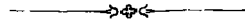


MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS



CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS



RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



TOME I



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE



M CMI

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS



CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS



RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



TOME II



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE



M CMII

**CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS**

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS

CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS

RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M CMI

Commissaire général de l'Exposition de 1900.

M. ALFRED PICARD.

SERVICE DES SPORTS

RATTACHÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

M. L. DELAUNAY-BELLEVILLE

**Directeur général de l'Exploitation.
Vice-Président du Comité des Directeurs.**

Délégué général aux Concours d'exercices physiques et de sports.

M. DANIEL MÉRILLON.

Délégué du Commissaire général.

M. ERNEST CARNOT.

Délégués spéciaux.

M. GIRAUD-JORDAN. — M. MAURICE CABASSE.

Délégués adjoints

**M. DESCUBES. — M. DUBONNET. — M. GONDINET
M. MAX VINCENT. — M. SANSBOEUF.**

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE ET PREMIÈRES ÉTUDES. — BUT POURSUIVI.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE ET PREMIÈRES ÉTUDES. — BUT POURSUIVI.

L'institution d'une organisation d'ensemble des concours d'exercices physiques et de sports à l'Exposition de 1900 constitue un fait sans précédent dans l'histoire des expositions.

Quelques fêtes spéciales et quelques concours avaient été certainement exécutés à titre accessoire dans les expositions précédentes, mais jamais il n'avait été établi et groupé dans un service unique comprenant toutes les branches de l'éducation physique un ensemble de concours pareil à celui qui a figuré à la grande Exposition qui a été comme la synthèse des progrès et des œuvres du siècle; il est vrai d'ailleurs que cette organisation répondait à des idées nouvelles et à un mouvement d'opinion que la fin du siècle avait vu éclore.

L'idée de ce groupement revient au Commissaire général de l'Exposition et son origine remonte à 1894.

Le 9 septembre de cette année, le Ministre du commerce prenait l'arrêté suivant :

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

ARRÊTE :

ART. PREMIER. Une Commission est instituée à l'effet d'étudier le programme général des concours se rattachant aux exercices physiques qui pourraient être organisés dans la région de Vincennes pendant l'Exposition universelle de 1900 et à titre d'annexe à cette Exposition.

Le programme sera accompagné d'une évaluation sommaire des dépenses et de propositions sur les voies et moyens d'exécution.

ART. 2. Sont nommés membres de la Commission instituée par l'article précédent :

MM.
Le général BAILLOD, inspecteur général de cavalerie, commandant la première division de cavalerie, *président*;
MÉRILLON, ancien député, président de l'Union nationale des Sociétés de tir de France, *vice-président*;
RANC, sénateur;
POIRRIER, sénateur;
GOMOT, sénateur, président des Sauveteurs de la Seine;
BERTEAUX, député, président de l'Union des Professeurs de gymnastique;
GÉVELOT, député;
MESUREUR, député;
MÉZIÈRES, député;

MM.
Le général IUNG, député;
BAUDIN, conseiller municipal;
BLONDEL, conseiller municipal;
CAUMEAU, conseiller municipal;
CLAIRIN, conseiller municipal;
FOUREST, conseiller municipal;
LEVRAUD, conseiller municipal;
LUCIPIA, conseiller municipal;
LYON-ALEMAND, conseiller municipal;
MARSOULAN, conseiller municipal;
NAVARRÉ ; conseiller municipal;
ROUSSELLE, conseiller municipal;
SAUTON, conseiller municipal;
BARRIER, conseiller général;
GIBERT, conseiller général;

MM.

MAREY, membre de l'Institut;
 D'ABBADIE, membre de l'Institut, président de la Société des fêtes basques;
 GUILLEMIN, inspecteur général de la navigation et des ports à la Préfecture de police;
 BEZANÇON, chef de division à la Préfecture de police;
 DE TAVERNIER, ingénieur en chef des promenades de Paris;
 FORESTIER, conservateur du bois de Vincennes;
 GIFFARD, publiciste sportif;
 Le comte GREFFULHE, ancien député;
 DE VALHERMEIL, président du Cercle d'équitation militaire;
 Capitaine COSTA DE BEAUREGARD, capitaine instructeur à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.
 HÉBRARD DE VILLENEUVE, maître des requêtes au Conseil d'État, président de la Société d'encouragement à l'escrime;
 CLOUTIER, président de la Société de l'escrime à l'épée de Paris;
 Frédéric VAVASSEUR, président de la société *l'Escrime française*;
 ROULIER, professeur d'escrime;
 LERMUSIAUX, secrétaire général de l'Union des Sociétés de tir de France;
 DECOURCELLE, trésorier-administrateur de l'Union des Sociétés de tir de France;
 Le général TRICOCHÉ, président de la Société de tir au canon;
 LÈVRE, président de l'Union des Sociétés de tir de la région de Paris;
 Le vicomte CLARY, président de la Société de tir au pistolet;
 FAURE (Maurice), membre du Cercle du tir aux pigeons;
 GASTINE-RENETTE, armurier-expert;
 FAURÉ-LEPAGE, armurier-expert;
 RABANY, chef de bureau au Ministère de l'intérieur;
 Duc FÉRY D'ESCLANDS, conseiller-maître à la Cour des comptes, inspecteur général de la gymnastique;
 Le lieutenant-colonel DÉRUÉ, inspecteur de la gymnastique de la Seine;
 SANSBOEUF, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France;

MM.

BELLOIS, trésorier de l'Union des Sociétés de gymnastique de France;
 DEROSSELLES, président de l'Association des Sociétés de gymnastique du département de la Seine;
 Le Commandant de l'École normale de gymnastique de Joinville-le-Pont;
 MAY, chef du service administratif de l'enseignement à la Préfecture de la Seine;
 CRINON, professeur de gymnastique de la Ville de Paris;
 Le lieutenant-colonel en retraite TAMISEY, président de l'Union des Sociétés d'instruction militaire;
 BARRAL, vice-président de l'Union des Sociétés d'instruction militaire;
 FLEURET, président du Cercle nautique de France;
 VIEIRA, président du Rowing-Club;
 TELLIER, président des Pagayeurs parisiens;
 RÉGNIER, président de la Société nautique de la basse Seine;
 MÉNIER, délégué du Yachting-Club;
 GONDINET, président de l'Union française de Sports athlétiques;
 DE COUBERTIN, secrétaire général de l'Union française de Sports athlétiques.
 BONVALOT, président du Racing-Club;
 MONTAGNE, commissaire général du Lendit de Paris;
 DEMENY, professeur du Cours d'éducation physique de la Ville de Paris;
 BOUCHER-CADART, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, président de la Société française de sauvetage;
 ROUSSEL, vice-président de l'Union vélocipédique de France;
 MOUSSET, publiciste, membre du comité de l'Union vélocipédique de France ;
 Le docteur MINART, vice-président d'honneur de l'Union vélocipédique de France;
 Le chef de bataillon du génie RENARD, directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire;
 Gaston TISSANDIER, publiciste, membre du conseil de la Société française de navigation aérienne;
 W. DE FONVIELLE, publiciste, vice-président de la Société française de navigation aérienne.

Le Directeur général de l'Exploitation, le Directeur général adjoint de l'Exploitation, le Directeur des Services d'architecture, le Directeur des Services de la voirie, le Directeur des Finances, le Secrétaire général sont membres de droit de cette Commission et y ont voix délibérative.

Sont désignés comme secrétaires:

MM. CHARDON (Henri), auditeur de première classe au Conseil d'État, adjoint au Commissaire général;

ROSSELET, chef de division au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes;

LEGRAND, attaché au Service d'études de l'Exposition de 1900.

ART. 3. Le Commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cette commission, qui comprenait des représentants autorisés de toutes les branches des différents sports, se divisa immédiatement en sous-commissions correspondant aux diverses catégories d'exercices physiques comme suit : Sports athlétiques, gymnastique, escrime, tir, équitation, vélocipédie, sport nautique, sauvetage, aérostation, exercices militaires préparatoires.

On remarquera que ne figurent dans cette nomenclature ni les concours scolaires, ni l'automobile, à peine née, et qui ont cependant pris plus tard une place importante dans les concours.

Les différentes sous-commissions apportèrent, six mois après, une série d'études dont l'exécution comportait un chiffre total de plus de 5 millions de dépenses; la commission retint toute la partie technique des travaux en en réduisant l'importance.

Elle rendit compte de ses travaux dans le rapport général suivant, établi par M. Méron, vice-président et rapporteur :

MESSIEURS,

A la date du 2 septembre 1894, M. le Ministre du Commerce prenait un arrêté instituant une grande Commission chargée *d'étudier le programme général des concours se rattachant aux exercices physiques qui pourraient être organisés dans la région de Vincennes pendant l'Exposition universelle de 1900 et à titre d'annexe de cette Exposition*, et de faire une *évaluation sommaire des dépenses et des propositions sur les voies et moyens d'exécution*. Le rôle de la Commission, défini d'ailleurs par le Ministre à la séance d'ouverture, consistait donc à indiquer d'une façon générale les divers concours et les fêtes d'exercices physiques qui pourraient être organisés en 1900, à en fixer sommairement les éléments et à faire connaître au Gouvernement, qui doit demander aux Chambres un crédit général, le chiffre du crédit spécial nécessaire à cette annexe de l'Exposition, ainsi que les éventualités des recettes qu'on en peut attendre.

Le détail de chacun des concours et fêtes, le programme et les conditions d'exécution ne pourront évidemment être l'œuvre que des comités spéciaux auxquels le Ministre s'adressera ultérieurement.

Dès la première séance, la Commission s'est divisée en sous-commissions afférentes à chaque spécialité comme suit : éducation physique et sport athlétique; gymnastique; exercices militaires préparatoires; escrime; tir; équitation; vélocipédie; sport nautique; sauvetage; aérostation.

Les diverses sous-commissions ont consigné, dans des rapports très intéressants qui ont été remis à votre bureau, leurs desiderata, leurs vœux sur l'organisation des fêtes et concours et le chiffre de la dépense et de la recette à prévoir pour chaque spécialité. Votre bureau a groupé ces éléments divers

et a examiné l'ensemble de l'œuvre dans une réunion avec l'Administration supérieure de l'Exposition, tenue de concilier son vif désir de faire bien et de répondre aux vœux des sous-commissions avec la nécessité de présenter au Ministère un chiffre global acceptable.

Plusieurs sous-commissions ont exprimé le vœu qu'une exposition permanente de tout ce qui se réfère aux exercices physiques fût établie à Vincennes. L'Administration supérieure de l'Exposition estime qu'un établissement de cette nature, quelque intéressant qu'il puisse être, entraînerait des frais de construction élevés et ne répondrait pas au but que l'on poursuit : la création de grands concours passagers sans dédoublement de l'Exposition elle-même. Votre bureau pense, de son côté, que cet établissement chargerait le crédit à demander des frais qui n'iraient pas aux œuvres mêmes qui nous tiennent à cœur, et dont l'exagération risquerait de compromettre le succès précieux que leur assure, en les maintenant dans de sages limites, la reconnaissance officielle des pouvoirs publics, trop longtemps indifférents. Il vous propose, en conséquence, de ne pas comprendre ce vœu dans vos résolutions.

Votre bureau, très désireux, pour le motif qui vient d'être indiqué, de diminuer le chiffre du crédit à demander, aurait voulu qu'il fût possible de considérer chaque fête ou concours isolément et de ne demander que le déficit probable en déduisant ses recettes propres.

Les règles de la comptabilité publique en matière d'Exposition ne le permettent pas; on est obligé de prévoir tout ce qui doit être dépensé, et les recettes viennent se joindre aux recettes générales. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette solution s'imposait d'autant plus dans la circonstance que l'Administration supérieure de l'Exposition est d'avis que le ticket d'entrée devra être admis aux tirs, concours et fêtes annexes de l'Exposition, ce qui supprime la recette en argent.

Il n'en faut pas moins tenir compte des recettes à espérer dans l'ensemble, et ce sera l'objet d'une de nos propositions.

Nous avons alors examiné les différentes propositions des sous-commissions qui se résument comme suit :

Gymnastique. — Cinq fêtes et concours avec un crédit de 637,000 francs. Pas d'indication de recettes.

Exercices militaires préparatoires. — Huit fêtes et concours avec un crédit de 75,000 francs. Pas d'indication de recettes.

Escrime. — Treize ou quinze séances avec un crédit de 38,000 francs, et la construction d'une salle. Pas d'indication de recettes.

Tir. — Un grand concours de tir avec un crédit de 820,000 francs et une recette de 320,000 fr.

Un concours de tir au canon avec un crédit de 130,000 francs. Pas d'indication de recettes.

Un concours de tir aux pigeons avec 225,000 francs de dépenses et une recette de 24,000 francs.

Un concours de tir à l'arc avec un crédit de 100,000 francs et une recette de 9,000 francs.

Éducation physique et sports athlétiques. — Établissement de jeux avec fêtes et concours athlétiques, avec un crédit de 50,000 francs et une recette au moins équivalente; plus, un pavillon d'exposition générale et rétrospective d'éducation physique : 400,000 francs.

Équitation. — Une grande fête historique renouvelable avec un crédit de 1,500,000 francs. Pas d'indication du chiffre des recettes.

Vélocipédie. — Vingt-cinq journées de courses et des carrousels avec un crédit de 200,000 francs et une recette égale.

Sport nautique. — Cinq courses et fêtes sur le lac Daumesnil des régates en Seine avec un crédit de 170,000 francs et des recettes sensiblement égales.

Sauvetage. — Des expériences diverses et trois grandes fêtes avec un crédit de 100,000 francs. Pas d'indication de recettes.

Aérostation. — Divers concours et courses de ballons avec un crédit de 476,000 francs. Pas d'indication de recettes.

Il résulte de cet examen que le crédit des demandes, en s'en tenant aux propositions des sous-commissions, devrait être de 4,921,000 francs. Si l'on y ajoute les constructions de tribunes et les bâtiments demandés en dehors des crédits ci-dessus pour la gymnastique, l'escrime, l'équitation, le sport nautique et le sauvetage, on arrive au chiffre approximatif de 5,400,000 francs.

L'Administration supérieure de l'Exposition ne nous a pas caché qu'il lui était impossible de présenter un chiffre de cette importance au Ministre.

Nous avons alors examiné les différents projets et nous avons constaté qu'ils constituaient un nombre de fêtes beaucoup trop considérable, et qu'il y avait lieu, au contraire, de concentrer le plus possible dans de belles fêtes moins nombreuses les manifestations de chaque branche des exercices physiques. Il restera encore largement de quoi garnir toute la période de l'Exposition, et l'économie sera importante.

Votre bureau ne pouvait d'ailleurs, pas plus que vous ne le voulez vous-mêmes, déterminer dès à présent la réduction à imposer à chaque sous-commission et arrêter le chiffre de son crédit. Ce sera l'affaire du Ministère quand il aura obtenu le crédit général qu'il demande; aussi, en suivant les propositions de chaque rapport, et en laissant à chaque spécialité une suffisante aisance, nous avons pensé qu'il était possible de réduire à 2 millions la demande de crédit global.

Aller plus loin serait risquer de tout compromettre et c'est, en conséquence, le chiffre que votre bureau vous demande de proposer au Ministre.

Les différents rapports des sous-commissions resteront d'ailleurs comme l'indication des vœux et des espérances de chacun, et le Ministre s'en inspirera certainement dans ses décisions.

Quant aux recettes, nous estimons que l'émission de tickets doit les comprendre et nous pensons qu'il convient d'augmenter cette émission de la consommation de tickets que doivent entraîner les fêtes et concours d'exercices physiques.

Nous avons la conviction que, dans leur ensemble, ces fêtes doivent attirer dans l'enceinte générale et dans l'enceinte spéciale seront établies un grand nombre de spectateurs qui peuvent, dans notre pensée, assurer une consommation d'environ 2 millions de tickets. Les exercices physiques sont donc autorisés à demander que le Ministre compte sur eux dans son émission pour une valeur de 2 millions.

Votre bureau s'est assuré, d'autre part, que la région de Vincennes conviendrait merveilleusement à presque toutes les branches des exercices physiques, et que le lac Daumesnil avec ses jolis environs pourrait être très utilement le centre des fêtes et concours projetés.

En conséquence, votre bureau a l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante:

La Commission des exercices physiques à organiser en 1900 soumet à M. le Ministre du Commerce l'avis suivant:

I. Il sera institué pendant la période d'Exposition de 1900, dans la région de Vincennes et plus particulièrement dans les environs du lac Daumesnil, une série de grands concours et de fêtes internationaux comprenant les sports athlétiques, la gymnastique, les exercices militaires préparatoires, l'escrime, le tir, l'équitation, la vélocipédie, le sport nautique, le sauvetage et l'aérostation, en s'inspirant des indications fournies par les rapports spéciaux joints à la présente délibération.

II. Le crédit affecté aux dépenses de cette partie annexe de l'Exposition sera fixé au minimum de 2 millions, non compris les dépenses de constructions de bâtiments qui peuvent être évaluées à 500,000 francs avec les tribunes.

III. Il sera ajouté, soit aux bénéfices de l'Exposition, soit à l'émission des bons, une valeur de 2 millions représentant les recettes à prévoir des différents concours et fêtes d'exercices physiques.

Telle fut l'origine et point de départ de l'organisation des concours d'exercices physiques et de sports à l'Exposition universelle de 1900.

Le Commissaire général en proposant cette organisation s'était inspiré de la pensée générale qui présidait à la grande œuvre de 1900 : réunir dans une splendide manifestation toutes les branches de l'activité humaine en les plaçant autant que possible sous leur aspect pratique; sur ce dernier point rien ne répondait mieux au programme que les concours d'exercices physiques et de sports.

En les groupant dans un service unique et en leur permettant, grâce à l'aide des subventions de l'Exposition, de s'épanouir avec une ampleur et une importance qu'ils n'avaient jamais eues, on obtenait un triple résultat. On faisait à l'Exposition un cortège de belles fêtes d'un caractère incontestable d'utilité publique et de patriotisme, on donnait à une quantité de sociétés et d'hommes dévoués qui sacrifient leur temps au bien public une consécration officielle qu'ils ont considérée comme une haute récompense de leurs travaux et de leurs peines et enfin on imprimait à des œuvres destinées à améliorer la force physique et l'énergie morale du pays un prodigieux élan, en démontrant par les concours internationaux l'importance et l'utilité de ces exercices et en leur donnant une large publicité. Nous verrons par le seul compte rendu des travaux accomplis combien ce triple but a été heureusement réalisé.

DEUXIÈME PARTIE.

ORGANISATION GÉNÉRALE. — TRAVAUX PRÉPARATOIRES
DES COMITÉS CONSULTATIFS
ET DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE.

DEUXIÈME PARTIE.

ORGANISATION GÉNÉRALE. — TRAVAUX PRÉPARATOIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS ET DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE.

L'heure de la mise en œuvre ne tarda pas à arriver et dès 1898 l'Administration dut s'occuper de l'organisation générale des concours d'exercices physiques et de sports de l'Exposition de 1900 qui fut érigée en service spécial sous la rubrique courante de Service des Sports:

Le 7 janvier 1899, le Ministre du commerce prenait un arrêté organique comportant toute la structure de l'organisation sportive de l'Exposition et qui, après quelques modifications nécessitées par la pratique, a pris la forme définitive que voici :

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

DU 7 JANVIER 1889, DU 9 FÉVRIER 1900 ET DU 12 FÉVRIER 1900.

ARTICLE PREMIER. Est instituée, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900, une série de concours internationaux d'exercices physiques et de sports, dont l'organisation et le fonctionnement sont soumis aux dispositions du présent règlement.

ART. 2. Ces concours internationaux sont divisés en 10 sections, conformément au tableau ci-dessous :

Section I. Jeux athlétiques.	Section VI. Vélocipédie.
Section II. Gymnastique.	Section VII. Automobilisme.
Section III. Escrime.	Section VIII. Sport nautique.
Section IV. Tir.	Section IX. Sauvetage.
Section V. Sport hippique.	Section X. Aérostation.

ART. 3. SECTION I. *Jeux athlétiques.* — Les concours de jeux athlétiques auront lieu sur les emplacements qui seront ultérieurement désignés par le Commissaire général sur la proposition du Comité de l'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques*, chargée de l'exécution de ces concours.

Le concours de golf aura lieu sur le terrain de la Société de sport de Compiègne, chargée de l'exécution de ce concours.

Le concours de longue-paume aura lieu au jardin du Luxembourg, sur le terrain de la Société de longue-paume, chargée de l'exécution de ce concours.

Le concours de courte-paume aura lieu au Jeu de Paume des Tuileries, dans l'enceinte de la Société du Jeu de Paume, chargée de l'exécution de ce concours.

SECTION II. *Gymnastique.* — La Fête fédérale de gymnastique, le Championnat international de gymnastique et le Concours-Fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine auront lieu dans l'annexe de l'Exposition, au bois de Vincennes.

SECTION III. *Escrime*. — Les concours d'escrime au fleuret et au sabre auront lieu à Paris dans une des salles de l'Exposition désignée par le Commissaire général.

Le concours d'escrime à l'épée aura lieu sur une des terrasses du jardin des Tuileries.

SECTION IV. *Tir*. — Le concours de tir au pistolet sur silhouettes, le concours de tir au canon avec le tube à tir réduit, le concours de tir à l'arc au berceau, le concours de tir à l'arc à la perche, le concours de tir à l'arbalète, le concours de dressage de fauconnerie, les concours de vol de faucons auront lieu dans les terrains du bois de Vincennes qui seront désignés par le Commissaire général.

Le concours de tir aux pigeons aura lieu au bois de Boulogne sur le terrain concédé au Cercle du Bois de Boulogne, chargé de l'exécution de ce concours.

Le concours de tir à la cible aura lieu au champ de tir de Satory.

Le concours de tir au fusil de chasse aura lieu au stand de l'île Séguin, à Billancourt, sur le terrain de la société *le Fusil de Chasse*, chargée de l'exécution de ce concours.

SECTION V. *Sport hippique*. — Le concours hippique international aura lieu à Paris, place de Breteuil, sur le terrain de la Société hippique française, chargée de l'exécution de ce concours.

Le concours de polo aura lieu au Bois de Boulogne, sur le terrain concédé à la Société du Polo de Bagatelle, chargée de l'exécution de ce concours.

SECTION VI. *Vélocipédie*. — Les concours de vélocipédie auront lieu dans le vélodrome municipal de Vincennes.

SECTION VII. *Automobilisme*. — Les concours d'automobilisme, comprenant des concours de voitures de tourisme, des concours de voitures de place et de livraison, des courses de vitesse, des concours de poids lourds et de poids légers, se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'Exposition, par l'institution de courses à longues distances, ayant leur point de départ et leur point d'arrivée dans l'annexe de l'Exposition à Vincennes.

SECTION VIII. *Sport nautique*. — Les concours de sport nautique se tiendront en Seine, à l'exception de la série 6 du concours de bateaux à voiles (yachts de fort tonnage), qui sera courue en mer (rade du Havre).

SECTION IX. *Sauvetage*. — Les concours de manœuvres de pompes à incendie et les concours de premiers secours aux blessés civils et militaires auront lieu dans les régions du bois de Vincennes qui seront désignées par le Commissaire général.

Le concours de sauvetage sur l'eau se tiendra en Seine.

SECTION X. *Aérostation*. — Les concours d'aérostation, comprenant des concours de ballons libres, de ballons-sondes, de ballons historiques, de cerfs-volants et d'aéroplanes, et les concours de colombophilie auront lieu dans l'annexe de l'Exposition, au bois de Vincennes.

ART. 4. L'entrée du public dans l'enceinte permanente, établie aux abords du lac Daumesnil et formant annexe de l'Exposition, sera payée au moyen de tickets; l'entrée dans les enceintes provisoires extérieures à ladite annexe sera payée en espèces, à des taux qui seront déterminés par arrêté du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition de 1900.

ART. 5. La surveillance générale des enceintes affectées aux concours internationaux appartient à l'Administration de l'Exposition.

ART. 6. Toutes les communications relatives aux concours internationaux d'exercices physiques et de sports doivent être adressées au Commissaire général (Direction générale de l'Exploitation, exercices physiques et sports).

Un Délégué général et des délégués adjoints, nommés par le Commissaire général de l'Exposition, prêteront leur concours au Directeur général de l'Exploitation pour l'organisation et la direction des concours d'exercices physiques et de sports.

ART. 7. Les questions relatives à l'organisation des concours seront étudiées par les soins de dix comités consultatifs spéciaux, correspondant aux dix sections énumérées à l'article 2.

Les membres de ces comités seront nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Chacun de ces comités élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire pris parmi ses membres.

ART. 8. Une Commission consultative, dite *Commission supérieure des exercices physiques et de sports*, sera adjointe au Directeur général de l'Exploitation.

Elle comprendra:

1° Un président et trois vice-présidents, nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, en dehors des membres des comités de section institués par l'article précédent;

2° Le président et le premier vice-président de chacun de ces Comités;

3° Le délégué général à l'organisation des concours;

4° L'inspecteur des finances, détaché au Cabinet du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes pour le service de l'Exposition;

5° Des secrétaires nommés par le Commissaire général.

ART. 9. La Commission supérieure préparera les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement. Elle coordonnera les propositions des comités de section concernant:

1° La nomenclature des divers concours internationaux à établir dans chaque section;

2° L'emplacement à affecter à chacun de ceux dont l'emplacement n'est pas déterminé par l'article 3 ci-dessus;

3° Leur durée et les dates à leur assigner;

4° Les règlements spéciaux à édicter pour la conduite des jeux et exercices.

ART. 10. Tout incident non prévu par le présent règlement ou par les règlements spéciaux à chaque section sera soumis à l'avis de la Commission supérieure.

ART. 11. Si la nature ou le nombre des concours à organiser dans une section le justifie, ces concours seront divisés en plusieurs groupes de jeux ou exercices de même nature, et l'organisation de chacun de ces groupes sera préparée soit par le Comité d'une association française ou internationale existante, soit par une Commission d'organisation spéciale, l'une et l'autre fonctionnant sous le contrôle du Comité de sa section.

Ces commissions d'organisation spéciales seront constituées ou agréées par le Commissaire général, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation.

ART. 12. Le Jury international de chaque concours sera composé de membres français choisis soit parmi les membres du Comité de la section correspondante, soit, en cas de besoin, parmi les personnes compétentes dans chaque spécialité, et de membres étrangers; les uns et les autres seront désignés par le Commissaire général sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation.

ART. 13. Les comités de section et la Commission supérieure devront soumettre à l'Administration, avant le 1^{er} octobre 1899, le programme détaillé de chacun des concours internationaux à organiser par leurs soins, et notamment fournir toutes les propositions énoncées à l'article 9 ci-dessus.

ART. 14. Le programme définitif sera fixé par arrêté du Commissaire général, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation. Des prix en argent, objets d'art, armes ou objets de sports seront institués pour chacun des concours figurant au programme; les objets offerts en prix proviendront exclusivement d'achats faits par l'Administration aux exposants ou de dons offerts.

ART. 15. Les concours ayant un caractère exclusivement national, tels que les concours scolaires et les concours d'exercices militaires préparatoires, seront organisés avec le concours de comités, dont

les membres seront nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Les concours scolaires de jeux athlétiques auront lieu au Bois de Boulogne sur le terrain concédé à la *Société du Racing-Club de France*.

Les concours scolaires de gymnastique et la fête-concours des écoles primaires de la ville de Paris auront lieu dans l'enceinte de l'Exposition, au bois de Vincennes.

Le concours scolaire d'escrime au fleuret aura lieu à Paris, dans une des salles de l'Exposition désignée par le Commissaire général.

Les concours scolaires d'aviron auront lieu en Seine (bassin d'Asnières).

Les concours scolaires de tir auront lieu au stand de Maisons-Laffitte et au stand municipal de la rue d'Allemagne.

Les concours d'exercices militaires préparatoires auront lieu au bois de Vincennes.

La fête-concours de *Union des Sociétés d'Instruction militaire de France* aura lieu au jardin des Tuileries.

Les communications relatives à ces concours nationaux devront être adressées au Commissaire général de l'Exposition de 1900 (Direction générale de l'Exploitation, Section française).

ART. 16. Pour faire profiter l'hygiène et la science médicale de ces réunions sportives exceptionnellement nombreuses et variées, en étudiant l'influence des divers exercices physiques sur l'organisme humain, il est institué une Commission internationale d'hygiène et de physiologie chargée de suivre les exercices des concours internationaux.

Cette Commission sera nommée par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du Commissaire général. Elle consignera ses observations dans un rapport qui sera adressé au Commissariat général et publié aux frais de l'Exposition.

Cet arrêté se résume ainsi : il commence par diviser les concours en dix sections internationales: 1° Jeux athlétiques; 2° Gymnastique; 3° Escrime; 4° Tir; 5° Sport hippique; 6° Vélocipédie; 7° Automobilisme; 8° Sport nautique; 9° Sauvetage; 10° Aérostation;

Et deux sections exclusivement nationales: 11° Exercices militaires préparatoires; 12° Concours scolaires; plus une section spéciale d'hygiène chargée de suivre les différents exercices au point de vue de la physiologie et de la science médicale.

A chaque section, correspond un comité consultatif chargé d'arrêter les programmes et de donner son avis sur le mode d'organisation de chacun des concours et sur les ressources nécessaires.

Au-dessus de ces Comités l'arrêté institue une Commission supérieure chargée de coordonner et d'unifier les travaux des différents Comités en donnant son avis sur toutes leurs propositions.

En même temps qu'il établissait ainsi l'organisation consultative des sports, l'arrêté assurait la direction, la surveillance et le contrôle de l'œuvre entière par un service actif placé sous la haute direction du Directeur général de l'Exploitation et composé d'un Délégué général nommé par le Commissaire général, de cinq délégués adjoints et deux délégués aux expositions spéciales affectés comme secrétaires au Service administratif des sports.

Dès que l'arrêté eut paru, le Commissaire général de l'Exposition nomma Délégué gé-

néral, en le plaçant dans le service de la Direction générale de l'Exploitation, M. MÉRILLON, vice-président et rapporteur de la Commission de 1894; MM. DESCUBES, DUBONNET, GONDINET, MAX VINCENT et SANSBOEUF étaient désignés comme délégués adjoints; M. GIRAUD-JORDAN était nommé Secrétaire principal et M. CABASSE, Secrétaire du Service des Sports. Enfin, par arrêtés ministériels des 29 avril et 10 juin 1899, le Ministre nommait les membres: 1° De la Commission supérieure; 2° Des 12 Comités consultatifs spéciaux, correspondant à chacune des 12 sections; 3° De la Commission d'hygiène et de physiologie. L'organisation prévue par l'arrêté organique était désormais complète et pouvait entrer en fonctionnement.

Ce fonctionnement fut engagé par les travaux préparatoires des Comités et de la Commission supérieure.

Les Comités consultatifs spéciaux avaient pour mission:

1° D'indiquer dans chaque section les différents concours qu'il semblait possible d'instituer avec succès, d'en fixer le programme et le règlement;

2° De désigner la date et l'emplacement le plus favorable à chaque concours en se maintenant autant que possible dans la région de Vincennes;

3° De proposer pour chaque concours le mode d'organisation exécutive le mieux approprié.

Nous prendrons dans l'ordre numérique chacune des 12 sections et nous exposerons sommairement l'œuvre des comités correspondants depuis le début de leurs travaux jusqu'à la consécration provisoire donnée par la Commission supérieure des exercices physiques et des sports.

SECTION I. - JEUX ATHLÉTIQUES.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. ESCUDIER (Paul), membre du Conseil municipal de Paris, président de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques.

Vice-présidents: MM. CALLOT, trésorier de l'U.S.F.S.A., membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; le baron DE COUBERTIN (Pierre), secrétaire général honoraire de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse, MARCADET, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse au Ministère de l'instruction publique; DE LUCENSKI, publiciste.

Secrétaire: M. FABENS (Raoul), secrétaire général de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques.

Membres.

MM. ABINAL, chef d'escadrons à l'État-major particulier de l'artillerie; ARDOUIN (Jean-Charles), rédacteur au Ministère de l'intérieur; BABIN (Gustave), publiciste; BÉGUIN (Charles), président du Club du Jeu de Pelote; le baron J. DE BELLET, membre de la Commission de lawn-tennis de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; BERTON, vice-président de la

Société d'encouragement de la Boxe française; BEZANÇON, chef de division à la Préfecture de Police; BOURGEOIS (Léon), député, ancien président du Conseil des Ministres; BRAENNIG, sous-directeur de l'École alsacienne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, vice-président de la Ligue de l'édu-

cation physique de la jeunesse; BUISSON (Ferdinand), président de la Commission de pédagogie de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; CASTERÈS, professeur de boxe et de canne; CAUSEL, chef du cabinet du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes; CHAMP (Paul), vice-président du Racing-Club de France; CHARLEMONT père, professeur de boxe; CHARLEMONT, professeur de boxe; CODET (Jean), député; O'CONNOR (Arthur), président de la Société du Jeu de Paume; CUCHEVAL-CLARIGNY, secrétaire de la Commission de lawn-tennis de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; DELMAS, député; DELOLME (G.), secrétaire de la Commission de cricket de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; DEMENY, professeur du cours d'éducation physique de la Ville de Paris; DESPAGNET (D^r), secrétaire de l'École Gaston-Fébus; DESPRÈS (André), président de la Commission de croquet de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; DEZAUX (Maurice), vice-président du Racing-Club de France; DUHART, secrétaire du Club du Jeu de Pelote; DUPUYTREM, député; FERRAND (Paul), membre du Comité du Stade français; Fos, membre du Comité du Racing-Club de France; FOUCAULT (Georges), secrétaire de la Commission du hockey de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; FOURTEAU, proviseur du lycée Janson-de-Sailly, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; FRAYSSE (E.), président de la Commission de foot-ball association de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; GARCET DE VAURESMONT, président de la Commission de foot-ball rugby de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; GARIEN, secrétaire de la Commission de hockey de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; GAULARD (Georges), secrétaire-trésorier du Stade-Français; GERVILLE-RÉACHE, député; GIBERT, conseiller général de la Seine; GROSCLAUDE, publiciste; HARRIAGUE SAINT-MARTIN, député; JACQUIN, conseiller d'État, président de la Ligue de l'enseignement; vicomte DE JANZÉ (Léon), président honoraire de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; JARZUEL (Henri), publiciste; JOBERT (Fernand), membre du Boxing-Club de

France; DE LAFRETÉ (Gustave), membre fondateur du Racing-Club de France; LABUSQUIÈRE (John), vice-président du Conseil municipal de Paris; LA PERCHE, président de la Société de Sport de Compiègne; LECARON, ancien président du Tennis-Club de Paris; LEJEUNE, vice-président du Racing-Club de France; LHERMITTE, publiciste; MALLET (Frédéric), membre de la Société du Jeu de Paume; MANAUD (Léon), président de la Commission de courses à pied de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; MAMELLE, président du Stade français; MARSOULAN, membre du Conseil municipal de Paris; MAY, chef du Service administratif de l'enseignement à la Préfecture de la Seine; PASCHAL-GROUSSET, député, secrétaire de la Ligue de l'éducation physique; PETIT, conseiller à la Cour de Cassation, président d'honneur de la Société basque de Paris; PETIT (Édouard), inspecteur général de l'Université, membre de la Ligue de l'éducation physique; PLASSARD (F.-J.), président du Tennis-Club de Paris; DE POURTALES (Jacques), membre du Comité de la Société du Golf de Paris; POYMIRA, chef de bataillon au 83^e régiment d'infanterie; PUECH, député; RAMBAUD, sénateur, ancien Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; RANDON (Albert), secrétaire de la Société d'encouragement de la Boxe française; RANOWITZ, secrétaire de la Société des Boxeurs français; RAYMOND (Gaston), secrétaire général du Racing-Club de France; REICHEL (F.), publiciste; RICHARD (Pierre), député RICHEFEU (Charles), président de la Commission de longue-paume de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; ROUSSELOT, directeur du Collège Rollin, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; DE SAINT-CLAIR, membre du Conseil de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; TERRIER (Léon), vice-président de la Ligue de l'éducation physique; le comte DE VILLERS, vice-président de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; VULLOD, sénateur; WISSEMANS, sous-chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, secrétaire de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Le Comité de la Section I a tenu huit réunions entre le 8 mai 1899 et le 2 février 1900. Dès sa seconde séance, du 27 mai 1899, la liste des Jeux athlétiques que le Comité voulait voir figurer dans l'Exposition, était dressée; elle comprenait 15 jeux, savoir: 1° Courses à pied; 2° Concours athlétiques (sauts, lancement du poids et du disque); 3° Marche; 4° Foot-ball rugby; 5° Foot-ball association; 6° Lawn-tennis; 7° Jeux de paume; 8° Hockey; 9° Croquet; 10° Cricket; 11° Golf; 12° Jeu de boules; 13° Baseball; 14° Boxe et canne, 15° Lutte.

Le patinage et les poids (haltères) furent écartés par le Comité, le premier de ces exercices étant d'une pratique assez rare à Paris, et le second étant accaparé par les professionnels.

Le Comité nommait en même temps 5 sous-commissions chargées de présenter un projet étudié sur chacun des sports compris dans la nomenclature.

La première sous-commission comprenait: Les *Courses à pied*, les *Concours athlétiques* et la *Marche*; la deuxième: Les *Foot-ball R. et A.*, le *Hockey*, le *Cricket*, le *Golf*; la troisième: Le *Lawn-tennis*, les *Jeux de paume* la *Pelote basque*, le *Croquet*; la quatrième: La *Boxe*, la *Canne*, et la *Lutte*; la cinquième: Les *Jeux de boule* et sports divers.

Le 27 juillet 1899, le Comité adopte le projet du concours de *golf*, déposé au nom de la sous-commission par M. de Pourtalès; ce concours sera organisé par la *Société de Sport*, de Compiègne, sur les *links* qu'elle possède à Compiègne.

Le concours de *marche* est écarté par la première Sous-Commission, comme ne présentant pas les caractères d'un concours de jeux athlétiques (séance du 3 novembre 1899). Le concours de *pelote basque* est réservé (même séance). Les concours de *boxe*, de *canne* et de *lutte* sont écartés par M. Mérillon malgré les protestations du Comité, soit à raison des accidents qu'ils peuvent provoquer, soit à cause du caractère par trop théâtral que ces manifestations sportives ont pris depuis quelque temps (séance du 10 novembre 1899).

Enfin le 2 février 1900, le Comité approuve l'ensemble des projets présentés par les diverses sous-commissions, émet le vœu que l'organisation de tous les concours (sauf le *golf* soit confiée à l'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques*. Sur la proposition de M. Fabens, secrétaire général de l'*U.S.F.S.A.*, le Comité avait antérieurement demandé que tous les concours de jeux athlétiques fussent centralisés sur un même emplacement. Vincennes avait semblé d'abord tout désigné à cet effet; mais l'extension donnée à l'annexe de l'Exposition ne laissait plus disponible un emplacement suffisant pour y établir l'ensemble des concours athlétiques, depuis les pistes de *courses à pied*, jusqu'aux cours de *tennis* et aux champs de *foot-ball* ou de *cricket*.

Le Comité avait chargé M. Fabens d'étudier les divers emplacements possibles; son rapport, lu à la séance du 2 février 1900, et approuvé malgré quelques résistances par le Comité, concluait à l'adoption du *Parc athlétique* du château de Courbevoie, pour y créer l'ensemble des installations nécessaires aux concours.

Le 3 février 1900, la Commission supérieure des sports approuva l'ensemble des

propositions du Comité de la Section 1, tant en ce qui concernait les programmes que l'organisation et l'emplacement des concours. Toutefois en maintenant l'exclusion des concours de lutte, exclusion demandée par l'Administration, la Commission supérieure émit un vœu favorable au maintien des concours de *boxe* et de *canne*, à la condition que ces concours ne comprissent que des exercices d'école et fussent ouverts aux seuls amateurs.

Ajoutons immédiatement que dans ces conditions l'*U.S.F.S.A.* refusa d'organiser ces concours qui, en conséquence, ne figurèrent pas parmi les manifestations sportives de la Section I, à l'Exposition de 1900.

On se souvient qu'à sa séance du 3 novembre 1899 le concours de *pelote basque* avait été réservé en attendant un projet que devait présenter la *Société de pelote basque*, de Neuilly.

Ce projet ayant été présenté fort tard ne put être soumis à l'approbation de la Commission supérieure que le 10 mars 1900. A partir de cette date, l'ensemble des programmes des concours de jeux athlétiques était adopté, et les travaux préparatoires étaient terminés pour la Section I.

SECTION II. — GYMNASTIQUE.

Comité consultatif spécial. — *Président*: M. BELLE, sénateur, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Vice-présidents: MM. CAZALET, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; DÉRUÉ (le colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris; BELLAN, syndic du Conseil municipal de Paris.

Secrétaire: M. LOUTIL, ancien trésorier de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Membres.

MM. ALLEMAND (César), sénateur; BARBIER, secrétaire du Conseil général de la Seine; BELLOIS, membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; BERTEAUX (Maurice), député; BISCHOFF (Paul), publiciste; BLIN (Jules), président de la Société alsacienne-lorraine d'Elbeuf; BLONDEL, membre du Conseil municipal de Paris; BORNE, député; BOURGEAT, sénateur; CHRISTMANN, ancien secrétaire de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; CHARLET (Georges), publiciste; CHANDEZON, chef de bataillon au 92^e régiment d'infanterie, commandant l'école normale de gymnastique et d'escrime; CONVERT (le D^r), président de la Société *l'Espérance*; CRINON, professeur de gymnastique de la Ville de Paris et du collège Sainte-Barbe; DAMON, secrétaire de la Fédération du Sud-Est; DEFLANDRE, président de la Société de gymnastique de Cambrai; DIEDRICH, président

de la Société de gymnastique de Jallieu; DUPUICH (Georges), publiciste, chef d'escadron d'artillerie territoriale; DE FÉRY D'ESCLANDS, conseiller-maître à la Cour des Comptes, inspecteur général de la gymnastique; GAZEAU, proviseur du lycée Louis-le-Grand; GIROU, député; GOUT, président de la Fédération du 2^e corps d'armée; GUY (Camille), chef du Service géographique au Ministère des colonies; HENRY, ancien président de la fête fédérale de 1889; KEUSCH, président du *Drapeau de Paris*; KRUG, trésorier de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; LACHAUD (le D^r), député; LALY, vice-président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; DE LANESSAN, député; LAPORTE, président de la Société des Toulousains; LEROY, ancien secrétaire de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; DE L'ESTOURBEILLON, député; MANCHET, membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de

gymnastique de France; MOREL, ancien président du Comité d'organisation de la fête fédérale de Limoges; MUZET (Alexis), député; PANCOL, secrétaire général de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; PASTRE, député; PAZ, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; PIZARD, directeur de l'École municipale Colbert; REILLE (le baron Xavier), député RICHARD (Georges), ancien membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; Roncoux, président de l'Association des sociétés de gymnastique de la Seine; SARRAUT (Maurice), publiciste; SÉHÉ (Dé-

siré), sous-inspecteur de gymnastique de la Ville de Paris; STAUB, proviseur du lycée Lakanal; STREHLY, professeur au lycée Montaigne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; THOREL, député; TURIN, publiciste; VALLÉE, ancien membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; WEILL, directeur du collège municipal Chaptal; WACHMAR, membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; ZIERER, vice-président du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Le Comité de la Section II a tenu cinq réunions du 8 mai 1899 au 29 décembre 1899. Dès sa deuxième séance, le 26 mai 1899, le Comité avait décidé de comprendre dans le programme de la Section II trois grands concours de gymnastique: 1° la XXVI^e Fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; 2° Un championnat international de gymnastique ouvert aux délégués de toutes les nations; 3° Un concours de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.

En même temps le Comité nommait une Sous-Commission chargée de préparer le programme du Championnat international. Les projets des deux autres concours devaient être naturellement préparés par les sociétés intéressées qui se trouvaient largement représentées au sein du Comité.

Le 22 juin 1899, le Comité adopte le programme du concours-fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine. Le 12 juillet et le 29 décembre 1899, les autres projets sont lus et adoptés, sous réserve de deux points, dont le premier fut vivement discuté:

1° Il est décidé que, pour se conformer aux principes généraux de l'Exposition, la Fête fédérale de 1900 sera purement nationale, ne pouvant être entièrement internationale. En conséquence l'Union des Sociétés de gymnastique de France ne pourra pas inviter les *Fédérations étrangères* qui ont l'habitude de venir à ses fêtes. Cette mesure ne pouvait être acceptée sans révolte par l'Union, qui s'est adressée jusqu'à M. le Président du Conseil, mais elle a dû s'incliner devant une des lois fondamentales de l'Exposition.

2° La Sous-Commission du Championnat international demandait à y adjoindre un concours national de pupilles, que le Délégué général fit rejeter, à raison des difficultés de déplacement que les concours de ce genre présentent pour de jeunes enfants.

L'emplacement des trois concours était fixé à Vincennes, dans l'enceinte du Vélodrome de 500 mètres, que l'Administration construisait pour la Section VI.

Dans sa première séance du 6 janvier 1900, la Commission supérieure approuva à l'unanimité le programme de la Section II.

SECTION III. — ESCRIME.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. HÉBRARD DE VILLENEUVE, conseiller d'État, président de la Société d'encouragement de l'escrime.

Vice-Présidents: MM. DE LA CROIX, président de la Société d'escrime à l'épée de Paris; GUYON, président de la Société du «Sabre»; SÉNAT, capitaine au 154^e régiment d'infanterie.

Secrétaire: M. DE LA FRÉMOIRE, secrétaire général de la Société d'encouragement de l'escrime, président du «Contre de quarte».

Membres.

MM. ANDRÉ (Émile), publiciste; le comte DE L'ANGLE-BEAUMANOIR, vice-président de la Société d'encouragement de l'escrime; ALICOT, député; ARCHINARD, capitaine au 2^e régiment de cuirassiers; AYAT, professeur d'escrime; BAILLIF (Godfroy), membre de la Société d'encouragement de l'escrime; BAUDRY, professeur d'escrime; BEAUVOIS-DEVAUX, président de la société «L'Escrime française»; BERGE (René), membre de la Société de l'encouragement de l'escrime; BLANCHECOTTE, chef de bataillon à l'état-major du génie; BOURDOIS, sous-chef de bureau au Ministère du commerce; BREITLING, proviseur du lycée Saint-Louis; BREITMAYER (Paul), président de la Commission d'escrime de l'U.S.F.S.A.; BUREAU (Georges), président de la Société d'entraînement à l'escrime et au pistolet; le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT, vice-président de la Société d'escrime à l'épée; CHEREST, conseiller général de la Seine; CLOUTIER, président honoraire de la Société d'escrime à l'épée; COQUET, chef de bataillon au 134^e régiment d'infanterie; COSTE, capitaine au 99^e régiment d'infanterie; DEBAX, capitaine instructeur à l'école de Joinville-le-Pont; DOUMERC, capitaine au 101^e régiment d'infanterie; DUCREUX, vice-président d'honneur de l'académie d'armes; DULAU, député; le baron Antoine D'Ez-

PELETA, vice-président de la Société d'encouragement de l'escrime; GAY (Ernest), membre du Conseil municipal de Paris; LAROZE (Pierre), député; LASSERRE (Maurice), député LÉCUYER, membre de la Société du Sabre; LEFÈVRE (André), membre du Conseil municipal de Paris; LEGRAND (Gaston), membre du comité de la Société d'encouragement de l'escrime; LEGRAND (Théophile), ancien président du Contre de quarte; LETAINTURIER, sous-préfet; LEUDET (Maurice), publiciste; le comte DE LYONNE, président de la Société de Saint-Georges; MÉRIGNAC aîné, professeur d'escrime; LANNES DE MONTEBELLO, député; NAUDEAU, (Ludovic), publiciste; NEVEU (Pol), délégué de la Société d'escrime à l'épée de Paris; PERLER DE LARSAN (DU), député; PERRÉE (Louis), publiciste; PICHOT (Henri), membre de la Société d'escrime à l'épée; RAIBERTI, député BANC, ancien sénateur; ROULEAU (E.) père, professeur d'escrime; RUE, professeur d'escrime; SERVEBRIQUET, membre de la Société d'escrime de Lyon; SCHOLL (Aurélien), publiciste; SPINNEWYN, professeur d'escrime; TAVERNIER (Adolphe), auteur de traités d'escrime; THOMEGUEX (Albert), membre des jurys de concours d'escrime; VIGEANT (Arsène), président de l'académie d'armes.

Le Comité de la Section III commença par se diviser en trois sous-comités, correspondant aux trois branches principales de l'escrime: *fleuret*; *épée*; *sabre*. Il créa un quatrième sous-comité dit *de tournoi*, mais les travaux de ce dernier sous-comité n'aboutirent pas.

Le Comité tint huit séances, du 8 mai 1899 au 28 décembre 1899. Dans la discussion des règlements, on put voir se manifester la rivalité des trois armes, et surtout celle de l'*épée*, arme de combat avec le *fleuret*, arme d'étude, si bien que la Commission supérieure dut, dans sa haute impartialité, rectifier certains points du règlement des

concours de *fleuret*, imposés avec trop de zèle par les hommes d'épée, et qui auraient rendu difficile le classement des tireurs.

L'organisation des concours de *fleuret* fut confiée à la *Société d'encouragement à l'escrime*; celle des concours de *sabre* à la *Société «Le Sabre»*. L'emplacement indiqué pour ces concours fut une salle dans l'Exposition. (Cette salle, non alors désignée, fut la travée nord-est de la *Salle des Fêtes* de l'Exposition.) Le concours d'épée était confié à la *Société d'escrime à l'épée*, et ce concours étant plus intéressant en plein air, une terrasse des *Tuileries* était désignée par le Comité comme l'emplacement le plus favorable.

Ce programme était approuvé le 6 janvier 1900 par la Commission supérieure, sauf quelques modifications de détail apportées au règlement des concours de *fleuret*, comme il a été dit plus haut.

SECTION IV. — TIR.

Comité consultatif spécial. — *Président*: M. le lieutenant-colonel GUÉRIN, député.

Vice-présidents: MM. LERMUSIAUX (Florimond), secrétaire général de l'Union des Sociétés de tir de France; le comte CLARY, président de la Société *le Pistolet*; FAURE (Maurice), membre du cercle de tir aux pigeons.

Secrétaire: M. CARNOT (Sadi), capitaine au 130^e régiment d'infanterie.

Secrétaires adjoints: MM. LABBÉ (Joseph), membre du Comité de la Société *le Pistolet*; LEFÈVRE (Georges), président de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris.

Membres.

MM. ARBEL (le D^r Lucien); BARRIÈRE, sénateur; BELVALLETTE (Alfred), propriétaire d'équipage fauconnier; CHAPUIS, député; CHASTANG, capitaine chargé du tir à la Section technique d'infanterie; CHAUCHAT (Louis), capitaine au 9^e bataillon d'artillerie à pied, membre de la Commission d'expériences; CHRÉTIEN, capitaine breveté hors cadre; CLAIRIN, membre du Conseil municipal de Paris; COACHE, député; CORBIN, colonel, chef de la Section technique du génie; COSTEDOAT-LAMARQUE, capitaine au 54^e régiment d'infanterie; DECOURCELLE, trésorier-administrateur de l'Union des Sociétés de tir de France; DELINON (Gabriel), membre des Sociétés de tir; DEMONTS, membre de la Société de tir aux pigeons; DESGENETAIS (Louis), membre de la Société de tir aux pigeons; DUVAL (César), sénateur; le comte D'ELVA, député; FANIEN, député; FAURÉ-LEPAGE, vice-président de la Chambre syndicale de l'industrie des armes, munitions et articles de chasse; FLAMERY, vice-président de l'Union des Sociétés d'instruction militaire de France; FOURNIER (L.), publiciste; FOYE, propriétaire d'équipage fauconnier; GASTINE-RENETTE, président de la Chambre syndicale de

l'industrie des armes, munitions et articles de chasse; GAUTREAU (Henri), secrétaire du Comité de direction de la Société de tir au canon, de Paris; le capitaine GÉRARD, directeur du stand municipal de la rue d'Allemagne; GEVELOT, député; GILARDONI, colonel, commandant le 104^e régiment d'infanterie au Mans; GOUIN (O.), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale; GUÉRET-DESNOYERS, maître des requêtes au Conseil d'État; HARENT, vice-président de l'Union des sociétés de tir de France, président de la Société de tir de Lyon; HATTAT, membre du Conseil municipal de Paris; HEUZEY, député; JANNIN, commandant au 95^e à Cosne; JAY, capitaine de la compagnie d'arc de Saint-Pierre de Montmartre; LAPORTE-BISQUIT, sénateur; LECOEVRE, ancien président de l'Union des Sociétés de tir de la région de Paris; LECOQ (G.), capitaine de la compagnie d'arc de Charenton; LEMAIRE, administrateur délégué de la Société française de munitions; DE LEUSSE, capitaine au 27^e régiment de dragons; MANOURY (Paul), publiciste; DE MASSIAC (Guy), vice-président de l'Union des sociétés de tir de France, président de la Société de tir de Dijon; MAYET, publiciste; MESUREUR,

vice-président de la Chambre des députés, ancien Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes; MONCEL, architecte des concours nationaux; le comte DE MONTBRISON, capitaine en retraite, ancien attaché à l'inspection des cartoucheries; MOREAU (Paul), secrétaire-trésorier de la Société d'arbalète de Montreuil; MOREAUX, capitaine au 10^e régiment d'artillerie; DU MORIEZ, colonel attaché militaire en Suisse; NIVIÈRE (Roger), membre du Comité du Fusil de chasse; ORCEL (Jean-Marie), colonel, commandant le 30^e régiment d'artillerie; PICHOT (Amédée), directeur de la *Revue britannique*; RANSON, vice-président du Couseil général de la Seine; ROL-

LAND, sénateur; SABATTIER, chef de bataillon d'infanterie breveté, hors cadres; SAUTON, membre du Conseil municipal de Paris; le colonel SEVER, ancien député, président du syndicat des tireurs français; SICHEL (Georges), capitaine de la compagnie d'arc de Pantin; TFFIN, commandant instructeur à l'École normale de tir de Châlons; THOME (Léon), membre de la Société de tir aux pigeons; le général TRICOCHÉ, président de la Société de tir au canon de Paris; WALDEMAR-VINCENT (Paul), chef d'escadron au 12^e régiment d'artillerie; WONDERSCHEER, lieutenant-colonel, commandant l'École normale de tir de Châlons.

Le Comité de la Section IV constitua cinq sous-commissions: 1^o *Tir à la cible*; 2^o *Tir au canon*; 3^o *Tir à L'arc et à l'arbalète*; 4^o *Tir aux pigeons*; 5^e *Fauconnerie*.

A la suite de discussions longues et approfondies, le Comité établit ainsi le programme définitif des concours de la Section IV, en 1900.

1^o Concours international de *tir à la cible* (7^o concours national), organisé au polygone de Satory, par l'*Union des Sociétés de tir de France*;

2^o Concours de *tir au fusil de chasse*, organisé au stand de l'île Séguin, par la *Société «Le Fusil de chasse»*. Ce concours spécial qui se trouvait incorporé d'abord dans le concours de Satory en a été détaché sur la demande du Comité d'organisation du concours de *tir à la cible*, parce que son installation à Satory aurait été trop coûteuse et que de plus ces deux concours se seraient nuï l'un à l'autre par leur rapprochement;

3^o Concours de *tir au canon*, organisé par la *Société de tir au canon*, de Paris.

4^o Concours de *tir aux pigeons*, organisé par le *Cercle du Bois de Boulogne*, sur les pelouses de Madrid, au Bois de Boulogne.

5^o Concours de *tir à l'arc et à l'arbalète*, organisés par la *Fédération des compagnies d'arc de l'Île de France*, sur l'emplacement de l'ancien vélodrome municipal de Vincennes.

6^o Concours de *fauconnerie*, dont le programme comprenait deux éléments différents: 1^o une installation de fauconnerie modèle, au bord du lac Daumesnil, à Vincennes, avec exercices journaliers de dressage des faucons et de vols divers; 2^o des concours de vols sur les pelouses de l'hippodrome de Vincennes.

Disons tout de suite que les concours de *fauconnerie* n'eurent pas lieu, le Sous-Comité qui en avait élaboré le projet, ayant refusé de se charger de leur exécution, qui présentait de grandes difficultés techniques. Ce Sous-Comité étant composé de presque tous les hommes qui pratiquent encore en France cet antique sport, il fallut renoncer à découvrir, en dehors d'eux, une compétence capable de mener à bien l'organisation des concours de *fauconnerie*, et force fut au Service des Sports de les supprimer.

L'ensemble du programme de la Section IV, tel qu'il vient d'être résumé, fut adopté sans modifications, par la Commission supérieure, dans sa séance du 3 février 1900.

SECTION V. — SPORT HIPPIQUE.

Comité consultatif spécial. — *Président* : M. DE LA HAYE-JOUSSELIN, vice-président de la Société des steeple.

Vice-présidents : MM. CARON (Ernest), membre du Conseil municipal de Paris; le comte DE COSSÉ-BRISSAC, président de la Société de l'Étrier; BOUGON (le colonel Augnste), colonel commandant le 1^{er} régiment de cuirassiers.

Secrétaire : M. BORDEAUX (Albert), propriétaire-éleveur.

Membres.

MM. ADAM, président de la Société sportive d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline en France; le comte D'AULAN, député ACHILLE (Léopold), membre du Conseil municipal de Paris; le prince D'ARENBERG, député; le comte D'ALSACE, député; AUMONT (Paul), propriétaire-éleveur; BARRIER, conseiller général de la Seine; BARTHE, vétérinaire principal de 1^{re} classe en retraite; BAUME (Louis), publiciste; BEAUVOIR (Roger DE), publiciste; BLACQUE-BELAIR, capitaine instructeur à l'École de cavalerie de Saumur; BLANC (Edmond), député; BLANCHY, capitaine-écuyer à l'École supérieure de guerre; DE CASTELLI, lieutenant-colonel, chef de la section technique de cavalerie au Ministère de la guerre; CAZE DE CAUMONT, membre de la Société hippique française et du Comité de la Société de l'Étrier; COLLIÈRE (Georges), secrétaire général de la Société hippique française; COYREAU DES LOGES, propriétaire-éleveur; DE CONTADES, commandant-écuyer en chef de l'École de cavalerie de Saumur; le comte DE DAMPIERRE, commandant la section de cavalerie à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr; le baron DEMARÇAY, député; DETAILLE (Édouard), membre de l'Institut, président de la Sabretache; DOMENECH, commandant-écuyer en chef de l'École supérieure de guerre; DUPUY (Jean), sénateur; FOUQUIER D'HÉROUEL, propriétaire-éleveur, membre de la Société hippique française; FOUREST, membre du Conseil municipal de Paris; FOURNIER (Henri), publiciste; FOURNIER-SARLOVÈZE, lieutenant au 5^e régiment de dragons; DE FRAVILLE, commandant-écuyer en chef de l'École d'application de Fontainebleau; FROGIER DE PONTLEVOY, sénateur; FROMENT-MEURICE, membre du Conseil municipal de Paris; GASSIER (Aimé), vice-président du Conseil général des Basses-Alpes; DE GATINES, fondateur et vice-président

de la Société équestre l'Étrier; DE GRANDMAISON, député; le comte GREFFULHE, ancien député; JACQUIN, colonel commandant le 54^e régiment d'infanterie; DE JOUSSELIN, capitaine, officier d'ordonnance du directeur de la cavalerie au Ministère; le comte DE JUIGNÉ, président de la Société hippique française; le comte DE KERGORLAY, membre du Jockey-Club; LACROIX (Henri), membre du Comité de la Réunion hippique militaire; le vicomte Charles DE LA ROCHEFOUCAULD, ancien président de la Société du Polo; le marquis DU LAU D'ALLEMANS, membre du Jockey-Club; LÉGLISE (Pierre), propriétaire-éleveur; LE MYRE DE VILERS, lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers; LEVERT (Maurice), secrétaire de la Sabretache; LE Roux (Hugues), publiciste; MARTIN, chef de cabinet du président du Conseil municipal de Paris; MÉGNIN (Paul), publiciste; MOLIER (Ernest), secrétaire de la Sabretache; MULLER, directeur du Tattersall; PARIS (Félicien), ex-secrétaire du Conseil général de la Seine; PÉAN DE SAINT-GILLES (André), propriétaire-éleveur; PELLIER (Jules), directeur du manège Pellier; POISSON, publiciste; RIOTTEAU (Émile), député, président de la Société du demi-sang; PUECH (Eugène), ancien chef de cabinet au sous-secrétariat à l'Intérieur; RIPAULT (Eugène), publiciste; ROMAIN, publiciste; SAFFROY, président de la Réunion hippique militaire; DE SAILLY, chef d'escadron breveté au 1^{er} régiment de chasseurs; DE SAINT-ALBIN (Albert), publiciste; le comte DE SAINT-QUENTIN, député, membre des Comités de la Société hippique et de la Société du demi-sang; TILLAYE, sénateur, ancien Ministre des travaux publics; TRÉLAT (Marcel), maître des requêtes au Conseil d'État; le comte Louis DE TURENNE D'AYNAC, membre du Jockey-Club; VALLET (Louis), publiciste; VARIN, commandant-écuyer en chef de l'École d'application de cavalerie.

Le Comité de la Section V tint, du 10 mars 1899 au 30 janvier 1900, sept réunions. Il se mit au travail avec un vif entrain, et eut d'abord des projets grandioses dont témoigne sa division en cinq Sous-Comités: 1° Sous-Comité du *Polo international*; 2° Sous-Comité de Carrousel; 3° Sous-Comité de Concours *hippique*; 4° Sous-Comité de *Fantasia*; 5° Sous-Comité de *Concours de menage*, pour cochers professionnels. La nomination de ce dernier Sous-Comité avait été demandée par M. le vicomte de la Rochefoucauld, qui désirait voir instituer ainsi un concours démocratique à Vincennes. Ce projet ne put aboutir, faute d'une piste convenable à Vincennes.

Le programme très séduisant de trois grands carrousels donnés avec le concours de l'armée dut être, à regret, abandonné par le Comité, le Ministre de la guerre ayant refusé le concours nécessaire de l'armée et des écoles de cavalerie.

Dans sa séance du 14 novembre 1899, le Comité décida de renoncer à la *fantasia*, qui faisait déjà, en dehors de l'Exposition, l'objet d'une entreprise privée et qui aurait pris un caractère trop marqué de spectacle.

Le programme de la Section V, proposé le 3 février 1900 à l'approbation de la Commission supérieure, se réduisait donc à deux projets:

1° Le *Concours hippique* de l'Exposition de 1900, organisé par la *Société hippique française*, place de Breteuil;

2° Le concours de *polo hippique*, organisé sur la pelouse de Bagatelle, par la *Société au polo*.

Ces deux concours, acceptés par la Commission supérieure, ont brillé d'un éclat tout spécial parmi les fêtes sportives de l'Exposition.

SECTION VI. — VÉLOCIPÉDIE.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. QUENTIN-BAUCHART, membre du Conseil municipal de Paris.

Vice-présidents: MM. PAGIS, président de l'Union vélocipédique de France; PETIT (le docteur Léon), membre du Conseil du Touring-Club de France; GIFFARD (Pierre), publiciste sportif.

Secrétaire: M. LAPAUZE (Henry), publiciste.

Membres.

MM. AUDIFFRED, député; D'ARNAUD, vice-président de l'Union vélocipédique de France; BALLIF (Abel), président du Touring-Club de France; BERTHELOT (André), député; BOELLE, lieutenant-colonel d'infanterie hors cadres, breveté; BOMPARD (Raoul), député; BOVET-JAPY (Philippe), constructeur; BOURLET (Carlo), professeur à l'École des beaux-arts; BRETON (Léon), membre du Comité directeur et de la Commission sportive de l'Union vélocipédique de France; CHABBERT (Gaston), sous-chef de bureau au Cabinet de M. le Ministre de la guerre;

COLLET (Georges), publiciste; CHASTELAIN (Paul), ancien chef de Cabinet du Ministre du commerce; DELFINI, ancien chef du Secrétariat particulier du Sous-Secrétaire d'État de l'intérieur; CLÉMENT (Adolphe), constructeur, président de la Chambre syndicale du cycle; DENIS, chef d'escadron breveté au 30^e régiment d'artillerie; FORESTIER (Jean), conservateur du bois de Boulogne; GÉRARD, capitaine au 87^e régiment d'infanterie; GERVAIS, député; GIRARD (Alfred), sénateur; HENRION-BERTEIER (Général), maire de Neuilly, président d'honneur du Touring-

Club de France; HYÉRARD (Léon), chef du Cabinet du préfet de la Seine; LAFFITE (Pierre), publiciste; LASSERRE (Georges); LEFEBVRE, conservateur des promenades de Paris; LELEUX, ancien chef adjoint du Cabinet du préfet de police; LELONG, constructeur; LHEUREUX (Marcel), publiciste; LOURTIES, sénateur; LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Docteur), président d'honneur du Touring-Club de France; MENANT, directeur des affaires municipales à la Préfecture de la Seine; MEYLAND, rédacteur en chef de la *Vie sportive* et de la *Revue sportive*; MINART (Louis), publiciste; MONTÉGUT (A.-H.), vice-président de l'Hémicycle; MOURLAN, officier d'administration principal en retraite; ONFRAY (Louis), constructeur, ancien président de la Chambre syndicale de l'industrie vélocipédique; PÉRARD (Maurice), membre du Racing-Club; PAULIN-MÉRY, député; PICARD, lieutenant au 87^e régiment d'infanterie;

RAVENEZ (Camille), chef de bataillon breveté au 55^e régiment d'infanterie; REBILLOT (Général), membre du Conseil du Touring-Club de France; RIGUELLE (Alfred), président de la Commission sportive de l'Union vélocipédique de France; DE ROUVRE (Philippe), président de l'Hémicycle; ROUSSEL (Félix), ancien vice-président de l'Union vélocipédique de France; ROUSSEAU (Paul), secrétaire de l'Union vélocipédique de France; ROY (Pierre), secrétaire de la Commission de vélocipédie de l'U.S.F.S.A.; ROZIER, secrétaire du Conseil municipal de Paris; SASPORTAS, publiciste; SCHMOLL, publiciste; SERPEILLE (Maxime), publiciste; SOURIAU (Maurice), publiciste; TAMPIER (Charles), publiciste; TIGNOL, publiciste; TOUNY (Ém.), directeur de la police municipale; VAUDET (Charles), membre du Conseil municipal de Paris; WORMS (Edmond), président de la Commission de vélocipédie de l'U.S.F.S.A.

Le Comité de la Section VI avait constitué trois Sous-Comités, correspondants aux trois buts principaux du cyclisme: la *vélocipédie sportive*, la *vélocipédie touriste et utilitaire* et la *vélocipédie militaire*.

Le Sous-Comité de *Vélocipédie touriste et utilitaire* se déclara impuissant à élaborer le projet d'un concours rentrant dans son cadre, en faisant remarquer que le tourisme est par essence indépendant et que ce sport hygiénique et instructif ne peut fournir les éléments d'un concours proprement dit. Le Comité dut, en conséquence, renoncer à cette partie de son programme.

En revanche, les Sous-Comités de *Vélocipédie sportive* et de *Vélocipédie militaire* firent adopter par le Comité, en sa séance du 30 octobre 1899, des projets fort intéressants, et la Commission supérieure eut à statuer, à sa réunion du 6 janvier 1900, sur le programme suivant:

1^o *Courses vélocipédiques* devant durer une semaine entière, avec 100,000 francs de prix, organisées sur le nouveau vélodrome de Vincennes, par une Commission exécutive de neuf membres pris dans le sein du Comité de la Section VI. Ce projet fut approuvé par la Commission supérieure;

2^o Projet de *fête vélocipédiques militaire*, organisée par le capitaine Gérard et le lieutenant Picard, avec le concours de l'armée. Ce projet, jugé fort intéressant par la Commission supérieure, fut néanmoins réservé par elle, l'exécution de cette partie du programme étant subordonnée à l'autorisation du Ministre de la guerre, qui ne fut pas accordée.

Ce serait méconnaître l'activité du Comité de la Section VI que de ne pas rappeler la part importante qu'il prit à la construction des grandes arènes vélocipédiques de Vincennes, qui furent d'une si grande utilité pour tant de concours divers.

Ce fut là la grande préoccupation du Comité à toutes ses séances, et, grâce aux démarches de son président, M. Quentin-Bauchart, jointes à celles du Délégué général, un accord put intervenir entre l'Administration de l'Exposition et la Ville de Paris pour la construction, à frais communs, de cette piste. Dans sa dernière réunion du 23 février 1900, le Comité eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès, et il put examiner et corriger le plan de la piste projetée, qui lui était soumis par M. Lefèvre, conservateur du bois de Vincennes.

SECTION VII. — AUTOMOBILISME.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. FORESTIER, inspecteur général des ponts et chaussées.

Vice-présidents: MM. le comte DE DION, vice-président de l'Automobile-Club de France; BINDER (Maurice), député; SARTIAUX (Eugène), membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile.

Secrétaire: M. MEYAN (Paul), publiciste.

Membres.

MM. ARMEZ, député; BAULDRY DE SAULNIER, publiciste; BERARDI (Gaston); BERGER (Georges), député; BIXIO (Jules), directeur de la Compagnie générale des Petites Voitures; BOCHET, ingénieur des Mines; BOLLÉE (Amédée), membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile; CADOUX, chef de bureau au Secrétariat général du Conseil municipal; CAUDERAY, ingénieur; CHAHUET (Paul), chef de division au Ministère des travaux publics; CHARRUYER, député; Le comte Gaston DE CHASSELOUP-LAUBAT, membre du Comité et du Conseil d'administration de l'Automobile-Club de France; CLÉMANÇON, ingénieur-électricien; CHRIS, sénateur; COHENDET (A.), ingénieur des arts et manufactures; COLLIN (Georges), ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer du Nord; CUVINOT, sénateur, ancien président du Conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus de Paris; DELAHAYE (Émile), membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile; DELESSEUX (Georges), ancien chef adjoint du Cabinet du Ministre du commerce et de l'industrie; DEPREZ (Marcel), membre de l'Institut, membre du Comité de patronage du Congrès de la locomotion automobile; DESPLATS, secrétaire du Conseil municipal de Paris; DUPUY (Pierre), publiciste; FALCONNET (Henri), ingénieur des arts et manufactures; FERRUS, capitaine au 13^e régiment d'artillerie; FLACHON, publiciste; FOROT, contrôleur général de 1^{re} classe à

l'Administration de l'armée; FOURNOL (Étienne), publiciste; FOUGEIROL, sénateur; HOSPITALIER (Édouard), membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile; JARRY (Henri), ingénieur civil des mines; JEANTAUD (Charles), membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile; JUMEL, député; KREBS, directeur de la Société des anciens établissements Panhart et Levassor; KRIEGER, ingénieur-constructeur; LALOGUE, député LAMBERT, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de la Section technique de l'artillerie, président de la Commission militaire des voitures automobiles; LEMOINE (Louis), ingénieur des arts et manufactures; LOCKERT, ingénieur publiciste; MARILLIER, ingénieur archiviste de la Chambre syndicale de l'automobile; MELLET (Xavier), publiciste; MENIER (Gaston), député; MENGIN (Commandant), membre de la Commission militaire des automobiles; MERY (Maurice), publiciste; MICHEL-LÉVY (A.), membre de l'Institut, ingénieur en chef des mines, membre du Comité du Congrès de la locomotion automobile; MICHELIN (André), ingénieur des arts et manufactures; MILL (Louis), membre du Conseil municipal de Paris; MONMÉRQUÉ (Arthur), ingénieur en chef des ponts et chaussés; DE NANSOUTY (Max), membre du Comité de l'Automobile-Club de France; PAMARD (Général), chef du Cabinet de M. le Ministre de la guerre; PEUGEOT (Armand), président de la

Chambre syndicale de la locomotion automobile; PIERRON (Georges), vice-président du Touring-Club de France; PISTOR, colonel breveté à l'État-Major particulier de l'artillerie; POZZI, ingénieur-constructeur, membre de la Chambre de commerce de Paris; RICHARD (Henry), membre de l'Automobile-Club de France; RIVES, président du Comité d'organisation de l'exposition d'automobiles; le baron ROGNIAT, trésorier de la Chambre syndicale de l'automobile; RUEFF (Jules), éditeur, membre de l'Automobile-Club de France; RUEFF (Jules), membre de l'Automobile-Club de France; SCHNEIDER (Eug.), député; SCOTTE (Johanny), membre du Comité du Con-

grès de la locomotion automobile; SILHOL (André), maître des requêtes au Conseil d'État; le baron THÉNARD, membre du Comité de patronage du Congrès de la locomotion automobile; THÉVIN (Fernand), secrétaire général de la Chambre syndicale de l'automobile; THIÉBAUT (Victor), membre de la Chambre de commerce de Paris; DE TURCKEIM, membre du Comité du congrès de la locomotion automobile; le comte DE LA VALETTE, ingénieur des mines, secrétaire technique de l'Automobile-Club de France; VARENNES (Rend), publiciste; WALCKENAER, ingénieur en chef des mines.

Les travaux de ce Comité furent rapides. Les deux Sous-Comités, nommés à la séance du 14 juin 1899, le premier pour s'occuper des *concours divers d'automobilisme* et, le second, des *courses de vitesse*, désignèrent M. Jeantaud comme rapporteur général.

Le programme général, approuvé par le Comité, le 15 novembre 1899, et par la Commission supérieure, le 6 janvier 1900, comprenait l'organisation, à Vincennes, par l'*Automobile-Club* de France, de sept concours différents, échelonnés de mois en mois.

SECTION VIII. — SPORT NAUTIQUE.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. l'amiral DUPERRÉ, président de l'Union des yachts français.

Vice-présidents: MM. FLEURET (Adrien), président du Cercle nautique de France; MENIER (Henri), membre du Conseil de l'Union des yachts de France; MARÉCHAL, président de la Fédération française des Sociétés d'aviron; le marquis DE LA JAILLE, président du Cercle de la voile, membre du Conseil de l'Union des yachts français.

Secrétaire: M. ARMAN DE CAILLAVET, publiciste.

Membres.

MM. BARBEY, sénateur, ancien Ministre de la marine; BARRELET, président de la Société nautique d'Enghien; BERTHAUT (Georges), membre du Comité d'honneur des pêcheurs de France; BAUDIN (Pierre), député, Ministre des travaux publics; BOULONGNE (Paul DE), membre du Cercle de la voile de Paris; BRINDEAU, député CAILLAT (Edmond), président de la Société d'encouragement au sport nautique; CAILLAT (Charles), membre fondateur de l'Union des yachts et membre du Cercle de la voile; CHENAL, vice-président du Rowing-Club de Paris; CHEVILLON, député CORNIL (Georges), ancien président de la Société nautique de la Marne; DUFRAINE, vice-président de la Fédération française des sociétés

d'aviron; DUPUYTREM, député; EHRET (Émile), président du Syndicat central des pêcheurs de France; ESTOURNELLES DE CONSTANT (Jean D'), chef de bureau à la Direction des beaux-arts, secrétaire des courses du Cercle de la voile; FLEUTIAUX, président de la Commission de l'aviron à l'*U.S.F.S.A.*; FLOUEST, publiciste; FRID (E.), secrétaire général du Syndicat central des pêcheurs de France; FUMOUCHE (Armand), vice-président de la Chambre de commerce de Paris; GUIEYSSE (Paul), député ancien ministre; GUILLEMIN, inspecteur général de la navigation et des ports; HOYAUX (Vincent), président des pêcheurs de la section du XIX^e arrondissement de Paris; KOCK, président du Club nautique de Paris;

JOUSSET (Docteur Marc), président du Cercle de la voile d'Asnières; LAEDERICH, inspecteur principal de la Navigation; LAGOGUÉ, secrétaire du Comité des régates internationales de Paris; LE GROS, secrétaire de la Fédération française des sociétés d'aviron; LEROY, président du Cercle de la voile de Poissy; LÉVI (Adam), secrétaire général des régates scolaires de Paris; LEVRAUD, député; MANTOIS (Édouard), vice-président du Cercle de la voile de Paris; MARTEAU, ancien président des Régates internationales de Paris; MAY, secrétaire de l'Union des rameurs de Paris; MEURGEY (Paul), président de la Société de la voile de Nogent-Joinville; MILLAUD, sénateur, ancien ministre; MIRABAUD, membre du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans; MOREL-FATIO, membre du Comité de l'Union des yachts français; PAULUS (E.), vice-président du Club Neptune; OUVRE, député; PETIT (Albert), vice-président du Comité d'hon-

neur des pêcheurs de France; RAYNAL, sénateur; l'amiral RIEUNIER, député, ancien Ministre de la marine; REINGEISSEN, président du Club nautique dyonisien; le baron Arthur DE ROTHSCILD, membre du Comité de l'Union des yachts français; ROUSSEAU (Emmanuel), maître des requêtes au Conseil d'État; SALVETTI (Antoine), publiciste; SÉVIN, rédacteur au Ministère de la marine, ancien secrétaire du Comité des régates internationales de Paris; SIBILLE, député; STRAUSS (Paul), sénateur; le marquis DE TANLAY, président du Comité des pêcheurs de l'Yonne; TELLIER, président de la Chambre syndicale des constructeurs de bateaux; THOMAS, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance du Ministre de la marine, détaché auprès du Ministre de la guerre; TOULOT, publiciste; VERDONCK, président de la Fédération française de natation; VIEIRA, président du Comité des régates internationales de Paris.

Le Comité de la Section VIII a tenu cinq réunions du 10 mai 1899 au 1^{er} février 1900. Il s'était réparti en quatre Sous-Comités: 1^o *Aviron*; 2^o *Voile*; 3^o *Bateaux à moteur mécanique*; 4^o *Natation et Pêche*. Ce dernier Sous-Comité s'était lui-même scindé en deux Sous-Commissions.

Des questions d'une nature très délicate durent être tranchées par le Comité. C'est ainsi que, pour les *Régates à l'aviron*, il décida que, contrairement aux règlements de la *Fédération française d'aviron*, les régates de l'Exposition de 1900 seraient ouvertes à toutes les sociétés étrangères, même celles des pays non fédérés. L'organisation de ces régates fut, en conséquence, confiée à une commission exécutive spéciale, prise dans le sein du Comité (séance du 28 juin 1899).

Pour les *régates à voile*, le Comité dut stipuler que le règlement de l'*Union des yachts français*, instituant un tribunal arbitral souverain (art. 17), ne pourrait être appliqué aux régates de 1900, étant incompatible avec le fonctionnement du Jury international. Cette mesure pouvait être grave, car elle aurait pu entraîner la disqualification de tous les yachts ayant pris part aux régates de l'Exposition; mais, grâce aux démarches du Délégué général, l'*U.Y.F.* consentit de bonne grâce à excepter de son règlement les *régates à voile* de l'Exposition de 1900.

En ce qui concernait les *régates de bateaux à moteur mécanique*, manifestation sportive nouvelle, le Comité devait établir de toutes pièces un règlement et chercher à qui confier l'organisation de ce concours. Sur la proposition de M. Henri Menier, vice-président du Comité, cette organisation fut confiée à l'*Hélice-Club de France* (séance du 1^{er} février 1900).

A cette même séance fut adopté le projet du concours de *natation*.

En revanche, par décision de l'Administration de l'Exposition, et malgré la protestation unanime du Comité, le projet du concours de *pêche à la ligne* était écarté, comme n'intéressant pas les sports.

Le 3 février 1900, la Commission supérieure approuva les projets des régates à l'aviron et à la voile, des concours de *bateaux à moteur mécanique* et de *natation*; mais la Commission supérieure protesta à son tour contre l'exclusion qui avait frappé la *pêche à la ligne*, et elle émit le vœu de voir figurer ce concours dans le programme de l'Exposition.

Pour satisfaire à ce désir de la Commission supérieure, le Service des sports réussit, d'accord avec le Sous-Comité de *pêche à la ligne*, à élaborer un nouveau projet basé sur une dépense de 14,000 francs, au lieu des 92,000 francs demandés primitivement. Ce projet fut soumis le 10 mars à l'approbation de la Commission supérieure et voté par elle à l'unanimité.

SECTION IX. SAUVETAGE.

Comité consultatif spécial. — *Président*: M. BOUCHER-CADART, président de la Société française de sauvetage.

Vice-présidents: MM. DETALLE, colonel commandant le régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris; BROSSARD DE CORBIGNY, inspecteur de la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Secrétaire: M. COCHERIS, secrétaire général de la Fédération française de sauvetage.

Membres.

MM. AIMOND, député, président de la Société nationale de sauvetage; BAILLY, ancien inspecteur des sapeurs-pompiers de la Seine; BALMAIN, président de la Société des Sauveteurs de la basse Seine; BERNARD-WOLF, ancien président des Concours internationaux de sapeurs-pompiers de l'Exposition de 1889; BLEY, chef adjoint du Cabinet du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes; BOLLOT, délégué des Sauveteurs bretons; BOULOUMIÉ (le docteur), secrétaire général de l'Union des Femmes de France; BRISSON (Adolphe), publiciste; CACHEUX, secrétaire général du Congrès de sauvetage; CALVET, sénateur; CAZIER (Hippolyte), secrétaire délégué départemental de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie; CLAVAUD (le commandant), administrateur délégué de la Société centrale de sauvetage des naufragés; CHERRIER, inspecteur des sapeurs-pompiers de la Seine; COIGNERAI, délégué des Sauveteurs bretons; COLLY, membre du Conseil municipal de Paris; CORNET (Lucien), député; DUCHAUSSOY (le docteur), secrétaire gé-

neral de l'Association des Dames françaises, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; FRÉBAULT (le docteur Félix), président des Ambulanciers de France; FUNCK-BRENTANO, président de la Société des Secouristes français; GOMOT, sénateur, président des Sauveteurs de la Seine; DE GOSSELIN (Léon), secrétaire général de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer; GUESNET, trésorier de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie; HAMON (G.), secrétaire général adjoint de la Fédération des Sauveteurs de France; LE HÉRISSE, député; LEFÈVRE (Alexandre), député; LÉGLISE, député; LE GRANDAIS, secrétaire du Conseil municipal de Paris; MIGNOT, président de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie; MIGNOTTE, secrétaire général de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie; OLIVIER, président de l'Union des officiers de sapeurs-pompiers du département de la Seine; ORDINAIRE, député; POIMBOEUF, secrétaire général

de la Société nationale de sauvetage; PAYSANT, président de la Société parisienne de sauvetage; RABANY, chef de bureau au Ministère de l'intérieur; RAMONAT (le docteur), médecin en chef de la Société française de sauvetage; TIJOU, président de l'Œuvre des Enfants sauveteurs; VASSE

(Louis), secrétaire général de la Société nationale de sauvetage; VEIL-PICARD (Edmond), ancien capitaine de sapeurs-pompiers; VERNIER, capitaine à l'état-major particulier du génie, attaché à la section technique du génie; VIGUIER (Paul), conseiller général de la Seine.

Le programme arrêté par le Comité de la Section IX et adopté sans modifications par la Commission supérieure dans sa séance du 6 janvier 1900, comprenait:

1° Un concours de *manœuvres de pompes à incendie*, à organiser sur l'hippodrome de Vincennes (mis gracieusement à la disposition de l'Exposition par la *Société du demi-sang*) par la *Fédération des officiers et sous-officiers des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie*;

2° Un concours de *sauvetage sur l'eau*, à organiser en Seine, par une Commission exécutive spéciale, nommée par le Comité et agissant sous sa surveillance;

3° Un concours de *sauvetage sur terre* (premiers secours aux blessés civils et militaires), à organiser dans l'enceinte du nouveau vélodrome, à Vincennes, également par une Commission exécutive spéciale.

SECTION X. — AÉROSTATION.

Comité consultatif spécial. *Président*: M. CAILLETET, membre de l'Institut.

Vice-présidents: MM. le lieutenant-colonel RENARD, directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon; DECAUVILLE (Paul), ancien sénateur; CORNU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des mines.

Secrétaire: M. SURCOUF (Édouard), constructeur aéronaute.

Membres.

MM. AIMÉ (Emmanuel), secrétaire général de l'*Aéro-Club*; AMY, publiciste; ARCHDEACON (Ernest), vice-président de l'*Aéro-Club de France*; AUBRY, publiciste; le lieutenant-colonel BALFOURIER, officier d'ordonnance du Ministre de la guerre; BERNARD (Paul), député; le commandant BERTRAND, attaché à la Section technique du génie; BESANÇON, directeur-fondateur de l'*Aéro-philie*; BOUDENOOT, député; BRISSON, sous-chef de section à la Télégraphie militaire; CHESNAY, membre du Comité de l'*Aéro-Club*; CLAVEAU, président d'honneur du *Roitelet*; CONIL (D^r), ancien président de la Fédération colombophile de la Seine; DEROUARD, président de la Société colombophile de la Seine; le commandant ESPITALIER, ancien capitaine d'aérostiers; DE FONVIELLE (Wilfrid), publiciste; GAUTRET (Fernand), député; GIRAUD, membre du Comité de l'*Aéro-*

Club; GODARD (Eugène), constructeur aéronaute; GODARD (Louis), constructeur aéronaute; LE GOUZ DE SAINT-SEINE, lieutenant de vaisseau, ancien commandant du Parc d'aérostation de Toulon; GOUZY, député; DE GRAFFIGNY (Henry), ingénieur aéronaute; GUIBOURG, ancien secrétaire de la rédaction de la *France aérienne*; HAQUET, ancien secrétaire de la Fédération colombophile de la Seine; HERVÉ (Henri), publiciste; le commandant HIRSCHAUER, attaché à l'établissement central d'aérostation militaire de Chalais - Meudon; JANSSEN, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Meudon, président de la Commission permanente d'aéronautique civile; LACHAMBRE, constructeur aéronaute; LAURIOL, ingénieur des ponts et chaussées, capitaine territorial d'aérostiers; le colonel LAUSSE DAT, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national des arts et

métiers; LECARON (Maurice), vice-président de la Fédération colombophile de la Seine; LUCIPIA, président du Conseil municipal de Paris; MALFROY, professeur au lycée Lakanal; MALLET (Maurice), constructeur aéronaute; MONIS, sénateur, Garde des sceaux, Ministre de la justice; le lieutenant-colonel MOREAU, du 5^o régiment du génie; le capitaine PEZET, attaché à l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon; le commandant RENARD, sous-directeur de l'Éta-

blissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon; VAN ROOSEBEKE (L.); SAUNIÈRE, président de l'*Aéronautique-Club de France*; SAURET, président de l'*Hirondelle*; SERPETTE, capitaine de frégate, ancien commandant du Parc d'aérostation de Toulon; le comte DE LA VAULX (Henri), vice-président de l'*Aéro-Club*; VERNANCHET, directeur de l'École normale d'aérostation; VEBER, vice-président du Conseil municipal de Paris.

Le Comité de la Section X a réalisé l'une des œuvres les plus intéressantes parmi les Comités de sports, sous l'impulsion de M. le colonel et de M. le commandant Renard.

Quatre sous-comités furent institués rien que pour l'étude complète des concours de ballons.

Le premier de ces sous-comités devait étudier le programme des concours de *ballons* à instituer; le second devait en préparer le règlement complet, œuvre nouvelle et sans aucun précédent; le troisième avait à se préoccuper des questions d'installation technique à Vincennes; là encore, tout était à créer. Le quatrième sous-comité, enfin, avait pour but de centraliser les décisions prises et d'en déduire les conséquences financières.

Un cinquième sous-comité, composé de colombophiles, était chargé de la mission globale de préparer le projet complet des concours de *Pigeons voyageurs*.

Après dix séances, dans lesquelles chaque article du programme et du règlement fut complètement discuté, l'œuvre du Comité était achevée. Cette œuvre reposait sur la construction, à Vincennes, d'un parc d'aérostation qui devait, dans la pensée du Comité, survivre à l'Exposition. Les concours devaient être organisés par une Commission exécutive spéciale nommée par le Comité à sa séance du 8 décembre 1899.

L'ensemble du programme de la Section X fut adopté à l'unanimité par la Commission supérieure dans sa séance du 3 février 1900.

Profitions de cette occasion pour rappeler que la Commission exécutive des concours de *ballons libres* eut non seulement la charge d'organiser les vingt-quatre concours prévus (et même un concours supplémentaire autorisé par M. le Commissaire général, pour le 7 octobre 1900), mais qu'elle remplit encore les fonctions de Commission de surveillance du *Ballon captif* concédé à M. Vernanchet dans le parc d'aérostation de Vincennes.

SECTION XI. — EXERCICES MILITAIRES PRÉPARATOIRES.

Comité consultatif spécial. — *Président*: M. le général GOSSART, président de la Société polytechnique militaire.

Vice-présidents: MM. BARRAL, président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; VIVIEN (Paul), membre du Conseil municipal de Paris.

Secrétaire: M. GIRAUD, lieutenant de réserve, secrétaire général de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

Membres.

MM. BERNIER, vice-président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; BINET, membre du Comité de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; CHÉRON, sous-lieutenant de réserve, directeur de la gymnastique à l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; MALFILLE, membre du Comité de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; MATIFAS, membre de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; PALETTE, trésorier de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; PAULIAT, sénateur; DU RUEL, membre de la Société polytechnique militaire; DELALANDE,

membre du Comité de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; GRÉBAUVAL, membre du Conseil municipal de Paris; LEDOUX (Alfred), membre des Comités des sociétés *France* et de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; le capitaine SOMMER, secrétaire général de la Société polytechnique militaire; SOMMIER, capitaine de réserve, directeur de l'instruction militaire à l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; THUILLIER, sénateur; TRANCHARD, capitaine de territoriale, vice-président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

Trois séances suffirent à ce Comité pour terminer son travail qui comprenait l'organisation d'un concours dans le Bois de Vincennes, et d'une fête aux Tuileries, par les soins de l'*Union des Sociétés d'instruction militaire de France*. Programme adopté sans modification par la Commission supérieure, le 3 février 1900.

SECTION XII. — CONCOURS SCOLAIRES.

Comité consultatif spécial. — *Président:* M. RABIER, directeur de l'enseignement secondaire au Ministère de l'instruction publique.

Vice présidents: MM. GAUTIER, inspecteur de l'Académie de Paris; DELAGRAVE, libraire-éditeur; BLANCHET, proviseur du lycée Condorcet.

Secrétaire: M. VIGIER, rédacteur au Ministère de l'instruction publique, secrétaire adjoint de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Membres.

MM. ADENIS (CHARLES), administrateur-trésorier de la Caisse des écoles du XII^e arrondissement; BAZIN DE BEZONS, proviseur du lycée de Reims; BAYET, directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; BÉDOREZ, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; BOURLIER, proviseur au lycée de Dijon; BUISSON, directeur honoraire de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique, professeur à la Sorbonne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; DHOMBRE, provi-

seur du lycée Charlemagne; DOLIVEUX, inspecteur de l'Académie de Paris, à Beauvais; DROUELLE, principal du collège de Compiègne; FERRAND, inspecteur de l'Académie de Paris, à Orléans; FRINGNET (Alphonse), inspecteur de l'Académie de Paris, vice-président de l'*U.S.F.S.A.*; DE GALEMBERT, chef du 1^{er} bureau de la Direction de l'enseignement secondaire au Ministère de l'instruction publique, secrétaire de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; GRENIER, ancien proviseur du lycée Charlemagne, inspecteur général honoraire de l'instruction publique; GUIBÉ, proviseur du lycée de Tours; HOSTEIN, proviseur du lycée de Nancy; LLOUBES, inspecteur d'académie, à Melun; LUQUET,

proviseur du lycée de Laon; MARIE-CARDINE, inspecteur de l'Académie de Caen, à Rouen; MONIEZ, inspecteur de l'Académie de Paris; PESTELARD, inspecteur de l'Académie de Paris, à Versailles; PIERRE, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement primaire du Nord, à

Lille; POIRIER, proviseur du lycée Hoche, à Versailles; ROSENZWEIG, professeur au lycée Charlemagne; ROY, proviseur du lycée de Chartres; le docteur TISSIÉ, président de la Ligue girondine de l'éducation physique; VORBE, membre du Conseil municipal de Paris.

Délégués du Comité de la Section I. — Jeux athlétiques. — MM. MANAUD (Léon), président de la Commission de courses à pied de l'U. S. F. S. A.; RAYMOND (Gaston), secrétaire général du *Racing-Club de France*; CHAMP (Paul), vice-président du *Racing-Club de France*.

Délégués du Comité de la Section II. — Gymnastique. — MM. le colonel DERUÉ, inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris; COUYBA, député; STREHLI, professeur au lycée Montaigne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Délégués du Comité de la Section III. — Escrime. — MM. LEGRAND (Gaston), membre du Comité de la Société d'encouragement à l'escrime; ROULEAU (E.) père, professeur d'escrime; Rue, professeur d'escrime.

Délégués du Comité de la Section IV. — Tir. — MM. le capitaine GÉRARD, directeur du Stand municipal de la rue d'Allemagne; FLAMERY, vice-président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France; LECOEVRE, ancien président de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris.

Sur la proposition du Délégué général, les Comités des *Jeux athlétiques*, de la *Gymnastique*, de l'*Escrime et du Tir*, avaient nommé, chacun, trois délégués, qui devaient apporter, au Comité de la Section XII, les lumières de leur expérience technique pour l'organisation des concours de la Section XII.

L'événement a montré que le Comité du *Sport nautique* aurait pu utilement déléguer aussi trois de ses membres auprès du Comité de la Section XII. En effet, le projet du concours scolaire d'*aviron* dut être préparé par le sous-comité d'*aviron* de la section VIII, et il fallut encore, pour l'organisation même du concours, recourir aux bons soins de la Commission exécutive des *régates internationales à l'aviron*.

Les décisions générales prises, après discussion par le Comité de la Section XII, furent:

1° D'adopter, dans l'intérêt des études, la date des congés de la Pentecôte pour tous les concours scolaires;

2° De déclarer que tous les élèves des établissements publics ou libres de province et de Paris pourraient y prendre part;

3° D'organiser, dans chaque Académie, des épreuves éliminatoires et de tenir à Paris les épreuves définitives;

4° D'assurer la gratuité du voyage à Paris aux élèves vainqueurs des épreuves éliminatoires et leur logement à Paris pendant les épreuves définitives.

Le programme général des concours de la Section XII, approuvé par la Commission supérieure, à sa séance du 6 janvier 1900, comprenait:

1° Des concours de *jeux athlétiques* organisés par l'U. S. F. S. A. sur les terrains du *Racing-Club de France*;

2° Un concours d'*aviron*, organisé par la Commission exécutive des *Régates d'aviron*, sur le lac Daumesnil, à Vincennes;

3° Un concours interscolaire de *gymnastique*, organisé au nouveau vélodrome de Vincennes, par une Commission spéciale nommé par le Comité XII;

4° Une *fête des écoles communales de la Ville de Paris* (nouveau vélodrome de Vincennes);

5° Un concours d'*escrime au fleuret*, dans la *Salle des Fêtes* de l'Exposition.

Ces deux concours, organisés par des Commissions exécutives spéciales, prises dans le sein du Comité de la Section XII.

6° Des *championnats de tir*, organisés par l'*Union des Sociétés de tir de France*.

COMMISSION D'HYGIÈNE ET DE PHYSIOLOGIE.

Président: M. le D^f MAREY, membre de l'Institut.

Vice-présidents: MM. le D^f PROUST, membre de l'Académie de médecine, inspecteur général des services sanitaires; le D^f BESNIER (Ern.), membre de l'Académie de médecine.

Secrétaire: M. le D^f RICHER (Paul), membre de l'Académie de médecine.

Membres.

MM. le D^f AMODRU, député; le D^f D'ARSONVAL, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; le D^f BASSET, conseiller général de la Seine; le D^f BIANCHI, inventeur de la phonendoscopie; le D^f BONNAFY (Gabriel), médecin en chef de la marine, membre du Conseil supérieur de santé; le D^f BROUARDEL, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine de Paris; le D^f CAMUS, chef adjoint des travaux pratiques de physiologie à la Faculté; le D^f CAZIN (Maurice); le D^f CHAUTEUPS, député; le D^f CHAUVEAU, membre de l'Institut, professeur au Muséum; CHAUVEAU (Henri), interne à l'hôpital Necker; le D^f FRANCIS-FRANCK, membre de l'Académie de médecine; le D^f GLEY, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris; le D^f GOUJON, sénateur; le D^f GRALL, médecin inspecteur de 2^o classe des colonies; GUÉRIN-CATELAIN (Maxime), auteur d'ouvrages sur l'équitation; le D^f HALLION, chef des travaux de physiologie pathologique à l'École des hautes-études; le D^f HEISER fils, médecin de l'Association des sociétés de gymnastique du département de la Seine; HENRI (Victor), du laboratoire de psychologie physiologique; le D^f HÉRICOURT (Jules), rédacteur à la *Revue scientifique*; le D^f LABADIE-LAGRAVE, médecin des hôpitaux; le

D^f LABBÉ, sénateur; le D^f LAGRANGE, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse, au Ministère de l'instruction publique; le D^f LAMY, chef du laboratoire de pathologie expérimentale à la Faculté de médecine de Paris; le D^f LANGLOIS, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; le D^f LAPICQUE, maître de conférences à la Faculté des sciences; le D^f LEGLUDIC, sénateur; le D^f LEMAIRE (Eugène); le D^f LE ROY DES BARRES, membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine; le D^f MANOUVRIER, professeur à l'École d'anthropologie; le D^f MARTIN (A.-J.), membre du Comité consultatif d'hygiène publique de France, inspecteur général de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation; le D^f MILLION, ancien vétérinaire militaire; le D^f MOUSSAUD; le D^f NASS, chef du service médical de la Société française de sauvetage; le D^f NAVARRE, ancien président du Conseil municipal de Paris; le D^f NICLOUX, chef de laboratoire à la Faculté de médecine; le D^f NOCARD, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort; le D^f NOË (J.), chef de laboratoire à l'hôpital de la Charité; le D^f PAGÈS; le D^f PAILLOTE; le D^f PAPILLAULT, préparateur au Laboratoire d'anthropologie; le D^f PERREAU; le D^f PERRET, préparateur

de chimie à la Faculté de médecine; le D^r PIETRE, président du Conseil général la Seine; le D^r POSTE (Max), lauréat de la Faculté de médecine de Paris; le D^r POURTEYRON, député; le D^r POZZI, sénateur, membre de l'Académie de médecine; le D^r QUINTAA, député; le commandant DE RAOUL; le D^r RAYMOND-MARTIN, médecin de l'Association de la presse cycliste; le D^r REGNAULT (Félix), ancien interne des hôpitaux; le D^r REVERCHON, médecin-major du régiment des sapeurs-pompiers de Paris; RICHER (Pierre-Paul),

étudiant ès sciences naturelles; le D^r RICHE (Charles), membre de l'Académie de médecine professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris; le D^r ROCHARD (Eugene), chirurgien des hôpitaux; THIELLEMANT, externe des hôpitaux; le D^r TISSOT, préparateur au Muséum d'histoire naturelle; le D^r VERDIER, médecin de l'Association des sociétés de gymnastique du département de la Seine; le D^r VUILLEMIN, médecin-major de 1^{re} classe de l'hôpital militaire Saint-Martin.

Il nous reste, pour achever cette rapide esquisse des travaux préparatoires, à dire quelques mots de l'organisation que la Commission d'*hygiène et de physiologie* donna aux observations scientifiques qu'elle avait mission de réaliser. Ses membres se répartirent, suivant leurs aptitudes, dans sept sous-commissions, ayant chacune pour objet un des champs particuliers de la science.

- 1^{re} sous-commission : *Anthropométrie*;
- 2^e sous-commission : *Chimie biologique*;
- 3^e sous-commission : *Actes de la locomotion*;
- 4^e sous-commission : *Effets physiologiques*;
- 5^e sous-commission : *Méthodes comparées*;
- 6^e sous-commission : *Hygiène*;
- 7^e sous-commission : *Effets pathologiques*.

Des membres de chaque sous-commission devaient, autant que possible, suivre tous les concours intéressants et recueillir des observations soit directement sur les athlètes qui voudraient bien se prêter à leur examen, soit par la voie d'un questionnaire remis aux concurrents et qui devait être rempli par eux.

Les résultats des observations pratiquées devaient ensuite être centralisés et faire l'objet d'un rapport général, servant de document des travaux de la Commission.

COMMISSION SUPÉRIEURE
DES CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

Président: M. GRÉARD, membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, président de la Commission supérieure de l'Éducation physique de la jeunesse au Ministère de l'instruction publique.

Vice-présidents: MM. POIRRIER sénateur; MÉZIÈRES, député; le général BAILLOD.

Délégué général aux concours d'exercices physiques et de sports: M. MÉRILLON, ancien député, avocat général à la Cour de cassation, président de l'Union des sociétés de tir de France.

Secrétaire principal, rapporteur: M. MONTAGNE, secrétaire de la Ligue de l'éducation physique.

Secrétaires: MM. MONPROFIT, publiciste; GOUDEAU (Gabriel), secrétaire général des Sauveteurs de la Seine.

Membres.

MM. l'Inspecteur des Finances, détaché au cabinet du Ministre du commerce pour le service de l'Exposition; ESCUDIER, membre du Conseil municipal de Paris, président de l'U. S. F. S. A., président du Comité de la Section I; CALLOT, trésorier de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, membre de la Commission supérieure de la Ligue de l'Éducation physique de la jeunesse au Ministère de l'instruction publique, premier vice-président du Comité de la section I; BELLE, sénateur, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, président du Comité de la Section II; CAZALET, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, premier vice-président du Comité de la section II; HÉBRARD DE VILLENEUVE, conseiller d'État, président de la Société d'encouragement à l'escrime, président du Comité de la section III; DE LA CROIX, président de la Société d'escrime à l'épée de Paris, premier vice-président du Comité de la section III; le lieutenant-colonel GUÉRIN, député, président du Comité de la section IV; LERMUSIAUX, secrétaire général de l'Union des Sociétés de tir de France, premier vice-président du Comité de la section IV; DE LA HAYE-JOUSSE-LIN, vice-président de la Société des steeplés, président du Comité de la section V; Ernest CARON, membre du Conseil municipal de Paris, premier vice-président du Comité de la section V; QUENTIN-BAUCHART, membre du Conseil municipal de Paris, président du Comité de la section VI; PAGIS, président de l'Union vélocipé-

dique de France, premier vice-président du Comité de la section VI; FORESTIER, inspecteur général des ponts et chaussées, président du Comité de la section VII; le comte DE DION, vice-président de l'Automobile-Club de France, premier vice-président du Comité de la section VII; l'amiral Charles DUPERRÉ, président de l'Union des Yachts français, président du Comité de la section VIII; Adrien FLEURET, président du Cercle nautique de France, premier vice-président du Comité de la section VIII; BOUCHER-CADART, président de la Société française de sauvetage, président du Comité de la section IX; DETALLE, colonel commandant le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, premier vice-président du Comité de la section IX; CAILLETET, membre de l'Institut, président du Comité de la section X; le lieutenant-colonel RENARD, directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon, premier vice-président du Comité de la section X; le général GOSSART, président de la Société polytechnique militaire, président du Comité de la section XI; BARRAL, président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, premier vice-président du Comité de la section XI; RABIER, directeur de l'Enseignement secondaire au Ministère, président du Comité de la section XII; GAUTHIER, inspecteur de l'Académie de Paris, premier vice-président du Comité de la section XII.

La Commission supérieure des exercices physiques et des sports a tenu trois séances, les 6 janvier, 3 février et 10 mars 1900. Nous avons par avance indiqué les résultats de ses travaux en analysant l'œuvre de chacun des comités consultatifs. Nous nous contenterons de signaler ici l'ordre du jour par lequel elle a clôturé ses travaux.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE,

Considérant qu'il résulte de l'examen des propositions adoptées par les douze sections et des tableaux présentés par le Délégué général que, dans la mesure du possible, les concours d'exercices physiques et de sports ont été maintenus à Vincennes; que ceux qui sont établis ailleurs le sont tous dans des emplacements indiqués par des raisons matérielles ou financières d'importance majeure:

Approuve, en même temps que les programmes, qui forment un ensemble de concours complets et remarquablement intéressants, les emplacements divers proposés par le Service des Sports pour les concours d'exercices physiques et de sports, et celui proposé par la Section I pour les sports athlétiques groupés.

Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité.

L'œuvre ainsi résumée des différents Comités consultatifs et de la Commission supérieure était terminée au commencement de l'année 1900; elle aboutissait à l'institution des concours suivants

SECTION I. — JEUX ATHLÉTIQUES:

Courses à pied et concours athlétiques.
 Foot-ball rugby.
 Foot-ball association.
 Hockey.
 Cricket.
 Lawn-tennis.
 Croquet.
 Jeux de boules.
 Baseball.
 Crosse canadienne.
 Longue-paume.
 Balle au tamis.
 Courte-paume.
 Jeux de golf.
 Pelote basque.

SECTION II. — GYMNASTIQUE:

XXVI^e fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.
 Concours-fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.
 Championnat international de gymnastique.

SECTION III. — ESCRIME:

Concours de fleuret.
 Concours d'épée.
 Concours de sabre.

SECTION IV. — TIR:

Tir à la cible.
 Tir au fusil de chasse.
 Tir aux pigeons.
 Tir à l'arc et à l'arbalète.
 Tir au canon.

SECTION V. — SPORT HIPPIQUE:

Concours hippique.
 Polo hippique.

SECTION VI. — VÉLOCIPÉDIE:

Courses vélocipédiques.

SECTION VII. — AUTOMOBILISME:

Concours de tourisme.
 Concours de motocycles.
 Courses de vitesse.
 Concours de voitures de place et de livraison.
 Concours de poids légers.
 Concours de poids lourds.

SECTION VIII. — SPORT NAUTIQUE:

Régates à l'aviron.
 Concours de yachting à la voile.
 Concours de bateaux à moteurs mécaniques.
 Concours de natation.
 Concours de pêche à la ligne.

SECTION IX. — SAUVETAGE:

- Concours de manœuvres de pompes à incendie.
- Concours de sauvetage sur l'eau.
- Concours de premiers secours aux blessés civils et militaires.

SECTION X. — AÉROSTATION:

- Concours de ballons. (Vingt-quatre concours de natures diverses : durée, altitude, distance.)
- Concours de colombophilie.

SECTION XI. — EXERCICES MILITAIRES PRÉPARATOIRES:

- Fête et concours d'exercices militaires préparatoires.

SECTION XII. — CONCOURS SCOLAIRES:

- Jeux athlétiques scolaires.
- Aviron scolaire.
- Gymnastique scolaire.
- Fête des écoles communales de la Ville de Paris.
- Concours de fleuret interscolaire.
- Championnat de tir des écoles supérieures.
- Championnat de tir des lycées et collèges.
- Championnat de tir des écoles primaires.

Dans l'établissement des programmes de ces concours le Service des Sports s'était préoccupé de distribuer cette grande quantité de fêtes sur toute la durée de l'Exposition et, grâce à la bonne volonté de tous, il a été possible de les répartir sans encombrement conformément au tableau ci-dessous, sur toute la période s'étendant du 14 mai au 28 octobre sans qu'un seul dimanche fût inoccupé et sans que le nombre des concours dans une seule journée dépassât le chiffre déjà élevé de huit, ce qui s'est produit le dimanche 24 juin.

CALENDRIER GÉNÉRAL

DES CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS
À L'EXPOSITION DE 1900.

MAI. — *Lundi, 14.* Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. Concours de voitures automobiles de tourisme, à Vincennes.

Mardi, 15. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. Concours de voitures automobiles de tourisme, à Vincennes.

Mercredi, 16. Concours de voitures automobiles de tourisme, à Vincennes. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Jeudi, 17. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Vendredi, 18. Concours de voitures automobiles de tourisme, à Vincennes. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Samedi, 19. Concours de voitures automobiles de tourisme, à Vincennes. — Con-

cours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Dimanche, 20. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Régates à voiles, au bassin de Meulan.

Lundi, 21. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Mardi, 22. Régates à voiles, au bassin de Meulan. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Mercredi, 23. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Jeudi, 24. Régates à voiles, au bassin de Meulan. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Vendredi, 25. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Samedi, 26. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Dimanche, 27. Concours de longue-paume, au jardin du Luxembourg. — Concours d'arc et arbalète (parade), à Vincennes. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Régates à voiles, au bassin de Meulan.

Lundi, 28. Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mardi, 29. Concours hippique, à la place de Breteuil (Paris-Grenelle). — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 30. Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Jeudi, 31. Concours de fleuret, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours hippique, à la place de Breteuil (Paris-Grenelle). — Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

JUIN. — *Vendredi, 1^{er}.* Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries.

Samedi, 2. Concours hippique, à la place de Breteuil (Paris-Grenelle). — Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de polo, au Bois de Boulogne.

Dimanche, 3. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Fête fédérale de gymnastique (Concours national), au vélodrome de Vincennes. — Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours d'escrime scolaire (Concours national), à la salle des Fêtes de l'Exposition.

Lundi, 4. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Fête fédérale de gymnastique (Concours national), au vélodrome de Vincennes. — Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries.

Mardi, 5. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de tir scolaire (Concours national), aux stands de Maisons-

Laffitte et de la rue d'Allemagne. — Concours d'escrime scolaire (Concours national), à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de jeux athlétiques scolaires (Concours national), au Racing-Club (Bois de Boulogne).

Mercredi, 6. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de jeux athlétiques scolaires (Concours national), au Racing-Club (Bois de Boulogne). — Concours de polo, au Bois de Boulogne.

Jeudi, 7. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de gymnastique scolaire (Concours national), au vélodrome de Vincennes. — Concours de polo, au Bois de Boulogne. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Vendredi, 8 et Samedi, 9. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de polo, au Bois de Boulogne.

Dimanche, 10. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de longue-paume, au jardin du Luxembourg. — Régates scolaires à l'aviron (Concours national), au lac Daumesnil (Vincennes). — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Lundi, 11. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mardi, 12. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 13. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries.

Jeudi, 14. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Vendredi, 15. Concours d'épée, à la terrasse des Tuileries.

Dimanche, 17. Ballons (Concours de durée), à Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de pelote basque, à Neuilly.

Lundi, 18. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de motocycles, à Vincennes.

Mardi, 19. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir aux pigeons, au Bois de Boulogne. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Concours de motocycles, à Vincennes.

Mercredi, 20. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de motocycles, à Vincennes.

Jeudi, 21. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Vendredi, 22. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de motocycles, à Vincennes.

Samedi, 23. Concours de bateaux à moteurs mécaniques, au bassin d'Argenteuil. — Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de motocycles, à Vincennes.

Dimanche, 24. Ballons (Concours d'altitude), à Vincennes. — Concours de bateaux à moteurs mécaniques, au bassin d'Argenteuil. — Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Concours de croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Fêtes des exercices militaires préparatoires (Concours national), au jardin des Tuileries. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Lâcher-spectacle et lâcher-concours de pigeons voyageurs (Concours national), à Vincennes.

Lundi, 25. Concours de tir aux pigeons, au Bois de Boulogne. — Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours d'exercices militaires préparatoires (Concours national), au bois de Vincennes.

Mardi, 26. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de tir aux pigeons, au Bois de Boulogne. — Concours de pelote basque, à Neuilly.

Mercredi, 27. Concours de sabre, à la salle des Fêtes de l'Exposition. — Concours de tir aux pigeons, au Bois de Boulogne.

Jeudi, 28. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de pelote basque, à Neuilly.

JUILLET. — *Dimanche, 1^{er}.* Concours de ballons historiques et de mongolfières, à Vincennes. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Courses à pied (professionnels), au Racing-Club (Bois de Boulogne). — Fête des Écoles communales de Paris (Concours national), au vélodrome de Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de croquet, au cercle du Bois de Boulogne.

Lundi, 2. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mardi, 3. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de pelote basque, à Neuilly.

Jeudi, 5. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Courses à pied (professionnels), au Racing-Club (Bois de Boulogne).

Vendredi, 6 et Samedi, 7. Concours de lawn-tennis, à l'île de Puteaux.

Dimanche, 8. Concours de tir au fusil de chasse (Concours national), au stand de l'île Séguin (Billancourt). — Concours de pelote basque, à Neuilly. — Concours de croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de premiers secours aux blessés civils et militaires, au vélodrome de Vincennes. — Concours de lawn-tennis, à l'île de Puteaux. — Lâcher-concours de pigeons voyageurs (Concours national), à Vincennes.

Lundi, 9. Concours de tir au fusil de chasse (Concours national), au stand de l'île Séguin (Billancourt). — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de lawn-tennis, à l'île de Puteaux.

Mardi, 10. Concours de tir au fusil de chasse (Concours national), au stand de l'île Séguin (Billancourt). — Concours de lawn-tennis, à l'île de Puteaux. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 11. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de lawn-tennis, à l'île de Puteaux.

Jeudi, 12 et Vendredi, 13. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Samedi, 14. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Courses à pied (amateurs), au Racing-Club.

Dimanche, 15. Concours de ballons, à Vincennes. — Concours de tir à l'arc à la perche, à Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Concours de tir au fusil de chasse (Concours international), au stand de l'île Séguin (Billancourt). — Courses à pied (amateurs), au Racing-Club.

Lundi, 16. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à l'arc à la perche, à Vincennes. — Courses à pied (amateurs), au Racing-Club. — Concours de tir au fusil de chasse (Concours international), au stand de l'île Séguin (Billancourt).

Mardi, 17. Concours de tir au fusil de chasse (Concours international), au stand de l'île Séguin (Billancourt). — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 18. Concours de tir au pistolet au commandement, sur silhouette, au polygone de Vincennes.

Jeudi, 19. Courses à pied (amateurs), au Racing-Club. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory.

Vendredi, 20. Concours de tir à la cible, à Satory.

Samedi, 21. Concours de sauvetage sur l'eau, au bassin d'Asnières. — Concours de tir à la cible, à Satory.

Dimanche, 22. Concours de ballons, à Vincennes. — Courses à pied (amateurs), au Racing Club. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de natation de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine, au canal Saint-Maurice (Charenton). — Concours de sauvetage sur l'eau, au bassin d'Asnières. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Concours des pupilles de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine (Concours national), au Gymnase Voltaire.

Lundi, 23. Concours de sauvetage sur l'eau, au bassin d'Asnières. — Concours d'arc

et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Courses automobiles de vitesse, au départ de Vincennes.

Mardi, 24. Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 25. Concours de tir à la cible, à Satory.

Jeudi, 26. Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Vendredi, 27. Concours de tir à la cible, à Satory. — Courses automobiles de vitesse, au retour à Vincennes.

Samedi 28. Concours de tir à la cible, à Satory.

Dimanche, 29. Ballons (concours d'altitude), à Vincennes. — Lâcher-concours et lâcher-spectacle de pigeons-voyageurs (concours national), à Vincennes. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Championnat international de gymnastique, au vélodrome de Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Lundi, 30. Championnat international de gymnastique, au vélodrome de Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mardi, 31. Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

AOÛT. — *Mercredi, 1^{er}.* Concours de tir à la cible, à Satory. — Régates des yachts de fort tonnage, au Havre.

Jeudi, 2. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Match international au revolver, à Satory.

Vendredi, 3. Concours de tir à la cible, à Satory. — Match international au revolver, à Satory. — Régates des yachts de fort tonnage, au Havre.

Samedi, 4. Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Match international aux armes libres à 300 mètres, à Satory.

Dimanche, 5. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Courses à pied (professionnels), au vélodrome de Vincennes. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes. — Match international aux armes libres à 300 mètres, à Satory. — Concours de pêche à la ligne, à l'île des Cygnes (Paris). — Régates des yachts de fort tonnage, au Havre.

Lundi, 6. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours de voitures automobiles, de place et de livraison, à Vincennes. — Concours de pêche à la ligne, à l'île des Cygnes (Paris).

Mardi, 7. Concours de pêche à la ligne, à l'île des Cygnes (Paris). — Concours de tir à la cible, à Satory. — Concours de voitures automobiles, de place et de livraison, à Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Mercredi, 8. Concours de voitures automobiles, de place et de livraison, à Vincennes.

Jedi, 9. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes.

Vendredi, 10. Concours de voitures automobiles, de place et de livraison, à Vincennes.

Samedi, 11. Concours de voitures automobiles, de place et de livraison, à Vincennes. — Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes.

Dimanche, 12. Ballons (concours de plus longue distance parcourue), à Vincennes. — Concours de diagrammes d'ascensions en ballon, à Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de natation, au bassin d'Asnières. — Croquet, au cercle du Bois de Boulogne.

Lundi, 13. Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes. — Concours de voitures automobiles, à Vincennes.

Mardi, 14. Concours de voitures automobiles, à Vincennes. — Concours d'arc et arbalète, à Vincennes. — Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes.

Mercredi, 15. Croquet, au cercle du Bois de Boulogne. — Concours de voitures automobiles, à Vincennes. — Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Concours de crosse canadienne, au vélodrome de Vincennes. — Concours de jeu de boules, à Saint-Mandé.

Jedi, 16. Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes. — Concours de jeu de boules, à Saint-Mandé.

Vendredi, 17. Concours de voitures automobiles, à Vincennes. — Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes. — Concours de jeu de boules, à Saint-Mandé.

Samedi, 18. Concours de voitures automobiles, à Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Concours de sapeurs-pompier, à l'hippodrome de Vincennes.

Dimanche, 19. Concours de cerfs-volants, à Vincennes. — Concours de natation, au bassin d'Asnières. — Concours de sapeurs-pompier, à Vincennes. — Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes. — Concours de tir au canon, au polygone de Vincennes. — Régates à l'aviron pour bateaux de promenades, en Marne.

Lundi, 20. Concours de cricket, au vélodrome de Vincennes.

Dimanche, 26. Ballons (concours de durée), à Vincennes. — Lâcher-concours de pigeons-voyageurs (concours national), à Vincennes. — Concours de base-ball, au vélodrome de Vincennes. — Régates à l'aviron, au bassin d'Asnières.

SEPTEMBRE. — *Dimanche, 2.* Fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine (concours national), au vélodrome de Vincennes.

Dimanche, 9. Ballons (concours de plus longue distance parcourue), à Vincennes. — Concours de photographie en ballon, à Vin-

cennes. — Lâcher-concours de pigeons-voyageurs (concours national), à Vincennes. — Courses vélocipédiques, au vélodrome de Vincennes.

Lundi, 10; Mardi, 11; Jeudi, 13; Vendredi, 14 et Samedi, 15. Courses vélocipédiques, à Vincennes.

Dimanche, 16. Courses vélocipédiques, au vélodrome de Vincennes. — Ballons (concours de durée), à Vincennes. — Lâcher-concours de pigeons-voyageurs (concours national), à Vincennes. — Concours de cerfs-volants, à Vincennes.

Lundi, 17; Mardi, 18 et Mercredi, 19. Concours d'automobiles (poids légers), à Vincennes.

Jeudi, 20. Ballons (concours de plus longue distance), *départ de nuit*, à Vincennes. — Concours d'éclairage pour ascensions nocturnes, à Vincennes. — Concours de foot-ball association, au vélodrome de Vincennes.

Vendredi, 21 et Samedi, 22. Concours d'automobiles (poids légers), à Vincennes.

Dimanche, 23. Ballons (concours d'altitude), à Vincennes. — Lâcher-spectacle de pigeons-voyageurs (concours national), à

Vincennes. — Concours de procédés de gonflement de ballons, à Vincennes. — Concours de ballons-sondes, à Vincennes. — Concours de comptes rendus d'ascensions en ballons libres, à Vincennes. — Concours de foot-ball association, au vélodrome de Vincennes.

Dimanche, 30. Concours de foot-ball association, au vélodrome de Vincennes. — Concours de hockey, au vélodrome de Vincennes. — Ballons (concours de durée ou de plus longue distance parcourue), à Vincennes.

OCTOBRE. — *Mardi, 2; Mercredi, 3; Jeudi, 4; Vendredi, 5 et Samedi, 6.* Concours de golf, à Compiègne.

Dimanche, 7. Concours de golf, à Compiègne. — Concours de foot-ball association, au vélodrome de Vincennes. — Concours de hockey, au vélodrome de Vincennes.

Lundi, 8 et Mardi, 9. Concours d'automobiles (poids lourds), à Vincennes. — Concours de golf, à Compiègne.

Mercredi, 10; Vendredi, 12 et Samedi, 13. Concours d'automobiles (poids lourds), à Vincennes.

Dimanche, 14; Dimanche, 21 et Dimanche, 28. Concours de foot-ball-rugby, au vélodrome de Vincennes.

Les Comités consultatifs avaient eu aussi à se préoccuper de deux points importants: l'emplacement des différents concours et leur système d'organisation pour l'exécution technique.

En ce qui concerne l'exécution, le service des sports avait indiqué dès l'origine la nécessité d'en charger autant que possible des organismes tout constitués et déjà expérimentés. Ce système répondait aux désirs de l'Administration supérieure de l'Exposition, dont le but était de grouper les manifestations sportives de 1900 en augmentant leur importance et leur éclat et nullement de se substituer aux organisateurs habituels des grandes fêtes sportives. Nous verrons à la troisième partie de ce rapport comment ce système fut appliqué. Nous pouvons dire dès à présent qu'il fut accepté avec enthousiasme par les comités et qu'il donna largement le résultat espéré.

En ce qui concerne l'emplacement, la question n'avait pas été sans présenter de côté délicat. A l'origine, et suivant le désir exprimé par la Ville de Paris, tous les concours sportifs avaient été réservés à la région de Vincennes; l'examen approfondi par les Comités des conditions matérielles d'exécution des divers concours établit d'une manière absolue l'impossibilité technique d'exécuter à Vincennes quelques-uns des concours. D'autre part, les nécessités budgétaires obligèrent l'Administration à se préoccuper dans

le choix des emplacements de la question d'économie; mais, néanmoins, le Service des Sports s'attacha strictement, malgré les préférences manifestées par plusieurs Comités au point de vue de la facilité d'organisation et des chances de succès, à maintenir le principe originaire des concours sportifs dans la région de Vincennes et ne laissa fixer, en dehors de cette région, que ceux des concours qui ne pouvaient s'y exécuter matériellement ou dont l'exécution y eût nécessité des dépenses absolument excessives.

En résumé, le résultat sur ce point fut de nature à satisfaire tout le monde : sur les 77 concours prévus, 50, les deux tiers, furent réservés à Vincennes avec plus des trois quarts des crédits consacrés aux sports et encore faut-il ajouter qu'ils étaient pour la plupart les plus populaires et les plus attractifs.

Le Ministre du commerce, en présence de ces constatations, n'hésita pas à approuver l'ensemble des projets.

Il le fit par une décision générale et rapide donnant ainsi à l'Exposition et au Service des Sports une grande marque de confiance et il fut possible d'entrer immédiatement, car le temps pressait, dans la période d'exécution.

Tel fut l'ensemble des préliminaires nécessaires pour assurer la participation des sports à l'Exposition de 1900. On peut, dès à présent, juger de l'activité que le Service des Sports constamment en rapport avec le Directeur général de l'Exploitation, M. Delaunay-Belleville, qui suivit jour par jour l'organisation et l'exécution des concours, dut employer pour guider, soutenir et activer les comités dans cette préparation, au milieu de difficultés nombreuses et d'incidents délicats.

Il nous reste maintenant à voir comment l'exécution a répondu à ces préliminaires.

TROISIÈME PARTIE.

EXÉCUTION.

TROISIÈME PARTIE.

EXÉCUTION.

ORGANISATION GÉNÉRALE. — ORGANISATION SPÉCIALE À CHAQUE CONCOURS.

RÉSULTATS SPÉCIAUX. — TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HYGIÈNE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En ce qui concerne l'exécution matérielle, deux intérêts majeurs se trouvaient en présence: l'intérêt d'une bonne exécution et la nécessité de se maintenir dans les limites d'un crédit forcément restreint, ce qui était absolument impossible si l'on était obligé de porter en dépenses le coût total des concours en laissant tomber les recettes dans les recettes générales de l'Exposition. Ces deux intérêts, technique et financier, se sont trouvés d'accord pour imposer un système d'organisation que le Service des Sports a pu faire adopter par toutes les sections. Ce système a consisté à confier autant que possible aux grandes associations ou aux sociétés déjà prêtes pour cette œuvre, l'exécution des différents concours ressortant de leur compétence. Il a été procédé ainsi pour les jeux athlétiques qui ont été confiés à l'UNION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE SPORTS ATHLÉTIQUES; pour le *golf*, à la SOCIÉTÉ DE SPORTS, de Compiègne; pour la *pelote basque*, à la SOCIÉTÉ DE NEULLY; pour la 26^e *fête fédérale*, à l'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE; pour les *concours-fête* de la Seine, à l'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE LA SEINE; pour le *fleuret*, à la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ESCRIME; pour l'*épée*, à la SOCIÉTÉ DE L'ESCRIME À L'ÉPÉE; pour le *sabre*, à la SOCIÉTÉ „LE SABRE“; pour le *tir à la cible* et pour les *championnats scolaires*, à l'UNION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE FRANCE ; pour le *fusil de chasse*, à la SOCIÉTÉ DU FUSIL DE CHASSE; pour le *tir aux pigeons*, au CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE; pour le *tir à l'arc et à l'arbalète*, à la FÉDÉRATION DES COMPAGNIES D'ARC DE L'ÎLE DE FRANCE; pour le *tir au canon*, à la SOCIÉTÉ DE TIR AU CANON DE PARIS ; pour le *concours hippique*, à la SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE; pour le *polo*, à la SOCIÉTÉ DE POLO DE BAGATELLE; pour la *vélocipédie*, à l'UNION VÉLOCIPÉDIQUE FRANCE; pour les *courses automobiles*, à l'AUTOMOBILE-CLUB DE FRANCE; pour les *bateaux à moteur mécanique*, à l'HÉLICE-CLUB DE FRANCE; pour la *pêche à la ligne*, au SYNDICAT CENTRAL DES PÊCHEURS À LA LIGNE DE FRANCE; pour les *manœuvres de pompes à incendie*, à la FÉDÉRATION DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE ET D'ALGÉRIE; pour les *concours de pigeons voyageurs*, à la FÉDÉRATION COLOMBOPHILE DE LA SEINE; pour les *exercices militaires préparatoires*, à l'UNION DES SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION MILITAIRE DE FRANCE.

Pour le petit nombre restant des concours, soit l'*aviron scolaire*, la *natation*, le *sauvetage sur eau*, les *premiers secours aux blessés civils et militaires*, les *concours de ballons*, la *gymnastique scolaire*, la *fête des écoles de la ville de Paris*, le *championnat international de*

gymnastique, l'aviron, la voile, les jeux scolaires, et l'escrime scolaire, il fut constitué des comités d'organisation spéciaux composés de personnalités compétentes qui acceptèrent de s'en charger. Les comités d'organisation ainsi constitués et dont la composition figure aux rapports spéciaux arrivèrent ainsi au nombre de 35. La section d'hygiène de son côté se constitua en comités d'études pour suivre les différents concours au point de vue médical et physiologique. Nous verrons par le compte rendu spécial de chaque concours combien les résultats techniques de l'exécution de chacun d'eux ont été remarquables, mais il importe d'indiquer d'abord les mesures générales qui furent arrêtées.

Le Service des Sports s'était préoccupé dès l'origine d'assurer le contrôle de l'administration par des instructions très précises en ce qui concerne la surveillance, et l'exécution technique des concours; les instructions du Service étaient les mêmes pour tous les comités, elles portaient ceci:

Le Service des Sports fait connaître aux Comités d'organisation que l'approbation définitive des programmes et des traités permet d'entrer immédiatement dans la voie de l'exécution. Il leur rappelle que les arrangements conclus — en ce qui concerne le côté financier de l'organisation — ne changent nullement le caractère officiel des concours, qui sont exécutés au nom de l'Exposition et sous l'autorité du Commissaire général.

Le Service des Sports — poursuivant le même but élevé et ayant le même intérêt au succès des concours que les Comités d'organisation — a pleine confiance dans l'action de ces Comités, qui comprendront de leur côté qu'il est indispensable que le contrôle de l'Administration supérieure puisse être utilement exercé.

Les Comités avec forfait fixe sans garantie n'ayant pas à rendre de comptes de dépenses, le Service des Sports n'a à se préoccuper vis-à-vis d'eux que:

1° De l'exécution intégrale du programme visé par le traité et du respect des règlements et conditions générales ou particulières de l'Exposition dans les rapports avec le public;

2° De la perception des taxes ou recettes non prévues par le programme et qui, aux termes du traité, doivent être soumises à l'approbation de l'Administration pour pouvoir être effectuées.

En conséquence, le Service des Sports adresse aux Comités les instructions suivantes, qu'il les prie instamment de suivre avec soin pour faciliter une tâche très lourde et très complexe.

I. — EXÉCUTION DU PROGRAMME, RESPECT DES RÈGLEMENTS ET RAPPORTS AVEC LE PUBLIC.

1° Tous les imprimés, programmes ou en-têtes de lettres émanant du Comité d'organisation devront porter la mention:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

Concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

puis l'indication du concours spécial dont il s'agit;

2° Les Comités tiendront un procès-verbal de leurs réunions indiquant les décisions prises et il sera remis au Service des Sports, après chaque réunion, une copie du procès-verbal. Il sera adressé pour chaque réunion une convocation au Service des Sports, qui pourra s'y faire représenter;

3° Il sera remis au Service des Sports deux exemplaires de tous les imprimés d'usage courant se référant à l'exécution du programme;

4° Les imprimés ayant le caractère d'un appel ou d'une invitation aux participants du concours ou au public devront être soumis en épreuves avant tirage au Service des Sports;

5° Les affiches de toute nature devront porter en tête les mêmes mentions que les imprimés et devront être soumises en épreuves au Service des Sports. Ces affiches seront visées par le Commissaire général. Ce visa sera reproduit au bas de l'affiche en ces termes: «VU: *Le Commissaire général de l'Exposition de 1900, A. PICARD.*»

6° Le Service des Sports tiendra à la disposition des Comités des enveloppes de l'Exposition pour leur fonctionnement. Toutes les lettres ou imprimés placés sous ces enveloppes et remis par les Comités au Service des Sports seront expédiés par ses soins en franchise.

Les Comités sont invités à faire connaître sans retard le nombre d'enveloppes de différentes grandeurs qui leur seront nécessaires;

7° Les affiches, conformes aux instructions de l'article 5, seront dispensées du timbre, quelles que soient leur couleur et leur forme, et pourront être apposées sans aucune formalité après l'approbation du Commissaire général;

8° Il est rappelé aux Comités que les objets offerts en prix en dehors des plaquettes de l'Exposition et des dons doivent provenir exclusivement d'achats faits par l'Administration aux exposants (art. 14 de l'arrêté ministériel du 7 janvier 1899).

L'Administration délègue aux Comités le soin de faire ces achats.

9° Les Comités ont reçu une circulaire spéciale relative à la fourniture de la médaille (plaquette des Sports) de l'Exposition. Ils sont invités à faire connaître le plus tôt possible au Service:

a. Le nombre de plaquettes de chaque métal dont ils auront besoin et qui peut être fixé dès maintenant;

b. Le nombre de ces plaquettes qui peut être, au moins approximativement, indiqué en sus du précédent.

II. — TAXES ET RECETTES.

Les Comités sont invités à présenter à l'approbation de l'Administration un état complet et détaillé des différentes natures de recettes qu'ils comptent effectuer et des taxes qu'ils se proposent de percevoir en dehors de celles déjà fixées dans les programmes, sans se préoccuper de ce qu'elles produiront, mais en indiquant bien nettement leur caractère en ce qui concerne les recettes diverses, et le prix des places en ce qui concerne les taxes.

III. — JURY DES CONCOURS.

Le Jury international de chaque concours doit être composé de membres français choisis parmi les membres du Comité de la section correspondante, soit, en cas de besoin, parmi les personnes compétentes dans chaque spécialité, et de membres étrangers.

Les uns et les autres sont nommés par le Commissaire général sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

En conséquence les Comités sont invités à faire connaître au Services des Sports:

1° Quel est le nombre de jurés qui leur paraît utile pour les diverses épreuves de leurs concours?

2° Quelle proportion ils estiment qu'il convient d'attribuer aux jurés étrangers?

3° Quelles sont, dans chaque spécialité, les nations dont la représentation leur paraît utile et dans quelle proportion?

4° Quelles sont les personnalités, soit françaises, soit étrangères, qui leur paraissent devoir figurer dans le jury?

Ces renseignements devront être soumis à M. le Directeur général pour établir ses propositions.

Les Commissaires généraux étrangers seront consultés par l'Administration au sujet de ceux de leurs nationaux qui seront présentés par les Comités.

IV. — VERSEMENT DES FONDS.

Les Comités recevront incessamment un double de leur traite signé par le Commissaire général. Le coût du timbre et de l'enregistrement du traité, s'élevant en tout à 7 fr. 35, sera payé par les Comités sur leur subvention, les règlements généraux sur la comptabilité publique imposant d'une façon absolue ce paiement à toutes les personnes traitant avec l'Administration.

En ce qui concerne les versements, les Comités seront avisés par la Direction des Finances de l'Exposition d'avoir à faire retirer les mandats correspondant à chaque échéance par les personnes désignées au traité. Ces mandats seront payés ensuite à la caisse du Trésor. Aucun versement ne pourra être effectué avant le 10 mars 1900, délai nécessaire pour la régularisation des pièces.

Les versements postérieurs seront faits aux dates prévues.

AVIS IMPORTANT.

Le Service des Sports se tiendra à la disposition des Comités d'organisation, pour leur donner tous renseignements complémentaires, tous les matins de 10 heures à midi et le mardi de 4 à 6 heures.

M. le Délégué général recevra les jeudis et vendredis matin, de 10 heures à midi, et le mardi de 5 à 6 heures.

Le Service des Sports était ainsi tenu régulièrement au courant de toutes les réunions et de toutes les opérations de chacun des Comités, il se préoccupait constamment de faciliter leur tâche en aplanissant toutes les difficultés administratives d'autorisations diverses ou d'exécution matérielle, il les faisait bénéficier du caractère officiel que leur donnait la délégation officielle de l'Exposition par la correspondance gratuite qui passait tout entière par le Service, par l'affichage sans timbre, par une partie importante des impressions; enfin l'Administration avait fait établir par M. Frédéric Vernon une plaquette spéciale aux sports destinée à former pour chacun des concours avec un goujon spécial une médaille de prix d'une grande valeur artistique et pour les membres des différents Comités un témoignage de la reconnaissance de l'Exposition.

Le Service des Sports s'occupa également des propositions à faire pour les différents Jurys et les soumit, dans les conditions et suivant les nécessités indiquées par chaque Comité d'organisation, à l'approbation du Directeur général de l'Exploitation et à la nomination du Commissaire général. Dans ces différents Jurys dont la composition est indiquée sous les chapitres correspondant à chaque concours ont figuré les personnalités les plus compétentes dans chaque branche des sports de la France et de l'étranger.

Avant d'arriver aux résultats spéciaux de chaque concours une observation générale s'impose.

Grâce à toutes les mesures prises, grâce surtout à la compétence, au dévouement et au zèle tout à fait exceptionnel des organisateurs chacun des concours a constitué une des plus belles manifestations de la spécialité qu'il ait encore été donné de voir.

Le caractère international de ces concours s'est manifesté par une participation très importante des étrangers.

Quelques nations avaient même placé auprès du Service des Sports des délégués chargés d'assurer les communications avec leurs nationaux.



Face et revers de la plaquette spéciale des sports.

Gravée par M. F. VERNON.

C'est ainsi que l'Italie désigna M. le comte Brunetta d'Usseaux; la Hollande, M. Dudok de Wit; la Turquie, M. Passéga; la Roumanie, M. Rosetti; et les États-Unis, MM. Spalding et de Garmendia.

A tous les concours sauf la *fête fédérale de gymnastique*, les concours de *tir au canon*, les concours *colombophiles*, les *exercices militaires* et *concours scolaires* exclusivement nationaux, les étrangers ont pris une part importante. Dans un grand nombre, notamment les *jeux athlétiques*, le *sport hippique*, la *vélocipédie*, le *sport nautique*, ils ont montré une incontestable supériorité tenant sur certains points à des méthodes meilleures, mais surtout à une organisation de travail beaucoup plus répandue, beaucoup plus fréquente et beaucoup plus encouragée que dans notre pays. Leur participation à cet égard doit être à la fois une leçon pour nos sociétés et une indication pour les pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, il est permis de dire, suivant leur propre déclaration, que les étrangers n'ont pas seulement rapporté chez eux de nombreux prix, mais qu'ils ont encore emporté de nos grandes manifestations le souvenir d'un accueil cordial et la constatation d'un travail sérieux et d'une organisation très complète et très soignée.

Les rapports spéciaux qui suivent permettent de le constater. Nous les résumons d'abord dans le tableau ci-dessous qui en donne les principaux éléments matériels:

CONCOURS.	VALEUR TOTALE DES PRIX.	DÉPENSES TOTALES DU CONCOURS.	NOMBRE DE PARTICIPANTS		NOMBRE TOTAL de PARTICIPANTS.
			FRANÇAIS	ÉTRANGERS	
	francs.	francs			
Jeux athlétiques	40,000	81,500	1,003	302	1,305
Golf.....	1,900	10,200	28	81	109
Pelote basque	3,000	13,000	4	6	10
Fête fédérale de gymnastique	68,000	185,000	8,000	"	8,000
Championnat de gymnastique	20,000	36,400	109	25	134
Fête de l'Association de gymnastique de la Seine	7,600	14,000	3,357	"	3,357
Fleuret	19,500	22,000	96	26	122
Épée	16,000	21,500	137	18	155
Sabre	9,000	10,000	29	59	88
Tir à la cible	206,000	405,200	6,098	253	6,351
Fusil de chasse	5,000	6,000	47	8	55
Tir aux pigeons	42,000	45,000	126	40	166
Arc et arbalète	26,348	48,197	5,054	200	5,254
Tir au canon	10,000	31,246	542	"	542
Concours hippique	54,000	91,277	92	60	152
Polo	10,000	29,000	12	16	28
Vélocipédie	100,000	125,000	160	90	250
Automobile	50,000	89,900	180	"	180
Aviron	20,000	30,500	521	85	606
Voile	55,000	59,000	178	62	240
Bateaux-moteur	25,000	30,000	98	"	98
Natation	8,500	11,500	117	66	183
Pêche à la ligne.....	6,000	18,000	500	40	600
Pompiers	20,000	80,000	7,000	100	7,100
Sauvetage eau.....	18,200	34,200	1,350	50	1,400
Sauvetage terre.....	6,200	17,700	3,000	"	3,000
Ballons.....	20,000	107,000	323	"	323
Colombophilie	8,700	10,000	48	"	48
Exercices militaires.....	10,000	41,000	4,500	"	4,500
Jeux scolaires.....	11,000	24,600	550	"	550
Fête des écoles.....	5,000	12,300	6,000	"	6,000
Escrime scolaire.....	2,500	4,000	2,456	"	2,456
Tir scolaire.....	15,800	20,000	4,745	"	4,745
Gymnastique scolaire.....	2,500	4,400	600	"	600
Aviron scolaire.....	700	2,000	24	"	24
Hygiène.....	"	10,000	"	"	"
TOTAUX.....	953,448	1,780,620	57,144	1,587	58,731

RAPPORTS SPÉCIAUX SUR CHAQUE CONCOURS.

SECTION I.

JEUX ATHLÉTIQUES.

I. — CONCOURS DE JEUX ATHLÉTIQUES.

Conseil de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques

CHARGÉE D'ORGANISER LES CONCOURS DE JEUX ATHLÉTIQUES.

Président d'honneur: M. le général LEWAL, ancien Ministre de la guerre.

Vice-présidents d'honneur: MM. GRÉARD, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris; le D^r BROUARDEL, doyen de la Faculté de médecine; l'amiral COURREJOLLES; le prince BIBESCO (Georges).

Président honoraire: M. le vicomte DE JANZÉ (Léon), membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Secrétaire général honoraire: M. le baron DE COUBERTIN (Pierre), membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Président du Conseil: M. ESCUDIER (Paul), membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Vice-présidents: MM. le comte DE VILLERS, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse; FRINGNET, inspecteur d'académie, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Secrétaire général: M. FABENS (Raoul).

Secrétaire général adjoint: M. FERRAND.

Secrétaire du Conseil: M. ROY (Pierre).

Trésorier : M. CALLOT (E.), secrétaire de la section permanente de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. FABENS,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR DES CONCOURS.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Quelques mots sur l'organisation des concours. — L'organisation des concours de *jeux athlétiques* a été Préparée par la Section I, effectuée par l'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques*.

La Section détermina d'abord les sports qu'elle ferait figurer dans son programme. Ce furent:

Les courses à pied et concours athlétiques (amateurs et professionnels); le *foot-ball*

rugby; le *foot-ball association*; le *hockey*; le *cricket*, le *lawn-tennis* (amateurs et professionnels); le *croquet*; le *jeu de boules*; le *base-ball*; la *crosse canadienne*; la *longue-paume*; le *jeu de balle au tamis*; la *courte-paume*; le *jeu de golf*; la *pelote basque* (amateurs et professionnels); la *boxe et la canne* (amateurs et professionnels); la *lutte* (amateurs et professionnels).

Des rapporteurs furent nommés pour ces différents sports, puis le secrétaire de la Section fut chargé d'un rapport général qu'il présenta dans la séance du 3 novembre 1899. Ce rapport concluait à l'établissement, dans l'annexe de Vincennes, d'une installation unique où seraient groupés tous les sports de plein air de la Section. Il prévoyait une dépense d'environ 200,000 francs qui devait être couverte en partie par les recettes. Ce rapport fut adopté avec quelques modifications de détail et sur la proposition de M. Méryon, délégué général, la Section confia à l'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques* la mission d'organiser les concours. Une réserve avait été faite pour la *boxe* et la *lutte*. Disons immédiatement que les tournois de ces sports n'eurent pas lieu non plus que ceux de *hockey*, de *base-ball*, de *crosse canadienne*, de *balle au tamis* et de *canne*, soit par suite des difficultés d'exécution, soit à cause du défaut de concurrents.

Le golf fut remis à une société spéciale et la *pelote basque* à la *Société de jeu de pelote de Neuilly*. Nous ne parlerons pas de ces deux sports dans le présent rapport.

Le Comité de la Section I se réunit une dernière fois le 2 février 1900. Il décida dans cette séance que, devant l'impossibilité où se trouvait l'administration de mettre à la disposition de la Section un terrain de dimensions suffisantes situé dans l'annexe de Vincennes, les courses auraient lieu à Courbevoie sur des emplacements fournis par l'*U. S. F. S. A.* Le Comité adopta en outre le programme définitif des concours et approuva le forfait à passer entre l'administration et l'*U. S. F. S. A.* pour l'organisation des concours. Ce forfait s'élevait à 80,000 francs, dont 60,000 francs fermes et 20,000 francs de garantie, au cas où l'exploitation se solderait finalement par un déficit.

Nous arrivons à l'organisation effective des concours par l'*U. S. F. S. A.*

Les commissions techniques de l'Union reçurent mandat d'exécuter les concours ressortissant à leur compétence.

Le *jeu de boules* ne figurant pas parmi les sports réglementés par l'*U. S. F. S. A.* M. Paul Champ reçut de l'Union la mission d'organiser ce concours, avec l'aide d'une commission comprenant notamment M. Schmitt, président du *jeu de boules de Saint-Mandé*, le bureau de cette Société, M. Mouronval, etc.

Les organisateurs se heurtèrent à des difficultés d'ordres divers. Il faut signaler en première ligne l'impossibilité quasi-matérielle de porter les programmes et conditions des concours à la connaissance de tous les intéressés dans le court délai qui leur était imparti. Ce fut la cause de l'abstention des concours de toutes les colonies anglaises, à l'exception d'un ou de deux athlètes de passage dans la métropole.

De même, on n'eut les Américains que parce que, dès longtemps, ils avaient résolu d'étonner le monde par l'étalage de leur puissance athlétique parallèlement au déploie-

ment de leurs forces industrielles. Il serait injuste de ne pas mentionner que, là comme dans plusieurs pays d'Europe, l'Exposition profita de la propagande antérieure faite par les *Comités olympiques* de M. de Coubertin.

Mais la tâche la plus ardue fut de trouver des terrains propres aux différents concours que l' U. S. F. S. A. s'était chargée d'organiser. Par suite d'un procès auquel l' U. S. F. S. A. était étrangère, les travaux entrepris à Courbevoie étaient en effet arrêtés en cours d'exécution et nous nous voyions obligés de nous retourner de nouveau et de chercher; ailleurs les emplacements nécessaires. Le problème ne pouvait être résolu qu'en dispersant les différents concours; il fallut renoncer au séduisant projet de doter Paris d'une installation sportive modèle à la faveur de l'Exposition, espoir bien légitime de la part des 150 sociétés parisiennes moins favorisées que l'unique et heureux *Racing club de France*.

C'est à celui-ci que nous demandâmes l'hospitalité pour les *courses à pied*, tandis que le *foot-ball* s'arrangeait tant bien que mal de la pelouse du vélodrome de Vincennes élargie à l'aide d'un tapis de paille, que le *jeu de boules* émigrait à Saint-Mandé, le *croquet* au *Cercle du bois de Boulogne* et que le *lawn-tennis* après avoir été dangereusement ballotté de l'Île de Puteaux au *Cercle du bois de Boulogne* et du *Cercle du bois de Boulogne* à l'Île de Puteaux se fixait en ce dernier et charmant endroit, grâce à la parfaite complaisance de M. le vicomte Léon de Janzé

Voici les noms des membres du Jury international des concours de *sports athlétiques* nommés par le Commissaire général sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation et d'après les indications de l' U. S. F. S. A.

MEMBRES FRANÇAIS.

MM. Paul ESCUDIER, baron Pierre DE COUBERTIN, Léon BOURGEOIS, Michel BRÉAL, Ferdinand BUISSON, vicomte Léon DE JANZÉ, John LABUSQUIÈRE, MAMELLE, PUECH, RAMBAUD, Pierre RICHARD, Charles RICHEFEU, Paul LEJEUNE, DE SAINT-CLAIR, comte DE VILLERS.

MEMBRES ÉTRANGERS.

MM. HERBERT [Grande-Bretagne], D. W. GEBHART [Allemagne], major BALCK [Suède], D' Fr. KEMENY [Hongrie], D' Jiri GUTH [Bohême], comte BRUNETTA D'USSEAUX [Italie], capitaine HOLBECK [Danemark], DUDOK DE WIT [Pays-Bas], baron Fr. W. DE TUYLL [Pays-Bas], A. G. SPALDING [États-Unis], SPLADING DE GARMENDIA [États-Unis]

PROGRAMMES, RÈGLEMENTS ET RÉSULTATS SPORTIFS.

Un règlement général applicable à tous les concours fut d'abord établi comme suit:

ARTICLE PREMIER. Tous les concours ci-dessus désignés seront organisés par l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques.

ART. 2. Tous les concours seront donnés sous les règlements de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques.

ART. 3. Tous les concours qui ne sont pas précédés de la mention „professionnels” sont réservés aux amateurs.

Les courses et concours pour professionnels sont ouverts à tous venants.

Les courses et concours pour amateurs sont réservés aux personnes répondant à la définition suivante de l'amateur :

ART. 4. Est amateur toute personne qui n'a jamais pris part à une course publique, à un concours ou à une réunion ouverte à tous venants, ni concouru pour un prix en espèces, ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain, ou avec des professionnels, ou qui n'a jamais été à aucune période de sa vie professeur ou moniteur salarié d'exercices physiques.

ART. 5. Tous les concours énumérés ci-dessus (professionnels et amateurs) sont ouverts aux athlètes de toutes les nations du monde.

Les amateurs devront justifier de leur qualité.

ART. 6. Les engagements devront être adressés à M. le Secrétaire général de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, rue Saint-Honoré, n° 229, à Paris.

Tout engagement devra être accompagné du montant du droit d'entrée, sous peine d'être considéré comme nul et non avenu.

ART. 7. En ce qui concerne le foot-ball le hockey, le cricket et le base-ball, il est demandé aux Unions de chaque pays de vouloir bien former une équipe nationale.

Au cas où un pays qui n'est pas prévu au programme, ou bien une colonie, voudrait présenter une équipe, un ou plusieurs matches pourront être ajoutés au programme.

ART. 8. Les organisateurs se réservent la faculté d'apporter, quant à l'ordre et à la date des concours, toutes les modifications qui leur paraîtront indispensables, sous réserve de l'approbation du Commissaire général.

Concours international. — COURTE-PAUME. — *Programme.* Simple attribution de prix de l'Exposition d'une valeur de 300 francs en objets d'art ou médailles.

Ces prix figureront dans le programme ordinaire de la Société du Jeu de Paume.

Règlement. Le règlement appliqué sera celui de la Société du Jeu de Paume.

Emplacement du concours. Au Jeu de Paume du Jardin des Tuileries.

Nous allons maintenant donner le compte rendu technique de chaque concours. Il ne faut pas oublier que les *concours athlétiques* se sont déroulés presque sans interruption du 24 juin aux derniers jours d'octobre 1900. Les résultats complets, si nous voulions les donner, rempliraient un volume. Par contre, nous tâcherons de faire ressortir la caractéristique de chaque genre d'exercice.

1^o COURSES À PIED ET CONCOURS ATHLÉTIQUES.

Commission technique: MM. L. MANAUD, MAZZUCHELLI, BRENNUS, LEROY, CH. DE SAINT-CYR, A. LERMUSIAUX, FERRIÉ, MEIERS, ROLLAND.

PROGRAMME.

PROFESSIONNELS. (3 journées.)

1^{er} juillet 1900. — *Championnats du monde.*

COURSES.	PRIX.		
	AU PREMIER.	AU DEUXIÈME	AU TROISIÈME.
100 mètres plat.....	250 ^f	80 ^f	40 ^f
400 mètres plat.....	250	80	40
1,500 mètres plat.....	400	150	50
100 mètres haies.....	250	80	40
2,500 mètres steeple-chase.....	500	100	50
CONCOURS.			
Saut en longueur.....	100	50	//
Saut en hauteur.....	100	50	//
Lancement du poids.....	100	50	//

5 juillet 1900. — Handicaps.

	PRIX.			
	AU PREMIER.	AU DEUXIÈME.	AU TROISIÈME.	AU QUATRIÈME
100 mètres plat.....	100 ^f	50 ^f	30 ^f	20 ^f
Saut en longueur.....	100	50	#	#
400 mètres plat.....	100	50	30	20
Lancement du poids.....	100	50	#	#
1,500 mètres plat.....	100	50	30	20
Saut en hauteur.....	100	50	#	#
5,000 mètres scratch.....	300	100	60	40

5 août 1900. — Course de six heures.

Course de six heures: au premier, 1,500 francs; au deuxième, 300 francs; au troisième, 120 francs; au quatrième, 80 francs; au cinquième, 50 francs.

Attractions diverses: courses à 3 jambes, à la grenouille, etc., prix en espèces.

Engagements: Handicaps (courses et concours), 2 francs; courses scratch, 3 francs; championnats et course de 6 heures, 5 francs.

Clôture des engagements: Le 23 juin pour les Français.

Le 27 juin pour les étrangers.

N. B. — Tous les prix seront remis en espèces sur le terrain.

AMATEURS. (5 journées: 14, 15, 16, 19 et 22 juillet 1900.)

Sont réparties sur ces cinq journées les épreuves suivantes:

Championnats du monde.

COURSES.	PRIX (OBJETS D'ART).		
	AU PREMIER.	AU DEUXIÈME.	AU TROISIÈME
110 mètres haies.....	400 ^f	200 ^f	50 ^f
100 mètres plat.....	400	200	50
400 mètres plat.....	400	200	50
800 mètres plat.....	400	200	50
1,500 mètres plat.....	400	200	50
400 mètres haies.....	400	200	50
2,500 mètres steeple-chase.....	400	200	50
CONCOURS.			
Saut en hauteur.....	250	80	#
Saut en longueur.....	250	80	#
Saut à la perche.....	250	80	#
Lancement du poids.....	250	80	#
Lancement du disque.....	250	80	#

Handicaps.

Courses. — 110 mètres haies; 100 mètres plat; 400 mètres plat; 800 mètres plat; 1,500 mètres plat; 400 mètres haies; 2,500 mètres steeple-chase.

Concours. — Saut en hauteur; saut en longueur; saut à la perche; lancement du poids; lancement du disque.

	PRIX (OBJETS D'ART).			
	AU PREMIER.	AU DEUXIÈME.	AU TROISIÈME.	AU QUATRIÈME
Pour chaque course.....	100 ^f	40 ^f	25 ^f	15 ^f
Pour chaque concours.....	60	30	#	#

Autres épreuves.

	PRIX (OBJETS D'ART).				
	AU PREMIER.	AU DEUXIÈME	AU TROISIÈME	AU QUATRIÈME	AU CINQUIÈME
Steeple-chase de 4,000 mètres scratch.....	250 ^f	60 ^f	40 ^f	20 ^f	„
Course plate de 200 mètres scratch.....	100	40	25	15	„
Course plate de 60 mètres scratch.....	100	40	25	15	„
Lutte à la corde par clubs.....	100	50	„	„	„
Lancement du marteau.....	100	50	„	„	„
Course des Nations (5,000 mètres par équipes de 5 coureurs).....	Objet d'art de 1,000 ^f à la nation victorieuse.				
	500	200	100	50	20
Course de haies de 200 mètres scratch.....	250	60	40	20	„
Triple saut.....	100	50	„	„	„

Engagements: Handicaps (courses et concours), 2 francs; courses et concours scratch, 5 francs; championnats, 10 francs; course des Nations, 25 francs par équipe; lutte à la corde, 10 francs par équipe.

Clôture des engagements: Le 7 juillet pour les Français.

Le 11 juillet pour les étrangers.

N. B. — Les sommes indiquées représentent la valeur approximative des objets d'art et des médailles qui seront attribués aux amateurs.

Emplacement des concours: Les 1^{er}, 5, 14, 15, 16, 19 et 22 juillet, au Racing club (Bois de Boulogne).

Le 5 août, au Vélodrome de Vincennes.

Les courses à pied et les concours athlétiques furent la plus belle réunion de ce genre qui ait jamais été donnée dans aucun pays du monde. Par le nombre des athlètes venus de tant de différents pays, par leur qualité, par les performances qu'ils accomplirent, ces journées effacèrent l'éclat sportif des *jeux olympiques* célébrés à Athènes en 1896. Elles laisseront un souvenir inoubliable dans l'esprit de tous ceux qui les vécurent soit comme acteurs, soit comme spectateurs.

Pourquoi faut-il que nous ayons à regretter le cadre athénien? Certes nous n'avons jamais espéré bâtir un stade ni à Vincennes, ni à Courbevoie. Mais l'installation du *Racing club de France* qui n'a pas été faite pour une manifestation de ce genre ne pouvait lui convenir. Locataire de la ville de Paris, gardien des précieux arbres du bois de Boulogne, le *Racing club* a fait de la Croix-Catelan un des endroits les plus délicieux, les plus frais à l'œil de tout le bois. Aménagé pour la commodité de ses membres, fréquenté seulement pendant la belle saison, il se garderait, même si on l'y autorisait, d'élaguer ses beaux ombrages. Malheureusement, les arbres magnifiques qui décorent sa pelouse forment çà et là de larges rideaux impénétrables dont la disposition a obligé de disperser les emplacements spéciaux des différents concours, en même temps qu'elle empêche toute vue d'ensemble sur la piste.

Dans ces conditions, l'organisation, malgré des prodiges d'ingéniosité, en dépit de plusieurs changements et d'un groupement relatif des concours, quelque obligeance qu'y mirent les représentants du *Racing club*, demeura défectueuse. Le public, bien qu'on

eût élevé deux vastes tribunes de 600 places chacune, ne voyait qu'insuffisamment le spectacle promis et devait se transporter de la tribune sur la pelouse pour certains exercices. Enfin, l'éloignement du *Racing club* des centres habités, son isolement dans le bois, à deux kilomètres des portes de Paris et des stations de chemins de fer — circonstances qui sont en temps ordinaire autant de charmes pour le membre du cercle, trouvant là le repos et la liberté de la campagne — empêchèrent la grosse foule d'accourir à ces merveilleux exploits sportifs qui eussent été une révélation pour la masse. Au début de la première réunion, le délégué américain, habitué à l'affluence énorme des fêtes sportives de son pays, nous disait, l'air inquiet: «Où allez-vous mettre le monde?» Nous n'eûmes pas de mal à le caser.

Le record des entrées au *Racing club* ne dépassa pas, croyons-nous, 2,000 à 3,000. On est loin des 40,000 spectateurs d'Athènes. Et encore faut-il ajouter que les tribunes étaient garnies presque entièrement grâce à la colonie américaine, qui vint en foule. La publicité avait été faite cependant de la façon la plus convenable, par voie d'affiches et dans les journaux. Mais pour attirer les Parisiens avec un sport aussi peu répandu, aussi peu apprécié — relativement — que l'est en France la course à pied, pour entraîner le public hors du rayon magique d'attraction du Champ de Mars, il eût fallu un terrain de lutte machiné comme un théâtre, libre aux regards comme une arène, d'accès facile et peu coûteux. Or, le *Racing club* ne réalisait malheureusement aucun de ces desiderata.

Je me hâte d'ajouter que, par contre, la piste et les divers aménagements spéciaux furent déclarés parfaits par les concurrents étrangers les plus difficiles. De ce côté, comme d'ailleurs de tout ce qui dépendait de lui-même, il n'y a que des compliments à adresser au *Racing club de France*.

L'affluence des étrangers fut véritablement grandiose. Deux cents athlètes environ, presque tous amateurs, prirent part à ce concours. Le contingent des États-Unis atteignait la centaine, tous hommes d'une qualité bien au-dessus de la moyenne, élèves des grandes Universités et membres des grands clubs. On peut évaluer à 300,000 francs la somme dépensée par les Universités américaines pour leur représentation. Les autres pays avaient fait un effort moins colossal mais important.

L'Angleterre nous envoya ses deux plus célèbres professionnels: Downer et Bredin. Un accident interdit au premier de fournir la mesure de ses moyens. Le nombre de ses amateurs ne dépassa guère la demi-douzaine, car une partie de ses meilleurs hommes avaient baissé pavillon quelques jours avant, dans les championnats d'Angleterre, devant les Américains qu'ils devaient rencontrer à Paris.

L'Allemagne fut représentée par 6 hommes; l'Autriche allemande par 2; la Bohême nous délégua 10 de ses meilleurs athlètes; la Hongrie un même nombre; la Belgique 3; l'Espagne 1; l'Italie 5; le Danemark 6; la Suède 8; la Norvège 4; la Grèce 2; enfin l'Australie et l'Inde anglaise, à défaut du nombre, nous donnèrent chacune un homme exceptionnel.

Le nombre des concurrents dans les différentes épreuves dépassa 700.

Il va sans dire que tous les records français furent battus. Plusieurs records du monde furent égalés ou approchés. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de la piste du *Racing club*.

Voici les vainqueurs des championnats du monde:

PROFESSIONNELS.

100 mètres plat: M. BREDIN [Anglais].....	temps	12 secondes.
400 mètres plat: M. BREDIN [Anglais].....	temps	53
1,500 mètres plat: M. BREDIN [Anglais].....	temps	4 ^m 26 ^s 4/5
110 mètres haies: M. TRYENS [Français].....	temps	21 secondes.
2,500 mètres steeple-chase: M. NEVEU [Français].....	temps	8 ^m 9 ^s 3/5
Saut en hauteur: M. SWEENEY [Américain].....		1 m. 80
Lancement du poids: M. SCHOENFIELD [Américain].....		11 m. 31
Saut en longueur: M. SWEENEY [Américain].....		5 m. 99,5
5,000 mètres scratch: M. CHARBONNEL [Français].....	temps	16 ^m 36 ^s
Course de six heures (donnée au Vélodrome de Vincennes): M. BAGRÉ [Français].....		72 kilom. 545

AMATEURS.

110 mètres haies: M. KRAENZLEIN [Américain].....	temps	15 ^s 2/5
100 mètres plat: M. JARVIS [Américain].....	temps	11 secondes.
400 mètres plat: M. LONG [Américain].....	temps	49 ^s 2/5
800 mètres plat: M. TYSOE [Anglais].....	temps	2 ^m 1 ^s 1/5
1,500 mètres plat: M. BENNETT [Anglais].....	temps	4 ^m 6 ^s
400 mètres haies: M. TEWSBURY [Américain].....	temps	57 ^s 3/5
2,500 mètres steeple-chase: M. ORTON [Américain].....	temps	7 ^m 34 ^s 2/5
Saut en hauteur: M. BAXTER [Américain].....		1 m. 90
Saut en longueur: M. KRAENZLEIN [Américain].....		7 m. 18,5
Saut à la perche: M. BAXTER [Américain].....		3 m. 20
Lancement du poids: M. Richard SHELDON [Américain].....		14 m. 10
Lancement du disque: M. BAUER [Hongrois].....		36 m. 04
Course des Nations (5,000 mètres, par équipes de cinq coureurs): ANGLETERRE		
Course de Marathon (40 kilomètres): THÉATO [Frayais].....		2 h. 59

2° FOOT-BALL RUGBY.

Commission technique: MM. GARCEY DE VAURES MONT, Fernand Fos, P. BERNSTEIN, BERTHOMMÉ, F. JOBERT, MARFAN, BRENNUS, GIESECKE, MANGEOT, A. DE NEUFLIZE, AUDOUARD, CHASTANIÉ, GOETZ.

Programme. 14 octobre. — Match entre une équipe française et une équipe allemande.

21 octobre. — Match entre une équipe anglaise et une équipe allemande.

28 octobre. — Match entre une équipe française et une équipe anglaise.

Prix: Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art; en outre, tous les joueurs ayant pris part à l'un des matchs recevront un souvenir.

Engagements: Pas de droit.

Clôture des engagements: Le 15 septembre 1900.

Emplacement du concours: Vélodrome de Vincennes.

Le *foot-ball rugby* a été le dernier des concours organisés par l'*U. S. F. S. A.* à l'occasion de l'Exposition et aussi celui qui obtint le plus de succès auprès du public.

Le match anglo-allemand qui avait été projeté dut être abandonné par suite de l'impossibilité de faire séjourner quinze jours à Paris les équipes allemande et anglaise venues pour se mesurer avec notre équipe nationale.

Nous nous étendrons un peu sur ces deux journées qui récompensèrent six mois d'efforts, moins par leur réussite immédiate que par les promesses qu'elles renfermaient de bonne propagande, promesses qui se sont réalisées depuis.

Match franco-allemand. — Nous reproduisons ci-dessous le compte rendu publié par le journal *Tous les sports*, organe officiel de l'*U. S. F. S. A.* :

Le match franco-allemand de *Foot-ball rugby* disputé dimanche dernier au Vélodrome de Vincennes à l'occasion de l'Exposition, a remporté un éclatant succès. L'organisation était excellente.

Mais à 2 h. 1/4, à l'heure où la queue grossissait aux places à 0 fr. 50, le ciel, menaçant depuis le matin, crevait à gros bouillons sur le bois de Vincennes.

Mais à 3 heures sonnant au beffroi de Saint-Mandé, heure du match, la pluie s'arrêta subitement, et l'épais voile gris qui attristait l'atmosphère dominicale se déchira d'un seul coup. Une voûte radieuse, d'un bleu encore humide, mais charmant et tout à fait rassurant, joignit l'un à l'autre les deux virages du vélodrome. Elle ne cessa point de nous abriter jusqu'à la fin de cette belle journée.

3,500 spectateurs. — Je crois être à peu près certain du chiffre que je viens d'écrire. Et voici pourquoi :

Il y a eu exactement 2,060 entrées payantes à 0 fr. 50, et 449 entrées à 2 francs, soit au total 2,519 entrées payantes accusées par les carnets à souche. Ajoutez-y 1,000 entrées non payantes environ: presse, invitations, cartes de l'Exposition, nous voici à 3,500 spectateurs. Je ne vous garantis pas absolument le chiffre total, parce que les entrées de faveur n'ont pas été comptées, peut-être y en avait-il plus de mille, peut-être y en avait-il moins. Mais je suis certain du chiffre des entrées payantes — le plus intéressant de beaucoup.

Ce chiffre, je l'imprime, parce qu'il est reconfortant. Les clubs qui organisent des matchs internationaux n'ont pas l'habitude de faire connaître leurs recettes. Ils ont leurs raisons pour cela. Nous avons les nôtres, pour dire ici que 2,519 personnes ont payé leurs places pour assister au match franco-allemand. Nous en appelons au *Stade* et au *Racing* : ont-ils jamais eu même la moitié de ce public payant ?

Je n'en suis pas sûr.

Donc les concours de l'Exposition ont amené un public nouveau à nos sports. Donc ils n'ont pas été, au point de vue de la propagande que nous poursuivons, aussi inutiles qu'on veut bien le dire.

LE MATCH. — Cerclés de rouge et de noir, les jambes en des culottes noires, les 15 hommes du *Füßball club*, de Francfort, furent accueillis par les applaudissements du public lorsqu'ils précédèrent sur le terrain les jerseys blancs aux symboliques anneaux bleu et rouge de notre équipe nationale.

Quel sentiment, à cette minute où ils attendaient le coup de sifflet de l'arbitre pour se ruer les uns sur les autres en une lutte courtoise certes, mais violente, quel sentiment était celui de ces jeunes Allemands et de ces jeunes Français ? Il serait sans doute difficile de le préciser, et je laisse ce soin à de plus psychologues. Mais ce que je puis dire, parce qu'on m'en a fait l'aveu des deux côtés, c'est que les cœurs battaient fort dans les poitrines.

Sans doute étaient-ils plus émus encore sous les maillots tricolores que sous les jerseys rouge et noir, car le début de la partie fut mauvais pour nous.

Les Allemands nous enfonçaient dans les mêlées, et cependant il est à remarquer que les hommes de Francfort n'étaient pas du tout du type lourd, pesant, massif dans lequel nous synthétisons trop volontiers nos adversaires de 1870. C'étaient des hommes entre 20 et 30 ans, de taille moyenne, secs, osseux, l'air très «athlète», et parfaitement entraînés, d'une grâce de gymnastes dans leurs mouvements, très remarquablement souples, gracieux, même trop. Je vois un de leurs demis renversé sur le dos par un demi français, se retournant à plat ventre d'un coup de rein, tout d'une pièce, comme une carpe, pour conserver le ballon sous lui. C'était très joliment exécuté, mais n'est-ce point ce déploiement d'agilité qui a épuisé les équipiers allemands à ce point que ces solides gaillards qui avaient, non comme poids et pas davantage comme adresse, heureusement pour nous ! mais comme force, l'avantage dans toutes les mêlées, qui de plus avaient suivi un entraînement beaucoup plus sévère, beaucoup plus consciencieux que les nôtres — le capitaine de l'équipe française deux heures avant le match ne fumait-il pas un gros cigare orné d'une bague en papier, alors que toute l'équipe allemande s'abstenait de tabac depuis 15 jours ! — à ce point que ces gaillards se sont trouvés dans les vingt dernières minutes du match absolument incapables de résister aux avants français ? Je donne la remarque pour ce qu'elle vaut, et m'empresse d'ajouter que les Francfortois, pour expliquer leur défaillance, déclarent n'avoir l'habitude de jouer que 30 minutes au lieu de 40 dans chaque mi-temps, excuse qui a bien sa valeur.

Quoi qu'il en soit, la première mi-temps fut désastreuse pour les Français. Successivement un but sur coup franc par Betting, puis deux essais par Schmierer et Reitz, tous deux transformés en but mettent 14 points — l'arbitre ayant donné 4 points pour le coup franc — à l'actif des Allemands. Les Français semblent déroutés par la belle ordonnance et les souples évolutions de l'équipe allemande, de plus ils ont à la fois le vent et le soleil dans les yeux. Cependant, juste avant le coup de sifflet, Sarrade interceptant une passe des trois quarts allemands marque un but qui est transformé. Ci : 14 points à 5.

Mais après la mi-temps, changement à vue; Olivier a constaté que ses demis et ses trois-quarts qui n'ont pas l'habitude de jouer ensemble ne s'entendent que médiocrement — c'était facile à prévoir —, il joue désormais avec ses avants. Ceux-ci alors travaillent d'un cœur désespéré, et jusqu'à la fin de la partie ils vont, d'un élan superbe, bousculer l'équipe allemande. Un essai par Albert, un second par Roosevelt, un troisième et un quatrième par Sarrade, un cinquième par Roosevelt déjà nommé, et un sixième par Reichel se suivent, coupés seulement par un essai allemand, magnifiquement marqué par Ludwig. Les Français ont réussi deux buts seulement. Ils ont 27 points à 17, c'est la victoire décisive, incontestable.

Après. — Je n'ai pas besoin de dire si le public fut content. Il envahit la piste et acclama ses compatriotes. Mais l'équipe allemande eut sa large part de bravos, et ce qui est tout à fait remarquable, c'est l'attitude très digne, absolument correcte, courtoise et sportive de cette foule patriote pendant le fâcheux début de la partie. Cela est à retenir et à méditer.

Le soir un banquet des plus cordiaux réunit Français et Allemands au restaurant Corraza.

LES ÉQUIPES. — Voici quelle était la composition des équipes :

FUSSBALL CLUB DE FRANCFORT.	ÉQUIPE DE FRANCE.
<i>Arrière</i> : M. Herrmann KREUZER.	<i>Arrière</i> : M. PHARAMOND.
<i>Trois-quarts</i> : MM. A. LANDVOIGT, H. REITZ, J. HERRMANN, E. LUDWIG.	<i>Trois-quarts</i> : MM. REICHEL, COLLAS, HENRIQUEZ, RISCHMANN
<i>Demis</i> : MM. H. BETTING, A. SCHMIERER.	<i>Demis</i> : MM. BINOCHE, ALBERT.
<i>Avants</i> : MM. F. MÜLLER, A. STOCKAUSEN, H. LATSCHA, W. HOFFMEISTER, G. WENDEROTH, Ed. POPE, R. LUDWIG, A. AMRHEIN (<i>capit.</i>).	<i>Avants</i> : MM. ROOSEVELT, HUBERT-LEFEBVRE, SARRADE, AÏTOFF, OLIVIER (<i>capit.</i>), GAUTIER, LARDANCHAT, HERVÉ.

Arbitre : M. T. R. POTTER.

Il n'est pas inutile d'ajouter que c'était la première fois que se rencontraient, sur un terrain de sports athlétiques, Français et Allemands. Disons aussi que l'équipe de Francfort qui est unanimement reconnue pour être la plus forte d'Allemagne représentait officiellement le *Foot-ball* allemand et vint à l'aide d'une subvention fournie par le Comité central de Berlin, Comité nommé par le Gouvernement impérial dans le but d'assurer la participation de l'Allemagne aux concours d'exercices physiques de l'Exposition.

Match franco-anglais. — (Compte rendu de *Tous les sports*) :

Notre équipe nationale a battu dimanche dernier le *Mooseley Wanderers* par 27 points à 8, devant une foule énorme.

Nous ne citerons pas de noms. Cela nous mènerait trop loin. Nous voulons faire une exception cependant en faveur du R. P. Feuillette, prieur d'Albert-le-Grand, de M. Giraud-Jordan qui représentait l'Administration de l'Exposition, de MM. de Lamorthe-Félines, Édél, D' Louet, Manificat et Couturier de Royas venus de différents coins de la France pour assister au match.

Le nombre total des spectateurs a dépassé 6,000, celui des entrées payantes a été de 3,795 aux places à 0 fr 50, 594 aux places à 2 francs, soit au total 4,389 personnes payantes fournissant une recette de 3,126 francs. Les frais de toutes sortes s'étant élevés à 1,500 francs environ, c'est un bénéfice net de 1,600 francs qu'il faut porter à l'actif du match franco-anglais. Le match franco-allemand ayant laissé un bénéfice d'environ 800 francs, on voit que le foot-ball rugby a rapporté, tous frais payés, environ 2,400 francs pour deux matchs seulement, au budget athlétique de l'Exposition.

Si l'on songe : 1° que le match franco-allemand avec un temps favorable aurait fait un millier de francs de plus; 2° que pour avoir la population de la banlieue Est où le Rugby est ignoré, il avait fallu mettre le prix des places très bas; 3° que du centre de Paris et par les voies les plus rapides, il faut une heure pour se rendre au vélodrome de Vincennes, on doit être très satisfait du résultat obtenu.

Il n'est pas douteux, en effet, que sur un terrain situé dans l'Ouest, centre du Rugby, à proximité de la gare Saint-Lazare et d'accès facile, on eût fait des recettes de 6 à 8,000 francs par match, au *minimum*. Qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que le jeu de foot-ball rugby a aujourd'hui sa clientèle à Paris, une belle clientèle, et c'est afin de pouvoir faire, d'une façon absolument certaine, cette constatation qui sera très douce au cœur de tous les amis de l'éducation de plein air, que nous avons tenu à donner à nos lecteurs, après chaque match, des chiffres rigoureusement exacts.

LE MATCH. — Nous ne raconterons pas la partie. De l'avis général elle a été une des plus jolies que l'on ait vues en France. Toutes les lignes ont joué. Sauf un, tous les essais français, même ceux marqués par les avants, ont été le résultat de passes bien faites. La physionomie du jeu a donc été extrêmement variée, ce qui n'était pas pour déplaire aux spectateurs.

Il ne faudrait pas juger l'équipe anglaise sur le résultat de la partie de dimanche. Nos adversaires étaient bien handicapés de 15 points par les circonstances de leur déplacement. Tous, en effet, avaient joué la veille, samedi, à Birmingham, puis avaient voyagé toute la nuit. Ils avaient eu une traversée très pénible. Débarqués à Paris à 6 heures, à peine avaient-ils pu prendre trois heures de repos avant de se présenter sur le terrain.

Les points. — 4 essais furent marqués par les Français dans la première mi-temps (2, Sarrade; 1, Olivier; 1, Colas; 1, Gautier), et 2 buts par Rischmann. Dans la seconde mi-temps, les Anglais marquèrent 1 essai (Wallis), 1 but (H. Birtles), et 1 but sur coup franc; les Français, 2 essais

(Binoche et Reichel, ce dernier le plus beau de toute la partie après une passe au sortir de la mêlée entre Gondouin, Binoche, Giroux, Collas et Reichel).

Au total 27 points à 8.

Une belle journée pour *le fool-ball* français.

Composition des équipes :

MOOSELEY WANDERERS.	ÉQUIPE DE FRANGE.
<i>Arrière</i> : M. H. A. LOVEITT .	<i>Arrière</i> : M. PHARAMOND.
<i>Trois-quarts</i> : MM. R. WHITTINDALE, N. S. NICOL, CLAUD WHITTINDALE, L. HOOD.	<i>Trois-quarts</i> : MM. RISCHMANN, GIROUX, REICHEL, COLLAS.
<i>Demis</i> : MM. J. H. BIRTLES (<i>capit.</i>), J. CAULTON.	<i>Demis</i> : MM. BINOCHE, GONDOUIN.
<i>Avants</i> : MM. C. P. DEYKIN, T. I. L. DARBY, J. G. WALLIS, V. SMITH, M. L. LOGAN, F. C. BAYLIN, M. W. TALBOT, F. H. WILSON.	<i>Avants</i> : MM. LARDANCHET, HERVÉ, ROOSEVELT, AÏTOFF, GAUTIER, HUBERT, LEFÈVRE, SARRADE, OLIVIER (<i>capit.</i>).
<i>Arbitre</i> : M. T. B. POTTER	

3° FOOT-BALL ASSOCIATION.

Commission technique : MM. FRAYSSE, MOIGNARD, PREMILLIEUX, BERNAT, G.-N. TUMMER, ANDERSON, Jules LOUIS, PICARD .

Programme. 20 septembre. — Match entre une équipe française et une équipe suisse.

23 septembre. — Match entre une équipe française et une équipe belge.

30 septembre. — Match entre une équipe française et une équipe allemande.

7 octobre. — Match entre une équipe française et une équipe anglaise.

Prix : Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art; en outre, tous les joueurs ayant pris part à l'un des quatre matchs recevront un souvenir.

Engagements : Pas de droit.

Clôture des engagements : Le 15 août 1900.

Emplacement du concours : Vélodrome de Vincennes.

Des quatre matchs portés au programme, deux seulement se sont disputés, les Allemands et les Suisses, pour des raisons diverses, n'ayant pu amener une équipe. Ces deux matchs, comme ceux de *Rugby*, joués un peu plus tard, ont été donnés au vélodrome municipal dont la pelouse intérieure, un peu étroite pour le *Rugby* convient à merveille à l'*Association*.

Pour représenter nos couleurs, la Commission d'association de l'*U. S. F. S. A.* avait choisi l'équipe du *Club français*, champion de Paris, entièrement composée de joueurs de nationalité française.

Cette équipe se mesura le jeudi 20 septembre contre l'*Upton Park Foot-ball Club de Londres*, société anglaise de force honorable et fut battue par 4 buts à 0.

Voici quelle était la composition des équipes :

UPTON PARK F. C.	ÉQUIPE FRANÇAISE.
<i>But</i> : M. JONES.	<i>But</i> : M. HUTEAU.
<i>Arrières</i> : MM. BUCKENHAM, GROSILING.	<i>Arrières</i> : MM. BACH, ALLEMANE.
<i>Demis</i> : MM. CHALK, BURRIDGE, QUASH.	<i>Demis</i> : MM. GAILLARD, BLOCH, MACAIRE.
<i>Avants</i> : MM. TURNER, SPACKMAN, NICHOLAS, ZEALLEY, HASLON (<i>capit.</i>).	<i>Avants</i> : MM. FRAYSSE (<i>capit.</i>), GARNIER, LAMBERT, GRANDJEAN, CANNELLE.

Trois jours après, la même équipe française légèrement modifiée rencontrait une équipe belge recrutée par M. G. Pelgrims, capitaine du *Léopold Foot-ball Club de Bruxelles*, dans les meilleures sociétés belges et composée exclusivement d'étudiants appartenant aux Universités de Belgique.

Cette fois, la victoire resta aux Français par 6 buts contre 2, victoire assez facile en raison du peu d'entraînement des joueurs belges et du défaut de cohésion de leur équipe où la plupart des hommes se rencontraient pour la première fois.

Le public ne resta pas indifférent à ces deux matchs. Le nombre des spectateurs s'éleva à 500 le jeudi et à 1,500 le dimanche.

Voici la composition des équipes du match franco-belge :

ÉQUIPE BELGE.	ÉQUIPE FRANÇAISE.
<i>But</i> : M. LEBOUTTE	<i>But</i> : M. HUTEAU.
<i>Arrières</i> : MM. R. KELCONE , E. MOREAU.	<i>Arrières</i> : MM. ALLEMANE , BACH.
<i>Demis</i> : MM. A. RENIER , G. PELGRIMS (<i>capit.</i>), C. Van HOORDEN .	<i>Demis</i> : MM. GAILLARD , BLOCH , MACAIRE.
<i>Avants</i> : MM. THORNTON , DELBECQUE , SPAUNOGHE , Van HEUCKELUM , LONDOT .	<i>Avants</i> : MM. DUPARC , GARNIER (<i>capit.</i>), PELTIER, LAMBERT , CANELLE .

4° CRICKET.

Commission technique : MM. DELOLME, TOMALIN, P. DENNY, JORDAN, BARKEN, LICENCE, DELAVALT, MOHRT, MAC EVOY.

Programme. 4 et 5 août. — Match entre une équipe française et une équipe belge.

11 et 12 août. — Match entre une équipe française et une équipe hollandaise.

19 et 20 août. — Match entre une équipe française et une équipe anglaise.

Prix: Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art; en outre, tous les joueurs ayant pris part à l'un des trois matchs recevront un souvenir.

Engagements : Pas de droit.

Clôture des engagements : Le 30 juin 1900.

Emplacement du concours : Vélodrome de Vincennes.

Trois matchs de *cricket* avaient été prévus dans le programme : un match franco-belge, un match franco-hollandais, un match franco-anglais. Le troisième seulement eut lieu, les Hollandais ayant déclaré forfait faute d'avoir pu réunir une équipe complète et les Belges n'ayant pas engagé d'équipe.

C'est sur la pelouse du vélodrome de Vincennes que le match fut disputé. Le terrain se trouvait en excellent état, grâce aux bons soins de M. Denny, secrétaire de la commission de *cricket* de l'*U. S. F. S. A.*

L'équipe de Paris était formée des douze meilleurs joueurs disponibles recrutés dans les clubs de l'*U. S. F. S. A.*; elle était commandée par M. P.-H. Tomalin, capitaine du *Standard Athletic Club* qui, cette année même, avait gagné le Championnat de France.

L'équipe anglaise était composée de douze hommes du *Devon County*, habitués depuis longtemps à jouer ensemble. Elle était incontestablement supérieure à la nôtre par son homogénéité et son entraînement.

Résultat du match :

DEVON COUNTY WANDERERS.	ÉQUIPE FRANÇAISE.
Première tournée 116 points.	Première tournée 78 points.
Deuxième tournée 145	Deuxième tournée 26
TOTAL <u>261</u>	TOTAL <u>104</u>

Devon County Wanderers gagne par 157 points.

5° LAWN-TENNIS.

Commission technique : MM. LEWIS, H. SANDFORD, A. MASSON, Paul LECARON, CUCHEVAL-CLARIGNY, Gaston FOURNIER, WARDEN, LE TEXIER, baron Jean DE BELLET .

Délégué pour l'Angleterre : M. R.-B. HOUGH.

Délégué pour les autres pays étrangers : M. A. VOIGT.

Date : 6 juillet et jours suivants.

PROGRAMME.

AMATEURS.

	PRIX (OBJETS D'ART)		
	AU PREMIER	AU DEUXIÈME.	AU TROISIÈME.
Championnat simple pour Messieurs	1,500 ^f	500 ^f	350 ^f
Championnat double pour Messieurs	800	400	„
Championnat simple pour Dames	350	150	„
Championnat double mixte	300	100	„
Handicap simple pour Messieurs (1 ^{re} classe)	350	150	„
Handicap simple pour Messieurs (2 ^e classe)	150	100	„
Handicap simple pour Dames	200	100	„
Handicap double pour Messieurs (1 ^{re} classe)	400	200	„
Handicap double pour Messieurs (2 ^e classe)	300	100	„
Handicap double mixte	300	100	„

(On commencera par les championnats.)

Engagements : Championnats simples, 10 francs; championnat double, 20 francs par paire; championnat mixte, 10 francs par paire; handicaps, 5 francs par joueur.

Clôture des engagements (Amateurs) : Le 30 juin 1900.

PROFESSIONNELS.

Championnat simple⁽¹⁾ : au premier, 1,000 francs; au deuxième, 500 francs; au troisième, 250 francs.

Engagements : 10 francs par joueur.

Clôture des engagements : Le 15 juin 1900.

Emplacement du concours : Cercle de Puteaux (Île de Puteaux).

⁽¹⁾ Ce championnat sera supprimé s'il ne réunit pas au moins quatre engagements. Le Comité d'organisation se réserve le droit de contrôler les engagements.

La Commission de *lawn-tennis* de l'U. S. F. S. A. avait confié à M. de Janzé, président de la *Société de sport de l'île de Puteaux* la direction générale du tournoi. Tout a marché à souhait dans le cadre ravissant de l'île de Puteaux. Les engagements dépassaient 200 malgré les heurts de l'organisation, car on ne savait pas, huit jours avant l'ouverture du concours, où il pourrait se disputer; les cours du *Cercle du bois de Boulogne* tout nouvellement établis ayant été reconnus insuffisants à l'essai. Les grands joueurs anglais vinrent se disputer les prix magnifiques offerts par l'Exposition et se firent la part belle en enlevant tous les championnats.

Passons maintenant aux résultats :

Le championnat simple Messieurs est revenu à H. L. Doherty qui, dans le match final, a eu raison de H. S. Mahony par 6-4, 6-2, 6-3. Dans l'une des demi-finales, les deux frères Doherty étaient tombés ensemble. Contrairement à ce qui s'était passé dans les précédents tournois, l'aîné, le champion d'Angleterre, se retirait devant son jeune frère, estimant celui-ci de taille à battre Mahony et lui donnant une jolie compensation avec le titre de champion du monde et le magnifique premier prix de 1,500 francs. H. L. Doherty s'est du reste acquitté avec aisance de la tâche glorieuse qui lui incombaît et il est au surplus certain qu'entre les deux frères l'écart n'est pas grand, s'il y en a un. Il est dommage que M. Aymé, qui avait le poignet foulé, n'ait pas pu défendre nos couleurs. Mais ce regret exprimé, il est permis d'ajouter que sa présence n'aurait pas modifié le résultat.

Dans le match de handicap qu'il a joué contre Lebreton, Doherty junior a fait preuve d'une telle supériorité que l'issue de sa rencontre avec le camarade de club de M. Lebreton n'aurait pas été douteuse. Notre opinion est qu'il faut attendre que nos jeunes joueurs, ceux dont on peut dire, comme des Anglais, qu'ils ont sucé tout petits le lait du tennis, les Décugis, les Germot et deux ou trois autres aient vingt ans pour que nous puissions lutter à égalité avec les Anglais.

C'est M^{lle} Cooper qui a gagné facilement le championnat simple de dames sur M^{lle} Prévost.

Le championnat double Messieurs a été pour les frères Doherty, battant de Garmendia et Max Décugis qui avaient eu raison, eux-mêmes, de Sands-Warnen.

Le championnat double mixte est revenu à R. F. Doherty et M^{lle} Cooper battant H. S. Mahony et M^{lle} Prévost, 6-2, 6-4.

Voici les gagnants des handicaps :

Handicap simple, Messieurs, 1^{re} classe : M. A. PRÉVOST bat M. R. F. DOHERTY forfait.

Handicap simple, Messieurs, 2^e classe : M. DESCOMBES bat M. MOREAU.

Handicap double, Messieurs, 1^{re} classe : MM. DE GARMENDIA et DÉCUGIS battent MM. WARDEN et VERDÉ-DELISLE.

Handicap double, Messieurs, 2^e classe : MM. DE CANDANIO et DE HEEREN battent MM. GERMOT et FINGER.

Handicap double, mixte : M^{lle} PRÉVOST et M. A. PRÉVOST battent M^{lle} Kate GILLOU et M. GERMOT.

Championnat professionnel : 1^{er} M. BURKE, 2^e M. KERR, 3^e M. HIÉRON, 4^e M. FLEMMING, 5^e M. MASHAL.

6° CROQUET.

Commission technique : MM. DESPRÈS, A. FOUCAULT, G. FOUCAULT, CAULLET, DUMONT, JOHIN, CH. DE SAINT-CYR.

Programme : 24 juin et dimanches suivants jusqu'au 15 août. — Championnat simple à une boule par points :

Prix : 1 médaille souvenir.

Championnat simple à deux boules par camp :

Prix : 1 jeu de croquet d'honneur, une médaille souvenir et deux maillets d'honneur.

Championnat double :

Prix : 4 maillets d'honneur, 2 médailles souvenirs.

Handicap simple à deux boules :

Prix : 2 maillets d'honneur, 1 médaille souvenir.

Engagements : Championnats simples, 3 francs; championnat double, 5 francs par équipe, handicap, 1 franc.

Clôture des engagements : Le 31 mai 1900.

Emplacement du concours : Cercle du Bois de Boulogne (Pelouse de Madrid).

Ce jeu, bien français de nom et d'origine (encore que des écrivains, plus mondains que sportifs et plus *snobs* que bien renseignés, affectent d'écrire *croquet*), n'a guère de prétentions à l'athlétisme et s'il appartient au cycle de l'*U. S. F. S. A.*, c'est que cette fédération, en le réglementant, en créant des championnats annuels de *croquet*, a voulu élever ce gentil passe-temps au rang de sport. On aurait tort pourtant de dédaigner le *croquet*. Il développe l'esprit de combinaison, on l'a vu transformer des jeunes filles chicanières en raisonneuses et des raisonneuses en raisonnables. Ce sont des mérites, cela.

M. André DESPRÈS, ingénieur civil dans la vie ordinaire et législateur du *croquet*, prodigua au tournoi de l'Exposition les soins les plus éclairés et les plus dévoués. M. le baron GOURGAUD avait mis à sa disposition un terrain sablé aménagé pour la circonstance, non sans frais, dans un joli coin du *Cercle du bois de Boulogne*. Les meilleurs joueurs parisiens s'y rencontrèrent avec une entière satisfaction, A la vérité, ils ne furent pas légion, les joueurs : une douzaine à peu près. L'obstination du clan parisien à répartir les différentes épreuves sur plusieurs semaines écarta totalement provinciaux et étrangers. Les spectateurs ne furent pas non plus très nombreux ; mais je dois signaler qu'un amateur anglais fit le voyage de Nice à Paris pour assister à la première réunion; ce fut même, si je ne me trompe, la seule entrée payante.

Le concours de l'Exposition eut cependant un résultat, il mit en rapport des joueurs qui ne se connaissaient pas et agrandit le cercle un peu restreint des adeptes de ce sport.

Voici les noms des vainqueurs :

Championnat simple, à 1 boule par points : M. AUMOITTE.

Championnat simple par camps (2 boules contre 2 boules) : M. WAYDELICH.

Championnat double : MM. JOHIN et AUMOITTE.

Handicap simple, à 2 boules : M. VIGNEROT.

7° JEUX DE BOULES.

Programme : Le concours aura lieu par équipes de 4 joueurs.

Règlement : Le règlement du concours sera celui qui a régi le dernier concours de Marseille, avec une modification portant simplement sur la manière dont se fait le tirage au sort des parties. On procédera d'après la "règle des exempts", adoptée par l'U. S. F. S. A.

Date : 15 août et jours suivants. (Remis aux 15 et 16 septembre.)

Prix : 1,000 francs.

Engagements : 10 francs par équipe.

Clôture des engagements : Le 1^{er} juillet 1900.

Emplacement du concours : Jeu de boules de Saint-Mandé.

Plus spécialement organisé par M. Paul CHAMP, membre du Conseil de l'U. S. F. S. A., ce concours a été donné sur les jeux de la *Société de Saint-Mandé* qui prêta, en cette circonstance, à l'U. S. F. S. A. l'aide la plus empressée.

Malgré la modicité des prix offerts et dont le montant ne dépassait pas 1,500 francs (espèces et objets d'art) tandis que de précédents concours à Lyon et à Marseille avaient vu distribuer 10,000 francs de prix, 54 quadrettes soit 216 joueurs répondirent à l'appel des organisateurs.

Aux sociétés de l'est de Paris, étaient venues se joindre des équipes de Lyon et de Maçon. Corbie représentait le nord de la France. On a regretté pourtant l'abstention des sociétés de l'ouest de Paris qui ne pratiquent que la partie parisienne ou roulette et qu'on n'avait pu admettre de crainte de prolonger le concours outre mesure.

Plusieurs milliers de spectateurs se sont passionnés deux jours durant pour les matchs où les quadrettes ont rivalisé d'adresse.

Au "jeu lyonnais", la *quadrette* victorieuse était composée de : MM. MOURANCHON, commis ambulancier des postes à Paris; CLAPIER, commis rédacteur à Paris; GAUD, restaurateur, et BOUVIER, de Lyon. Elle triompha, après des luttes fort vives, par 21 points à 11, de la *quadrette* composée de MM. CARRIER, CORREILLER, BILLARD et JUSSEL, de Levallois.

Dans la partie de *berges*, l'équipe SCHMITT, commandée par le président de la *Société de Saint-Mandé*, ne succomba que devant la *quadrette* composée de MM. LOUGNOL, CHEVALIER, COUFFON et GUILLOTEAU, tous quatre Saint-Mandéens, qui enleva assez facilement la finale par 9 points à 1.

8° LONGUE-PAUME.

Commission technique : MM. RICHEFEU, TALLON, D' Henri BOUQUET, CATOIRE, COLLIER, DEBIONNE, DESBORDES, colonel DE TARTIGNIES, PLOMMET, CALLOT, RAYNAL.

Programme : 27 mai. — Championnats de partie à enlever et de partie à terrer. (Équipes de 2^e catégorie.)

10 juin. — Championnats de partie à enlever et de partie à terrer. (Équipes de 1^{re} catégorie.)

Prix : 2,000 francs en objets d'art.

Clôture des engagements : Le 30 avril 1900.

Emplacement du concours : Jardin du Luxembourg.

C'est avec une véritable joie que nous enregistrons ici le grand et légitime succès des championnats de *longue-paume* de l'Exposition universelle de 1900, qui ont eu lieu sur le terrain de la Société de *longue-paume de Paris*, au jardin du Luxembourg. C'est d'abord un succès pour les organisateurs (je devrais dire pour «l'organisateur», M. RAYNAL), auxquels les fervents de la *longue-paume* doivent d'unanimes félicitations, car du premier jour au dernier, malgré les difficultés inséparables de la préparation de quatre journées de concours, aucun arrêt, aucun accroc ne s'est produit. C'est aussi et surtout un succès pour la *longue-paume* elle-même, et c'est cela qui fait notre joie. Nous avons vu les sociétés de province accourir en nombre considérable à l'appel de Paris. Nous avons assisté à des parties superbes, disputées avec une vigueur et un entrain merveilleux. D'ailleurs, je crois qu'à ce point de vue la plus belle preuve du succès est dans la constatation suivante : 14 équipes de deuxième catégorie (7 en parties à *terror*, 7 en parties à *enlever*), 15 équipes de première catégorie (8 en parties à *terror*, 7 en parties à *enlever*) ont pris part au championnat. 25 matches ont été joués. Tout commentaire est superflu devant l'éloquence des chiffres.

Le terrain du Luxembourg avait été orné et préparé on ne peut mieux pour la réception des sociétés de province. Un grand et vaste vestiaire avait été obligeamment prêté par la questure du Sénat. Enfin, le temps lui-même a tenu à donner son concours à cette belle fête sportive et les joueurs n'ont eu guère à se plaindre que d'une chose : c'est que le temps fut trop beau et la chaleur trop ardente.

Voici les résultats :

CONCOURS DE DEUXIÈME CATÉGORIE.	CONCOURS DE PREMIÈRE CATEGORIE.
<i>Partie à terror</i> : SOCIÉTÉ DE LONGUE-PAUME DE PARIS.	<i>Partie à terror</i> : SOCIÉTÉ DE S PAUMISTES VALENCIENNOIS.
<i>Partie à enlever</i> : SOCIÉTÉ DE LONGUE-PAUME DE PARIS.	<i>Partie à enlever</i> : SOCIÉTÉ DE LONGUE-PAUME DE PARIS.

9° COURTE-PAUME.

La *courte-paume* ne fut pas érigée en concours officiel de l'Exposition, la seule société pratiquant le jeu ayant émis l'avis qu'en dehors de ses membres il n'y avait pas d'éléments suffisants pour constituer un concours important.

Mais l'Exposition ne voulut pas que ce jeu si français ne fût pas encouragé comme les autres, et il fut attribué à la Société un prix de 300 francs destiné à être remporté à l'une des réunions de la Société dans son beau local des Tuileries. Par suite des circonstances le prix n'a été disputé qu'en 1901.

RÉSULTATS FINANCIERS.

Nous passerons brièvement sur les résultats financiers des concours athlétiques. Ils ont été honorables sans être brillants. *L'U. S. F. S. A.* s'est tirée d'affaire avec les 62,300 francs de son forfait et n'a pas eu besoin de recourir à la garantie de 20,000 francs prévue par l'administration. Mais elle a joint tout juste les deux bouts grâce aux recettes convenables du *foot-ball rugby*. Ce dernier sport est le seul qui ait laissé un bénéfice net. Le *foot-ball association*, pour ses deux matchs, n'a pas atteint 1,000 francs de recettes. Le *lawn-tennis* a fait près du double en y comprenant les droits d'engagements. Le *jeu de boules* et le *cricket* n'ont réalisé ensemble que quelques centaines de francs d'entrées payantes. Rien d'étonnant pour le *cricket*, sport peu connu en France. Quant au *jeu de boules*, dans l'ignorance où l'on était de ce que pouvait donner ce concours, premier du genre à Paris, nous n'avons pas osé nous lancer dans des frais de publicité. Il semble d'ailleurs que ce sport populaire puisse être établi de façon à donner des recettes. C'est par des journaux, dans un but de publicité, que sont organisés les grands concours du Midi dont nous parlions tout à l'heure.

Le résultat des *courses à pied*, très discuté à l'avance, a donné raison au rapporteur particulier, M. MANAUD, et au rapporteur général de la Section I qui firent adopter, dès le début, le projet d'une piste nouvelle à construire à Vincennes. Nous avons dit plus haut pourquoi le grand public n'était pas venu au bois de Boulogne. A Vincennes, on aurait eu la colonie américaine comme au *Racing club* et les populeuses communes environnantes auraient ajouté à cet élément l'appoint qu'elles fournirent au *foot-ball*. De même à Courbevoie. La plus forte recette au *Racing club* atteignit 1,900 francs. Deux autres journées de la réunion d'amateurs dépassèrent 1,700 francs. Il faut dire que les championnats professionnels furent affligés d'un temps épouvantable qui découragea beaucoup de curieux. Les organisateurs, prévoyant qu'ils n'auraient au bois de Boulogne qu'un public relevé, avaient fixé le prix des places à 5 francs et 2 francs. A Vincennes, au contraire, ils l'abaissèrent à 2 francs et 0 fr. 50. Jamais on n'avait payé si peu pour voir un match de *foot-ball* international. L'essai réussit et depuis les *clubs* parisiens ont adopté le tarif inauguré à Vincennes avec succès. Il n'est pas douteux que l'on aurait fait au *Racing club* des recettes de 4,000 et 5,000 francs par journée, peut-être davantage le dimanche, si le terrain s'était mieux prêté au spectacle, si surtout les moyens de communication eussent été plus aisés, vu l'attrait exceptionnel des concours beaucoup plus importants dans leur genre que ceux de *foot-ball*. L'existence du Métropolitain aurait déjà apporté une amélioration sous ce rapport. J'insiste sur ce point, afin que, si le Gouvernement organise, dans l'avenir, une réunion analogue, on ne nous représente pas la faiblesse relative des résultats financiers obtenus en 1900 pour diminuer nos crédits éventuels.

En résumé, le compte des *jeux athlétiques* s'établit comme suit, en chiffres ronds :

DÉPENSES.

Prix.....	40,000 francs.
Frais d'organisation.....	28,000
Publicité.....	5,000
Indemnités de déplacement et frais de réception.....	4,000
Frais généraux et divers.....	4,800
TOTAL.....	<u>81,800</u>

RECETTES.

Subvention à forfait.....	62,300 francs.
<i>Foot-ball rugby</i> (2 journées).....	5,000
<i>Foot-ball association</i> (2 journées).....	1,000
<i>Lawn-tennis</i> (7 journées).....	1,000
<i>Courses à pied</i> (8 journées).....	8,500
Autres sports.....	500
Droits d'engagements (<i>courses à pied et tennis</i>).....	3,500
TOTAL.....	<u>81,800</u>

CONCLUSIONS.

Des jeux athlétiques qui furent donnés en 1900, nous tirerons deux sortes de conclusions. Les premières ressortent d'elles-mêmes des résultats; nous exprimerons les secondes sous forme de vœux :

1° Les peuples étrangers, et en particulier les Anglo-Saxons, attachent beaucoup plus d'importance que nous à l'éducation physique, et leurs résultats sont supérieurs aux nôtres;

2° La question de l'éducation physique étant intimement liée aux deux plus gros problèmes de ce temps : l'alcoolisme et la dépopulation, les Pouvoirs publics agiraient sagement en se préoccupant de la diriger dans des voies rationnelles ;

3° Au point de vue pratique, une époque d'Exposition, moment bien choisi pour l'éclat des concours d'exercices physiques, est au contraire défavorable aux recettes car ces concours, ne pouvant se faire que loin du point central d'attraction, se trouvent forcément délaissés par le public ;

4° Il est désirable que le Gouvernement manifeste plus d'intérêt aux *jeux athlétiques* qui visent à faire des citoyens autant que des athlètes; au point de vue pratique, il est à souhaiter que tous les concours soient réunis dans un même endroit bien connu du public, aménagé pour lui et d'accès facile.

IL — JEUX DE GOLF.

Commissaires organisateurs : MM. le comte Jacques DE POURTALÈS, membre du Comité du Golf; LA PERCHE, président de la Société de sport de Compiègne; FOURNIER-SARLOVÈZE, lieutenant de cavalerie, à Compiègne.

Emplacement du concours : Terrain de la Société de sport de Compiègne (Oise).

Date : Le concours commencera le mardi 2 octobre et devra être terminé le mardi 9 octobre.

PROGRAMME ET REGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Les parties seront jouées par coups (*medal play*) et non par trous (*match play*) pour ne pas allonger indéfiniment le concours. Si les deux premiers de chaque épreuve faisaient le tour du jeu dans le même nombre de coups, ils rejoueraient chacun une partie décisive.

ART . 2. Les règles adoptées seront les nouvelles règles du club de Saint-Andrews, telles qu'elles ont été fixées en septembre dernier.

ART . 3. Le programme comprendra les épreuves suivantes :

1° *Grandprix de l'Exposition 1900* : Championnat d'amateurs (hommes); 2° Handicap d'amateurs (hommes); 3° *Prix de la ville de Compiègne* : Championnat de dames; 4° Handicap de dames.

ART . 4. *Engagements.* Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} septembre au soir, par le Secrétaire de la Société de sport de Compiègne (Oise). Ils devront être transmis par les secrétaires des clubs auxquels appartiennent les joueurs et indiquer le handicap attribué à chacun par son club.

Les engagements contiendront les nom, prénoms, adresse et signature du joueur. Un droit d'entrée de 10 francs par épreuve (en un bon de poste ou mandat) devra être joint à chaque engagement.

ART . 5. *Prix.* Il y aura cinq prix pour chacune des épreuves d'amateurs et de dames :

1^{er} prix, une plaquette en or; 2^e prix, une plaquette en vermeil; 3^e prix, une plaquette en argent; 4^e prix, une plaquette en bronze argenté; 5^e prix, une plaquette en bronzé.

ART . 6. *Logement.* Le Secrétaire de la Société de sport de Compiègne acceptera de retenir, sur leur demande, les chambres nécessaires pour les joueurs.

Chaque joueur recevra une carte lui donnant libre accès dans l'enceinte de la Société de sport de Compiègne.

ART . 7. MM. La Perche, Fournier-Sarlovèze et le comte Jacques de Pourtalès sont chargés d'organiser la réunion et de nommer les arbitres et le handicapéur, avec pouvoir de s'adjoindre toutes personnes susceptibles de les aider dans leur tâche.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. FOURNIER-SARLOVÈZE,

SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Importance morale et intérêt pratique du concours. — Le jeu de *golf* est jusqu'ici peu répandu en France, et s'il n'existe dans notre pays que 25 clubs de *golf* reconnus et environ une dizaine de terrains particuliers, on ne doit pas perdre de vue qu'il existe plus de 3,000 clubs de ce genre dans le reste du monde et principalement en Angleterre, où ce jeu a pris naissance, en Ecosse, et dans l'Amérique du Nord.

Dans ces pays, comme chez nous, à Dinard (Ille-et-Vilaine), l'existence d'un jeu de *golf* est une fortune pour une localité.

Ces clubs sont rarement fermés à l'admission de joueurs de passage. Comme il n'y a pas deux terrains de *golf* qui se ressemblent, les passionnés de ce jeu que l'on compte par milliers sont friands des déplacements continuels d'un *golf* à un autre. Ils peuvent ainsi se livrer, sur des terrains différents, à leur sport favori et le rendre beaucoup plus intéressant.

Le jeu de *golf* s'adresse à un personnel riche qui dépense beaucoup dans les localités où se trouvent des terrains de *golf*.

Mais le *golf* s'adresse pas seulement à la classe aisée de la population.

A proximité des grandes villes, en Angleterre, près de Londres, Édimbourg, Glasgow, Manchester, etc., en Amérique, autour de New-York, Boston, Philadelphie, Chicago, etc., des terrains publics sont aménagés avec soin par les subventions des municipalités ou celles des clubs plus riches. Le petit employé, l'ouvrier peuvent employer leurs heures de repos ou les journées de fête à se détendre au grand air du travail fatigant de la semaine. Avec une dizaine de francs ils peuvent se procurer les instruments indispensables à ce jeu, qu'ils pourront compléter peu à peu suivant leurs ressources.

Dans la grande manifestation sportive à laquelle a donné lieu l'Exposition universelle de 1900, il était de toute importance de faire connaître davantage ce jeu si intéressant et si sain, et qui s'adresse à toutes les classes de la société, aux messieurs comme aux dames.

Travail préparatoire. — Dans la séance du Comité consultatif spécial du 27 juillet 1899, sous la présidence de M. Escudier, M. le comte Jacques de Pourtalès exposa qu'il était opportun d'organiser au milieu de tant d'autres concours sportifs des concours de *golf*, en faisant ressortir l'existence de 2,310 *clubs de golf* reconnus à cette date.

Un terrain de 30 à 40 hectares étant nécessaire à l'installation de ce jeu, et, son établissement étant fort dispendieux, le comte de Pourtalès proposa de demander à la *Société de sport de Compiègne* de prêter son terrain. Une subvention était nécessaire pour l'amélioration du terrain, les frais généraux des concours et l'achat des prix. Une somme de 10,000 francs fut proposée.

Résultats de la séance et des suivantes. — 1° Des concours de *golf* auront lieu à l'Exposition universelle de 1900;

2° Le terrain (*lynks*) de *golf* de la *Société de sport de Compiègne* a été choisi à cet effet;

3° Une somme de 6,000 francs, à titre de subvention, est allouée à la *Société* qui se charge de tous les frais et peut profiter des bénéfices, s'il s'en présente.

Conditions générales du concours. — Des circulaires imprimées furent envoyées dans le monde entier, l'une en décembre 1899, l'autre en mars 1900, à tous les clubs de *golf* et à tous les journaux s'intéressant à ce sport.

Le concours annoncé pour le mardi 2 octobre s'ouvrit exactement ce jour et dura les 3 et 4 octobre.

Le concours de *golf* s'adressait à tous les clubs de *golf* Au monde entier sans restriction aucune. Les parties furent jouées par coups (*médal play*) et non par trous (*match play*) pour ne pas allonger indéfiniment le concours. Il était spécifié que, si deux personnes classées dans les premières faisaient le tour du jeu dans le même nombre de coups, elles rejoueraient chacune une partie décisive.

Le programme comprenait les épreuves suivantes :

- 1° *Grand prix de l'Exposition de 1900* (championnat d'amateurs, hommes).
- 2° *Handicap d'amateurs* (hommes);
- 3° *Prix de la ville de Compiègne* (championnat de dames).

Les engagements devaient être adressés à M. le secrétaire de la *Société de sport de Compiègne* par l'intermédiaire des secrétaires des clubs auxquels appartenaient les joueurs.

Ils devaient contenir les noms, prénoms, l'adresse et la signature des joueurs.

La direction de la *Société de sport de Compiègne* informait les joueurs par une circulaire qu'elle se chargeait de procurer les logements nécessaires aux joueurs. 45 personnes environ furent logées par ses soins.

MM. La Perche, président de la *Société de sport de Compiègne*; Fournier-Sarlovèze, lieutenant de cavalerie, secrétaire de la *Société*; le comte Jacques de Pourtalès, du *Golf de Paris*, firent fonctions de commissaires.

RÉSULTATS TECHNIQUES.

Championnat des hommes.

- Champion : M. Charles E. SANDS, du *New-York* [États-Unis d'Amérique].
 2^e prix : M. Walter RUTHERFORD, du *Jedburgh Golf Club* [Écosse].
 3^e prix : M. D. D. ROBERTSON, du *Troon Golf Club* [Angleterre].
 4^e prix : M. F. W. TAYLOR, de *Philadelphie* [É.-U. A.].
 5^e prix : M. H.-E. DAUNT, de la *Société de Golf de Paris*.

Handicap des hommes.

- 1^{er} prix : M. A. B. LAMBERT [Américain].
 2^e prix : M. P. DESCHAMPS, du *Golf de Paris* [Français].
 3^e prix : M. A. LORD [Américain].
 4^e prix : M. W. B. DOVE [Anglais].
 5^e prix : M. MACKENZIE TURPIE [Écossais].

Champion : Miss ABBOTT, de *Chicago* [É.-U. A.].

- 2^e prix : Miss P. WHITTIER, du *Golf Club de Saint-Moritz*.
 3^e prix : M^{me} Huger PRATT, de *New-York*.
 4^e prix : M^{me} FROMENT-MEURICE, de *Paris*.
 5^e prix : M^{me} Henri RIDGWAY, du *Golf de Deauville*.

Le champion, M. Ch. E. SANDS, a fait les 36 trous en 167 coups.

Participation des étrangers. — Comme les tableaux ci-dessus l'indiquent clairement, les étrangers ont pris une large part parmi les concurrents.

Sur 52 joueurs ayant concouru dans le championnat des hommes, 41 étaient étrangers, principalement des Américains du Nord et des Anglais.

38 concurrents prirent part au handicap.

19 dames prirent part au championnat des dames.

Dans ces deux derniers concours, la participation d'étrangers était à peu de chose près la même.

C'est dans toutes les classes de la société, il est bon de le constater, que les concurrents, tous amateurs, s'étaient recrutés pour ces concours, car, à côté de millionnaires américains, nous avons vu dans la même partie de modestes employés et même un simple facteur des postes, distributeur de lettres dans le nord de l'Écosse. M. Mackenzie Turpie, en effet facteur à Saint-Andrews, qui occupe ses loisirs à cet intéressant sport, n'avait pas craint la dépense très grande du voyage pour venir chercher une médaille de bronze, et cette récompense, simplement honorifique, l'avait, nous a-t-il dit, amplement payé de ses peines.

Aperçu général des nécessités financières. — La Direction de l'Exposition avait accordé une subvention de 6,000 francs.

Les dépenses de la Société de sport furent environ les suivantes :

Mise en état du terrain.....	7,500 francs.
Achat de prix.....	1,900
Frais de réception des joueurs... ..	800
	<hr/>
TOTAL (environ).....	10,200
Somme allouée.....	6,000
	<hr/>
RESTE (environ).....	4,200
	<hr/>

Cette somme de 4,200 francs a été payée par des souscriptions faites parmi les membres de la *Société de sport de Compiègne* et au moyen d'une petite caisse de prévision déjà existante.

Indication des progrès à réaliser. — Nous avons vivement regretté que la Commission d'hygiène n'ait pas envoyé de ses représentants pour suivre nos concours de *golf*. Ces messieurs auraient pu se rendre compte *de visu* de l'excellence de ce jeu au point de vue hygiénique, excellence qui, sans aucun doute, n'en est pas un des moindres attraits pour les Anglo-Saxons, toujours si préoccupés de l'hygiène.

Les grandes villes, et particulièrement Paris, devraient ouvrir des terrains de *golf* qui, tout en étant un but de promenade pour tout le monde, seraient le rendez-vous certain de tous les gens qui, le travail terminé, sont soucieux d'employer leur temps de loisir d'une façon intéressante, tout en délassant à la fois l'esprit et le corps. Cela du moins aurait l'avantage d'arracher ces personnes aux dangers de l'alcoolisme qu'elles ont tant de chance de trouver dans les cafés, qui sont, en général, les seuls endroits de réunion des oisifs.

III. — CONCOURS DE PELOTE BASQUE.

Comité de la Société du jeu de pelote chargé de l'organisation du concours: *Président:* M. BÉGUIN (Charles).

Secrétaire: M. DUHART (Remy).

Lieu de réunion: Terrain de la Société du Jeu de pelote, rue Borghèse, n° 26, à Neuilly.

Date des concours: A partir du jeudi 14 juin, les parties se joueront les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine jusqu'au 8 juillet.

PROGRAMME ET PRIX ⁽¹⁾.

I. — CONCOURS DE PELOTE (BLAID AU CHISTERA OU GANT D'OSIER).

Deux concours auront lieu : l'un réservé aux amateurs, l'autre aux professionnels.

Concours des amateurs: 1^{er} prix, 2 objets d'art de 150 francs chacun; 2^e prix, 2 objets d'art de 125 francs chacun; 3^e prix, 2 plaquettes en vermeil; 4^e prix, 2 plaquettes en argent; 5^e prix, 2 plaquettes en bronze argenté.

Chaque prix comprendra deux objets d'art qui seront remis aux deux membres de l'équipe gagnante. Les gagnants du premier prix recevront le titre de *Champions du monde (amateurs) pour 1900*.

Est amateur toute personne qui n'a jamais pris part à une course publique, à un concours ou à une réunion ouverte à tous venants, — ni concouru pour un prix en espèces, — ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain, ou avec des professionnels, — ou qui n'a jamais été, à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur salarié d'exercices physiques.

Concours des professionnels: 1^{er} prix, 800 francs; 2^e prix, 600 francs; 3^e prix, 500 francs; 4^e prix, 400 francs.

Ces prix seront remis en espèces sur le terrain et partagés entre les deux membres des équipes gagnantes. L'équipe à laquelle sera attribué le premier prix aura droit pour chacun de ses membres à un diplôme conférant à ceux-ci le titre de *Champions du mode (professionnels) pour 1900*.

II. — CONCOURS DE PAUME À MAINS NUES.

Concours ouvert aux amateurs seulement, avec trois prix: 1^{er} prix, 2 plaquettes en vermeil; 2^e prix, 2 plaquettes en argent; 3^e prix, 2 plaquettes en bronze argenté.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Les deux seules variétés de Jeu de pelote admises officiellement dans ce concours seront le blaid au chistera ou gant d'osier et la paume à mains nues.

ART. 2. Le terrain sur lequel seront disputées les épreuves se compose d'un mur de face cimenté de 12 mètres de largeur et d'une hauteur de 10 mètres, d'un mur latéral et d'une piste en ciment d'une longueur de 65 mètres.

ART. 3. Le service de la pelote se fera suivant les règles en usage sur les places françaises, c'est-à-dire de telle sorte que la pelote frappe uniquement le mur de face. Pour que le service soit bon, la pelote devra effectuer son premier bon au delà d'une raie de but placée à 26 mètres du mur de face. Dans le cours de la partie, les deux murs pourront être utilisés pour le jeu.

⁽¹⁾ Les prix indiqués sont un minimum et pourront être augmentés.

Toutefois, si les deux équipes en présence y consentent, le service de la pelote pourra être fait conformément aux règles adoptées sur les Jeux de paume espagnols.

ART. 4. La tenue exigée des joueurs sera la suivante : pantalon de toile blanche, béret bleu, chaussettes noires, espadrilles blanches à lanières noires, chemise blanche. La ceinture sera bleue pour un camp et rouge pour l'autre. La chemise sera de flanelle blanche pour les amateurs, de toile blanche pour les professionnels.

Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de leurs gants. Les espadrilles de rechange seront fournies par la Société du Jeu de pelote.

ART. 5. Les épreuves seront divisées en deux séries : éliminatoires et définitives. Un nombre d'équipes, double de celui des prix à distribuer, pourra prendre part dans chaque concours à l'épreuve définitive.

Ces équipes seront prises parmi les gagnantes des épreuves éliminatoires dans l'ordre résultant de l'avantage en points remporté par chacune sur l'équipe adverse.

ART. 6. Les équipes seront composées de deux joueurs.

ART. 7. Les parties, tant éliminatoires que définitives, se disputeront en 70 points. Toutefois, dans les parties définitives, si les adversaires arrivaient à égalité entre les points 60 et 70, la partie serait poursuivie en 80 points.

ART. 8. Les parties seront arbitrées par trois juges, pris dans le Jury international nommé par le Commissaire général. Leurs décisions seront sans appel.

ART. 9. Les pelotes seront fournies par la société; elles seront de fabrication française et de 120 grammes de poids. Elles ne pourront être refusées par les joueurs que dans le cas de détérioration.

ART. 10. Si, au cours d'une partie, l'un des joueurs, par suite d'accident ou pour tout autre motif, se prétendait dans l'impossibilité de continuer à jouer, les juges décideraient s'il y a lieu ou non d'interrompre la partie. S'ils exprimaient ravis qu'il n'y a pas lieu à interruption et que, néanmoins, le joueur refusât de continuer, il sera exclu du concours.

ART. 11. Dans le courant de la partie, les joueurs auront droit à des repos qui ne pourront pas excéder trois minutes.

ART. 12. Les engagements seront recus par équipes et clos le 15 juin 1900.

Pour les équipes d'amateurs, il sera perçu un droit d'engagement de 10 francs.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. CHARLES BÉGUIN,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours de *pelote basque* a commencé le 14 juin et s'est terminé le 5 juillet; il a eu lieu à Neuilly-sur-Seine, sur le terrain d'une société privée chargée d'en assurer l'exécution.

Dans une manifestation d'ensemble destinée à mettre sous les yeux du public les formes diverses employées en vue de développer l'adresse et la vigueur physique, le jeu de pelote basque avait sa place tout indiquée, tant à cause de l'ancienneté de ses origines que parce qu'il constitue le divertissement national de toute une race. Les membres de la section qui, lors du vote des crédits, s'étaient montrés opposés à l'admission de ce sport local ont spontanément reconnu ensuite que son absence eût laissé une lacune. Du reste, l'opinion des personnes qui ont assisté aux séances du concours a été unanime en ce qui concerne le caractère à la fois athlétique et esthétique de ce jeu si peu connu et les articles parus dans les grands quotidiens (*Figaro*, *Temps*, *Soleil*,

Gaulois), ainsi que dans la presse hebdomadaire (*Vie illustrée, Vie au grand air, Sport universel illustré, Illustré parisien*, etc.) sont venus corroborer cette opinion.

Pour des motifs divers, l'organisation d'un concours de *pelote basque* présentait de réelles difficultés. En premier lieu, un tel concours était une innovation, l'usage des matchs entre équipes, soit à la suite d'un défi, soit en vertu d'un engagement ayant prévalu jusqu'ici dans la région où ce sport est pratiqué. D'autre part, l'éloignement des concurrents — certains sont venus de Madrid — et les frais de voyage que ceux-ci devaient s'imposer pour participer aux épreuves n'étaient pas de nature à faciliter les engagements, étant donné surtout le chiffre modeste et le nombre très restreint des prix. Rappelons que le total de ces prix s'élevait à 3,000 francs. Mais il était permis d'espérer que l'attrait de l'Exposition universelle compenserait cet inconvénient.

Les difficultés que je viens de signaler firent sentir leur action dans une mesure plus forte que ne l'avait prévu le Comité d'organisation.

En ce qui concerne les *professionnels*, le Comité reçut les engagements de trois équipes seulement, ainsi composées:

MM. Pierre APESTEGUY et CHIQUITO, de Cambo (équipe française de Cambo [Basses-Pyrénées]).

ELICEGUI, de Bilbao, et ABADIANO, de Madrid.

BARRENECHEA, de Bilbao, et STUARTE, de Madrid.

Encore doit-on ajouter que ces engagements ne purent être obtenus que contre l'assurance donnée par le Comité que les joueurs recevraient une indemnité de voyage et qu'ils joueraient, après l'attribution des prix, un certain nombre de parties rémunérées. On ne sera pas surpris outre mesure de ces exigences, quand on saura que les professionnels de la paume sont engagés généralement par saisons à Madrid, Barcelone, Buenos-Ayres, etc., et reçoivent des cachets élevés.

Le faible nombre des équipes de professionnels engagés ne permettait pas de diviser les épreuves en éliminatoires et définitives. Aussi le Comité décida-t-il de faire lutter successivement chaque équipe avec les équipes concurrentes et d'établir le classement d'après le nombre de parties gagnées.

Le championnat proprement dit de *professionnels* occupa les séances du 17, du 19 et du 21 juin.

Les résultats en furent les suivants:

Le 17 juin, l'équipe ELICEGUI-ABADIANO battit l'équipe française APESTEGUY-CHIQUITO, de Cambo, par 70 points contre 56.

Le 19 juin, l'équipe BARRENECHEA-STUARTE battit l'équipe ELICEGUI-ABADIANO par 70 points à 62.

Le 21 juin, l'équipe BARRENECHEA-STUARTE l'emporta sur l'équipe APESTEGUY-CHIQUITO, de Cambo, par 18 points.

En conséquence, le 1^{er} prix de 800 francs fut décerné à l'équipe Barrenechea-StuarTE; le 2^e prix à l'équipe Elicegui-Abadiano (600 francs). L'Équipe française ApesteGuy-Chiquito, de Cambo, fut classée dernière.

BARRENECHEA et STUARTE furent proclamés champions du monde, professionnels, pour 1900. Mais si on tient compte du nombre restreint des concurrents, on reconnaîtra que ce titre de “champions du monde” n’a, en l’espèce, qu’une valeur très relative.

En ce qui concerne le concours des *amateurs*, deux équipes seulement, l’une espagnole et l’autre française, s’étaient engagées. En raison des charges imposées au Comité d’organisation, les membres de la *Société du jeu de pelote* renoncèrent spontanément à concourir.

Un 1^{er} prix fut décerné à l’équipe espagnole composée de MM. VILLOTA, de Madrid, et AMEZOLA, de Bilbao.

Le concours de paume à *mains nues* réservé aux amateurs seulement ne put avoir lieu, faute de concurrents. Il y a lieu de le regretter, car cette variété de la paume est celle qui est pratiquée de la façon la plus courante dans le pays basque.

Les comptes financiers du concours se sont soldés par un déficit. Ce déficit est dû à trois causes principales:

- 1° Les sacrifices que dut s’imposer le Comité pour s’assurer le concours de six professionnels de premier ordre;
- 2° Le temps incertain ou mauvais qui compromit à différentes reprises le succès des réunions;
- 3° La difficulté d’obtenir l’insertion dans les journaux de notes annonçant au public l’heure et la date des parties.

La première et la seconde partie de professionnels eurent lieu devant un public que l’on peut évaluer à un millier de personnes et produisirent une excellente recette parce que le temps était favorable et que la publicité avait été suffisante. Certaines des parties qui suivirent réunirent une assistance inférieure parfois à 100 personnes.

Ce concours a-t-il eu un résultat pratique? Sur ce point, il est difficile d’émettre une opinion. Si tous ceux qui y ont assisté n’ont pas ménagé les marques de leur admiration, certaines personnalités autorisées ont, néanmoins, exprimé l’avis que l’extrême difficulté du jeu de *pelote basque* au gant d’osier et les frais d’installation que ce jeu exige seraient un obstacle à sa diffusion.

Tout en reconnaissant le bien fondé de ces observations, il y a lieu d’espérer qu’étant donnée l’existence d’une installation, sinon parfaite, tout au moins suffisante, le nombre des amateurs désireux de pratiquer cet exercice deviendra en peu de temps assez considérable. Le jeu de *pelote basque* a un lien très étroit de parenté avec la paume qui fut si en honneur en France aux siècles derniers. Comme ce dernier jeu, il se prête aux finesses et aux combinaisons, mais il offre, en outre, les avantages qui s’attachent aux exercices en plein air. Le concours organisé par l’Exposition universelle de 1900 aura peut-être pour effet de remettre à la mode le vieux jeu français sous une forme légèrement modifiée et dans des conditions plus conformes aux exigences de l’hygiène.

SECTION II.
GYMNASTIQUE.

I. — XXVI^E FÊTE FÉDÉRALE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS
DE GYMNASTIQUE DE FRANCE.

COMITÉ DE PERMANENCE DE L'UNION.

<i>Président</i>	M. CAZALET (Charles).	<i>Membres:</i> MM. BELLOIS (E.), CONVERS (le D ^r), DEFLANDRE (L.), HENRY (E.), MANCHET (G.), MOREL (L.), SANSBOEUF (J.), WACHMAR (C.), CHRISTMANN (P.), LOUTIL (L.).
<i>Vice-présidents</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{M. ZIÉRER (F.).} \\ \text{M. LALY (C.).} \end{array} \right.$	
<i>Trésorier-archiviste</i>	M. KRUG (A.).	
<i>Secrétaire</i>	M. PANCOL (Jean).	

BUREAU DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA XXVI^E FÊTE FÉDÉRALE
DÉLÉGUÉ PAR LE COMITÉ DE PERMANENCE DE L'UNION.

<i>Président:</i> M. SANSBOEUF (J.), ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, président d'honneur de l'Association des Sociétés de gymnastique de France.	<i>Trésorier:</i> M. GROETZINGER (H.), trésorier de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.
<i>Vice-présidents:</i> MM. HENRY (Ernest), président du Comité d'organisation de la XV ^e Fête fédérale; LOUTIL (L.), ancien trésorier de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.	<i>Secrétaires:</i> MM. CHAPRON (Edmond), secrétaire de l'Alsacienne-Lorraine de Paris; AVOIRON (H.), du Gymnaste, secrétaire de la commission exécutive de la XV ^e fête fédérale.
<i>Secrétaire général:</i> M. LEROY (A.), du Gymnaste, ancien secrétaire de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.	<i>Trésorier-comptable:</i> M. BODARD (G.), président de l'Alsacienne de Montmartre.

Date. — Les dimanche et lundi de Pentecôte, 3 et 4 juin 1900.

Lieu de réunion. — Enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres, à Vincennes.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS FÉDÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER. — CONDITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. Le concours fédéral est ouvert: 1° Aux sociétés françaises et aux membres de ces sociétés; 2° Aux associations françaises, régionales, départementales ou locales.

ART. 2. Ne peuvent prendre part au concours: a. Ni les gymnastes habitant le département de la Seine, ni les sociétés de gymnastique de ce département; b. Ni les sociétés en retard de leurs cotisations; c. Ni les gymnastes n'ayant pas quinze ans accomplis avant le 1^{er} janvier 1900 (exception est faite pour la société *les Enfants du Havre*, dont l'inscription est antérieure à l'adoption du règlement de l'Union; cette société est autorisée exceptionnellement à prendre part aux concours des exercices

spéciaux) ; *d.* Ni les gymnastes *n'ayant pas trois mois d'inscription* dans leur société; *e.* Ni les gymnastes *exclus d'une société* pour non-payement de cotisations ou faute grave.

ART. 3. Chaque moniteur doit présenter sa *section complète* en pénétrant dans l'enceinte du concours.

L'appel des sociétés est fait à partir de 6 h. 30. Après 7 heures, aucune société n'est admise à concourir, sauf le cas de force majeure soumis à l'appréciation de la Commission spéciale, prévue à l'article 24.

ART. 4. Toute société non présente aux heures indiquées pour la *répétition des exercices préliminaires d'ensemble faite en vue de la Fête* est exclue des concours.

ART. 5. Les sociétés sont tenues de participer aux *cortèges, fêtes et défilés*, sous peine d'annulation de leurs concours.

ART. 6. *Toute répétition et tout travail gymnastique sont formellement interdits* sur le terrain pendant les concours.

ART. 7. Les sociétés et les gymnastes, depuis leur départ, pendant toute la durée des fêtes et jusqu'à leur retour, doivent observer une tenue convenable, sous peine d'exclusion des concours ou d'annulation de ceux auxquels ils auraient pris part.

ART. 8. Un gymnaste *qui lâche complètement un appareil* ne peut recommencer l'exercice.

Pour le saut, l'exercice ne peut être recommencé si le gymnaste a franchi la planche d'appel.

ART. 9. Les *gymnastes blessés*, reconnus par le médecin de service comme incapables de continuer leur concours, ne sont pas remplacés; pour la suite du concours, ils ont la moyenne des notes obtenues avant l'accident.

Les gymnastes blessés au premier exercice du premier appareil peuvent être remplacés; les remplaçants recommencent l'exercice.

ART. 10. *Ne sont admis sur le terrain du concours* que les membres du comité de permanence, les membres du comité d'organisation et les membres des différents jurys.

ART. 14. Les *sommeries de clairon* ne peuvent être commandées que par le directeur des concours ou par le moniteur général de la Fête.

CHAPITRE II. — JURY DU CONCOURS.

ART. 12. Le Jury officiel de la Fête fédérale est composé de quatorze membres; il est nommé par le Commissaire général de l'Exposition de 1900; il désigne, avec l'approbation du comité de permanence de l'*Union*, les jurés de concours appelés à fonctionner sous sa direction. La liste de ces jurés est publiée dans le *Gymnaste* avant la Fête fédérale.

Les jurys de concours sont composés:

1° De membres et professeurs de gymnastique des sociétés de l'*Union*; ces jurés doivent être maîtres et avoir pratiqué notoirement la gymnastique;

2° D'officiers et sous-officiers de l'armée dûment autorisés et ayant pratiqué les exercices qu'ils sont appelés à juger.

ART. 13. Le bureau du jury se compose: d'un président, d'autant de vice-présidents qu'il y a de groupes, et d'un secrétaire.

ART. 14. Aucun membre du jury ni du comité d'organisation ne peut diriger une société pendant les concours.

ART. 15. En aucun cas le jury ne prend une mesure contraire au présent règlement ou aux programmes de la Fête fédérale.

ART. 16. Tout juré ne se rendant pas à son poste à l'heure indiquée ou le quittant sans prévenir est remplacé d'office par les soins du président du jury.

Avis en est donné au Comité de permanence.

ART. 17. Les sociétés, par le fait même de leur adhésion et de leur participation aux concours fédéraux, s'engagent à respecter le redressement des erreurs matérielles qui pourraient avoir été faites sur les feuilles de pointage.

CHAPITRE III. — POINTAGE DES EXERCICES.

ART. 18. Les exercices sont pointés par unités de 0 à 20 maximum, pour tous les concours de sections.

Pour le Championnat national et pour celui des jeux olympiques, les fractions de demi sont admises.

ART. 19. Les jurés se consultent et donnent une seule note.

POINTAGE.

APPAREILS ET SÉRIES.

0..... Non essai de l'exercice.	12, 13, 14.....	Assez bien.
1, 2..... Très mal.	15, 16, 17.....	Bien.
3, 4, 5..... Mal.	18, 19.....	Très bien.
6, 7, 8..... Médiocre.	20.....	Parfait.
9, 10, 11..... Passable.		

SAUT.

	points.		points.
Course, appel et vol.....	2	2 ^e caoutchouc franchi.....	12
Chute.....	2	3 ^e caoutchouc franchi.....	17
1 ^{er} caoutchouc (le plus bas) franchi.....	8		

CHAPITRE IV. — PRIX ET RÉCOMPENSES.

ART. 20. La *distribution solennelle des prix* a lieu le mardi 5 juin.

ART. 21. Les *prix* consistent en diplômes, accompagnés de prix en espèces, objets d'art, couronnes, palmes, médailles, etc.

ART. 22. Toute société ou association a droit, dans la division où elle a concouru :

A un prix d'excellence pour.....	80 p. 100 des points.
A un premier prix pour.....	70
A un deuxième prix pour.....	60
A un troisième prix pour.....	50

Le *prix d'excellence*, en division d'excellence, devient *prix couronné*.

ART. 23. *Tout prix couronné* est accompagné d'une couronne de lauriers.

ART. 24. *Tous les cas non prévus par ce Règlement sont jugés, sans appel, par une commission spéciale composée des chefs de service désignés par le Comité d'organisation.*

PROGRAMME DES CONCOURS FÉDÉRAUX.

ART. 25. Les concours fédéraux comprennent deux parties:

I. *Partie obligatoire.* — Concours de sociétés.

II. *Partie facultative.* — Ouverte aux sociétés ayant pris part à la partie obligatoire, sauf pour le concours d'associations: 1^o Concours d'associations ; 2^o Concours de course en sections; 3^o Concours spéciaux en sections: *a.* Mains libres ou engins; *b.* Boxe, canne ou bâton. *c.* Escrime ou exercices militaires; *d.* Pyramides avec ou sans engins; *e.* Ballets, tournois ou poses plastiques; 4^o Grand championnat national; 5^o Championnat des jeux olympiques; 6^o Concours de tir.

Quels que soient les concours de sections, il est fait autant de groupes que le Comité de direction le juge nécessaire.

PARTIE OBLIGATOIRE.

CONCOURS DE SOCIÉTÉS.

ART. 26. Le concours de sociétés comprend deux catégories: 1° Concours alternatif; 2° Concours simultané.

ART. 27. Les sociétés ne peuvent concourir que dans une seule catégorie et dans une seule division à leur choix.

ART. 28. Les concours de sociétés (*alternatif* ou *simultané*) comprennent: 1° L'exécution de deux des exercices préliminaires d'ensemble imposés, tirés au sort le matin du concours. Les mêmes pour toutes les sociétés; 2° L'exécution d'un exercice imposé à la barre fixe; 3° L'exécution d'un exercice facultatif aux barres parallèles (au plus six temps — le même dans chaque degré); 4° L'exécution d'un saut combiné imposé.

Les gymnastes peuvent changer de degré en changeant d'appareil.

ART. 29. Pour les exercices préliminaires d'ensemble, le nombre de gymnastes est illimité. Les gymnastes participant aux concours d'appareils et saut (*alternativement* ou *simultanément*) sont tenus d'exécuter les préliminaires d'ensemble imposés.

Le moniteur, concourant ou non, commande hors rang, mais le nombre d'exécutants ne peut être inférieur au minimum fixé dans chaque division.

Concours alternatif.

Ce concours comprendra cinq divisions :

Division d'excellence, division supérieure, 1^{re} division, 2^e division, 3^e division.

Les sociétés sont libres de choisir leur division.

RÉPARTITION DES GYMNASTES PAR DIVISION ET PAR DEGRÉ.

DIVISIONS.	CINQ DEGRÉS DE FORCE,					TOTAL.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
	gymnast.	gymnast.	gymnast.	gymnast.	gymnast.	gymnast.
3 ^e	2	2	2	//	//	6
2 ^e	//	2	2	2	//	6
1 ^{re}	//	3	3	3	//	9
Supérieure.....	//	//	3	3	3	9
Excellence.....	//	//	4	4	4	12

POINTAGE. — APPAREILS.

3^e division..... 20 points × 6 gymn. × 3 app. = 360 + ensembles 180 = 540

1^{re} division et supérieure. 20 points × 9 gymn. × 3 app. = 540 + ensembles 180 = 720

Excellence..... 20 points × 12 gymn. × 3 app. = 720 + ensembles 190 = 900

Note de nombre des préliminaires d'ensemble = x

MOUVEMENTS D'ENSEMBLE POUR TOUTES LES DIVISIONS

(alternatif et simultané).

Arrivée.....	20 points	} 180 points.
Départ.....	20 points	
Tenue, ordre, discipline, direction.....	20 points	
Exécution (2 exercices).....	(20 + 20) × 3 = 120 points	

Note de nombre, 0,50 par gymnaste (*maximum 24 points*) = x.

Concours simultané.

Ce concours comprend cinq divisions dénommées comme à l'alternatif.

Les sociétés sont libres de choisir leur division.

RÉPARTITION DES GYMNASTES.

DIVISIONS.	EXÉCUTIONS SIMULTANÉE. (CINQ DEGRÉS DE FORCE.)					NOMBRE DE GYMNASTES.	
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	MINIMUM.	MAXIMUM.
	gymnast	gymnast	gymnast	gymnast	gymnast.		
3 ^e	2	2	2	//	//	6	12
2 ^e	//	2	2	2	//	6	18
1 ^{re}	//	3	3	3	//	9	27
Supérieure.....	//	//	3	3	3	9	36
Excellence.....	//	//	4	4	4	12	48

NOTA. — Les gymnastes, en plus du minimum fixé dans chaque division, sont répartis dans les degrés à la volonté des sociétés.

ART. 30. Chaque société doit envoyer au directeur des concours, trois semaines avant la Fête fédérale, le libellé des exercices facultatifs, en deux exemplaires sur papier fourni par le Comité d'organisation, sans en-tête ni indication, mais seulement avec une devise reproduite dans une lettre avec le nom de la société. Cette lettre n'est ouverte que la veille du concours.

ART. 31. Les commandements, l'arrivée et le départ sont bissés à l'initiative des moniteurs.

ART. 32. A chaque agrès, les sociétés doivent présenter le même nombre de gymnastes et la même répartition numérique d'exécutions dans chaque degré.

POINTAGE. — APPAREILS.

Barre fixe (exercice imposé):

Arrivée, départ, tenue, ordre, discipline et direction.....	20	} 140 points.
Exécution d'ensemble.....	20 × 3 degrés = 60	
Exécution individuelle.....	20 × 3 degrés = 60	
Saut.....	140	} 200
Barres parallèles.....	140	
Valeur et difficulté, combinaison et terminologie.....	20 × 3 degrés = 60	
Mouvements d'ensemble.....	180	} 660
TOTAL.....	660	

Note de nombre des ensembles = x.

Note de nombre par degré et par gymnaste:

1 ^{er} degré d'exécution.....	1,00	} x.
2 ^e degré d'exécution.....	0,50	
3 ^e degré d'exécution.....	0,25	

PARTIE FACULTATIVE.

CONCOURS D'ASSOCIATIONS.

ART. 33. Les gymnastes des sociétés affiliées à la fois à l'Union et aux Associations concourantes peuvent seules prendre part à ce concours qui comprend : 1^o Concours alternatif ou simultané; 2^o Concours spécial de production libre.

Les associations peuvent participer à ces deux catégories de concours ou à une seule, à leur choix.

ART. 34. Le nombre de gymnastes à présenter est ainsi fixé:

CONCOURS ALTERNATIF.	
Groupe A.....	Groupe C.....
Groupe B.....	

gymnastes gymnastes

24 12

18

CONCOURS SIMULTANÉ.

- Groupe A.* Minimum 24, maximum 48 gymnastes, travaillant simultanément par 4.
Groupe B. Minimum 18, maximum 36 gymnastes, travaillant simultanément par 3.
Groupe C. Minimum 12, maximum 24 gymnastes, travaillant simultanément par 2.

ART. 35. Le programme des exercices aux appareils et au saut est le même qu'au concours de sociétés (*alternatif* ou *simultané*), moins les préliminaires qui ne sont pas demandés.

ART. 36. Les associations sont libres de répartir leurs gymnastes selon leur degré de force.

Les exercices exécutés jouissent des coefficients suivants:

1 ^{er} degré.....	4 ^e degré.....
2 ^e degré.....	5 ^e degré.....
3 ^e degré.....	

1 1.75

1.25 2

1.50

ART. 37. Les gymnastes peuvent concourir pour une association régionale, départementale ou locale. Pour le concours alternatif, ils n'exécutent qu'une seule fois les exercices. La note obtenue sert à chacune des associations.

ART. 38. Le classement du concours alternatif se fait sur l'ensemble des notes individuelles obtenues, et celui du concours simultané s'obtient par le résultat des six meilleures exécutions.

QUANTUM DE POINTS POUR OBTENIR UN PRIX.

	EXCELLENCE	PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME
Concours alternatif.....	Groupe A.....	1,728	1,512	1,080
	Groupe B.....	1,296	1,134	810
	Groupe C.....	864	756	540
Concours simultané.....	960	840	720	480

ART. 39. Pour le concours spécial de production libre, le nombre de gymnastes est illimité.

Le quantum des points pour obtenir un prix est le même qu'aux concours spéciaux des sociétés.

NOTA. — Dans tous ces concours, les associations doivent être représentées par six sociétés au moins.

CONCOURS DE COURSES EN SECTIONS.

SECTIONS DE SIX GYMNASTES.

(Distance : 300 mètres, avec conversion ou demi-tour, sans obstacle.)

ART. 40. La note de vitesse est égale aux autres notes réunies. Minimum du temps fixé: 46 secondes.

ART. 41. Chaque section a 100 points de vitesse, moins autant de fois 2 points qu'elle aura mis de secondes en plus du temps minimum fixé.

ART. 42. Toute section arrivant incomplète n'est pas classée.

POINTAGE.

Départ.....	20	} 100 points.
Arrivée.....	20	
Alignement (20 + 20).....	40	
Conversion ou demi-tour.....	20	
Note de vitesse.....	100	
TOTAL	200	

ART. 43. Au concours de *course, concours spéciaux et productions libres*, pour avoir droit à un *prix*, il faut atteindre les *quantums* suivants:

	pour 100.		pour 100.
Prix d'excellence.....	85	Deuxième prix.....	70
Premier prix.....	88	Troisième prix.....	60

CONCOURS SPÉCIAUX EN SECTIONS.

ART. 44. Le nombre de gymnastes est illimité (*minimum 6*). La note de nombre est 0.50 par gymnaste (*maximum 18 points*).

Le moniteur peut commander dans le rang ou hors rang.

ART. 45. Une société ne peut prendre part qu'à *deux concours spéciaux* seulement, en dehors des concours de *course et de tir* ouverts à toutes les sociétés: *a. Mains libres ou engins; b. Boxe, canne ou bâton; c. Escrime ou exercices militaires; d. Pyramides avec ou sans engins; e. Ballets, tournois ou poses plastiques.*

A. — Mains libres ou engins.

POINTAGE.			
	points.		points.
Arrivée et départ.....	20	Exécution d'ensemble.....	40
Ordre, tenue, discipline, direction.....	10	Combinaison et difficulté.....	40
Exécution individuelle.....	40	TOTAL.....	<u>160</u>

B. — Boxe, canne ou bâton.

Boxe. — Chaque société exécute: 1° Une leçon simple imposée; 2° Deux leçons composées imposées.

POINTAGE.			
	points.		points.
Arrivée et départ.....	20	1 ^{re} leçon composée.....	40
Ordre, tenue, discipline, direction.....	20	2 ^e leçon composée.....	40
1 ^{re} leçon simple.....	40	TOTAL.....	<u>160</u>

Canne ou bâton. — Chaque société exécute : 1° Une leçon simple imposée; 2° Deux leçons composées imposées. Même pointage que pour le *concours de boxe*.

C. — Escrime ou exercices militaires.

Escrime. — Chaque société exécute: 1° Le mur réglementaire; 2° Deux reprises sur les leçons indiquées à l'avance. Même pointage que pour la *boxe*.

Exercices militaires. — Chaque société exécute: trois leçons imposées suivant un programme théorique. Le jury est composé d'officiers et de sous-officiers. Même pointage que pour la *boxe*.

ART. 46. La nomenclature des leçons et exercices des concours B et C est indiquée à la fin du programme des exercices aux appareils.

ART 47. Les sociétés doivent se conformer aux dernières éditions des manuels adoptés, par décision ministérielle, un an au moins avant le concours.

D. — Pyramides avec ou sans engins.

Chaque société exécute trois productions.

POINTAGE.	
Arrivée	20 points.
Départ	20
Direction, ordre, tenue, discipline (par production).....	20
Exécution (par production).....	40
Combinaison et difficulté (par production).....	60
Par production.....	<u>220</u>
Pour les trois productions	360
TOTAL.....	<u>400</u>

Note de nombre à chaque production: 0.50 par gymnaste.

E. — Ballets, tournois ou poses plastiques.

Ballets et tournois, même pointage que pour le concours A (*mains libres*).

Poses plastiques (trois), même pointage que pour le concours D (*pyramides*).

GRAND CHAMPIONNAT NATIONAL DE 1900.

ART. 48. Le *Grand Championnat national de 1900* est ouvert à tous les gymnastes français.

ART. 49. Tout gymnaste ayant obtenu 85 p. 100 des points a un prix couronné.

ART. 50. Le premier classé est nommé *Champion national de 1900*.

ART. 52. Le Comité d'organisation fixe le minimum des points pour obtenir un prix.

ART. 52. Ce concours comprend 12 épreuves: 2 exercices à la barre fixe, 1 *imposé et 1 libre (6 temps au plus)*; 2 exercices aux barres parallèles, 1 *imposé et 1 libre (6 temps au plus)*; 2 exercices aux anneaux, 1 *imposé et 1 libre (6 temps au plus)*; 1 exercice libre au cheval-arçons; 1 exercice imposé au cheval libre; 1 préliminaire impose (*un de ceux du concours, tiré au sort*); 1 préliminaire libre; 1 saut combiné imposé; 1 saut à la perche imposé.

CHAMPIONNAT DES JEUX OLYMPIQUES DE 1900.

ART. 53. Ce concours comprend 8 épreuves:

1° Un préliminaire libre	20 points.
2° Un saut combiné avec élan	20
3° Un lever de pierre de 50 kilogrammes des deux bras (10 fois)	20
4° Deux levers de pierre de 25 kilogrammes (5 fois), de chaque bras	20
5° Un jet de pierre de 20 kilogrammes, avec élan	20
6° Un jet de pierre de 20 kilogrammes, sans élan	20
7° et 8° Deux tournées de lutte libre	40
TOTAL	<u>160</u>

Le saut est le même qu'au Championnat national.

ART. 54. Les levers de pierre doivent se faire lentement et librement; le maximum est obtenu en levant cinq fois d'un bras et dix fois des deux bras; le maximum à déduire pour la manière de lever est de deux points.

Pour le jet de pierre, le maximum est obtenu en lançant la pierre à 5 mètres sans élan et à 6 mètres avec élan; 1 point est déduit par 15 centimètres en moins.

Tout gymnaste dépassant la station n'a son jet compté que de la place où il a posé le pied; de plus, il lui est déduit 2 points.

ART. 55. Pour la lutte, les concurrents sont classés d'après le résultat du lever de pierre à deux mains et reparus par paire, selon la taille. Une tournée est considérée comme décisive si l'un des lutteurs est jeté sur le dos, sur la nuque, sur les deux épaules ou sur les deux fesses.

Les prises brutales et dangereuses sont interdites et entraînent l'exclusion du concours.

La lutte à terre est également interdite.

TIR.

CHAMPIONNAT ET CONCOURS DE TIR À LONGUE PORTÉE.

(200 mètres au fusil 1886, modèle 1893 [Lebel]. Trois cibles.)

Ouvert au Stand militaire de Vincennes, près des anciennes buttes de tir et de l'emplacement de la Fête fédérale, le samedi 2 juin 1900, de 1 heure à 5 heures, les dimanche 3 et lundi 4, de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

CONDITIONS: GÉNÉRALES.

1° CHAMPIONNAT DE TIR DES JEUNES GYMNASTES.

Le championnat est *ouvert gratuitement*, à raison d'un délégué par société, aux gymnastes n'ayant pas été incorporés, nés depuis le 1^{er} janvier 1879, justifiant de leur *participation effective* aux concours aux appareils de la XXVI^e Fête fédérale, inscrits avant le 1^{er} mars 1900 sur les contrôles de la société qui les délègue.

2° CONCOURS OFFERT AUX MEMBRES D'HONNEUR (DONATEURS ET ASSOCIÉS)
DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE.

Le concours est ouvert, moyennant un droit de tir de 1 franc, aux membres désignés ci-dessus.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. **Cible et distance.** — Le tir est exécuté à 200 mètres, sur cible ronde de 80 centimètres à 10 zones, visuel noir de 40 centimètres (cartons mobiles, loyale cible de l'Union des Sociétés de tir).

ART. 2. **Munitions.** — Il est alloué à chaque tireur régulièrement inscrit *une série de cinq cartouches*, plus deux cartouches d'essai facultatif pour être tirées consécutivement, sans arrêt anormal.

Les tireurs ne peuvent employer que les munitions délivrées au pas de tir, sous peine d'annulation de leur concours. Les cartouches ratées sont remplacées et celles qui ne sont pas utilisées doivent être rendues.

ART. 3. **Position du tireur.** — Les positions réglementaires *debout* et à *genou* (École du soldat. Instruction au tireur) sont seules admises.

Les appuis, quels qu'ils soient, sont interdits.

La série de concours est continuée sans interruption dans la position de la première balle tirée.

ART. 4. **Armes.** — Des fusils modèle 1886-1893 (Lebel) sont mis à la disposition des tireurs. Toutefois, les armes appartenant aux sociétés ou aux tireurs sont admises, à condition qu'elles soient réglementaires, sans modifications à l'appareil de pointage et que la détente supporte un poids minimum de 2 kilogrammes. Ces armes doivent être soumises avant le tir à la vérification des commissaires.

Toute série tirée avec une arme ne remplissant pas ces conditions est annulée.

ART. 5. **Classement, vérification des résultats, récompenses.** — Sont classés les tireurs ayant mis au moins:

Deux balles en cible dans le championnat des jeunes gymnastes;

Trois balles en cible dans le concours des membres d'honneur, donateurs et associés.

Des *prix* sont décernés selon les ressources votées par le Comité d'organisation.

Le contrôle des résultats, en raison de l'emploi des loyales cibles, est assuré par *huit membres du jury spécialement désignés à cet effet*.

Le *classement* est établi par le produit des *balles mises multipliées par le nombre de points*; à ce produit *divisé par 5* (nombre de balles tirées), on ajoute le *nombre de balles mises en cible*. Ce que l'on exprime par:

$$\left(\frac{\text{Balles mises} \times \text{Total des points}}{\text{Balles tirées}} \right) + \text{balles mises.}$$

Premier exemple $\left(\frac{5 \text{ b. m.} \times 20}{\text{b. t. } 5} \right) = 20 + 5 = 25.$ Deuxième exemple: $\left(\frac{4 \text{ b. m.} \times 25}{\text{b. t. } 5} \right) = 20 + 4 = 24.$

ART. 6. **Barrages.** — En cas d'égalité de classement, la priorité est déterminée par:

1° Le moins de balles dans les zones éloignées; 2° le tir dans la position *debout*; 3° la série lue inversement, la première balle tirée devenant le chiffre des unités du nombre ainsi formé; 4° le sort en cas d'égalité persistante.

ART. 7. **Observations générales.** — Pour le championnat, un tireur ne peut représenter qu'une seule société.

Le tour de tir ne peut se retenir par procuration. Les cartons-cibles font seuls foi. Les ricochets ne comptent pas. Toute balle touchant la circonférence séparant deux zones compte pour le plus haut point. Tout coup parti, l'arme à l'épaule, est valable. Toute déclaration erronée relative au paragraphe 1° des *Conditions générales* entraîne l'annulation du tir.

ART. 8. **Mesures d'ordre.** — Les délégués au championnat doivent faire parvenir en temps utile le *pouvoir de délégué* signé du tireur et visé du président ou du directeur de la société.

En cas de force majeure ou d'affluence, le comité d'organisation se réserve le droit d'ouvrir le concours en un autre stand.

Les tireurs doivent se conformer aux prescriptions et consignes de l'autorité militaire et des commissaires de service. Ils sont responsables des accidents qu'ils pourraient occasionner.

Tous cas non prévus, toutes contestations ou fraudes sont jugés sans délai ni recours par la sous-commission de tir du comité d'organisation.

PROGRAMME DES MOUVEMENTS PRÉLIMINAIRES D'ENSEMBLE.

ARRIVÉE ET DÉPART.

Arrivée. — La section, numérotée, est placée perpendiculairement à la droite du Jury, face au terrain d'évolution, sur un rang jusqu'à 12 gymnastes, sur deux rangs pour un nombre supérieur:

Le moniteur commande:

Par le flanc droit..... Droite!	Par file à gauche..... Marche!
En avant..... Marche!	Section Halte!
Par file à gauche..... Marche!	A gauche, prenez vos distances..... Marche!

Au commandement de *marche!* le numéro 1 reste face en avant; les autres gymnastes font demi-à-gauche et prennent le pas gymnastique, en étendant les bras latéralement pour se porter successivement en ligne, sans dédoubler, parallèlement au Jury.

NOTA. — Les gymnastes du premier rang prennent leurs distances vers la gauche du numéro 1 et ceux des autres rangs couvrent leur chef de file à trois pas.

Le moniteur commande: *Fixe!* les gymnastes laissent tomber les bras dans le rang.

Départ. — Le moniteur se place devant la file de droite et commande:

En dédoublant..... Rassemblement!	Demi-tour à droite..... Marche! guide à gauche!
Demi-tour (à droite)..... Droite!	Par le flanc droit, par file à gauche.... Marche!
En avant, guide à gauche ... Marche!	Parie flanc gauche..... Halte!

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

(4 temps par mouvement. — Cadence: 120 à la minute.)

La position se prend généralement au 1^{er} temps, dans le cas contraire, les petits chiffres intercales indiquent la décomposition du mouvement; le complément jusqu'à 4 doit être compté en conservant la position.

Tous les exercices se répètent face en arrière, puis, au 4^e temps du dernier mouvement, c'est-à-dire lorsqu'on est revenu face en avant, les gymnastes prennent, sur ce seul temps, la position de *repos* en avançant la jambe gauche et en plaçant les mains derrière le dos.

Le moniteur, dès que sa section est déployée, se tient face à la file de droite et à quelques pas d'elle.

Il ne démontre pas l'exercice, commande: *Premier exercice. . . commencez!* — compte les temps à haute voix et, au dernier mouvement, il commande: *Ces. . . sez!* sur les 3^e et 4^e temps: sur ce dernier temps, les gymnastes prennent la position de *repos*.

Avant l'exécution d'un nouvel exercice et du rassemblement, le moniteur commande: *Garde à vous!*

PREMIER EXERCICE (MAINS OUVERTES).

1. — 1. Élever les bras horizontalement, paumes se faisant face;
2. — 1. Élever les bras verticalement, paumes en avant, tête renversée;
3. — 1. Abaisser les bras latéralement en tournant la tête et le tronc face à gauche, paumes en dessus (*sans déplacer les pieds*);
4. — Revenir face en avant en laissant tomber les bras dans le rang;
- 5, 6, 7, 8. — Mêmes mouvements en tournant le corps à droite; au 8^e mouvement; faire face en arrière en pivotant à droite sur le talon gauche.

DEUXIÈME EXERCICE (MAINS OUVERTES, PUIS FERMÉES).

1. — 1. Élever latéralement les bras à la position verticale, mains ouvertes, paumes en avant, tête renversée, — 2. Fléchir les bras latéralement, coudes à hauteur des épaules, mains fermées au-dessus d'elles, ongles en avant, tête directe;
2. — 1. Porter le pied gauche jambe fléchie, à 60 centimètres à gauche, la jambe droite tendue, et abaisser les bras latéralement, ongles en avant, tête directe;
3. — 1. Se redresser sur la jambe droite en portant la pointe du pied gauche à droite et en arrière du pied droit, jambes tendues; décrire avec le bras gauche un demi-cercle par en bas, le poing s'arrêtant à hauteur et contre l'épaule droite, coude à hauteur de l'épaule, ongles des deux poings en avant, tête tournée à gauche;
4. — 1. Rassembler sur la jambe droite en renvoyant directement les bras dans le rang;
- 5, 6, 7, 8. — Mêmes mouvements du côté droit; au 8^e, faire face en arrière en pivotant sur les pointes des pieds et rassembler sur le pied gauche.

TROISIÈME EXERCICE (MAINS FERMÉES).

1. — 1. Élever les bras horizontalement, ongles se faisant face; — 2. Porter le pied gauche à plat, jambe tendue, à 50 centimètres en arrière, jambe droite fléchie, corps penché, et porter les bras obliquement en arrière, ongles se faisant face;
2. — 1. Poser le genou gauche à terre, talon levé, circumduction par en bas des bras tendus devant le corps, le droit en avant, et les arrêter obliquement et latéralement au-dessus des épaules, ongles en dedans, tête renversée;
3. — 1. Se redresser jambes tendues, faire face à gauche, les bras verticalement au-dessus de la tête, poignets croisés, gauche en avant, corps cambré, tête renversée;
4. — 1. Abaisser les bras latéralement et rassembler en avant sur le pied droit en pivotant sur le talon droit;
- 5, 6, 7, 8. — Mêmes mouvements à droite; au 8^e, faire face en arrière en pivotant sur le talon gauche.

QUATRIÈME EXERCICE (MAINS FERMÉES).

1. — 1. Circumduction des bras croisés devant le corps, le droit en avant, de bas en haut jusqu'à la position verticale; — 2. Abaisser les bras latéralement en fléchissant la jambe droite, la jambe gauche tendue venant placer le pied à 50 centimètres à gauche, tête directe, ongles en avant;
2. — 1. Faire face à gauche en portant le poids du corps penché en avant sur la jambe gauche fléchie, la droite tendue, talon levé, les bras tendus, passant par en bas, viennent se placer: le droit obliquement en avant, dans le prolongement du corps; le gauche obliquement en arrière, ongles en dedans (*fente borghèse*);
3. — 1. Porter le poids du corps en arrière sur la jambe droite fléchie, la gauche tendue, pieds à plat, laisser tomber le bras droit jusqu'à la position oblique en arrière, élever le bras gauche ployé à la position de parade au-dessus et en avant de la tête, ongles de la main droite en dehors, de la main gauche en avant;

4. — 1. Rassembler face en avant sur le pied droit en élevant verticalement le bras gauche, tête renversée; — 2. Le renvoyer latéralement dans le rang;

5, 6, 7, 8. — Mêmes mouvements du côté droit; au 8^e, pivoter à droite sur la pointe du pied gauche et rassembler face en arrière.

CINQUIÈME EXERCICE (MAINS OUVERTES, PUIS FERMÉES).

1. — 1. 2. 3. 4. Flexion progressive et sans saccades sur les extrémités inférieures en élevant latéralement les bras, paumes en dessous;

2. — 1. Extension des jambes et flexion du tronc en avant en abaissant les bras, l'extrémité des doigts touchant la pointe des pieds, paumes se faisant face;

3. — 1. Porter la jambe gauche tendue à 80 centimètres en arrière, en élevant les bras obliquement en avant, paumes se faisant face, jambe droite fléchie, corps penché en avant;

4. — 1. Poser les mains à terre; — 2. Allonger la jambe droite, corps droit, bras tendus, pieds réunis;

5. — 1. Flexion des bras;

6. — 1. Extension des bras;

7. — 1. Sursaut pour amener les jambes groupées entre les bras; — 2. Se fendre énergiquement en avant de la jambe gauche en ouvrant les bras, jambe gauche fléchie, droite tendue, pieds à plat, poitrine en dehors, bras tendus latéralement, mains fermées, ongles en avant;

8. — 1. Pivoter à droite sur la pointe du pied droit, en renvoyant les bras dans le rang, en faisant face en arrière et en rassemblant sur le pied droit.

PROGRAMME

DES EXERCICES IMPOSÉS AUX APPAREILS, AU SAUT
ET AUX SPÉCIAUX B ET C.

CONCOURS ALTERNATIF ET SIMULTANÉ.

Pour faciliter la marche rapide des concours, les mouvements de force, d'une façon générale, ne doivent pas être exécutés trop lentement, ni les positions tenues pendant un temps trop long.

1^{er} DEGRÉ.

Barre fixe. — 1. Suspension tendue, traction, renversement en arrière, jambes fléchies; les passer sous la barre jusqu'à la suspension dorsale; étendre les jambes;

2. Demi-renversement en avant, corps et jambes fléchis; passer les jambes fléchies sous la barre, les étendre verticalement;

3. Engager le jarret droit à droite sur la barre, balancer la jambe gauche, s'établir, dégager la jambe, appui tendu;

4. Balancer légèrement les jambes en avant, en arrière et tour d'appui en arrière corps fléchi, appui tendu.

5. Sans balancement, chute verticale sous la barre.

Saut combiné. — Longueur, 1 m. 80 de la planche d'appel; hauteur, 0 m. 90 du sol.

2^e DEGRÉ.

Barre fixe. — 1. Suspension tendue, renversement en arrière, bras tendus, jambes fléchies; les passer sous la barre, les étendre et descendre à la suspension dorsale;

2. Demi-renversement en avant, jambes fléchies; les passer sous la barre, les étendre verticalement, renversement en arrière sur la barre, appui tendu;

3. Engager la jambe droite à droite, laisser tomber le corps en arrière, balancer la jambe gauche, s'établir, dégager la jambe, appui tendu;
4. Balancer légèrement les jambes en avant, en arrière et tour d'appui en arrière, corps tendu, appui tendu;
5. Laisser tomber légèrement le corps en arrière, chute en avant et sous la barre à environ 1 mètre.
Saut combiné. — Longueur, 2 mètres de la planche d'appel; hauteur, 0 m. 90 du sol.

3^e DEGRÉ.

Barre fixe. — 1. Suspension tendue, élever les jambes à l'équerre, renversement en arrière, jambes fléchies; les passer sous la barre et suspension dorsale horizontale piquée (*planche en arrière fouettée*) sans la tenir, descendre à la suspension dorsale;

2. Demi-renversement en avant, corps fléchi, jambes tendues jusqu'à la barre; les fléchir, les passer sous la barre, les étendre verticalement, renversement en arrière sur la barre, appui tendu;
3. Laisser tomber le corps en arrière en engageant le jarret droit à droite, balancer la jambe gauche, s'établir, dégager la jambe;
4. Balancer légèrement les jambes en avant, en arrière et tour d'appui libre en arrière, appui tendu;
5. Balancer légèrement les jambes en avant, en arrière; repousser le corps en arrière, bras fléchis, balancer en avant, renversement en arrière sur la barre, corps fléchi (*grande culbute fléchie*)-,
6. Laisser tomber le corps en arrière et, en portant les pieds à la barre, chute en avant.
Saut combiné. — Longueur, 2 mètres de la planche d'appel; hauteur, 1 mètre du sol.

4^e DEGRÉ.

Barre fixe. — 1. Suspension tendue, renversement en arrière, bras et jambes tendus, fléchir les jambes; les passer sous la barre et suspension horizontale dorsale piquée (*planche en arrière fouettée*) tenue, descendre à la suspension dorsale;

2. Demi-renversement en avant, corps fléchi, l'étendre à la planche verticale, fléchir les jambes, les passer sous la barre, les étendre verticalement, renversement en arrière sur la barre, appui tendu;
3. Bascule de l'appui à l'appui — et sans arrêt;
4. Tour d'appui libre en arrière, appui tendu;
5. Balancer légèrement les jambes en avant, en arrière, repousser le corps en arrière, bras tendus, balancement et renversement en arrière sur la barre, corps cambré (*grande culbute*), appui tendu;
6. Laisser tomber le corps en arrière, pieds à la barre, chute en avant élevée, corps en souplesse;
Saut combiné. — Longueur, 2 m. 20 de la planche d'appel; hauteur, 1 mètre du sol.

5^e DEGRÉ.

Barre fixe. — 1. Suspension tendue, élever les jambes à l'équerre; la tenir, demi-renversement en arrière, bras et jambes tendus, fléchir les jambes, les passer sous la barre et étendre le corps à la suspension horizontale dorsale (*planche en arrière*) tenue, descendre à la suspension dorsale;

2. Demi-renversement en avant, corps en souplesse jusqu'à la planche verticale, fléchir les jambes, les passer sous la barre, les étendre verticalement, renversement en arrière sur la barre, appui tendu;
3. Bascule de l'appui à l'appui — et sans arrêt;
4. Tour d'appui libre en arrière élevé — et sans arrêt;
5. Repousser le corps en arrière bras tendus, balancer en avant, renversement en arrière au-dessus de la barre, corps cambré (*grande culbute*) — et sans arrêt;
6. Laisser tomber le corps en arrière, pieds à la barre, chute en avant élevée, corps en souplesse, ensuite fléchi à l'équerre.

Saut combiné. — Longueur, 2 m. 20 de la planche d'appel; hauteur, 1 m. 10 du sol.

CONCOURS SPÉCIAUX B ET C.

B. *Boxe*. — 5^e leçon simple; 3^e et 5^e leçons composées.

Canne ou bâton. — 3^e leçon simple; 2^e et 3^e leçons composées.

C. *Escrime*. — 1^{er} exercice, mur réglementaire; 2^e exercice, 2^e reprise de la 1^{re} leçon; 3^e exercice, parades de la 1^{re} leçon. (*Une, deux et doublement*.)

Exercices militaires. — La section, sur un rang jusqu'à 8 gymnastes et sur deux rangs pour un nombre supérieur, est placée perpendiculairement au Jury et à sa droite.

Le moniteur n'emploie que les commandements réglementaires; il a soin d'assurer l'exécution des détails qui découlent des mouvements prescrits.

1^{re} LEÇON. — Changer de direction de pied ferme, à gauche; — Faire marcher en arrière, au port d'arme, par le pas en arrière, arrêter, faire reposer les armés; — Marcher de front; — Tourner à droite, marcher; — Passer à la marche par le flanc, à droite, marcher; — Changer de direction par file à droite, marcher; — Changer de direction par file à droite, marcher; — Passer à la marche de front dans la même direction; — Arrêter face au jury et à environ 10 pas; — Repos.

2^e LEÇON. — Faire prendre les distances pour l'escrime à la baïonnette et faire exécuter l'exercice suivant :

Double pas en avant, coup lancé; — Volte-face à droite, en tête parez et pointez; — Demi-tour à droite, à gauche parez;

Et sans autre commandement, les mêmes mouvements, face en arrière.

Rassemblement sur le centre du premier rang; — Repos.

3^e LEÇON. — *Ordre dispersé*. Le moniteur désigne une file de base, met sa section en marche, la déploie par files ouvertes, puis, sur Un rang, la fait marcher face en arrière, l'arrête et fait exécuter un feu à volonté à genou; — la remet en marche, la rallie en crochet défensif à droite et fait exécuter deux feux de salve.

Ordre serré. Il rassemble ensuite au point qu'il juge convenable, fait faire à gauche (*en doublant*), met sa section en marche par le flanc, passe devant le Jury en faisant exécuter les mouvements de *portez arme et arme sur l'épaule (en marchant)*, et arrête sa section du côté gauche du Jury, par le commandement de *par leflanc droit... halte!*

GRAND CHAMPIONNAT NATIONAL DE 1900.

EXERCICES IMPOSES.

Barre fixe (en arrière de la barre). — 1. Sauter à la barre, bras tendus, balancer légèrement en avant, en arrière traction, passément élevé sans toucher, repousser le corps en arrière, bras tendus, balancer en avant, renversement en arrière sur la barre corps cambré (*grande culbute*), appui tendu passager, élan jambes sous la barre, balancer en arrière, s'établir par grand élan, appui tendu;

2. Renversement en avant, suspension horizontale faciale (*planche en avant*);

3. Descendre à la suspension, corps tendu;

4. Élan en avant, balancer en arrière, en avant, s'établir par bascule à l'appui tendu renversé (*équilibre*) passager, chute en avant, jambes groupées entre les bras.

Barres parallèles (à gauche des barres, mains sur la barre gauche) — 1. Entrée dorsale à gauche à l'appui tendu passager, balancer en arrière à l'appui fléchi, passément de jambes à l'écart d'arrière en avant, balancer en arrière à l'appui fléchi, appui tendu renversé (*équilibre*);

2. Descendre à l'appui horizontal facial (*planche libre*);

3. Repousser le corps en arrière à la suspension sous les aisselles, rouleau en arrière à l'appui fléchi, appui tendu, balancer en avant à la position de bascule;

4. Bascule, balancer en arrière bras tendus, double dorsal à droite (*couronnement*) chute, main gauche reprenant la barre droite.

Anneaux. — 1. Suspension tendue, traction en élevant le corps à la suspension horizontale faciale (*planche en avant*);

2. Balancer en arrière, dislocation en avant corps fléchi, renversement en avant, balancer en arrière, s'établir par grand élan à l'appui tendu, jambes à l'équerre;

3. Appui tendu renversé (*équilibre*);

4. Descendre à l'appui horizontal facial (*planche libre*);

5. Laisser tomber le corps en arrière à la position de bascule, bascule à l'appui fléchi, renversement rapide en avant, chute jambes à l'écart d'arrière en avant.

Cheval libre (en long) [*hauteur, 1 mètre au-dessus du tremplin; longueur, 1 m. 10; tête, 1 m. 05*]. — Franchir le cheval avec pose des mains sur la tête en passant les jambes tendues entre les bras.

Préliminaire imposé. — Un de ceux du concours de sociétés, tiré au sort le matin du concours et le même pour tous les concurrents.

Saut combiné. — Longueur, 2 m. 40 de la planche d'appel; hauteur, 1 m. 30 du sol.

Saut à la perche. — Hauteur de la corde au-dessus du sol, 2 m. 20.

NOTA. — Exceptionnellement, et pour la fête fédérale de 1900 seulement, les sociétés françaises NON AFFILIÉES à l'Union peuvent prendre part à la Fête fédérale et aux concours qui y sont annexés, à la condition de se conformer strictement aux statuts et règlements qui régissent l'Union et sa fête annuelle.

RAPPORT

SUR LA XXVI^E FÊTE FÉDÉRALE FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE

(3 ET 4 JUIN 1900),

PRÉSENTÉ PAR M. LOUTIL,

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

FORMATION DU COMITÉ D'ORGANISATION.

La XXVI^e Fête fédérale française de gymnastique placée sous le patronage de l'Exposition universelle de 1900 et organisée avec ses subsides devait forcément revêtir un éclat tout particulier.

Cette manifestation fut préparée de longue date.

C'est le 15 décembre 1898 qu'a lieu la première réunion des camarades ayant pris l'initiative de l'organisation.

C'est aux sociétés de gymnastique du département de la Seine que revient l'honneur de désigner les membres du comité qui va être formé; cette réunion se tient au siège social de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, passage des Petits-Pères, n° 2, sous la direction du bureau provisoire formé de MM. Ernest Henry, *président*, et de

MM. Leroy et Lagarde comme *assesseurs*; cette assemblée composée de deux représentants de chaque société de la Seine jette les premières bases de cette colossale organisation.

A une deuxième réunion, le 7 janvier 1899, un plan de travail soumis par le bureau est adopté : la date choisie est la Pentecôte 1900, 3 et 4 juin; l'emplacement est la piste vélocipédique de l'annexe de l'Exposition, à Vincennes. On institue ensuite un Comité d'organisation composé de 250 membres, ayant à sa tête un bureau de 8 personnes, et divisé ensuite en deux groupes bien distincts : 1° la partie technique; 2° la partie administrative.

Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents, dont l'un est directeur de la partie technique et le second directeur de la partie administrative; d'un secrétaire général choisi par le président; d'un secrétaire technique choisi par le vice-président, directeur de la partie technique; d'un secrétaire administratif choisi par le vice-président, directeur de la partie administrative; d'un trésorier général; d'un trésorier-comptable.

Chaque partie est divisée ensuite en commissions permettant la division du travail.

Pour faire partie d'une de ces commissions il faut être Français, majeur et membre d'une société de gymnastique et désigné par elle. Chaque société peut déléguer le nombre de membres qu'elle désire.

Chaque commission sur le nom desquelles nous allons revenir tout à l'heure est composée de 12 à 15 membres; elle est dirigée par un président, un vice-président et un secrétaire; ces deux derniers choisis généralement par le premier. Aucun membre ne peut faire partie de deux commissions à la fois.

Tout en laissant la plus grande initiative à chaque commission, il est décidé que le directeur de chacune des parties (technique ou administrative) pourra confirmer ou modifier les décisions prises par chaque commission, dans une assemblée plénière des membres de la partie intéressée.

Le Comité d'organisation pris dans son entier ne devant s'occuper que de questions d'ordre absolument général, l'idée qui préside à cette organisation est de permettre à un grand nombre de gymnastes parisiens d'y prendre part et de stimuler le zèle de chacun en répartissant les responsabilités.

La troisième réunion a lieu le 6 février 1899 et il est procédé à la nomination des membres du Comité d'organisation. C'est M. J. Sansbœuf, ancien président de *l'Union des Sociétés de gymnastique de France*, qui le préside.

Les nominations qui suivent, déjà proposées à l'assemblée précédente, sont définitivement arrêtées.

Le bureau est donc composé ainsi :

Président : M. J. SANSBOEUF, président d'honneur de *l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine*, président de la société *la Nationale de Paris*; *vice-président, directeur de la partie technique* : M. Ernest HENRY, président du Comité d'organisation de la XXV^e Fête

fédérale de gymnastique de 1899, ancien président de la *Française de Paris*; *vice-président, directeur de la partie administrative*: M. L. LOUTIL, ancien trésorier de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, président d'honneur de l'*Union Nationale* du XII^e *secrétaire général* : M. A. LEROY, du *Gymnaste*, ancien secrétaire général de l'*Union*, président d'honneur de la *Société de Neuilly-sur-Seine*; *secrétaire technique* : M. Edmond CHAPRON, ancien secrétaire de l'*Alsace-Lorraine de Paris*; *secrétaire administratif*: M. H. AVOIRON, membre du Comité de rédaction du *Gymnaste*, de l'*Union des Turgotins*; *trésorier général* : M. H. GROETZINGER, président d'honneur de l'*Ancienne de Paris*; *trésorier-comptable* : M. G. BODARD, président de l'*Ancienne de Paris*.

Les commissions suivantes sont installées dans chaque partie comme suit :

1^o PARTIE TECHNIQUE.

1^{re} Commission : Règlement des concours (Président, M. Roucoux);

2^e Commission : Exercice des concours (Président, M. GRIETTE);

3^e Commission : Tir (Président, M. CHAPRON [Ernest]);

4^e Commission : Secrétariat des concours (Président, M. KEUSCH [E.]);

5^e Commission : Jury (Président, M. CHRISTMANN [Paul]);

6^e Commission : Appareils et installations (Président, M. DUBOURG);

7^e Commission : Enseignes et inscriptions (Président, M. MAINGUET);

8^e Commission : Prix et récompenses (Président, M. BLOT);

9^e Commission : Cortèges et défilés (Président, M. PACOTTE);

10^e Commission : Organisation de la fête (Président, M. RACINE).

2^o PARTIE ADMINISTRATIVE.

1^{re} Commission : Comptabilité et contrôle (Président, M. DUMESNIL);

2^e Commission : Organisation de la fête (Président, M. LAGARDE);

3^e Commission : Installation et décoration (Président, M. FEUNEDILLE);

4^e Commission : Presse et publicité (Président, M. BICAN);

5^e Commission : Invitations (M. PASSERIEU [Asthon]);

6^e Commission : Transport par chemin de fer (Président, M. LHOMME);

7^e Commission : Délégués, commissaires, correspondants (Président, M. GUESNET);

8^e Commission : Bureau central de réception (Président : M. MORIN);

9^e Commission : Réception aux gares (Président, M. FABER);

10^e Commission : Réception de bienvenue (Président, M. BROSSÉ);

11^e Commission : Logement (Président, M. SCHENKEL [Paul]);

12^e Commission : Nourriture (Président, M. BOLLECKER);

13^e Commission : Banquet, Buvette (Président, M. LEMONNIER);

14^e Commission : Promenades, excursions (Président, M. GÉRINOT);

15^e Commission : Service médical (Président, M. le D^r HEISER.)

SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

Le Comité d'organisation comprend donc 223 membres fournis par les sociétés de gymnastique de la Seine suivantes :

<i>La Nationale</i> , de Paris;	<i>La Jeunesse du XVIII</i> , Paris;
<i>La Saint-Mandéenne</i> , de Saint-Mandé;	<i>L'Union patriotique</i> , des Lilas;
<i>La Société</i> de Neuilly-sur-Seine;	<i>L'Union et Avenir</i> , de Vincennes;
<i>L'Alsacienne-Lorraine</i> , de Paris;	<i>La Nanterrienne</i> , de Nanterre;
<i>L'Ancienne</i> , de Paris;	<i>La Société</i> , de Puteaux;
<i>La Vaillante</i> , de Clichy;	<i>Pro Patria</i> , de Paris;
<i>La Tricolore</i> , de Levallois-Perret;	<i>La Société</i> , de Courbevoie;
<i>La Gauloise</i> , de Paris;	<i>La Bellevilloise</i> , de Paris;
<i>L'Avenir du XI</i> , Paris ;	<i>La Patriote</i> , d'Asnières;
<i>La Française</i> , de Paris;	<i>L'Etoile</i> , de Colombes;
<i>La Patriote</i> , de Saint-Denis;	<i>L'Avant-garde</i> , de Pierrefitte;
<i>La Lutèce</i> , de Paris;	<i>La Vigilante</i> , de Noisy-le-Sec;
<i>La Sentinelle</i> , de Paris;	<i>L'Alfortvillaise</i> , d'Alfortville;
<i>La Libérale</i> , de Paris;	<i>La Revanche du XX</i> , Paris;
<i>L'Union des Turgotins</i> , de Paris;	<i>La Régénératrice</i> , d'Asnières;
<i>Le Drapeau</i> , de Paris;	<i>Les Enfants</i> , d'Ivry-sur-Seine;
<i>En Avant</i> , de Paris;	<i>La Patriote</i> , de Sceaux;
<i>La Vedette</i> , de Malakoff;	<i>La Société</i> , d'Issy-les-Moulineaux;
<i>L'Avenir</i> , de Pantin;	<i>Le Réveil</i> , de Nogent-sur-Marne;
<i>L'Union nationale</i> , de Paris;	<i>La Vigilante</i> , d'Aubervilliers;
<i>L'Espérance</i> , de Stains;	<i>La Parisienne</i> , de Paris;
<i>La Jeunesse du IV</i> , Paris;	<i>L'Avenir du XIX</i> , Paris ;
<i>L'Espérance</i> , de Fontenay-sous-Bois;	<i>La Sportive</i> , de Paris;
<i>Les Amis réunis</i> , de Choisy-le-Roi;	<i>Les Instituteurs de la Seine</i> ;
<i>Les Sans-Souci</i> , de Paris ;	<i>Serrez les rangs</i> , de Saint-Maur;
<i>L'Union</i> , de Charenton-Saint-Maurice;	<i>L'Union montreuilloise</i> , de Montreuil-sous-Bois ;
<i>Patrie</i> , de Boulogne-sur-Seine;	<i>Spes Patriæ</i> , Paris;
<i>La Revanche</i> , de Saint-Ouen;	<i>Quand-Même</i> , Vitry-sur-Seine.

En tout 56 sociétés organisatrices.

PARTIE TECHNIQUE

Par le simple énoncé de ces commissions on voit combien le travail est divisé et si la besogne de chacun s'en trouve facilitée.

Du 6 février 1899 au 11 janvier 1900, ce sont surtout les commissions de la partie technique qui s'occupent forcément en premier de l'organisation. Le bureau prépare le travail en attendant le vote par la Commission supérieure de l'Exposition de la subvention dont le Comité a besoin de savoir le chiffre avant d'engager aucune dépense.

La permanence du Comité est transférée en juillet 1900 au passage Saulnier, n° 9, et à partir du 15 janvier 1900 ce local est sans cesse occupé par les organisateurs.

La Commission du règlement des concours établit son programme qui est adopté presque sans modification.

Dans ce programme on décide d'inviter :

- 1° Toutes les sociétés de gymnastique *françaises* et les membres de ces sociétés;
- 2° Les associations françaises régionales, départementales ou locales.

Les membres des sociétés organisatrices ne peuvent prendre part aux concours fédéraux.

Le concours fédéral se divise en deux parties :

- 1° La partie obligatoire ou concours de sociétés proprement dit;
- 2° La partie facultative accessible seulement aux sociétés qui prennent part à la première.

La partie facultative comprend les concours suivants :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1° Concours d'association; 2° Concours de course eu section; 2° Concours spéciaux en section (mains libres ou engins; boxe, canne ou bâton; escrime ou exercices militaires; pyramides avec ou sans | <ul style="list-style-type: none"> engins; ballets, tournois ou poses plastiques); 4° Grand championnat national; 5° Championnat des Jeux olympiques; 6° Concours de tir. |
|---|---|

Les concours de sociétés divisés en deux catégories : l'alternatif et le simultané, comprennent cinq divisions dans l'une desquelles chaque société présente ses gymnastes en faisant concourir ceux-ci au degré correspondant aux aptitudes de chacun d'eux.

Le règlement élaboré, le bureau du Comité d'organisation lance les invitations aux sociétés françaises affiliées ou non à *l'Union des Sociétés de gymnastique de France*; à cette circulaire est joint un questionnaire d'adhésion de principe. Les exercices d'ensemble et les exercices aux appareils ainsi que les programmes des concours spéciaux paraissent dans l'organe officiel de *l'Union des Sociétés de gymnastique de France, Le Gymnaste*, et sont aussi portés à la connaissance des sociétés invitées.

Les mouvements d'ensemble et exercices des concours sont élaborés par la deuxième commission de la partie technique.

Nous croyons devoir ne pas nous étendre sur le rôle dévolu à chacune des 25 commissions composant le Comité d'organisation, le nom de ces commissions désignant suffisamment le travail incombant à chacune d'elles.

Sur la proposition de la deuxième commission technique, exercices des concours, le bureau décide que des cours de démonstration des exercices imposés auront lieu dans les principales villes de France, villes constituant des centres gymnastiques importants.

Ces cours ont lieu par les soins de la deuxième commission; deux de ses membres sont délégués à cet effet aux villes et aux dates ci-après :

En février : Paris, le 18; Bordeaux, le 25; Toulouse, le 26; Limoges, le 27; Dijon, le 25; Lyon, le 26; Marseille, le 27; Tours, le 25; Nantes, le 26; Montbéliard, le 25; Lille, Reims, Rouen, Beauvais, le 4 mars.

Inutile d'insister sur l'efficacité de ces cours de démonstration qui furent des plus appréciés par nos camarades des départements.

Les adhésions ne tardent pas à arriver en quantité au siège du Comité, passage Saulnier n° 9, où deux employés en permanence dépouillent la correspondance, enregistrent les adhésions, répondent aux visiteurs, reçoivent les récompenses en nature et en espèces offertes par de généreux donateurs.

Les commissions rivalisent de zèle et d'entrain.

Un livret comprenant le règlement général est édité et l'envoi en est fait aux sociétés.

A fin mars les adhésions de principe atteignent le chiffre de 391 sociétés avec 7,534 membres actifs et 2,726 membres associés, au total 10,260 participants.

Sous la direction du bureau qui centralise les travaux des commissions le travail d'organisation s'effectue dans les meilleures conditions.

Les commissions travaillent également sans relâche.

Dans la partie technique les commissions du Jury et des récompenses sont particulièrement occupées.

La constitution d'un Jury de 300 membres recrutés dans toutes les régions n'est pas précisément chose facile.

Quant à la commission des récompenses son travail est énorme. Demander des prix aux pouvoirs publics, aux sociétés, aux personnalités, etc., envoyer plus de 6,000 demandes, recevoir les réponses, enregistrer les récompenses et les classer ensuite constituent une besogne ininterrompue. Bien après la fête les membres de cette commission étaient encore à la tâche, car l'achat et l'envoi des récompenses n'étaient pas terminés.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

Dans la partie administrative c'est la même activité qui règne.

C'est une foule de questions à résoudre et de difficultés à vaincre.

Les transports par chemin de fer où la réduction de 50 p. o/o ne s'obtient qu'après maintes démarches auprès des compagnies est relativement la plus grande préoccupation du Comité d'organisation.

Quant au logement des 6,000 gymnastes l'autorité militaire nous concéda des fournitures de couchage placées dans les dépendances du fort de Vincennes.

Pour la nourriture, la commission compétente s'entendit avec un certain nombre de restaurateurs des communes de Charenton, Vincennes, Saint-Mandé et du XII^e arrondissement de Paris.

Enfin un mois avant la fête le Comité avait l'adhésion ferme et était assuré de la présence effective de 341 sociétés, avec un nombre de 6,047 gymnastes travailleurs, plus 60 sociétés organisatrices formant un effectif de 2,000 gymnastes, soit un total de 401 sociétés et de 8,050 gymnastes.

Le bureau n'avait pas tenu moins de 42 séances.

Du 25 mai au 2 juin les commissions se réunissaient tous les soirs.

SAMEDI 2 JUIN.

Mais nous voici arrivés aux grands jours de la XXVI^e Fête fédérale, le samedi 2 juin, toutes les sociétés de province finissent d'arriver à Paris; un bureau central de réception établi avenue Ledru-Rollin leur assigne leur logement et le restaurant où leurs membres prendront leur repas.

A 9 heures du soir, réception des sociétés invitées et réunion générale des membres du Jury au gymnase Japy, où un cours de démonstration des exercices a lieu à leur intention.

DIMANCHE, 1^{re} JOURNÉE DE FÊTE

Le dimanche matin, à 5 heures, les concours commencent. Les sociétés se rassemblent sur le terrain compris entre la piste vélocipédique du nouveau vélodrome, terrain sur lequel la 6^e commission technique a disposé les agrès.

Il résulte du rapport du Jury que les résultats techniques ont été très satisfaisants et qu'il y a progrès réel dans les sociétés des départements. Le programme a été bien compris et les exercices bien étudiés.

Les concours simultanés et alternatifs, ainsi que les mouvements d'ensemble, sont terminés vers 9 heures et demie, ce qui permet aux sociétés de commencer leurs concours spéciaux : course, bâton, canne, escrime, etc.

Rappelons à ce propos l'effort accompli par le Comité de direction du concours proprement dit aidé du Jury, pour arriver à faire concourir 5,000 gymnastes en A heures de temps, sur un champ d'exercices relativement restreint, grâce à la façon dont étaient séparés les différents groupes.

En même temps a lieu le concours de tir au stand militaire du polygone de Vincennes. Ce concours comprend deux catégories :

1^o Un championnat offert aux membres gymnastes n'ayant pas encore satisfait à la loi militaire à raison d'un membre par société;

2^o Un concours entre les membres associés de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*.

Ce concours ouvert le samedi, 2 juin, à midi, ne s'est terminé que lundi à 6 heures du soir.

A onze heures, tous les concours cessent sur le terrain et il est procédé à la répétition des mouvements d'ensemble en musique, répétition qui s'accomplit à la satisfaction générale.

A 3 heures de l'après-midi a lieu la grande fête sous la présidence de M. le général André, ministre de la guerre, qui passe en revue les gymnastes alignés dans un ordre parfait. Les tribunes sont garnies et l'affluence des spectateurs autour de la piste est considérable. Bref, la fête obtient un plein succès.

Le soir de ce jour un banquet dit *banquet des gymnastes* a lieu au Salon des familles, avenue de Saint-Mandé, sous la présidence de M. D. Mérillon, délégué général des

Sports à l'Exposition. Près de 900 convives assistaient à cette fête. A la fin du banquet des toasts sont portés par le président, M. Mérillon ; MM. Cazalet, président de *l'Union des Sociétés de gymnastique de France*; Grébauval, président du Conseil municipal de Paris; Sansbœuf, président du Comité d'organisation de la Fête fédérale; D^r Podlipny, de Prague; Mignot, de Bruxelles; Capitaine Holbeck, de Copenhague; le colonel Balck, de Stockholm, etc.

LUNDI, 2^e JOURNÉE DE FÊTE.

Le lundi, 4 juin, la matinée est employée à terminer les concours spéciaux et le *Championnat national*, qui compte 400 concurrents.

A midi le rassemblement des sociétés sur le parvis Notre-Dame et le défilé sur la place de l'Hôtel-de-Ville s'effectuent; 400 sociétés, avec un effectif de plus de 8,000 gymnastes, sont massées devant l'Hôtel de Ville, contre lequel se trouve la tribune officielle où les membres du Conseil municipal sont réunis.

Le spectacle est superbe et grandiose. Après quelques paroles de M. le Président du Conseil municipal, de M. Cazalet, président de *l'Union*, et de M. J. Sansbœuf, président du Comité d'organisation, le défilé des sociétés commence et, s'acheminant par la rue de Rivoli, le faubourg Saint-Antoine et la rue de Charenton, arrive à 3 heures sur le terrain de fête, à Vincennes.

L'entrée et le défilé des gymnastes est imposant; les tribunes sont bondées de monde; l'effet est splendide!

Les sociétés viennent se former devant la tribune officielle où se trouvent déjà nombre de personnalités. A 3 heures et demie, M. le Président de la République vient présider la fête. Il est reçu par le Comité de permanence de *l'Union des Sociétés de gymnastique de France*, et par le bureau du Comité d'organisation.

M. Loubet prend place à la tribune d'honneur, entouré de M. le général André, ministre de la guerre, M. G. Leygues, ministre de l'instruction publique, M. Decrais, ministre des colonies, M. Boncour, représentant M. le Président du Conseil des ministres, M. A. Picard, commissaire général de l'Exposition, et M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation.

Étaient présents également : M. de Selves, préfet de la Seine; M. Lépine, préfet de police; M. Grébauval, président du Conseil municipal, M. Mérillon, délégué général des Sports; M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc.

6,000 gymnastes exécutent les mouvements d'ensemble en musique devant le Chef de l'Etat. L'exécution est parfaite et le public ne ménage pas ses applaudissements.

Après l'imposante cérémonie de la remise du drapeau fédéral de *l'Union* par M. Vallée, président du Comité d'organisation de la XXV^e Fête fédérale de Dijon en 1899, à M. Sansbœuf, président du Comité d'organisation de la XXVI^e Fête fédérale, M. Cazalet prend la parole et remercie le Chef de l'Etat et M. le Ministre de la guerre de l'intérêt qu'ils veulent bien porter à notre œuvre.

Les sociétés exécutent ensuite différentes productions spéciales indépendamment des exercices aux appareils, productions très goûtées du public.

L'École normale de gymnastique de Joinville-le-Pont se fait applaudir une fois de plus par ses productions de canne et de boxe exécutées d'une façon irréprochable.

M. le Président de la République avant de quitter la fête remet quelques distinctions honorifiques à plusieurs membres dévoués tant du Comité d'organisation que des sociétés de départements. La fête se terminée comme elle avait commencé, c'est-à-dire dans le plus grand éclat.

Le soir a eu lieu la réception des gymnastes à l'Hôtel de Ville de Paris.

MARDI, 3^e JOURNÉE DE FÊTE.

Le mardi, excursion officielle des gymnastes à Saint-Germain-en-Laye et pour la plupart visite à l'Exposition.

Le soir a lieu la proclamation solennelle des récompenses au gymnase Japy. Les prix consistaient en objets d'art, plaquettes de l'Exposition, médaillés, etc., qui ont été envoyés aux intéressés après la fête.

APERÇU FINANCIER.

Considérée au point de vue budgétaire, la XXVI^e Fête fédérale a présenté le mouvement de fonds suivant :

Le Comité supérieur de l'Exposition a alloué au Comité d'organisation une somme de 75,000 francs, avec une garantie de 25,000 francs;

Le Ministère de l'intérieur a versé une subvention de 60,000 francs.

Grâce à un budget soigneusement étudié et laborieusement établi le Comité a pu organiser la XXVI^e Fête fédérale sans avoir à faire appel à la garantie de 25,000 francs.

Si on ajoute à ces deux sommes de 75,000 et de 60,000 francs une troisième de 5,000 francs provenant des dons de généreux donateurs et destinés à l'achat de prix, nous arrivons à un total de recettes de 140,000 francs en chiffres ronds que nous avons dépensé ainsi :

Frais d'organisation et d'installation	60,000 francs.
Primes kilométriques payées aux sociétés pour le voyage	21,000
Primes de séjour et indemnités aux gymnastes	9,000
Achat de prix et récompenses	50,000
	<hr/>
TOTAL	<u>140,000</u>

Nous pensons que nos camarades de province estimeront que Paris a bien fait les choses quand on pense que les primes kilométriques et de séjour ont été allouées aux sociétés sans diminuer la valeur des récompenses qu'elles ont obtenues.

CONCLUSION.

Nous avons terminé le récit de cette manifestation gymnastique, trop succinct à notre avis; nous croyons inutile de revenir encore une fois sur le succès de cette XXVI^e Fête fédérale qu'a d'ailleurs favorisée un temps splendide.

Nous avons fait connaître notre satisfaction au point de vue technique et nous constatons que la gymnastique a fait de réels progrès en France depuis la précédente Fête fédérale de Paris en 1889; de semblables assises en sont la vivante preuve et l'on peut dire que la XXVI^e Fête fédérale aura servi dignement la cause de l'éducation physique et nationale dans notre pays.

Quant à l'effet moral sur le public nous pensons qu'il a été très grand; nous espérons que la bienveillance des pouvoirs publics continuera non seulement à ne pas nous faire défaut, mais à favoriser nos sociétés par des avantages réels que posséderont nos gymnastes à leur arrivée à l'armée.

Ce rapport serait incomplet si le Comité d'organisation ne le terminait en adressant l'expression de ses sentiments de gratitude à M. le Président de la République; au Gouvernement; à M. Picard, commissaire général de l'Exposition; à M. Delaunay-Belleville, directeur de l'exploitation; à M. Mérillon, délégué général des Sports; au Conseil municipal de Paris; au Gouvernement militaire de Paris et aux donateurs des récompenses.

II. — CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE.

Comité d'organisation.

Président : M. LACHAUD, député, président de *la Gaillarde*, de Brive.

Secrétaire rapporteur : M. WACHMAR (Cyrille), membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Membres : MM. le commandant CHANDEZON, commandant l'École militaire de Joinville-le-Pont; LALY, vice-président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; Jules BLIN, président de l'*Alsacienne-Lorraine*, d'Elbeuf; CRINON, professeur de gymnastique; STREHLY, professeur de l'Université.

Emplacement du concours : L'enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres qui doit être construite à Vincennes.

Date et durée du concours : Deux journées, les 29 et 30 juillet 1900.

Prix : Montant total des prix, 30,000 francs.

PROGRAMME ET RÈGLEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER. Le concours du Championnat international de gymnastique est ouvert aux gymnastes du monde entier, à l'exception des professionnels qui font ou qui ont fait publiquement leurs exercices dans un cirque ou un théâtre.

ART . 2. Le concours du Championnat international de gymnastique aura lieu les 29 et 30 juillet 1900.

ART . 3. Les épreuves éliminatoires indiquées à l'article 32 seront terminées autant que possible le premier jour du concours avant midi.

ART . 4. Ne pourront prendre part au concours du Championnat international :

a. Ni les gymnastes n'ayant pas répondu au questionnaire dû Comité d'organisation, dans les délais fixés;

b. Ni les gymnastes ayant protesté publiquement, depuis moins de deux ans, contre les décisions d'un jury, ou convaincus de manœuvres frauduleuses dans un concours;

c. Ni les gymnastes n'ayant pas 18 ans accomplis.

ART . 5. Le concours commencera rigoureusement à 6 heures précises du matin.

L'heure d'arrivée sur le terrain du concours sera constatée de 5 heures et demie à 6 heures du matin, par la remise, au Secrétariat du Jury, d'une fiche numérotée donnant les nom et prénoms, l'âge, la qualité, la nationalité et le domicile du gymnaste. Cette fiche sera envoyée à chaque concurrent par le Comité d'organisation, dès qu'il aura reçu leur adhésion. (Voir art. 34 du présent règlement.) Un récépissé constatant son identité et l'heure d'arrivée sera remis au gymnaste en échange de cette fiche.

Il sera déduit deux points par cinq minutes de retard. (Voir art. 31.)

Tout gymnaste inscrit, arrivant une demi-heure après l'heure fixée pour le commencement du concours du Championnat, soit à 6 heures et demie, sera exclu du concours, sauf le cas de force majeure dûment constaté et soumis à l'appréciation du bureau du Jury.

ART. 6. Les gymnastes devront tenir compte des instructions et observations qui leur seront données par le bureau du Jury pour assurer la bonne marche du concours, sous peine, après un rappel à l'ordre, de se voir disqualifier.

Tout gymnaste non présent aux agrès à l'appel de son nom pourra non seulement se voir diminuer des points, il ne sera même plus autorisé à exécuter son exercice si son groupe a quitté l'appareil.

ART . 7. Les exercices imposés seront démontrés à 6 heures précises du matin avant l'ouverture du concours.

Toute répétition et tout travail gymnastique seront formellement interdits sur le terrain pendant toute la durée du concours.

ART . 8. Le gymnaste qui lâchera complètement un appareil ne pourra plus recommencer l'exercice; toutefois cette disposition ne sera pas applicable au gymnaste qui préviendra les jurés qu'il a dans la combinaison facultative un ou deux passages au commencement de sa série. Au cas où un gymnaste lâcherait l'appareil, par suite d'accident ou de mauvais état de cet appareil, l'intéressé ne pourrait s'adresser qu'au bureau du Jury, qui, d'accord avec les jurés chargés de juger à cet appareil, trancherait la question. — Pour le saut, il ne pourra recommencer après avoir marqué l'appel ou piqué la perche.

ART . 9. Le gymnaste sera autorisé à préparer le terrain et à rendre l'appareil accessible.

ART . 10. Le gymnaste blessé et reconnu incapable par le médecin de service de continuer le concours, après avoir subi favorablement l'épreuve éliminatoire, sera classé sur la moyenne des notes obtenues avant l'accident, mais il lui sera déduit, pour les exercices non exécutés, un sixième des points si l'accident est arrivé entre le 5^e et le 7^e exercice, et un huitième des points seulement après le 8^e exercice.

ART . 11. Les gymnastes seront tenus d'observer la plus grande correction pendant toute la durée du concours, vis-à-vis du Jury, du Comité organisateur et de leurs concurrents.

CHAPITRE II.

DES PRIX ET RÉCOMPENSES.

ART . 12. Une somme approximative de 20,000 francs (sous forme d'objets d'art, de médailles, etc., achetés à l'Exposition) sera distribuée aux vainqueurs.

ART . 13. Tout gymnaste aura droit :

A un prix couronné, un diplôme et une couronne de laurier, s'il obtient le minimum de 85 p. 100 des points;

A un prix simple, un diplôme et une couronne de chêne, s'il obtient le minimum de 65 p. 100 des points;

A un diplôme, s'il a participé à l'épreuve éliminatoire.

Le vainqueur aura le titre de champion du monde de 1900.

ART . 14. Les épreuves seront rigoureusement les mêmes pour tous.

ART . 15. Les prix seront classés par le Comité d'organisation par ordre de valeur.

ART . 16. La proclamation et la distribution solennelle des récompenses, ainsi que la publication officielle du palmarès, auront lieu le lundi après la fin du concours.

ART . 17. Des prix spéciaux accompagnés de diplômes seront décernés aux dix premiers de chacune des épreuves.

ART . 18. La non-admissibilité à l'épreuve éliminatoire n'empêchera pas le classement pour des prix spéciaux.

CHAPITRE III.

DU JURY.

ART . 19. Le Jury se composera pour deux tiers de jurés français et pour un tiers de jurés étrangers.

Ces derniers seront désignés, en tenant compte notamment du nombre des gymnastes de chaque nationalité étrangère prenant part au concours international.

Trois jurés seront désignés par épreuve, dont deux Français et un étranger, soit, pour seize épreuves, quarante-huit jurés, plus six jurés français suppléants, in président français, trois vice-présidents, dont un Français et deux étrangers, un secrétaire général et trois secrétaires français.

ART . 20. Les jurés seront nommés par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Le Jury se compose : 1° de gymnastes, de professeurs de gymnastique majeurs et ayant pratiqué notoirement la gymnastique; 2° d'officiers et sous-officiers de l'année dûment autorisés par le Ministre de la guerre.

ART . 21. Le bureau du Jury sera nommé par le Comité spécial de gymnastique sur la proposition du Comité d'organisation.

Il se composera : du président, des trois vice-présidents et du secrétaire général.

La liste des jurés sera publiée un mois avant le concours.

ART . 22. En aucun cas, le Jury ne pourra prendre des mesures contraires au présent règlement.

ART . 23. Le Comité d'organisation s'assurera de l'adhésion des membres du Jury deux mois avant le concours.

ART . 24. Tout membre du Jury ne se rendant pas à l'heure indiquée aux postes qui lui auront été désignés sera remplacé d'office par les soins du président du Jury.

ART . 25. La première réunion du jury aura lieu la veille du concours. Deux membres du Comité d'organisation désignés par ce Comité assisteront de droit à toutes les réunions du Jury.

ART . 26. Le gymnaste prenant part au concours du Championnat international s'engagera par le fait même de son adhésion à accepter les décisions du Jury.

ART . 27. Les membres du Jury seront remboursés de leurs frais de voyage en 2^e classe sur les chemins de fer français. Un hôtel sera mis à leur disposition pour le logement et la nourriture.

CHAPITRE IV.

DU POINTAGE DES EXERCICES.

ART . 28. Les exercices seront pointés par unités et sans fraction de 0 à 20, maximum pour toutes les épreuves.

Les jurés se consulteront et donneront une note commune.

ART . 29. Le Comité d'organisation mettra à la disposition du Jury une commission de comptabilité, qui, sous sa direction, fera les opérations du classement.

ART . 30. Les feuilles de pointage seront préparées par le Comité d'organisation et établies en double expédition, dont une sera remise au gymnaste intéressé après l'épreuve subie à chaque appareil.

CHAPITRE V.

PROGRAMME DES EXERCICES.

ART. 31. Le concours du Championnat international comprendra seize épreuves :

1 ^{re} épreuve. Barre fixe	Un exercice imposé...	20 points.
2 ^e épreuve. Barre fixe	Un exercice libre.....	20
3 ^e épreuve. Barres parallèles.....	Un exercice imposé...	20
4 ^e épreuve. Barres parallèles.....	Un exercice libre.....	20
5 ^e épreuve. Anneaux.....	Un exercice imposé...	20
6 ^e épreuve. Anneaux.....	Un exercice libre.....	20
7 ^e épreuve. Cheval-arçons.....	Un exercice imposé...	20
8 ^e épreuve. Cheval-arçons.....	Un exercice libre.....	20
9 ^e épreuve. Préliminaire.....	Un exercice imposé...	20
10 ^e épreuve. Préliminaire.....	Un exercice libre.....	20
11 ^e épreuve. Saut du cheval en long.....	Un exercice libre.....	20
12 ^e épreuve. Saut en hauteur combiné.....	Un exercice imposé...	20
13 ^e épreuve. Saut en longueur	Un exercice imposé...	20
14 ^e épreuve. Saut à la perche.....	Un exercice imposé...	20
15 ^e épreuve. Corde lisse.....	Un exercice imposé...	20
16 ^e épreuve. Lever de pierre de 50 kilogrammes des deux bras (10 fois).....	Un exercice imposé...	20
MAXIMUM.....		<u>320</u>

CHAPITRE VI.

DETAIL DES MOUVEMENTS IMPOSÉS.

BARRE FIXE. — *Suspension tendue prise dessus.* — 1. Grand élan en avant, en arrière et sans arrêt, siège à l'appui sur la barre. (Jambes coupant le bras droit ou gauche.) Renversement en arrière et passer sans toucher les jambes réunies sous la barre, élan en avant en arrière, arrêt à l'appui facial horizontal (planche libre). — 2. Tour d'appui en arrière et arrêt à la position horizontale faciale (planche en avant). — 3. Descendre lentement à la suspension tendue. — 4. Rétablissement simultané sans engager. — 5. Appui tendu renversé (équilibre) en passant par la position horizontale faciale (planche libre), saut en avant entre les bras à la station.

BARRES PARALLÈLES. — *Étant à la station, au bout des barres, prise au-dessus.* — 1. Entrée à l'écart, jambes à l'équerre. — 2. Glisser la jambe gauche sur la barre droite, passer les jambes réunies sur la barre gauche du dehors au dedans et sans arrêt sur la barre droite du dedans au dehors, arriver à l'appui. Balancer bras fléchis et sursaut en avant à l'appui tendu, jambes à l'équerre. — 3. Développer lentement le corps en passant par la position horizontale (planche libre), appui tendu renversé. — 4. Appui sur les épaules, position de bascule, prise des mains en avant, balancer en arrière et passément écarté au-dessus des deux barres, équerre. — 5. Balancer en arrière rouleau, sur les épaules avec reprise des mains, extension des bras, et sans arrêt se laisser tomber dans les barres à la position de bascule, bascule et sans arrêt double dorsal à droite, main gauche reprenant la barre droite, station.

ANNEAUX. — *De la suspension tendue.* — 1. Demi-renversement en arrière, bras et jambes tendus. — 2. Balancer en arrière, en avant et renversement à l'appui tendu renversé (équilibre). — 3. Appui libre horizontal (planche d'appui). — 4. Renversement en arrière à la suspension faciale horizontale (planche en avant). — 5. Balancer en arrière avec dislocation à la position de bascule et sans arrêt, balancer en arrière à l'appui tendu, jambe à l'équerre, renversement écarté, en avant à la station.

CHEVAL-ARÇONS. — *De la station faciale, cou à gauche, exécuter l'exercice sans arrêt.* — Demi-cercle des deux jambes à droite, par-dessus l'arçon droit. — Cercle de la jambe droite croisée par-dessus l'arçon gauche et droit. — Cercle des deux jambes à gauche par-dessus l'arçon gauche et droit. — Lancer la jambe gauche en arrière par-dessus l'arçon gauche; deux ciseaux en arrière par-dessus l'arçon droit, puis le gauche. — Lancer la jambe droite en arrière par-dessus l'arçon droit. Demi-cercle des deux jambes par-dessus l'arçon gauche. — Cercle de la jambe gauche croisée, par-dessus l'arçon droit et gauche. — Deux cercles et demi des jambes réunies par-dessus l'arçon droit gauche, droit, gauche, droit et sans arrêt; double dorsal à droite, par-dessus le cou et la croupe, avec rotation du corps à droite, main gauche sur la croupe et franchir en arrière corps tendu par-dessus les deux arçons avec un quart de tour à gauche à la station, main droite sur la croupe, face au dehors.

PRÉLIMINAIRE. — *De la station normale, poings fermés.* — 1. Saut sur place, en croisant les jambes tendues (gauche devant), avec un cercle et demi des bras partant latéralement pour se croiser en haut et tomber à la position des jambes écartées, latéralement, bras en haut. — 2. Un quart de rotation à gauche et flexion forcée du corps en avant sur la jambe gauche, les bras passant en bas en avant, puis en arrière en haut. Le front touchant autant que possible le genou gauche, les jambes restant tendues. — 3. Fente en avant de la jambe gauche, avec cercle des bras en avant, en haut, puis bras de côté. — 4. Accroupi sur la jambe gauche, en ramenant la jambe droite en avant de l'équerre, bras en avant. — 5. Extension de la jambe gauche; jambe droite et bras de côté horizontalement. — 6. Lancer la jambe droite et le bras droit croisé, vers la gauche, et trois quarts de tour à gauche en pivotant sur la pointe du pied gauche (pour revenir face en avant) les bras passant par en haut, à la planche faciale sur la jambe gauche tendue, la jambe droite horizontale en arrière et les bras en avant horizontalement. — 7. Un quart de rotation du corps à gauche à la planche latérale sur la jambe gauche tendue. — 8. Redresser le corps verticalement et fente borghèse à droite de côté, jambe droite

fléchie, jambe gauche tendue, bras gauche oblique en avant en haut, bras droit oblique en arrière en bas, par un demi-cercle en avant. — 9, 10, 11 et 12. Comme 4, 5, 6, 7, mais inversement. — 12. Redresser le corps à la position de jambes écartées latéralement, bras en haut. — 14. Flexion du corps en avant, la paume des mains h terre. — 15. Appui renversé tendu, équilibre. — 16. Descendre les jambes lentement à l'appui couché facial. — 17. Saut écarté à l'appui couché dorsal. Appui couché sur le dos et ramener les jambes au-dessus de la tête. — 18. Position de bascule, les mains appuyées sur les cuisses. — 19. S'enlever par un vigoureux temps de reins (saut de carpe) et retomber à la grande flexion des genoux, bras en avant. — 20. Position normale.

SAUTS. — *Saut en hauteur combiné sur terrain ferme.* — 1. Sauter avec élan, au moyen d'un tremplin dur, une corde située à 1 mètre du tremplin et à 1 m. 25 de haut en passant au-dessus de la corde jambes écartées, chute et sans arrêt franchir à pieds joints une corde située à 2 mètres de la première et placée à 1 mètre de hauteur. — 2. Saut en longueur, 5 mètres. — Saut à la perche, 2 m. 20.

Corde. — Corde lisse, 6 mètres. — (Partir de terre assis et monter les jambes à l'équerre.) Redescendre alternativement d'un bras avec développement complet de l'épaule les jambes allongées et réunies.

Lever de pierre. — Lever de pierre de 50 kilogrammes des deux bras (10 fois). Chaque levée effectuée librement et lentement donne droit à deux points.

CHAPITRE VII.

ART. 32. Une épreuve éliminatoire aura lieu dans la matinée du premier jour du concours.

Elle se composera de quatre des exercices.

Les gymnastes qui obtiendront 65 p. 100 du maximum des points, soit un total de 52 points, seront seuls déclarés admissibles et continueront les autres épreuves.

Les gymnastes non admissibles seront éliminés définitivement et ne continueront pas le concours. Ils conserveront seulement leur classement pour les prix spéciaux.

La veille du concours, le Jury dans sa première réunion déterminera, par un tirage au sort, l'appareil par lequel devra commencer chaque groupe.

ART. 33. Les exercices libres seront appréciés d'après les bases suivantes :

Combinaison agréable et ingénieuse; difficulté des différentes parties; exécution élégante et suivie.

Les arrêts prolongés à l'appui et surtout les sièges, ainsi que les combinaisons trop longues devront être évités.

ART. 34. Les adhésions définitives des candidats devront parvenir au secrétariat du Comité d'organisation deux mois avant le concours, accompagnées d'une lettre du président actif de leur société, légalisée par le maire ou le premier magistrat de leur commune et justifiant leur entraînement. Un certificat de moralité, légalisé également par le premier magistrat de leur résidence, sera exigé des gymnastes n'appartenant ni à une société autorisée, ni à un groupement reconnu.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE DOCTEUR LACHAUD,

DÉPUTÉ DE LA CORRÈZE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION.

La Commission spéciale de gymnastique, instituée par M. le Ministre du commerce auprès de M. le Commissaire général de l'Exposition, décida, sous la direction de M. Mérillon, délégué général des Sports, d'étudier tout d'abord l'organisation des fêtes et des concours concernant la gymnastique qu'il y aurait lieu de proposer à M. le Ministre pour la durée de l'Exposition.

Après des discussions multiples, il fut décidé que, parmi les nombreuses fêtes projetées, on mettrait à l'étude l'organisation d'un *championnat international de gymnastique* pour lequel on accordait, en principe, une subvention de 30,000 francs et une garantie de 10,000 francs.

Le principe de la fête une fois décidé et adopté dans le plan général des fêtes, la Commission générale de gymnastique désigna, pour mener à bonne fin le projet du *championnat*, une Commission qui devait élaborer un programme et donner en même temps un devis approximatif des dépenses à faire.

Cette commission se composait de MM. Blin (Jules), président de l'*Alsacienne-Lorraine*, d'Elbeuf; Chandezon, commandant l'Ecole de gymnastique de Joinville; Crinon, professeur de gymnastique à Paris; Lachaud, président de *la Gaillarde*, de Brives, député de la Corrèze; Laly, professeur de gymnastique à Compiègne, vice-président de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, et Wachmar, membre du Comité de permanence de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*; il fut ajouté par le Commissariat général un dernier membre, M. Strehly, professeur de l'Université.

La Commission se mit immédiatement à l'œuvre; pour présider ses travaux, elle nomma M. Lachaud et désigna M. Wachmar comme secrétaire général.

Dans la première réunion, on jeta les bases du règlement qui devait être proposé et il fut décidé que le président, résidant à Paris, s'occuperait spécialement de toute l'organisation du concours et que le secrétaire général serait tout particulièrement chargé de la question technique.

On arrêta l'emplacement et la date des concours; il fut décidé qu'ils auraient lieu les 29 et 30 juillet dans l'enceinte de la piste vélocipédique qui devait être construite à Vincennes, dans l'annexe de l'Exposition, et qu'il serait distribué pour 20,000 francs de prix, consistant en objets d'art achetés aux exposants et en plaquettes fournies par la Monnaie, d'après le modèle choisi par la Direction des Sports.

Dans une de ses réunions, la section générale de la gymnastique accepta les propositions faites par sa sous-commission et lui confirma ses pouvoirs pour mener à bonne fin l'œuvre déjà commencée. Les nominations du bureau provisoire furent reconnues définitives par cette même assemblée et il fut décidé que la commission du *championnat* devait agir au nom de la Direction des Sports sans avoir la moindre responsabilité.

Les choses allèrent ainsi jusqu'à mars 1900; mais à cette époque des difficultés surgirent au point de vue financier; il devenait excessivement difficile de pouvoir régler les comptes et la comptabilité publique, avec ses rigueurs, aurait pu entraver l'organisation. Le docteur Lachaud accepta alors de passer un forfait avec l'Administration à la condition qu'il lui serait versé, par parts, une somme de 30,000 francs avec garantie de 10,000 francs au cas où la somme de 30,000 francs serait dépassée.

Ce forfait, dûment enregistré, fut signé le 6 mars 1900. A partir de cette époque, le docteur Lachaud ayant pris à forfait l'entreprise du *championnat* pour en faciliter l'exécution, était seul responsable pécuniairement, mais il continua à s'entourer des

bons conseils de la Commission qui, elle aussi, avait à cœur de mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Bien avant le 6 mars, la Commission s'était mise au travail et, fin janvier 1900, tous les préliminaires étaient déjà terminés. Lettres d'invitations, règlement, programme des exercices avaient été soumis à l'approbation du Commissaire général.

Pour ne pas revenir sur les invitations, disons tout de suite que 12,000 lettres-programmes avaient été envoyées non seulement aux sociétés françaises, mais encore aux sociétés de gymnastique anglaises, américaines, belges, hollandaises, allemandes, du Danemark, de la Suède-Norvège, de la Suisse, de l'Italie et de la région du Danube. Pour toutes les associations ou fédérations connues, il avait été envoyé des lettres individuelles ; près de 8,000 en Allemagne, 400 en Suisse, 250 en Belgique, 120 en Hollande; pour les autres, comme les États-Unis, l'Angleterre, la Suisse, le Danemark, la Norvège et l'Italie nous avons été obligés de les faire passer par les commissaires généraux de ces différents pays et il ne nous est pas permis de savoir dans quelles conditions elles ont été expédiées.

Le doute que nous émettons ici prend consistance dans le profond silence qui a été gardé par des nations, comme l'Amérique du Nord, dont nous n'avons reçu aucune communication.

Le règlement du concours fut élaboré sur les mêmes bases que celles qui régissent les différents concours, mais avec des différences assez importantes et qu'il est bon de faire connaître.

On demanda tout d'abord aux concurrents, puisqu'on s'adressait à tous les spécialistes de la gymnastique, de prouver par des certificats provenant du premier magistrat de la ville où chacun d'eux résidait qu'ils étaient susceptibles, au point de vue moral comme au point de vue physique, de pouvoir prendre part au concours. Les professionnels étant admis, il était nécessaire de s'entourer des plus grandes garanties.

De plus, il fut stipulé, pour rendre le concours plus sérieux, que l'âge minimum pour avoir le droit de concourir serait de 18 ans; en agissant ainsi, on éliminait toutes les candidatures de ceux pour la santé desquels un travail aussi pénible, un entraînement aussi rigoureux auraient été préjudiciables; car nous avons estimé qu'avant 18 ans un jeune homme ne peut présenter toute la force requise pour concourir efficacement dans un championnat.

La Commission, ayant ainsi arrêté les principales conditions du concours, se préoccupa de choisir les mouvements que devaient exécuter les gymnastes.

Après de nombreuses études, on arrêta à seize le nombre des épreuves à exécuter; quatre de ces épreuves devaient être éliminatoires et devaient être passées dans la première matinée; les douze autres devaient être exécutées dans l'après-midi du premier jour et dans le second.

Pour que chaque concurrent eût, à peu de chose près, le même travail à fournir on avait imaginé de donner à chaque épreuve une note, de 1 à 16, suivant la difficulté, et on était arrivé, par une combinaison heureuse, à faire que chaque gymnaste en exécu-

tant quatre épreuves différentes arrivait en somme au même total pour les quatre épreuves. Ainsi, pour ne citer que deux exemples :

	points		points.
La barre fixe étant cotée.....	16	Le préliminaire imposé.....	4
Le lever de pierre.....	15	Le préliminaire libre.....	3
Le saut en hauteur combiné,.....	6	Les barres parallèles imposées... ..	7
Le saut en longueur.....	1	Les anneaux imposés.....	2

Le premier élève pouvait avoir à présenter :

Barre fixe imposée.....	16 points.
Saut en hauteur combiné.....	6
Préliminaire imposé.....	4
Saut en longueur,.....	1
TOTAL.....	<u>27</u>

Le second :

Lever de pierre.....	15 points.
Barres parallèles.....	7
Préliminaire libre.....	3
Anneaux imposés... ..	2
TOTAL.....	<u>27</u>

C'était une méthode aussi près de la perfection que possible et donnant à chaque concurrent des chances à peu près égales. Elle avait été proposée à la Commission par M. Deflandre, de Cambrai, qui avait été chargé de faire le travail complet pour chaque série de concurrents.

Le travail technique avait été confié au secrétaire général, M. Wachmar, Pour s'entourer d'une plus grande garantie morale, notre collègue pria les différentes notabilités gymnastiques de vouloir bien lui proposer des mouvements pour les exercices imposés. De nombreux gymnastes répondirent à cet appel et, au commencement de décembre 1899, la Commission ayant choisi parmi les divers mouvements présentés ceux qui lui paraissaient le mieux convenir, après quelques modifications de détail, remit son travail, prêt à l'impression, à la Direction des Sports.

Il est bon de faire remarquer l'innovation de faire composer les mouvements par divers professeurs, car on établissait ainsi l'égalité pour tous et en priant, dans toutes les régions, des personnes compétentes de présenter des mouvements, on évitait les différentes critiques qui n'auraient pas manqué de se faire jour et qui auraient eu pour but de faire croire que tel exercice avait été fait spécialement pour tel gymnaste.

En mars il fut possible d'expédier douze mille invitations à tous les gymnastes faisant partie des différentes fédérations françaises et étrangères. Entre temps, la Commission organisait les parties accessoires du concours, et au point de vue des prix qui devaient être distribués et de la réclame à faire, on prenait les dispositions utiles.

La Commission ayant décidé que la somme de 20,000 francs serait employée pour les récompenses, qu'il ne serait donné aucune prime en argent et que les prix seraient achetés aux exposants, on commença à se mettre en quête d'objets d'art dont la valeur correspondrait à l'importance que l'on attachait aux différentes places.

Le titre de «champion» du monde étant officiellement décerné au vainqueur, la Commission prit la résolution d'offrir au lauréat un objet d'art ayant une réelle valeur. Nous fûmes assez heureux pour obtenir l'aide de M. Saulo, sculpteur, rue Darreau, 22, qui était déjà titulaire de plusieurs récompenses du Salon, et qui offrit de créer, pour la circonstance, un objet d'art qui resterait unique et qui, s'harmonisant avec l'idée de la gymnastique, pourrait être offert au champion.

Le sujet choisi par lui, et qu'il exécuta du reste avec son grand talent, était une petite statuette représentant Atalante au moment où, ramassant la pomme d'or jetée par Hippomène, elle perd la course, mais y gagne un mari. Il est inutile de faire l'éloge de l'œuvre de M. Saulo; ce dernier est assez apprécié dans le monde artistique pour que nous n'ayons pas la nécessité d'insister davantage sur son œuvre qui, du reste, était l'objet de l'admiration des gymnastes et de la convoitise des concurrents.

La Commission, escomptant qu'entre le premier et le second la différence dans la valeur gymnastique ne serait pas très considérable, avait prié M. Saulo de faire de son sujet deux spécimens en bronze attribués aux deux premiers. Dans les autres prix, une commande très importante fut faite à la manufacture de Sèvres. Le reste des objets à distribuer fut acheté lors de l'ouverture de l'Exposition chez les différents exposants de toutes les nationalités.

En dehors des objets d'art, la Commission décida d'offrir aux différents concurrents, pour les dix premiers, la plaquette en or des Sports, gravée par M. Vernon; pour les vingt suivants, une médaille d'or; pour les autres, jusqu'au quarantième, la plaquette en vermeil; du quarantième au centième la plaquette en argent, et enfin la plaquette en bronze argenté du centième au dernier.

En outre, comme complément, il fut attribué aux dix premiers de chaque épreuve la plaquette argent; un diplôme fourni par l'Exposition devait en outre leur être donné. Les autres devaient recevoir un diplôme spécial indiquant les numéros de classement. En plus, les gymnastes qui seraient classés dans les dix premiers à chaque épreuve recevraient le même diplôme enregistrant leur classement.

La Commission, une fois la question des prix réglée, chercha un moyen économique de faire de la réclame à Paris autour du *championnat*. Par un heureux hasard, il lui fut donné de trouver un peintre de talent qui voulut, s'intéressant à l'œuvre, composer pour le championnat une affiche artistique et patriotique qui devait attirer l'attention sur la fête du 30 juillet. M. Ridouard, député de la Vienne, sollicité par son collègue, le président de la Commission, consentit à faire gracieusement l'affiche qui, exécutée par la maison Champenois, a attiré pendant de nombreux jours l'attention de la population parisienne. Cette affiche fut gracieusement offerte à toutes les sociétés françaises inscrites à l'*Union de France* et à toutes celles, étrangères ou françaises, qui en faisaient la demande.

Tels furent les préliminaires du championnat; à partir de mars, la Commission commença à entrer dans la période véritablement active.

Les adhésions commencèrent à affluer dès le commencement d'avril. Mais à cette époque quelques protestations de mécontents empêchèrent certains gymnastes d'envoyer leur adhésion ferme. Nous nous étonnons en effet de quelques abstentions que nous n'aurions jamais cru devoir exister, surtout de certains camarades qui, bien préparés, admirablement entraînés, auraient dû par leur présence témoigner de leur dévouement à la cause de la gymnastique et de l'honneur du pays.

Je n'insisterai pas sur ces abstentions regrettables, mais il était de mon devoir de les signaler.

Parmi les nations étrangères invitées à l'Exposition, très peu ont répondu à notre appel.

En Angleterre, malgré les efforts de M. Brown dans *le Gymnasium*, nous avons eu fort peu de concurrents; à peine quatre ou cinq ont bien voulu passer le détroit pour venir concourir.

De Hollande, de Luxembourg, de Danemark et de Belgique, encore partout des défaillances. On nous a objecté que tous ces pays se refusaient à concourir dans un championnat.

Quelques-uns de nos amis Belges ont bien voulu venir à notre fête; grâce aux efforts de M. Mignot, de Bruxelles, et de M. J. Wilmet, rédacteur à un journal gymnastique, le pays de Flandre nous a envoyé quelques concurrents.

Malgré le grand plaisir qu'auraient eu les sociétés danoises à venir à notre concours, elles en ont été empêchées par la difficulté de faire exécuter les mouvements et surtout par le court espace de temps donné pour leur préparation.

En Allemagne, douze à quatorze concurrents n'ont pas hésité à faire le voyage de Paris; ils ne doivent pas le regretter et nous aussi; nous avons été très heureux de pouvoir les juger à l'appareil; ils arrivaient chez nous avec l'auréole des invincibles; lauréats des concours grecs d'Athènes, ils devaient être partout supérieurs aux autres gymnastes; nous verrons plus tard qu'ils ont bien travaillé, mais qu'ils n'ont pas réussi partout, et qu'en somme ils ont trouvé des concurrents sérieux que leur opposaient les sociétés françaises.

Avec leurs 8,000 sociétés, qui comptent près de 600,000 gymnastes, les Allemands auraient dû montrer, mieux que n'ont pu le faire les concurrents inscrits au *championnat*, quelle était la valeur réelle et individuelle des sociétés allemandes; ils n'ont pas voulu le faire et ils se sont retranchés derrière cette défense expresse qui se trouve, paraît-il, dans les statuts de leur fédération principale et qui interdit d'une façon formelle aux sociétaires de prendre part à un concours où les lauréats peuvent recueillir des récompenses autres que des couronnes de lauriers ou de chêne.

La Suisse aurait envoyé certainement de nombreux concurrents si le rapprochement de date n'avait pas gêné les gymnastes. Le concours était en effet le 31 juillet et la fête fédérale de la Chaux-de-Fonds le 4 août. Il était matériellement impossible aux gym-

nastes suisses d'être à Paris pour le 31 et de se trouver prêts à concourir le 4 pour la fête fédérale qui, comme tout le monde le sait, revêt en Suisse une très grande importance, parce qu'elle ne se fait que tous les trois ans et que c'est la manifestation la plus grandiose qui démontre la vitalité et la force des sociétés suisses de gymnastique.

De Buda-Pest, trois délégués seulement avaient accepté le concours. De l'Italie, nous avions compté tout d'abord sur un assez grand nombre de concurrents; ils avaient été annoncés par le secrétaire de la *Fédération italienne*. Cette Fédération, pour la circonstance et pour sélectionner ses champions, avait institué quelque temps avant le championnat un concours éliminatoire; on avait choisi les concurrents, nous avions les feuilles d'adhésions, et tout à coup (nous n'avons jamais su pourquoi) il nous est parvenu une dépêche nous informant que la Fédération ne prendrait pas part au concours. Un seul gymnaste italien persista dans son opinion de venir à Paris. Nous verrons plus tard qu'il n'a pas eu tort puisqu'il a eu le premier classement des étrangers, mais n'anticipons pas.

L'Espagne, la Russie et les autres nations européennes ne participèrent pas du tout à notre fête de gymnastique. Seule, la Suède, qui avait à démontrer la perfection du système qu'elle préconise et qui, en somme, n'est que la reproduction de la méthode française, simplement appliquée à des appareils différents, la Suède tenait à honneur de présenter des champions et de les présenter nombreux. Il était important, en effet, de comparer et de juger les deux méthodes pour les apprécier et les comprendre et la seule façon de pouvoir saine ment les apprécier était, sans aucun doute, de les voir appliquer chacune par ses gymnastes.

La Commission, tout particulièrement heureuse de trouver le moyen de pouvoir justement apprécier les méthodes suédoises, s'était fait un véritable plaisir d'envoyer en premier lieu une lettre collective d'invitation aux différents gymnastes suédois. Nous augurons bien d'une nation qui prétend imposer au monde une méthode d'éducation physique, et nous avons espéré que de ce côté du Nord de nombreux champions nous arriveraient pour faire la preuve de l'excellence de la méthode suédoise. Malheureusement encore ici nos espérances furent déçues et notre étonnement fut immense lorsqu'à notre invitation la *Fédération suédoise* répondit qu'elle regrettait beaucoup, mais qu'il lui était impossible de prendre part au concours. Le motif tout particulier qui fut invoqué en cette circonstance nous apprit que les Suédois ne prendraient pas part au championnat parce que la méthode suédoise ne comprenait pas un entraînement individuel, mais bien un entraînement par section, et que dès lors aucun des gymnastes suédois n'était susceptible de pouvoir faire utilement les épreuves de notre concours.

Je n'insisterai pas sur les motifs de l'abstention suédoise, mais il me paraît impossible de ne pas faire remarquer en passant (cela pourra nous servir, car bien des gens rêvent d'installer chez nous les méthodes suédoises) que cette gymnastique antique et renouvelée de notre ancienne façon de procéder ne permet pas à un jeune homme de devenir un brillant gymnaste.

C'est la méthode du tout au même niveau.

Pour la France, les adhésions furent nombreuses et tous les gymnastes susceptibles de pouvoir affronter la lutte se firent inscrire pour la fête du 30 juillet. En tout, nous avons reçu 295 adhésions alors que nous avons envoyé plus de douze mille lettres. Mais il ne faut pas s'étonner du petit nombre de concurrents quand on songe aux épreuves qui avaient été imposées.

Une décision qui fait le plus grand honneur au Ministre de la guerre avait été prise. Sur les instances de la Commission d'organisation, l'autorisation de prendre part au concours fut donnée aux gymnastes qui se trouvaient sous les drapeaux, au nombre de trente-cinq, pris dans les différents corps d'armée. Triés avec soin parmi les plus forts, nos gymnastes-soldats furent détachés à l'école de Joinville et là, sous l'habile direction du commandant de l'école et des officiers spécialement chargés de l'enseignement de la gymnastique, ils furent entraînés pendant plus de deux mois pour le grand *event* du 29 juillet. Privés depuis un certain temps d'un entraînement régulier, ces jeunes gens eurent un peu de peine à se mettre au travail; mais petit à petit ils retrouvèrent les forces perdues et devinrent susceptibles, comme nous allons le voir, de représenter très dignement l'armée.

Il est juste de faire remarquer la bienveillance que nous avons partout rencontrée dans toutes les démarches que nous avons été obligés de faire auprès du Ministre et auprès du Directeur de l'infanterie, qui ont bien voulu, dans toutes les circonstances, nous faciliter la tâche et montrer par là quelle importance ils ajoutaient à l'entraînement par la gymnastique.

Pendant que les adhésions arrivaient nombreuses, la Commission avait à se préoccuper de l'installation et de la mise en œuvre du concours. Le camarade Wachmar préparait la liste du Jury, qu'il soumettait à la Commission. Pour réaliser la plus grande impartialité possible, les organisateurs avaient spécifié qu'un tiers des membres du Jury serait pris parmi les gymnastes étrangers devant participer au concours; ils étaient au nombre de seize; les deux autres tiers avaient été choisis parmi les professeurs et les gymnastes français les plus qualifiés. A part quelques rares exceptions, tous les membres du Jury désignés au choix de M. le Directeur général de l'Exposition acceptèrent la lourde charge qui leur avait été confiée. Quelques abstentions, que nous ne voulons pas essayer de comprendre, ni d'expliquer, vinrent seules au dernier moment modifier la liste officielle, et obliger la Commission à désigner comme jurés titulaires des membres du jury supplémentaire.

Selon le nombre des concurrents, les jurés français avaient été pris par région et, comme on pourra s'en convaincre, le choix avait été bien fait puisqu'aucune réclamation importante n'a été faite sur les décisions de nos camarades.

Suivant le règlement, la désignation du bureau du Jury avait été faite par la Commission qui avait proposé M. Cazalet, président de *l'Union de France*, comme président, MM. Podlipny, président des *Sokols de Prague* et Mignot, de Bruxelles, comme vice-présidents étrangers; notre camarade Deflandre, de Cambrai, du Comité de permanence de *l'Union*, avait été choisi, parmi les Français, comme vice-président. Le secrétariat gé-

néral avait été donné au secrétaire de la Commission d'organisation, M. Wachmar; on lui avait en outre adjoint, comme secrétaires adjoints, MM. Roucoux, président de l' *Association des Sociétés gymnastiques de la Seine*, et Larrue, secrétaire général de la *Bastidienne*, de Bordeaux.

En même temps que se remplissait la liste d'adhésions et que la liste des jurés était composée, la Commission se préoccupant de l'organisation générale du championnat, notre camarade Keusch, s'occupait, avec le président de la Commission, de la partie pratique. Correspondance, préparation des livrets et des feuilles de pointage, organisation du secrétariat, tout marchait à souhait et sans le moindre à-coup, de façon à être tout à fait prêts pour le jour du concours. En dehors de cette question, le secrétariat, le logement, la nourriture du Jury, le logement des concurrents préoccupaient d'une façon particulière la Commission.

Les membres du Jury, répartis dans différents hôtels situés dans les environs de la gare de Lyon, purent trouver un logement convenable.

Pour les gymnastes, l'autorité militaire avait concédé le bastion 90, situé sur le boulevard Masséna et à quelques minutes de l'emplacement du concours.

Il fallait aussi se préoccuper de la nourriture que la Commission devait, d'après le règlement, fournir aux membres du Jury, et, en même temps, de celle des gymnastes. Tous les restaurants à proximité du Vélodrome furent visités, et, après divers pourparlers, il fut arrêté un prix pour la nourriture des jurés et pour celle des gymnastes. Malheureusement, plusieurs restaurateurs oublièrent leurs promesses et lorsque le moment venu, il fallut se restaurer, les débitants avaient oublié de faire leurs provisions. Les négociants se sont peut-être plaints de ne pas avoir bien fait leurs affaires pendant la durée de l'Exposition; ce qui précède démontre que la faute ne peut en être imputée qu'à eux-mêmes.

Cette question importante réglée, il fallait aussi s'occuper de l'installation et des appareils. La maison de la Corderie centrale traita à forfait pour tout ce qui concernait la partie technique à un prix, certes, bien rémunérateur pour elle, mais qui n'avait en somme rien d'exagéré. Les appareils qui furent livrés et qui ont servi pendant les deux journées du concours ont du reste été parfaits à tous les points de vue, et il n'est survenu aucun accident aux différents appareils fournis.

Nous avons dit, dès le début, que la somme mise à la disposition de la Commission était de 30,000 francs, plus 10,000 francs de garantie au cas où la première somme ne serait pas suffisante. La Commission avait étudié son budget et elle comptait bien qu'avec 30,000 francs, dont 20,000 francs de prix, c'est-à-dire avec 10,000 francs elle pourrait parfaitement mener à bonne fin l'œuvre entreprise; mais elle avait compté sans les imprévus qui, dans la fête du *championnat*, ont été beaucoup plus considérables qu'on ne le pourrait croire. Dès le premier abord, l'Administration nous avait promis l'installation complète du vélodrome, mais cette installation ne comportait que des gradins découverts insuffisants pour la fête et il fut nécessaire d'y ajouter des tribunes provisoires.

On fit donc appel aux différentes commissions pour les prier de vouloir bien coopérer à l'établissement de ces tribunes.

A la suite d'une réunion plénière de tous les intéressés, il fut reconnu qu'il fallait pour cela une trentaine de mille francs, et il fut décidé que chaque commission verserait une somme *au prorata* de son avoir. La Commission du *championnat*, pour sa part, accepta de verser 4,000 francs. C'était donc déjà 34,000 francs qu'elle allait avoir à dépenser, et dès le mois d'avril elle était absolument certaine de dépasser son budget ordinaire, et, par cela seul, d'être obligée de recourir à la garantie. Si la dernière dépense s'était bornée là, mais il en fut autrement. Nous avions cru que le paiement de cette somme de 4,000 francs servirait à parachever le vélodrome et à le rendre utilisable; nous avions compté sans les entrepreneurs. Quelques jours avant le 15 juillet, nous fûmes convoqués par l'architecte du vélodrome qui nous demanda quelle était l'installation qui nous était nécessaire.

Après avoir visité les cabines qui doivent servir de vestiaire aux champions vélocipédiques, cabines qui ne présentaient que les quatre murs, nous trouvâmes cette installation par trop sommaire, et nous demandâmes comme meubles meublants trois ou quatre chaises par cabine, et quelques clous enfoncés dans des planches pour former vestiaire. Nous demandâmes en outre que l'on fit tondre le fameux *green* qui devait servir au *foot-ball* et aux jeux qui exigent une pelouse bien fraîche pour pouvoir s'exécuter avec succès.

Enfin nous sollicitons, pour abriter le secrétariat, la construction, sur le champ de concours, d'une tente en toile assez spacieuse pour y pouvoir loger vingt personnes.

Nous avons dû payer sur nos crédits toutes ces installations comme frais d'organisation.

Notre première préoccupation avait été de faire faire le service médical par les ambulances installées à l'Exposition. Mais comme l'ambulance était assez éloignée, nous crûmes que pour les cas urgents il valait mieux avoir sur le terrain un médecin et une tente d'ambulance qui évacuerait, s'il était nécessaire, et en cas d'accidents graves sur l'ambulance de l'Exposition, le gymnaste qui se serait blessé.

Grâce à M. le D^r Heiser qui voulut bien se charger de l'installation et de l'organisation de l'ambulance, tout a marché à souhait pendant les deux journées du concours, et à part quelques petits accidents sans la moindre importance, l'ambulance n'a eu qu'à masser quelques gymnastes fatigués par l'épreuve. Nous devons ajouter qu'un masseur avait été spécialement attaché au docteur et que c'est lui qui a eu à faire la plus grande partie du travail.

Le service de la fête avait été confié à M. Lagarde qui avait été chargé déjà de la même organisation à la *fête fédérale*, et qui a su tout arranger, tout adapter sans que, pendant les deux jours, aucun accroc ait pu être constaté. Une seule remarque est à faire dans cette organisation et ce n'est certainement pas M. Lagarde que je veux en rendre responsable.

La Préfecture de police avait cru nécessaire d'envoyer un nombre d'agents assez considérable qui, pendant les deux jours, ont été les spectateurs les mieux installés, les plus attentifs et les plus enthousiastes. Je ne vois rien de mal dans ce déploiement de force, et je dois dire que la nécessité de cette brigade d'agents se faisait peut-être sentir; mais alors que la Commission n'ayant pas demandé ces agents, ne comptait pas avoir à les payer, il lui est arrivé une note du commissaire de police informant que le *championnat* devait une petite somme 160 à 180 francs. C'était en somme 5 francs par agent que nous devions payer. Il est facile de comprendre que, lorsque des agents de police font un travail supplémentaire pour surveiller la représentation ou la fête données par quelqu'un qui doit retirer un bénéfice de cette représentation ou de cette fête, il est tout naturel que les agents reçoivent un supplément et que ce supplément soit à la charge de celui qui doit faire ce bénéfice; mais il n'est plus possible que des agents qui sont payés par la Ville pour surveiller et faire leur service dans l'Exposition, reçoivent de l'Exposition qui fait une fête une indemnité pour avoir fait ce dit service.

Enfin, nous voilà arrivés aux derniers jours de juillet. Les gymnastes inscrits pour le *championnat* et les jurés ont tous reçu en temps utile l'emploi du temps, le prix des différents restaurants, leurs cartes d'entrée à l'Exposition et la carte de contrôle pour les deux journées. Ils ont reçu en outre les indications nécessaires pour leur faire connaître que le bastion 50 a été mis à la disposition des gymnastes, enfin il leur est parvenu une feuille de route qui leur donne droit à demi-place sur les chemins de fer.

Cette faveur, qui ne s'accorde que pour les sociétés de gymnastique voyageant en corps, a été obtenue à cause de l'Exposition. Au lieu d'en faire une faveur exceptionnelle, les compagnies de chemins de fer devraient permettre aux gymnastes de pouvoir, quand ils se rendent dans un concours individuel, voyager à demi-tarif. Espérons qu'une fois deviendra coutume, et cela au grand bénéfice de nos sociétés.

Dans les derniers jours de juillet, la chaleur devenant de plus en plus forte, la Commission, craignant des accidents d'insolation, avait résolu de faire installer dans le vélodrome de grandes tentes bien aérées qui permettraient aux gymnastes de se reposer à l'ombre entre deux exercices. Ces tentes furent installées, en effet, mais elles remplirent un tout autre usage que celui auquel elles étaient destinées. Elles furent excessivement utiles pour les abriter contre la pluie torrentielle qui tomba pendant la plus grande partie du concours.

Pour faciliter le travail des secrétaires et pour que tout marchât à souhait pendant le concours, chaque gymnaste devait recevoir un carnet à son numéro matricule et à son nom. Ce carnet se composait de 16 feuillets correspondant aux 16 appareils; chaque feuille se divisait en 3 parties. Sur ces 3 parties, dont 2 pouvaient être détachées, les membres du Jury marquaient la note obtenue par le concurrent. L'une était remise au gymnaste après l'exercice, l'autre était envoyée au Secrétariat; la troisième restait comme souche dans le carnet qui était remis par le Jury au chef de la section où se

trouvait le concurrent. Après un sérieux examen, la Commission avait cru devoir adopter ce système de pointage, qui offrait toutes les garanties désirables.

Une disposition qui devait encore faciliter le travail du concours était celle du chef de section.

Les gymnastes avaient été divisés en autant de sections qu'il y avait d'appareils. A la tête de chacune de ces sections se trouvait un sous-officier de l'armée obligamment mis à la disposition de la Commission par le Gouverneur de Paris. Le rôle des chefs de section était de conduire en bon ordre alternativement à chaque appareil tous les hommes qui étaient sous leurs ordres.

Cela présentait cet avantage énorme que, sans à-coup, tous les concurrents d'une même section pouvaient passer à l'appareil à leur tour, sans perte de temps, et sans avoir besoin de s'enquérir si tel ou tel était appelé à un des appareils. De cette façon, la section restant toujours une, les concurrents se trouvaient beaucoup plus sous la main du Jury et, par conséquent, le travail devait être plus facile et les prévisions pour le temps employé amplement réalisées.

En somme, c'est grâce à toutes ces dispositions qu'il a été possible en trois séances de faire exécuter à chacun des 165 candidats les 16 mouvements imposés.

A chaque section était attaché en outre un gymnaste non concurrent qui, faisant la navette entre le Jury et le Secrétariat, portait à ce dernier les notes données, et accélérât ainsi le travail considérable de l'addition des points.

La veille du concours devait avoir lieu la réunion préparatoire du Jury. Cette réunion, qui fut tenue à la mairie du XI^e arrondissement fut excessivement nombreuse: à part deux ou trois abstentions, tous les jurés avaient répondu à l'appel de leur nom.

Le président de la Commission ouvrit la séance, et, remerciant les membres présents d'avoir bien voulu accepter les fonctions difficiles de jurés, il s'attacha tout particulièrement à souhaiter la bienvenue aux étrangers qui n'avaient pas reculé devant un long voyage pour donner une preuve de leur attachement à la cause française de la gymnastique.

Il exposa ensuite le fonctionnement de la fête tel qu'il avait été prévu par la Commission, demanda aux jurés la plus grande patience pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, et, après avoir expliqué le carnet de pointage pour que des erreurs ne puissent pas être commises, il fit distribuer à chacun des membres un insigne particulier qui devait permettre aux jurés d'être facilement reconnus.

Bien que la Commission ait eu plein pouvoir pour désigner le bureau du Jury, elle ne voulut pas avoir l'air de l'imposer aux titulaires; aussi le président de la Commission proposa-t-il en terminant de vouloir bien donner un avis sur le choix qui avait été fait; le bureau déjà nommé fut acclamé à l'unanimité.

Le Président, M. Cazalet, en excellents termes remercia au nom de tous ses collaborateurs les membres du Jury d'avoir bien voulu leur faire l'honneur d'une pareille distinction.

M. Wachmar exposa ensuite en quelques phrases le fonctionnement du Jury et distribua à chacun son rôle pour le lendemain.

Le Jury international dont les membres avaient été nommés par le Commissaire général de l'Exposition se trouva alors ainsi constitué :

MM. CAZALET, *président*; MIGNOT [Belge], MATTHEY [Suisse], DEFLANDRE, *vices-présidents*; WACHMAR, *secrétaire général*; ROUCOUX, Marc LARRUE, GONTIER, *secrétaires*.

Membres français : MM. CHRISTMANN, GRETZINGER, VROMAN, DEGENCY, BENABENT, GOUVIER, AUDEMARS, GRIMARD, BACCAVIN, GRIETTE, TOURON, RAILLARD, KEUSCH, SAILLET, ANTOINE, CHAPRON, VACHON, LABADIE, DELANNOY, UTZ, MÉDÉ, PELLÉ, GAUDIER, PETERMAN, HENSSLER, HENRY, ROUCH, MOSCOVINOT, MEURISSE, GREPPO, MÉNÉTRIER, SAGANSAN, MOREL, CLÉMENT, MADUR, PERRIN, PALMER, LHERMITTE, HUAN.

Membres étrangers : MM. PODLIPNY [Sokol], LOCSTALOT [Busse], KÉMÉNY [Hongrois], ABT [Allemand], HARWEY [Anglais], BROWN [Anglais], MYS [Belge], VEREYCKEN [Belge], WILMET [Belge], BLOMART [Beige], STUTZ [Suisse], GALLEY [Suisse], EICHEMBERGER [Suisse], HEGETSCHWEILER [Suisse], Guerra ROMANO [Italien], Bertoni VUISETTI [Italien], Meroni CESARE [Italien], CAPITAINÉ [Italien].

Puis, chacun ayant pris un programme, et ayant reçu les explications jugées nécessaires, on se sépara à 10 heures du soir se donnant rendez-vous pour le lendemain matin à la première heure sur le terrain de fête.

Le temps avait passé vite, très vite même, mais l'organisation du *championnat* avait marché aussi vite que le temps et tout était absolument prêt pour l'heure fixée.

Les jurés et les concurrents étaient exacts au rendez-vous, et, après un appel, la distribution des carnets de pointage et la répartition par groupes commença aussitôt.

La façon de procéder parut à beaucoup très longue et mal organisée ; soit que le service n'eût pas montré l'énergie nécessaire, soit que les élèves ne fussent pas encore bien réveillés, ce classement et cette distribution en sections furent trop lents.

Enfin, après une heure inutilement perdue, le travail commençait à tous les appareils.

Il nie semble qu'il serait peut-être facile de remédier à cet inconvénient en préparant le travail d'avance, en envoyant à chaque concurrent son carnet de pointage avec le numéro de la section auquel il appartient.

Arrivé sur le champ de concours, le gymnaste n'aurait qu'à se rendre à un poteau où serait inscrit le numéro de la section. Le moniteur ou le directeur de la section recevrait son carnet de pointage et, quand tous les concurrents auraient répondu à l'appel au bout d'un temps fixé pour les retardataires, conduirait sa section à l'appareil.

Le temps perdu fut d'ailleurs regagné, car, avant 8 heures, tous les jurés avaient commencé leur besogne.

A ce moment arriva le premier incident qui devait, avec tant d'autres qui se succédèrent, nuire à la fête et porter une grave atteinte au résultat que nous avions tous espéré.

Depuis près d'un mois, une chaleur torride frappait continuellement Paris et ses environs. La pluie bienfaisante pour les uns, mais qui, pour nous, aurait bien fait de ne paraître que 48 heures plus tard, menaçait dès le lever du jour; de gros nuages

noirs poussés par un vent violent obscurcissaient le ciel et venaient crever sur le vélodrome au moment où le travail battait son plein.

Que fallait-il faire? Abandonner le vélodrome et aller chercher dans un gymnase un refuge pour continuer le concours?

La Commission y songea un moment; elle chercha dans l'Exposition s'il ne serait pas possible de trouver un hangar pour abriter les appareils et permettre en même temps le travail des concurrents.

Les uns proposaient le gymnase de Vincennes, de Saint-Mandé ou l'École de Joinville; mais nulle part on ne pouvait trouver un emplacement abrité assez vaste pour loger tous les agrès.

Pendant que la Commission cherchait à faire continuer le concours, des membres du Jury avaient fait transporter sous les tentes les appareils qui pouvaient être logés, et les gymnastes travaillaient quand même. D'autres, cherchant un refuge sous les grandes tentes qui devaient être plus tard réservées au public réunissaient les sections et avançaient de leur mieux le concours.

Comme on le voit, les tentes qui avaient été prévues pour abriter les gymnastes contre les ardeurs du soleil, servirent au contraire à les préserver d'une pluie diluvienne, et permirent de pouvoir faire le matin du premier jour les mouvements imposés et libres du cheval à arçons et aux barres parallèles, enfin le préliminaire imposé et libre.

Pendant les quelques répit que donnait le violent orage qui s'abattait sur le bois de Vincennes, jurés et gymnastes se réunissaient autour des autres appareils qui étaient restés exposés à la pluie et exécutaient et jugeaient, soit aux anneaux, soit à la barre fixe. Toute la matinée se passa ainsi jusqu'au déjeuner qui réunit sur le bord du lac Daumesnil tous les membres du Jury.

Le temps s'étant un peu arrangé, le concours continua l'après-midi sans trop de dérangement et on parvint à terminer une partie du concours, de telle façon que le lendemain il ne restait plus, pour le travail du matin, que 3 ou 4 exercices à faire par gymnaste.

Dans de telles conditions, l'heure du déjeuner en commun des membres du Jury eut lieu le 30 à midi, alors que tout était absolument terminé. Il ne restait plus que le travail spécial du secrétariat, travail qui devait s'achever dans l'après-midi du lundi, de façon à permettre la distribution des récompenses pour 5 heures, comme il avait été fixé au programme.

Nous avons pu pendant tout le concours, malgré les nombreuses averses qui gênaient considérablement les spectateurs, nous rendre un compte à peu près exact du travail fourni par les champions des différentes nations.

Les mouvements imposés pouvaient être jugés dans la circonstance et il fut permis de se convaincre que la Commission avait eu la main beaucoup trop douce pour les uns, et trop dure pour d'autres.

Le mouvement imposé à la barre fixe était en effet de tous le plus dur, et peut-être un peu trop difficile comme exécution.

Par contre, la Commission avait choisi un mouvement aux anneaux et aux barres parallèles qui était beaucoup trop facile et bien au-dessous de la force normale que l'on doit demander pour une épreuve aussi considérable que celle d'un championnat du monde.

De l'avis unanime des jurés et des concurrents, il aurait peut-être mieux valu avoir imposé des mouvements plus régulièrement semblables, et ne pas avoir donné à un appareil un mouvement beaucoup trop dur alors qu'on se laissait aller à un autre appareil à demander des exercices d'une facilité trop grande.

Pour ce qui est de l'exercice au *cheval à arçons* et du mouvement préliminaire, ils rentraient bien dans le cadre du championnat et tout le monde a reconnu que ces deux exercices, sans présenter une difficulté trop grande, offraient aux concurrents le moyen de faire valoir efficacement leur valeur physique et de démontrer à quel point de perfectionnement ils avaient pu arriver par un entraînement progressif et constant.

Pour les sauts qui se trouvaient au nombre de 3, le saut à la perche et le saut en longueur ne présentaient pas grande difficulté, aussi ont-ils été assez bien réussis. Par contre le saut combiné qui était une innovation en gymnastique n'a pas trouvé un aussi grand nombre d'adhérents. Les notes données par le Jury ont été beaucoup plus faibles qu'aux autres appareils, et à part un tout petit nombre qui ont fait des notes approchant le maximum, peu de gymnastes ont bien réussi. Il a été reconnu de tous que c'était cependant une très bonne chose d'avoir introduit dans le championnat un saut sortant de l'ordinaire, et permettant aux gymnastes de s'entraîner sur un saut un peu plus compliqué que ceux que l'on avait l'habitude d'imposer.

Quant aux mouvements libres, chaque gymnaste a pu faire montre de son savoir en gymnastique et de son adresse dans l'exécution.

Il nous a été donné de remarquer d'excellents mouvements exécutés avec une maestria splendide. Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici tous les beaux exercices qu'il nous a été donné de voir, mais nous considérons comme un acte de justice de citer le mouvement magnifique exécuté par un Allemand à la barre fixe libre. Nous n'avons vu nulle part un gymnaste avoir l'audace, la légèreté et la force réunies pour oser entreprendre sur une barre fixe un mouvement de la difficulté et de la hardiesse de celui que nous avons vu exécuter. Dans bien des concours cependant, il nous a été donné d'admirer le beau travail fait par des gymnastes et dans les établissements publics nous avons pu contempler des professionnels exécutant des mouvements surprenants; mais jamais nous n'avons rien vu de mieux exécuté à tous les points de vue de l'harmonie, de la forme et de la beauté de l'exécution.

Au cheval à arçons un Anglais a aussi, par son mouvement libre, fait l'admiration des nombreux spectateurs qui entouraient l'appareil; mais, dans son exécution, ce mouvement ne présentait ni le fini, ni la hardiesse du mouvement de barre fixe exécuté par l'Allemand.

Quant à nos champions français, ils ne laissaient pas d'égaliser leurs concurrents. Sans avoir ce brio exceptionnel que l'on ne retrouve d'ordinaire que chez les professionnels,

ils avaient sur tous les étrangers une supériorité énorme qui était, si je peux m'exprimer ainsi, celle de l'uniformité.

Très forts à tous les exercices, bien entraînés aux appareils, ils n'avaient peut-être pas cette audace dans le mouvement qui fait regretter aux membres du Jury de ne pouvoir coter au-dessus du maximum un mouvement dépassant de beaucoup l'ordinaire, mais ils approchaient de très près le maximum, serrant très fortement la cote, arrachant des applaudissements aux spectateurs, même aux concurrents, et passant ensuite à un autre appareil pour retrouver, après l'exercice, la même note et les mêmes applaudissements.

C'est là ce qui a fait la supériorité des concurrents français sur leurs camarades étrangers. Alors que les étrangers, à côté d'une très réelle valeur, montraient des faiblesses qui indiquaient la mauvaise méthode d'enseignement, les Français se montraient au contraire à peu près uniformes à tous les appareils, et pouvaient, par conséquent, obtenir une somme de points bien plus considérable et gagner ainsi les premières places.

Pour les gymnastes qui avaient été entraînés à Joinville et qui revenaient du régiment on peut dire qu'ils ont montré, peut-être plus que leurs camarades des sociétés, une endurance et une persévérance vraiment dignes d'éloges. Au régiment, en effet, ces hommes-là avaient été privés d'un entraînement nécessaire pour une lutte semblable, et, pour se remettre au travail et arriver dans les premiers rangs comme la plupart d'entre eux l'ont fait, il a fallu un effort considérable et la ferme volonté de faire triompher les couleurs françaises.

On verra par la liste des lauréats qui va suivre et par le peu de différence qui existe entre les points des premiers que la lutte fut, jusqu'au dernier moment, vaillamment disputée, et que le résultat put, pendant un certain temps du moins, paraître incertain, même pour les plus fins connaisseurs.

Ce qui ressort le plus évidemment aux yeux de tous les gymnastes c'est que la méthode française a remporté un brillant succès.

On pourra objecter que les concurrents étrangers n'étaient pas venus en nombre et que, par conséquent, la victoire n'a pas coûté grand'chose aux champions; il est juste cependant de faire remarquer que, si la quantité faisait défaut, la qualité y suppléait facilement, et que, par conséquent, la victoire française a un double avantage, elle démontre d'abord l'endurance de nos champions et ensuite l'excellence de l'entraînement français qui, malgré les difficultés semées dans le championnat a pu en avoir très largement raison.

On pourra aussi objecter que, si les Suisses étaient venus prendre part à notre fête, nous n'aurions pas eu peut-être à enregistrer un aussi brillant résultat; mais nous ferons remarquer que, dans le championnat de Ghaux-de-Fonds qui avait lieu le 1^{er} août, Martinez, d'Oran, qui avait été classé le 7^e dans notre concours, a obtenu la troisième couronne. Il est donc à supposer que, si Sandras, Bas et Dumanet avaient pu aller au concours de Chaux-de-Fonds, ils auraient mieux fait que celui qu'ils avaient déjà battu à Paris et qu'ils auraient pu approcher de très près ou même dépasser le champion de la Fédération suisse.

Le concours du *championnat* présentait du reste de plus grandes difficultés que le championnat suisse, par suite du grand nombre d'épreuves et des innovations qui avaient été faites. On avait, en effet, compliqué le programme d'un saut combiné, d'un lever de pierre et d'une ascension à la corde lisse, qui n'est pas en bien grand honneur dans les sociétés parce que ce dernier appareil est trop pénible et d'une exécution par trop douloureuse à ceux qui n'ont pas la main faite à cet exercice.

Que doit-on penser du championnat et doit-on encourager les fédérations à persévérer dans la voie ouverte par l'Exposition?

A notre avis, pour arriver à l'entraînement véritablement efficace par la gymnastique dans nos sociétés, pas plus à l'étranger que chez nous, on ne doit abandonner l'idée de la continuation de ces luttes pacifiques qui mettent aux prises les plus forts gymnastes des différentes nations. A l'encontre de la Fédération belge de gymnastique qui repousse de la façon la plus énergique l'idée du concours individuel, nous croyons qu'il ne faut pas en négliger les bons effets, et que dans nos concours de gymnastique on doit lui laisser la place que, jusqu'à ce jour, on a eu l'habitude de lui accorder.

La Fédération belge prétend que c'est au détriment de la section que l'on prépare le champion; je prétends, au contraire, que, par son travail particulier le champion excite l'émulation de la section. En voyant un beau gymnaste très fort aux appareils, exécutant des exercices d'une assez grande difficulté, le gymnaste laborieux et qui se laisse entraîner par l'amour-propre, s'efforce d'approcher le plus possible celui qui est au-dessus de lui, de l'égaliser, de le dépasser s'il est possible, il est donc entraîné à un plus grand travail, et, par conséquent, son exécution en section se ressent forcément de l'effort qu'il a été obligé de faire.

La Fédération belge supprime l'émulation personnelle: elle n'admet que l'émulation collective. Je préfère, pour ma part, pour arriver à l'émulation de la section ayant à lutter contre une autre section, l'émulation individuelle qui entraîne petit à petit bien mieux que ne saurait le faire le travail, toujours le même et forcément moins agréable parce qu'il est moins brillant, d'une section de concours.

L'Union des Sociétés de gymnastique de France, suivant l'exemple des sociétés suisses, maintient dans ses fêtes fédérales le *championnat*. Ce concours n'est en rien nuisible aux concours de sections, soit à l'alternatif, soit au simultané, puisqu'il est permis de constater que, de plus en plus, les concours de gymnastique prennent une importance plus considérable non pas à cause de la multitude des concours, mais bien parce que les difficultés demandées pour le concours sont plus considérables.

J'ai eu l'honneur et le plaisir d'assister à un concours fédéral belge, à Gand, en juillet 1899, et j'ai été frappé de la faiblesse étonnante des sections qui nous ont été présentées.

J'attribue cette faiblesse à la suppression du stimulant qui est le *championnat*, et je crois que proscrire d'une façon stricte l'idée du concours individuel est nuisible à la cause gymnastique.

Aussi j'estime que la première tentative faite par la France d'offrir aux gymnastes du

monde le moyen de se connaître et de se mesurer, loin d'être repoussée, d'être bannie pour ainsi dire, doit être encouragée, et qu'à la première occasion ceux qui veulent faire de la gymnastique la rénovatrice de la race humaine qui s'affaiblit et dégénère, doivent, à côté des concours de sections qui font sentir que l'union fait la force, créer des concours individuels qui permettront aux gymnastes de se rendre compte de leur force personnelle, qui leur donneront confiance dans cette force, qui les habitueront à lutter seuls et les prépareront ainsi à supporter avec courage les épreuves si difficiles de la vie.

Je m'écarte un peu du sujet que j'avais à traiter, peut-être parce qu'il est douloureux d'avoir à raconter la fin du *championnat* de 1900, et que je voudrais voir éloigner le plus possible le récit de la demi-journée qui, en étant pour nous et nos camarades italiens une journée de deuil, a été pour tous ceux qui comptaient sur la fête du *championnat* une déception bien amère et le payement bien injuste d'un labeur et d'un travail assidu pendant plus de six mois.

Alors que le matin du 30 juillet tous les concurrents, dans une lutte pacifique, cherchaient à qui décrocherait la palme, des rumeurs d'abord très vagues mais qui prenaient de plus en plus de la consistance venaient troubler les organisateurs.

Un journal du matin avait annoncé que le roi d'Italie était tombé sous les coups d'un vulgaire assassin. Qu'allions-nous devenir? Que devenait notre fête? Telle était la question qui courait de bouche en bouche et qui nous laissait tous perplexes et attristés.

Si le roi Humbert avait été assassiné, nous n'avions plus à parler de fête, car bien que l'Italie, autrefois notre soeur, eût montré à notre égard plus que de l'indifférence, les pouvoirs publics ne devaient pas oublier ce que les simples convenances exigeaient et nous étions persuadés que le Président de la République, qui nous avait formellement promis d'honorer de sa présence la distribution des récompenses, ne pouvait, dans la circonstance, assister à la fête de l'après-midi du 30. Et, en effet, vers onze heures, nous recevions de l'Élysée la dépêche suivante:

SECRETAIRES GÉNÉRAL CIVIL, Présidence de la République

à D^r LACHAUD, rue des Mathurins, 49, Paris.

A raison de la mort de S. M. le roi d'Italie, le Président de la République ne pourra se rendre cet après-midi à la fête de Vincennes; il vous prie de vous faire l'interprète de ses sincères regrets.

La funeste nouvelle nous était ainsi confirmée et nous apprenions en même temps que notre fête terminale s'écroulait elle aussi, car le manque des personnages officiels, des ambassadeurs, des délégués officiels des puissances, des états-majors nombreux qui devaient accompagner le Président de la République, devait forcément faire le vide dans les tribunes populaires.

Le public, en effet, vient non seulement pour voir la fête, mais encore pour acclamer le premier magistrat du pays dont la présence a pour but d'encourager et soutenir ces enfants du peuple qui viennent montrer les efforts qu'ils ont faits en s'entraînant et en luttant pour la patrie.

Nous n'avions plus qu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur, à accepter sans murmurer les hasards de la mauvaise fortune. Que devons-nous faire? Cesser immédiatement tous les concours ou continuer la fête? Pouvions-nous priver de la distribution des récompenses ceux qui avaient répondu à notre appel et qui attendaient impatients les prix qu'ils avaient si bien gagnés? La Commission ne crut pas qu'il fût en son pouvoir de supprimer la fête, et elle prit la résolution de poursuivre l'achèvement du programme.

A deux heures, l'École de Joinville-le-Pont, la musique de l'École de l'artillerie de Vincennes, qui avaient été gracieusement mises à notre disposition par le Gouverneur de Paris, faisaient, avec les concurrents du championnat, leur entrée sur le vélodrome.

Contre notre attente, les tribunes et les places populaires étaient bien garnies, et c'est au milieu de l'enthousiasme général que notre brillante école de gymnastique militaire exécutait les différents exercices d'ensemble de boxe, de bâton, d'escrime à la baïonnette où cette magnifique phalange savait prouver que la *furia française* n'avait pas dégénéré, et que les soldats de la République savaient aussi bien que leurs aînés se défendre et vaincre avec la fameuse arme blanche.

Entre temps les champions, aux différents appareils, montraient que malgré une lutte de deux jours, ils avaient su conserver assez de forces et d'agilité, pour mériter les applaudissements de la foule.

Ainsi s'achevait la journée; l'heure de la distribution solennelle venait de sonner, et il était réservé au président du championnat de remercier les personnalités qui avaient bien voulu se joindre à lui pour rendre moins triste une fête qui, de l'avis de tous, devait être une de celles qui comptent parmi les nombreuses attractions organisées pendant l'Exposition.

Sur l'estrade, à côté du président du *championnat*, avait pris place M. Mérillon, délégué général des Sports, que nous remercions d'avoir bien voulu, par sa présence, nous donner une preuve de son attachement à la cause des gymnastes. A côté de lui se trouvait aussi le gouverneur de Vincennes à qui on n'a pas ménagé les témoignages de l'admiration qu'avaient su faire partager à tous les mouvements si parfaitement exécutés des élèves de Joinville.

Outre MM. Cazalet, président du Jury, Wachmar, Secrétaire général, Blin, membre de la Commission, le commandant Chandezon auquel tout le monde prodiguait des félicitations pour la maestria avec laquelle les élèves de Joinville avaient exécuté leur programme, on remarquait dans la tribune officielle un grand nombre de notabilités gymnastiques des puissances étrangères; notamment: MM. le D^r Lang, président du *Sokol* de Tabor, député au parlement de Vienne; D^r Vanicék, moniteur général de la fête des *Sokols*, à Prague, en 1895; Mignot, de Bruxelles; Brown, rédacteur au *Gymnasium*, Mathey Gentil, vice-président de la *Fédération suisse* et un grand nombre des membres du Jury; un délégué des sociétés de gymnastique de la Suède; un délégué du Danemark; un délégué des sociétés italiennes; et enfin plusieurs gymnastes étrangers qui sont venus accompagner leurs camarades.

De nombreux officiers étaient venus eux aussi assister à notre fête pour voir avec satisfaction quels étaient les progrès réalisés par nos sociétés qui sont la pépinière la plus précieuse des vaillants petits soldats de France.

Enfin les dames que les pluies de la veille n'avaient pas trop effrayées, étaient venues aussi, nombreuses, applaudir nos soldats et nos gymnastes. Le soleil lui-même ne bouquant plus à la gymnastique s'était mis de la partie pour rehausser l'éclat de notre fête que le deuil de l'Italie avait si fort compromis.

En quelques mots, le président du Comité d'organisation remercie les amis de la gymnastique d'être venus nombreux à la fête du *championnat*, après avoir déploré et flétri le lâche assassinat de l'infortuné roi Humbert, il prie M. le Délégué aux Sports de vouloir bien porter tous les remerciements des gymnastes au Chef de l'État et aux organisateurs de l'Exposition qui avaient voulu permettre par leur munificence une pareille manifestation. Le président compte que M. le Délégué voudra bien faire connaître aux pouvoirs publics quels sont les avantages que présente la méthode française de gymnastique, sa supériorité sur les autres systèmes, notamment sur ceux que des gens inexperts voudraient voir implanter dans nos gymnases.

M. le Délégué général aux Sports répond d'une façon fort amicale et assure les gymnastes de son attachement tout personnel à la méthode française de gymnastique; il promet de se faire leur interprète pour conserver aux enfants des écoles et aux lycées cette méthode d'éducation physique si féconde et si prospère, dont il vient de voir sans surprise les magnifiques résultats.

Après ces paroles, l'École, au son d'un pas redoublé fort entraînant, défile avec les champions et, aussitôt que les gymnastes sont massés devant la tribune d'honneur, commence la distribution des prix.

Tout d'abord, pour remercier l'École de Joinville de son concours dévoué, la Commission fait remettre par son président au commandant Chandezon un buste de la République qui doit être déposé dans la salle d'honneur de la Faisanderie. Puis le secrétaire général, notre infatigable ami Wachmar, commence la lecture du palmarès.

Le titre de *champion du monde* est décerné à M. SANDRAS de Croix.

Les bravos éclatent de toutes parts lorsque, avec sa médaille d'or et le bronze de Saulo, Sandras vient se faire couronner; une brillante ovation lui est faite par ses rivaux d'hier, ses camarades d'aujourd'hui qui, nous le devons dire au grand honneur de la gymnastique, ont été pendant tout le concours pleins de camaraderie les uns pour les autres;

M. BAS reçoit de son président la couronne de *second champion du monde*. Les quelques points qui le séparent de Sandras, n'empêchent pas de pouvoir le donner comme son égal; l'un a été plus heureux, mais ce sont tous deux de solides gaillards.

Puis la distribution continue; on applaudit à outrance le premier képi rouge qui monte sur la tribune. On applaudit aussi beaucoup les étrangers. Enfin tout se termine au contentement de tous, des gymnastes surtout qui, enchantés des libéralités de la Commission, disent à tous que jamais dans aucun concours on ne les a si bien traités.

Les concurrents étaient au nombre de 134 Sur 265 adhésions; parmi eux il y avait 25 étrangers, dont le premier classé est M. DUCRET (Jules), Suisse, 19^e.

Voici le classement et les points obtenus jusqu'au cinquantième prix:

MM		MM	
1 ^{er}	SANDRAS, de Croix	302	
2 ^o	BAS, de Brive	295	
3 ^o	DEMANET, d'Hautmont.	293	
4 ^o	<i>Exæquo.</i> { PAYSSÉ, de Paris.	290	
	{ ROLLAND, de Joinville.		
6 ^o	FAHY (Gustave), d'Asnières.	283	
7 ^o	MARTINEZ, d'Oran.	277	
8 ^o	<i>Exæquo.</i> { LALUE, de Limoges }	275	
	{ MAUVEZAIN, de Joinville.		
10 ^o	LESTIENNE, de Joinville.	273	
11 ^o	DEJASGHÈRE, de Tourcoing.	272	
12 ^o	<i>Exæquo.</i> { GACHÉ, de Saint-Étienne.	270	
	{ LAVIELLE (Joseph), de Bordeaux.		
14 ^o	BERHOUSOUF, du Havre.	268	
15 ^o	<i>Exæquo.</i> { CASTIGLTONI, d'Oran }	267	
	{ BOLLET, de Chalon-sur-Saône.		
17 ^o	GAUCHER, de Joinville.	266	
18 ^o	MORENO, de Joinville.	265	
19 ^o	<i>Exæquo.</i> { DUCRET (Jules), de Genève.	264	
	{ OBRECHT, de Joinville.		
21 ^o	LAVIELLE (Daniel), de Bordeaux.	263	
22 ^o	MONTEIL, de Joinville.	262	
23 ^o	<i>Exæquo.</i> { GHYSELS, de Roubaix. }	261	
	{ JEANFAVRE, de Chaux-de-Fonds.		
	{ SCHAAN, de Saint-Étienne.		
26 ^o	ALLÈGRE, de Grenoble.	257	
27 ^o	RAVOUX (Fernand), de Cambrai.	256	
28 ^o	PAVAMELLO, de Sampierdarena [Italie].	255	
29 ^o	PEITSCH, de Berlin.	252	
30 ^o	LIMAIRE, de Maubeuge.	251	
31 ^o	CONNOR, de Birmingham	250	
32 ^o	<i>Exæquo.</i> { BETTREMIEUX, de Roubaix.	249	
	{ ERBEN, de Zirkow.		
	{ Ravoux (Dominique), de Cambrai.		
35 ^o	<i>Exæquo.</i> { CASTILLE, du Havre. }	248	
	{ PERRET, de Clichy.		
37 ^o	<i>Exæquo.</i> { GIBIARD, de Valence. }	247	
	{ LECOUTRE, de Tourcoing.		
	{ VEDEUX, de Paris.		
40 ^o	<i>Exæquo.</i> { BALOSSIER, de Paris. }	246	
	{ IMBERT, de Calais.		
	{ PRATVIEL, de Bordeaux.		
43 ^o	<i>Exæquo.</i> { BOURGOIS, de Croix. }	245	
	{ BROABECK, de Birmingham.		
	{ HONOREZ, de Croix.		
46 ^o	BOUCHON, de Joinville.	244	
47 ^o	<i>Exæquo.</i> { BORNES, de Joinville. }	243	
	{ CRETEUR (Ernest), de Croix.		
49 ^o	MICHAUD, de Chalon-sur-Saône.	242	
50 ^o	<i>Exæquo.</i> { JARDNIER, de Joinville.	241	
	{ LABONAL, de Bordeaux.		
	{ THIRIET, de Joinville.		

La fête finie, restait le règlement de compte. Comme toutes les factures étaient en règle, il n'a pas fallu bien longtemps pour savoir quel était le déficit. D'accord avec M. Mérillon, le président de la Commission a accepté le règlement général du *championnat* à la somme de 36,363 francs, cette somme dépassait de 6,363 francs le forfait fixe qui avait été mis à la disposition de la Commission, en comprenant, bien entendu, les 4,000 francs qui ont été employés à l'établissement de tribunes; mais elle était inférieure encore de plus de 3,000 francs au chiffre total éventuellement accordé de 40,000 francs. Comme nous l'avions espéré, le forfait fixe de 30,000 francs n'aurait

pas été dépassé si nous n'avions pas eu à supporter des dépenses qu'il était impossible de prévoir.

Notre tâche est finie, mais avant de terminer nous devons remercier ceux qui ont été nos aides assidus et dévoués de tout le travail qu'ils ont bien voulu fournir pour mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise.

M. le Président de la République avait bien voulu nous promettre deux médailles militaires pour l'École de Joinville; par suite de son absence ces médailles n'ont pas été données sur le terrain de fête, mais M. le Ministre de la guerre a tenu la promesse du Chef de l'État et a fait remettre aux deux adjudants HALLER et JOLIT le ruban qui récompense tant de persévérants efforts M. le Ministre du commerce a, lui aussi, honoré la gymnastique en accordant à M. CAZALET la rosette d'officier de la Légion d'honneur. M. le Ministre de l'instruction publique avait, selon l'habitude constante, mis à notre disposition des palmes d'officier d'Académie et de l'Instruction publique.

De ce côté de grandes satisfactions nous ont été accordées, d'autre part de nombreux collaborateurs ont donné tout leur temps pour la réussite de notre œuvre; le succès a été leur première récompense. En décidant de leur accorder, en témoignage de gratitude, la plaquette et le diplôme, l'Exposition fait œuvre de justice envers de bons citoyens qui, je le répète, ont par leur concours puissamment aidé à la réussite d'une fête qui promettait d'être très brillante, mais sur la fin de laquelle l'assassinat du roi d'Italie a jeté comme un long voile de deuil.

III. — CONCOURS-FÊTE

DE L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE LA SEINE.

Comité de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine

CHARGÉE D'ORGANISER LE CONCOURS.

Président: M. Roucoux (A.), président de la *Jeunesse du IV^e arrondissement*, président de l'Association.

Vice-présidents: MM. GAUDIER (L.), président de la *Vaillante de Clichy*, vice-président de l'Association; GRIETTE (L.), moniteur chef de l'*Alsacienne-Lorraine de Paris*, vice-président de l'Association.

Secrétaires: MM. AUZANNET (J.), délégué de la Société de Puteaux, secrétaire de l'Association; LHOMME (G.), délégué de la *Patriote de Saint-Denis*, secrétaire adjoint de l'Association.

Trésorier: M. VIALLET (A.), secrétaire de *En Avant!* du XIV^e arrondissement, trésorier adjoint de l'Association.

Trésorier adjoint: M. ACHIER, secrétaire de la *Tricolore*, de Levallois-Perret.

Délégués pour le matériel, l'installation et les agrès: MM. DUBOURG (F.), vice-président de la *Jeunesse du IV^e arrondissement*, conservateur du matériel de l'Association; CARUE (Ph.), vice-président des *Sans-Souci*, membre du bureau de l'Association.

Commissaires de la fête: MM. LAGILBDE (L.), président de l'*Union nationale*, membre du bureau de l'Association; MASSON (A.), délégué de la *Sentinelle de Paris*, archiviste de l'Association; GRAETZINGER, président d'honneur de l'*Ancienne de Paris*.

Emplacement du concours: Enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres, à Vincennes.

Date: Le 2 septembre 1900.

Montant des prix: 5,000 francs.

Règlement: Le règlement appliqué sera celui de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.

PROGRAMME.

1. Concours alternatif ouvert à tous les gymnastes de l'Association. — a. Concours simultané. — 3. Concours individuel. — 4. Concours artistique ou d'excellence. — 5. Concours de jeux olympiques. — 6. Courses en sections.

Concours spéciaux. 7. Mains libres en sections. — 8. Engin. — 9. Lutte. — 10. Escrime. — 11. Boxe en sections. — 12. Bâton. — 13. Exercices militaires. — 14. Pyramides. — 15. Concours de moniteurs. — 16. Concours de natation.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. ROUCOUX,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION,

ET M. GAUDIER,

RAPPORTEUR.

Nous avons l'honneur de présenter le rapport suivant des manifestations données par l'*Association des sociétés de gymnastique de la Seine* pendant l'année 1900 et à l'occasion de la belle Exposition universelle, à laquelle la France avait convié tous les pays.

Nous tenons d'abord à remercier l'Exposition d'avoir bien voulu nous confier l'organisation de ces utiles fêtes et aussi de la subvention nécessaire à exécution.

Nous sommes fiers de la tâche qui nous était réservée et nous croyons avoir fait tous nos efforts pour la mener à bien.

Tous, nous avons apporté dans l'accomplissement de nos fonctions un zèle digne de l'honneur et de la grande confiance que le Comité supérieur de l'Exposition a bien voulu nous accorder.

Exposé. — Les 55 Sociétés de l'*Association de la Seine* ayant été chargées de l'organisation de la *XXVII^e Fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France*, des 3 et 4 juin, ne pouvaient, suivant les usages établis, prendre part aux concours fédéraux. Pour les récompenser de leur non-participation, le Comité supérieur des Sports comprit, parmi les manifestations sportives de l'Exposition, la Fête et les Concours annuels de l'*Association de la Seine*.

Les 6 concours différents organisés par notre Association eurent lieu comme suit:

- 1^o Concours de moniteurs et Cours de perfectionnement, *adultes*, 29 avril.
- 2^o Concours de natation, *adultes*, 22 juillet, matin.
- 3^o Concours de gymnastique (sociétés et individuel), *pupilles*, 22 juillet, après-midi.
- 4^o Concours de gymnastique individuel; Championnat du département (artistique et olympique), *adultes*, 26 août.
- 5^o Concours de gymnastique (sociétés et individuel par divisions), *adultes*, 2 septembre, matin; grande fête l'après-midi.
- 6^o Concours de natation (sociétés et individuel), *pupilles*, 25 novembre.

Les règlements et programmes furent soumis au préalable à l'approbation de M. le Commissaire général de l'Exposition. La statistique générale sera donnée à la fin de ce rapport.

Concours de moniteurs. — L'*Association de la Seine* fonda, il y a plusieurs années, un cours de gymnastique appelé *cours de moniteurs*, dont l'accès fut réservé aux gymnastes des sociétés affiliées.

Ce cours est divisé en deux années: la première pour l'obtention du diplôme de moniteur de section, et la deuxième pour celui de moniteur général; les titulaires du dernier sont reconnus aptes à diriger une Société.

L'examen comprend: barre fixe; bares parallèles, anneaux, sauts de toute nature, cheval libre, école du soldat, exercices d'assouplissement, boxe, bâton (démonstration, exécution et critique), notions d'anatomie; devoirs de moniteurs, lecture et commentaire d'un règlement de concours.

Le candidat pour être reçu doit réunir les trois quarts des points.

Cette année, le cours fut spécialement destiné aux gymnastes devant remplir les fonctions de moniteurs à la *XXVI^e Fête fédérale* des 3 et 4 juin.

Les séances furent très suivies et les résultats répondirent aux espérances des organisateurs. La 1^{re} classe obtint 99 p. 100 des points, c'est-à-dire presque parfait à un centième près.

Cours de perfectionnement. — Le cours de perfectionnement suivi de concours a pour but de former une section d'élite pour représenter l'*Association* dans différentes

manifestations gymnastiques. En raison des assises à Paris des concours fédéraux, les gymnastes de la Seine étaient appelés à démontrer les exercices imposés. Il fallait donc les préparer au rôle qui leur était naturellement dévolu. Le premier admis réunit 88 p. 100 des points, c'est-à-dire la note *très bien*.

Concours de natation (Adultes) [22 juillet 1900]. — Le concours de natation comportait un classement entre sociétés (par catégories ou divisions, suivant le nombre présenté) et un classement individuel.

La distance à parcourir était de 150 mètres avec virage nage facultative.

Pour apprécier le degré de résistance des nageurs, on leur avait fait conserver pendant l'épreuve le pantalon ou la culotte de gymnaste et le maillot.

La Commission d'organisation émanant de l'*Association* prit les dispositions utiles pour assurer l'exécution du programme.

Le concours se fit dans la partie du canal de Saint-Maurice, situ en aval du pont de Charenton et en amont du pont du chemin de fer de P.-L.-M.

Pour ne pas courir l'aléa du précédent concours de natation au pont Sully, où un courant violent s'était déclaré le matin même par suite de l'ouverture des écluses, le concours de 1900 eut lieu dans une eau pour ainsi dire dormante, afin que les concurrents se trouvaient tous placés dans les mêmes conditions.

A 7 heures du matin, en présence de M. l'Inspecteur de la Navigation, l'enceinte réservée fut limitée.

Près du talus du chemin de fer, un vestiaire fut installé; en face et à 4 mètres du bord fut fixé un ponton de 8 mètres sur 8.

Un plat bord de 6 mètres de long y donnait accès. A 4 mètres en avant de ce dernier une perche fut placée perpendiculairement à la berge au-dessus de l'eau pour recevoir 6 pancartes numérotées de 1 à 6 désignant le point d'arrivée de chaque nageur.

Le parcours aller et retour étant de 150 mètres, un deuxième ponton fut installé à 75 mètres du premier.

6 pancartes numérotées comme ci-dessus indiquaient le virage de chaque concurrent. Les numéros placés dans le même ordre avaient pour but d'empêcher les nageurs de se couper réciproquement.

Le service médical était assuré par l'un des médecins de l'*Association*, le D^r Heiser et par la *Société des secours de Charenton*, avec sa tente, son brancard et sa boîte de secours; ils n'ont eu à fonctionner sérieusement que pour un gymnaste qui s'est blessé au pied avec un tesson de bouteille.

Des banquettes avaient été disposées le long de la berge pour les invités qui ont été reçus par les membres du bureau de l'*Association*.

Les séries de concours étaient formées de 6 nageurs, portant une coiffe blanche avec le numéro d'ordre attribué à chacun dans chaque série.

La mise à l'eau s'effectuait sur le signal d'un des jurés du départ.

2 autres jurés se tenaient près des pancartes de virage pour relever les infractions commises.

3 maîtres nageurs, avec des barques, surveillaient le parcours pour porter secours aux nageurs en cas de nécessité. 3 membres de la Commission technique se tenaient le long de la berge. Les dispositions étaient donc bien prises pour parer à toute éventualité d'accident.

Le temps mis était relevé par deux jurés au moyen d'un chronographe enregistreur.

Commence à 8 h. 45, le concours se terminait à midi sans incident. Le premier a effectué le parcours en 2 m. 57 s. 8/10. C'est un temps relativement court étant donné les conditions du concours: eau tranquille sans courant, et nage avec pantalon et maillot.

Le 59^e, le dernier récompensé, a mis 4 m. 21 s. 8/10.

Les jeunes gens de moins de 21 ans ont montré des qualités serreuses; ils ont disputé vaillamment les places aux vieux gymnastes en se classant convenablement.

Le Jury a accordé 18 récompenses aux sociétés et 59 au concours individuel, comme il est indiqué au palmarès.

L'Association peut se montrer satisfaite des résultats obtenus.

Cette partie des concours donnée sous le haut patronage de l'Exposition universelle a pleinement réussi.

Concours de gymnastique (Sociétés et individuel. Pupilles). — Ce concours se fit le 22 juillet, au gymnase Voltaire, de 2 heures à 6 heures.

Le concours comprenait 5 divisions:

Sociétés présentant au minimum.	{	24 pupilles	Division supérieure.
		18 pupilles	1 ^{re} division.
		12 pupilles	2 ^e division.
		9 pupilles	3 ^e division.
		6 pupilles	4 ^e division.

Chaque société avait à exécuter deux exercices préliminaires, un saut, un exercice à la barre fixe et un aux barres parallèles (mouvements pondérés, rationnels et progressifs, base de toute bonne éducation physique).

Le concours se fit avec beaucoup d'entrain de la part des enfants. Les sociétés furent classées ainsi:

En division supérieure	2 sociétés.		En 3 ^e division	4 sociétés.
En 1 ^{re} division	3		En 4 ^e division	7
En 2 ^e division	7			

Soit au total 23 sociétés classées sur 23 sociétés concourantes, comme ayant dépassé les quantums déterminés par le règlement.

Le concours individuel comprenait deux degrés de force (première et deuxième divisions). Les prix ne furent décernés qu'à ceux des candidats qui obtinrent 70 p. 100 des points. Le premier appelé réunit 97 p. 100.

Outre le concours obligatoire ci-dessus énoncé, les Sociétés prirent part en groupes de 6 pupilles au moins aux concours facultatifs suivants:

Course en section (200 mètres avec demi-tour), simultané, exercices d'assouplissement (mains libres et engins), lutte, boxe, bâton, pyramides.

Ces différentes épreuves réunirent 5 a sections.

Comme il est indiqué au règlement, les prix (excellence, premier, deuxième et troisième) ne sont attribués que suivant un quantum déterminé (minimum: 60 p. 100).

Le concours a produit une moyenne jusque-là inconnue. Le nombre des concurrents a été très supérieur aux années précédentes.

Concours individuel artistique (Adultes) ou championnat individuel du département de la Seine. — Ce tournoi individuel par excellence réunit 99 gymnastes âgés de plus de 18 ans, qui durent subir chacun 12 épreuves: barre fixe, anneaux, barres à fond, cheval libre, cheval avec arçons, saut combiné, saut à la perche et préliminaire.

L'étendue des connaissances gymniques demandées fait de cette épreuve un concours d'élite. Quoique le nombre des candidats paraisse à première vue un peu maigre, il représente cependant une moyenne satisfaisante à cause des difficultés d'exécution des exercices exigées à ce concours appelé *artistique* à juste titre.

Ce concours nous a montré combien les exercices gymnastiques étaient salutaires à la jeunesse; nous y avons admiré de véritables athlètes à l'allure vive et dégagée, à la mine réjouie, image d'une santé saine et parfaite; et nous nous disions que, si chacun voulait consacrer un peu de temps au développement de ses qualités physiques, nous aurions une génération d'hommes robustes et cela pour la garantie de la sécurité de la France et le grand bien de l'humanité!

70 p. 100 des concurrents furent récompensés: le premier avec 98 p. 100 des points, et le 68^e avec 71 p. 100; les 22 premiers sont appelés *Prix couronnés*, comme ayant obtenu plus de 85 p. 100 des points.

Concours individuel ou championnat olympique. — Ce concours comprend: préliminaires, saut combiné, levers de pierres (25 kilogrammes de chaque bras, 50 kilogrammes des deux bras), jets de pierres (a 0 kilogrammes) et lutte libre.

Encore peu pratiqué dans nos sociétés de la Seine et même en France, si on le compare aux jeux nationaux suisses, dont il dérive, il est cependant en progrès, comme nombre et comme résultats.

Il n'y a que des gymnastes sérieusement exercés qui puissent l'aborder; c'est pour ainsi dire le complément du concours artistique. Les exercices de levers et jets de pierres, de lutte, demandent un certain déploiement de force et de résistance qui ne s'acquiert que par l'âge et la pratique suivie des exercices corporels.

Pour la première fois en 1889, l'*Association* avait réuni 5 concurrents; en 1900, nous en comptons 33; le tiers fut récompensé, a prix couronnés avec 91 et 90 p. 100 des points, et le 11^e avec 71 p. 100.

Concours de gymnastique (Adultes) sociétés et individuel par divisions. — C'est le 2 septembre, dans l'enceinte de l'Exposition de Vincennes, au Vélodrome

municipal, qu'eut lieu en 1900 la plus grande manifestation de notre *Association*: 45 sociétés se présentèrent pour participer à cette lutte pacifique.

Le concours comprenait: mouvements d'ensemble et individuels aux appareils obligatoires (barre fixe, barres parallèles, anneaux et saut). Simultané, course en sections, et séries spéciales des sociétés : exercices d'assouplissement à mains libres et avec engins, lutte, exercices militaires, boxe, bâton, escrime, pyramides, ballets et tournois.

Le Jury officiel, nommé par M. le Commissaire général de l'Exposition, était ainsi formé:

Président: M. RACINE, de la *Vaillante de Clichy*; *vice-présidents*: MM. André VANKEERBERGHEN, de la *Saint-Mandéenne*; E. CHAPRON, de la *Gauloise de Paris*; *secrétaire général*: M. DIJON, de la *Société de Puteaux*; *secrétaires*: MM. ACHIER, de la *Tricolore de Levallois*; J. BOUCHÉ, de l'*Union des Turgotins*; *moniteur général*: M. COVILLE, de l'*Union nationale*, de Paris.

Membres: MM. BODARD, de l'*Ancienne de Paris*; G. CARUE, des *Sans-Souci*; E. FOUET, de l'*Union de Charente*; LHOMME, de la *Patriote de Saint-Denis*; MAINGUET, de la *Nationale de Paris*; ROTHÉ, de l'*Alsacienne-Lorraine*; SCHERB, de *En Avant*; JULLIEN, du *Réveil de Nogent*; PRÉVOST, de la *Française*; HOUDOT, de la *Jeunesse du IV^e*; BÉRARD, de l'*Union et l'Avenir de Vincennes*.

Commencées à 7 heures du matin, les épreuves se terminèrent à midi, laissant aux organisateurs et aux gymnastes le temps juste nécessaire de se restaurer avant la grande fête de l'après-midi que présida M. le Ministre de la guerre.

Le classement des sociétés se fit comme pour les pupilles suivant le nombre des gymnastes et un minimum de points.

Le palmarès enregistra:

En division supérieure.....	10	sociétés classées
En 1 ^{re} division.....	5	
En 2 ^e division.....	18	
En 3 ^e division.....	7	
En 4 ^e division.....	5	
TOTAL.....	<u>45</u>	

Soit 45 sociétés classées sur 45 inscrites, preuve d'une excellente préparation.

805 gymnastes prirent part au concours individuel; 448 ayant réuni au moins 70 p. 100 des points obtinrent chacun un prix individuel, le premier avec 98 p. 100 en division supérieure.

98 sections présentèrent des séries spéciales. C'est un résultat jusqu'alors inconnu à l'*Association*, comme qualité et comme quantité. L'effectif fut presque doublé. De vieux gymnastes rivalisèrent d'entrain à côté des jeunes. Plus de 100 jurés supplémentaires furent nécessaires pour apprécier ces différentes sections.

Après-midi, à 3 heures précises, commença la grande Fête de gymnastique; les 53 sociétés de l'*Association* avec leurs 2,000 gymnastes et pupilles charmèrent un nombreux public et firent apprécier les remarquables progrès que la gymnastique française,

dans le département de la Seine, avait faits depuis la fondation de la première société et de l'*Association de la Seine*.

Comme nous l'avons dit, M. le général André, Ministre de la guerre, présida la fête qui fut honorée de la présence de MM. les généraux Clément et Kirchener de Planta, de l'Ambassade abyssine, de M. Cupérus, président de la *Fédération belge*, et d'un grand nombre de membres du Congrès international de l'éducation physique. Y assistèrent également M. René Leblanc, inspecteur général, représentant M. le Ministre de l'instruction publique, M. Fisbacher, lieutenant de vaisseau, représentant M. le Ministre de la marine; M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police; M. le commandant Chandezon, de l'École de Joinville, etc.

La diversité du programme a intéressé tout le monde et surtout les membres étrangers du Congrès.

Une section de l'École normale militaire de gymnastique de Joinville-le-Pont a montré les qualités incomparables de souplesse, d'agilité, d'adresse et de résistance que les instructeurs et élèves possèdent à un si haut degré.

Cette date du 5 septembre 1900 marquera dans les annales de la gymnastique, car M. le Ministre de la guerre a profité de cette date pour prendre un arrêté créant un *brevet militaire de gymnastique et de tir* permettant aux jeunes gens de 19 ans, qui en seraient détenteurs, de contracter engagement de trois ans.

Concours de natation (pupilles) [25 novembre 1900]. — Le concours de natation entre pupilles des sociétés associées avait été fixé après les vacances. Il eut lieu le 25 novembre dans la piscine municipale de la place Hébert. Les mêmes dispositions furent arrêtées comme pour le concours des adultes.

La distance à parcourir était de 60 mètres avec virage, à 30 mètres du départ.

Le résultat a dépassé les espérances, étant donné la date et l'éloignement. L'ensemble du concours même est sensiblement supérieur au précédent (premier du même genre organisé par l'*Association*). Le Concours s'est fait très rapidement et dans les meilleures conditions. La salle et l'eau avaient une température supérieure à la moyenne. Le service médical n'a pas eu à fonctionner.

Le jury a décerné 5 prix aux sociétés et 17 prix individuels. Le premier classé a mis: 1 m. 3 s $\frac{8}{10}$ à parcourir la distance imposée; le 17^{me}: 1 m. 24 s. $\frac{6}{10}$, ce qui donne une excellente moyenne.

Exposé financier. — Nous avons prévu une recette de 2,000 francs; elle a atteint 3,116 fr. 75, ce qui nous a permis de ne demander que 5,000 francs sur la garantie de 7,000 francs. En résumé, nos dépenses se sont élevées à 14,053 fr. 40 sur lesquels 5,000 francs de prix et de primes ont été prélevés. Mais cette somme de 5,000 francs, en raison des effectifs et des résultats, a été insuffisante; l'Association a dû, pour répondre aux exigences du règlement relatives aux quantums fixés, ajouter 2,600 francs environ.

Nous avons fait appel à nos bienfaiteurs ordinaires, dont les dons nous ont permis de récompenser tous les lauréats au nombre de 1,098 et pour une valeur d'environ

7,600 francs. Nos prévisions, basées sur les années précédentes, ont été dépassées de beaucoup. Nous en sommes heureux puisque cela nous a permis de mieux répondre à la confiance de la Direction des Sports à l'Exposition.

STATISTIQUE DES CONCOURS DE 1900.

DÉSIGNATION DES CONCOURS.	SOCIÉTÉS ou SECTIONS.	PARTICIPANTS.	PRIX		TOTAUX des PRIX.
			SOCIÉTÉ.	INDIVIDUELS.	
Cours de Moniteurs	37	223	"	43	64
Cours de perfectionnement.	20	78	"	11	
Instructeurs	"	"	"	10	79
Concours artistique.	24	99	"	68	
Concours olympique	13	33	"	11	99
Concours de natation. { adultes	31	165	18	59	
{ pupilles	9	47	5	17	
Concours alternatif (adultes)	45	805	45	448	573
Concours simultané (adultes)	5	97	5	"	
Concours spéciaux (adultes)	93	941	75	"	283
Concours alternatif (pupilles)	23	312	23	210	
Concours simultané (pupilles)	4	65	4	"	
Concours spéciaux (pupilles),	48	492	46	"	
TOTAUX,	258	3,357	221	877	1,098

CONCLUSION.

Comme il est facile de s'en rendre compte, d'après ce qui précède, notre *Association* s'est appliquée à développer toutes les branches de l'éducation physique.

En groupant les exercices qui peuvent contribuer à augmenter les forces individuelles de chacun, nous croyons avoir compris ce que la Direction des Sports attendait de nous; en tout cas, nous pouvons affirmer que nous avons agi avec la ferme intention de servir la cause que nous défendons depuis longtemps, de développer l'œuvre de régénération physique à laquelle se sont vouées nos vaillantes sociétés, et aussi avec la légitime espérance d'être, dans la mesure de notre possible, utiles à notre cher pays.

SECTION III.
ESCRIME.

I. — CONCOURS DE FLEURET.

Comité de la Société d'encouragement de l'escrime
CHARGÉE D'ORGANISER LE CONCOURS.

Président d'honneur: M. le général de division baron BAILLOD.
Président: M. HÉBRARD DE VILLENEUVE.
Vice-présidents: MM. le comte DE L'ANGLE BEAUMANOIR; DE BORDA; le baron d'EZPELETA.
Secrétaire général: M. A. DE LA FREMOIRE, président du *Contre de quarte*.
Trésorier: M. CHARPILLON.
Secrétaires: MM. BRUNEAU DE LABORIE, BRUNIN DE SAINT-CHÉRON.

Membres.

MM. le comte DE BONNEGARDE; BOUCHARD; BREITTMAYER (Georges); BUREAU; CORTHEY; le capitaine DEBAX; le lieutenant-colonel DÉRUÉ; le comte DE GABRIAC; GUIGNARD; HERVEGH; DE LA	}	GRANGE; LEGRAND (Gaston) ; LAMI (Frédéric); le comte DE LYONNE; OSIRIS; PHELIPPON; PINAUD; RAYNIER; le colonel ROUSSET; DE SAINT-ALBIN; DE SAUVAGE; TONY SMET.
---	---	---

Date du concours : Du 14 mai au 1^{er} juin 1900.
Lieu de réunion : La grande salle des Fêtes de l'Exposition.

PRIX.

	PROFESSEURS AMATEURS ⁽¹⁾			PROFESSEURS. AMATEURS ⁽¹⁾	
	francs	francs		francs	francs.
Prix d'honneur.....	5,000	2,000	6 ^e PRIX.....	450	250
1 ^{er} prix	2,000	1,000	7 ^e PRIX.....	400	200
2 ^e prix	1,500	800	Du au inclus.....	1,600	800
3 ^e prix	1,000	600			
4 ^e prix	600	400			
5 ^e prix	550	350	TOTAUX,	13,100	6,400

Ensemble des prix : 19,500 francs.

RÈGLEMENT DES CONCOURS DE FLEURET.

ARTICLE PREMIER. Le concours d'escrime au fleuret est ouvert à tous les tireurs, amateurs et professeurs de France et de l'étranger.

Les amateurs français payent un droit d'inscription de 15 francs.

⁽¹⁾ Ces prix consistent en objets d'art.

ART. 2. Le concours se subdivise en deux sections : concours d'amateurs; concours de professeurs. Le règlement est le même pour les deux sections.

Chaque concours comprend une épreuve éliminatoire et une épreuve définitive.

ART. 3. Jury. Le Jury se compose de de membres, français et étrangers, nommés par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Pour chaque section du concours, le jury nomme dans son sein 6 membres titulaires (3 amateurs, 3 professeurs) et 4 membres suppléants (2 amateurs, 2 professeurs).

Le Jury nomme son président; celui-ci a voix prépondérante en cas de partage.

Le même Jury fonctionne pour l'épreuve éliminatoire et pour l'épreuve définitive de chaque section.

Les membres du Jury s'engagent sur l'honneur à garder le secret des délibérations et à ne se livrer à aucune polémique au sujet des décisions adoptées.

ART. 4. *Président des assauts* La direction des assauts est confiée au président du Jury, qui est chargé de maintenir le bon ordre et de faire observer le règlement. Il a seul droit de donner ou de prendre la parole. Il veille à ce que les spectateurs s'abstiennent de toute appréciation et de toute manifestation bruyante.

En cas de corps-à-corps, il fait remettre les tireurs en place, lorsque le corps-à-corps se prolonge ou même dès qu'il commence, s'il est incorrect. Il ne doit tolérer aucune discussion, aucune réclamation des tireurs.

ART. 5. *Tenue des tireurs.* Chaque tireur doit être vêtu d'une veste blanche ou de nuance très claire; la veste doit monter haut, descendre jusqu'à la ligne des hanches, être suffisamment solide et non glissante.

Le reste du costume peut être de nuance quelconque, mais doit offrir aussi des garanties de solidité. Les masques doivent être à double treillis.

La longueur maximum des lames est celle du 5 français.

Si l'on tire avec une coquille comme garde, les bords n'en doivent pas être relevés, et son rayon maximum est de 6 centimètres.

En cas d'épée italienne, le quillon ne doit pas dépasser la coquille.

Les tireurs doivent s'abstenir d'attaquer par surprise, de partir trop vite, sans avoir croisé le fer ou sans s'être franchement mis en garde, de s'écarter de la ligne des assauts indiquée par la planche.

Appréciation des coups. La surface où les coups de bouton sont valables est délimitée par la ligne des clavicules et celle des hanches. Lorsqu'un tireur, par suite d'une position défectueuse, efface démesurément ou couvre la poitrine en exposant irrégulièrement une autre partie du corps, les coups de bouton portés sur cette partie peuvent compter, suivant l'appréciation du Jury.

La passe d'armes n'est considérée comme terminée que lorsqu'un des tireurs a été touché.

Si un tireur atteint involontairement une partie du corps où les coups sont dits ne pas compter, le coup suffit cependant à arrêter la passe d'armes et à annuler la riposte ou contre-riposte de l'adversaire.

Les tireurs ne doivent pas insister sur le coup de bouton. Ils doivent s'abstenir complètement de toute réclamation ou discussion.

En principe, il n'est pas accordé de repos.

ART. 6. *Spectateurs.* Les spectateurs, dans l'intérêt de l'ordre des séances et de la bonne tenue des assauts, doivent s'abstenir de toute appréciation à haute voix et, s'ils applaudissent pendant la durée des passes d'armes, ne le faire que discrètement.

Toute apparence de parti pris à l'égard de l'un des tireurs doit être rigoureusement évitée.

ART. 7. *Épreuves éliminatoires.* Tous les concurrents sont assujettis aux épreuves éliminatoires.

La durée de chaque assaut est de sept minuies au maximum.

Le Jury décide, à la suite des assauts, l'admissibilité à l'épreuve définitive, en tenant compte de la tenue des concurrents, du nombre et de la qualité des coups de bouton qu'ils ont donnés ou reçus.

Il est procédé par le Jury au mariage des jeux de la manière suivante: dans une urne, on met les noms de tous les concurrents de l'école française, sans distinction de nationalité; dans une autre, on met les noms de tous les concurrents de l'école italienne; on tire alternativement dans l'une et l'autre urne.

ART. 8. *Épreuves définitives.* Sont gardés, dans chaque section du concours, pour l'épreuve définitive, les 16 concurrents classés en tête à la suite de l'épreuve éliminatoire.

Les 16 concurrents sont répartis en deux groupes de 8, composés: l'un des tireurs classés à un rang pair à l'épreuve éliminatoire; l'autre des tireurs de rang impair.

Chacun de ces groupes forme une poule, de façon que chaque concurrent tire successivement avec les sept autres participants à la poule. La durée des assauts est de sept minutes *au maximum*. Dans chaque assaut, le Jury marque les coups de bouton donnés suivant les règles de l'escrime. Le concurrent qui est touché le moins souvent est le vainqueur de l'assaut.

En cas d'égalité des coups de bouton donnés ou reçus, le tireur qui a montré le plus de science et de correction est déclaré vainqueur.

Les quatre premiers de chacune des deux poules font une poule finale de 8, suivant les mêmes règles.

ART. 9. Le Jury est seul juge de l'interprétation du règlement et des cas non prévus qui peuvent se présenter.

ART. 10. Le fait de prendre part au concours implique l'adhésion absolue au règlement et aux décisions du Jury.

ART. 11. Avant chaque séance, le présent règlement est affiché dans la salle réservée aux tireurs.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. DE LA FRÉMOIRE,

SECRETARE GÉNÉRAL DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Importance morale et intérêt pratique des concours de fleuret de l'Exposition. Critiques et vœux. — Il était nécessaire qu'à la grande manifestation sportive de l'Exposition de 1900 l'*Escrime au fleuret* fût représentée,

L'escrime au fleuret est le sport éminemment français; les Anglais sont nos égaux sinon nos maîtres pour le yachting; les Suisses sont les premiers lutteurs du monde, avec les Turcs, dit-on; les Suisses, les Allemands et les Autrichiens font du tir un sport véritablement national, et ils y excellent. Les Italiens font bien beaucoup d'escrime, mais leur méthode fait de notre sport favori plutôt une gymnastique, et lorsque le tireur encore jeune et vigoureux n'a plus la souplesse du tout jeune homme, il ne compte plus. La méthode italienne ne permet pas aux qualités de tête et de doigté d'avoir la prépondérance, comme cela existe dans la méthode française de fleuret.

Il importait de ne pas laisser croire que notre belle escrime française était morte, et que les Français ne savaient plus pratiquer que l'école utilitaire de la piqure à la main, alors qu'autrefois celui qui en duel ne livrait pas franchement le combat, et touchait, autrement que par maladresse, son adversaire ailleurs qu'à la poitrine, était considéré comme félon.

„On tire avec sa tête., ont dit nos meilleurs maîtres; et l'on pourrait ajouter à cet

axiome indiscutable que l'escrime au fleuret est la véritable escrime, aussi bien au point de vue pratique qu'au point de vue sportif.

Cette école est aussi la gardienne du point d'honneur bien compris; elle engage à se rendre sur le pré avec la conviction que le résultat du combat ne sera pas insignifiant. Elle apprend à se battre sérieusement, à ne pas aller trop souvent et sans motifs valables sur le terrain; mais elle apprend aussi à y aller carrément et seulement lorsqu'il le faut. Elle réunit le sport, la science et l'art.

Le fleuret, cette arme de l'artiste, véritable instrument de l'escrime, a confirmé la supériorité de notre école française, la rectitude et la tenue de notre enseignement, la valeur de nos champions...

Puis plus loin, parlant de l'épée:

. . . . Qu'elle n'oublie pas ce qu'elle peut devoir au fleuret, et tout ira pour le mieux: le coloriste se félicite toujours d'avoir solidement appris le dessin.

Tel est l'avis exprimé par le Délégué général aux Sports de l'Exposition de 1900. C'est celui de tous les véritables escrimeurs.

Chargée de l'organisation des concours de fleuret, la Société d'encouragement s'est vue gênée par les décisions du Comité consultatif, dans lequel la réunion des différentes armes et des écoles opposées a permis l'élaboration d'un règlement en contradiction complète avec le projet de la sous-commission de fleuret, composée de techniciens.

Le règlement proposé fut d'ailleurs modifié par la Commission supérieure d'accord avec le service des sports.

Cet incident prouve qu'il serait sans doute plus pratique, dans des circonstances analogues, de diviser le Comité consultatif d'escrime, et de laisser chaque école élaborer son programme sans le soumettre aux autres.

Exécution. — L'exécution des concours de fleuret n'a pas été ce qu'elle aurait pu être, par suite de la disposition du local où se sont passés les concours.

Cette disposition n'a pas permis au service d'architecture d'organiser des vestiaires confortables pour les tireurs, et la salle, trop vaste, a toujours donné l'impression d'une salle vide, même lorsqu'il y avait beaucoup de spectateurs.

En outre, les courants d'air de la Salle des fêtes et les bruits continuels de construction, de musique, ou autres, ont beaucoup gêné les concurrents et les membres du jury.

Résultats techniques. Participation des étrangers. — L'école française a confirmé une fois de plus sa supériorité sur l'école italienne, tant par le doigté qu'elle permet que par les qualités de tête qu'elle exige. Mais il est à remarquer que les Italiens cherchent davantage maintenant à s'assimiler certains principes de l'école française, et que, notamment, leurs parades sont plus nettes et moins froissées.

Les amateurs italiens sont venus en petit nombre, la question des prix en nature les éloignant la plupart du temps de nos concours.

Des professeurs italiens de premier ordre ont pris part au concours, et, comme toujours, les Belges ont envoyé leurs meilleurs tireurs.

Les autres étrangers étaient en quantité négligeable.

Il est bon de remarquer que les assauts des finales ont été très disputés; que très peu de coups de bouton ont été échangés; qu'il y a eu de véritables combats, dont la victoire parfois appartenait au tireur qui n'avait touché que deux fois contre une.

Malgré l'innovation des finales au coup de bouton et en poules, les assauts sont restés très corrects, et n'ont pas donné lieu à d'incidents regrettables.

Il faut aussi remarquer que les jeunes professeurs français qui ont pris part au concours, ont prouvé que la jeune génération comprenait des tireurs de tout premier ordre, qui empêcheront, espérons-le, l'escrime de déchoir; 62 professeurs, dont 11 étrangers et 60 amateurs, dont 15 étrangers, ont pris part aux concours de fleuret.

Jury et lauréats. — Le Jury, nommé officiellement sur la proposition de la Commission d'organisation, comprenait:

Amateurs: MM. le comte DE L'ANGLE-BEAUMANOIR, le capitaine DEBAX, le baron D'ESPÉLÉTA, Armand DE LA FRÉMOIRE, Gaston LEGRAND, le capitaine SÉNAT, Adolphe TAVERNIER, jurés français; F. DE SAUVAGE [Belge]; le marquis DE GINORI [Italien]; Egerton CASTLE [Anglais].

Professeurs: MM. AYAT, BERRÉROT, HOTTELET, MÉRIGNAC, ROULEAU, RUE, VIGEANT, jurés français; DUPONT [Belge]; PARISI [Italien]; BARBASSETTI [Italien].

M. ROSETTI, délégué roumain, a bien voulu remplacer les jurés étrangers qui n'ont pu se rendre au concours.

Le Jury ainsi formé désigne comme président, pour le concours d'amateurs, M. le baron D'ESPÉLÉTA, et, pour le concours de professeurs, M. le comte DE L'ANGLE-BEAUMANOIR.

Les concurrents vainqueurs ont été classés de la manière suivante:

AMATEURS.

1 ^{er} Capitaine COSTE.	7 ^e Kavanagh DILLON.	13 ^e Capitaine DUCROT.
2 ^e MASSON.	8 ^e Capitaine BROSH.	14 ^e SMET.
3 ^e J. BOULENGER.	9 ^e DE BOISSIÈRE.	15 ^e GUYON.
4 ^e Capitaine DEBAX.	10 ^e M ^{al} des logis BERGÈS.	16 ^e GUÉRIN.
5 ^e D'HUGUES.	11 ^e DE SAINT-AIGNAN.	
6 ^e Capitaine SÉNAT.	12 ^e BELOT.	

PROFESSEURS.

1 ^{er} Lucien MÉRIGNAC.	7 ^e SANTELLI.	13 ^e Adjudant BOULANGER.
2 ^e KIRCHHOFFER.	8 ^e A. ROULEAU.	14 ^e MILLET.
3 ^e MIMIAGUE.	9 ^e Adjudant HALLER.	15 ^e VERBRUGGE.
4 ^e CONTE.	10 ^e SELDESLAGH.	16 ^e Michel FILIPPI.
5 ^e Sergent ROSSIGNOL.	11 ^e Adjudant LEMOINE.	
6 ^e Adjudant RAMUS.	12 ^e C. LEFÈVRE.	

Résultats financiers. — Les comptes financiers, dont le détail a été antérieurement adressé au Bureau des Sports, sont les suivants:

Entrées payantes, versées directement au Service du contrôle. 3,064 francs.

AVOIR.		DOIT.	
Subvention fixe de l'Exposition.	18,000 fr.	Prix.	19,500 ^f 00 ^c
Entrées de 45 amateurs français	675	Frais (employés, publicité, secrétariat, trésorerie, etc.)	2,534 55
TOTAL.	<u>18,675</u>	TOTAL.	<u>22,034 55</u>

BALANCE.

Doit.	22,034 ^f 55 ^c
Avoir.	18,675 00
APPEL à la garantie.	<u>3,359 55</u>

II. — CONCOURS D'ÉPÉE.

Comité de la Société d'escrime à l'épée chargée d'organiser le concours.

Président: M. DE LA CROIX.

Vice-président: M. de marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT.

Trésorier: M. Le comte DE ROCHEFORT.

Secrétaire: M. PERRÉE.

Membres: MM. de comte DE L'ANGLE BEAUMANOIR; DE LA GRANGE; le comte DE CHASSELOUP-LAUBAT; DAUCHEZ DE BAUBERT; SEMELAIGNE (Fernand); LASCIEZ.

Emplacement du concours: Terrasse du Jeu de Paume, au Jardin des Tuileries.

Date du concours: Du 1^{er} au 15 juin 1900.

Détail des prix: Prix du championnat d'épée de 1900. — Prix unique, 3,000 francs.

Prix de la finale. — Dans chacune des catégories de professeurs et amateurs:

	francs		francs
1 ^{er} prix	1,500	6 ^e prix	400
2 ^e prix	1,200	7 ^e prix	300
3 ^e prix	800	8 ^e prix	200
4 ^e prix	600	TOTAL	5,500
5 ^e prix	500		

S'il y a lieu d'instituer un 9^e prix, Le 8^e sera réduit à 150 francs et Le 9^e sera de 50 francs.

Les prix seront en espèces pour des professeurs et représentés par un objet d'art pour les amateurs.

Prix des poules éliminatoires. — Dans chacune des deux catégories (professeurs et amateurs), une somme de 1,000 francs sera affectée à des prix ou médailles pour les vainqueurs des poules éliminatoires aux divers degrés, non admis à prendre part à la finale.

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉPÉE.

ARTICLE PREMIER. Le championnat sera disputé par poule, d'après les principes adoptés par la société «L'Escrime à l'épée» de Paris.

Il aura lieu en plein air, à moins d'impossibilité absolue.

ART. 2. Seront admis à concourir les amateurs et professeurs, tant français qu'étrangers

ART. 3. *Engagement et droit d'inscription.* Les amateurs désirant prendre part au championnat devront payer un droit d'engagement de 20 francs. Les amateurs étrangers et les professeurs de toute nationalité seront exonérés de ce droit.

ART. 4. Les inscriptions seront closes un mois avant la date du concours.

Pour être valables, elles devront être accompagnées du droit d'engagement. Un certificat de moralité, légalisé par le maire ou le premier magistrat de leur résidence, sera exigé des escrimeurs n'appartenant ni à une société autorisée, ni à un groupement reconnu.

ART. 5. La liste des inscriptions une fois close, il sera procédé à un tirage au sort, et les concurrents seront appelés à concourir dans l'ordre fixé par le tirage. Aucune excuse ne sera admise, et tout concurrent qui ne se présentera pas à l'appel de son nom sera éliminé. Afin d'éviter un dérangement

journalier à tous les concurrents, un nombre de tireurs double de celui qui devra concourir sera convoqué chaque jour par la voie de la presse et en particulier des journaux spéciaux; on fixera ultérieurement et d'après le nombre des engagements le nombre des poules éliminatoires qui se disputeront à la fois.

ART. 6. *Épreuves.* On adoptera le système à plusieurs degrés. Les premières poules éliminatoires seront de six tireurs, afin d'être terminées plus rapidement; la dernière sera complétée, s'il y a lieu, par un tirage au sort entre les éliminés des autres poules présents au moment où cette dernière poule sera disputée.

ART. 7. Les deux premiers de chaque poule éliminatoire seront qualifiés pour le degré suivant. Il en sera ainsi jusqu'à ce que le nombre des poules d'un même degré soit de trois ou quatre. Dans le premier cas, on prendra les trois premiers de chacune pour constituer une poule finale de neuf; dans le second cas, on ne prendra que les deux premiers pour faire une poule finale de huit.

ART. 8. Les épreuves éliminatoires du tournoi-amateurs et du tournoi-professeurs terminées et huit ou neuf concurrents étant conservés dans chaque catégorie, trois grandes journées de gala seront consacrées, l'une à la poule finale des amateurs, l'autre à la poule finale des professeurs, la troisième à une poule d'honneur dotée d'un prix unique de 3,000 francs (espèces ou objet d'art) et qui sera disputée entre les quatre premiers amateurs et les quatre premiers professeurs.

Ce dernier concours constituera le championnat d'épée de 1900.

ART. 9. *Armes.* Les épées seront montées à française ou à l'italienne, avec les modifications qui conviendraient aux tireurs.

Dans tous les cas, aucune partie de la monture ne devra dépasser la coquille.

ART. 10. La longueur totale de l'arme sera de 110 centimètres au maximum et celle de la lame de 88 centimètres au maximum.

ART. 11. Le poids de l'arme sera compris entre 450 et 670 grammes.

Le centre de gravité de l'épée, montée à la française, ne devra pas être à plus de 3 centimètres de la coquille du côté de la lame.

ART. 12. La poignée devra être suffisamment rugueuse pour que la tenue en soit facile. Sa longueur ne devra pas dépasser 22 centimètres ni être inférieure à 16 centimètres, pommeau compris.

ART. 113. La garde ou coquille aura une forme convexe continue, un diamètre maximum de 13 centimètres et minimum de 12 centimètres, une flèche de 5 centimètres au maximum et de 3 centimètres au minimum, et ne devra porter ni rebords, ni gouttières, ni aspérités quelconques.

ART. 14. La lame devra être de la forme ordinaire triangulaire française et rigide; elle devra être aussi droite que possible, sa flèche en tous cas ne dépassant pas 3 centimètres. Les colichemardes sont interdites.

ART. 15. Il est permis de fixer l'épée à la main.

La martingale ou lanière d'attache est autorisée, mais les extrémités n'en devront pas pendre.

ART. 16. Chaque tireur pourra se servir de son arme, à la condition qu'elle soit conforme au règlement.

ART. 17. Afin de faciliter la tâche du Jury, l'usage de la pointe d'arrêt sera admis, *si les deux adversaires sont d'accord pour l'accepter.*

Le président de la poule devra s'assurer que la longueur de la pointe d'arrêt n'est pas supérieure à un millimètre.

Tous autres modes de constatation, tels que boutons marqueurs, etc., présentés suffisamment à temps pour être étudiés avant le concours, pourront être accueillis par le Comité d'organisation.

ART. 18. *Tenue.* Pour donner plus d'uniformité et de tenue à ces épreuves, les concurrents devront porter le pantalon de ville noir, la veste blanche non glissante, le cuissard blanc (facultatif), les bottines noires avec talons, les gants blancs (non rembourrés) dont le crispin, s'il y en a, devra être mou; les masques auront une bavette en cuir.

Par exception, les militaires seront admis à concourir en pantalon d'uniforme.

Les vestes, cuissards et masques devront donner toutes garanties de solidité et de sécurité.

ART. 19. *Jury.* Le Jury se composera d'amateurs et de professeurs, français et étrangers, nommés par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

ART. 20. Le Jury des concours d'amateurs sera uniquement composé d'amateurs.

ART. 21. Le Jury du concours des professeurs pourra être composé de professeurs et d'amateurs.

ART. 22. Le nombre des jurés français sera de cinquante au moins, étant donné le nombre des tireurs prévus et la nécessité de faire disputer plusieurs poules éliminatoires à la fois.

Dans les poules éliminatoires, le nombre des juges sera de trois; il sera de cinq dans poules finales.

Les juges seront choisis, par les tireurs de chaque poule, parmi les jurés présents au moment de la formation de ces poules. Ils choisiront un président parmi eux.

Les décisions du Jury seront prises à la majorité des voix.

ART. 23. Dans les cas où les juges présents ne seraient pas en nombre suffisant pour constituer les différents jurys, les tireurs pourront adjoindre au Jury une ou plusieurs personnalités présentes de compétence reconnue.

ART. 24. Le fait de prendre part au concours impliquera l'adhésion absolue au règlement et aux décisions du Jury.

ART. 25. Les décisions du Jury seront sans appel. Dans le cas où, par suite d'abstentions, les voix seraient également partagées, le résultat sera déclaré nul.

ART. 26. Lorsque dans une poule, par cas de force majeure, l'un des tireurs se trouvera dans l'impossibilité de continuer le combat, les résultats de ses assauts antérieurs seront annulés.

ART. 27. Le président du Jury sera chargé de la direction du combat.

Il devra veiller au maintien du bon ordre et à l'observation du règlement.

Il veillera également à ce que les spectateurs et les tireurs s'abstiennent de toute manifestation.

ART. 28. Le Jury est seul juge des cas non prévus au règlement qui pourraient se présenter.

ART. 29. *Reprises.* La durée normale des reprises est de cinq minutes; néanmoins elle pourra être réduite à trois minutes, sur la demande de l'un des tireurs.

Pour ne pas prolonger outre mesure les épreuves, il ne sera plus accordé de repos après un combat effectif d'un quart d'heure.

ART. 30. *Champ.* Le terrain devra être choisi, autant que possible, de façon à ne pas créer d'infériorité à l'un des combattants. La place qu'ils occuperont sera tirée au sort.

La largeur du champ sera au moins de 5 mètres.

ART. 31. Il sera accordé à chaque tireur un champ de 15 mètres, compté à partir du pied en arrière. Dans le cas où l'espace manquerait pour accorder ce champ de 15 mètres, lorsqu'un tireur sera acculé, il sera remis en garde à la distance de la limite nécessaire pour compléter les 15 mètres, sans toutefois que cette remise en garde puisse se faire au delà de la moitié du terrain.

Le terrain gagné restera acquis.

Cependant, si l'un des tireurs se trouve à moins de 3 mètres de sa limite à la fin d'une reprise, il sera remis en garde, à la reprise suivante, à 3 mètres de ladite limite.

Lorsqu'un tireur ne se trouvera plus qu'à 3 mètres de sa limite, le directeur du combat devra l'en avertir.

Il sera prévenu à nouveau au moment où il arrivera à la limite, et s'il la franchit, après ce nouvel avertissement, il sera considéré comme touché. (Par franchir, il faut entendre dépasser des deux pieds.)

ART. 32. *Combat.* En principe, chaque tireur doit tirer avec tous les autres, et le même tireur ne doit pas faire plusieurs assauts consécutifs.

Les adversaires seront mis en garde par des juges de telle façon que, leurs bras étant tendus, les pointes de leurs épées soient à environ 30 centimètres l'une de l'autre.

Le combattant touché devra s'arrêter.

Au commandement de: *Halte!* donne par le directeur du combat, les deux adversaires devront s'arrêter immédiatement.

ART. 33. En cas de coup double, un «touché» sera porté à chacun des tireurs. Si, entre les deux coups, il existe dans l'opinion des juges, un intervalle de temps appréciable ou une différence de longueur appréciable entre les deux lignes où les coups auront été portés, un seul coup sera considéré comme touché.

ART. 34. Dans le cas où un corps-à-corps menacerait de perdre le caractère d'un combat à l'épée, le directeur du combat pourra l'arrêter.

ART. 35. Dans toutes les phases du combat, il sera interdit de se servir de la main ou du bras non armé pour parer ou détourner l'arme de son adversaire ou pour combattre d'une façon quelconque, et le tireur sera considéré comme touché s'il enfreint cette défense.

ART. 36. Le coup porté par un combattant à son adversaire désarmé ou involontairement tombé ne sera pas valable si, entre le désarmement ou la chute et le coup porté, il y a un intervalle de temps suffisant pour permettre de retenir le coup lancé.

ART. 37. Les tireurs devront s'abstenir de parler ou de pousser des exclamations pendant la durée du combat.

ART. 38. Dans chaque poule, l'ordre du combat sera réglé par un tableau annexé au présent règlement.

ART. 39. *Gagnant.* Le gagnant d'une poule sera celui qui aura été touché le moins souvent.

Si deux tireurs arrivent premiers *ex æquo*, ils se disputeront à nouveau la première place.

ART. 40. *Pointage.* Une feuille de pointage de chaque poule, dûment vérifiée, sera signée par le Jury et transmise au Commissaire général de l'Exposition.

CHAMPIONNAT D'ÉPÉE EN 1900.

TABLEAU DE POINTAGE.

Poule du 190 .

NOM DES TIREURS	N ^o	TIREURS PAR QUI ILS ONT ÉTÉ TOUCHÉS								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		1								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										

ORDRE DES ASSAULTS.

6 TIREURS (15 ASSAULTS).					8 TIREURS (28 ASSAULTS)				9 TIREURS (36 ASSAULTS)			
1 4	1 5	1 6	1 2	1 3	1 5	1 7	1 2	1 4	1 5	1 6	1 7	2 5
2 5	2 6	2 3	3 5	2 4	2 6	2 8	3 4	2 3	2 6	2 7	2 8	3 6
3 6	3 4	4 5	4 6	5 6	3 7	3 5	5 6	5 8	4 8	3 8	3 5	1 8
					4 8	4 6	7 8	6 7	3 7	4 5	4 6	4 7
					1 6	1 8	1 3	"	9 1	9 2	1 2	9 6
					2 7	2 5	2 4	"	2 4	1 3	9 5	2 3
					3 8	3 6	5 7	"	6 8	7 8	3 4	1 4
					4 5	4 7	6 8	"	5 7	5 6	6 7	5 8
									9 3	9 4	9 8	9 7

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. DE LA CROIX,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ESCRIME À L'ÉPÉE DE PARIS,

AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le *concours international d'épée*, organisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, et sous l'autorité de M. le Commissaire général, a eu lieu du 1^{er} au 15 juin, sur la terrasse du Jeu de Paume, aux Tuileries, mise à la disposition de l'administration par M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Organisation. — Le programme en avait été arrêté par M. le Commissaire général, après avis de la Commission supérieure des concours internationaux d'exercices physiques; l'exécution en était soumise au contrôle permanent du Service des Sports. Aux termes de ce programme:

1° L'organisation matérielle de ce concours était confiée à la *Société d'escrime à l'épée de Paris*, association importante qui, depuis sa création, a pris une part prépondérante dans les manifestations relatives de l'escrime à l'épée de combat qu'elle a pour but d'encourager et de développer;

2° Le règlement de la Société était adopté, sous réserve de quelques modifications de détail ne touchant en rien à son esprit, mais qui étaient nécessitées par la nature spéciale du concours;

3° Les amateurs, ainsi que les professeurs français et étrangers, étaient admis à y prendre part. Des poules successives classeraient les amateurs, d'autres les professeurs; enfin, les quatre premiers, dans chacune des catégories, seraient admis à disputer une épreuve unique dont le vainqueur aurait le titre de *champion d'épée de 1900*.

Cette épreuve constituait une innovation qui a donné, ainsi que nous le verrons plus loin, les résultats les plus intéressants;

4° Une somme importante était affectée tant à des prix qu'aux frais nécessités par l'organisation matérielle.

Ces prix, s'élevant à 16,000 francs, étaient ainsi répartis:

1° 6,500 francs en objets d'art ou médailles officielles aux amateurs;

2° 6,500 francs en numéraire aux professeurs;

3° 3,000 francs au *championnat*.

En vertu de ces décisions, le Comité de la *Société d'escrime à l'épée de Paris* se réunit, et désireux, tout d'abord, de s'associer au but d'encouragement poursuivi par M. le Commissaire général, il décida qu'une médaille spécialement créée par la Société, à l'occasion de l'Exposition, serait remise à chacun des tireurs, tant amateurs que professeurs classés dans les diverses épreuves; l'exemplaire offert serait en vermeil, en argent ou en bronze, suivant les classements obtenus.

Dans la même séance, le Comité délégua à son bureau le soin de s'occuper de l'organisation du concours et lui adjoignit deux membres de la Société appartenant à la presse sportive.

Le Comité d'organisation se mit immédiatement à l'œuvre; son premier soin porta sur la constitution du Jury. Après s'être, au préalable, assuré de leur acceptation, il présenta une liste de noms appartenant à des escrimeurs civils et militaires, d'une compétence reconnue, et M. le Commissaire général, sur cette proposition, et celle émanant des commissaires étrangers, agréa:

Jurés français amateurs (civils et militaires)	68
Jurés français professeurs (civils et militaires)	14
Jurés étrangers amateurs (civils et militaires)	10
Jurés étrangers professeurs (civils et militaires)	2
Soit au total	<u>94</u>

dont nous donnons la liste à la fin du rapport.

Le nombre des juges parut à première vue considérable, mais les événements, ainsi qu'il sera exposé plus loin, se chargèrent de démontrer que le Comité d'organisation avait sagement prévu.

Enfin, après avoir fixé les règles indispensables à l'ordre et à la marche des épreuves, le Comité, dans une dernière réunion, détermina, par voie de tirage au sort, le numéro avec lequel les tireurs prendraient part aux concours, et décida que le résultat de ce classement ainsi que le règlement, imprimés par les soins de l'Administration, seraient adressés à tous les concurrents.

Malgré quelques fâcheuses averses qui, grâce aux installations organisées, n'ont en aucune façon entravé la marche du concours, les épreuves se sont régulièrement poursuivies dans le cadre unique des Tuileries et de la Concorde.

Épreuves. — Le juin, à 9 heures du matin, les tireurs, en vertu d'une convocation qui leur fut transmise par le *Journal des Sports*, organe officiel du concours, se rendirent sur l'emplacement désigné et, après diverses communications relatives à l'interprétation du règlement, les épreuves commencèrent, pour se succéder matin et soir, sauf les dimanches et jours de fête, jusqu'au championnat final qui fut tiré le 15 juin.

AMATEURS. — 2 épreuve : Sur les 164 amateurs inscrits, tant français qu'étrangers, 101 ont pris part aux combats de la série éliminatoire; ils furent divisés en 17 poules de 6; et la dernière fut complétée par tirage au sort, parmi les concurrents éliminés, présents au moment de la constitution; les tireurs classés premiers et deuxièmes devaient être conservés pour le degré supérieur.

épreuve: Cette série comprenait, par conséquent, 34 tireurs divisés en 6 poules de 6; la dernière fut complétée, comme dans la première épreuve; les trois premiers étaient gardés.

épreuve: Elle se composa de 18 tireurs divisés en 3 poules de 6, les trois premiers devaient figurer dans la finale.

Finale: La finale a donné les résultats suivants:

MM.	MM.	MM.
1 ^{er} FONST (Ramon).	4 ^e le capitaine DE LA FALAISE.	7 ^o ALIBERT.
2 ^o PERRÉE (Louis).	5 ^o CAMET.	8 ^o THIÉBAUT.
3 ^o le lieutenant SÉE.	6 ^o WALLACE (Edmond).	9 ^o PLOMMET.

Les 4 premiers classés devaient concourir pour le championnat.

PROFESSEURS. — 1^{re} épreuve : Sur 94 inscrits, 54 concoururent ; ils furent divisés en 9 poules de 6 ; les deux premiers furent conservés pour le degré supérieur.

2^e épreuve : Elle réunit 18 tireurs divisés en 3 poules de 6 ; les trois premiers furent classés pour la finale.

3^e Finale : Cette épreuve a donné les résultats suivants :

MM.	MM.	MM.
1 ^{er} AYAT (Albert).	4 ^e HYVERNAUD.	7 ^o LÉZARD.
2 ^o BOUGNOL.	5 ^o DAMOTTE.	8 ^o JOURDAN.
3 ^o LAURENT.	6 ^o BRASSART.	9 ^o BÉZY.

Les 4 premiers étaient désignés pour le championnat.

En dehors de quelques escrimeurs distingués, auxquels la fortune, parfois aveugle, fut défavorable, ces 9 tireurs représentaient véritablement l'élite des concurrents.

Il est à remarquer que, si un grand nombre d'étrangers s'étaient fait inscrire, 15 amateurs et 3 professeurs seulement avaient pris part au concours; aucun d'eux n'a été classé pour la finale, on ne doit pas considérer, en effet, comme étrangers, MM. Ramon Fonst et Camet qui habitent depuis longtemps la France et y ont fait leur éducation sportive.

L'explication en est facile: à l'étranger, l'escrime au fleuret, dont les résultats sont basés uniquement sur des règles conventionnelles est seule en honneur et, ainsi qu'il a été facile de s'en rendre compte dans les championnats organisés depuis quelques années en France, elle ne prépare pas aussi bien ses adeptes exclusifs aux combats en plein air, qui sont le but de l'enseignement de l'épée.

La *Société d'escrime à l'épée de Paris* a l'honneur de compter parmi ses membres 8 sur 9 des amateurs ayant pris part à la poule finale.

CHAMPIONNAT. Le concours d'épée s'est terminé par une épreuve pour le titre de *champion*, entre les 4 premiers amateurs et les 4 premiers professeurs.

Le résultat a été le suivant:

MM.	MM.
1 ^{er} AYAT (Albert), professeur.	3 ^o le lieutenant SÉE, amateur.
2 ^o FONST (Ramon), amateur.	4 ^o le capitaine DE LA FALAISE, amateur.

Puis venaient MM. Louis Perrée, amateur, Laurent, Bougnol et Hyvernaud, professeurs, avec un nombre égal de touchés.

Le but du *championnat* étant de désigner un vainqueur, il n'avait pas paru utile de classer les *ex æquo*.

M. Albert AYAT a donc été déclaré *champion d'épée* de 1900, et le prix unique de 3,000 francs lui a été attribué.

Cette séance ce a été particulièrement intéressante, tant par la valeur des escrimeurs qu'elle mettait en présence, que par l'exécution des assauts qui a été remarquable, et M. Albert Ayat s'y est signalé d'une manière tout à fait exceptionnelle.

L'épreuve du concours est d'une régularité remarquable. M. Albert Ayat, vainqueur de la série des professeurs, sort premier au championnat sans une touche, et M. Ramon Fonst, son élève, vainqueur de la série des amateurs, se classe second; c'est bien la place qui convenait à chacun d'eux.

En résumé, si un professeur a obtenu le numéro 1, trois amateurs l'ont suivi, et la différence de touchés, donnés par chacune des catégories, est sensiblement nulle.

Budget. Il me paraît utile de rapporter avec quelles ressources ces résultats très importants ont pu être obtenus.

En vue de l'organisation du concours, M. le Commissaire général, en vertu d'une convention portant la date du 3 mars 1900, approuvée le 23 du même mois par M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, mettait à la disposition de la *Société d'escrime à l'épée de Paris* et du Comité d'organisation, qu'elle avait nommé, une subvention fixée à 15,000 francs.

Il l'autorisait à porter à l'actif les recettes accessoires habituelles aux concours de cette nature, telles que le droit d'inscription de 20 francs, exigé de chaque amateur français désireux de prendre part aux épreuves, les bénéfices à réaliser sur le buffet, les chaises, programmes, etc.

Au moyen de ces recettes, le Comité s'engageait à pourvoir à la délivrance des prix énumérés au programme, soit 16,000 francs, et à satisfaire aux dépenses nécessaires à l'organisation du concours, telles que installations, constructions, frais généraux de toute nature.

Les taxes d'entrées perçues sur le public devaient être encaissées par les soins et aux frais du Comité organisateur, au profit exclusif de l'Administration et sous son contrôle.

En cas de déficit constaté, et après justification, ce déficit devait être remboursé à la *Société*, par l'Administration de l'Exposition, jusqu'à concurrence d'une somme fixée à forfait à 60,000 francs.

Le budget des recettes et des dépenses s'est balancé de la manière suivante:

Recettes...	{	Forfait	15,000 ^f 00 ^e	}	17,126 ^f 80 ^e
		Entrées des tireurs	2,080 00		
		Taxes diverses	136 80		
Garantie à prendre sur les 6,000 francs					<u>4,297 11</u>
		TOTAL des recettes,			<u>21,513 91</u>
TOTAL des dépenses, prix compris (cette dernière somme de 21,513 fr. 91 comprend, en dehors des prix, les frais de toutes sortes, tels qu'affiches, frais d'imprimerie, frais de bureaux, presse, enregistrement, installations).					<u>21,513 91</u>

Résultats matériels et moraux. — Je ne m'étendrai pas ici sur l'utilité des concours, c'est un point admis par tous; je tiens cependant à rappeler que, s'ils sont la récompense du travail, par les inévitables polémiques qu'ils soulèvent, par les inoffensives et superficielles rivalités de sociétés, d'écoles ou de personnes qu'ils provoquent, ils tirent les individualités d'une léthargique insouciance, ils sont le coup de fouet qui excite l'attelage et le porte en avant; ils déterminent un progrès dont le pays est assuré de recueillir le bienfait.

L'Exposition universelle de 1900 aura rendu ce service.

Avant ce dernier concours, trois grandes manifestations internationales publiques s'étaient produites, relatives au jeu de l'épée.

La première avait eu lieu en 1896. Créée sous les auspices du journal *Le Figaro*, et organisée par un Comité choisi parmi les personnalités les plus appréciées du monde escrimeur, elle avait mis en présence

Amateurs	72	} 99
Professeurs	27	

En 1897 y figurèrent:

Amateurs	77	} 109
Professeurs	32	

L'idée fut relevée en 1899 par le Journal des Sports, mais pour les amateurs seulement, et un grand nombre de concurrents se réunirent.

Amateurs.....	110
---------------	-----

Je rappelle ici que le Concours international de 1900 a mis aux prises:

Amateurs.....	101	} 155
Professeurs	54	

Ce dernier concours a donné la preuve manifeste des progrès accomplis depuis quelques années, tant en raison du nombre des combattants que de la qualité des assauts.

Si toutes les poules ne présentaient pas des escrimeurs du même ordre, toutes ont fourni des tireurs dont le jeu a fortement intéressé un public nombreux qui semble s'affectionner de plus en plus au combat en plein air.

Le concours a donc donné les résultats qu'on pouvait en espérer, et il doit être considéré comme un nouveau succès à l'actif de l'escrime de terrain; ses réunions ont brillé d'un éclat particulier, et elles ne manqueront pas d'avoir une influence considérable sur le développement progressif d'une escrime relativement nouvelle, qui, procédant de la tête autant que du bras, met en œuvre les forces diverses de l'individu, le calme, le sang-froid, au même titre que les aptitudes et la science des armes qui développe l'homme au physique, lui donne, en même temps que la conscience de sa force, le sentiment de sa dignité, le respect de soi et des autres.

Perfectionnée, mais encore perfectible, peu à peu codifiée, l'escrime à l'épée, par sa logique même, est destinée à modifier très profondément les règles actuelles de l'escrime; *une escrime unique*, scientifique autant que pratique, sera créée. Les fleuretistes l'appelleront escrime au fleuret, les épéistes, escrime à l'épée; l'amour-propre de tous sera sauvegardé; ce jour-là, le problème sera heureusement résolu.

Observations sur le règlement. — Il nous paraît indispensable, en vue des concours futurs, de consigner ici diverses observations sur le règlement, elles sont le résultat de l'expérience acquise pendant le cours des épreuves, et elles pourront être consultées avec fruit.

1° Le but principal que l'on doit s'efforcer d'atteindre dans l'organisation des championnats d'épée est de faciliter la tâche du jury, et j'estime qu'on ne saurait trop encourager l'application des moyens de nature à obtenir ce résultat.

Dans cet ordre d'idées, dans l'intérêt du concours, j'ai vu avec peine, au Comité consultatif, rejeter la proposition de donner à chaque tireur le droit de se servir de l'épée à pointe d'arrêt.

Certes, je n'affirmerai pas que cette arme ou une similaire donnera, en toutes circonstances, un résultat mathématiquement juste, mais, dans la plupart des cas, elle aidera le jury dans ses appréciations d'autant plus délicates, que, le combat prenant fin après un seul coup de bouton, un touché, compté par erreur, peut faire perdre à un tireur le classement auquel il aurait eu légitimement droit.

Je ferai observer que, lorsque je préconise l'usage de la pointe d'arrêt, je ne veux pas être exclusif, et je conseillerai, avec la même insistance, l'acceptation de tout autre mode de constatation matérielle reconnu non dangereux, sous la condition expresse et formelle que les membres du jury conserveront une liberté d'appréciation pleine et entière sur le coup qu'ils ont à juger.

La pointe d'arrêt réunit de fervents adeptes; elle compte des détracteurs non moins résolus. L'épée à pointe d'arrêt est une arme dangereuse, affirme-t-on, et l'obligation de l'accepter constitue une sorte d'injure à l'égard du tireur à qui on l'impose; c'est envisager faussement la question. Il ne peut y avoir d'injure dans le choix de cette arme, lorsqu'on admet un jury dont l'existence, dans cet ordre d'idées, devrait avoir un caractère non moins injurieux et, m'appuyant sur une expérience personnelle déjà ancienne, j'estime que cette arme, employée avec de sages précautions, est absolument inoffensive.

2° Le paragraphe 2 de l'article 22 du règlement de combat est ainsi conçu:

Dans les poules éliminatoires le nombre des juges sera de 3, il sera de 5 dans les poules finales.

Le Comité consultatif avait cru devoir prendre cette décision dans la crainte justifiée qu'un jury de 5 membres ne fût parfois impossible à constituer, dans les épreuves qui semblaient avoir une importance moindre.

C'était une erreur, et après quelques essais, sur la réclamation des tireurs, le jury a toujours été porté à 5 membres.

Malgré le nombre important de juges nommes, en raison des épreuves multiples qui

avaient lieu en même temps, il a été maintes et maintes fois fait application de l'article 23, ainsi conçu :

Dans le cas où les juges présents ne seraient pas en nombre suffisant pour constituer les différents jurys, les tireurs pourront adjoindre au jury une ou plusieurs personnalités présentes, de compétence reconnue.

J'estime que cet article doit figurer dans tous les règlements de concours d'épée.

3° L'article 22 contient une omission, qui ne figurait pas sur le premier tirage du règlement. Le paragraphe 1^{er}, aux termes des délibérations du Comité consultatif et de la Commission supérieure, doit être ainsi complété :

Les tireurs désigneront, avant chaque poule, leurs juges parmi les membres du jury présents.

Ce principe adopté dans le concours, a donné les résultats les meilleurs. Cette élection, en effet, jointe aux prescriptions de l'article 24 :

Le fait de prendre part au concours impliquera l'adhésion absolue au règlement et aux décisions du jury.

donne aux juges une autorité indispensable à leurs décisions sans appel.

4° L'article 35 porte :

Dans toutes les phases du combat, il sera interdit, de se servir de la main ou du bras non armé pour parer ou détourner l'arme de son adversaire ou pour combattre d'une façon quelconque.

A cet article il manque une sanction pénale spéciale qui devrait se trouver dans l'adjonction suivante :

Et le tireur sera considéré comme touché s'il enfreint cette défense.

5° Enfin, dans la réunion du Jury, tenue avenue Rapp, 2, avant les épreuves, il a paru nécessaire de demander à M. le Commissaire général l'approbation d'un article supplémentaire destiné à assurer l'ordre et la dignité du concours :

En cas d'incident, soit entre les tireurs, soit entre les tireurs et les membres du jury, un jury d'honneur composé des membres du jury présents, décidera, sans appel, des mesures à prendre vis-à-vis du tireur qui aurait contrevenu aux engagements pris d'après l'article 24 cité plus haut.

Un incident qui s'est produit pendant la durée du concours, a démontré combien, dans sa réunion préliminaire, le Jury avait eu raison de prévoir ce cas.

Sous réserve de ces observations, le règlement adopté pour le concours d'épée de 1900 me paraît réunir tous les éléments désirables.

Je manquerais à la justice si, avant de clore ce rapport, je n'adressais, au nom des fervents de l'escrime à l'épée, l'expression de leur gratitude envers les personnalités qui, à des titres divers, ont contribué au succès de cette solennelle manifestation.

Au Commissaire général de l'Exposition, au Directeur général de l'Exploitation, au Délégué général des Sports, d'abord, qui ont créé ce concours, l'ont doté de prix très importants, et lui ont attribué les sommes nécessaires à son organisation; à l'Administration des beaux-arts, à laquelle est dû le merveilleux terrain affecté au concours;

Aux membres du Jury qui, pendant quinze jours, ont rempli leurs délicates fonctions avec un dévouement, un tact, une hauteur dans leurs décisions qui leur ont acquis l'approbation unanime;

A la Presse sportive (au *Journal des Sports*, notamment), chez laquelle on est toujours sûr de trouver un appui bienveillant et désintéressé;

Aux concurrents du *championnat*, tant amateurs que professeurs, heureux ou moins heureux, dont les intéressantes rencontres ont souvent soulevé les applaudissements du public;

A mes camarades du Comité d'organisation, enfin, qui m'ont prêté un concours aussi dévoué que précieux.

Jury. — Le Jury des concours d'épée était ainsi constitué:

MEMBRES FRANÇAIS.

MM. le comte DE L'ANGLE-BEAUMANOIR, AUDOIN, AUGIERAS (Léonce), D^r AUMONT, AYAT père, le général baron BAILLOD, BAUDRY, BERAUD (Jean), BERGE (René), BERGER (Georges), l'adjutant BERRETROT, DE BLEST-GANA (W.), BOISDON (Maurice), le comte DE BONNEGARDE, BOUCHARD (Paul), BREITTMAYER (Georges), BREITTMAYER (Paul), BRUNEAU DE LABORIE, BUREAU (Georges), le général BURNEZ, CARNOT (Ernest), CAZE DE CAUMONT, le commandant CHANDEZON, CHARPILLON (Louis), D^r CHATIN, le capitaine CHAUCHAT, le comte CLARY (Justinien), DE LA CROIX (Edgard), DAUCHEZ DE BEAUBERT, DEBAX, le lieutenant-colonel DERUÉ, DESCUBES (Amédée), le capitaine DOUMERC, DOUMIC (Max), le comte D'ELVA, le capitaine DE LA FALAISE, le duc DE FÉRY D'ESCLANDS, DE LA FREMOIRE (Armand), GABRIEL, GAUTIER (Albert), GAY (Ernest), le général GODART, GUIGNARD (Gaston), GUYON (Adrien), HANONNET DE LA GRANGE (Robert), DE HÉRÉDIA (Louis), HERISSON (Albert), HERVEGH (Horace), le comte D'HESPEL, le baron D'HURCOURT, le baron LA CAZE (Jacques), l'adjutant LAFOUCRIÈRE, LAMI (Frédéric), LAROZE (Pierre), LAURENT, LÉCUYER (Léon), LEGRAND (Gaston), LEJEUNE (Paul), LE TAINURIER-FRADIN, LEUDET (Maurice), le comte DE LYONNE, l'adjutant MICHON, le comte DE MONTGON, NEVEUX (Pol), PERRÉE (Louis) PICHOT (Henri), PINAUD (Lucien), PHELIPPON (Étienne), ROCHAT, le comte DE ROCHEFORT, ROSE (Joseph), ROULEAU (Adolphe), ROULEAU (Georges), RUZÉ (A.), SANGUINETTI, DE SANTA MARIA (Manuel), SEMELAIGNE (Casimir), SEMELAIGNE (Fernand), le capitaine SENAT, l'adjutant SENILLE, SPINNEWYN, TAVERNIER (Adolphe), le baron DU TEIL DU HAVELT, THOMEGUEX (Albert), TIXIER.

MEMBRES ÉTRANGERS.

MM. VAN DEN ABEELE [Belgique]; le comte DE CARTAGENA [Espagne]; DAUNAT (W.) [États-Unis]; EGERTON CASTLE [Grande-Bretagne]; le chevalier MAZANELLO PARISE, directeur de l'École magistrale militaire d'escrime [Italie]; le commandeur VARVARO [Italie]; le chevalier CONTE [Italie]; DE BEISTEGNI, secrétaire d'ambassade [Mexique]; le comte DE SANTANDERO, CANEVARO [Pérou]; BOTKINE (Charles) [Russie]; DE BOFFA [Suisse].

III. CONCOURS DE SABRE.

Comité de la Société «le Sabre» chargée d'organiser le concours.

Président: M. A. GUYON.

Vice-président: M. FROMENT-MEURICE.

Secrétaire: M. LÉCUYER.

Trésorier: M. le docteur SEMELAIGNE.

Membres: MM. le capitaine ARCHINARD, le général BAILLOD, le lieutenant DE LA BASTIDE, le général BURNEZ, CARNOT (Ernest), le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT, le capitaine DOUMERC, le capitaine DE LA FALAISE, LAUREAU (E.), le comte DE ROCHEFORT, le capitaine SENAT.

Lieu de réunion: La grande salle des Fêtes de l'Exposition.

Date du concours: Du 18 au 27 juin 1900.

PRIX.

Professeurs

	francs		francs	
1 ^{er} prix	1,600	}	6 ^o prix	300
2 ^o prix	800		7 ^o prix	200
3 ^o prix	600		8 ^o prix	100
4 ^o prix	500		TOTAL	<u>4,500</u>
5 ^o prix	400			

Amateurs.

Objets d'art représentant la même somme et répartis de même, 4,500 francs.

MÉDAILLES.

8 médailles de vermeil, 8 d'argent et 16 de bronze.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SABRE.

ARTICLE PREMIER. *Admission.* Pour être admis au concours, il faudra en faire la demande, au plus tard, un mois avant la date fixée pour l'ouverture de ce concours.

ART. 2. *Droit d'inscription.* Le droit d'inscription est fixe à 10 francs pour les amateurs français; seront dispensés de ce versement les amateurs étrangers et les professeurs de toute nationalité.

ART. 3. *Jury.* Le Jury sera composé de six membres nommés à chaque séance par les tireurs présents parmi les jurés désignés en vertu de l'article 12 du Règlement du concours.

Les professeurs pourront y être admis. Le Jury comprendra deux membres étrangers.

Le Jury ainsi composé nommera un président qui devra être Français et aura voix prépondérante.

ART. 4. *Rôle du président.* Le président du Jury sera chargé de la direction des assauts.

Il devra veiller au maintien du bon ordre et à l'observation du règlement.

Il veillera à ce que les spectateurs s'abstiennent de toute approbation à haute voix et de toute manifestation bruyante.

ART. 5. *Durée des assauts.* La durée des assauts sera de sept minutes.

Le tireur qui abandonnera avant la fin sera considéré comme battu. Une minute avant la fin, le président avertira les tireurs.

ART. 6. *Tenue des tireurs.* Chaque tireur devra porter une veste blanche ou de couleur très claire, montant très haut et suffisamment solide. Le reste du costume offrira toutes garanties de solidité.

Les masques devront être très solidement rembourrés et à double treillis.

Les sabres auront des lames de métal.

ART. 7. *Armes.* Pour conserver dans la plus large mesure à ce tournoi son caractère international, le Comité d'organisation n'impose pas de conditions spéciales au sujet de l'arme.

En conséquence, chaque tireur sera libre de se servir de l'arme d'étude en usage dans son pays. Le Jury ne tiendra aucun compte des avantages ou désavantages qu'elle pourra apporter. Cependant, la longueur des lames sera comprise entre 0 m. 82 et 0 m. 91; le poids, entre 450 et 950 grammes.

Le Comité se réserve d'écarter les armes dont l'emploi lui paraîtrait dangereux.

Les tireurs devront s'abstenir d'attaquer par surprise, de partir trop vite, sans avoir croisé le fer et sans s'être mis franchement en garde, de s'écarter de la ligne des assauts indiquée par la planche.

ART. 8. *Coups valables.* Tous les coups de pointe ou de tranchant seront valables, sauf ceux qui seront portés au-dessous de la ligne délimitée par la naissance de l'aîne.

La phase d'armes ne sera considérée comme terminée que lorsque l'un des deux tireurs aura été touché.

Les corps-à-corps ne seront interrompus que s'ils menacent de dégénérer en luttes non courtoises.

Les tireurs devront s'abstenir de toute réclamation ou discussion.

Ils devront annoncer les coups franchement, à haute voix, se rappelant que l'oubli répété de cette annonce pourrait entraîner la perte d'un point sur leur note.

ART. 9. *Classement des tireurs.* Pour établir le classement des tireurs, professeurs et amateurs, il sera organisé deux épreuves, dont une éliminatoire et une finale.

ART. 10. *Notes des heurs.* Pour l'épreuve éliminatoire, chacun des tireurs aura, en montant sur la planche, la même note provisoire de 15 points.

Toute faute de tenue, d'oubli d'annoncer un coup, ou toute autre, diminuera cette note d'un point; tout coup reçu la diminuera de trois.

Au contraire, il sera ajouté trois points à cette note chaque fois que le tireur aura touché son adversaire et un point quand il fera preuve d'une science réelle dans une attaque, une parade, une riposte et toute autre phase de l'assaut. La note finale servira, ainsi modifiée, à établir le classement des 15 tireurs conservés pour la deuxième épreuve.

Pour la deuxième épreuve et la finale, il n'existera pas de note provisoire, le classement se fera d'après le nombre de coups échangés et la valeur de ces coups; chaque coup touché aura la valeur de trois points. Le Jury ajoutera au nombre de points ainsi obtenus une note pouvant aller de 0 à 6 pour l'appréciation de l'exécution des coups. La note définitive sera obtenue par l'addition de ces deux notes partielles, en tenant compte des modifications que pourrait y apporter l'application des paragraphes suivants.

En cas de coup pour coup, la note de chaque adversaire est diminuée d'un point. Si, dans un coup double, l'un des tireurs a fait un coup d'arrêt à tort, ce tireur seul sera considéré comme touché.

ART. 11. *Coup d'arrêt.* Tout coup d'arrêt porté sur une attaque simple faite franchement diminuera la note de trois points et, si l'attaque a touché, le coup sera déclaré bon pour l'attaqueur.

Ces règles pour le coup double et coup d'arrêt s'appliquent aux trois épreuves.

ART. 12. *Décision du Jury.* A la fin de chaque assaut, le Jury déterminera séance tenante la note de chacun des tireurs.

Si l'établissement de cette note ne peut se faire de suite d'un commun accord, le Jury se retirera pour délibérer et au besoin procéder à un scrutin à bulletin ouvert, la décision étant prise à la majorité absolue.

Dans tous les cas, la décision du Jury ne sera communiquée aux tireurs qu'à la fin de l'épreuve.

ART. 13. *Composition des jeux.* Pour chaque degré la composition des jeux sera établie par le sort.

Les concurrents seront classés par nationalité, et il sera pris un nom alternativement dans chaque groupe, à moins qu'un seul groupe ne comprenne plus de membres que les autres.

Dans ce cas, les tireurs de ce groupe seraient répartis, en nombre aussi égal que possible, dans chacun des autres groupes.

Le Jury sera chargé de cette opération.

ART. 14. *Première épreuve.* Tous les tireurs prendront part à l'épreuve éliminatoire.

Les seize tireurs classés les premiers, et ayant fait preuve d'aptitude et de science, seront admis à prendre part à la deuxième épreuve.

ART. 15. *Deuxième épreuve.* Les seize tireurs admis à la deuxième épreuve feront ensemble deux poules de huit, qui seront formées: la première des tireurs classés 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15; la deuxième, des autres.

A chaque assaut, le Jury déterminera le vainqueur en suivant les règles établies plus haut, au paragraphe "Note des tireurs".

Le vainqueur aura un point, le vaincu zéro. Dans chaque poule, les tireurs seront classés suivant le nombre de points ainsi obtenus; en cas d'*ex æquo*, il sera fait des assauts supplémentaires pour arriver au classement des quatre premiers seulement; les autres conserveront leurs places partagées.

ART. 16. *Finale.* Les quatre premiers de chaque poule seront réunis en une poule de huit pour la finale.

Dans cette finale, tous les tireurs seront classés sans *ex æquo*. Au besoin, ils feront des assauts supplémentaires.

Le vainqueur aura le titre de champion du sabre de 1900.

ART. 17. En prenant part aux tournois, les tireurs s'engagent à respecter le présent règlement, le Comité étant à leur disposition pour leur donner d'avance les explications qu'ils pourraient désirer.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION.

Importance morale et intérêt pratique du concours. — La société *Le Sabre* a été chargée de l'organisation du concours de sabre de l'Exposition.

Cette société créée en 1897 était naturellement désignée pour cet honneur.

Le tournoi international, organisé en 1896 par un journal parisien, avait montré l'infériorité flagrante des amateurs et professeurs français. L'étude du sabre était absolument négligée en France et le discrédit jeté sur cette arme semblait d'autant plus anormal que tous nos cavaliers ayant un sabre au côté auraient dû, semble-t-il, en connaître le maniement. Réparer cette erreur à peine croyable, a été le but principal poursuivi par les fondateurs de la société *Le Sabre*.

Le sabre, qui d'ailleurs s'adapte si parfaitement au tempérament français, est l'arme du cavalier comme le fusil est l'arme du fantassin. Le même soin doit être apporté à l'étude des deux armes.

La nouvelle société eut à cœur d'attirer à elle toutes les bonnes volontés. Les officiers de cavalerie, les premiers intéressés, comprirent de suite l'importance capitale de l'étude approfondie du sabre et s'inscrivirent en grand nombre.

Leur concours fut précieux. La société *Le Sabre* orienta leurs premiers efforts vers le côté pratique de l'arme considérée comme arme de guerre, tout en lui conservant scientifiquement le côté séduisant que le fleuret, quoique moins complet que le sabre, possède à un si haut degré.

Le sabre est aussi une arme d'étude employée à la salle comme préparation au combat. Sur ce point, nous étions bien inférieurs aux étrangers, qui font du sabre d'une façon très suivie et qui donnent à l'étude de cette arme une importance égale à celle que nous donnons en France à l'étude du fleuret, l'arme fondamentale de l'escrime.

Si, à l'époque de la fondation de la nouvelle société, l'enseignement du sabre dans l'armée était tombé en désuétude, dans les salles d'armes civiles, cet enseignement, n'existait absolument pas.

A l'École de Joinville, pépinière des maîtres de l'armée, à peine quelques heures d'étude par mois et encore en appliquant une théorie surannée abandonnée d'ailleurs aujourd'hui. Les armes étaient en bois rendant toute étude sérieuse impossible. Le coup de pointe, par exemple, si décisif dans l'action ne pouvait pas être pratiqué à cause de la rigidité dangereuse du bois dur et lourd.

On le voit, la tâche de la société *Le Sabre* était ardue, mais toutes les bonnes volontés se sont réunies et, sans s'effrayer des difficultés énormes à surmonter pour vaincre la routine, se sont mises au travail.

Des méthodes nouvelles ont paru, les méthodes anciennes se sont perfectionnées.

Les armes elles-mêmes ont été transformées. Professeurs et élèves rivalisant de zèle et stimulés par la société *Le Sabre* ont acquis une habileté qui a permis aux amateurs français de tenir le premier rang au tournoi international de 1900 après un temps d'étude relativement très court; nous le verrons par le résultat final relaté plus loin.

Organisation du concours. — Il fallait créer de toutes pièces cette organisation, rien sur cette importante question n'ayant encore été fait jusqu'ici en France.

La Société a dû recourir à ses propres règlements et aux exemples tirés de l'étranger en étudiant les conditions des différents concours de sabre et en faisant un ensemble qui puisse satisfaire les étrangers venus en foule, sans cependant s'écarter des règles que s'imposait la nouvelle école française.

Ces règles donnent à la science pure la plus grande chance de réussite, la part du hasard toujours si grande dans les tournois se trouvant supprimée.

Pour arriver à ce résultat, la Commission d'organisation a fait appel à tout ce qui s'occupe du sabre, en France et à l'étranger, et nous sommes heureux de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu nous aider, nationaux ou étrangers, professeurs ou amateurs, chacun apportant son concours sans marchander, permettant à la commission d'organisation de faire un travail qui a reçu l'approbation unanime.

Le succès obtenu dans la pratique venait confirmer l'exactitude des théories appliquées.

Résultats techniques. — Les concours de sabre ont donné les résultats suivants:

AMATEURS.

Engagements	{ Français 10 }	} 44
	{ Étrangers 34 }	

Les étrangers se composaient de:

Italiens	16	Autrichiens, Hongrois	10
Argentins	2	Hollandais	2
Espagnol	1	Cubain	1
Hellénique	1	Allemand	1

Après élimination il a été conservé pour les 1/2 finales:

Français	7	Espagnol	1
Autrichiens, Hongrois	7	Allemand	1
Italiens	2		

La finale a donné les résultats suivants:

1 ^{er} Capitaine DE LA FALAISE [Français].	5 ^o IVANY, avocat [Hongrois].
2 ^e Léon THIÉBAULT [Français].	6 ^o DE BOISSIÈRE [Français].
3 ^e FLESH, avocat [Hongrois].	7 ^o Capitaine TENNER [Autrichien].
4 ^e DE GRÉGURICH, lieutenant [Autrichien].	8 ^o MULLER, avocat [Hongrois].

Il est à remarquer que les deux officiers autrichiens sont de véritables professionnels brevetés maîtres d'escrime.

PROFESSEURS.

Engagements.	{ Français 19 }	} 44
	{ Étrangers 25 }	

Les étrangers se composaient de:

Autrichiens, Hongrois	8	Italiens	5
Russes	3	Belges	3
Hollandais	2	Américains	2
Espagnol	1	Suisse	1

A la suite des éliminatoires restaient en présence pour les 1/2 finales:

Français	8	Russes	2
Italiens	3	Belge	1
Autrichiens, Hongrois	2		

La finale a donné les résultats suivants:

1 ^{er} CONTE, professeur à Paris [Italien].	5 ^o MICHAUX, maître militaire à Varsovie [Russe].
2 ^e SANTELLI, profess ^r en Hongrie [Italien].	6 ^o ANCHETTI, maître militaire [Français].
3 ^e NARALICH, professeur civil [Hongrois].	7 ^o ZACHAROT, maître militaire à Varsovie [Russe].
4 ^e DELIBES, maître militaire [Français].	8 ^o HEBRANT, maître militaire [Belge].

Jury. — Le Jury du concours de *sabre* était ainsi constitué :

MEMBRES FRANÇAIS.

MM. ALESSANDRI, professeur d'escrime; ARCHINARD, capitaine au 2^e régiment de cuirassiers; DE LA BASTIDE, lieutenant au 1^{er} 3^e régiment de cuirassiers; Maurice BERNHARDT; adjudant BERRÉROT, professeur au Cercle militaire; général BURNEZ, commandant la 1^{re} brigade de dragons; commandant CHANDEZON, commandant l'École normale de Joinville-le-Pont; E. DE LA CROIX, président de la Société d'escrime à l'épée; DOUMERC, capitaine au 101^e régiment d'infanterie; DE LA FALAISE, capitaine commandant au 4^e régiment de chasseurs; J. FROMENT-MEURICE; A. GUYON; LETAINTURIER-FRADIN, sous-préfet de Châteaudun; MIDELAIR, professeur au Cercle de l'escrime; DE MONTMORLLON, lieutenant au 1^{er} régiment de dragons; adjudant PHILIPPS, du 3^e régiment du génie; comte DE ROCHEFORT; ROCHAT, professeur au Cercle de Bourgogne; J.-M. ROSE; docteur SEMELAIGNE; SENAT, capitaine au 154^e régiment d'infanterie.

MEMBRES ÉTRANGERS.

MM. VAN DEN ABELE, président du Cercle de la Concorde [Belgique]; EGERTON CASTLE [Angleterre]; BARBASETTI, professeur d'escrime [Italie]; MASANIELLO PARISE, directeur de l'École militaire [Italie]; Adam DE BOGATSKI, capitaine aux dragons de la Garde de Volhynie [Russie]; DE BOFFA [Suisse].

Participation de l'Étranger. — Nous insisterons particulièrement sur le succès remporté par le concours de *sabre*, grâce à la participation d'un grand nombre d'étrangers.

Parmi les nations représentées nous citerons tant du côté des amateurs que de celui des professeurs :

L'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Grèce, la Hollande, la Hongrie, l'Italie, l'île de Cuba, la République Argentine, la Russie, la Suisse, etc.

Des différents jeux qu'il nous a été donné d'étudier pendant les épreuves du tournoi, nous pouvons conclure que, de même qu'au fleuret, il y a au *sabre* deux grandes écoles: l'école française et l'école italienne. Les Autrichiens, les Allemands, les Hongrois pratiquent en effet l'école italienne.

Nous ne nous dissimulons pas qu'en France nous avons point ou peu de maîtres et que, chose curieuse, ce sont nos amateurs qui ont créé une méthode. L'intérêt toujours croissant qui s'attache à l'étude du *sabre* et les résultats déjà acquis par les méthodes employées, bien que ces méthodes soient encore à l'état d'ébauche, nous sont cependant un sûr garant que nous pouvons prendre pour le *sabre* la place que nous occupons pour le fleuret.

Déjà au championnat international de 1900, *amateurs*, nous avons battu les étrangers, nos tireurs français ayant pris les places d'honneur.

Aperçu général des nécessités financières et des comptes du concours. — Nous nous permettrons de regretter que le Comité des Sports n'ait pas pu doter le concours

de sabre d'une somme plus importante et plus en rapport avec l'intérêt spécial que présente l'étude de cette arme, au point de vue national.

Toutefois, nous comprenons très bien qu'avant le championnat de 1900 l'Administration se trouvant devant une situation nouvelle ait pu, craignant un insuccès, ne pas risquer les capitaux qui lui étaient alloués. Nous sommes certains maintenant que devant le résultat acquis l'Administration, le cas échéant, accordera au sabre l'importance qu'il mérite.

La subvention qui nous était allouée s'élevait à 9,000 francs. Ces 9,000 francs ont été entièrement distribués en prix: espèces pour les professeurs, objets d'art pour les amateurs.

Il a fallu que nous organisions le concours avec le produit des droits d'inscriptions que nous demandions aux tireurs amateurs français, les tireurs étrangers et les professeurs étant exonérés de tout paiement à ce sujet.

Nous avons par suite été obligés de faire appel à la garantie de 1,000 francs consentie par l'Administration et de faire combler le déficit par la caisse de la Société *Le Sabre*. Heureusement de généreux donateurs nous ont aidés en cette occasion. Sans cela, il ne nous aurait pas été possible de distribuer les médailles et les diplômes que nous avons donnés à un grand nombre de concurrents qui, n'ayant pu se placer dans les premiers, nous ont paru cependant mériter une récompense.

Critique raisonnée avec indication des progrès à réaliser et des vœux à émettre pour l'avenir. — Maintenant que le concours est terminé et d'une façon particulièrement brillante en ce qui concerne les tireurs français, qui, suivant l'expression d'un membre du Jury étranger, "présentent des ressources incomparables et insoupçonnées", il nous faut tirer de ce concours international des enseignements fructueux. Si nous possédons en nous-mêmes les éléments nécessaires pour faire prendre au sabre dans l'avenir la place que nous occupons à l'escrime au fleuret, c'est-à-dire la première incontestée, il faut mettre tout en œuvre pour conquérir et garder cette place en développant nos qualités natives.

Pour cela que faut-il faire? Que les maîtres d'escrime se décident à donner des leçons de sabre à ceux de leurs élèves suffisamment instruits à l'escrime au fleuret, que nous continuons à considérer comme la base de toute escrime.

Déjà, comme nous l'avons dit au cours de ce rapport, quelques-uns se sont mis au travail et ils peuvent avouer que le résultat acquis est bien fait pour les encourager.

Nous les en remercions et nous sommes certains que de nouveaux succès les récompenseront de leurs efforts.

Quant à l'étude du sabre dans l'armée, nous ne pouvons mieux faire que de citer les conclusions du très remarquable rapport présenté au congrès d'Escrime par M. le lieutenant DE LA BASTIDE, officiellement chargé par la Société *Le Sabre* de la rédaction d'un rapport technique.

Ce rapport émet le vœu que, dans les lycées et collèges où l'on prépare les jeunes gens aux écoles spéciales militaires, l'étude du sabre soit imposée ou tout au moins en-

couragée à un titre correspondant à celui du fleuret; que l'Ecole de Joinville consacre plus de temps à l'étude du sabre et que, pour les maîtres appelés plus tard à enseigner l'escrime au sabre dans les régiments de cavalerie, il soit tenu compte de leur aptitude spéciale à cette arme, au moment de leur examen de sortie. La note donnée pour l'escrime au sabre aurait une valeur égale à celle attribuée au fleuret.

SECTION IV.

TIR.

I. — TIR À LA CIBLE.

CONCOURS INTERNATIONAL DE TIR ET VII^E CONCOURS NATIONAL

ORGANISÉ,

sous la Présidence d'honneur de M. ÉMILE LOUBET, Président de la République,
et la Vice-Présidence d'honneur de M. D. MÉRILLON, président de l'Union des Sociétés de tir de France,

PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE FRANCE.

Comité d'organisation.

Président: M. LERMUSIAUX (F.), président de la Société de tir de Maisons-Laffite , secrétaire général de l'Union des sociétés de tir de France.

Vice-présidents: MM. CORBIN (le colonel), chef de la Section technique du génie de Paris; GOUIN (le lieutenant-colonel), commandant le 6^e régiment territorial d'infanterie; HATTAT, conseiller municipal de Paris; FAURE (Maurice), président de la Société de tir de Versailles, membre du Conseil de l'Union des sociétés de tir de France.

Directeur général du concours: M. BAR, président de la Société de tir *les Volontaires* de Béthune.

SERVICE ADMINISTRATIF.

Administrateur général: M. DECOURCELLE (E.), délégué de la Société de tir du VIII^e arrondissement de Paris, trésorier de l'Union des sociétés de tir de France.

Secrétaire général: M. LEFÈVRE (Paul), président de la Société parisienne de tir *l'Avenir*, secrétaire de l'Union des sociétés de tir de France.

Secrétaire adjoint: M. MUNIER, secrétaire de la Société de tir de Maisons-Laffite.

Trésorier-caissier: M. STÉPHAN, délégué de la Société de tir de Laon, secrétaire de l'Union des sociétés de tir de France.

Chef du personnel: M. BRETEL, trésorier de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris.

Directeur des services extérieurs: M. LECOEVRE, président de la Société du tir régional de Saint-Denis, trésorier adjoint de l'Union des Sociétés de tir de France.

Architecte: M. MONCEL, président d'honneur de la Société de tir d'Ézanville.

SERVICE DU TIR.

Directeur général du tir: M. DE MASSIAC, président de la Société de tir de Dijon, vice-président de l'Union des Sociétés de tir de France.

Directeur des pavillons: M. SOMMIER, président de la Société de tir de Saint-Martin-Vésubie.

Directeur du classement : M. LALOUE, délégué de la Société de tir de Mostaganem, secrétaire de l'Union des Sociétés de tir de France.

Directeur des cibles : M. GUÉRIN, président de la Société de tir de Fontenay-aux-Roses.

Commissaires : MM. BONNEFOY, président d'honneur de la Société de tir de Deuil; BAUBY, directeur de la Société de tir *Sambre-et-Meuse*, de Paris; BAILLET, directeur de tir de l'Union des Sociétés de tir de la région de Paris; CAZIER, président de la Société de tir de Creil; COURQUIN, directeur de la Société de tir de Bourbourg; CHAPRON, directeur de la Société de tir des gymnastes de la Seine; DROUET, vice-président de la Société parisienne de tir *l'Avenir*; DUBILLON, directeur adjoint de la Société de tir de Versailles; FLAMERY, président d'honneur de la Société de tir *l'Espérance*, de Paris; GONNOD, sous-directeur de la Société *France!* du **XVI^e** arrondissement de Paris; LABBÉ (Joseph), membre du comité de la Société *le Pistolet*; LAFONTAINE, vice-président de l'Union des Sociétés de tir de la région de Paris; LHUILLIER, secrétaire de la Société de tir du **92^e** territorial de Paris; MANOURY, secrétaire de la Société parisienne de tir *l'Avenir*; MOREAU (Paul), membre du Cercle des Carabiniers de Paris; le capitaine MOREAUX, directeur de la Société de tir de Rennes; NOYELLE, président de la Société de tir *la Renaissance*, de Saint-Denis; PIMONT, président de la Société de tir *la Seine*; PUEL DE LOBEL, secrétaire de la Société de tir régional de Saint-Denis; RENOUT, vice-président de la Société mixte de tir de Rouen; RISSE, membre de la Société de tir du Mans; ROGNIN, directeur de la Société de tir régional de Saint-Denis; SAINT-AUBIN, président de la Société de tir à longue portée du **XVIII^e** arrondissement de Paris; SARTORI, secrétaire des Carabiniers de Paris; WANTIEZ, de Nanterre.

Membres du Comité.

MM. ALLAIR, de Savenay, champion de France, 1897; BOUCHER-CADART, président de la Fédération des sociétés de tir du Nord, vice-président de l'Union des sociétés de tir de France; BOUFFIER, secrétaire général du 6^e Concours national, à Marseille; BROSSÉ, président honoraire de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris; CARNOT (Sadi), capitaine au 130^e régiment d'infanterie; CHAUCHAT, capitaine d'artillerie, à Versailles; le comte CLARY, président de la Société *le Pistolet*, membre du Conseil de l'Union des sociétés de tir de France; DESCUBES, vice-président de l'Union des sociétés de tir de France; DUTFOY, président du Comité d'organisation du 6^e Concours national de tir, à Marseille; GALAT, de Neuilly-Plaisance, champion de France, 1895; GASTINNE-RENETTE, armurier à Paris; GÉRARD, directeur du stand scolaire municipal de la rue d'Allemagne, à Paris; GILARDONI (colonel), commandant le 104^e régiment d'infanterie au Mans; GRASSET, membre de la Société de tir d'Épinay; HARENT, président de la

Société de tir de Lyon, vice-président de l'Union des sociétés de tir de France; HEUZÉ, champion de France (1893); JANNIN, commandant au 95^e régiment d'infanterie, à Cosne; LEBRUN, de Vire, champion de France (1885); LECOQ, de Paris, champion de France (1887 et 1892); DE LEUSSE, capitaine au 27^e régiment de dragons, à Versailles; LYON, de Paris, champion de France (1886); MARINGER, président de la Société de tir de Nancy; DE MONTBRISON, capitaine de territoriale; MONOD, vice-président de la Société de tir de Lyon; NAUDIN, de Mâcon, champion de France (1899); PROY, de Saint-Quentin, champion de France (1889); RENAUX, de Paris, champion de France (1898); ROY, d'Amiens, champion de France (1890); TAFFIN, commandant instructeur à l'École normale de tir de Châlons; THOMAS, de Paris, champion de France (1891); TRANCHET, de Vienne, champion de France (1884); VANDAELE, président d'honneur de la Société de tir de Roubaix; VIOLET, de Paris, champion de France (1894).

SERVICE MÉDICAL.

MM. les docteurs BEURNIER, chirurgien des hôpitaux de Paris; RABION, de Paris; GOISQUE, MARLIER, MOREAU, LESUR, de Versailles.

Emplacement: Au camp de Satory (Paris-Versailles).

Date: Du jeudi 19 juillet au mardi 7 août 1900.

PROGRAMME ET RÈGLEMENTS.

Il n'est pas nécessaire de faire partie d'une société quelconque pour prendre part au concours. Il n'est pas non plus nécessaire de se faire inscrire d'avance.

Des feuilles de route donnant droit au parcours à moitié prix sur tous les chemins de fer français, conformément aux tarifs de faveur accordés par les Compagnies à l'Union des sociétés de tir de France pour les concours de tir, et des exemplaires du présent programme seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la Direction du concours.

Les tireurs étrangers venant prendre part au concours sont autorisés à introduire en France leurs armes et leurs munitions, conformément à l'instruction ministérielle du 3 août 1896 ⁽¹⁾.

A leur arrivée à Paris, les tireurs trouveront au siège de la Direction, passage des Petits-Pères, n° 2, tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

Au champ de tir, un restaurant-buffet-brasserie sera installé ; des déjeuners y seront servis au prix fixe de 3 francs. — On pourra y déjeuner à la carte.

Un service de voitures transportera les voyageurs des gares de Versailles au champ de tir moyennant un prix fixe de 0 fr. 50 par personne.

Pour se rendre de Paris au champ de tir, les moyens de communication sont les suivants :

Gare Saint-Lazare, gare Montparnasse.

Tramway Louvre-Versailles.

Pour les parcours à effectuer en chemin de fer entre Paris et Versailles et retour, les tireurs seront munis d'une feuille de route spéciale valable tous les jours pendant la durée du concours, leur donnant droit au parcours journalier au prix de 1 fr. 50 en 1^{re} classe et 1 fr. 15 en 2^e classe, aller et retour, valable pour les deux lignes de Saint-Lazare et Montparnasse. Cette feuille de route sera jointe à la feuille de route des grandes lignes demandée par les tireurs de province. Les tireurs de Paris et de province pourront également la demander par écrit ou la retirer au siège de la Direction.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CATÉGORIES ET DE LA VALEUR DES PRIX.

PREMIÈRE PARTIE.— CONCOURS PUBLICS INTERNATIONAUX:	NOMBRE DES PRIX.	VALEUR DES PRIX.
Concours populaire.....	4,000	6,000 francs.
Concours d'excellence.....	100	7,250
CATÉGORIE 1. Armes nationales (illimité).....	1,611	34,800
Primes prévues.....		15,000
CATÉGORIE 2. Armes nationales (fixe).....	501	7,900
Prix sans classement.....		500
CATÉGORIE 3. Armes libres (illimité).....	1,011	27,350
Primes prévues.....		12,000
CATÉGORIE 4. Armes libres (fixe).....	301	11,175
CATÉGORIE 5. Armes libres (illimité).....	301	7,725
CATÉGORIE 6. Revolver d'ordonnance (illimité).....	206	3,065
Primes prévues.....		1,200
CATÉGORIE 7. Revolver libre (illimité).....	206	3,150
Primes prévues.....		1,000
CATÉGORIE 8. Carabine 6 millimètres (illimité).....	301	3,630
CATÉGORIE 9. Carabine 6 millimètres (fixe).....	151	1,965
CATÉGORIE 10. Sanglier mobile (illimité).....	201	3,005
CATÉGORIE 11. Pistolet de combat (illimité).....	54	4,320

(1) Cette instruction porte autorisation pour 200 cartouches; mais la franchise pour 500 cartouches est accordée comme pour les concours précédents.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CATÉGORIES ET DE LA VALEUR DES PRIX. (Suite.)

	NOMBRE DES PRIX.	VALEUR DES PRIX.
	—	—
DEUXIÈME PARTIE. — CONCOURS SPÉCIAUX INTERNATIONAUX:		
CATÉGORIE 12. Armes nationales. (Jeunesse)	176	2,100
Primes prévues.....		1,500
CATÉGORIE 13. Armes nationales. (Sociétés adultes)	150	3,375
Prix aux sociétés non classées.....		500
Primes de centre.....	50	2,750
CATÉGORIE 14. Armes nationales. (Sociétés jeunesse).....	50	820
CATÉGORIE 15. Armes nationales. (Cible Union).....	200	4,000
TROISIÈME PARTIE. — CHAMPIONNATS NATIONAUX:		
CATÉGORIE 16. Armes nationales. (Championnat de France).....	300	7,750
CATÉGORIE 17. Revolver d'ordonnance. (Championnat).....	100	2,725
CATÉGORIE 18. Armes nationales. (Championnat-jeunes).....	100	1,950
QUATRIÈME PARTIE. — MATCH ENTRE NATIONS:		
CATÉGORIE 19. Armes libres (Match international)	62	7,000
CATÉGORIE 20. Revolver libre. (Match international)	40	3,000
CINQUIÈME PARTIE. — CONCOURS MILITAIRE FRANÇAIS:		
CATÉGORIE 21. Armes nationales. (Régiments actifs).....	550	10,000
CATÉGORIE 22. Armes nationales. (Régiments territoriaux).....	50	1,000
CATÉGORIE 23. Armes nationales. (Officiers, illimité).....	101	1,860
CATÉGORIE 24. Revolver d'ordonnance. (Officiers, illimité).....	101	1,735
TOTAUX	10,973	203,300

Plan du tir.—Nombre total des cibles = 30. 60 cibles à 200 mètres pour les armes nationales et les armes libres; 10 cibles à 300 mètres pour les armes libres; 25 cibles à 20 mètres pour le revolver d'ordonnance et le pistolet; 10 cibles à 50 mètres pour le revolver libre; 25 cibles à 12 mètres pour la carabine 6 millimètres.

Dimensions des cibles. Pour les armes nationales et les armes libres à 200 mètres: cible de 0 m. 80, visuel: 0 m. 40, divisée en 10 zones; carton: 24 centimètres correspondant aux points 10, 9 et 8 de la cible.

Pour les armes libres à 300 mètres: cible de 1 mètre, visuel de 0 m. 60, divisée en 10 zones; carton de 0 m. 30 correspondant aux points 10, 9 et 8 de la cible.

Pour le revolver d'ordonnance, mod. 1873-74 et 1892: cible: 0 m. 30; visuel: 0 m. 06; carton de 0 m. 09 correspondant aux points 10, 9 et 8; divisée en 10 zones.

Pour le revolver libre: cible de 0 m. 50, visuel: 0 m. 20; carton de 0 m. 20 correspondant aux points 10, 9, 8 et 7; 10 zones.

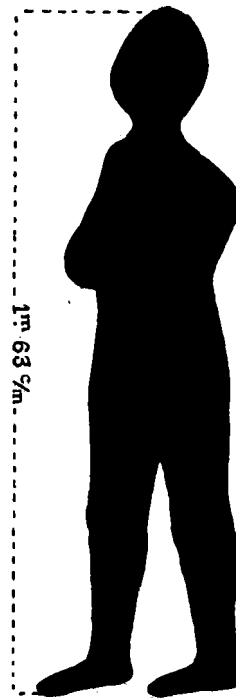
Pour la carabine 6 millimètres: cible: 0 m. 055; visuel: 0 m. 018.

Pour le pistolet: cible de 0 m. 20; visuel: 0 m. 05; mouche central: 0 m. 01

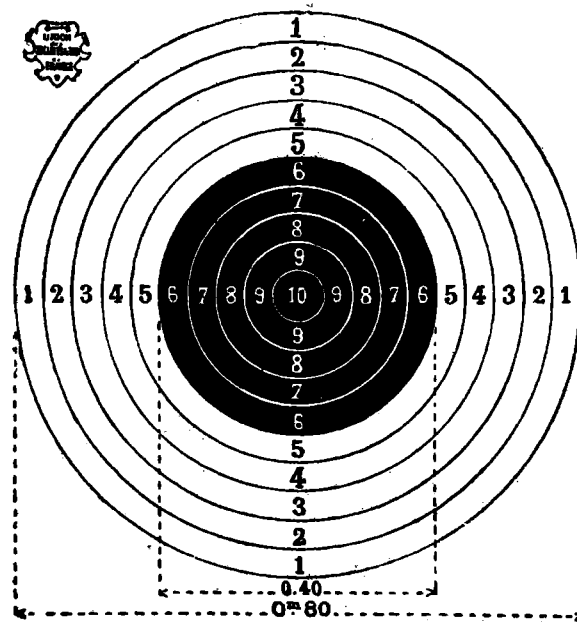
Barrages. — Pour les tirs à série illimitées, le classement se fera au plus haut point. En cas d'égalité, barrage par les séries d'appui.

Pour les tirs à séries fixes, le classement se fera au plus haut point. En cas d'égalité, barrage: **1°** par le plus grand nombre de balles en cible; **2°** par le plus grand nombre de visuels; **3°** par le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.

Pour les tirs au centre, le classement se fera par le plus petit écart de la balle la plus près du centre. En cas d'égalité, barrage par la meilleure balle suivante.

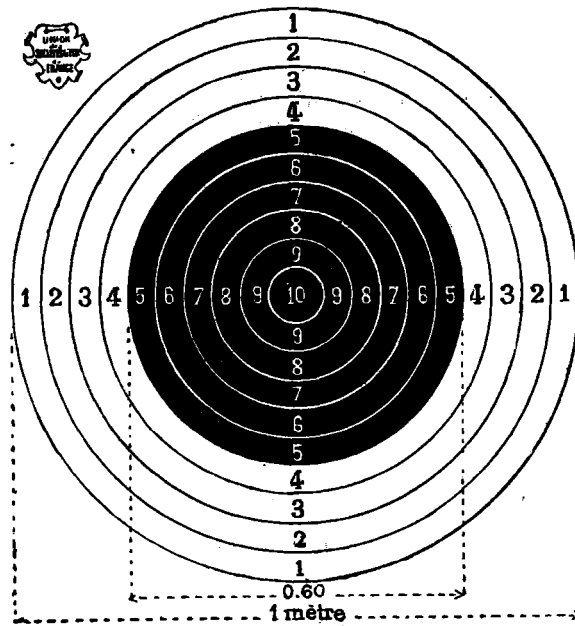


Modèle de la silhouette, cible populaire.



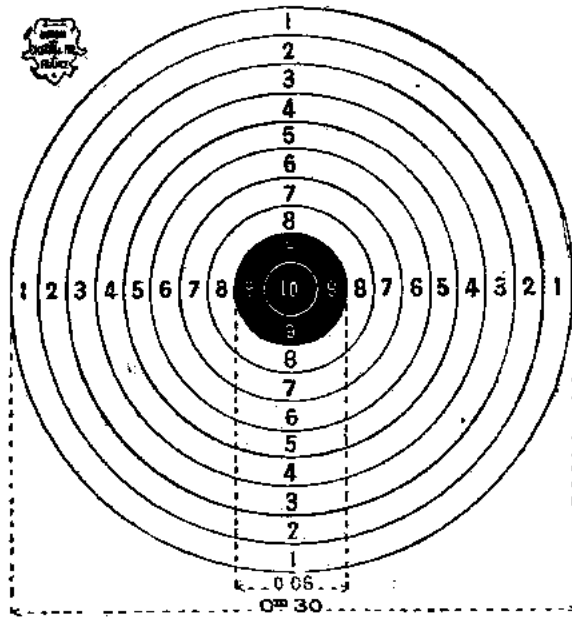
Modèle des cibles pour le tir à 200 mètres aux armes nationales et aux armes libres.

CATÉGORIES N^{os} 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 22 et 23.



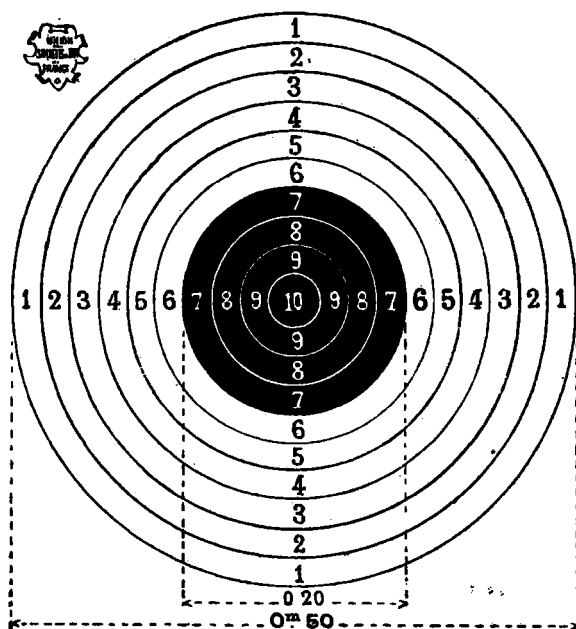
Modèles des cibles pour les tirs à 300 mètres aux armes nationales et aux armes libres.

CATÉGORIES N^{os} 5 et 19.



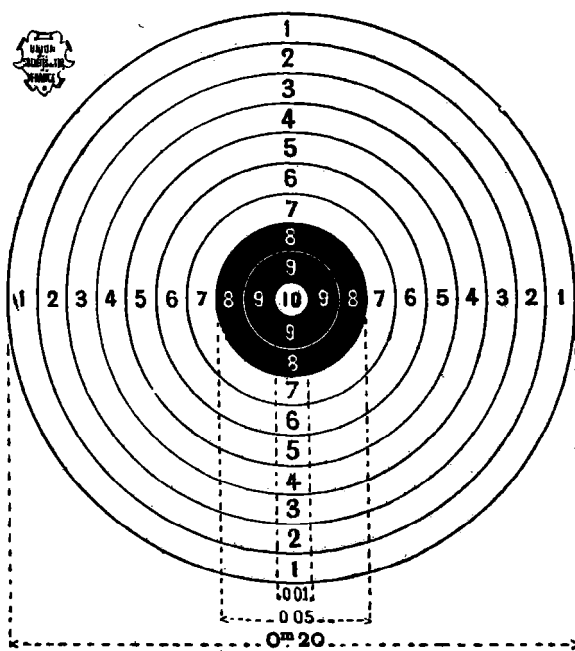
Modèle des cibles pour les tirs à 20 mètres et au revolver d'ordonnance.

CATÉGORIES N^{os} 6, 17 et 24.



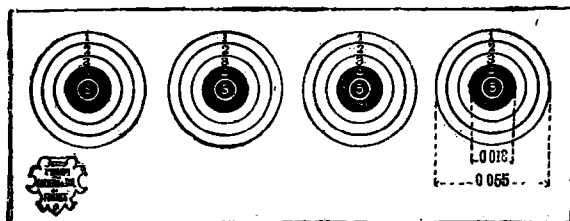
Modèle des cibles pour les tirs à 50 mètres au revolver libre.

CATÉGORIES N^{os} 7 et 20.

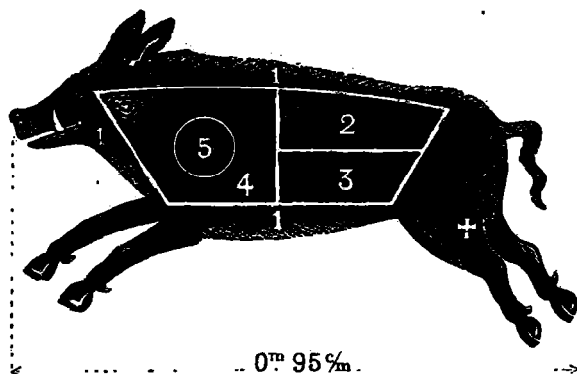


Modèle des cibles pour les tirs à la carabine Flobert.

CATÉGORIE N^o 11.



Modèle des cibles pour les tirs à 10 mètres au pistolet.
CATÉGORIE N° 11.



Modèle de la cible Sanglier.
CATÉGORIE N° 10.

Première partie. — Concours publics internationaux.

CIBLE POPULAIRE.

Tir sur silhouette, sans limitation de prix, offert à tout venant, sans carte de tireur ni formalités d'inscription.

Distance: 200 mètres.

Fusil d'ordonnance pris au pas de tir.

Cible: silhouette grandeur nature.

Positions réglementaires au choix.

Prix de chaque série de trois balles avec les munitions: 1 franc.

Premier prix, à tout tireur ayant mis dans la silhouette les trois balles d'une série.

Deuxième prix, à tout tireur ayant touché deux fois la silhouette dans sa série de trois balles.

Le même tireur peut reprendre des séries de trois balles et tirer jusqu'à ce qu'il ait atteint le premier prix en mettant dans la silhouette les trois balles d'une série.

Le même tireur ne peut obtenir qu'une fois le premier prix.

Le second prix peut être obtenu cinq fois, et le tireur a la faculté, dans ce cas, de réclamer le premier prix en échangeant ses cinq jetons de second prix contre la médaille de premier.

Les premiers prix reçoivent la médaille de bronze et les seconds prix le jeton de bronze du concours; ces récompenses sont délivrées immédiatement sur la présentation du bulletin signé par le greffier. Il est, en outre, délivré aux tireurs qui le demandent, moyennant 0 fr. 50, un diplôme constatant le prix qu'ils ont obtenu.

PRIX PRÉVUS POUR CE CONCOURS.

1,000 premiers: médailles (valeur 3 francs)	3,000 francs.
3,000 seconds: jetons (valeur 1 franc).	3,000
TOTAL	<u>6,000</u>

CONCOURS D'EXCELLENCE.

Au plus petit total obtenu par l'addition des cinq classements aux armes nationales, aux armes libres à 200 mètres et au revolver d'ordonnance ou Libre, section A des catégories n^{os} 1, 2, 3, 4 et 6 ou 7. (Pour le revolver, le meilleur classement au revolver d'ordonnance ou au revolver libre sera seul compté.)

100 PRIX.

Espèces:	francs	francs.	Objets d'art :	francs
1 ^{er} prix	1,000	1,000	11 ^e à 20 ^e prix (Valeur.) .	1,000
2 ^e prix	600	600	21 ^e à 30 ^e prix (Valeur.) .	750
3 ^e prix	400	400	31 ^e à 50 ^e prix (Valeur.) .	1,000
4 ^e prix	300	300	51 ^e à 100 ^e prix (Valeur.) .	1,250
5 ^e prix	200	200		
6 ^e à 10 ^e prix	150	750	TOTAL	<u>7,250</u>

CATÉGORIE 1. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix. — Séries illimitées de 3 balles. — Classement aux points et au centre.

Prix de la série: 1 franc (munitions non comprises) ou 1 fr. 50, si le tireur veut concourir pour les primes de cartons, ou a francs s'il désire doubler ses cartons.

SECTION A, À LA MEILLEURE SÉRIE : 1,001 PRIX.

	francs	francs.		francs	francs.
Prix d'honneur (espèces)	1,000	1,000	31 ^e à 50 ^e prix	50	1,000
1 ^{er} prix	700	700	51 ^e à 75 ^e prix	40	1,000
2 ^e prix	500	500	76 ^e à 100 ^e prix	35	875
3 ^e prix	400	400	101 ^e à 150 ^e prix	30	1,500
4 ^e prix	300	300	151 ^e à 200 ^e prix	25	1,250
5 ^e prix	250	250	201 ^e à 300 ^e prix	20	2,000
6 ^e prix	225	225	301 ^e à 400 ^e prix	15	1,500
7 ^e prix	200	200	401 ^e à 600 ^e prix	10	2,000
8 ^e prix	175	175	601 ^e à 1,000 ^e prix. Plaquette bronze argenté		<u>2,000</u>
9 ^e prix	150	150			
10 ^e prix	125	125	TOTAL		<u>18,900</u>
11 ^e à 20 ^e prix	100	1,000			
21 ^e à 30 ^e prix	75	750			

SECTION B, AU CENTRE: 600 prix

	francs.	francs.		francs	francs.
1 ^{er} prix (espèces)	500	500	31 ^e à 40 ^e prix	50	500
2 ^e prix	400	400	41 ^e à 50 ^e prix	40	400
3 ^e prix	350	350	51 ^e à 75 ^e prix	35	875
4 ^e prix	300	300	76 ^e à 100 ^e prix	30	750
5 ^e prix	250	250	101 ^e à 150 ^e prix	25	1,250
6 ^e prix	225	225	151 ^e à 200 ^e prix	20	1,000
7 ^e prix	200	200	201 ^e à 300 ^e prix	15	1,500
8 ^e prix	175	175	301 ^e à 400 ^e prix	10	1,000
9 ^e prix	150	150	401 ^e à 500 ^e prix	7	700
10 ^e prix	125	125	501 ^e à 600 ^e prix	5	500
11 ^e à 20 ^e prix	100	1,000			
21 ^e à 30 ^e prix	75	750	TOTAL		<u>12,900</u>

Dans cette catégorie, le même tireur ne peut obtenir qu'un seul prix, soit aux points, soit au centre; en cas de classement dans les deux sections, le plus avantageux lui sera attribué, mais les deux classements seront enregistrés. En cas d'égalité de valeur, le prix sera attribué aux points.

Il sera nécessaire d'avoir au moins 10 points pour être classé dans la section A.

A tout tireur non classé dans l'une ou l'autre des deux sections et ayant fait au moins 10 points dans sa meilleure série, il sera attribué une plaquette de l'Exposition en bronze argenté

Roi du tir et maîtres-tireurs. — Carte de 40 séries, soit 120 coups, renouvelable deux fois.

Coût de la carte: 10 francs, en sus du coût des séries tirées sur la carte et participant au classement ordinaire et aux primes de la catégorie.

Classement spécial: à la carte contenant le plus grand nombre de cartons.

Prix unique. Roi du tir: un objet d'art, valeur 500 francs, et une couronné d'or.

Tout tireur ayant fait, sur sa meilleure carte, au moins 50 cartons, est proclamé maître-tireur et reçoit la plaquette d'argent frappée avec le titre maître-tireur et une couronne d'argent.

Barrage par la meilleure carte suivante.

Si le nombre des maîtres-tireurs n'atteint pas dix, il sera néanmoins attribué dix plaquettes aux dix premiers classés.

Sur la carte de tir, on ne pourra tirer que par 4 séries de suite, soit 12 balles.

Primes de cartons. — (Cartons de 24 centimètres comptant 10, 9 et 8.)

En espèces pour chaque carton: 35 centimes.

EN NATURE.

	francs		francs.
Plaquette en or de l'Exposition.....	1,200	Plaquette en argent de l'Exposition.....	60
Plat d'argent 1900.....	300	Médaille d'argent <i>Gloria Victis</i> (45 milli-	
Gobelet en vermeil.....	200	mètres).....	40
Coupe ou gobelet en argent.	150	Médailon de bronze <i>Gloria Victis</i>	35
Breloque en or <i>Gloria Victis</i>	100	Plaquette de bronze argenté de l'Exposition.	15
Plaquette vermeil de l'Exposition.....	80	Breloque argent <i>Gloria Victis</i>	12
Médailon encadré chêne <i>Gloria Victis</i> .	70	Médaille de bronze <i>Gloria Victis</i>	10

Aucune prime n'est limitée.

La prime par carton en espèces peut être touchée à tout moment du concours, sur la présentation du livret, mais par minimum de 20 ensemble.

Le tireur qui veut toucher une prime en nature peut présenter son livret de tir lorsqu'il a atteint le nombre de cartons nécessaire pour la prime recherchée. Les cartons réglés, soit par la prime en espèces, soit par une prime en nature, ne peuvent plus compter pour autre prime; ils sont annulés.

Dans chaque catégorie comprenant des primes, ne peuvent compter que les cartons de cette catégorie, sauf pour la prime en nature de 1,200 cartons et celle de 300, pour lesquelles les cartons des diverses catégories peuvent s'additionner.

DOTATION DE LA CATÉGORIE N° 1.

Section A. 1,001 prix.	18,900 francs.
Section B. 600 prix.	12,900
Prix aux tireurs sans classement.....	2,000
Roi du tir et maîtres-tireurs.....	1,000
Primes de cartons.....	15,000
TOTAL.	<u>49,800</u>

CATÉGORIE 2. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix. — Bonne cible PATRIE: une Série de 5 balles. Classement aux points et au centre.

Prix de la série: 10 francs (munitions non comprises).

SECTION A, AUX POINTS : 301 PRIX.

	francs	francs		francs	francs
Prix d'honneur (espèces)	300	300	21° à 30° prix	30	300
1 ^{er} prix	200	200	31° à 50° prix	20	400
2 ^e prix	150	150	51° à 100° prix	15	750
3 ^e prix	125	125	101° à 200° prix	10	1,000
4 ^e prix	100	100	201° à 300° prix. Plaquette en bronze argenté		500
5 ^e prix	75	75	TOTAL		<u>4,550</u>
6° à 10° prix	50	250			
11° à 20° prix	40	400			

SECTION B, AU CENTRE: 200 PRIX.

	francs	francs		francs	francs
1 ^{er} prix (espèces)	200	200	21° à 30° prix	20	200
2 ^e prix	150	150	31° à 50° prix	15	300
3 ^e prix	125	125	51° à 100° prix	12	600
4 ^e prix	100	100	101° à 200° prix	10	1,000
5 ^e prix	75	75	TOTAL		<u>3,350</u>
6° à 10° prix	50	250			
11° à 20° prix	35	350			

Nota. — Non-cumul des deux sections, comme à la catégorie 1.

A tout tireur non classé dans l'une ou l'autre des deux sections et ayant fait au moins 25 points, une plaquette bronze argenté de l'Exposition.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 2.

Section A. — 301 prix	4,550 francs.
Section B. — 200 prix	3,350
Plaquettes aux tireurs sans classement	500
TOTAL	<u>8,400</u>

CATÉGORIE 3. ARMES LIBRES À 200 MÈTRES (munitions libres).

Position debout pour l'arme libre, et au choix debout ou à genou pour les armes nationales. — Séries illimitées de 3 balles, classement aux points et au centre.

La série: 1 franc (munitions non comprises) ou 1 fr. 50 si le tireur veut faire compter ses cartons, ou 2 francs pour les doubler.

SECTION A, À LA MEILLEURE SÉRIE : 501 PRIX.

	francs	francs.		francs.	francs.
Prix d'honneur (espèces)	1,000	1,000	21° à 30° prix	75	750
1 ^{er} prix	700	700	31° 40°	50	500
2 ^e prix	500	500	41° 50°	40	400
3 ^e prix	400	400	51° 75°	35	875
4 ^e prix	300	300	76° 100°	30	750
5 ^e prix	250	250	101° 150°	25	1,250
6 ^e prix	225	225	151° 200°	20	1,000
7 ^e prix	200	200	201° 300°	15	1,500
8 ^e prix	175	175	301° 400°	10	1,000
9 ^e prix	150	150	401° 500°	5	500
10 ^e prix	125	125	TOTAL		<u>13,550</u>
11° à 20° prix	100	1,000			

SECTION B, AU CENTRE: 500 PRIX.

	francs.	francs		francs.	francs.
1 ^{er} prix (espèces).....	500	500	21 ^e à 30 ^e prix.....	50	500
2 ^e prix.....	400	400	31 ^e à 40 ^e prix.....	40	400
3 ^e prix.....	300	300	41 ^e à 50 ^e prix.....	35	350
4 ^e prix.....	250	250	51 ^e à 75 ^e prix.....	30	750
5 ^e prix.....	225	225	76 ^e à 100 ^e prix.....	25	625
6 ^e prix.....	200	200	101 ^e à 200 ^e prix.....	20	2,000
7 ^e prix.....	175	175	201 ^e à 300 ^e prix.....	15	1,500
8 ^e prix.....	150	150	301 ^e à 400 ^e prix.....	10	1,000
9 ^e prix.....	125	125	401 ^e à 500 ^e prix.....	5	500
10 ^e prix.....	100	100			
11 ^e à 20 ^e prix.....	75	750			
				TOTAL.....	<u>10,800</u>

Nota. — Non-cumul des deux sections, comme à la catégorie 1.

A tout tireur non classé dans l'une ou l'autre des deux sections et ayant fait au moins 10 points dans sa meilleure série, une plaquette de l'Exposition, bronze argenté.

Roi du tir et maîtres-tireurs. — Carte de 40 séries, soit 120 coups, renouvelable deux fois.

Coût de la carte: 10 francs en sus des séries tirées sur la carte et participant au classement ordinaire et aux primes de la catégorie.

Classement spécial: à la carte contenant le plus grand nombre de cartons.

Prix unique. Roi du tir: un objet d'art, valeur 500 francs et une couronne d'or.

Tout tireur ayant fait sur sa meilleure carte au moins 90 cartons est proclamé maître-tireur et reçoit la plaquette d'argent frappée avec le titre maître-tireur et une couronne d'argent.

Barrage par la meilleure carte suivante.

Si le nombre des maîtres-tireurs n'atteint pas dix, il sera néanmoins attribué dix plaquettes aux dix premiers classés.

Sur la carte de tir, on ne pourra tirer que par 4 séries de suite, soit 12 balles.

Primes de cartons. — (Cartons de 24 centimètres comptant 10, 9 et 8.)

Même règlement que pour la catégorie 1.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 3.

Section A. — 501 prix.....	13,550 francs.
Section B. — 500 prix.....	10,800
Prix aux tireurs non classés.....	2,000
Roi du tir et maîtres-tireurs.....	1,000
Primes de cartons.....	12,000
TOTAL.....	<u>39,350</u>

CATÉGORIE 4. ARMES LIBRES À 200 MÈTRES.

Armes et positions comme à la catégorie 3. — Championnat international: une série fixe de 10 balles.

Classement aux points et au centre.

Prix de la série: 10 francs (*munitions non comprises*).

SECTION A, AUX POINTS : 201 PRIX.

	francs.	francs.		francs,	francs
Champion du monde (espèce)	1,000	1,000	11° à 20° prix.....	50	500
1 ^{er} prix.....	600	600	21° à 30° prix.....	40	400
2 ^e prix.....	400	400	31° à 40° prix.....	35	350
3 ^e prix.....	350	350	41° à 50° prix.....	30	300
4 ^e prix.....	300	300	51° à 75° prix.....	25	625
5 ^e prix.....	250	250	76° à 100° prix.....	20	500
6 ^e prix.....	200	200	101° à 150° prix.....	15	750
7 ^e prix.....	150	150	151° à 200° prix.....	10	500
8 ^e prix.....	125	125			
9 ^e prix.....	100	100			
10 ^e prix.....	75	75			
			TOTAL.....		<u>7,475</u>

SECTION B, AU CENTRE : 100 PRIX.

	francs,	francs.		francs,	francs
1 ^{er} prix (espèces).....	500	500	10° prix.....	50	50
2° prix.....	300	300	11° à 2° prix.....	40	400
3° prix.....	250	250	21° à 3° prix.....	30	300
4° prix.....	200	200	31° à 4° prix.....	25	250
5° prix.....	175	175	41° à 5° prix.....	20	200
6° prix.....	150	150	51° à 7° prix.....	15	375
7° prix.....	125	125	76° à 10° prix.....	10	250
8° prix.....	100	100			
9° prix.....	75	75	TOTAL.....		<u>3,700</u>

Nota. Non-cumulcomme à la catégorie 1.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 4.

Section A. — 201 prix.....	7,475 francs.
Section B. — 100 prix.....	3,700
TOTAL.....	<u>11,175</u>

CATÉGORIE 5. ARMES LIBRES À 300 MÈTRES (munitions libres).

Positions réglementaires au choix pour toutes les armes. — Séries illimitées de 10 balles, classement au nombre de cartons et au centre

Prix de la série : 2 fr. 50 (munitions non comprises).

SECTION A, AU PLUS GRAND NOMBRE DE CARTONS DANS LA MEILLEURE SÉRIE : 100 PRIX.

	francs,	francs.		francs	francs.
1 ^{er} prix (espèces).....	500	500	10° prix.....	50	50
2° prix.....	300	300	11° à 20° prix.....	40	400
3° prix.....	250	250	21° à 30° prix.....	30	300
4° prix.....	200	200	31° à 40° prix.....	25	250
5° prix.....	175	175	41° à 50° prix.....	20	200
6° prix.....	150	150	51° à 75° prix.....	15	175
7° prix.....	125	125	76° à 100° prix.....	10	250
8° prix.....	100	100			
9° prix.....	75	75	TOTAL.....		<u>3,700</u>

SECTION B, AU CENTRE: 200 PRIX.

	francs.	francs.		francs.	francs.
1 ^{er} prix (espèces)	300	300	11 ^e à 20 ^e prix	40	400
2 ^e prix	250	250	21 ^e à 30 ^e prix	30	300
3 ^e prix	225	225	31 ^e à 40 ^e prix	25	250
4 ^e prix	200	200	41 ^e à 50 ^e prix	20	200
5 ^e prix	175	175	51 ^e à 75 ^e prix	15	375
6 ^e prix	150	150	76 ^e à 100 ^e prix	10	250
7 ^e prix	125	125	101 ^e à 150 ^e prix	7	350
8 ^e prix	100	100	151 ^e à 200 ^e prix	5	250
9 ^e prix	75	75			
10 ^e prix	50	50	TOTAL		<u>4,025</u>

Nota. Carton de 0 m. 30 comptant 10, 9 et 8.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 5.

Section A. — 100 prix	3,700 francs.
Section B. — 200 prix	4,025
TOTAL	<u>7,725</u>

Nota. Non-cumul des deux sections.

CATÉGORIE 6. REVOLVER D'ORDONNANCE À 20 MÈTRES.

Séries illimitées de 6 balles. — Prix de la série: 1 franc (*munitions non comprises*) ou 1 fr. 50 en comptant les cartons, ou 2 francs en les comptant doubles.

SECTION A, À LA MEILLEURE SÉRIE: 151 PRIX.

	francs	francs		francs	francs.
Prix d'honneur (espèces) ..	200	200	11 ^e à 20 ^e prix	20	200
1 ^{er} prix	150	150	21 ^e à 30 ^e prix	15	150
2 ^e prix ..	100	100	31 ^e à 50 ^e prix	10	200
3 ^e prix ..	75	75	51 ^e à 150 ^e prix: Plaquette de bronze argenté		500
4 ^e prix ..	50	50	TOTAL ..		<u>1,815</u>
5 ^e prix ..	40	40			
6 ^e à 10 ^e prix ..	30	150			

SECTION B, AU CENTRE: 50 PRIX.

	francs	francs		francs	francs
1 ^{er} prix (espèces) ..	150	150	11 ^e à 20 ^e prix ..	15	150
2 ^e prix ..	100	100	21 ^e à 30 ^e prix ..	10	100
3 ^e prix ..	75	75	31 ^e à 51 ^e prix ..	5	100
4 ^e prix ..	50	50	TOTAL ..		<u>850</u>
5 ^e prix ..	25	25			
6 ^e à 10 ^e prix ..	20	100			

Roi du tir et maîtres-tireurs. — Carte de 20 séries, soit 120 coups, renouvelable deux fois.

Coût de la carte: 5 francs en sus du coût des séries tirées sur la carte et participant au classement ordinaire et aux primes de la catégorie.

Classement spécial: à la carte contenant le plus grand nombre de cartons.

Prix unique: Roi du tir: un objet d'art, valeur 200 francs, et une couronne d'or.

Tout tireur ayant fait sur sa meilleure carte au moins 80 cartons est proclamé maître-tireur et reçoit la plaquette argent frappée avec le titre maître-tireur et une couronne d'argent.

Barrage par la meilleure carte suivante.

Si le nombre des maîtres-tireurs n'atteint pas cinq, il sera néanmoins attribué cinq plaquettes aux premiers classés.

Sur la carte de tir, on ne pourra tirer que par a séries, soit 12 balles.

Primes de cartons. — (Cartons de 9 centimètres comptant 10, 9 et 8.)

En espèces pour chaque carton: 0 fr. 20.

EN NATURE.

	cartons.		cartons
Maquette or de l'Exposition	2,100	Plaquette argent de l'Exposition	100
Plat d'argent 1900	525	Médaille d'argent <i>Gloria Victis</i> 45 milli-	
Goblet en vermeil	350	mètres	70
Coupe ou gobelet en argent.	270	Médaille de bronze <i>Gloria Victis</i>	60
Breloque en or <i>Gloria Victis</i>	175	Plaquette te bronze argenté de l'Exposition. .	25
Plaquette vermeil de l'Exposition.	140	Breloque argent <i>Gloria Victis</i>	20
Médaille encadré chêne <i>Gloria Victis</i> . .	120	Médaille de bronze <i>Gloria Victis</i>	15

Pour le cumul des cartons prévu à la catégorie 1 en faveur des deux premières primes, les cartons des catégories 6 et 7 ne seront admis que par groupes de 7, comptant pour 4 dans l'addition.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 6.

Section A. — 151 prix.	1,815 francs.
Section B. — 50 prix.	850
Roi du tir et maîtres-tireurs	400
Primes de cartons.	1,200
TOTAL	<u>4,265</u>

CATÉGORIE 7. REVOLVER LIBRE, 50 MÈTRES.

Séries illimitées de 6 balles. — Prix de la série: 1 franc (*munitions non comprises*), ou 1 fr. 50 en comptant les cartons, ou 2 francs en les comptant doubles.

À LA MEILLEURE SÉRIE: 201 PRIX.

	francs	francs.		francs.	francs.
Prix d'honneur (espèces)	200	200	21° à 30° prix.	20	200
1 ^{er} prix.	150	150	31° 50° prix.	15	300
2° prix.	125	125	51° 75° prix.	10	250
3° prix.	100	100	76° 200° prix. Plaquette bronze ar-		
4° prix.	75	75	genté		625
5° prix.	75	75			<u> </u>
6° à 10° prix.	50	250	TOTAL	2,750	<u> </u>
11° à 20° prix.	40	400			

A cette catégorie, seront seuls admis les revolvers à barillet tournant et dont le canon aura au moins 11 centimètres de longueur.

Roi du tir et maîtres-tireurs. — Carte de 20 séries, soit 120 coups, renouvelable deux fois.

Prix de la carte: 5 francs en sus du coût des séries tirées sur la carte et participant au classement ordinaire et aux primes de la catégorie.

Classement spécial: à la carte contenant le plus grand nombre de cartons.

Prix unique: Roi du tir: un objet d'art, valeur 200 francs, et une couronne d'or.

Tout tireur ayant fait sur sa meilleure carte au moins 90 cartons est proclamé maître-tireur et reçoit la plaquette argent frappée avec le titre maître-tireur et une couronne d'argent.

Barrage par la meilleure carte suivante.

Si le nombre des maîtres-tireurs n'atteint pas cinq, il sera néanmoins attribué cinq plaquettes aux cinq premiers classés.

Sur la carte de tir, on ne pourra tirer que par 2 séries, soit 12 balles.

Primes de cartons. — (Cartons de 20 centimètres comptant 10, 9, 8 et 7.)

Espèces pour chaque carton: 0 fr. 20.

Primes en nature comme à la catégorie 6.

DOTATION DE LA CATÉGORIE 7.

201 prix.....	2,750 francs.
Roi du tir et maîtres-tireurs.....	400
Primes de cartons.....	1,000
TOTAL.....	<u>4,150</u>

CATÉGORIE 8. CARABINE 6 MILLIMÈTRES LIBRE, À 12 MÈTRES.

Séries illimitées de 4 balles. — Prix de la série 0 fr. 50 (*munitions non comprises*).

À LA MEILLEURE SÉRIE : 301 PRIX.

	francs	francs		francs	francs.
Prix d'honneur (espèces).....	250	250	10° prix.....	35	35
1 ^{er} prix.....	200	200	11° à 20° prix.....	30	300
2° prix.....	150	150	21° à 30° prix.....	25	250
3° prix.....	125	125	31° à 40° prix.....	20	200
4° prix.....	100	100	41° à 50° prix.....	15	150
5° prix.....	75	75	51° à 100° prix.....	10	500
6° prix.....	60	60	101° à 300° prix. Plaquette bronze argenté.....		1,000
7° prix.....	50	50	TOTAL.....		<u>3,630</u>
8° prix.....	45	45			
9° prix.....	40	40			

CATÉGORIE 9. CARABINE 6 MILLIMÈTRES LIBRE, À 12 MÈTRES. (Bonne cible Flobert.)

En a séries fixes de 4 balles chacune tirées consécutivement et additionnées. — Prix des deux séries: 5 francs (*munitions non comprises*).

AUX POINTS : 151 PRIX.

	francs.	francs		francs.	francs
Prix d'honneur (espèces).....	200	200	9° prix.....	35	35
1 ^{er} prix.....	150	150	10° prix.....	30	30
2° prix.....	125	125	11° à 20° prix.....	20	200
3° prix.....	100	100	21° à 30° prix.....	15	150
4° prix.....	80	80	31° à 50° prix.....	10	200
5° prix.....	60	60	51° à 150° prix. Une plaquette bronze argenté.....		500
6° prix.....	50	50	TOTAL.....		<u>1,965</u>
7° prix.....	45	45			
8° prix.....	40	40			

Afin d'éviter les doublés et, par conséquent, les contestations, les tireurs à la carabine Flobert sont instamment priés de tirer leurs quatre balles à raison d'une seule dans chaque cible partielle du carton.

Les balles doublées sur la même cible partielle ne seront comptées que pour une unité.

CATÉGORIE 10. SANGLIER MOBILE À 40 MÈTRES. (Passage : 6 mètres.)

Séries illimitées de 4 balles. — Prix de la série: 1 franc (munitions non comprises). Classement aux points.

À LA MEILLEURE SÉRIE : 201 PRIX.

	francs	francs			francs	francs.
Prix d'honneur (espèces).....	200	200	11°	20°	30	300
1 ^{er} prix.....	175	175	21°	30°	25	250
2 ^e prix.....	150	150	31° à 40°	prix.....	20	200
3 ^e prix.....	125	125	41°	50°	15	150
4 ^e prix.....	100	100	51°	75°	12	300
5 ^e prix.....	75	75	76°	100°	10	250
6 ^e prix.....	60	60	101°	200°	. Une plaquette bronze argenté.....	
7 ^e prix.....	50	50				500
8 ^e prix.....	45	45				—————
9 ^e prix.....	40	40			TOTAL	3,005
10 ^e prix.....	35	35				—————

Dispositions particulières au tir du sanglier. — La cible au sanglier sera divisée en parties numérotées de 1 à 5, selon le modèle déposé au concours.

Toutes armes admises de 7 à 19 millimètres (calibre 12) sauf les armes de guerre.

Les cartouches *express* sont interdites, ainsi que les cartouches de guerre et toutes balles à enveloppes métalliques.

L'arme ne peut être mise ou conservée à l'épaule que pendant le passage du sanglier.

Toute série commencée sera achevée sans temps d'arrêt.

Tout coup non tiré au passage sera perdu pour le tireur.

En cas de raté, le coup sera recommencé, le sanglier venant du même côté.

Le sanglier sera demandé par le tireur.

Des fusils et des cartouches seront à la disposition des tireurs.

Les coups doublés ne sont pas avatagés.

CATÉGORIE 11. PISTOLET DE COMBAT.

SECTION A. *Concours au visé.*

Distance, 20 mètres. — Carton de 0 m. 20, visuel de 0 m. 05, avec mouche centrale de 0 m. 01.

— Séries de 5 balles.

Armes admises : Pistolet de tir à un coup sans double détente et d'un calibre maximum de 12 millimètres.

Prix de la série: 2 francs (munitions non comprises).

À LA MEILLEURE SÉRIE : 30 PRIX.

	francs.	francs.			francs.
1 ^{er} prix. Plaquette vermeil et ..	470	500	7° à 20°	prix. Plaquette argent, soit..	280
2 ^e prix. Plaquette vermeil et...	270	300	21° à 30°	prix. Plaquette bronze argenté, soit.....	50
3 ^e prix. Plaquette vermeil et...	170	200			—————
4 ^e prix. Plaquette argent et....	80	100			
5 ^e prix. Plaquette argent et. .	40	60		SOIT au total...	1,530
6 ^e prix. Plaquette argent et..	20	40			—————

SECTION B. *Tournoi au commandement sur silhouettes, organisé au polygone de Vincennes, suivant le règlement et avec le concours de la Société Le Pistolet.*

24 PRIX.

	francs.	francs.
1 ^{er} prix. Une médaille d'or, valeur.....	400	} 900
et une somme de.....	500	
2 ^e prix. Une médaille de vermeil et une somme de.....	350	380
3 ^e prix. Une médaille de vermeil et.....	300	330
4 ^e prix. Une médaille de vermeil et.....	250	280
5 ^e prix. Une médaille d'argent et.....	200	220
6 ^e prix. Une médaille d'argent et.....	150	170
7 ^e prix. Une médaille d'argent et.....	100	120
8 ^e prix. Une médaille d'argent et.....	50	70
9 ^e au 24 ^e prix. Une plaquette argent de l'Exposition, soit 16 prix d'une valeur de.....		320
Et un TOTAL de 24 prix d'une valeur de.....		<u>2,790</u>

Nota. — Les deux premiers prix (espèces) [500 et 350 francs] et les médailles des huit premiers prix sont offerts par la Société *le Pistolet*.

Le droit d'inscription au Tournoi est fixé à 20 francs.

Tout tireur désirant y prendre part devra se faire inscrire au siège de la société *Le Pistolet*, rue Blanche, 10, jusqu'au mardi 17 juillet, avant 5 heures du soir. Tout tireur ayant passé ce délai devra, pour concourir, payer double droit.

Le Tournoi sera tiré le mercredi 18 juillet, au polygone de Vincennes, à 9 heures du matin.

RÈGLEMENT DU TOURNOI. *Première épreuve éliminatoire.* — Cette épreuve sera tirée par quatre tireurs à la fois, placés sur une même ligne et tirant chacun sur une silhouette placée en face de lui.

Le tireur, dans la position d'attente du commandement, devra tenir son arme dirigée vers le sol, en dedans d'une ligne qui sera tracée sur le sol.

Le commandement sera celui-ci: «Attention: Feu . . . un . . . deux . . . trois».

Il sera, par chacun de ces quatre tireurs, tiré cinq balles, à la cadence de 80 au métronome.

Il est interdit de lever le bras avant le commandement de: «Feu . . .», et de tirer après le mot «Trois», sous peine d'annulation du coup tiré.

En cas de récidive, la pénalité serait l'exclusion du concours.

Cette épreuve sera tirée autant de fois que sera divisible par 4 le nombre des tireurs inscrits.

Aucun avantage au temps. — Quand tous les tireurs inscrits auront effectué cette épreuve, il sera réservé pour épreuve suivante les vingt-quatre tireurs ayant le plus grand nombre de touchés ; s'il y a des *ex æquo* au delà de ce nombre, ils recommenceront entre eux l'épreuve éliminatoire.

Deuxième épreuve. — Cette épreuve sera tirée entre les concurrents classés à la première épreuve, par séries de quatre tireurs tirant chacun cinq balles, à la cadence de 80 au métronome, comme il est indiqué ci-dessus.

Les huit tireurs classés les premiers à cette seconde épreuve participeront à la poule finale.

Mêmes conditions, en cas d'*ex æquo*, qu'à la première épreuve. Aucun avantage au temps.

Troisième épreuve. — Poule tirée entre les huit gagnants de l'épreuve précédente, suivant le mode adopté par la société *Le Pistolet*.

Cadence de 100. — Barrage par le temps.

Deuxième partie. — Concours spéciaux internationaux.

CATÉGORIE 12. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix. — Réservée aux jeunes gens; mêmes conditions d'âge qu'à la catégorie 14.

Séries illimitées de 3 balles. — Classement à la série et au centre.

Prix de la série: 0 fr. 50 (*munitions non comprises*), ou 1 franc si le tireur veut faire compter ses cartons, ou 1 fr. 50 pour les cartons doubles.

SECTION A, À LA MEILLEURE SÉRIE: 101 PRIX.

	francs	francs		francs.	francs
Prix d'honneur (espèces)	100	100	11° à 20° prix	20	200
1 ^{er} prix	75	75	21° à 30° prix	15	150
2 ^e prix	50	50	31° à 50° prix	10	200
3 ^e prix	40	40	51° à 100° prix. Plaquette bronze argenté		250
4 ^e prix	35	35	TOTAL		1,255
5 ^e prix	30	30			
6° à 10° prix	25	125			

SECTION B, AU CENTRE : 75 PRIX.

	francs	francs		francs.	francs
1 ^{er} prix (espèces)	75	75	11° à 20° prix	15	150
2 ^e prix	50	50	21° à 30° prix	10	100
3 ^e prix	40	40	31° à 50° prix	7	140
4 ^e prix	35	35	51° à 75° prix	5	125
5 ^e prix	30	30	TOTAL		845
6° à 10° prix	20	100			

TOTAL DES PRIX.

Section A, 101 prix	1,255 francs.
Section B, 75 prix	845
Primes de cartons	1,500
TOTAL	3,600

Primes de cartons. — Cartons de 24 centimètres.

Même règlement qu'à la catégorie 1.

CATÉGORIE 13. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Concours de Sociétés (adultes).

Positions réglementaires au choix. — Réservée aux Sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire.

Classement sur l'ensemble de 4 séries de 5 balles chacune, par quatre délégués de chaque Société, à raison d'une série par délégué.

Séries gratuites.

150 PRIX AUX POINTS.

	francs.	francs.		francs	francs
1 ^{er} prix (espèces)	200	200	31° à 40° prix	30	300
2 ^e prix	175	175	41° 50°	25	250
3 ^e prix	150	150	51° 75°	20	500
4 ^e	125	125	76° 100°	10	250
5 ^e	100	100	101° à 150° prix. Plaquette bronze argenté		250
6° à 10° prix	75	375	TOTAL		3,575
11° 20°	50	500			
21° 30°	30	400			

Primes au centre. — Les primes ci-après seront attribuées aux Sociétés suivant un classement, au meilleur centre, fait dans leur délégation:

10 primes (espèces).....	100	1,000 francs.
10 primes.....	75	750
10 primes.....	50	500
20 primes.....	25	500
TOTAL.....		<u>2,750</u>

Nota. — Non-cumul pour les prix et les primes.

A tout tireur ayant fait au moins 45 points dans sa série de délégué, une couronne d'argent.

Pour 40 points, couronne de chêne.

Plaquette bronze à toutes les Sociétés non classées ou primées dont la délégation aura été complète.

DOTATION DE LA CATÉGORIE.

150 prix aux points.....	3,575 francs.
50 primes de centre.....	2,750
Plaquettes aux Sociétés non classées.....	500
TOTAL.....	<u>6,825</u>

Ne pourront obtenir un prix que les Sociétés ayant un minimum de 10 balles en cible.

Pour les tirs de délégation de Sociétés, nul ne peut représenter plus d'une Société.

Les délégués devront être porteurs de pouvoirs délivrés par le président de leur Société ou son représentant. Les bulletins de série leur seront délivrés au champ de tir, sur la présentation de ces pouvoirs.

Chaque délégué peut se présenter isolément et faire son tir de délégation sans être accompagné des trois autres délégués de la Société. Les Sociétés possédant des sections de tir, de gymnastique et d'instruction militaire n'auront droit qu'à une délégation.

Les compagnies de pompiers et toutes autres sociétés patriotiques se livrant à des exercices de tir pourront être admises au concours des Sociétés.

Les Sociétés ne devront donner la délégation qu'à des membres faisant partie de leur Société au moins depuis le 1^{er} avril 1900.

CATÉGORIE 14 ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Concours de Sociétés (jeunesse).

Positions réglementaires au choix. — Réservée aux sections de jeunes gens des Sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire.

Classement sur l'ensemble de 4 séries de 5 balles par quatre délégués de chaque Société, à raison d'une série par délégué.

Séries gratuites.

50 PRIX.

	francs	francs.		francs	francs
1 ^{er} prix (espèces).....	100	100	11 ^e à 20 ^e prix.....	20	125
2 ^e prix.....	75	75	21 ^e à 30 ^e prix.....	10	200
3 ^e prix.....	50	50	31 ^e à 50 ^e prix, Plaquette bronze ar-		
4 ^e prix.....	40	40	genté.....		100
5 ^e prix.....	30	30	TOTAL.....		<u>820</u>
6 ^e à 10 ^e prix.....	25	125			

Ne pourront obtenir un prix que les Sociétés ayant au minimum 8 balles en cible.

Même observation qu'à la catégorie 13, avec cette réserve que ne peuvent être délégués que les jeunes gens nés dans les années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885, et n'ayant pas fait leur service militaire.

La même Société pourra concourir dans les catégories 13 et 14.

CATÉGORIE 15. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix. — Bonne cible UNION: une série de cinq balles, *gratuite et non renouvelable*, réservée aux associés et correspondants de l'UNION.

200 PRIX EN NATURE AU CENTRE : VALEUR 4,000 FRANCS.

1^{er} prix. Objet d'art (valeur) 500 francs.
 Dernier prix. Plaquette bronze argenté.

Sont associés: les Français payant à l'Union la cotisation annuelle qui se confond avec l'abonnement au bulletin officiel *le Tir national*, dont le service leur est assuré par les statuts.

Sont correspondants: les étrangers suivant les travaux de l'Union et s'associant à son œuvre par l'abonnement au bulletin officiel *le Tir national*.

La série sera délivrée sur la présentation de la carte d'associé ou de correspondant, l'adhésion pouvant être reçue, même pendant le concours. La liste détaillée des prix sera insérée au *Tir national* et affichée dans les pavillons de tir. La valeur attribuée aux prix en nature est une simple indication qui ne donne pas droit à l'option. Tous les prix sont constitués par des dons affectés par les donateurs à cette catégorie spéciale.

Troisième partie. — Championnats nationaux.

CATÉGORIE 16. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

17^e Championnat de France.

En 3 séries de 5 balles chacune dans les 3 positions réglementaires obligatoires; classement sur l'ensemble des 3 séries. Prix des 3 séries: 10 francs (*munitions non comprises*).

		300 PRIX.			
	francs	francs.		francs.	francs.
1 ^{er} prix. Champion de France.	1,000	1,000	11 ^e à 20 ^e prix	40	400
2 ^e prix	500	500	21 ^e à 30 ^e prix	30	300
3 ^e prix	300	300	31 ^e à 40 ^e prix	25	250
4 ^e prix	250	250	41 ^e à 50 ^e prix	20	200
5 ^e prix	200	200	51 ^e à 100 ^e prix	15	750
6 ^e prix	150	150	101 ^e à 200 ^e prix	12	600
7 ^e prix	125	125	201 ^e à 300 ^e prix	10	1,000
8 ^e prix	100	100			
9 ^e prix	75	75			
10 ^e prix	50	50			
			TOTAL.....		<u>6,250</u>

A tout tireur non classé à cette catégorie, mais ayant fait au moins 50 points, il sera attribué un prix de 10 francs.

TOTAL DES PRIX.	
300 prix	6,250 francs.
Prix aux tireurs non classés.....	<u>1,500</u>
TOTAL.....	<u>7,750</u>

Les dix premiers recevront, en outre, un fusil d'honneur; les dix suivants recevront la breloque en vermeil, et les trente suivants la breloque en argent.

Les fusils d'honneur indiqués ci-dessus ne seront attribués aux dix premiers lauréats qu'autant que ceux-ci n'en auraient pas déjà reçu du même modèle, en récompense, dans les concours nationaux et les championnats précédents. Lesdits fusils, non attribués de ce fait, passeront aux tireurs subséquents; mais les breloques revenant aux lauréats qui bénéficieraient de cette disposition seront alors attribuées aux lauréats désignés par le classement pour l'obtention des fusils d'honneur.

Trois breloques en or seront affectées à chacun des meilleurs tirs debout, à genou et couché.

Dispositions particulières au tir du 17^e championnat de France. — Ce concours est exclusivement réservé aux tireurs de nationalité française. A cet effet, les tireurs, pour pouvoir prendre part au tir, doivent présenter leur certificat de libération du service militaire, leur livret militaire, leur carte d'électeur, ou une pièce quelconque justifiant de leur qualité de Français.

Le championnat de France se fait en une épreuve comprenant trois séries de 5 balles chacune à tirer aux armes nationales (Lebel compris), à 200 mètres sur cibles loyales de 0 m. 80 de diamètre, avec visuel noir de 0 m. 40; cible totale divisée en 10 zones, comptant de 1 à 10 points.

Chacune des trois séries doit être tirée dans une des trois positions réglementaires; l'arme ne doit, dans aucun cas, reposer sur un corps résistant, tel que chevalet, béquille, support, etc.; dans le tir couché, le haut du corps sera supporté par les deux coudes, l'avant-bras étant entièrement détaché du matelas. Dans le tir à genou, le coussin est admis sous la jambe, sous la réserve que le pied et le genou touchent le sol.

Chacune des trois séries sera tirée sans interruption anormale sur la même loyale cible, mais les tireurs auront la faculté de diviser leur tir des trois séries en trois séances et de choisir le moment qui leur conviendra.

Le tir du championnat sera fait en présence d'un commissaire de service, lequel contrôlera les coups tirés et les inscrira lui-même sur le carnet du greffier. Les cartouches seront déposées sur la tablette de tir, de telle sorte que la constatation de leur nombre puisse être pratiquée facilement.

Le classement des tireurs se fera suivant le barrage adopté pour les séries fixes.

CATÉGORIE 17. REVOLVER D'ORDONNANCE À 20 MÈTRES.

9^e Championnat national.

En 2 séries additionnées de 6 balles chacune. Prix des 2 séries: 5 francs (*munitions non comprises*).

		100 PRIX.			
	francs	francs.		francs	francs
1 ^{er} prix. Champion: 1 revolver d'honneur et	300	300	10 ^e prix	30	30
2 ^e prix	200	200	11 ^e à 20 ^e prix	25	250
3 ^e prix	150	150	21 ^e à 30 ^e prix	20	200
4 ^e prix	125	125	31 ^e à 40 ^e prix	15	150
5 ^e prix	100	100	41 ^e à 50 ^e prix	12	120
6 ^e prix	75	75	51 ^e à 75 ^e prix	10	250
7 ^e prix	60	60	76 ^e à 100 ^e prix	5	125
8 ^e prix	50	50			
9 ^e prix	40	40	TOTAL	2,225	2,225

A tout tireur non classé à cette catégorie, mais ayant fait au moins 45 points, il sera attribué un prix de 5 francs.

TOTAL DES PRIX.

100 prix	2,225 francs
Prix aux Tireurs non classés.....	500
TOTAL.....	<u>2,725</u>

Ce concours est exclusivement réservé aux tireurs français qui doivent justifier de leur nationalité. Le tir du championnat au revolver doit être fait en présence d'un commissaire de service.

CATÉGORIE 18. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

12^e Championnat de la jeunesse.

Classement sur l'ensemble de 3 séries de 5 balles chacune. Prix des 3 séries: 2 fr. 50 (*munitions non comprises*).

100 PRIX.

	francs	francs		francs	francs
1 ^{er} prix. Champion de la jeunesse (espèces).....	200	200	11 ^e à 20 ^e prix.....	30	300
2 ^e prix.....	150	150	21 ^e à 30 ^e prix.....	20	200
3 ^e prix.....	100	100	31 ^e à 50 ^e prix.....	15	300
4 ^e prix.....	75	75	51 ^e à 75 ^e prix.....	10	250
5 ^e prix.....	50	50	76 ^e à 100 ^e prix.....	5	<u>125</u>
6 ^e à 10 ^e prix.....	40	200	TOTAL.....		<u>1,950</u>

Les deux premiers recevront, en outre, un fusil d'honneur, les trois suivants la breloque vermeil et les cinq suivants la breloque argent.

Les fusils d'honneur indiqués ci-dessus ne seront attribués aux deux premiers lauréats qu'autant que ceux-ci n'en auraient pas déjà reçu du même modèle, en récompense dans les concours nationaux et les championnats précédents. Lesdits fusils, non attribués de ce fait, seraient affectés aux tireurs subséquents; mais les breloques revenant aux lauréats qui bénéficieront de cette disposition seraient alors attribuées aux lauréats désignés par le classement pour l'obtention des fusils d'honneur.

Trois breloques en vermeil seront affectées à chacun des meilleurs tirs debout, à genou et couché.

Dispositions particulières au championnat de la jeunesse. — Ce concours est exclusivement réservé aux jeunes gens de nationalité française nés dans les années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885 et n'ayant pas encore paru sous les drapeaux. A cet effet, les tireurs, pour pouvoir prendre part au concours, devront présenter leur acte de naissance ou toute autre pièce authentique et une autorisation écrite de leurs parents.

Le championnat de la jeunesse se fera dans les trois positions réglementaires, à raison d'une série dans chaque position; l'arme ne devra dans aucun cas reposer sur un corps résistant, tel que chevalet, béquille, support, etc.; dans le tir couché, l'avant-bras devra être entièrement détaché du matelas.

Chacune de ces trois séries sera tirée sans interruption anormale sur la même loyale cible, mais les tireurs auront la faculté de diviser leur tir des trois séries en trois séances et de choisir, pour ces séances, le moment qui leur conviendra.

Le tir du championnat sera fait en présence d'un commissaire de service, lequel contrôlera les coups tirés et les inscrira lui-même sur le carnet du greffier. Les cartouches seront déposées sur la tablette de tir, de telle sorte que la constatation de leur nombre puisse être pratiquée facilement.

Le classement des tireurs se fera suivant le barrage adopté pour les séries fixes.

Quatrième partie. — Match entre nations.

CATÉGORIE 19. ARMES LIBRES À 300 MÈTRES.

Quatrième match international. — Réserve aux délégués des nations à raison de 5 tireurs par nation.

Ce concours aura lieu dans les conditions fixées par le règlement ci-après.

8 PRIX.

	francs.	francs		francs.	francs
1 ^{er} prix. Une plaquette or (valeur 500 francs) et.	1,000	1,500	6 ^e prix	200	200
2 ^e Prix	600	600	7 ^e prix	100	100
3 ^e prix	500	500	8 ^e prix	100	100
4 ^e prix	400	400			
5 ^e prix	300	300	TOTAL	<u>3,700</u>	

PRIX INDIVIDUELS.

Plaquettes d'or au champion d'ensemble et au meilleur tir dans chaque position, sans cumul ni substitution.

Plaquettes d'argent à tous les autres délégués.

Tous les délégués recevront en outre le diplôme de l'Exposition de 1900.

TOTAL DES PRIX.

8 prix aux nations pour	<u>3,700 francs.</u>
Prix individuels, valeur	<u>3,300</u>
TOTAL	<u><u>7,000</u></u>

RÈGLEMENT DU MATCH.

ARTICLE PREMIER. Le match aura lieu le 4 août, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, avec interruption de midi à 2 heures pour le déjeuner. Il sera continué, s'il y a lieu, le 5 août.

ART. 2. L'inscription officielle de chaque nation devra parvenir au président du concours au plus tard un mois avant le jour fixé pour le match. Elle devra être accompagnée du droit d'entrée fixé à 100 francs par nation.

ART. 3. Chaque nation sera représentée par cinq tireurs dont la liste nominative devra être remise au bureau du concours, la veille du match, avant 6 heures du soir. En cas d'empêchement majeur, un tireur désigné pourra être remplacé, à la condition que ce remplacement soit indiqué avant l'ouverture du match.

ART. 4. Chaque nation devra désigner deux représentants pour former une commission internationale chargée de se prononcer, sans appel, sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Un de ces représentants devra être choisi parmi les tireurs.

Cette commission siégera au stand, le jour du match, sous la présidence du président du concours.

ART. 5. Les délégués ou suppléants devront appartenir depuis cinq années au moins à la nation qu'ils représentent. Le Comité s'en rapportera, à ce sujet, à la déclaration d'honneur des intéressés.

ART. 6. Le nombre de cibles affectées au match sera, s'il est possible, égal au double du nombre des nations inscrites. Un tirage au sort établira la répartition des cibles entre les nations inscrites. Ce tirage au sort aura lieu le matin du match, avant l'ouverture.

ART. 7. Le tir se fera à la distance de 300 mètres, sur cible blanche de 1 mètre de diamètre, avec visuel noir de 0 m. 60; la cible totale, divisée en dix zones, comptant de 10 à 1 point.

ART. 8. Le tir s'exécutera sur loyales cibles, c'est-à-dire sur cibles levées après chaque série de 10 coups. Les coups seront paletés et les points indiqués sous la réserve du contrôle des loyales cibles.

ART. 9. Chaque délégué tirera 120 balles (40 debout, 40 à genou et 40 couché) en se conformant pour les positions aux prescriptions de l'article 15 ci-après. Chaque série de 10 balles devra être tirée sans interruption.

10 balles d'essai seront autorisées dans chacune des trois positions.

ART. 10. Le classement sera fait au plus grand nombre de points obtenus par l'addition des résultats des cinq tireurs de chaque nation.

En cas d'égalité, le barrage sera fait: 1° par le plus grand nombre de balles en cibles; 2° par le plus grand nombre de visuels; 3° par le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.

ART. 11. Si un tireur délégué ne se présentait pas pour effectuer son tir et n'était pas remplacé, son résultat personnel serait porté pour 0 et la nation serait néanmoins classée, d'après le total obtenu par les délégués ayant concouru. De même, toute série inachevée serait complétée par des zéros.

ART. 12. Tout coup parti, l'arme ayant quitté le point d'appui (banquette ou sol), compte.

ART. 13. Toutes les armes sont admises, avec hausse et guidon découverts (guidon à côtés droits ou guidon triangulaire, la pointe du triangle en dessus; le cran de hausse à côtés droits ou cran triangulaire, la pointe du triangle en bas).

Le sommet du guidon et le fond du cran de hausse à côtés droits peuvent être terminés section droite ou semi-circulaire.

ART. 14. Toutes les munitions sont admises.

ART. 15. Positions: debout, le corps du tireur portant sur les deux jambes sans autre appui; A genou, le coussin est admis sous la jambe, sous la réserve que le pied et le genou touchent le sol; Couché, le tireur peut se placer dans la direction du tir ou en travers;

Couché, le tireur peut se placer dans la direction du tir ou en travers, à terre ou sur un matelas; sous la réserve que le haut du corps sera supporté par les deux coudes et que les avant-bras seront détachés du sol ou du matelas.

ART. 16. Le dépouillement des loyales cibles se fera de suite sous la direction du Comité du concours, et la distribution des prix aura lieu, au plus tard, le deuxième jour après celui du match.

ART. 17. Le jour où aura lieu le match, les représentants, jurés et matcheurs désigneront, au scrutin secret, la nation chargée d'organiser le match suivant et le lieu où il se fera.

ART. 18. Il sera donné aux matcheurs l'occasion, au moins la veille du match, de s'exercer dans les trois positions à 300 mètres.

CATÉGORIE 20. REVOLVER LIBRE À 50 MÈTRES.

Premier match international au revolver. — Réservé aux délégués des nations à raison de 5 tireurs par nation.

Ce concours aura lieu dans les conditions fixées par le règlement ci-après:

5 PRIX.		francs.	francs
1 ^{er} prix.	Plaquette or, valeur 500 francs, et	500	1,000
2 ^e prix.....	300	300
3 ^e prix.....	200	200
4 ^e prix.....	150	150
5 ^e prix.....	100	100
TOTAL			1,755
PRIX INDIVIDUELS.			
Plaquette or au tireur ayant fait le meilleur tir			500
Plaquette argent à tous les autres délégués			750
TOTAL			3,000

Tous les délégués recevront, en outre, le diplôme de l'Exposition de 1900.

RÈGLEMENT DU MATCH AU REVOLVER.

ARTICLE PREMIER. Le match aura lieu le 2 août, de 8 heures du matin à 6 du soir, avec interruption de midi à 2 heures pour le déjeuner. Il sera continué, s'il y a lieu, le 3 août.

ART. 2. L'inscription officielle de chaque nation devra parvenir au Président du concours, au plus tard, un mois avant le jour fixé pour le match. Elle devra être accompagnée du droit d'entrée, fixé à 50 francs par nation.

ART. 3. Chaque nation sera représentée par cinq tireurs, dont la liste nominative devra être remise au bureau du concours la veille du match, avant 6 heures du soir. En cas d'empêchement majeur, un tireur désigné pourra être remplacé, à la condition que ce remplacement soit indiqué avant l'ouverture du match.

ART. 4. Chaque nation devra désigner deux représentants pour former une commission internationale chargée de se prononcer, sans appel, sur tous les cas non prévus au présent règlement. Un de ces représentants devra être choisi parmi les tireurs. Cette commission siègera au stand le jour du match, sous la présidence du président du concours.

ART. 5. Les délégués ou suppléants devront appartenir depuis cinq années au moins à la nation qu'ils représentent. Le Comité s'en rapportera à ce sujet à la déclaration d'honneur des intéressés.

ART. 6. Le nombre des cibles affectées au match au revolver sera égal au nombre des nations inscrites. Un tirage au sort établira la répartition de ces cibles entre les nations. Ce tirage au sort aura lieu le matin du match, avant l'ouverture.

ART. 7. Le tir se fera à la distance de 50 mètres sur cibles blanches de 0 m. 50 de diamètre, avec visuel noir de 0 m. 20, la cible totale divisée en dix zones comptant de 10 à 1 point.

ART. 8. Le tir s'exécutera sur *loyales cibles*, c'est-à-dire sur cibles levées après chaque série de six coups. Les coups seront *paletés* et les points indiqués sous la réserve du contrôle des loyales cibles.

ART. 9. Chaque délégué tirera soixante balles, à bras franc sans appui; chaque série de six balles devra être tirée sans interruption; dix-huit balles d'essai seront autorisées.

ART. 10. Le classement sera fait au plus grand nombre de points obtenus, par l'addition des résultats des cinq tireurs de chaque nation. En cas d'égalité, le barrage sera fait: 1^o par le plus grand nombre de balles en cible; 2^o par le plus grand nombre de visuels; 3^o par le plus de 10, de 9, de 8, etc.

ART. 11. Si un tireur délégué ne se présentait pas et n'était pas remplacé, son résultat serait porté pour zéro, et la nation serait néanmoins classée d'après le total obtenu par ses délégués ayant concouru. De même, toute série inachevée serait complétée par des zéros.

ART. 12. Tout coup parti, l'arme ayant quitté la tablette du tir, compte.

ART. 13. Tous les revolvers avec barillet à six coups sont admis.

ART. 14. Toutes les munitions sont admises.

ART. 15. Le dépouillement des loyales cibles se fera de suite, sous la direction du Comité du concours.

ART. 16. Le jour où aura lieu le match, les représentants, jures et matcheurs désigneront au scrutin secret la nation chargée d'organiser le match suivant et le lieu où il se fera.

Cinquième partie. — Concours militaire français.

CATÉGORIE 21. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix (séries gratuites). — Réservée aux délégations de l'armée active.

SECTION A. *Classement par régiment sur l'ensemble de quatre séries fixes de cinq balles chacune par les quatre délégués de chaque régiment et à raison d'une série par délégué.*

150 PRIX.

Objets d'art (valeur)..... 5,000 francs.

SECTION B. *Classement individuel des tireurs d'après les séries de délégations.*

400 PRIX.

Objets d'art (valeur)..... 5,000 francs.

TOTAL DES PRIX.

150 prix..... 5,000 francs.

400 prix..... 5,000

TOTAL... .. 10,000

Pour l'exécution de ce tir, les délégués devront être porteurs de pouvoirs délivrés par le colonel de leur régiment ou son représentant. — Les séries leur seront délivrées au champ de tir sur la présentation de ces pouvoirs. Les délégations ne seront composées que de sous-officiers, caporaux ou soldats.

CATÉGORIE 22. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix (séries gratuites). — Réservée aux délégués des régiments de l'armée territoriale.

SECTION A. *Classement individuel entre les délégués des régiments au nombre de quatre au maximum par régiment.* — Série cinq balles.

50 PRIX.

Objets d'art (valeur)..... 1,000 francs.

Pour l'exécution de ce tir, les délégués devront être porteurs de pouvoirs délivrés par le lieutenant-colonel de leur régiment ou son représentant. — Les séries leur seront délivrées au champ de tir sur la présentation de ces pouvoirs. — Les délégations ne seront composées que de sous-officiers, caporaux ou soldats.

Les prix obtenus appartiendront personnellement aux tireurs.

CATÉGORIE 23. ARMES NATIONALES À 200 MÈTRES.

Positions réglementaires au choix (séries illimitées de trois balles). — Réservée aux officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale.

Classement aux points.

Prix de la série: 0 fr. 50.

A LA MEILLEURE SÉRIE: 101 PRIX.

	francs.	francs.		francs.	francs.
Prix d'honneur.....	200	200	10 ^e prix.....	30	30
1 ^{er} prix.....	150	150	11 ^e à 20 ^e prix.....	25	250
2 ^e prix.....	105	125	21 ^e à 30 ^e prix.....	20	200
3 ^e prix.....	100	102	31 ^e à 40 ^e prix.....	15	150
4 ^e prix.....	75	75	41 ^e à 50 ^e prix.....	10	100
5 ^e prix.....	60	60	51 ^e à 100 ^e prix, Plaquette bronze argenté.....		250
6 ^e prix.....	50	50			
7 ^e prix.....	45	45			
8 ^e prix.....	40	40			
9 ^e prix.....	35	35			
			TOTAL.....		1,860

Nota. — Tous les prix de cette catégorie seront des prix en nature de la valeur indiquée.

CATÉGORIE 24. REVOLVER D'ORDONNANCE À 20 MÈTRES.

Séries illimitées de 6 balles. — Réservée aux officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale.

Classement aux points.

Prix de la série: 0 fr. 50.

A LA MEILLEURE SÉRIE : 101 PRIX.

	francs.	francs.		francs.	francs.
Prix d'honneur.....	200	200	10 ^e Prix.....	30	30
1 ^{er} prix.....	150	150	11 ^e à 20 ^e prix.....	20	200
2 ^e prix.....	125	125	21 ^e à 30 ^e prix.....	15	150
3 ^e prix.....	100	100	31 ^e à 40 ^e prix.....	12	120
4 ^e prix.....	80	80	41 ^e à 50 ^e prix.....	10	100
5 ^e prix.....	60	60	51 ^e à 100 ^e prix		
6 ^e prix.....	50	50	Plaquette bronze argenté.....		250
7 ^e prix.....	45	45			
8 ^e prix.....	40	40			
9 ^e prix.....	35	35	TOTAL.....		1,735

Nota. — Tous les prix de cette catégorie seront des prix en nature de la valeur indiquée.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS.

ARTICLE PREMIER. Le tir sera ouvert tous les jours, du jeudi 19 juillet au mardi 7 août, de 8 heures du matin à midi et de 1 heure 1/2 à 6 heures du soir.

ART. 2. L'ouverture et la fermeture du tir, aux heures indiquées ci-dessus, seront annoncées officiellement par un coup de canon; dix minutes avant la fermeture, les tireurs seront prévenus par une sonnerie. Toutes les séries commencées pourront être terminées.

ART. 3. L'entrée de l'enceinte du concours sera libre pour les militaires de tous grades, en tenue, et pour les membres des sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire, sur la présentation de leur carte de sociétaire. Pour toutes les autres personnes, le prix d'entrée est fixé à 0 fr. 50 pour les dimanches et 1 franc pour tous les autres jours.

ART. 4. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du tir est rigoureusement tenue de se conformer aux prescriptions du présent Règlement, sous peine d'exclusion immédiate.

ART. 5. L'exclusion pourra être également prononcée contre toute personne dont les actes, la conduite et les paroles seraient de nature à troubler le bon ordre du concours.

ART. 6. En cas de contestations ou de demandes de renseignements, les tireurs doivent s'adresser aux commissaires de service.

ART. 7. Un registre destiné aux réclamations sera déposé dans chaque pavillon de tir.

ART. 8. Dès leur entrée dans l'enceinte du tir, MM. les membres des Sociétés de tir, de gymnastique ou d'instruction militaire, sont priés de vouloir bien porter, d'une manière ostensible, l'insigne de leur Société.

ART. 9. L'accès du champ de tir est formellement interdit.

ART. 10. Les cibles ne peuvent être visitées qu'avec une autorisation spéciale du président ou du directeur du concours. Les visiteurs ainsi autorisés devront toujours être accompagnés par un commissaire de service.

ART. 11. Des armes et des munitions pour tous les tirs du concours seront à la disposition des tireurs. Les armes réglementaires seront prêtées gratuitement, les autres seront louées suivant tarif; les munitions seront vendues conformément au tarif affiché.

ART. 12. Les tireurs peuvent apporter les armes leur appartenant et s'en servir, après les avoir fait contrôler.

ART. 13. Il sera perçu un droit de contrôle de 0 fr. 50 par arme de toute nature.

L'usage des armes en mauvais état et jugées dangereuses par les commissaires de tir peut être interdit.

ART. 14. Les armes nationales: fusils, carabines et mousquetons Gras, Kropatschek, Châtellerault, Lebel et revolver d'ordonnance, devront être réglementaires, quelle que soit leur origine de fabrication. La détente des fusils devra pouvoir supporter un poids minimum de 2 kilogrammes. Le pèse-détente sera placé sur le milieu de la gâchette. L'usage du sabot en caoutchouc au talon de la crosse est autorisé.

ART. 15. Les armes apportées par les tireurs seront vérifiées et plombées. Tout tireur qui, après cette formalité, apporterait des changements aux armes soumises à certaines conditions serait mis hors concours et déchu de tous ses droits. Le tireur qui exécuterait ses tirs avec une arme déplombée perdrait ses droits au classement du tir ainsi exécuté.

ART. 16. *Le contrôle des armes même vérifiées pourra toujours être renouvelé pendant la durée du concours.*

ART. 17. Les tireurs aux armes nationales (fusil ou revolver) ne pourront faire usage que des cartouches délivrées par l'administration du concours, le tir avec des munitions apporté assimilant l'arme à l'arme fibre.

ART. 18. Les diverses positions des tireurs sont définies comme suit: *debout*, le corps du tireur portant sur les deux jambes, sans autre appui; *à genou*, le coussin est admis sous la jambe, sous la réserve que le pied et le genou touchent le sol; *couché*, le tireur peut se placer dans la direction du tir ou en travers, à terre ou sur un matelas, sous la réserve que le haut du corps sera supporté par les deux coudes, et que les avant-bras seront détachés du sol ou du matelas.

Pour le revolver, le tir doit avoir lieu à bras franc; l'emploi successif des six cases du barillet est obligatoire.

ART. 19. Chaque tireur doit charger son arme lui-même et seulement au moment de tirer.

Les armes à répétition ne peuvent être utilisées que comme armes à simple charge, sauf au tir au revolver.

ART. 20. Il est formellement interdit sous peine d'exclusion: **1°** de commencer le feu avant le signal donné ou de le continuer après que le signal de le cesser aura été donné; **2°** de charger les armes en dehors du pas de tir; **3°** de quitter le pas de tir ou de se promener dans les pavillons avec une arme chargée; **4°** de tenir une arme, même non chargée, autrement que le canon en l'air; **5°** de mettre quelqu'un en joue, même avec une arme non chargée; **6°** de toucher aux armes d'un tireur sans son autorisation; **7°** de laisser son arme au râtelier avec la culasse fermée.

ART. 21. Les personnes qui ne tirent pas ne peuvent, sous aucun prétexte, s'introduire dans les emplacements réservés aux tireurs.

ART. 22. Avant de prendre part au concours, les tireurs sont rigoureusement tenus de retirer leur carte de tir individuelle et le livret de tir qui leur seront délivrés contre la somme de un franc. La carte de tir et le livret de tir seront remis gratuitement aux délégations militaires composés de sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active.

ART. 23. La carte de tir donne droit, pour le titulaire, à l'entrée permanente du champ de tir, pendant toute la durée du concours.

ART. 24. Il est spécialement recommandé aux tireurs de ne se faire délivrer qu'une seule carte de tir pendant toute la durée du concours, afin d'éviter les erreurs dont ils pourraient supporter le préjudice lors du dépouillement de leurs tirs. Le numéro individuel du tireur est reporté sur son livret de tir et sur le cahier des greffiers. En cas de perte par un tireur, soit de sa carte de tir, soit de son livret, déclaration doit en être faite immédiatement par lui à l'administration qui lui délivrera un second livret en duplicata.

ART. 25. Les tireurs devront porter leur carte de tir d'une manière très visible afin de permettre aux distributeurs d'estampilles et aux greffiers de constater facilement leur numéro.

ART. 26. Les tirs ne pourront être exécutés qu'après la remise par les tireurs, entre les mains des greffiers, de leur livret de tir et des estampilles correspondant aux séries qu'ils doivent tirer.

ART. 27. Le tireur qui ferait inscrire ses coups sur un autre livret que le sien perdrait tout droit au concours, serait exclu séance tenante, et son nom affiché à l'intérieur des pavillons pendant toute la durée du concours.

ART. 28. Toute série commencée sera continuée sans interruption ou sera annulée par le tireur avant d'en recommencer une autre.

ART. 29. Tout coup parti l'arme à l'épaule sera compté. Les tireurs ne pourront tirer plus de douze cartouches de suite après quoi ils seront tenus de céder la place aux tireurs suivants, la série terminée.

ART. 30. L'ordre des tireurs au pas de tir est réglé d'après l'ordre des armes au râtelier de la cible. Le tireur qui ne se présente pas à son tour reprend la suite.

ART. 31. Le tireur qui désire tirer une des séries fixes a toujours la priorité.

Les tirs des séries fixes ne peuvent être faits qu'en présence d'un commissaire, sous peine de nullité.

ART. 32. Avant de commencer leurs tirs, les tireurs sont rigoureusement tenus de déposer leurs cartouches avec balles adhérentes sur la tablette de tir d'une manière bien apparente, de façon à en permettre facilement le contrôle par les greffiers.

ART. 33. Les tireurs qui confectionnent eux-mêmes leurs cartouches doivent se présenter au pas de tir munis du nombre de cartouches avec balles adhérentes qu'ils se proposent de tirer; ce nombre ne pourra, dans tous les cas être inférieur à trois.

ART. 34. Une fois au pas de tir et la première balle tirée, le tireur ne pourra, sauf le cas de force majeure, nettoyer son arme, y passer la bague ou chercher à la refroidir par un procédé quelconque, et cela pendant toute la durée de sa série.

ART. 35. Les coups sont indiqués sur les livrets et sur les cahiers des greffiers, dans leurs cases correspondantes, de la manière suivante: 1° par un point pour les balles arrivées dans la cible; 2° par un zéro pour les balles hors cible.

ART. 36. Toute ligne touchée compte pour le plus haut point.

ART. 37. Les tireurs sont invités à veiller à l'inscription de leurs coups, des numéros de leurs cartons-cibles et de leur numéro individuel sur les cahiers des greffiers et sur leur livret de tir.

ART. 38. Les cahiers des greffiers ne font seuls foi qu'en ce qui concerne l'indication des numéros des cartons-cibles, du numéro individuel des tireurs; les balles mises en cible et les points obtenus ne sont officiellement indiqués que par le service du classement.

ART. 39. Les résultats des tirs seront affichés tous les jours à 8 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi dans l'intérieur des pavillons.

ART. 40. *Toute erreur constatée devra être immédiatement signalée aux commissaires de service.*

ART. 41. Les cartons-cibles seront levés, après chaque série tirée, pour servir au classement. Les cartons-cibles des tirs en cibles fixes seront seuls conservés. Les autres cartons-cibles seront annulés vingt-quatre heures après l'affichage des tirs; pendant ce délai, les intéressés seront admis à formuler leurs réclamations au service du classement, aux heures indiqués par ce service.

Pour les tirs au revolver et au Flobert, défense absolue est faite aux tireurs de passer une balle ou un gabarit dans les trous des balles, cette opération étant exclusivement réservée au service du classement.

Dans toutes les catégories de tir illimité, les balles comptant 10 points seront seules retenues et mesurées pour le classement au centre.

ART. 42. Les estampilles de séries non utilisées ne sont pas remboursées.

ART. 43. Indépendamment de leurs prix, les lauréats recevront chacun un diplôme collectif indiquant leurs divers classements dans le concours.

ART. 44. Sous aucun prétexte, les tireurs ne pourront ramasser les étuis des cartouches tirées et les emporter, ces objets restant la propriété du concours.

ART. 45. Les prix en nature ou en espèces qui ne seront pas réclamés par les lauréats dans les trois mois qui suivront la distribution des récompenses seront considérés comme abandonnés par eux et acquis à l'œuvre des concours nationaux de tir.

ART. 46. Tous, les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations seront jugés sans appel par le Jury désigné par le Commissaire général de l'Exposition. Cette juridiction est acceptée par les tireurs, par le fait seul de leur inscription au concours.

TARIF DES MUNITIONS.

Cartouches réglementaires pour fusil Gras (le paquet de 6 balles)	0 ^f 30 ^c
Cartouches Martini à percussion périphérique 10 m/m 4, modèle de l'Union (le paquet de 10 balles)	1 00
Cartouches à percussion centrale 10 m/m 4, modèle de l'Union (le paquet de 10 balles)	1 00
Cartouches de stand, modèle de l'Union et de l'État pour fusil Lebel (le paquet de 10 balles)	1 25
Cartouches de l'État pour fusil Lebel (le paquet de 8 balles)	1 00
Cartouches suisses 7 m/m 5 (le paquet de 10 balles)	1 25
Cartouches réglementaires pour revolver d'ordonnance (le paquet de 6 balles)	0 50
Cartouches pour revolver de précision (le paquet de 6 balles)	0 75
Cartouches pour Flobert, modèle de l'Union (le paquet de 4 balles)	0 10
Poudre de guerre (le kilogr.)	5 00
Cartouches de chasse pour tir au sanglier (le paquet de 4 balles)	1 00

MODE D'INDICATION DES BALLES MISES EN CIBLES.

L'endroit de la cible touché par la balle est indiqué au moyen d'un disque dont le marqueur pose exactement le centre sur l'endroit frappé par la balle.

Si la balle est arrivée dans le visuel, le disque est blanc. — Si la balle est arrivée dans la cible, mais en dehors du visuel, le disque est noir. — Le point 10 est indiqué par le drapeau agité transversalement; le point 9 est indiqué par le drapeau agité verticalement et le point 8 par le drapeau tenu immobile. Tous les autres points sont indiqués au moyen de palettes chiffrées. — Si la balle, bien que n'ayant pas touché la cible, est arrivée dans le châssis de cible, l'endroit frappé par elle est indiqué avec le disque noir afin de permettre au tireur de rectifier son tir, puis la palette est agitée transversalement par le marqueur.

SIGNAUX.

Les signaux entre les greffiers et les marqueurs se font au moyen de sonneries électriques de la façon suivante:

Présentez votre cible, on va tirer	1 coup prolongé.
Indiquez la marque, on vient de tirer	1 coup sec.
Renouvelez la marque du dernier coup de fusil tiré	2 coups secs.
Changez votre cible et indiquez le numéro du carton sur lequel on vient de tirer, la série est terminée	3 coups secs.
Renouvelez le numéro du dernier carton tiré	4 coups secs.
Baissez votre cible, le tir est arrêté momentanément	5 coups secs.

Lorsque le tir est arrêté à une cible, le marqueur ramène ses panneaux de cible à la hauteur normale; il fait lui-même cette opération d'office lorsqu'un fait quelconque l'oblige à suspendre le tir; dans ce dernier cas, il prévient le commissaire de service.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. F. GRASSET,

RAPPORTEUR DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours international *de tir* de 1900, VII^e concours national, formait une des principales divisions de la section de tir.

La section avait, dès sa première séance, formé pour l'étude du programme un Sous-Comité de tir à la cible composé comme suit:

MM. SADI-CARNOT, comte CLARY, CHAPUIS, CHASTANG, colonel CORBIN, DECOURCELLE, DUVAL, comte D'ELVA, FLAWRY, Maurice FAURE, GASTINNE-RENETTE, GÉVELOT, capitaine GÉRARD, colonel GILARDONI, colonel GOUIN, DE MASSIAC, HATTAT, HARENT, commandant JANNIN, LABBÉ, LECOEVRE, G. LEFÈVRE, LEMAIRE, LERMUSIAUX, capitaine DE LEUSSE, MONCEL, MANOURY, comte DE MONTBRISON, colonel DU MORIEZ, commandant TAFFIN, THOME, et colonel WONDERSCHERER.

Ce Sous-Comité se réunit les 9 et 15 novembre 1899, sous la présidence de M. le colonel Guérin. Sur les propositions de M. F. Lermusiaux, président du Sous-Comité de tir, l'avant-projet de programme fut discuté et arrêté; il comportait les dispositions suivantes:

L'emplacement du *concours de tir*, primitivement prévu à Vincennes, était, par mesure d'économie, transféré à Satory; à Vincennes il eût fallu, en effet, et suivant l'étude très complète de la question par le colonel du génie Corbin, dépenser une somme minimum de 175,000 francs, pour éviter tout accident et assurer la sécurité des habitants des localités situées en arrière des buttes, dans l'axe du tir.

La distance de tir du concours fut fixée à 200 mètres; toutefois il était décidé de faire étudier par le Sous-Comité, la possibilité de faire établir un certain nombre de cibles à 300 mètres, en vue de la préparation au match international.

Le projet de programme comportait comme dépenses une somme de 412,000 francs, et comme recettes une somme de 262,000 francs, d'où un déficit à parfaire de 150,000 francs.

Ce projet de programme, divisé en trois parties:

- 1^o Concours public;
- 2^o Concours spéciaux;
- 3^o Concours militaires,

comportait vingt et une catégories, en y comprenant les tirs au pigeon artificiel et au pistolet, qui avaient été tout d'abord disjointes du *concours de tir* pour former des concours spéciaux.

La date d'ouverture du concours fut fixé au jeudi après le 14 juillet.

Enfin, il fut décidé de confier l'exécution du concours à l'*Union des Sociétés de tir de France*, mieux placée que n'importe quelle autre organisation, pour l'entière réussite d'une aussi importante manifestation du tir.

L'Union des Sociétés de tir de France était invitée à former un comité d'organisation; ce comité, composé en décembre 1899, fut soumis à l'approbation de l'Administration supérieure de l'Exposition et accepté par elle.

1^{re} et 2^e réunions du Comité d'organisation. — Le Comité d'organisation se réunit les 6 et 7 janvier 1900 au siège de l'Union des Sociétés de tir de France, sous la présidence de M. F. Lermusiaux; M. D. Mérillon, délégué général, était présent à ces réunions.

Dans ces deux importantes séances, lecture ayant été faite d'une nombreuse et intéressante correspondance concernant le concours, et, après une discussion très animée sur tous les points et détails du programme préparatoire, présentée par M. Lermusiaux, au nom du Sous-Comité de tir, le programme définitif fut arrêté.

Se ressentant des idées nouvelles concernant le tir, nées des circonstances et des résultats de faits de guerre récents, ce programme présentait, comme caractéristique nettement définie, la popularisation et la propagande intensives du tir, par divers moyens nouveaux ou inédits, tendant à favoriser, dans la mesure du possible, les moyens et faibles tireurs, et par l'introduction beaucoup plus large qu'autrefois du facteur *chance*, dans la plupart des catégories.

Parmi ces mesures il convient de citer: 1^o l'abaissement du nombre des balles par série, dans les catégories à volonté (série de 3 balles); 2^o le tir de *belle balle* dans le plus grand nombre possible de catégories; 3^o le remboursement des débours du championnat, moyennant un résultat minimum de 50 points sur l'ensemble des 15 balles de cette catégorie; 4^o et enfin la catégorie populaire sur cible-silhouette, avec un nombre illimité de récompenses et la suppression de toutes les formalités d'inscription.

Le concours de *tir au fusil de chasse* fut disjoint du VII^e concours national de tir; demandé par la Société *Le Fusil de chasse*, il devait être organisé séparément pour être tiré avant le concours de Satory.

Le Comité d'organisation, en établissant son programme, avait eu à tableur sur les ressources suivantes offertes pour le concours:

Subvention ferme de l'Administration supérieure de l'Exposition....	75,000 francs.
Subvention éventuelle de la même administration, 25,000 fr sur lesquels 5,000 fr. distraits pour le <i>fusil de chasse</i>	20,000
Subvention de l'État.....	65,000
Subvention de la ville de Versailles.....	5,000
TOTAL.....	<u>165,000</u>

plus quelques autres subventions, moins importantes et dons divers des départements, des villes ou des particuliers.

Le nombre des prix à distribuer fut arrêté à 10,973, pour une valeur totale de 203,300 francs, suivant le tableau porté au programme.

3^e réunion du Comité d'organisation. — Séance du 6 mars 1900: Le Comité se réunit de nouveau au siège de l'*Union des Sociétés de tir de France*, le 6 mars 1900.

Dans cette séance, le programme du concours qui avait été soumis à l'approbation de l'Administration supérieure de l'Exposition, reçut quelques remaniements de détail, notamment pour les concours militaires, la carabine 6 millimètres, le pistolet, le sanglier, etc.

Ensuite le Comité prit connaissance du travail exécuté par M. Moncel, architecte du concours, pour l'établissement du plan des installations nécessitées par le programme; le projet de M. Moncel fut accepté et arrêté avec de légères modifications demandées par Comité.

Enfin, le Comité arrêta diverses dispositions concernant: la répartition des commissaires dans les divers services, le prix des munitions et l'impression des programmes.

4^e réunion du Comité d'organisation. — Séance du 1^{er} juin 1900: Au cours de cette réunion, il fut rendu compte des travaux du Comité d'organisation depuis la séance du 6 mars.

M. Moncel, architecte du concours, soumit au Comité les détails des adjudications des travaux à exécuter à Satory; les marchés passés par M. Moncel furent acceptés et ratifiés.

Il fut ensuite pris diverses décisions concernant:

- 1^o Les réceptions, les invitations au concours et les invitations aux banquets;
- 2^o Le nombre des cibles au sanglier, fixé à deux;
- 3^o La répartition des dons en nature et des prix reçus;
- 4^o Le mode de calcul pour les prix d'excellence;
- 5^o L'adjudication du buffet;
- 6^o La tenue des commissaires pour les réceptions;
- 7^o La spécification de ce qui serait admis comme armes réglementaires pour le, fusil Lebel.

5^e réunion du Comité d'organisation. — Séance du 2 juillet 1900: Dans cette séance, il fut procédé, sur les instructions du Ministère de la guerre, au remaniement de la catégorie 22: *Délégations des régiments de l'armée territoriale*, les prix devant être individuels pour les tireurs envoyés par les corps territoriaux, au lieu d'être des prix collectifs des délégations de ces régiments.

Il fut ensuite créé une nouvelle catégorie dite: *Grand prix des Nations*, qui recevait comme prix les riches cadeaux en nature offerts par les pouvoirs publics, par les souverains ou par les puissances étrangères.

Cette catégorie devait être tirée en cible fixe gratuite, de 2 balles, classement au centre, toutes armes admises à 200 mètres, avec possibilité d'un rachat unique, taxé à 10 francs.

Il y fut enfin décidé d'accorder aux nations étrangères une prorogation de délai d'inscription pour les matches internationaux, jusqu'au 25 juillet.

Entre les 4^e et 5^e réunions, le Comité d'organisation du concours avait reçu de l'Administration supérieure de l'Exposition notification de la nomination des jurés du concours.

JURÉS FRANÇAIS. — MM. le lieutenant-colonel GUÉRIN, BOUCHER-CADART, DESCUBES, BAR, DE MASSIAC, LALOUE, GUÉRIN, capitaine SADI-CARNOT, LABBÉ.

JURÉS ÉTRANGERS. — MM. le colonel THÉLIN [Suisse]; MAGAGNINI [Italie]; VAN DEN BRANDEN [Belgique]; SILLEM [Hollande]; comte Jean DE MÉRAN [Autriche-Hongrie].

Champ de tir. — Le champ de tir, installé sur le plateau de Satory, en face la butte de l'infanterie, avec ses divers pavillons et dépendances exécutés suivant les plans et sous la direction de M. Moncel, architecte du concours, était complètement prêt dans la soirée du 18 juillet.

Le vaste terrain concédé pour le concours par l'autorité militaire, complètement clôturé par un treillage, avait son entrée au bord même de la route conduisant de Versailles au camp de Satory; à droite de cette entrée, faisant face à un frais bouquet d'arbres, on trouvait le buffet-restaurant; en face de l'entrée, les pavillons des divers services, énumérés ici brièvement suivant l'ordre dans lequel ils se présentaient aux tireurs: d'abord le pavillon-garage pour automobiles et bicyclettes, le réfectoire des employés; puis le pavillon du Comité comprenant: le salon d'honneur avec son exposition des principaux prix en nature, le bureau de la présidence, ceux de la direction et du Chef du personnel, du secrétariat et de l'administration, de la poste, télégraphe et téléphone, de l'ambulance, de la presse, et les chambres des commissaires.

Derrière ce pavillon, se trouvaient ceux des services des armes, des munitions, du classement, des cartons-cibles, le dortoir du personnel et le poste de police.

A la suite du pavillon du Comité, on accédait aux pavillons de tir; d'abord le pavillon du tir à 200 mètres comprenant 60 cibles, dans lequel se trouvaient installés différents services: armurier, délivrance des livrets, estampilles et munitions, lavatory, vestiaire, buvette, bureau du directeur de tir, etc.

Puis le pavillon de tir à 300 mètres (10 cibles) renfermant le pas de tir du pistolet avec ses quatre boxes, celui du revolver à 20 mètres, puis du revolver à 50 mètres, et enfin celui des a cibles à sanglier.

Isolé des autres et formant équerre en retour se trouvait le pavillon réservé au Flobert.

Dans l'enceinte formée par les pavillons et le treillage-clôture, on voyait les tentes-abris du personnel militaire, le kiosque à musique et la pièce de campagne servant à annoncer la reprise et la cessation du feu.

Les ciberles à 200 et 300 mètres étaient reliées aux services des cartons-cibles et du classement, par une voie de chemin de fer Decauville, abritée en tranchée et en tunnel, permettant la correspondance ininterrompue de ces services avec les commissaires chargés du service des cibles, pour le transport des cartons.

Un service de téléphone et de signaux électriques, ne comprenant pas moins de 45 kilomètres de fils, et fonctionnant admirablement, mettait les greffiers des pas de tir, et la direction du concours en communication avec les marqueurs militaires et les commissaires des cibles.

Répartition du service. — D'après le règlement intérieur élaboré par le Comité d'organisation, la répartition du personnel mis à la disposition des services fut arrêtée ainsi qu'il suit:

DIRECTION GÉNÉRALE. — 2 agents principaux, 6 agents, 2 chasseurs.

SERVICE DU TIR. — Délivrance des cartes et livrets de tir: 5 caissiers; délivrance des munitions: 5 caissiers; délivrance des armes: 3 caissiers; délivrance des cartons revolver: 2 agents; délivrance des cartons Flobert: 2 agents; service des tirs: 8 surveillants, 3 chasseurs, 107 greffiers militaires.

SERVICE DE LA CIBLERIE. — 4 agents principaux, 85 marqueurs militaires, 10 porteurs militaires.

SERVICE DES CARTONS-CIBLES. — 2 agents, 1 ouvrier numéroteur, 5 porteurs militaires.

SERVICE DU CLASSEMENT. — 20 agents dont 2 principaux, 1 chasseur, 5 porteurs militaires.

SERVICE DES ARMES ET DES MUNITIONS. — 1 armurier militaire, 10 nettoyeurs militaires, 10 ramasseurs d'étuis, 3 agents, 1 chasseur.

SERVICES EXTÉRIEURS. — Délivrance des cartes d'entrée: 3 caissiers; préposés aux entrées: 6 agents, 1 chasseur; balayage et entretien: 6 hommes.

Soit au total:

Personnel militaire (soldats ou sous-officiers)	233	hommes.
Personnel civil (agents ou préposés)	92	
TOTAL	<u>325</u>	

devant assurer le service dans l'ordre prévu, sauf changement des affectations suivant les nécessités de chaque journée.

Exécution du concours. — A la date fixée pour l'ouverture du concours, le 19 juillet au matin, tous les services complètement installés, avec un personnel bien stylé, étaient prêts à fonctionner.

A en juger par la belle journée d'inauguration, il était facile de présager un succès considérable. Dès le signal d'ouverture, et malgré la grande chaleur, les tireurs étaient nombreux aux divers pas de tir; beaucoup de tireurs étrangers parmi la masse des tireurs français, et les délégués des trois premiers corps d'armée occupaient toutes les cibles à 200 mètres.

Pour prouver l'intérêt qu'il porte à l'Union des Sociétés de tir de France et à l'instruction du tir, le Ministre de la guerre, M. le général André, vint en personne inaugurer le concours.

Accompagné des généraux Basset et de Morlaincourt, de M. Poirson, préfet de Seine-et-Oise, et de M. Lefèvre, maire de Versailles, le général André resta près de deux heures à Satory.

M. Lermusiaux, président du Comité d'organisation du concours, après avoir souhaité la bienvenue au Ministre, lui présenta les membres du Comité, puis il lui fit visiter en détail toutes les installations du concours, y compris les cibles, pendant l'exécution même du tir.

Au discours de remerciement qui lui fut adressé par M. Lermusiaux, le général André répondit en faisant des vœux de prospérité pour l'*Union des Sociétés de tir de France* et pour le tir «au nom de la défense nationale, que vous préparez si bien, dit-il, au nom de l'armée et au nom de la République».

A midi avait lieu le premier déjeuner du concours.

Ces déjeuners, auxquels assistaient tous les tireurs présents, étaient chaque jour l'occasion d'un échange cordial de salutations. On y recevait les représentants des tireurs étrangers et des grandes sociétés françaises, et le président du concours y faisait connaître les principaux résultats de la veille.

Le lendemain, malgré la chaleur torride, 40 degrés à l'ombre (la plus chaude journée du siècle), les tireurs se pressaient nombreux devant les cibles, et déjà on pouvait annoncer de brillants résultats acquis. Le concours devait ainsi se poursuivre avec un temps très favorable au tir, mais très chaud, jusqu'au 29 juillet, puis ensuite avec une température plus fraîche et plus agréable mais accompagnée d'une brise assez vive, presque parallèle à la butte de tir, et d'une vitesse assez considérable pour influencer sérieusement les résultats recherchés par les tireurs.

Dans l'après-midi, à 4 heures, le Jury du *match international* se réunit dans le bureau de la présidence, en présence de M. Mérillon, délégué général des Sports.

M. Mérillon remercia de leur présence les jurés français et étrangers, puis il fut procédé à la nomination du bureau du Jury, qui se trouva constitué comme suit:

Président: M. le colonel GUÉRIN, député; *vice-présidents:* MM. le colonel THÉLIN, délégué suisse; SILLEM, d'Amsterdam; le chevalier MAGAGNINI, de Rome; *secrétaire:* M. LALOUE.

Le dimanche matin, 22 juillet, à 8 heures, M. le général Brugère, gouverneur militaire de Paris, arrivait au camp de Satory accompagné du général Basset et de plusieurs officiers d'ordonnance.

Le général Brugère, reçu par M. Lermusiaux, président du concours, visita longuement toutes les installations, questionnant tour à tour les différents chefs de service, et félicitant les organisateurs d'avoir réussi, malgré le peu de temps dont ils disposaient, à triompher des difficultés multiples qu'entraîne une organisation de cette nature.

Au nom du Comité d'organisation, M. Lermusiaux témoigna au général Brugère sa vive reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à l'*Union des Sociétés de tir de France*, toute dévouée au pays et à l'armée. «C'est justement parce que vous travaillez pour la France

et pour l'armée que je suis venu, répondit le général Brugère, et je regrette de ne pouvoir vous rendre visite plus souvent.»

Un déjeuner des plus animés réunit ensuite tous les tireurs; au dessert M. Lermusiaux, président du concours, souhaita la bienvenue aux nombreux tireurs étrangers; puis il adressa de chaleureux remerciements aux donateurs qui avaient offert au concours des prix magnifiques. Ces remerciements s'adressaient particulièrement: à la colonie suisse de Paris dont on admirait le superbe présent, un chronomètre en or d'une valeur de 1,200 francs; à la *Société de tir* de Rome, dont le magnifique étendard est destiné à un tireur français, et au Président de la République qui avait fait don au concours, d'un bronze de Barbedienne, d'une valeur de 800 francs.

Le Président rappela aux tireurs que ces nouveaux dons devaient être disputés dans une catégorie supplémentaire, dite *catégorie des nations*, à la belle balle, chaque tireur devant tirer deux balles, cette série de deux balles étant gratuite, avec un seul rachat possible, du prix de 10 francs.

Le 30 juillet, l'assassinat du roi d'Italie connu dès le matin à Satory, causa une vive émotion parmi tous les tireurs; les drapeaux italiens furent voilés de crêpe. M. Lermusiaux témoigna aux tireurs italiens délégués à Satory les sentiments de condoléance de leurs camarades français; il dit l'indignation de la France en présence de cet acte et la part que prenaient tous les Français au deuil qui frappait l'Italie.

Au déjeuner du mardi 31 juillet, M. Lermusiaux indiqua les noms des nations qui devaient tirer le *match international*, pour le fusil: le Danemark, la Norvège, la Hollande, la France, la Belgique et la Suisse;

Pour le revolver: la Belgique, la Hollande, la France et l'Amérique.

Le Président dit ensuite combien il regrettait de ne pas voir les tireurs italiens figurer sur cette liste, leur abstention étant motivée par le deuil qui frappait leur patrie.

Dans la journée il y eut réunion de la commission du *match international* au revolver; M. le capitaine Moreaux de Rennes accepta les fonctions de secrétaire, et les dernières dispositions furent prises en vue de cette épreuve.

Le jeudi 2 août, le shah de Perse était attendu au camp de Satory, mais sa visite à Versailles s'étant prolongée plus qu'il ne le pensait, il ne put se rendre au *Concours de tir* et il fit présenter ses regrets aux organisateurs par le général Kitabji-Khan, commissaire général de la Perse, et par Son Excellence Maubassère Sallané, ex-Sous-Secrétaire d'État aux finances.

Le *match international au revolver libre* à 50 mètres, tire le mercredi 1^{er} août, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, avait donné les résultats suivants:

	points.		points
1 ^{er} prix: la DÉLÉGATION SUISSE . . .	2,271	3 ^o prix: la DÉLÉGATION HOLLANDAISE	1,876
2 ^o prix: la DÉLÉGATION FRANÇAISE..	2,203	4 ^o prix: la DÉLÉGATION BELGE . . .	1,823

M. ROEDERER, de la délégation suisse, était classé champion avec 503 points.

Voici le détail des points obtenus par chaque délégation:

MM.	SUISSE.	points.	MM.	HOLLANDE.	points
ROEDERER, <i>champion</i>		503	VAN LAAN.		437
STAEHLI.....		453	SILLEM.....		408
RICHARDET.....		448	BOUWENS		390
LUTHI.....		435	VAN DEN BERGH.....		331
PROBST.....		432	SWEYS		310
	TOTAL.....	<u>2,271</u>		TOTAL.....	<u>1,876</u>
	FRANCE.			BELGIQUE.	
PAROCHE...		466	ROOMAN		405
DUTFOY.....		442	THEVES...		404
Capitaine MOREAUX.....		435	V. ROBERT.....		351
TRINITÉ.....		431	EICHORN.....		345
LECOQ.....		429	LEBÈGUE.....		318
	TOTAL.....	<u>2,203</u>		TOTAL.....	<u>1,823</u>

Le 3 août, à six heures, se réunit la Commission du *match international au fusil*, pour régler les derniers détails de cette épreuve dont la date était fixée au lendemain samedi 4 août.

Dès le matin de cette journée commençait l'exécution du grand match international à l'arme de guerre à 300 mètres, entre les équipes de 5 tireurs, délégués par chaque nation.

Chaque concurrent devait tirer 120 balles (40 debout, 40 à genou et 40 couché), par séries de 10 balles sans interruption. 10 balles d'essai étaient autorisées dans chacune des positions.

Le classement devait être fait au plus grand nombre de points obtenu par l'addition des résultats des 5 tireurs de chaque nation. En cas d'égalité barrage:

- 1° Par le plus grand nombre de balles en cibles;
- 2° Par le plus grand nombre de visuels;
- 3° Par le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.

M. ALLAIR (de Savenay), qui, à la suite des épreuves préparatoires était qualifié pour figurer dans l'équipe française, céda sa place au capitaine Moreaux de Rennes. Absorbé par ses fonctions de commissaire délégué aux buffets, M. Allair n'avait pu, en effet, s'entraîner comme il l'eût désiré.

La journée du dimanche 5 août fut exceptionnellement animée; dès le matin, l'affluence des tireurs était si considérable que le nombre des cibles était insuffisant; il fallait attendre partout son tour pour tirer, surtout à la cible populaire sur silhouette, où on s'écrasait littéralement.

Le *match international* au fusil était terminé à midi.

Voici l'ordre dans lequel se classèrent les groupes, ainsi que le pointage individuel des tireurs:

NOMS DES TIREURS.	POSITIONS.			TOTAL.	NOMS DES TIREURS.	POSITIONS.			TOTAL.
	DEBOUT.	À GENOU.	COUCHÉ.			DEBOUT.	À GENOU.	COUCHÉ.	
— SUISSE.					— DANEMARK.				
BOECKLI	294	300	289	883	VORSLUND-KJOER	238	271	273	782
KELLEMBERGER	292	314	324	930	NIELSEN	277	314	330	921
STAEHLI	272	324	285	881	CHRISTEMER	261	260	261	782
GRUTTER	282	265	285	832	VIGGS JENSEN	277	290	308	875
RICHARDET	269	297	307	873	MADSEN	305	299	301	905
TOTAL.....	1,409	1,500	1,490	4,399	TOTAL.....	1,473	1,434	1,358	4,265
— NORVÈGE.					— HOLLANDE.				
OESTMO	299	289	329	917	SILLEM.....	249	281	317	847
HERMANSEN	280	290	308	878	VAN DEN BERGH.....	239	274	292	805
SEEBERG	275	272	301	848	BOWENS	238	296	278	812
SOETHER	239	293	298	830	WUURMAN	261	303	312	876
FRIEDENLUND	271	259	287	817	RAVENSWAG	272	306	303	881
TOTAL.....	1,364	1,403	1,523	4,290	TOTAL.....	1,259	1,460	1,502	4,221
— FRANCE.					— BELGIQUE.				
LECOQ	268	271	284	823	MYIN	265	249	304	818
PAROCHE	268	287	332	887	BARAS	233	210	270	713
MOREAUX	269	286	325	880	BURY	282	269	270	821
CAVADINI	278	286	316	880	PAUMIER DU VERGER ...	298	297	302	897
THOMAS	254	259	295	808	VAN ASBROCK	297	308	312	917
TOTAL.....	1,337	1,389	1,552	4,278	TOTAL.....	1,375	1,333	1,458	4,166

Meilleur tir d'ensemble: M. KELLEMBERGER [Suisse], champion du monde. 930 points.
 Meilleur tir debout: M. MADSEN [Danois] 305
 Meilleur tir à genou: M. STAEHLI [Suisse] 324
 Meilleur tir couché: M. PAROCHE [Français] 332

A noter cette remarque, que les tirs du *match international* du samedi avaient été exécutés par un temps assez calme, tandis que les tirs du dimanche avaient dû l'être par un vent très gênant. L'équipe française était une de celles ayant fait son tir le dimanche matin, c'est-à-dire dans des conditions assez défavorables.

Au déjeuner, M. Lermusiaux, président du concours, proclama les résultats du match en félicitant chaleureusement les tireurs suisses de leur victoire; il annonça ensuite, que, sur la proposition des délégués suisses, la Commission internationale avait décidé que le prochain match à 300 mètres serait disputé en 1901, à Lucerne, où se tiendra le prochain concours fédéral.

Le Président leva son verre à la réussite du concours de Lucerne, et les Suisses présents répondirent en chantant l'hymne suisse et la Marseillaise, aux applaudissements répétés de tous les assistants.

M. VAN DEN BERGH, vice-président de la *Ligue royale des Tireurs de Hollande*, demanda la parole et dit:

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
CHERS CAMARADES,

Quand j'ai demandé la permission de porter la parole aujourd'hui, c'est en réponse aux termes affectueux dans lesquels notre ami à tous, M. Labbé, a bien voulu s'adresser aux Hollandais, dimanche dernier. Ses paroles sont encore fraîches dans nos mémoires. Il y a des moments dans la vie de chacun de nous où le cœur déborde, et dans ces moments-là il faut parler.

Et nos cœurs à nous, matcheurs, débordent en gratitude pour la manière affectueuse, et, employons le mot dont M. Labbé s'est servi, la manière merveilleuse dont nous avons été accueillis pendant tout notre séjour ici. Camarades français, je ne sais faire mieux que de vous assurer que vous nous avez traité comme des frères (*Applaudissements*). Quant au match, on nous appelle, nous Hollandais, un peuple riche. Du côté matériel, cela se peut, je ne le sais pas, je ne suis pas compétent en matière commerciale, mais ce que je sais bien, c'est que nous sommes pauvres en tireurs excellents. Mais nous avons une devise qui nous est léguée par un général des Indes orientales, d'il y a environ cent cinquante ans, disant: «Ne désespérez jamais!». Eh bien! quels qu'aient été les résultats des matchs auxquels nous avons participé, quels que soient les résultats du match d'aujourd'hui et de ceux qui viendront: «nous ne désespérerons pas!» et nous ferons de notre mieux une prochaine fois.

Et maintenant, vous matcheurs, vous camarades, quand nous nous trouvons à un tir international, il y a un grand lien qui nous unit tous: c'est l'amour, l'amour profond que nous portons à nos patries, et n'est-ce pas surtout cet amour qui nous pousse à faire de notre mieux pour le plus grand honneur de nos patries.

Eh bien! c'est en l'honneur de cet amour immaculé, international, que je lève mon verre en buvant à l'amour que vous, camarades et frères français, portez à votre patrie, et que je bois à vous-mêmes personnellement.

Ce discours fut accueilli par une ovation prolongée de *vivats* et de *bravos*.

Le mardi 7 août était la journée de clôture du concours, aussi fut-elle très animée depuis le matin jusqu'au signal de fermeture.

Au déjeuner, le président du Concours remercia tous les tireurs qui avaient contribué par leur participation au succès de la manifestation de Satory, en leur donnant rendez-vous pour le prochain championnat et pour la grande fête nationale de tir qui se tiendront à Rennes en 1901.

Ainsi se termina la brillante fête du *Tir* de l'Exposition; le souvenir de sa réussite restera désormais gravé dans la mémoire de ceux qui s'intéressent à la propagation de l'exercice du tir, le plus utile et le plus nécessaire parmi tous les sports pratiqués en France.

Puisse ce nouveau succès de l'*Union des Société de tir de France* porter fruits et faire que le nombre des tireurs aille sans cesse en augmentant, afin de les voir de plus en plus nombreux dans les futurs concours nationaux!

Résultats techniques. — Les résultats techniques du concours sont consignés dans un palmarès formant un volume de 300 pages et contenant l'attribution détaillée des 11,000 prix décernés.

Nous en donnons ici le résumé et les principales récompenses.

Les grands vainqueurs du concours ont été d'abord les champions, puis les rois du tir, le prix d'excellence et le prix d'honneur.

Les champions ont été:

Au fusil.— Champion de France: L. MOREAUX, capitaine d'artillerie à Rennes. 125 points.

Venaient ensuite:

MM.	points	MM.	points.
2 ^e prix. LEMELIN, Paris.....	123	4 ^e prix. NAUDIN (Charles), Mâcon.....	122
3 ^e prix. CAVADINI (Auguste), Paris.....	122	5 ^e prix. LANGLET (Charles), S-Quentin..	119
Suivent 665 prix.			

Primes à la meilleure série dans chacune des trois positions:

Debout. — MOREAUX (Léon), Rennes.....	42	points.
A genou. — BOUCHER (Edmond), Valenciennes.....	46	
Couché. — BRACHET (Jules), Lyon.....	47	

Au revolver.— Champion: CHAUCHAT, capitaine d'artillerie à Versailles. 105 points.

Venaient ensuite:

MM.	points	MM.	points.
2 ^e prix. CAURETTE (Georges), Ham.....	103	4 ^e prix. LARDIN (Maxime), Paris.....	103
3 ^e prix. LOUVIER (Charles), Paris.....	103	5 ^e prix. NOIZET (Paul), Hordevoie-s.-Laon	103
Suivent 220 prix.			

Au tir de la Jeunesse.— Champion de la *Jeunesse*: M. CHARPENTIER, de la Marne. 117 points.

Venaient ensuite:

MM.	points.	MM.	points
2 ^e prix. HACKSPILL (Louis), Versailles... .	115	4 ^e prix. AUDION (Marcel), Rouen.....	107
3 ^e prix. DESSIRIER (D.), Lyon.....	112	5 ^e prix. BERTRAND (Jules), Avesnes.....	103
Suivent 95 prix.			

Primes à la meilleure série des trois positions.

Debout. — HACKSPILL (Louis), Versailles.....	41	points.
A genou. — CHARPENTIER (Jules), Livry-sur-Vesles.....	40	
Couché. — THOMAS (Louis), Lyon.....	43	

Les rois du tir ont été:

A l'arme nationale: Ch. GAUTHIER, de Toul. | *Au revolver d'ordonnance*: L. MOREAUX, de Rennes.
A l'arme libre: L. MOREAUX, de Rennes. | *Au revolver libre*: M. PAROCHE, adjud^t, à Rennes.

tous Français comme on le voit.

Le 1^{er} prix d'excellence sur l'ensemble des tirs a été remporté par:

1^{er} prix d'excellence: M. MOREAUX (Léon) [Français].

Venaient ensuite:

MM.	MM.
2 ^e prix. LECOQ (Maurice), Paris.	4 ^e prix. PAROCHE (Achille), Rennes.
3 ^e prix. LABBÉ (Joseph), Paris.	5 ^e prix. MÉRILLON (Daniel), Paris.
Suivent 95 prix.	

Pour les autres catégories les prix d'honneur et premiers classés ont été:

CATÉGORIE DES NATIONS.

- 1^{er} prix. HUBERT (Frédéric), Genève [Suisse]. — *La Jeunesse* de Chapu, bronze Barbedienne, don de M. Loubet, président de la République.
- 2^e prix. BRÉMOND, adjudant au 144^e de ligne, Bordeaux. — Chronomètre or, offert par des Suisses, à Paris.
- 3^e prix. AUBRY (Amédée), Deuil. — *Amphytrite*, de Deplechain, bronze Barbedienne, don de Son Altesse le prince de Monaco.
- 4^e prix. FOUILLAND (Claude), Dijon. — Chronomètre or, don de la Société suisse des carabiniers.
- 5^e prix. CAZIN (Claude), Marseille. — *Salambô*, statuette bronze doré, don de la Banque de France.

CATÉGORIE 1. — ARMES NATIONALES

À 200 MÈTRES, TIR ILLIMITÉ.

	points.
Prix d'honneur. MYIN (Édouard), Anvers [Belgique].....	30
1 ^{er} prix. LECOQ (Maurice), Paris.....	30
2 ^e prix. NAUDIN (Charles), Mâcon.....	30
3 ^e prix. PY (Raphaël), Belfort.....	30
4 ^e prix. MÉRILLON (Daniel), Paris.....	30
5 ^e prix. CENCELME, Lons-le-Saunier.....	30
Suivent 2,739 prix.	

CATÉGORIE 2. — ARMES NATIONALES, SÉRIE UNIQUE.

Prix d'honneur. RAVIER (Alfred), Champagnole.....	48
1 ^{er} prix. TASSART (Victor), Tartiers.....	47
2 ^e prix. BURY (Jules), Liège [Belgique]..	47
3 ^e prix. CHARPENTIER (Jules), Livry-sur-Vesles.....	47
4 ^e prix. FRÉCON (Claudius), Lyon.....	46
5 ^e prix. DREVET (Léon), Bolbec.....	45
Suivent 657 prix.	

CATÉGORIE 3. — ARMES LIBRES

À 200 MÈTRES, TIR ILLIMITÉ.

Prix d'honneur. MADSEN. Copenhague [Danemark].....	30
1 ^{er} prix. CAVADINI (Auguste), Paris.....	30
2 ^e prix. LECOQ (Maurice), Paris.....	30
3 ^e prix. BAKKE (P.), Christiania [Norvège].....	30
4 ^e prix. LECOURT (Paul), Trun.....	30
5 ^e prix. VAUCHER (Léon), Buttes [Suisse].	30
Suivent 757 prix.	

CATÉGORIE 4. — ARMES LIBRES, SÉRIE UNIQUE.

Prix d'honneur. VAN ASBROCK (Paul), Bruxelles [Belgique].....	87
---	----

MM.

	points.
1 ^{er} prix. BURY (Jules), Liège [Belgique]..	84
2 ^e prix. FOURBET (Jules), Bazoches.....	82
3 ^e prix. TOBLER (Adolphe) Wolfhalden [Suisse].....	82
4 ^e prix. VALLÉE, la Mesnière.....	82
5 ^e prix. WUURMAN, Rotterdam [Hollande].	82
Suivent 295 prix.	

CATÉGORIE 5. — ARMES LIBRES,

À 300 MÈTRES.

1 ^{er} prix. PAROCHE (Achille), Rennes.....	10
2 ^e prix. THOMAS (René), Paris.....	10
3 ^e prix. LUTHI (Frédéric), Genève [Suisse].	10
4 ^e prix. SEEBERG (Tom), Ulefos [Norvège].	10
5 ^e prix. RAVENSWAY (Pzn), Rotterdam [Hollande].....	9
Suivent 295 prix.	

CATÉGORIE 6. — REVOLVER D'ORDONNANCE.

Prix d'honneur. LARROUY (Maurice), Toulouse.....	58
1 ^{er} prix. MOREAUX (Léon), Rennes.....	57
2 ^e prix. BALME (Eugène), Paris.....	57
3 ^e prix. MOREAU (Paul), Paris.....	57
4 ^e prix. PROBST (Paul), Berne [Suisse]..	57
5 ^e prix. LABBÉ (Joseph), Paris.....	57
Suivent 195 prix.	

CATÉGORIE 7. — REVOLVER LIBRE.

Prix d'honneur. AXTELL (C.), Springfield [États-Unis].....	56
1 ^{er} prix. DUTFOY (Louis), Marseille.....	56
2 ^e prix. PAROCHE (Achille), Rennes.....	55
3 ^e prix. STAHELI (Conrad), Saint-Gall. [Suisse].....	55
4 ^e prix. ROEDERER (Conrad), Saint-Gall [Suisse].....	55
5 ^e prix. FAURE (Maurice), Paris.....	55
Suivent 195 prix.	

CATÉGORIE 8. — CARABINE 6 MILLIMÈTRES,
TIR ILLIMITÉ. points

Prix d'honneur. GROSSET (Charles), Caen.	30
1 ^{er} prix. REGAUD (Jacques), Paris.....	30
2 ^e prix. LECOUVREUR (Lucien), Chapelle- Bourbon.....	30
3 ^e prix. HERMANDSEN (H.), Stange [Nor- vège].....	30
4 ^e prix. BETTEX (César), Paris.....	30
5 ^e prix. REGAUD (André), New-York [États- Unis].....	30

Suivent 295 prix.

CATÉGORIE 9. — CARABINE 6 MILLIMÈTRES.
SÉRIE FIXE.

Prix d'honneur. COURQUIN (Jules), Bour- bourg.....	38
1 ^{er} prix. STAHELI (Conrad), Saint-Gall [Suisse].....	38
2 ^e prix. REGAUD (Jacques), Paris.....	37
3 ^e prix. MOREAU (Paul), Paris.....	37
4 ^e prix. SARTORI, Paris.....	37
5 ^e prix. BAUDEQUIN (J.-B.), Paris.....	37

Suivent 145 prix.

CATÉGORIE 10.
SANGLIER MOBILE À 40 MÈTRES.

Prix d'honneur. DEBRAY (Louis), Bolbec.	20
1 ^{er} prix. NIVET, Tours.....	20
2 ^e prix. LAMBERT (comte DE), Versailles.	19
3 ^e prix. VEYRE (Gabriel), Paris.....	19
4 ^e prix. SCHLUMBER GER (DE), Paris.....	19
5 ^e prix. DESART (Paul), Aulnoye.....	19

Suivent 195 prix.

CATÉGORIE 11. — PISTOLET DE COMBAT.

SECTION A. — Concours au visé:

1 ^{er} prix. MOREAUX (Léon), Rennes.....	47
2 ^e prix. DUTFOY (Louis), Marseille....	46
3 ^e prix. PY (Raphaël), Belfort.....	45
4 ^e prix. SAYRE (H.), New-York [États- Unis].....	45
5 ^e prix. GASTINE-RENETTE, Paris.....	44

Suivent 25 prix.

SECTION B. — Tournoi au commandement
sur silhouette:

1 ^{er} prix. SCHOONEN (baron DE), Paris.	
2 ^e prix. CASTELBAJAC (DE), Libourne.	
3 ^e prix. CLARY (comte), Paris.	
4 ^e prix. PENSA, Paris.	
5 ^e prix. LARDIN (Maxime), Paris.	

Suivent 19 prix.

CATÉGORIE 12. — ARMES NATIONALES,
JEUNESSE. points.

Prix d'honneur. VAN DEN BERGH, La Haye [Hollande].....	30
1 ^{er} prix. BORDET (Bernard), Dijon.....	29
2 ^e prix. AUDION (Marcel), Rouen.....	29
SCHLUMBERGER (DE), Paris.....	29
DESSIRIER (D.), Lyon.....	29
3 ^e prix. RODOCANACHI (Jacques), Paris...	29
4 ^e prix. DUPÉ (Benjamin), Ancenis.....	28
5 ^e prix. QUÉPROTTE (Louis), Dijon.....	28

Suivent 140 prix.

CATÉGORIE 13. — CONCOURS DE SOCIÉTÉS
(ADULTES).

1 ^{er} prix. Unione liberi tiratori Genovesi, de Gênes [Italie].....	166
2 ^e prix. Cercle des Carabiniers de Paris..	166
3 ^e prix. Les Carabiniers rouennais, de Rouen.....	163
4 ^e prix. Le Tir national, de Rome [Italie].	161
5 ^e prix. Les Carabiniers de l'Est, de Toul	160

Suivent 248 prix.

CATÉGORIE 14. — CONCOURS DE SOCIÉTÉS
(JEUNESSE).

1 ^{er} prix. Les Carabiniers de l'Est, de Toul.....	147
2 ^e prix. Société de tir de Maisons-Laffitte..	131
3 ^e prix. Société de Mourmelon-le-Grand..	125
4 ^e prix. Société de tir d'Ecouen-Ezanvihe.	120
5 ^e prix. Société de tir <i>L'Avenir</i> du XVII ^e ar- rondissement de Paris.....	119

Suivent 17 prix.

CATÉGORIE 15. — BONNE CIBLE „UNION“.

CLASSEMENT AU CENTRE:

1 ^{er} prix. GODIN (Jules), La Rivière.	
2 ^e prix. MODIGLLANI (Carle), Rome [Italie].	
3 ^e prix. BENONY (Marcel), La Goulette [Tunisie].	
4 ^e prix. FLAMENT (Charles), Rully.	
5 ^e prix. LEPROVOST (Édouard), Saint-Lô.	

Suivent 195 prix.

CATÉGORIE 21. — DÉLÉGATIONS
DES RÉGIMENTS DE L'ARMÉE ACTIVE.

SECTION A. — CLASSEMENT DES DÉLÉGATIONS:

1 ^{er} prix. 15 ^e bataillon de chasseurs Re- miremont.....	146
2 ^e prix. 53 ^e régiment d'infanterie, Tarbes.	145
3 ^e prix. 73 ^e régiment d'infanterie, Bé- thune.....	143
4 ^e prix. 19 ^e régiment d'infanterie, Brest.	142
5 ^e prix. 98 ^e régiment d'infanterie, Roanné	141

Suivent 145 prix.

SECTION B. — CLASSEMENT INDIVIDUEL: points

1 ^{er} prix. SAINT-JACQUES, sergent, 117 ^e régiment d'infanterie, Paris.....	43
2 ^e prix. ROSSI, sergent, 141 ^e régiment d'infanterie, Marseille.....	42
3 ^e prix. LATARGET, soldat, 132 ^e régiment d'infanterie, Reims.....	42
4 ^e prix. HOFFMANN, soldat, 71 ^e régiment d'infanterie, Saint-Brieuc....	42
5 ^e prix. LECLERCQ, adjudant, 145 ^e régiment d'infanterie, Maubeuge.....	41

Suivent 395 prix.

CATÉGORIE 22. — CONCOURS DES DÉLÉGUÉS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

CLASSEMENT INDIVIDUEL:

1 ^{er} prix. BOUTEILLIER, 43 ^e régiment territorial, Épinal.....	44
2 ^e prix. GAUTHIER (L.), 55 ^e régiment territorial, Bourg.....	41
3 ^e prix. GAUTHIER (Ch.), 42 ^e régiment territorial, Toul.....	41
4 ^e prix. SUPLOT, 81 ^e régiment territorial, Nantes.....	40
5 ^e prix. ALLAIR, 81 ^e régiment territorial, Savenay.....	40

Suivent 45 prix.

CATÉGORIE 23.

RÉSERVÉE AUX OFFICIERS DE L'ARMÉE ACTIVE, DE LA RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE (ARMES NATIONALES).

Prix d'honneur. SON (Johannès), lieutenant au 55 ^e régiment territorial d'infanterie, Bourg....	30
--	----

MM.

points

1 ^{er} prix. BRAUD (Pierre), lieutenant au 70 ^e régiment d'inf., Tours...	30
2 ^e prix. ANGELINI, capitaine au 74 ^e régiment d'infanterie, Paris.....	29
3 ^e prix. BERNARD (Louis), capitaine au 134 ^e régiment d'inf., Mâcon..	29
4 ^e prix. BARBILLAT, capitaine aux chasseurs forestiers, Langres.....	29
5 ^e prix. BOIGNE (Raoul) [comte DE], capitaine au 10 ^e régiment d'artillerie, Rennes.....	29

Suivent 95 prix.

CATÉGORIE 24.

RÉSERVÉE AUX OFFICIERS DE L'ARMÉE ACTIVE, DE LA RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE (REVOLVER).

Prix d'honneur. ROUL DE LA HELLIÈRE, officier d'administration du service de santé du 10 ^e corps, Rennes.	58
1 ^{er} prix. DUTFOY (Louis), lieutenant de réserve au 7 ^e bataillon de chasseurs, Marseille.....	58
2 ^e prix. BARBILLAT, capitaine aux chasseurs forestiers, Langes.....	55
3 ^e prix. MOREAUX (Léon), capitaine au 10 ^a rég ^t d'artillerie, Rennes..	55
4 ^e prix. MOREAU (Paul), lieutenant de réserve au 13 ^e régiment d'artillerie, Paris.	55
5 ^e prix. MOLINIÉ-PAGET, lieutenant de réserve au 18 ^e régiment d'artillerie, Toulouse.....	55

Suivent 95 prix.

En dehors de ces classements de tête le palmarès fournit les indications suivantes qui ont leur intérêt:

Armes nationales. — A l'arme nationale il fallait faire, à 100 mètres, au moins 50 cartons de 24 centimètres, sur une carte de 120 coups, pour obtenir le titre de *maître tireur*.

Le *roi du tir* est arrivé à 102 cartons, et le titre de *maître tireur* a été conquis par 7 tireurs sur lesquels un seul étranger, le 7^e, un Norvégien.

Au *tir illimité* où le maximum était 3 dix de 8 centimètres, c'est-à-dire 30 points, le prix d'honneur arrivait avec quatre maxima; le 32^e avait encore un maximum; les 29 points allaient jusqu'au 127^e; les 28 points jusqu'au 282^e; les 27 points jusqu'au 461^e, et il fallait encore avoir 23 points pour être classé 1000^e.

Dans les 20 premiers on ne comptait que 3 étrangers: le 1^{er}, un Belge; le 12^e, un Suisse et le 14^e un Norvégien.

A la *série fixe de 5 balles*, où le maximum de cinq dix donnait 50 points, le prix

d'honneur avait 48 points; le 41^e avait encore 43 points; le 126^e, 40 points, et il fallait 34 points pour être classé 300^e.

Dans les 20 premiers on comptait 3 étrangers: le 3^e, un Belge; le 13^e, un Suisse et le 17^e, un Norvégien.

A la *jeunesse, tir illimité*, le 1^{er} avait un maximum, le 14^e avait encore 28 points; le 68^e, 23 points et le 100^e finissait avec 17 points.

Dans le classement on ne relevait qu'un seul Étranger: le 1^{er}, un jeune Hollandais.

Au *classement individuel des régiments de l'armée active* (série fixe), le 1^{er} classé avait 43 points; le 29^e avait encore 40 points; le 69^e, 37 points; le 295^e, 30 points et le 400^e finissait avec 27 points.

Aux *délégués des régiments territoriaux* (série fixe), le 1^{er} avait 44 points et le 50^e finissait avec 28 points.

Enfin aux *officiers* (tir illimité), le 1^{er} avait deux maxima; le 2^e avait un maximum; le 13^e avait encore 29 points; le 48^e, 28 points et le 100^e finissait avec 6 points.

Armes libres. — Aux armes libres il fallait faire, à 100 mètres, debout ou à genou, au moins 90 cartons de 24 centimètres sur un carton de 120 coups pour obtenir le titre de *maître tireur*.

Le *roi du tir* est arrivé à 91 cartons; c'est le seul qui ait obtenu le titre de *maître tireur*; car le tir était très difficile debout, et ce n'est qu'à l'arme nationale à genou que ce résultat a pu être atteint.

Au *tir illimité* les 6 premiers seulement ont fait un maximum; les 29 points s'arrêtaient au 34^e; les 28 points au 85^e; les 27 points au 130^e et le dernier classé 500^e n'avait que 12 points. Dans les vingt premiers classés on comptait 8 étrangers: dont le 1^{er}, Danois; le 4^e, Norvégien; les 6^e, 8^e et 17^e, Suisses; le 13^e, Américain, et le 15^e, Italien.

A la *série fixe en 10 balles* où le maximum était par conséquent 100 points, le 1^{er} avait 87 points; le 16^e, 80 points; le 58^e, 75 points; le 97^e, 70 points, et le dernier classé 200^e n'avait que 60 points.

Dans les 20 premiers on comptait 11 étrangers: dont 4 Belges, 1^{er}, 2^e, 12^e et 13^e; 3 Suisses, 4^e, 11^e et 19^e; 1 Italiens, 7^e et 18^e; 1 Hollandais, 6^e, et 1 Danois, 7^e.

On voit combien les résultats sont inférieurs à ceux de l'arme nationale; cela tient à deux causes: d'abord la difficulté du tir debout à l'arme libre et ensuite l'abandon presque général de la carabine pour l'arme nationale devenue d'une grande précision. Il faut même observer que la grande majorité des tireurs de la catégorie *arme libre* y a tiré avec l'arme nationale avec laquelle on pouvait tirer à genou. On peut dire qu'aux deux catégories *illimitée* et *fixe*, dans les 20 premiers, la moitié au moins sont des tireurs d'arme nationale à genou; puis la proportion augmente rapidement pour ne plus laisser place bientôt qu'à ces tireurs.

A la distance de 300 mètres, où le classement se faisait au plus grand nombre de cartons de 30 centimètres, dans des séries de 10 coups illimitées, les 4 premiers ont fait le maximum de 10 cartons; avec 9 cartons on était encore 21^e; avec 8, 56^e; avec 7, 87^e, et le dernier classé 100^e avait 6 cartons.

Les 2 premiers sont Français, mais dans les 20 premiers on a compté 15 étrangers: dont 4 Suisses, 3 Hollandais, 2 Norvégiens, 2 Italiens, 2 Belges et 2 Danois.

Revolver. — Au revolver d'ordonnance il fallait faire, à 20 mètres, au moins 80 cartons de 9 centimètres sur une carte de 120 coups, pour obtenir le titre de *maître tireur*.

Le *roi du tir* est arrivé à 100 cartons, et le titre de *maître tireur* a été conquis par 6 tireurs sur lesquels un seul étranger, le 4^e, un Suisse.

Au *tir illimité* où le maximum était 6 centres de 3 centimètres, comptant 10 points, soit 60 points, le 1^{er} arrivait avec 58 points; le 7^e avait encore 57 points; le 11^e, 56 points; le 20^e, 55 points; le 140^e, 50 points, et le dernier classé 150^e avait encore 49 points, ce qui constituait un tir d'une force extraordinaire.

Dans les 20 premiers on ne comptait qu'un étranger: un Suisse, le 5^e.

Au *tir d'officiers*, le premier avait 58 points, le 51^e avait encore 50 points, et le dernier, classé 100^e, arrivait à 44 points.

Au revolver libre, il fallait faire, 250 mètres, au moins 90 cartons de 20 centimètres, sur un carré de 120 coups, pour obtenir le titre de *maître tireur*.

Le *roi du tir* est arrivé à 103 cartons, et le titre de *maître tireur* a été conquis par 9 tireurs, sur lesquels 5 étrangers: 1 Américain, le 2^e, et 4 Suisses, les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e.

Au *tir illimité*, où le maximum était 6 centres de 5 centimètres, comptant 10, soit 60 points: le 1^{er} arrivait avec 56 points; le 10^e avait encore 54 points; le 58^e, 50 points; le 51^e, 40 points; mais le dernier, 100^e, tombait à 28 points.

Dans les 20 premiers on comptait 8 étrangers, dont 1 Américain le 1^{er}; 4 Suisses; les 4^e, 5^e, 12^e et 20^e; 1 Italien, le 13^e; 1 Belge, le 18^e, et 1 Hollandais, le 19^e.

Carabine 6 millimètres. — A la carabine 6 millimètres le tir est plus facile; au *tir illimité* les premiers classés luttent au nombre de maxima de 20 points et le 6^e en a encore un; le dernier, classé 300^e, a 17 points.

Dans les 20 premiers on comptait 9 étrangers: dont 3 Norvégiens, les 4^e, 9^e et 19^e; 2 Américains, les 6^e et 18^e; 3 Belges, les 13^e, 15^e et 20^e, et 1 Suisse, le 16^e.

A la *série fixe en 8 balles* (maximum: 40 points), les 2 premiers ont atteint 38 points; le 30^e avait encore 36 points; le 118^e, 32 points, et le dernier, 150^e, 30 points.

Dans les 20 premiers on comptait 6 étrangers, dont 2 Suisses, le 2^e et le 19^e; 2 Belges, le 9^e et le 17^e; 1 Hollandais, le 10^e, et 1 Norvégien, le 11^e.

Délégations. — Les délégations comprenaient des *tirs collectifs de sociétés* et de *régiments*, à raison de 4 délégués par groupement, tirant chacun 5 balles, et pouvant obtenir 50 points, soit un maximum total de 200 points.

Dans les *sociétés de tir* la 1^{re} classée a réuni 166 points, la 21^e avait encore 150 points; la 63^e, 130 points, et la dernière, classée 150^e, avait 93 points.

Dans les 20 premières classées on comptait 3 sociétés étrangères, dont 2 italiennes, la 1^{re} et la 4^e, et une suisse, la 13^e.

Au concours des régiments actifs le 1^{er} classé réunissait 146 points; le 26^e, 130 points, et le dernier, classé 150^e, 88 points.

Ces résultats prouvent qu'une lutte ardente avec des succès partagés s'est établie avec l'étranger et, si l'on remarque que les différentes nations ont envoyé leurs plus distingués champions, il sera juste de montrer une vive satisfaction; car il a fallu chez nous de grands progrès depuis dix ans pour acquérir un rang honorable.

En ce qui concerne la comparaison avec les concours précédents elle se trouve résumée comme suit dans le discours du Président du concours à la fête des récompenses:

A l'arme nationale, qui a pris dans ce concours une place prépondérante au point d'en être presque exclusive, on constate qu'il faut encore un maximum de points pour être classé 32^e à la *série illimitée*.

A la *série fixe*, le premier des 40 points, avec une moyenne de 8, qui était 79^e en 1896, n'eût été que 101^e en 1900.

Au revolver, le premier des 51 points, qui était classé 48^e en 1896, eût été 83^e en 1900.

Le progrès a été surtout remarquable aux concours des régiments de l'armée active.

Le régiment classé 31^e en 1896 avec 119 points eût été classé 50^e en 1900, dans les délégations, et, au classement individuel, le tireur classé 125^e avec 33 points en 1896 eût été 158^e en 1900.

La comparaison des championnats a aussi son intérêt.

Au fusil, dans les 75 premiers, le tir est sensiblement égal; le 70^e, en 1896, avec 100 points, eût été 75^e en 1900; mais ensuite la moyenne s'élève considérablement: le 100^e de 1896, avec 94 points, n'eût plus été en 1900 que le 1500, et le 300^e et dernier en 1900 avec 81 points, eût été 175^e en 1896.

Au revolver le progrès est énorme: le 1^{er} de 1896, qui avait 99 points, alors que le 1^{er} en 1900 en a 105, n'aurait été cette année que le 9^e; le 14^e de 1896, avec 91 points, n'eût été en 1900 que le 40^e, et le 100^e et dernier de 1900, avec 82 points, eût été 47^e en 1896.

Le concours comprenait aussi de très jolies primes que les tireurs pouvaient gagner en faisant une quantité déterminée de cartons.

Il a été décerné dans cette nature des récompenses, pour un total de 101,811 cartons, des primes divisées comme suit:

EN ESPÈCES.

A raison de 0 fr. 35 par carton, pour une somme, en chiffres ronds, de. 12,000 francs.

EN NATURE.

	A raison de un par
31 plats d'argent 1900.....	300 cartons.
3 gobelets en vermeil.....	200
96 coupes ou gobelets en argent.....	150
40 breloques en or <i>Gloria Victis</i>	100
19 plaquettes en vermeil de l'Exposition.....	80
62 médaillons encadrés chêne <i>Gloria Victis</i>	70
111 plaquettes en argent de l'Exposition.....	60
81 médailles d'argent <i>Gloria Victis</i> , 45 millimètres.....	40
74 médaillons de bronze <i>Gloria Victis</i>	35
152 plaquettes de bronze argenté de l'Exposition.....	15
163 breloques argent <i>Gloria Victis</i>	12
74 médailles de bronze <i>Gloria Victis</i>	10

Soit environ 18,000 francs, au total 30,000 francs de primes.

Enfin la *cible populaire* a reçu 3,000 médailles de bronze environ, pour les premiers prix, et 2,500 jetons pour les seconds.

L'examen des résultats techniques comporte également une statistique des tirs que nous donnons comme suit: Au 7^e concours national de tir, à Satory, en 1900, le nombre de tireurs participants est de 6,351 se décomposant comme suit:

Français	6,098	Hollandais	11
Allemands	4	Italiens	49
Anglais	3	Luxembourgeois	1
Autrichiens	3	Norvégiens	7
Belges	72	Russe	1
Danois	10	Suisses	79
Grecs	2	Américains	11

Dans le chiffre de 6,098 tireurs français, les tireurs militaires (délégations de l'armée active) figurent pour 869.

Le nombre de tireurs ayant pris part à la cible populaire est de 238 se décomposant comme suit:

Ayant pris part aux	{ Français . . 2,462	{ N'ayant pris part qu'à	{ Français . . 1,523
autres catégories.			

Les 5,229 tireurs français autres que les militaires se répartissent comme suit par département:

Ain	26	Haute-Garonne	18	Puy-de-Dôme	9
Allier	6	Gironde	31	Pyrénées (Basses-)	17
Aisne	181	Hérault	30	Pyrénées (Hautes-)	2
Alpes (Hautes-)	4	Ille-et-Vilaine	8	Pyrénées-Orientales	5
Alpes-Maritimes	22	Indre	2	Rhône	61
Ardennes	27	Indre-et-Loire	28	Saône-et-Loire	20
Ariège	11	Isère	10	Sarthe	8
Aube	22	Jura	32	Savoie	10
Aude	17	Landes	12	Savoie (Haute-)	13
Aveyron	3	Loir-et-Cher	20	Seine	1,938
Belfort	4	Loire	41	Seine-et-Marne	73
Bouches-du-Rhône	39	Loire-Inférieure	29	Seine-et-Oise	897
Calvados	41	Loiret	18	Seine-Inférieure	114
Cantal	8	Lot	2	Sèvres (Deux-)	21
Charente	4	Lot-et-Garonne	2	Somme	93
Charente-Inférieure	13	Maine-et-Loire	16	Tarn	8
Cher	4	Manche	17	Tarn-et-Garonne	2
Corrèze	24	Marne	108	Var	13
Côte-d'Or	37	Marne (Haute-)	23	Vaucluse	2
Côtes-du-Nord	16	Mayenne	35	Vendée	8
Creuse	8	Meurthe-et-Moselle	104	Vienne	6
Dordogne	29	Meuse	34	Vienne (Haute-)	31
Doubs	16	Morbihan	14	Vosges	55
Drôme	10	Nièvre	35	Yonne	9
Eure	61	Nord	232	Alger	30
Eure-et-Loir	36	Oise	72	Oran	4
Finistère	21	Orne	30		
Gard	1	Pas-de-Calais	68	TOTAL	<u>5,229</u>

Le nombre de lauréats est de 3,106 se décomposant comme suit:

Français.....	2,492
Étrangers.....	214
Militaires.....	400

Le nombre de prix délivrés est de 12,829 se décomposant comme suit:

Français....	} Civils.....	10,434
Étrangers.....	857	
Sociétés....	} Adultes.....	253
Régiments actifs.....	150	
Délégués territoriaux.....	50	

Les résultats généraux du tir sont résumés dans le tableau suivant:

CATÉGORIES.	NOMBRE de SÉRIES.	BALLES TIRÉES.	BALLES EN CIBLE		HORS CIBLE.	P. 100 des BALLES en CIBLE
			VISUELS.	HORS VISUEL		
CATÉGORIE 1. Armes nationales (illimité)...	62,361	177,941	116,558	45,911	15,472	91.30
CATÉGORIE 2. Armes nationales (fixe).....	742	3,710	2,767	799	144	96.11
CATÉGORIE 3. Armes libres (illimité).....	15,653	44,645	28,589	12,476	3,580	91.97
CATÉGORIE 4. Armes libres (fixe).....	461	4,597	2,913	1,348	336	92.71
CATÉGORIE 5. Armes libres (illimité).....	4,240	40,220	28,577	7,780	3,863	89.04
CATÉGORIE 6. Revolver d'ordonnance (illimité)	7,267	38,767	9,165	27,982	1,620	93.24
CATÉGORIE 7. Revolver libre (illimité).....	6,167	34,124	17,479	14,345	2,300	93.25
CATÉGORIE 8. Carabine 6 millim. (illimité) .	14,295	43,212	26,633	15,009	1,570	96.36
CATÉGORIE 9. Carabine 6 millimètres (fixe) .	562	2,232	1,440	760	32	98.56
CATÉGORIE 10. Sanglier mobile (illimité) . . .	2,152	7,585	#	5,730	1,855	74.22
CATÉGORIE 11. Pistolet de combat (illimité) . .	658	2,318	1,106	1,191	21	99.09
CATÉGORIE 12. Armes nationales, <i>jeunesse</i> . . .	3,293	9,530	5,141	2,792	1,597	83.24
CATÉGORIE 13. Armes nationales (Sociétés) <i>adultes</i>	1,154	5,720	3,277	1,797	646	88.70
CATÉGORIE 14. Armes nationales (Sociétés) <i>jeunesse</i>	142	710	222	225	263	62.95
CATÉGORIE 15. Armes nationales (Cible Union).	639	3,195	2,210	798	187	94.11
CATÉGORIE 16. Armes nationales (Championnat de France).....	2,006	10,030	5,319	3,531	1,180	88.23
CATÉGORIE 17. Revolver d'ordonnance (Cham- pionnat).....	450	2,700	618	1,986	96	92.08
CATÉGORIE 18. Armes nationales (Championnat de la jeunesse).....	396	1,978	759	756	463	76.57
CATÉGORIE 19. Armes libres (Match interna- tional).....	381	3,810	2,564	1,201	45	98.81
CATÉGORIE 20. Revolver libre (Match interna- tional).....	200	1,200	732	435	33	97.25
CATÉGORIE 21. Armes nationales (Régiments actifs).....	790	3,955	1,955	1,512	488	87.43
CATÉGORIE 22. Armes nationales (Régiments territoriaux).....	119	595	294	226	75	87.39
CATÉGORIE 23. Armes nationales, <i>officiers</i> (illi- mité).....	4,708	12,805	8,560	3,497	748	94.16
CATÉGORIE 24. Revolver d'ordonnance, <i>officiers</i> (illimité).....	1,968	9,832	2,189	7,168	475	95.11
CATÉGORIE DES NATIONS. Armes nationales....	2,213	4,426	2,368	1,406	652	85.26
CIBLE POPULAIRE. Armes nationales.....	16,255	48,765	#	21,364	27,401	43.81
TOTAUX.....	149,272	518,602	271,435	182,025	65,142	87.44

NOTA. — Le pour cent moyen des balles en cible est de 92.26 aux catégories *adultes*, et de 80.90 aux catégories *jeunesse*.

Observations générales sur l'exécution du concours. Installations. — Le fonctionnement parfait de toutes les parties de l'installation en général démontra suffisamment l'excellence des mesures prises, à tous les points de vue; le concours se passa en entier sans aucun accident ni arrêt, sauf les menues interruptions de service de quelques cibles abîmées par les balles, interruptions très courtes d'ailleurs, les cibles en question étant aussitôt réparées ou remplacées.

Aux pas de tir, les plates-formes pour le tir couche, garnies d'un matelas de crin, avaient été en outre recouvertes chacune d'une grande couverture de troupe, ce qui les rendait particulièrement confortables, soit pour le tir couché, soit pour le tir à genou.

A la ciblerie, les cibles couvertes par un large auvent, à l'abri de la lumière trop vive du soleil, restaient parfaitement claires pendant toute la journée.

Aucune réclamation ne se produisit, d'ailleurs, au point de vue des installations; il n'y eut que des éloges à l'adresse des organisateurs, et particulièrement à l'adresse de M. Moncel, architecte du concours.

ARMES EMPLOYÉES. — *Armes nationales:* Le concours de 1900 consacre définitivement la fin du fusil Gras et de ses dérivés. La presque totalité des tireurs se servaient du fusil modèle 1886 (Lebel), tandis qu'on ne voyait que quelques rares fusils Gras, Kropatscheck ou Châtellerault. Nombreux étaient les tireurs ayant apporté leur arme personnelle, qui était contrôlée et plombée par l'armurier du concours dès leur arrivée.

Armes libres: Parmi les armes libres, celles les plus employées étaient les Martini 7 millim. 5, à côté de quelques Martini 10 millim. 4, Ballard 38/55, Martini 32/40, et de la nombreuse variété des armes apportées par les tireurs étrangers.

Pendant tout le concours, on ne vit qu'une seule carabine munie d'un viseur optique; les résultats du tir de cette carabine, tirée debout, à bras francs, n'étaient pas supérieurs au tir des armes munies des diopters ordinaires.

PISTOLET ET REVOLVER. — Au stand revolver et pistolet on employait les revolvers modèles 1874 et 1892, pour l'ordonnance, et le revolver Smith et Wesson pour le revolver libre (sauf quelques armes de modèles divers). Pour le tir au pistolet, la liberté étant très grande, on remarquait une assez grande variété d'armes, se chargeant soit par la bouche, soit par la culasse, et de calibres divers.

SANGLIER. — Le sanglier se tirait, soit avec les Winchester calibre 32/20, de l'administration du concours, soit avec des armes de moyenne puissance apportées par les tireurs; quelques-uns se servaient du fusil de chasse.

FLOBERT. — Le concours à la carabine Flobert se tirait à l'arme libre, la plupart des tireurs avaient apporté leurs armes personnelles, avec ou sans diopter ou double détente; ce concours devant être très serré il était tout indiqué pour eux de ne rien négliger pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Aussi vit-on cette prouesse, faite par un tireur français, M. GROSSET, de Caen, de trois maxima réussis consécutivement.

MUNITIONS. — La plupart des tireurs à l'arme nationale (Lebel) se servaient des cartouches de stand, modèle de l'*Union des Sociétés de tir de France*, munition à laquelle

ils sont le plus habitués. Le lot de cartouches de stand du concours était d'ailleurs irréprochable, sans longs feux, ni ratés; on pouvait annoncer son point presque à coup sûr. Les cartouches de l'État étaient également très bonnes, mais obligeaient le tireur à une plus forte correction de tir, causée par la différence entre la hausse et les distances de tir.

Pour les armes libres, les munitions les plus demandées étaient les cartouches de stand 7 millim. 5, de la *Société française des munitions*, et les cartouches suisses de même calibre.

SERVICES ACCESSOIRES. — *Buffet-brasserie*. — Les déjeuners de chaque jour étaient gais et animés, ils réunissaient les organisateurs du concours et tous les tireurs français et étrangers. A certains jours même, la place fit défaut, et on dut installer des tables en dehors du vaste hall, si gaiement décoré, où se pressaient les tireurs.

Grâce à l'activité et au dévouement des commissaires délégués aux buffets, MM. ALLAIR et GALAT, remplaçant M. ROGNIN, tout le monde avait satisfaction, ce qui ne semblait cependant pas chose facile à réaliser avec les moyens improvisés dont ils disposaient.

VOITURES. — Un service de grandes voitures transportait les tireurs, des gares de Versailles au Camp de Satory, et *vice versa*, pour le prix de 0 fr. 50; en dehors de ces voitures de nombreuses voitures de place se tenaient à la disposition des tireurs et des visiteurs pour le même service.

SERVICE DE LA PRESSE. — Jusqu'à présent, au moment de l'exécution des précédents concours nationaux, le tir ne paraissant présenter qu'un intérêt assez restreint ou même simplement sportif, on avait eu beaucoup de peine à y intéresser la presse s'adressant au grand public.

En 1900, après les événements de la guerre Sud-Africaine, il n'en était heureusement plus de même, et tout le monde se rendait compte de l'importance extrême d'un si utile exercice.

Aussi la grande presse reproduisit-elle avec empressement les informations qu'elle pouvait obtenir au sujet du concours de 1900; 900 journaux de la presse quotidienne de Paris et des départements apportèrent leur appoint à la publicité que méritait un pareil effort.

A Satory même, un service de presse fut organisé par les soins de MM. A. CÉLISSE, F. GRASSET, P. MANOURY et W. SULZBACHER, qui donnait chaque jour, à nos grands quotidiens, le compte rendu des résultats de la journée.

Le Comité du concours de 1900 rend ici hommage à la Presse française, en la remerciant d'avoir bien voulu lui prêter la puissance de sa publicité absolument désintéressée, espérant qu'elle voudra bien continuer à intéresser la grande masse de ses lecteurs à un sport si noble et si important pour l'existence même de notre cher pays.

SERVICE MÉDICAL. — Le service médical, assuré, comme on l'a vu précédemment, par plusieurs médecins de Paris et de Versailles, et par des internes des hôpitaux de Paris, n'eut à s'occuper d'aucun accident grave, mais seulement d'indispositions plus ou moins légères, causées par la grande chaleur des premiers jours du concours, ou par l'ingestion d'eaux non potables, malgré toutes les précautions prises en vue de les éviter.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'adresser ici à MM. les médecins et internes, au nom du Comité du concours, de chaleureux remerciements pour les services rendus par eux pendant la durée de la manifestation de Satory.

Grâce à eux, aucune des indispositions passagères constatées dans le personnel des commissaires, des employés et des troupiers de service ne fut suivie d'accidents regrettables.

PALMARÈS. — Le palmarès définitif, formant un important volume composé à l'Imprimerie nationale, fut envoyé à tous les lauréats dès les premiers jours de janvier. Outre les résultats complets de tir de toutes les catégories, y compris les classements des tireurs non primés, ce palmarès donne dans ses premières pages les portraits des champions et principaux lauréats du concours, avec leur biographie de tireurs.

De quelques critiques entendues au concours. — Ce rapport ne serait ni complet ni impartial s'il ne faisait pas mention des critiques formulées par certains tireurs pendant la tenue du concours:

1° *Éloignement de Satory et difficultés d'accès.* — Évidemment, il y avait là pour le VII^e concours national une grosse pierre d'achoppement, et il est certain que le nombre des tireurs eût été beaucoup plus considérable si le concours avait pu se tenir dans un endroit moins éloigné et de plus facile accès. Malheureusement, ce n'était plus possible à Vincennes, ni ailleurs, et force fut de se contenter du camp de Satory; cependant, le succès réalisé dans ces conditions n'en paraîtra que plus remarquable, en attendant qu'on puisse faire mieux.

2° *Cherté des séries et des munitions.* — Le Comité d'organisation avait bien prévu cette critique et la question du prix des séries fut longtemps discutée; mais il y avait à tenir compte des frais d'installation se montant à une somme très importante et que le budget du concours avait à supporter.

Il n'était donc pas possible de donner les séries illimitées à 0 fr. 50 centimes, suivant les desiderata d'un certain nombre de tireurs. Un tel abaissement ne sera possible que le jour où le Comité d'organisation d'un concours national n'aura rien à dépenser pour son installation, ce qui amène tout naturellement à cette conclusion: la construction d'un stand national permettant un grand concours et l'obtention des cartouches de l'État à prix très réduit, aussi bien pour les sociétés civiles que pour les sociétés territoriales ou mixtes.

Ces conditions se trouvant réunies: un vaste stand national, de facile accès, avec des munitions à bon marché, il serait alors possible d'offrir des concours importants, avec des séries à prix très diminués.

Mais, pour le moment, la construction d'un stand national n'est encore qu'à l'état de projet. Cependant l'*Union des Sociétés de Tir de France* ne le perd pas de vue, et ce sera son rôle de travailler à sa réalisation prochaine.

Habitée à la réussite de ses entreprises, ce sera pour elle un nouveau succès. Il faut espérer qu'il sera obtenu d'ici peu.

Après le concours. — L'exécution matérielle du VII^e concours national menée à bonne fin, il restait encore au Comité à compléter sa tâche, consistant à en relever les résultats, à en arrêter les comptes, à dresser les résultats statistiques, etc.

Réuni presque quotidiennement à Satory pour prendre les décisions nécessaires au sujet des divers incidents du concours, le Comité fut encore convoqué les 8 octobre, 22 novembre 1900, 11 et 15 janvier 1901, pour régler les comptes des travaux, arrêter les mesures à prendre en vue de l'impression du *Palmarès*, et pour organiser la fête de clôture du concours, qui fut fixée au dimanche 20 janvier 1901.

Cette fête a été une véritable apothéose pour le *Concours de tir* de l'Exposition de 1900.

Elle se composait d'un banquet, d'une proclamation des principaux résultats et d'un concert.

Au banquet, le Général André, Ministre de la guerre, qui présidait la fête, prit la parole en ces termes:

MESDAMES, MESSIEURS,

Je porte un toast de respect, de dévouement et de profond loyalisme à M. Loubet, le premier magistrat de la République.

Je porte ce toast au nom de l'armée, comprenant sous cette dénomination commune: l'active, la réserve et la territoriale. Je vous comprends aussi, vous, Mesdames, qui, lorsqu'il en sera besoin, viendrez vous joindre à nous dans les rangs des Sociétés de secours aux blessés; je vous y comprends tous, vous, les tireurs, nos convives de ce soir, car s'il en est qui ont passé l'âge légal, nous savons que ce n'est pas pour le plaisir purement abstrait et platonique de faire des cartons que vous vous exercez au tir, et que vous vous retrouverez avec nous, coude à coude, si le salut de la patrie vient à l'exiger.

C'est au nom de l'armée, de toute l'armée, que je lève mon verre en l'honneur de M. Loubet, dont les hautes qualités intellectuelles et morales, dont le caractère si droit, si loyal et si ferme sont la plus précieuse garantie du maintien de nos institutions républicaines et de leurs progrès, progrès qui sont la condition essentielle de la durée de la République elle-même.

Ce toast, le seul qui ait été prononcé conformément à la décision toute militaire qui avait été prise, a été vivement applaudi. Il a été écouté debout par tous les convives.

Le menu, très bien composé et admirablement servi par le personnel très stylé du Palais d'Orsay, était magnifiquement illustré par M. de Broca, de Nantes.

Aussitôt après, la salle du banquet a été transformée en salle de fête et de spectacle.

Sur la scène improvisée, le Ministre de la guerre a pris place, entouré de tous les personnages officiels, et la proclamation des récompenses a commencé. Elle a débuté par le discours du Président du concours, que nous reproduisons intégralement, ainsi que la réponse du Ministre, parce que ces deux documents constituent comme la synthèse et le résumé moral de la grande fête de tir de l'Exposition.

MONSIEUR LE MINISTRE, MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

C'est avec une joie profonde que nous assistons aujourd'hui à la proclamation des résultats du VII^e *Concours national de tir*.

C'est, en effet, un heureux événement dans la carrière de l'œuvre des concours nationaux de tir, que la consécration officielle, publique et sans retour de cette manifestation où seul, le patriotisme tient, à l'exclusion de tous autres sentiments, ses grandes assises.

Nous avons la conviction que le concours de 1900 marquera dans l'histoire du tir en France une étape considérable et décisive, et son très grand succès nous montre ce que seront ces manifestations dans l'avenir.

C'est la première fois que nous voyons en France une manifestation de cette nature revêtir un caractère aussi important.

Il faut reconnaître que le tir apparaît aujourd'hui aux yeux de tous comme un exercice non pas seulement sportif, mais nécessaire au premier chef pour quiconque se préoccupe de la défense du territoire. Les exemples se multiplient autour de nous pour démontrer qu'une nation soucieuse de sa sécurité doit prévoir, doit développer chez ses enfants, ses défenseurs, la plus grande somme de force physique et d'adresse.

Aussi bien l'époque n'est plus où il fallait faire des efforts surhumains pour démontrer cette nécessité du tir, complètement indispensable d'une bonne éducation militaire.

Aujourd'hui chacun comprend ce qu'il y a de salutaire dans le développement de cet exercice parmi la jeunesse dont on prépare ainsi le séjour au régiment dans des conditions meilleures.

Aussi est-ce un devoir pour nous de constater combien grandes sont aujourd'hui les facilités que l'on rencontre de toutes parts, pour l'organisation de nos fêtes de tir, qu'il s'agisse de l'État, des pouvoirs publics comme des citoyens à quelque degré qu'ils soient de l'échelle sociale.

La nomenclature de tous ceux qui de près ou de loin ont apporté leur précieux concours à notre organisation présente serait longue à établir; et cependant, au risque de commettre des omissions, il nous faut bien essayer de le faire, car à tous ceux-là nous devons une part de notre gratitude et de notre reconnaissance.

Notre première pensée doit naturellement aller à la grande Exposition, qui a compris notre fête de tir dans ses manifestations internationales et ne nous a refusé ni les subsides, ni l'appui moral, après avoir fait à *l'Union des Sociétés de tir de France* l'honneur de lui en confier l'organisation.

Notre gratitude réunit, en parlant de l'Exposition, la ville de Paris et l'État qui ont concouru financièrement à son éclat.

Mais nous devons un témoignage particulier de reconnaissance au Commissaire général, M. Picard, au Directeur de l'Exploitation, M. Delaunay-Belleville, au Comité de la Section IV, et au Comité supérieur des Sports, et enfin au Délégué général, M. Mérillon, qui, bien que placé, par ses fonctions de contrôle et de direction, en dehors et au-dessus de notre service actif, n'en est pas moins reste, avec sa compétence et son dévouement habituels, notre collaborateur de tous les instants.

Et cependant les subventions de l'Exposition n'auraient pas suffi si nous n'avions trouvé auprès du Ministre de l'intérieur d'importantes ressources, prélevées sur les crédits spéciaux votes par le Parlement; nous l'en remercions profondément.

Nous adressons également nos remerciements à la Ville de Versailles, qui nous a généreusement subventionnés; aux nombreux donateurs qui nous ont gratifiés, et parmi eux les Suisses, les Italiens, les Hollandais et, en première ligne, M. le Président de la République, qui a ajouté un don magnifique au précieux appui de sa présidence d'honneur.

Nous n'oublions ni la Presse qui nous a soutenus et popularisés, ni les fonctionnaires et employés de tout ordre qui se sont efforcés de faciliter notre tâche, ni les Compagnies de chemins de fer, qui nous ont accordé avec leur bienveillance habituelle des avantages qu'elles augmenteront certainement quand elles verront, à l'usage, qu'ils sont aussi favorables à l'intérêt patriotique qu'au mouvement des voyageurs.

Mais, nos véritables soutiens, ceux pour lesquels nous travaillons et sans lesquels nous ne ferions rien, c'est notre chère Armée, toujours prête à nous aider, depuis le Gouverneur militaire de Paris et ses plus élevés représentants, jusqu'aux petits soldats qui apprennent avec entrain en quelques heures le métier souvent compliqué de greffier et de marqueur.

C'est surtout M. le Ministre de la guerre, si pénétré de l'intérêt patriotique de nos efforts; si bien-

veillant à toutes nos demandes, et qui nous donne aujourd'hui une marque éclatante de sa haute estime en venant en personne nous apporter les encouragements du Gouvernement de la République.

Ces encouragements, notre œuvre les mérite largement; ses ouvriers aussi méritent quelque reconnaissance, et je manquerais à mon devoir de Président si je ne rendais un hommage public à tous les collaborateurs dévoués qui n'ont pas hésité à mettre gratuitement leur intelligence et leur activité au service de la cause, sacrifiant souvent leurs intérêts personnels, sans autre espérance, dans le poste modeste qu'ils occupaient, que la satisfaction du devoir accompli.

Aussi bien, cette satisfaction peut être complète si l'on considère les résultats obtenus.

4,800 tireurs⁽¹⁾, parmi lesquels les plus distingués des nations étrangères, sont venus disputer les 200,000 francs de prix énoncés au programme.

Il me suffira, dans cette réunion où le temps manquerait pour entrer dans tous les détails d'un rapport qui viendra à son heure, de constater les progrès considérables réalisés au point de vue du tir sur les concours précédents.

A l'arme nationale qui a pris dans le concours une place prépondérante, au point d'en être presque exclusive, on constate qu'il faut encore un maximum de points pour être classé 32^e à la série illimitée.

A la série fixe, le premier des 40 points avec une moyenne de 8, qui était 79^e en 1896, n'eût été que 101^e en 1900.

Au revolver, le premier des 51 points, qui était classé 48^e en 1896, eût été 83^e en 1900.

Le progrès a été surtout remarquable au concours des régiments de l'armée active.

Le régiment classé 31^e en 1896, avec 119 points, eût été classé 50^e en 1900 dans les délégations et, au classement individuel, le tireur classé 125^e avec 33 points en 1896, eût été 158^e en 1900.

Je ne parlerai pas des grands vainqueurs français et étrangers. Ils vont être appelés tout à l'heure dans l'ordre de leur mérite. C'est à leurs camarades qu'il appartiendra de les acclamer.

Mais je ne répondrais pas à votre sentiment à tous, si je ne disais avec quelle joie nous avons vu nos deux championnats de France au fusil et au revolver remportés, avec des points remarquables, par deux officiers de l'armée active, les capitaines MOREAUX, de Rennes, et CHAUCHAT, de Versailles.

Je dois aussi dire un mot des grands matchs des Nations qui ont été d'un haut intérêt, et auxquels ont pris part des représentants de sept nations que nous avons été heureux de recevoir et de fêter.

En dehors de ces progrès techniques, le concours de 1900 a marqué dans la voie de la popularisation du tir, facilité pour tous, un pas aussi grand que le permettait la prudence indispensable à de pareilles organisations roulant sur un mouvement de fonds de 800,000 francs. C'est ainsi que, pour donner aux tireurs moyens plus de chances de réussite, le nombre des balles dans les séries a encore été diminué, et l'échelle des prix considérablement augmentée.

Enfin, il a été ouvert à tous, sans inscription et sans formalités d'aucune sorte, une catégorie populaire sur silhouette, qui a eu un très vif succès, et qui est certainement de nature à attirer dans nos concours beaucoup de nouveaux adeptes.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter que l'appui des pouvoirs publics, qui nous a si largement soutenus en 1900, ne reste pas une manifestation isolée.

Nous avons fait la preuve, par les faits, de notre ardeur au bien public, de notre dévouement au pays et des résultats réalisés.

Nous demandons que nos efforts soient encouragés.

Nous savons quel progrès a fait notre cause dans l'opinion publique, dans le Parlement et dans les Conseils du Gouvernement, et nous demandons au Ministre de la guerre de nous prendre sous sa protection, et de rester ce qu'il a toujours été pour nous, notre défenseur et notre chef. (*Salve d'applaudissements.*)

⁽¹⁾ Plus les tireurs à la cible populaire dont le nombre est établi à la statistique.

Le Ministre a répondu à ce discours par une allocution qui contient les engagements les plus formels pris, au nom du Gouvernement de la République, en faveur des Sociétés de tir.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONCOURS, MESDAMES, MESSIEURS,

Il semble que je n'aie qu'à apporter mon adhésion pure et simple aux éloquents paroles qui viennent de vous être adressées par M. le Président du Concours; il semble que je n'aie qu'à me joindre à lui pour reconnaître vos efforts, pour vous féliciter des résultats acquis et pour adresser, au nom de la France et de l'armée, mes chaleureux remerciements à tous ceux dont le dévouement vous a aidés dans l'accomplissement de votre œuvre. Tout cela, certes, je le fais volontiers. Mais qu'il me soit permis de me placer à un point de vue différent de celui où s'est tenu votre dévoué et distingué Président.

Lui, Messieurs, il sait d'où vous êtes partis; en regard de votre situation actuelle, il a, dans son esprit, votre point de départ rudimentaire, les énormes difficultés du début, les hésitations, les suspicions même dont vous fûtes entourés, et il vous loue sans réserve pour votre persévérance, pour votre foi dans l'excellence de l'œuvre, pour les difficultés surmontées, pour les progrès réalisés.

Je souscris à ces éloges. Mais, préoccupé de ce qu'il vous reste à faire, envisageant le résultat à atteindre, estimant les services que la France attend de vous, ce sont des encouragements, des excitations à faire plus encore, que j'entends vous apporter plutôt que des éloges.

Quel est mon idéal, Messieurs? — Idéal qui est aussi certainement le vôtre. Mon idéal, c'est qu'il ne nous arrive pas un conscrit qui ne soit déjà rompu à la pratique du tir, c'est qu'il n'y ait aucun ancien soldat qui ne s'entretienne avec vous et régulièrement dans cette pratique. Notre idéal, en un mot, c'est que la balle française reçoive, du fait de la préparation du tireur, une précision, une valeur balistique qui soient en rapport avec les qualités de notre arme de guerre.

Pour cette tâche, Messieurs, le pays sait qu'il peut compter sur vous, sur vos efforts, sur votre persévérance et sur votre initiative. Je viens, au nom du Gouvernement de la République, vous assurer que toutes ses sympathies sont acquises à votre œuvre, et le Ministre de la guerre est heureux d'avoir à vous affirmer que son concours actif ne vous fera pas défaut. (*De chaleureux applaudissements soulignent cette péroraison.*)

Le Ministre a alors remis au nom du Gouvernement et comme un témoignage frappant de la reconnaissance du pays, aux principaux organisateurs du concours, une croix d'officier de la Légion d'honneur, une croix de chevalier, deux rosettes d'officier de l'Instruction publique et 12 palmes d'officier d'Académie.

Les cinq premiers lauréats de chaque catégorie ont ensuite été proclamés par M. Munier, secrétaire du Comité.

Tous les noms des tireurs proclamés, tous connus et aimés, ont été vivement acclamés, particulièrement ceux des tireurs de l'armée active.

Pour cette proclamation des récompenses, un grand nombre d'invités qui n'avaient pas pris part au banquet s'étaient rendus à la soirée et remplissaient la magnifique salle du Palais d'Orsay.

La fête s'est terminée par un concert très bien organisé, comme toute la réunion, par les dévoués organisateurs : MM. Moncel, Allair, Galat, Rognin et Lyon, secondés pour le service par MM. Baillet, Brossé, Céliste, Drouet, Grasset, Lecœuvre, G. Lefèvre, P. Moreau, Puel de Lobel, Saint-Aubin et Stéphan.

Avant le concert, et après la partie officielle de la proclamation des récompenses, M. Méryllon, au nom de ses camarades et amis, avait remis à M. Lermusiaux, au milieu de chaleureux applaudissements, un magnifique bronze, en hommage de son dévouement à la cause du tir et en témoignage d'affection des tireurs de France.

Aperçu financier — Il nous reste maintenant à parler du budget.

Les comptes détaillés d'un concours de tir de cette importance sont soumis régulièrement à une commission de contrôle; ils ne peuvent être établis exactement qu'assez longtemps après le concours, dont les opérations de liquidation demandent plusieurs mois.

Nous pouvons cependant donner avec une suffisante précision un aperçu complet des nécessités budgétaires révélées par le compte de liquidation, en chiffres ronds.

Les concours de 1900 a réalisé les recettes suivantes :

Participation de l'Exposition.	75,000 ^f 00 ^c	Contrôle d'armes.....	961 ^f 00 ^c
Subvention de l'Union.....	1,500 00	Estampilles (droit de tir) ..	191,565 00
Subvention du Ministère de l'intérieur.....	65,000 00	Vente de munitions.....	49,105 25
Subvention de Versailles...	5,000 00	Vente de diplômes.....	1,093 00
Dons en espèces.....	5,128 20	Dépenses remboursées.....	1,580 50
Subvention du Pistolet pour le tournoi.....	850 00	Vente de journaux et plans .	125 25
Location d'emplacements . .	1,600 00	Dons en nature, estimation approximative.....	14,000 00
Entrées des visiteurs.....	1,922 00	Intérêts des sommes déposées en banque.....	516 95
Livrets des tireurs.....	3,834 75		
		TOTAL.....	<u>418,781^f 89^c</u>

On remarquera de suite que, si l'on retranche les subventions et dons s'élevant à 166,000 francs environ, les recettes effectives du concours se réduisent à 252,000 francs.

A quelles dépenses doivent répondre les recettes?

En voici le résumé :

INSTALLATION ET CONSTRUCTION :

Débours et honoraires de l'architecte.....	3,832 ^f 35 ^c
Assurance.....	341 85
Clôture.....	1,146 00
Constructions.....	57,059 60
Installations intérieures et décoration.....	13,684 76
Terrassement.....	9,053 00
Ciblerie.....	10,246 70
Decauville.....	518 20
Electricité.....	2,514 15
Eaux, canalisation, fourniture et filtrage.....	1,946 35
Service de salubrité.....	1,627 25
Postes et télégraphes et téléphone.....	1,328 19
Transports.....	337 50

TOTAL.....	103,635 90	
Soit en chiffres ronds.....	"	104,000 francs.
A reporter.....		<u>104,000 francs.</u>

CONCOURS D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

227

	Report	104,000 francs.	
FRAIS GÉNÉRAUX :			
Loyer, éclairage, chauffage, entretien des bureaux.	1,393 ^f 80 ^c		
Achat de petit matériel (griffes, caoutchouc, outils).	523 30		
Fouritures de bureau.....	1,074 00		
Circulaires.....	156 60		
Affranchissements (timbres-poste et télégrammes).	2,397 50		
Publicité et propagande.....	2,458 70		
Cartons-cibles.....	5,876 05		
Classement.....	3,773 20		
Service médical.....	130 15		
Fêtes, réceptions et distribution des récompenses..	2,399 50		
Enregistrement de convention, perte au change, etc.	45 30		
Administration (imprimés).....	2,028 70		
	<hr/>		
TOTAL.....	22,214 60		
Soit en chiffres ronds.....	"	22,200	
PERSONNEL :			
Civil, avant.....	5,788 ^f 65 ^c		
Civil, après.	2,222 15		
Militaires.....	6,298 60		
Administration.....	1,600 80		
Postes.....	217 00		
Service médical.....	200 00		
Publicité.....	250 00		
Entrées.....	642 50		
Entretien, balayage, etc.....	1,374 90		
Pavillon Flobert.....	376 00		
Pavillon de 200 mètres	1,957 60		
Pavillon de 300 mètres.....	1,019 60		
Armes et munitions.....	530 95		
Ciblerie.....	331 00		
Cartons-cibles.....	651 80		
Classement.....	10,277 90		
Commissaires (repas et déplacement).....	5,690 40		
	<hr/>		
TOTAL.....	39,489 85		
Soit en chiffres ronds.....	"	39,400	
ARMES ET MUNITIONS :			
Achat d'armes.....	1,046 40		
Réparations d'armes.....	191 77		
Achat de munitions.....	37,553 69		
Plombs pour contrôle d'armes.....	18 00		
	<hr/>		
TOTAL.....	38,809 86		
Soit en chiffres ronds.....	"	38,800	
PRIX ET PRIMES :			
Prix et primes portés au programme et augmentés postérieurement.....	203,550 68		
En chiffres ronds.....	"	203,500	
TOTAL des dépenses en chiffres ronds.	"	<hr/> 407,900	

On voit, par ce relevé, qu'un grand concours de tir ne se peut organiser sans d'importantes subventions et qu'il comporte, au surplus, un mouvement de fonds considérable et des aléas terribles, puisqu'il faut pour balancer les écritures des recettes exceptionnelles.

Ces recettes, dues à un succès sans précédent, ont permis de ne pas faire appel à la réserve de garantie de 20,000 francs de l'Exposition; mais le moindre accroc ou le plus insensible déchet dans la grosse recette de 191,000 francs de droits de tir eussent pu l'absorber et la dépasser de beaucoup et ruiner l'*Union* responsable du déficit.

Il faut aussi remarquer que les frais généraux ont été sensiblement réduits par l'attache officielle de l'Exposition en ce qui concerne la correspondance et la grosse dépense des programmes et des palmarès.

En résumé, pour entreprendre une œuvre de cette importance, il faut beaucoup d'argent, beaucoup de prudence et d'expérience, et aussi, sans doute, du courage et du dévouement.

Conclusion — Suivant les espérances escomptées dans le *Tir national* du 14 juillet 1900, au moment de l'ouverture du *VII^e Concours national de Tir*, le principal objectif de ce concours était de gagner à la cause du tir de nouveaux et nombreux adhérents.

On a vu par les lignes qui précèdent le succès considérable obtenu par cette magnifique fête de tir, succès encore sans précédent dans nos annales.

Par les seules constatations de fait de ce rapport on pourra se convaincre que les espérances du comité ont été pleinement réalisées, sinon même dépassées.

Le concours de 1900 marquera donc une étape importante dans l'histoire du tir en France.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter comme conclusion que les efforts de tous, dans toutes nos villes et nos communes, viennent s'ajouter à ceux de l'*Union des Sociétés de tir de France* pour étendre encore et sans cesse la diffusion de l'instruction du tir, non seulement parmi les hommes faits : soldats de l'armée active, réservistes et territoriaux, mais encore parmi la jeunesse de nos écoles primaires ou supérieures, pour le plus grand profit de la sécurité de nos foyers, par l'augmentation progressive et continue des forces défensives et offensives de notre armée nationale.

L'*Union des Sociétés de tir de France* trouvera ainsi la récompense de ses généreux travaux, avec la joie profonde d'avoir bien mérité de notre chère patrie!

II. — CONCOURS DE TIR AU FUSIL DE CHASSE.

Comité de la Société «le Fusil de chasse»

CHARGÉE D'ORGANISER LE CONCOURS

Président : M. Gaston LEGRAND.

Vice-président : M. Maurice FAURE.

Trésorier : M. Paul MOREAU.

Secrétaire : M. Paul MANOURY.

Membres : MM. NIVIÈRE (Roger), FOUQUET DE LUSIGNEUL (Fernand), PERRIER (Pierre), DE SAINT-JAMES, le comte F. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR ARTHEZ (Ernest), BUCQUET (Maurice), LABBÉ (Joseph), LEFÈVRE (Paul), le comte DE LYONNE, NIVIÈRE (Roger), VOULQUN (Gustave).

PROGRAMME

Emplacement du concours : Le stand de l'île Seguin, à Billancourt.

Dates : Les 8, 9 et 10 juillet 1900, pour le concours national.

Les 15, 16 et 17 juillet 1900, pour le concours international.

I. CONCOURS NATIONAL OUVERT À TOUS LES TIREURS FRANÇAIS FAISANT OU NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE SOCIÉTÉ DE TIR

Dates : Les dimanche 8, lundi 9 et mardi 10 juillet 1900, à 9 heures.

Entrée 10 francs (20 pigeons).

PRIX.

1 ^{er} prix.	30 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	800 francs.
2 ^e prix.	25 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	500
3 ^e prix.	15 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	300
4 ^e prix.	10 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	250
5 ^e prix.	5 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	175
6 ^e prix.	5 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une, valeur de	150
7 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	125
8 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	100
9 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	50
10 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	50
Du 11 ^e au 15 ^e prix. Une plaquette de l'Exposition en argent.		
Du 16 ^e au 30 ^e prix. Une plaquette de l'Exposition en bronze argenté.		

Valeur totale des objets d'art offerts par l'Exposition : 2,500 francs.

II. GRAND CONCOURS INTERNATIONAL OUVERT AUX TIREURS DE TOUTES LES NATIONALITÉS

FAISANT OU NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE SOCIÉTÉ DE TIR.

Dates : Les dimanche 15, lundi 16 et mardi 17 juillet 1900, à 9 heures.*Entrée*: 10 francs (20 pigeons).

PRIX.

1 ^{er} prix.	30 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	800 francs.
2 ^e prix.	25 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	500
3 ^e prix.	15 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	300
4 ^e prix.	10 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	250
5 ^e prix.	5 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	175
6 ^e prix.	5 p. o/o sur les entrées et un objet d'art d'une valeur de	150
7 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	125
8 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	100
9 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	50
10 ^e prix.	Un objet d'art d'une valeur de	50
Du 11 ^e au 15 ^e prix. Une plaquette de l'Exposition en argent.		
Du 16 ^e au 30 ^e prix. Une plaquette de l'Exposition en bronze argenté.		

Valeur totale des objets d'art offerts par l'Exposition : 2,500 francs.

RÈGLEMENT GENERAL

ARTICLE PREMIER Toutes les réunions auront lieu au stand de l'île Seguin (Billancourt), lieu ordinaire des réunions du *Fusil de chasse*, société chargée de l'organisation de ces concours.

ART . 2. Le concours national et le concours international seront soumis au règlement adopté par le *Fusil de chasse*.

ART . 3. L'inscription, comportant le droit de 10 francs prévu au programme, entraîne, pour celui qui l'a prise, l'acceptation pleine et entière du règlement.

ART . 4. Tout tireur inscrit devra faire usage des munitions fournies par l'administration du tir de l'île Seguin et en acquitter le prix suivant le tarif ci-après :

Cartouches de tout calibre (l'une)	0 ^f 25 ^c
Chaque pigeon lancé (l'un)	0 25

ART . 5. L'inscription aux concours de l'Exposition devra être adressée au siège de la Société, rue Blanche, n^o 10, au plus tard la veille de chaque concours, avant 5 heures. Des admissions pourront encore être admises au stand en payant l'entrée double.

ART . 6. Toute personne pourra être admise à entrer dans le stand en payant une taxe de 10 francs pour chaque journée du concours.

Les tireurs inscrits à l'un des concours ne payeront cette taxe que pour la première journée de ce concours.

Les membres appartenant à la Société du *Fusil de chasse*, depuis au moins le 1^{er} juin 1900, seront exempts de cette taxe.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. GASTON LEGRAND,
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le tir au fusil de chasse, extrêmement répandu en Angleterre et en Amérique, n'était en France, jusqu'à ces derniers temps, qu'une annexe peu importante des tirs aux armes de guerre sous le nom *ball-trap*. Les sociétés de tir organisent dans leurs stands un tir aux boules avec le fusil de chasse, mais ce genre d'exercice s'adressant à un personnel un peu distinct des tireurs à l'arme de guerre était assez négligé. Un certain nombre de chasseurs regrettant de mettre leur fusil de chasse au râtelier, à la fermeture, sans plus avoir l'occasion de s'exercer, s'étaient préoccupés de cette situation et s'étaient groupés en sociétés spéciales pour pratiquer toute l'année leur sport favori.

Lorsque le Comité de la Section IV prépara les programmes de ces concours, le tir au fusil de chasse se trouva inscrit dans le concours de tir à la cible de Satory, comme une simple catégorie, décision qui se trouvait conforme à tous les précédents établis dans la matière, mais, ni le Comité d'organisation du concours de Satory, dans lequel ce tir spécial n'avait pas de raison d'être, ni les tireurs au fusil de chasse, qui demandaient à pouvoir se manifester séparément, ne tenaient à cette confusion, et l'on fut bientôt d'accord. La société nouvelle, déjà florissante, du *Fusil de chasse* offrit de se charger de l'organisation du concours spécial du fusil de chasse moyennant une subvention de 5,000 francs tout entière destinée à former les prix.

Le Comité d'organisation du tir à la cible consentit, de son côté, très volontiers, à abandonner 5,000 francs sur la garantie de 20,000 francs qui lui était accordée, et le concours du *fusil de chasse*, séparé du concours de Satory, eut son existence propre.

L'organisation en fut confiée à la *Société du fusil de chasse*; cette société avait été constituée en 1897, elle avait commencé par une trentaine de membres et ses ressources étaient des plus modestes. L'île Seguin, sur laquelle était établi depuis longtemps un tir aux pigeons, fut choisie pour lieu de réunions.

C'était une grande simplification au point de vue de l'organisation, puisque, en ajoutant seulement les appareils destinés à lancer les pigeons d'argile, on pouvait utiliser une installation déjà faite et qui continuait de subsister dans sa destination primitive en dehors des jours réservés à la société.

En pensant que le *ball-trap* répondait à un besoin et qu'en peu de temps il prendrait un grand essor, nous ne nous trompons pas. Trois années étaient à peine écoulées que, de 30 membres, la société était arrivée, en 1900, au chiffre de 220.

A quoi doit-on attribuer un succès qui dépasse de beaucoup les espérances qu'on avait conçues? A deux causes : à l'attrait qu'exerce toujours l'idée de lutte et ensuite à la simplicité de l'organisation de la société qui réduit les frais à un minimum très faible.

Le droit d'entrée est de 10 francs, la cotisation annuelle de 25 francs. En dehors des munitions, la seule dépense supplémentaire qu'entraîne ce sport est le prix des assiettes d'argile, 0 fr. 25 pièce.

Aucune autre dépense n'incombe aux membres de la Société ; nous devons ajouter que les paris ne sont pas autorisés.

On voit de suite l'immense différence qui existe entre le *ball-trap* et le *tir aux pigeons*.

Le programme et les conditions du concours ont été établis de façon que tous les tireurs puissent se considérer comme ayant des chances de gagner ; pour cela OH a adopté un handicap basé sur un rendement de points.

Il n'est pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur les résultats des concours et du championnat; on y voit que ce ne sont pas toujours les mêmes tireurs qui occupent la tête.

Cette constatation pourrait même amener certaines personnes à proclamer que le résultat de ce tir montre que le facteur principal y est non l'adresse mais le hasard.

Ce raisonnement serait erroné. On doit, en effet, admettre que, parmi les bons fusils, il est extrêmement difficile, sinon impossible, de faire un classement exact, et cela pour des causes multiples.

Un excellent tireur a pu ne pas donner, dès le début, tout ce que l'on se croyait en droit d'attendre de lui, il a été paralysé par son impressionnabilité et sa nervosité, petit à petit, cependant, il reprendra de son assurance, mais il ne sera en possession de tous ses moyens que le jour où il parviendra à tirer dans un concours et devant un public nombreux, avec le même sang-froid que s'il tirait seul et en s'exerçant. Certains aiment le soleil et temps clair, d'autres possédant une vue exceptionnelle s'accommodent volontiers d'un temps gris et d'un éclairage insuffisant ; enfin, et cela arrive dans tous les exercices du corps et de l'esprit, les uns progressent tandis que les autres restent stationnaires ou reculent.

Voilà les principales raisons de l'interversion de forme constatée parmi les meilleurs tireurs.

Aucune création humaine n'est parfaite, nous nous sommes efforcés de faire des règlements qui puissent, dans la limite du possible, donner satisfaction à chacun tout en visant à développer le goût du tir et à en améliorer la pratique.

L'exemple que nous avons donné a déjà porté ses fruits, et quelques sociétés similaires se sont formées en province ou sont en voie de formation. C'est un résultat important et le *Fusil de chasse* est très fier que les organisateurs de l'Exposition universelle n'aient pas hésité à classer le *ball-trap*, ce nouveau venu, dans les sports qu'ils entendaient patronner, et aient chargé la *Société* d'organiser sur son terrain le *concours au fusil Je chasse*.

Le concours de l'Exposition comprenait deux grandes épreuves : un concours national, ouvert à tous les tireurs français, auquel étaient affectés 2,500 francs pour 30 prix, et un grand concours international, ouvert aux tireurs de toutes les nationalités et auquel étaient également affectés 2,500 francs pour 30 prix. Ces deux épreuves se tiraient en 20 pigeons.

Le concours national s'est disputé le 8 juillet, et l'international, le 15. Le premier a réuni 36 inscriptions, et le second, 51, parmi lesquelles 8 étrangers.

On peut s'étonner qu'avec leur valeur relativement élevée ces deux prix n'aient pas attiré un plus grand nombre de concurrents, mais il faut tenir compte de l'époque tardive de la saison et de ce qu'il n'y a guère en France, en dehors de notre société et des quelques autres qui existent en province, de tireurs pratiquant ce genre de sport.

Les grands fusils d'Angleterre sont restés chez eux, les prix n'étaient pas assez considérables pour les décider à se rendre à Paris, surtout en une année où la guerre du Transvaal mettait en deuil un si grand nombre de familles.

En ce qui concerne les Américains, ils sont venus à Paris pour l'Exposition et non pour prendre part à des concours dont ils ignoraient l'existence au moment où ils s'embarquaient pour l'Europe; aucun d'eux, pour ainsi dire, n'avait pensé à prendre son fusil.

Ces deux contingents éliminés, il ne nous était guère permis de compter sur les autres pays où, à part la Belgique, le *ball-trap* est chose inconnue.

Les résultats techniques du concours ont été excellents, ils étaient contrôlés par un Jury international officiel nommé par le Commissaire général et ainsi composé :

Membres français : MM. Maurice BUCQUET, Joseph LABBE, Gaston LEGBAND, Roger NIVIÈRE

Membres étrangers : MM. le comte DE SAUVAGE [Belgique]; DE BIONCOURT [Russie]; G. ADOR [Suisse].

Le classement définitif a donné les résultats suivants :

CONCOURS NATIONAL .		CONCOURS INTERNATIONAL .		
Sur 20 pigeons .		Sur 90 pigeons		
1 ^{er} R. DE BARBARIN	17	1 ^{er} R. DE BARBARIN	17	
2 ^e Comte CLARY	16	2 ^e René GUYOT		
3 ^e CHARPENTIER	14	3 ^e Comte CLARY		
4 ^e E. GEYNET	12	4 ^e BETTEX	14	
5 ^e G. BROSSELIN		5 ^e HILERET		
6 ^e LE BERTRE			6 ^e E. GEYNET	13

Suivaient : MM. MERLIN, baron DE SCHOONEN, CHARPENTIER, comte JAUBERT et J. LARRÉ, après un barrage sur 12 pigeons.

Nous ne terminerons pas ce court exposé sans remercier tous les collaborateurs qui ont contribué par leur zèle et leur dévouement au succès du concours. Nous adresserons surtout un vif témoignage de gratitude à l'Exposition universelle de 1900 qui nous a permis de manifester publiquement et brillamment notre existence et qui a donné un puissant élan à une œuvre d'intérêt public et qui a pour but de développer le sang-froid, le jugement, la décision et le coup d'œil, qualités dominantes des bons tireurs, dont notre armée a de jour en jour un plus impérieux besoin.

II. — CONCOURS DE TIR AUX PIGEONS.

Comité du Cercle du Bois de Boulogne

CHARGÉ D'ORGANISER LE CONCOURS.

Président : M. le baron GOURGAUD.

Vice-président : M. le comte DE SAINTE-ALDEGONDE .

Secrétaire-trésorier : M. ECKERT.

Membres : MM. DE BIONCOURT, Maurice FAURE , Louis DESGENÉTAIS , Georges HEINE , André PINARD , le comte DE SACHS , le baron Antoine DE TAVERNOST .

Emplacement du concours : Cercle du Bois de Boulogne.

Date : Les 19, 25, 26 et 27 juin 1900.

PROGRAMME.

Grand Prix du Centenaire

Mardi 19 juin 1900, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

(Un pigeon à 25 mètres. — Entrée 20 francs.)

1 ^{er} prix.....	5,000 francs.
2 ^e prix.....	2,500
3 ^e prix.....	1,500
4 ^e prix.....	1,000

Chacun des gagnants recevra, en outre, la plaquette argent de l'Exposition universelle de 1900.

Les tireurs non classés, ayant tué un pigeon, recevront, à titre commémoratif, la plaquette bronze argenté.

Grand Prix de l'Exposition universelle de 1900.

Lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 juin 1900, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

(20,000 francs, ajoutés à une poule de 200 francs par tireur.—Six pigeons à 27 mètres.)

1 ^{er} jour.....	2 pigeons.
2 ^e jour.....	2
3 ^e jour.....	2

Deux pigeons manques entraîneront la mise hors concours.

Le premier recevra 20,000 francs.

Le deuxième, le troisième et le quatrième partageront, dans la proportion suivante, les entrées du prix :

50 p. 100 au deuxième, 30 p. 100 au troisième et 20 p. 100 au quatrième, sans que l'allocation du deuxième puisse dépasser 15,000 francs, du troisième 8,000 francs et du quatrième 6,000 francs.

Tous les tireurs ayant tué trois pigeons recevront, à titre commémoratif, la plaquette argent de l'Exposition universelle de 1900. Tous ceux ayant tué un pigeon recevront la plaquette bronze argenté.

Règlement. — Le règlement appliqué sera celui du Cercle du Bois de Boulogne.

Parmi les concours de la Section IV tir, l'Administration avait fait une place importante au concours de tir aux pigeons qui est un sport très aristocratique et très brillant dont le grand succès intéressait l'Exposition.

On n'avait pas en effet attribué au *Cercle du Bols de Boulogne* chargé d'organiser ce concours une subvention moindre de 30,000 francs; avec cette somme importante il a été facile d'organiser une très belle fête sportive. Il eût été intéressant d'en apprécier les conséquences soit au point de vue de la participation des étrangers, des progrès du tir, de l'emploi des armes et surtout de la qualité des poudres, mais le *Cercle du Bois de Boulogne* n'a pas répondu sur ce point aux désirs de l'administration et n'a remis sur l'organisation et les résultats du concours aucun rapport, ce qui est tout à fait regrettable. Nous nous bornerons en conséquence à faire connaître les résultats matériels des épreuves. Il a été organisé pendant l'Exposition deux grandes épreuves :

1° Une épreuve populaire à 20 francs d'entrée comportant 4 prix pour une valeur de 10,000 francs appelée *grand prix du Centenaire*. Cette épreuve était tirée en un pigeon à 25 mètres et chaque tireur non classé ayant tué son premier pigeon recevait à titre commémoratif la plaquette bronze argenté des sports.

Les inscriptions pour ce concours se sont élevées à 193 et le nombre effectif des tireurs a été de 166, ce qui ne s'était jamais vu dans aucun concours de tir aux pigeons. Parmi les tireurs se trouvaient un grand nombre d'étrangers.

Le tir a donné le classement suivant :

	pigeons		pigeons
1 ^{er} MACKINTOSH [Australien].....	22	4 ^o <i>ex-æquo.</i> {	Baron DE TAVERNOST.....
2 ^e Marquis DE VILLAVICIOSA [Espa- gnol].....	21		JOURNU.....
3 ^e MURPHY [Américain].....	19		GINOT.....
			14

2° Une grande épreuve à 200 francs d'entrée comportant 4 prix dont le premier de 20,000 francs, appelé *grand prix de l'Exposition universelle*, l'épreuve était tirée en 6 pigeons à 27 mètres et tous les tireurs ayant tué 3 pigeons recevaient comme titre commémoratif la plaquette argent.

Les inscriptions pour ce concours s'étaient élevées à 84, et le nombre des tireurs effectif a été de 54.

Le tir a donné le classement suivant :

	pigeons		pigeons
1 ^{er} DE LUNDEN [Belge].....	21	3 ^e MACKINTOSH [Australien].....	18
2 ^e Maurice FAURE [Français].....	20	4 ^e ROBINSON [Américain].....	18

Le Jury officiel nommé par le Commissaire général était composé comme suit :

Membres français : MM. le comte DE SAINTE-ALDEGONDE, le comte CLARY, Jean DE MONTS, Louis DES-GENÉTAIS, Maurice FAURE, le baron GOURGAUD, Georges HEINE, André PINARD, le comte DE SACHS, le baron A. DE TAVERNOST, Léon THOME.

Membres étrangers : MM. le comte DE VOSS [Allemagne]; le chevalier DE KNIFF [Belgique]; James GORDON-BENNETT [États-Unis]; DE AMEZAGA [Espagne]; lord SAVILE [Grande-Bretagne]; le comte GAJOLI [Italie]; DE BIONCOURT [Russie].

IV. — CONCOURS DE TIR À L'ARC ET À L'ARBALÈTE.

Comité d'organisation .

Président d'honneur : M. PUECH, député du III^e arrondissement de Paris.

Vice-président d'honneur : M. Félicien PARIS, ex-conseiller municipal du IX^e arrondissement.

Président : M. JAY, président de la Fédération des compagnies d'arc de l'Île-de-France, capitaine de la compagnie d'arc de Saint-Pierre-Montmartre.

Vice-présidents : MM. NOEL, capitaine de la compagnie d'arc de Montfermeil; LECOQ, capitaine de la compagnie d'arc de Charenton.

Secrétaire général : M. PRETOT, de la 1^{re} compagnie d'arc de Vincennes.

Comptabilité : M. G. SICHEL, capitaine de la compagnie d'arc de Pantin.

Trésorier : M. CHARLIER, de la 1^{re} compagnie d'arc de Fontenay-sous-Bois.

Secrétaires : MM. DELACROIX, capitaine de la 1^{re} compagnie d'arc d'Aubervilliers; RÉCOPE, trésorier de la compagnie d'arc du Centre de Belleville; PÂQUET (A.), secrétaire de la compagnie d'arc de Saint-Maur-des-Fossés; ARCHEN, secrétaire du concours d'arbalète.

Commissaires (tir à l'arc) : MM. HUSSON, capitaine de la 1^{re} compagnie d'arc de Vincennes; JACQUET (H.), capitaine de la 1^{re} compagnie d'arc de Gagny; LABBÉ, capitaine de la compagnie du Pré-Saint-Gervais; SOUCHET (Frédéric), secrétaire de la compagnie du Pré-Saint-Gervais; AUBRY, capitaine de la compagnie d'arc de Courbevoie; LARUELLE, capitaine de la 2^e compagnie d'arc de Fontenay-sous-Bois; MOREAU, de la 2^e compagnie de Fontenay-sous-Bois; COIFFIER, de la 2^e compagnie de Fontenay-sous-Bois; DELÉPINE, de la compagnie d'arc de Villemomble; GRANGÉ, de la compagnie d'arc d'Ulysse (Paris); MERCIER (A.), de la compagnie d'arc d'Ulysse (Paris); DOUSSET, de la compagnie d'arc de Saint-Pierre-Montmartre; LEVOT, de la compagnie d'arc de Pantin; FÉRY, de la 1^{re} compagnie de Nogent-sur-Marne; FLAMENT, de la 1^{re} compagnie de Fontenay-sous-Bois; PAPIN, capitaine de la compagnie d'arc du Maine (Paris); RÉBOULEAU, trésorier de la compagnie d'arc de Charenton.

Membres.

MM. GUÉRET-DESNOYERS, maître des requêtes au Conseil d'État; CORDIER, capitaine de la compagnie d'arc de Fontainebleau; PASCAL (C.), secrétaire de la 2 ^e compagnie de Noisy-le-Grand;		SEROUGE, capitaine de la compagnie d'arc de Conilly; LEMAIRE, secrétaire de la compagnie d'arc de la Chapelle-en-Serval; FISSEUX (F.), de la compagnie de Saut-Pierre-Montmartre.
--	--	---

Directeur du concours de tir à l'arc, à la perche : M. PLICHON, président de la Société de tir à l'arc de Maing.

Commissaires (arbalète) : MM. MANGEOT, capitaine de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne, *commissaire général*; HÉNAULT (V.), de la 3^e compagnie de Montreuil-sous-Bois; THÉVENARD, de la 1^{re} compagnie de Vincennes; P. MOREAU, secrétaire de la 3^e compagnie de Montreuil-sous-Bois; ESPAULARD, secrétaire de la compagnie de Noisy-le-Sec; MARIE, de la 1^{re} compagnie de Vincennes; THIOUST, de la 1^{re} compagnie de Vincennes; REY, de la compagnie *la Parisienne*; POINCET, de la 1^{re} compagnie de Nogent-sur-Marne; BEUZEVILLE (H.), de la 1^{re} compagnie de Nogent-sur-Marne; CAILLET, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; VASSÉNA, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; SARRON, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; SAVARY, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; BEUZEVILLE (Timothée), de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; LANDAIS, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; GIGOT, de la 3^e compagnie de Nogent-sur-Marne; RÉMOND, trésorier de la compagnie de Gagny (Seine-et-Oise).

Commission des travaux : MM. JAY, DELACROIX, AUBRY, DELÉPINE, CHARLIER, PASCAL (C.).

Emplacement : Enceinte de l'ancien vélodrome municipal, à Vincennes.

Date : Du dimanche 27 mai jusqu'au mois d'août 1900.

CONCOURS DE TIR À L'ARC AU BERCEAU.

Parade : Dimanche 27 mai 1900.

Ouverture du concours : Le 28 mai 1900.

Stands ouverts les dimanches, lundis, mardis, jeudis et jours fériés (du 8 au 15 juillet, tous les jours)

Clôture : Fin juillet ou commencement d'août, dès que les dernières compagnies auront été appelées.

Epreuves finales des championnats et palmarès : Le second dimanche qui suivra la clôture.

Jeux d'arc : Il y aura 5 jeux, dont 3 pour le grand prix et 2 pour le prix d'amateurs.

Toutefois, sur la distance de 30 mètres, il sera monté un second jeu, si le nombre des adhésions le rend nécessaire.

DÉTAIL DES PRIX.

Parade : Primes aux compagnies françaises et étrangères pour six rayons kilométriques, eu tenant compte : 1° de l'éloignement; 2° du nombre des tireurs.

Prix pour les flèches d'essai : 6 prix par butte, soit 60 prix pour les 12 buttes.

Parties de jardin : 5 prix, médailles commémoratives.

Valeur totale : 2,000 francs.

PRIX D'HONNEUR — 1° CHAMPIONNATS.

Championnats individuels.

- | | |
|---|------------|
| I. Championnat international. Prix : une plaquette en or de | 500 francs |
| II. Troisième Championnat de France. Prix : 150 francs et une banderole aux couleurs nationales, brodée aux armes de la ville de Paris..... | 200 |

Championnats des Sociétés.

Prix : une plaquette en or de.....	500 francs.
------------------------------------	-------------

Nota. — Tous les Championnats seront tirés sur la distance de 50 mètres.

2° CONCOURS D'ENSEMBLE (8 tireurs par compagnie).

Aux huit compagnies ayant fait le plus de coups dans le cordon doré.

Aux huit compagnies ayant fait le plus de coups dans le chapelet.

16 prix. — Valeur totale : 1,000 francs.

3° CONCOURS INDIVIDUEL.

Aux huit tireurs ayant fait le plus de coups dans le cordon doré.

Aux six tireurs ayant fait le plus de coups dans le chapelet.

14 prix. — Valeur totale : 700 francs.

1° Les prix attribués au concours d'ensemble et au concours individuel consisteront en objets d'art, médailles d'or, couronnes, palmes et médailles de vermeil;

2° Les tireurs lauréats de prix en espèces pourront demander, à valoir sur le montant de leurs prix, la plaquette et le diplôme officiel de l'Exposition de 1900 ;

3° Les prix en nature comprendront : soit les objets d'art ou médailles prévues, soit la plaquette et le diplôme officiel de l'Exposition universelle de 1900.

Prix aux différents noirs.

GRAND PRIX.

(À 50 mètres et à 30 mètres.)

Environ 210 prix en espèces répartis sur les grands noirs, les noirs des brochettes et des pignons; valeur totale en espèces.....	12,200 francs.
---	----------------

PRIX D'AMATEURS .

(A 50 mètres.)

Environ 80 prix en espèces au grand noir; valeur en espèces.....	4,000 francs.
--	---------------

CONCOURS DE TIR A L'ARC À LA PERCHE.

(2 journées sur 2 perches.)

Emplacement du concours : Une pelouse dans le bois de Vincennes.

Date du concours : 15 et 16 juillet.

PERCHE N° 1 (PYRAMIDE).
(Prix offerts, en espèces : 600 francs.)

Les 13 premiers abattus, chacun 10 fr.	130 ^f
Les 10 suivants, chacun 20 fr.	200
Le 24 ^e	40
Le 25 ^e	60
Le 26 ^e	70
Le dernier	100
TOTAL.....	<u>600</u>

PERCHE N° 2 (HERSE).
(Prix offerts, en espèces : 600 francs.)

Le coq	50 ^f
Les 4 poules supérieures, chacun 30 fr.	60
Les 2 poules inférieures, chacun 20 fr.	20
Les 8 guetteurs, chacun 10 fr.....	80
Les 60 petits premiers abattus, chacun 5 fr.....	300
Le 61 ^e	10
Le 62 ^e	15
Le 63 ^e	20
Le 64 ^e	25
TOTAL... ..	<u>600</u>

Une plaquette argent au coq.
Une plaquette bronze argenté à l'avant-dernier.
Une plaquette bronze argenté au dernier.

Une plaquette argent nu coq.
Une plaquette bronze argenté au 63^e.
Une plaquette bronze argenté au 64^e.

Mise : 8 francs par tireur.

Le montant des mises des tireurs — moins une retenue de 10 p. 100 — sera réparti, en sus des prix offerts, sur tous les oiseaux abattus, et dans la proportion usitée dans ces concours.

CONCOURS DE TIR A L'ARBALÈTE .

ARBALÈTE AU BLOC À 35 MÈTRES.

(Mise : 3 francs . — 50 coups.)

23 prix en espèces et a arbalètes. — Valeur totale : 1,125 francs.

Prix d'honneur au plus grand nombre de bagues.

Ensemble :	{	1 ^{er} prix : plaquette vermeil	30 francs.
4 tireurs par société .		2 ^e prix : plaquette argent.....	20
Concours individuel.	{	1 ^{er} prix : plaquette vermeil.....	30
		2 ^e prix : plaquette vermeil.....	20

ARBALÈTE À FLÈCHE À 28 HETRES.

(Mise : 3 francs . — 60 coups.)

23 prix en espèces et a arbalètes. — Valeur totale : 1,000 francs.

Prix d'honneur au plus grand nombre de noirs.

Ensemble :	{	1 ^{er} prix : plaquette vermeil.....	30 francs.
4 tireurs par société .		2 ^e prix : plaquette argent.....	20
Concours individuel.	{	1 ^{er} prix : plaquette vermeil.....	30
		2 ^e prix : plaquette argent.....	20

ARBALÈTE À FLÉCHETTE À 20 MÈTRES.

(Mise : 2 fr. 50. — 40 coups.)

CONCOURS INDIVIDUEL .

Prix d'honneur au plus haut point obtenu dans les 20 premiers coups.

1 ^{er} prix : plaquette vermeil	30 francs.
2 ^e prix : plaquette argent	20

Parade : Coups d'essai et parties de jardin : 100 francs.

Règlement : Les règlements appliqués pour les trois concours ci-dessus seront ceux de la Fédération des compagnies d'arc de l'île-de-France.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. JAY,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Nous avons, dans notre rapport sur le projet du Concours, discuté et voté en séance du Comité consultatif, le 13 novembre 1899, parlé longuement de l'organisation des Compagnies d'arc, de leur ancienneté, des traditions et des règlements très observés qui les régissent et des sentiments d'union et de discipline qui animent les chevaliers de l'arc.

Nous n'y reviendrons donc pas, si ce n'est pour établir les excellents résultats dus à cette cohésion et l'importance morale de cette organisation au point de vue du succès du concours.

Le concours de 1900 a eu pour premier effet de révéler au public l'existence de nos compagnies, lesquelles ayant toujours vécu peut-être un peu trop de leur vie propre, sans souci de la publicité, ne recherchant pas l'occasion de se produire publiquement — en dehors des *Bouquets provinciaux* — à côté d'autres manifestations sportives, étaient à peu près inconnues des Parisiens, bien qu'il y ait, dans l'Île-de-France seule, plus de 200 compagnies d'arc régulièrement constituées — dont 38 dans le département de la Seine — et environ 40 compagnies d'arbalète.

Au point de vue pratique, le public a été à même de constater à quel point le tir à l'arc constitue un exercice de plein air fortifiant et hygiénique.

Il nécessite, en effet, un jeu constant des muscles des bras, car il faut, pour chaque flèche à lancer, ramener la corde en arrière de l'arc jusqu'au visage à une longueur de 0 m. 70 en moyenne, laquelle représente en tension un poids de 15 à 20 kilogrammes et la tenir dans cette position pendant le temps nécessaire à la *visée*.

Le tir à l'arc oblige en outre à la marche, à une marche méthodique et soutenue, car il faut suivre le *peloton*; il faut parcourir 55 à 60 mètres pour tirer chaque flèche et l'archer qui avait effectué ses tirs dans toutes les catégories du concours avait, le soir, couvert 14 kilomètres, lancé 240 flèches et développé, par les bras, une force musculaire correspondant à 4,000 kilogrammes environ.

Enfin, pour arriver à un tir régulier dans la cible, avec cette arme primitive dépourvue de crosse, de fût, de hausse et de point de mire, il y a de grosses difficultés à vaincre, il faut une grande sûreté de poignet, beaucoup de calme dans la décoche, et ce sont ces difficultés mêmes qui rendent si attachant ce sport où il semble aux plus militants que la perfection ne puisse jamais être atteinte.

Le tir à l'arbalète présente beaucoup moins de difficultés, et, bien qu'il compte infiniment moins d'adeptes que l'arc, il constitue également un excellent exercice.

Parade du 27 mai — La cérémonie de la parade, cette fête traditionnelle qui précède l'ouverture de tous les grands concours d'arc et dont l'origine remonte à plusieurs siècles, a été à la fois une surprise pour le public et un grand succès pour les archers et les arbalétriers.

Le règlement oblige les compagnies qui doivent prendre part au concours à se faire représenter à la parade par un nombre de délégués déterminé suivant le rayon kilométrique. Soit, dans un rayon de :

20 kilomètres.....	8 tireurs.	40 à 50 kilomètres.....	2 tireurs.
20 à 30 kilomètres.....	6	50 à 150 kilomètres.....	1 tireur.
30 à 40 kilomètres.....	4		

A la parade du *Grand prix* de l'Exposition, 178 compagnies d'arc et 25 compagnies d'arbalète étaient représentées par 1,723 délégués, avec 182 drapeaux, 82 tambours et 4 musiques ou fanfares.

Pour le défilé, cinq bataillons, de chacun 400 tireurs en armes, avec environ 45 drapeaux, furent formés, par files de quatre, les officiers en tête de chaque compagnie.

Le cortège, qui s'étendait sur une longueur de 3 kilomètres, s'ébranla à midi et, par un temps superbe, partit de la place de la Nation pour se rendre à Vincennes, suivi d'une voiture pleine des registres des compagnies que les délégués avaient, conformément au règlement, dû déposer en se faisant inscrire à leur arrivée à l'école Arago, où se tenait le Bureau du Comité.

Sur tout le parcours le public, surpris d'abord, ne ménagea pas ensuite ses bravos, surtout au passage des vieux drapeaux et des antiques bannières dont plusieurs portaient des millésimes du *XVI*^e et du *XVIII*^e siècle, car il convient de dire qu'aucun sport ne compte, en aussi grand nombre, des sociétés aussi anciennes.

A une heure, le cortège arrivait au terrain de tir où il entra, suivi des invités, des familles des tireurs, des curieux, et plus de 4,000 personnes s'y trouvaient réunies quand, après le discours de M. JAY, président du concours, les jeux furent déclarés ouverts, et que commencèrent les tirs des *flèches d'essai* et des *parties de jardin*.

200 médailles commémoratives en bronze furent distribuées aux compagnies présentes à la parade avec leur drapeau.

Organisation. — Pour la première fois, du moins à Paris, il s'agissait d'organiser un concours de cette importance, et, en raison de sa longue durée — 3 mois dont 48 jours de tir — de l'éloignement relatif de l'emplacement choisi, l'œuvre n'était pas sans difficultés : ce fut un gros labeur pour le Président et les membres du Bureau, tous commerçants ou employés.

BUREAU DU COMITÉ. — Nous avons choisi, pour former le bureau du Comité, les membres du Conseil de la *Fédération* dont la liste se trouve en tête du programme, en y adjoignant un peu plus tard M. ARCHEN comme secrétaire pour l'arbalète.

Le programme et le règlement du concours ont été établis par M. JAY, président, et approuvés, en séance, par ses collègues.

A partir du mois de février jusqu'à la fin d'août, le bureau s'est réuni au siège, deux fois par semaine, le soir, les mardis et les vendredis, et tous les soirs pendant la huitaine qui a précédé l'ouverture du concours.

En dehors de ces réunions, le Président a travaillé d'une façon permanente à l'organisation.

COMMISSAIRES DU TIR — Pour les fonctions de commissaires, comportant la surveillance et le contrôle au terrain de tir, nous avons fait appel au dévouement de confrères appartenant à des compagnies de Paris et de la banlieue, de manière que le dérangement fût moins grand et les déplacements moins onéreux.

Entre ces camarades qui se sont gracieusement mis, au premier appel, à la disposition du Comité, nous avons établi un roulement de service — chacun d'eux donnant trois jours — de manière qu'il y eût, chaque journée de tir, deux commissaires pour l'arc et autant pour l'arbalète.

Au total, il y a eu pour l'arc 30 commissaires et environ 60 pour l'arbalète; dans cette dernière catégorie, en effet, beaucoup n'avaient pu assurer qu'un jour ou deux au plus.

Les commissaires avaient pour mission de recevoir les compagnies à leur arrivée au stand, de répartir les pelotons de tireurs dans les jeux, de mesurer, en dernier ressort, au compas de précision, tous les coups faits par les tireurs, aucun coup n'étant valable que revêtu du visa d'un commissaire de service ou de la signature d'un membre du Bureau.

Enfin, de veiller au bon fonctionnement de tous les services techniques du concours.

Nous n'avons eu, d'une manière générale, qu'à nous louer de la ponctualité et de l'exactitude des confrères qui avaient accepté les fonctions de commissaires, et nous tenons à rendre ici hommage à leur dévouement et à leur compétence.

PERSONNEL. — Les hommes de service rétribués, au nombre de 15 en moyenne, ont été pris dans les compagnies, à la suite d'une note que nous avons fait insérer dans notre organe spécial *Le Vrai Chevalier*, et choisis parmi ceux qui avaient sollicité ces emplois.

Par engagement signé, leur service commençait à 7 heures du matin pour se terminer à 7 heures du soir, moyennant une rétribution de 5 francs par jour et une gratification à la fin du concours, en rémunération d'un surcroît de travail après 7 heures du soir les jours de grande affluence au stand.

Ils étaient répartis de la manière suivante :

I. Aux grands prix, à 50 et à 33 mètres, jeux A, B et F, dans chaque jeu :

1° *Un greffier*, chargé d'inscrire les tireurs, de percevoir le montant des mises, de consigner sur le registre préparé à cet effet les points faits par les tireurs au cordon doré et au chapelet, et enfin d'enregistrer au fur et à mesure les coups aux noirs vérifiés et visés préalablement par les commissaires du tir;

2° *Deux garde-pantons* (on appelle *pantons* les cibles), un à chaque butte, chargés de signaler aux greffiers à l'aide d'un coup de timbre pour le jeu A, d'un coup de sifflet pour le jeu B, d'une corne d'appel pour le jeu F, les coups faits par les concurrents et de la manière suivante :

Au cordon doré.....	1 coup.
Au chapelet.....	2 coups.
Au noir.....	Plusieurs coups précipités.

Nous avons ainsi varié les instruments de signal pour éviter toute confusion d'un jeu à l'autre.

II. Au prix général, jeux C et D, et au prix d'amateur, jeu E :

Un greffier pour chaque jeu chargé d'inscrire les tireurs, de percevoir les mises, de donner les jetons et de les recouvrir ensuite à raison d'un jeton par halte — la halte est de deux flèches, l'aller et le retour — et de consigner au registre les coups faits aux noirs, après vérification.

Tous les cartons ou marmots étaient ensuite déposés dans une boîte fermée correspondant à chaque jeu, pour être de nouveau vérifiés et classés à la fin du concours.

SERVICE DE L'ABBALÈTE. — Il y a eu à l'arbalète, pendant les quatre premiers jours du concours, 4 et 3 hommes de service — le Sous-Comité de l'arbalète nous avait indiqué ce nombre comme nécessaire — mais étant donné le petit contingent de tireurs pendant ces premières journées, nous avons estimé qu'il y avait lieu de réduire les frais de personnel pour cette catégorie, et nous n'avons conservé qu'un greffier à partir du cinquième jour; les journées où il y avait un peu plus de tireurs, les commissaires assistaient le greffier.

FEUILLES DE JOURNÉE. — Il était remis chaque matin à chacun des greffiers une feuille de journée sur laquelle étaient prévus tous les éléments de recettes, mises, marmots et brochettes payants, suppléments pour les retardataires.

Chaque soir, les greffiers apportaient au bureau les feuilles de journée aussitôt collationnées avec leurs registres, et M. CHARLIER, trésorier du tir, leur donnait décharge de la recette qu'il était chargé d'encaisser.

Le reste du personnel se composait de : 1 employé pour faire le bureau et les courses, suppléant au besoin un garde-panton dans la journée; 1 receveur aux entrées; 1 gardien

Résultats du concours — *Durée.* Du 27 mai au 20 août. Pour les grands prix à 50 et à 33 mètres et pour le concours de l'arbalète, clos le 13 août, les jours de tir ont été de 44.

Le *prix général* et le *prix d'amateurs* ont été ouverts 48 jours.

APPEL DES COMPAGNIES. — *Arc.* — Nous appelions de 6 à 8 compagnies pour chaque jour de tir; elles étaient convoquées d'heure en heure, suivant la distance et les effectifs. à partir de 7 heures du matin, en commençant par les plus rapprochées.

Les compagnies arrivaient ponctuellement au jour et à l'heure de leurs convocations, elles passaient successivement dans les jeux, par pelotons de 8 tireurs, sans confusion ni intervention. Il y a toujours eu animation, activité dans les jeux, jamais encombrement.

C'est là un des remarquables résultats de notre organisation, en ce qui concerne les usages de concours. Grâce à cette méthode, à cette discipline et à un règlement très serré et très précis, le concours s'est poursuivi dans l'ordre le plus parfait, chaque jour amenant pour les grands prix un contingent de tireurs à peu près égal.

Et il convient de signaler que nous n'avons eu aucune contestation et que ni le jury, ni le conseil de la *Fédération* n'ont eu à intervenir pour connaître d'un différent ou d'un litige quelconque.

Arbalète. — A l'arbalète, les sociétés moins étroitement organisées qu'à l'arc, n'ayant pas entre elles les relations et les usages de concours établis par les *Bouquets provinciaux*, ne répondaient pas aussi régulièrement et avec une égale cohésion aux convocations.

Les tireurs, dans cette catégorie, auraient plutôt une tendance à venir isolément ou par petits groupes, au risque de ne pouvoir effectuer leurs tirs, les jours où il y aurait affluence.

Les contingents sont beaucoup moins nombreux que dans l'arc, mais il faut beaucoup plus de temps à un arbalétrier qu'à un archer pour tirer un nombre égal de coups, bien que le premier ait, en moyenne, 20 mètres de moins à parcourir d'une butte à l'autre. D'où un écart sensible dans les recettes, pour une journée de tir, en faveur de l'arc.

Dénombrement des tireurs. — 5,254 tireurs ont été inscrits sur les registres du concours et se répartissent de la manière suivante :

ARC AU BERCEAU.	
Grand prix à 50 mètres	2,214
Grand prix à 33 mètres	557
Prix général à 50 mètres	1,081
Prix d'amateurs à 50 mètres.	644
Tir d'exercices à 33 mètres.	73
TOTAL au berceau	<u>4,569</u>
Tir à l'arc à la perche	129
TOTAL des archers	<u>4,698</u>
ARBALÈTE.	
Au bloc à 35 mètres	184
A la flèche à 28 mètres.	200
A la fléchette à 20 mètres.	172
TOTAL des arbalétriers	<u>556</u>
Archers	4,698
Arbalétriers	556
TOTAL des tireurs	<u>5,254</u>

RÉSULTATS TECHNIQUES, CLASSEMENT. — Les résultats techniques ont été moins bons que ceux obtenus jusqu'ici dans les *Bouquets provinciaux*. Cela tient uniquement à l'emplacement, sans abris naturels, beaucoup trop exposé aux éléments, surtout aux vents: nous insisterons sur ce point dans notre critique.

Pendant toute la durée du concours — si l'on en excepte 5 à 6 journées — le vent a gêné les tireurs, soufflant souvent avec violence, au point de fausser le tir des meilleurs archers.

C'est ainsi que, sur 2,214 tireurs au grand prix à 50 mètres, 8 seulement ont pu faire, dans le *cordon doré* de 0 m. 47 le nombre de coups requis — 25 coups au moins sur 40 flèches — pour le classement du championnat.

Alors que, dans les concours précédents les plus récents, il y avait eu :

En 1898, à Fontainebleau, 12 tireurs classés sur 598, soit 2 p. 100.

En 1899, à Crépy-en-Valois, 24 tireurs sur 1,602, soit 1 1/2 p. 100.

Nous estimons que, sur un terrain convenable, le concours de 1900 aurait pu donner de 30 à 40 tireurs classés au lieu de 8!

Les concours d'ensemble — 8 tireurs par compagnie — ont été, pour la même raison, également moins bon.

La *compagnie de Saint-Pierre-Montmartre* classée première a fait 178 coups, ce qui est un résultat relativement brillant, mais elle avait enlevé les premiers prix d'honneur :

En 1898, à Fontainebleau.	192 coups.
En 1899, à Crépy-en-Valois.	191
Cette année, même, à Soissons.	191

Un point de statistique. — Il a été lancé, au concours de l'arc, 239,870 flèches, plus 1,800 flèches d'essai.

Au concours d'arbalète, 28,900 traits, flèches et fléchettes.

CONCOURS D'HONNEUR.

CONCOURS D'ENSEMBLE À 50 MÈTRES (*cordon doré* de 0 m. 47) :

1 ^{er} COMPAGNIE DE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE (Paris), prix du Président de la République.	178 coups.
2 ^e COMPAGNIE DE VINCENNES.	143
3 ^e COMPAGNIE DE VILLEMONTBLE.	129
4 ^e COMPAGNIE D'ULYSSE (Paris).	128
5 ^e 2 ^e COMPAGNIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE.	119
6 ^e 1 ^{re} COMPAGNIE DE NOGENT-SUR-MARNE.	116
7 ^e 2 ^e COMPAGNIE DE VILLERS-COTTERETS (Aisne).	110
8 ^e 2 ^e COMPAGNIE DE FONTENAY-SOUS-BOIS.	108

CONCOURS D'ENSEMBLE À 50 MÈTRES (*chapelet*) :

1 ^{er} COMPAGNIE DE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE.	24 coups.
2 ^e COMPAGNIE DE VINCENNES.	19
3 ^e 2 ^e COMPAGNIE DE CHAMPIGNY.	18
4 ^e COMPAGNIE D'ULYSSE.	17
5 ^e COMPAGNIE DE MONTRY (Seine-et-Marne).	16
6 ^e COMPAGNIE DU CENTRE DE NOISY-LÈ-SEC.	14

CONCOURS D'ENSEMBLE À 33 MÈTRES (*cordon doré* de 0 m. 38) :

1 ^{er} COMPAGNIE DE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE.	195 coups.
2 ^e COMPAGNIE DE VILLEMONTBLE.	178
3 ^e COMPAGNIE D'ULYSSE.	155
4 ^e COMPAGNIE DE CAUDRY (Nord).	152

CONCOURS D'ENSEMBLE À 33 MÈTRES (*chapelet*) :

1 ^{er} COMPAGNIE DE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE.	40 coups.
2 ^e COMPAGNIE DE VILLEMONTBLE.	35

Pour tous les concours d'ensemble, 8 tireurs par compagnie.

Il ressort des résultats du concours d'ensemble que les compagnies de Paris et de ses environs ont la meilleure méthode de tir.

A 33 mètres même, distance que nous avons établie, surtout pour les sociétés du Nord et de la Belgique, auxquelles elle est plus familière, la victoire est restée aux compagnies de la Seine, la compagnie de *Caudry (Nord)* n'arrive que dernière.

A signaler les brillants résultats obtenus par la compagnie de *Saint-Pierre-Montmartre* qui a enlevé — et de loin — les quatre premiers prix sur les deux distances, quoique n'ayant jamais concouru jusqu'ici à 33 mètres.

CONCOURS INDIVIDUELS.

AU CORDON DORÉ À 50 MÈTRES :

1 ^{er} M. HÉDOUIN fils, compagnie de Couilly (Seine-et-Marne)	31 coups.
2 ^e M. Van INNINS, <i>Serment royal</i> [Bruxelles]	29
3 ^e M. E. FISSEUX , compagnie de Saint-Pierre-Montmartre.	28
4 ^e M. HELLE , compagnie de Thiescourt (Oise)	27
5 ^e 2 ^e épreuve. M. BEAUDOIN , 2 ^e compagnie de Montreuil	26
6 ^e 2 ^e épreuve. M. DENET , compagnie de Vic-sur-Aisne (Aisne)	26

S'étaient également classés-pour le championnat :

M. GALIMARD, compagnie de Vincennes	26 coups.
M. LECOMTE , 2 ^e compagnie de Champigny	25

AU CHAPELET À 50 MÈTRES (2^e épreuve) :

1 ^{er} M. MOUGIN père, compagnie de Saint-Pierre-Montmartre.
2 ^e M. HELLE , compagnie de Thiescourt.
3 ^e M. MERCIER , compagnie d'Ulysse.
4 ^e M, Van INNINS, <i>Serment royal</i> [Bruxelles].

AN CORDON DORÉ 1 33 MÈTRES (2^e épreuve) :

1 ^{er} M. Van INNINS [Bruxelles].
2 ^e M. THIBAUT, compagnie de Villemonble.
3 ^e M. PETIT (Frédéric), de Beauvois (Nord).

AU CHAPELET À 33 MÈTRES (2^e épreuve) :

1 ^{er} M. Van INNINS [Bruxelles].
2 ^e M. THIBAUT, compagnie de Villemonble.
3 ^e M. PETIT (Frédéric), de Beauvois.

MEILLEURE SEME AU CORDON DORÉ A 50 MÈTRES:

M. BEAUDOIN fils, 2 ^e compagnie de Montreuil (médaille d'argent offerte par le Conseil municipal de Paris)	11 coups.
---	-----------

CHAMPIONNAT DE FRANCE :

1 ^{er} M. HÉROUIN fils, compagnie de Couilly (Seine-et-Marne) : 1 ^{re} épreuve, 31 coups; 2 ^e épreuve, 22 coups, soit au total	53 coups.
2 ^e M. LECOMTE , 2 ^e compagnie de Champigny : 1 ^{re} épreuve, 25 coups; 2 ^e épreuve, 23 coups, soit au total	48

CHAMPIONNAT DU MONDE (plaquette d'or) :

1 ^{er} M. HÉROUIN fils	22 coups.
2 ^e M. Van INNINS [Bruxelles].	16

CHAMPIONNAT DES SOCIÉTÉS (plaquette d'or) :

1 ^{er} COMPAGNIE DE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE (coupe en bronze offerte par le Conseil général de la Seine)	225 coups.
2 ^e COMPAGNIE DE VINCENNES	178

Le résultat obtenu par M. HÉROUIN fils dans les concours individuels mérite une mention toute spéciale.

M. Hérouin, qui s'est d'abord classé premier dans le concours individuel, par 31 coups, en effectuant, par un temps calme, son tir de concours, est sorti vainqueur du *championnat de France*, aux épreuves finales du 26 août, contre ses six concurrents Français et a battu ensuite, dans le *championnat du monde*, M. Van INNINS, le champion belge qui n'avait encore, jusqu'à ce jour, subi aucune défaite.

Don de M. le Président de la République — M. le Président de la République a bien voulu faire au Comité un don de trois prix — une coupé et deux vases de Sèvres — pour être attribués, en son nom et comme prix d'honneur, à chacune des trois catégories du concours.

Concours de tir à la perche — Le concours de tir à la perche n'a amené que 129 tireurs, les deux tiers venant du Nord et du Pas-de-Calais et l'autre tiers de la Belgique.

Ce résultat médiocre est dû, suivant toute apparence, au refus opposé par la compagnie du chemin de fer du Nord à une demande de train spécial, faite par M. Plichon, directeur de ce concours spécial.

M. Plichon dit que ces trains spéciaux sont fréquemment accordés pour les concours du Nord, et demeure convaincu que celui qu'il avait demandé, partant de la frontière, à Blanc-Misseron, eût pris sur le parcours et amené à Vincennes 400 à 500 tireurs pour le 15 juillet.

Sur l'intervention de M. SIROT, député de Valenciennes, la compagnie a ensuite accordé ce train, mais trop tard pour que des circulaires pussent être envoyées en temps utile, de façon à garantir à la compagnie un minimum de voyageurs.

Il en est résulté que les frais spéciaux à ce concours ont été très élevés, trop élevés assurément pour un si faible contingent de tireurs.

Nous n'avons rien d'intéressant à signaler, quant aux résultats techniques, les prix d'honneur ont été gagnés par :

HERSE.	PYRAMIDE.
1 ^{er} M. FOULON; de Frameries [Belgique],	1 ^{er} M. GRUMIAUX (Émile), de Liévin (Nord).
2 ^e M. SERRURIER, de Denain (Nord).	2 ^e <i>Idem</i> .
3 ^e M. DRUART fils, de Chièvres [Belgique].	3 ^e M. GLINEUR, de Drocourt (Nord).

Le prix du Président de la République, par :

M. NAVEZ, de Wingles (Pas-de-Calais)..... 5 oiseaux abattus.

Concours d'arbalète. — Dans le concours d'arbalète les meilleurs résultats ont été obtenus :

Au bloc et à la fléchette par les sociétés du Nord auxquelles ces deux catégories sont surtout familières.

La société *l'Avenir de Cambrai* s'y est particulièrement distinguée.

A la flèche, à 28 mètres, les compagnies des environs de Paris, qui tirent exclusive-

ment avec cette arme et à cette distance, ont remporté la plupart des prix, à l'exception du premier prix d'honneur individuel qui est revenu à M. JOVENIN, de Caudry (Nord).

PRIX D'HONNEUR.

BLOC A 35 MÈTRES :

Ensemble... (4 tireurs.)	{	1 ^{er} Avenir de Cambrai.....	9 bagues.
		2 ^e LA MELDOISE, de Meaux.....	7
Individuel..	{	1 ^{er} M. LAZON fils, <i>Avenir de Cambrai</i>	4
		2 ^e M. DUFLOT (Louis), <i>Avenir de Cambrai</i>	3

FLÈCHE À 28 MÈTRES :

Ensemble..	{	1 ^{er} 3 ^e COMPAGNIE DE NOGENT-SUR-MARNE.....	15
		2 ^e 1 ^{re} COMPAGNIE DE VINCENNES.....	15
Individuel..	{	1 ^{er} M. JOSENIN, de Caudry.....	5
		2 ^e M. HÉBERT, 3 ^e compagnie de Nogent-sur-Marne.....	4

FLÉCHETTE A 20 MÈTRES :

(Pas de concours d'ensemble.)

Individuel..	{	1 ^{er} CHAMBROY, 1 ^{er} compagnie de Vincennes.....	9
		2 ^e M. PETIT (François) [Beauvais].....	8

CHAMPIONNAT.

(Prix du Président de la République.)

M. CHAMBROY, 1 ^{er} compagnie de Vincennes, avec, dans les trois catégories, un total de.....	13 bagues.
---	------------

Tireurs étrangers—Les tireurs étrangers, à l'exception de six Néerlandais, sont venus exclusivement et en petit nombre de la Belgique, et pour le tir à l'arc seulement, aucun pour l'arbalète. Ils ont été plus nombreux pour le tir à la perche que pour le tir au berceau.

Leur méthode de tir, comparée à celle des archers français, n'offre pas de différence notable; les Belges tiennent la tête et l'avant du corps légèrement penchés, pour arriver au point de visée, ils inclinent l'arc sur la droite, tandis que les tireurs français tiennent la tête droite, plutôt levée, et présentent l'arc bien verticalement.

Les arcs belges, pour le tir au berceau, sont plus faibles que les arcs français; nos voisins tirent, en effet, généralement à une distance moyenne de 30 mètres, tandis que les jeux d'arc de France sont presque tous réglés à 50 mètres.

Par contre, les arcs des tireurs à la perche sont beaucoup plus forts et donnent en tension 35 à 50 kilogrammes, nous en avons même vu plusieurs, au concours du 15 juillet, dont se servaient des mineurs du Borinage qui atteignaient 60 et jusqu'à 65 kilogrammes.

Les Belges se servent d'arcs d'une seule pièce très encombrants à cause de la longueur — 2 mètres à 2 m. 10 — leurs flèches sont empennées avec des plumes très longues, tandis que les tireurs français, à part ceux du Nord, emploient des arcs à deux branches démontables et des flèches à plumes moins larges et plus courtes.

Jury du concours — Sur la proposition du Comité d'organisation, M. le Commissaire général avait ainsi composé le Jury international chargé de contrôler les résultats :

Membres français: MM. DÉLACROIX, JAY, LECOQ, MAUGEOT, NOEL, PLICHON, RÉCOPE.

Membres étrangers : MM. Achille ANDRÉ, secrétaire de la Société du Tir à l'arc de la Bouverie ; DIEU, de la Société du Tir à l'arc de Pâturages; DUPUIS, président de la Société du Tir à l'arc de Boussu.

BUDGET.

APERÇU GÉNÉRAL.

Dépenses — Les dépenses se sont élevées à la somme de 48,200 francs, chiffre rond, et comprennent :

Prix décernés. — Le programme a été exécuté à la lettre et 26,348 francs de prix ont été distribués à 615 lauréats. Cette somme — dans laquelle les plaquettes figurent pour la valeur énoncée au programme suivant les instructions reçues — se répartit ainsi :

	Grand prix à 50 mètres	9,648 francs.
	Prix d'honneur	924
Total des prix dis- tribués.	Arc au berceau. { Grand prix à 33 mètres	3,190
	{ Prix général à 50 mètres	3,950
	{ Championnats,	1,202
	{ tir à la perche	2,223
	{ Tir à l'arbalète,	3,665
	Parade	1,546
	TOTAL GÉNÉRAL	<u>26,348</u>

CONSTRUCTIONS, TRAVAUX.

Charpente, construction et installation de 10 jeux, salle d'honneur et aménagement, terrassements, matériaux, paille et main-d'œuvre, sable, peinture, décoration, abris-vélums des allées, tribune, transports, etc.	14,165 ^f 80 ^c
Fournitures et accessoires de tir : cibles, cartons, marmots, brochettes, fiches, compas et mandrins, jetons, armes, flèches, fléchettes, divers	1,168 50
Fournitures de bureau, registres, brochures, affiches, imprimés, publicité, correspondance, expéditions, colis postaux	1,262 40
PARADE :	
Frais de la parade et service d'ordre	389 40
TIR À LA PERCHE :	
Frais du concours	833 05
FRAIS GÉNÉRAUX :	
Salaires du personnel, gratifications, indemnités de déplacement et débours du Comité, assurance	4,029 50
TOTAL	<u>21,848 65</u>

Le budget de prévision s'élevait, pour toutes les natures de dépenses énumérées ci-dessus, à une somme totale de 26,310 francs, d'où une économie de plus de 4,000 francs réalisée, pour la plus grande partie, sur le chapitre des frais généraux, très surveillé et suivi de près par le président.

TOTAL GÉNÉRAL des dépenses..... 48,196^f 65^c

Recettes. — Les recettes du tir ont été :

TIR À L'ARC.							
GRAND PRIX DE L'EXPOSITION :							
Prix à 50 mètres.....	4,552 ^f 90 ^c						
Prix à 33 mètres.....	1,961 90						
TOTAL pour le Grand prix.....	<u>6,514 80</u>						
Prix général à 50 mètres.....	4,075 55						
Prix d'amateurs à 50 mètres et exercices.....	2,143 30						
TOTAL pour l'arc au berceau ...	<u>12,733 65</u>						
Tir à la perche.....	1,032 00						
TOTAL pour le tir à l'arc.....	<u>13,765 60</u>						
TIR À L'ARBALÈTE.							
Au bloc à 35 mètres.....	570 ^f 40 ^c						
flèche à 28 mètres.....	500 00						
Fléchette à 20 mètres.....	447 20						
TOTAL pour l'arbalète.....	<u>1,637 60</u>						
TOTAL des recettes du tir....	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>Pour le tir à l'arc.....</td> <td style="text-align: right;">13,765 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Pour le tir à l'arbalète.....</td> <td style="text-align: right;">1,637 60</td> </tr> </table>	{	Pour le tir à l'arc.....	13,765 60		Pour le tir à l'arbalète.....	1,637 60
{	Pour le tir à l'arc.....	13,765 60					
	Pour le tir à l'arbalète.....	1,637 60					
TOTAL.....	<u>15,403 25</u>						
Entrées au terrain de tir.....	683 50						
Location de la buvette.....	500 00						
Produit de la vente des matériaux.....	1,577 00						
Recettes accidentelles.....	34 15						
TOTAL des recettes du concours...	<u>18,197 90</u>						
Subvention ferme de l'Exposition.....	<u>25,000 00</u>						
TOTAL.....	<u>43,197 90</u>						
Appel sur la garantie de 10,000 francs, moitié.....	<u>5,000 00</u>						
TOTAL GÉNÉRAL.....	<u>48,197 90</u>						

Critique — *Emplacement.* — Notre première et capitale critique s'applique à l'emplacement — ancien vélodrome municipal — très suffisant comme surface, mais beaucoup trop exposé à tous les vents.

Nous avons, dans notre lettre du 22 février à M. le Délégué général, prévu cet inconvénient dans le passage suivant :

Cet emplacement n'avait en effet, pour nous, de valeur appréciable qu'en raison précisément de sa clôture et des commodités et accessoires qu'il comportait; car, au demeurant, nous y serons dans des conditions défavorables pour notre sport, exposés au soleil et sans abri contre les vents qui influent sur la course et sur la trajectoire de la flèche, etc.

Cette crainte a été justifiée et malheureusement très au delà de nos prévisions, car le défaut d'abris a considérablement nui au concours, quant au chiffre des tireurs.

Les tireurs des premières compagnies appelées qui avaient eu beaucoup à souffrir du vent ont, à leur retour dans leurs régions respectives, fait part de leur déception à leurs confrères des sociétés voisines, et il est manifeste que, par la suite, des compagnies se sont présentées avec des effectifs inférieurs à ceux qu'elles devaient mettre en ligne.

D'autres sociétés n'ont pas pris part au concours pour cette même raison, et pour une autre — la répartition — de laquelle nous parlerons dans la partie financière.

Nous avons constaté, par exemple, que quatorze compagnies de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme, qui avaient envoyé leurs adhésions, et pour lesquelles nous avons demandé à la compagnie du Nord des bons de réduction se sont abstenues dans ces conditions.

Il serait donc de toute nécessité, à l'avenir, de choisir un emplacement aussi abrité que possible, au moins dans le sens de la longueur des jeux, ou bien à défaut d'abris naturels, il y aurait lieu de prévoir une dépense pour élever de chaque côté du stand des palissades suffisamment hautes pour empêcher ou tout au moins pour atténuer les effets déplorables du vent sur la course des flèches.

Ces effets, nous l'avons dit, ont faussé les résultats des tirs d'honneur servant de classement pour le championnat; la même déception attendait les tireurs classés, le 26 août, jour des épreuves finales; le vent soufflait avec violence et les résultats ont été au-dessous encore des épreuves éliminatoires, bien que les concurrents fussent tous des tireurs d'élite.

C'est ainsi que M. HÉROUIN fils, qui s'était classé premier, par 31 coups, dans le concours individuel, est sorti, le 26 août, dans la matinée, vainqueur du championnat de France, mais avec 22 coups seulement dans le *cordons doré*, et l'après-midi, dans son match contre M. VAN INNINS, pour le *championnat du monde*, n'a pu faire que 22 coups encore. M. VAN INNINS, le champion belge, qui avait fait 29 coups dans son premier tir est resté à 16 ce jour-là!

Et ainsi des autres tireurs classés qui sont restés très loin de la première épreuve.

Les abris-vélums que nous avons fait installer sur les allées de circulation des tireurs ont été deux fois enlevés par le vent.

Constructions, installations. — Les sept jeux d'arc construits par M. Pascal, entrepreneur, étaient parfaitement installés, mais, en ce qui concerne les jeux d'arbalète, cet entrepreneur avait été mal ou insuffisamment renseigné par les délégués de l'arbalète. La charpente, comme celle des jeux d'arc ne laissait rien à désirer, mais les cadres des buttes, destinés à contenir la paille, étaient de dimensions trop grandes et les côtés trop faibles pour le serrage complet de la paille.

Ce serrage demande, en effet, pour la flèche et la fléchette, une pression et un tassement beaucoup plus forts que pour les buttes de l'arc.

De sorte que la paille n'a jamais été assez serrée pour résister à la force de pénétration des flèches et des fléchettes qui disparaissent souvent dans les bottillons et cela d'autant plus facilement que ces bottillons, pour lesquels on nous avait indiqué la dimension de 0 m. 35, étaient beaucoup trop longs; 0 m. 30 eussent suffi pour la flèche et 0 m. 18 pour la fléchette.

Mais ce sont là des défauts faciles à éviter une autre fois.

PROGRAMME, PRIX À DÉCERNER. — *Grand prix de l'Exposition, à 50, mètres.* — En exposant nos vues pour un futur concours, nous supposons un emplacement bien approprié et abrité.

Nous aurions dès lors, pour ce grand prix, au moins 3,000 tireurs; nous n'en avons eu que 2,214.

Les prix d'honneur figuraient pour une somme de 1,172 francs dans le palmarès, les prix en espèces pour 9,400 francs.

Les prix d'honneur pourraient être portés au chiffre de 2,400 francs, les prix en espèces maintenus à la somme de 9,400 francs, mais avec la répartition en sus.

Répartition. — Nous devons nous étendre sur ce point du programme qui a été très discuté par les tireurs.

Nous disions, à ce propos, dans notre rapport au Comité consultatif :

C'est ainsi qu'on voit des Compagnies sises dans des communes de 5 à 600 habitants, offrir des prix se montant à 5,000, 6,000 francs et plus, en ne prélevant comme droit de tir qu'une somme minime.

La Sous-Commission a eu sous les yeux plusieurs programmes des récents concours, et a pu se rendre compte que la mise à verser par chaque tireur est invariablement fixée à 1 franc, plus 0 fr. 75 pour frais de greffe.

Mais cette mise de 1 franc est, à la fin du concours, totalisée et répartie, en sus des prix, sur tous les coups de noir valables, et vient par conséquent s'ajouter à la valeur de ces prix, de sorte que la Compagnie organisatrice n'a réellement perçu que 0 fr. 75.

Étant donnée la réduction apportée à la somme d'abord prévue pour les Sports, nous comprenons très bien qu'il n'en peut être ainsi pour le concours de 1900, et, pour déférer au désir exprimé par Monsieur le Délégué général, nous proposerons de fixer à 2 francs le droit de tir pour chaque archer, et d'en faire état comme recettes.

Ainsi avons-nous fait, mais les compagnies de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, très nombreuses et qui toutes, dans leurs *Bouquets provinciaux*, donnent la répartition de 1 franc, ont fait un grief au Comité de ne l'avoir pas prévue et donnée à Vincennes.

Nous avons, disent-elles, manqué à la tradition, transgressé les usages séculaires établis dans les concours annuels, et des compagnies, nous l'avons dit, n'ont pas participé au concours pour cette raison, et l'on ne parle rien moins que de représailles.

Tout cela n'est pas bien grave, au fond, mais c'est une indication précise pour l'avenir : il faudra prévoir la *répartition*.

Nous aurions d'ailleurs, si elle avait figuré au programme de 1900, pu la donner facilement; il s'agissait, en effet, d'une somme de 2,214 francs à répartir sur les 130 prix du grand prix à 50 mètres (2,214 tireurs) et nous aurions laissé encore près de 3,000 francs sur la garantie.

Grand prix à 33 mètres. — Sur cette distance nous avons eu 557 tireurs; on pourrait aisément en avoir le double en donnant un concours composé de 100 prix pour une somme de 5,000 francs, 800 francs pour les prix d'honneur et le reste en espèces.

Dans le deuxième jeu, il y aurait lieu de donner un concours suivant les usages belges. On se servirait des cibles appelées, en Belgique, *blasons*; ce sont des cibles divisées en rayons allant du centre à la circonférence, chaque espace compris entre les rayons comptant un point différent.

Un croquis du *blason bruxellois* nous a été remis à Vincennes et nous sommes persuadés que ce mode de concours attirerait les Belges en beaucoup plus grand nombre, en même temps qu'il devrait plaire, par sa nouveauté, aux archers français.

Une somme de 3,000 francs suffirait pour cette épreuve.

Prix général et prix d'amateurs à 50 mètres. — Ces deux prix figuraient dans le programme que nous avons remis au Service des sports pour une somme de 4,000 francs, sous la seule rubrique *Prix d'amateurs*, et nous avons dit, dans notre rapport, qu'il était appelé à donner une plus-value; nos prévisions se sont réalisées; nous avons annoncé 1,600 tireurs, il en est passé 1,725.

Nous avons ainsi réparti la somme de 4,000 francs :

Au Prix général	2,350 francs.
Au Prix d'amateurs	1,600
TOTAL	<u>3,950</u>

La recette s'est élevée :

Au Prix général	4,075 francs.
Au Prix d'amateurs	2,107
TOTAL	<u>6,182</u>

Soit :

Recettes	6,182 francs.
Répartition de prix	3,950
EXCÉDENT	<u>2,232</u>

Mais — il nous faut le répéter encore — si le terrain avait été abrité, ce n'est pas 1,700, mais plus de 2,000 tireurs qui seraient passés dans ces jeux.

On pourrait donc porter à 5,000 francs la somme des prix, tout en réalisant un boni plus élevé encore.

Enfin, bien que la série unique soit en usage constant dans tous les concours d'arc, il serait possible, croyons-nous, dans l'ensemble d'un grand concours, de créer, dans l'un des jeux, une épreuve avec série illimitée.

CONCOURS D'ARBALÈTE. — On s'est plaint dans cette catégorie, à tort ou à raison, que le nombre et la valeur des prix avaient été insuffisants, et cela surtout par comparaison avec la somme des prix attribuée au concours d'arc.

On s'est plaint à tort évidemment, si l'on veut bien examiner et les contingents respectifs de chaque arme et la proportion des prix offerts.

L'arc au berceau, avec 18,900 francs de prix, a vu 4,500 tireurs et réalisé une recette de tir de 12,730 francs, soit 67 p. o/o du montant des prix.

L'arbalète, avec 3,600 francs de prix, a compté 556 tireurs et donné une recette de 1,687 francs, soit 45 p. o/o du montant des prix.

On voit donc que l'arbalète était relativement mieux dotée que l'arc, bien qu'offrant moins de ressources.

On s'est plaint à raison cependant s'il pouvait être démontré que les arbalétriers fussent venus en plus grand nombre sur un programme meilleur.

Nous donnerons notre appréciation en toute impartialité :

1° Nous croyons que si les buttes de la flèche et de la fléchette n'avaient pas laissé quelque peu à désirer, il y aurait eu un certain nombre — un petit nombre — de tireurs *amateurs* à ajouter;

2° Nous ne pensons pas que la flèche à 28 mètres puisse compter sur un contingent beaucoup plus élevé; c'est l'arme des sociétés des environs de Paris et celles-ci sont toutes venues au concours;

3° Par contre, le bloc et la fléchette — le bloc surtout — pourraient compter davantage de concurrents venant de la région du Nord.

Des listes nous ont été remises qui permettraient, pour un concours futur, d'envoyer des programmes en plus grande quantité, surtout aux "amateurs".

Nous pensons qu'on pourrait alors arriver à compter un millier de tireurs, dans les trois catégories de l'arbalète, pour lesquelles un programme comportant 5,000 à 6,000 francs de prix serait suffisant.

Avec le programme d'ensemble que nous venons d'indiquer et des installations suffisamment abritées sur un terrain propice nous pourrions garantir 2,000 tireurs de plus, soit plus de 7,000 au total.

Il va sans dire que les recettes du tir s'en trouveraient sensiblement augmentées.

PERSONNEL. — Ayant avant tout Le souci de bien arriver financièrement, nous avons réduit autant qu'il a été possible cette partie des frais généraux, mais nous devons dire que, dans certaines journées très chargées, nous n'avons dû de voir le service complètement assuré que grâce au dévouement des commissaires et des membres du bureau qui

suppléaient les hommes de service au grand prix, aux heures des repas, car le tir s'y poursuivait sans interruption.

Il faudrait, surtout avec un programme plus étendu au moins quatre hommes de plus pour l'arc et deux pour l'arbalète.

Le salaire de 5 francs par jour, pour douze heures, devrait être porté à 6 francs au moins.

Ce rapport serait incomplet et nous laisserions en arrière le meilleur de notre tâche si nous ne faisons ici mention de l'excellent effet moral produit par le concours de 1900 dans nos sociétés, surtout parmi nos confrères des départements.

Une parade et un grand concours de tir à l'arc et à l'arbalète, à Paris, subventionné par l'Etat et sous son patronage, cela ne s'était jamais vu jusqu'ici!

Et ce fut pour tous ces braves gens, pour ces laborieux, une véritable fête de venir participer à cette grande épreuve, et de retrouver dans la capitale même l'image fidèle du *bouquet provincial*, dont la tradition leur est si chère.

Ils en ont remercié et félicité le Comité.

Le Comité est à son tour heureux de se faire l'interprète de cette gratitude simplement et sincèrement exprimée auprès du Gouvernement de la République et de l'Administration de l'Exposition qui ont bien voulu réserver une place à l'antique sport de l'arc et de l'arbalète, dans les concours organisés à l'occasion de l'Exposition du siècle.

V. — CONCOURS DE TIR AU CANON.

Comité d'organisation.

Président: M. le général TRICOCHÉ, président de la Société de tir au canon de Paris.

Vice-présidents: MM. le colonel d'artillerie de réserve VALLANTIN, du 10^e régiment d'artillerie; le colonel ORCEL, commandant le 30^e régiment d'artillerie; le lieutenant-colonel GANDOLPHE, de l'artillerie de l'armée territoriale.

Secrétaire: M. GAUTREAU (Henri), secrétaire du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris.

Trésorier-administrateur: M. FONTAINE, trésorier de la Société de tir au canon de Paris.

Membres.

MM. BELVALLETTE (Alfred); BOURGAREL, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; BOURDOIS, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; CHAUCHAT, capitaine au 9^e bataillon d'artillerie à pied; CLÉMANÇON, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; COACHE, député; DOLLFUS, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; GEIBEL, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; GODILLON, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; JOUANET, membre du Co-

mité de direction de la Société de tir au canon de Paris; LAFOND, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; MARTEAU, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; NAUDIN, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; PRIEUR, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; SCHMITZ, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; THOUROUDE, membre du Comité de direction de la Société de tir au canon de Paris; VINCENT, chef d'escadron au 12^e régiment d'artillerie.

Emplacement du concours: Polygone d'artillerie de Vincennes dit de la Maison-Blanche.

Date et durée: 8 jours, les dimanche 29 juillet, samedi 4, dimanche 5, samedi 11, dimanche 12, mercredi 15, samedi 18 et dimanche 19 août 1900.

PROGRAMME.

1^{re} Partie. — Concours de tir individuel.

CATÉGORIE 1. CONCOURS RÉSERVÉ AUX DÉLÉGATIONS DE SOUS-OFFICIERS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE TIR AU CANON.

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix	200 francs.
2 ^e prix	100
3 ^e prix	50
TOTAL	350

EXERCICES PHYSIQUES ET SPORTS.

CATÉGORIE 2. CONCOURS RÉSERVÉ AUX DÉLÉGATION DE BRIGADIERS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES
DE TIR AU CANON.

(Droit d'inscription : un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 3. CONCOURS RÉSERVÉ AUX DÉLÉGATIONS DE CANONNIERS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES
DE TIR AU CANON.

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 4. CONCOURS ENTRE SOUS-OFFICIERS APPARTENANT À LA RÉSERVE
OU A L'ARMÉE TERRITORIALE

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 5. CONCOURS ENTRE BRIGADIERS APPARTENANT À LA RÉSERVE
OU À L'ARMÉE TERRITORIALE.

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 6. CONCOURS ENTRE MAÎTRES POINTEURS ET POINTEURS APPARTENANT À LA RÉSERVE
OU À L'ARMÉE TERRITORIALE.

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 7. CONCOURS ENTRE CANONNIERS APPARTENANT À LA RÉSERVE
OU À L'ARMÉE TERRITORIALE.

(Droit d'inscription: un franc par tireur.)

1 ^{er} prix.....	200 francs.
2 ^e prix.....	100
3 ^e prix.....	50
TOTAL.....	<u>350</u>

CATÉGORIE 8. CONCOURS ENTRE VÉTÉRANS DE L'ARME DE L'ARTILLERIE SANS DISTINCTION DE GRADE
NE FAISANT PLUS PARTIE DE LA RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

(Droit d'inscription: *un franc* par tireur.)

1 ^{er} prix	100 francs.
2 ^e prix	50
3 ^e prix	30
TOTAL	<u>180</u>

CATÉGORIE 9. CONCOURS ENTRE MAÎTRES POINTEURS DÉLÉGUÉS PAR DES CORPS DE TROUPE
D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE ACTIVE.

(Droit d'inscription: *gratuit.*)

1 ^{er} PRIX	200 francs.
2 ^e prix	150
3 ^e prix	50
TOTAL	<u>350</u>

CATÉGORIE 10. CONCOURS LIBRE, POURVU QUE LE TIREUR PUISSE JUSTIFIER QU'IL SERT
DANS UN CORPS DE TROUPE D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE ACTIVE.

(Droit d'inscription: *gratuit.*)

1 ^{er} prix	200 francs.
2 ^e prix	100
3 ^e prix	50
TOTAL	<u>350</u>

CATÉGORIE 11. CONCOURS LIBRE, POURVU QUE LE TIREUR PUISSE JUSTIFIER QU'IL SERT OU A SERVI
DANS UN CORPS DE TROUPE D'ARTILLERIE.

(Droit d'inscription: *deux francs* par tireur.)

1 ^{er} prix	200 francs.
2 ^e prix	100
3 ^e prix	50
TOTAL	<u>350</u>

Concours d'honneur du tir individuel.

CATÉGORIE 12. CONCOURS ENTRE TIREURS INDIVIDUELS, SOUS-OFFICIERS ET BRIGADIERS DES CATÉGORIES
PRÉCÉDENTES, COMPRIS DANS LE PREMIER TIERS DE LA LISTE GÉNÉRALE DE CLASSEMENT POUR L'EN-
SEMBLE DES ONZE PREMIÈRES CATÉGORIES ET AVEC UN MAXIMUM DE POINTS À DÉTERMINER.

(Droit d'inscription: *cinq francs* par tireur des catégories autres que les catégories 9 et 10,
et droit d'inscription gratuit pour les tireurs des catégories 9 et 10.)

1 ^{er} prix	500 francs.
2 ^e prix	200
3 ^e prix	100
TOTAL	<u>800</u>

17.

CATÉGORIE 13. CONCOURS ENTRE TIREURS INDIVIDUELS, MAÎTRES POINTEURS ET POINTEURS DES CATÉGORIES PRÉCÉDENTES, CLASSÉS DANS LE PREMIER TIERS DE LA LISTE GÉNÉRALE DE CLASSEMENT DRESSÉE POUR L'ENSEMBLE DES ONZE PREMIÈRES CATÉGORIES.

(Droit d'inscription : cinq francs par tireur des catégories autres que les catégories 9 et 10, et droit d'inscription gratuit pour les tireurs des catégories 9 et 10.)

1 ^{er} prix.....	500	francs.
2 ^e prix.....	200	
3 ^e prix.....	100	
TOTAL.....	<u>800</u>	

Nota. — *a.* Dans chacune des catégories 1 à 13, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre de prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents. — *b.* Les conditions détaillées auxquelles devront en outre satisfaire les tireurs du concours de tir individuel dans les 13 catégories précédentes sont contenues dans une brochure qui sera remise sur la demande qui en sera faite au Président du Comité d'organisation, place du Marché Saint-Honoré, 28, à Paris.

2e Partie. — Concours de tir de batteries de campagne.

Tir de campagne.

CATÉGORIE 14. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES PAR DES DÉLÉGATIONS DES CORPS DE TROUPE DE RÉSERVE ET DES GROUPES TERRITORIAUX.

But fixe. — (Droit d'inscription: *gratuit.*)

3 prix de commandants de batterie [objets d'art, armes ou médailles] (série 1).

3 prix de chefs de section [objets d'art, armes ou médailles] (série 2).

6 prix de chefs de pièce (série 3):	francs.		francs.	
1 ^{er} prix.....	40	}	5 ^e prix.....	15
2 ^e prix.....	30		6 ^e prix.....	10
3 ^e prix.....	25		TOTAL.....	<u>140</u>
4 ^e prix.....	20			

6 prix de pointeurs (série 4):	francs.		francs.	
1 ^{er} prix.....	50	}	5 ^e prix.....	20
2 ^e prix.....	40		6 ^e prix.....	15
3 ^e prix.....	30		TOTAL.....	<u>180</u>
4 ^e prix.....	25			

TOTAL GÉNÉRAL DES PRIX (espèces)..... 320 francs.

Nota.— Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents.

CATÉGORIE 15. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES PAR DES DÉLÉGATIONS DES CORPS DE TROUPE DE RÉSERVE ET DES GROUPES TERRITORIAUX.

But mobile. — (Droit d'inscription: *gratuit.*)

3 prix de commandants de batterie [objets d'art, armes ou médailles] (série 1);

3 prix de chefs de section [objets d'art, armes ou médailles] (série 2);

6 prix de chefs de pièce (série 3):	francs.		francs.	
1 ^{er} prix.....	40	}	5 ^e prix.....	15
2 ^e prix.....	30		6 ^e prix.....	10
3 ^e prix.....	25		TOTAL.....	<u>140</u>
4 ^e prix.....	20			

6 prix de pointeurs (série 4):		francs.		francs.
1 ^{er} prix	50		5 ^e prix	20
2 ^e prix	40		6 ^e prix	15
3 ^e prix	30		TOTAL	<u>180</u>
4 ^e prix	25			
TOTAL GÉNÉRAL DES PRIX (espèces)				320 francs.

Nota. — Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix dans le cas où le nombre des concurrents serait inférieur à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des autres concurrents.

CATÉGORIE 16. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL DES RÉSERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

But fixe. — (Droit d'inscription: *gratuit.*)

3 prix de commandants de batterie [objets d'art, armes ou médailles] (série 1);

6 prix de chefs de section [objets d'art, armes ou médailles] (série 2);

9 prix de chefs de pièce (série 3):

1 ^{er} prix		francs.		francs.
2 ^e prix	60		7 ^e prix	20
3 ^e prix	50		8 ^e prix	15
4 ^e prix	40		9 ^e prix	10
5 ^e prix	35		TOTAL	<u>285</u>
6 ^e prix	30			
7 ^e prix	25			

12 prix de pointeurs (série 4):

1 ^{er} prix		francs.		francs.
2 ^e prix	75		8 ^e prix	30
3 ^e prix	60		9 ^e prix	25
4 ^e prix	55		10 ^e prix	20
5 ^e prix	50		11 ^e prix	15
6 ^e prix	45		12 ^e prix	10
7 ^e prix	40		TOTAL	<u>460</u>
8 ^e prix	35			

TOTAL GÉNÉRAL DES PRIX (espèces)

745 francs.

Nota. — Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents.

CATÉGORIE 17. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL DES RÉSERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

But mobile. — (Droit d'inscription: *gratuit.*)

3 prix de commandants de batterie [objets d'art, armes ou médailles] (série 1);

6 prix de chefs de section [objets d'art, armes ou médailles] (série 2);

9 prix de chefs de pièce (série 3):

1 ^{er} prix		francs.		francs.
2 ^e prix	60		7 ^e prix	20
3 ^e prix	50		8 ^e prix	15
4 ^e prix	40		9 ^e prix	10
5 ^e prix	35		TOTAL	<u>285</u>
6 ^e prix	30			
7 ^e prix	25			

12 prix de pointeurs (série 4):		francs.			francs
1 ^{er} prix.....	75		8 ^e prix.....	30	
2 ^e prix.....	60		9 ^e prix.....	25	
3 ^e prix.....	55		10 ^e prix.....	20	
4 ^e prix.....	50		11 ^e prix.....	15	
5 ^e prix.....	45		12 ^e prix.....	10	
6 ^e prix.....	40				
7 ^e prix.....	35				
TOTAL GÉNÉRAL DES PRIX (espèces).....			745	francs.	

Nota. — Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents.

Concours d'honneur du tir de campagne.

CATÉGORIE 18. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL DES RÉSERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

But fixe. — (Droit d'inscription: *gratuit.*)

2 prix de commandants de batterie [objets d'art, armes ou médailles] (série 1);

4 prix de chefs de section [objets d'art, armes ou médailles] (série 2);

6 prix de chefs de pièce (série 3):		francs.			francs.
1 ^{er} prix.....	60		5 ^e prix.....	20	
2 ^e prix.....	50		6 ^e prix.....	15	
3 ^e prix.....	40				
4 ^e prix.....	25				
TOTAL.....			210	francs.	

8 prix de pointeurs (série 4):		francs.			francs.
1 ^{er} prix.....	75		6 ^e prix.....	20	
2 ^e prix.....	50		7 ^e prix.....	15	
3 ^e prix.....	40		8 ^e prix.....	10	
4 ^e prix.....	35				
5 ^e prix.....	30				
TOTAL.....			275	francs.	

TOTAL GÉNÉRAL DES PRIX (espèces)..... 485 francs.

Nota. — Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents.

3^e Partie. — Concours de batteries de siège.

Tir de siège.

CATÉGORIE 19. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL DES RÉSERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

(Tir percutant sur but fixe avec observation directe.)

9 prix de commandants de batterie (objets d'art, armes ou médailles), à la disposition du jury pour: 1^o Concours entre capitaines (série 1); 2^o Concours entre lieutenants et sous-lieutenants (série 2);

8 prix de commandants de batteries (450 francs espèces à répartir), à la disposition du jury pour: 3^o Concours entre sous-officiers et brigadiers commandants de batterie (série 3).

		francs.			francs.
1 ^{er} prix.....	100		6 ^e prix.....	45	
2 ^e prix.....	65		7 ^e prix.....	40	
3 ^e prix.....	60		8 ^e prix.....	35	
4 ^e prix.....	55				
5 ^e prix.....	50				
TOTAL.....			450	francs.	

Nota. — *a.* Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents. — *b.* Pour être admis à concourir, les sous-officiers et brigadiers devront avoir préalablement obtenu un minimum de points, à déterminer par le jury, en remplissant les postes de chefs de pièce pendant les écoles à feu des commandants de batteries ayant lieu durant le concours.

CATÉGORIE 20. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL
DES RÉSERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Tir percutant sur but fixe de position inconnue avec point de chute,
visible seulement par deux observateurs latéraux.

(Droit d'inscription: *gratuit.*)

9 prix de commandants de batterie (objets d'art ou médailles), à la disposition du jury pour:
1° Concours entre capitaines (série 1); 2° Concours entre lieutenants et sous-lieutenants (série 2).

8 prix de commandants de batterie (450 francs en espèces à répartir), à la disposition du jury
pour: 3° Concours entre sous-officiers et brigadiers commandants de batterie (série 3).

	francs.			francs.
1 ^{er} prix.....	100	6 ^e prix.....		45
2 ^e prix.....	65	7 ^e prix.....		40
3 ^e prix.....	60	8 ^e prix.....		35
4 ^e prix.....	55			
5 ^e prix.....	50	TOTAL.....		450

Nota. — a. Dans chaque série, il ne sera distribué qu'un prix si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents. — b. Pour être admis à concourir, les sous-officiers et brigadiers devront avoir préalablement obtenu un minimum de points, à déterminer par le jury, en remplissant les postes de chefs de pièce pendant les écoles à feu des commandants de batteries ayant eu lieu pendant le concours.

CATÉGORIE 21. CONCOURS SPÉCIAL ENTRE POINTEURS AYANT REMPLI LES POSTES DE POINTEURS ET DE
POINTEUR SERVANT DANS LES ÉCOLES À FEU DES COMMANDANTS DE BATTERIES DES CATÉGORIES 18
ET 20.

(Droit d'inscription: *gratuit.*)

	francs			francs.
12 prix de pointeurs.		8 ^e prix.....		35
1 ^{er} prix.....	80	9 ^e prix.....		30
2 ^e prix.....	65	10 ^e prix.....		25
3 ^e prix.....	60	11 ^e prix.....		20
4 ^e prix.....	55	12 ^e prix.....		15
5 ^e prix.....	50			
6 ^e prix.....	45	TOTAL.....		520
7 ^e prix.....	40			

Nota. — Dans la catégorie 20, il ne sera distribué qu'un pris si le nombre des concurrents est inférieur ou égal à 4, et en tout cas le nombre des prix attribués ne dépassera pas le quart du nombre des concurrents.

Concours d'honneur du tir de siège

CATÉGORIE 22. CONCOURS ENTRE BATTERIES FORMÉES AVEC DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL DES RÉ-
SERVES ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE AYANT OBTENU UN MINIMUM DE POINTS DANS LES CONCOURS DES
CATÉGORIES 18 ET 19.

Tir répercutant sur but fixe avec observation indirecte.

(Droit d'inscription: *gratuit.*)

4 prix de commandants à la batterie (objets d'arts, armes ou médailles), à la disposition du jury
pour: 1° Concours entre capitaines (série 1); 2° Concours entre lieutenants et sous-lieutenants
(série 2).

2 prix de commandants de batterie (225 francs à répartir), à la disposition du jury pour: 3° Con-
cours entre sous-officiers et brigadiers commandants de batterie (série 3).

1 ^{er} prix.....	125 francs.
2 ^e prix.....	100
TOTAL.....	225

CATÉGORIE 23. CONCOURS D'HONNEUR SPÉCIAL ENTRE POINTEURS AYANT OBTENU UN MINIMUM DE POINTS À DÉTERMINER PAR LE JURY DANS LE CONCOURS DE LA CATÉGORIE 20.

4 prix.	
1 ^{er} prix	100
2 ^e prix	75
3 ^e prix	50
4 ^e prix	35
TOTAL.....	260

RÉSUMÉ.

1^o Prix en espèces.

1^{re} PARTIE. — CONCOURS DE TIR INDIVIDUEL.

39 prix.			
1 ^{re} catégorie. — 3 prix	350 ^f	} 3,850 ^f	} 5,480 francs.
2 ^e catégorie. — 3 prix	350		
3 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
4 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
5 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
6 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
7 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
8 ^e catégorie. — 3 prix.....	180		
9 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
10 ^e catégorie. — 3 prix.....	350		
11 ^e catégorie. — 3 prix.....	550		
<i>Concours d'honneur de tir individuel.</i>			
6 prix.			
12 ^e catégorie. — 3 prix.....	800 ^f	} 1,600	
13 ^e catégorie. — 3 prix.....	800		

2^e PARTIE. — CONCOURS DE BATTERIES DE CAMPAGNE.

4 catégories de tir de campagne. — 66 prix.			
14 ^e catégorie. — 12 prix	320 ^f	} 2,130 ^f	} 2,615
15 ^e catégorie. — 12 prix.....	320		
16 ^e catégorie. — 21 prix.....	745		
17 ^e catégorie. — 21 prix.....	745		
<i>Concours d'honneur de tir de campagne.</i>			
catégorie. — 14 prix	485		

3^e PARTIE. — CONCOURS DE TIR DE BATTERIES DE SIÈGE.

19 ^e catégorie. — 8 prix.....	450 ^f	} 1,420 ^f	} 1,905
20 ^e catégorie. — 8 prix.....	450		
21 ^e catégorie. — 12 prix.....	520		
<i>Concours d'honneur de tir de siège.</i>			
22 ^e catégorie. — 2 prix.....	225 ^f	} 485	
23 ^e catégorie. — 4 prix.....	260		

TOTAL: 23 catégories comportant 153 prix, d'ensemble..... 10,000

2° Prix en objets d'art, armes ou médailles.

CONCOURS DE BATTERIES DE CAMPAGNE.

30 prix.

- 14° catégorie. — 6 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.
 15° catégorie. — 6 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.
 16° catégorie. — 9 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.
 17° catégorie. — 9 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.

Concours d'honneur de tir de campagne.

- 18° catégorie. — 6 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.

CONCOURS DE TIR DE BATTERIES DE SIÈGE.

22 prix.

- 19° catégorie. — 9 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.
 20° catégorie. — 9 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.

Concours d'honneur de tir de siège.

- 22° catégorie. — 4 prix..... Objets d'art, armes ou médailles.

Soit au total: 8 catégories comportant 52 prix (objets d'art, armes ou médailles).

Ensemble.

23 catégories comportant 153 prix en espèces, d'ensemble..... 10,000 francs.

8 catégories comportant 52 prix en objets d'art, armes ou médailles, valeur . . . Mémoire.

Les prix en objets d'art ou médailles pourront comprendre les médailles (plaquette Vernon) et les diplômes de l'Exposition universelle de 1900.

Règlement. — Les règlements appliqués seront ceux de la Société de tir au canon de Paris. Ils seront remis sur la demande qui en sera adressée au président du Comité d'organisation, place du Marché-Saint-Honoré, 28.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. HENRI GAUTREAU,

RAPPORTEUR DU COMITÉ D'ORGANISATION.

§ I. Organisation du concours de tir au canon. — Le 7 janvier 1899, sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition, le Ministre du Commerce prenait un arrêté portant règlement sur l'organisation, en 1900, des concours d'exercices physiques et de sports.

Sous la Section IV étaient compris tous les concours de tir parmi lesquels figurait celui du *tir au canon*.

Parmi les membres de ce Comité consultatif des tirs (Section IV), un Sous-Comité consultatif pour l'organisation du *tir au canon* fut formé.

Dans la séance du Comité général consultatif des tirs du mercredi 15 novembre 1899, lecture fut donnée du rapport présenté, au nom du Sous-Comité de tir au canon, par son secrétaire. Ce document concluait à l'organisation de deux concours de *tir au canon*:

L'un, à effectuer avec le tube à tir réduit, devait se tenir au polygone d'artillerie de Vincennes;

L'autre, à grande distance, devait emprunter le champ de tir de Fontainebleau.

Le budget de prévision des dépenses atteignait le chiffre de 90,000 francs, comme dépenses d'organisation, et celui de 30,000 francs, pour les prix à distribuer, soit un ensemble de 120,000 francs.

La durée des concours devait être de 20 jours au moins.

Le Comité général des tirs trouva que le chiffre dépassait encore de beaucoup les ressources que l'Administration de l'Exposition était maintenant disposée à affecter au tir au canon. Il fut demandé au Sous-Comité d'étudier une autre combinaison de nature à nécessiter un moins grand débours de fonds, en réduisant l'importance du concours et sa durée.

C'est dans ce nouvel ordre d'idées que le Sous-Comité du tir au canon poursuivit son étude et, le 17 novembre, il formulait son appréciation sur la question ainsi posée. Son avis, résumé dans un rapport complémentaire, consistait à proposer l'organisation d'un concours de tir au canon sur les bases restreintes suivantes :

Concours de tir au canon au tube. — L'emplacement devait être le polygone d'artillerie de Vincennes (dit de la Maison-Blanche), polygone où la *Société de tir au canon de Paris* exécutait ses tirs tous les dimanches.

La durée du concours devait être réduite de façon à avoir, parmi les jours de tir choisis, au moins quatre dimanches.

Les dépenses d'installations générales devaient être laissées de côté, en profitant, autant que possible, des aménagements dont pouvait disposer la *Société de tir au canon de Paris*. Grâce à cette manière d'opérer, les sommes nécessaires au concours de tir au canon au tube pouvaient être ramenées au chiffre de 31,000 francs.

Le montant des prix à prévoir était fixé à 15,000 francs.

Concours de tir au canon à grande distance. — L'emplacement en était maintenu au champ de tir de Fontainebleau.

La durée ne devait pas dépasser deux journées.

Les dépenses à prévoir, en tenant compte des subsides à obtenir des usines de fabrication de canons concurrentes devant y prendre part, étaient estimées à 5,000 francs.

Le montant des prix devait rester calculé à une somme de 5,000 francs.

L'ensemble des crédits demandés devait ainsi atteindre, au total, 56,000 francs, mais ces 56,000 francs étaient encore susceptibles d'être réduits par certaines recettes à prévoir.

L'Administration de l'Exposition ne crut pas devoir, pour le concours de tir au canon, accepter ces chiffres de crédit, inférieurs de beaucoup à ceux qui avaient fait la base des prévisions de 1895.

Au mois de décembre 1899, elle proposa une combinaison dans laquelle le concours de tir au canon devait s'organiser avec l'appui et la collaboration du Comité de direction de la *Société de tir au canon de Paris*. Il s'agissait d'emprunter à cette dernière les moyens d'action dont elle pouvait disposer en matériel et en personnel, de manière à réduire les dépenses à la dernière limite.

Par cette combinaison, ayant un caractère de forfait, l'Administration de l'Exposition proposait uniquement de verser aux organisateurs une somme fixe de 10,000 francs et de garantir le déficit qui pourrait résulter, jusqu'à concurrence de 2,000 francs.

C'est en vue d'utiliser ce subside excessivement restreint que fut constitué, en janvier 1900, un comité d'organisation disposé à marcher dans l'ordre d'idées de l'Administration de l'Exposition.

Par suite de cette formation, les membres du Sous-Comité consultatif se trouvèrent réunis aux membres du Comité de direction de la *Société*.

C'est grâce au dévouement et à la persévérance d'un certain nombre de membres de ce Comité spécial que put finalement avoir lieu le concours de tir *au canon*.

Au mois de février 1900, il fut arrêté avec l'Administration de l'Exposition que, le concours devant se tenir dans la région de Vincennes, son emplacement serait au polygone d'artillerie de Vincennes (dit *de la Maison-Blanche*) et que sa durée serait de quatorze jours.

Bien que ce concours dût forcément être très restreint dans ses manifestations, en présence de l'exiguïté des ressources allouées, il n'en a pas moins fallu vaincre de nombreuses difficultés et surmonter des obstacles qui ont grandement entravé la marche de son organisation, trop tardivement décidée d'une façon définitive.

Cette partie laborieuse de la tâche entreprise par ce comité spécial ne devait donc pas être entièrement passée sous silence. Il sera d'ailleurs encore facile de se faire une idée des difficultés vaincues en prenant connaissance de la façon dont a pu être définitivement établi le budget du concours.

§ II. Établissement du budget du concours de tir au canon. — Il vient d'être indiqué que l'Administration de l'Exposition avait accordé, pour le concours de tir au canon, une subvention fixe, à forfait, de 10,000 francs et une garantie éventuelle de 2,000 francs, en cas de déficit.

Cette somme était manifestement insuffisante pour aboutir. Elle représentait à peine le montant des prix à distribuer tel qu'il était fixé par l'Administration de l'Exposition.

Aucune somme n'était affectée aux frais d'installation inhérents à des concours de ce genre. Or, ces frais étaient évalués, dans les prévisions, à 41,000 francs.

Le général TRICOCHÉ crut convenable d'exposer la pénurie des ressources du Comité à M. le Ministre de l'intérieur, chargé par le Parlement de répartir certaines sommes aux associations de tir.

Grâce au bienveillant appui rencontré aussi bien auprès du chef que des différents fonctionnaires du Département de l'Intérieur, le Comité put obtenir de ce côté un subside de 20,000 francs. L'avis de cette attribution fut seulement donné au Comité le 12 mai 1900.

Malheureusement, dans les derniers jours de mai, vint à succomber le général Tricoche, président du Comité d'organisation.

Son remplaçant, le colonel VALLANTIN, vice-président du Comité, se trouvait bien avoir la disposition de la partie la plus importante des ressources nécessaires. Cepen-

dant, ce n'était pas tout. Il aurait fallu obtenir de particuliers d'autres sommes en faveur de l'organisation projetée.

Les prix avaient bien été réduits à une somme, en espèces, de 10,000 francs, au lieu de celle de 15,000 francs, précédemment envisagée.

Néanmoins, l'ensemble des dépenses, qui était auparavant de 56,000 francs, ne se trouvait ramené qu'à 51,000 francs. Pour y faire face, il n'y avait qu'une somme de 32,000 francs. Les recettes à provenir des tireurs et du public ne pouvaient parfaire la différence et la disparition du général Tricoche enlevait au Comité un appui puissant qui diminuait ses moyens d'action.

Le peu de temps dont on disposait augmentait encore les difficultés pour recueillir à bref délai un nombre suffisant de souscriptions. Le temps pressait, il fallait aviser. Afin de réduire les frais, il fut décidé de faire appel à la coopération matérielle des organisateurs et des participants du concours.

Pour le travail matériel, des équipes prises parmi un certain nombre de membres de la *Société de tir au canon de Paris* (sous-officiers et hommes de troupe) promirent de faire le service sans aucun salaire.

D'autres sociétaires acceptèrent de travailler moyennant une rémunération minimale représentant leurs frais de déplacement.

De cette façon, les frais de la main-d'œuvre civile employée devaient se trouver réduits dans une large proportion, venant compenser les subventions pécuniaires supplémentaires qui paraissaient, au dernier moment, devoir faire défaut.

Le concours de tir au canon à grande distance (3,000 mètres) projeté à Fontainebleau n'était pas imposé par l'Administration de l'Exposition. Il fut décidé d'y renoncer, afin de rendre plus facile l'équilibre du budget préparé pour le tir au canon au tube prévu à Vincennes.

A la fin de mai, malgré les entraves rencontrées, le Comité d'Organisation se croyait enfin maître de la situation. Il pensait avoir assuré une marche normale pour ses opérations financières.

Si, d'après ses calculs, les dépenses du concours devaient atteindre 41,000 francs environ, il y avait, pour y faire face, des ressources assurées jusqu'à concurrence de 32,000 francs et, pour le surplus, il se basait sur une évaluation de recettes de 9,000 francs (2,000 francs pour les entrées des tireurs et 7,000 francs pour les entrées du public).

Son erreur fut de courte durée. Le 7 juin 1900, en réponse à une lettre du général Tricoche, en date du 5 février 1900, le Gouverneur militaire de Paris, transmettait une décision du Ministre de la guerre, en date du 2 juin 1900, autorisant le Comité à organiser le concours national de tir au canon sur le polygone de Vincennes, mais seulement pendant huit jours déterminés par lui et choisis dans la période du 29 juillet au 19 août. Le Ministre prescrivait, dans cette décision, que «le tir aurait lieu de 8 heures à midi et de 1 heure à 6 heures du soir».

En outre, il indiquait que le public ne pourrait être admis au concours.

C'était donc non seulement enlever au Comité d'organisation la recette que l'entrée du public devait lui apporter (recette évaluée à 7,000 francs), mais encore, en réduisant les 14 jours demandés par le Comité à 8 jours mal choisis pour les convenances des amateurs, il y avait encore à prévoir de ce côté une diminution du nombre des tireurs au canon et un déficit dans le produit des droits d'inscription de tir (recette évaluée à 2,000 francs).

En présence de ces restrictions apportées à ses projets ainsi que d'autres difficultés provenant de quelques-unes des autorités militaires dont l'appui était désirable le Comité, pour en diminuer les conséquences fâcheuses, tenta plusieurs démarches qui n'aboutirent pas. Dans une de ses réunions du mois de juin 1900, sur la proposition de quelques-uns de ses membres, le Comité fut amené à examiner s'il ne conviendrait pas de renoncer à organiser, en 1900, un concours de tir au canon, alors qu'il se présentait dans des conditions si difficiles et si différentes de celles rencontrées par les organisateurs du concours de tir au canon de 1892 à Satory.

La majorité des membres du Comité estima qu'il y avait un intérêt national en jeu qui devait faire maintenir le concours, même dans des conditions restreintes. Elle ne fut par suite pas d'avis de supprimer une manifestation prévue et annoncée depuis plusieurs années.

Comme conséquence de cette résolution et pour parer à toutes les éventualités fâcheuses pouvant se produire, le Comité décida de proportionner le chiffre des dépenses à engager pour le concours, au montant exact des sommes qui lui étaient assurées. Il prescrivit à ses agents de s'arranger de façon à ne dépasser en aucun cas un crédit de 32,000 francs, y compris le montant des prix et récompenses à accorder.

La crainte de nouvelles entraves qui avait motivé cette décision du Comité ne fut d'ailleurs que trop justifiée par les événements. Mais la sagesse des mesures prises au point de vue de l'ordonnancement des dépenses engagées a permis d'arriver finalement à faire face à toutes les obligations contractées en restant dans les limites financières tracées en dernière heure par le Comité d'organisation.

§ III. Importance morale et intérêt pratique du concours. — Le but poursuivi en organisant à Paris, en 1900, un concours national de tir au canon au tube, a été défini d'une façon précise par le général Tricoche en sollicitant la subvention que le Ministre de l'intérieur a bien voulu affecter à cette manifestation.

Suivant cet officier général, il était utile de constater par ce moyen les progrès accomplis depuis dix ans par les sociétés militaires de tir au canon existant en France. Il convenait de comparer ainsi les résultats acquis avec ceux obtenus au concours de tir au canon de Satory en 1892 et d'encourager de cette façon parmi les réservistes et les territoriaux de l'arme de l'artillerie la formation de sociétés analogues.

Leur importance et leur utilité pour nos réserves se font sentir chaque jour davantage par suite de la brièveté du temps de service dans l'armée active, qui tend à s'accroître de plus en plus.

L'intérêt de ces épreuves, dans lesquelles devaient se mesurer nos réservistes et nos

territoriaux, était confirmé d'ailleurs par la lettre que le Ministre de la guerre adressait le 17 juillet 1900 au vice-président du Comité d'organisation du concours et dans laquelle il s'exprimait de la façon suivante :

J'accepte volontiers la vice-présidence d'honneur du concours national de tir au canon, appréciant hautement le but poursuivi par les diverses sociétés de tir au canon et notamment par celle de Paris.

Sans insister en ce moment sur ce point, le moyen d'attraction envisagé par l'Administration de l'Exposition, en organisant un *concours national de tir au canon*, se présentait en même temps comme une œuvre pouvant être utile au pays.

Sous ce point de vue, les résultats obtenus dépassent ceux qu'on devait attendre en raison des circonstances qui ont été relatées au début de ce rapport.

§ IV. Exécution du concours de tir au canon et résultats obtenus. — Comme il est possible de s'en rendre compte par ce qui précède, ce n'est que le 1er juillet 1900 que l'on fut en mesure de se mettre sérieusement à l'œuvre pour la préparation du concours.

Grâce au dévouement et à l'activité de tous, l'installation sommaire à laquelle on s'était arrêté comme devant avoir lieu au polygone d'artillerie de Vincennes put être prête pour le 29 juillet. La question des munitions (projectiles et cartouches) parvint à être solutionnée d'une façon plus favorable qu'on ne le pensait tout d'abord, vu le peu de temps restant pour leur fabrication.

La publicité fut un peu restreinte, tant à raison du crédit alloué qu'à cause du retard apporté par les diverses autorités compétentes dans l'adoption des décisions concernant le concours.

Cette publicité eut lieu presque exclusivement à Paris et dans le département de la Seine, à l'exception de quelques villes comme Versailles, Lille, Lyon et Poitiers où elle se produisit par les soins de quelques dévoués collaborateurs.

Le transport des tireurs, en chemin de fer, au tarif réduit militaire, accordé en 1892 pour le concours militaire de Satory n'a pu être obtenu en 1900 pour le *concours national de tir au canon*.

Il est regrettable que cette question n'ait pu recevoir cette année une solution aussi favorable qu'en 1892, car cela fut une des raisons ayant empêché bien des tireurs de province de se rendre au polygone de Vincennes.

Le programme du concours de tir au canon avait été préparé par la commission consultative de l'Exposition, dans laquelle siégeaient de nombreux officiers appartenant aux bureaux du Ministère de la guerre. Adopté ensuite par l'Administration de l'Exposition sur les bases proposées par la commission consultative, il comprenait notamment l'admission des canonniers de l'armée active à prendre part aux épreuves dans certaines catégories du tir individuel.

C'est sur la présentation qui lui fut faite de ce programme que M. le Président de la République voulut bien accepter la présidence d'honneur du *concours national de tir au canon*.

Mais, en consentant, par sa lettre du 17 juillet 1900 à accorder son patronage sous la forme de l'acceptation de la vice-présidence d'honneur du concours, M. le Ministre de la guerre demanda de faire supprimer du programme toute la partie relative à la participation des militaires de l'armée active.

Cette modification tardive à un programme élaboré depuis trois mois ayant été ainsi demandée 12 jours avant l'ouverture du concours vint compliquer singulièrement la tâche matérielle du Comité d'organisation.

Néanmoins, cet incident fut tranché à la satisfaction du Ministre de la guerre et, avant l'ouverture du Concours, il put être imprimé et distribué un programme excluant du concours national de tir au canon les militaires de l'armée active.

Dans la pensée du Comité, les difficultés incessantes rencontrées sur sa route étaient de nature à diminuer notablement l'importance du concours et peut-être même susceptibles d'empêcher sa réalisation d'une façon satisfaisante.

Aussi fut-il agréablement surpris en voyant affluer dans ses bureaux les demandes de renseignements. De plus, l'inscription de nombreux canonniers de la réserve et de l'armée territoriale vint lui démontrer l'intérêt que prenaient les artilleurs à cette manifestation.

Dès le premier jour de l'ouverture du concours, la certitude fut acquise que sa réussite était certaine et que le matériel ainsi que les moyens d'action dont disposait le Comité seraient insuffisants pour donner satisfaction aux demandes de tous les canonniers ayant sollicité leur inscription.

Le Comité n'a pu disposer, en réalité, que de six jours pour faire effectuer les tirs prévus au programme. Si en outre on tient compte que les 2 dernières journées devaient être réservées pour les cinq catégories des concours d'honneur, il n'est donc resté que quatre jours pour procéder aux opérations multiples des tirs prévus dans les 16 autres catégories du programme.

A cette difficulté résultant du peu de temps dont on pouvait disposer, venait s'en ajouter une autre provenant de la configuration du terrain du polygone de Vincennes. Celui-ci ne permettait pas la mise en batterie et par suite le tir simultané de beaucoup de pièces de canon.

Par suite de cette circonstance, 18 pièces de 90 millimètres ont pu être utilisées pour les tirs individuels et les tirs de batteries de campagne et 4 pièces de 90 millimètres ont pu être affectées aux tirs de siège.

C'est avec ce matériel restreint que l'exécution du programme a pu avoir lieu dans une mesure relativement satisfaisante, ayant étonné ceux se rendant compte des multiples opérations préparatoires ou consécutives nécessitées par les divers genres de tirs exécutés.

Le programme comportait trois parties bien distinctes:

- 1° Le concours de tir individuel;
- 2° Le concours de tir de batteries de campagne;
- 3° Le concours de tir de batteries de siège.

Dans chacun de ces trois genres de tir, il a été constaté, en 1900, de sensibles progrès par rapport aux résultats obtenus au concours de Satory de 1892.

10 CONCOURS DE TIR INDIVIDUEL. — En 1892, à Satory, le nombre des tirs individuels effectués pendant les sept journées du concours avait atteint le chiffre de 200.

Pendant la durée si restreinte du concours de 1900 (6 jours) et grâce au zèle déployé par les commissions de tir, 542 tirs individuels ont pu avoir lieu.

L'importance du concours national de 1900, à ce point de vue, apparaît donc plus considérable que celui du concours de 1892, et dans la proportion du simple au triple. Mais, si ce chiffre de 542 tirs individuels en 1900 donne la mesure de l'effort accompli en six jours, il ne donne pas celui qui aurait pu être obtenu avec des moyens d'action plus complets et quelques journées supplémentaires de tir.

Pour apprécier l'extension que le concours national aurait pu prendre sous le rapport du tir individuel, il faut tenir compte qu'en présence du temps qui a manqué matériellement, le Comité a dû prescrire le remboursement à 53 concurrents des droits d'inscription qu'ils avaient versés à l'avance, parce qu'il n'a pas été possible de leur faire effectuer leurs épreuves.

De plus, le Comité a dû faire savoir à 165 autres tireurs, inscrits sur leur demande pour prendre part au tir individuel, qu'il était inutile pour eux d'opérer le versement des droits exigés parce que le temps limité dont on disposait ne permettait pas de les faire tirer.

Enfin, devant cette affluence de tireurs et le temps réduit accordé pour le tir, le Comité décida de fermer prématurément le registre des inscriptions afin de ne pas laisser vainement espérer à beaucoup de canonniers qu'ils pourraient prendre part au concours.

Dans le tir individuel, il s'agissait de se rendre compte de l'adresse personnelle de chaque pointeur. Ce dernier devait disposer convenablement en direction et en hauteur une pièce de canon de 90 millimètres, de manière à grouper 4 coups en cible dans un espace le plus restreint possible et dans le laps de temps le plus court. Le résultat ainsi obtenu par chaque pointeur s'exprimait en un nombre de points déterminé suivant certaines règles tracées dans des instructions du Ministère de la guerre et ce nombre était d'autant plus petit que le tir du concurrent avait été plus parfait.

En 1892, à Satory, le pointeur le mieux classé dans le tir d'honneur avait atteint seulement un chiffre de 30 points 5/10.

En 1900, celui qui obtient au concours d'honneur le meilleur classement arrive avec 21 points 5/100.

En outre, l'ensemble du concours de 1900 dénote une grande perfection de pointage chez les concurrents, eu égard à la brièveté du temps employé à leurs opérations. Cette vitesse de pointage s'est alliée cependant avec un très bon groupement des coups.

Par exemple, dans la Catégorie 3, *délégation des canonniers, membres de société de tir au canon*, celui arrivant en tête de liste est un membre de la Société de tir au canon de Paris qui n'a que 20 points 85/100. Il n'a mis que 33 secondes 5/10 pour grouper ses

4 coups, ce qui représente une moyenne de temps de pointage de 8 secondes $4/10$ pour chacun des coups tirés.

Enfin, il convient encore de mentionner comment ont été attribués les prix que se disputaient les diverses catégories de concurrents.

Sur les 33 prix répartis entre les 542 tireurs de 1900, les membres de la *Société de tir au canon de Paris* obtiennent :

Premiers prix	6
Deuxièmes prix	5
Troisièmes prix	5
TOTAL	<u>16</u>

Les membres de la *Société de tir au canon de Poitiers* arrivent avec :

Premiers prix	2
Troisièmes prix	3
TOTAL	<u>5</u>

Les membres de la *Société de tir au canon de Lyon* remportent 2 seconds prix.

Enfin, les canonniers ne faisant partie d'aucune de ces trois sociétés se voient attribuer :

Premiers prix	3
Deuxièmes prix	4
Troisièmes prix	3
TOTAL	<u>10</u>

De sorte que la *Société de tir au canon de Paris* arrive bonne première pour le nombre de prix remportés. Puis en seconde ligne se place la *Société de Poitiers* et en troisième ligne arrive la *Société de Lyon*.

2° CONCOURS DE TIR DE BATTERIES DE CAMPAGNE. — La comparaison entre les résultats obtenus pour ce genre de concours au polygone de Satory en 1892 et ceux du *Concours national de 1900*, à Vincennes, est tout à l'avantage de ce dernier.

Avant de préciser les chiffres qui permettent d'arriver à cette conclusion, il convient d'expliquer comment il est procédé au tir des batteries de campagne comprenant des pièces de 90 millimètres.

Dans la batterie, celui qui effectue en réalité le tir, c'est le commandant de cette unité tactique, mais pour arriver à conduire son tir d'une façon efficace et surtout pour le régler, celui-ci doit être secondé par un personnel instruit, appliquant exactement les prescriptions des règlements de tir et ne substituant en aucune circonstance son initiative à celle du chef qui dirige, sous peine de compromettre le succès des efforts de l'ensemble des canonniers servant la batterie.

Le personnel d'une batterie limité au service des six pièces en position de tir demande, outre le commandant de batterie, 3 chefs de section, 6 chefs de pièce et 36 ser-

vants, dont 6 occupent les postes les plus importants dans le tir, c'est-à-dire les postes de pointeur.

46 personnes sont donc nécessaires pour procéder à cet exercice d'ensemble que comporte un tir de batterie.

Le concours de tir de batteries de campagne a consisté, en 1900 comme en 1892, dans l'appréciation et le classement des commandants de batteries, chefs de section, chefs de pièces et pointeurs prenant part aux épreuves.

Sur les 46 officiers et canonniers assurant le service d'une batterie, 16 (4 officiers, 6 sous-officiers et 6 pointeurs) pouvaient seuls être concurrents. Les 30 autres n'étaient considérés que comme des aides reconnus indispensables pour la bonne exécution de la manœuvre des pièces mais n'agissant que sous la responsabilité de ceux admis à concourir.

C'est pour cette raison que les concurrents étaient appelés également à être appréciés par le jury au point de vue de leur aptitude à assurer, pendant le tir, l'exécution, par leurs subordonnés, des ordres nécessaires.

Même réduit à 16 officiers et canonniers par batterie, il est facile de se rendre compte quel personnel il faut réunir pour procéder à un concours de tir de batteries de campagne.

Le *Concours national de 1900* a nécessité la formation de 46 batteries.

Cela représentait pour l'ensemble des tirs de ces batteries l'obligation d'assurer 46 fois le service, non seulement dans les 16 postes les plus importants de la batterie, mais encore dans les 30 postes secondaires.

Le service des 16 premiers postes a amené 736 entrées en batterie de concurrents aussi bien que de non-concurrents. Pour les 30 postes secondaires, les entrées en batterie ont été au nombre de 1,380.

Tout ce mouvement de personnel de manœuvre n'a pu se faire en juillet et août, dans le court délai de 8 jours pendant lequel le polygone de Vincennes avait été réservé au Comité d'organisation du concours.

A raison des nombreux tirs individuels ayant eu lieu au polygone de Vincennes pendant les journées réservées en juillet et août pour le concours, 26 tirs de batteries de campagne avaient pu seulement être effectués à cette époque.

Devant les nombreuses réclamations d'officiers, sous-officiers et canonniers ainsi empêchés de subir leurs épreuves en juillet et août, le Comité d'organisation a cru devoir leur faciliter les moyens de concourir puisqu'ils s'étaient fait inscrire en temps voulu dans ce but.

Pour donner satisfaction à ces désirs légitimes, le Comité d'organisation a demandé et obtenu que la *Société de tir au canon de Paris* laissât effectuer au polygone de Vincennes pendant quelques-unes de ses séances des mois d'octobre et de novembre (4 dimanches en octobre et 1 dimanche en novembre) un certain nombre de tirs de concours complémentaires.

Cette latitude a permis, sinon à tous les inscrits de juillet et août, du moins à beau-

coup d'entre eux, de se rendre à Vincennes en octobre et novembre et d'y effectuer leurs tirs de concours. Ils eurent lieu sous la surveillance de quelques-uns des membres dévoués du Jury désigné pour apprécier le savoir et l'adresse de ces concurrents.

Le Jury officiel était composé comme suit :

MM. BERTEAUX (Maurice), CHAIX, capitaine CHAUCHAT GANDOLPHE, GAUTREAU, GEIBEL, colonel ORCEL, VALLANTIN, commandant WALDEMAR (Vincent).

En résumé :

Le Jury du concours national de 1900 a été appelé à statuer sur 46 tirs de batteries de campagne effectués en 1900 alors que 28 tirs seulement avaient eu lieu au concours de Satory en 1892.

En 1900 les tirs de commandants de batteries concurrents soumis au Jury, étaient au nombre de 44 contre 28 au concours de 1892.

Les tirs des chefs de section concurrents apparaissent en nombre équivalent en 1900 et en 1892; mais le nombre des tirs de chefs de section aurait certainement été supérieur en 1900, si un peu plus de temps avait été laissé au Jury en juillet et août pour faire effectuer les épreuves des candidats inscrits pour remplir ces fonctions et n'ayant pu venir concourir en octobre et novembre.

Les tirs des chefs de pièces concurrents de 1900 sont au nombre de 118 contre 53 en 1892.

Les tirs des pointeurs concurrents, opérant dans la batterie, atteignent en 1900 le chiffre de 158 contre celui de 54 en 1892. L'ensemble des épreuves des divers concurrents sur lesquelles le Jury a eu à se prononcer arrive en 1900 au chiffre de 353 contre 173 en 1892.

Ces chiffres viennent confirmer d'une façon éloquente ce qui a été affirmé au cours de ce travail, que le concours de tir de batteries de 1900 a dépassé de beaucoup dans ses résultats celui effectué à Satory en 1892, et cela dans une proportion du simple au double.

Cette constatation est d'un bon augure pour l'avenir et démontre tout le parti que l'on pourrait tirer de la bonne volonté d'un grand nombre de canonniers rentrés dans leurs foyers qui ne demandent qu'à s'instruire et à entretenir les connaissances déjà acquises par eux pendant leur service militaire.

Il est encore intéressant de faire connaître comment se répartissent les prix du concours de batteries de campagne de 1900 entre les divers concurrents suivant qu'ils appartiennent ou non à une société de tir au canon.

Sur 18 prix que se sont disputés des commandants de batteries ou des chefs de section, seize prix ont été attribués à des membres de la *Société de tir au canon de Paris*, un prix à un officier de la *Société de tir au canon de Poitiers*, et un prix à un officier ne faisant partie d'aucune société.

24 prix étaient à distribuer entre les chefs de pièces; 17 ont été remportés par des sous-officiers de la *Société de tir au canon de Paris*, 2 par des membres de la *Société de tir*

au canon de Lyon, 1 par un sous-officier de la *Société de tir au canon de Poitiers* et quatre par des concurrents n'étant inscrits dans aucune association.

Les 31 prix destinés aux pointeurs ont été attribués à raison de 28 prix à des pointeurs de la *Société de tir au canon de Paris*, de 3 à des pointeurs de la *Société de tir au canon de Poitiers*, de 1 prix à un pointeur de la *Société de tir au canon de Lyon*, et de 4 à des pointeurs indépendants de toute attache avec des sociétés de tir.

Si on veut en outre se rendre compte de la répartition de l'ensemble des 73 prix attribués aux concurrents du tir de campagne, on arrive à trouver que :

1° Les membres de la <i>Société de tir au canon de Paris</i> remportent.....	56
2° Les membres de la <i>Société de tir au canon de Poitiers</i> obtiennent.....	5
3° Les membres de la <i>Société de tir au canon de Lyon</i> ont.....	3
4° Les concurrents n'appartenant à aucune société de tir se partagent, .	9
TOTAL	<u>73</u>

3° CONCOURS DE TER DE BATTERIES DE SIÈGE. — Le concours de tir de batteries de siège avait lieu pour la première fois en 1900, d'une façon aussi importante. Au concours de tir au canon de Satory en 1892, il n'avait rien été organisé d'analogue.

Grâce à l'établissement d'une planchette de tir et à la confection de tables pratiques spéciales pour le tir réduit, le concours de batteries de siège a pu avoir lieu d'une manière intéressante pour les artilleurs pratiquant ce genre de tir.

La batterie de siège se composait de 4 pièces de 90 millimètres munies du tube à tir réduit et montées sur affûts de siège et place, modèle 1880. Ces pièces étaient placées sur des plates-formes en bois construites au niveau du sol. Des repères en bois de tête et de queue permettaient d'assurer la direction des pièces dans le champ de tir qu'elles avaient à battre.

Le personnel comprenait pour chaque batterie de siège du concours : 1 commandant de batterie, 4 chefs de pièces, 4 pointeurs, 4 pointeurs servants et 8 servants auxiliaires.

Le Jury n'avait à fournir son appréciation que sur les concurrents occupant les 13 postes principaux (1 commandant de batterie, 4 chefs de pièces, 4 pointeurs et 4 pointeurs servants).

Les 32 autres postes étaient remplis par des servants ne venant prendre part au service des pièces que sous les ordres et la responsabilité des concurrents.

C'est dans ces conditions qu'ont fonctionné les 38 batteries dont le Jury a eu à apprécier les tirs en 1900.

27 tirs dfr batteries de siège ont pu avoir lieu du 29 juillet au 19 août et les 11 autres tirs ont pu être effectués au polygone de Vincennes dans les mêmes conditions que pour le tir de campagne pendant trois autres dimanches (23 septembre, 4 novembre et 18 novembre).

19 de ces 38 tirs ont été commandés par 19 officiers concurrents. Les 19 autres tirs ont été dirigés par ceux des 28 sous-officiers ayant rempli les fonctions de chefs de pièce

et reconnus aptes à commander un tir. Les fonctions de chefs de pièce ont été remplies par 28 sous-officiers inscrits pour ces épreuves. 46 servants ont concouru dans les postes de pointeur et de pointeur servant.

Le Jury a donc eu à statuer sur un ensemble de 93 épreuves subies par des concurrents du tir de siège

Pour un début, il est facile de se rendre compte que le concours de tir de siège de 1900 a donné des résultats très appréciables et équivalents à peu près à ceux donnés par le tir de campagne au concours de Satory de 1892. En effet le nombre des concurrents du tir de siège en 1900 est sensiblement égal à celui des concurrents du tir de campagne de 1892.

La multiplicité des fonctions à remplir en présence du Jury par les concurrents du tir de siège ainsi que le peu de temps consacré à ce concours en 1900, expliquent déjà qu'il n'ait pu être examiné que 93 concurrents. Mais il convient de noter que beaucoup d'autres amateurs avaient manifesté au Jury leur intention de prendre part aux épreuves du tir de siège sans qu'il ait été possible de leur fixer un jour en juillet et août.

Le mode de répartition des prix du tir de siège entre les divers concurrents est aussi utile à faire connaître.

Sur les 7 prix attribués à des officiers commandants de batteries, 3 sont obtenus par des officiers de la *Société de tir au canon de Paris*, 3 par des officiers du bataillon des canonniers sédentaires de Lille et 1 est échu à un officier ne faisant partie d'aucune association de tir.

Les 7 prix destinés aux sous-officiers et brigadiers chefs de pièce ont été remportés par 4 membres de la *Société de tir au canon de Paris* et par 3 sous-officiers n'étant inscrits à aucune société.

Les 11 prix de pointeurs du tir de siège se répartissent à raison de 9 pour des membres de la *Société de tir au canon de Paris* et de 2 pour des concurrents ne comptant dans aucun groupement de tireurs au canon.

L'ensemble des prix du tir de siège, soit 25 prix, se trouve distribué de la façon suivante :

1° Membres de la <i>Société de tir au canon de Paris</i>	16 prix.
2° Bataillon des canonniers sédentaires de Lille	3
3° Concurrents ne faisant partie d'aucune association	6
	<hr/>
TOTAL	25
	<hr/>

§ V. **Aperçu général des comptes du concours de tir au canon.** — Il a été donné, sous un chapitre précédent (Établissement du budget du concours de tir au canon) un aperçu des nécessités financières envisagées pour le concours national de tir au canon de 1900 devant avoir lieu au polygone de Vincennes. Le chiffre prévu dans ce budget atteignait 41,000 francs. Il ne nous reste plus qu'à indiquer ici comment, par suite des économies faites et par la suppression de certaines installations prévues au budget, les

dépenses du concours ont pu être ramenées au chiffre très modéré de 31,246 fr. 76. Le tableau ci-après donne l'aperçu de ces dépenses.

TABLEAU DES DÉPENSES DU CONCOURS NATIONAL DE TIR AU CANON DE 1900.

I. — INSTALLATION :		Publicité.....	1,142 ^f 40 ^c
Baraquements.....	200 ^f 00 ^c	Palmarès.....	261 50
Terrassement.....	172 15	TOTAL.....	<u>3,597 75</u>
Clôtures.....	298 67	Frais de transport.....	240 ^f 55 ^c
Abris.....	"	Frais d'affranchissements et de télégrammes.....	100 60
Organisation du but mobile..	420 26	Remboursement de droits d'in- scription....	34 00
Ligne téléphonique.....	147 85	Frais de bureau.....	910 10
Mobilier et tentes.....	1,027 70	Imprimés.....	843 85
TOTAL	<u>2,266 63</u>	Service médical.....	146 75
Mise en état et entretien des appareils de tir.....	549 ^f 35 ^c	TOTAL.....	<u>2,275 85</u>
Achat de projectiles et muni- tions.....	7,378 35	III. — PERSONNEL :	
TOTAL.....	<u>7,927 70</u>	Personnel militaire.....	893 ^f 00 ^c
IF. — FRAIS DIVERS ET FOURNITURES :		Personnel civil.....	3,435 77
Ciblerie.....	1,112 ^f 20 ^c	Gratifications.....	850 00
Habillement.....	481 65	TOTAL.....	<u>5,178 77</u>
Frais de diplômes.....	600 00		

RÉCAPITULATION.

I. — Installation.....	}	2,166 ^f 63 ^c
		7,927 70
II. — Frais divers et fournitures.....	}	3,697 75
		2,275 85
III. — Personnel.....		5,178 77
Prix.....		10,000 00
TOTAL GÉNÉRAL.....		<u>31,246 70</u>

Il est facile de se rendre compte, par la lecture des mentions de ce tableau, que le Concours national de tir au canon de 1900 n'a pas eu toute l'ampleur qu'il aurait pu avoir, mais néanmoins il apparaît que beaucoup de ces dépenses n'auraient pas été sensiblement augmentées si la durée du concours avait été prolongée de quelques jours, ce qui eût permis de constater des résultats encore plus avantageux que ceux déjà très beaux dont le présent rapport donne connaissance.

§ VI. Indication des progrès à réaliser pour l'avenir et vœux émis. — C'était la seconde fois que l'organisation d'un grand concours de tir au canon avait lieu en France. Il ne faut donc pas s'étonner si certaines préventions, non justifiées d'ailleurs, se sont produites.

Il semble cependant que cette manifestation de 1900, destinée à récompenser les efforts des canonniers de notre armée de seconde ligne et à les encourager à entretenir et à perfectionner leur instruction technique, n'aurait dû rencontrer en France que la plus grande sympathie de la part de tous. Mais les idées justes sont lentes à faire leur chemin dans notre beau pays de France. Ce n'est que par de nouveaux et persévérants efforts qu'il faut espérer faire comprendre l'utilité des sociétés de tir au canon. Celles-ci en réunissant, après leur sortie du régiment, les officiers et les hommes de l'artillerie les plus fanatiques, leur donnent ainsi les moyens de s'entretenir dans la pratique des manœuvres et des méthodes de tir dont ils auraient à faire usage en temps de guerre.

Le général Tricoche a fort bien exprimé, à diverses reprises, que les sociétés de tir au canon sont un complément nécessaire de nos institutions militaires. Il a fort bien indiqué qu'elles sont notamment indispensables pour permettre de fournir l'instruction technique aux dernières classes de notre armée auxquelles on fera appel en temps de guerre et qu'on ne peut plus astreindre en temps de paix à aucune période d'instruction.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les termes dans lesquels le général Tricoche exposait cette idée et la justifiait :

Si dans la guerre actuelle du Transvaal, les Boers se distinguent par leur habileté dans le tir au fusil, par contre ils ne brillent guère comme artilleurs, bien qu'ils aient eu la précaution de se munir de bouches à feu modernes et de s'assurer le concours d'artilleurs sur l'instruction professionnelle desquels ils croyaient pouvoir compter. Ce n'est, en effet, un secret pour personne que l'éminent président Krüger, en approvisionnant ses arsenaux d'excellents canons français, a eu la prévoyance d'attirer au Transvaal, par l'appât de concessions généreuses, d'anciens artilleurs hollandais.

C'est que, pour faire un emploi judicieux des canons modernes, il faut s'y être suffisamment exercé.

Or, les artilleurs hollandais venus au Transvaal, outre qu'ils ne sont pas nombreux, ont probablement le malheur d'être trop anciens, c'est-à-dire d'ignorer le maniement d'un matériel qui n'existait pas de leur temps. Les officiers qui les dirigent ne sont peut-être pas eux-mêmes très au courant des nouvelles méthodes de tir. De telle sorte qu'il règne dans ce milieu d'artillerie une incompétence qui paralyse les effets des bonnes intentions du président Krüger.

Il arrive, en somme, aux Boers, à cet égard, ce qui arrivera infailliblement aux réservistes et aux territoriaux de l'artillerie française en cas de guerre continentale. Parmi les rappelés, officiers et soldats, beaucoup seront déconcertés par la nouveauté des engins et des procédés de tir. Et c'est là un des côtés les plus défectueux de notre organisation militaire.

Le principe absolu qui doit présider à l'établissement d'une loi sur la préparation d'une nation moderne à la guerre, c'est la continuité, on pourrait dire la permanence de l'obligation des exercices militaires.

Il faut que les hommes dont le pays a besoin pour constituer ses armées mobilisées soient tous, sans exception, en état de remplir convenablement le rôle qui leur est assigné; c'est-à-dire qu'ils soient entretenus constamment et jusqu'au bout, dans la pratique de leur arme.

En sommes-nous là, actuellement? Evidemment non. Il s'en faut de beaucoup pour deux raisons principales. En premier lieu, la loi n'oblige les soldats libérés du service qu'à de rares apparitions sous les drapeaux. En second lieu, ces apparitions ne sont pas généralement fructueuses pour l'instruction des appelés.

De telle sorte que, finalement, si la guerre vient à nous surprendre, nous serons obligés de con-

stater l'insuffisance d'un nombre considérable de soldats et même d'officiers, et nos millions d'hommes deviendront un embarras, un trompe-l'œil, sinon une cause de faiblesse.

En ce qui concerne l'artillerie, le mal est infiniment plus grave encore que pour toute autre arme.

Le matériel de cette arme et les procédés de réglage de tir vont sans cesse en s'améliorant et ces changements restent inconnus des classes entièrement libérées de tout rappel sous les drapeaux. Or, se figure-t-on des sous-officiers, des brigadiers, des soldats d'artillerie aux prises avec des engins inconnus et incapables de comprendre le langage même de leurs officiers?

Ce mal est d'une gravité extrême en ce qui regarde le personnel de l'artillerie de campagne; il est encore plus grave pour l'artillerie de forteresse, attendu que le développement pris en temps de guerre par le personnel de cette arme et sa disposition dans les ouvrages sont disproportionnés au nombre des officiers. Il est par suite nécessaire que le simple soldat soit ici sérieusement exercé et capable d'une certaine initiative.

Ce simple exposé suffit pour faire comprendre l'importance capitale des sociétés de tir au canon dont le but est de maintenir les classes libérées au courant des règlements et du matériel de tir. Ce but patriotique est poursuivi par trois sociétés seulement en France : celles de Paris, de Lyon, de Poitiers. C'est évidemment insuffisant, et il y a de ce côté de grands efforts à faire pour lesquels l'initiative privée pourrait être utilement encouragée par le Gouvernement. J'espère que le jour viendra où l'on comprendra tout le fruit qu'on peut retirer d'écoles à feu exécutées avec le tube à tir dont font usage les sociétés de tir au canon. De tels exercices sont évidemment de nature à rompre le personnel au maniement des bouches à feu et à faire ainsi disparaître de nos régiments des hésitations, des insuffisances extrêmement dangereuses et menaçantes pour l'avenir.

A mon sens, la «manœuvre d'artillerie», proprement dite, c'est-à-dire *le tir des bouches à feu* devrait aujourd'hui constituer dans les régiments un exercice presque journalier. C'est en définitive le but suprême de tous les efforts, l'unique raison d'être des artilleurs. Le reste importe peu, ou pour mieux dire importe moins et exige moins de soins. L'habitude des méthodes de réglage de tir, habitude poussée jusqu'aux plus extrêmes limites, telle doit être la qualité de tous les officiers sans aucune exception et sous peine d'exclusion impitoyable des rangs du personnel combattant.

Le tir réduit, une fois entré dans le domaine des exercices courants, permettrait d'exercer à ce sujet, une surveillance efficace et d'éliminer les indifférents ou les maladroits.

Général TRICOCHÉ.

Enfin, la pensée de stimuler le zèle des artilleurs et de constater leurs progrès par des concours, si elle est nouvelle en France, est déjà mise en pratique depuis longtemps à l'étranger. Dans un pays voisin où l'organisation rationnelle des milices a été poussée aussi loin que possible, en Suisse, il existe de fréquents concours destinés à constater l'état d'instruction des cadres et des hommes de l'artillerie se trouvant dans leurs foyers.

Il convient notamment de signaler que les 24 et 26 juin 1900 avait lieu à Lucerne le quatrième concours fédéral d'artillerie.

Si on examine le programme de ce concours, on y voit que les opérations du Jury doivent porter sur toutes les branches de l'instruction des artilleurs; le pointage des pièces y occupe une place importante et de nombreuses épreuves de cette catégorie y sont prévues.

S'il n'est pas question, dans le concours fédéral de constater les connaissances des artilleurs dans des tirs réels au canon, il faut en voir la raison dans cette circonstance

que Lucerne ne possède pas de champ de tir pour le canon et que le coût des munitions d'artillerie est trop élevé pour permettre à un petit pays comme la Suisse d'en mettre à la disposition de tous les concurrents une quantité suffisante pour des épreuves de ce genre. Mais il n'en est pas moins vrai que la préoccupation générale, en Suisse, est de donner la plus grande impulsion, sous forme de concours et d'associations de tous genres, aux artilleurs aussi bien qu'aux fantassins. C'est la mise en pratique la plus complète de l'adage latin : *Si vis pacem, para hélium*.

Aussi notre nation, bien plus exposée que la Suisse aux convoitises et aux attaques de ses voisins et de ses rivaux, doit suivre le même exemple. Elle doit encourager notamment le tir au canon, soit sous forme de tir réduit au tube, soit sous forme de tir à grande distance. Pour y arriver il serait désirable de voir organiser en France, tous les deux ou trois ans, des concours de tir au canon qui auraient lieu successivement dans certaines régions du pays et seraient de nature à amener la création de nouvelles sociétés de tir au canon et la prospérité des anciennes.

L'adresse montrée par des officiers et des hommes dans la conduite et le service des pièces de canon peut devenir pour beaucoup un sport aussi attrayant, sinon davantage que celui du tir au fusil. L'utilité de la pratique du tir au canon au point de vue du pays n'est pas moins importante que celle du tir au fusil.

Ces deux genres de tirs méritent donc, au même titre, la sollicitude du Gouvernement et des pouvoirs publics dans le but d'en assurer le développement.

SECTION V.
SPORT HIPPIQUE

I. — CONCOURS HIPPIQUE.

Comité de la Société hippique française, chargée d'organiser le concours,

Président : M. le comte G. DE JUIGNÉ.

Vice-président : M. le marquis DE BARBENT ANE.

Membres.

MM. le prince Auguste D'ARENBERG; le général BAILLOD; le comte Karl DE BEAUMONT; le baron DECARAYON LA TOUR; le marquis DE CASTELBAJAC; le marquis DE CROIX; le général baron FAVEROT DE KERBRECH; le duc DE LA FORCE; DE LA HAYE - JOUSSELIN; DE SCITIYAUX DE GREISCHE; le marquis	}	DE MORNAY; le comte DE LA ROQUE-ORDAN; le baron Alph. DE ROTHSCHILD; le comte ROEDERER; le comte Louis DE SAINT-QUENTIN; le baron DU TEIL DU HAVELT; le comte Roger DE TERVES; le marquis DE VAUGIRAUD.
---	---	---

Lieu de réunion : Terrain de l'avenue de Breteuil où la Société hippique française donnera son concours de 1900.

Date : Trois jours, les 29, 31 mai et 2 juin 1900.

PROGRAMME

Première journée. — Mardi 29 mai.

ÉPREUVES D'OBSTACLES.

1 ^{er} prix, une somme de.....	6,000 francs.
2 ^e prix, une somme de.....	3,000
3 ^e prix, une somme de.....	1,000
TOTAL.....	<u>10,000</u>

(Engagement, 10 francs par cheval.)

Deuxième journée. — Jeudi 31 mai.

PRIX INTERNATIONAUX DE SELLE.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	3,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	2,000
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
TOTAL.....	<u>10,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

CHAMPIONNAT DU SAUT EN LARGEUR.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
TOTAL.....	<u>6,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

Troisième journée. — Samedi 2 juin.

ATTELAGES À 4 CHEVAUX.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	6,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	3,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
A chaque attelage présenté :	
Un souvenir, valeur.....	250 ^f } 350 ^f
Gratification à l'écurie.....	100 }
Prévision pour 30 attelages.....	10,500
Indemnité de transport aux attelages venant de l'étranger, prévision : 15 à 500 francs.	<u>7,500</u>
TOTAL.....	<u>28,000</u>

(Engagement, 100 francs par attelage.)

CHAMPIONNAT DU SAUT EN HAUTEUR.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
TOTAL.....	<u>6,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

TOTAL GÉNÉRAL des prix : 60,000 francs.

Règlements. — Les règlements appliqués seront ceux de la *Société hippique française*.

CLAUSES SPÉCIALES.

ARTICLE PREMIER. *Engagements*. Les engagements seront reçus du 1^{er} mars au 25 mai 1900, à 5 heures du soir. Ils devront être adressés : du 1^{er} mars au 8 mai, au siège de la Société hippique française, avenue Montaigne, 33, Paris; du 9 au 25 mai, au secrétariat de la Société hippique française, *Concours central de Paris*, place de Breteuil.

ART. 2. *Transports*. Par application de l'article 2 de la convention du 27 juin 1898 passée entre le Commissariat général de l'Exposition de 1900 et les Administrations des chemins de fer français, les chevaux destinés à prendre part au Concours hippique de l'Exposition seront transportés sur les réseaux français aux prix et conditions des tarifs spéciaux, G. V. 19 et P. V. 29, tarifs qui prévoient l'application du prix plein à l'aller et le retour gratuit au point de départ ou à la station-frontière.

ART. 3. Les propriétaires qui désireront bénéficier de ces avantages devront faire parvenir leurs engagements un mois au moins avant le concours, afin qu'on puisse leur adresser en temps utile l'accusé de réception des engagements et les pièces leur donnant droit aux réductions sus énoncées.

ART. 4. Pour obtenir des facilités analogues jusqu'à la frontière française, les propriétaires et éleveurs étrangers devront s'adresser aux Commissaires généraux accrédités par leur Gouvernement près de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 5. *Jury*. Le Jury sera composé de membres français et de membres étrangers; il sera nommé par le Commissaire général, conformément à l'article 12 du règlement général des concours de l'Exposition.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. G. COLLIÈRE,

AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le 10 mai 1899 avait lieu la première réunion du Comité consultatif spécial, nommé par arrêté de M. le Ministre du commerce en date du 29 avril de la même année, pour organiser le *Concours international de sport hippique*, Section V des concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

Cette première réunion, présidée par M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation, assisté de M. Mérillon, délégué général des Sports, était consacrée à l'exposé général de la mission confiée au Comité de la Section V et se termina par l'élection par les membres du Comité, d'un bureau qui fut constitué comme suit :

Président : M. DE LA HAYE-JOUSSELIN; *premier vice-président* : M. CARON; *deuxième vice-président* : M. le comte DE COSSÉ-BRISSAC; *troisième vice-président* : M. le colonel BOUGON; *secrétaire* : M. Albert BORDEAUX.

Dans la deuxième réunion, qui eut lieu le 24 mai, fut discuté le choix des exercices qui, tout en offrant le plus d'intérêt, mettraient le mieux en valeur les avantages et les beautés du sport hippique. On adopta en principe l'organisation d'un *polo international*, d'un *carrousel militaire*, d'une *fantasia arabe* et d'un *concours hippique*.

On se préoccupa de l'arrêté ministériel du 7 mai, qui affectait l'hippodrome municipal de Vincennes à toutes les manifestations hippiques, emplacement qui fut immédiatement repoussé comme ne répondant sur aucun point aux fêtes du genre de celles projetées, ni au goût du public qu'il fallait y attirer pour assurer le succès.

Quatre sous-comités furent nommés pour étudier l'organisation de chacune de ces fêtes hippiques.

La réunion se termina par la recommandation faite par M. le Délégué général, de rester, pour les prévisions budgétaires, dans des limites raisonnables, les crédits mis à la disposition du Comité des Sports devant être très divisés.

Les projets élaborés par chacun des sous-comités devaient être soumis au Comité tout entier dans la réunion du 26 juin. A cette réunion, les deux sous-comités du *carrousel* et du *concours hippique* tombèrent d'accord pour demander que la cour de l'Ecole de guerre et une partie de la cour de Fontenoy fussent mises à la disposition de ces deux fêtes hippiques.

Le voisinage de l'Exposition devait attirer un public considérable; l'utilisation, pour ces deux fêtes, des mêmes installations devait avoir comme conséquence appréciable une économie très importante, d'autant plus que la *Société hippique française* offrait de prendre à sa charge une part des frais d'aménagement, dans le cas où elle serait autorisée à donner son concours hippique annuel sur le même emplacement.

Dans la réunion suivante, qui n'eut lieu que le 19 octobre, un projet de budget élaboré par M. Albert Bordeaux, secrétaire du Comité des Sports, fut présenté au Sous-Comité. Il s'élevait à la somme de 162,350 francs pour le Concours hippique

international et était établi sur la base d'une entente avec la *Société hippique française* pour l'installation à frais communs des aménagements nécessaires dans la cour de l'École de guerre.

Mais les démarches faites auprès des autorités compétentes dans le but d'obtenir la concession pendant quelques semaines n'avaient pas réussi, et le programme proposé, dont la réussite reposait sur le choix de l'emplacement, fut ajourné.

Nouvelle réunion, le 14 novembre, dans laquelle est apporté un nouveau projet de programme plus important avec des prix pour des chevaux attelés seuls, en paire, pour des chevaux de selle et pour des épreuves d'obstacles. Le même sort lui est réservé. L'emplacement manque toujours. On propose la pelouse de Bagatelle, mais on ne s'arrête pas un instant à cette motion, l'éloignement devant occasionner un supplément de dépenses en même temps qu'une énorme diminution de recettes.

Désireux d'arriver à un résultat, M. le Délégué général proposa de confier à la *Société hippique française* l'organisation d'un *concours international* avec un programme approuvé par M. le Commissaire général, et pour le compte de l'Exposition. Toute la section se rallia à cette proposition, qui fut acceptée par M. le comte DE JUIGNÉ au nom de la *Société hippique française*.

Enfin, le 12 décembre, en présence du refus notifié par l'autorité militaire d'accorder la cour de l'École de guerre et aussi pour des raisons d'ordre budgétaire, il est décidé, d'un commun accord, que la *Société hippique française*, dont l'intention est toujours de donner son concours ordinaire, distraira de son programme habituel quelques épreuves ayant un caractère international pour les réserver à un *Concours hippique international*. La réussite de ce nouveau projet est subordonnée au succès des pourparlers engagés par la *Société hippique française* à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain situé place de Breteuil et ayant les dimensions requises.

Des fêtes proposées par le Comité de la Section V, deux allaient se réaliser : le *Polo* et le *Concours hippique*.

Entre temps, on avait dû renoncer à la *fantasia*, un projet similaire ayant été apporté au Commissariat général par une entreprise particulière ; au *carrousel*, le concours de l'armée ayant été refusé ; à un concours de ménage pour tous cochers, comme n'offrant qu'un intérêt relatif.

Le 4 décembre, M. le Délégué général avait adressé à la *Société hippique française* la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Comme suite à notre conversation de ce jour, je vous serais reconnaissant de vouloir bien consulter votre Société sur l'accueil qu'elle serait disposée à faire à la proposition suivante, que je compte présenter à l'approbation de l'Administration supérieure de l'Exposition.

Cette proposition consisterait à charger la *Société hippique*, agissant comme mandataire de l'Exposition, pour tout ce qui concerne le programme et son exécution, d'organiser deux ou trois journées consacrées à un grand concours international de maîls et à un grand concours, également international, de sauts d'obstacles. En ce qui concerne la partie financière, la *Société hippique* en prendrait

la charge moyennant une subvention ferme de 50,000 francs et une garantie supplémentaire de 30,000 francs qui serait payée au vu des comptes jusqu'à concurrence du déficit, s'il était supérieur à la subvention ferme, sans pouvoir jamais, en ce qui concerne l'Exposition, dépasser le chiffre total de 80,000 francs.

Le chiffre de ce déficit serait établi par la différence entre : d'une part, les recettes brutes des journées affectées aux concours de l'Exposition et comprenant les inscriptions des concurrents et les entrées du public, et, d'autre part, toutes les dépenses de ces journées, comprenant les prix et la participation proportionnelle aux frais généraux.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir votre réponse, qui ne constituera d'engagement ferme d'aucun côté, mais qui me permettra de saisir beaucoup plus utilement l'Administration supérieure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

Le Délégué général, signé : MÉRILLON.

Je vous rappelle que vous avez bien voulu me dire également que vous pensiez que la *Société* consentirait volontiers à consacrer une matinée à un concours de ménage professionnel pour lequel elle demanderait à l'Exposition de fournir simplement les prix s'élevant à environ 5,000 francs.

Dès le 6 décembre, le Comité de la *Société hippique française* acceptait les propositions contenues dans cette lettre et décidait de soumettre à l'approbation du Commissariat général de l'Exposition un programme se montant à la somme de 60,000 francs et comprenant les épreuves suivantes :

Épreuves d'obstacles.		Championnat de saut en largeur.
Concours de chevaux de selle.		Championnat de saut en hauteur.
Concours d'attelages à quatre.		

Le 6 janvier 1900, les programmes définitivement arrêtés étaient envoyés à l'impression.

Mais le traité à intervenir entre l'Exposition et la *Société hippique française* n'était signé que dans le courant de février. Nous croyons intéressant de le reproduire ici :

Entre les soussignés :

M. Alfred PICARD, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, stipulant au nom de l'État, d'une part,

Et la *Société hippique française*, représentée par M. le comte DE JUIGNÉ, *président*, à ce autorisé par décision spéciale de la Société, en date du 6 décembre 1899, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION.

ARTICLE PREMIER. Conformément aux propositions du Comité de la Section V (Sport hippique) des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 confie à la *Société hippique française* l'organisation d'un concours hippique, qui se tiendra au cours de l'Exposition de 1900, suivant le programme arrêté par le Commissaire général, après avis de la Commission supérieure des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

L'exécution de ce programme sera soumise au contrôle permanent du Service des Sports, auquel il sera donné communication, avant exécution, de toutes les dispositions, décisions et mesures quelconques relatives à cette exécution.

PERSONNEL ET MATÉRIEL.

ART. 2. La *Société hippique française* s'engage à mettre à la disposition de l'Administration de l'Exposition tous les moyens d'action nécessaires, en personnel et matériel, pour la réalisation du programme de concours ci-annexé.

La composition des Comités d'exécution, et le personnel employé pour l'organisation des concours devront être présentés à l'agrément de l'Administration de l'Exposition.

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET FRAIS GÉNÉRAUX.

ART. 3. Les installations, constructions et frais généraux de toute nature, nécessaires à l'organisation du concours, seront à la charge des organisateurs.

SUBVENTION.

ART. 4. L'Administration de l'Exposition accorde pour l'organisation du Concours hippique une subvention fixée à forfait à 50,000 francs.

Cette subvention sera versée entre les mains de M. COLLIÈRE, secrétaire général de la *Société hippique française*.

Le payement de cette somme aura lieu, savoir : 26,000 francs le 1^{er} mars 1900, 26,000 francs le 1^{er} avril 1900.

TAXES À PERCEVOIR.

ART. 5. La *Société hippique française* est autorisée à percevoir les taxes prévues au programme annexé et à effectuer les recettes habituelles aux concours de même nature, après approbation par l'Administration de l'Exposition de la nature et du tarif de chaque recette.

Les sommes provenant de ces perceptions seront affectées concurremment avec la subvention à forfait stipulée à l'article 4, et les autres subventions qui pourront être obtenues d'autres administrations ou de particuliers, à compenser les dépenses relatives à l'organisation du concours.

DÉPENSES.

ART. 6. Au moyen des ressources définies aux articles 4 et 5, la *Société hippique française* pourvoira à la délivrance des prix énumérés au programme ci-annexé et en général à toutes les dépenses d'organisation du concours.

GARANTIE.

ART. 7. La *Société hippique française* ne pourra prétendre à aucun remboursement ou à aucune allocation supplémentaire de la part de l'Administration de l'Exposition si elle ne justifie pas :

1° Que le montant des ressources susindiquées a été entièrement employé à l'organisation du concours, objet du présent traité ;

2° Qu'il est insuffisant pour couvrir les dépenses approuvées par l'Administration.

Cette double justification étant dûment effectuée, le déficit ainsi constaté sera remboursé à la *Société hippique française* par l'Administration de l'Exposition, jusqu'à concurrence d'une somme de 30,000 francs.

Cette somme sera payable, s'il y a lieu, un mois après la remise des comptes et jusqu'à concurrence des justifications susénoncées, sans pouvoir jamais dépasser le forfait supplémentaire ci-dessus.

ART. 8. Ne seront admises dans les justifications de dépenses indiquées à l'article 7, que les dépenses comprises soit au programme annexé, soit dans un budget de prévisions soumis à l'approbation de l'Administration avant toute exécution.

ART. 9. Le règlement général de l'Exposition de 1900, les règlements spéciaux et les conditions générales ou particulières qui sont ou qui pourront être imposés aux exposants, entrepreneurs ou concessionnaires de l'Exposition, sont applicables à l'organisation des concours qui font l'objet de la présente convention et à toutes les opérations qui en découlent.

La publicité et l'envoi des programmes ne pouvaient être commencés qu'en mars, c'est-à-dire deux mois à peine avant l'ouverture du concours.

Un grand nombre de programmes fut envoyé en France et à l'étranger dans les ambassades, dans les sièges des sociétés de courses, des concours hippiques, dans les grands cercles civils et militaires, etc. Mais il eût fallu, pour attirer l'élément étranger, entrer en correspondance directe avec les propriétaires, les éleveurs, se mettre à leur disposition pour leur supprimer toutes difficultés, pour leur donner toutes les explications qui sont nécessaires pour de semblables organisations; mais le temps manquait pour se procurer les listes de personnes intéressées à prendre part à un concours de ce genre.

La composition du Jury, dans lequel devait nécessairement entrer un élément étranger assez important, présentait certaines difficultés. Mais le comte de Juigné, grâce à ses relations étendues dans le monde du sport, était, dès le mois de février, en mesure de présenter à l'approbation du Commissaire général une, liste contenant les noms de personnalités dont la haute honorabilité et la compétence incontestables devaient donner aux concurrents français et étrangers toutes les garanties désirables.

Le Commissaire général nommait alors un certain nombre de jurés, en autorisant le jury à se compléter, suivant les nécessités pratiques, par des jurys spéciaux. Le Jury, ainsi formé, fut constitué et divisé comme suit:

Président : M. le comte G. DE JUIGNÉ , président de la *Société hippique française*.

Vice-président: M. le marquis DE BARBENTANE, vice-président de la *Société hippique française*.

Concours de chevaux de selle. — *Membres français* : MM. le prince D'ARENBERG, *président*; le comte D'ALSACE, prince D'HÉNIN; le marquis DE CASTELBAJAC , le comte Maurice DE COSSÉ-BRISSAC, le commandant DOMENECH DE CELLÈS, PLAZEN, le comte DE SAINT-QUENTIN, le commandant VARIN.

Membres étrangers : MM. le comte ESTERHAZY [Autriche], le prince Serge GALITZINE [Russie], HERBERT [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], H. PASSÉGA [Turquie].

Concours d'attelages à quatre. — *Membres français* : MM. DE LA HAYE-JOUSSELIN, *président*; le duc DE LA FORCE, le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD, le comte DE LA ROQUE-ORDAN, le baron LEJEUNE.

Membres étrangers : MM. le duc DE CROY [Allemand] , GORDON-BENNETT [Américain], RIDGWAY [Américain], le prince TROUBETZKOY [Russe].

Épreuves d'obstacles. — *Membres français* : M. le général BAILLOD, *président*; MM. le colonel BOUGON, le baron DEMARÇAY, Pierre LÉGLISE , le baron DU TEIL DU HAVELT,

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique] , le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Championnat du saut en largeur. — *Membres français* : MM. A. BORDEAUX, E. CARON, le commandant DE FRAVILLE , le marquis DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS.

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Championnat du saut en hauteur. — *Membres français* : MM. CAZE DE CAUMONT, le commandant DE DAMPIERRE, PÉAN DE SAINT-GILLES, le comte ROEDERER.

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Commissaires pour les obstacles. — Bureau : MM. le comte René DE BEAUMONT, DE LA HAYDE, le marquis DE LA GARDE ; Commissaires : MM. le marquis DE BALLEROY, A. BORDEAUX, CAZE DE CAUMONT, le comte Gérard DU DOUËT, René DURINGE, J. GUICHARD, le comte G. DE LHOMEL, PÉAN DE SAINT-GILLES.

Si nous nous sommes étendus un peu Longuement sur la période de préparation du concours, c'est pour bien établir combien était insuffisante la période de temps laissée pour l'exécution, et aussi, pour aller au-devant d'une critique qui pourrait être adressée à la *Société hippique française* chargée de cette exécution, d'avoir donné une publicité trop peu étendue aux programmes du concours.

Les nations voisines de la France, l'Italie, l'Allemagne et surtout la Belgique, ont seules répondu à l'appel qui leur était adresse. Pour se faire entendre des pays plus éloignés, il eût été nécessaire d'offrir des prix plus élevés et plus nombreux et d'accorder des indemnités de déplacement en rapport avec les distances à parcourir.

Néanmoins, étant donné les éléments modestes dont disposait le Comité des Sports, le budget restreint qui lui était alloué, étant donné l'emplacement peu favorable à ce genre de fête, en raison de son éloignement du centre de Paris, le concours hippique international a eu en succès incontestable.

En effet, le nombre des chevaux français et étrangers qui se sont présentés devant les différents Jurys a été suffisamment élevé pour donner à cette manifestation sportive un caractère nettement international.

L'examen des programmes de chaque épreuve donne pour les engagements, au point de vue de la nationalité, la composition suivante :

DÉSIGNATION DES ÉPREUVES.	CHEVAUX OU ÉQUIPAGES appartenant à des propriétaires de nationalité:							TOTAUX.
	ALLEMANDE.	AMÉRICAINNE.	AUTRICHIENNE.	BELGE.	ESPAGNOLE.	ITALIENNE.	RUSSE.	
Épreuves d'obstacles	11	1	1	11	5	1	27	45
Chevaux de selle	1	1	1	2	3	1	45	51
Championnat du saut en largeur	1	1	1	3	2	2	9	17
Attelages à quatre chevaux	1	1	1	9	1	1	16	31
Championnat du saut en hauteur	1	1	1	4	5	1	7	18

Dans l'épreuve d'obstacles organisée suivant les conditions et règlements de la *Société hippique française*, les trois premiers prix ont été enlevés par trois chevaux faisant leur parcours sans faute et qui ont dû être classés par le chronomètre suivant la méthode adoptée en France.

1^{er}. *Benton II*, cheval bai, âgé de 10 ans, d'origine irlandaise, monte avec une précision remarquable par M. HAEGEMAN, officier de lanciers, Belge, instructeur à l'École de cavalerie d'Ypres. Parcours en 2 m. 16 s.

2^e. *Windsor-Squire*, cheval alezan, âgé de 9 ans, d'origine anglaise, monté par M. VAN DE POËLE, gentleman beige, très connu dans les courses et les concours hippiques en Belgique et en France. Parcours en 2 m. 17 s. 3/5.

3^e. *Terpsichore*, jument baie, âgée de 6 ans, née dans le département de la Loire-Inférieure, montée par M. DE CHAMPSAVIN, lieutenant-instructeur de cavalerie à l'École de Saint-Cyr, avec un entrain et un style très admirés. Parcours en 2 m. 26 s.

La longueur du parcours à faire était de 850 mètres environ. Les obstacles à franchir étaient au nombre de 11, dont un obstacle double et un obstacle triple, et consistaient en talus, mur, barrières, barres, etc., ayant de 1 m. 10 à 1 m. 20 de hauteur; la rivière avait 4 mètres environ de largeur.

Dans la catégorie des chevaux de selle, où d'ailleurs l'élément étranger était le moins représenté, les 4 prix sont décernés à des chevaux appartenant à des propriétaires français.

Le 1^{er} prix est attribué à *Général*, cheval alezan de pur-sang, importé d'Angleterre, ayant de grandes lignes et beaucoup de distinction.

Le 2^e prix, à la jument alezan *Ritournelle*, née dans le département de la Loire-Inférieure et appartenant à M. le comte Henry DE ROBIEN.

Le 3^e prix, à un poney gris de fort joli modèle à M. le marquis DE MONTESQUIOU-FÉZENSAC.

Le 4^e prix à une jument d'origine anglaise présentant le type de „hunter,, et appartenant à M. le comte D'HAVRINCOURT.

Les 4 chevaux primés représentaient quatre types bien caractérisés, mais bien différents, du cheval de selle:

Le hack, de pur-sang ; le cheval, de demi-sang ; le poney, de promenade; le hunter, cheval de chasse.

L'épreuve du *Championnat en largeur*, qui se faisait à Paris pour la première fois, a obtenu le plus grand succès.

17 concurrents étaient inscrits. Tous ont franchi la rivière à la largeur de 4 m. 50, mais plusieurs ont été éliminés à 4 m. 90.

Le 1^{er} prix a été gagné par la jument baie *Extra Dry*, âgée de 8 ans, d'origine anglaise, montée par M. C. VAN LANGHENDONCK, officier de guides, Belge, et sautant 6m. 10.

Les chevaux classés à la suite avaient sauté 5 m. 70, 5 m. 30 et 4 m. 90.

Le succès le plus considérable était réservé à la troisième journée, au programme de laquelle étaient inscrits le *Concours d'attelages à quatre* et le *Championnat du saut en hauteur*.

Les dimensions restreintes de la piste ne permettaient malheureusement pas de faire entrer en même temps les 31 attelages inscrits et dont la réunion constituait une des exhibitions les plus importantes de ce genre qu'on ait jamais vues.

Tous les *coaches* étaient menés par les propriétaires ou par les plus expérimentés de

leurs amis, et on peut dire que les maîtres des guides se trouvaient réunis sur le petit et éphémère hippodrome de la place de Breteuil.

Tous les engagés méritent de figurer dans le compte rendu; en voici la liste :

NUMÉROS.	PROPRIÉTAIRES.	COULEURS DES MAIL-COACHES.
	MM.	
1	Le comte GEOFFROY D'ANDIGNÉ	Caisse brun grenat, train rouge.
2	Le comte J. d'ARLINCOURT	Caisse bleue, train jaune d'or.
3	A. CHANU.....	Caisse rouge, train rouge clair.
4	Georges CHAUDOIR [Belge].....	Caisse grenat, train rouge.
5	Le comte DU DOUET DE GRAVILLE.....	Caisse bleue, train rouge.
6	Octave GALLICE	Caisse jaune, train rouge.
7	Le marquis de GUADALMINA [Espagnol]..	Caisse jaune paille, train rouge.
8	Max GUILLEAUME [Allemand].....	Caisse vert foncé, roues rouges, train cuir rouge foncé.
9	James HENNESSY.....	Caisse bleue et jaune, train bleu.
10	Le baron LA CAZE	Caisse amarante, train rouge.
11	Le baron LA CAZE	Caisse bleue, cannellée rouge, train rouge,
12	Paul LAMBERT [Belge].....	Caisse rouge, train rouge.
13	Le comte de LARIBOISIÈRE.....	Caisse bleu clair, train rouge.
14	Hermann John MANDL [Américain]....	Caisse verte et noire, train rouge.
15	Georges NAGELMACKERS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
16	Georges NAGELMACKERS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
17	Le baron DE NEUFLIZE.....	Caisse jaune, train jaune.
18	Le duc DE NOAILLES.....	Caisse rouge, train rouge.
19	ORBAN [Belge].....	Caisse bleu ciel, rechampi rouge, tram gros bleu, rechampi rouge.
20	Le prince ORLOFF [RUSSE]	Caisse rouge brun, train rouge vermillon.
21	Georges PAUWELS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
22	DE POLIAKOFF [Russe]	Caisse orange, tram rouge.
23	DE SAINT-LÉGER.....	Caisse bleu foncé, train bleu clair.
24	Gaston SAINT-PAUL DE SINÇAY [Belge]..	Caisse jaune, train jaune.
25	Léon THOME	Caisse grenat, train rouge.
26	Le baron DE VEAUCE.....	Caisse jaune, train rouge.
27	Philippe VERNES	Caisse amarante, train vermillon.
28	Jacques DE WARU	Caisse noire et rouge, train rouge.
29	Le comte Georges DE ZOGHEB [Autrichien]	Caisse bleue, train rouge.
30	Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT [Belge]	Caisse bleue, train jaune.
31	Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT [Belge]	Caisse bleue, train jaune.

L'embarras du Jury a dû être des plus grands pour arriver à faire une sélection dans cet ensemble d'équipages touchant tous à la perfection et pour trouver les trois lauréats.

Le 1^{er} prix a été décerné à M. NAGELMACKERS.

Le 2^e à M. THOME.

Le 3^e à M. le baron DE NEUFLIZE.

Et leur mérite se rapprochait tellement qu'on aurait pu se demander en les voyant défilier lesquels des trois étaient premier, deuxième ou troisième.

Le programme de cette dernière journée se corsait par le *Championnat du saut en hauteur*, pour lequel étaient inscrits 18 concurrents.

Le 1^{er} prix était partagé *ex-æquo* entre le cheval *Canela* (taille 1 m. 59) à M. Oscar HEEREN, monté par M. GARDÈRE, et le cheval *Oreste* (taille 1 m. 64) à M. Paolo MALFATTI monté par M. le comte Giovanni TRISSINO; ils avaient sauté tous deux la barre à 1 m. 85.

Placé 3^e, *Ludlow*, à M. le baron de MARCHI, monté par M. A. MOREAU, sautant 1 m. 70.

Le 4^e prix au cheval *Melopo*, monté par M. le comte Giovanni TRISSINO, sautant 1 m. 80 après barrage.

Résultats financiers. — En France comme ailleurs, tout finit par des chiffres, nous allons donc terminer ce rapport en disant un mot des résultats financiers.

Le concours n'a pas, il faut le reconnaître, attire la foule, et les raisons en sont multiples, nous ne les énumérerons pas toutes. Il suffira de rappeler que les attractions de tout genre réunies sur les bords de la Seine étaient trop nombreuses pour espérer qu'un gros courant se détournerait jusqu'à la place de Breteuil, les moyens de communication faisaient un peu défaut. Pour avoir le nombre, les voitures, omnibus, tramways ne suffisaient plus, il faut le chemin de fer.

Mais tout le public élégant français et étranger, présent à Paris qui s'intéresse aux chevaux, a défilé dans les tribunes foraines installées sur l'emplacement des anciens abattoirs de Grenelle.

Les recettes se sont ressenties naturellement de cette abstention du nombre, mais l'événement était prévu.

Il suffira, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les totaux du tableau que nous donnons ci-après, comprenant le budget des recettes ou dépenses prévues par la *Société hippique* française et le tableau des résultats financiers du concours.

Cet état appelle quelques observations intéressantes. Il est à remarquer d'abord que, bien que le traité avec l'Exposition attribuât à la *Société hippique*, avec la subvention fixe de 50,000 francs, une garantie éventuelle de 30,000 francs, la *Société* a établi son budget sans toucher au montant des prix du programme, fixé à 60,000 francs, en ne prévoyant sur la garantie de 30,000 francs qu'un prélèvement de 19,000 francs.

Le résultat, grâce à l'administration habile de la *Société* et à sa clientèle importante, a été encore meilleur; car le compte financier n'a exigé sur la garantie qu'un prélèvement d'environ 2,000 francs, de telle sorte que les trois belles journées du concours hippique de l'Exposition n'ont coûté, pour 60,000 francs de prix décernés, que la subvention fixe de 50,000 francs.

Ce résultat, qui fait grand honneur à la *Société hippique*, établit encore combien était favorable aux manifestations sportives de l'Exposition le système énergiquement soutenu et appliqué par le service des sports et qui consistait à confier l'organisation et l'exécution de chacune des spécialités sportives à un organisme déjà existant autorisé et compétent.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES.

	RECETTES	
	RÉALISÉES.	PRÉVUES.
Abonnements à 20 francs:		
583 sociétaires.	11,660 00	8,000
97 abonnés	1,940 00	3,000
	} 13,600 ^f 00 ^e	} 11,000
Allocation de l'Exposition universelle de 1900.	50,000 00	50,000
Engagements de chevaux:		
51 chevaux de selle	2,040 00	800
80 épreuves d'obstacles.	3,200 00	2,400
31 attelages à 4 chevaux . . .	3,100 00	2,900
	} 8,340 00	} 5,200
Recettes des tourniquets	14,400 00	12,000
Recettes diverses:		
Vente de 118 cartes de dame, à 10 francs.	1,180 00	2,000
Vente de 2,457 programmes.	1,228 50	500
Location du buffet.	200 00	300
	} 2,608 50	} 2,800
TOTAL	88,948 50	81,000
Prélèvement sur la garantie supplémentaire de l'Exposition de 1900	2,329 15	19,000
SOMME égale aux dépenses	91,277 65	100,000

Concours. — Personnel:

Gardiens, soldats	865 ^f 80 ^e	810
Employés auxiliaires	315 00	275
Police et contrôle	981 00	1,540
Gratifications aux auxiliaires	85 00	150
TOTAL	2,246 80	2,775

Concours. — Matériel :

Aménagements.	31,643 55	32,000
Papeterie spéciale	486 50	500
Sable et arrosage	483 15	
TOTAL	32,613 20	32,500

Publicité:

Compagnies des omnibus et tramways.	200 00	200
Affichage.	142 00	300
Impressions, affiches.	1,231 20	2,000
Divers et timbres.	116 80	500
TOTAL	1,690 00	3,000

	DÉPENSES																					
	RÉALISÉES.	PRÉVUES.																				
Primes:	—	—																				
Rubans.	62 00	250																				
Plaquettes.	203 80	500																				
Plaques.	69 30	75																				
Prix pour chevaux de selle.	10,000 00	10,000																				
Prix pour chevaux sautant des obstacles.	22,000 00	22,009																				
Prix pour attelages à 4 chevaux,	22,080 00	28,900																				
TOTAL.	<u>54,415 10</u>	<u>60,825</u>																				
Dépenses diverses:																						
Musiques.	163 10	500																				
Remises sur vente d'imprimés.	122 85	50																				
Divers, frais d'envoi des plaquettes.	26 60	350																				
TOTAL.	<u>312 55</u>	<u>900</u>																				
TOTAL des dépenses.	{ <table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Concours. — Personnel.</td> <td style="text-align: right;">2,246 80</td> <td style="text-align: right;">2,775</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Concours. — Matériel.</td> <td style="text-align: right;">32,613 20</td> <td style="text-align: right;">32,500</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Publicité.</td> <td style="text-align: right;">1,690 00</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Primes.</td> <td style="text-align: right;">54,415 10</td> <td style="text-align: right;">60,825</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Dépenses diverses.</td> <td style="text-align: right;">312 55</td> <td style="text-align: right;">900</td> </tr> </table>	Concours. — Personnel.	2,246 80	2,775	Concours. — Matériel.	32,613 20	32,500	Publicité.	1,690 00	3,000	Primes.	54,415 10	60,825	Dépenses diverses.	312 55	900	{ <table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 10px;">2,775</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">32,500</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">60,825</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">900</td> </tr> </table>	2,775	32,500	3,000	60,825	900
Concours. — Personnel.	2,246 80	2,775																				
Concours. — Matériel.	32,613 20	32,500																				
Publicité.	1,690 00	3,000																				
Primes.	54,415 10	60,825																				
Dépenses diverses.	312 55	900																				
2,775																						
32,500																						
3,000																						
60,825																						
900																						
TOTAL général des dépenses.	<u>91,277 65</u>	<u>100,000</u>																				

II — CONCOURS DE POLO HIPPIQUE.

Comité d'organisation.

Président. M. le comte Jean DE GANAY, président du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Secrétaire. M. FOURNIER-SARLOVÈZE, officier de cavalerie, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Membres.

MM. ADAM, président de la Société sportive d'encouragement; Luis DE ERRAZU, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le baron LEJEUNE, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le prince DE POIX, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le marquis DE VILDAVIEJA, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Emplacement du concours. — Un grand concours international de polo est organisé à l'Exposition universelle de 1900, sur le terrain de la Société du Polo de Bagatelle, à Paris. Ce concours sera ouvert aux clubs de polo du monde entier.

Date. — Il commencera le lundi 28 mai 1900 et durera une quinzaine de jours.

PROGRAMME.

En dehors du grand prix de l'Exposition absolument ouvert à tous les teams, le concours sera divisé en plusieurs classes de façon à équilibrer la force des teams. Cinq coupes internationales, comportant plusieurs prix, seront réparties entre les diverses classes.

DÉTAIL DES PRIX.

Grand prix international de l'Exposition. — Une coupe de 2,000 francs au team vainqueur et une plaquette en or à chaque joueur de ce team.

Prix de Longchamp, handicap international. — Aux vainqueurs, quatre objets d'art d'une valeur de 300 francs chacun.

Grand prix international de Paris. — Aux vainqueurs, quatre coupes d'une valeur de 500 francs chacune.

Coupe de Bagatelle, handicap international. — Aux vainqueurs, quatre plaquettes en or.

souvenir. — Une plaquette d'argent sera offerte en souvenir à chacun des joueurs qui seront venus prendre part aux Concours internationaux de polo.

En plus des prix précédents, une partie des prix donnés annuellement par la Société du Polo de Bagatelle sera disputée pendant le séjour des teams étrangers, qui pourront y prendre part.

Règlement. — Le règlement appliqué sera celui de *Hurlingham*.

CLAUSES SPÉCIALES,

ARTICLE PREMIER. *Engagements.* Les engagements, reçus dès à présent, devront être adressés jusqu'au samedi 12 mai 1900, avant 6 heures, à M. le Secrétaire du Polo, pelouse de Bagatelle, Bois de Boulogne, Paris.

ART. 2. Ces engagements devront être faits par le capitaine de chaque team et contiendront les noms des joueurs et de leur club, ainsi que la désignation des couleurs. Le nombre des poneys et celui des palefreniers devant les accompagner seront également indiqués.

ART. 3. La Direction du Concours prend à sa charge les frais d'installation et de nourriture des poneys pendant vingt jours, au moment du concours, chaque team ayant droit à un maximum de seize chevaux. Les palefreniers venant avec les chevaux reçoivent une indemnité de 5 francs par jour pendant le même temps.

ART. 4. *Transports.* Par application de l'article a de la convention du 27 juin 1898, passée entre le Commissariat général de l'Exposition de 1900 et les Administrations des chemins de fer français, les chevaux destinés à prendre part aux concours hippiques de l'Exposition seront transportés sur les réseaux français aux prix et conditions des tarifs spéciaux, G. V. 19 et P. V. 29, tarifs qui prévoient l'application du prix plein à l'aller et le retour gratuit au point de départ ou à la station-frontière.

ART. 5. Les joueurs qui désireront bénéficier de ces avantages devront faire parvenir leurs engagements deux mois au moins avant le concours, afin qu'on puisse leur adresser en temps utile l'accuse de réception des engagements et les pièces leur donnant droit aux réductions indiquées plus haut.

ART. 6. Pour obtenir des facilités analogues jusqu'à la frontière française, les joueurs de nationalités étrangères devront s'adresser aux Commissaires généraux accrédités par leurs Gouvernements près de l'Exposition universelle de 1900.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. FOURNIER-SARLOVÈZE,
SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours international de *polo hippique* a eu lieu sur le terrain de la *Société du Polo de Paris*, à Bagatelle, du lundi 28 mai au lundi 11 juin.

Conditions générales du concours— Le concours de *polo hippique* s'adressait aux clubs de polo du monde entier sans restriction aucune. Afin de ne pas décourager les clubs de création récente et ne comprenant pour ainsi dire que des nouveaux joueurs, les organisateurs du concours avaient divisé le concours en plusieurs classes afin d'équilibrer les forces des teams et de laisser à chacun une chance de succès. En outre, la Direction du concours avait pris à sa charge les frais d'installation et de nourriture des poneys pendant 20 jours, chaque team ayant droit à un maximum de 16 chevaux. Enfin, les palefreniers venant avec les chevaux reçurent une indemnité de 5 francs par jour pendant le même temps. Les compagnies de chemins de fer elles-mêmes favorisèrent notre concours en appliquant leurs tarifs spéciaux aux poneys de polo, tarifs particulièrement avantageux, puisqu'ils avaient prévu l'application du prix plein à l'aller, et le retour gratuit au point de départ. C'est sous ces conditions générales, faites pour ne décourager personne, que s'ouvrit notre concours de polo.

Intérêt technique. — Au point de vue technique, il était intéressant de comparer les diverses méthodes de polo employées par les divers teams dans l'action de la partie. Nous avons vu, en effet, que certains teams jouaient avec une cohésion parfaite, chaque joueur étant soutenu, dans ses plus petits détails de jeu, par tous ses partenaires à la fois; d'autres teams, au contraire, semblaient se soucier moins de l'effort commun que de l'effort individuel, laissant ainsi une plus grande part d'initiative à chacun de ses joueurs; d'autres, enfin, paraissaient concilier les deux méthodes. C'est ainsi; en observant et en comparant, que nous avons pu nous rendre compte, par les résultats obtenus,

des meilleures méthodes. Les Anglais, en particulier, par leur ensemble, leur cohésion parfaite et leur rapidité d'action, nous ont montré leur supériorité très nette, et à la fois les qualités et les défauts de nos joueurs français.

Intérêt moral et intérêt économique. — Si le concours de polo n'avait servi qu'à montrer les qualités maîtresses essentielles à tout joueur de polo, j'entends l'énergie, l'endurance, la rapidité de décision et d'exécution, il aurait déjà fait beaucoup; mais, dans un autre ordre d'idées, notre concours devrait montrer que le polo-hippique a par lui-même un intérêt économique très réel. Le polo a, en effet, dans ces dernières années, influé beaucoup sur le développement de l'élevage d'une certaine catégorie de poneys dits *polo-poneys*. Les statistiques montreraient facilement qu'il y a douze ans, quand le polo commença en France, tous les polo-poneys étaient achetés à l'étranger; depuis quelques années, au contraire, plus de 30 p. 100 de ces poneys sont élevés en France. Il serait donc incontestablement utile de favoriser le développement du polo en France, puisque ce serait y développer en même temps l'élevage et la production d'une nouvelle et très intéressante classe de chevaux pouvant, malgré leur petite taille, porter de gros poids et être d'une grande utilité en temps de mobilisation.

Participation des étrangers. — Certaines causes politiques, et particulièrement la guerre sud-africaine, ont empêché les étrangers de répondre à notre invitation en aussi grand nombre que nous l'avions tout d'abord espéré. C'est ainsi que plusieurs teams anglais, australiens et de l'Amérique du Sud, qui devaient venir se disputer nos prix, en ont été empêchés par le départ, au Transvaal, de leurs meilleurs joueurs. Mais la qualité des teams restés en présence a largement compensé la quantité, car nous avons eu les joueurs réputés les plus fameux. A la veille du concours, nous comptons comme concurrents:

Le team de Bagatelle.		Le team des Foxhunters [Angleterre].
Le team de Paris.		Le team de Rugby [Angleterre].
Le team de Compiègne.		Le team de United [Mixte].
Le team de l'Amérique du Nord.		Le team de Hambourg [Allemagne].

Au dernier moment un nouveau désappointement nous attendait, car nous recevions une dépêche du capitaine du team allemand nous apprenant que la maladie d'un de ses joueurs empêchait le team de se rendre à Paris.

Quoi qu'il en soit, les diverses épreuves furent chaudement disputées et, si les Anglais, nettement supérieurs, d'ailleurs, furent victorieux, ce ne fut pas sans une superbe résistance des nôtres.

Les *Foxhunters* battent le team de *Rugby* dans le grand prix international de l'Exposition.

Le *United team* bat le team de *Bagatelle* dans le grand prix international de Paris.

Quant aux prix de Bagatelle et de Longchamp (handicap), ils furent gagnés: le premier par le team A (MM. BISCHOFFSHEIM, baron FOY, RAOUL DUVAL, L. DE ERRAZU) et, le second, par le team C (MM. le duc DE BISACCIA, F.-J. MACKAY, baron E. DE ROTHSCHILD, L. DE ERRAZU).

Le Jury officiel chargé de contrôler les résultats avait été formé par M. le Commissaire général, comme suit:

Membres français: MM. BOUSSOD (Jean), CARON (E.), FAUQUET-LEMAÎTRE , FOURNIER-SARLOVÈZE, Comte GREFFULHE , Baron LEJEUNE, Baron Édouard DE ROTHSCHILD.

Membres étrangers : MM. Luis DE ERRAZU [Espagne], GILL [Grande-Bretagne], membre du *Rugby-Polo-Club*; RAWLINSON [Grande-Bretagne], membre du *Hurlingham*; Marquis DE VILLAVIEJA [Mexique].

Nécessités financières du concours. — Un tel concours ne pouvait pas ne pas occasionner de gros frais, tant pour l'entretien spécial du terrain que pour l'achat des prix, les frais de nourriture des poneys, les constructions des tribunes, etc. Nous établimes un budget de prévisions de dépenses de 38,685 francs, qui fut approuvé et j'ai hâte d'ajouter que, grâce à une administration sévère, non seulement nous n'avons pas atteint ce chiffre, mais nous sommes même restés au-dessous de 30,000 francs. Si même la presse avait voulu nous aider, au lieu de garder un silence absolu et comme systématique, le public serait venu plus nombreux, et les recettes auraient pu compenser certaines dépenses d'une façon appréciable.

But à atteindre. — Le but à atteindre, pour l'avenir, serait de développer le polo hippique, de le faire connaître du public, de le rendre populaire en France, comme il est populaire en Angleterre. Et, le plus sûr moyen d'y arriver, serait de multiplier les concours internationaux, comme celui de cette année, afin de permettre aux teams des divers pays de se mesurer entre eux et, en se mesurant, de se comparer les uns aux autres. Le *concours de polo*, par ses résultats, aura ainsi, nous l'espérons, aidé beaucoup nos efforts dans le but que nous poursuivons.

SECTION VI.
VÉLOCIPÉDIE.

COURSES VÉLOCIPÉDIQUES.

Comité d'organisation. — *Président.* M. PAGIS, président de l'Union vélocipédique de France.
Directeur du concours. M. RIGUELLE (Alfred), président de la Commission sportive de l'Union vélocipédique de France.

Secrétaire. M. ROUSSEAU (Paul), secrétaire de l'Union vélocipédique de France.

Membres.

MM. BERTHELOT (A.), député; PAULIN-MÉRY, député; DE ROUVRE, président de l'Hémicycle; LELONG, constructeur; MINART, publiciste; TAM-	PIER, publiciste; ROY (Pierre), secrétaire de la Commission de vélocipédie de l'U. S. F. S. A.
--	--

Emplacement du concours. Piste de 500 mètres à Vincennes.

Date. Du 9 au 16 septembre 1900.

PROGRAMME.

Première journée. — Dimanche 9 septembre.

Grand prix de l'Exposition. Course ouverte, internationale, 2,000 mètres, huit séries éliminatoires, 375 francs de prix par série, soit au total: 3,000 francs.

Course de primes. Pour coureurs de deuxième catégorie, 10,000 mètres: 1,500 francs répartis en vingt primes.

Handicap international. 5,000 mètres: 3,000 francs répartis à raison d'un prix pour chaque série et de six prix pour la finale.

Course de tandems. Internationale par séries et demi-finales s'il y a lieu, 2,000 mètres: 4,000 francs répartis à raison d'un prix pour chaque série ou demi-finale et de trois prix pour la finale.

Deuxième journée. — Lundi 10 septembre.

Course inter-régionale. Réservée exclusivement aux coureurs français. Par groupes de coureurs représentant des régions; séries et finales à courir le même jour: 3,000 francs répartis à raison d'un prix individuel pour chaque série et de trois prix de groupe pour la finale.

Une somme de 3,000 francs, à titre de frais de séjour, sera répartie également entre tous les participants à cette épreuve.

Le détail de cette course sera spécialement envoyé aux intéressés par l'Union vélocipédique de France.

Troisième journée. — Mardi 11 septembre.

Grand prix de Vincennes amateurs. Course ouverte, internationale pour tous les amateurs répondant à la définition de l'U. V. F. *Séries éliminatoires.* Objets d'art: 500 francs répartis en neuf prix.

Critérium de demi-fond. Course de 100 milles anglais (160 kilom. 932) avec entraîneurs, internationale: 10,000 francs répartis en cinq prix.

Quatrième journée. — Jeudi 13 septembre.

Grand prix de Vincennes amateurs. Demi-finales et finale, internationale, 2,000 mètres; objets d'art: 3,500 francs répartis à raison de trois prix pour les demi-finales et de trois prix pour la finale.

Grand Prix de l'Exposition. Demi-finales et finale, course ouverte, internationale, 2,000 mètres: 27,000 francs répartis à raison de neuf prix pour les demi-finales et de trois prix pour la finale.

Course de 50 kilomètres. Course ouverte, avec entraîneurs, internationale: 7,000 francs répartis en cinq prix.

Cinquième journée. — Vendredi 14 septembre.

Grande course des Nations. Course internationale par équipe de 3 hommes par nation représentée: 6,500 francs répartis à raison de neuf prix individuels et de trois prix pour les trois équipes gagnantes.

Le classement de cette course se fera par équipe et par points.

Sixième et septième journées. — Samedi 15 et dimanche 16 septembre.

SAMEDI 15.

Prix des étrangers. Épreuve réserve à tous les coureurs étrangers ayant participé au Grand prix de l'Exposition des 9 et 13 septembre, 1,000 mètres, séries et finales: 3,000 francs répartis en trois prix pour les demi-finales et trois prix pour la finale.

SAMEDI ET DIMANCHE.

Course du Bol d'Or. Vingt-quatre heures avec entraîneurs.

Départ le samedi à 6 heures du soir, arrivée le dimanche à 6 heures du soir.

Course internationale: 25,000 francs répartis en quatre prix ou six prix suivant la quantité de coureurs engagés.

Règlements. Règlement de courses de l'Union vélocipédique de France.

ENGAGEMENTS.

ARTICLE PREMIER. Les courses sont ouvertes aux coureurs professionnels ou amateurs possédant la licence de l'Union vélocipédique de France ou les licences que l'Union vélocipédique de France reconnaîtra ⁽¹⁾.

ART. 2. Les engagements sont reçus au siège social de l'Union vélocipédique de France, rue des Bons-Enfants, 21, jusqu'au 31 août à midi.

ART. 3. Aucun engagement ne sera accepté s'il n'est accompagné du montant des droits d'entrée qui sont ainsi fixés: Grand prix de l'Exposition, 20 francs; Course de primes, 5 francs; Handicap, 5 francs; Course de tandems, 5 francs par coureur; Course inter-régionale, 5 francs par coureur; Grand prix d'amateurs, 5 francs; Critérium de demi-fond, 10 francs; Course de 50 kilomètres, 10 francs; Grande course des Nations, 5 francs par coureur; Prix des Étrangers, 5 francs; Course du Bol d'Or, 50 francs.

ART. 4. Toutes les courses, sauf le Handicap et la Course des primes, comportent l'obligation absolue de partir.

ART. 5. Dans les épreuves suivantes: Critérium de demi-fond, Course de 50 kilomètres et Course du Bol d'Or, les engagés devront justifier, aux commissaires chargés de l'organisation, d'un service suffisant d'entraîneurs, faute de quoi les coureurs inscrits pourraient être refusés.

ART. 6. Les engagements doivent contenir: 1° les nom et prénoms du coureur; 2° son adresse; 3° son pseudonyme, s'il y a lieu; 4° sa nationalité; 5° ses couleurs; 6° l'indication des épreuves auxquelles il veut prendre part; 7° l'indication de sa licence et le numéro de celle-ci.

Pour la course de tandems, les courses inter-régionales et pour la Grande course des Nations les engagements devront parvenir par équipe complète ou par groupe complet.

ART. 7. Les mandats ou chèques représentant les droits d'entrée et accompagnant les engagements devront être libellés au nom de M. le Trésorier du Comité d'organisation.

⁽¹⁾ Depuis le 5 décembre 1899, un traité intervenu entre l'Union vélocipédique de France, l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques et la Fédération cycliste des amateurs français a réuni en une seule et même classe tous les amateurs français.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. RIGUELLE,

DIRECTEUR DU CONCOURS.

Observations générales. — Lorsque l'Exposition universelle de 1900 décida de créer des concours sportifs on pensa immédiatement aux concours vélocipédiques, en raison du développement extraordinaire du sport cycliste atteint, depuis l'année 1891, en France et à l'étranger. Il fut alors constitué une VI^e section, dite *section de vélocipédie*, qui chargea deux de ses membres, MM. Riguelle et Rousseau, de présenter un rapport indiquant l'ensemble des concours vélocipédiques à organiser.

En présence de l'impossibilité matérielle où se trouvait la VI^e section de s'occuper d'une façon suivie desdits concours, il fut décidé de faire appel à la participation de l' *Union vélocipédique de France*, à son comité directeur et à ses commissions sportives.

L' *Union vélocipédique de France* délégua à son tour ses pleins pouvoirs à M. Riguelle qui fut nommé trésorier-directeur des concours, à charge par lui de présenter un projet définitif avec l'indication des épreuves à disputer, le montant des allocations indispensables pour en assurer le succès et un aperçu des recettes probables fournies par le public assistant auxdits concours.

M. Riguelle se mit à l'œuvre immédiatement et présenta un projet où il concluait à l'allocation d'une somme nette de 110,000 francs, destinée à fournir les prix des concours vélocipédiques. Il joignait à l'appui de son rapport un programme détaillé desdites épreuves où il s'était efforcé de réunir tous les types de courses actuellement en usage sur les vélodromes de France et de l'étranger, avec des allocations telles que la participation des plus grands coureurs du monde entier devait être assurée.

Ce rapport, soumis à l'Exposition universelle, subit quelques modifications, dont la plus importante consista à réduire la somme de 110,000 francs demandée à la somme de 100,000 francs; mais il fut en même temps décidé que l' *Union vélocipédique de France*, chargée de l'organisation de ces concours, aurait, moyennant une somme supplémentaire de 25,000 francs, dont elle n'aurait point à rendre compte, toutes les charges de l'organisation à ses risques et périls, et il fut convenu que sur les recettes effectuées, l'Exposition universelle rentrerait d'abord dans tous ses débours et que, si les recettes excédaient 125,000 francs, le surplus en serait partagé par parts égales entre l'Exposition et l' *Union vélocipédique de France*.

C'est dans ces conditions que M. Riguelle, trésorier-directeur des concours, se mit à l'œuvre sous la haute direction du Service des sports, fixa du 9 au 16 septembre la date de ces concours et commença aussitôt la publicité nécessaire pour en assurer le succès.

Les recettes des concours vélocipédiques se sont élevées exactement à la somme de 57,097 fr. 70 qui, aux termes des conventions précitées, a fait retour à l'Exposition, déduction faite de la somme de 25,000 francs qui était allouée à l' *Union vélocipédique de France* pour les frais d'organisation.

Les recettes se décomposent comme suit :

Location.....	550 ^f 00 ^c	Recettes du 14 septembre...	1,691 ^f 00 ^c
Recettes à l'entraînement...	1,497 70	Recettes du 15 septembre...	5,987 00
Recettes du 9 septembre...	13,838 00	Recettes du 16 septembre...	12,051 00
Recettes du 10 septembre...	1,643 00		
Recettes du 11 septembre...	2,538 00	TOTAL.....	<u>57,097 70</u>
Recettes du 13 septembre...	17,302 00		

Il est certain que les prévisions qui avaient été faites au moment de la remise par le soussigné de son projet primitif n'ont point été réalisées et il importe avant de donner les résultats des concours vélocipédiques, d'indiquer à quelles causes cet insuccès relatif est dû.

Ces causes sont à la fois d'ordre général et d'ordre spécial.

Elles sont d'ordre général en ce sens que ces concours ont souffert de l'éloignement et du délaissement dans lequel le public a laissé l'annexe de Vincennes, aux moyens de transports, plus nombreux qu'avant il est vrai, mais encore insuffisants pour arriver jusqu'à ladite annexe.

Il importe, en outre, de ne pas oublier que c'est sur la promesse de la présence du Chef de l'État, le jour de la finale du grand prix au Vélodrome de Vincennes, que le programme fut basé et il est certain que si les organisateurs avaient pu prévoir que le Chef de l'État ne pourrait venir ils n'eussent jamais mis en semaine, même un jeudi, une épreuve de cette importance où le premier prix n'est pas inférieur à 15,000 francs.

Il eût été facile alors d'invertir l'ordre des épreuves et de fixer, par exemple, au premier dimanche l'épreuve capitale du Bol d'Or et au second dimanche la finale du grand prix de l'Exposition. Les organisateurs avaient alors ample motif pour doubler ces deux dimanches les prix des places et s'assurer ainsi une recette qui aurait atteint certainement les prévisions du projet.

Les causes d'ordre spécial sont les suivantes:

Le programme, qu'on avait de bonnes raisons d'étendre sur huit jours consécutifs, est devenu trop long, étendu sur un pareil nombre de jours, en raison-encore de l'absence de tout membre du gouvernement aux réunions principales de la semaine.

Il faut ajouter encore que la pluie est venue contrarier toute la journée du lundi 10 septembre et qu'une épreuve principale des concours, la course de vingt-quatre heures, dite le *Bol d'Or*, s'est trouvée à peu près dépourvue d'intérêt par l'abandon au bout de quatre heures d'un des principaux coureurs et par l'abandon de l'homme de tête au bout de dix-neuf heures.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que ces concours vélocipédiques ont eu un extrême retentissement et qu'ils ont pu donner aux nations sportives l'idée très nette que la France tenait toujours, comme elle le fait depuis plus de six ans, la tête du mouvement cycliste.

Il est à remarquer, en effet, que pendant tout le temps qu'ont duré ces concours aucun vélodrome de province ou de l'étranger n'a tenté la moindre concurrence. Il semble même que tous se soient fait un devoir de s'abstenir pendant cette période.

Il faut noter enfin que ces concours ont obtenu la participation de tous les coureurs en renom dans le monde entier et qu'à peu près tous les pays où le sport cycliste a une certaine activité ont été représentés, jusques et y compris la Nouvelle-Zélande.

Résultats techniques. — Les résultats techniques sont indiqués par le classement final des coureurs dans les principales épreuves, comme suit:

GRAND PRIX DE L'EXPOSITION.

AMATEURS, 1,000 MÈTRES. — FINALE.
MM.
1^{er} TAILLANDIER [Français]. Temps: 2 m. 52 s.;
derniers 200 mètres: 13 secondes.
2^o SANZ, à une demi-longueur.
3^o LAKE, à une longueur.

PROFESSIONNELS, 2,000 MÈTRES. — FINALE.
MM.
1^{er} MEYERS [Belge]. Temps: 4 m. 32 s. 2/5;
derniers 200 mètres: 12 s. 1/5.
2^o COOPER [Américain], à 1 longueur 1/2.
3^o JACQUELIN [Français], à 3/4 de longueur.

COURSE DE 100 KILOMÈTRES.
MM.
1^{er} CHASE [Anglais]..... 1^b 46^m 9^s 1/5
2^o BOUHOURS [Français]..... 1 46 9 3/5
3^o TAYLOR [Français]..... 1 47 26 1/5
4^o ROBL [Allemand]..... 1 47 56 2/5
5^o LEONARD [Français]..... 1 49 47
Non placés: Lesna, Tom Linton, Bovy, Bor,
Huret, Andresse, Ryser.

COURSE DE 100 MILLES.
(160 kilom. 900.)
MM.
1^{er} TAYLOR [Français]..... 2ⁿ 57^m 53^s 4/5
2^o WALTERS [Anglais]..... 2 58 54
3^o BOUHOURS [Français]..... 3 1 36
4^o LESNA..... 3 12 15
5^o HURET..... 3 14 38
6^o LEONARD..... 3 19 52

COURSE DES NATIONS. — FINALE.

(1,500 mètres.)

1^{er} L'AMÉRIQUE. Temps: 2 m. 17 s. 1/5;
derniers 200 mètres: 12 s. 2/5..... 10 points
2^o LA FRANCE..... 11

POUR LE TROISIÈME PRIX. — Comme deux équipes sont *dead heat* pour le troisième prix, le jury décide de les faire recourir. Résultats:

Ordre d'arrivée:

MM. MM.
1^{er} JACQUELIN. 4^o BOURRILLON
2^o COOPER. 5^o BANKER.
3^o MAC FARLAND. 6^o J.-B. LOUVET.

1^{er} L'ITALIE. Temps: 2 m. 23 s. 2/5; der-
niers 200 mètres: 12 s. 3/5..... 8 points
2^o L'ANGLETERRE..... 13

Ordre d'arrivée:

MM. MM.
1^{er} TOMMASELLI. 4^o SINGROSSI
2^o GREEN. 5^o SUTHERLAND.
3^o BIXIO. 6^o JENKINS.

COURSE DU BOL D'OR.

(24 heures.)

1^{er} CORDANG [Hollandais]..... 956^b 775^m
2^o ROBL [Allemand]..... 864 775
3^o GARIN [Français]..... 890 275
4^o FREDERIC [Suisse]..... 872 775

5^o FOUREAUX [Français]..... 844^b 275^m
6^o WALTERS [Anglais]..... 829 900
7^o MULLER [Italien]..... 739 275
8^o OLIVER [Français]..... 630 775

Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'établir une comparaison entre les méthodes et les résultats desdites méthodes employées par les coureurs étrangers.

Les principes de l'entraînement en bicyclette sont aujourd'hui universellement

connus. Ils sont les mêmes dans tous les pays et il n'y a pas deux façons de les appliquer. Les coureurs qui ne les appliquent point sont en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents.

Les principes d'entraînement peuvent se résumer en quelques lignes. Ils sont d'ailleurs tout à l'honneur du cyclisme, qui a été le grand propagateur, dans le monde entier, de la régénération physique de tous les jeunes gens depuis quelques années.

Il est indispensable en effet pour tout athlète qui veut réussir sur piste de vivre d'une façon calme, exempte à la fois de soucis et de préoccupations quelconques. Il est admis qu'il n'est point mauvais pour le coureur cycliste d'avoir entre les mains un métier qui occupe son esprit pendant quelques heures par jour, encore que quelques-uns ne s'en accommodent point et préfèrent se consacrer exclusivement aux soins de leur entraînement. Il est donc indispensable aux jeunes gens qui veulent courir de ne se livrer à aucun excès, et cela s'entend de toutes les habitudes qui peuvent avoir trait à toutes les fonctions du corps humain; le tabac, une nourriture lourde et indigeste, des heures de sommeil mal réglées, trop longues ou trop courtes, une existence différente d'un jour sur l'autre, l'abus des plaisirs sexuels, compromettent irrémédiablement les chances de celui qui veut courir, et il est bien certain que tous ceux qui ont réussi dans ces concours vélocipédiques ont observé les préceptes ci-dessus et il n'est pas douteux que leur santé générale ainsi que leur développement musculaire n'en aient largement profité.

Le précepte ancien *mens sana in corpore sano* n'est en somme que le résumé de tous les préceptes d'entraînement qui ne sont plus aujourd'hui discutés par personne.

En ce qui concerne le cyclisme particulièrement, les coureurs étrangers n'ont pas de méthode qui leur soit spéciale. Dans les premières années du cyclisme on a pu voir des coureurs de certains pays, comme l'Italie, avoir en propre une tactique spéciale qu'on ne retrouvait chez aucun autre peuple. Mais l'expérience a promptement unifié cette tactique et il ne reste plus aujourd'hui pour décider souvent de la victoire, en dehors des qualités musculaires, que l'initiative propre à chaque individualité, sa présence d'esprit et sa décision pendant la course.

Il est bien certain que si, à l'avenir, une pareille tentative devait être faite à nouveau, il serait indispensable de compter sur la présence effective des membres du Gouvernement, comme aussi sur la coopération des commissaires généraux des puissances intéressées.

Il est regrettable que chaque commissaire général n'ait pas fait dans son pays les démarches nécessaires pour obtenir la participation de ses meilleurs champions. Nous aurions eu, avec quelques individualités de plus, un succès encore plus considérable et des luttes plus émouvantes.

Telles sont les observations que peuvent appeler les concours vélocipédiques de l'Exposition universelle.

L'*Union vélocipédique de France* a fait, pour en assurer le succès, tout ce qui était en son pouvoir et elle est toute prête, si l'occasion doit se représenter un jour ou l'autre, à donner, comme elle l'a fait au mois de septembre 1900, toute sa bonne volonté, son zèle et son concours.

SECTION VII.

AUTOMOBILISME.

COMMISSION D'EXÉCUTION DES CONCOURS.

Président. M. G. FORESTIER, inspecteur général des ponts et chaussées.

Vice-présidents. MM. le comte DE DION, ingénieur-constructeur; JEANTAUD, ingénieur-constructeur; RIVES, membre du Conseil d'administration de l'Automobile-Club de France.

Secrétaire. M. le comte DE CHASSELOUP-LAUBAT, ingénieur.

Membres.

MM. ARCHDEACON, ingénieur; AVIGDOR, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; BALLIF, président du Touring-Club; BARBET, ingénieur publiciste; BENNETT GORDON, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; BERGE (René), ingénieur des mines; BERLIER, ingénieur; BINDER (Maurice), député; Bixio (Maurice), président du Conseil d'administration de la Compagnie générale des voitures; BOCHET, ingénieur des mines; BOLLÉE (Amédée), ingénieur-constructeur; BOUTON, ingénieur-constructeur; BROCA (Georges), président du Conseil d'administration des tramways; CANET (Gustave), ingénieur-constructeur; le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT, ingénieur; CLÉMENT, président du Conseil d'administration de la société Panhard et Levassor; COHENDET, ingénieur-constructeur; COTTENET, président de la Classe 30; CHAUVEAU, ingénieur-constructeur; CHARRON, membre de l'Automobile-Club de France; CROUAN (Henri), ingénieur-constructeur; DELAHAYE (Emile), ingénieur-constructeur; DESCURES, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; DEUTSCH (Henri), membre du Comité de l'Automobile-Club de France; DILIGEON, ingénieur-constructeur; DUCASSE, ingénieur des mines; DUFAYEL, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; ÉDELINÉ, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; FALCONNET, ingénieur-constructeur; FERRUS (Capitaine); GIFFARD, pu-

bliciste; GAILLARDET, ingénieur-constructeur; GOBRON, ingénieur-constructeur; HÉRARD, ingénieur-constructeur; HOURY, publiciste; HOSPITALIER, professeur à l'École de physique et de chimie; JENATZY, membre de l'Automobile-Club de France; KELLNER (Georges), président des Cours de carrosserie; KNYFF (René DE), membre du Comité de l'Automobile-Club de France; KREBS (Commandant), ingénieur-constructeur; KRIEGER, ingénieur-constructeur; LAFITTE (Pierre), publiciste; LAFRETÉ (DE), publiciste; LALOGÉ, député; LAMBERT (Colonel); le comte DE LA VALLETTE, membre du Conseil d'administration de l'Automobile-Club de France; LEHIDEUX (André), membre du Conseil d'administration de l'Automobile-Club de France; LEFEBVRE (Léon), ingénieur-constructeur; LEMOINE (Louis), ingénieur-constructeur; LUCENSKI (DE), publiciste; MARRE (Charles), ingénieur-constructeur; MICHEL-LÉVY, membre de l'Institut; MICHELIN, ingénieur-constructeur; MENIER (Henri), vice-président de l'Automobile-Club de France; MENIER (Gaston), député; MEYAN (Paul), publiciste; MILL, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; MOUTER, membre de l'Automobile-Club de France; MORS (Louis), ingénieur-constructeur; MORS (Emile), ingénieur-constructeur; MONMÉRQUÉ, ingénieur des ponts et chaussées; NANSOUTY (Max DE), ingénieur-publiciste; PIERRON, membre du Comité de l'Automobile-Club de

France; PANHARD (Hippolyte), membre du Comité de l'Automobile-Club de France; PESTOR (Lieutenant), PEUGEOT (Armand), ingénieur-constructeur, PÉRIGNON, ingénieur, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; Pozzi, ingénieur-constructeur; PARTIN, ingénieur-constructeur; PETIT, directeur des cycles Petit; PRÉVOST, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; QUÉNAY, ingénieur-constructeur; RAVENEZ, président du Conseil d'administration de la société Decauville; RÉCOPÉ, membre du Conseil d'administration de l'Automobile-Club de France; RICHARD (Georges), ingénieur-constructeur; le baron ROGNIAT, président de la Société *l'Automobile*; RUEFF, éditeur, membre de l'Automobile-Club de France; SCHNEIDER (Eu-

gène), directeur du Creusot; SCOTTE, ingénieur-constructeur; SENCIER (Gaston), ingénieur; SOLIGNAC, ingénieur-chimiste; THÉNARD (Baron), membre du Comité de l'Automobile-Club de France; le baron DE TURCKHEIM, ingénieur-constructeur; TALANSIER, ingénieur-publiciste; THÉVIN, publiciste, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; VARENNES, ingénieur, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; VINET, membre de l'Automobile-Club de France; WALKENAER, ingénieur en chef des mines; VUILLEMOT, publiciste, membre du Comité de l'Automobile-Club de France; le baron DE ZUYLEN, président de l'Automobile-Club de France.

Emplacement des concours. — Le point de départ et d'arrivée de tous les concours désignés ci-après sera, autant que faire se pourra, le bois de Vincennes (région du lac Daumesnil).

Règlement. — Les règlements appliqués seront ceux de l'Automobile-Club de France.

PROGRAMME DES CONCOURS

Voitures de tourisme.

Date. — Les 14, 15, 16, 18 et 19 mai 1900.

Programme. — 1^{re} catégorie: voitures à 2 places pesant plus de 400 kilogrammes; 2^e catégorie: voitures à 4 places pesant plus de 400 kilogrammes; 3^e catégorie: voitures à 6 places pesant plus de 400 kilogrammes; 4^e catégorie: voitures à plus de 6 places.

Ces différentes voitures accompliront pendant une semaine, du lundi au samedi, le jeudi excepté, cinq parcours de 150 kilomètres chacun; elles partiront de l'enceinte de Vincennes. Les parcours seront organisés de façon à accomplir 50 kilomètres dans la matinée, départ et retour à Vincennes, et 100 kilomètres dans l'après-midi.

Ce concours portera sur la consommation du combustible ou de l'agent d'énergie quelconque employé, sur le fonctionnement du moteur, le confort de la voiture et la facilité de direction.

La vitesse ne pourra pas dépasser 20 kilomètres dans les lieux habités et 30 kilomètres sur les routes, conformément aux termes du décret du 10 mars 1899.

Prix. — 4 objets d'art; 4 médailles de vermeil; 4 médailles d'argent; 4 médailles de bronze.

Motocycles.

Date. — Les 18, 19, 20, 22 et 23 juin 1900.

Programme. — Seront admis au concours tous les motocycles, quel qu'en soit le système.

Chaque motocycle devra effectuer trente fois le parcours de la piste du lac Daumesnil à Vincennes, chaque matin, et quarante fois le même parcours chaque après-midi, soit au total environ 160 kilomètres par jour.

Prix. — Pour chaque série de 10 motocycles de systèmes différents: Un 1^{er} prix (1 objet d'art); un 2^e prix (1 médaille de vermeil); un 3^e prix (1 médaille d'argent); un 4^e prix (1 médaille de bronze).

Courses de vitesse.

Date. — Les 28, 24, 26 et 27 juillet 1900.

Programme. — Course de vitesse pour tous les véhicules, divisés en trois catégories, telles qu'elles ont été définies dans le règlement de l'Automobile-Club de France de 1899. Cette course aura lieu en vertu d'une autorisation spéciale qui sera demandée.

Les véhicules accompliront, en plusieurs étapes, un trajet d'environ 1,500 kilomètres.

Les voitures partiront en file de l'enceinte de Vincennes pour se rendre à Montgeron, d'où les départs chronométrés auront lieu.

Au retour, les voitures seront chronométrées à Montgeron. De là, elles se rendront à l'Exposition de Vincennes où elles resteront exposées pendant cinq jours.

Les résultats journaliers de la course seront affichés dans l'enceinte de l'Exposition de Vincennes.

PRIX.

<i>1^{re} catégorie.</i> — VOITURES (9 prix argent.)		<i>2^e catégorie.</i> — VOITURETTES (7 prix argent.)	
	francs.		francs.
1 ^{er} prix.....	8,000	1 ^{er} prix.....	4,000
2 ^e prix.....	6,000	2 ^e prix.....	2,000
3 ^e prix.....	5,000	3 ^e prix.....	1,000
4 ^e prix.....	4,000	4 ^e prix de 500 francs.....	2,000
5 ^e prix.....	3,000		
6 ^e prix.....	2,000	TOTAL.....	<u>9,000</u>
7 ^e prix.....	1,000	<i>3^e catégorie.</i> — MOTOCYCLES (13 prix argent.)	
2 prix de 500 francs.....	1,000	1 ^{er} prix.....	2,000
	<u>30,000</u>	2 ^e prix.....	1,500
		3 ^e prix.....	1,000
		4 ^e prix de 500 francs.....	2,000
		6 ^e prix de 250 francs.....	1,500
		TOTAL.....	<u>8,000</u>

Voitures de place et de livraison.

Date. — Les 6, 7, 8, 10 et 11 août 1900.

Programme. — Concours de voitures de place automobiles et concours de voitures de livraison pouvant transporter jusqu'à 1,200 kilogrammes de charge utile.

Les voitures qui prendront part à ces concours partiront le matin de l'enceinte du bois de Vincennes; elles accompliront un parcours de 30 kilomètres dans Paris, reviendront à Vincennes et en repartiront dans l'après-midi pour accomplir un nouveau parcours de 30 kilomètres.

Ces épreuves se renouvelleront cinq fois pendant une semaine, du lundi au samedi, le jeudi excepté.

Prix. — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

Voiturettes.

Date. — Les 13, 14, 15, 17 et 18 août 1900.

Programme. — Concours de voiturettes ne pesant pas plus de 400 kilogrammes.

Ces véhicules devront être à deux places, soit côte à côte, soit en tandem. Même programme que pour les voitures de tourisme.

Prix. — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

Poids légers.

Date. — Les 17/18. 19, 21 et 22 septembre 1900.

Programme. — Concours de véhicules légers dits *petits poids*, pour transport de marchandises.
Charge utile: 100 kilogrammes au minimum.

Même programme que pour les voitures de place.

Prix. — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

Poids lourds.

Date. — Les 8, 9, 10, 12 et 13 octobre 1900.

Programme. — Concours de voiture, dites *poids lourds*, comprenant:

- 1° Véhicules servant au transport des voyageurs en commun;
- 2° Véhicules servant au transport des marchandises au-dessus d'une tonne;
- 3° Voitures de livraison pouvant transporter 1,250 kilogrammes de charge utile.

Ces véhicules devront accomplir chaque jour, pendant une semaine, le jeudi excepté, un parcours de 50 kilomètres.

Les itinéraires seront combinés de façon que les voitures reviennent à Vincennes au milieu de leur parcours; la première partie s'effectuera dans la matinée et l'autre dans l'après-midi.

Prix. — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR M. G. FORESTIER,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, PRÉSIDENT,

ET M. G. DE CHASSELOUP-LAURAT,

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION D'ORGANISATION.

PREMIÈRE PARTIE.

I. — ORGANISATION.

La Commission d'organisation des concours internationaux de la Section VII, nommée par M. le Commissaire général de l'Exposition, a soumis à son approbation un programme comprenant les concours suivants:

1° Concours de voitures de tourisme	14 au 19 mai.
2° Concours de voitures de place	18 au 23 juin.
3° Concours de voitures de course	23 au 28 juillet.
4° Concours de voitures	13 au 18 août.
5° Concours de poids légers	17 au 22 septembre.
6° Concours de poids lourds	8 au 13 octobre.

Elle a en même temps demandé que l'exécution de ce programme fut confié à l'*Automobile-Club de France*.

En conséquence, il a été passé entre l'Administration de l'Exposition et l'*Automobile-Club de France*, représenté par MM. DE DION, RIVES et JEANTAUD, une convention aux termes de laquelle:

Constructions. — La laverie et le parc destinés au garage quotidien des véhicules engagés dans les concours seront établis avec leurs annexes par l'Administration et à ses frais et seront mis gratuitement à la disposition des organisateurs.

Des prises de courant permettant la charge des voitures électriques seront disposées par les soins de l'Administration dans ces bâtiments.

Subvention. — L'Administration de l'Exposition accorde en outre pour l'organisation des concours de véhicules automobiles une subvention fixée à forfait à 50,000 francs.

Cette subvention sera versée entre les mains de M. Lehideux, trésorier de l'*Automobile-Club*, rue Drouot, 3, à Paris, délégué à cette fin par l'*Automobile-Club de France*.

Le paiement de cette somme aura lieu, savoir:

Le 15 février 1900.....	20,000 francs.
Le 15 mars 1900.....	20,000
Le 1 ^{er} juin 1900, solde.....	10,000

Taxes à recevoir. — L'*Automobile-Club de France* est autorisé à percevoir les taxes d'engagement ci-après:

	PAR VÉHICULE.
Concours de mai: voitures de tourisme.....	100 francs.
Concours de juin: voitures de place.....	100
Concours de juillet.	voitures de course..... 200
	voiturettes de course..... 100
	motocycles de course..... 50
Concours d'août: voiturettes de tourisme.....	100
Concours de septembre: voitures de poids légers.....	100
Concours d'octobre: voitures de poids lourds.....	100

Les sommes provenant de cette perception seront affectées, concurremment avec la subvention à forfait stipulée à l'article 4, à compenser les dépenses relatives à l'organisation des *concours de véhicules automobiles*.

Dépenses. — Au moyen des ressources définies aux articles 4 et 5, l'*Automobile-Club de France* pourvoira à la délivrance des prix énumérés au programme ci-annexé et en général à toutes dépenses autres que celles prévues à l'article 3 et relatives à l'organisation des *concours de véhicules automobiles* comprenant le salaire des employés, les instruments de mesure et le matériel nécessaires à la réalisation des concours.

Garantie. — L'*Automobile-Club de France* ne pourra prétendre à aucun remboursement ou à aucune allocation supplémentaire de la part de l'Administration de l'Exposition qu'à la condition de justifier que le montant des ressources ci-dessus indiquées a été intégralement employé à l'organisation des *concours internationaux de véhicules automobiles* et qu'il est insuffisant pour couvrir les dépenses approuvées par l'Administration; cette double justification étant dûment effectuée, le déficit ainsi constaté sera remboursé à l'*Automobile-Club de France* par l'Administration de l'Exposition jusqu'à concurrence d'une somme fixée à forfait à 50,000 francs.

Cette somme sera payable, s'il y a lieu, en trois termes respectifs de 20,000 francs, 20,000 francs et 10,000 francs, un mois après les justifications correspondantes.

Pour avoir droit au remboursement stipulé à l'article précédent, l'*Automobile-Club de France* devra avoir fait approuver préalablement par l'Administration toutes les dépenses qu'il aurait à engager en dehors des allocations de prix prévues au règlement spécial.

Cette convention a été approuvée le 1^{er} mars 1900 par M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et à la date du 14 mars 1900 la Commission d'exécution a été présentée à l'agrément de M. le Commissaire général.

A la date du 13 mars 1900, cette Commission a présenté un projet de budget approximatif comportant une dépense de 121,225 francs, ainsi répartie:

Constructions.....	17,375 francs.
Secrétariat.....	12,350
Impressions.....	12,000
Itinéraires.....	12,000
Prix.....	67,500

Ce projet de budget a été approuvé par M. le Commissaire général.

IL — RÉSULTATS ET CLASSEMENT.

§ 1^{er}.

Le premier concours des voitures de tourisme a donné lieu à 46 engagements de voitures, sur lesquelles 33 se sont présentées. Elles se répartissaient ainsi :

Voitures à deux places (1 ^{re} catégorie).....	12 voitures.
Voitures à quatre places (2 ^e catégorie).....	15
Voitures à six places (3 ^e catégorie).....	5
Voitures à plus de six places (4 ^e catégorie).....	1

Malheureusement ce concours, qui promettait d'être brillant et dont le succès eût entraîné sans doute celui de tous les concours suivants, a été entravé par les circonstances.

Entre autres, d'abord, le hall de remisage que l'Administration de l'Exposition et la Classe 30 devaient mettre à la disposition de la section VII était loin d'être prêt et les voitures ont dû être remisées tant bien que mal dans la salle même affectée à l'Exposition de la Classe 30.

Ensuite, malgré les termes précis du programme et les recommandations qu'il contenait sur l'absolue nécessité de se conformer aux règlements en vigueur, la préfecture de police, confondant concours et course, mit obstacle à la sortie des voitures de l'annexe de Vincennes dans la matinée du 14 mai; ce ne fut qu'à la suite de démarches personnelles auprès de M. Lépine qu'on obtint l'autorisation de sortir le lendemain. Des commissaires venus le 14, un certain nombre ne revinrent pas le lendemain. Quelques-uns de ces derniers furent découragés par les procès-verbaux dressés dès la première sortie par les agents cyclistes aux conducteurs des voitures qu'ils surveillaient.

Le concours se déroula au milieu de difficultés, et, par suite du manque de Commissaires, bien des constatations utiles ne purent être faites, ce qui n'engagea pas les constructeurs à revenir.

Cependant, le Jury, après avoir pris connaissance des circonstances du concours de tourisme, a décidé :

- 1° De ne pas examiner la voiture n° 5 appartenant à un de ses membres;
- 2° De ne pas classer les voitures n°s 19, 40 et 41, qui, à diverses reprises, avaient trop manifestement enfreint les prescriptions de l'article 8 du programme (vitesses réglementaires dans les agglomérations et sur les routes de campagne);
- 3° De ne pas considérer comme rentrant dans les conditions du programme les voitures n°s 8, 9 et 64, qui ne pesaient pas 400 kilogrammes, qu'à la condition de compter leurs approvisionnements et un poids additionnel ajouté *ad hoc*;
- 4° De ne pas accorder à la 4^e catégorie, ne comportant qu'une seule voiture, un objet d'art qui serait alors reporté à la 2^e catégorie comprenant 15 voitures.

Après avoir examiné et pesé tous les faits signalés sur les feuilles tenues par les Commissaires pendant les itinéraires ou les essais sur piste du 17 mai, il a décidé d'accorder :

1° Un *objet d'art* (plaquette d'or de l'Exposition) aux voitures suivantes :

1^{re} catégorie N° 15, SOCIÉTÉ DES AUTOMOBILES PEUGEOT.

2^e catégorie N° 30, M. DELAHAYE.

2^e catégorie N° 20, M. DE DIÉTRICH.

3^e catégorie N° 42, MM. PANHARD et LEVASSOR.

2° Une *plaquette de vermeil* aux voitures :

1^{re} catégorie N° 29, M. DELAHAYE.

2^e catégorie { N° 17, M. BROUHOT.
N° 22, M. HURTU.

3^e catégorie N° 18, M. BROUHOT.

4^e catégorie N° 43, MM. PANHARD et LEVASSOR.

3° Une *plaquette d'argent* aux voitures :

1^{re} catégorie { N° 13, M. ROCHET-PETIT.
N° 38, M. SERPOLLET.

2^e catégorie N° 44, M. BARDON.

2^e catégorie { N° 11, M. 6. RICHARD.
N° 39, M. SERPOLLET

3^e catégorie N° 31, M. DELAHAYE.

4° Une *plaquette de bronze*, aux voitures :

1^{re} catégorie { N° 6, M. DE RIANCEY.
N° 34, M. PENELLE.

2^e catégorie N° 37, SOCIÉTÉ DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE D'ANZIN.

§2.

Bien que la fête si brillante du dimanche 20 mai ait ramené le calme dans les esprits par la suppression des procès-verbaux, le mauvais effet était produit. Les étrangers ne vinrent pas aux concours suivants qui perdirent le caractère d'internationalisme auquel nous tenions tant.

Si le hall de remisage des concours pouvait, à la rigueur, être prêt pour le 18 juin, date du concours prévu pour les voitures de place automobiles, on ne pouvait songer à voir fonctionner à cette date les moteurs de la Classe 20 qui devaient actionner les dynamos destinées à fournir le courant électrique nécessaire à la charge des accumulateurs des voitures à moteurs électriques.

Il fallut donc reporter ce concours au mois d'août et le remplacer par un concours de motocycles sur la piste du lac Daumesnil. Cette substitution fut approuvée le 6 juin par M. le Commissaire général.

Ce concours a été des plus intéressants, bien qu'il n'ait réuni que 9 concurrents et 13 motocycles.

Le parcours total a été de 350 tours de la piste faisant 800 kilomètres ; il a fourni des renseignements précieux sur ces véhicules légers et leur consommation à diverses vitesses.

Le Jury a accordé les récompenses suivantes aux véhicules qui ont pris part à ce concours :

1° *Plaquette or* :

Motocyclette n° 11, M. WERNER.

Tricycles et quadricycle n° 1, 2 et 3,
M. ROCHET-PETIT.

2° *Plaquette de vermeil* :

Tricycle n° 4, M. CRÉANCHE.

3° *Médaille d'argent* :

Quadricycle n° 7, M. RENAUX.

Tricycle n° 8, M. Luc.

§ 3.

Le concours des voitures de course prévu pour le 23 juillet a fini par avoir lieu à peu près à l'époque fixée, mais jusqu'au dernier moment on put douter (que l'Administration supérieure l'autoriserait).

Cependant, l'organisation d'une course entre Paris et Toulouse, comprenant, tant à l'aller qu'au retour, 82 contrôles, et surtout la neutralisation de 21 centres d'agglomération, ne pouvait avoir lieu au dernier moment.

C'est donc sans savoir si elles serviraient (que toutes les mesures ont été préparées. Par suite de cet état d'incertitude, les dépenses qu'elles ont occasionnées se sont notablement accrues, cependant elles ne se sont élevées qu'à 10,800 francs.

Enfin, tout s'est bien passé, le succès a été complet. Sur 78 véhicules engagés, 55 sont partis et 18 sont rentrés au point de départ après avoir parcouru en moins de 21 heures 1,349 kilomètres en dehors des villes neutralisées.

Sur ces 18 véhicules il y a eu 8 voitures, 3 voiturettes et 7 motocycles.

Le Jury, dans sa séance du 15 août, après avoir pris connaissance des temps de la course Paris-Toulouse-Paris, homologuée par la Commission sportive de l'*Automobile-Club de France*, a pris les décisions suivantes :

1° La voiture n° 27, bien que arrivée la huitième dans les conditions imposées par le règlement, ne peut recevoir aucun prix, son propriétaire, M. Gobron, étant membre du Jury;

2° Conformément à l'autorisation accordée sur la demande du Jury, par M. le Commissaire général, le 3° prix est augmenté de 1,000 francs, à raison de la différence insignifiante des temps constatés entre les voitures arrivées deuxième et troisième.

3° Les divers prix prévus au programme sont attribués aux véhicules suivants :

VOITURES.

MM.	TEMPS.	PRIX.
1 ^{er} LEVEGH	20 ^h 50 ^m 9 ^s	8,000 francs.
2 ^e PINSON	22 11 1	6,000
3 ^e VOIGT	22 11 51	6,000
4 ^e GIBAUD	22 55 32	4,000
5 ^e ANTONY	26 46 27	3,000
6 ^e DE TURCKHEIM	37 35 36	2,000
7 ^e RAVEL	41 " 29	1,000

VOITURETTES.

MM.	TEMPS.	PRIX.
1 ^{er} M. RENAULT	34 ^h 33 ^m 38 ^s	4,000 francs.
2 ^e SCHRADER et OURY	45 49 35	2,000
3 ^e GRUS	57 24 43	1,000

MOTOCYCLES.

MM.	TEMPS.	PRIX.
1 ^{er} TESTE.....	23 ^h 54 ^m 1 ^s	2,000 francs.
2 ^e COLLIGNON.....	27 28 32	1,500
3 ^e BARDIN.....	28 " 26	1,000
4 ^e GASTÉ.....	30 32 30	500
5 ^e GLEIZES.....	36 19 14	500
6 ^e FOURNIER.....	42 59 19	500
7 ^e DURAND.....	70 31 40	500

La Commission sportive de l'*Automobile-Club de France* a rappelé au Jury qu'en outre de ces prix les concurrents recevaient de l'*Automobile-Club de France* les médailles suivantes :

VOITURES .

Médaille de vermeil : M. LEVEGH.

Médailles d'argent (vitesse moyenne supérieure à 60 kilomètres) : MM. PINSON, VOIGT.

Médailles de bronze (vitesse moyenne supérieure à 40 kilomètres) : MM. GIRAUD, ANTONY.

MOTOCYCLES.

Médaille de vermeil : M. TESTE.

Médailles de bronze (vitesse moyenne supé-

Heure à 40 kilomètres) : MM. COLLI - GNON, BARDIN, GASTÉ.

VOITURETTE

Médaille de vermeil ; M. M. RENAULT .

§4.

Le concours des voitures destinées au service urbain comprenant les *voitures de place* et les *voitures de livraison* pouvant transporter une charge utile de 500 à 1,200 kilogrammes a eu lieu les 6, 7, 8, 9, 10 et 11 août.

Il comportait un parcours total de 300 kilomètres dans les rues de Paris et 33,600 kilomètres sur la piste du lac Daumesnil.

Sur les 14 voitures engagées, qui toutes se sont présentées au concours, il y avait 8 *voitures de place*, dont 6 à moteur électrique et 3 à moteur à mélange tonnant ainsi que 5 *voitures de livraison*, dont 2 à moteur électrique, 2 à moteur à mélange tonnant et 1 à moteur à vapeur.

Dès le premier jour, le moteur de la Classe 20 qui devait fournir le courant électrique a été mis hors de service par un défaut de son massif de fondation, le moteur qui lui a été substitué a grippé, après deux jours de fonctionnement; d'ailleurs, l'obligation de recharger, pendant une partie de la nuit, les accumulateurs des voitures ne rentrant au garage qu'à une heure avancée de l'après-midi, avait déjà créé une série de complications.

Nous avons dû, les derniers jours du concours, envoyer les voitures à moteur électrique se recharger au garage de la rue Cardinet qui était assez à proximité de l'itinéraire adopté, pour ne pas trop modifier le travail des concurrents. Mais toutes ces péripéties ont notablement entravé les constatations de consommation et ont enlevé de l'intérêt à ce troisième concours de voitures de place à moteur électrique.

Au contraire, les voitures à moteur à mélange tonnant ont donné des résultats que les précédents concours ne faisaient pas espérer.

La voiture de livraison à vapeur a offert un grand intérêt.

En somme, le concours des voitures de service urbain a fourni des renseignements précieux.

Après avoir pris connaissance des diverses constatations faites par la Commission d'organisation, le Jury, pour ce concours, a décidé, dans sa séance du 20 août :

1° De ne pas allouer de récompense aux voitures n^{os} 1, 2 et 3 qui, le samedi 11 août, malgré les ordres formels du Président de la Commission, ont été emmenées du garage de la rue Cardinet avant charge complète de leurs accumulateurs;

2° D'attribuer les récompenses suivantes :

1^{re} CATÉGORIE. — VOITURES DE PLACE À MOTEUR A ESSENCE.

Plaquette d'or : N^o 6, M. PEUGEOT.

| Plaquette d'argent : N^o 15, M. DE RIANCEY.

2^e CATÉGORIE. — VOITURES DE PLACE 1 MOTEUR ÉLECTRIQUE.

Plaquette d'or : N^{os} 7 et 9, M. KRIEGER.

| Plaquette de vermeil : N^o 14, M. JEANTAUD.

3^e CATÉGORIE. — VOITURES DE LIVRAISON 1 MOTEUR A ESSENCE.

Plaquette d'or : N^o 4, M. BROUHOT.

| Plaquette de vermeil : N^o 17, M. DE DIÉTRICH.

4^e CATÉGORIE. — VOITURES DE LIVRAISON A MOTEUR ÉLECTRIQUE.

Plaquette d'or : N^o 8, M. KRIÉGER.

Immédiatement après ce concours a eu lieu le concours de *voiturettes*. C'est peut-être le concours qui a été suivi avec le plus d'intérêt par le public dans la faveur duquel ce mode de locomotion semble avoir supplanté le motorcycle, qu'il surpasse en confortable en même temps qu'il offre l'agrément de places multiples au lieu d'une place solitaire.

Ce concours de voiturettes a réuni 19 engagements sur lesquels 19 voiturettes ont pris part aux épreuves et 12 voiturettes ont effectué les 815 kilomètres sur les mêmes itinéraires que ceux parcourus par les voitures de tourisme qui réellement étaient un peu trop durs pour ces véhicules légers. Leur endurance n'en est donc que plus remarquable et de nature à donner toute sécurité aux acheteurs.

Le Jury, dans sa séance du 20 août, a décidé d'accorder les récompenses suivantes aux véhicules de ce concours :

1^{re} CATÉGORIE

(Voitures à deux places pesant moins de 250 kilogrammes à vide, sans approvisionnements, ni outils, ni objets de rechange).

Plaquette d'or : N^{os} 12, 13, 14, GLADIATOR. | Plaquette de vermeil : N^o 4, M. Georges RICHARD.

2^e CATÉGORIE.

(Voitures à deux places ou plus pesant moins de 400 kilogrammes, dans les mêmes conditions que ci-dessus.)

Plaquette d'or : N ^{os} 1 et 2, MM. RENAULT frères.	Plaquettes d'argent : N ^o 18, M. FERNANDEZ ; n ^o 3, M. HANZER .
Médaille de vermeil : N ^{os} 6, 7 et 8, MM. OUTHENIN-CHALANDRE .	Plaquette de bronze : N ^o 15, M. CRÉANCHE.

§ 6.

Du 17 au 22 septembre a eu lieu le concours des *petits poids* ou *voitures légères* de livraison pour colis d'un poids total minimum de 100 kilogrammes.

Dans ce concours les voitures ont été remisées la nuit au garage de l'*Automobile-Club de France*, 6, place de la Concorde.

L'exiguïté des véhicules ne permettait pas d'y placer un Commissaire pour surveiller leur marche sur les itinéraires; on a donc choisi, dans Paris, un certain nombre de points où les conducteurs devaient déposer ou reprendre les colis en faisant viser les feuilles de route. La vérification de la durée des parcours était ainsi assurée. Restait la constatation de la consommation. Les réservoirs étaient plombés au départ après le plein fait, et le vide était rempli à la rentrée au garage.

Pour les 2 voitures à moteur électrique la consommation d'énergie était constatée par les compteurs des poteaux de charge des accumulateurs.

Sur 11 voitures engagées, 10 ont pris part au concours et en ont effectué tous les parcours, soit 307 kilom. 500 dans les rues de Paris et 34 kilom. 350 sur la piste du lac Daumesnil.

Il y avait 8 voitures à moteur à essence et 2 voitures à moteur électrique.

Après avoir pris connaissance des constatations faites pendant le concours, le Jury a, dans sa séance du 16 octobre, accordé les récompenses suivantes :

Plaquettes d'or : N ^o 3, MM. DE DION, BOUTON et C ^e ; n ^o 2, MM. PEUGEOT et C ^e .	Plaquette de vermeil : N ^o 11, SOCIÉTÉ DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (RIKER).
Plaquette de vermeil : N ^o 9, MM. GILLET, FOREST et C ^e .	Plaquettes de bronze : N ^o 5, M. FERNANDEZ ; n ^o 7, M. FOUILLARON.

§ 7.

Enfin, du 8 au 13 octobre a eu lieu le concours des *poids lourds*, c'est-à-dire des voitures destinées au transport régulier des personnes ou des marchandises avec l'obligation de porter au moins une tonne de charge utile.

Pour ce concours, 13 voitures ont été engagées et 12 sont parties le 8 octobre. Sur ce nombre :

4 voitures à vapeur.	}	étaient consacrées au transport des voyageurs.
1 voiture à essence		
1 voiture à vapeur	}	étaient destinées au transport des marchandises.
1 voiture à essence		
1 voiture à moteur électrique		
1 voiture à moteur électrique servant de voiture de livraison.		

Les épreuves du concours ont été satisfaites en entier par :

2 voitures à vapeur. . . }	}	pour voyageurs.	3 voitures à essence pour marchandises.
1 voiture à essence . . . }			1 voiture électrique pour livraisons.
1 voiture à vapeur pour marchandises.			

En outre des 270 kilomètres sur itinéraires ces voitures ont effectué 20 kilom. 700 sur la piste du lac Daumesnil.

En tenant compte de l'importance et de la facilité des réparations, du prix de vente, de la consommation et du prix de revient de la tonne-kilomètre, le Jury a, dans sa séance du 16 octobre, accordé les récompenses suivantes :

<i>Plaquettes d'or</i> : N° 7, MM. DE DION, BOU - TON et C ^{ie} , omnibus à vapeur; n° 3, MM. PANHARD et LEVASSOR, omnibus à essence; n° 8, MM. DE DION, BOUTON et C ^{ie} , camion à vapeur; n° 9, MM. PEU - GEOT, camion à essence.	}	<i>Plaquettes de vermeil</i> : N° 4, MM. PANHARD et LEVASSOR, camion à essence; n° 13, M. RIKER, voiture de livraison. <i>Plaquette d'argent</i> : N° 10, M. DIÉTRICH, camion à essence.
---	---	--

III. — APERÇU FINANCIER.

La dépense totale, telle qu'elle a été acceptée par M. le Délégué général, s'est élevée à 89,900 francs, ainsi répartis :

Constructions et installations.	15,955 ^f 85 ^c
Secrétariat et surveillance.	7,925 23
Impressions.	3,247 00
Itinéraires et contrôles.	12,861 25
Prix.	49,910 67

Elle a été couverte par les versements forfaitaires de l'Administration de l'Exposition portés à 70,000 francs par un avenant du 29 octobre 1900 et une recette totale de 19,900 francs provenant des engagements.

Cette dépense ne comprend pas, bien qu'elle figure au projet de budget, l'impression du rapport qui doit donner la description sommaire mais complète ainsi que les photographies et schémas de tous les véhicules primés ou qui, sans avoir pu effectuer toutes les épreuves du concours, ont présenté un intérêt spécial.

Il est à remarquer que la subvention forfaitaire de l'Exposition portée à 70,000 francs ayant suffi, avec les recettes d'engagements, à couvrir les dépenses, l'*Automobile-Club* n'a pas fait appel à la garantie qui était encore de 30,000 francs et, en conséquence, n'a pas eu de comptes financiers à fournir à l'Exposition.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDE TECHNIQUE DU CONCOURS ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les concours dont nous avons à étudier les résultats techniques ont formé deux catégories bien distinctes : celle relative à l'*automobilisme d'amateurs* et celle relative à l'*automobilisme industriel*.

I. — MOTOCYCLES, VOITURETTES, VOITURES DE TOURISME
ET DE COURSE.

On ne suivra pas l'ordre chronologique des concours, mais on en rendra compte de manière à étudier les voitures dans l'ordre croissant de la complication de leur mécanisme.

Le concours de motocycles qui a eu lieu à Vincennes comportait 815 kilomètres à faire en cinq jours sur la piste du lac Daumesnil, d'un développement de 2,290 mètres, soit 350 tours en tout ou 70 par jour : 30 tours le matin et 40 tours le soir.

A ce concours, ont pris part plusieurs motocyclettes. Nous avons ainsi pu étudier les différents systèmes adoptés pour relier le moteur à la roue motrice.

Le plus simple consiste à placer le moteur à l'avant en le fixant sur la tige du guidon de direction. Dans cette situation, il fait corps avec la roue directrice. La transmission est des plus simples : il suffit de relier par une courroie la gorge du volant et celle d'une couronne fixée à la roue motrice. On avait manifesté quelque inquiétude au sujet de ce dispositif; on craignait que le poids du moteur, qui pesait 9 kilogrammes, ne compromît l'équilibre. Aucun accident n'a eu lieu.

Cette motocyclette construite et présentée par M. WERNER (fig. 1), qui a reçu une médaille d'or, pesait en tout 42 kilogrammes avec son approvisionnement d'essence; la puissance du moteur était de 1 cheval $\frac{1}{4}$, son poids était de 9 kilogrammes. Elle a effectué les 815 kilomètres avec des vitesses moyennes qui, suivant les jours, ont varié entre 47 kilom. 700 et 34 kilomètres par heure.

Une autre motocyclette de ce système a pris part au concours. A l'exposition du Grand-Palais, nous en avons vu une autre dans laquelle le moteur, fixé à la douille de la direction, était solidaire du cadre et la courroie, au lieu de passer sur la gorge d'une couronne placée à la roue avant, motrice-directrice, agissait sur une couronne placée sur la roue arrière, motrice comme dans les bicyclettes ordinaires.

On peut aussi fixer le moteur à l'une des tiges à peu près verticales du cadre, entre la roue avant et la roue arrière (fig. 2). Dans ces conditions, on place la roue à gorge sur la roue arrière.

A l'exposition du Grand-Palais, nous avons vu la motocyclette Jochum qui présente ce dispositif, mais la courroie y est remplacée par une chaîne.

Dans les bicyclettes du concours, le refroidissement du moteur était obtenu par le contact de l'air avec les ailettes du moteur, soit venues de fonte, soit accolées.

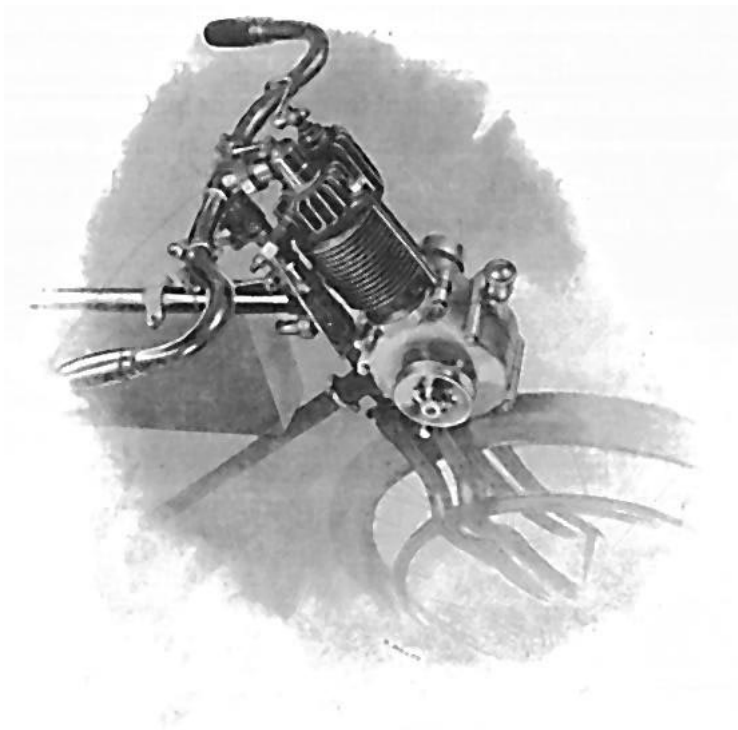


Fig. 1. — Motocyclette Werner.

Dans la bicyclette Jochum, le constructeur a eu peur que ce mode de refroidissement ne fût pas suffisant et a monte sur le volant, des ailettes de ventilateur.

Enfin, on a donné au moteur une troisième position. On l'a placé à l'arrière de la roue motrice, porte par le prolongement des deux fourches qui embrassent l'essieu.

Avec la motocyclette, on a le véhicule automobile le plus simple : un moteur, une courroie réunissant le volant à une couronne fixée à la roue motrice.

On pourrait être porté à penser que la motocyclette est un simple joujou; cependant, un commandant d'artillerie, très au courant de toutes ces questions, nous a affirmé qu'avec un mécanicien habile un officier habitué au tandem pourrait facilement circuler à une assez grande vitesse sur un chemin où un motocytle ne pourrait pas passer.

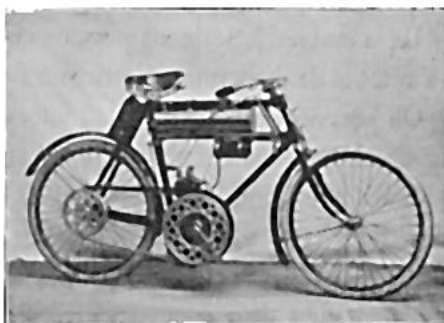


Fig. 2.

Dans ces conditions, il est intéressant de savoir ce que la motocyclette Werner peut consommer d'essence. Pour faire les 815 kilomètres il lui a fallu 23 lit. 850, ce qui correspond à 0 lit. 029 par kilomètre.

Si nous rapportons cette consommation uniquement à la tonne-kilomètre, nous n'aurions qu'un renseignement sans valeur, car, aux vitesses atteintes, ce n'est pas seulement l'effort de roulement, mais aussi la pression de l'air qui intervient dans la résistance. Si nous faisons le calcul, en adoptant les données de M. C. Bourlet pour la bicyclette, nous voyons qu'avec la surface du cavalier et de son appareil, la pression de l'air correspond à 5 ou 6 kilogrammes, alors qu'avec le poids total de 100 kilogrammes l'effort de roulement ne représente guère que 1 kilogr. 500.

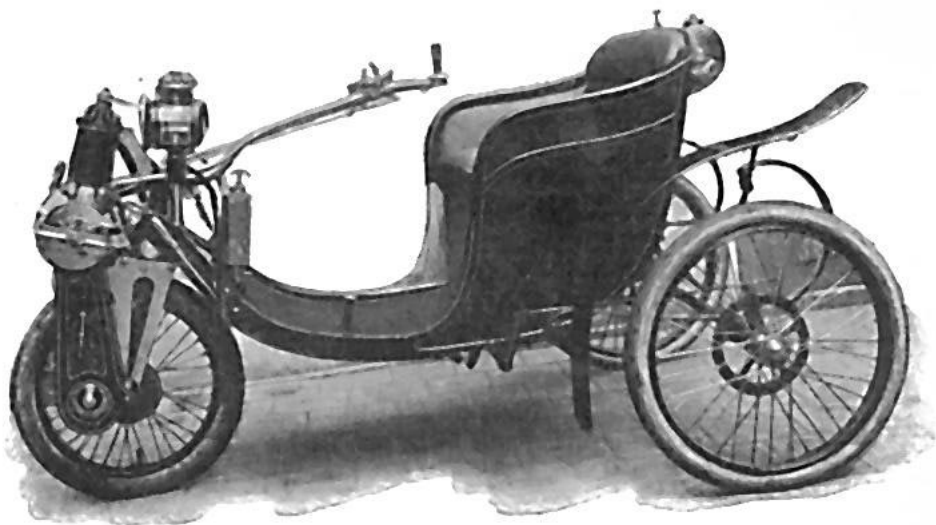


Fig. 3. — V^{ve} Levassor et de Boise.

A la vitesse de 45 kilom. 700 la consommation a été de 1 lit. 860 par poncelet-heure de résistance à la jante.

De la motocyclette, nous passons au motorcycle, qui se compose d'une roue directrice à l'avant et de deux roues motrices à l'arrière.

On pourrait, comme dans la motocyclette, placer le moteur sur la tige du guidon de direction. Ce dispositif n'a pas figuré au concours, mais, à l'exposition du Grand-Palais, il y avait une voiturette tricycle (fig. 3), de V^{ve} LEVASSOR et de BOISSE, où le moteur était placé dans cette situation.

En général, le moteur est porté par l'essieu arrière; la suspension étant obtenue par les pneus. Les deux roues arrière sont alors motrices, d'où nécessité d'un organe de plus. Dans les virages, et même en palier les deux roues n'ont pas, en effet, la même trajectoire ni la même vitesse; il faut que le mouvement du moteur puisse se répartir entre les deux roues par un organe approprié: c'est l'organe qu'on appelle le différentiel. Le moteur engrène directement avec le différentiel placé sur l'essieu arrière. Les roues dentées de l'arbre moteur et de la couronne du différentiel présentent des nombres de

dents calculés de manière à obtenir une démultiplication convenable. La seule difficulté de construction consiste à donner à l'essieu moteur coupé au milieu par le différentiel, une solidité convenable. On y parvient en entourant les deux parties de l'essieu par des douilles faisant corps avec les plateaux boulonnés du carter du différentiel. Quelques constructeurs augmentent la rigidité par un pont, un haubannage ou un renforcement triangulaire de l'essieu.

Dans les motocycles, le moteur a une puissance d'environ a chevaux $3/4$. Il est refroidi par ailettes. Le mécanisme de transmission est des plus simples; il n'y a ni changement de vitesse, ni débrayage. L'allumage étant électrique, la régulation se fait par l'avance à l'allumage et l'étranglement de l'aspiration manœuvrés à la main.

Un grand nombre de motocycles ont figuré au concours.

Le Jury a donné une médaille d'or aux deux motocycles ROCHET-PETIT (fig. 4), une médaille de vermeil au motocycle CREANCHE (fig. 5), une médaille d'argent au motocycle Luc. Tous ces motocycles étaient construits d'une manière analogue. Ils n'ont différé que par leurs consommations et leurs vitesses, comme on peut le voir sur le tableau suivant:

MÉDAILLES	NOMS.	POIDS. kilogr.	PUISSANCE du MOTEUR. chevaux.	REFROIDIS- SEMENT.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSUMMATION Par VOITURE-KILOMÈTRE.		
					ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	
					kilomètres	kilom.	litres.	litres.	
MOTOCYCLES.									
Or.....	ROCHET-PETIT	180	a $3/4$	"	"	"	"	"	"
Or.....	ROCHET-PETIT	190	a $1/4$	Ailettes.	20 600	38 400	0 0257	1 298	
Vermeil....	CRÉANCHE	130	a $3/4$	Idem.	24 230	39 500	0 0300	1 100	
Argent.....	LUC.....	136	a $3/4$	Idem.	37 360	43 200	0 0467	2 120	

Au poids du motocycle, il faut ajouter celui des approvisionnements et du cavalier. On arrive ainsi à un poids total de 200 à 300 kilogrammes pour un moteur de a chevaux $3/4$.

Si nous rapportons les consommations au véhicule-kilomètre, nous trouverions 0 lit. 025, 0 lit. 030 et 0 lit. 046 au lieu de 0 ht. 029 pour la motocyclette.

De même pour la consommation par poncelet-heure de résistance à la jante, on a 1,298, 1,100, 2,120 au lieu de 1,760.

Le motocycle est un appareil qui a joui d'une grande vogue. Depuis quelque temps, on s'est ingénié à le transformer de manière à permettre d'avoir deux places. On a d'abord eu des remorques qu'on attelait derrière. On a fini par en faire un quadricycle pour avoir un siège en avant.

Plusieurs quadricycles ont pris part au concours. Ils ne diffèrent pas des tricycles comme montage du moteur — seulement l'existence de deux roues à l'avant entraîne un système plus compliqué pour la direction.

Alors qu'il suffisait, dans le tricycle, d'agir, comme dans la bicyclette, sur le guidon dont la tige portait la fourche de la roue directrice, il faut dans le quadricycle agir sur un mode convenable de connexion des deux roues avant.

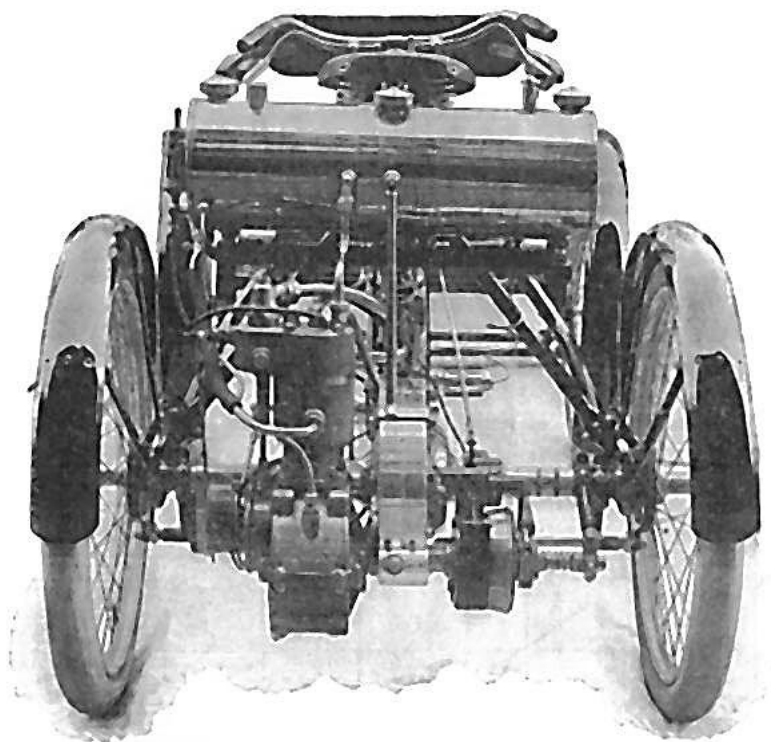


Fig. 4. — Tricycle Rochet-Petit.

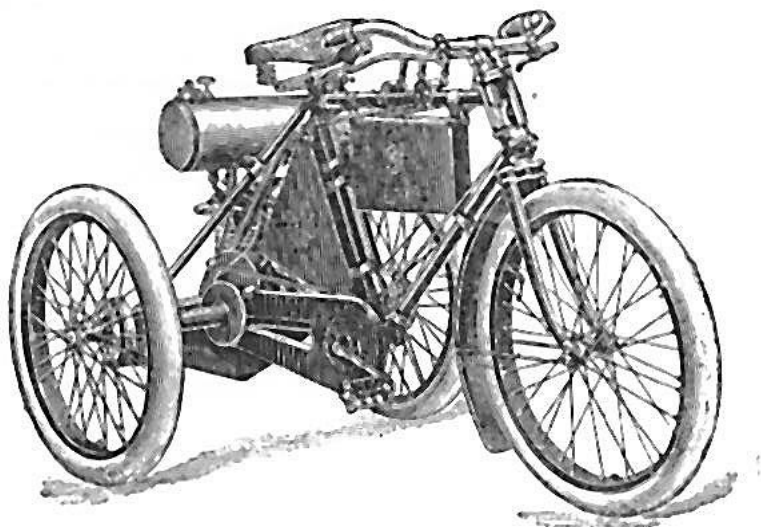


Fig. 5. — Tricycle Créanche.

Le mode de direction adopté pour les quadricycles est la direction que nous appelons en V; c'est-à-dire que les deux bras des roues directrices sont reliés par deux tiges qui

viennent se relier aux deux branches d'un V mobile autour de sa pointe fixée au milieu de l'essieu.

Le tableau suivant donne tous renseignements utiles sur les quadricycles récompensés au concours:

MÉDAILLES	NOMS.	POIDS. kilogr.	PUISSANCE du MOTEUR. chevaux.	REFROIDIS- SEMENT.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSUMMATION Par VOITURE-KILOMÈTRE.		
					ITINÉRAIRE	PISTE	ITINÉRAIRE	PISTE.	
					kilomètres	kilom.	litres.	litres.	
QUADRICYCLES.									
Or.....	ROCHET-PETIT.....	200	2 3/4	Ailettes.	29 760	33 600	1 3700	1 390	
Argent	RENAUX.....	200	3 1/2	Idem.	31 770	41 600	1 0000	1 560	

Le quadricycle Rochet-Petit (fig. 6) avait un moteur de 3 chev. 1/2; malgré son poids un peu plus fort, 200 kilogrammes, il n'a consommé que 1 kilogr. 39 par poncelet-heure de résistance à la jante.

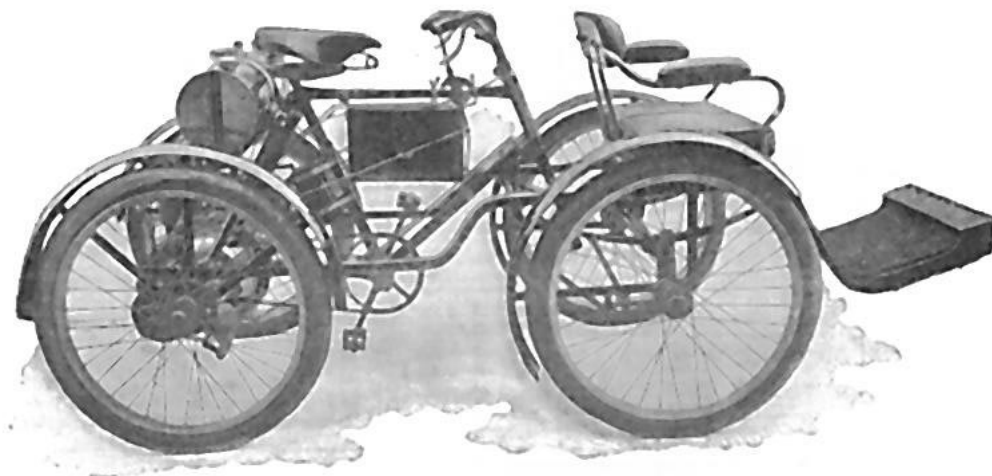


Fig. 6 ⁽¹⁾. — Quadricycle Rochet-Petit.

Le concours des voiturettes comportait 800 kilomètres sur deux itinéraires parcourus cinq jours de suite et 34 kilom. 350 représentés par 15 tours de la piste du lac Daumesnil.

Les voiturettes ont été partagées en deux catégories: celles pesant 250 kilogrammes au plus à vide, c'est-à-dire sans pièces de rechange ni approvisionnement. Celles pesant plus de 250 kilogrammes et moins de 400 kilogrammes dans les mêmes conditions.

Après avoir transformé le motocycle en quadricycle, qui, s'il présentait à l'avant une

⁽¹⁾ La figure 6 ne représente pas le quadricycle qui a pris part au concours mais celui qui, exposé au Grand-Palais, comportait un changement de Vitesse et le refroidissement à eau de la culasse du moteur.

place convenablement suspendue, ne donnait au cavalier qu'un siège rudimentaire, il était naturel qu'on cherchât à procurer aux deux compagnons de route deux places convenables l'une à côté de l'autre; c'est-à-dire à transformer le quadricycle en voiturette. Entre la voiturette de 250 kilogrammes (première catégorie du concours) et un quadricycle comme ceux exposés au Grand-Palais, il n'y a pas de différence quant à la complication du mécanisme.

Le tableau suivant donne les détails nécessaires sur les voiturettes de 250 kilogrammes récompensées:

VOITURETTES. — 1^{re} CATÉGORIE : PESANT À VIDE 250 KILOGRAMMES.

MÉDAILLES	NOMS.	POIDS. kiloger	PUISSANCE du MOTEUR. chevaux	REFROIDISSE- MENT. Eau. Pompe.	ALLUMAGE et RÉGULATION. Ailettes. Ventilateur.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		
						ITINÉRAIRE.	PISTE.	
						kilomètres	kilom.	
Or.....	GLADIATOR.....	250 300 400	3 (Aster).	Eau. Pompe.		25	3/4 000	
Vermeil....	G. RICHARD.....	250 260 400	3	Ailettes. Ventilateur.		21	28 200	
CONSOMMATIONS								
MÉDAILLES.	NOMS	TOTALES		par VOITURE-KILOMÈTRE		par TÓNNE- KILOMÉTRIQUE		par PONCELET- HEURE. RÉSISTANCE à la jaute sur la piste. litres
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE	PISTE.	ITINÉRAIRE	PISTE	
		litres	litres	litres	litres	litres	litres	
Or.....	GLADIATOR.....	48 5	2 26	0 057	0 065	0 129	0 150	1 950
Vermeil....	G. RICHARD.....	68 0	3 850	0 084	0 112	0 205	0 276	4 000
ABRÉVIATIONS : V., à vide ; M., en ordre de marche ; C., en charge								

La puissance des moteurs était un peu plus considérable: 3 chevaux au lieu de 2 chev. 3/4; de même le poids en charge 400 kilogrammes au lieu de 200 kilogrammes. On a craint que le simple refroidissement par ailettes ne suffise pas. Pour le moteur GLADIATOR (fig. 7), on a employé la circulation d'eau par pompe centrifuge; pour le moteur Georges RICHARD (fig. 8), le refroidissement est obtenu par un ventilateur actionné par le moteur.

Dans le motorcycle et le quadricycle, où la suspension est formée par les pneus, le moteur engrenait directement avec le différentiel placé sur l'essieu arrière.

Il existe des voiturettes pesant 250 kilogrammes, et même plus, où ce dispositif si simple est conservé, comme on a pu le voir au Grand-Palais.



Fig. 7. — Voiturette Gladiator.

Il n'en a pas été ainsi au concours de voiturettes. Le moteur porté par le châssis était placé à l'avant, d'où nécessité d'un second organe de transmission déformable pour obéir aux déplacements relatifs du châssis et de l'essieu séparés par des ressorts.

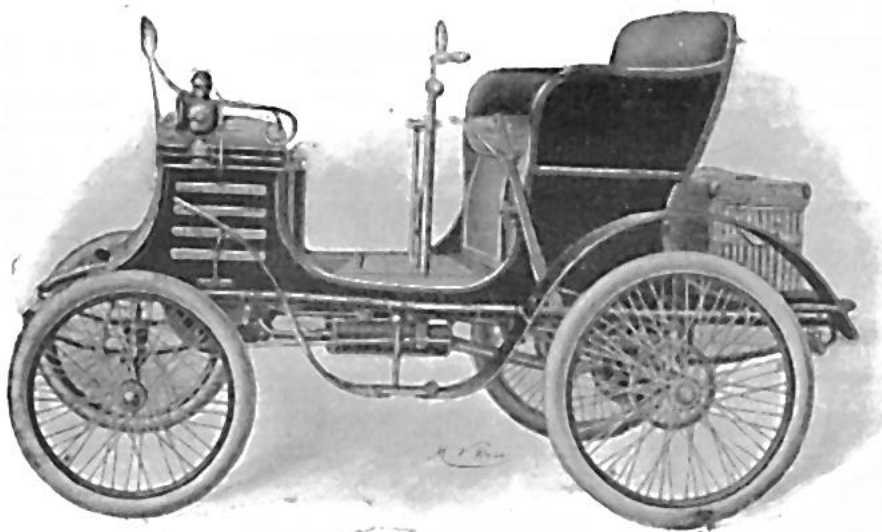


Fig. 8. — Voiturette Georges Richard.

Dans la voiturette Georges Richard, la transmission déformable s'obtient par une courroie toujours tendue, entre le volant du moteur et le changement de vitesse.

Dans la voiturette Gladiator, une chaîne réunissait le volant au changement de vitesse.

Ces deux voiturettes ont bien marché. Elles ont fait 815 kilomètres, cette fois, sur la route, avec des itinéraires très durs.

Le changement de vitesse dit à *différentiel et friction* se compose :

1° D'une couronne dentée solidaire du pignon de commande des roues et folle autour de l'arbre moteur;

2° D'une roue dentée calée sur cet arbre;

3° D'un pignon satellite toujours en prise à la fois avec la couronne et la roue précédente. L'axe de ce pignon est porté par un plateau fou autour de l'arbre moteur mais pouvant en être rendu solidaire par un cône d'embrayage ou tout autre système.

Voici maintenant comment cet appareil fonctionne:

Si l'on cale sur l'arbre moteur le plateau porte-axe, le pignon, dont l'axe et les dents sont alors solidaires de la roue dentée de l'arbre moteur, relie invariablement celle-ci à la couronne solidaire du pignon de commande qui tourne alors à la même vitesse que l'arbre moteur. On obtient ainsi la grande vitesse.

Si l'on décale le plateau, l'axe du pignon satellite se déplace, entraîné par la roue dentée, mais le pignon tourne sur lui-même sans pouvoir vaincre la résistance qu'oppose la couronne dentée solidaire du pignon de commande. L'appareil est débrayé.

Si, après avoir rendu le plateau porte-axe fou sur l'arbre moteur, on le rend immobile dans l'espace, à l'aide d'un frein à ruban, par exemple, agissant sur sa circonférence extérieure, le pignon satellite sous l'action de la roue dentée tourne autour de son axe immobile en entraînant la couronne et par suite le pignon de commande. On obtient ainsi la petite vitesse qui dépend du rapport des nombres de dents de la couronne et de la roue.

En ce moment, il existe un grand nombre de changements de vitesse fondés sur ce principe.

Dans la deuxième catégorie des voiturettes, la médaille d'or a été décernée à la voiturette RENAULT frères (fig. 9), du type de celle qui est arrivée première dans la course Paris-Toulouse. Dans cette voiturette, le moteur de 3 chevaux est à l'avant; le refroidissement a lieu par circulation d'eau obtenue par thermo-siphon; l'allumage est électrique, il n'y a pas de régulateur automatique de vitesse, il y a un cône d'embrayage et un changement de vitesse d'un genre spécial.

Dans les voitures où le changement de vitesse a lieu par train balladeur, on a observé qu'il avait l'inconvénient de ne pas toujours engrener facilement et d'exposer les dents à se briser par le contact en bout. Pour éviter cet inconvénient, quelques constructeurs ont recours à des jeux d'engrenages toujours en prise, calés au moment opportun par des dispositifs variés. D'autres, et MM. RENAULT frères sont du nombre, se sont dit: S'il y a chance de rupture à engrener les roues par le côté, il n'y en aura

probablement pas à les engrener sur la longueur complète des dents, en présentant les deux roues bien en face l'une de l'autre.

Voici le dispositif adopté par les frères RENAULT:

Pour la grande vitesse, l'arbre moteur est couplé directement avec l'arbre de transmission. Quand on veut changer de vitesse, on rompt l'accouplement et on approche des deux roues dentées fixées à l'arbre moteur et à l'arbre de transmission, soit à droite, soit à gauche, un équipage de deux engrenages convenables. La transmission se fait alors par l'intermédiaire de ces engrenages auxiliaires et on obtient deux nouvelles vitesses.

Quand on veut faire marche en arrière, on rompt l'arbre portant l'un des changements de vitesses et on approche un troisième tram de roues dentées dont l'une engrène

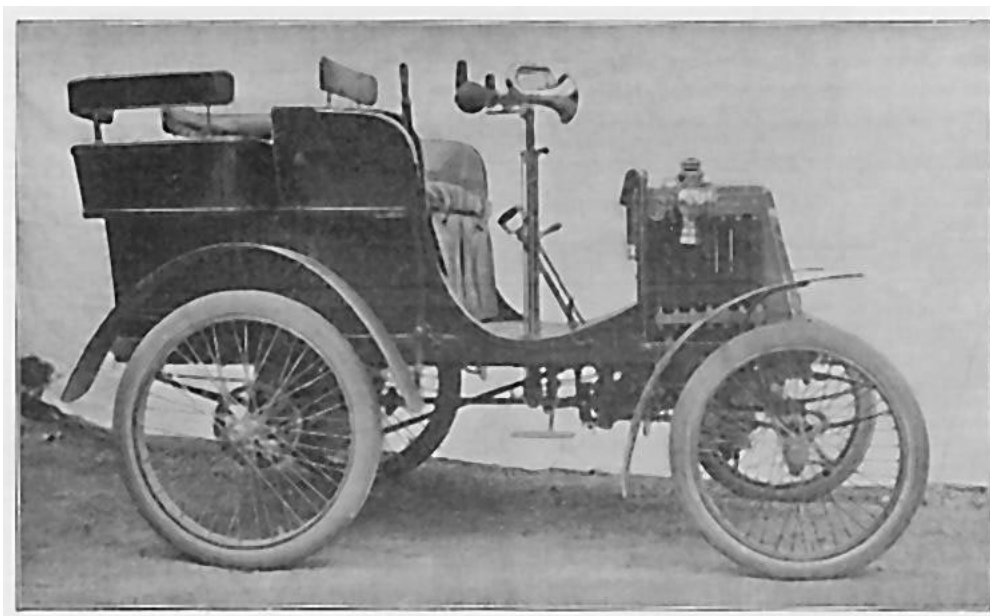


Fig. 9. — Voiturette Renault.

avec le pignon conservé du changement de vitesse, et l'autre avec la roue dentée de l'arbre de transmission. Le mouvement est alors renversé, puisque le nombre de roues dentées est impair⁽¹⁾.

Nous avons, dans cette voiturette, à considérer une nouvelle transmission déformable entre le changement de vitesse et la couronne du différentiel porté par l'essieu arrière.

Les frères RENAULT ont eu recours à un arbre à la cardan, terminé par des pignons d'angle engrenant avec une roue de l'arbre du changement de vitesse et la couronne du différentiel.

⁽¹⁾ Ceci est le dispositif des voitures exposées au Grand-Palais; au concours, la marche arrière s'obtenait par désaccouplement, et l'approche d'un pignon d'angle qui engrène avec les deux pignons de l'arbre donnant la petite vitesse.

Dans la voiturette DE DION, présentée par MM. OUTHENIN et CHALANDRE (fig. 10), qui a obtenu une médaille de vermeil, le changement de vitesse est différent. Les engrenages y sont toujours en prise, mais on peut, par des segments extensibles, caler au moment opportun sur l'arbre de transmission l'engrenage correspondant à la vitesse à obtenir. — L'essieu arrière semble porter le différentiel; mais, conformément aux habitudes de la maison DE DION, au lieu d'être porté par l'essieu proprement dit, le différentiel est placé sur un faux essieu dont les extrémités reliées par des joints à la cardan, passent à l'intérieur des fusées creuses du véritable essieu. Dans les grosses voitures DE DION, les extrémités de l'arbre du différentiel sont reliées aux jantes en bois

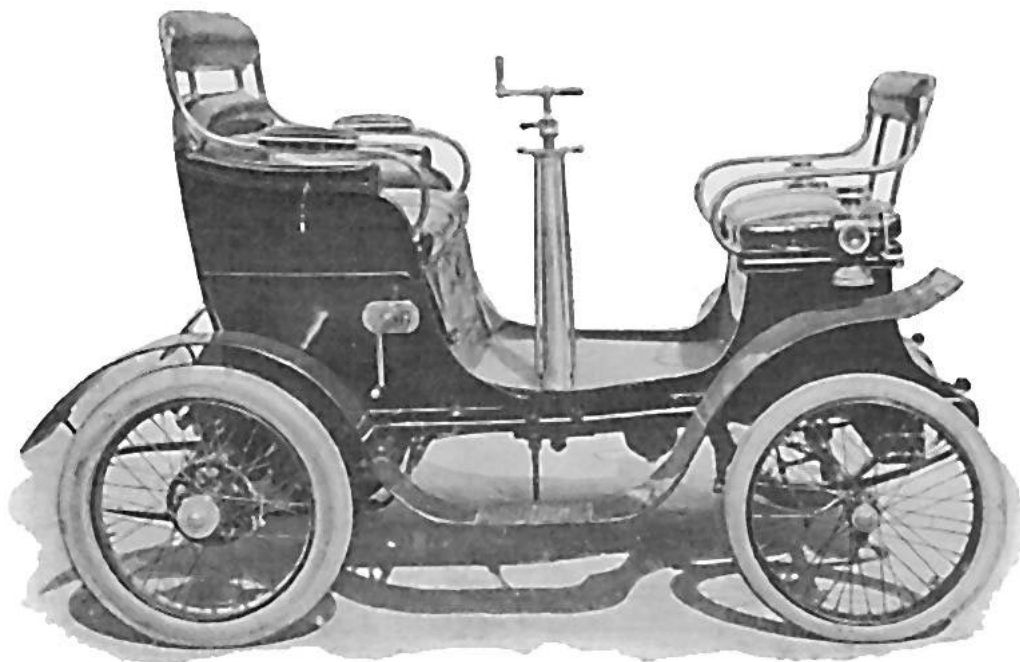


Fig. 10. — Voiturette Outhenin et Chalandre.

des roues par des entraîneurs en lames élastiques. Dans la voiturette, les roues à tendeurs métalliques tangentiels sont calées sur les extrémités de l'arbre du différentiel.

La voiturette HANZER a reçu une médaille d'argent. Dans cette voiturette (fig. 11), le changement de vitesse est à engrenages toujours en prise. On cale au moment opportun par des griffes extérieures la roue folle qui correspond à la vitesse désirée.

Ce dispositif est préféré parce que, tout y étant visible, on découvre de suite l'avarie cause de la panne.

Une autre médaille d'argent a été donnée à la voiturette FERNANDEZ. L'embrayage s'y fait par un cylindre avec segments extensibles.

La voiturette CRÉANCHE (fig. 12) a reçu une médaille de bronze. Dans cette voiturette, le refroidissement a lieu par une circulation d'eau basée sur le même principe que le thermo-siphon. La transmission s'y fait par courroie.

L'inconvénient de la courroie est son allongement après un certain parcours. On peut y remédier par un tendeur. M. CRÉANCHE a préféré adopter le dispositif que l'on a

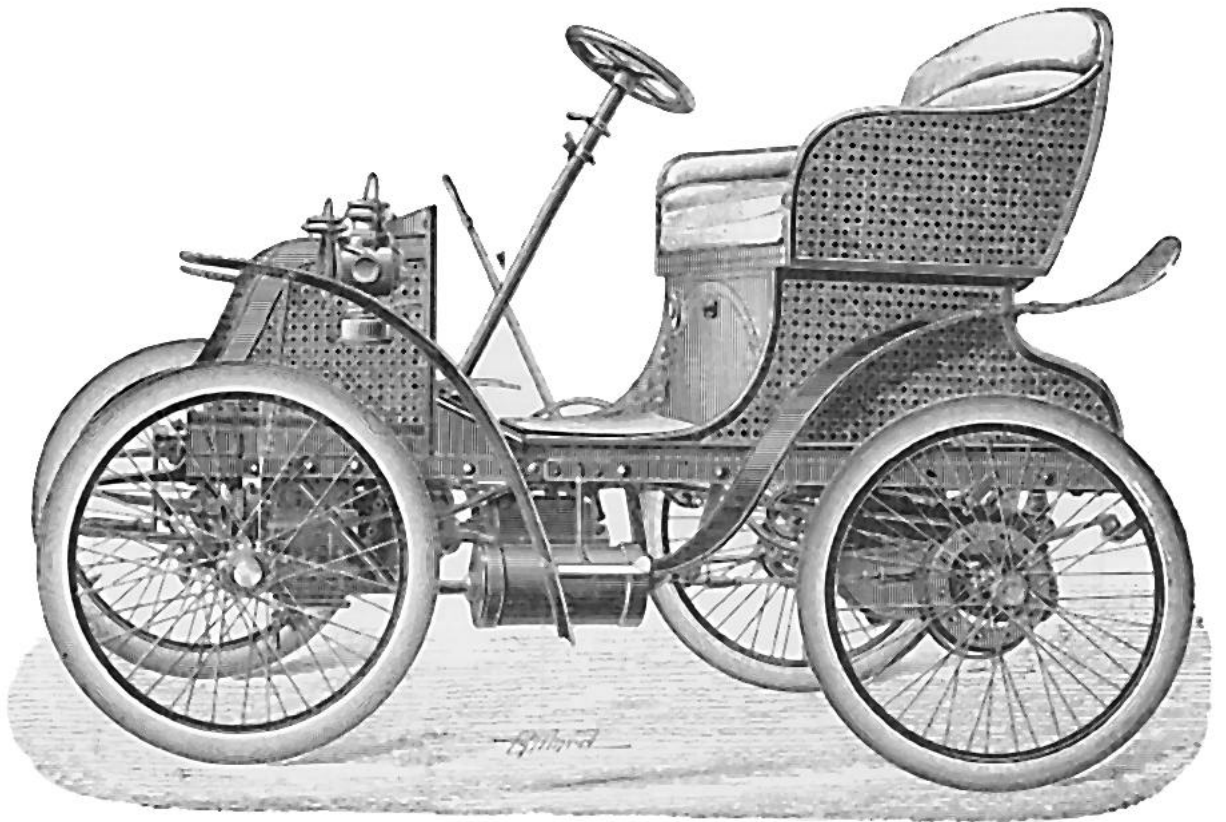


Fig. 11. — Voiturette Hanzer.

vu à l'Exposition des Tuileries sur la voiturette Léon BOLLÉE, la partie antérieure de la voiture qui porte le moteur peut, avec une vis, se déplacer en avant ou en arrière, de manière à tendre ou à détendre la courroie. Le changement de vitesse s'obtient en faisant passer les courroies sur trois poulies dont la médiane est folle; les deux poulies latérales portent des couronnes dentées, qui engrenent avec les roues de l'arbre intermédiaire portant le différentiel et les pignons de commande par chaînes des couronnes calées sur les roues motrices. Suivant que l'on passe la courroie sur l'une ou sur l'autre, on obtient la grande ou la petite vitesse. Cette voiturette présente pour les commandes des roues motrices le même dispositif par chaîne que les voitures

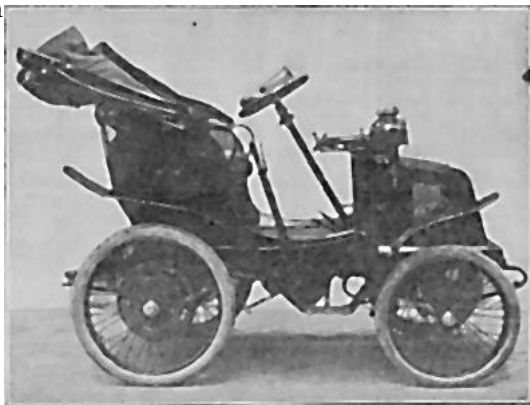


Fig. 12. — Voiturette Créanche.

de course; elle sert donc de transition naturelle entre le concours de voiturottes et le concours de voitures de tourisme. Le tableau ci-dessous résume toutes les données relatives aux consommations constatées dans le concours de voiturottes.

VOITURETTES. — 2^e CATÉGORIE : PESANT À VIDE PLUS DE 250 KILOGRAMMES
ET MOINS DE 400 KILOGRAMMES.

MÉDAILLES	NOMS	POIDS.	PUISSANCE du MOTEUR.	REFROIDISSE- SEMENT.	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE	PISTE
						kilomètres.	kilom.
Or	RENAULT frères	350 V.	3 (Aster).	Thermo- siphon.	Électricité. Néant.	27 100	32 33
		490 C.					
		M.					
Vermeil	OUTHENIN et CHA- LANDRE. (de Dion et Bouton.)	395 V.	3 (De Dion)	Pompe.	Électricité. Néant.	27 2	34
		420 M.					
		560 C.					
Argent	HAUZER	365 V.	3 (De Dion)	Pompe.	Électricité. Néant.	22	29
		380 M.					
		520 C.					
Argent	FERNANDEZ.	350 V.	3 5	Ailettes.	Électricité. Néant.	24 4	37
		360 M.					
		500 C.					
Bronze	CRÉANCHE	395 V.	3 (De Dion)	Thermo- siphon.	Électricité. Néant.	18	27 48
		410 C.					
		550 M.					

MÉDAILLES	NOMS	CONSOMMATIONS						
		TOTALES.		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE- KILOMÉTRIQUE.		par PONCELET- HEURE.
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	RÉSISTANCE à la jante sur la piste.
Or	RENAULT frères	66	2 750	0 080	0 075	0 172	0 159	2 700
Vermeil	OUTHENIN et CHA- LANDRE. (de Dion et Bouton.)	64	3	0 0785	0 0885	0 139	0 158	2 720
Argent	HAUZER	73	3 100	0 089	0 090	0 183	0 184	2 620
Argent	FERNANDEZ	59	3 80	0 072	0 110	0 145	0 214	2 640
Bronze	CRÉANCHE	66	2 8	0 076	0 081	0 139	0 144	2 450

ABRÉVIATIONS: V., à vide; M., en ordre de marche; C., en charge.

Le concours de voitures de tourisme a été le premier en date; il a réuni 38 engagements. Malheureusement, nous avons été gênés par les circonstances. Ce concours comportait 815 kilomètres, en 5 jours, sur 4 itinéraires différents et 34 kilom. 350 sur la piste du lac Daumesnil.

Ce que ce concours a présenté de plus intéressant c'est la réunion de voitures de tous types qui nous a permis de recueillir sur leurs consommations des renseignements précieux.

Les voitures engagées ont été réparties en 4 catégories: la première comprenait les petites voitures à deux places qui se rapprochent de la voiturette. Le poids de ces voitures est compris entre 450 et 550 kilogrammes. Tous leurs organes étaient de types variés.

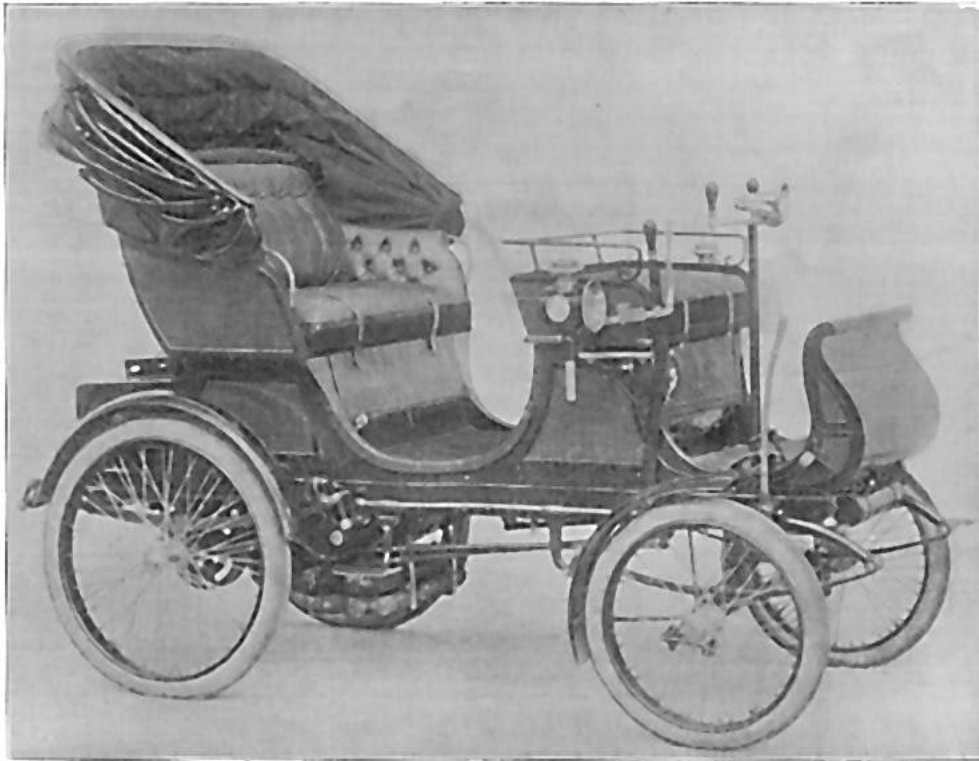


Fig. 13. — Voiture Peugeot.

Une médaille d'or a été attribuée à la voiture PEUGEOT (fig. 13). Le moteur comporte deux cylindres horizontaux d'une puissance totale de 3 chev. 5, placés à l'arrière. Le refroidissement se fait par circulation d'eau produite par une pompe centrifuge. L'eau, avant de revenir au moteur, se refroidit dans des radiateurs.

Les moteurs plus puissants vont nous offrir, pour la régulation automatique de la vitesse, un organe que nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier sur les véhicules déjà décrits.

Dans les concours précédents, la régulation de la vitesse était obtenue à la main soit en faisant varier l'avance à l'allumage électrique, soit en étranglant l'aspiration. Dans

la voiture PEUGEOT, la régulation est automatique par l'action d'un régulateur de force centrifuge sur l'échappement. On obtient ainsi la régulation de la vitesse dite par *tout ou rien*.

En empêchant la soupape d'échappement de s'ouvrir lorsque le piston revient en arrière, les gaz produits par l'explosion ne peuvent pas sortir. Le piston, en reprenant la marche avant, décomprime simplement ces gaz et n'aspire pas d'air carburé. Dès lors, au tour suivant, il n'y a pas d'explosion possible.

Le changement de vitesse s'obtient par train balladeur; la marche arrière par interposition d'un pignon intermédiaire.

Dans cette voiturette, la transmission entre le train balladeur et le différentiel placé sur l'essieu arrière se fait par chaîne.



Fig. 14. — Voiture Delahaye.

La médaille de vermeil a été donnée à la voiture DELAHAYE (fig. 14), où la transmission au changement de vitesse a lieu par courroie qu'on peut engager sur trois poulies, dont l'une donne la grande vitesse, l'autre le débrayage et la troisième les vitesses plus faibles et la marche arrière.

Le moteur a un seul cylindre horizontal d'une puissance de 4 chevaux et demi, est également placé à l'arrière; l'allumage est électrique.

Il n'y a pas de régulateur automatique de la vitesse. Le refroidissement par l'eau est basé sur le principe du thermo-siphon. Chose inattendue, cette voiture n'a pas de radiateurs. Le changement de vitesse et la marche arrière s'obtiennent par train balladeur. Le différentiel est placé sur l'arbre intermédiaire dont les extrémités portent les pignons de commande des roues motrices.

Une des médailles d'argent a été attribuée à la voiture ROCHET-PETIT (fig. 15), dont le moteur a une puissance de 6 chevaux. L'allumage est électrique. Le refroidissement



Fig. 15. — Voiture Rochet-Petit.

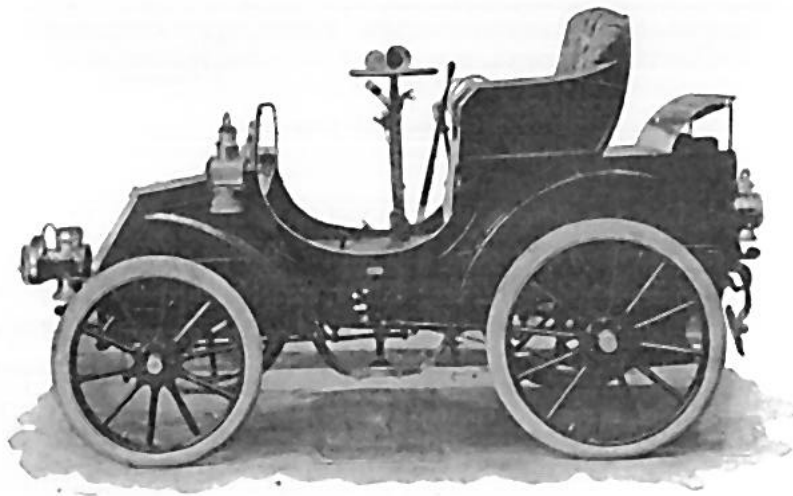


Fig. 16. — Voiture Serpollet.

se fait par circulation d'eau à l'aide d'une pompe centrifuge. Le changement de vitesse Rochet-Petit s'obtient par engrenages toujours en prise, mais au lieu d'être disposés

sur deux arbres parallèles, ils sont groupés autour d'une roue dentée centrale. Le différentiel est sur un arbre intermédiaire.

Une autre médaille d'argent a été donnée à la voiture SERPOLLET (fig. 16), caractérisée par son mode, bien connu, de génération de la vapeur. Le chauffage de la chaudière s'y fait au moyen de combustibles liquides. Le moteur, d'une puissance totale de 5 chevaux, est à 4 cylindres, à simple effet; la distribution s'effectue par soupapes. Une chaîne transmet le mouvement de l'arbre moteur au différentiel placé sur l'essieu arrière.

Avec la souplesse du moteur à vapeur on a pu se dispenser d'un changement de vitesse; c'est en agissant sur la détente qu'on obtient la variation de puissance nécessaire pour maintenir la vitesse voulue.



Fig. 17. — Voiture de Riancey.

Une médaille de bronze a été attribuée à la voiture DE RIANCEY (fig. 17).

Cette voiture est pourvue d'un moteur à explosion du type dit *équilibré*. Pour mettre les voyageurs à l'abri des trépidations désagréables, caractéristique des voitures à moteur à essence, les constructeurs se sont ingénies à chercher des dispositifs appropriés. Les uns ont conservé les cylindres verticaux et se sont bornés à donner aux pistons des mouvements inverses et à ajouter, comme dans les locomotives, des pièces additionnelles pour faire contrepoids aux têtes de bielle. Ils ont ainsi obtenu que le centre de gravité de l'ensemble des pièces oscillantes ne se déplace pas beaucoup. Ce dispositif est adopté notamment dans une des voitures des Anciens établissements Panhard et Levassor, qui figurait à l'Exposition du Grand-Palais.

Ce palliatif n'a pas paru suffisant à d'autres constructeurs; ils ont pensé qu'en plaçant les deux pistons dans un même cylindre et en produisant l'explosion entre eux, ils ob-

tiendraient plus de fixité pour le centre de gravité. Le cylindre peut être, d'ailleurs, vertical ou horizontal

Dans le moteur de Riancey, les deux pistons se déplacent horizontalement. Ils agissent chacun sur le même arbre moteur. La bielle de chaque piston est reliée à une des extrémités d'un balancier mobile autour de son milieu dans un plan vertical, l'autre extrémité est reliée par une bielle à un coude de l'arbre moteur. La régulation automatique se fait sur l'échappement. Le changement de vitesse est obtenu par un train baladeur.

Une autre médaille de bronze a été donnée à la voiture PENELLE, où la transmission se fait par courroie avec tendeurs.

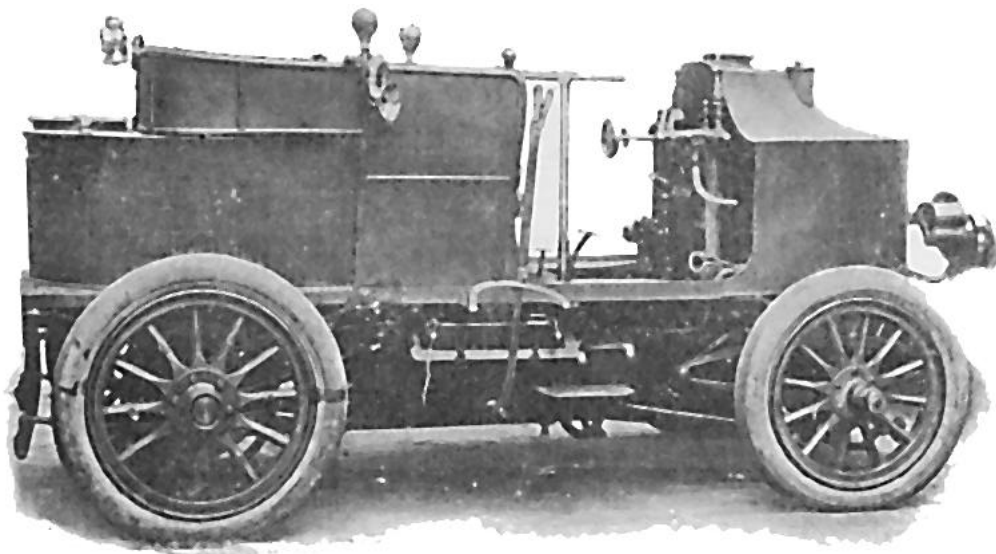


Fig. 18. — Voiture Chaboche.

Dans la catégorie des voitures de tourisme à deux places, a figuré une voiture à vapeur chauffée à la houille, construite et conduite par M. CHABOCHE (fig. 18). Une avarie à l'essieu arrière, qui portait le différentiel, l'a empêchée d'accomplir tous les parcours, mais divers dispositifs étaient trop intéressants pour que nous les passions sous silence.

La chaudière dans laquelle on injectait l'eau au fur et à mesure des besoins, se composait de cinq séries de tubes d'acier enroulés en solénoïde.

La pression de la vapeur produite variait de 10 à 30 atmosphères.

Le moteur se composait de trois cylindres verticaux. Le nombre de coups était de 300 à la minute. La puissance totale était de 10 à 12 chevaux avec l'introduction de vapeur pendant 30 p. 100 de la course.

Le tableau suivant donne les consommations des voitures de la première catégorie, constatées pendant le concours:

VOITURES DE TOURISME. — 1^{re} CATÉGORIE : VOITURES À DEUX PLACES.

MÉDAILLES	NOMS.	POIDS.	PUISSANCE du MOTEUR.	REFROI- DISSEMENT	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE.	PISTE.
		kilogr.	chevaux			kilom	kilom
Or.....	PEUGEOT.....	500 V. 540 M. 750 C.	3 5 2 cylindres horizontal.	Pompe.	Tubes incand. Sans échap.	21 970	26 089
Vermeil.....	DELAHAYE.....	500 V. 540 M. 689 C.	4 5 1 cylindre horizontal.	Pompe.	Électricité. Sans échap.	23 300	23 590
Argent.....	ROCHET-PETIT.	730 V. 860 M. 1,000 C.	6 4 cylindres verticaux	Pompe.	Électricité. Échappement.	25 430	?
Argent.....	SERPOLLET....	550 V. 650 M. 790 C.	5 Vapeur. 2 cyl. hor.	"	"	25 500	32 200
Bronze.....	DE RIANCEY...	520 V. 560 M. 700 C.	4 75 Équilibré. Cyl. hor.	Pompe.	Électricité. Échappement.	24 500	27 600
Bronzé.....	PENAUULT.....	790 V. 870 M. 1,080 C.	5 50	Pompe.	Électricité. Pas de régul. automatique.	21 100	31 700
Hors concours	CHABOCHE...	" V. " M. 3,100 C.	" Vapeur. 3 cyl. vert.)	"	"	"	"

MÉDAILLES	NOMS	CONSOMMATIONS					
		TOTALES.		Par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÉTRIQUE	
		ITINÉRAIRE	PISTE.	ITINÉRAIRE	PISTE	ITINÉRAIRE	PISTE
		litres	litres	litres	litres	litres	litres
Or.....	PEUGEOT.....	56 680 pour 687 ^{km} 50.	3 100 pour 34 ^{km} 350.	0 0825	0 090	0 110	0 120
Vermeil.....	DELAHAYE...	55 900 pour 682 ^{km} 70.	2 850 pour 34 ^{km} 350.	0 0816	0 083	0 120	0 122
Argent.....	ROCHET-PETIT.	71 pour 690 ^{km} 70.	3 000 pour 34 ^{km} 350.	0 102	0 087	0 102	0 087
Argent.....	SERPOLLET...	144 pour 687 ^{km} 50.	6 700 pour 34 ^{km} 350.	0 209	0 195	0 264	0 246
Bronzé.....	DE RIANCEY...	65 pour 688 ^{km} .	3 350 pour 34 ^{km} 350.	0 094	0 097	0 137	0 138
Bronzé.....	PENAUULT.....	85 5 pour 516 ^{km} .	2 850 pour 34 ^{km} 350.	0 165	0 083	0 150	0 077
Hors concours	CHABOCHE...	"	"	Houille. 0 ^{kg} 740	Houille. 0 ^{kg} 500	Houille. 0 ^{kg} 246	Houille. 0 ^{kg} 166

ABBRÉVIATIONS : V, à vide ; M, en ordre de marche ; C, en charge
 NOTA. — Pour les voitures de tourisme, le poids étant un peu plus considérable que pour les voiturettes, la déformation de la chaussée est un peu plus accentuée, et nous avons admis que le roulement, au lieu de 18 kilogrammes par tonne ; exigerait un effort de 20 kilogrammes par tonne.
 Le calcul en Poncelet de résistance à la jante a été fait dans ce sens, ce qui nous a conduit à la consommation de 1 litre 90 par Poncelet-heure de résistance à la jante, dans la voiture Peugeot.

DEUXIÈME CATEGORIE : VOITURES À 4 PLACES. — Une médaille d'or a été donnée à la voiture DELAHAYE (fig. 19). Cette voiture ne différait que par la caisse et par la puissance du moteur (6 chevaux) de la voiture du même constructeur déjà décrite; notons cependant qu'elle avait des radiateurs.

Une autre médaille d'or a été attribuée à la voiture DE DIÉTRICH. Le moteur, à cylindres horizontaux, est aussi placé à l'avant; sa puissance est de 9 chevaux. La transmission se fait par une courroie qui réunit le volant du moteur à un équipage de deux poulies, dont l'une folle et l'autre fixée à l'arbre du changement de vitesse par train balladeur.

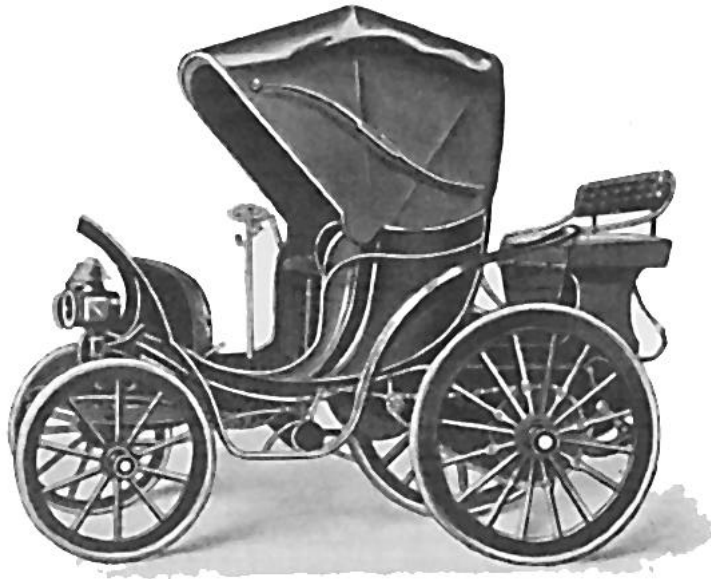


Fig. 19. — Voiture Delahaye.

Entre le changement de vitesse et les couronnes des roues motrices, la transmission est acatène, c'est-à-dire par tige à la cardan pourvue de deux pignons d'angle.

Le refroidissement est obtenu par la vaporisation de l'eau. La température est constante. La vapeur d'eau perdue est remplacée par celle qui est contenue dans un réservoir supérieur. Ce mode de refroidissement, caractéristique de la maison de Diétrich, n'a pas été employé sur la voiture qu'elle a engagée dans la course Paris-Toulouse. Cette voiture était, en effet, pourvue du refroidissement par circulation d'eau obtenue par une pompe. Il peut être assez curieux de noter qu'au moment où le refroidissement par vaporisation semble devoir être abandonné par ses premiers inventeurs, il soit adopté par la maison Gillet et Forest (fig. 20), comme on l'a pu voir à l'exposition du Grand-Palais.

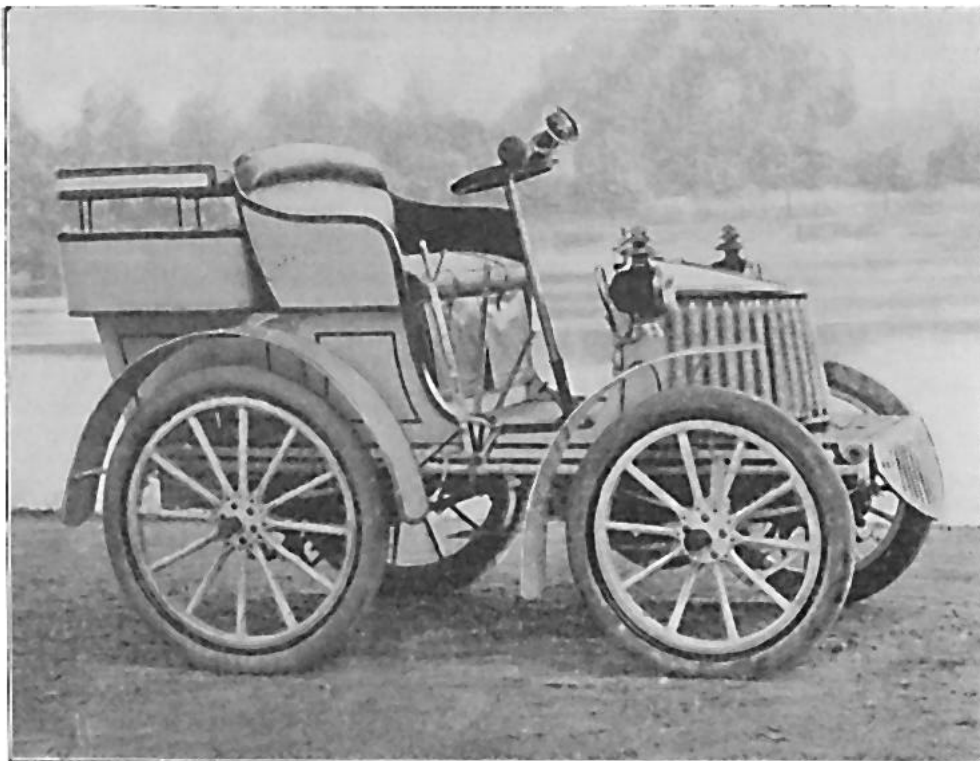


Fig. 20. — Voiture Gillet-Forest.



Fig. 21. — Voiture Brouhot.

Dans leur voiture de course, MM. de Diétrich et C^{ie} ont dû, faute de place, renoncer également à la poulie folle de leur transmission ordinaire par courroie et la remplacer par un cône d'embrayage. Ils auraient pu placer ce cône entre le volant et la première poulie, ce qui leur eût évité d'avoir une courroie toujours en mouvement. Ils ont préféré le placer près du changement de vitesse pour conserver plus de masse au volant du moteur.

Une médaille de vermeil a été donnée à la voiture BROUHOT (fig. 21). Ce qu'elle présente de particulier, c'est l'encliquetage substitué au différentiel. Le moteur est d'une puissance de 7 chevaux. Le changement de vitesse entraîne, par roues dentées, l'essieu arrière. Pour donner à chaque roue la facilité de prendre la vitesse qui convient à sa trajectoire, il y a dans son moyeu un encliquetage qui permet à la roue, animée de la plus grande vitesse, de tourner plus vite que l'arbre moteur, retarde par le mouvement plus lent de l'autre roue.

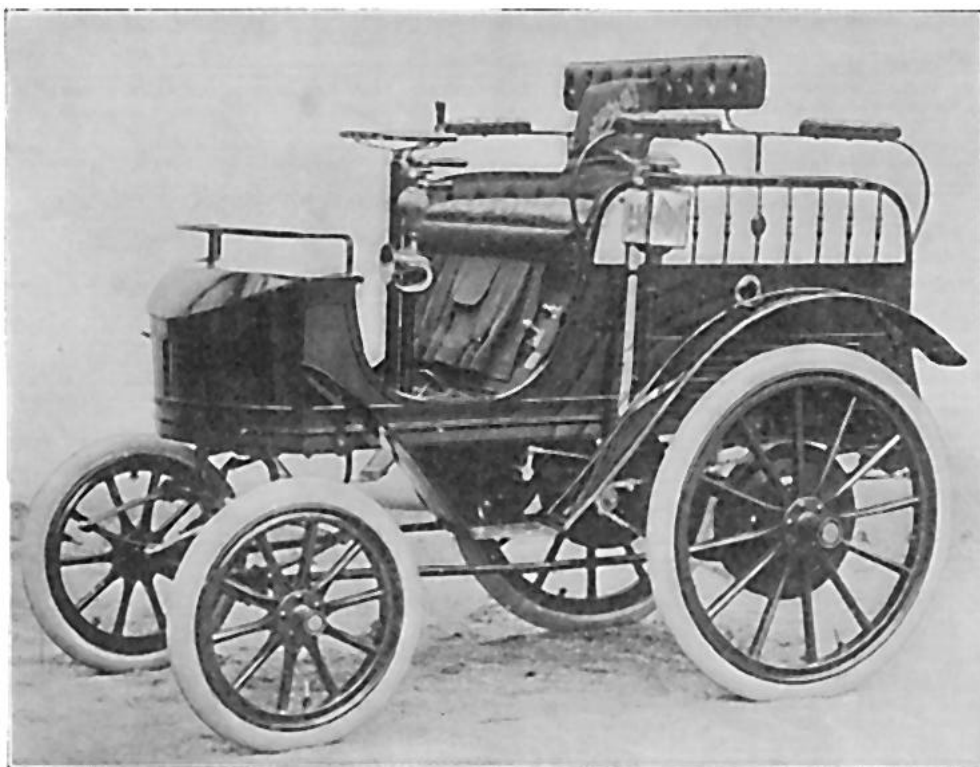


Fig. 22. — Voiture Hurtu.

Une autre médaille de vermeil a été donnée à la voiture HURTU (fig. 22), où le moteur était de la puissance de 5 chevaux. La transmission par deux courroies toujours tendues ne donnait que deux vitesses.

Aucun des faits constatés dans les concours n'autorise à dire que la transmission par courroie absorbe, par frottement, plus que la transmission par engrenages successifs.

Par conséquent, si certains conducteurs, après avoir employé les courroies, les ont abandonnées ou ont une tendance à le faire, c'est surtout à cause des ruptures à craindre en cours de route.

Cependant, la courroie offre certains avantages; elle peut permettre, en mettant le changement de vitesse à la marche arrière, de s'en servir comme frein puissant. Mais pour réaliser ce but, sans danger pour les engrenages du changement de vitesse, il faudrait que la courroie fût placée non pas entre l'arbre du moteur et le changement de vitesse, mais bien entre le changement de vitesse de l'arbre du différentiel.

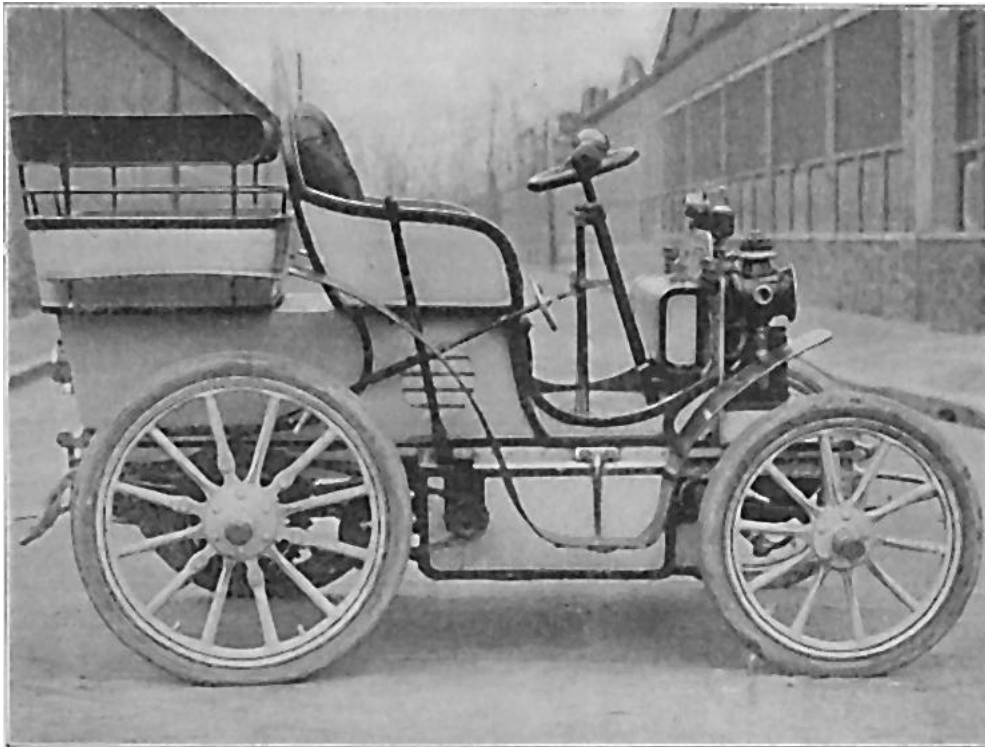


Fig. 23. — Voiture Bardon.

Une médaille d'argent a été donnée à la voiture BARDON (fig. 23). Le moteur de cette voiture, d'une puissance de 7 chev. 25, est du type dit *équilibré à cylindre horizontal*. Le mode de connexion du mouvement du piston avec l'arbre moteur est différent de celui adopté pour le moteur de Riancey. Ici, chaque piston est relié par une bielle à un arbre moteur spécial. Pour solidariser les mouvements des deux pistons, chaque arbre moteur porte une couronne dentée qui engrène avec un même pignon denté, fixé sur l'arbre de transmission.

Une médaille d'argent a été accordée à la voiture G. RICHARD (fig. 24), qui différait seulement par la puissance de son moteur, 7 chevaux, et sa caisse de la voiturette de cette maison, déjà décrite.

Enfin une troisième médaille d'argent a été attribuée à une voiture SERPOLLET, dont le moteur avait une puissance de 8 chevaux.

Une médaille de bronze a été donnée à la voiture des établissements d'ANZIN (fig. 25), qui ne présentait aucun organe caractéristique différent de ceux déjà indiqués.

En dehors de ces voitures, il y a lieu d'en citer trois autres, bien qu'elles n'aient pas été primées, parce que cette absence de récompense est indépendante de leurs qualités.



Fig. 24. — Voiture Georges Richard.

La première, la voiture GOBRON-BRILLIÉ (fig. 26), ne pouvait recevoir de médaille, parce que M. Gobron faisait partie du Jury.

Le moteur de cette voiture, de la puissance de 9 chevaux, était du type dit *équilibré à cylindres verticaux*. Les pistons, qui se déplacent verticalement, ont leurs mouvements solidarisés par le dispositif suivant. Les deux inférieurs ont leurs bielles reliées directe-

ment aux coudes de l'arbre moteur. Les deux pistons supérieurs ont leurs tiges fixées à une traverse horizontale reliée par deux tiges ou bielles, à d'autres coudes du même



Fig. 25. — Voiture d'Anzin.



Fig. 26. — Voiture Gobron-Brillié.

arbre moteur. Pour compenser la masse de cette traverse et des tiges, le déplacement des pistons supérieurs est un peu plus faible que le déplacement des pistons inférieurs.

Le carburateur mérite d'être signalé; l'essence est fournie par un distributeur à alvéoles, en quantité constante et invariable pour chaque explosion.

Ce mode d'alimentation permet la régulation par tout ou rien, sans modifier la marche des soupapes. Il suffit d'empêcher l'essence d'arriver à l'alvéole. C'est alors de l'air pur qui entre dans la chambre d'explosion, et il n'y a pas de course motrice des pistons.

La direction est également fort ingénieuse. Pour obtenir que la main du conducteur soit à l'abri des légères trépidations provenant des aspérités du sol, ou inversement, que les roues soient à l'abri d'un mouvement involontaire du conducteur, M. Brillié a introduit dans la transmission de la direction un organe à mouvement épicycloïdal.

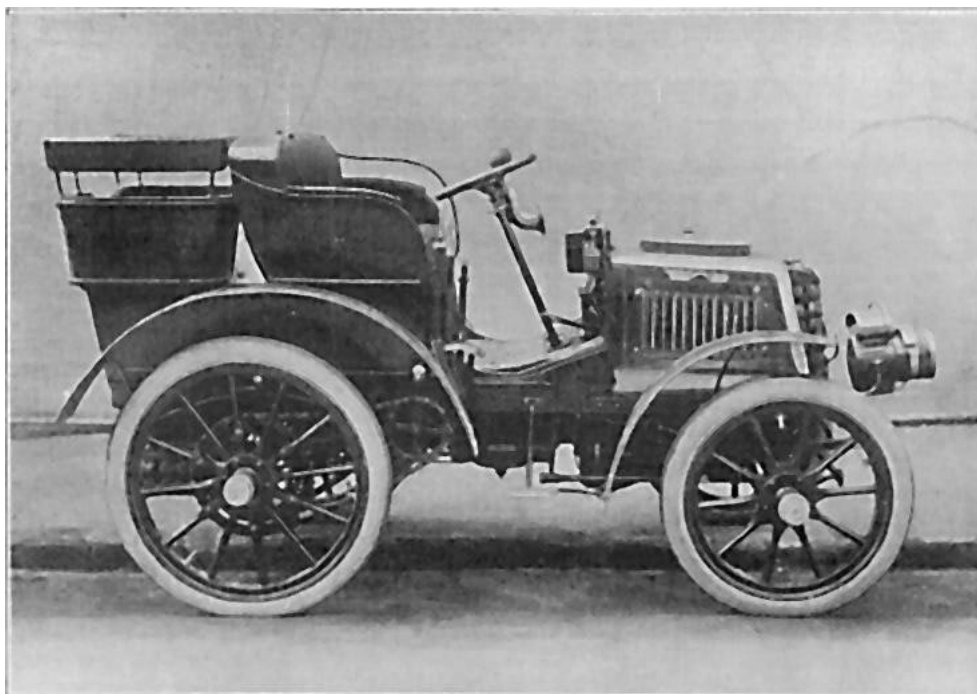


Fig. 27. — Voiture Panhard et Levassor.

Deux voitures des anciens établissements PANHARD et LEVASSOR (fig. 27), respectivement de 8 et 12 chevaux, ont été privées de récompense parce que, au moment où nous avons le plus grand intérêt à ne pas enfreindre les règlements de la Préfecture de Police, leurs conducteurs, malgré nos recommandations les plus pressantes, ont imprimé à leurs voitures des vitesses moyennes de 34 kilomètres, alors que la vitesse maximum ne pouvait pas dépasser 30 kilomètres en rase campagne.

Nous ne décrivons pas ces voitures parce que nous aurons occasion de parler de deux voitures analogues, primées dans deux autres catégories.

Nous ferons cependant remarquer que si l'une de ces voitures avait l'allumage classique par tubes incandescents, l'autre était pourvue de l'allumage électrique.

Le tableau suivant résume les consommations des voitures de la deuxième catégorie: voitures à 4 places.

VOITURES DE TOURISME. — 2^e CATÉGORIE: VOITURES À QUATRE PLACES.

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS.	PUISSANCE du MOTEUR.	REFROI- DISSEMENT.	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE.	PISTE.
						kilogr.	chevaux
Or	DELAHAYE	970 V. 1,040 M. 1,320 C.	6 2 cylindres horizontaux	Pompe.	Électricité. Tout ou rien échappement	28 300	31 700
Or	DE DIETRICH ..	1,090 V. 1,200 M. 1,480 C.	9 5 2 cylindres horizontaux.	Vaporisa- tion.	Tubes incand. Progressif sur échapp.	27 000	37 472
Vermeil	HURTU	550 V. 630 M. 910 C.	5 1 cylindre vertical.	Thermo- siphon.	Électricité Néant.	24 300	#
Argent	BARDON	800 V. 875 M. 1,155 C.	7 25 Équilibré cyl. hor. 2 pistons.	Pompe.	Électricité. Tout ou rien échappement.	26 930	38 160
Argent	G. RICHARD ..	840 V. 922 M. 1,202 C.	7 2 cylindres horizontaux.	Pompe.	Électricité. Tout ou rien échappement.	23 600	31 700
Argent	SERPOLLET ...	1,150 V. 1,280 M. 1,560 C.	8 Vapeur 4 cyl. hor.	#		23 700	#
Bronze	ÉTABL. D'ANZIN	1,060 V. 1,200 M. 1,480 C.	8 2 cylindres verticaux.	Pompe.	Tubes. Tout ou rien échappement.	24 900	#
CONSOMMATIONS							
MÉDAILLES.	NOMS	TOTALES.					
		ITINÉRAIRE		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE KILOMÉTRIQUE.	
		litres	litres	litres	litres	litres	litres
Or	DELAHAYE	pour 64 950 680 ^{km} 70.	pour 3 680 34 ^{km} 350.	0 095	0 107	0 072	0 081
Or	DE DIETRICH ..	pour 136 13 687 ^{km} 50.	pour 5 500 34 ^{km} 350.	0 198	0 160	0 134	0 108
Vermeil	HURTU	pour 75 820 686 ^{km} .	pour 2 640 34 ^{km} 350.	0 110	0 076	0 120	0 083
Argent	BARDON	pour 105 680 ^{km} 70.	pour 4 400 34 ^{km} 350.	0 154	0 128	0 133	0 110
Argent	G RICHARD ...	pour 116 680 ^{km} 70.	pour 6 200 34 ^{km} 350.	0 170	0 180	0 141	0 150
Argent	SERPOLLET ...	pour 197 750 687 ^{km} 50.	#	0 287	#	0 183	#
Bronze	ÉTABL. D'ANZIN	pour 96 600 619 ^{km} 50.	#	0 180	#	0 121	#

VOITURES DE TOURISME. — 2^e CATÉGORIE : VOITURES À QUATRE PLACES. (Suite.)

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS	PUISSANCE du MOTEUR.	REFROI- DISSEMENT	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE	PISTE
						kilogr. kilom.	kilom.
Hors concours.	GOBRON et BRIL LIÉ	850 V. 950 M. 1,230 C.	9 5yl. vert. Équilibré.	Pompe.	# Tout ou rien par distrib.	27 000	31 700
Hors concours.	Anc. établ's. PANHARD et LEVIASSOR ...	800 V. 960 M. 1,170 C.	12 4 cylindres verticaux.	Pompe.	Électricité. Tout ou rien par échapp.	34 250	46 800

MÉDAILLES	NOMS	CONSOMMATIONS					
		TOTALES.		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNEKILOMÉTRIQUE	
		ITINÉRAIRE	PISTE	ITINÉRAIRE	PISTE	ITINÉRAIRE	PISTES
		litres	litres	litres	litres	litres	litres
Hors concours.	Anc. établis. PANHARD et LEVIASSOR	73 pour 619 ^{km} .	5 pour 34 ^{km} 350.	0 117	0 145	0 095	0 118
Hors concours.	GOBRON et BRIL LIÉ	111 pour 698 ^{km} .	5 770 pour 34 ^{km} 350.	0 109	0 115	0 004	0 098

ABRÉVIATIONS: V. à vide; M. en ordre de marche; C. en charge.

TROISIÈME CATÉGORIE: VOITURES À 6 PLACES. - La médaille d'or de cette catégorie a été attribuée à une voiture des anciens établissements PANHARD et LEVIASSOR.

La puissance du moteur à 4 cylindres verticaux est de 8 chevaux (fig. 28).

L'allumage a lieu par tubes incandescents.

Le régulateur automatique agit par tout ou rien, sur l'échappement.

Le refroidissement est obtenu par circulation d'eau avec pompe centrifuge actionnée directement par la couronne du volant.

La transmission comporte un cône d'embrayage, l'arbre de transmission est parallèle à l'axe de la voiture, comme l'arbre moteur. Il en est de même de l'arbre auxiliaire du changement de vitesse par train balladeur. La marche arrière s'obtient en faisant engrener le pignon d'angle qui termine ce dernier arbre avec l'une ou l'autre des roues d'angle d'un train mobile sur le différentiel. Celui-ci est placé sur un arbre intermédiaire dont les extrémités portent des pignons reliés par chaînes avec des couronnes dentées, fixés aux raies en bois des roues motrices.

Une bielle d'écartement maintient constante la distance du pignon et de la couronne, malgré la flexion des ressorts.

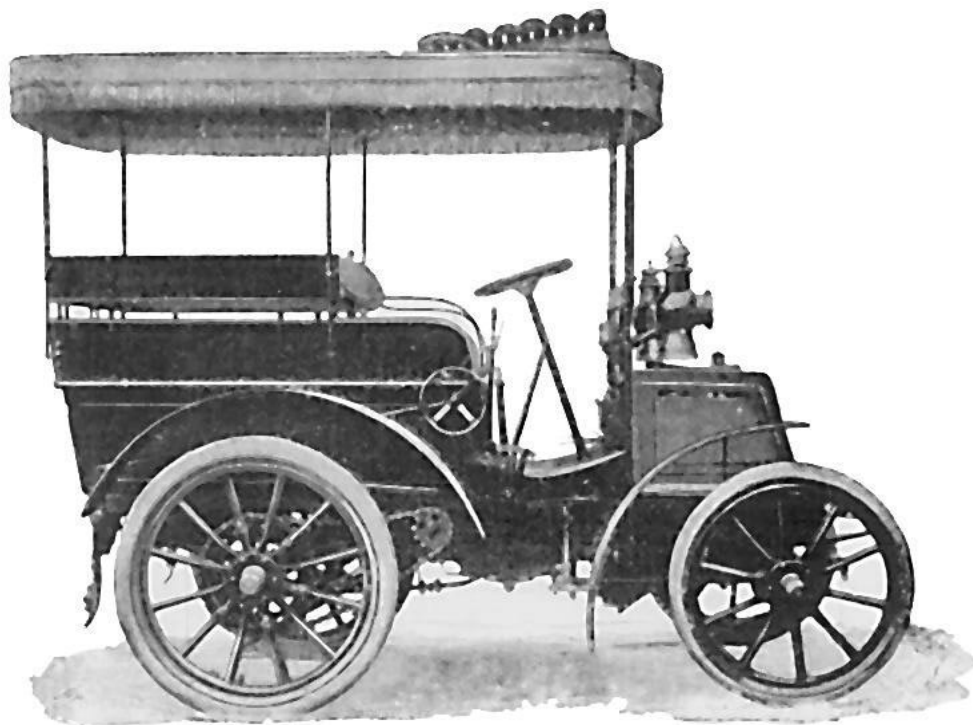


Fig. 28. — Voiture Panhard et Levassor.



Fig. 29. — Voiture Brouhot.

La connexion des roues directrices ne comporte qu'une seule tige reliant les bras des pivots dirigés obliquement à l'avant de l'essieu.

La direction par vis sans fin et secteur denté est du type dit *irréversible*.

La médaille de vermeil a été attribuée à une voiture de la maison BROUHOT (fig. 29), ne différant que par la caisse et la puissance du moteur, 9 chevaux, de la voiture ayant figuré dans la deuxième catégorie; nous ne la décrirons donc pas.

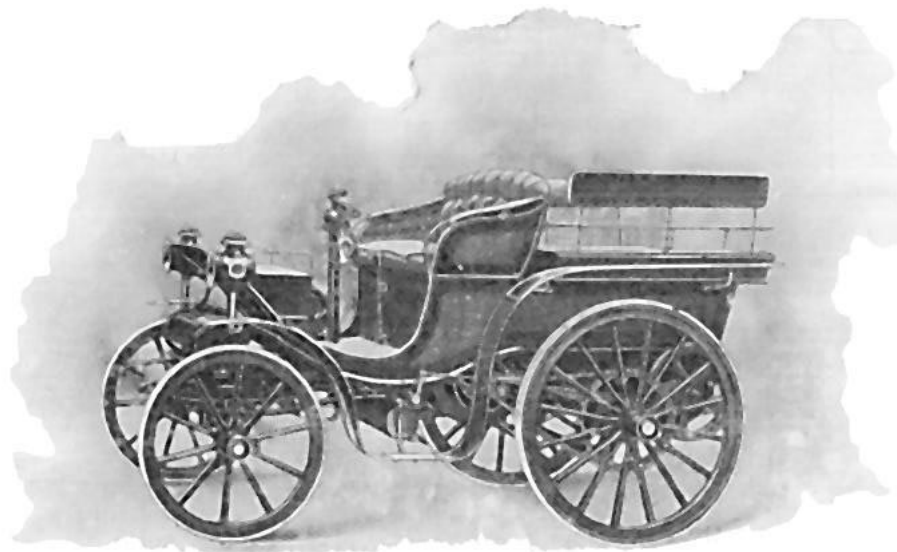


Fig. 30. — Voiture Delahayc.

Il en sera de même pour la voiture DELAHAYE (fig. 30), qui a reçu la médaille d'argent. La puissance de son moteur était de 6 chevaux.

Le tableau ci-dessous donne les renseignements utiles sur les consommations constatées pendant le concours pour les voitures de la troisième catégorie.

VOITURES DE TOURISME. — 3^e CATÉGORIE: VOITURES À SIX PLACES.

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS. kilogr.	PUISSANCE du MOTEUR. chevaux	REFROIDISSE- MENT.	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE kilom.	PISTE kilom.
Or.....	ANCIENS ÉTABLISSE- MENTS PANHARD ET LEVASSOR.....	950 V.	8	Pompe.	Tubes incand. Tout ou rien, échappement.	26 300	31 700
		1,070 M.					
		1,490 C.					
Vermeil ..	BROUHOT.....	1,220 V.	9	"	"	22 100	38 880
		1,340 M.					
		1,760 C.					
Argent ...	DELAHAYE.....	900 V.	6	"	"	28 800	31 700
		1,000 M.					
		1,420 C.					

ABRÉVIATIONS: V, à vide; M., en ordre de marche; C., en charge

VOITURES DE TOURISME. — 3^e CATÉGORIE: VOITURES À SIX PLACES. (Suite.)

MÉDAILLES.	NOMS.	CONSOMMATION					
		TOTALE.		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE KILOMÉTRIQUE.	
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.
		litres.	litres.	litres.	litres.	litres.	litres.
Or.....	Anciens établissements PANHARD et LEVIASSOR.....	130 pour 697 ^{km}	5 pour 34 ^{km} 650	0 187	0 145	0 125	0 097
Vermeil..	BROUHOT.....	142 pour 687 ^{km}	5 pour 34 ^{km} 650	0 207	0 147	0 117	0 080
Argent...	DELAHAYE.....	97 pour 697 ^{km}	4 pour 34 ^{km} 650	0 110	0 116	0 077	0 080

QUATRIÈME CATÉGORIE: VOITURES À PLUS DE 6 PLACES. — Cette catégorie n'a compté qu'un seul omnibus de 18 places des anciens établissements Panhard et Levassor, qui a reçu une médaille de vermeil.

La puissance de son moteur était de 12 chevaux, le tableau ci-dessous donne ses consommations pendant le concours.

VOITURES DE TOURISME. — 4^e CATÉGORIE: VOITURES À SIX PLACES.

MÉDAILLE	NOMS.	POIDS.	PUISSANCE du MOTEUR.	REFROIDISSE- MENT.	ALLUMAGE et RÉGULATION.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
						ITINÉRAIRE	PISTE
		kilogr.	chevaux			kilom.	kilom.
Vermeil..	Anciens établissements PANHARD et LEVIASSOR.....	2,800 V. 3,050 M. 4,310 C.	12 4 cylindres verticaux.	Pompe.	Tubes incand. Tout ou rien, échappement.	19 500	27 100

MÉDAILLE.	NOMS.	CONSOMMATION					
		TOTALE.		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE KILOMÉTRIQUE.	
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.
		litres.	litres.	litres.	litres.	litres.	litres.
Vermeil..	Anciens établissements PANHARD et LEVIASSOR.....	pour	pour	0 346	0 337	0 081	0 078

ABRÉVIATIONS: V. à vide; M., en ordre de marche; C., en charge.

Arrivé au terme de notre compte rendu sommaire des Concours d'automobilisme d'agrément, qu'il nous soit permis d'exprimer le regret qu'ils n'aient pas été réellement internationaux. En particulier, nous eussions été heureux de voir fonctionner sur nos itinéraires les voitures belges à moteurs mixtes (essence et électrique) dont la présence à la dernière exposition des Tuileries avait fait naître tant d'espérance.

Si quelques-uns leur reprochaient de réunir à la fois les chances de panne des deux moteurs, les autres voyaient dans la dynamo, montée en dérivation, enfilée sur l'arbre moteur, le volant susceptible par excellence de maintenir la constance de la marche, puisque, lorsqu'en palier la puissance du moteur dépassait la résistance elle tournait à grande vitesse, devenue génératrice elle rechargeait les accumulateurs, et lorsque, au contraire, sur une rampe la résistance dépassait la puissance du moteur à pétrole, la vitesse diminuant assez pour qu'elle devînt motrice, elle restituait l'énergie emmagasinée lorsque la puissance dépassait la résistance.

Il nous reste maintenant à faire ressortir quelques-uns des enseignements que les ingénieurs peuvent tirer des consommations constatées pendant le concours.

Ce qui a fait l'intérêt de nos constatations, c'est que nous avons pu, pour toutes les voitures, les essayer sur la piste du lac Daumesnil et que nous avons été assez favorisés par le temps pour pouvoir admettre que cette chaussée a présenté les mêmes conditions de roulement pendant tous les concours.

En conséquence, les consommations relevées sur les nombreux kilomètres effectués sur cette piste peuvent fournir des renseignements utiles sur les rendements des moteurs des mêmes constructeurs, suivant leur puissance et les poids des voitures mises en mouvement.

Le tableau suivant donne les résultats pour les moteurs Rochet-Petit, Georges Richard, Delahaye et Panhard et Levassor.

NATURE DU VÉHICULE	POIDS en CHARGE	VITESSES moyennes SUR LA PISTE.	PUISSANCE du MOTEUR.	CONSUMMATION	
				par VOITURE- KILOMÈTRE.	par TONNE KILOMÉTRIQUE.
				kilogr.	kilom.
1° ROCHET-PETIT (Transmission par engrenages).					
Motocycle.....	250	#	2 75	0 0257	#
Quadricycle	260	#	2 75	0 0372	#
Voiture	1,000	#	6 00	0 0870	0 087
2° Georges RICHARD (Transmission par courroie).					
Voiturette.....	400	#	3 00	0 1120	0 276
Voiture	1,200	#	7 00	0 1800	0 150
3° DELAHAYE (Transmission par courroie).					
Voiture.....	680	#	4 50	0 0830	0 122
Voiturb.....	1,320	#	6 00	0 1070	0 081
Voiture.....	1,420	#	6 00	0 1160	0 081
4° PANHARD et LEVASSOR (Transmission par engrenage).					
Voiture.....	1,170	#	8 00	0 1460	0 124
Voiture.....	1,455	#	12 00	0 1090	0 098
Voiture.....	1,490	#	8 00	0 1450	0 097
Omnibus	4,310	#	12 00	0 3370	0 078

Si maintenant nous comparons les consommations des voitures à vapeur chauffées au pétrole et celles des voitures à mélange tonnant alimentées par de l'essence, nous trouvons:

NATURE DU VÉHICULE.	POIDS en CHARGE. kilogr.	VITESSES moyennes SUR LA PISTE. kilom.	PUISSANCE du MOTEUR. chevaux.	CONSOMMATION	
				par VOITURE- KILOMÈTRE	par TONNE KILOMÉTRIQUE
				litres.	litres.
1° VAPEUR (Voiture Serpollet chauffée au pétrole).					
Voiture.....	790	32 200	5 00	0 1950	0 246
2° ESSENCE (Delahaye).					
Voiture.....	680	23 590	4 50	0 0830	0 122

Ces résultats corroborent ceux que nous avons déjà constatés au concours des poids lourds de 1898, où les voitures à vapeur, pour une tonne kilométrique, avaient consommé:

Leyland (chauffage à l'essence d'épicier): 0 lit. 300.

Serpollet (chauffage à l'huile lourde de gaz): 0 lit. 245.

Si on multiplie ces différentes consommations par leurs pouvoirs thermiques, on voit que la tonne kilométrique a nécessité:

$$0.265 \times 8,000 = 1,968 \text{ calories dans la voiture Serpollet.}$$

$$0.122 \times 7,000 = 854 \text{ calories dans la voiture Delahaye.}$$

Si on admet que la tonne kilométrique a représenté un travail résistant de 20,000 kilogrammètres, on en conclut que le rendement thermique a été de:

$$\frac{20,000}{1,968 \times 425} = 2,3 \text{ p. 100, pour la voiture à vapeur.}$$

$$\frac{20,000}{854 \times 425} = 5,6 \text{ p. 100, pour la voiture à essence.}$$

L'avantage de la voiture à mélange tonnant serait relativement plus considérable si on considérait les voitures plus lourdes où la consommation d'essence par tonne kilométrique tombe à 0 lit. 080 et même à 0 lit. 078.

Malheureusement la différence du prix de vente, en France, du pétrole et de l'essence ne suffit pas pour compenser la plus grande consommation du premier.

Quoique plus souple, plus susceptible de se prêter aux variations de puissance nécessaires, le moteur à vapeur avec chauffage au combustible liquide ne paraît pas destiné, chez nous, à remplacer pour le tourisme le moteur à mélange tonnant.

Puisque le concours de voitures de tourisme a compté la voiture Chaboche à vapeur

chauffée à la houille, comparons ses consommations avec celles de voitures à essence d'un poids analogue, avec l'omnibus Panhard et Levassor:

VOITURES.	POIDS	VITESSES ; moyennes en kilomètres À L'HEURE.	PUISSANCE.	CONSUMMATION			
				par VOITURE- KILOMÈTRE.	EAU.	par TONNE KILOMÉTRIQUE.	EAU.
	kilogr.		chevaux.	litres.	litres	litres.	litres.
CHABOCHE	2,670	32 203	10 à 12	0 785	4 39	0 300	1 68
PANHARD et LEVASSOR,...	4,310	27 100	12	0 337	#	0 078	#

En effectuant les mêmes calculs que tout à l'heure, nous verrons que les rendements thermiques sont:

Voitures Chaboche:

$$\frac{20,000}{0 \text{ kilom. } 300 \times 8,000 \times 425} = \frac{20,000}{1,020,000} = 2.0 \text{ p. } 100.$$

Voitures Panhard et Levassor:

$$\frac{0 \text{ kilom. } 078 \times 20,000 \times 425}{7,000} = \frac{20,000}{232,050} = 8.6 \text{ p. } 100.$$

Dans la houille, la calorie est si bon marche, tandis qu'elle coûte si cher dans l'essence, que malgré le rendement thermique élevé des moteurs à essence le rendement économique des moteurs à vapeur chauffés à la houille est bien préférable.

Malheureusement, la conduite du feu dans la voiture à vapeur chauffée à la houille exige un chauffeur toujours un peu souillé de poussière noire.

Sa présence sur la voiture n'est pas très select et, malgré son économie, la voiture ainsi chauffée n'a pas chance d'être adoptée par les touristes.

C'est ce qui explique qu'à l'exposition du Grand-Palais, M. Chaboche n'avait exposé que des voitures chauffées au pétrole et que M. Turgan, constructeur d'une voiture à vapeur chauffée à la houille, qui a figuré au concours des poids lourds, comme prélude à une tournée en Tunisie, nous ait annoncé qu'il avait mis à l'étude l'emploi du pétrole pour le chauffage de sa chaudière.

La course de Paris-Toulouse et retour a couronné avec succès toutes les épreuves de l'automobilisme d'amateurs. Elle a été plus particulièrement organisée par le comte de Chasseloup-Laubat, secrétaire de la Commission. On se rendra compte des difficultés de toutes sortes qui ont entravé sa préparation et augmenté ses dépenses quand on saura que c'est seulement le lundi à midi que nous avons enfin reçu l'avis officiel de l'autorisation d'une course dont le départ devait avoir lieu le mercredi suivant à 3 heures du matin.

Malgré tout, le mercredi matin, à 3 h. 7, M. de Chasseloup-Laubat donnait le départ à : 18 voitures, 8 voiturettes, 35 motocycles.

Après avoir parcouru 713 kilomètres, traversé 9 départements, 72 communes et 20 centres neutralisés, 9 voitures, 3 voiturettes, 9 tricycles arrivaient à Toulouse, et le samedi, après un nouveau parcours de 713 kilomètres dans les mêmes conditions, 8 voitures, 3 voiturettes, 5 motocycles revenaient au point de départ.

Voici les principaux résultats de cette course:

Sur 8 voiturettes parties de Paris, 3 sont arrivées à Toulouse et revenues à Paris. Elles pesaient, en ordre de marche: 394 kilogrammes, avec le conducteur: 465 kilogrammes.

Les vitesses moyennes de la voiturette arrivée première ont été de 36 kilom. 420 de Paris à Toulouse, 42 kilom. 30 de Toulouse à Limoges, 42 kilom. 42 de Limoges à Paris.



Fig. 31. — Voiture de M. Levegh (Mors).

On se demande avec stupéfaction comment un petit véhicule, construit aussi légèrement, a pu effectuer un parcours de 1,400 kilomètres avec cette constance remarquable de vitesse, surtout quand on songe qu'en revenant il avait un passager supplémentaire qui portait le poids total à 535 kilogrammes.

Sur 35 motocycles partis de Paris: 9 seulement sont arrivés à Toulouse, 9 sont revenus à Limoges et 8 rentrés à Paris.

Le motocycle arrivé premier avait un moteur de 7 à 8 chevaux refroidi par ailettes, ses vitesses moyennes ont été: 58 kilom. 560 de Paris à Toulouse, 57 kilom. 120 de Toulouse à Limoges, 51 kilom. 600 de Limoges à Paris.

Cette diminution de vitesse, pendant la dernière étape, s'explique facilement par la fatigue du cavalier, si on songe qu'il a reçu dans le bas de la colonne vertébrale, les secousses violentes de plus d'un million d'explosions.

Ce motocycle pesait, avec son cavalier, 230 kilogrammes,

Sur 18 voitures parties de Paris: 9 sont arrivées à Toulouse, 9 sont revenues à Limoges et 8 à Paris.

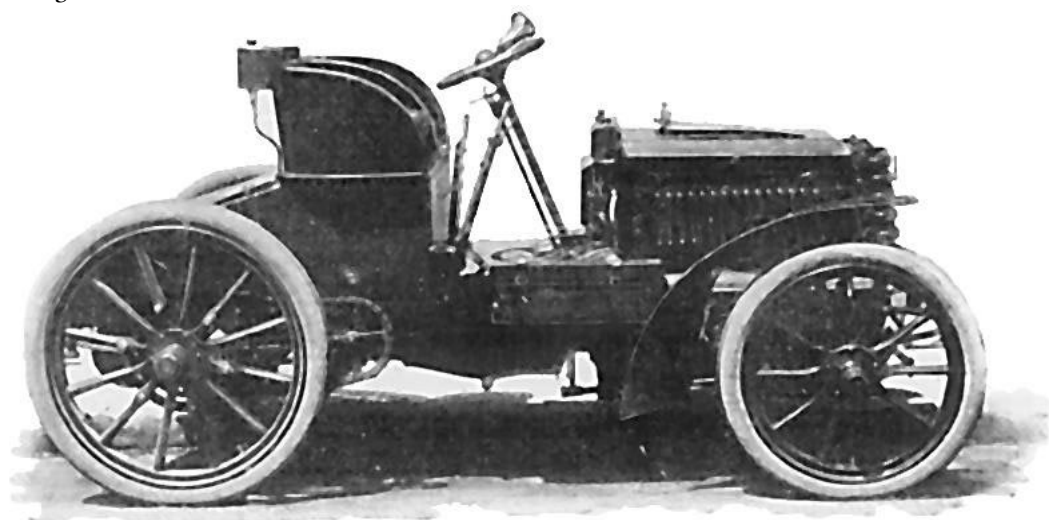


Fig. 32. — Voiture de M. Pinson. (Panhard et Levassor.)

Les vitesses moyennes des deux premières, conduites la Première par M. Levegh (fig. 31), la seconde par M. Pinson (fig. 32), ont été:

	PARIS-TOULOUSE	TOULOUSE-LIMOGES.	LIMOGES-PARIS.
Première..	68 ^h ,180	63 ^h ,600	63 ^h ,312
Seconde	55 260	65 460	69 840

Pour permettre d'apprécier les progrès réalisés dans les voitures de course depuis 1894, nous croyons devoir donner les renseignements sur la tendance continue et progressive à l'augmentation de vitesse et de puissance du moteur:

	VITESSE MOYENNE.	PUISSANCE.
En 1894, course de Paris-Rouen	21 ^h ,00	3 ^{ch} ,75
En 1895, course de Paris-Bordeaux	24 20	4 00
En 1896, course de Paris-Marseille.	25 20	6 00
En 1898, course de Paris-Amsterdam.	44 70	12 00
En 1899, course de Paris-Bordeaux	48 26	16 00
En 1900, course de Paris-Toulouse	65 80	34 00

Et enfin, le vainqueur de Paris-Bordeaux a pu, dans le tour de Sud-Ouest, réaliser la vitesse de 70 kilomètres en moyenne, entre Pau et Bayonne.

On voit avec quelle rapidité ont crû les puissances et les vitesses. Si on rapporte ces

puissances au nombre de kilogrammes par cheval-vapeur, on constate la décroissance suivante:

	PAR CHEVAL-VAPEUR.
	— kilogr
Paris-Rouen.....	230
Paris-Bordeaux	185
Paris-Marseille	166
Paris-Amsterdam.....	100
Paris-Bordeaux	65
Paris-Toulouse ...	43

Cet accroissement simultané de la puissance du moteur et de la vitesse du véhicule n'est pas uniquement l'apanage de la voiture de course, il en a été de même pour le motocycle.

En 1895, le constructeur a présenté son motocycle à l'exposition des voitures qui avaient pris part à la course Paris-Bordeaux; il a déclaré qu'il ne l'avait pas trouvé assez à point pour l'engager dans la course; ce motocycle avait une puissance de $\frac{3}{4}$ de cheval. L'année suivante le motocycle avait un moteur de 1 cheval et a pu, dans la course de Paris-Marseille, atteindre une vitesse moyenne de 27 kilomètres.

	PUISSANCE.	—	VITESSE.
En 1897... dans le critérium des motocycles.....	1 ^h , 25		28 ^h , 375
En 1898... {	dans Paris-Amsterdam.....	1 75	34 7
	dans le critérium.....	2 25	57 5
En 1899... {	dans Paris-Bordeaux	2 75	42 3
	dans le Tour de France.....	2 75	43 3
	dans Paris -Trouville.....	3 25	58 8

En 1900, dans Nice-Marseille, le moteur était de 6 chevaux.

Entre la voiture de course et le motocycle il y a une voiture intermédiaire: la voiturette, qui a commence à prendre part aux courses, dans Paris-Bordeaux. Elle avait alors une vitesse modeste qui a imposé aux conducteurs une fatigue incroyable à cause du nombre d'heures qu'il leur a fallu pour arriver à Bordeaux (565 kilom.).

En 1899, dans Paris-Amsterdam, sur 1,393 kilomètres, la voiturette a obtenu une vitesse de 28 kilom. 6.

Dans Paris-Boulogne, un quadricycle a atteint la vitesse moyenne de 43 kilom. 700.

II. — VOITURES DE PLACE, VOITURES DE BANLIEUE, VOITURES DE LIVRAISON, CAMIONS À MARCHANDISES.

L'automobilisme industriel comportait trois natures de concours:

Le concours dit des *poids légers* ou petites voitures pour colis postaux, de 200 à 300 kilogrammes.

Le concours des *voitures de service urbain*, comprenant, comme les deux précédents de 1898 et 1899, le service de voyageurs: fiacres ou voitures de remise, et le transport des messageries: voitures de livraison portant de 550 à 600 kilogrammes.

Enfin le concours dit des *poids lourds*, comprenant, comme les trois précédents de 1897, 1898 et 1899, les voitures de banlieue destinées à assurer soit le transport des voyageurs: omnibus de 10 places au minimum, ou le transport des messageries: voitures de livraison portant 1,000 kilogrammes, soit le transport des marchandises: camions portant au moins une tonne.

Dans l'automobilisme d'agrément et surtout de tourisme, ce dont on se préoccupe surtout, c'est la facilité des ravitaillements en combustible et en eau. On tient non moins à ce que les organes du moteur et de la transmission soient facilement accessibles à la vue et aux mains pour réduire la durée de la recherche et de la réparation des avaries.

Pour en diminuer les chances, on préfère que les mécanismes ne comportent qu'un petit nombre d'organes robustes, dût-il en résulter un moins bon rendement à compenser par une augmentation de la puissance du moteur.

Enfin, en vue du confort et de l'agrément de la promenade, on désire éviter le voisinage d'un chauffeur aux vêtements par trop couverts de poussière de charbon ou tachés d'huile; aussi, à l'exposition du Grand-Palais, avons-nous vu les constructeurs de voitures à vapeur obligés, pour faire accepter ce moteur sur les voitures de promenade, de renoncer à l'emploi du combustible solide pour recourir au chauffage par combustible liquide beaucoup plus coûteux, même en employant, pour faciliter le ravitaillement, le pétrole des épiciers.

Dans l'automobilisme industriel, où les voitures font, généralement, un service régulier, c'est-à-dire passent à des heures à peu près fixes en des points bien déterminés, les approvisionnements sont faciles à tenir prêts à l'avance; dès lors, on peut employer la source d'énergie que, vu les circonstances locales, on juge devoir procurer le plus d'économie.

D'un autre côté, la voiture industrielle n'est plus conduite par son propriétaire plus ou moins expert en réparations ou soucieux de ne pas consacrer au gîte une partie de ses loisirs ou de son temps de repos à visiter son moteur; elle est confiée à un mécanicien de métier payé pour lui donner à temps tous les soins nécessaires. D'ailleurs, au moins tous les soirs, sinon même à plusieurs reprises dans la journée, elle rentre au siège de l'exploitation, où il y a un atelier de réparation pourvu de tous les appareils de levage de la caisse et même de la chaudière. A raison de toutes ces facilités de visite, de soins fréquents et de réparation, les mécanismes peuvent être plus compliqués s'ils doivent, par une meilleure utilisation de l'énergie employée, procurer une économie notable; de même, le combustible employé peut avoir sans inconvénients plus de tendance à encrasser la chaudière ou le moteur, s'il coûte moins cher.

Il devrait donc y avoir une différence sensible dans les divers organes d'une voiture automobile, suivant qu'elle est destinée aux voyages de tourisme ou aux services réguliers de transports industriels.

Les constructeurs ne semblent pas s'être préoccupés de ces considérations, car, pour toutes les voitures des concours d'automobilisme industriel, les divers organes et mécanismes des châssis étaient identiques à ceux des voitures des mêmes maisons engagées

dans les concours de tourisme. Peut-être sera-t-on fondé à chercher, dans cette trop grande similitude, la cause de certains prix de revient trop élevés.

Au lieu de suivre dans l'énumération des voitures qui ont pris part aux épreuves de l'automobilisme industriel l'ordre chronologique des concours, nous croyons préférable de grouper les voitures par nature du moteur dont elles étaient pourvues.

Nous passerons successivement en revue tous les véhicules à moteur électrique, puis toutes les voitures à moteur à mélange tonnant pour finir par celles à moteur à vapeur.

Dans chaque catégorie, nous grouperons, du reste, les voitures d'après le service auquel elles étaient affectées, dans l'ordre suivant:

Transport des voyageurs: service urbain, fiacres; service de banlieue, omnibus.

Transport des messageries: service urbain, poids légers, voitures de livraison de 500 à 600 kilogrammes de charge utile; services de banlieue, voitures de livraison pouvant porter 1 tonne.

Transport des marchandises: camions.

VOITURES POURVUES D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE.

TRANSPORT DES VOYAGEURS.

SERVICE URBAIN.

Fiacres ou voitures de remise. — Comme aux concours précédents de 1898 et 1899, nous comptons bien sur les voitures pourvues d'un moteur électrique pour relever l'intérêt du troisième concours des voitures de place automobiles. Toutes nos mesures étaient prises au hall de remisage de l'annexe de Vincennes pour procéder à toutes les constatations utiles; mais nous avons joué de malheur avec les moteurs de la Classe 20 qui ont dû successivement nous fournir l'énergie électrique.

Celui avec lequel nous avions traité à l'avance n'était pas prêt. Celui que nous lui avons substitué a vu son massif de fondation se disloquer après un jour de fonctionnement. Le troisième auquel nous avons fait appel s'est arrêté pour cause de grippement de son piston moteur.

Pour terminer tant bien que mal le concours, nous avons été dans la nécessité d'envoyer les voitures à moteur électrique recharger leurs accumulateurs au garage de la rue Cardinet où la *Société des électromobiles* nous a accueillis avec une bonne grâce dont nous ne saurions trop la remercier.

Naturellement, au milieu de toutes ces vicissitudes, nul enregistrement sérieux de l'énergie fournie aux divers accumulateurs n'a pu être effectué.

Pour le concours des *poids légers*, la charge des accumulateurs de la voiture Ricker a eu lieu au garage de l'A. C. F.

Enfin, pendant le concours des *poids lourds* où les départs se donnaient au hall de Vincennes, nous avons eu recours à l'obligeance de l'usine Say, dont le camion à marchandise prenait part à nos épreuves.

Dans ces deux établissements nous n'avons disposé d'aucun appareil enregistreur. Nous n'avons donc pu recueillir et nous ne pouvons fournir aucun renseignement précis.

C'est d'autant plus regrettable que certaines voitures étaient pourvues du nouvel accumulateur *Aigle*, alors que dans tous les concours précédents nous n'avions pu étudier que les accumulateurs Fulmen.



Fig. 33. — Voiture Jeantaud.

Les trois constructeurs dont les voitures à moteur électrique ont pris part au troisième concours des *voitures de place* automobiles ont adopté chacun un mode différent de liaison du moteur et des roues motrices.

Dans les voitures JEANTAUD (fig. 33), il n'y a qu'un seul moteur; il est placé sur le châssis suspendu. La transmission comporte un différentiel placé sur un arbre intermédiaire relié par pignons et chaînes aux couronnes des roues motrices placées à l'arrière.

Dans les voitures KRIÉGER, il y a un moteur pour chaque roue motrice qui, placée en avant, est en même temps directrice. Le moteur est porté par le pivot de la roue motrice. Ce moteur, placé en avant de la couronne dentée calée sur le moyeu,

est retenu par un ressort vertical dans ses déplacements concentriques à cette couronne.

Dans les voitures JENATZY, il y a aussi un moteur pour chaque roue motrice, mais celle-ci est en arrière; de moteur est porté par d'essieu autour duquel il peut osciller et par une lame de ressort plate fixée au châssis.

Le relevé des consommations d'énergie de ces trois voitures aurait pu fournir des renseignements utiles sur le rendement comparé de leurs moteurs et de leurs transmissions.

Nous avons expliqué pourquoi nous ne pouvions donner que les vitesses moyennes qui sont presque identiques à celles relevées dans le concours de 1899. Cependant, grâce au dévouement des Commissaires, nous avons pu réunir des constatations en cours de route qui prouvent que les consommations d'énergie en palier et sur les rampes caractéristiques de l'itinéraire, qui était le même qu'en 1899, n'avaient pas sensiblement varié.

Le Jury a donné une médaille d'or aux voiture KRIÉGER et une médaille de vermeil au coupé JEANTAUD (fig. 33).

Quant aux voitures JENATZY elles n'ont reçu aucune récompense, non pour cause de mauvais fonctionnement, mais pour défaut d'obéissance de leur propriétaire aux recommandations qui lui avaient été faites par le président de la Commission.

SERVICE DE BANLIEUE.

Aucun omnibus à moteur électrique n'a pris part au concours des poids lourds.

TRANSPORT DES MESSAGERIES.



SERVICE URBAIN.

Poids légers. — Une voiture à moteur électrique du système RICKER a pris part à ce concours.

L'appareil caractéristique de ces voitures est le mode de pivotement adopté pour les roues directrices.

C'est dans le moyeu de la roue que se trouve le pivot autour duquel la roue directrice peut tourner pour obéir au mécanisme de direction.

Cette voiture électrique était pourvue d'accumulateurs l'*Aigle*, du type E. Elle portait une charge utile moyenne de 160 kilogrammes. Le moteur mobile autour de l'essieu par lequel il était porté agissait directement sur la couronne du différentiel. Sa puissance était de a kilow. 5, la vitesse moyenne pendant les cinq itinéraires dans Paris a été de 14,660 kilom. Le Jury a donné une médaille de vermeil à cette voiture.

Voitures de livraison. — Au concours des voitures de ville a figuré une voiture de livraison, type Bon Marche, pouvant porter une charge utile de 500 à 600 kilogram

mes, système KRIÉGER. Elle était identique à celle qui avait pris part aux épreuves du concours de Versailles, en 1899, car, dès cette époque, M. Kriéger avait remplacé le moteur placé au-dessus du pivot par un moteur placé en avant et contrebuté par un ressort vertical, de manière qu'il fût suspendu. Dans cette position, le pignon denté du moteur engrène sur le côté de la couronne de la roue, et le constructeur attribue à cette disposition une plus grande facilité dans la direction, dans le cas où, par suite d'avarie, on doit conduire la voiture avec un seul moteur.

Cette voiture de livraison pesait 2,000 kilogrammes y compris 436 kilogrammes d'accumulateurs Fulmen.

La vitesse moyenne a été de 10 kilom. 057 dans Paris; sur la piste du lac Daumesnil, elle a atteint 15 kilom. a 60.

D'après les constatations des Commissaires, la consommation d'énergie a été d'environ 84 kilowatts par tonne-kilomètre. C'est à peu près ce qu'on avait obtenu au concours de 1898 et 1899 pour les voitures Kriéger.

SERVICE DE BANLIEUE.

Au concours des poids lourds, une voiture RICKER a effectué le service de voiture de livraison de banlieue en portant 1 tonne. Elle pesait 2,910 kilogrammes dont 688 kilogrammes d'accumulateurs du type l'*Aigle*. La vitesse commerciale a été de 14 kilomètres. Le poids relativement faible, 688 kilogrammes, de ses accumulateurs pourrait inspirer quelques doutes sur la possibilité d'effectuer, chaque jour, 54 kilomètres sans les recharger si nous ne disions pas que ces parcours ont été faits en service de livraison, comme pour les *petits poids*. Le matin, les 1,000 kilogrammes partagés en cinq colis de 200 kilogrammes étaient successivement déposés sur cinq points où ils étaient repris le soir par la voiture.

TRANSPORT DES MARCHANDISES.

Camions. — Au concours des poids lourds, un camion à moteur électrique, construit par la maison POSTEL-VINAY, a été engagé par la raffinerie Say.

Ce camion, d'un poids total de 22 tonnes, dont 2,522 kilogrammes d'accumulateurs, porte une charge utile de 10 tonnes. Les problèmes de construction de toute nature qui résultaient d'une pareille masse ont été résolus par la maison Postel-Vinay dans des conditions qui mériteraient une étude complète de tous les détails de cette voiture.

Les deux tiers de cette énorme charge, soit 14 t. 5, portent sur les roues arrière, et 7 tonnes sur les roues avant qui sont directrices. Comme dans la voiture Jenatzy, chaque roue arrière motrice est actionnée par un moteur distinct, mais' dans le camion Say la roue est calée sur un essieu spécial qui porte la couronne dentée sur laquelle engrène le pignon du moteur. Les essieux des deux roues ne sont pas dans le prolongement l'un

de l'autre; chacun d'eux est incliné sur l'horizontale pour donner le carrossage nécessaire. Ce dispositif n'est pas aussi nouveau qu'il peut le sembler; vers 1820, un Anglais a imaginé ce système de roues calées sur un demi-essieu incliné pour une voiture ordinaire de promenade.

La consommation a été environ de 84 kilowatts, par tonne-kilomètre en palier.

Sur les itinéraires, la vitesse a été d'environ 6 à 7 kilomètres à l'heure. Ce camion a monté la côte des Corbeaux, d'une déclivité de 10 p. 100, à la vitesse de 3 kilomètres à l'heure. Bien que ses roues motrices aient 1 m. 22 de diamètre, sur les pavages assez médiocres de son parcours en service courant dans Paris, elles ont souvent besoin de l'aide des sablières pour remonter les dépressions de la chaussée.

Elles consomment, dit-on, 150 kilogrammes de sable par voyage de 5 à 6 kilomètres.

Le tableau suivant résume des renseignements recueillis sur les voitures électriques pendant des concours:

VOITURES ÉLECTRIQUES.

MÉDAILLES	NOMS	POIDS		PUISSANCE DU MOTEUR. chev.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSOMMATIONS MOYENNES			
		TOTAL. kilogr.	UTILE. kilogr.		ITINÉRAIRE. kilom.	PISTE kilom.	PAR VOITURE- KILOMÈTRE.		PAR TONNE- KILOMÈTRE.	
							ITINÉRAIRE. kilow.	PISTE. kilow.	ITINÉRAIRE. kilow.	PISTE. kilow.
1° FIACRES.										
Or.	KRIÉGER (Victoria 7)	1,335	140	"	14 948	"	"	"	"	"
		AC-B ₁₅ -340 ^{kg}								
Vermeil	KRIÉGER (Victoria 9 *)	1,845	280	"	13 500	"	"	"	"	"
		AC-B ₂₅ -725 ^{kg}								
	JEANTAUD (Coupé)	1,510	140	"	16 274	"	"	"	84	"
2° POIDS LÉGERS.										
Vermeil	RICKER	1,510	160	"	14 760	20 00	"	"	144	"
3° VOITURES DE LIVRAISON (Service urbain)										
Or.	KRIÉGER	2,000	550	"	10 570	15 26	"	"	"	"
4° VOITURES DE LIVRAISON (Service de banlieue).										
Vermeil	RICKER	2,910	1,000	"	13 000	14 50	"	"	88 90 84 5	"
AC-E ₉ Aigle 688 ^{kg}										

(*) Avec ce poids d'accumulateurs (795 kilogr.), la victoria n° 9 a pu faire deux parcours ou 190 kilom. sans les recharger.

Le compte rendu des voitures à moteur électrique que nous avons pu étudier pendant les concours de l'Exposition serait incomplet si nous ne parlions pas de l'omnibus à trolley automoteur, système Lombard-Gérin, dont les évolutions sur la piste du lac Daumesnil ont si vivement intéressé tous les visiteurs de l'annexe de Vincennes.

Cet omnibus, construit par la maison Jeantaud, pesait 2,400 kilogrammes à vide, son moteur 800 kilogrammes, soit en tout 3,200 kilogrammes. Il pouvait porter 16 à 18 personnes.

Le caractère de cet omnibus, c'est qu'au lieu de traîner son trolley, il cheminaut côte à côte avec lui, le trolley allait même un peu plus vite et devançait l'omnibus, ce qui permettait au conducteur d'en surveiller le fonctionnement.

Ce trolley automoteur, qui portait sur deux fils horizontaux parallèles, était actionné par un moteur triphasé synchrone avec le transformateur mis en marche par le moteur de la voiture. Grâce à cette indépendance du trolley et de la voiture, ils pouvaient être reliés par un lien souple formé des conducteurs du courant allant d'un des fils aériens au moteur et du moteur à l'autre fil aérien et des conducteurs du courant allant du transformateur au moteur du trolley, et réciproquement. Dès lors, l'omnibus pouvait s'écarter des fils conducteurs pour éviter la voiture qu'il devait croiser ou dépasser. Ceux qui ont étudié le fonctionnement de cet omnibus ont été émerveillés de la facilité avec laquelle il pouvait évoluer au milieu des embarras de voitures.

Ils y voient la solution du problème du service régulier de transport automobile sur routes.

Ce qui nous a le plus frappé, c'est que l'inventeur, au lieu de chercher à organiser des croisements ingénieux, mais délicats, comme celui existant à l'entrée du garage, a pris la solution la plus simple pour permettre à deux omnibus de se croiser ou se dépasser, celle d'échanger les prises de courant des deux voitures.

Prix de revient de la journée des voitures électriques. — Pour les voiturettes de livraison ou poids légers, nous n'avons aucune donnée sur la question de leur prix de revient.

Pour les voitures de place automobiles, nous en sommes toujours réduits aux chiffres que nous avons fait connaître dans notre communication sur le concours de 1899. En tenant compte des résultats de la pratique, nous serions cependant portés à les modifier comme suit, pour un parcours journalier de 60 kilomètres:

Frais généraux.....	3 ^f 67 ^s
Personnel.....	5 81
Matériel roulant (dont 2 francs pour les pneumatiques).....	5 00
Accumulateurs.....	4 50
Énergie consommée (12 hectowattheure à 0 fr. 20).....	2 40
TOTAL	<u>21 38</u>

Nous n'insisterons pas du reste, car notre opinion personnelle est que d'accumulateur ne se prête pas au service de fiacre où le cocher doit cheminer à la recherche du client.

Nous estimons, au contraire, que le moteur électrique convient parfaitement à la voiture de remise et encore mieux à la voiture louée au mois. A la condition de profiter de toutes les rentrées au dépôt pour charger les accumulateurs, on peut en effet les tenir toujours en état de supporter sans trop de dommage les à-coups qu'exige la circulation dans une ville aussi accidentée que Paris.

Dans notre communication de 1899, nous avons évalué le prix de revient d'une voiture de livraison de ville à moteur électrique pouvant porter au départ de 5 à 600 kilogrammes et faire 60 kilomètres, à :

Frais généraux.....	5 ^r 80 ^c
Personnel.....	5 00
Accumulateurs.....	4 50
Énergie consommée.....	2 40
SOIT, AU TOTAL.....	<u>17 70</u>

Pas plus que pour la voiture de place, nous ne croyons que le moteur électrique convienne au service de la voiture de livraison de ville, il comporte trop d'arrêts et partant trop de démarrages; quelquefois dans des conditions de déclivité dommageables. En tout cas, encore plus pour ce service que pour celui des voitures de remise, faudrait-il profiter de toutes les rentrées au dépôt pour recharger des accumulateurs. Nous serions bien étonnés que certain magasin qui, sur le conseil du constructeur, avait pris d'habitude de ne procéder à leur charge que tous les deux jours, sous prétexte que les accumulateurs pouvaient suffire à 120 kilomètres, ait trouvé grand profit à cette manière de faire.

Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire le passage suivant d'une lettre publiée par *l'Auto-Vélo*, qui exprime si clairement le rôle que la voiture électrique doit se borner à remplir pour le moment:

Aller le matin à ses occupations dans une voiture commode, s'arrêter, repartir sans effort; dans l'après-midi faire un tour au Bois dans une voiture bien suspendue et traînée sans à-coup, faire ses visites, dans une voiture très correcte, pouvoir laisser sa voiture à la porte d'un théâtre sans souci des intempéries, voilà ce qu'on peut demander à une électrique, et voilà ce qu'elle peut faire avec les accumulateurs actuels.

C'est dans la locomotion électrique, à n'en pas douter, que se trouve la solution du problème de la traction dans Paris. Quelque dur que soit un service, par exemple celui d'un médecin, dès maintenant la voiture électrique peut l'assurer du 1^{er} janvier au 31 décembre.

VOITURES POURVUES D'UN MOTEUR À MÉLANGE TONNANT.

TRANSPORT DES VOYAGEURS.

SERVICE URBAIN.

Voitures de place. — En 1898 et 1899, dans les concours de voitures des services urbains, les voitures à moteurs électriques l'avaient emporté comme nombre.

Seul, un coupé Peugeot avait pris part au concours de 1898.

En 1899, il avait été remplacé par un coupé des anciens établissements Panhard et Levassor.

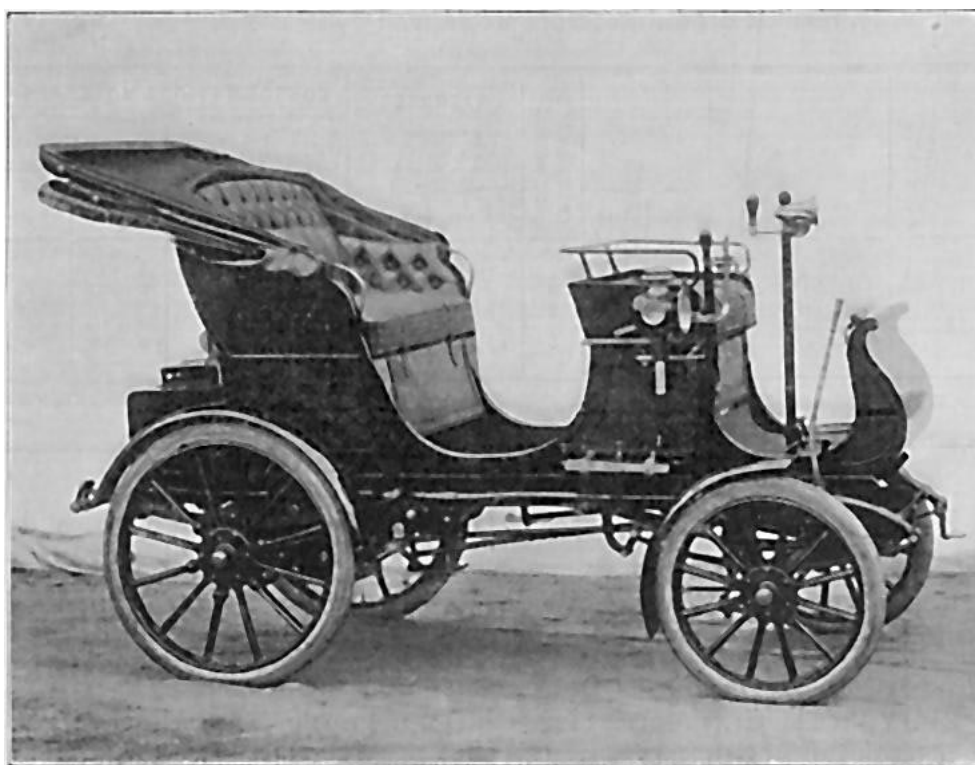


Fig. 34. — Peugeot.

En 1900, nous avons compté deux voitures de place automobiles pourvues d'un moteur à mélange tonnant.

L'une, de la maison PEUGEOT (fig. 34), a reçu une médaille d'or.

L'autre, de la maison DE RIANCEY, a obtenu une médaille d'argent.

Les châssis de ces voitures étaient, dans leurs parties essentielles, semblables à ceux des voitures des mêmes maisons déjà décrites.

Le tableau suivant résume les résultats constatés pendant le concours.

MÉDAILLES	NOMS.	POIDS		PUISSANCE DU MOTEUR.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSOUMATIONS MOYENNES ⁽¹⁾			
		TOTAL	UTILE		ITINÉRAIRE	PISTE	par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.	
							kilogr.	kilogr.	chev.	kilom.
Or.....	PEUGEOT...	845	140	4	18 200	28 560	0 110	0 105	0 132	0 124
Argent...	DE RIANCEY.	975	140	5	13 200	21 138	0 139	0 126	0 142	0 129

⁽¹⁾ Y compris la consommation des brûleurs. — En sus, il fallait tenir compte de la consommation d'électricité pour l'allumage.

Pour permettre d'apprécier les progrès réalisés depuis 1898, nous donnons au tableau ci-après, les résultats des deux concours précédents:

ANNÉES	NOMS	POIDS		PUISSANCE DU MOTEUR.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSOUMATIONS MOYENNES (1)			
		TOTAL	UTILE		ITINÉRAIRE	PISTE	par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.	
							kilogr.	kilogr.	chev.	kilomètres
1898..	Coupé PEUGEOT..	1,290	150	6	16 210	22 500	0 261	#	0 200	#
1899..	Coupé PANHARD et LEVASSOR	1,300	140	6	18 500	25 050	0 105	#	0 080	#

⁽¹⁾ Pour le coupé Peugeot, compris la consommation des brûleurs.

Pour les voitures de place automobiles, la question vitale est le prix de revient de la journée-voiture.

Conformément à ce que nous avons dit plus haut pour les voitures à moteur électrique du même concours, nous admettrons pour l'ensemble des dépenses journalières, en dehors de la consommation d'énergie, une somme de 16 fr. 90.

Dans ces conditions, en tenant compte de l'essence employée pour chauffer les tubes incandescents et, en calculant comme dans les concours précédents, nous arrivons, pour les prix de revient de la journée-voiture, aux résultats suivants:

1898.	Coupé PEUGEOT.	$16^f 90^c + 16^f 05^c = 32^f 95^c$
1899.	Coupé PANHARD.	$16 90 + 5 95 = 22 85$
1900.	Voiture découverte PEUGEOT.	$16 90 + 4 00 = 20 90$
1900.	Voiture découverte DE RIANCEY.	$16 90 + 5 00 = 21 90$

Il est à noter que, pour cette dernière voiture, il n'a pas été tenu compte de la dépense de charge et d'entretien des accumulateurs produisant l'étincelle d'inflammation.

SERVICE DE BANLIEUE.

Omnibus à dix places ou plus. — Au concours des poids lourds de 1900, il n'y a eu, comme voiture de transport des personnes avec moteur à mélange tonnant, que l'omnibus des anciens établissements PANHARD et LEVASSOR (fig. 35), construit pour le service de seize voyageurs avec leurs bagages.

Cet omnibus, qui avait déjà pris part au concours de 1899 à Versailles, revenait des grandes manœuvres de 1900. Il a reçu une médaille d'or.

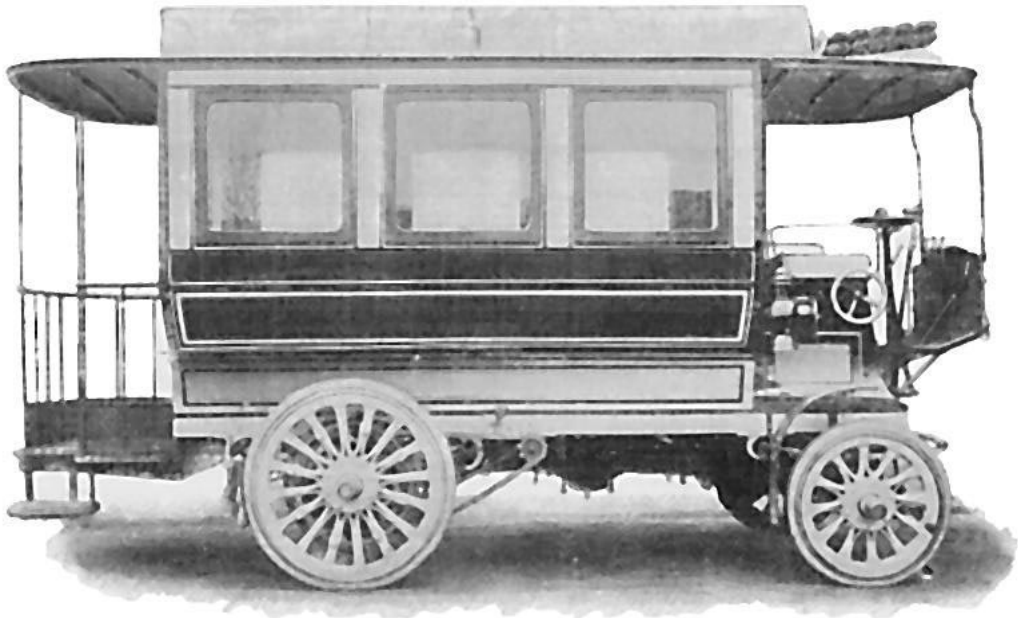


Fig. 35 — Omnibus Panhard et Levassor.

Le tableau suivant donne les résultats obtenus en 1899 et en 1900, tant pour cet omnibus que pour celui du même établissement de la quatrième catégorie du concours de tourisme.

MÉDAILLES	NOMS.	ANNÉES.	POIDS.		PUISSANCE du MOTEUR. chevaux.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
			TOTAL.	UTILE.		ITINÉRAIRE.	PISTE
			kilogr.	kilogr.		kilomètres.	kilomètres.
Or: (Poids lourds). Vermeil: (Tourisme).	Anciens établissement PANARD et LEVASSOR.	1900...	4,620	1,600	12	11 220	„
		1900...	4,310	1,260	12	19 500	27 100
		1899...	4,260	1,200	12	14 750	„
		1898...	3,250	1,000	8	14 500	„
		1897...	3,400	1,000	12	10 à 15	„

MÉDAILLES.	NOMS.	ANNÉES.	CONSOMMATIONS MOYENNES				OBSERVATIONS.
			par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.		
			ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	
			litres.	litres.	litres.	litres.	
Or: (Poids lourds).	Anciens établissements PANHARD et LEVASSOR.	1900	0 456	"	0 099	"	En 1898, sur le châssis Panhard, il y avait la caisse d'une voiture de livraison de banlieue, type Louvre.
		1900	0 344	0 338	0 080	0 078	
1899		0 464	"	0 109	"		
1898		0 354	"	0 109	"		
1897		0 499	"	0 147	"		
Vermeil: (Tourisme).							

La diminution de vitesse au concours des poids lourds de 1900 ne tient pas au véhicule, mais bien aux itinéraires adoptés. Ils n'étaient peut-être pas plus durs comme déclivités, mais vu les coudes assez brusques qu'on y rencontrait et le manque de longs alignements droits sans agglomérations, l'omnibus n'a pu atteindre la vitesse moyenne qu'il avait obtenue à Versailles. Ces circonstances défavorables ont également influé sur sa consommation.

C'est si vrai que l'omnibus de la même maison a pu, sur les itinéraires du concours de tourisme, où il a été récompensé d'une médaille de vermeil, et surtout sur celui qui passait par Melun, atteindre une vitesse qui a porté sa moyenne à 19 kilom. 500, tout en consommant notablement moins.

Ceci fait pressentir l'influence des itinéraires suivis sur la vitesse et sur la consommation, partant sur le prix de revient du voyageur-kilomètre déduit des constatations d'un concours.

Pour établir ce prix de revient, voici la suite des calculs que nous avons effectués:

On compte d'abord 12 p. 0/0 du prix d'achat pour l'intérêt et l'amortissement, on ajoute les dépenses du personnel et du graissage, y compris les chiffons, on majore et le total de 10 p. 0/0 pour frais généraux.

Faute de renseignements suffisants, on compte pour les réparations et l'entretien 11 p. 0/0 du prix d'achat.

Reste maintenant à calculer les dépenses de combustible, qui sont fonction de la charge utile. On considère trois hypothèses: un tiers, deux tiers de charge et charge complète. Pour chacune de ces charges, on calcule le poids total, et en le multipliant d'abord par la consommation constatée par tonne-kilomètre, puis par le nombre de kilomètres parcourus chaque jour, on a le volume d'essence brûlée. Il ne reste plus qu'à multiplier par le prix du litre et à diviser l'ensemble de toutes les dépenses par le nombre de tonnes-kilomètres utiles.

Bien des quantités, et en particulier ce dernier nombre, sont un peu arbitraires.

Ainsi, par exemple, pour déterminer le nombre des kilomètres journaliers, on multiplie la vitesse commerciale exprimée en kilomètres à l'heure, par 10, nombre d'heures ouvrables. Cependant, il faut bien s'arrêter quelque temps pour prendre ou laisser des

voyageurs, délivrer ou recevoir des colis, refaire les approvisionnements, etc.; si l'on va à une gare pour attendre le train, il n'arrive pas toujours à l'heure.

Pour tenir compte de ces causes de diminution de la durée du travail journalier, nous avons, suivant les circonstances, retranché 25 à 30 kilomètres.

Les tableaux suivants donnent les prix de revient calculés comme il vient d'être dit.

OMNIBUS DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR. — Concours de 1900, *tourisme*; Concours de 1900, *poids lourds*; Concours de 1899, *poids lourds*.

PRIX DE REVIENT. — 1° Dépenses journalières indépendantes.

Prix d'achat.....	25,000 ^f 00 ^c
Intérêt et amortissement, 12 p. 0/0 ($\frac{3\ 000}{300}$).....	10 ^f 00 ^c
Personnel (mécanicien) ($\frac{300}{25}$).....	8 00
Graissage	1 50
TOTAL.....	19 50
Frais généraux, 10 p. 0/0.....	1 95
TOTAL.....	21 45
Entretien et réparations, 11 p. 0/0 du prix d'achat ($\frac{2,750}{300}$).....	9 13
TOTAL.....	30 58

2° Dépenses variables avec le trafic.

	1900 TOURISME			1900 POIDS LOURDS.			1899 POIDS LOURDS. (Versailles.)		
	1/3 de	2/3 de	3/3 de	1/3 de	2/3 de	3/3 de	1/3 de	2/3 de	3/3 de
	CHARGE	CHARGE	CHARGE.	CHARGE	CHARGE	CHARGE	CHARGE	CHARGE	CHARGE.
Poids en ordre de marche .. kilogr.	3,050	3,050	3,050	3,020	3,020	3,020	3,060	3,060	3,060
1/3 charge utile..... kilogr.	420	840	1,260	533	1,066	1,600	400	800	1,200
POIDS TOTAL..... kilogr.	3,470	3,890	4,310	3,553	4,086	4,620	3,460	3,860	4,260
Consommation par tonne-kilom. r.	0 08	0 08	0 08	0 099	0 099	0 099	0 109	0 109	0 109
Consommation par voiture-kilom. r.	2 776	3 112	3 44	3 517	4 045	4 573	3 77	4 20	4 64
Parcours journalier..... kilom.	150	150	150	100	100	100	130	130	130
CONSOMMATION TOTALE. litres.	41 40	46 6	51 50	35 17	40 45	45 73	49 00	54 6	60 32
Dépense correspondante à raison de 0 fr. 50 le litre..... francs.	20 70	23 30	25 75	17 58	20 22	22 86	24 5	27 3	30 16
Dépense journalière constante. fr.	30 58	30 58	30 58	30 58	30 58	30 58	30 58	30 58	30 58
DÉPENSE TOTALE.....	51 28	53 88	56 33	48 16	50 76	53 44	55 08	57 88	60 74
Nombre de tonnes-kilomètres utiles.	63	126	189	53 3	106 6	160	52	104	156
Prix de revient	par voiture-kilom. utile... francs.								
	0 813	0 427	0 291	0 90	0 47	0 334	1 06	0 55	0 389
par 100 kilogr. de messageries ou par voyageur avec bagages. fr.									
0 081	0 0427	0 0291	0 09	0 047	0 033	0 10	0 055	0 0389	

Comme d'ordinaire, les voyageurs paient 0 fr. 10 par kilomètre dans les voitures de correspondance des chemins de fer, l'entreprise du transport des voyageurs par omnibus à moteur à essence pourrait être rémunératrice.

TRANSPORT DES MESSAGERIES.

SERVICE URBAIN (COLIS POSTAUX).

Poids légers. — Le concours des poids légers n'a pu être organisé comme les autres, car les voitures étaient trop petites pour recevoir un commissaire chargé de constater les incidents des parcours et les consommations en cours de route.

Pour contrôler les parcours, on a choisi sur l'itinéraire adopté neuf dépositaires déterminés de manière qu'entre deux, les concurrents ne pussent prendre un raccourci.

L'itinéraire de 28 kilomètres était parcouru deux fois par jour. Le point de départ et de retour était le garage de l'*Automobile-Club* de France. Dans la course du matin, les conducteurs déposaient leurs colis et les reprenaient dans la course du soir en faisant viser leurs feuilles de route à chaque remise ou reprise de colis.

Les temps écoulés entre les passages chez les divers dépositaires renseignaient sur l'importance des avaries éprouvées en cours de route par le temps employé à leurs réparations.

Pour vérifier la consommation, on scellait au départ les réservoirs pleins et on mesurait au retour ce qu'il fallait y verser pour les remplir.

Les organisateurs du concours des poids légers pensaient qu'il réunirait surtout des quadricycles ou de très petites voiturettes pesant 200 kilogrammes avec un coffre fermé pouvant contenir 100 kilogrammes de petits colis. Ces petits véhicules, du prix d'environ 2,000 francs, leur semblaient pouvoir offrir un réel avantage aux petits commerçants pour leurs livraisons. Un coin dans l'arrière-boutique devant suffire pour remiser le quadricycle et un gamin pouvant faire les courses.

Leur espoir a été déçu. Le concours des poids légers n'a réuni aucun véhicule de ce genre, bien que deux maisons au moins en construisent et trouvent à en vendre.

Tous les châssis des voitures qui y ont pris part avaient déjà figuré au concours de Vincennes. La carrosserie seule était changée. Beaucoup pouvaient porter 300 kilogrammes.

On se bornera donc à indiquer les médailles décernées et à décrire la seule voiture qui n'avait pas été récompensée dans les autres concours.

Il y a eu deux médailles d'or décernées; l'une à la voiturette de livraison DE DION et BOUTON (fig. 36), l'autre à celle de la maison PEUGEOT (fig. 37), qui offrait cependant une particularité digne d'être notée, ses roues étaient à tendeurs métalliques tangents.

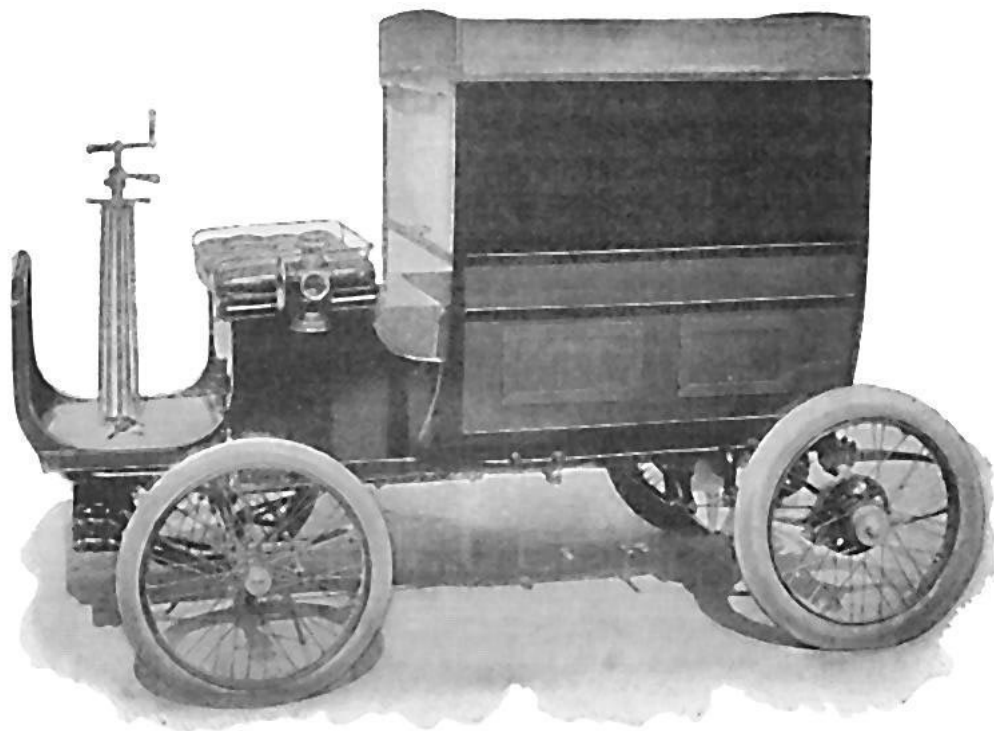


Fig. 36. — De Dion-Bouton.

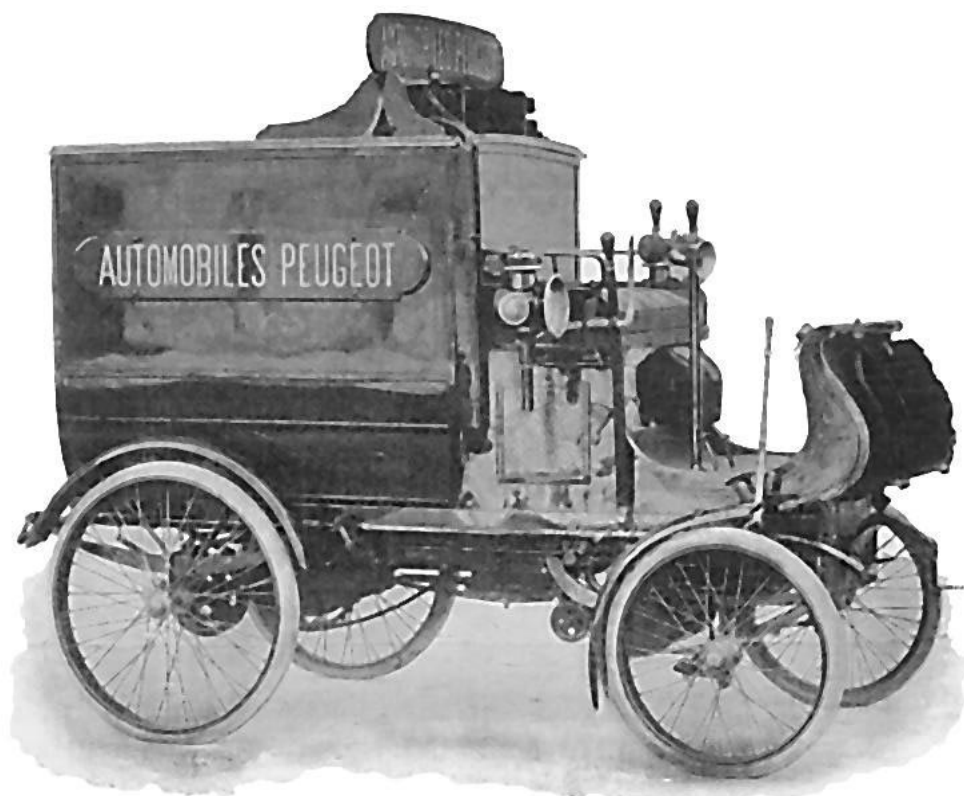


Fig. 37. — Peugeot.

La maison GILLET-FOREST (fig. 38) a obtenu une médaille de vermeil.

Dans cette voiturette, dont le châssis était exposé au Grand-Palais, le moteur est placé à l'avant. Le refroidissement a lieu par vaporisation. La vapeur se condense dans un radiateur à tubes verticaux en cuivre poli placés au-dessus du moteur. Le changement de vitesse s'obtient par train balladeur de longueur très réduite, grâce à un artifice qui consiste à avoir une des vitesses données par un engrenage toujours en prise qu'on cale en poussant à fond un des pignons du train mobile.

La transmission de l'arbre du train balladeur à la couronne du différentiel placé sur l'essieu arrière a lieu par pignons d'angle calés aux deux extrémités d'une tige portant un point à la cardan.

Deux médailles de bronze ont été attribuées, l'une à une voiturette FERNANDEZ, l'autre à une voiturette CORRE (fig. 39) [construite par les frères Renault].

Le tableau suivant résume les résultats obtenus pendant le concours sur les 264 kilomètres effectués en cinq jours dans Paris et sur les 34 kilom. 500 parcourus sur la piste le dernier jour.

POIDS LÉGERS.

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS.		PUISSANCE du MOTEUR.	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
		TOTAL.	UTILE.		ITINÉRAIRE	PISTE.
		kilogr.	kilogr.		kilomètres	kilomètres
Or	DE DION et BOUTON	820	265	3 5	12 780	34 900
Or	PEUGEOT	985	300	4	14 500	27 480
Vermeil	GILLET et FOREST	990	300	5	13 520	33 200
Bronze	FERNANDEZ	580	100	3 5	15 470	25 440
Bronze	CORRE	780	300	3	14 710	38

MÉDAILLES	NOMS.	CONSOMMATIONS MOYENNES				
		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.		par 100 KILOGR. utiles.
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	
		litres.	litres.	litres.	litres.	
Or	DE DION et BOUTON	0 113	0 100	0 164	0 145	0 0842
Or	PEUGEOT	0 136	0 096	0 162	0 115	0 096
Vermeil	GILLET et FOREST	0 142	0 103	0 160	0 116	0 091
Bronze	FERNANDEZ	0 065	0 0465	0 120	0 087	0 123
Bronze	CORRE	0 137	0 070	0 217	0 110	0 198

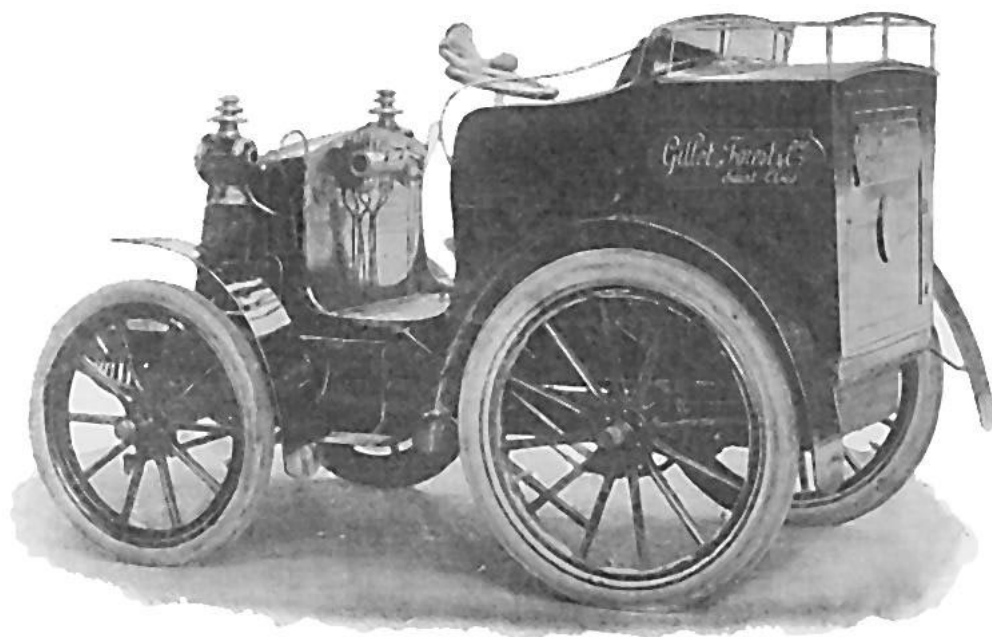


Fig. 38 — Gillet-Forest.



Fig. 39. — Corre.

Voitures de livraison. — Deux voitures de livraison pour service urbain ont pris part au concours: une voiture BROUHOT (fig. 40) et une voiture de DIETRICH. Leurs



Fig. 40. — Brouhot.

châssis sont absolument pareils à ceux des voitures des mêmes maisons décrites dans le concours des voitures de tourisme. La première a reçu une médaille d'or, la seconde une médaille de vermeil. Le tableau n° 5 résume les résultats constatés.

ESSENCE.

(Itinéraires journaliers dans Paris, 56 kilomètres; piste, 22 kilom. 500.)

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS.		RAPPORT.	PUISSANCE. DU MOTEUR.	REFROIDIS- SEMENT.	ALLUMAGE	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
		TOTAL.	UTILE.					ITINÉRAIRE.	PISTE.
		kilogr.	kilogr.					kilomètres.	kilom.
Or	BROUHOT	2,400	1,000	"	8 0	Pompe.	Électricité.	14 300	25 920
Vermeil	DE DIETRICH	2,700	1,350	0 50	9 5	Vaporisation.	Tubes incan- descents.	16 800	25 920

ESSENCE. (Suite.)

MÉDAILLES.	NOMS.	CONSOMMATIONS MOYENNES					
		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE brûlé.		par TONNE-KILOMÈTRE utile.	
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.
		litres.	litres.	litres.	litres.	litres.	litres.
Or.....	BROUHOT.....	0 263	0 156	0 109	0 065	0 265	0 156
Vermeil...	DE DIETRICH.....	0 270	0 288	0 100	0 106	0 200	0 212

PRIX DE REVIENT DE LA VOITURE-JOURNÉE POUR 60 KILOMÈTRES.

PAR VOITURE-JOURNÉE.

$$\text{Combustible. } \begin{cases} \text{BROUHOT} \dots \text{ 12 l. 426} \times \text{0 fr. 50} = \text{6 fr. 25} + \text{12 fr. 80}^{(1)} = \text{19 fr. 05} \\ \text{(DE DIETRICH . 12 l. 300} + \text{0 fr. 50} = \text{6 fr. 15} \times \text{12 fr. 80} = \text{18 fr. 95} \end{cases}$$

Il résulte des renseignements pris auprès des grandes compagnies de chemins de fer que la journée d'une voiture de factage pour livraison des articles de messagerie leur revient à 16 fr. 72. Obligée, en effet, de faire un parcours moyen de 32 kilomètres, cette voiture nécessite l'emploi successif de deux chevaux qui coûtent ensemble 9 fr. 66 par jour, alors qu'à la Compagnie générale des Voitures, à Paris, 3 chevaux et demi reviennent à 5 fr. 68 par jour.

Pour un petit commerçant, bien des éléments de la dépense d'entretien d'un cheval, notamment le logement, coûteraient, par tête de cheval, plus cher qu'à une grande compagnie de chemins de fer.

D'un autre côté, les livraisons ne se font pas, comme pour le Bon Marché ou le Louvre, sur une assez grande échelle, pour être réparties sur des itinéraires fixés à l'avance pour chaque voiture.

L'emploi de la traction mécanique est tout indiqué pour ces transports intermittents exigeant la rapidité. Ainsi s'explique le nombre, chaque jour de plus en plus grand, des voitures de livraison à traction mécanique qui circulent dans les rues de Paris.

⁽¹⁾ L'évaluation à 12 fr. 80 des dépenses autres que le combustible résulte des renseignements fournis avec la plus grande obligeance par les Directeurs des Grands Magasins du Louvre et du Printemps.

Ils remontent à l'époque où les voitures avec moteurs à essence commençaient à être employées industriellement. Lorsqu'il se manifestait de petites avaries, on devait envoyer les voitures chez les constructeurs. Ceux-ci, surchargés de commandes, n'avaient pas le temps de s'en occuper, et les magasins

étaient privés de leurs voitures quelquefois pendant quinze jours.

C'est à ces pertes de temps considérables que M. Honoré, dans une lettre de 1897, citée dans une communication de M. L. Périssé à la société des ingénieurs civils, attribuait le prix de revient élevé de ces voitures avec moteurs à essence. Depuis, les constructeurs ont organisé des ateliers de réparation, et tout porte à penser que cet élément de dépenses s'en est trouvé atténué.

TRANSPORT DES MARCHANDISES.

Camions.—Dans les concours précédents des poids lourds, la maison de Dietrich avait seule présenté un camion pourvu d'un moteur à mélange tonnant.

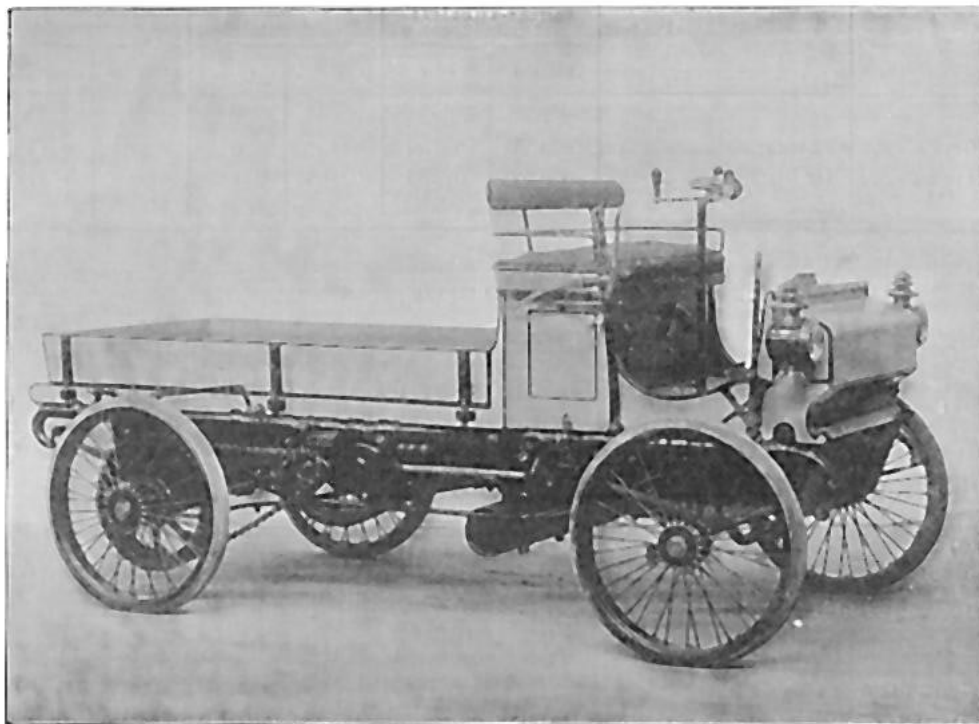


Fig. 41. — Camion Peugeot.

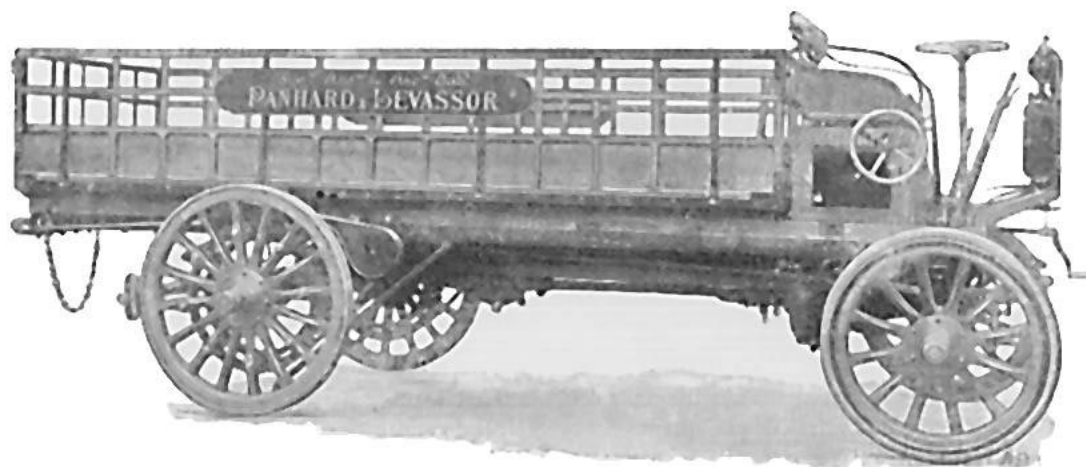


Fig. 42. — Camion Panhard et Levassor.

Le concours de 1900 en a réuni trois construits par les maisons PEUGEOT (fig. 41), PANHARD et LEVASSOR (fig. 42) et DE DIETRICH (fig. 43).

Leurs châssis étant presque identiques à ceux des autres voitures des mêmes constructeurs déjà décrites, nous nous bornerons à signaler:

1° Que le camion Peugeot, vu son faible poids, avait des bandages élastiques aux quatre roues, tandis que les autres n'en avaient qu'aux roues avant;

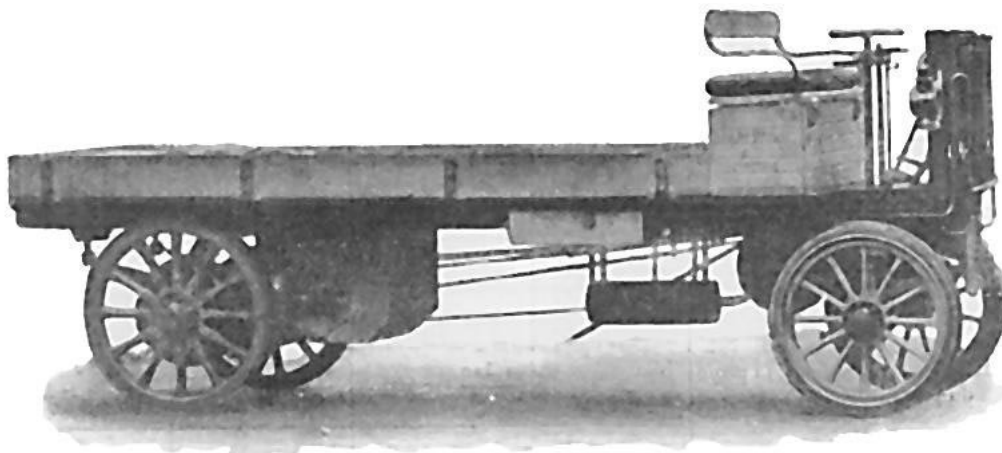


Fig. 43. — Camion De Dietrich.

2° Que, dans le camion de Dietrich de 1900, le changement de vitesse, au lieu d'être en arrière des roues motrices, était placé en avant.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus dans le concours de 1900 et rappelle ceux obtenus pour les camions de Dietrich dans les trois concours précédents.

POIDS LOURDS : MARCHANDISES.

MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS		R.	PUISSANCE DU MOTEUR.	REFROIDIS- SEMENT.	ALLUMAGE	VITESSES moyennes À L'HEURE.	
		TOTAL.	UTILE.					ITINÉRAIRE	PISTE
		kilogr.	kilogr.					kilomètres	kilom.
Or.....	PEUGEOT.....	3,080	1,500	#	8	Pompes.	Tubes.	13 260	15 330
Vermeil.....	PANHARD.....	4,470	2,050	#	8	Idem.	Idem.	11 500	#
Argent.....	DE DIETRICH.....	3,410	2,500	#	9 5	Vaporisation.	Idem.	12 200	16 740
Idem, 1899.		4,084	2,300	#	9 5	Idem.	Idem.	10 680	#
Idem, 1898.		3,370	1,500	#	9 5	Idem.	Idem.	10 800	#
Idem, 1897.		2,500	1,200	#	6 5	Idem.	Idem.	8 500	#
MÉDAILLES.	NOMS.	CONSOMMATIONS MOYENNES							
		par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.					
		ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.				
Or.....	PEUGEOT.....	litres. 0 294	litres. 0 258	litres. 0 116	litres. 0 107				
Vermeil.....	PANHARD.....	0 467	#	0 103	#				
Argent.....	DE DIETRICH.....	0 475	0 376	0 106	0 093				
Idem, 1899.		#	#	0 110	#				
Idem, 1898.		#	#	0 164	#				
Idem, 1897.		#	#	0 115	#				

CALCUL DU PRIX DE REVIENT.

1° DÉPENSES JOURNALIÈRES INDÉPENDANTES DU TRAFIC.

	PEUGEOT.	PANHARD et LEVASSOR.	DE DIETRICH.	
			1900-1899-1898.	1897
Prix d'achat.	8,000 francs.	12,000 francs.	10,000 francs.	6,000 francs.
Intérêt amortissement 12 p. o/o	$\frac{960}{300} = 3\ 20$	$\frac{1,440}{300} = 4\ 80$	$\frac{1,200}{300} = 4\ 00$	$\frac{720}{300} = 2\ 40$
Personnel (1 mécanicien)	8 00	8 00	8 00	8 00
Graissage	1 50	1 50	1 50	1 50
TOTAL	12 70	14 30	13 50	11 90
Frais généraux: 10 p. o/o.....	1 27	1 43	1 35	1 19
TOTAL	13 97	15 73	14 85	13 09
Entretien et réparations, 11 p. o/o du prix d'achat.....	$\frac{880}{300} = 2\ 93$	$\frac{1,320}{300} = 4\ 40$	$\frac{1,100}{300} = 3\ 66$	$\frac{660}{300} = 2\ 20$
TOTAL	16 90	20 13	18 51	14 29

2° DÉPENSES VARIABLES AVEC LE TRAFIC.

	PEUGEOT.			PANHARD ET LEVASSOR.			DE DIETRICH		
	$\frac{1}{3}$ de CHARGE.	$\frac{2}{3}$ de CHARGE.	$\frac{3}{3}$ de CHARGE.	$\frac{1}{3}$ de CHARGE.	$\frac{2}{3}$ de CHARGE.	$\frac{3}{3}$ de CHARGE.	$\frac{1}{3}$ de CHARGE.	$\frac{2}{3}$ de CHARGE.	$\frac{3}{3}$ de CHARGE.
Poids total en ordre de marche. kg.	1,580	1,580	1,580	2,420	2,420	2,420	1,910	1,910	1,910
Charge utile. kilogr.	500	1,000	1,500	683	1,366	2,050	833	1,666	2,500
POIDS TOTAL. kilogr.	2,080	2,580	3,080	3,103	3,786	4,470	2,743	3,576	4,510
Consommation par tonne-kilom. . l.	115	115	115	103	103	103	106	106	106
Consommation par voiture-kilom. l.	0 239	0 298	0 354	0 319	0 389	0 460	0 29	0 379	0 467
Parcours journalier, kilom.	100	100	100	90	90	90	95	95	95
CONSOMMATION TOTALE.. litres.	23 9	29 8	35 4	28 71	35 01	41 4	27 55	36 00	44 365
Dépenses correspondantes à raison de o fr. 50 le litre	11 9	14 9	17 7	14 35	17 50	20 70	13 75	18 00	22 28
Dépense journalière constante. fr.	16 9	16 9	16 9	20 13	20 13	20 13	18 51	18 51	18 51
DÉPENSE TOTALE, ... francs.	28 8	31 8	34 6	34 48	37 63	40 83	32 26	36 51	40 69
Nombre de tonnes-kilomètres utiles.	50	100	150	61 40	122 80	184 20	79	158	237
Prix de revient par tonne-kilomètre utile	0 576	0 318	0 230	0 56	0 306	0 22	0 40	0 23	0 17
En 1899							0 423	0 250	0 174
En 1898							0 673	0 369	0 288
En 1897							0 597	0 322	0 230

Il en ressort clairement que le prix de revient va en diminuant d'année en année au fur et à mesure que la charge utile spécifique augmente.

Même à charge entière, ils sont encore trop élevés pour permettre à la traction mécanique par moteur à mélange tonnant de lutter avec la traction animale pour un service régulier transportant chaque jour une charge à peu près constante de marchandises de faible valeur n'ayant pas besoin d'une vitesse dépassant 4 kilomètres à l'heure.

Cependant, ils sont assez avantageux pour permettre l'utilisation économique de cette traction mécanique dans les transports intermittents pour lesquels l'obligation de nourrir les chevaux, même quand ils ne travailleraient pas, rendrait la traction animale onéreuse.

VOITURES POURVUES D'UN MOTEUR À VAPEUR.

TRANSPORT DES PERSONNES.

SERVICE URBAIN.

Aucune voiture avec moteur à vapeur n'a figuré au concours des voitures de place automobiles.

Omnibus. — Le concours des *poids lourds* a réuni deux voitures à vapeur, un omnibus DE DION et BOUTON et la roulotte TURGAN (fig. 44). Cette dernière n'était pas encore



Fig 44. — Turgan.

entièrement au point; elle n'a pris part à ces épreuves que pour se préparer à un voyage en Tunisie.

Dans cette roulotte, la chaudière, chauffée à la houille, était du type Niclausse, améliorée dans ses parties essentielles par M. Turgan.

Il y avait pour chaque roue un moteur Compound de 20 chevaux à cylindres horizontaux. La pression de la vapeur était de 15 atm., le nombre des coups de piston était de 600 par minute.

Chaque arbre moteur portait un pignon denté relié par chaîne à une couronne fixée à la roue motrice comme dans les voitures à mélange tonnant.

Le poids total de la roulotte était de 5,150 kilogrammes avec une charge utile de 1,000 kilogrammes.

Une médaille d'or a été accordée à l'omnibus construit par la maison DE DION et BOUTON pour le transport de 24 voyageurs avec bagages.

Dans cet omnibus, il n'y avait qu'un seul moteur compound également à cylindres horizontaux d'une puissance totale de 35 chevaux. L'arbre moteur engrène avec un changement de vitesse (réduit à deux) par train balladeur, dont l'arbre actionne directement par engrenage la couronne du différentiel. Celui-ci est placé sur un faux essieu dont les extrémités, pourvues d'un joint à la Cardan, passent dans les fusées creuses de l'essieu et portent des entraîneurs fixés aux jantes des roues motrices.

Dans la voiture Chaboche que nous avons décrite dans le concours de tourisme et que nous retrouverons dans le concours des voitures de livraison, l'arbre moteur était relié par chaîne à la couronne du différentiel placé sur l'essieu arrière aux extrémités duquel les roues motrices étaient calées. Dans cette voiture, comme dans la roulotte Turgan, il n'y a pas de changement de vitesse.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus dans le concours de 1900 et rappelle ceux constatés dans les trois concours précédents pour les omnibus de Dion et Bouton.

POIDS LOURDS : VOYAGEURS.

ANNÉES.	MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS		PUISANCE DU MOTEUR.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSOMMATIONS MOYENNES EN COKE			
			TOTAL.	UTILE.		ITINÉRAIRE	PISTE.	par VOITURE-KILOMÈTRE		par TONNE-KILOMÈTRE	
								ITINÉRAIRE	PISTE.	ITINÉRAIRE	PISTE.
kilogr.	kilogr.	chev.	kilom.	kilom.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.			
1900.	Or.	DE DION et BOUTON.....	8,300	1,800	35	15 00	„	2 69	„	0 325	„
1899.			8,260	2,000	30	19 80	„	3 79	„	0 460	„
1898.			8,380	2,000	30	14 46	„	2 68	„	0 320	„
1897.			6,160	1,120	25	14 50	„	1 91	„	0 310	„

On constate encore ici, comme pour les omnibus Panhard et Levassor, une diminution de vitesse résultant de la configuration en plan des itinéraires adoptés en 1900.

En exécutant les mêmes calculs que pour l'omnibus Panhard et Levassor, on trouve pour l'omnibus de Dion et Bouton les prix de revient suivants:

Prix d'achat	<u>24,000</u>	francs
1° Dépenses par journée indépendantes du trafic:		
Intérêts et amortissement: 12 p. 0/0 ($\frac{2,880}{300}$).....	9	60°
Personnel... { Mécanicien ($\frac{200}{25}$)..... 8 } { Chauffeur ($\frac{75}{25}$)..... 3 }	11	00
Allumage et graissage	3	42
TOTAL	<u>24</u>	<u>02</u>
Frais généraux: 10 p. 0/0	2	40
TOTAL par jour	<u>26</u>	<u>42</u>
2° Entretien et réparations: 11 p. 0/0 ($\frac{2,640}{300}$).....	8	40
TOTAL	<u>35</u>	<u>22</u>

3° DÉPENSES EN COMBUSTIBLE ET EAU PROPORTIONNELLES AU TRAFIC.

	1/3 DE CHARGE.	2/3 DE CHARGE.	3/3 DE CHARGE.
Poids en ordre de marche (kilogr.)	6,565	6,565	6,500
Charge utile (kilogr.)	600	1,200	1,800
POIDS TOTAL (kilogr.)	7,100	7,700	8,300
Consommation par tonne-kilomètre	0 325	0 325	0 325
Consommation par omnibus-kilomètre	2 328	2 523	2 718
Parcours journalier (kilom.)	140	140	140
Consommation journalière de coke..... (kilogr.)	325	353	3 80
Valeur à raison de 3,50 p. 0/0..... (francs)	11 35	12 35	13 31
Valeur de l'eau consommée..... (francs)	3 50	3 50	3 50
DÉPENSE TOTALE journalière proportionnelle au trafic... (francs)	14 85	15 85	16 81

4° PRIX DE REVIENT.

	1/3 DE CHARGE.	2/3 DE CHARGE.	3/3 DE CHARGE.
	35 22	35 22	35 22
	14 85	15 85	16 81
Ensemble des dépenses journalières (francs.)	50 07	51 07	52 03
Nombre de tonnes-kilomètre utiles.....	84	168	252
Prix de revient de la tonne (francs.)	0 59	0 30	0 20
Prix de revient du voyageur-kilomètre avec bagages ou de 180 kilogr. de messageries:			
En 1900..... (francs.)	0 059	0 030	0 020
Ces prix de revient étaient:			
En 1899..... (francs.)	0 047	0 024	0 017
En 1898..... (francs.)	0 050	0 025	0 015
En 1897..... (francs.)	0 089	0 045	0 030

On voit que le prix de revient a été en diminuant, de 1897 à 1899, et qu'en 1900 il a légèrement augmenté par suite de la plus faible vitesse commerciale atteinte.

On nous a souvent répété: vos concours sont organisés avec le plus grand soin, vos constatations sont très exactes, vos calculs sont bien effectués; malgré tout, vos prix de revient ne répondent en rien à la réalité de la pratique. Si on les prenait pour base des prévisions d'une entreprise industrielle, on risquerait fort de se tromper.

Or, une entreprise régulière de transport de voyageurs avec omnibus de Dion et Bouton fonctionne depuis le 2 avril 1899, dans la Meuse, entre Stenay et Montmédy.

Nous allons passer en revue les éléments des prix de revient de cette entreprise et voir si, en somme, ils diffèrent tant que cela de ceux que nous avons déduits des constatations de nos concours.

La longueur du parcours est de 19 kilomètres. Le service est assuré chaque jour par deux voitures faisant trois voyages simples. Il y a une voiture de rechange. Le capital de premier établissement est de 100,000 francs, dont 69,400 francs employés à l'achat des voitures; le reste sert de fonds de roulement ou a permis de construire certaines installations immobilières.

Voici les dépenses annuelles effectuées par cette entreprise, réparties dans l'ordre adopté dans nos calculs précédents:

	PAR AN.	PAR JOUE.
	francs.	fr. c.
Intérêt du capital de premier établissement, 3 p. 0/0 de 100,000 francs.....	3,000	8 00
Amortissement du matériel roulant: 10 p. 0/0 de 69,400 fr.	6,940	19 00
Personnel {		
Direction.....	2,000	5 50
Traction.....	7,300	20 00
Frais généraux, impôts, redevances, taxes, etc.....	2,300	6 30
TOTAL.....	21,540	58 80
Entretien, réparations {		
Main-d'œuvre.....	2,000	5 50
Matières.....	3,100	8 00
TOTAL.....	"	72 30
Consommation de coke.....	12,800	36 10
Consommation d'eau.....	400	
TOTAL.....	39,840	108 40
Pour deux voitures effectuant ensemble six voyages par jour, soit, pour une voiture et trois voyages de 57 kilomètres par jour.....	"	54 20

Si, après avoir divisé par a les différents chiffres ci-dessus, on les compare à ceux qui se rapportent au même objet dans les calculs des prix de revient basés sur les constatations des concours, on s'apercevra que l'on ne peut reprocher à ces derniers d'être par trop différents des résultats de la pratique.

Malheureusement, dans l'entreprise de Stenay à Montmédy, le trajet journalier n'est que de 57 kilomètres au lieu des 140 possibles, et le nombre des places occupées n'est, en moyenne, que la moitié du nombre des places offertes.

Par conséquent, puisque le nombre journalier des omnibus-kilomètres est de:

$$114 = 6 \times 19$$

et le nombre des voyageurs-kilomètre:

$$1,140 = 10 \times 6 \times 19$$

le prix de revient de la voiture-kilomètre et du voyageur-kilomètre avec bagages ou 100 kilogrammes de messagerie sont respectivement de:

$$\begin{aligned} \text{Voiture-kilomètre: } & \mathbf{0 \text{ fr. } 95} = \frac{108,40}{114} \\ \text{Voyageur-kilomètre: } & \mathbf{0 \text{ fr. } 095}. \end{aligned}$$

Cependant, comme le prix des places autorisé par le cahier des charges de l'entreprise est de 0 fr. 10, l'entreprise serait viable, même sans la subvention de 300 francs par kilomètre qui lui est allouée par l'État et le département, par application de l'article 86 de la loi de finances de 1898.

Il peut être intéressant de noter que dans les dépenses pour entretien et réparations, les roues et leurs bandages entrent pour 1,274 francs après un parcours de 50,000 kilomètres. Entre autres, les bandages des roues motrices de 0 m. 12 de largeur et 0 m. 04 d'épaisseur ont dû être remplacés après un parcours de 8,000 kilomètres, tandis que les bandages des roues directrices de 0 m. 09 de largeur et 0 m. 03 d'épaisseur, peuvent faire 16,000 kilomètres. Si on multiplie ces parcours par les charges respectives sur chacune des roues, on voit que les bandages sont usés après:

21,200 tonnes-kilomètre pour une roue motrice;
28,000 tonnes-kilomètre pour une roue directrice.

Soit, en tenant compte des diamètres de ces roues (1 m. 10 et 0 m. 80) après:

6,000 tours-tonne pour une roue motrice;
11,000 tours-tonne pour une roue directrice.

Si on tient compte de l'épaisseur usée qui est la même pour toutes les roues, on voit que l'usure est de:

2 millim. 5 par 1,000 tours-tonne des roues motrices,
1 millim. 36 par 1,000 tours-tonne des roues avant.

TRANSPORT DES MARCHANDISES.

SERVICE URBAIN.

Voitures de livraison. — Le concours de *voitures de place* automobiles a compté au nombre des voitures qui ont pris part à ces épreuves, une voiture de livraison, type *fabricant de boissons gazeuses*, pourvue d'un moteur à vapeur, construite et conduite par M. CHABOCHE.

Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons dit du mécanisme de cette voiture,

qui était semblable à celle du même constructeur, engagée dans le concours de voitures de tourisme (première catégorie).

Nous nous bornerons aux indications suivantes:

Poids à vide	2,110	kilogr.
Outils	30 ^{kg}	} 500
Eau	230	
Houille	100	
Chauffeur et mécanicien	140	
POIDS en ordre de marche	2,610	
Charge utile	600	
POIDS TOTAL	3,210	

Sa vitesse moyenne a été de 24 kilom. 720 sur les itinéraires et de 32 kilom. 703 sur la piste.

Sa consommation a été de

	ITINÉRAIRE	PISTE.	
Par voiture-kilomètre,	Houille	0 ^{kg} 782	0 ^{kg} 785
	Eau	4 ^l 38	4 ^l 40
Par tonne-kilomètre	Houille	0 ^{kg} 244	0 ^{kg} 245
	Eau	1 ^l 36	1 ^l 37

SERVICE DE BANLIEUE.

Un seul camion avec moteur à vapeur a pris part au concours des *poids lourds* de 1900.

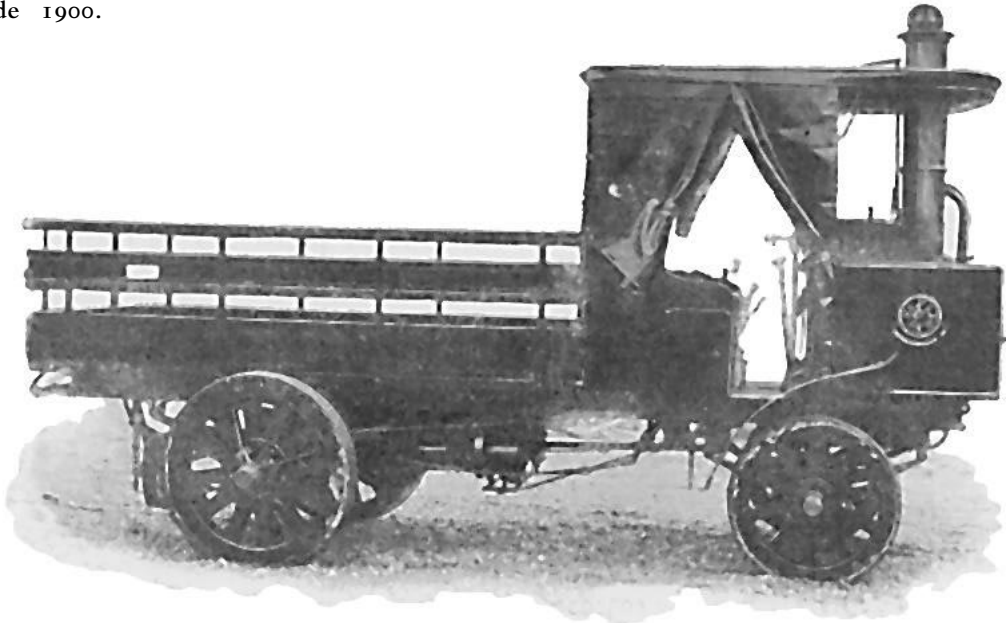


Fig. 45. — De Dion-Bouton.

Il appartenait à la maison DE DION et BOUTON (fig. 45). Il lui a été attribué une médaille d'or.

Le tableau suivant résume les résultats du concours de 1900 et des deux concours précédents de 1899 et 1898:

ANNÉES.	MÉDAILLES.	NOMS.	POIDS		PUISSANCE DU MOTEUR.	VITESSES moyennes À L'HEURE.		CONSOMMATIONS MOYENNES EN COKE			
			TOTAL.	UTILE.		ITINÉRAIRE.	PISTE.	par VOITURE-KILOMÈTRE.		par TONNE-KILOMÈTRE.	
								ITINÉRAIRE.	PISTE.	ITINÉRAIRE.	PISTE.
kilogr.	kilogr.	chev.	kilom.	kilom.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.			
1900.	Or.	DE DION et BOU- TON.....	7,670	2,400	30	13 0	20 7	2 584	2 750	0 340	0 358
1899.			8,840	3,300	30	14 8	„	„	„	0 310	„
1898.			9,900	4,000	30	11 1	„	„	„	0 423	„

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DE LA TONNE-KILOMÈTRE.

1° Dépenses indépendantes du trafic:

Prix d'achat.....	19,000 francs.
Intérêt et amortissement: 12 p. 0/0 ($\frac{2,280}{300}$).....	7 ^f 60 ^c
Personnel.....	11 00
Allumage et graissage.....	3 42
TOTAL.....	23 02
Frais généraux: 10 p. 0/0.....	2 20
TOTAL.....	24 22

2° Entretien et réparations: 11 p. 0/0 ($\frac{2,090}{300}$).....	6 96
ENSEMBLE.....	31 18

3° DÉPENSES EN COMBUSTIBLE PROPORTIONNELLES AU TRAFIC.

	1/3 DE CHARGE.	2/3 DE CHARGE.	3/3 DE CHARGE.
Poids en ordre de marche.....(kilogr.)	5,270	5,270	5,270
Charge utile.....(kilogr.)	800	1,600	2,400
POIDS TOTAL.....(kilogr.)	6,070	6,870	7,670
Consommation de coke par tonne-kilomètre.....	0 340	0 340	0 340
Consommation par voiture-kilomètre.....	2 050	2 330	2 600
Nombre de kilomètres par jour.....	100	100	100
Consommation journalière de coke.....	205	233	260
Dépense à raison de 3.50 p. 0/0.....(francs)	7 17	8 15	9 10
Dépense pour l'eau.....(francs)	2 00	2 00	2 00
Dépense journalière proportionnelle au trafic.....(francs)	9 17	10 15	11 10
Rappel des dépenses journalières constantes.....(francs)	31 18	31 18	31 18
TOTAL.....(francs)	40 35	41 33	42 28
Nombre de tonnes-kilomètre utiles.....	80	160	240
Ces prix de revient étaient:			
En 1900.....(francs)	0 550	0 250	0 176
En 1899.....(francs)	0 248	0 131	0 092
En 1898.....(francs)	0 373	0 200	0 140

D'après la vitesse commerciale et la charge utile, on avait admis comme nombre de tonnes-kilomètre utiles:

1899.....	177	354	531
1898.....	115	232	348

Pour le transport des marchandises, nous ne pouvons pas, comme pour le transport des voyageurs, comparer nos prix de revient théoriques avec ceux résultant d'une exploitation pratique; car le service des marchandises entre Stenay et Montmédy, assuré avec un camion de Dion et Bouton semblable à ceux de nos concours, n'a perçu, du 22 avril 1899 au 30 septembre 1900, qu'une recette de 1,227 francs, alors que, pour les voyageurs et les messageries, les omnibus ont perçu 22,739 francs pendant le même laps de temps.

Il est vrai que le cahier des charges de l'entreprise lui permet de percevoir par tonne-kilomètre: 0 fr. 60 pour les marchandises de la première catégorie; 0 fr. 50 pour celles de la seconde.

Nous noterons seulement en passant que le camion en service sur Stenay-Montmédy, comme d'ailleurs celui circulant entre Hyères et Toulon, ne marche qu'à 5 kilomètres à l'heure avec une charge utile de 5 tonnes.

Nous avons donc bien raison, dans notre communication d'août 1899, d'insister sur ce qu'avaient de peu rationnelles les vitesses de 13 et 14 kilomètres à l'heure que, dans nos concours, les constructeurs cherchent à obtenir avec leurs camions au détriment de la charge.

Comme malgré ce que nous avons pu dire, les mêmes errements ont été suivis en 1900, nous croyons devoir insister sur le rôle de la vitesse dans l'économie des transports des marchandises qui peuvent aller lentement.

Pour ne pas être accusé de parti-pris, nous nous servirons des résultats consignés dans l'ouvrage de MM. Boramé et Julien et résumés dans le schéma suivant (fig. 46).

Il permet de constater qu'une puissance de 5 chevaux suffit pour transporter une charge de:

	AVEC UNE VITESSE DE
3 tonnes.....	13⁶
2.5 tonnes.....	15 2
2 tonnes.....	17 6
1.75 tonne.....	19 7
1.50 tonne.....	21 7

Par suite, le nombre des tonnes-kilomètre est, pour ces diverses vitesses:

POUR UNE VITESSE DE	TONNES-KILOM.
13 kilom. 5.....	40 8
15 kilom. 2.....	38
17 kilom. 6.....	35 2
19 kilom. 7.....	34 47
21 kilom. 7.....	32 5

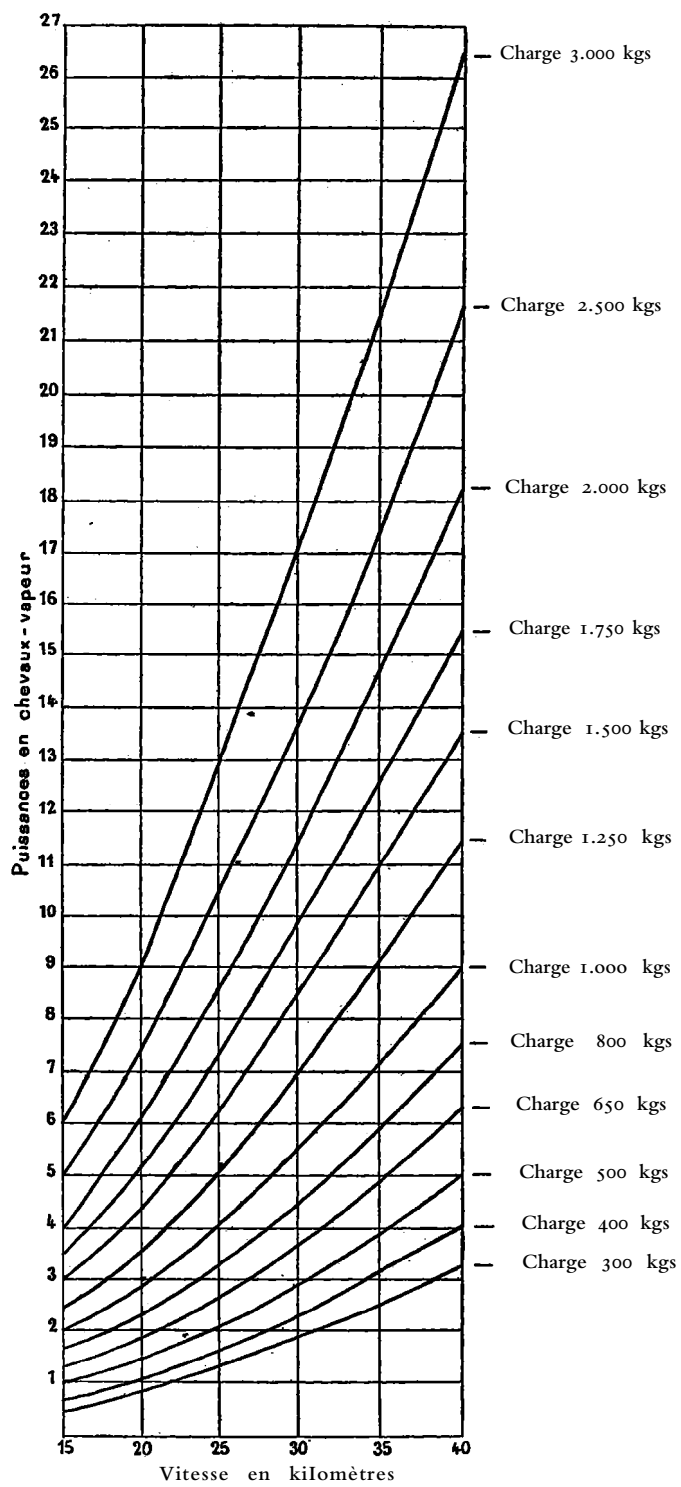


Fig. 46.

Dès lors, on voit que, sans changer autre chose que l'allure de la voiture, on peut réaliser une économie de 25 p. 100.

Quoi qu'il en soit, dès à présent, la traction mécanique à vapeur et même à mélange tonnant est en état de procurer, pour les petites distances, une économie notable sur les transports en chemin de fer.

En effet le schéma (fig. 47) montre qu'avec les barèmes du chemin de fer du Nord pour le tarif général, il y a économie à effectuer le transport mécanique sur route, même au prix de 0 fr. 180 la tonne-kilomètre jusqu'à 30 kilomètres pour la sixième catégorie des marchandises et bien au delà de 50 kilomètres pour les marchandises de la première catégorie, si l'on tient compte des frais de camionnage au départ et à l'arrivée, des frais supplémentaires de chargement et de déchargement en gare et des frais de gare, sans parler de la lettre de voiture, qui coûte 0 fr. 75.

Dans les mêmes conditions, comparée avec les taxes des tarifs spéciaux par wagon complet, la traction automobile à 0 fr. 18 la tonne-kilomètre est encore plus économique jusqu'à 31 kilomètres pour les marchandises transportées d'après les tarifs spéciaux au prix du barème 1 et jusqu'à 17 kilomètres pour les marchandises transportées au prix du barème VI.

Quant à la traction animale, qui, comme la traction automobile, peut aller prendre la marchandise dans la cour de l'expéditeur pour la déposer dans celle du destinataire, elle coûte environ 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la tonne-kilomètre. Actuellement, elle est donc au moins aussi, sinon plus économique que cette dernière pour les services réguliers de transport à charge à peu près constante.

Elle perdrait son avantage si les transports étaient intermittents, surtout avec de longues périodes de chômage.

La traction automobile aurait donc un avenir assez beau pour encourager les constructeurs à chercher à combiner leurs divers dispositifs de transmission de manière à la rendre encore plus économique par une meilleure utilisation de la puissance du moteur.

Ainsi, pour ne parler que du changement de vitesse, tout le monde sera certainement frappé de l'énorme disproportion qui existe entre les puissances données respectivement au moteur à vapeur et au moteur à mélange tonnant, pour un même poids de charge totale.

Ceci tient probablement à ce que le changement de vitesse étant réputé un organe gênant et la marche lente sur rampe une allure peu sélecte, on profite de ce que le moteur à vapeur est à puissance variable pour supprimer en fait la manœuvre du changement de vitesse quand même on en a placé un, et malgré cela on monte les côtes à une allure relativement assez grande.

Avec la démultiplication constante, le nombre des coups de piston est cependant diminué, il faut compenser leur moindre nombre par une augmentation de l'effort moteur de chacun au détriment de la bonne utilisation de la vapeur et de la consommation régulière de combustible, car on doit recourir au tirage forcé pour produire la plus grande quantité de vapeur nécessaire.

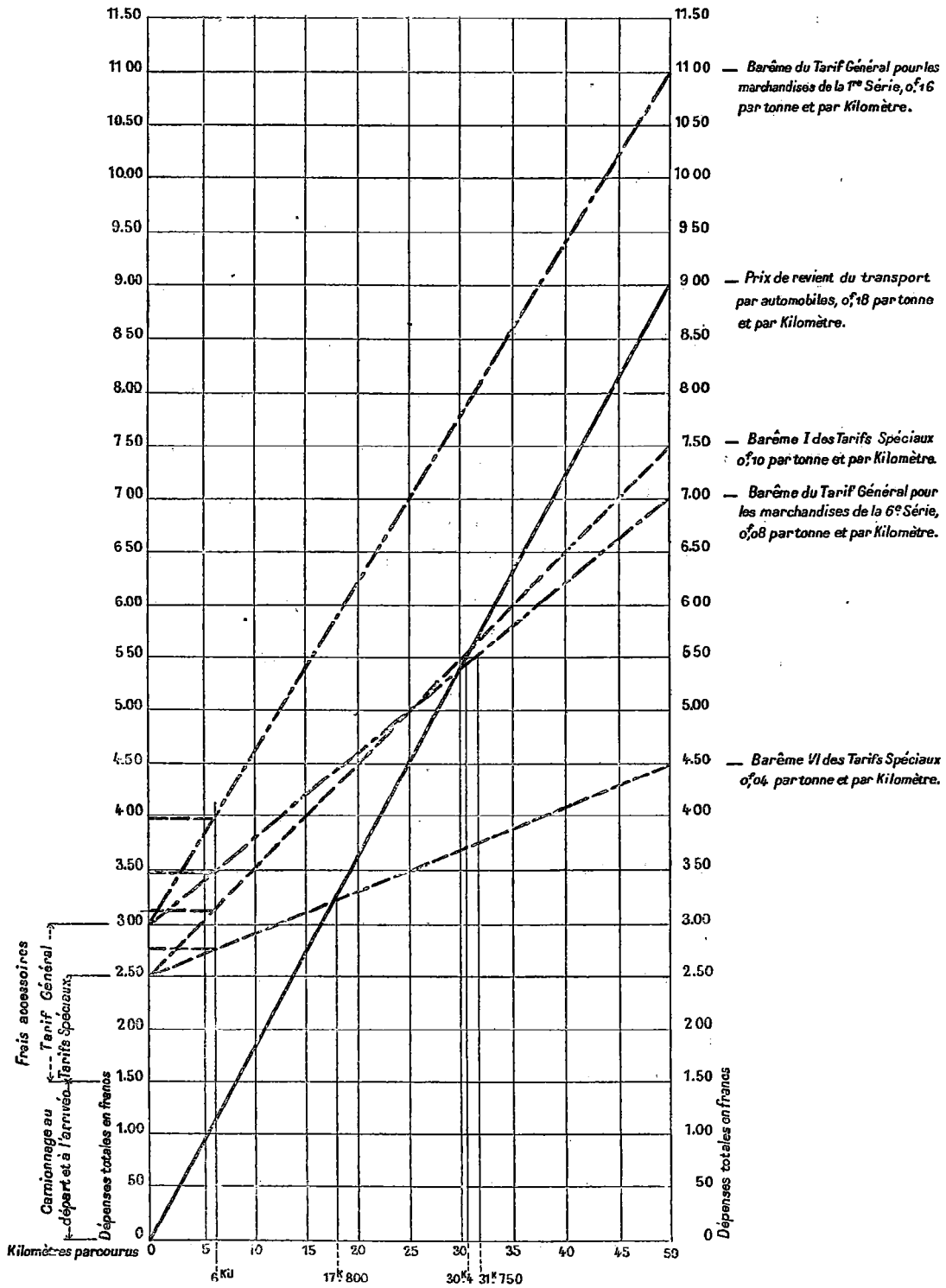


Fig. 47.

Quant aux changements de vitesse dont sont toujours pourvus les moteurs à mélange tonnant, sont-ils bien combinés avec la démultiplication pour maintenir en toute circonstance les vitesses du piston dans les limites où le rendement du moteur est économique? En adoptant purement et simplement les dispositions des châssis des voitures de promenade et même de course où le besoin de vitesse prime toute autre considération, les constructeurs des camions industriels ne s'exposent-ils pas bénévolement à faire travailler en marche normale leur moteur dans des conditions de vitesse où son rendement est désavantageux et sa consommation onéreuse.

Les enseignements que nous avons essayé de tirer en rapprochant les résultats des concours internationaux de 1900 de ceux constatés dans les concours industriels organisés chaque année, depuis 1897, par l'*Automobile-Club de France*, seraient incomplets si nous ne disions pas au moins quelques mots de la manière dont les chaussées se comportent sous le passage régulier des lourds véhicules à vapeur automobiles ou remorqueurs.

Par leur mode même de construction, les chaussées pavées composées d'éléments capables, individuellement, de résister à l'écrasement et aux chocs, n'ont rien à redouter du passage fréquent des lourds véhicules automobiles ou remorqueurs. A la vitesse de 5 kilomètres à l'heure, ceux-ci, à la condition d'être pourvus de sablières, peuvent affronter les plus mauvais pavages. Au contraire, les voitures automobiles affectées au transport rapide des voyageurs ou des messageries ne peuvent circuler sur les chaussées pavées, sans préjudice pour eux et leur contenu, que si, par un parfait entretien, la surface est maintenue sans irrégularités notables, comme la rue Henrion-Berthier, à Neuilly-sur-Seine par exemple.

En ce qui concerne les chaussées empierrées, dès le concours de 1898, à Versailles, M. Léon BOLLÉE exprimait la crainte que l'insuffisance de leur solidité ne fût un obstacle au développement de la traction mécanique sur routes.

Ces craintes n'étaient malheureusement que trop fondées.

Elles se trouvent corroborées par les renseignements concordants fournis par les ingénieurs en chef des cinq départements où des services réguliers ont fonctionné assez longtemps pour que leur influence sur les chaussées ait pu être étudiée.

Dans deux, l'Oise et les Côtes-du-Nord, ils se rapportent à des services réguliers de transports à faible vitesse de marchandises placées sur des wagons remorqués par une locomotive routière; dans les trois autres, le Calvados, le Var et la Meuse, il s'agit de services de transport rapide (15 kilomètres à l'heure) de voyageurs ou de messagerie.

Dans l'Oise, la locomotive pèse en ordre de marche 12 tonnes.

Elle remorque, suivant l'état de la chaussée, deux ou trois wagons du poids de 2 tonnes à vide, portant soit 6 tonnes de betteraves, soit 9 ou 10 tonnes de charbon de terre. La vitesse varie de 3 kilom. 500 à 5 kilomètres à l'heure.

D'après les observations faites par le Service des ponts et chaussées, sur les routes entretenues avec du silex, les roues motrices de 0 m. 40 de largeur de la locomotive, même avec des cannelures, ne paraissent pas détériorer la chaussée; ce sont les roues

de 0 m. 13 de largeur des wagons remorqués qui, en suivant les mêmes frayés, réduisent rapidement les cailloux en sable. Sur les chaussées entretenues avec du trapp des Vosges ou des quartzites des Ardennes, les roues des locomotives ne feraient probablement aucun mal, mais, quoique réduites, resteraient toujours les ornières produites par les roues des wagons.

Dans les Côtes-du-Nord, la locomotive routière d'une puissance de 30 chevaux a également des roues motrices de 0 m. 40 de largeur. Son poids total est de 15 tonnes, dont 8 t. 5 sur les roues motrices.

Elle remorque généralement deux camions du poids de 2 tonnes à vide qui, avec une charge moyenne de 7 tonnes, font ensemble 18 tonnes remorquées.

La vitesse moyenne est de 3 kilom. 500 à l'heure. En saison favorable, on fait, en quarante-huit heures, six voyages dont trois en charge et trois à vide. En mauvaise saison, c'est-à-dire environ pendant cinq mois, il n'y a qu'un seul voyage aller et retour par jour.

Avant l'établissement de ce service de transport, l'entretien de cette partie de route où la circulation était de 237 colliers était assuré avec l'emploi de 20 mètres cubes de cailloux et une dépense de 470 francs par an.

Depuis, il a fallu :

En 1899, employer 320 mètres cubes et dépenser.....	680	francs.
En 1900, employer 315 mètres cubes et dépenser....	700	

L'ingénieur en chef estime que si le service continue, il faudra employer 350 mètres cubes par an pour assurer un entretien normal.

L'augmentation de la dépense est donc au moins de 230 francs par kilomètre et par an.

Dans le département du Calvados, une Société d'études a fait fonctionner pendant deux ans un service régulier de transport de voyageurs avec omnibus DE DION et BOUDON.

La vitesse commerciale était de 12 kilomètres à l'heure.

Le poids sur l'essieu moteur atteignait 5 tonnes. La largeur des bandages métalliques des roues motrices était de 0 m. 135. Il y avait chaque jour deux voyages dans chaque sens. Le service était assuré par trois omnibus et un tracteur pour les jours d'affluence ou les détresses.

Avant l'établissement de ce service, il semble que la dépense d'entretien du chemin vicinal parcouru était de 350 francs par an et par kilomètre.

Pour maintenir le chemin en bon état de viabilité pendant le fonctionnement de ce service, il a fallu porter tout d'abord la dépense à 660 francs; elle a été en croissant constamment et elle aurait atteint probablement 850 francs si les transports automobiles avaient continué.

Le surcroît de dépense a donc été, dans le département du Calvados, de 500 francs par kilomètre.

Dans le département du Var fonctionne un service régulier de transport de voyageurs avec le même matériel.

Les voyages journaliers sont de six dans chaque sens. Leur vitesse moyenne est de 15 kilomètres à l'heure.

La fréquentation de la route était de 207 colliers.

La largeur de la chaussée était de 4 mètres.

L'épaisseur moyenne était de 0 m. 09, sans couche spéciale de fondation.

La consommation annuelle de matériaux était de 52 mètres cubes, soit 27 mètres cubes par kilomètre et 100 colliers.

Depuis que le service de transports automobiles fonctionne, il a fallu employer 76 mètres cubes par kilomètre. Malgré cette augmentation de la consommation de matériaux, la chaussée se détériorait chaque jour davantage, et les ingénieurs ont dû solliciter un crédit pour porter sa largeur à 5 mètres et son épaisseur à 12 centimètres, comme dans la traversée d'Hyères, où la circulation des automobiles a causé relativement bien moins de mal à la chaussée.

Dans la Meuse, nous avons pu, sur le service de Stenay à Montmédy, recueillir des renseignements, sinon plus précis, au moins plus circonstanciés.

La circulation ordinaire était de 237 colliers. Sa largeur de 4 m. 43.

Sur les 19 kilomètres en question, 5 à 6 kilomètres étaient établis sur un sous-sol argileux un peu humide. Mais la chaussée supportait sans détérioration la circulation ordinaire.

Dès le premier mois de la mise en service, on s'est aperçu que la largeur de 4 m. 43 était insuffisante pour le croisement des véhicules et que le tracteur coupait la chaussée sur les bords quand il devait descendre vers l'accotement ou en remonter. De plus, sous le passage de ces lourds véhicules, la chaussée fléchissait dans les parties à sous-sol insuffisamment assaini.

Il a fallu successivement réclamer des crédits s'élevant, au total, à 53,000 francs, pour assainir les 6 kilomètres en question, porter la largeur de la chaussée à 5 mètres et son épaisseur moyenne à 0 m. 15.

D'un autre côté, l'entretien proprement dit, qui était, en 1898, assuré avec l'emploi de 648 mètres cubes et une dépense de 12,000 francs par an pour le parcours suivi, exige maintenant l'emploi de 1,397 mètres cubes et une dépense de 26,000 francs, soit une dépense supplémentaire de 14,000 francs pour 17 kilomètres ou 800 francs par kilomètre.

Cette dépense correspond à peu près à 0 fr. 40 par voiture-kilomètre, alors que l'entrepreneur dépense 0 fr. 95.

Dans ces conditions, il faut que tous ceux qui s'intéressent à la traction mécanique sur routes sollicitent le Parlement pour qu'il accorde les suppléments de crédits nécessaires pour assainir toutes les parties de chaussées empierrées établies sur des sous-sols argileux et humides, ainsi que pour donner à l'empierrement une largeur et une épaisseur suffisantes.

En attendant, nous devons engager les entrepreneurs de transports automobiles à limiter à 5 kilomètres à l'heure la vitesse des camions automoteurs portant 5 tonnes sur un essieu et à renoncer aux wagons remorqués s'ils ne veulent pas s'exposer, au moins pendant la mauvaise saison, à rester en panne dans les ornières creusées par leurs roues.

Quant aux transports rapides de 12 à 15 kilomètres à l'heure, ils ne semblent pouvoir être assurés que par des omnibus dont le poids ne dépassera pas 3,500 kilogrammes en charge.

FIN DU PREMIER VOLUME.

CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS

CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS

RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

TOME II



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMII

SECTION VIII.
SPORT NAUTIQUE.

I. — CONCOURS D'AVIRON.

Comité d'organisation.

MM. E. DUFRAINE, président de la Fédération nautique du Nord; A. FLEURET, membre de la Commission supérieure des sports; FLEUTIAUX, président de la Commission de l'aviron de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques; LAGOGUÉ, trésorier du Comité des régates internationales de Paris; P. MARÉCHAL, président de la Fédération française des sociétés d'aviron; Jules MONNEY, membre du Comité de la Société nautique de la Marne; E. SÉVIN, ancien secrétaire du Comité des régates internationales de Paris; VIEIRA, président du Comité des régates internationales de Paris.

Emplacement et dates des concours. — Le dimanche 19 août 1900, en Marne.

Le dimanche 26 août 1900, en Seine, bassin de Courbevoie-Asnières.

PROGRAMME.

Les journées des régates de l'Exposition comporteront en principe 9 courses, savoir:

2, 4 et 8 juniors; 2, 4 et 8 seniors; yole de mer à 4 pour rameurs n'ayant jamais remporté de premier prix en régates générales; yole de mer à 4 pour rameurs n'ayant pas encore gagné un premier prix aux régates internationales de Paris; enfin, course à 4 pour rameurs seniors non inscrits dans la course principale.

Détail des prix⁽¹⁾.

<p style="text-align: center;"><i>Course à 2 rameurs, juniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 600 2^e prix..... 300 3^e prix..... 200</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 4 rameurs, juniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 1,200 2^e prix..... 600 3^e prix..... 400</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 8 rameurs, juniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 2,400 2^e prix..... 1,200 3^e prix..... 800</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 2 rameurs, seniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 600 2^e prix..... 300 3^e prix..... 200</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 4 rameurs, seniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 1,200 2^e prix..... 600 3^e prix..... 400</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 8 rameurs, seniors.</i></p> <p>1^{er} prix..... 2,400 2^e prix..... 1,200 3^e prix..... 800</p>	<p style="text-align: center;"><i>Course à 4 rameurs</i> <i>n'ayant pas encore gagné un premier prix</i> <i>aux Régates générales.</i></p> <p style="text-align: right;">francs.</p> <p>1^{er} prix..... 700 2^e prix..... 350 3^e prix..... 250</p> <p style="text-align: center;"><i>Courses à 4 rameurs</i> <i>n'ayant pas encore gagné un premier prix</i> <i>aux Régates internationales de Paris.</i></p> <p>1^{er} prix..... 700 2^e prix..... 350 3^e prix..... 250</p> <p style="text-align: center;"><i>Course à 4 rameurs, seniors non inscrits</i> <i>dans la course principale.</i></p> <p>1^{er} prix..... 700 2^e prix..... 350 3^e prix..... 250</p> <p>Prix pour les barreaux ayant piloté une équipe classée 1^{re}, 2^e ou 3^e..... 700</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des prix <u>20,000</u></p>
---	---

Les épreuves éliminatoires, s'il est nécessaire d'en courir auront, lieu le samedi soir et le dimanche matin.

⁽¹⁾ Les prix consisteront en objets d'art.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. La clôture des engagements est fixée au mardi 14 août, à midi.

ART. 2. Les inscriptions devront être accompagnées du montant des entrées, soit:

Par équipe de 2	10 francs.
Par équipe de 4	30
Par équipe de 8	40
Pour les équipes de débutants et de seniors non inscrits dans la course principale...	12

ART. 3. Les entrées seront remboursées aux équipes ayant accompli le parcours de la course.

ART. 4. Les forfaits seront admis jusqu'au mardi 21 août, à midi.

ART. 5. Le parcours pour toutes les courses sera de 1,750 mètres environ sans virages.

ART. 6. Le règlement de courses de la Fédération française des sociétés d'aviron sera seul appliqué.

ART. 7. Le jury sera composé de membres français et étrangers. Il sera nommé par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

ART. 8. La direction des courses sera confiée à un juge arbitre nommé par le jury international.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. E. SÉVIN,

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ.

L'éloge du sport à l'aviron, au point de vue physiologique, n'est plus à faire. Sa supériorité est reconnue par tous les écrivains spéciaux et on admet unanimement qu'il constitue un des rares exercices gymnastiques qui puissent être exercés sans inconvénients depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse.

L'aviron n'exige en effet aucun de ces efforts violents qui peuvent être le point de départ des accidents les plus graves, il met en action tous les muscles du corps humain et favorise particulièrement le développement des organes de la respiration.

A un autre point de vue, l'aviron méritait d'attirer l'attention des pouvoirs publics; c'est un des sports les plus anciens parmi ceux qui se pratiquent en France et son organisation administrative a atteint un degré de perfection très remarquable.

Toutes les sociétés d'aviron de France sont constituées en un groupement qui porte le titre de *Fédération française des Sociétés d'aviron* et sont régies par un code de courses uniforme et une définition unique de l'amateur. Un comité central dirige l'association.

La *Fédération française* est en outre affiliée à la *Fédération internationale* qui règle les rapports des fédérations nationales entre elles et englobe les associations de Belgique, d'Italie, de Suisse, d'Espagne et d'Autriche.

Un des premiers et des plus importants résultats des régates de l'Exposition sera incontestablement l'extension des relations de la *Fédération internationale*. L'unification de la définition de l'amateur coïncidant avec cette importante manifestation nautique a eu pour résultat de décider les Anglais, les Américains, les Allemands et les Hollandais à venir courir en France.

Un sport aussi intéressant et doué d'une organisation aussi remarquable ne pouvait manquer de trouver sa place dans les concours sportifs de l'Exposition et la Section VIII des comités consultatifs spéciaux fut chargée d'élaborer un programme de courses à l'aviron comprenant les courses suivantes:

2, 4 et 8 rameurs juniors.....	3	courses.
2, 4 et 8 rameurs seniors.....	3	
1 rameur senior.....	1	
4 rameurs seniors non engagés dans la course principale.....	1	
4 rameurs débutants.....	1	
TOTAL.....	<u>9</u>	

Ce programme une fois arrêté, M. le Commissaire général confia le soin de l'exécuter à une commission spéciale d'organisation.

Cette commission reconnut tout d'abord l'inutilité de constituer un bureau et se borna à déléguer ses pouvoirs à un commissaire organisateur, M. SÉVIN, et à un trésorier, M. LAGOUE.

Dès sa première séance, le Comité admit que, pour entrer dans les vues de M. le Commissaire général en procurant à tous les adeptes de l'aviron les moyens de participer aux grandes épreuves de l'Exposition, il était nécessaire de donner des courses pour les rameurs dits «de promenade ou indépendants».

Il existe, en effet, à côté des rameurs inscrits dans les sociétés nautiques sportives, un grand nombre de jeunes gens qui pratiquent le sport de l'aviron; ces rameurs possèdent en propre leur embarcation et ne s'y exercent guère que le dimanche, car ils ne s'entraînent pas en vue des courses.

Ce sont en général des ouvriers, des employés, habitant dans les III^e, XI^e et XII^e arrondissements, auxquels leurs occupations ne laissent pas de loisir en semaine et qui cherchent dans l'exercice de l'aviron un délassement aux fatigues de l'atelier et du bureau.

Le Comité obtint facilement de M. le Commissaire général l'autorisation de comprendre dans son budget les frais d'organisation d'une journée de régates en Marne pour cette intéressante catégorie de rameurs, qui s'est montrée fort reconnaissante de cette marque de sympathie de l'Administration.

Pour l'organisation de ces régates spéciales, le Comité crut devoir faire appel au concours de MM. Kock, président du *Club nautique de Paris*, et Miran, président de la société nautique *En Douce*, qui connaissaient particulièrement les habitudes et les goûts des rameurs de promenade. Ces Messieurs acceptèrent avec empressement la tâche que le Comité leur confiait et le succès répondit largement à leurs efforts, car ils recueillirent les engagements de 270 rameurs, fait sans précédent dans les annales nautiques.

Plus de 10,000 spectateurs pressés sur les deux rives de la Marne assistèrent le 14 août à ces régates, dont l'intérêt se trouvait augmenté par la participation de l'École de Joinville.

Autorisés par leur sympathique commandant, M. le chef de bataillon Chandezon, les moniteurs de notre célèbre École de gymnastique militaire avaient formé trois équipes qui se disputèrent l'une des courses de la journée.

Voici le résultat des différentes épreuves:

I. EMBARCATIONS DE PROMENADE À UN RAMEUR.

(24 inscrits, 4 épreuves éliminatoires.)

1^{re} épreuve. 1^{er} M. COMPÈRE, <i>F. P.</i> ; 2^e M. WINTSCH, <i>F. P.</i>	4^e épreuve. 1^{er} M. PLATEL; 2^e M. RIVAUT.
2^e épreuve. 1^{er} M. QUITTE, <i>Société N. E. D.</i> ;	<i>Finale:</i>
2^e M. L'HOMME, <i>F. P.</i>	1^{er} M. PLATEL (garage Chevallier);
3^e épreuve. 1^{er} M. SAVARY, <i>F. P.</i> ; 2^e M. BAUM-	2^e M. WINTSCH, <i>F. P.</i> (garage Chevallier);
GARTNER, <i>F. P.</i>	3^e M. SAVARY, <i>F. P.</i> (garage Delmez);
	4^e M. RIVAUT (garage Seyler).

II. YOLES À CLINS À DEUX RAMEURS ET UN BARREUR.

(8 inscrits.)

1^{er} „BLUET“ (MM. VOLL et JANVIER), <i>F. P.</i> (garage Seyler);	3^e „ÇA TIRE“ (MM. LARUE et BERTHET) <i>F. P.</i> (garage du Sémaphore).
2^e „BAMBOULA“ (MM. RAMPANT et PINAUD) <i>F. P.</i> (garage Strologo);	

III. CANOËS ET YOLES À CLINS À UN RAMEUR ET BARREUR.

(14 inscrits, 2 épreuves éliminatoires.)

1^{re} épreuve. 1^{er} M. COMPÈRE; 2^e M. WINTSCH; 3^e M. GEORGES.	<i>Finale:</i>
2^e épreuve. 1^{er} M. BOISSIÈRE; 2^e M. VOLL; 3^e M. RAMPANT.	1^{er} M. BOISSIÈRE (garage Chevallier);
	2^e M. RAMPANT, <i>F. P.</i> (garage Strologo);
	3^e M. VOLL, <i>F. P.</i> (garage Seyler).

IV. YOLES FRANCS-BORDS À DEUX RAMEURS ET BARREURS.

(11 inscrits.)

1^{er} „HERMIONE“ (MM. FOURNIER et SABARDIN), <i>F. P.</i> (garage de J'Horloge).	3^e „LA COSSE“ (MM. H. et J. L'HOMME), <i>F. P.</i> (garage Delmez).
2^e „JEAN-ROULE“ (MM. MIQUEL et THILL), <i>F. P.</i> (garage Perre).	

V. PÉRISSOIRES.

(7 inscrits.)

1^{er} „LA PLUME“; **2^e** „MON RÊVE“; **3^e** „BÉBÉ“.

VI. YOLES FRANCHES À QUATRE RAMEURS.

(Course réservée aux instructeurs de l'École de gymnastique de Joinville-le-Pont.)

1^{er} MM. CHAUVEAU, CHARBONNEL, FLORI et GROS (entraînement: <i>Club nautique de Paris</i>); arrivée très disputée: 5 secondes séparaient le premier du deuxième, et une seconde le deuxième du troisième.	2^e MM. BULTEZ, FEHRNBACH, MOULIN, CHAUVOT (entraînement: <i>Société d'encouragement</i>).
	3^e MM. PIERROT, HUBERT, DESCAMPS et HARDY (entraînement: <i>Société nautique de la Marne</i>).

VII. YOLES À QUATRE RAMEURS ET BARREUR.

(5 inscrits.)

- | | | |
|---|---|---|
| 1^{er} «EN DOUCE» (MM. JOUBERT, CAILLOIS, RENAUX
et KLEIN) <i>Société nautique «En Douce»</i> ;
2^e «TOUSLOUFF» MM. CORSNET, SARTIRANO, CANNAS
et DUCROCQ), <i>F. P.</i> (garage Perre); | } | 3^e «ÇA TIRE» (MM. LARUE, BERTHET, DURET et
THIVANS), <i>F. P.</i> (garage du Sémaphore). |
|---|---|---|

VIII. OUTRIGGERS À QUATRE RAMEURS.

(4 inscrits.)

- | | | |
|--|---|--|
| 1^{er} «BAMBOULA» (MM. RAMPANT, PICARD, MAITROT
et COMPÈRE), <i>F. P.</i> (garage Strologo). | } | 2^e «ÇA TIRE» (MM. PROBST, LARUE, H. BERTHET,
et DESPREZ), <i>F. P.</i> (garage du Sémaphore). |
|--|---|--|

M. PATRY, vice-président du *Rowing Club*, remplissait les fonctions de juge-arbitre; M. TAILLANDIER, secrétaire du *Club Nautique de Paris*, celles de *starter*.

Pendant que se donnait cette première fête de l'aviron, le Comité terminait l'organisation de la grande journée du 26 août.

Toutes les sociétés nautiques avaient reçu le programme officiel et trois circulaires lancées ultérieurement les tenaient au courant de toutes les dispositions prises par le Comité. En outre, pour se conformer aux recommandations du Service des sports, le Comité faisait passer chaque semaine un communiqué officiel à la presse, de manière à tenir en éveil la curiosité publique.

M. Fleutiaux, spécialement chargé de cette mission, s'en acquitta avec une ponctualité digne d'éloges.

D'autre part, 6,000 affiches furent apposées en temps utile sur les murs de Paris et des communes environnantes, et des voitures-réclames, indiquant la date et l'emplacement des régates, sillonnèrent la capitale pendant deux jours.

M. Adam Lévy, membre de la Section VIII, avait bien voulu se charger des questions de publicité et rempli sa tâche à la satisfaction complète du Comité.

Un des points qui attirèrent en première ligne l'attention du Comité fut la question du transport des embarcations et des rameurs.

Désireux de procurer autant que possible des réductions de tarifs aux sociétés invitées, le commissaire organisateur adressa aux Compagnies de chemins de fer français, suisses, belges, hollandais, italiens et allemands une circulaire (rédigée en trois langues: français, italien et allemand).

Les réponses furent généralement satisfaisantes et les sociétés françaises notamment consentirent une réduction de 50 p. 100.

Afin d'éviter des retards, des recommandations spéciales furent adressées aux gares-frontières par M. Barrelet, délégué du Comité auprès des équipes étrangères, dont le dévouement ne se démentit pas un seul instant.

Le Comité avait aussi tenu à apporter un soin tout particulier à l'acquisition des objets d'art devant être donnés en prix. Il tenait non seulement à ce que ces objets représentassent la valeur portée au programme, mais aussi qu'ils fussent au point de vue artistique dignes du grand pays qui les offrait.

Le Comité croit avoir, sur ces deux points, satisfait tout le monde, car ses choix ne lui ont valu que des félicitations de la part des heureux vainqueurs des courses.

Restait à organiser le bassin des courses. Le Comité prit à cet égard les dispositions suivantes:

Une enceinte de 200 mètres environ, comprenant une grande tente de 30 mètres, fut réservée aux invités et au public payant.

Une estrade fut construite pour le Jury et une tente plus petite dressée pour la Musique militaire accordée par M. le Gouverneur de Paris, sur la demande du Comité.

Le départ et l'arrivée étaient reliés par une ligne téléphonique comprenant trois postes intermédiaires (un à chacun des garages des sociétés nautiques); au départ, une ligne de bachots montés chacun par un homme chargé de tenir l'embarcation de course jusqu'au moment du départ.

A l'arrivée, une tente pour le juge et la Presse.

MM. Albert, du *Rowing Club de Paris*, Damman, de l'*Union Athlétique* du I^{er} arrondissement, et Cornil, du *Club Nautique* de Paris, mettaient leurs embarcations à pétrole à la disposition des Inspecteurs de la navigation.

Enfin, les juges-arbitres avaient à leur disposition les bateaux à pétrole rapides gracieusement prêtés au Comité par leurs propriétaires, MM. Tellier, le distingué constructeur, et M. Fenwick, de la *Société d'encouragement*.

Une vedette de l'État se tenait à la disposition de M. l'Inspecteur général de la navigation, Guillemin, qui ne manqua jamais d'apporter aux adeptes de l'aviron le précieux encouragement de sa présence.

Les régates devaient durer deux jours, M. le Préfet de police avait pris un arrêté interdisant la navigation le dimanche 26 août après-midi, pendant les épreuves finales.

Le service de secours était assuré par la *Société parisienne de sauvetage*, sous la direction de son dévoué président, M. Paysant.

La police était faite par MM. les commissaires d'Asnières et de Courbevoie ayant sous leurs ordres une cinquantaine d'agents. Aucun incident ne s'est d'ailleurs produit.

Par une circulaire lancée huit jours avant les régates, le Jury nommé par M. le Commissaire général avait été convoqué à la tribune pour le samedi 25 août à 8 heures du matin, à l'effet de désigner un président, trois juges-arbitres et deux juges à l'arrivée.

Le Jury officiel nommé par le Commissaire général de l'Exposition était composé comme suit:

Membres français: MM. BELLAN, BODAN, CHENAL, GUELDRY, HAFFREINGUE, KOCK, LE GROS, LEVRAUD, OYARZUN, ALBERT.

Membres étrangers: MM. BEER [Allemagne], président de la *Fédération allemande*; GRÉGOIRE [Belgique], président de la *Fédération belge*; MULLER [Danemark], chef d'équipe de la *Société d'aviron* de Copenhague; FORTMEYER [États-Unis], président de la *National Association Amateurs Oarman*; LEHMANN [Grande-Bretagne], secrétaire de l'*Amateur Rowing Association*; CAPUCCIO [Italie], secrétaire de la *Fédération internationale des Sociétés d'aviron*; FRICKKERS [Pays-Bas], secrétaire de la *Fédération hollandaise*; Huber FIEFENHOEF [Suisse], président de la *Fédération suisse*.

M. BODAN fut choisi comme *président*; MM. LEGROS [Français], OYARZUN [Français] et WANNER [Suisse], comme juges-arbitres.

MM. KOCK [Français], FORTMEYER [Américain] comme juges à l'arrivée.

Les inscriptions recueillies pour les différentes courses s'élevèrent aux chiffres suivants:

		ENGAGEMENTS. RAMEURS.		
Embarcations à . . .	{	1 rameur	20	20
		2 rameurs juniors	19	38
		2 rameurs seniors	10	20
		4 rameurs juniors	13	52
		4 rameurs seniors	12	48
		4 rameurs débutants	8	32
		4 rameurs seniors (course secondaire)	4	16
		8 rameurs juniors	9	72
8 rameurs seniors	6	48		
TOTAUX		101	346	

Les épreuves éliminatoires que rendait nécessaires l'affluence de concurrents commencèrent le samedi 25 août à 9 heures du matin et se poursuivirent le samedi après-midi et le dimanche matin 26 août, de façon à ne laisser dans chaque course que quatre concurrents qualifiés pour les finales, qui eurent lieu le dimanche 26 août après-midi en présence de la foule la plus considérable qu'aient jamais attirée des régates à l'aviron.

M. le Ministre de la marine était représenté à la tribune du Jury par M. le capitaine Hauet, de l'artillerie de marine.

Les épreuves finales donnèrent les résultats suivants:

UN RAMEUR.

1 ^{er} M. BARRELET, <i>Société nautique d'Enghien</i>	7 ^m 35 ^s 3/5
2 ^e M. GAUDIN, <i>Basse-Seine</i>	7 41 3/5
3 ^e M. ASHE, <i>A. R. A. [Angleterre]</i>	8 15 3/5
4 ^e M. D'HEILLY, <i>R. C. de Paris</i>	8 16

DEUX RAMEURS JUNIORS.

1 ^{er} C. N. DE GAND (MM. VAN CROMBRUGGE, DE SOMVILLE)	7 ^m 49 ^s 2/5
2 ^e U. N. DE BRUXELLES (MM. DELATTRE frères)	7 57 2/5
3 ^e S. N. DE SOISSONS (MM. TELLIER, BEAUCHAMPS)	8 3 2/5
<i>Non placé</i> : C. N. DE PARIS.	

QUATRE RAMEURS JUNIORS.

1 ^{er} S. N. DE SOISSONS (MM. TELLIER, BEAUCHAMPS, HENRY, HISER)	7 ^m 6 ^s 2/5
2 ^e U. N. DE LYON (MM. LAURENT, FOURCHET, MAZANCIEUX, CORRET)	7 10 2/5
3 ^e U. N. DE BRUXELLES (MM. FAUCONNIER, STAS, VANDERLINDEN, TRAMASURE)	7 15 1/5

QUATRE RAMEURS DÉBUTANTS.

1 ^{er}	C. N. DE FRANCE (MM. SAUREL, PEYRONNY, DESLINIÈRES, BESLAND).	7 ^m 35' 4/5
2 ^e	S. N. DE GENÈVE (MM. BRISSARD, ÉMERY, DE LESSERT, CARTIER) .	7 36 2/5
3 ^e	F. C. R. LYONNAISES (MM. VUILLERMET, IMHOF, BAVOZET, PILLION) .	7 48 2/5

HUIT RAMEURS JUNIORS.

1 ^{er}	U. N. DE BRUXELLES (MM. DELATTRE frères, FAUCONNIER, STA, VANDERLINDEN, TRAMASURE, KONINGS, COSTERMAUS)	6 ^m 1' 1/5
2 ^e	C. N. DE GARD (MM. VAN CROMBRUGGE, DE SOMVILLE, DECOCQ, VEERDONECK, M. et A. Taelman, DE GRAÈVE, BRACQ)	6 9 1/5
3 ^e	ROWING et BASSE-SEINE (MM. HULARD, MAHUT, KELLER, LECERF, CRÉGUT, M. et R. Bensa, GUYARD)	6 15

QUATRE RAMEURS SENIORS (COURSE PRINCIPALE).

1 ^{er}	C. A. DE ROUBAIX (MM. DELCHAMBRE, CAU, BOUCKAERT, HAZEBROUCK)	7 ^m 11'
2 ^e	C. N. DE LYON (MM. PERRIN, SOUBEYRAN, WEGELIN, LUMPP) . . .	7 18
3 ^e	FAVORITE HAMMONIA (MM. H. RUSTER, CARTENS, KORNER, MOLTER).	7 18 1/5

QUATRE RAMEURS SENIORS (COURSE SECONDAIRE).

1 ^{er}	C. N. DE GAND (MM. BRUGGMANN, HERNELSET, ODBERG, DE BISCHOOOP).	7 ^m 16' 4/5
2 ^e	E. N. DE TOULOUSE (MM. MASSÉ, BIGNE, HONNIÈRES, PÈRÈS) . . .	7 23 4/5
3 ^e	C. A. DE ROUBAIX (MM. HÉNIN, MICHEL, BOSSUT, DELARUE) . . .	7 47 1/5

HUIT RAMEURS SENIORS.

1 ^{er}	„AMÉRIQUE“	6 ^m 7' 4/5
2 ^e	„CLUB DE GAND“	6 13 4/5
3 ^e	„MINERVA“ d'Amsterdam	6 23
4 ^e	„GERMANIA“ de Hambourg	6 33 1/5

La course à 4 seniors donna lieu à un incident qui fut d'ailleurs réglé à la satisfaction de tous les intéressés.

Le Jury ayant décidé que l'épreuve finale serait courue par les six équipes les mieux placées dans les épreuves préparatoires, les équipes hollandaises et allemandes refusèrent de se mettre en ligne dans ces conditions et abandonnèrent leur chance.

Le Comité, sur la demande de ces équipes, leur fit courir le lundi matin 27 août une épreuve supplémentaire à laquelle il attribua comme prix:

Un objet d'art à la société gagnante et quatre médailles de vermeil aux rameurs de l'équipe arrivée première. Quatre médailles d'argent à l'équipe seconde. Quatre médailles de bronze à l'équipe troisième.

L'arrivée eut lieu dans l'ordre suivant:

- 1^{er} GERMANIA, de Hambourg.
- 2^e MINERVA, d'Amsterdam.
- 3^e LUDWIGSHAFENER, R. V.

Le samedi soir 25 août, à huit heures, un banquet réunissait les représentants des sociétés nautiques engagées, les membres du Comité et du Jury et la presse sportive.

Ce banquet, où les toasts les plus fraternels furent échangés entre les représentants des différentes nations, était présidé par M. le Délégué général aux Sports assisté de M. Dubonnet, Délégué général adjoint, et du capitaine Hauet, représentant le Ministre de la marine aux régates de l'Exposition.

Dans une allocution très applaudie, M. Mérillon fit l'éloge du canotage, école d'énergie et de discipline par excellence.

Il nous reste à dire un mot de la question budgétaire.

Tout en remerciant l'Administration de l'Exposition d'avoir bien voulu réserver au sport de l'aviron une part des crédits destinés aux exercices athlétiques, le Comité aurait voulu disposer d'une somme un peu plus forte pour faire face à toutes ses obligations.

Sans vouloir entrer dans des comparaisons qui n'auraient d'ailleurs qu'un intérêt rétrospectif, le Comité émet le vœu que dans l'avenir le sport de l'aviron reçoive une subvention proportionnée à son importance.

La garantie consentie par l'Administration a dû être un peu dépassée. La différence sera supportée par le Comité, qui ne pouvait montrer plus de parcimonie et avait d'ailleurs à cœur de mener à bien, à tout prix, la tâche qui lui avait été confiée.

Il convient de faire remarquer en terminant qu'on ne pourra jamais espérer faire une recette de quelque importance dans les courses nautiques en raison de l'impossibilité absolue d'enclorre le champ de course.

Cette particularité avait été signalée par le Comité de la Section VIII au cours de ses délibérations.

Qu'il nous soit permis en terminant de rappeler les noms des personnalités qui nous ont prêté leur concours le plus dévoué en acceptant les fonctions de commissaire ci-après énumérées.

Tribunes: M. LÉVI.

Encintes: M. MIRAUX.

Bassin de courses: MM. ALBERT, CORNIL et
DAMMAN.

Au départ: M. TALLANDIER.

Au téléphone: M. PATRY.

Au bateau-juge: MM. TELLIER père et fils.

A la Presse: MM. FLEUTIAUX et LECLERC.

Auprès des équipes étrangères: MM. BARRELET et
FENWICK.

Nous avons également le désir de remercier de leur sollicitude M. le Délégué général aux Sports et M. Dubonnet, Délégué général adjoint.

II. — CONCOURS DE YACHTING À LA VOILE.

Commissaires organisateurs.

MM. le marquis DE LA JAILLE, président du Cercle de la voile de Paris, membre du Conseil de l'Union des yachts français; D'ESTOURNELLES DE CONSTANT (Jean), secrétaire des courses du Cercle de la voile de Paris.

Dates. — 4 journées en rivière, les 20, 22, 24 et 27 mai 1900.

3 journées en mer, en juillet ou août.

Emplacement du concours. — Les régates internationales auront lieu à Meulan, pour les séries jusqu'à 10 tonneaux.

Les régates, pour la série des yachts de 10 à 20 tonneaux, auront lieu au Havre à raison du fort tirant d'eau des bateaux de cette série.

Classification des bateaux. — Les bateaux seront classés en séries d'après leur jauge de course. Les séries seront les suivantes:

1^{re} série. Bateaux jusqu'à 1/2 tonneau.

2^e série. Bateaux au-dessus de 1/2 tonneau et n'excédant pas 1 tonneau.

3^e série. Bateaux au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux.

4^e série. Bateaux au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux.

5^e série. Bateaux au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux.

6^e série. Bateaux au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux.

PROGRAMME.

Première journée (20 mai 1900). — Course d'honneur et d'ensemble, à laquelle seront obligatoirement tenus de prendre part tous les yachts inscrits pour les régates de séries, quel que soit leur tonnage.

Tout bateau qui n'aura pas assisté à la course d'honneur sera rayé de la liste d'inscription des bateaux devant courir dans les autres régates, à moins que son propriétaire ne puisse invoquer comme excuse un cas de force majeure.

À l'arrivée? deux classements seront faits: un classement d'ensemble et un classement par séries.

Cinq objets d'art seront attribués aux bateaux classés les cinq premiers, quelle que soit leur série.

Un objet d'art sera accordé, dans chaque série, au bateau classé le premier.

Chaque bateau n'aura droit qu'à un seul objet d'art.

La course d'honneur aura lieu un dimanche, afin de permettre la présence d'un plus grand nombre de spectateurs.

Deuxième journée (22 mai 1900). — Elle aura lieu le mardi suivant, 22 mai, et sera réservée aux bateaux des deux séries ci-après: jusqu'à 1/2 et de 1 à 2.

Cinq prix en argent seront accordés dans chaque série.

Troisième journée (24 mai 1900). — Fixée au jeudi de la même semaine, elle sera réservée aux bateaux des deux séries suivantes: de 1/2 à 1 et de 2 à 3.

Une coupe internationale sera instituée sous le nom de *Coupe internationale de l'Exposition universelle de 1900* et attribuée au vainqueur de la série de 1/2 à 1 tonneau, qui en aura la propriété définitive.

Cinq prix en argent seront accordés aux gagnants de la série de 2 à 3 tonneaux.

Quatrième journée (27 mai 1900). — Fixée au dimanche suivant, 27 mai, pour les yachts des deux séries ci-après: de 1/2 à 1 et de 3 à 10 tonneaux.

Cinq prix en argent seront accordés aux gagnants de chacune de ces deux séries.

Cinquième, sixième et septième journées (entre le 1^{er} et le 5 août 1900). — Les régates de ces trois journées seront réservées aux yachts de la sixième série (10 à 20 tonneaux); elles seront intercalées dans les courses données par la Société des régates du Havre.

DÉTAIL DES PRIX ⁽¹⁾.

PREMIÈRE JOURNÉE DE RÉGATES.

Course d'honneur, à laquelle prendront obligatoirement part tous les yachts de toutes les séries courant à Meulan.

5 objets d'art (classement général) d'une valeur moyenne approximative de 200 francs	1,000 francs.
5 objets d'art (classement, par séries) pour le yacht arrivé premier dans chacune des séries	1,000
TOTAL	<u>2,000</u>

DEUXIÈME JOURNÉE.

1^{re} série (jusqu'à 1/2 tonneau). — 5 prix.				francs.	
	francs.	4^e prix			250
1^{er} prix	600	5^e prix			150
2^e prix	400				
3^e prix	250				
4^e prix	100				
5^e prix	50				
TOTAL	<u>1,400</u>				
3^e série (1 à 2 tonneaux). — 5 prix.				francs.	
1^{er} prix	1,500	4^e série (à 3 tonneaux). — 5 prix.			
2^e prix	800	1^{er} prix			1,500
3^e prix	500	2^e prix			800
		3^e prix			500
		4^e prix			250
		5^e prix			150
		TOTAL			<u>3,200</u>

TROISIÈME JOURNÉE.

2^e série (1/2 à 1 tonneau).

Coupe internationale de l'Exposition

2,600 francs.

5^e série (3 à 10 tonneaux). — 5 prix.				1^{re} série (jusqu'à 1/2 tonneau). — 5 prix.	
	francs.				francs.
1^{er} prix	1,500	1^{er} prix			600
2^e prix	800	2^e prix			400
3^e prix	500	3^e prix			200
4^e prix	250	4^e prix			100
5^e prix	150	5^e prix			50
TOTAL	<u>3,200</u>	TOTAL			<u>1,350</u>

QUATRIÈME JOURNÉE.

2^e série (1/2 à un tonneau). — 5 prix.				3^e série (1 à 2 tonneaux). — 5 prix.	
	francs				francs.
1^{er} prix	1,500	1^{er} prix			1,500
2^e prix	800	2^e prix			800
3^e prix	500	3^e prix			500
4^e prix	250	4^e prix			250
5^e prix	150	5^e prix			150
TOTAL	<u>3,200</u>	TOTAL			<u>3,200</u>

⁽¹⁾ Les prix indiqués sont un minimum.

QUATRIÈME JOURNÉE. (Suite.)

4 ^e série (2 à 3 tonneaux). — 5 prix.		5 ^e série (3 à 10 tonneaux). 5 prix (courus en 3 manches).	
	francs.		francs.
1 ^{er} prix.....	1,800	1 ^{er} prix.....	2,000
2 ^e prix.....	1,000	2 ^e prix.....	1,200
3 ^e Prix.....	700	3 ^e prix.....	900
4 ^e prix.....	400	4 ^e prix.....	600
5 ^e Prix.....	250	5 ^e prix.....	300
TOTAL.....	<u>4,150</u>	TOTAL.....	<u>5,000</u>

CINQUIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME JOURNÉES.

6 ^e série (10 à 12 tonneaux). — 5 prix.			
	francs.		francs.
1 ^{er} prix.....	8,000	4 ^e prix.....	1,200
2 ^e prix.....	2,000	5 ^e prix.....	1,000
3 ^e prix.....	1,500	TOTAL.....	<u>13,700</u>

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Tous les bateaux, quelle que soit leur nationalité, pourront prendre part à ces régates, sous la seule condition que le propriétaire soit présent à son bord ou représenté par une personne agréée par le jury des courses.

ART. 2. Toute demande d'inscription d'un bateau devra être accompagnée d'un engagement formel d'accepter, sans recours possible, devant aucun tribunal, les décisions du jury de la course et de signer, à cet effet, l'acte d'arbitrage.

ART. 3. *Jauge et règlement de courses.* La jauge sera celle adoptée par le Congrès de 1892, encore en vigueur en 1900:

$$\frac{\left(L - \frac{P}{4}\right) P \times \sqrt{S}}{130}$$

ART. 4. Les règlements de courses applicables aux régates sur Seine seront ceux du Cercle de la voile de Paris, en vigueur à l'époque fixée pour les courses.

ART. 5. Le règlement de l'Union des yachts français sera applicable aux régates qui auront lieu à la mer, à l'exception, toutefois, des dispositions de ce règlement relatives à l'appel des décisions du jury international prévu par l'article 6. (Décision du Conseil de l'Union des yachts français en date du 6 février 1900.)

ART. 6. Le jury sera composé de membres français et étrangers; il sera nommé par le commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Les décisions du jury seront sans appel.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT,

COMMISSAIRE ORGANISATEUR.

I. Importance morale et intérêt pratique du concours. — Les concours de yachting à voile que l'Exposition universelle a organisés à Meulan, les 20, 22, 24 et 27 mai 1900, et au Havre, du 1^{er} au 5 août, ont eu une importance considérable tant à cause du grand nombre des yachts qui y prirent part, qu'en raison du chiffre très élevé

des prix distribués soit en objets d'art, soit en argent. Leur importance est de beaucoup supérieure à celle des manifestations nautiques instituées par les expositions précédentes; et cependant, en 1867, un grand effort fut tenté. Au dire des yachtsmen qui assistèrent aux régates de cette exposition — ils sont encore quelques-uns — les résultats n'en sont nullement comparables à ceux de 1900. Cela tient évidemment au développement qu'a pris le yachting depuis une trentaine d'années — et il est permis de dire que les régates de 1867 n'ont pas été étrangères à ce résultat, — à l'impulsion qu'ont su lui donner en France deux institutions bienfaisantes et agissantes: l'*Union des Yachts français* et le *Cercle de la Voile de Paris*, enfin à l'importance des subsides mis à la disposition du Comité d'organisation.

Voici quelques chiffres qui sont assez éloquents par eux-mêmes pour dispenser de tout commentaire: 88 yachts ont répondu à l'appel du Comité et 67 participèrent effectivement aux épreuves tant à Meulan qu'au Havre; ces chiffres n'ont jamais été atteints, croyons-nous, en France, tout au moins, dans aucun autre concours de yachting. Ces yachts se répartissent, dans chaque série, de la manière suivante:

	INSCRITS.	PRÉSENTS.
1 ^{re} série (0 à 1/2 tonneau)	7	7
2 ^e série (1/2 à 1 t.)	33	26
3 ^e série (1 à 2 t.)	10	8
4 ^e série (2 à 3 t.)	5	4
5 ^e série (3 à 10 t.)	12	12
6 ^e série (10 à 20 t.)	7	6
7 ^e série (au-dessus de 20 t.)	14	4
TOTAL	<u>88</u>	<u>67</u>

Des prix en espèces ou en objets d'art ont été distribués.

Ils représentent les valeurs suivantes:

Prix en espèces	44,800	francs.
Coupe internationale des <i>un tonneau</i> courue à Meulan	5,000	
Coupe internationale pour yachts au-dessus de 20 tonneaux courue au Havre	6,000	
Objets d'art de Sèvres et autres, plaquettes des Sports, etc.	2,800	
TOTAL	<u>58,600</u>	

Il est certain qu'un effort aussi considérable doit avoir une répercussion utile pour l'avenir du yachting en France et que nos concours ont eu ce précieux effet de faire universellement connaître et apprécier la pléiade de yachtsmen que nous possédons, moins considérable par le nombre que celle de l'Angleterre ou des États-Unis, pays où le yachting est particulièrement en honneur, mais qui ne lui est inférieure ni par la qualité, ni par l'endurance sur mer, ni surtout par le goût des études d'architecture navale qui se répand de plus en plus en France parmi les simples amateurs. Il est donc permis de penser que les concours de l'Exposition auront puissamment aidé au bon renom du

yachting français, jusqu'ici méconnu par les étrangers, parce que les Français ont la réputation de se confiner dans les spéculations intellectuelles, où ils sont supérieurs, et d'avoir un dédain très marqué pour les exercices physiques en général et pour le yachting en particulier. C'est là un jugement trop rapide et naturellement superficiel contre lequel nous protestons de toutes nos forces. Nous pensons, au contraire, que l'Exposition universelle prouvera au monde entier, par les multiples manifestations qu'elle a organisées dans toutes les branches de l'activité sportive, que nulle part ailleurs on n'a plus fait qu'en France pour le développement des exercices physiques qui deviennent de jour en jour plus en honneur.

Les résultats acquis depuis 1867 seront mis en lumière par la comparaison de ce que furent les régates officielles organisées à l'occasion de l'Exposition de 1867 et de ce qu'ont été les concours institués par l'Exposition universelle de 1900.

Nous avons puisé nos renseignements sur l'Exposition de 1867, malheureusement incomplets — le journal *le Yacht* n'existait pas encore à cette époque — d'une part, dans les documents administratifs publiés au *Moniteur universel* et, d'autre part, dans le rapport de M. Benoît-Champy, qui fut l'organisateur principal des régates de 1867. Bien que les documents en question sortent un peu du cadre que nous nous sommes tracé et qui est de rendre compte des régates de l'Exposition de 1900, nous avons pensé qu'ils pouvaient présenter quelque intérêt, un intérêt historique tout au moins, et c'est à ce titre que nous les publions.

Un arrêté en date du 6 avril 1866, signé par Rouher et contresigné par le Commissaire général, M. Le Play, institue un sous-comité d'admission pour la navigation de plaisance. Ce sous-comité a pour mission d'organiser une exposition des objets relatifs à la navigation de plaisance. Il est composé de la manière suivante:

MM.	MM.
BENOÎT-CHAMPY, président honoraire du <i>Sailing Club</i> ;	MOORE (Lucien), président honoraire de la <i>Société des régates parisiennes</i> ;
DASSY (Charles), président du <i>Cercle des Yachts de Paris</i> ;	CARPENTIER (Albert);
FLEURET (Adrien), président du <i>Rowing Club de Paris</i> ;	VIARD (Gilbert);
	PÉRIGNON (Eugène), ingénieur civil;

L'installation des produits et du matériel servant à la navigation de plaisance devait avoir lieu et eut lieu en partie dans un hangar établi sur la berge de la Seine, à l'amont du pont du quai d'Orsay, et en partie dans un port placé en avant du hangar.

Un second arrêté, en date du 20 avril 1867, complète les dispositions du précédent, en décidant qu'outre l'exposition des objets relatifs à la navigation de plaisance, il importe de faire une large part à leur expérimentation pratique et de confier l'organisation de régates à un comité spécial.

Le même arrêté décide que des régates internationales auront lieu dans le bassin de Saint-Cloud et d'Argenteuil et qu'il y aura 6 journées de régates. Les prix distribués doivent être d'au moins 500 francs. 20,000 francs sont consacrés à ces régates. Il faut déduire de cette somme 7,600 francs attribués aux *régates à l'aviron*.

Le rapport de M. Benoît-Champy, qui nous a été communiqué par le Ministère du commerce, ne parle qu'incidemment des *régates* de l'Exposition 1867, et nous le regrettons, mais il est tout entier consacré à la *navigation de plaisance*, et nous y trouvons des renseignements fort intéressants. Nous croyons devoir l'analyser rapidement.

C'est la première fois, dit-il, que la navigation de plaisance est représentée en France dans une exposition universelle par un ensemble de produits sérieux et par une classe spéciale. Longtemps méconnu et mal famé, ce sport s'est révélé à l'Exposition sous un jour nouveau. Toutefois il est encore dans cette situation assez désagréable d'un commerçant qui viendrait d'obtenir sa réhabilitation.

Plus de cent modèles de yachts sont réunis dans la Classe 66 *bis*, mais les yachts de mer y sont peu ou mal représentés. A l'exception du joli modèle de la *Sylvia* à M. le comte de Sesmaisons et d'un bon modèle par M. Cardon (d'Honfleur), on ne trouve rien qui puisse être comparé aux yachts anglais ou américains.

Tout l'intérêt de cette collection se porte sur les *flat-boat* à dérive, bateaux américains consacrés aux fleuves et aux rades bien abritées: ils ont un faible tirant d'eau et sont munis au centre d'un appareil mobile appelé contre-dérive. Très larges ils peuvent porter une immense voilure et grâce à leurs fonds plats ils glissent sur la surface de l'eau avec un faible déplacement.

Il y a dans cette collection deux types bien différents qui ont donné d'excellents bateaux sur la Seine: le *New-York*, victorieux depuis quatorze ans et qui a déjà une nombreuse et brillante postérité; la *Néva*, par Lecœur (de Rouen), qui a inspiré les modèles de l'*Étincelle*, du *Comte-Cavour* et de la *Belle-Hélène*.

Tous les types de bateaux célèbres ne sont pas là pourtant. On y chercherait en vain le type du *Héron* et du *Champion*, le type du *Temps* et de la *Marie-Gabrielle*, qui sont les vainqueurs du jour.

Une lacune plus regrettable est de ne voir aucun modèle construit sur le nouveau type de course des Américains. *Peau-Rouge* (de New-York), chavirant au milieu de son triomphe dans les régates internationales, a été le spécimen brillant et malheureux de cette construction audacieuse qui, s'inspirant du «gohead» national, semble avoir pris pour devise: « Je chavire ou j'arrive ».

Le port à flot de la Classe 66 *bis*, offre un double intérêt par ses yachts exotiques et par sa flottille de *steam-yachts*.

Parmi les bateaux étrangers, la *Dahabié* de Son Altesse le vice-roi d'Égypte est certes le plus curieux et le plus pittoresque, ne fut-ce que par son magnifique équipage de Nubiens. Mais la *Fille-du-Nil* ne saurait être importée chez nous avec autant de profit que certaines constructions étrangères que nous pourrions nous approprier avec avantage. C'est ainsi que Sa Majesté l'Impératrice, en faisant l'honneur au Comité de la Classe 66 *bis* d'exposer sa *gondole* et son *caïk*, a rendu un véritable service à nos constructeurs: ils ont pu, en effet, étudier de près ces constructions étrangères, et il ne faut pas désespérer de voir la gondole de Venise et le caïk de Constantinople sillonner et animer les coins de la Seine.

La navigation de plaisance est peu ou mal représentée chez les nations étrangères, prévenues trop tard de son admission d'ailleurs tardive à l'Exposition universelle. Les Anglais n'ont envoyé que deux ou trois modèles, dont un, le *Waterlily*, est un des plus beaux spécimens de leurs constructions. Mais rien ne peut donner une idée de ces belles collections de modèles que j'ai pu admirer récemment chez les constructeurs de Cowes.

Il en est de même de l'Amérique qui a complètement déçu l'attente des amateurs français et étrangers, et n'a rien envoyé. Je me trompe, l'Amérique a exposé un modèle, un seul, qui en vaut cent à lui seul. C'est un chef-d'œuvre qui nous rappelle les formes de la célèbre *America* qui traversa jadis l'Océan pour infliger aux Anglais une défaite mémorable. Mais l'avant et l'arrière sont plus affinés encore, et surtout mieux équilibrés. Ce modèle est le *Fletwing*.

Le *Siddi-Fekkar*, que nous avons vu aux régates de 1900, est évidemment un descendant direct du *flat-boat*; mais ni le caïk, ni la gondole, malgré Benoît-Champy, n'ont survécu en France à l'Exposition de 1867. Nous ne les avons vus et nous ne les verrons sans doute jamais sillonner et animer le cours de la Seine.

Ce qu'il faut retenir de son rapport, c'est la supériorité déjà très grande du yachting américain et anglais et la constatation que chez nous ce sport, sur lequel toutefois l'attention était sérieusement appelée, n'existait encore qu'à l'état rudimentaire et n'était représenté que par un seul type de bateau, le *flat-boat*, qui a ses avantages, mais ne possède aucune des qualités marines d'un yacht digne de ce nom et ne convient que pour la navigation sur Seine ou, tout au plus, dans une rade bien abritée.

II. Conditions générales de l'organisation et de l'exécution des concours. — L'article 3 de l'arrêté du 7 janvier 1899, portant règlement des concours internationaux d'exercices physiques et de sports, disposait que les *concours de sport nautique* (Section VIII) se tiendraient sur le lac Daumesnil, en Seine et en Marne.

La Sous-Commission de la *voile*, chargée d'élaborer un avant-programme, après examen des divers emplacements qui pouvaient être choisis, jugea à l'unanimité qu'il y avait lieu d'écarter tout d'abord le lac Daumesnil qui ne pouvait convenir pour une manifestation quelconque de sport nautique à voile à cause de ses dimensions tout à fait insuffisantes en longueur et en largeur et du manque de profondeur.

Des régates eussent pu avoir lieu en Marne, notamment à Nogent-Joinville. Mais cette rivière convient tout au plus, en raison de son peu de largeur et de l'insuffisance du vent, pour de petites régates intimes entre membres d'une même société, comme est la *Société de la voile* de Nogent-Joinville, nullement pour des régates internationales qui doivent chercher à grouper le plus d'adhésions possibles en France et à l'étranger.

Restait la Seine dont la largeur et la profondeur sont en général suffisantes et permettent un déploiement considérable de bateaux sous voiles. Les principaux centres du yachting sur Seine, voisins de Paris, sont Meulan, Poissy et Asnières, mais ces deux dernières localités ne peuvent rivaliser avec Meulan dont la situation est tout à fait exceptionnelle à cause de l'étendue considérable de son bassin qui comprend un parcours de près de 8 kilomètres entre les ponts de Meulan et de Triel et mesure environ 250 à 300 mètres de largeur. D'autre part, Meulan est le siège du *Cercle de la voile*, de Paris, qui y possède outre son *Club-House*, toute une installation fort bien appropriée à l'usage des régates.

Ces divers motifs déterminèrent le choix de la Sous-Commission qui proposa et fit adopter par le Comité consultatif (Section VIII) et par la Commission supérieure des sports Meulan comme emplacement unique où auraient lieu les régates internationales pendant la durée de l'Exposition universelle, pour les séries de 0 à 10 tonnes.

Quant aux yachts d'un tonnage supérieur à 10 tonnes, il était de toute nécessité, en raison de leur fort tirant d'eau, soit de les écarter des concours de l'Exposition, car il ne pouvait être question de les faire courir sur Seine, soit, ce qui paraissait préférable, puisqu'on donnait ainsi accès aux représentants de tous les types de yachting,

depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, de convier ces yachts à des épreuves qui auraient lieu en mer. Cette dernière solution prévalut et il fut décidé que le Comité chargé de la préparation des concours aurait le choix entre le Havre et Trouville. Une rivalité s'établit entre ces deux ports de mer et ce fut le Havre qui l'emporta. Deux raisons principales en furent cause: d'abord les importants sacrifices pécuniaires que consentit le Havre et que Trouville ne put pas faire dans la même mesure, ensuite l'incommodité de la sortie et de la rentrée des bateaux à Trouville.

Ce premier point réglé, il fut décidé que les yachts seraient classés en séries, d'après leur jauge de course, et concourraient entre eux, pendant la durée des régates, dans chaque série. Ces séries étaient les suivantes:

1^{re} série: Yachts de 0 à 1/2 tonneau.

2^e série: Yachts au-dessus de 1/2 tonneau et n'excédant pas 1 tonneau.

3^e série: Yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux.

4^e série: Yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux.

5^e série: Yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux.

6^e série: Yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux.

Le Comité de l'Exposition y ajouta plus tard une nouvelle série.

7^e série: Yachts au-dessus de 20 tonneaux.

Le nombre des journées de régates fut fixé tout d'abord à 7: dont 4 à Meulan et 3 au Havre; mais, pour permettre aux yachts de plus de 20 tonneaux de prendre part aux concours du Havre, une **4^e** journée y fut organisée.

Après divers changements dans le programme primitivement adopté, changements qui tinrent uniquement à la préoccupation du Comité d'accroître le plus possible le nombre des courses et l'importance des prix distribués, en réduisant au strict minimum le crédit réserve pour frais généraux, les programmes des journées de Meulan et du Havre furent définitivement arrêtés.

D'après le programme adopté par l'Exposition, tous les yachts, quelle que soit leur nationalité, peuvent prendre part aux régates, sous la seule condition que le propriétaire soit présent à son bord ou représenté par une personne agréée par le jury des courses.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un engagement formel d'accepter, sans recours possible devant aucun tribunal, les décisions du Jury de la course.

La jauge adoptée est celle fixée par le Congrès de 1892, encore en vigueur en 1900:

$$\frac{\left(L - \frac{P}{4}\right) P \sqrt{S}}{130}.$$

Les règlements de course applicables aux régates sur Seine sont ceux du *Cercle de la voile de Paris* en vigueur à l'époque fixée pour les courses.

Le règlement de l'*Union des yachts français* est applicable aux régates à la mer, à

L'exception toutefois des dispositions de ce règlement relatives à l'appel des décisions du Jury international.

Celui-ci juge en dernier ressort: il ne peut donc y avoir lieu à appel devant l'*Union des Yachts*. Cette règle, absolument contraire aux usages admis par toutes les Sociétés de régates, s'imposait pour éviter que les décisions d'un Jury international ne fussent mises en échec par un autre tribunal et pour respecter la règle qui veut que les jurys d'expositions universelles jugent souverainement. La décision qui consacre cette règle a été prise par l'Exposition après avis conforme du Conseil de l'*Union des Yachts français* en date du 6 février 1900.

Le Jury, conformément à l'article 12 du règlement général des concours, est composé de membres français et étrangers. Il est nommé par le Commissaire général de l'exploitation, après avis du Comité d'organisation.

L'Administration de l'Exposition avait proposé à MM. le marquis de la Jaille et Jean d'Estournelles de Constant de se charger de l'organisation des concours de yachting de Meulan et du Havre. Ces Messieurs après s'être fait donner mandat par le *Cercle de la Voile de Paris* d'accepter l'offre qui leur était faite, signèrent le 7 février 1900 avec l'Exposition une convention, dont voici les clauses principales:

1° MM. DE LA JAILLE et D'ESTOUENELLES sont constitués en comité spécial chargé de l'organisation des concours de yachting suivant le programme arrêté par le Commissaire général l'exécution de ce programme est soumise au contrôle permanent du Service des sports, auquel il doit être donné communication, avant exécution, de toutes les décisions, dispositions et mesures quelconques relatives à cette exécution;

2° Le Comité s'engage à mettre à la disposition de l'administration de l'Exposition tous les moyens d'action nécessaires, en personnel et matériel, pour la réalisation du programme;

3° Les installations, constructions et frais généraux de toute nature, nécessaires à l'organisation des concours, sont à la charge des organisateurs;

4° L'administration de l'Exposition accorde pour l'organisation des concours une subvention fixée à forfait à 20,000 francs;

5° Les subventions qui pourront être obtenues d'autres administrations ou de particuliers, seront affectées, concurremment avec la subvention à forfait, à compenser les dépenses relatives à l'organisation des concours;

6° Le comité doit pourvoir, avec les ressources définies ci-dessus, à la délivrance des prix énumérés au programme et, en général, à toutes les dépenses d'organisation;

7° En cas de déficit, après justification que le montant des ressources ci-dessus a été entièrement employé et qu'il est insuffisant pour couvrir les dépenses approuvées par l'administration, les frais supplémentaires sont remboursés jusqu'à concurrence d'une nouvelle somme de a 20,000 francs.

Par une seconde convention, en date du 10 avril 1900, l'Administration, tenant compte que les dépenses approuvées pour les concours s'élèvent à un chiffre très supérieur au versement fixe prévu par le traité du 7 février, accorde sur la subvention fixée à forfait à 20,000 francs une augmentation de 15,000 francs. D'autre part, le Comité consent sur la garantie complémentaire de 20,000 francs une diminution égale de 15,000 francs.

C'est donc le 7 février seulement que le Comité, muni des pouvoirs nécessaires, put

commencer à se mettre à l'œuvre. Il est permis de regretter qu'un accord définitif n'ait pu s'établir plus tôt.

Le Comité adressa sans tarder un pressant appel aux yachtsmen et aux clubs nautiques étrangers et français pour les convier à prendre part à une manifestation sportive dont le caractère vraiment international et l'importance inusitée étaient de nature à intéresser et à stimuler tous les amis du yachting. Une large publicité fut organisée: tous les cercles et clubs nautiques du monde entier, tous ceux qui portent un nom dans le yachting, reçurent l'appel du Comité.

Cet appel donnait les indications les plus détaillées sur l'organisation, les règlements et le programme des concours. En même temps des notes nombreuses étaient insérées dans tous les journaux politiques et sportifs de France et de l'étranger, qui firent, en général, très bon accueil aux communications émanant du Comité de l'Exposition. Nous devons une mention spéciale au journal *le Yacht* qui, en dehors de la publicité commune à tous les journaux, reçut des communications particulières, servit d'intermédiaire entre le Comité et les yachtsmen et fut en quelque sorte l'organe officiel du Comité. C'est par lui que furent portées à la connaissance des intéressés les décisions prises par les Commissaires organisateurs. Nous croyons devoir reproduire quelques-unes de ces décisions et des notes parues dans le *Yacht* parce qu'elles indiquent et précisent les mesures qui furent prises ainsi que les conditions générales d'organisation et d'exécution des concours.

Le 17 mars le *Yacht* publie une lettre par laquelle le Comité fait appel au concours de tous les membres de l'*Union des Yachts français* et les prie de vouloir bien contribuer à l'éclat des régates projetées, par l'appoint de dons personnels et de prix qui viendront grossir les subsides de l'Exposition et permettront de donner aux concours une importance en rapport avec la grande manifestation à laquelle la France convie les nations.

Dans le même numéro, le Comité avise les yachtsmen qu'une médaille commémorative, gravée par Vernon, sera remise à tous les propriétaires de yachts qui prendront part aux concours de Meulan et du Havre. Cette médaille a été remise non seulement aux propriétaires de yachts, mais à tous les membres du Jury international.

Le 24 mars, le *Yacht* publie une première liste de donateurs et de souscripteurs:

M. le Président de la République et M. le Ministre des beaux-arts accordent cinq objets d'art d'un réel intérêt artistique: deux très beaux vases et trois biscuits de Sèvres.

M. le Ministre des beaux-arts accorde, en outre, dix superbes gravures, *avant la lettre*, sur papier Japon. Ces gravures ont été encadrées aux frais du Comité.

M. le Ministre de la marine contribue aux régates du Havre par le don d'une jumelle marine, d'une longue-vue et d'un baromètre.

MM. Henri Menier, 1,000 francs; baron Arthur de Rothschild, 1,000 francs; marquis de Polignac, 500 francs; Harry Van Bergen, 500 francs; Legru, 500 francs, etc.

La ville du Havre et la *Société des Régates* de cette ville donnent, l'une 3,000, et l'autre 5,000 francs.

Le 31 mars, une note règle les dispositions prises à l'occasion de la course d'ensemble et d'honneur du 20 mai qui doit obligatoirement réunir tous les yachts de série, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands (0 à 10 tonneaux). Voici cette note:

Un déploiement aussi considérable de bateaux sous voiles pouvant présenter certains inconvénients au point de vue du bon ordre de la course et des départs, le Comité a décidé, pour éviter autant que possible toute cause d'accident, que les bateaux partiront par série en commençant par la première, celle des *demi-tonneau*, pour finir par la série des bateaux de 3 à 10 tonneaux. Le mode de départ sera celui dit du *départ volant*. L'espace de temps qui s'écoulera entre le départ de deux séries sera calculé de telle sorte qu'il représente l'allégeance due par une série à celle qui lui est immédiatement inférieure.

L'allégeance sera ensuite calculée pour chaque série suivant le tonnage exact des bateaux.

De cette manière de procéder résulteront pour les coureurs une plus grande facilité de manœuvre et, pour le public, une compréhension plus exacte de la course, puisque les bateaux se trouveront vraisemblablement classés à l'arrivée suivant l'ordre dans lequel ils franchiront la ligne de pointage. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'un des reproches souvent adressés au yachting est justement l'impossibilité pour ceux qui ne sont pas initiés aux pratiques de ce sport de comprendre comment il se fait, par exemple, qu'un bateau arrivé troisième soit classé premier. Cet inconvénient se trouvera presque complètement supprimé.

Le Jury, dans sa séance du 10 mai, compléta ces dispositions en décidant qu'il serait enjoint aux yachts des différentes séries de rester en amont de la ligne de pointage autant que possible vers la rive droite, et de ne venir se placer en aval qu'après le signal de départ de la série qui précède la leur dans l'ordre successif des départs, les yachts, pour lesquels le signal de départ n'a pas encore été donné, devant la route sous toutes les allures aux yachts déjà partis.

Enfin, pour éviter toute confusion entre les bateaux et entre les séries, tous les yachts porteront en course un numéro cousu sur la grand'voile et, de chaque bord, un pavillon rectangulaire de 30 centimètres de guindant frappé dans les haubans. Le pavillon variera de couleur suivant les séries: bleu, pour la 1^{re} (0 à 1/2 tonneaux); rouge, pour la 2^e (1/2 à 1 tonneaux); blanc, pour la 3^e (1 à 2 tonneaux); jaune, pour la 4^e (2 à 3 tonneaux), et vert, pour la 5^e (3 à 10 tonneaux).

Ces signes distinctifs seront remis gratuitement à chaque coureur par les soins du Comité.

Le 7 avril, le *Yacht* publie une note qui porte à la connaissance des yachtsmen une décision prise, sur la demande du Comité, par la Compagnie de l'Ouest:

Les membres des Sociétés nautiques qui emprunteront ses grandes lignes pour se rendre aux réunions de Meulan ou du Havre, auront droit à une réduction de 50 p. 0/0 sur Les prix du tarif général, à l'aller et au retour, en 2^e ou en 3^e classe. Pour bénéficier de la réduction ci-dessus, les membres de chaque société devront voyager ensemble *au nombre de 5 au moins* et être porteurs d'une carte nominative permettant de constater leur identité.

La Compagnie consent, en outre, à transporter en petite vitesse au tarif plein à l'aller, *avec retour gratuit*, les embarcations qui seront remises par chaque Société, en vue de ces régates. En échange de cette facilité, la Compagnie doit être exonérée par écrit, de toute responsabilité dans le transport.

La même décision fut prise peu de temps après par les autres compagnies de chemin de fer sur la demande du Comité. D'autre part, le Comité avait commandé un prix d'honneur appnécié comme suit:

La Coupe internationale de l'Exposition universelle de 1900, pour la classe des yachts de 1 tonneau, vient d'être commandée à un artiste de grande valeur. M. Belloc, ancien prix de Rome, qui joint à une connaissance profonde de son art une originalité et une distinction de talent tout à fait personnelles, qui le classent parmi les premiers sculpteurs de cette époque. Cette coupe sera une création des plus curieuses de l'art moderne (au bon sens du mot), et son auteur, plus soucieux de produire un objet d'art qu'une pièce d'orfèvrerie, rencontrera l'approbation unanime des connaisseurs et des hommes de goût. Cette coupe doit être la propriété définitive du gagnant. Absolument inédite et ne devant être reproduite sous aucune forme, elle aura pour son possesseur la valeur d'un objet d'art, et sera pour lui un précieux souvenir des belles journées que l'Exposition consacre au yachting à voiles.

Ce jugement de l'œuvre de M. Belloc, prématuré quand ces lignes furent écrites, a été confirmé par tous les connaisseurs auxquels il a été donné d'admirer cette merveille d'art.

Son exécution en argent fut confiée à un orfèvre des plus distingués, M. Robert Linzeler, très connu dans le monde du yachting.

Dans le numéro du 21 avril le Comité informe les coureurs que, pour les régates de Meulan, qui ont lieu sous le règlement du Cercle de la voile de Paris, il ne sera pas fait application des articles 46 et 47 du *Code des courses en rivière*, qui déterminent le mode de répartition des prix suivant le nombre des concurrents et que, quel que soit le nombre des yachts prenant part aux régates dans chaque série, tous les prix seront distribués, à condition bien entendu qu'il y ait un nombre de yachts au moins égal au nombre des prix annoncés.

Le 5 mai, le Comité rappelle aux yachtsmen et aux équipages que, pendant les courses de l'Exposition, tout bateau doit avoir à son bord une bouée ou un coussin de sauvetage prêt à être jeté à l'eau. Il recommande à tous ceux qui prendront part aux concours d'observer la plus grande prudence et les avertit que le Service de l'Exposition décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir en cours de régates.

En fait, aucun accident ne se produisit ni à Meulan, ni au Havre.

Les concours du Havre comportant une seule série de cinq prix pour les yachts de 10 à 20 tonneaux et l'obligation d'une course en trois épreuves, il était indispensable, les 5 prix étant distribués par le Jury en tenant compte de l'ordre d'arrivée des yachts dans les trois épreuves, qu'un mode de classement équitable et rationnel fut adopté. Ce mode de classement ne laissait pas que d'être fort embarrassant. Le Comité avait tout d'abord songé à classer tous les yachts en additionnant les temps compensés des trois épreuves. Mais il ne tarda pas à renoncer à ce système, parce que le temps du parcours n'est pas toujours une représentation exacte de la valeur relative des yachts. Par temps calme, on a vu des bateaux de première valeur mettre une heure et plus pour franchir un espace de cent mètres. Par contre, on a vu des bateaux médiocres qui, par gros temps, se révèlent momentanément supérieurs à des concurrents beaucoup plus qualifiés, et cela justement pour les raisons qui font d'eux des bateaux secondaires (lourdeur exagérée de la coque et des espars, insuffisance de voilure).

Après examen de diverses combinaisons, le Comité adopta le système suivant, qu'il porta à la connaissance des intéressés dans le numéro du *Yacht* du 21 juillet: le yacht arrivé premier marquera 10 points; le deuxième marquera 9 points; le troisième 8, et ainsi de suite. Celui qui aura le plus grand nombre de points dans les 3 épreuves gagnera le premier prix. Les autres prix seront distribués de la même façon, suivant le nombre des points obtenus.

Ce règlement fut complété par le Jury international dans ses séances des 1^{er} et 2 août par les dispositions suivantes: 1^o au cas où 2 yachts auraient un nombre de points égal, les propriétaires pourront se partager le total des deux si prix disputés 2^o; si 3 yachts, ou plus, avaient le même nombre de points au classement final, la course serait *de droit* recommencée; 3^o enfin, vu la nouveauté du mode de classement, et pour rendre plus équitables les conditions de la course en 3 épreuves, *en cas de mise hors de course d'un yacht*, ce yacht reçoit un nombre de points égal à celui qu'il aurait obtenu en arrivant dernier, diminué d'un point; *en cas de préjudice pour cause de force majeure*, il reçoit le même nombre de points que s'il était arrivé dernier.

Pour les yachts de plus de 20 tonneaux, il fut décidé qu'aucune limite de tonnage ne serait imposée et que, étant donnée la diversité des bateaux qui y prendraient part, le Concours ne pouvait être qu'un handicap.

Le soin de handicaper les yachts inscrits fut confié à M. Andrews THOMPSON, dont la compétence, en pareille matière, est indiscutable, et, dans sa séance du 1^{er} août, le Jury décida à l'unanimité d'accepter le handicap établi par M. Andrews Thompson.

Nous croyons devoir reproduire ci-dessous la liste des membres du Jury international. Conformément au règlement, elle fut arrêtée par le Commissaire général de l'Exposition sur la présentation du Comité d'organisation et la proposition du Directeur général de l'exploitation.

Membres français: MM. l'amiral DUPERRÉ (Charles); MENIER (Henri); BARREY, sénateur, ancien Ministre de la marine; BILLARD; DE BOULONGNE; baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, député; MEURGEY; THOMAS, lieutenant de vaisseau; THIERRY (Jacques); LEGRU.

Membres étrangers: MM. SHOLTO-DOUGLAS [Allemagne]; Lord DUNRAVEN [Angleterre]; marquis D'ORMONDE [Angleterre]; GRETTON (John) [Angleterre]; le prince COLOREDO MANSFELD [Autriche]; baron DE VINCK (Gaston) [Belgique]; BUCHAN (John I.) [États-Unis]; VAN BERGEN (Harry) [États-Unis]; GORDON-BENNETT (James) [États-Unis]; ISELIN (O.) [États-Unis], SPALDING DE GARMENDIA [États-Unis]; SIX (Hon. W.) [Hollande], BRUNETTA D'USSEAUX [Italie]; le comte BISCARETTI DI RUFFIA [Italie]; le marquis CARLO GINORI [Italie]; l'amiral DE ZÉLÉNOY (Nicolas) [Russie], délégué du Ministre de la marine impériale russe à l'Exposition universelle; le comte NOSTITZ [Russie]; sir HEM OF PETERSENS [Suède].

Le Jury désigna lui-même son bureau, qui fut constitué de la manière suivante:

Président: M. l'amiral DUPERRÉ.

Vice-présidents: MM. Henri MENIER et l'amiral DE ZÉLÉNOY.

Sécrétaire: M. Jacques THIERRY.

III. Résultats techniques et classement des concurrents. — Toutes les classes et toutes les formes de yachts furent représentées aux régates de Meulan et du Havre, qui groupèrent l'universalité des types si variés que comporte le yachting à voile: entre le

tout petit *Plume-Patte* (cat-boat de 0 t. 30) jusqu'au majestueux *Brynhild* (yawl anglais de 153 tonneaux), on voit défilier successivement des yachts comme *Fantlet* (genre sharpie de 0 t. 50), petit bateau très rapide; *Colette* (1 tonneau), dans la forme des catamarans (bateau à double coque); *Sidi-Fekkar*, champion victorieux du *Cercle de la Voile* de Paris dans la coupe internationale des un tonneau: ce bateau, bien que n'ayant pas les façons nautiques (il affecte la forme d'un fer à repasser) a cependant une vitesse considérable; des bateaux qui allient une grande élégance de formes à des qualités très réelles, comme *Lérina*, *Marthe*, *Ollé*, *la Favorite*, *Bona Fide* (Keel-Bulb), les anciens *FinKeel* comme *Shampoing*, *Gwendoline*, *Mignon*; des cotres à dérive comme la *Turquoise*; une charmante galiote hollandaise, le *Sans-Gêne*; les plus beaux types de bateaux de la série des 20 tonneaux comme *l'Estérel*, *Quand-Même*, *Laurea*; enfin, dans la grande classe, *Formosa* (yawl américain, 102 tonneaux) et *Souvenance* (goélette française, 121 tonneaux). Les gréements eux-mêmes présentèrent une diversité aussi grande que les formes de yachts: gréements de cotre, de houari, de lugger, de bermudien, etc.

Une variété aussi grande de bateaux, étant donné que la plupart d'entre eux étaient de construction récente, tient évidemment à l'extrême mobilité du yachting et aux modifications incessantes que subit la construction des yachts. C'est qu'en effet les propriétaires et les constructeurs de bateaux de course paraissent, à juste titre, très préoccupés de trouver des améliorations qui permettent de réaliser une plus grande vitesse.

A priori, il semblerait que l'effort dût tendre à construire des bateaux à la fois navigables, rapides, commodes et élégants. Mais ces qualités peuvent difficilement s'unir dans un seul bateau et sont même, en général, exclusives les unes des autres: d'où les recherches qui sont faites sans discontinuer et dont les différentes formules de jauge, en vigueur suivant les époques, marquent la préoccupation.

La formule idéale serait une combinaison harmonieuse entre les différents éléments du yacht: la longueur, qui est une condition essentielle de vitesse; le bau ou largeur, qui est un élément de stabilité; le périmètre, somme du bau et de la chaîne passée sous le bateau; enfin la surface de voilure.

C'est le but que le yachting s'efforçait jadis d'atteindre, mais il faut dire que la question était beaucoup plus simple autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il y a une quinzaine d'années, le yachting à voile ne comprenait qu'une seule espèce de yacht: c'était un bateau à la fois de promenade et de course comportant des ménagements intérieurs et logeable. Il n'en est plus ainsi: les yachts d'aujourd'hui se divisent en deux catégories très tranchées (cruisers et racers): yachts de voyage ou de croisière, qui visent au confort, mais sont peu rapides, et yachts de course, où tout est subordonné à la vitesse.

La formule de jauge actuelle:

$$\frac{\left(L - \frac{P}{4}\right)P\sqrt{S}}{130},$$

qui date de 1893 et cessera d'être en vigueur à partir de 1901, a eu pour effet d'exagérer cette tendance et de pousser à construire des yachts très coûteux qui sont souvent

d'une grande ingéniosité et réalisent une vitesse considérable, mais qui sont exclusivement des instruments de course: construits très légèrement, ils sont déformés au bout de très peu de temps et ne peuvent plus servir à rien, pas même à la promenade, puisqu'ils ne comportent pas le plus petit logement. Et l' *Estérel*, yacht de 20 tonneaux, est presque aussi défectueux à cet égard que l'*Aschenbrædel*, yacht allemand de 1 tonneau construit en Angleterre en vue des concours de l'Exposition: dans ce dernier bateau, l'homme de barre a simplement la place des deux jambes et les matelots chargés de manœuvrer les voiles doivent se tenir, tant bien que mal, accroupis sur le pont.

Même préoccupation de légèreté et d'inconfortabilité dans le *Sidi-Fekkar*, yacht très voilé et non lesté, ce qui semble incompatible *a priori*, et où on ne parvient à rétablir l'équilibre qu'en ayant soin de choisir comme équipiers des hommes d'un certain poids et habiles aux exercices de gymnastique: si le bateau couche trop, l'équipage se porte littéralement en dehors et se retient au moyen d'étriers passés aux pieds qui empêchent de perdre l'équilibre et de tomber. Qu'une cause quelconque vienne à priver ce yacht de son équipage spécial — ce qui s'est produit pour lui pendant les régates de l'Exposition — il perd toutes ses qualités et il devient plus défectueux que le plus imparfait des yachts.

Le *Crabe II* a inventé le mât en forme de parallélépipède évidé à quatre faces (toujours dans la préoccupation du poids léger).

Autrefois, un bateau démodé pour la course devenait un bateau de croisière ou de promenade. Aujourd'hui, le bateau qui a fait son temps — et ce temps est fort court (deux ou trois ans à peine) — devient inutilisable.

De tels excès amènent forcément une réaction. La formule de jauge adoptée par le Congrès de 1899 et applicable à partir de 1901 en est la preuve; car elle aura pour conséquence de faire construire des yachts où la vitesse sera forcément sacrifiée aux qualités nautiques.

RÉGATES DE MEULAN.

Première journée. — Le dimanche 20 mai, a commencé à Meulan la série des épreuves qui constituent la première partie des concours internationaux de la navigation de plaisance à voile, la seconde partie du programme devant s'exécuter au Havre du 1^{er} au 5 août.

Soixante-sept bateaux sont inscrits et classés dans les cinq séries comprises entre un demi-tonneau et 10 tonneaux.

Jamais on n'avait encore vu sur la Seine une pareille réunion de bateaux de course de mérites divers, mais dont un très grand nombre avait déjà fait ses preuves en régates et dont plusieurs, comme *Scotia* et *Sidi-Fekkar*, les concurrents de la veille, comme *Ollé*, *Fémur*, *Bona Fide*, *Lérina*, la *Favorite*, sont des célébrités comme racers.

Le spectacle promettait donc d'être excessivement intéressant, et les courses eussent été des plus captivantes si le temps, par une chance déplorable, n'avait été trop beau.

Il ne faisait, en effet, presque pas un souffle d'air, et ce n'est que vers 1 heure, au

moment du départ, qu'une petite brise capricieuse du N.-E. s'est levée par instants, mais très variable et sans continuité, et chacun se demandait si la course pourrait s'effectuer. A 1 heure, cependant, les bombes sont tirées pour donner les signaux des départs de la course d'ensemble, qui ont lieu dans l'ordre suivant:

1 ^{re} série à.....	1 ^h 00 ^m 00 ^s	4 ^e série à.....	1 ^h 13 ^m 3 ^s
2 ^e série	1 4 2	5 ^e série	1 19 37
3 ^e série	1 10 24		

Tous les bateaux inscrits, à une ou deux exceptions près, sont sous voiles et se mettent en route au signal respectif de chacune des séries.

La rivière, en ce moment, présente un aspect merveilleux et qui excite l'admiration de tous les spectateurs.

Chaque série, en effet, reste groupée et compacte, et le bassin est rempli de bateaux qui, tantôt se dépassent légèrement, tantôt se reforment en groupes, suivant les caprices de la brise, ou avancent lentement vers l'amont.

Si cette accumulation de yachts laisse à désirer au point de vue sportif, car on prévoit qu'avec cette absence de brise la course perdra une grande partie de son intérêt et que, dans ces conditions, la chance jouera un grand rôle dans le résultat final; en revanche, le tableau que l'on a sous les yeux est réellement impressionnant; les nombreux amateurs photographes qui garnissent la berge se hâtent d'en prendre des clichés et tout le public est sous le charme de ce panorama que, probablement, on ne verra plus de longtemps à Meulan.

Peu à peu, cependant, les yachts s'éloignent; un petit nombre, profitant de quelques risées isolées, parviennent à se détacher, mais la plupart restent en groupes serrés, et ce n'est qu'en mouillant à chaque accalmie que l'on progresse lentement vers la bouée d'amont.

A 5 heures, la course n'étant pas terminée, on se demande s'il n'y a pas lieu de l'annuler purement et simplement; mais le président, ayant été averti qu'un certain nombre de yachts sont en position de pouvoir doubler la bouée d'amont, estime que, pour ceux-ci du moins, la course pourra être achevée, et décide d'en prolonger la durée, conformément à la décision prise par le Jury. D'après cette décision: «La course doit être annulée si aucun bateau n'est arrivé avant 5 heures du soir; néanmoins, le président de course a plein pouvoir pour prolonger la course aussi longtemps qu'il jugera qu'elle aura des chances d'être achevée..»

Quelques yachts, en effet, font le virage et, grâce au courant favorable, peuvent venir couper comme suit la ligne de pointage:

1 ^{er} SCOTIA à M. LORN CURRIE [Anglais].....	1 ^h 04	5 ^h 56 ^m 17 ^s
2 ^e ASCHENBROEDEL à M. WIESNER [Allemand].....	1 00	5 58 17
3 ^e TURQUOISE à M. MICHELET [Français].....	10 00	6 12 12
4 ^e MAMIE à M. TEXIER [Français].....	1 20	6 13 15
5 ^e CARABINIER à M. Aug. DORMEUIL [Français].....	1 00	6 20 22
6 ^e FANTLET à M. Émile SACRÉ [Français].....	0 50	7 11 8
7 ^e PIERRE-ET-JEAN à M. D'ESTOURNELLES [Français].....	1 00	

Comme on le voit, ce sont les bateaux de petit tonnage qui ont pu faire le parcours, lequel était d'environ 11 kilomètres.

Quelques contestations se sont produites, inévitables dans une course de ce genre, où le manque de vent rendait, dans un espace réservé, la manœuvre difficile.

L'attribution définitive des prix a été faite par le jury dans sa séance du 28 mai:

Mamie et *Carabinier* sont mis hors de course pour avoir fait usage d'un mode de propulsion autre que la voilure seule.

En conséquence, le 4^e prix est attribué à *Fantlet* et le 5^e à *Pierre-et-Jean*.

M. le marquis DE LA JAILLE, désigné à cet effet par le Jury, remplissait les fonctions de président; M. THIERRY s'était chargé des pointages.

MM. Merillon et Giraud-Jordan, délégué général et secrétaire des sports, assistaient à cette première régates.

Parmi les nombreux invités qui se pressaient sur la terrasse du *Cercle de la Voile* de Paris, se trouvaient MM. l'amiral Charles Duperré, président de l' *Union des yachts français* et président du Jury; l'amiral russe Nicolas de Zélénoy, délégué du Ministère de la marine impériale russe; Barbey, sénateur, ancien Ministre de la marine; Thomas, lieutenant de vaisseau; Six, président du *Kon-Ned-Zeil en Roeivercenigin*; Billard, Meur-gey, etc.

Une foule nombreuse, parmi laquelle étaient un grand nombre de membres de l' *Union des yachts français*, du *Cercle de la Voile* de Paris et de yacht-clubs étrangers, garnissait la berge et l'enceinte du *Cercle de la Voile*.

La musique militaire du 1^{er} régiment du génie faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire et a commencé par jouer la *Marseillaise* et l'*Hymne russe*, que tous les assistants ont écoutés debout et découverts.

Au lunch, servi dans le pavillon du *Cercle de la Voile*, M. le marquis de la Jaille, puis M. d'Estournelles de Constant ont souhaité la bienvenue aux personnages officiels qui honoraient cette fête de leur présence et exprimé tous les remerciements que devait le Yachting à l'Administration de l'Exposition et aux généreux donateurs grâce auxquels avaient pu être organisées ces magnifiques régates, dont les prix dépassent en importance tous ceux qui avaient jamais été donnés jusqu'ici en rivière.

Deuxième journée. — Le mardi 22 mai, il faisait encore un soleil resplendissant, mais cette fois le temps était à souhait; car il soufflait une belle brise de S.-S.-O.

Même assistance nombreuse qu'à la première journée et courses très intéressantes pour la première série (1/2 tonneau), la troisième (1 à 2 tonneaux), et la quatrième (2 à 3 tonneaux.)

M. le marquis de la Jaille présidait la course.

Les parcours sont: pour la 1^{re} série, 2 tours de petit parcours (8 kilomètres); pour la 3^e et la 4^e série, un tour de grand parcours et deux de petit (19 kilomètres).

Les départs sont donnés: pour la 4^e série, à 1 heure; la 3^e série, à 1 h. 10 et la 1^{re} série à 1 h. 20, de telle sorte que les bateaux les plus grands partant les premiers, les plus petits ne soient pas gênés dans le parcours.

Chacune des séries part avec ensemble et sans qu'aucun incident se produise. La course se poursuit régulièrement et en belle vitesse. Un yacht, *Mamie*, chavire, mais se relève par ses propres moyens et se remet en course.

Voici les résultats de cette seconde journée:

PREMIÈRE SÉRIE.

(Classement, tous Français.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	BABY à M. GERVAIS.....	0 ^t 50	1 ^h 1 ^m 52 ^s	1 ^h 6 ^m 16 ^s
2 ^e	QUAND-MÊME à M. TEXIER..	0 50	1 4 30	1 8 54
3 ^e	SARCELLE à M. MONNOT.....	0 40	1 15 51	1 19 31
4 ^e	SOURICEAU à M. MONNOT.....	0 40	1 17 21	1 21 01
5 ^e	PLUME-PATTE à M. D'ESTOURNELLES...	0 30	1 18 45	1 21 37
6 ^e	GISELLE à M. SEMICHON.....	0 50	1 18 56	1 23 20

Fantlet, 0 t. 50, à M. Sacré, ayant démâté, a dû abandonner la course.

TROISIÈME SÉRIE.

(8 partants, classement des 5 premiers.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	LÉRINA à M. DE POURTALÈS [Suisse]...	2 ^t 00	1 ^h 47 ^m 10 ^s	2 ^h 15 ^m 32 ^s
2 ^e	MARTHE à M. VILAMITJANA [Français]..	1 80	1 50 50	2 17 29
3 ^e	NINA-CLAIRE à M. BAUDRIER [Français]..	2 00	2 42	2 26 28
4 ^e	AMULET à M. LAVERNE [Français].....	1 90	1 59 23	2 26 56
5 ^e	DUCKY à M. MOISAND [Français].....	2 00	2 2 52	2 31 14

QUATRIÈME SÉRIE.

(Classement, tous Français.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	OLLÉ à M. EXSHAW.....	2 ^t 10	1 ^h 47 ^m 48 ^s	2 ^h 17 ^m 30 ^s
2 ^e	FAVORITE à M. SUSSE.....	3 00	1 46 16	2 20 03
3 ^e	GWENDOLINE à M. SCHLATTER.....	3 00	1 51 01	2 24 48
4 ^e	MIGNON à M. DONNY.....	2 09	1 54 11	2 26 31

Troisième journée. — La journée du 24 mai est réservée aux séries suivantes:

2^e série (1/2 à 1 tonneau); 5^e série (3 à 10 tonneaux) et 1^{re} série (0 à 1/2 tonneau).

La 2^e série, de beaucoup la plus nombreuse (elle ne compte pas moins de 33 bateaux inscrits), aura à se disputer le prix le plus important des divers concours, la *Coupe internationale de l'Exposition de 1900*, l'œuvre si gracieuse et si artistique de M. Belloc.

Le temps était irrégulier et, peu avant le départ, il passa sur Meulan un grain de pluie avec forte brise. Mais, peu après, le ciel s'éclaircit et il y eut une brise suffisante, quoique irrégulière.

Le départ des grands bateaux fut donné à 1 heure précise (10 partants). Celui de la 2^e série à 1 h. 10 et celui de la 1^{re} à 1 h. 20.

On remarque particulièrement la *Mascotte*, un sharpie de construction hollandaise, à M. SMULDERS.

CINQUIÈME SÉRIE.

(Classement.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	FÈMUR à M. GILARDONI [Français]	5 ^t 00	3 ^h 5 ^m 39 ^s	3 ^h 45 ^m 2 ^s
2 ^e	MASCOTTE à M. SMULDERS [Hollandais] . .	4 00	3 9 45	3 46 52
3 ^e	GITANA à M. GUFFLET [Français]	3 10	3 17 53	3 52 03
4 ^e	TURQUOISE à M. MICHELET [Français] . .	10 00	3 10 56	3 55 16
5 ^e	MASCARET à M. LEROY [Français]	3 10	3 27 25	4 01 35
6 ^e	PIROUETTE à M. MARTIN [Français]	6 00	3 37 16	4 18 18

Viennent ensuite: FRIMOUSSE GYP et SINGY.

DEUXIÈME SÉRIE.

Sidi-Fekkar, qui a chaviré quelques minutes avant la course, n'a pu se relever en temps utile et part avec un retard assez considérable.

L'intérêt principal, dans cette série, se porte sur *Scotia*, yacht anglais, concurrent malheureux du précédent dans la Coupe internationale des *un tonneau*, et sur *Aschenbrædel* (Cendrillon), un petit yacht allemand construit chez Sibbick, de Cowes, sur des plans de Linton Hope.

Ces deux bateaux se détachent nettement du lot et luttent avec acharnement pour la première place.

Le bateau allemand a pris et gardé la tête; mais il est serré de près par son rival anglais et, à la fin de la course, celui-ci n'a qu'un retard de 43 secondes. *Crabe II* et *Scamasaxe* viennent ensuite se disputant la troisième place.

Voici du reste les résultats des 8 premiers sur 23 partants:

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	ASCHENBRÆDEL à M. WIESNER [Allemand]	1 ^t 00	3 ^h 11 ^m 37 ^s	3 ^h 28 ^m 2 ^s
2 ^e	SCOTIA à MM. GRETTON et LORN CURRIE [Anglais]	1 00	3 12 20	3 29 45
3 ^e	CRABE II à MM. BAUDRIER, LEBRET, MARCOTTE, MARTIN et VALTON [Français]	1 00	3 21 58	3 39 23
4 ^e	SCAMASAXE à MM. MICHELET frères [Français]	1 00	3 25 15	3 42 40
5 ^e	CRABE I à M. le comte J. DE CHABANNES LA PALICE [Français]	1 00	3 29 46	3 47 11
6 ^e	SIDI-FEKKAR à MM. DE BOULONGNE, JOUËT-PASTRÉ, E. LAVERNE et POTTIER [Français]	1 00	3 32 50	3 50 15
7 ^e	PIERRE-ET-JEAN à M. D'ESTOURNELLES [Français]	1 00	3 35 19	3 52 44
8 ^e	SUZON IV à M. LEGRU [Français]	1 00	3 36 25	3 53 50

Après vérification, la jauge d' *Aschenbrædel* s'est trouvée être exactement de 1 t. 041. Par suite, ce yacht se trouve classé dans la 3^e série: il perd donc sa première place dans la course du 24 mai.

Sidi-Fekkar est mis également hors de course parce que, ayant chaviré avant la course, il a été assiste après le signal d'avertissement de sa série.

Il y a lieu, en conséquence, de rectifier le classement ci-dessus comme suit:

1 ^{er} SCOTIA.	3 ^o SCAMASAXE.	5 ^o PIERRE-ET-JEAN.
2 ^o CRABE II.	4 ^o CRABE.	6 ^o SUZON IV.

	PREMIÈRE SÉRIE.	TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	FANTLET à M. SACRÉ [Français]	0 ^h 50	1 ^h 31 ^m 35 ^s	1 ^h 35 ^m 59 ^s
2 ^o	QUAND-MÊME à M. TEXIER [Français]	0 50	1 36 1	1 40 42
3 ^o	BABY à M. GERVAIS [Français]	0 50	1 44 20	1 48 44
4 ^o	SARCELLE à M. H. MONNOT [Français]	0 40	2 4 12	2 7 52
5 ^o	SOURICEAU à M. M. MONNOT [Français]	0 40	2 4 24	2 8 4
6 ^o	GISELLE à M. SEMICHON [Français]	0 50	2 29 45	2 34 9

Le président de course désigné par le jury était M. Jean d'Estournelles de Constant.

Quatrième journée. — La quatrième et dernière journée des régates de Meulan fut favorisée par un temps splendide. Malheureusement, comme le premier jour, le vent a fait presque complètement défaut pendant une grande partie de la course.

A 3 heures, une légère brise E.-N.-E. s'est élevée, qui a permis aux coureurs d'effectuer le parcours qui leur avait été assigné.

Le parcours consistait, pour les 5^o et 4^o séries, en 1 tour de grande piste et 2 de petite (19 kilomètres); pour les 3^o et 2^o séries, en 1 tour de grande piste et 1 de petite (15 kilomètres). Une affiche, placée à la porte du Cercle, avait avisé les coureurs que, en cas de besoin, la course se prolongerait de droit jusqu'à 7 heures.

M. Jean D'ESTOURNELLES remplissait les fonctions de président de course.

M. de la Jaille recevait les nombreux invités, parmi lesquels il faut citer: MM. l'amiral Duperré, de Zélenoy, Six, de Garmendia, délégué américain; baron d'Estournelles, député, ministre plénipotentiaire; Thomas, lieutenant de vaisseau; Billard, Jacques Thierry, membres du Jury; comte et comtesse de Biré, marquis et marquise de Cousy de Fageolles, duchesses d'Uzès, de Luynes, de Larochevoucauld; M^{mes} Lorn Currie, Smulders, etc.

Un déjeuner avait réuni tous les membres du Jury français et étrangers, et les personnalités officielles présents au concours.

Le signal de départ a été donné à 1 heure précise pour la 5^o série; à 1 h. 10 pour la 4^o; à 1 h. 20 pour la 3^o; à 1 h. 30 pour la 2^o.

Voici quels ont été les résultats de la journée:

CINQUIÈME SÉRIE.

(11 partants, classement des cinq premiers.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.	
1 ^{er}	BONA FIDE à M. TAYLOR [Anglais]	5 ^h 2	3 ^h 35 ^m 12 ^s	4 ^h 14 ^m 58 ^s
2 ^o	TURQUOISE à M. MICHELET [Français]	10 0	3 44 27	4 28 47
3 ^o	GITANA à M. GUFFLET [Français]	3 1	4 1 34	4 35 44
4 ^o	FRIMOUSSE à M. Mac HENRY [Français]	3 1	4 4 39	4 38 49
5 ^o	MASCOTTE à M. SMULDERS [Hollandais]	4 0	4 9 29	4 46 36

M. Martin demandait la mise hors de course de *Bona Fide* pour ne pas avoir pris part à la course du 20 mai. Mais le Jury écarta cette réclamation pour le motif suivant: «Si *Bona Fide* n'assistait pas à la course d'honneur, c'est uniquement par suite d'un retard survenu en cours de route, qui ne saurait être imputable à son propriétaire et doit être considéré comme un cas de force majeure.»

Par contre, le Jury, saisi de la réclamation formulée par M. Leroy contre le yacht *Turquoise*, a mis ce dernier hors de course pour ne pas avoir déferé à un tribord-amure et gêné par suite la marche de *Mascaret*.

Il y a lieu de rectifier, en conséquence, le classement ci-dessus en supprimant *Turquoise*.

QUATRIÈME SÉRIE.

(4 partants, classement des trois premiers, tous Français.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.
1 ^{er} OLLÉ à M. EXSHAW	2 ^t 0	3 ^h 48 ^m 29 ^s	4 ^h 17 ^m 34 ^s
2 ^e FAVORITE à M. SUSSE	3 0	3 50 10	4 23 57
3 ^e MIGNON à M. DONNY	2 9	4 18 53	4 52 13

TROISIÈME SÉRIE.

(9 partants, classement des cinq premiers.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.
1 ^{er} ASCHENBRADEL à M. WIESNER [Allemand].	1 ^t 1	2 ^h 54 ^m 36 ^s	3 ^h 9 ^m 19 ^s
2 ^e LÉRINA à M. DE POURTALÈS [Suisse]	2 0	3 12 49	2 55 14
3 ^e MARTHE à M. VILAMITJANA [Français] . . .	1 8	3 16 45	3 37 49
4 ^e NINA CLAIRE à M. BAUDRIER [Français] . .	1 7	3 49 56	4 10 17
5 ^e FREIA à M. WARENHORST [Français]	1 5	3 52 45	4 11 22

DEUXIÈME SÉRIE.

(18 partants, classement des cinq premiers.)

		TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.
1 ^{er} CARABINIER à M. DORMEUIL [Français] . .	1 ^t 0	3 ^h 13 ^m 22 ^s	3 ^h 27 ^m 7 ^s
2 ^e SCAMASAXE à M. MICHELET [Français] . .	1 0	3 16 46	3 30 31
3 ^e CRABE II à M. WALTON [Français]	1 0	3 27 39	3 41 24
4 ^e SCOTIA à M. LORN CURRIE [Anglais]	1 0	3 32 1	3 45 46
5 ^e CRABE I à M. DE CHABANNES [Français] . .	1 0	3 37 "	3 50 45

Ce que nous devons remarquer et ce qui consacre la réussite complète des régates de l'Exposition de 1900, organisées à Meulan, c'est que celles-ci ont eu, d'une façon réelle et effective, le caractère international qu'elles devaient avoir. On savait bien qu'il y aurait de nombreux bateaux français engagés; mais aurait-on vraiment des yachts étrangers?

Eh bien, sous ce rapport, on a lieu d'être pleinement satisfait. On a vu à Meulan des concurrents anglais, hollandais, allemands et américains, et en même temps des bateaux venus de nos ports de France les plus éloignés: Arcachon, Nantes, Cannes.

Félicitons-nous aussi de ce que, maintenant, on a appris dans le yachting étranger le chemin de Meulan; on y reviendra, car on a pu constater l'excellente organisation du *Cercle de la Voile* de Paris, et nous aurons ainsi à l'avenir des régates véritablement internationales aux portes mêmes de la capitale.

RÉGATES DU HAVRE.

Première journée. — Le 1^{er} août, a eu lieu, au Havre, la première épreuve des prix de l'Exposition universelle pour les yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux.

Cinq prix étaient offerts par l'Exposition universelle, la ville du Havre et la *Société des Régates*: 1^{er} prix, 8,000 francs; 2^e prix, 2,000 francs; 3^e prix, 1,500 francs; 4^e prix, 1,200 francs; 5^e prix, 1,000 francs.

Le Jury se composait de: MM. MENIER (Henri), *vice-président*, remplaçant l'amiral DUPERRÉ, empêché; l'amiral DE ZÉLENOY; BARBEY; THOMAS; MEURGEY; BILLARD; LEGRU; VAN BERGEN et DE GARMENDIA, délégués américains; comte BRUNETTA D'USSEAUX, délégué italien, etc.

MM. le marquis de la Jaille et d'Estournelles de Constant, commissaires organisateurs des régates de l'Exposition, recevaient les nombreux invités.

Sur 7 yachts inscrits, 6 se sont présentés:

ESTÉREL, cotre français, armé par MM. BILLARD et PERQUER;	QUAND-MÊME, cotre français, au duc DECAZES;
LAURÉA, cotre anglais, à M. HORE;	LUNA, cotre français, à M. VALTON
ROZENN (EX ANNA), cotre français, à M. CRONIER;	NAN, cotre anglais, à M. S.-M. MELLOR;
	MARGARET, seul ne s'est pas présenté.

Le parcours comportait 22 milles marins.

Départ à 12 h. 15.

La course a été extrêmement intéressante, favorisée par une belle brise variant du N.-N.-O. à l'O.-S.-O. et fraîchissant au second tour, aux abords de la bouée à sifflet, rendant les manœuvres très mouvementées. La mer était clapoteuse. Les 6 concurrents ont effectué le départ en groupe compact.

Tout d'abord, *Estérel* et *Rozenn* ont paru prendre la tête et s'y sont maintenus assez longtemps; mais, ayant trop longtemps prolongé leur bordée, ils furent entraînés dans le large et, vers la fin du premier tour, la lutte paraissait se circonscire entre *Lauréa* et *Quand-Même*, avec un léger avantage pour le pavillon français.

Estérel et *Rozenn*, courant bord à bord à bonne distance, se disputaient les 3^e et 4^e places.

Les autres étaient loin derrière.

Au second tour, *Quand-Même* avait une avance de 4 minutes sur *Lauréa*, lorsque sa drisse de mât s'est rompue et l'a mis en état d'infériorité manifeste.

Estérel et *Rozenn* viennent alors disputer la première place au champion anglais et à *Quand-Même*.

En passant au but, *Lauréa*, 4^e, élève le pavillon de protestation.

A l'arrivée, *Rozenn* passe le 1^{er} au but, suivi de l'*Estérel*; mais, après calcul du temps compensé, la 1^{re} place est attribuée à ce dernier.

Voici d'ailleurs les résultats:

	TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.
1 ^{er} ESTÉREL.....	3 ^h 18 ^m 28 ^s	4 ^h 17 ^m 12 ^s
2 ^o ROZENN.....	3 17 59	4 17 28
3 ^o QUAND-MÊME.....	3 19 17	4 18 46
4 ^o LAURÉA.....	3 21 34	4 20 18
5 ^o LUNA.....	3 23 41	4 21 37
6 ^o NAN.....	3 30 34	4 25 48

Rozenn est mis hors de course pour avoir touché une bouée: il a donc droit, d'après la décision du Jury, à un nombre de points égal à celui qu'il aurait obtenu en arrivant dernier, diminue d'un point.

Deuxième journée. — La deuxième journée (a août) comportait l'attribution de la *Coupe internationale de l'Exposition universelle*, remarquable chef-d'œuvre d'orfèvrerie d'une valeur d'au moins 6,000 francs, dont la fabrication a été confiée à M. Robert Linzeler. Elle était réservée aux yachts d'un tonnage supérieur à 20 tonneaux.

Ces yachts avaient été handicapés par Andrews THOMPSON, handicapier anglais bien connu, choisi par le jury des courses.

14 yachts étaient inscrits:

<i>CARESS</i> , yawl anglais, à M. BYLES.....	48 tonneaux.
<i>MIRIAM</i> , yawl français, à M. PITON.....	50
<i>ROSENEATH</i> , goélette anglaise, à M. FULCHER.....	54
<i>MAID-MARION</i> , cotre anglais, à M. KERMEDY.....	72
<i>COLOMBINE</i> , yawl anglais, à M. FYNN.....	81
<i>CICELY</i> , yawl anglais, à M. Cécil QUENTIN..	96
<i>NAMARA</i> , cotre anglais, à M. W.-B. PAYET.....	102
<i>FORMOSA</i> , yawl américain, à M. H. VAN BERGEN...	102
<i>SOUVENANCE</i> , goélette française, au baron DE BRANDOIS.....	121
<i>ZULLANAR</i> , yawl anglais, à M. JAMES.....	126
<i>HÉLOISE</i> , goélette anglaise, à M. Aubry HARCOURT.....	136
<i>BRYNHILD</i> , yawl anglais, à M. J. SELVOYN CALVERLEY.....	153
<i>CLARA</i> , goélette allemande, à M. Max GUILLAUME.....	181
<i>FIONA</i> , cotre anglais, à M. RAIT.	

La course, consistant en un parcours de 40 milles, a eu lieu par très forte brise du N.-O. qui n'a permis la sortie que de 4 concurrents:

BRYNHILD. — *CICELY*. — *FORMOSA*. — *SOUVENANCE*.

Le départ a été donné à midi précis devant Frascati.

Les yachts devaient laisser à tribord la bouée N.-O. du Ratier, aller virer un but mouillé à 2 milles dans le nord de la bouée des Essarts de Langrune et revenir à la bouée de bifurcation Nord. L'arrivée était pointée non loin de cette bouée devant les phares de la Hève.

De nombreux amateurs avaient pris place à bord du remorqueur *Titan*, en compagnie des commissaires des régates chargés de la surveillance des virages.

D'autres commissaires se tenaient sous la Hève, à bord d'une *Abeille*, pour pointer les arrivées.

Au départ, auquel assistaient MM. Barbey, ancien Ministre de la marine; Brindeau, député, et d'Estournelles, commissaire de l'Exposition, les yachts se sont présentés dans l'ordre suivant:

1^{er} FORMOSA. — 2^e SOUVENANCE. — 3^e BRYNHILD. — 4^e CICELY.

Brynhild a pris très rapidement une grande avance qu'il a conservée pendant le premier tour, mais il a été moins avantage dans la seconde partie du parcours.

Au second tour, *Formosa*, qui se trouvait 3^e et en bonne avance sur ses concurrents, a eu son spinnaker emporte dans une rafale, ce qui a nui considérablement à sa marche.

L'arrivée s'est effectuée dans les conditions suivantes:

1 ^{er} BRYNHILD	5 ^h 30 ^m 6 ^s	3 ^e FORMOSA	6 ^h 21 ^m 32 ^s
2 ^e CICELY.....	6 1 6	4 ^e SOUVENANCE.....	7 18 58

Par suite du handicap, le classement doit être établi ainsi:

1 ^{er} CICELY.....	Coupe de l'Exposition.
2 ^e BRYNHILD, un baromètre et..	1,000 francs.
3 ^e FORMOSA.....	500
4 ^e SOUVENANCE, un prix spécial d'encouragement de 300 francs au premier yacht français et.....	300

Sur le parcours de 40 milles, *Brynhild* avait à rendre 31 m. 20 s. à *Cicely*, 48 m, 40 s. à *Formosa* et 58 minutes à *Souvenance*.

Le vendredi 3 août, devait avoir lieu la seconde épreuve de la course pour yachts de 10 à 20 tonneaux. Mais le Jury, après avoir pris l'avis des pilotes les plus expérimentés du Havre, décida qu'à cause du mauvais temps elle serait remise au lendemain.

Le samedi, par suite de la tempête qui s'était abattue sur le port et du mauvais état de la mer, la course fut de nouveau remise au dimanche.

Troisième journée. — La deuxième épreuve de la course de l'Exposition (yachts de 10 et 40 tonneaux) a eu lieu le dimanche 5 août, par très forte brise d'ouest, avec pluie, bourrasques et mer très houleuse.

La course a présente un intérêt exceptionnel à cause de la difficulté du temps, du nombre considérable des spectateurs et de la grande quantité de yachts venus pour courir les épreuves figurant au programme de la *Société des Régates*, du Havre. La rade était couverte de bateaux de différents tonnages.

Au large, fermant le cercle des évolutions, les contre-torpilleurs *Fleurus*, *Cassini* et *Mangini*.

La plupart des membres du Jury international suivaient la course à bord de l' *Almée*, yacht appartenant à M. Henri MENIER.

Voici les résultats de la 2^e épreuve (22 milles):

1 ^{er} LAURÉA	2 ^h 43 ^m 5 ^s	3 ^h 41 ^m 49 ^s
2 ^e ESTÉREL	2 44 37	3 43 21
3 ^e QUAND-MÊME	2 46 42	3 46 11
4 ^e ROZENN	2 47 58	3 47 27
5 ^e NAN	2 58 3	3 53 17
6 ^e LUNA	3 4 47	4 2 43

Tous portaient le flèche pointu, à l'exception de *Rozenn*, qui avait un flèche carré.

Au début du parcours, *Quand-Même* a une légère avarie à sa corne, puis son mât de flèche s'est brisé et est retombé sur la grand'voile, ce qui ne l'a pas empêché de terminer le parcours en le laissant dans cette position.

Rozenn, que les pointeurs avaient déclaré hors de course pour avoir coupé la ligne avant l'heure, est maintenu troisième en raison de ce que le grain violent qui s'est produit au moment du départ a pu empêcher, vu la distance, une appréciation exacte de la ligne de départ.

Le soir, un grand dîner, offert à Frascati par M. Menier, a réuni les membres du Jury, un grand nombre de yachtsmen, M. Brindeau, député, de Coninck, adjoint au maire, et les principales notabilités du Havre.

Au dessert, plusieurs toasts très applaudis ont été prononcés par MM. Menier, Brindeau et d'Estournelles de Constant.

Quatrième journée. — Au programme de cette journée (lundi 6 août), troisième épreuve du prix de l'Exposition universelle.

Parcours: 22 milles marins.

Il fait plus mauvais temps encore que le dimanche; la mer est plus houleuse et le vent variant du Sud au Sud-Ouest souffle avec violence. Aussi la terrasse de Frascati n'est-elle fréquentée que par un petit nombre de curieux.

Les contre-torpilleurs sont restés au port. Mais les yachtsmen, par contre, sont très nombreux.

MM. Louis Brindeau, le marquis de la Jaille, d'Estournelles de Constant, Cabasse, secrétaire du service des sports, sont présents avec l'amiral de Zélénoy.

Les coureurs accomplissent le parcours très rapidement, sauf *Lauréa*, qui abandonne à la fin du premier tour.

Voici les résultats:

	TEMPS RÉEL.	TEMPS COMPENSÉ.
ESTÉREL	2 ^h 23 ^m 52 ^s	3 ^h 22 ^m 36 ^s
ROZENN	2 27 30	3 26 59
QUAND-MÊME	2 28 40	3 28 9
NAN	2 40 48	3 36 2
LUNA	2 38 15	3 36 12

Le Jury est saisi, avant la distribution des prix, d'une réclamation de M. Valton, contre leur attribution, en raison du maintien en course du yacht *Rozenn*. Mais cette

réclamation, que le Jury examine seulement dans sa séance du 20 septembre, fut écartée, la question ayant été une première fois résolue par le Jury.

En conséquence des décisions antérieures prises par le Jury et vu le mode de classement adopté, le classement définitif des yachts, pour l'ensemble des trois épreuves, est le suivant:

	POINTS.	PRIX.
	—	—
1 ^{er} prix. <i>ESTÉREL</i>	29	8,000 francs.
2 ^e prix. <i>QUAND-MÊME</i>	25	2,000
3 ^e prix. <i>LAURÉA</i>	23	1,500
4 ^e prix. <i>ROZENN</i>	20	1,200
5 ^e prix. <i>NAN</i>	19	1,000

IV. Participation des étrangers. Comparaison de leurs méthodes et de leurs résultats. — Les régates de l'Exposition n'ont pas été simplement une manifestation du développement considérable qu'a pris depuis quelques années le yachting en France: à ce titre, il était intéressant de constater les résultats acquis et cette constatation seule eût valu la peine de tenter l'entreprise d'un groupement général des forces dont nous disposons. Il était, en outre, essentiel de juger notre valeur sportive au point de vue du yachting, comparativement à celle des autres nations pour échapper au reproche de triompher trop facilement.

L'expérience eût certes pu être plus concluante, si les étrangers eussent répondu en plus grand nombre à notre appel.

Nous comptions principalement sur la venue d'un grand nombre de yachts anglais, que l'intérêt des prix offerts, le caractère international des régates et la proximité des lieux devaient tenter particulièrement: les Anglais connaissent le chemin de Meulan, où ils vont, chaque année, au mois de mai, disputer la coupe du *Cercle de la Voile* de Paris; et le Havre est si près de Ramsgate et de Cowes. . . . Mais l'Angleterre était en deuil et l'est encore: beaucoup jugèrent malaisé de prendre part à une manifestation sportive au milieu des tristesses de la patrie.

D'ailleurs, un grand nombre de yachtsmen étaient et sont encore en Afrique. Quelques-uns y avaient trouvé la mort, d'autres avaient perdu un fils ou un frère. La guerre du Transvaal eut donc une répercussion fâcheuse sur nos concours, puisqu'elle les priva en partie de l'appareil d'une nation sur laquelle nous comptions plus que sur aucune autre à cause du voisinage et de son goût très prononcé pour un sport qu'elle considère comme ayant un caractère d'utilité nationale.

Sous cette réserve, il faut cependant se féliciter d'avoir vu, tant à Meulan qu'au Havre, des yachts (et toujours parmi les meilleurs) battant pavillon anglais, américain, allemand, hollandais et suisse. Il faut citer:

Bona Fide, anglais, bulb de 5 t. 2, appartenant à M. Howard TAYLOR, qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu à Meulan par la perfection impeccable de ses formes: ce bateau a montré une supériorité manifeste sur tous les concurrents de sa classe.

Scotia, anglais (1 tonneau), à MM. LORN CURRIE et GRETTON, excellent yacht construit sur les plans de Linton Hope.

Choisi quelques jours avant par le *Royal Temple Yacht Club* comme «challenger» à l'occasion de la *Coupe internationale des un tonneau du Cercle de la Voile de Paris*, il fut battu par le «defender» *Sidi-Fekkar*. Mais ce dernier yacht, privé de son équipage pendant les régates de l'Exposition, fut lui-même battu par *Scotia*, qui remporta la *Coupe internationale* offerte par l'Exposition universelle pour les yachts de 1 tonneau.

Nan, cotre anglais à M. MELLOR (série de 10 à 20 tonneaux).

Lauréa, anglais (20 tonneaux), à M. HORE, vainqueur à Ramsgate, en 1899, de *l'Anna*, au comte Boni de Castellane et, en 1900, de *Quand-Même*, au duc Decazes, comme «defender» de la coupe de France.

Et cependant, ce même yacht a été battu dans les épreuves de l'Exposition par l'*Estérel*, au baron Édouard DE ROTHSCHILD, qui remporta 29 points, et par *Quand-Même* (25 points) contre 23, chiffre qu'il a obtenu au cours des trois épreuves auxquelles il prit part. Il est permis de penser que, s'il se fût mesuré avec l'*Estérel* pour la coupe de France, celui-ci l'eût emporté malgré son ancienneté relative et malgré la fatigue certaine de sa coque et de sa voilure.

Il faut remercier MM. BILLARD et PERQUER qui, en armant ce yacht à leurs frais, ont permis de faire cette constatation.

Cicely, yawl anglais (96 tonneaux) à M. CECIL QUENTIN, vainqueur du handicap de l'Exposition et gagnant, par cela même, de la *Coupe internationale* offerte par l'Exposition aux yachts de plus de 20 tonneaux.

Brynhild, yawl anglais (153 tonneaux), à M. SELWYN CALVERLEY, 2^e du handicap.

Trilby, américain (1 tonneau), à M. HARRY VAN BERGEN.

Formosa, yawl américain, (102 tonneaux) à M. HARRY VAN BERGEN, 3^e du handicap de l'Exposition.

Aschenbrædel (Cendrillon), allemand, 1 t. 04, à M. WIESNER. Ce yacht était arrivé premier de la série des *un tonneau* et gagnait la coupe internationale de cette classe, lorsqu'on s'aperçut, après vérification de jauge, qu'il dépassait légèrement 1 tonneau. Il fut mis hors de course, sans cependant que la bonne foi de son propriétaire fut mise un seul instant en doute; il arrivait directement de chez Sibbick, son constructeur, lorsqu'il prit part aux courses, et M. Wiesner n'avait pas eu le temps matériel de vérifier sa jauge. Placé dans la 3^e série (1 à 2 tonnes), il se classa aussitôt premier.

Lérina, suisse (2 tonneaux), à M. le comte Herman DE POURTALÈS, concurrent heureux de *Marthe*, mais battu par *Aschenbrædel*, ce yacht fut une fois premier et une fois second.

Mascotte, hollandais (4 tonneaux), à M. SMULDERS (dans la forme des sharpies): une fois second et une fois quatrième.

L'ensemble des épreuves atteste que le yachting français est de taille à se mesurer avec le yachting des nations étrangères; la victoire de l'*Estérel* en est la démonstration manifeste et l'échec de *Sidi-Fekkar* n'est pas concluant, étant données les conditions particulières de ses courses sans l'équipage qui lui convient.

Nous ne sommes inférieurs aux étrangers ni dans l'art de la construction navale appliquée au yacht, car nous possédons des architectes et des constructeurs de première valeur, et nous ne sommes à ce titre tributaires d'aucune nation, ni dans l'art de conduire un yacht: l'exercice et la pratique constante de la course, auxquels nos amateurs se livrent personnellement, leur donnent à ce point de vue une grande habileté et toute la finesse de vrais skippers. Nous sommes moins nombreux, voilà tout, pour des causes que nous essayerons tout à l'heure de dégager.

Ce qu'il faut louer sans réserve chez les étrangers, particulièrement chez les Anglais et chez les Américains, ce qui leur constitue sur nous une réelle supériorité, c'est la tenue, la discipline et l'habileté des équipiers. Que sont nos matelots de yachts, à part quelques exceptions? D'anciens marins de l'État, autrefois simples pêcheurs, que nous recrutons surtout en Bretagne. La marine de l'État ne prépare pas à la navigation de plaisance, surtout au yachting de course, qui exige des qualités particulières, et les pêcheurs de nos côtes bretonnes ne sont pas plus des matelots de yachts que les cavaliers de régiments ne sont des jockeys. Petit à petit, il est vrai, nos anciens pêcheurs deviennent habiles à la manœuvre; mais l'esprit de discipline, la précision et la rapidité des mouvements, le tact et la présence d'esprit leur manquent.

Voyez un départ volant à la mer à bord d'un yacht anglais. Dans les cinq minutes qui précèdent le départ, le yacht est venu se mettre à la place qu'il juge la meilleure pour effectuer un bon départ, les matelots sont attentifs, chacun est à son poste et a sa responsabilité dans la manœuvre; au moment précis où le signal de départ se manifeste, le yacht s'élance, ayant eu soin de se maintenir le plus près possible de la ligne de pointage; il ne perd pas une seconde. Tout l'effort est concentré sur ce départ dont l'importance est capitale pour le succès de la course.

Faites la comparaison avec le départ d'un yacht français et vous verrez qu'elle n'est pas à notre avantage. L'un hisse une voile au moment du départ, l'autre s'est laissé entraîner au loin et perd un temps précieux pour regagner la ligne de pointage. D'une manière général, l'équipage donne l'impression du désordre et de la débandade.

Il y a beaucoup à améliorer de ce côté et nous pourrions utilement prendre modèle sur les étrangers dont la méthode, l'esprit de discipline et la bonne tenue à bord sont à imiter.

Plus le goût de la navigation de plaisance, et notamment du yachting de course, se répandra parmi nous, plus nous trouverons facilement des matelots de yachts exercés; car le métier est tentant pour qui a l'âme d'un marin, métier doux somme toute et bien rémunéré.

V. Aperçu général des nécessités financières et des comptes des concours. —

Nous ne nous étendrons pas longuement sur le chapitre des nécessités financières.

L'Administration de l'Exposition a été mise très exactement au courant de la situation, tant à l'aide de l'état de prévisions de recettes et de dépenses que nous avons dressé avant l'exécution des concours et qu'elle a approuvé, que par les deux comptes de gestion

que nous avons présentés l'un pour les concours de Meulan, l'autre pour les concours du Havre, et qui n'ont donné lieu de sa part à aucune observation.

D'une manière générale, nous avons tenu à présenter des comptes aussi rigoureusement établis que si, n'étant pas attributaires des fonds consacrés aux concours, nous avons dû faire payer une à une nos dépenses par l'Exposition elle-même sur la présentation de pièces justificatives.

Notre effort a tendu uniquement à réduire les frais généraux des concours à leur plus simple expression, de façon à appliquer presque intégralement la totalité de nos recettes à donner des prix et à multiplier le nombre des épreuves.

Nous n'avons eu à supporter aucune dépense d'installation matérielle à Meulan, où nous avons emprunté le pavillon et le matériel des courses du *Cercle de la Voile* de Paris et où le garde-meuble national nous a prêté presque gratuitement son concours, ni au Havre où la *Société des Régates* de cette ville se chargeait de la dépense des frais généraux.

Voici, sommairement, l'état de nos recettes :

1° Subvention à forfait allouée par l'Exposition universelle	20,000 francs.
2° Subvention complémentaire à forfait allouée par l'Exposition	15,000
3° Garantie supplémentaire en cas de déficit allouée par l'Exposition	5,000
4° Subvention du Conseil municipal du Havre	3,000
5° Subvention de la <i>Société des régates</i> du Havre	5,000
6° Prix offerts par l' <i>Union des yachts français</i>	1,500
7° Prix offerts par la Ville du Havre (handicap international)	600
8° Dons divers	8,900
TOTAL	<u>59,000</u>

Nous ne mentionnerons pas ici le détail de nos dépenses.

Il suffit de se reporter à l'énumération que nous avons faite des prix ou objets d'art distribués pour voir que nous avons appliqué la presque totalité de la somme de 59,000 francs à donner des prix.

VI. Critique raisonnée avec indication des progrès à réaliser et des vœux à émettre pour l'avenir. — Avant de terminer le rapport que l'Exposition universelle nous a chargé de présenter, en même temps qu'elle nous confiait la mission d'organiser ses concours, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état du yachting en France, tel que nous l'ont révélé les régates de l'Exposition, d'être l'interprète des desiderata de ses adeptes, trop peu nombreux encore, et de présenter ici la critique de l'état de choses actuel sans pensée de dénigrement, mais en nous gardant d'un optimisme trop confiant et toujours dangereux.

Ce n'est certes pas au lendemain du jour où l'Exposition française nous a permis de présenter une synthèse très intéressante et très complète des progrès réalisés depuis quelques années qu'il peut nous venir à l'esprit une pensée de découragement, et nous avons trop confiance dans l'avenir du yachting pour ne pas croire fermement que ce sport est appelé à prendre de jour en jour un développement plus grand. Mais il faudrait pour cela que le yachting multipliât les expériences du genre de celle que nous avons tentée

cette année et qu'il sortît enfin de la réserve trop grande où il se complaît d'habitude et qui lui donne à tort des allures de sport aristocratique et inabordable pour les bourses modestes. Sans croire que le yachting deviendra jamais un sport démocratique ou populaire, il est permis de penser que beaucoup s'en écartent ou ne songent même pas à s'y adonner parce qu'il est inconnu du plus grand nombre ou mal connu; on l'ignore ou, si son nom est connu, on s' imagine sans raison que sa pratique entraîne nécessairement des sacrifices pécuniaires importants. Il importe de réagir contre toutes les idées fausses qui s'accréditent à son sujet dans le public et qui sont de nature à éloigner les adhésions.

L'Exposition, et par là même le Gouvernement ont donné cette année, grâce aux subsides qui nous ont été accordés, une véritable impulsion au sport nautique. Il serait à souhaiter que cette manifestation du bon vouloir des pouvoirs publics ne fût pas un acte isolé et que le Gouvernement saisît toutes les occasions de montrer l'intérêt qu'il attache au développement de cette branche de la navigation.

Des nations voisines, l'une essentiellement maritime, l'autre qui tend de jour en jour à le devenir davantage, ont compris que le yachting n'était pas un passe-temps puéril, ni même un simple sport, et qu'une idée plus haute s'attachait à lui. Aussi les personnages les plus importants de l'État n'ont-ils pas hésité à s'en occuper et à le pratiquer personnellement, témoignant par là tout le désir qu'ils ont de voir ce sport se propager de plus en plus dans leur pays. Qu'il en soit de même chez nous.

Rien de ce qui touche à l'éducation maritime d'un peuple n'est indifférent, et le yachting, à ce point de vue, apporte son utilité puisqu'il répand le goût de la navigation et des voyages sur mer. Aucun sport ne contribue plus que lui à développer les qualités viriles, le courage, le jugement et le sang-froid; aucun n'est plus sain.

Il est vrai que la navigation à voile rencontre aujourd'hui des détracteurs. On dit qu'à une époque où l'électricité et la vapeur ont révolutionné la locomotion, nos bateaux à voile ont un petit air vieillot et semblent, au seuil du xx^e siècle, une sorte d'anachronisme et le maintien d'une tradition plutôt qu'un organisme pratique et renfermant son utilité.

Rien n'est plus aisé que de répondre à cette critique. Nous pourrions nous contenter de dire qu'un sport se justifie par là même qu'il comporte à la fois une distraction et un exercice salutaire au point de vue de l'hygiène. Mais notre prétention est plus élevée et nous croyons à l'action bienfaisante du yachting, non seulement au point de vue sportif, mais aussi et surtout au point de vue des améliorations et des perfectionnements que les recherches incessantes des architectes et des constructeurs permettent d'apporter à la construction des bateaux; car il s'en faut de beaucoup que la navigation à voile soit complètement abandonnée: les bateaux ou les barques de pêche sont, à de rares exceptions près, presque tous des voiliers; et chacun sait que certaines compagnies de transports maritimes possèdent de grands bateaux de commerce à voile, dont elles jugent l'emploi à la fois plus pratique et plus économique.

Il n'est pas douteux que, pour la construction des bateaux de pêche et des voiliers de commerce, les études que nécessite le perfectionnement des formes de yachts aient eu une influence salutaire.

Nous connaissons un certain nombre de bateaux de pêche qui ont été construits dans la donnée des yachts; et, comme ces bateaux ont sur les autres une supériorité évidente, surtout au point de vue de la marche, les armateurs commencent à s'en inspirer malgré les préventions et l'esprit de routine des matelots. Ainsi, le yachting possède à la fois son utilité sportive et son utilité pratique. A ne le considérer que comme exercice physique, il est, comme l'a écrit si justement Philippe Daryl :

..... L'expression suprême du sport; c'est-à-dire celle qui ouvre le plus vaste champ à la valeur physique et morale de l'être humain, à l'affirmation de son individualité propre, de son courage, de son énergie, de toutes les qualités qui font l'homme véritablement digne de ce nom.

A ce titre, il mérite d'être encouragé et propagé. Il aide, plus qu'aucun autre sport, au développement de la qualité primordiale de l'homme, l'énergie; et, s'il est vrai que les civilisations les plus raffinées et les plus intellectuelles aient disparu du monde par la dégénérescence ou par la perte de cette qualité essentielle, ne devons-nous pas aider de toutes nos forces à la pratique d'un exercice qui peut avoir sur nous une influence aussi salutaire? Ce n'est, chez nous autres Français, ni l'intelligence, ni le travail (nous sommes laborieux plus qu'aucun autre peuple), ni le sentiment artistique qui font défaut, mais bien cette qualité que nous plaçons au-dessus de toutes les autres : l'énergie. Cherchons donc à faire connaître le plus possible un sport qui peut avoir une vertu si grande.

Pour y arriver, l'un des moyens les plus efficaces est la publicité. Il ne faut pas que le nom et les faits et gestes du yachting ne soient consignés que dans quelques feuilles spéciales. Il est indispensable d'obtenir que tous les journaux politiques (quelques-uns d'entre eux l'ont fait déjà) aient une rubrique particulière, dans la vie sportive, pour le yachting. Ce qu'il faut en outre et surtout, c'est attirer dans tous les centres de yachting le plus de jeunes gens possible. Comment sommes-nous devenus yachtsmen? C'est en allant en bateau. Il faut donc que notre sport soit accueillant et que nos bateaux puissent, sans inconvénient pour la course, recevoir un supplément d'invités. La formule de jauge de 1892 a eu, à ce point de vue, un effet désastreux; car elle obligeait les propriétaires de yachts, sous peine de perdre la course, à n'avoir à bord qu'un nombre réglementaire et limité d'équipiers. Il en est résulté que, l'accès des bateaux étant interdit, les vocations ne sont pas nées. Il y a lieu d'espérer que la nouvelle formule de jauge, en poussant à la construction de bateaux plus logeables, remédiera à cet inconvénient.

Les bateaux doivent être, non seulement accessibles, mais sûrs. Il ne faut pas que ce qui est un plaisir devienne un danger; du moins, il faut supprimer toutes les causes de danger qui dépendent de notre volonté. Dans ce but, nous devons nous efforcer de construire des bateaux assez solides pour y être à l'abri du mauvais temps, toujours à craindre, et pour résister au choc de la mer déchaînée.

L'accident survenu au *Rozenn*, le 9 août de cette année, c'est-à-dire au lendemain des régates de l'Exposition, est bien caractéristique et doit nous servir de leçon. Voici comment le *Yacht* en rend compte (numéro du 18 août) :

Le *Rozenn* était parti du Havre le 9 août, à 8 heures du matin, par petite brise du sud. Entre le Havre et Barfleur la brise devint très fraîche. Le yacht portait la voile de cap, la trinquette de cap

et un tourmentin. Bien que le vent fût violent et la mer très grosse, le yacht se comportait très bien et faisait bonne route. A 2 heures moins dix, le bateau faisait nord-sud de Barfleur, lorsque la brise sauta brusquement de l'ouest, passant au coup de vent. La mer devint terrible avec le courant.

Comme on connaissait parfaitement à bord les qualités de marche du *Rozenn*, étant donné que l'on était près de Cherbourg, le patron décida d'atteindre ce port. Le yacht courait donc bâbord-amures quand, tout à coup, il fut saisi par un énorme brisant qui s'abaîta sur le pont. Un craquement terrible se fit entendre : tout le côté tribord était broyé et le bateau faisait énormément d'eau.

Le patron vira immédiatement de bord pour éviter de couler et choisit la place qui lui parut la plus favorable sur l'île Pelée pour se mettre à la côte. Le malheureux bateau, coulant bas d'eau, ne tarda pas à échouer; mais l'équipage put gagner la terre et se sauver.

A mer basse, le yacht tombant sur le flanc rencontra un fond de roche sur lequel il se fit des avaries irréparables.

Le *Rozenn* est donc irrévocablement perdu et, si l'on ajoute qu'il était aussi solidement construit que les autres racers de sa classe, on conviendra qu'il ne faudrait pas tout sacrifier à la légèreté.

En terminant ce compte rendu, nous croyons devoir formuler les deux desiderata suivants :

Nos yachtsmen ne doivent pas se borner, comme ils l'ont fait jusqu'ici, à attirer les étrangers, ils doivent — cela est indispensable — eux aussi, se déplacer et aller trouver les étrangers. La vie sportive ne peut prendre chez nous d'intensité qu'à la condition de ne pas nous confiner dans le même cercle et d'élargir notre horizon. Cela nous est facile, d'ailleurs, puisque, tout près de notre littoral, à Cowes, ont lieu chaque année de nombreuses régates. Nous ne pouvons que gagner à sortir de chez nous et à comparer *de visu* nos méthodes avec celles de nos voisins.

Enfin nous demandons, si, comme nous le désirons, d'autres régates officielles peuvent être un jour organisées, qu'on laisse aux organisateurs de ces régates un temps plus grand que cette année pour la préparation des concours. C'est, nous l'avons dit, seulement au mois de février que le Comité des régates de 1900 a été officiellement chargé de leur préparation. Pour des raisons impérieuses et inéluctables, les concours de Meulan ne pouvaient avoir lieu qu'au mois de mai.

Le Comité n'a donc eu que trois mois pour entrer en relations avec les yachtsmen et les clubs nautiques étrangers ou français. Ce laps de temps était absolument insuffisant pour négocier la venue des bateaux américains autres que ceux qui avaient leur port d'attache en France ou en Angleterre; et, d'une manière générale, les yachtsmen, prévenus trop tard, ne pouvaient, ce qui est très regrettable, construire des bateaux spécialement en vue de nos régates.

Nous souhaitons qu'à l'avenir les circonstances permettent de désigner, un an au moins à l'avance, le comité qui sera chargé de la préparation et de l'organisation des concours.

III. — CONCOURS DE BATEAUX À MOTEUR MÉCANIQUE

Comité de l'Hélice-Club de France, chargé d'organiser le Concours.

Président d'honneur : M. Henri MENIER.

Président : M. Gabriel PAILLARD.

Vice-président : M. PRIEUR.

Secrétaire trésorier : M. LEDARD.

Membres : MM. DEHA, GALLICE, LAINNET, LEMAÎTRE, E. PAILLART, PIVER.

Emplacement du concours. — Bassin de la Seine, à Argenteuil (longueur en ligne droite : 6 kilomètres).

Date. — Deux journées, les samedi 23 et dimanche 24 juin 1900.

Classification des bateaux. — Les bateaux sont divisés en quatre séries, savoir :

1^{re} série, jusqu'à 6 m. 50 inclusivement; 2^e série, de 6 m. 50 à 8 mètres inclusivement; 3^e série, de 8 mètres à 10 mètres inclusivement; 4^e série, de 10 mètres à 15 mètres inclusivement.

Dans chaque série, les bateaux à moteurs divers courent ensemble; néanmoins, une prime est accordée au premier arrivant des bateaux munis de moteurs de types différents (à vapeur, essence, pétrole, électriques, etc.).

PROGRAMME.

Première journée : samedi 23 juin 1900. (Course de fond.)

RÉPARTITION DES PRIX⁽¹⁾.

1 ^{re} série. Sur la distance de 50 kilomètres.		3 ^e série. Sur la distance de 65 kilomètres.	
	francs.		francs.
Au 1 ^{er}	1,500	Au 1 ^{er}	2,000
Au 2 ^e	1,100	Au 2 ^e	1,500
Au 3 ^e	600	Au 3 ^e	800
TOTAL	3,200	TOTAL	4,300
2 ^e série. Sur la distance de 55 kilomètres.		4 ^e série. Sur la distance de 80 kilomètres.	
Au 1 ^{er}	1,600	Au 1 ^{er}	2,500
Au 2 ^e	1,200	Au 2 ^e	1,800
Au 3 ^e	700	Au 3 ^e	1,000
TOTAL	3,500	TOTAL	5,300

RÉPARTITION DES PRIMES.

1 ^{re} série.		3 ^e série.	
	francs		francs.
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur	100	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur	300
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole	100	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole	300
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques . . .	100	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques . . .	300
2 ^e série.		4 ^e série.	
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur	200	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur	400
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole	200	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole	400
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques . . .	200	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques . . .	400
TOTAL GÉNÉRAL	3,000 francs.		

⁽¹⁾ Prix en espèces. — Les lauréats pourront néanmoins obtenir la plaquette des sports de l'Exposition en déduction de leurs prix en espèces et pour la valeur suivante : plaquette or, 500 francs; vermeil, 30 francs; argent, 20 francs; bronze argenté, 5 francs; bronze, 3 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900.

Deuxième journée : dimanche 24 juin 1900. (Course de vitesse.)

RÉPARTITION DES PRIX⁽¹⁾.

1 ^{re} série. Sur la distance de 15 kilomètres.		3 ^e série. Sur la distance de 20 kilomètres.	
	francs.		francs.
1 ^{er} prix.....	300	1 ^{er} prix.....	500
2 ^e prix.....	200	2 ^e prix.....	400
3 ^e prix.....	100	3 ^e prix.....	300
2 ^e série. Sur la distance de 17 kilomètres.		4 ^e série. Sur la distance de 24 kilomètres.	
1 ^{er} prix.....	400	1 ^{er} prix.....	600
2 ^e prix.....	300	2 ^e prix.....	500
3 ^e prix.....	200	3 ^e prix.....	400

RÉPARTITION DES PRIMES⁽²⁾.

1 ^{re} série.		3 ^e série.	
	francs.		francs
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur.....	50	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur.....	70
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole.....	50	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole.....	70
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques....	50	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques....	70
2 ^e série.		4 ^e série.	
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur.....	60	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à vapeur.....	90
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole.....	60	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux à pétrole.....	90
Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques....	60	Au 1 ^{er} arrivant des bateaux électriques....	90
TOTAL GÉNÉRAL		810 francs..	

A titre de souvenir des courses internationales de l'Exposition, il sera attribué aux concurrents qui n'auront pas obtenu de récompenses une médaille commémorative.

La répartition des prix pourra être modifiée par le Comité d'organisation, si le nombre des bateaux inscrits dans une série plutôt que dans une autre nécessite un virement d'une série à l'autre.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Le règlement appliqué sera celui de l'Hélice-Club de France.

ART. 2. *Engagements.* Les engagements devront être envoyés avant le 15 juin 1900, dernier délai, à M. G. Paillard, président de l'Hélice-Club de France, rue Charles-Laffitte, 75, à Neuilly.

ART. 3. *Jury.* Le jury du concours sera composé de membres français et étrangers. Il sera nommé par le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, sur la proposition de Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Les décisions du jury seront sans appel.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. PAILLARD,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

L'existence des bateaux à moteur mécanique remonte à quelques années à peine.

En 1899, la société *l'Hélice-Club de France* put réunir, dans une journée de courses, une vingtaine de bateaux; aussi, est-ce à cette société que fut confiée, au nom de l'Exposition de 1900, l'organisation des concours de bateaux à moteur mécanique; on pensa, avec juste raison, que l'Automobilisme terrestre ayant pris en peu de temps de si grandes proportions, le moment était venu de chercher à développer aussi ce procédé pour la navigation.

⁽¹⁾ Ces prix consistent en médailles (plaquettes de l'Exposition) et objets d'art.

Le résultat obtenu a dépassé tout ce (qu'on pouvait espérer, car il a été possible d'amener en ligne 49 bateaux, chiffre énorme, si on songe au peu de temps que les constructeurs ont eu pour se préparer à cette lutte (trois mois environ).

Cet essor doit être encouragé, car il ne s'agit pas de faire des courses de ce genre seulement pour le plaisir de quelques-uns, il faut regarder plus loin et se demander si ces encouragements ne feront pas surgir des nouveautés inattendues.

En effet, on a commencé par construire des canots de 2, 3 et 4 chevaux de force; aux concours de 1900, il y en avait de 12, 16 et 24 chevaux; la progression est rapide, notre naissance est d'hier.

S'il est possible, dans les futurs concours, de donner des prix rémunérateurs, il est à supposer qu'on aura des bateaux à moteurs beaucoup plus forts et, de là, il n'y a qu'un pas pour arriver aux bateaux marchands et aux bâtiments de guerre; c'est ici que cela devient d'une importance extrême; il n'est pas besoin d'en dire davantage pour expliquer que voilà le but grandiose à atteindre.

En somme, comme résultat technique, la vitesse, par suite d'améliorations, a augmenté sur l'année dernière d'un cinquième pour les anciens bateaux et d'un quart pour les nouveaux. La vapeur qui, jusqu'ici avait triomphé, a dû céder souvent le pas au pétrole; l'électricité n'a pas encore affirmé sérieusement son existence.

C'est ce qu'établissent les résultats suivants des concours :

CLASSEMENT.	NOMS DES YACHTS.	NATURE ET FORCE du moteur	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	DURÉE du PARCOURS.	TEMPS pour 1 KILOMÈTRE.	OBSERVATIONS.
		chevaux		h m s	m s	
1 ^{re} SÉRIE, JUSQU'À 6 M. 50 (19 ENGAGEMENTS).						
COURSE DE FOND, 50 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	AIGLON	Pétrole, 6	{ MM. OUTHENIN et CHALANDRE	3 40 19	4 20	} { En 1899 sur 30 kilom. le kil en 5 m 22 s
2 ^e	SOURIS-BLANCHE ..	Idem, 3	VALTON	3 53 02	4 33	
3 ^e	SURPRISE	Idem, 3 1/2	DUMAS fils	4 19 08	5 09	
4 ^e	MANDARIN	Idem, 2 1/2	DAMMAN	4 30 02		
5 ^e	SIRENE	Idem, 4	HACHIN	4 32 22		
6 ^e	NENETT	Idem, 4	DE VIOLAINE ...	4 35 46		
7 ^e	LE BRUTION	Idem, 2 1/4	ALBERT	5 2 25		
8 ^e	POURQUOI-PAS	Vapeur, 5	D' CHARCOT	6 2 15	7 12	
COURSE DE VITESSE, 12 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	AIGLON	Pétrole, 6		0 47 15	3 11	
2 ^e	SOURIS-BLANCHE ..	Idem, 3		SOCIÉTÉ ABEILLE.	53 34	4 05 1/2
3 ^e	LA SURPRISE	Idem, 3			53 59	4 6
4 ^e	SURPRISE	Idem, 3 1/2	HUGOT	1 1 51		
5 ^e	STRÉNE.....	Idem, 4		1 3 20		
6 ^e	MANDARIN	Idem, 2 1/2		1 4 50		
7 ^e	TEUF-TEUF	Idem, 3		1 5 25		
8 ^e	LE BRUTION	Idem, 2 1/4		1 8 32		

CLASSEMENT.	NOMS DES YACHTS	NATURE	NOMS	DURÉE	TEMPS	OBSERVATIONS
		ET FORGE	des	du	pour	
		du moteur.	PROPRIÉTAIRES.	PARCOURS,	1 KILOMÈTRE.	
		chevaux.		h m s	m s	
2° SÉRIE, DE 6 M. 50 À 8 MÈTRES (9 ENGAGEMENTS).						
COURSE DE FONDS, 50 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	OLIFANT	Vapeur, 6	GUIBERT.....	4 21 02	5 11	En 1897 sur 18 kilom., le km. en 5 m 21 s.
2°	RAINETTE	Pétrole, 2 1/2	DESIGNIERES ...	4 25	5 15	
3°	ISABELLE	Vapeur, 3	MICHAELSEN...	4 26 03	5 16	
4°	CENTAURE	Idem, 6	PANHARD et LE - VASSOR	4 28 02		En 1897 sur 18 kilom., le km. en 8 m 6 s.
5°	PETIT POU CET	Idem, 4	SERBONNE	4 42 16	5 32	
6°	ABEILLE	Pétrole, 3	SOCIÉTÉ ABEILLE .	4 47 38		
COURSE DE VITESSE, 19 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	CENTAURE	Vapeur, 6		0 54 17	4 6	
2°	RAINETTE	Pétrole, 2 1/2		0 59 15	4 11	
3° SÉRIE, DE 8 MÈTRES À 10 MÈTRES (9 ENGAGEMENTS).						
COURSE DE FOND, 60 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	LISSETTE	Vapeur, 3	DUSSAUX	4 40 45	4 40	En 1899 sur 30 kilom., le km. en 5 m 10 s.
2°	SUZETTE.....	Idem, 7	MARNIX	4 41 14	4 41	
3°	ELLEN	Pétrole, 4	G. GALICE	4 43 40	4 43	
4°	IRIS.....	Idem,	VERLEY	4 46 20	4 46	
5°	PYGMÉE	Idem, 5	MOLLARD DE FES - SART.....	4 57	4 57	
6°	SOCIÉTÉ D'ENCOURAG AU SPORT NAUT...	Idem, 4	FENWICK	5 5 10	5 5	
3° SÉRIE, DE 8 MÈTRES À 10 MÈTRES (9 ENGAGEMENTS) [Suite].						
COURSE DE VITESSE, 20 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	RIQUIQUI.....	Électricité, 8	MM. OUDIN	1 30 39	4 10	
2°	ELLEN	Pétrole, 4		1 31 59	4 12	
3°	SUZETTE	Vapeur, 7		1 32 20	4 12 1/2	
4°	IRIS	Pétrole,		1 33 11		
5°	PYGMÉE	Idem, 5		1 39		
4° SÉRIE, DE 10 MÈTRES À 15 MÈTRES (12 ENGAGEMENTS).						
COURSE DE FOND, 72 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	PHOENIX	Pétrole, 18	PANHARD et LE - VASSOR	3 49	3 13	En 1899 sur 30 kilom., le km. en 3 m. 18 s.
2°	SUZANNE	Vapeur, 15	SCHINDLER	4 23 20	3 47	
3°	FAVORITE	Idem, 12	DESPREZ	4 33	3 57	
COURSE DE VITESSE, 24 KILOMÈTRES.						
1 ^{er}	PHOENIX	Pétrole, 18		1 9 27	2 21	
2°	SUZANNE	Vapeur, 15		1 27 25	3 15	
3°	FAVORITE	Idem, 12		1 27 52	3 16	
4°	MARIE-LOUISE	Idem, 20	DECHANGE	2 34 36	3 22	

Un Jury international avait été nommé par le Commissaire général, il était composé comme suit :

Membres français : MM. le comte DE BEAUMONT ; DE BOULONGNE; BOURDON (Edouard); l'amiral DUPERRÉ ; GUILLEMIN ; le marquis DE LA JAILLE ; le D^r JOUSSET ; LEDARD ; LEROY , MENIER (H.); MIALARET, MOREL-FATIO ; PAILLARD (G.); PRIEUR; ROUSSEAU (Emmanuel); THOMAS, lieutenant de vaisseau.

Membres étrangers : MM. OSTERRIETH (Robert) [Belgique]; GORDON BENNETT (James) [États-Unis], BERGEN (Harry-Jean) [États-Unis]; le capitaine ANDERSON [Grande-Bretagne]; OERVEL [Hollande], CENVEL (J.-L.) [Hollande].

Il a été très regrettable que l'élément étranger nous ait complètement fait défaut; mais il faut certainement attribuer cette absence au peu de temps qu'on a eu pour se préparer, comme nous l'avons dit plus haut, et ce qui a été vrai pour nos nationaux a été encore bien plus sensible pour les étrangers, vu leur éloignement plus grand. En résumé, et sous réserve des observations ci-dessus, nous pensons avoir réussi à faire un concours de *Bateaux automobiles* digne de l'Exposition, et cela sans avoir été obligé de faire appel aux fonds de garantie qui nous avaient été alloués.

IV. — CONCOURS DE NATATION.

Comité d'organisation.

Président : M. VERDONCK , président de la Fédération française de natation.

Secrétaire : M. PAULUS , vice-président du Club *Neptune*.

Secrétaire adjoint : M. JUBIN , secrétaire de la Société *les Libellules de Paris*.

Membres.

MM. BARRELET , président de la Société nautique d'Enghien; CAILLAT (Edmond), président de la Société d'encouragement au sport nautique; DUFRAINE, vice-président de la Fédération française des sociétés d'aviron; FLEUTIAUX , président de la Commission de l'aviron de l'U. S. F. S. A.; GUILLEMIN, inspecteur général de la navigation et des ports; LAGOGUÉ, secrétaire du Comité des	}	régates internationales de Paris; LEVRAUD , député; MARÉCHAL, président de la Fédération française des sociétés d'aviron; REINGEISSEN, président du Club nautique dyonisien; ROUSSEAU (Emmanuel), maître des requêtes au Conseil d'État; SÉVIN , ancien secrétaire du Comité des régates internationales de Paris.
---	---	--

Emplacement du concours. — La Seine (bassin d'Asnières).

Date. — Les 12 et 19 août 1900.

PROGRAMME.

Première journée (12 août 1900) .

Au bassin d'Asnières, 7 courses dont les séries éliminatoires seront courues aux dates qui seront ultérieurement fixées par le Comité d'organisation.

Amateurs :

1° Course, demi-fond, 1,000 mètres, a virages, mouvements de nage à volonté. — 5 prix représentant une valeur de.....	800 francs
2° Course, vitesse, 200 mètres en ligne droite, mouvements facultatifs. — 5 prix représentant une valeur de.....	500
3° Course d'équipes, 200 mètres en ligne droite par 5 nageurs d'une même société, nage à volonté.	
1 ^{er} prix : 5 objets d'art de 100 francs chacun à l'équipe victorieuse.....	500^f
2 ^e prix : 5 objets d'art de 60 francs chacun	300
	} 800
4° Concours de plongeurs au plus long trajet sous d'eau. — 5 prix.....	500
5° Course de vitesse avec obstacles. — 5 prix	500
6° Courses de vitesse, nage sur le dos, 200 mètres.	
1 ^{er} prix	250^f
2 ^e prix	100
3 ^e prix	50
	} 400
7° Concours de water-polo, selon les règles de la Fédération française de natation.	
1 ^{er} prix : 7 objets d'art de 100 francs à l'équipe victorieuse.....	700
2 ^e prix : 7 objets d'art d'une valeur totale de.....	300
TOTAL de la première journée.....	4,500

Deuxième journée (19 août 1900).

Au bassin de Suresnes, Neuilly-Asnières (barrage de Suresnes à Asnières), longueur 5,400 mètres. Il sera organisé pour cette journée une course de résistance, ouverte aux deux catégories distinctes

de nageurs : amateurs et professionnels. Cette journée sera consacrée par une coupe à courir ensuite chaque année entre chacune de ces catégories. Cette coupe sera appelée « Coupe de l'Exposition universelle de 1900 ».

1^{re} catégorie (amateurs). — Course de 4,000 mètres à courir entre huit nageurs, du barrage de Suresnes à Asnières (arrivée habituelle des courses d'aviron). Nage sans arrêts, mouvements facultatifs. Trois prix représentant ensemble 1,500 francs.

2^e catégorie (professionnels de tous les pays). — 4,000 mètres, même parcours, huit nageurs.

1 ^{er} prix.....	1,500 ^f	}	2,500 francs.
2 ^e prix.....	700		
3 ^e prix.....	300		
TOTAL de la deuxième journée			4,000

Ensemble des prix pour les deux journées de courses (objets d'art et espèces) : 8,500 francs.

Les concours éliminatoires auront lieu le jeudi 23 août, le matin pour les amateurs, l'après-midi pour les professionnels.

RÈGLEMENT.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. *Admissions.* Pour être admis à prendre part aux concours de la 1^{re} catégorie, il faut justifier de la qualité d'amateur.

Les présidents des clubs certifieront la déclaration de leurs membres.

Les nageurs non affiliés à un club devront justifier de leur qualité d'amateur au moyen d'une pièce établie par les autorités de leur résidence chargée de certifier les identités.

ART . 2. Est considéré comme amateur tout nageur n'ayant jamais concouru pour un prix en espèces ou prêté son concours contre rétribution en espèces, n'ayant jamais réalisé contre argent les objets d'art ou médailles qu'il a gagnés, n'ayant jamais pris part à une course contre professionnels, enfin n'ayant jamais enseigné la natation dans un but pécuniaire ou n'étant pas attaché à un établissement de bains.

ART . 3. Toutefois il sera donné une course de résistance de 4,000 mètres, intitulée « Coupe de l'Exposition universelle de 1900 », ouverte aux professionnels du monde entier,

ART . 4. *Inscriptions.* L'inscription portera les noms, prénoms et domiciles des nageurs et l'indication de la société à laquelle ils sont affiliés; elle sera renouvelée pour chaque épreuve.

ART . 5. Le délai d'inscription expirera trente jours avant la date fixée pour le concours

ART . 6. *Engagements.* Chaque inscription devra être accompagnée d'un versement en espèces de 1 franc par nageur. Chaque groupe de 5 nageurs prenant part à la course d'équipes versera 5 francs ; enfin, pour le water-polo, chaque équipe inscrite devra verser 10 francs.

ART . 7. Les nageurs devront se tenir pendant toute la durée du concours à la disposition du Jury. Tout concurrent ne répondant pas à l'appel de son nom sera rayé.

ART . 8. *Classement.* L'ordre des nageurs dans chaque épreuve sera réglé au moyen d'un tirage au sort.

ART . 9. Il sera affecté à chaque nageur un numéro d'ordre qu'il conservera pendant la durée du concours. Ce numéro sera reproduit de façon apparente sur un bonnet de toile blanche qui devra être porté constamment par les concurrents. Pour la course de 4,000 mètres, le bonnet ne sera pas obligatoire.

ART . 10. *Prix.* Les prix attribués aux lauréats des concours consisteront en médailles, insignes, diplômes, objets d'art, à l'exclusion d'espèces, sauf pour la course de 4,000 mètres des professionnels.

ART . 11. *Jury.* Le Jury des épreuves se composera de membres français et étrangers nommés par

le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Les jurés nommeront leur bureau. Le Président aura voix prépondérante pour départager les votes.

ART . 12. *Tenue de nage.* Le maillot de corps dit *de bains de mer* sera de rigueur; ne pourront être employés les maillots de couleur claire et plus particulièrement ceux complètement blanc, rose tendre, bleu pâle. La tenue la plus décente sera exigée; les chants ni les cris ne seront tolérés.

ART . 13. *Champ de course.* Le champ de course sera indiqué par des cordages retenus à chaque extrémité par des piquets plantés au fond de l'eau. A ces cordages seront appendus de petits oriflammes et drapeaux ainsi que des numéros bien visibles pour indiquer la ligne à suivre par les nageurs.

ART . 14. *Ligne à suivre.* Les nageurs qui sortiront de la ligne, ceux qui se reposeront ou se serviront d'un point d'appui quelconque seront disqualifiés pour la course.

ART . 15. *Cas de disqualification.* Sous peine de disqualification, les nageurs ne devront pas toucher leur adversaire avec la main ou leur barrer le passage. Un coup de pied ne pourra être un motif de disqualification.

ART . 16. Il sera permis de passer sous un nageur devant soi, mais celui-ci aura le droit d'enfoncer son adversaire s'il remonte à la surface à moins de 1 mètre en avant de lui.

ART . 17. Les engins de natation seront absolument prohibés.

ART . 18. *Départs.* Les départs auront lieu en ligne, sans point d'appui et par pelotons de 6 nageurs, sauf les deux exceptions ci-après :

a. Pour les plongeurs, les départs se feront successivement, sans élan, d'un ponton ou d'un balcon, au milieu de l'eau.

b. Pour les courses en équipes, chaque société mettra ses 5 équipiers en file, l'un derrière l'autre. Au coup de revolver, les premiers nageurs de chaque société partiront; les seconds de chacune d'elles partiront au fur et à mesure de l'arrivée des premiers, et ainsi de suite pour les autres rangs, sans interruption. Le résultat final sera donné par l'ordre d'arrivée des cinquièmes nageurs de chaque équipe.

ART . 19. a. Les courses seront annoncées par un premier coup de clairon. A ce signal, les concurrents devront se présenter au Jury, qui procédera à l'appel et au classement et désignera à chacun d'eux la place à prendre dans l'eau et la ligne à suivre.

b. Un second coup de clairon sera donné quand tous les nageurs seront à leur place, pour annoncer le prochain départ.

c. Enfin, un coup de revolver donnera le départ.

ART . 20. En cas de faux départ, le clairon rappellera les concurrents à leurs places respectives.

ART . 21. *Arrivées.* Chaque arrivée sera annoncée par un coup de revolver et constatée par un enregistreur mécanique, sauf pour les courses en équipes, comme il est dit à l'article 19, § b.

ART . 22. La distance entre les poteaux de départ et ceux d'arrivée sera de 100 mètres.

ART . 23. *Virages.* Les virages se feront à volonté à droite ou à gauche autour des poteaux plantés au fond de l'eau.

a. Pour les courses de 100 mètres, il n'y aura pas de virage.

b. Pour celles de 200 mètres, les virages se feront aux poteaux placés à 100 mètres du point de départ; 1 virage suffira.

c. Pour les courses de fond (1,000 mètres), les virages se feront aux mêmes poteaux; il y aura 9 virages.

ART . 24. *Mouvements de nage.* Les mouvements de nage seront toujours facultatifs, dans toutes les positions et dans toutes les courses.

ART . 25. *Plongeurs. Conditions.* Les trajets accomplis sous l'eau seront repérés au moyen de disques numérotés que l'on attachera à une corde allant de la ligne à suivre à l'endroit précis où sera sorti le plongeur. Il sera également tenu compte, au moyen d'un chronomètre, du séjour accompli sous l'eau:

chaque seconde représentera 1 point et chaque mètre 2 points. L'addition des deux sortes de points indiquera les vainqueurs.

ART . 26. *Water-polo*. Le concours de water-polo sera régi par un règlement spécial pratiqué par les cercles lillois, importateurs de ce jeu, et adopté par les sociétés françaises et les sociétés étrangères.

ART . 27. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés sans appel par le Jury.

CONCOURS DE WATER-POLO.

Le règlement de ce jeu, reproduit ci-dessous, est celui des Bains lillois, reconnu par les fédérations française, belge, anglaise, italienne, hollandaise, etc. Il sera seul en vigueur.

REGLEMENT DU WATER-POLO.

Le water-polo se joue par deux équipes de nageurs, qui, ayant chacune un point de départ appelé *Goal*, ont pour but de lancer une balle dans le *Goal* du camp adverse.

ARTICLE PREMIER . *Balle*. La balle doit avoir une dimension de 0 m. 65 de circonférence au moins (balle d'association). Il est défendu de l'enduire de couleur, de graisse ou d'huile.

ART . 2. *Goal*. La largeur des goals sera de 3 mètres. Le goal sera suspendu à une hauteur de 0 m. 95 au-dessus de l'eau, quand la profondeur sera de 1 m. 50 ou plus, et sera à 3 m. 30 du fond du ban quand la profondeur sera inférieure à 1 m. 50. La balle devra passer entre les drapeaux, l'eau et la corde.

ART . 3. *Dimensions du jeu*. La longueur du champ sera de 27 mètres au plus et 17 mètres au moins. La largeur aura plus de 18 mètres. Les goals seront placés au moins à 0 m. 30 de l'extrémité du ban. L'eau aura au moins 0 m. 90 de profondeur.

ART . 4. *Durée*. La durée d'un match sera de quatorze minutes; 3 minutes de repos seront données après 7 minutes de jeu, afin de permettre aux deux camps de changer de côté. Quand un goal aura été fait, le temps pour le constater et pour donner à nouveau le départ ne sera pas compté dans les sept minutes de jeu.

ART . 5. *Commissaires*. Les commissaires sont un référé, un time-keeper, deux goal-scorers.

ART . 6. *Référé*. Ses fonctions consistent à donner le départ, à arrêter tout jeu incorrect, à juger en cas de différend, à constater les infractions aux règles, les goals, le demi-temps, le temps, et à faire respecter le règlement. Il peut déclarer une infraction, même si celle-ci n'est pas réclamée par les joueurs. Il déclarera si un goal est valable ou non. La décision du référé est sans appel.

ART . 7. *Goal-scorers*. Ils se tiendront chacun près d'un goal qu'ils doivent surveiller, et quand ils considéreront que la balle aura passé dans l'espace compris entre la corde, l'eau et les drapeaux, ils en feront part au référé qui lèvera un drapeau en criant «Goal!» Ils ne changeront pas de côté avec les joueurs.

ART . 8. *Equipes*. Chaque équipe ne pourra se composer de plus de sept joueurs. Chacune d'elles portera une casquette de couleur différente. Il est défendu de s'enduire le corps de matière grasse.

ART . 9. *Capitaines*. Les capitaines seront des équipiers de chaque partie. Ceux-ci se mettront d'accord sur les règles et dispositions du champ de concours : ils tireront au sort leur côté respectif au commencement de chaque partie. S'ils ne peuvent se mettre d'accord sur un point, ils s'en rapporteront au référé.

ART . 10. *Départ*. Les équipes entreront à l'eau et se mettront en ligne devant leurs goals respectifs. Le référé se mettra à égale distance des deux goals. Après s'être assuré que les deux capitaines sont prêts, il donnera le départ par le mot *go* et il jettera la balle à l'eau. Un goal ne pourra compter que si la balle a touché plus d'un homme après avoir été jetée à l'eau par le référé.

ART . 11. Comptera comme goal : chaque fois que la balle passera au-dessous de la corde et entre les drapeaux (voir art. 2).

ART . 12. *Fautes*. Il est défendu : a) de toucher la balle à deux mains; b) de se tenir debout sur le fond, ou avoir fond pendant la durée du jeu (à l'exception du temps de repos quand un goal a été fait

et qu'on redonne le départ); *c*) d'enfoncer un adversaire, à moins qu'il ne tienne la balle; *d*) de tenir la balle quand on est sous l'eau; *e*) de sauter du fond ou de s'élancer en prenant le mur comme appui dans le but d'enfoncer un adversaire ou d'avoir la balle, sauf au départ de chaque partie; *f*) de tenir, de tirer ou de bousculer un adversaire; *g*) de se mettre sur le dos et de donner des coups de pied à un adversaire.

ART . 13. *Pénalité.* L'infraction aux règles sera punie par l'obligation d'abandonner la balle au camp adverse, qui la jettera du point où l'infraction a eu lieu.

ART . Si le référée s'aperçoit qu'un équipier enfreint les règles avec intention, après l'avoir prévenu une fois, il aura le droit de le faire sortir de l'eau jusqu'au moment où un goal sera fait. Un goal ne pourra être compté qu'à la condition que la balle ait passé entre les mains d'au moins un autre joueur après le lancer qui suivra l'infraction.

ART . 15. *Déclaration d'infraction.* Le référée la déclarera par un coup de sifflet et montrera un drapeau de la couleur de l'équipe qui aura le droit de jeter la balle du point où l'infraction s'est produite, vers le camp adverse.

Tous les autres resteront à la place qu'ils avaient depuis le coup de sifflet jusqu'au moment où la balle a quitté la main de celui qui doit la jeter.

ART . 16. Le joueur gardien du goal peut se tenir debout ou s'appuyer au mur ou à la rampe. Il ne pourra jamais jeter la balle plus loin que le milieu du jeu. La pénalité pour cette infraction consistera à abandonner la balle au camp adverse, qui la rejettera de la moitié du jeu dans la direction qui lui convient. Le gardien du goal est exempt des clauses *a* et *b* de l'article 12; dans tout autre cas, il est traité comme les autres joueurs.

ART . 17. *Distance.* Un joueur ne pourra se tenir à moins d'un mètre du goal du camp adverse.

ART . 18. *Ligne de goal et lancement du coin.* Un équipier lançant la balle au-dessus de la ligne de son goal donnera droit à la partie adverse de lancer la balle du coin; mais, si l'équipe attaquante rejette la balle au-dessus du goal adverse, ce sera au goal-keeper de la relancer du point où elle a passé.

ART . 19. *Hors de jeu.* La balle étant jetée hors du champ de concours, un équipier du camp adverse ira la prendre pour la lancer où il voudra.

ART . 20. Le référée déclarera le temps et le demi-temps par un coup de sifflet, le goal par un coup de cloche.

ART . 21. *Sortie de l'eau.* Un équipier sortant de l'eau s'asseyant ou se tenant debout hors ou dans l'eau (excepté au demi-temps par permission du référée) ne pourra rentrer dans le jeu qu'après qu'un goal aura été fait ou après le demi-temps. Un équipier quittant l'eau doit toujours rentrer par la ligné du goal.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. PAULUS,

SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION.

I. Importance morale et intérêt pratique du concours. — En faisant organiser à ses frais un *grand concours international de natation*, l'Administration de l'Exposition universelle de 1900 a contribué, dans une très large part, au développement de ce sport hygiénique et utile.

Ce développement a surtout été caractérisé par la très large place relative qu'ont réservée dans leurs colonnes les grands quotidiens ou les journaux spéciaux, aux annonces ou aux comptes rendus des concours de natation.

Ce sport est hygiénique par le fait que les médecins recommandent les bains et conseillent toujours une grande propreté corporelle.

Il est utile puisqu'il permet à celui qui sait nager d'échapper à une mort certaine lorsqu'un accident imprévu le fait tomber à l'eau.

Utile aussi, parce qu'il met à la portée d'un bon nageur le moyen de sauver une personne en danger de se noyer.

La natation est encore une distraction d'été vraiment économique, pouvant donc être pratiquée dans toutes les classes de la société. Une dépense annuelle de cinquante centimes, prix d'un caleçon de bains, suffit à un modeste nageur riverain d'un grand cours d'eau, tandis que pour les autres sports communs (athlétisme et vélocipédie) le prix des accessoires est comparativement énorme.

Ce n'est donc pas exagérer que d'écrire : l'utilité incontestable de la natation suffit, à elle seule, pour justifier le crédit qu'a accordé l'Exposition en faveur de ce sport.

II. Conditions générales d'organisation et d'exécution. — L'organisation des concours internationaux de natation avait été confiée à un comité dont les membres les plus actifs étaient des nageurs.

Ce comité établit un programme complet et élabora un règlement général pouvant être complété par les décisions d'un Jury international.

Le travail du Comité d'organisation ayant été approuvé par l'Administration de l'Exposition universelle, la plus grande partie de l'exécution du programme fut confiée à un secrétaire-trésorier aidé par un secrétaire adjoint.

Il s'agissait d'abord de faire savoir aux sociétés de nageurs du monde entier l'existence des concours.

L'Administration de l'Exposition ayant fait imprimer et réunir en brochure le programme et le règlement des concours, cet opuscule fut envoyé aux présidents des clubs de natation et aux journaux sportifs dans le courant du mois de mars 1900.

Cette communication valut au Comité un très grand nombre de demandes de renseignements auxquelles il fut répondu.

A l'étranger, des associations s'occupèrent de recruter des participants aux concours :

En Allemagne, la *Deutscher Schwimm Verband*; en Angleterre, l'*Amateur swimming Association* et la *Life Saving Society*; en Belgique, le *Brussels Swimming and Water Polo Club*; en Hollande, le *Nederlandsche Zwembond*; en Italie, les *Rari-Nantes*; en Danemark, le *Dansk Idræts Forbund*; en Autriche, en Hongrie, en Suède et aux Etats-Unis, des Comités généraux firent la même propagande pour tous les sports; en France, la *Fédération française de natation* du Nord et la *Libellule* de Paris s'y employèrent activement.

Les engagements, tout d'abord, parurent devoir être peu nombreux; mais, la belle saison aidant, une publicité rationnelle faite aux mois de juin et juillet 1900 amena un lot de participants exceptionnel, tant par le nombre que par la qualité.

Au jour fixé pour la clôture des engagements, le Comité en avait noté 296, donnant un total de plus de 167 nageurs appartenant à 14 nations.

Sur la proposition du Bureau du Comité d'organisation, le Commissaire général de l'Exposition avait nommé les membres du Jury international comprenant 11 Français, 1 Belge, 1 Hollandais, 1 Anglais, 1 Italien.

Ce Jury fut constitué comme suit:

Membres français: MM. BONNOT; BOURSIER; BOUVELLE; COLUSSE COOLEN (Eugène); GIFFARD (Pierre); MARC (Louis); MOEBS; TERRIER; VUILLAUME; WACHMAR.

Membres étrangers: MM. LEWIS (D.) [Grande-Bretagne], président du *Delphin swimming club*; GRÉGOIRE (Oscar) [Belgique], président du *Brussels swimming and water polo club*; DE GROOT (J.) [Hollande], président du *Rotterdamnsche Zwenclub*; GUISEPPE CANTU [Italie], vice-président des *Rari-Nantes*.

Ce Jury avait été convoqué le 1^{er} août 1900 afin de s'entendre, avec le bureau du Comité d'organisation, sur les derniers détails d'exécution.

Ses membres répondirent presque tous à cette convocation et arrêtaient les dates et heures définitives des concours.

Ils tranchèrent, dans cette réunion du 1^{er} août 1900, quelques questions d'exécution et se rendirent, dans l'après-midi du même jour, à l'emplacement du concours, afin de se bien pénétrer de la disposition du bassin de nage.

Dès le lendemain, il fut envoyé à chaque nageur engagé, par les soins du secrétariat, une carte individuelle indiquant les jour, heure et lieu de rendez-vous pour concourir.

La nuance des cartes différait pour chacune des courses afin d'activer le contrôle.

Dans la période du 6 au 11 août 1900, le bureau du Comité fit installer tout le matériel flottant, communiquer de nouvelles notes aux journaux, enfin prit toutes les dispositions et demanda les autorisations nécessaires à la bonne réussite des concours.

Le 11 août 1900, à 7 h. 30 du matin, chacun des membres du Jury occupait le poste qui lui avait été assigné.

Le concours commençait par la 1^{re} série de la course de 1,000 mètres.

Le délégué aux coureurs, porteur d'une liste des concurrents, les appelait chacun à son tour et leur remettait un bonnet portant en gros chiffres un numéro d'ordre sur chacun de ses côtes. Un nageur, même engagé dans plusieurs courses, conservait le même bonnet, c'est-à-dire le même numéro d'ordre pendant toute la durée du concours. La série étant complétée, les nageurs se déshabillaient sous une tente-velum dressée sur un ponton.

Dès qu'ils étaient en tenue de nage, des bateaux, remorques par un petit vapeur, les conduisaient au lieu de départ.

Chaque bateau reprenait alors son indépendance et le juge au départ les faisait se placer sur une même ligne perpendiculaire aux berges du fleuve.

Au coup de pistolet, chaque nageur s'élançait et s'employait à atteindre le premier la corde d'arrivée, tendue entre le ponton de déshabillage, dont il a déjà été question, et un bachot ancré vers le milieu du fleuve et dans lequel avait pris place le juge à l'arrivée.

Le petit vapeur remorqueur pilotait le chronométrateur et suivait le groupe des nageurs,

comme d'ailleurs chaque bateau suivait le ou les nageurs qu'il avait auparavant à son bord, afin d'éviter tout accident. Dans deux ou trois de ces bateaux avait pris place un juge sur le parcours.

Au fur et à mesure que les nageurs touchaient la corde, le juge à l'arrivée prenait note de leur numéro d'ordre et de leur numéro d'arrivée. Le chronométrateur prenait note du temps qu'ils avaient mis pour accomplir le parcours.

Pendant que se disputait cette 1^{re} série, le délégué aux nageurs avait eu soin d'appeler et de faire déshabiller les concurrents de la seconde série, si bien que le train de bateaux se reformait sans perte de temps pour conduire les nouveaux participants au lieu de départ. Le même manège se répétait pour les 3^e et 4^e séries, chacune d'elles demandant environ 25 minutes pour se rendre au point de départ et accomplir le parcours.

Les épreuves éliminatoires de la course de 1,000 mètres étant terminées, les séries des différentes courses de 200 mètres se disputèrent.

On opérait de la même façon que pour la course précédente, sauf pour le départ, qui était donné d'un ponton perpendiculaire au courant, duquel ponton les concurrents s'élançaient au coup de pistolet du juge au départ. Cependant, pour éviter toute perte de temps, la durée d'une série étant très courte, les nageurs avaient été appelés tous en même temps, et la 1^{re} série embarquant pour se rendre au point de départ, la 2^e se déshabillait déjà pour embarquer dès que le signal de départ avait été donné à la 1^{re}.

Les bateaux pilotant la 2^e portion avaient soin de passer en dehors du bassin de nage, c'est-à-dire dans le premier tiers de la largeur — côté droit du fleuve — pour ne pas gêner les nageurs de la 1^{re} portion.

La 2^e série arrivait au point de départ presque en même temps que la 1^{re} achevait sa course. Les 3^e et 4^e séries avaient été embarquées successivement assez à temps pour partir au moment opportun.

Ce même détail s'applique aux épreuves éliminatoires des courses de 200 mètres sur le dos et de 200 mètres avec obstacles.

Dans cette dernière, les obstacles étaient formés de bateaux que les nageurs franchissaient, soit en passant dessus, soit en plongeant dessous, suivant les indications des commissaires de la course.

Dans l'après-midi du samedi 11 août 1900 furent joués les tournois éliminatoires du concours de water-polo.

Le Comité et le Jury ayant eu soin de tenir compte de ce que certains nageurs ayant concouru le matin devaient se remettre en lice après midi, avaient fixé à 3 h. 30 la 1^{re} partie de polo, permettant ainsi aux concurrents de prendre leur repas et d'avancer suffisamment leur digestion pour éviter tout accident.

Le champ de jeu, établi à proximité du ponton de déshabillage et selon le règlement approuvé par l'Exposition, était entouré par une corde soutenue au moyen de fiches de pêcheur. Les buts (goals) étaient eux-mêmes formés de a fiches réunies à leur partie supérieure par une traverse, matériel vraiment primitif, mais seul pratique eu égard à la profondeur du fleuve.

L'orientation du champ de jeu était perpendiculaire aux berges afin d'égaliser l'avantage ou l'inconvénient que le courant aurait pu produire en faveur d'une équipe au détriment de l'autre.

Les arbitres (referee) ou marqueurs (goals scorers) avaient pris place dans des bateaux afin d'exercer commodément leurs fonctions.

Tous les concours de la 1^{re} journée étant terminés, le Jury, après avoir procédé au classement des concurrents et désigné ceux admis aux concours définitifs, se sépara.

En résumé, ce 11 août avait été une excellente journée pour le sport, et le programme, très chargé, avait reçu son exécution de point en point aux heures et dans les temps prévus, grâce au dévouement et à la compétence des membres du Jury, grâce aussi à la bonne volonté des concurrents qui réduisirent au minimum les faibles incidents inhérents à ces sortes de réunion.

Pas un seul accident ne s'était produit. D'ailleurs, la température, pluvieuse les jours précédents, s'était mise de la partie en ramenant une journée d'été ensoleillée.

Il devait en être ainsi pour les trois autres journées de concours.

La réunion du dimanche 12 août 1900 commença le matin à 7 h. 30 par les épreuves préliminaires de la course d'équipes de cinq.

Le détail est la reproduction des courses de 200 mètres de la veille.

A signaler l'absence d'une des équipes étrangères dont les membres avaient dû trop s'amuser la veille à la suite de leurs prouesses nautiques et sur laquelle on comptait beaucoup pour la 1^{re} place. Cette équipe arriva vers 8 h. 1/2, mais trop tard, car le Jury a déjà fait commencer le concours de plongeurs afin d'envoyer les concurrents déjeuner de bonne heure pour les avoir dispos au moment des différentes finales de l'après-midi.

Les plongeurs se faisaient sans élan d'un ponton, et la distance parcourue comptée dans le sens du courant du fleuve était mesurée sur la berge au moyen d'une corde graduée. La durée du séjour sous l'eau était prise par le chronomètreur.

La réunion de l'après-midi commença à deux heures par la finale de la course de 1,000 mètres.

Les détails d'exécution sont absolument les mêmes que ceux des éliminatoires, chaque course étant réduite à une seule série et chacun des membres du Jury remplissant sa tâche avec une précision digne d'éloges, précision acquise par les exercices de la veille.

Les demi-finales et finale du concours de water-polo sont jouées à l'issue des courses en ligne.

Pendant que tous ces numéros du programme s'exécutent, c'est le moment de se rendre compte des à-côté.

Une promenade sur la berge fait connaître le grand nombre de personnes qui s'intéressent à la natation, et c'est plaisir de voir cette foule se passionner aux épreuves et traduire ses sentiments par des encouragements, des exclamations et des applaudissements qui, tout à l'heure, seront plus bruyants quand les équipes de water-polo seront en présence l'une de l'autre.

Un regard sur le fleuve, au delà et tout le long du champ de nage, fait voir d'innombrables embarcations dont les canotiers ou promeneurs font chorus avec la foule de la berge.

Les intermèdes sont remplis par une musique militaire,

Une visite au vestiaire montre le dévouement des *Sauveteurs de Courbevoie* envers les nageurs que la lutte a par trop essoufflés.

A l'issue des finales, le Jury se réunit pour arrêter la liste définitive de classement qu'il communique aux reporters des journaux.

Les prix, bronzes très jolis, sont distribués immédiatement après dans la grande salle du bâtiment de la *Société nautique de la Basse-Seine*, mis gracieusement à la disposition du Comité de natation.

Une allocution du président du Jury, suivie de remerciements aux nageurs, est couverte d'applaudissements.

La lecture du palmarès et la remise à chacun des gagnants de son prix amènent des exclamations d'admiration et de nouveaux bravos. C'est sur cette courte cérémonie que prend fin la seconde journée des concours de natation.

La 3^e journée, jeudi 15 août 1900, voit se dérouler les différentes épreuves éliminatoires de la course de 4,000 mètres.

Pas grand chose à dire des dispositions générales du matériel flottant. Le seul changement a été l'arrimage vers le milieu du fleuve du ponton qui servira de tribune au Jury et sur lequel est installée la tente de rhabillage. Les concurrents ont été convoqués individuellement, par carte personnelle, au point de départ, aux heures choisies par le jury.

La 1^{re} série est appelée vers 7 h. 30 du matin. Chaque concurrent prend place dans un bachot conduit par deux hommes. Il s'y déshabille, et c'est de son bord qu'il s'élancera pour accomplir le parcours. Ce bachot, à lui personnellement réservé, le suivra de bout en bout, prêt à le secourir en cas de défaillance, ou à lui permettre de se rhabiller s'il abandonne la course.

Le départ est donné comme pour les épreuves de 1,000 mètres des jours précédents.

Dans un petit bateau à moteur mécanique ont pris place le chronométreur et d'autres membres du jury chargés de suivre la course d'un bout à l'autre, ou plutôt de suivre celui des nageurs qui tient la tête afin de pouvoir, un peu avant son arrivée, le devancer, prendre place sur le ponton du Jury et prendre note exacte du temps mis par les concurrents pour couvrir les 4,000 mètres.

Au fur et à mesure de l'arrivée de chacun des nageurs, ses effets sont débarqués et transportés sous la tente de rhabillage où lui-même se rend pour recevoir des Sauveteurs de Courbevoie les soins indispensables après un pareil effort.

Tous les concurrents de la 1^{re} série étant arrivés au but, les bateaux de l'escorte sont amarrés entre eux et pris en remorque par le bateau automobile du jury qui, de nouveau, retourne au point de départ afin de procéder à la mise en course de la 2^e série de nageurs. Il est fait de même pour les autres séries, chacune d'elles demandant deux heures pour être entièrement accomplie.

Une pareille journée, passionnante pour les amateurs de natation sachant se rendre compte de l'effort exceptionnel, de l'endurance et de l'énergie que demande une course de 4,000 mètres qui nécessite un séjour dans l'eau variant de 1 heure à 2 heures, eût certainement été monotone pour le grand public.



Plongeon simple (Équipe suédoise.).

Grâce au concours tout désintéressé d'une admirable délégation envoyée par la *Société centrale des exercices sportifs* de Suède, ce 15 août a présenté dans l'après-midi, vers 3 heures, un attrait tout à fait exceptionnel.

Du haut d'un échafaudage spécial dont la plate-forme était élevée de 10 mètres au-dessus du niveau du fleuve, profond en cet endroit de plus de 5 mètres, les plongeurs suédois s'élançaient avec hardiesse pour tomber dans le fleuve après une suite de mouvements présentant des aspects d'une incomparable gracieuseté.

Ils commençaient par un plongeon simple suivi d'autres plongeurs pour lesquels les exécutants accomplissaient un ou deux tours complets sur eux-mêmes, soit face en avant, soit face en arrière, avant de toucher l'eau.

Exécutés par chaque plongeur isole, ils étaient ensuite recommencés par les nageurs tous ensemble.

L'un d'eux, ayant endossé ses habits, plonge, toujours du haut de l'estacade, et se déshabille dans l'eau sans aucun soutien, tout aussi aisément que nous pourrions le faire dans notre chambre.

Un autre recommence le même exercice, mais cette fois il reste sous l'eau jusqu'à ce qu'il ait retiré tous ses vêtements.

Tous ces exercices sont vraiment merveilleux et sont suivis d'une expérience de sauvetage selon la méthode suédoise.

Le Comité d'organisation et le Jury des concours de natation ne sauraient vraiment trop remercier cette délégation suédoise pour le charme qu'elle a apporté à leurs réunions.

Toutes les séries de la course de 4,000 mètres ayant été courues, le Jury procéda au classement des concurrents afin de désigner les nageurs de la finale, et se sépara jusqu'au dimanche suivant, dernier jour des concours.

Les indications nécessaires furent données aux journaux, comme il avait été fait aux réunions précédentes.

Dans l'après-midi du dimanche 19 août 1900, furent disputées les finales des deux courses de 4,000 mètres, amateurs et professionnels, avec les dispositions décrites précédemment.

Les Suédois, en intermède, donnèrent une nouvelle séance de leurs exercices.

Le classement définitif ayant été fait, les prix furent aussitôt distribués sous la présidence du Délégué général des Sports à l'Exposition universelle de 1900.

M. Mérillon, après avoir fait ressortir les bienfaits des exercices physiques, et en particulier de la natation, adressa des remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient rehaussé l'éclat des concours de natation, soit par leurs conseils, soit par leur participation.

III. Classement des concurrents.

CONCOURS DE PLONGEONS AU PLUS LONG TRAJET SOUS L'EAU (35 ENGAGEMENTS).

[Chaque mètre parcouru marque deux points,
chaque seconde de séjour sous l'eau marque un point.]

MM.	TEMPS.	MÈTRES PARCOURUS.	POINTS.
1 ^{er} . DEVENDEVILLE [Français]	1 ^m 8 ^s 2/5	60 ^m 00	188 2/5
2 ^o . SIX [Français]	1 5 2/5	60 00	185 2/5
3 ^o . LYKHEBERG [Danois]	1 30	28 50	147
4 ^o . DE ROMAND [Français]	50 1/5	47 50	145
5 ^o . TISSERAND [Français]	48	30 75	109 1/2
6 ^o . ANIOL [Allemand]	30	36 95	103 9/10
7 ^o . MENAULT [Français]	38 2/5	32 50	103 2/5
8 ^o . MARC [Français]	32	34	100
9 ^o . PEYRUSSON [Français]	29 3/5	31	91 3/5
10 ^o . KAISERMANN [Français]	56 4/5	16 10	88 4/5

COURSE DE 1,000 MÈTRES (47 ENGAGEMENTS).

MM.	[Finale.]	TEMPS.
1 ^{er} prix. JARVIS [Anglais]		13 ^m 40 ^s 1/5
2 ^o prix. WAHLE [Autrichien]		14 53 3/5
3 ^o prix. HALMAY [Hongrois]		15 16 2/5
4 ^o prix. HANILE [Allemand]		15 22 3/5
5 ^o prix. MARTIN [Français]		16 30 2/5
6 ^o prix. LEUILLIEUX [Français]		16 53 1/5
7 ^o prix. HOCHÉPIED [Français]		16 53 2/5
8 ^o prix. VERBEKC [Français]		17 13 4/5
9 ^o prix. ERICKSON [Suédois]		17 50

COURSE D'ÉQUIPES DE 5 (5 ENGAGEMENTS).

[Finale.]

1 ^{re} ÉQUIPE ALLEMANDE	32 points.
2 ^e ÉQUIPE DES TRITONS LILLOIS, de Lille	51
3 ^e ÉQUIPE DES PUPILLES DE NEPTUNE, de Lille	61
4 ^e ÉQUIPE DE LA LIBELLULE, de Paris	65

COURSE DE 200 MÈTRES, VITESSE (56 ENGAGEMENTS).

MM.	[Finale.]	TEMPS.
1 ^{er} . LANE [Australien]		2 ^m 25 ^s 1/5
2 ^o . HALMAY [Hongrois]		2 31 2/5
3 ^o . RUBERL [Autrichien]		3 32
4 ^o . CRAWSHAW [Anglais]		2 45 3/5
5 ^o . HOCHÉPIED [Français]		2 53
6 ^o . STAPLETON [Anglais]		2 55
7 ^o . CLÉVENOT [Français]		2 56 1/5
8 ^o . FREY [Allemand]		2 58 1/5

COURSE DE NAGE SUR LE DOS, 200 MÈTRES (37 ENGAGEMENTS).

[Finale.]

MM.	TEMPS.
1 ^{er} . HOPPENBERG [Allemand].....	2 ^m 47 ^s
2 ^e . RUBERL [Autrichien].....	2 56
3 ^e . DROST [Hollandais].....	3 1
4 ^e . BLOEMEN [Hollandais].....	3 2 1/5
5 ^e . LEUILLIEUX [Français].....	3 5
6 ^e . BURGESS Français.....	3 12 3/5
7 ^e . DE ROMAND [Français].....	3 38
8 ^e . BUSSETTI [Français].....	3 45

COURSE D'OBSTACLES, 200 MÈTRES (30 ENGAGEMENTS).

[Finale.]

MM.	TEMPS.
1 ^{er} . LANE [Australien].....	2 ^m 38 ^s 2/5
2 ^e . WAHLE [Autrichien].....	2 40
3 ^e . KEMP [Anglais].....	2 47 2/5
4 ^e . STAPLETON [Anglais].....	2 51 1/5
5 ^e . HENRY [Anglais].....	2 55
6 ^e . HOCHEPIED [Français].....	2 58
7 ^e . VERBEKC [Français].....	3 8 2/5
8 ^e . BERTRAND [Français].....	3 17
9 ^e . MARC [Français].....	3 30 3/5

DEMI-FINALES DU CONCOURS DE WATER-POLO.

La 1^{re} équipe anglaise gagne le 1^{er} match par 10 points contre 1 à l'équipe de la *Libellule*, de Paris.

L'équipe du *Brussels Swimming and Water-Polo club* de Bruxelles gagne le 2^e match par 5 points contre 1 à la 2^e équipe des *Pupilles de Neptune* de Lille.

FINALE DU CONCOURS DE WATER-POLO.

La 1^{re} équipe anglaise gagne le match final par 7 points contre 2 à l'équipe du *Brussels Swimming and Water-polo club* qui gagne le 2^e prix.

Réunion du dimanche 19 août, après midi:

COURSE DE 4,000 MÈTRES DES PROFESSIONNELS (24 ENGAGEMENTS).

[Finale.]

MM.	TEMPS.
1 ^{er} . GREASLEY [Anglais].....	1 ^h 8 ^m 33 ^s 2/5
2 ^e . EVANS [Anglais].....	1 12 10
3 ^e . BLACHE [Français].....	1 30 12
4 ^e . WHYTERS [Français].....	1 52 6

COURSE DE 4,000 MÈTRES DES AMATEURS (56 ENGAGEMENTS).

[Finale.]

MM.	TEMPS.
1 ^{er} . JARVIS [Anglais].....	0 ^h 58 ^m 24 ^s
2 ^e . HALMAY [Hongrois].....	1 8 55 2/5
3 ^e . MARTIN (L.) [Français].....	1 13 8 2/5
4 ^e . BURGESS [Français].....	1 15 7 3/5
5 ^e . MEYER [Hollandais].....	1 16 37 1/5
6 ^e . MAJNONI [Italien].....	1 18 25 2/5
7 ^e . MARTIN (C.-S.-A.) [Français].....	1 26 32 1/5

IV. Participation des étrangers et indication de méthodes. — Les étrangers ont participé de façon inespérée aux concours de natation de l'Exposition universelle de 1900. Le tableau ci-dessous en donne la répartition par nationalité:

NATIONS 1	NAGEURS. 2	ENGAGEMENTS. 3	ÉQUIPES DE 5. 4	ÉQUIPES DE POLO. 5
AMATEURS.				
Allemagne	13	16	1	1
Angleterre	11	33	2	2
Australie	1	3	"	"
Autriche	3	11	"	"
Belgique	1	3	"	1
Danemarck	1	1	"	"
États-Unis d'Amérique	3	6	"	"
France	99	169	3	4
Hongrie	2	5	"	"
Italie	3	3	"	"
Pays-Bas	4	5	"	"
Suède	1	2	16 plongeurs.	"
Suisse	1	1	"	"
TOTAUX	143	258	6	8
PROFESSIONNELS.				
Allemagne	1	1	"	"
Angleterre	3	3	"	"
Etats-Unis d'Amérique	1	1	"	"
France	18	18	"	"
Nouvelle-Zélande	1	1	"	"
TOTAUX	24	24	"	"
<p>NOTA. — La colonne 3 (engagements) fait ressortir des nombres supérieurs à ceux de la colonne 2 (nageurs), car le même nageur peut être engagé dans plusieurs courses.</p>				

En examinant le classement final des concurrents, on peut remarquer:

Dans la course de 1,000 mètres, pue le 1^{er} classé est un Anglais, le 2^o, un Autrichien, le 3^o, un Hongrois, le 4^o, un Allemand, le 5^e, un Français;

Dans la course de 200 mètres, vitesse, le 1^{er} est Australien, le 2^e, Hongrois, le 3^o, Autrichien, le 4^o, Anglais, le 5^o, Français;

Dans la course de 200 mètres, nage sur le dos, le 1^{er} est Allemand, le 2^o, Autrichien, les 3^e et 4^e, Hollandais, le 5^o, Français;

Dans la course de 200 mètres avec obstacles, le 1^{er} est Australien, le 2^e, Autrichien, les 3^o, 4^o et 5^o, Anglais, le 6^o, Français;

Dans la course d'équipes de 5 nageurs, la 1^{re} équipe classée est allemande, la 2^e est française;

Dans le concours de water-polo, le 1^{er} club classé est anglais, le 2^e est belge.

Dans la course de 4,000 mètres, le 1^{er} nageur classé est Anglais, le 2^o, Hongrois.

Il en faut conclure tout de suite que les étrangers ont montré en natation une incontestable supériorité sur nos nationaux.

Cela tient à ce que, à l'étranger, les clubs de natation, étant organisés depuis très longtemps, nous ont envoyé des nageurs bien entraînés qui ont eu facilement raison des représentants de nos jeunes sociétés.

Les Français ont en moyenne pris la cinquième place, sauf cependant dans le concours de plongeurs au plus long trajet sous l'eau, que deux membres des *Tritons Lillois*, club où cet exercice est très en honneur, ont gagné. Les étrangers pratiquent peu ce genre de sport qu'ils estiment, avec juste raison, très dangereux.

Le classement d'un Français 3^o dans la course de 4,000 mètres est aussi à remarquer, car c'était l'épreuve de résistance par excellence.

Le concours de water-polo devait être gagné par les Anglais, qui pratiquent ce jeu depuis très longtemps, alors qu'il n'est qu'une nouveauté en France.

Les Anglais, Australiens, Autrichiens et Français ont généralement employé la méthode de natation dite *over hand stroke*, dans laquelle le tronc, placé de champ, est tout à fait immergé; la face a un de ses côtés immergé; un bras actionne toujours dans l'eau et au-dessous de la tête; l'autre touche l'eau en avant de la tête, s'immerge en rétrogradant jusque vers le milieu du corps, sort à ce moment complètement de l'eau, pour venir la reprendre en avant de la tête et recommencer. Les jambes actionnent en arrière en se contractant, se détendant et se croisant.

Le Hongrois Halmay nageait le corps à plat dans l'eau, avec un mouvement alternatif des bras, un mouvement alternatif des jambes et tout le corps animé d'un constant mouvement de roulis.

L'Italien Majuoni nageait la brasse ordinaire, la tête s'immergeant et émergeant alternativement.

V. Aperçu général des nécessités financières du concours. — Le Comité d'organisation des *Concours de natation* a employé la somme que lui avait allouée l'Exposition,

de façon à donner aux gagnants des épreuves de beaux prix, et aussi de façon à contenter tout d'abord les nageurs en mettant à leur disposition le plus de commodités possible.

Cette préoccupation a forcément entraîné le Comité à dépenser la plus grande partie de sa subvention soit en prix, soit en accessoires, soit en location de matériel nautique.

C'était une condition sine quâ non pour avoir un grand nombre de participants, c'est-à-dire pour réussir les concours.

Le Comité a été très heureux d'avoir une subvention relativement forte. Néanmoins, si ses crédits avaient été supérieurs, il en aurait reporté le surplus :

1° En publicité, soit par affiches, soit par les journaux, surtout par les journaux spéciaux aux sports;

2° En commodités pour le public, soit en installant des tribunes plus confortables que celle qui existait, soit en mettant un ou deux bateaux parisiens à sa disposition;

3° En indemnités, frais de déplacement et de réception aux sociétés françaises et étrangères, à des membres du Comité habitant loin de Paris, aux membres du Jury, à la délégation suédoise, etc.

VI. — Indication des progrès à réaliser. — Incontestablement, la réussite des *Concours de natation* de l'Exposition universelle de 1900 a été des plus satisfaisantes.

Il serait à souhaiter que la bonne impression que ces concours ont laissée au public fût cultivée pour ramener chez nos compatriotes le goût de la natation. Non pas en poussant seulement quelques spécialistes à faire des prouesses, j'ai en donnant l'idée, à tous ceux qui le peuvent et à tous ceux qui le devraient, de pratiquer la natation, celle qui est utile.

Ce but serait atteint si l'on pouvait amener toutes nos grandes villes à faire construire et à subventionner largement des piscines modèles d'hiver et d'été.

Paris y contribue bien, mais vraiment trop peu pour le nombre de ses habitants. Lille s'en occupe aussi.

Ces piscines étant créées, les sociétés de natation se formeraient rapidement et amèneraient la plus grande partie de la population des villes à pratiquer ce sport.

Les enfants des écoles y seraient conduits régulièrement et apprendraient à nager par enseignement mutuel sous la surveillance de leurs maîtres.

D'autres moyens de développer la natation existent, ils sont plus généraux. Les voici :

Obliger tous les instituteurs des petites villes et des campagnes à savoir nager. Les communes feraient le sacrifice de la mise en état d'une portion de cours d'eau, pour servir d'école de natation d'été. Dans les mois chauds, à partir d'un certain âge, les enfants y seraient conduits et apprendraient à nager.

C'est aussi dans nos casernes que la natation devrait être particulièrement cultivée. Malheureusement, il n'existe que quelques rares régiments où elle soit pratiquée rationnellement. En l'y développant, on arriverait aux plus beaux résultats.

V. — CONCOURS DE PÊCHE À LA LIGNE.

Conseil d'administration du syndicat central des présidents des sociétés et syndicats de pêcheurs à la ligne de France,

CHARGÉ D'ORGANISER LE CONCOURS.

Président. M. EHRET (Émile), ancien rédacteur au Ministère de l'intérieur, président du Comité des Présidents du département de la Seine, président de l'Association syndicale des pêcheurs à la ligne du cantonnement de Paris.

Vice-présidents. MM. RAVET DE MONTEVILLE, président du Comité des Présidents du département du Nord, président du syndicat de pêcheurs à la ligne et des riverains de Lille et de la région; JOULIN (J.-B.), rentier, président du Comité des Présidents du département de la Haute-Garonne, président de la Société des pêcheurs à la ligne de la Haute-Garonne; le marquis DE TANLAY, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de l'Yonne, président du Comité des Présidents du département de l'Yonne; BICHAT, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, président de la Société des pêcheurs à la ligne de Meurthe-et-Moselle, président du Comité des Présidents du département de Meurthe-et-Moselle; REY DU BOISSIEU (L.), ingénieur agronome, ancien professeur d'agriculture, d'économie et de législation rurales, professeur de sciences naturelles et d'horticulture à l'École pratique d'agriculture de Trois-Croix, président de l'Union des pêcheurs à la ligne de Rennes et de la région, président du Comité des Présidents du département d'Ille-et-Vilaine; FRENZER (Gustave), ancien négociant, membre de la Chambre de commerce, président du Comité des Présidents de Maine-et-Loire, président du Syndicat des pêcheurs à la ligne de Saumur.

Secrétaire général. M. FRID (E.), dessinateur principal au Ministère de la guerre, président des pêcheurs à la ligne de la section du VII^e arrondissement de Paris.

Trésorier général. M. GUIBERT (D.), président de la Société des pêcheurs à la ligne *la Haute Seine* de Juvisy.

Membres.

MM. BOUACHACOURT, président de la Société de pisciculture et des pêcheurs à la ligne *la Parfaite*, de Mâcon et Saint-Laurent; DE BRÉQUEVILLE, receveur des domaines, président du Comité des Présidents du département de Seine-et-Marne, président de la Société des pêcheurs à la ligne du canton de Moret-sur-Loing; COMBARIEU, archiviste honoraire du département du Lot, correspondant du Ministère de l'instruction publique, officier de l'Instruction publique, président de la Société de pisciculture du Lot; DEFONTAINE, président de la Société amicale des pêcheurs réunis d'Arras;

GUTTIN (J.), président de l'Union des pêcheurs à la ligne de Grenoble; PIGNOL (A.), président de l'Association syndicale des pêcheurs à la ligne de Maine-et-Loire; PETIT (Auguste), conseiller municipal de la ville d'Amiens, président de la Société des pêcheurs à la ligne *la Ligne picarde*; TURBIEZ (Arthur), président de la Société des pêcheurs à la ligne de Béthune; SENTEX (Albert), président de la Société des pêcheurs à la ligne d'Auch; REY (E.), président du Cercle de pisciculture de Montauban; CANTIÉ, président de la Société des pêcheurs à la ligne de Perpignan.

Emplacement du concours. — Le concours aura lieu à proximité de l'Exposition entre le pont d'Iéna et le pont de Grenelle, dans le bras gauche de l'île des Cygnes (rive droite).

Date du Concours. — 5 août 1900 et jours suivants.

PROGRAMME ET RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Tous les pêcheurs à la ligne étrangers et français, isolés ou affiliés à une société, sont admis à concourir.

Les femmes et les jeunes gens au-dessus de 18 ans sont également admis à concourir.

ART. 2. Le droit d'inscription est de 3 francs, payables avant le 15 juin.

Il ne pourra en aucun cas être remboursé.

ART. 3. L'inscription portera les noms, prénoms et domiciles des concurrents, et indiquera s'ils sont ou non affiliés à une Société de pêcheurs à la ligne.

Tous les engagements accompagnés du montant du droit d'inscription devront parvenir avant le 15 juin 1900, dernier délai, à M. EHRET, président du Comité d'organisation, rue Combes, 4, à Paris.

ART. 4. L'emplacement étant limité, les concurrents seront classés par séries comprenant chacune 200 pêcheurs. Quatre de ces séries concourront chaque jour entre 1 heure et 7 heures du soir.

La durée du concours sera d'une heure Précise.

ART. 5. Les sociétés étrangères concourront avant les associations françaises. Les jours et heures des réunions des séries étrangères et françaises seront définitivement fixes après la clôture des inscriptions.

ART. 6. Les pêcheurs non affiliés à une société devront, autant que possible, concourir en même temps que les membres des associations de leur pays, de leur région ou de leur département. Des pêcheurs de différentes régions pourront cependant concourir dans une même série, si le Comité d'organisation le juge nécessaire.

ART. 7. *Prix.* Dans chaque série, des prix d'une valeur totale de 300 francs au moins seront attribués à dix gagnants. Ces prix pourront être augmentés.

Le prix principal, d'une valeur de 200 francs, sera décerné au preneur du poisson le plus lourd.

Les neuf autres prix seront attribués aux pêcheurs qui auront capturé le plus grand nombre de poissons; en cas d'égalité de nombre, le poids l'emportera.

ART. 8. *Engins.* Une ligne unique, munie de deux hameçons au plus, sera seule autorisée.

L'emploi de l'épuisette est permis, mais avec défense formelle au pêcheur de se faire aider.

Les amorces pourront être jetées à volonté.

ART. 9. *Concours d'honneur.* Les dix gagnants de chaque série auront le droit de prendre part au concours d'honneur entre étrangers et Français, qui suivra immédiatement les premières épreuves et les clôturera.

ART. 10. Des prix d'une valeur totale de 3,000 francs au moins seront repartis entre les gagnants du concours d'honneur. Ces prix pourront être augmentés.

ART. 11. Un Jury international nommé par le Commissaire général de l'Exposition, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, statuera chaque jour souverainement sur toutes les contestations qui pourraient être soulevées.

RENSEIGNEMENT.

Il n'y a pas à Paris de salmonides dans la Seine.

Les poissons les plus connus sont: le gardon, l'ablette, le chevenne, le goujon, la brème, le mulot (nase ou hottu), le barbillon, la carpe, la perche, le brochet.

On y prend aussi, mais en moins grand nombre, la vandoise, la tanche, la lotte et l'anguille.

Les pêcheurs non outillés pourront s'adresser sur place à un marchand d'articles de pêche qui leur vendra ou louera ce qui leur est nécessaire pour le concours.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. ERHET,

PRÉSIDENT DU COMITÉ.

La France, depuis dix ans, a acheté à l'étranger du poisson frais d'eau douce pour 53 millions de francs, soit une moyenne de 5,300,000 francs que notre pays perd chaque année.

Il faut réagir, puisque nos cours d'eau, aujourd'hui ruinés, devraient contenir une richesse qui peut être évaluée à environ un milliard de francs.

Paris a donné l'exemple, et il a obtenu le plus beau des succès.

C'est cette réussite qui a permis au *Syndicat central* de prendre la responsabilité, sous le patronage de l'Exposition universelle de 1900, d'un concours international constituant la première manifestation officielle des pêcheurs à la ligne. Ces derniers en ont été très heureux, car cet encouragement va vite porter ses fruits.

L'Administration supérieure de l'Exposition a rendu ainsi un grand service au pays: la campagne faite pour les concours aidera sérieusement, par ses conséquences, à restituer le pain quotidien à plus de 100,000 Français et plusieurs centaines de mille autres trouveront, dans la richesse reconstituée de nos rivières un appoint de salaire.

Les pêcheurs à la ligne sont en France, au bas mot, un million et demi. Avec l'augmentation du poisson, leur nombre doublera en très peu d'années.

L'organisation qui se poursuit du *Syndicat central* comprend tous les pêcheurs à la ligne affiliés ou non à une société, et aussi les riverains.

Il existe actuellement plus de 330 associations de pêcheurs; mais les pêcheurs libres, isolés, sont encore l'immense majorité.

Le *Syndicat central* marche d'accord avec l'État. Jusqu'ici, car sa marche est sage, toutes ses propositions ont été accueillies.

Concours intenational. — La richesse de la traversée de Paris est telle, au bout de trois ans, qu'aucun autre cantonnement de France ne peut lui être comparé. Le poisson y est petit encore, car la Seine était complètement ruinée.

Le concours international avait donc sa place dans Paris. Il a eu lieu à l'île des Cygnes.

Excellent endroit en hiver avec un peu de courant; très mauvais en été, les bateaux ne passant pas dans dans le bras du concours et le soleil échauffant beaucoup trop l'eau. On sait que le poisson fuit tout cantonnement où il n'y a pas d'oxygène.

Disons qu'à part cet inconvénient, l'île des Cygnes est admirablement propice à un concours puisqu'une étendue de près de 500 mètres, d'un seul tenant, peut-être mise (ce qui est à peu près impossible ailleurs dans Paris sauf dans l'enceinte de l'Exposition) à la disposition des concurrents, et que le public était admirablement placé.

Autre circonstance défavorable. — Les 27 et 28 juillet, deux empoisonnements formidables ont eu lieu en aval du pont de la Concorde: environ 30,000 kilogrammes

de poissons ont été détruits. On comprend les craintes du Comité d'organisation puisque le gros poisson, malade, ne pouvait mordre huit jours après.

Mais il restait heureusement du fretin en nombre considérable. Ce fretin, vite remis, a largement sauvé la situation et, dans aucun concours, un nombre de poissons aussi grand n'a été pris.

DURÉE DU CONCOURS. — Le concours a dure 4 jours. Il avait lieu sous la présidence d'honneur de: *1^{er} jour*: M. le Ministre des travaux publics (8,000 à 9,000 personnes — c'était un dimanche — ont assiste à ce début); *2^e jour*: M. le Garde des Sceaux, Ministre de la justice; *3^e jour*: M. le Préfet de la Seine; *4^e jour*. *Concours d'honneur*: M. le Ministre de l'agriculture.

Deux séries d'environ 50 pêcheurs chacune (durée du concours: 1 heure et demie) ont concouru les dimanche 5 août, lundi 6, mardi 7, soit au total près de 600 concurrents, chiffre énorme, étant donné que les pêcheurs sont presque tous des ouvriers n'ayant aucune liberté en semaine. Si on eût pu les appeler, 3,000 concurrents au moins se seraient fait inscrire pour le concours du dimanche.

Une remarque. Les étrangers et les pêcheurs provinciaux ne devaient pas être admis à concourir avec les pêcheurs parisiens auxquels les deux séries du mardi avaient été réservées. La lutte eût été inégale.

Dans chacune des six séries, 10 gagnants se partageaient, conformément au programme, plus de 300 francs de prix, alors que la recette (3 francs par concurrent) n'atteignait pas cette somme et qu'il restait à pourvoir aux frais d'organisation.

Sur ce seul point les prévisions ne se sont pas réalisées; mais, les pêcheurs étant un peu plus espacés, le concours n'en était que plus sérieux, les concurrents plus contents.

Concours d'honneur. — Les gagnants de chaque série avaient le droit de prendre part au concours d'honneur. 57 concurrents se sont présentés le mercredi.

La durée de ce concours était de 2 heures et demie au lieu de 1 heure et demie.

881 poissons de toutes espèces ont été capturés. Tout le monde, y compris les concurrents eux-mêmes, a été agréablement surpris de ce résultat presque incroyable puisqu'il donnait une moyenne de 16 poissons par pêcheur.

Entrées. — Les entrées n'ont rien produit, les cartes d'invitation ayant été lancées en grand nombre et non en pure perte: plus de 20,000 personnes sont venues visiter la fête.

Organisation. — L'organisation du concours était si bien comprise qu'elle aurait pu marcher un nombre de jours indéfini.

Les Commissaires, tous payés, appartenaient au personnel de service des Ministères de l'agriculture, des travaux publics et de la préfecture de la Seine. La consigne était bien donnée, bien exécutée. Aussi rien n'a laissé à désirer; aucune critique n'a pu être relevée.

Un Jury international nommé par le Commissaire général avait été constitué comme suit :

Président: M. PETIT (Albert), conseiller-maître à la Cour des comptes, vice-président du comité d'honneur du *Syndicat central des pêcheurs à la ligne de France*. *Vice-présidents* : MM. DUDOK DE WIT (C.-C.-A.), président du *Club de pêche à la ligne d'Amsterdam*, délégué général des Pays-Bas aux sports; MERSEY (L.), conservateur des Eaux et Forêts; NAVARRE (D').

Membres : MM. BRENOT (Th.); BRIEY (comte Camille DE), membre de la Chambre des représentants (Belgique); DEJEAN (André); DELONCLE (Charles); D'HÉNOUVILLE; EHRET; LABUS-QUIÈRE (John); LION (Louis); MAGNIEN.

Résultats techniques et classement des concurrents. — Les Anglais, Hollandais, Belges, Allemands et Italiens qui étaient inscrits ont concouru dans la 1^{re} série du dimanche.

L'attrait de chaque série étant le premier prix, 200 francs, attribué au plus lourd poisson, les étrangers ont tous voulu prendre une grosse pièce; aucun n'a réussi, en raison des empoisonnements survenus huit jours auparavant.

Les séries n^{os} 1, 3, 4 (la seconde, Amiens, avait envoyé sur le lieu du concours des délégués afin de se rendre compte du poisson que l'on pouvait prendre) ont, de même, pêché au gros. De là, un insuccès marqué.

Les malheureux concurrents qui avaient cherché à capturer un beau poisson se sont trouvés ainsi éliminés, et notamment tous les étrangers.

La 1 ^{re} série, ayant pêché aux gros, a pris seulement. (Le 10 ^e prix n'a même pu être attribué.).....	17 poissons.
La 2 ^e série (Amiens), dont les deux tiers des concurrents ont pêché aux petits, a capturé.....	104
La 3 ^e série a pris.....	78
La 4 ^e série.....	66
La 5 ^e série (Paris). [Quelques pêcheurs ont encore cherché le gros poisson.].....	264
La 6 ^e série (Paris).....	641
	<hr/>
Soit pour les 6 séries.....	1,170
Si l'on ajoute la quantité de poissons capturés au concours d'honneur.	881
	<hr/>
H a été pris au TOTAL.....	2,051
	<hr/>

Le concours d'honneur comprenait 57 concurrents, dont 20 de Paris. Il comportait 24 prix

Prix d'honneur : a été attribué à AMIENS. — 1^{er} prix : LOUVECIENNES. — 2^e prix : AMIENS.
3^e prix : PARIS. — 4^e prix : PARIS. — 5^e prix : PARIS.

Certaines lignes maniées par des étrangers n'étaient pas agencées comme les nôtres; la méthode de pêche pouvait aussi être différente. Malheureusement le résultat, négatif pour tous, n'a permis de faire aucune constatation.

Aperçu général des nécessités financières et des comptes du concours. — Voici le résumé des comptes du concours international de pêche à la ligne.

DÉPENSES.

Publicité : brochures, affiches et pose, clichés, circulaires, programmes, imprimés de toute nature.....	3,200 francs.
Travaux préparatoires (berge, fauchage des herbes, etc.).....	2,400
Numéro marquant la place du pêcheur : un numéro côté rivièrè, un autre côté du public, fond bleu chiure blanc, tous deux montés sur une tige de fer supportant un enfiloir dans lequel était glissé un petit numéro émaillé correspondant à celui de la tige et à celui du pêcheur.....	785
Séries de numéros pour les tirages et séries de numéros de différentes couleurs pour les concurrents.....	75
Insignes des membres des Jurys.....	65
Médailles, plaquettes, écrins, diplômes, etc.....	500
30 hommes payés pendant 5 jours (y compris la répétition) à 6 fr.	900
Gardiens de nuit.....	105
Pourboires divers.....	100
Musiques.....	200
Installations diverses, décorations.....	1,500
Service d'ordre.....	175
Employés, courses, dépenses imprévues, etc., environ.....	2,500
Prix de chacune des 6 séries à 300 francs (chiffre dépassé) et dont 250 francs ont été remis en espèces.....	1,800
Prix du Concours d'honneur remis en espèces sous différentes rubriques.....	3,800
TOTAL.....	<u>18,105</u>

RECETTES.

Environ 500 inscriptions à 3 francs. (Le Président du Comité d'organisation a pris les autres à sa charge.).....	1,500 ^f	} 1,546 francs.
Entrées du dimanche. (Les entrées ont été supprimées les jours suivants.).....	46	
La buvette a à peine couvert ses frais.....		"
Soit (les dépenses du Président restant en dehors) un déficit de.....		<u>16,559</u>

chiffre supérieur à la subvention forfaitaire allouée par l'Exposition et qui a nécessité, de la part du Syndicat, un sacrifice pécuniaire qu'il n'a pas d'ailleurs à regretter.

En prévision d'un autre concours. — Il y aurait intérêt à faire le concours de pêche à la ligne dans l'enceinte même de l'Exposition.

Le programme de cette année est excellent ; il est à reprendre. Mais il faudrait augmenter de quelques milliers de francs le crédit alloué en 1900 qui laisse un déficit.

Il serait également nécessaire d'organiser un concours *de lancer* qui ne manquerait pas d'amener de nombreux étrangers. Certaines régions de la France ne pêchent d'ailleurs que les salmonides, et leurs pêcheurs ne pouvaient prendre part au concours de 1900.

Résumé — Les pêcheurs ont réussi au delà de leurs espérances et, sans les circonstances défavorables mentionnées plus haut, le succès eût été plus grand encore.

La presse a, comme toujours, été très aimable pour eux.

Puis le concours international a fait énormément de bien à la cause. L'Administration supérieure de l'Exposition a droit à l'expression de notre profonde gratitude.

La réussite intéressait au même titre et l'Exposition et le *Syndicat central*. Le Comité a la certitude d'avoir fait tout son devoir, et le beau succès qu'il a remporté sera triplé à la première manifestation.

SECTION IX.

SAUVETAGE.

I. — CONCOURS DE MANOEUVRES DE POMPES À INCENDIE.

Comité d'organisation :

COMITÉ DE LA FÉDÉRATION DES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS
DE FRANGE ET D'ALGÉRIE CHARGÉE D'ORGANISER LE CONCOURS.

Président d'honneur. M. le colonel DETALLE, commandant le régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Président. M. GUESNET, capitaine à Paris.

Vice-présidents. MM. OLIVIER, capitaine, à Neuilly; MIGNOT, capitaine, à Livarot; BRUNEAU, capitaine, à Tours (Indre-et-Loire); BIGOT, capitaine, à Laon (Aisne).

Secrétaire général. M. MIGNOTTE, sous-lieutenant, à Bièvres (Seine-et-Oise).

Secrétaire général adjoint. M. DELABOISSIÈRE, capitaine, aux Andelys (Eure).

Secrétaire. M. CAGIER, capitaine, à Creil (Oise).

Vice-secrétaire. M. LENOIR, capitaine, à Montereau (Seine-et-Marne).

Trésorier. M. SIMARD, capitaine, à Vanves (Seine).

Vice-trésorier. M. MARY, capitaine, à Cognac (Charente).

Censeurs. MM. POYER, capitaine, à Chartres (Eure-et-Loir); VARLET-DANDRE, capitaine, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); le docteur LE PAGE, médecin-major au bataillon de sapeurs-pompiers, à Orléans (Loiret).

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ DE LA FÉDÉRATION POUR L'ASSISTER DANS SA TÂCHE.

MM. ARRIVET (le commandant), attaché à la personne de M. le général Brugère; BAILLY (le commandant); BARBIER, capitaine des sapeurs-pompiers, à Nancy; BARDON, capitaine des sapeurs-pompiers, à Tulle; BAROT, capitaine des sapeurs-pompiers, à Saintes; BOISSEAU, capitaine des sapeurs-pompiers, à Nantes; BRUMAN, secrétaire général de la Préfecture de la Seine; BUNEL, architecte en chef de la Préfecture de police; BUNEL, capitaine des sapeurs-pompiers, à la Rochelle; BUSQUET, capitaine des sapeurs-pompiers, à Avignon; CAILLÉ, capitaine des sapeurs-pompiers, à Argenteuil; CHAUSSON, directeur du *Journal des sapeurs-pompiers*; CORDIER (le capitaine), ingénieur au régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris; DELILLE, capitaine des sapeurs-pompiers, à Malo-les-Bains (Nord); DESSERVY, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers, à Besançon; DEVILLE, conseiller mu-

nicipal de la ville de Paris; DRILLON, capitaine des sapeurs-pompiers, à Versailles; GAILLARD, capitaine des sapeurs-pompiers, à Constantine (Algérie); GILBERT, lieutenant des sapeurs-pompiers, à Chatou; GOIZET, lieutenant des sapeurs-pompiers, à Dijon; GOUZE, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers, à Nantes; GRISON, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers, à Orléans; HUGAULT, capitaine des sapeurs-pompiers, à Bourges; LAURENT, secrétaire général de la Préfecture de police; LEFÈVRE (le capitaine Robert), commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Rouen; LICAU, capitaine des sapeurs-pompiers, à Toulouse; MANDEVILLE, capitaine des sapeurs-pompiers, au Havre; MARQUET, capitaine des sapeurs-pompiers, à Agen; MORET, capitaine des sapeurs-pompiers, à Vincennes; NOUHEN, capitaine des sapeurs-pompiers, à Puteaux; PERRIN, commandant le bataillon des

sapeurs-pompiers, à Lyon; POIRSON, préfet de Seine-et-Oise; PORTEU, capitaine des sapeurs-pompiers, à Rennes; POULAIN, capitaine des sapeurs-pompiers, à Saint-Quentin; RABANY, chef de bureau au Ministère de l'intérieur; RICOUD, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers, à Grenoble; SALLE, capitaine des sapeurs-pompiers, à Amiens; SIMON (l'intendant général), Gouvernement militaire de Paris; VOISIN, maire de Joinville-le Pont; WOLFF.

Date. — Du 13 au 19 août 1900.

Emplacement du concours. — Bois de Vincennes (enceinte de l'Exposition) et champ de courses de Vincennes.

Programme. — Lundi 13 août, concours de manœuvres. — Mardi 14, concours de manœuvres. — Jeudi 16, revue du personnel et du matériel pour toutes les Compagnies françaises et étrangères. — Vendredi 17, concours de manœuvres. — Samedi 18, concours international entre les compagnies ayant remporté le prix d'honneur dans leur groupe. — Dimanche 19, à 8 heures du matin, manœuvres rapides d'ensemble et manœuvres à eau sur les bords du lac de Gravelle, à Vincennes; à 3 heures, attaques de feux, sauvetages par le régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris; à 4 heures, distribution des récompenses.

Règlement. — Le règlement appliqué sera celui de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie.

Prix. — Les prix seront fixés suivant les règlements ordinaires des concours de la Fédération des sapeurs-pompiers approuvés par le Ministère de l'Intérieur.

Les prix seront en espèces ou en objets d'art.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. GUESNET,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

I. De l'utilité des concours de pompes. — Les concours de pompes ont commencé à être pratiqués en France vers 1865. A cette époque, les manœuvres consistaient dans la rapidité avec laquelle un but placé à une certaine distance était atteint par l'eau projetée par la pompe.

Le Jury se composait alors des sous-officiers du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Vers 1870, à cette manœuvre vint s'ajouter l'application de la théorie, c'est-à-dire le maniement de la pompe par temps et par principes. Les compagnies de sapeurs-pompiers ne possédaient que la pompe à bras.

Les instructeurs étaient choisis parmi les sous-officiers du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, et les concours avaient lieu sous la direction des officiers de villes ou de communes, qui jugeaient les compagnies sans aucun contrôle.

En 1881 la *Fédération des officiers et sous-officiers des Sapeurs-pompiers de France et d'Algérie* prit en main la direction des concours. Ils furent jugés alors par des officiers de sapeurs-pompiers nommés par le Président de la Fédération, ce qui présentait, pour les concurrents, une garantie plus grande. Des divisions furent créées et, dès ce moment, l'élan fut donné. Chaque année de nombreux concours donnaient d'excellents résultats.

En 1889, la manifestation qui eut lieu à l'occasion de l'Exposition affirma leur utilité incontestable. Le jugement des jurys était basé sur la compréhension de la théorie et son application dans les manœuvres qui se rapprochaient le plus de la réalité, c'est-à-dire sur la manière de combattre efficacement tous les incendies. On créa alors des concours de stratégie qui avaient pour but de s'assurer de l'instruction technique indispensable aussi bien pour les officiers que pour les sous-officiers des petites communes et des grandes villes. Il en résulta une émulation heureuse entre les concurrents qui avaient à cœur de réussir. Les concours eurent encore une action réelle et bienfaisante sur la tenue et le matériel.

La tenue devint presque uniforme, et on arriva rapidement à adopter un pas de vis identique pour les raccords et tuyaux, avantage considérable lorsque plusieurs compagnies se rencontrent devant un même sinistre. Les résultats obtenus sont la conséquence immédiate du travail des officiers, des sous-officiers et de leurs hommes et de la sélection des membres du Jury nommés à la suite d'examens sévères par les soins de la Fédération.

D'après le décret organique du 29 décembre 1875 qui régit les corps de sapeurs-pompiers, le grade ne signifie rien puisqu'il est proportionnel au nombre d'hommes inscrit sur les contrôles et non pas en raison directe de la science et de l'expérience. Il en résulte qu'un sous-lieutenant peut être beaucoup plus fort en stratégie et en pratique qu'un capitaine ou même qu'un commandant.

Plus que jamais les concours doivent être encouragés. Ils ont l'avantage de rompre à la manœuvre, à la gymnastique et aux sauvetages les hommes qui s'y présentent. Il est incontestable que sur le lieu d'un sinistre on distingue immédiatement et très facilement une compagnie qui a l'habitude de se rendre chaque année dans les concours et une compagnie qui accomplit simplement une manœuvre mensuelle. La première est exercée, l'autre ne l'est pas.

II. Comparaison entre les manœuvres nationales et internationales entre elles.

— La France ayant décidé de ne pas prendre part au *Championnat international* (coupe de Sèvres offerte par M. le Président de la République et 1,500 francs en espèces), il est à peu près impossible d'établir une comparaison entre les manœuvres de la France et celles des autres nations, un jugement ne pouvant être émis qu'à la suite de l'exécution plus ou moins réussie du même thème et de la même manœuvre.

III. Comparaison des manœuvres nationales entre elles. — Les manœuvres qui ont été exécutées par toutes les compagnies françaises peuvent se classer en deux catégories : les pompes à vapeur et les pompes à bras.

Pour les pompes à vapeur le thème donné par la Commission spéciale a permis de constater chez tous les concurrents une science réelle du métier, une agilité et une promptitude remarquables dans les sauvetages et une connaissance approfondie de leurs engins. Les pompes à vapeur ont subi, du reste, des épreuves à eau contrôlées par les officiers du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

La très grande majorité des communes de France ne possède que la pompe à bras, qui a subi dans ces dernières années quelques modifications en ce qui concerne l'armement.

Ces modifications portent surtout sur la suppression des courroies des leviers et de la barre d'arrêt.

Le matériel est excellent et bien entretenu.

La tenue tend à s'uniformiser, veste et pantalon de drap, casque et ceinture.

Le légendaire pompier de 1830 avec son casque à chenille a complètement disparu.

Les manœuvres par divisions ont été exécutées avec précision et ensemble.

Elles résultent d'une somme de travail considérable fournie par les pompiers volontaires qui s'exercent après leur journée de travail et dont le dévouement, le courage et l'abnégation sont au-dessus de tout éloge.

Les officiers et les sous-officiers instructeurs ont fait preuve de science dans l'application de la théorie lors de l'exécution des thèmes dans les divisions supérieures d'excellence et hors concours, attaques de feux de caves, etc.

Nous détachons du Palmarès les principales récompenses obtenues par les compagnies.

Prix d'honneur :

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE PARIS; la coupe en argent, offerte par le Conseil général de la Seine, est remise au régiment de Sapeurs-pompiers de la ville de Paris pour récompenser les brillants exercices exécutés par la 11^o compagnie (caserne Sévigné).

Division hors concours : CREIL, FERRIÈRES et MONTEREAU .

Division d'excellence : LENS, FONTAINEBLEAU, TOURS .

Division supérieure : SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAVONNIÈRES, NOGENT-LE-ROI, LA BASSÉE, CAEN, CHOUILLY.

1^{re} Division : CORMEILLES-EN-PARISIS, LIANCOURT, SOUZAY, JOUARS-PONTCHARTRAIN, BOUTIGNY, LIMETZ, CHÉCY, SAINT-MARS-LA-PILE, CHAUNY, VIMOUTIERS, ALGER, VALDAMPIERRE, ESTRÉES-SAINT-DENIS et BONNIÈRES.

2^e Division : BAGNEUX, RILLY-LA-MONTAGNE, PORT-BRILLET, SAINT-JEAN-DE-BRAYE, LOCHES, NEUILLY-SAINT-FRONT.

3^e Division : LE PERREUX, CHAMANT, NANTEUIL-LE-HAUDOIN, MUSTAPHA et LONGPONT.

Manœuvres d'ambulance : TOURNY, MONTREUIL-SOUS-BOIS, SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, FONTENAY-SOUS-BOIS, FONTENAY-LE-COMTE et GONESSE.

VI. Comparaison des manœuvres internationales entre elles. — Il ne nous appartient pas d'apprécier le mérite des compagnies étrangères qui ont exécuté le même thème et ont été classées par un Jury international.

Toutefois, notre attention a été attirée par l'excellence de leur matériel, la rapidité et la solidité de leurs établissements et leur surprenante agilité.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le rapport de M. de SALLES DE HYS, secrétaire du Jury.

Le samedi 18 août, à une heure de l'après-midi, le Jury international s'est réuni pour arrêter le programme du *championnat international* et donner le thème de la manœuvre.

Il a, tout d'abord, été décidé que les membres du Jury dont les nationaux prenaient part au concours ne participeraient pas aux délibérations.

Les compagnies suivantes ont été appelées à concourir :

Angleterre : Lyton; *Italie* : Milan; *Hongrie* : Buda-Pesth; *Portugal* : Oporto; *États-Unis* : Kansas-City.

Conformément au programme arrêté par la Fédération, les compagnies non casernées (volontaires) ont été seules admises à prendre part au championnat.

Se trouvaient dans ces conditions les compagnies de : LYTON, BUDA-PESTH, OPORTO.

Des prix spéciaux ont été attribués aux compagnies casernées ou de professionnels.

Se trouvaient dans ces conditions : MILAN, KANSAS-CITY.

Le thème suivant a été communiqué ensuite aux intéressés :

«Le feu s'est déclaré au 3^e étage d'une maison d'habitation à six étages; le 4^e étage et les escaliers des parties hautes sont impraticables. Des personnes sont à sauver aux 5^e et 6^e étages Opérer les sauvetages et l'extinction».

Un tirage au sort a été ensuite effectué pour déterminer l'ordre du concours.

Le sort a désigné la compagnie de BUDA-PESTH pour concourir la première, puis la compagnie de LYTON et celle d'OPORTO, dans l'ordre.

Ont concouru ensuite KANSAS-CITY et MILAN.

Après l'exécution des manœuvres, le Jury s'est réuni pour décerner les récompenses.

Le Jury a constaté, tout d'abord, qu'aucun des chefs de détachement n'avait opéré la reconnaissance et que certaines compagnies n'avaient pas attaqué sur le plan du feu; à part ces observations, tous les concurrents ont fait preuve d'éminentes qualités professionnelles. Le Jury a également été heureux de constater que l'entraînement était remarquable.

Les prix suivants ont été décernés :

CHAMPIONNAT (VOLONTAIRES).

1 ^{er} prix. OPORTO , une coupe et.....	1.500 francs.
2 ^e prix. LYTON , une palme et.....	600
3 ^e prix. BUDA-PESTH , une plaquette de vermeil et.....	500

CONCOURS DES COMPAGNIES CASERNÉES (PROFESSIONNELS).

1 ^{er} prix KANSAS-CITY, une coupe et.....	800 francs.
2 ^e prix MILAN, une coupe et.....	500

Les compagnies anglaises qui avaient concouru entre elles pour choisir leur champion reçoivent les récompenses suivantes :

1 ^{er} prix. WINDSOR, une plaquette de vermeil et.....	400 francs.
2 ^e prix. LEEDS, une plaquette de vermeil et.....	400
3 ^e prix. BOURNEMOUTH, une plaquette de vermeil et.....	400
4 ^e prix WORTHING, une plaquette de vermeil et.....	400

V. Modifications et perfectionnements apportés aux engins présentés à l'Exposition spéciale de Vincennes. — Le concours de pompes à incendie comprenait une exposition spéciale de matériel et équipement à Vincennes, examiné surtout au point de vue de l'utilisation et de l'application.

Nous croyons intéressant de reproduire, avec les récompenses de ce concours exceptionnel, le rapport très documenté du Jury international.

On peut y constater que les échelles présentées par les constructeurs étrangers sont de beaucoup supérieures aux nôtres. Il serait désirable de voir se renouveler fréquemment de semblables expositions spéciales. Elles ont le grand avantage de grouper tout ce qui touche au sapeur-pompier, et les expériences continuelles faites par les expo-

sants, devant des hommes du métier, ont été d'un grand attrait pour tous ceux qui désirent s'instruire et perfectionner leur matériel.

Le Jury international était composé comme suit :

Président : M. HOPPENHAUSEN, conseiller d'État [Russie]; *vice-présidents* : M. VUILQUIN, major ingénieur au régiment de sapeurs-pompiers de Paris; M. le Professeur SCHWARZ, d'Ostraü [Moravie]; M. WESTPHALEN, commandant de sapeurs pompiers à Hambourg; *secrétaire* : M. DE SALLES DE HYS, lieutenant ingénieur adjoint au régiment des sapeurs-pônpiers de Paris.

Membres : MM. SCHULZE, commandant des sapeurs-pompiers de Delitzsch [Allemagne]; Charles STANDT, administrateur du Comité central permanent des sapeurs-pompiers d'Autriche, à Josephstadt; DE LOBEL, commandant des sapeurs-pompiers de Schaerbeek [Belgique]; E. RATINKZ, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers de Schaerbeek; Sextus MEYER, commandant des sapeurs-pompiers de Copenhague; TERSLING, capitaine aux sapeurs-pompiers de Copenhague; GARDNER, commandant des sapeurs-pompiers de Strandt [Grande-Bretagne]; TRACY, capitaine à Bury Saint-Edmund [Grande-Bretagne]; CORDIER, capitaine ingénieur au régiment de sapeurs-pompiers de Paris; Charles MAJÈRES, commandant des sapeurs-pompiers à Diekirch [Grand Duché de Luxembourg]; Arthur KNAFF, inspecteur des corps de sapeurs-pompiers du Grand Duché de Luxembourg; PAPINI, commandant des sapeurs-pompiers de Florence; SPEZZIA, commandant à Turin; FERNANDÈS, délégué du chef des sapeurs-pompiers à Ovar [Portugal]; le colonel N. KIRILOFF [Russie]; le colonel PINGOUD, commandant à Lausanne; le Major DURUZ, attaché au corps de sapeurs-pompiers de Lausanne [Suisse]; E. G. WICKERS, commandant des sapeurs-pompiers de La Haye.

Le rapport de M. de Salles de Hys contient sur les principales récompenses les indications suivantes :

I^{re} CATÉGORIE. — POMPES ET EXTINCTEURS.

M. CZERMACK, à Tepliz (Bohême), a exposé deux pompes à vapeur, une de 25 chevaux et une de 15, et diverses pompes à bras, ainsi que des raccords instantanés et symétriques, système Giesberg, et des échelles de sauvetage.

Type de 25 chevaux. — Trois cylindres. Débit, 1,500 litres. Poids, 2,000 kilogrammes. Nombre de tours par minute, 200. Surface de chauffe, 3 m. c. 5. Contenance de la chaudière : 75 litres.

Le mécanisme des pompes est vertical; les tiges des pistons à vapeur actionnent les tiges des pistons à eau par un cadre-glissière commandant un arbre-manivelle actionnant les organes de distribution.

Les chaudières du type à tubes horizontaux (75 de 20 millimètres pour le grand modèle, 72 de 20 à 24 millimètres pour le petit) peuvent supporter une pression de 9 à 10 kilogrammes.

Aux épreuves, la machine de 25 chevaux, seule essayée, a bien fonctionné, la pression au refoulement étant de 6 à 8 kilogrammes; les temps pour la mise en pression sont les suivants :

Démarrage du manomètre en 5 minutes.

1 atmosphère en 6 minutes.

3 atmosphères en 8 m. 30 s.

5 atmosphères en 9 m. 30 s.

Les pompes à bras ont leurs clapets bien disposés; elles fonctionnent à 60 coups doubles de piston par minute; le débit varie de 180 à 365 litres par minute, suivant la grandeur. Les petits modèles sont à patin et montés sur chariot à deux roues; les grands modèles sont fixés à demeure sur une voiture à quatre roues; le balancier, par suite de sa forme, permet, néanmoins, une manœuvre facile de l'engin. La portée du jet est de 28 à 30 mètres pour le plus petit modèle et de 38 mètres pour le grand. Le rendement de ces pompes est très bon.

Le raccord de M. Piersbepg est très ingénieux et très facile à faire manoeuvrer; le joint est bien disposé et doit présenter une grande étanchéité.

M. CZERMACK présente un nouveau procédé pour fixer les tuyaux aux raccords qu'il serait très intéressant de soumettre à des expériences d'une certaine durée pour se rendre compte de sa valeur pratique. Les engins exposés sont d'une fabrication parfaite et très soignée dans toutes leurs parties. Les prix sont très modérés.

Le Jury a accordé une grande médaille d'or à M. CZERMACK.

SOCIÉTÉ WAGENBAUANSTALT WAGGONFABRIK, HAMBOURG BANTZEN. Cette société a exposé une pompe à vapeur de 27 chevaux donnant 1,800 à 2,000 litres par minute, sous un poids de 2,735 kilogrammes.

Le mécanisme est vertical à deux corps placés entre le train avant et le train arrière; les cylindres ont 130 millimètres de diamètre et 210 millimètres de course. Les clapets sont facilement visitables; les cylindres à eau ont 100 millimètres de diamètre.

La chaudière du type à tubes (127 de 22 millimètres) renferme 150 litres d'eau; la surface de chauffe est de 7 m. c. 6.

Le nombre de tours par minute est de 200 à 250.

La machine s'est bien comportée aux essais, la pression au refoulement étant de 6 atmosphères.

La mise en pression a donné les résultats suivants :

Démarrage du manomètre en 5 minutes.

1 atmosphère en 6 minutes.

3 atmosphères en 8 m. 30 s.

5 atmosphères en 9 m. 30 s.

Cette pompe à vapeur est très bien étudiée, d'une bonne fabrication et fonctionne très bien. — Médaille d'or.

La maison THIRION a exposé une pompe à incendie à vapeur n° 0, à deux corps, d'une force de 6 chevaux donnant, sous un poids de 950 à 1,000 kilogrammes, un débit de 425 à 550 litres par minute sous une pression de 6 à 8 kilogrammes au refoulement.

Une pompe à incendie à vapeur, n° 00, à un corps, pompe portative pouvant remplacer les pompes à bras, pesant seulement 320 kilogrammes sans le chariot et donnant 250 litres à la minute.

Une pompe à bras disposée pour l'armement rapide.

Un dévidoir.

Des habillements et accessoires divers.

Le mécanisme des pompes Thirion est horizontal ; les tiges des pistons à vapeur actionnent les tiges des pistons à eau par un cadre glissière qui donne également un mouvement de rotation à un arbre à manivelles sur lequel sont calées les excentriques qui commandent la distribution.

La chaudière verticale, du type à tubes inclinés, est timbrée à 8 kilogrammes. Le nombre de tours par minute est de 180.

La mise en pression s'effectue en une dizaine de minutes. Aux essais, les machines ont bien fonctionné, la pression au refoulement étant de 6 à 8 kilogrammes.

Les pompes à bras sont du type Paris, avec quelques perfectionnements de détail.

Tous les objets exposés sont d'une fabrication très soignée et très pratique.

Médaille d'or.

La maison Gustave LIST à Moscou et à Bakou [Caucase] a exposé deux pompes à bras aspirantes et foulantes, à patins, à clapets métalliques facilement démontables.

Dans l'une de ces pompes, type de Moscou, la bêche forme boîte et renferme de la ouate ou du coton pour prévenir la gelée. Le jet avec un orifice de 15 à 20 millimètres de portée. Le débit est de 345 litres par minute.

L'autre pompe, d'un modèle plus réduit, présente, comme particularité, que le récipient est pourvu d'une fermeture à baïonnette. Le débit de cet engin est de 150 litres, la portée est de 20 mètres.

Le Jury a décerné une médaille d'argent à la maison LIST en raison de la bonne exécution du matériel exposé.

La maison TROETZER, de Varsovie, a présenté deux pompes à bras, l'une montée sur chariot à deux roues, l'autre sur chariot à quatre roues, avec balancier pliant pour faciliter le transport.

La pompe sur chariot à quatre roues est pourvue d'un tonneau permettant d'emporter une réserve d'eau de 240 litres pour le début de la manœuvre.

Cette pompe est munie de deux refoulements. Le débit maximum est de 315 litres par minute. La hauteur du jet est de 30 mètres.

Les engins construits par la maison TROETZER sont d'une fabrication irréprochable et très bien compris ; la disposition des différents organes est très bonne et les clapets très bien établis. L'adjonction d'un réservoir d'eau à la pompe est très utile.

Médaille d'argent.

LANGENSIEPEN, à Saint-Petersbourg. Cette maison expose deux pompes à bras.

Ces pompes sont à deux cylindres, le diamètre est de 100 ou 90 millimètres, suivant le modèle, la course des pistons, de 280 ou 290 millimètres, le grand modèle débite 221 litres et donne un jet de 29 mètres de portée ; le poids est de 180 kilogrammes.

Le petit modèle donne 129 litres et un jet de 24 mètres de portée. Le poids est de 135 kilogrammes.

Ces deux pompes donnent un jet très régulier et sont d'une manœuvre facile ; la fabrication est très soignée.

Médaille d'argent.

M. LIVI a exposé un extincteur à acide carbonique liquide, monté sur chariot; le chariot porte deux récipients pleins d'eau contenant 125 litres et à l'arrière deux bouteilles d'acide carbonique liquide (10 kilogrammes par bouteille, bouteille du commerce) qui, par un robinet à trois voies, peuvent être mises en communication avec les tonnes à eau. Des manomètres indiquent la pression.

L'avantage de l'appareil Livi est de permettre une manœuvre continue jusqu'à épuisement complet de l'acide carbonique; on peut, en effet, pendant qu'une tonne se vide, remplir l'autre et utiliser, ensuite, cette dernière.

L'engin est muni d'un petit tuyau et d'une petite lance; il est très bien étudié et très bien compris; il rendra, certainement, des services pour l'extinction des commencements d'incendie.

Médaille d'argent.

La maison LIEM a présenté des pompes à bras, modèle de Paris; une pompe à incendie de premier secours montée sur brouette brancard et une pompe à seau avec réservoir d'air.

Tous ces engins sont très bien construits et donnent d'excellents résultats.

La pompe, modèle de Paris, donne un jet de 36 mètres de portée horizontale et d'une hauteur de 28 mètres; son débit est d'environ 300 litres par minute.

La pompe sur brouette donne un jet de 28 mètres et un débit de 175 litres.

La pompe à seau débite 24 à 25 litres par minute; la portée du jet est de 12 mètres, le jet est continu.

La maison LIEM a obtenu une médaille de bronze pour la bonne fabrication du matériel d'incendie.

La SOCIÉTÉ LYONNAISE DE MÉCANIQUE, 43, rue de la Fédération, a exposé une pompe d'incendie, type de la Ville de Paris, n° 1, avec pistons Giffard, de 125 millimètres, munie de leviers télescopes du capitaine Guémard, d'espagnolette d'arrêt, de robinet d'aspiration, de raccords genouillères du lieutenant Rolin, de châssis fixes et d'un système particulier de porte-hache.

L'aspirai est constamment monté sur le raccord à genouillère; les clapets sont métalliques.

Le débit de la pompe est de 400 litres par minute. La portée du jet est de 36 mètres en portée horizontale et de 28 mètres en hauteur.

La construction est soignée et la pompe fonctionne très bien.

Médaille de bronze.

L'Express parafeu TOMBEUR se compose d'un léger chariot à deux roues portant cinq récipients d'une contenance totale de 100 à 200 litres (suivant les dimensions); ils renferment un liquide extincteur (solution Tombeur).

Les récipients communiquent entre eux; ils sont reliés d'une part à une prise d'eau en pression ou à une pompe à bras, d'autre part à une lance ordinaire. L'eau, en passant à travers les récipients, se charge automatiquement d'une certaine quantité de solution qui renforce ses qualités extinctrices.

M. Tombeur est aussi l'inventeur d'un appareil extincteur muni d'une lance pompe à main susceptible d'être utilisé pour attaquer les commencements d'incendie dans les chambres, appartements, etc.

Médaille de bronze.

2^e CATÉGORIE — ECHELLES

Échelle SCHAPLER. — M. Schapler, commandant les pompiers de Francfort-sur-le-Mein, a présenté une échelle attelée à plateforme tournante. La manœuvre de cette échelle se fait au moyen de l'air comprimé renfermé dans un récipient en tôle ; la pression normale de l'air comprimé doit être de 12 kilogrammes ; l'appareil peut fonctionner jusqu'à 4 kilogrammes.

L'échelle est en tubes d'acier obtenus par le procédé Mannesmann et s'emboîtant l'un dans l'autre, comme les tubes d'une lunette; les tubes télescopiques portent chacun deux montants en tubes d'acier munis d'échelons également en acier ; les tubes télescopiques forment ainsi l'axe de l'échelle.

La longueur de l'échelle développée est de 25 mètres ; un homme suffit à la manœuvre qui s'effectue avec une grande rapidité : 45 secondes pour monter un homme à la hauteur d'un 5^e étage.

Le Jury a décerné un grand prix à M. Schapler, pour son engin très intéressant et qui constitue un progrès réel dans l'application de la mécanique aux appareils de sauvetage et d'attaque.

Échelles MAGIRUS. — L'échelle Magirus est attelée et à pivot ou plateforme tournante ; elle est munie d'un treuil de dressage commandé par deux manivelles aux engrenages et frein de sûreté, et d'un treuil de développement pourvu d'un même dispositif; le câble de dressage en fil d'acier est plat ; une manivelle sert à donner à la plateforme le mouvement de rotation convenable ; les parachutes sont automatiques.

Cette échelle en frêne, renforcée par une armature métallique, atteint 22 m. 50 entièrement développée. On peut l'incliner en avant à droite et à gauche avec la plus grande facilité.

Il faut 2 minutes à 2 m. 15 s. pour monter un homme à la hauteur d'un 5^e étage et 4 hommes pour la manœuvre.

Cette échelle est bien établie, d'une manœuvre rapide et facile, la disposition de la plateforme tournante permet son emploi dans les circonstances les plus diverses.

M. Magirus a présenté également des pompes à bras d'une fabrication parfaite et fonctionnant très bien.

Le Jury a décerné une médaille d'or à M. Magirus.

Échelle LIEB. — M. Lieb a présenté une échelle attelée pourvue de dispositifs intéressants pour assurer sa stabilité. Cet engin, qui mesure 18 mètres, est en frêne renforcé par une armature métallique ; deux arcs-boutants portant un secteur à crémaillère viennent prendre appui par un cliquet sur le châssis.

Cet ensemble est très rigide et donne toute garantie au point de vue de la solidité.

L'échelle peut s'incliner à droite, à gauche et en avant ; elle se manœuvre au moyen de treuils commandés par des engrenages et des manivelles ; elle est pourvue d'appareils de sécurité (freins et rochets) en double pour chaque mécanisme.

La manœuvre de l'échelle est aisée et ne demande qu'un homme, la rapidité de la manœuvre dépend de la position du chariot par rapport au bâtiment que l'on veut atteindre ; il faut, suivant les cas, 2 m. 5 s. à 2 m. 30 s. pour élever un homme à hauteur d'un 5^e étage.

M. Lieb a, en outre, présenté des engins de sauvetage et appareils divers très ingénieux.

Le Jury a décerné une médaille d'or à M. Lieb pour l'excellence de sa fabrication et les qualités très réelles de ses échelles au point de vue de la stabilité, de la rigidité et de la facilité de manœuvre.

Échelle LOTTE. — L'échelle Lotte est destinée aux petites villes et aux communes et n'est pas, par suite, attelée ; quatre hommes suffisent pour la traîner sur un bon terrain. D'une hauteur de 16 à 17 mètres (échelle développée) elle est pourvue de parachutes automatiques et des appareils de sécurité indispensables. Sa stabilité, qui est très grande, est assurée par des vis de calage ; la rigidité est obtenue dans de bonnes conditions par une armature en fer et des arcs-boutants qui prennent appui sur le sol.

La manœuvre de cet engin est très simple et rapide ; il faut deux minutes environ pour monter un homme à hauteur d'un troisième étage.

Il faut quatre hommes pour manœuvrer aisément l'échelle et l'incliner à droite, à gauche ou en avant.

Le Jury, reconnaissant la valeur de l'échelle Lotte au point de vue du mécanisme et de la manœuvre, a décerné au constructeur une médaille d'argent.

Échelle GRIMBERT. — M. Grimbert a cherché, dans le système d'échelles à plusieurs plans qu'il expose, à supprimer la coulisse qui présente de multiples inconvénients et à perfectionner les parachutes.

Les échelles que le Jury a examinées sont légères, solides et bien construites et ont valu une médaille de bronze à leur constructeur.

Échelle FONTAINE-SOUVERAIN. — Les échelles à plusieurs plans de M. Fontaine-Souverain sont pourvues de parachutes simples et pratiques fonctionnant automatiquement.

Ces engins sont résistants, la fabrication en est très soignée.

La manœuvre de l'échelle Fontaine-Souverain se fait avec facilité et sécurité.

Médaille de bronze.

Échelle PLUCHET. — M. Pluchet a cherché à supprimer les saillies que forme la brisure à articulation dans l'échelle à crochets à deux plans ; ces saillies peuvent, en effet, gêner le transport de l'engin au pas gymnastique.

Le système d'accrochage de la brisure à articulation de M. Pluchet est ingénieux et ne présente aucune aspérité pouvant gêner ; la manœuvre de l'échelle se fait avec la plus grande facilité.

Médaille de bronze.

Echelle ZURECH. — Les échelles Zurech sont d'une fabrication irréprochable et très soignée dans toutes leurs parties ; les modèles sont très divers, de sorte que les sapeurs-pompiers peuvent faire le choix qui convient le mieux aux circonstances locales.

Médaille de bronze.

3^e CATÉGORIE. — APPAREILS DIVERS.

Fenêtre de sauvetage SCHERRER. — M. Scherrer a présenté une fenêtre de sauvetage susceptible d'être employée avantageusement dans les monuments et édifices où se trouvent réunis un grand nombre de personnes ; elle permet une rapide évacuation du public et aussi toute facilité d'accès aux pompiers.

Les fenêtres de sauvetage Scherrer reposent sur le principe suivant : les fenêtres situées dans une même rangée verticale sont reliées par une barre traversante fixée sur un palier à boule.

Un levier solidaire de cette barre à chaque étage permet, par un simple mouvement, de placer toutes les fenêtres à 90 degrés de la face de l'édifice. Ce mouvement une fois exécuté, une échelle portée par chaque fenêtre se détache, glisse jusqu'à la fenêtre située au-dessous et forme, avec celles correspondantes aux divers étages, une communication ininterrompue et fixe du toit au sol.

Cette fenêtre de sauvetage a l'avantage de ne pas se distinguer des autres fenêtres et, par suite, ne nuit pas à l'aspect extérieur de l'édifice.

Le Jury, pour récompenser M. Scherrer de sa très intéressante invention, lui a décerné une médaille d'or.

Brancard pour transport de blessés du docteur DESPREZ. — Ce brancard semble bien remplir le but que s'est proposé son auteur : permettre de déposer un blessé sur un lit sans le secours d'aucun aide et sans la moindre souffrance.

La toile est divisée en deux parties égales rapprochées de manière à n'en faire qu'une ; ces deux parties sont fixées aux brancards par des bandes entrecroisées munies d'anneaux.

Pour déposer un blessé sur un lit, il suffit de placer l'appareil sur le lit et de décrocher les anneaux des bandes entrecroisées qui réunissent les deux moitiés de la toile ; celle-ci s'ouvre et, en soulevant le brancard, le blessé reste déposé sans avoir subi aucun mouvement.

En raison des grands services que peut rendre cet appareil et de son utilité pratique incontestable, le Jury a décerné une médaille d'or au docteur DESPREZ.

Fût inexplosible pour essences, système COHN, à Salzkotten [Westphalie]. — M. Cohn a présenté une nouveauté qui mérite de fixer l'attention de tous ceux qui possèdent des dépôts de liquides inflammables.

Afin d'éviter l'explosion des fûts d'essences, pétroles, alcools, etc., M. Cohn remplace les fonctions ou appareils de fermeture ordinaires par un bouchon fusible ; un cylindre en toile métallique du diamètre du bouchon, protégé sur ses deux faces par une enveloppe métallique percée de trous, sépare le liquide renfermé dans le tonneau de l'air extérieur.

Lorsque le fut se trouve exposé à une haute température (dans un incendie, par exemple), le bouchon fusible saute, les vapeurs inflammables s'échappent en brûlant à l'extérieur, mais la flamme ne peut se propager à l'intérieur, par suite de la présence de la toile métallique (principe de la lampe du mineur).

Le Jury, reconnaissant toute l'utilité que peut présenter cette invention, a décerné une médaille d'argent à M. COHN.

Appareil respiratoire, système Giersberg. Fabrique d'oxygène du docteur MICHAELIS, Sanestroft, Fabrik [Berlin]. — Cet appareil permet aux personnes appelées à pénétrer dans les milieux délétères de se mouvoir avec facilité en ayant les mains libres et sans porter une charge trop considérable. L'homme, en effet, emporte avec lui sa provision d'air (sous forme d'oxygène comprimé) à laquelle il est relié par un tube pouvant s'adapter au nez.

Un appareil spécial reçoit les gaz expirés par un tube pourvu d'une embouchure que l'homme tient entre les dents.

Des lunettes protègent les yeux contre la fumée.

Des gants et un masque en amiante pourvu d'oculaires en mica complètent l'appareil dans le cas où les milieux dans lesquels on est appelé à pénétrer sont à une température très élevée.

L'appareil Giersberg est très ingénieux et très bien établi; il mérite, par ses qualités, de fixer l'attention des corps de sapeurs-pompiers.

Médaille d'argent.

CASASSA, à Pantin. — La maison Casassa a exposé le casque respiratoire du modèle des sapeurs-pompiers de Paris avec compresseur d'air, des tuyaux d'incendie en tissu caoutchouté, ainsi que divers appareils susceptibles d'être utilisés par les corps de sapeurs-pompiers.

Le Jury a particulièrement remarqué son poste d'incendie à tambour mobile muni de tuyaux conservant constamment la forme cylindrique, disposition qui permet de se porter facilement du côté du feu et d'avoir instantanément l'eau à la lance.

Les tuyaux de la maison Casassa sont d'une bonne fabrication; le poste d'incendie à tambour peut rendre de très grands services dans les établissements dangereux, théâtres, etc.

Médaille d'argent.

Brancard KISSEL. — M. Kissel a étudié un brancard facilement transportable. A cet effet, les deux montants du brancard maintenus à l'écartement normal, pendant le transport des blessés, au moyen d'un dispositif spécial, peuvent se rapprocher lorsqu'il n'est plus utilisé. La toile s'enroule ensuite autour des montants.

Ce brancard remplit bien le but que s'est proposé l'inventeur. Il est très peu encombrant et sa manœuvre est très simple.

Médaille d'argent.

La maison GIROULT a exposé divers objets d'habillement et d'équipement pour les sapeurs-pompiers.

Le Jury, reconnaissant les soins apportés à la confection et l'excellente qualité des matières premières employées, a décerné à cette maison, bien connue en France, une médaille d'argent.

Raccords HADMARD. — Ces raccords sont à pas de vis du modèle employé dans toutes les communes de France ; mais les filets sont interrompus de telle sorte qu'un demi-tour suffit pour mettre en prise tous les filets et opérer le serrage.

L'application des pas de vis à filets interrompus aux raccords d'incendie doit donner d'excellents résultats au point de vue de la rapidité des manœuvres, et il serait très utile de déterminer par des expériences d'assez longue durée la valeur pratique de ce système.

Médaille de bronze.

MM. RUNG UND STENSAN ont exposé des lampes de sûreté et un bâton lumineux électriques. Ces appareils font partie de l'équipement du sapeur-pompier pour les feux de cave et de produits chimiques ; ils sont bien établis et peuvent rendre des services.

Médaille de bronze.

Les appareils électriques de MM. SCHWAB et C^{ie} sont intéressants et ingénieux. On remarque notamment un appareil pour la recherche des courts-circuits.

Ils sont de construction soignée et susceptibles d'être utilisés par les corps de sapeurs-pompiers.

Médaille de bronze.

M. RENARD a exposé un flambeau à acétylène à flamme libre et une voiture avec dévidoir à l'arrière.

Cet engin est bien compris et d'une bonne fabrication, léger et solide. Le coffre forme caisson et permet d'emporter du matériel.

Médaille de bronze.

M. LÉGÉ a présenté un système d'anneau à ressort très bien imaginé qui permet de placer et d'enlever instantanément la grande hache; on évite ainsi toute perte de temps. Le manche, une fois placé, est maintenu par la pression de la lame du ressort qui peut, cependant, s'écarter lorsqu'on fait effort sur l'outil pour le retirer.

Mention honorable.

Le brancard de M. ROUTIER est établi avec soin et bien étudié. Il est susceptible d'être employé avantageusement pour le transport des blessés.

Mention honorable.

Le système d'arrimage de l'échelle sous la pompe, présenté par M. POISSON, permet de placer et de retirer cet engin avec facilité et rapidité.

L'appareil est simple et ingénieux.

Mention honorable.

Les appareils de secours aux blessés de M. FRANCK présentent toutes facilités pour les soins à donner.

Mention honorable.

VI. Dépenses occasionnées par les concours et considérations générales. —
280 corps de sapeurs-pompiers français et étrangers ont pris part au concours de 1900.

La dépense s'est élevée à 80,000 francs en chiffres ronds.

La grande revue, qui a eu lieu le 15 août devant le Président de la République, a réuni 7,000 hommes.

Le défilé fut admirable et laissera dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté un inoubliable souvenir.

Enfin, pour clôturer dignement cette belle fête, le régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris a exécuté une attaque de feu de façon magistrale et terminé par l'assaut général du portique. Tous les sapeurs-pompiers français et étrangers qui ont assisté à ce saisissant spectacle ont prouvé par leurs acclamations la profonde et sincère admiration qu'ils ressentaient pour ce corps d'élite.

II. — CONCOURS DE SAUVETAGE SUR L'EAU.

Comité d'organisation.

Président. M. le commandant BOLLLOT, Délégué des Sauveteurs Bretons.
Secrétaire-Trésorier. M. TIJOU, Président de l'OEuvre des Enfants Sauveteurs.
Directeur du Concours. M. BALMAIN, Président de la Société des Sauveteurs de la Basse-Seine.
Directeur adjoint du Concours. M. VASSE, Délégué de la Société Nationale de Sauvetage.
Chefs du Service médical. MM. le docteur RAMONAT, Médecin en chef de la Société Française de Sauvetage; le docteur FRÉBAULT, Médecin de l'Hôpital International.

Membres.

MM. AIMOND, député, Président de la Société Nationale de Sauvetage; le commandant CLAVAUD, Administrateur de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés; HAMOND (G.), Secrétaire

Général adjoint de la Fédération des Sauveteurs de France; PAYSANT, Président de la Société Parisienne de Sauvetage.

Emplacement du Concours. — Bassin de Courbevoie à Asnières, en Seine.

Date. — Samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 juillet.

Programme. — Ce concours sera divisé en quatre sections : 1° Sauvetage par bateau, à fond plat ou à quille; 2° Engins de fond; 3° Engins flotteurs; 4° Sauvetage par natation.

PREMIÈRE SECTION. SAUVETAGE PAR EMBARCATIONS

(Usage du croc interdit.)

1^{re} CATEGORIE. — Bâteaux à fond plat. (1, 2, 3 rameurs de. godilles.)

	PRIX	
	DES SOCIÉTÉS.	INDIVIDUELS
	francs.	francs.
1° 1 homme seul (bateaux, 1 rameur, longueur minimum du bateau 4 m. 50; largeur minimum, 1 mètre à la flottaison)	600	400
2° 3 hommes (bateaux, 2 rameurs; longueur maximum, 7 mètres) ..	700	200
3° 4 hommes (bateaux, 3 rameurs; longueur maximum, 8 mètres) ..	600	#
4° 1 homme seul, godille; même dimension que pour le bateau à 1 rameur	300	100

(La même embarcation peut concourir en 1 rameur ou en godille.)

2^e CATEGORIE. — Bâteaux à quille. (1, 2, & rameurs et au-dessus.)

1° 1 homme seul, 1 rameur; longueur minimum 4 m. 50; longueur à la flottaison, 1 mètre	600	500
2° 3 hommes, 2 rameurs; longueur maximum, 7 mètres	600	#
3° 5 hommes, 4 rameurs; longueur maximum, 9 mètres	600	#

3^e CATEGORIE. — Bâteaux insubmersibles.

PRIX MIXTES.

Bâteaux à quille ou à fond plat insubmersibles de construction spéciale, toutes catégories; qualités insubmersibles et inchavirables

1,000 francs.

4^e CATEGORIE. — Exercice général de sauvetage.

Prix pour les sociétés seulement

2,500

Concours entre toutes les embarcations des sociétés pour le sauvetage du personnel et des épaves d'un bâtiment en danger, monté par 50 hommes.

Trois éléments seront appréciés ensemble pour la désignation des vainqueurs : 1° armement général de sauvetage; 2° sauvetage des épaves; 3° tenue.

DEUXIÈME SECTION. ENGIN DE FOND. (AVEC MANNEQUINS.)

- 1^{re} CATÉGORIE. *Bateaux de toutes séries.* — Prix, 800 francs.
(Un homme à la gaffe. Un bateau par société ou section fluviale.)
- 2^e CATÉGORIE. *Engins de fond.* — Prix, 1,000 francs.

TROISIÈME SECTION. ENGIN FLOTTEURS.

- 1^{re} CATÉGORIE. *Lancement de bouée.* — Prix, 500 francs.
(Un candidat avec sa bouée par société ou section.)
- 2^e CATÉGORIE. *Engins flotteurs.* — Prix, 1,000 francs.

QUATRIÈME SECTION. SAUVETAGE PAR NATATION.

- 1^{re} CATÉGORIE. *Concours de vitesse* (avec mannequin). — Prix, 1,500 francs.
(Tenue de bains de mer : maillot et caleçon.)
- 2^e CATÉGORIE. *Concours de vitesse.* — Prix, 3,000 francs.
(Tenue de ville ou de travail, chaussé.)
- 3^e CATÉGORIE. *Sauvetage de demi-fond* (avec mannequin). — Prix, 1,500 francs.
(Tenue de travail.)
- 4^e CATÉGORIE. *Sauvetage de fond* (avec mannequin). — Prix, 3,000 francs.
(Tenue au choix : bains de mer ou travail.)

CINQUIÈME SECTION. SAUVETAGE SUR LE BORD DES FLEUVES.

Fonctionnement des secours aux noyés et transport des blessés par la voie fluviale. — Prix, 1,000 francs.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. *Admission.* Sont admis à concourir : les Sociétés françaises ou étrangères et les particuliers munis d'un certificat d'aptitude de natation délivré par un maire, un prud'homme de la navigation ou le syndic des gens de mer.

ART. 2. Sont admises : les embarcations remplissant les conditions énoncées dans le questionnaire-programme. Le Comité pourra refuser tout engin ou embarcation dont l'état de conservation ou de construction lui paraîtrait défectueux.

ART. 3. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril 1900. Passé cette date aucune demande ne sera admise. En conséquence les sociétés ou les particuliers qui voudraient bénéficier des réductions consenties par les Compagnies de chemins de fer devront, avant l'expiration de même délai, demander au Comité le nombre de places qu'ils désirent obtenir.

Les concurrents doivent, en s'engageant à concourir, c'est-à-dire avant le 15 avril 1900, verser la somme de 5 francs par Société ou Section. Cette somme sera restituée après le concours à ceux des concurrents qui auront rempli leurs engagements.

ART. 4. *Lieu de concours.* Les concours auront lieu entre le pont du chemin de fer d'Asnières et la pointe de l'île de la Grande-Jatte (rive gauche), entre les deux garages des sociétés nautiques (quai de Courbevoie, 52 bis).

ART. 5. Le matériel des concurrents devra parvenir cinq jours avant le concours à un endroit désigné par le Comité; il sera gardé jusqu'au matin du concours sous la responsabilité du Comité.

ART. 6. Les concurrents devront arriver sur le lieu du concours à midi. Ils seront placés sous la surveillance du Comité et ne devront absorber aucun aliment ou liquide sans y être expressément autorisés par le médecin de service.

ART. 7. *Accidents.* Un service de secours sera assuré pendant la durée des concours. Les postes seront installés en nombre suffisant et dirigés chacun par un médecin.

ART. 8. Le Comité, prenant toutes les mesures pour éviter les accidents, décline toute responsabilité morale ou financière dans le cas où un accident ou avarie viendrait à se produire tant au point de vue personnel que matériel.

Les concurrents s'engagent donc à ne réclamer aucune indemnité au Comité ou à l'Exposition dans ces deux cas.

ART. 9. *Service.* Les concurrents devront se conformer aux instructions qui leur seront données par le Comité ou les commissaires; celui qui leur manquerait de respect serait exclu et disqualifié.

Les concurrents devront, pendant la durée du concours, avoir une tenue correcte et se mettre à la disposition du Comité en ce qui concerne leur participation au concours.

ART. 10. Le jury sera nommé par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

ART. 11. Le Secrétariat du Comité d'organisation est installé à Paris, rue Méhul, 2.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. E. TIJOU,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours de sauvetage sur l'eau peut être considéré comme l'un des concours les plus utilitaires qu'ait fait éclore l'Exposition de 1900 ; il fut le premier de ce genre et l'on peut être fier des résultats obtenus, car on a mis en pratique tous les engins de sauvetage et tels qui sur le papier et à l'état d'embryon semblaient merveilleux, se sont montrés, en pratique, absolument nuls. Cependant il a été présenté des engins sérieux, et ceux qui ont été récompensés peuvent dire sans crainte que leur récompense était méritée.

Les sauveteurs ont été au-dessus de tout éloge, et l'on peut dire que tous ceux qui ont pris part à ce concours étaient des braves; aussi la tâche du Jury a-t-elle été ardue, et nous avons regretté de ne pouvoir les récompenser tous, car tous le méritaient; il me reste donc le devoir de leur rendre un éclatant hommage, et c'est ce que je fais bien volontiers en disant que nous devons être fiers qu'ils soient Français, car les peuples qui possèdent de tels hommes ne sont pas en décadence et peuvent avoir foi dans l'avenir.

Voici les sociétés qui ont pris part au concours :

Ambulanciers de France (président, D' FRÉ-BAULT).

Société française de sauvetage de Courbevoie (président, M. REINEIG).

Sauveteurs de la Basse-Seine (président, M. PUTOIS).

Sauveteurs ambulanciers de la Seine et de la Marne (président, D' HEISER).

Société maritime du Rhône (président, M. PERRIN).

Sauveteurs de Roanne (président, M. MONAT).

Compagnie active de sauvetage du Rhône (président, M. GARDE).

Hospitaliers sauveteurs bretons (président, M. COIGNERAY).

Société nationale de sauvetage de Bry-sur-Marne (président, M. AIMOND).

Sauveteurs de l'Isère (président, M. CLARENSEN).

Sauveteurs de la Gironde (président, M. le commandant DE JOUX).

Sauveteurs de Dijon (président, M. BLANC).

Sauveteurs de l'Oise (président, M. CHOVET).

Sauveteurs de Seine-et-Oise (président, M. MORISOT).

Mariniers ambulanciers (président, M. BLAIZAIS).

Société française de sauvetage de Charenton (vice-président, M. LEVÊQUE).

- *Société française de sauvetage de Saint-Denis*
(président, M. WOLFF).
Société nationale de sauvetage de Saint-Ouen.
Sauveteurs aqua terra.
Sauveteurs de l'Hérault (président, M. SA-
LUGER).

Sauveteurs dieppois (président, M. BRUNEL).
Étudiants sauveteurs.
Life saving Society, de Londres (délégué,
M. HENRYS).
Société Humane Glasgow.

Les *Hospitaliers bretons* n'ont pu prendre part au concours en rivière ni la *Compagnie active de sauvetage du Rhône* par faute de la Compagnie de chemins de fer chargée du transport de ses bateaux de Lyon à Paris.

Pour les engins, nous en avons eu 120 à examiner.

Quant à la natation, nous avons exactement le chiffre de 1,052 adhésions.

BUDGET.

DÉPENSES.

CHAPITRE	I ^{er} . Installation du garage et bateau-pompe, payé à M. Jomat.	1,345 francs.
	Achat du bateau à couler	450
	30 mannequins à 30 francs	900
CHAPITRE	2. Traité Belloir	5,500
	Suppléments de clôture à ouvriers	150
CHAPITRE	3. Service d'ordre, contrôleurs, hommes de service, voirie . .	1,400
CHAPITRE	4. Affiches et affichage des deux affiches	1,280
CHAPITRE	5. Facture Putois	136 ^f
	Mairie d'Asnières	342
	Frais et pourboire divers	350
	Indemnités médicales	360
	Voitures diverses	152
CHAPITRE	6. Personnel et siège	900 ^f
	Imprimerie	500
	Cartes diverses,	150
	Pancartes	75
	Timbres	200
	Déplacements.. . . .	200
CHAPITRE	8. Prix décernés et diplômes	18,220
CHAPITRE	9. Bateau à vapeur	300
CHAPITRE	10. Compagnie nouvelle de vidanges	150 ^f
	Artificier	120
	Buffet (3 jours)	250
	Personnel divers et remise en état	200
CHAPITRE	11. Pavois-fanions, insignes, brassards,	615
	TOTAL	<u>34,245</u>
	Subvention de l'Exposition	32,000
	Escompte sur prix	2,000
	Maire de Courbevoix	100
	Revente du bateau	145
	TOTAL	<u>34,245</u>

Organisation nautique. — Le parcours était situé du numéro 42, quai de Courbevoie, au numéro 60; le départ, en amont du but.

Les concurrents étaient placés sur une péniche organisée en vestiaires; or un homme était chargé de recueillir les objets précieux, dont il donnait reçu; des bancs étaient placés à l'intérieur en nombre suffisant; les vestiaires pouvaient recevoir les effets de cinq cents personnes; des escaliers donnaient accès de la péniche à un plat-bord, composé de sapines, situé sur le flanc de la péniche (celle-ci était en travers de la rivière); ce plat-bord était couvert de bâches; des piquets étaient placés pour indiquer la place de chacun; un poste médical était installé à bord; des perches, surmontées d'un fanion rouge, jalonnaient la rivière et formaient un bassin large de 50 mètres et long de 500 mètres; quatre bateaux de sauvetage, avec des hommes prêts à se jeter à l'eau, suivaient les nageurs. Le but était formé par deux sapines au travers de la rivière et maintenues par des perches formant sections. Les mannequins étaient en osier et habillés, avec un numéro sur le chapeau; ceux de demi-fond et de fond étaient lestés; un poste de secours sur l'eau était installé par les soins de la *Société des sauveteurs de la basse Seine*.

Organisation à terre. — Un secrétariat était complètement installé sur la berge, dans une baraque en planches construite par la maison Belloir, qui avait, en outre, installé les deux tribunes du public, les clôtures et la décoration; des chaises étaient installées en nombre suffisant pour tous.

Le contrôle et la perception des entrées étaient effectués par des employés de la Banque de France et les employés du contrôle de l'Exposition.

Les prix d'entrée étaient fixés comme suit : 1^{re} tribune, 5 francs; 2^e tribune, 1 franc; enceinte générale, 0 fr. 50.

Le service d'ordre était placé sous les ordres de M. Kien, commissaire de police, et de son secrétaire, M. Pruvost.

M. Fleury, ingénieur des Ponts et Chaussées, avait la surveillance des berges.

M. l'inspecteur principal Lassègue avait la surveillance et la police sur l'eau.

M. Bazini représentait le maire d'Asnières pour l'organisation du concours.

Enfin un Jury international avait été nommé par le Commissaire général; il était composé comme suit :

Membres français : MM. AIMOND; BALMAIN; BOUCHER-CADART; BOSSARD; BOURGEON; CALVET; CLAVEAU (commandant); COCHERIS (Jules); CORNET (Lucien); FAIVRE (Amédée); GOMOT; GIFFARD; HADANCOURT (Louis); JOMAT; LEFÈVRE (Géo); LEIM; LUCE; MARMOTTAN; MIDAVENE (Oscar); ORDINAIRE; PAYSANT; PELISSIER; PERIGNON; PETIT; PITET; PUY (Paul); RADIG (Modeste); TIJOU (Édouard); VASSE (Louis); VERDONCK.

Membres étrangers : MM. ALONSO MUGADO [Espagne], attaché naval à l'ambassade d'Espagne; SIR LUMLEY [Grande-Bretagne], membre de l'Institut impérial; HANDEYSON (Andrew) [Grande-Bretagne], secrétaire of the *Saint-Andrew Ambulance association*; STEOBERD WOOD [Grande-Bretagne], secrétaire of the *Glasgow Humane Society*; A. BLANCO [Italie], attaché naval à l'ambassade d'Italie; SCHEINE [Russie], attaché naval à l'ambassade de Russie.

Passons maintenant au concours proprement dit et qui se divisait en trois partis:

- 1° Embarcations;
- 2° Engins de fond et flotteurs;
- 3° Natation.

M. Balmain, assisté de M. Vasse, avait pris toutes les dispositions pour que les courses aient lieu le mieux possible, et ce n'était pas une mince affaire, si l'on considère que les embarcations étaient toutes dissemblables; les sociétés venues de France et de l'étranger avaient amené leurs bateaux, et tel de ces derniers était construit pour le Rhône, d'autres pour l'Isère, d'autres pour la Seine, pour la mer, etc.; en cette circonstance, il a fallu faire appel au jugement éclairé du Jury, et ce dernier a su parfaitement tenir compte de la différence des embarcations, mais il est à notre honneur de proclamer hautement que tous ceux qui ont pris part au concours étaient d'excellents sauveteurs, et ce fut dans une sélection que le Jury dut chercher les vainqueurs.

Les constructeurs discutèrent sur la construction du bateau, sa vitesse, sa stabilité; nos sauveteurs, eux, commentèrent la façon de conduire un bateau et d'opérer un sauvetage.

Les embarcations étaient à fond plat et à quille, à un, deux, trois et quatre rameurs.

Dans les fonds plats, ce furent des bateaux ordinaires; certains cependant étaient remarquables par leur construction, sans avant ni arrière, c'est-à-dire que les deux levées étaient semblables et non pontées, ce qui permet de monter facilement dans le bateau et d'aller à chaque extrémité sans crainte de choir; ces bateaux sont excessivement commodes pour y placer un brancard; nous en avons fait l'expérience avec succès; leur seul défaut consiste en ce que les bancs ne sont pas démontables et qu'il faut enjamber pour aller de l'avant à l'arrière.

Dans les bateaux à quille, rien d'intéressant à signaler, si ce n'est le bateau de la *Glasgow Humane Society*, qui est construit d'une façon remarquable et qui offre cet avantage que les tireurs peuvent se retourner sans se lever; le bateau, n'ayant ni avant ni arrière, n'a pas à virer de bord, ce qui est un grand point pour la vitesse.

Pour les bateaux insubmersibles nous avons eu des expériences très concluantes sur l'insubmersibilité et l'inchavirabilité des bateaux *Henry*, de Rochefort-sur-Mer, et *l'Amiral Cloué*, de la *Société centrale de sauvetage des naufragés*.

Nous avons fait amener le bateau-pompe de M. Jomat, et à l'aide de sangles et d'une grue placée sur ce bateau, nous avons démontré que ces bateaux pouvaient se retourner, mais revenaient toujours à leur position de stabilité, l'eau s'évacuant aussitôt par un système de soupapes que je ne puis expliquer ici, ne pouvant pas prendre chaque système d'invention.

D'autres bateaux ont été présentés pour le fleuve; deux étaient remarquables, celui de la *Société nationale de sauvetage* et celui de la *Société de la Basse-Seine*, construits tous deux avec le système Roussel; ils sont insubmersibles.

Nous avons prévu un exercice général dans lequel tous les bateaux de sauvetage

se portaient au secours d'un bâtiment marchand monté par cinquante hommes et chargé de marchandises; nous fîmes venir du Havre un bateau pêcheur de 30 tonneaux, gréé et avec ses voiles pliées; des voies d'eau étaient toutes préparées, et des mariniers, dont nous étions sûrs, étaient prêts à les ouvrir; ce bateau fut remorqué par un de nos bateaux à vapeur et, arrivé devant les tribunes, il coula en cinq secondes; dès qu'il fut englouti, à l'éclatement d'une bombe, tous les bateaux se portèrent au secours des naufragés, et ce fut, de l'avis de tous, le clou du concours. Aussitôt le sauvetage opéré, M. Jomat, avec son système de cheminée à air, releva le bateau échoué en une heure.

Nous eûmes ensuite les engins de sauvetage, qui se divisaient en deux catégories: engins de fond et engins flotteurs.

Dans les engins de fond, à part la gaffe lumineuse de Bouraine, nous n'avons eu que des crochets de tous les genres, mais aucun n'offrait de nouveauté et ne méritait un grand prix.

Pour les engins flotteurs, certains inventeurs ont montré d'excellents appareils; je ne parlerai pas des bouées du capitaine Debrosse, qui sont déjà connues de la marine, mais le 2^e grand prix, qui est revenu à M. Saluger, de Montpellier, est à l'heure actuelle le meilleur engin flotteur pour sa modicité de prix, sa conservation, son peu de place et sa simplicité; c'est un accordéon qui, déployé, fait le tour du corps; à l'intérieur est fixée une lanière de cuir qui part d'une extrémité en traversant l'appareil et qui, à l'autre extrémité, est terminée par un bouchon à l'extérieur; ce bouchon, lorsque l'on ceint l'appareil, vient boucher hermétiquement le trou par où passe la lanière.

D'autres appareils nous ont été présentés; certains font usage de l'acétylène, d'autres ne sont que des ceintures de liège modifiées; d'autres enfin dénotaient, comme dans toute invention, des cerveaux mal équilibrés ou des fantaisistes.

La troisième partie était la natation, ou plutôt le sauvetage par natation.

Nous avons eu d'abord le concours de vitesse; il s'agissait, pour les concurrents, d'atteindre un mannequin flottant et de le remonter sur un plat-bord; le parcours était de 300 mètres, avec 50 mètres de remonte; nous avons eu, dans cette épreuve, d'excellents nageurs; le premier a été M. CADOT, du *Triton lillois*, fournissant une excellente course; les nageurs ont fort bien ramené le mannequin, en tenant la tête hors de l'eau et en évitant que le noyé puisse les saisir par un membre.

Dans la course habillé et chaussé, le premier a été M. HENRYS, de *Saving Society*; mais il faut ajouter que ce dernier s'était préparé d'une façon toute particulière, et, en vue de ce concours, vêtu d'un complet en soie blanche et chaussé de bottines très légères, il n'a pas été gêné par ses vêtements, alors que nos autres concurrents s'étaient vêtus avec des effets de toile ou de drap, avec poches, et doublés, ce qui a retardé leur course; cependant, il faut laisser à M. Henrys sa victoire, c'est un excellent nageur.

Nous avons eu ensuite les concours de plonge fond et demi-fond, et la tâche du Jury fut difficile, d'autant que tous les concurrents étaient d'excellents plongeurs; l'un d'eux, qui a gagné un premier prix, M. SCHRIBER, peut rester plus de trois minutes sous l'eau; c'est lui qui tient le record.

Au point de vue de la publicité, nous avons d'abord envoyé une circulaire à toutes les sociétés, annonçant le concours, au mois de novembre 1899. En janvier nous envoyions une nouvelle circulaire, avec le programme, le règlement et les feuilles d'admission.

Les concurrents, qui auraient dû être assez éclairés par les circulaires que nous avions envoyées, nous demandaient tous les jours des renseignements sur le séjour, sur la durée des courses, sur les prix, sur les transports, sur le programme, le règlement, etc.

Nous eûmes ensuite, avec la municipalité d'Asnières, à nous occuper des logements des concurrents; nous avons installé cent lits dans le gymnase, qui nous ont été d'un grand secours.

En résumé, l'organisation a marché sans incidents fâcheux, et il est à souhaiter de voir recommencer de tels concours, qui ne peuvent que servir l'intérêt public.

III. — CONCOURS DE PREMIERS SECOURS AUX BLESSÉS CIVILS ET MILITAIRES.

Comité d'organisation.

Président. M. le docteur RAMONAT, médecin en chef de la Société française de sauvetage.

Secrétaire-Trésorier. M. TIJOU, président de l'Œuvre des Enfants sauveteurs.

Membres.

MM. DE GOSSELIN, secrétaire général de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer; le docteur BOULOUMIÉ, secrétaire général de l'Union des Femmes de France; BRISSON (Adolphe), publiciste; CACHEUX, secrétaire général du Congrès de sauvetage; le docteur

DUCHAUSSOY, secrétaire général de l'Association des Dames françaises; le docteur FRÉBAULT (Félix), président de la Société des Ambulanciers de France; PAYSANT, président de la Société parisienne de sauvetage.

Date. — Dimanche, 8 juillet 1900.

Emplacement du concours. — Enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres à Vincennes (de 2 heures à 5 heures).

Programme. — 1^{re} Section. Organisation et fonctionnement de formations sanitaires des Sociétés de secours aux blessés, par les "Croix Rouge" françaises et étrangères.

2^e Section. Exercices et concours par les Sociétés de sauveteurs et d'ambulanciers; secours municipaux et urbains.

3^e Section. Organisation des secours publics dans les grandes industries.

PRIX.

Dans la première section,	1,000 francs.
Dans la deuxième section	3,000
Dans la troisième section	1,000

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. *Admissions.* Sont admis à concourir: Les Sociétés de secours aux blessés militaires; les Sociétés de sauveteurs; les Sociétés d'ambulanciers; les Sociétés ou œuvres philanthropiques possédant un matériel de secours mis à la disposition du public; les villes et les communes; les industriels possédant un matériel de secours mis à la disposition du public ou de leur personnel.

ART. 2. Les concurrents doivent envoyer au Secrétariat du Comité d'organisation, rue Méhul, 2, à Paris, leur adhésion au concours avant le 1^{er} mai.

Passé ce délai, aucune adhésion ce sera reçue.

ART. 3. Le Comité d'organisation aura le droit d'interdire l'accès du concours à toutes sociétés ou délégations dont la tenue sera négligée ou pourra causer du scandale.

ART. 4. Les concurrents devront en s'engageant à concourir, c'est-à-dire avant le 1^{er} mai 1900, verser la somme de 5 francs par société ou section. Cette somme sera restituée après le concours à ceux des concurrents qui auront rempli leurs engagements.

ART. 5. Les présidents des Sociétés de sauvetage prenant part au concours devront, avant le 1^{er} mai 1900, demander le nombre de billets de chemin de fer, à tarif réduit, qui leur seront nécessaires.

ART. 6. Le matériel et le personnel devront appartenir aux concurrents; ils ne pourront avoir été loués pour cette circonstance; tout concurrent ne se conformant pas à cet article sera exclu et disqualifié.

ART. 7. Les concurrents devront se trouver sur le lieu de concours le jeudi 19 juillet à midi.

ART. 8. Les concurrents devront se conformer aux instructions qui leur seront données par le Comité. Ils devront se montrer polis envers les commissaires; toute infraction à ce règlement entraînerait l'expulsion du sociétaire.

ART. 9. Les commissaires porteront un brassard et un insigne spécial qui les fera reconnaître aux concurrents.

ART. 10. *Jury.* Le Jury sera nommé par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

ART. 11. *Entrées.* Le prix des entrées sera fixé par le Commissaire général de l'Exposition de 1900. Des cartes d'entrée gratuites seront distribuées par le Comité aux sociétés concurrentes.

ART. 12. Les concurrents qui n'observeraient pas les clauses du règlement seraient disqualifiés.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. ED. TIJOU,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours des *Premiers secours aux blessés* fut décidé par la Section IX des sports sur la proposition de M. Boucher-Cadart. Ce concours devait démontrer que les sociétés de sauvetage et d'ambulance se sont perfectionnées et qu'elles ont compris que les sauveteurs doivent se munir de tous les perfectionnements que la science et le génie, toujours fertiles, apportent chaque jour; il devait démontrer, en outre, que ces sociétés pouvaient être d'un utile secours au service de santé militaire.

Les directeurs du service de santé ont toujours montré une certaine crainte des secours privés, et ils n'ont accepté leur concours qu'à l'expresse condition que ces secours ne viendraient qu'en seconde ligne.

Nous devons nous incliner devant cette appréciation, parce que nous comprenons que ce service craigne que l'introduction d'éléments civils sur le champ de bataille ne trouble, par la diversité des secours et des commandements, le bon ordre nécessaire à l'enlèvement des blessés; cependant, les plus grands capitaines de tous les temps ont toujours été très embarrassés par leurs blessés et ont compris toute l'utilité d'assurer les services de l'arrière en remettant à l'initiative privée les blessés qui encombrant et embarrassent la marche d'une armée.

En France, cette initiative privée se trouve représentée par trois grandes sociétés :

- 1° La *Société française de secours aux blessés*;
- 2° L'*Union des Femmes de France*;
- 3° L'*Association des Dames françaises*.

Ces trois sociétés possèdent un matériel nombreux et muni des derniers perfectionnements; elles ont l'appui d'un grand nombre de médecins qui ne sont pas soumis à l'autorité militaire; malheureusement, il manquait à ces Sociétés le personnel subalterne, et c'est pourquoi nous avons engagé les Sociétés de sauvetage à comprendre qu'elles pouvaient arriver à fournir ce personnel, et nous devons ajouter qu'à la suite de notre concours nous avons pu constater avec plaisir que nos sauveteurs étaient à la hauteur de leur tâche et que nous pouvions compter sur eux pour seconder notre corps

de santé militaire et fournir aux trois croix-rouge françaises les hommes dévoués dont elles ont besoin; parmi ces hommes dévoués, nous avons eu non seulement des sauveteurs et des ambulanciers, mais encore des sapeurs-pompiers, ces braves sauveteurs qui sont bien l'exemple des vertus civiques des citoyens français.

Voici les sociétés qui ont pris part aux concours (nous avons à excuser les *Sauveteurs bretons* de Rennes et les *Sauveteurs de Lyon*, qui possèdent un matériel et un personnel exercé et qui n'ont pu se rendre deux fois à Paris, devant venir pour le sauvetage sur l'eau et le congrès):

Société française de sauvetage (président, M. BOUCHER-CADART).

Secouristes français (président, M. FUNCK-BRENTANO).

Ambulanciers de France (président, D^r FREBADLT).

Brancardiers du Loiret (président, D^r LEPAGE).

Ambulanciers du Haut-Rhin (président, M. P. POINTET).

Ambulanciers de la Seine et de la Marné (président, D^r HEISER).

Hospitaliers-Sauveteurs (président, M. LEVASSEUR).

Sapeurs-pompiers de Meaux.

Française de Courbevoie (président, M. REINEIGE).

Les Sauveteurs du Haut-Rhin (président, M. SCHMIDT).

Sapeurs-pompiers de Colombes.

Union des Femmes de France [La Garenne-Colombes] (président, M^{me} LETELLIER).

Association des Dames françaises [Saint-Germain-en-Laye] (présidente, M^{me} DE MISSY).

Sauveteurs de Charleville (président, M. BEAU-DOIN).

Française de Fontenay-sous-Bois (président, D^r FÉOLDE).

Œuvre des Enfants sauveteurs (président, M. TIJOU).

Société Polytechnique de sauvetage (président, D^r PERCHAUD).

Sauveteurs du Dernier Adieu (président, M. H. CHEVÉ).

Française de sauvetage de Vincennes (président, M. GALTIER).

Mariniers-Ambulanciers (président, M. BLAIZAIS).

Ambulanciers-Brancardiers de la Seine (président, D^r ROUSSEAU).

Société nationale de sauvetage (président, M. AIMOND).

Sapeurs-Pompiers de Bois-Colombes.

Sapeurs-Pompiers de Fontainebleau.

Sapeurs-Pompiers de Saint-Maur (président, M. KAYSER).

Jamais pareille assistance de sauveteurs ne s'était réunie, car je ne compte pas les Sociétés qui n'avaient pu venir de province et qui avaient envoyé des délégations, et, si l'on compte que la moindre des Sociétés avait au moins 50 membres, on peut évaluer les concurrents à 3,000 sans exagérer.

Nombre de sommités médicales avaient tenu à nous affirmer leur sympathie.

Aucun concours n'ayant eu lieu antérieurement, nous n'avons pu classer les Sociétés, et nous les avons toutes fait concourir ensemble; mais nous avons, dans notre palmarès, les moyens de faire maintenant une classification, laquelle s'imposera au prochain concours.

Le résultat a démontré que nos Sociétés étaient aptes à donner des soins éclairés aux blessés civils et militaires, et nous avons constaté avec plaisir les progrès accomplis par nos Sociétés pendant ces dernières années; les sauveteurs ont compris que les se-

cours individuels ne valaient pas les secours que pouvait donner une union de tous, et de la cohésion générale il est sorti d'excellents résultats.

Maintenant, il n'est pas de petite Société qui ne possède un matériel se composant d'une ou de plusieurs tentes, de brancards, de sacs ou boîtes de pansements; certaines ont des voitures aménagées pour le transport des blessés. Aussi, dès qu'il survient un accident, de suite le matériel est disposé, la tente dressée, les secours prêts à être donnés, et le médecin trouve aussitôt ce qui lui est nécessaire. On sait les services que rendent ces postes dans les grandes réunions, et, à Paris, il n'est pas de grande fête sans les braves sauveteurs, dont les services sont toujours acceptés avec plaisir par la préfecture de police.

Aussi, quand on vient dire qu'à Londres, à Berlin, à Vienne, etc., les secours sont mieux organisés, je réponds: «Non!» Et à ceux qui voient toujours à l'étranger les qualités qu'ils nous refusent, je dis: Venez voir nos postes de secours, ceux des ambulances urbaines, des postes de police, des sociétés de secours; n'avons-nous pas aussi les secours publics du Bois de Boulogne et ceux de l'*Union vélocipédique*; nous avons même maintenant des postes avec brancards placés dans des phares lumineux, lesquels, tout en faisant de la publicité, rendront d'excellents services. On peut en voir un aux Ternes et l'autre rue Maubeuge.

Quant aux secours de province, ils ne sont pas moins bien organisés, et j'estime que nous continuons à tenir notre rang, qui est le premier au point de vue humanitaire; ces nobles traditions françaises se continuent, et nous pouvons toujours en être fiers.

N'ayant aucune donnée antérieure, nous dûmes créer un programme de toutes pièces, en y faisant figurer le matériel, le personnel, la manœuvre du brancard avec et sans obstacles; les véhicules divers aménagés pour le transport des blessés, puis les pansements en général avec matériel spécial et avec matériel improvisé. Nous avions à notre disposition, pour l'exécution de ce programme, la piste vélocipédique de 500 mètres dans l'annexe de l'Exposition de Vincennes; et cette enceinte majestueuse et vaste était bien disposée pour notre concours; nous avions, sur la demande de M. Lefèvre, le sympathique et distingué conservateur du bois, et après entente avec M. Pissot, le conducteur des travaux du bois et de la piste, dont la courtoisie est proverbiale, respecté la piste en ciment armé, et nous nous étions contentés de la pelouse, qui est fort belle et dont le centre pouvait être vu de toutes parts; dans l'une des extrémités et au pied des virages, nous avons fait le parc des Sociétés, et chacune d'elles avait à sa disposition l'enceinte nécessaire au placement de son matériel et de son personnel. On avait à l'avance demandé à chaque président ce qui lui était nécessaire. Les enceintes étaient formées par des poteaux en fer et des fils de fer tendus; des pancartes placées sur des fanions en bambous marquaient la place de chacune. Au centre du poste, et sur la demande du D^r Ramonât, M. Forestier, conservateur du bois de Boulogne, avait envoyé un chalet poste de secours avec une délégation des gardes chargés de donner les soins dans ces chalets au Bois de Boulogne.

Le matériel de nos sociétés était très bien compris et disposé: certaines sociétés

avaient des voitures, d'autres des automobiles pour le transport des blessés ; le Jury n'a récompensé que les premières, parce que, pour le transport par automobile, il faudrait se livrer à des études très compliquées.

Dès le matin, nous avons pris possession de la pelouse, les sociétés aménageaient leur stand et nous prenions, avec le commissaire de police, les dispositions des mesures d'ordre.

M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation, voulut bien nous faire l'honneur de visiter notre installation ; il nous prodigua d'excellents conseils et félicita plusieurs sociétés sur leur bonne tenue. Le Jury arriva vers 11 heures et s'occupa tout de suite de se constituer.

Il avait été nommé par le Commissaire général et était composé comme suit :

Membres français : MM. BEAUVAIS (le D^r DE); BAUDOIN (le D^r Marcel); BONNAFY (le D^r); BOUCHER-CADART; BOULOUIMIE (le D^r); BRISSON (Adolphe); CACHEUX; CHASTANET (le D^r); COCHERIS, DUCHAUSSOY (le D^r); FEOLDE (le D^r); FLOQUET (le D^r); FRÉBAULT (le D^r); GILLES DE LA TOURETTE (le D^r); MARMOTTAN (le D^r); MARTIN (le D^r); PAYSANT; RAMONAT (le D^r); THOINOT (le D^r); TIJOU (Ed.).

Membres étrangers : MM. SPALDING DE GARMENDA [Etats-Unis]; STEOBERD K. WOOD [Grande-Bretagne], secretary of the *S Andrew Association*; DUDOK DE WIT [Hollande]; ANTONIO [Portugal]; FRANCINIE AZEVE, secrétaire de l'*Association des médecins portugais*.

Une salve de bombes annonça que le concours était ouvert.

Le Jury commença à fonctionner sur place. Il décida de faire : 1^o une revue de matériel; 2^o un exercice facultatif; 3^o un exercice de brancard avec obstacles à franchir; 4^o un exercice de brancard sans obstacle ; 5^o un concours de voiture.

Les gardes du bois de Boulogne sont classés hors concours.

Chaque exercice est fort bien exécuté et le public nombreux qui se presse dans les tribunes applaudit souvent.

L'exercice qui passionne le plus est celui des obstacles. Il avait été construit à cette intention : 1^o une levée longue de 15 mètres, large de 9 mètres partant à zéro et arrivant à 1 m. 55 du sol et se terminant à pic; cette levée, entourée de décors, reproduit un défilé dans les rochers ; puis une haie de 0 m. 75 de haut; ensuite un mur en briques simulées et mesurant 1 m. 65 de haut et 9 mètres de large; puis une haie, et enfin une levée semblable à la première, mais tournée en sens contraire. Tous ces obstacles sont entourés de hampes de bambous avec des pavots et chaque Société arrive avec un ou plusieurs brancards chargés de blessés, passe ces obstacles sans donner de secousses aux blessés. Cet exercice fut fort bien exécuté et est réel en temps de guerre, où, parfois, les routes sont impraticables ou coupées par l'ennemi.

Tous les exercices terminés, les Sociétés, drapeaux déployés, défilent avec leur matériel : le coup d'œil est vraiment beau; nos sauveteurs, tous d'anciens militaires, dont beaucoup portent sur leur poitrine la glorification de leur bravoure, n'ont pas oublié leur tenue militaire et, à voir leurs airs glorieux et braves, on pense que plus d'un quitteraient, en temps de guerre, les postes de secours pour aller faire le coup de feu. Puis voici que défilent les délégations des *Femmes de France*, des *Dames françaises*, puis

nos *Ambulancières* et M^{me} JARRETHOUT, chevalier de la Légion d'honneur, ex-cantinière du siège de Châteaudun.

Salut à vous, femme de France! Nous ne sommes rien auprès de vous; car si nous donnons notre vie, notre force, notre dévouement pour le bien avec la gloire, vous, vous êtes la fleur modeste qui ne compte que les déboires; fille, mère ou épouse, les larmes sont pour vous et, lorsque tous ces braves s'élanceront en avant, ne pensant plus qu'à la gloire et à la grandeur de la patrie, vous, simple et recueillie, vous prierez et préparerez vos soins et vos consolations pour ceux qui souffrent.

Lorsque le défilé est terminé, la musique et les drapeaux des Sociétés viennent au pied de la tribune, les sauveteurs se rangent derrière; on attend les décisions du Jury. Au bout de quelques minutes, MM. les docteurs Ramonat et Frébault viennent donner lecture du palmarès.

Budget. — Le Service des Sports avait mis à la disposition du Comité une somme de 15,000 francs à forfait avec garantie de 4,000 francs.

Les frais se sont élevés à 17,700 francs répartis comme suit, et dont la justification a été remise à M. le Directeur des finances de l'Exposition :

Participation à la construction des tribunes	3,000 francs.
Construction des obstacles, décors, travaux en piste	2,600
Prix	6,200
{ Objets d'art 2,000	}
{ Médailles, diplômes 2,000	
{ Espèces 2,200	
Frais administratifs (contrôle et divers)	1,000
Affiches et affichage (dessin, affiche, publicité)	1,700
Imprimés divers	500
Agents, musique, buffet, vin d'honneur, banquet du Jury	1,900
Drapeaux, fanions, pancartes, insignes, brassards, bambou	800
TOTAL	<u>17,700</u>

Les recettes devaient être versées à l'Exposition, c'est ce qui fut fait. Quant au matériel de la piste, il a été remis au dépôt de la conservation du bois, car des marchands en offraient un prix dérisoire.

Étant chargés de faire un concours au nom du Gouvernement, nous avons voulu qu'il fût grand et beau et c'est pourquoi nous n'avons pas marchandé et notre temps et l'argent dont nous disposions; le montant des prix a été porté à 6,200 francs au lieu de 5,000 francs. Quant au lieu du concours, on ne peut nier qu'il fut bien approprié à notre belle fête et digne de notre concours.

Et maintenant, avant de clore ce rapport, qu'il me soit permis de dire que nous avons mesuré nos forces et que nous sommes convaincus que ce concours ne sera pas le dernier; il appartient au gouvernement d'encourager ces fêtes: la noblesse des sentiments, le courage sous quelque forme qu'ils se présentent doivent être récompensés et encouragés; aussi est-ce plein d'espoir que je donne rendez-vous à nos Sociétés pour une autre fois, et je suis convaincu que devant leur succès elles vont se perfectionner et continuer dans la voie du bien, de l'honneur et du dévouement à l'humanité.

SECTION X.
AÉROSTATION.

I. — CONCOURS DE BALLONS.

Comité d'organisation.

Président. M. le commandant RENARD (Paul), sous-directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon.

Vice-Président. M. GODARD (Louis), constructeur-aéronaute.

Rapporteur. M. le commandant HIRSCHAUER, attaché à l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon.

Secrétaire. M. le capitaine PEZET, attaché à l'Établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon.

Trésorier. M. le comte Henry DE LA VAULX, vice-président de l'*Aéro-Club*.

Membres.

MM. AIMÉ, secrétaire général de l'*Aéro-Club*; AMY, publiciste; AUBRY, publiciste; le capitaine BOUTTIEAUX, ancien capitaine d'aérostiers, membre de la Commission d'expériences du génie; le commandant ESPITALIER, ancien capi-

taine d'aérostiers; GODARD (E.), constructeur-aéronaute; LACHAMBRE, constructeur-aéronaute; MALLET, constructeur-aéronaute; SURCOUF, constructeur-aéronaute.

Jury international des concours d'aérostation.

Président. M. CAILLETET, membre de l'Institut.

Vice-Présidents. MM. le lieutenant-colonel CH. RENARD, directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire; HERGESSELL, professeur à l'Université de Strasbourg.

Rapporteur. Commandant P. RENARD, sous-directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire, rapporteur du Comité de la Classe 34, membre du Jury de la Classe 34.

Secrétaire. Commandant HOUDAILLE, attaché au Ministère des colonies, membre des Comités des classes 12 et 117, membre du Comité de la Société française de photographie.

Membres français.

MM. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut; DE LA BAUME-PLUVINEL, membre de l'*Aéro-Club*; DARTOIS (Emile), ancien aéronaute du siège de Paris; DAVANNE, président du Comité de la classe 12, président de la Société française de photographie; GODARD (Louis), aéronaute-constructeur; GOUZY, député; HERVÉ, publiciste, directeur de la *Revue d'Aéronautique*; commandant HIRSCHAUER, attaché à l'Établissement central d'aérostation militaire, membre du Comité et du Jury de la Classe 117; MALFROY, professeur au

lycée Lakanal; docteur MARSOULAN, conseiller municipal de la ville de Paris; SARRAU, membre de l'Institut; SURCOUF, aéronaute-constructeur, membre des Comités et Jurys des classes 34 et 117; TEISSERENC DE BORT, directeur de l'observatoire météorologique de Trappes; TISSANDIER (Albert), aéronaute du siège de Paris, membre du Comité de la Classe 34; VALLOT, directeur de l'observatoire météorologique du mont-Blanc, membre de l'*Aéro-Club*.

Membres étrangers.

MM. HARGRAVE, ingénieur à Sydney (Australie); le colonel KOWANKO, directeur des établissements d'aérostation militaire de Saint-

Pétersbourg; LANGLEY, directeur de la *Smithsonian Institution*, à New-York; SILBERER, président de l'*Aéro-Club* de Vienne.

PROGRAMME ET RÈGLEMENT DES CONCOURS D'AÉROSTATION.

TITRE PREMIER.

Règlement général des Concours.

ARTICLE PREMIER. Pendant l'Exposition universelle de 1900, il sera organisé dans l'annexe de l'Exposition à Vincennes des concours d'aérostation.

Ils comprendront des courses de ballons libres et des concours se rattachant à l'art de l'aérostation, savoir : des concours de photographie en ballon, de ballons-sondes, de ballons historiques, de montgolfières, de cerfs-volants, d'éclairage pour ascensions nocturnes, de procédés de gonflement, de comptes rendus et diagrammes.

En dehors des courses et concours prévus au présent règlement, il pourra être organisé, si des demandes en ce sens sont adressées à l'administration, des courses d'aviateurs, d'aéroplanes, de ballons dirigeables, de parachutes dirigeables, etc.

CHAPITRE PREMIER. — NATURE DES CONCOURS.

ART. 2. Les courses de *ballons libres* comprendront quatre genres de concours dénommés :

Concours de *durée*, concours d'*altitude*, concours de *plus longue distance parcourue*, et concours de *distance minimum par rapport à un point fixé à l'avance*.

Dans chacun de ces concours il sera établi 3 séries :

1^{re} *série*. — Les ballons de volumes sensiblement égaux et handicapés quant au lest.

2^e *série*. — Les ballons de volumes quelconques et handicapés.

3^e *série*. — Les ballons quelconques sans condition de lest.

Les concurrents pourront choisir la série à laquelle ils prendront part.

Toutefois, en cas d'insuffisance du nombre des concurrents dans un genre de concours, on supprimera d'abord la première et ensuite la deuxième de ces séries.

Au contraire, dans les épreuves de durée et de plus longue distance, si le nombre des concurrents l'exige, chaque série pourra comprendre des épreuves à deux degrés.

Le gaz d'éclairage nécessaire au gonflement des ballons sera fourni gratuitement aux aéronautes et les frais de retour du point d'atterrissage à Paris leur seront remboursés intégralement dans les conditions prévues au titre II portant règlement spécial des concours de ballons libres.

ART. 3. Les concours de photographie seront au nombre de *deux* :

Le premier portera sur les photographies exécutées dans des ballons partant le même jour;

Le second, sur les photographies exécutées au cours de toutes les ascensions.

Le règlement particulier des concours de photographie est contenu au titre III.

ART. 4. Les ballons-sondes donneront lieu à *un* concours. Le classement sera fait en tenant compte des altitudes atteintes et des conditions d'installation des instruments. Les conditions spécifiées dans l'article 2 du titre II du présent règlement pour la fourniture du gaz des ballons libres sont applicables au gaz nécessaire au gonflement des ballons-sondes. Les concurrents pourront obtenir le remboursement des frais de voyage d'un aide allant rechercher le matériel au point d'atterrissage.

ART. 5. Les ballons historiques donneront lieu à un concours dont les récompenses seront décernées en tenant compte de l'intérêt du modèle et de la fidélité avec laquelle il sera reproduit.

ART. 6. Les *montgolfières* donneront lieu à *un* concours.

ART. 7. Les *cerfs-volants* donneront lieu à *deux* concours.

ART. 8. Des prix seront décernés *aux meilleurs procédés d'éclairage pour ascensions nocturnes* en ballon.

ART. 9. Il sera ouvert un concours entre les *divers procédés de gonflement des battons* et des prix seront décernés aux meilleurs d'entre eux.

ART. 10. Les comptes rendus d'ascensions libres donneront lieu à *deux* concours :

Le premier portera sur les comptes rendus des ascensions exécutées un jour déterminé;

Le second, sur les comptes rendus de toutes les ascensions.

ART. 11. Des prix seront décernés aux aéronautes qui, dans leur ascension, se sont rapprochés le plus d'un *diagramme* indiqué par eux à l'avance.

Les ascensions mises en concurrence sous ce rapport devront avoir eu lieu le même jour.

ART. 12. Les concours énumérés ci-dessus sont prévus pour les jours indiqués dans le tableau suivant.

Ceux qui, pour cause de mauvais temps, n'auront pu avoir lieu au jour fixé seront remis à une date qui sera déterminée dans chaque cas particulier par le Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation pourra supprimer les concours qui ne réuniraient pas trois concurrents.

Par contre, il pourra proposer au Commissaire général de l'Exposition l'institution de nouveaux concours non prévus au tableau dont il s'agit.

DATE ET NATURE DES CONCOURS.

NOTA. — Les indications en caractères italiques sont relatives aux modifications apportées au programme primitif pendant l'exécution des concours.

DATE des CONCOURS.	NATURE DES CONCOURS	SÉRIES
17 juin.....	Concours de durée pour ballons libres montés.....	1 ^{re} série.
24 juin.....	Concours d'altitude pour ballons libres montés.....	1 ^{re} série.
1 ^{er} juillet.....	Concours de ballons historiques et de montgolfières. (<i>Supprimé.</i>)...	"
15 juillet.....	Concours de distance minimum par rapport à un point déterminé à l'avance pour ballons libres montés.....	1 ^{re} et 2 ^e séries.
22 juillet.....	Concours de distance minimum par rapport à un point déterminé à l'avance pour ballons libres montés.....	3 ^e série.
29 juillet.....	Concours d'altitude pour ballons libres montés.....	2 ^e série.
12 août.....	Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés.....	1 ^{re} série.
	Concours de diagrammes. (<i>Supprimé.</i>).....	"
19 août.....	Concours de cerfs-volants.....	"
	<i>Concours de distance minimum avec escale</i>	3 ^e série.
26 août.....	Concours de durée pour ballons libres montés.....	2 ^e série.
9 septembre....	Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés.....	2 ^e série.
	Concours de photographie en ballon.....	"
16 septembre...)	Concours de durée pour ballons libres montés. (<i>Départ de nuit.</i>)...	3 ^e série.
	<i>Concours de distance minimum par rapport à un point choisi à l'avance par l'aéronaute.</i>	"
	Concours de cerfs-volants. (<i>Reporté aux 27 et 30 septembre.</i>)....	"
20 septembre...)	Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres; montés.....	3 ^e série.
	(<i>Reporté au 30 septembre.</i>) Concours d'éclairage pour ascensions nocturnes. (<i>Supprimé.</i>).....	"

DATE ET NATURE DES CONCOURS. (Suite.)

DATE des CONCOURS.	NATURE DES CONCOURS.	SÉRIES
23 septembre...	Concours de procédés de gonflement des ballons.....	3 ^e série.
	Concours de ballons-sondes.. (<i>Supprimé.</i>).....	"
	Concours d'altitude pour ballons libres montés.....	"
30 septembre... (<i>Reporté au 9 octobre.</i>)	Concours de comptes rendus d'ascensions faites dans un même concours.....	"
	Concours au 2 ^e degré de durée pour ballons libres montés.....	"
Du 17 juin au 30 septembre.	Concours au 2 ^e degré de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés.....	"
	Concours de photographie en ballon libre pour les photographies prises dans l'ensemble des concours de ballons.....	"
	Concours de comptes rendus d'ascensions faites dans l'ensemble des concours.....	"

CHAPITRE II — CONDITIONS D'ADMISSION AUX CONCOURS.

ART. 13. Tous les concours sont internationaux.

ART. 14. Les demandes d'admission⁽¹⁾ seront adressées par écrit à M. le commandant P. Renard, président du Comité d'organisation, avenue de Trivaux, 7, à Meudon.

Il sera envoyé une demande spéciale pour chacune des épreuves auxquelles le candidat désire participer.

⁽¹⁾ Les demandes devront être conformes au modèle ci-dessous. L'Administration de l'Exposition, MM. les Commissaires généraux des puissances

étrangères, le président du Comité d'organisation tiendront des formules imprimées à la disposition des candidats.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

Concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

SECTION X. - AÉROSTATION.

DEMANDE D'ADMISSION.

Je soussigné⁽¹⁾ âgé de _____ demeurant à⁽²⁾ _____
demande à participer au concours⁽³⁾ _____
prévu pour le⁽⁴⁾ _____ au moyen d'un ballon de⁽⁵⁾ _____
gonflé au gaz⁽⁶⁾ _____

Je me soumetts aux décisions du Comité d'organisation de la section X et des Jurys; j'ai pris connaissance du Règlement général et des règlements spéciaux, et j'y adhère sans réserves.

(Signature.)

⁽¹⁾ Nom, prénom

⁽²⁾ Donner sur le domicile des indications assez précises pour éviter des perles ou des retards de correspondances

⁽³⁾ Indiquer la nature du concours en se servant de la dénomination employée dans la colonne 2 du tableau des dates du concours

⁽⁴⁾ Indiquer la date portée dans la colonne 1 du tableau, en regard du concours en vue duquel on adresse la demande

⁽⁵⁾ Indiquer le volume du ballon en mètres cubes.

⁽⁶⁾ Indiquer si le ballon sera gonflé au gaz hydrogène ou au gaz d'éclairage

Pour les concours de ballons libres et de photographie, les candidats seront tenus de fournir un certain nombre de pièces dont le détail est indiqué aux règlements particuliers de chacun de ces concours.

ART. 15. Les demandes d'admission devront être parvenues au président du Comité d'organisation *vingt jours* avant la date fixée pour l'épreuve.

Toutefois des délais spéciaux ont été établis pour les concours de ballons libres et de photographie en ballon. Les règlements spéciaux à ces concours indiquent les délais impartis.

ART. 16. Il sera versé par chaque candidat un droit d'inscription, savoir :

50 francs pour un concours de *durée* ou de *plus longue distance parcourue en ballon libre*;

25 francs pour les *autres concours d'ascension libre* et les concours de *photographie*;

5 francs pour chacun des autres concours.

Le montant des droits d'inscription devra parvenir au Comité d'organisation en même temps que la demande d'admission. Les billets de banque français, les mandats, bons de poste et chèques sur Paris seront seuls admis.

ART. 17. Dès l'arrivée de la demande d'admission et du montant du droit d'inscription mentionné à l'article 16, les candidats seront inscrits sur un registre spécial et il leur sera délivré un accusé de réception portant la date de leur inscription.

ART. 18. Les demandes d'admission seront examinées par le Comité d'organisation qui prononcera sur leur acceptation ou leur refus.

Les candidats recevront, suivant le cas, soit un certificat d'admission, soit une notification écrite de leur élimination.

Le Comité n'aura pas à faire connaître les motifs des éliminations qu'il aura prononcées.

Les candidats éliminés recevront le remboursement intégral du droit d'inscription versé par eux, dans les huit jours qui suivront la notification du refus d'admission.

ART. 19. Le droit d'inscription sera remboursé intégralement, dix jours après la publication des résultats du concours, à tous les candidats ayant concouru. Il en sera restitué les quatre cinquièmes seulement aux candidats qui auront déclaré renoncer au concours *cinq jours francs* au moins avant la date fixée.

Il restera entièrement acquis à l'Administration en cas de forfait déclaré postérieurement au délai ci-dessus indiqué.

ART. 20. En cas de fraude ou de tentative de fraude dans l'un des concours, le Comité d'organisation prononcera l'*exclusion* du concurrent pour tous les autres concours. Le droit d'inscription du concurrent exclu restera acquis à l'Administration.

En cas d'inexécution, pour cas de force majeure, des conditions d'un concours, le Comité d'organisation prononcera la *disqualification* du candidat pour le concours en question et décidera s'il y a lieu ou non de lui rembourser le droit d'inscription.

CHAPITRE III. — EXÉCUTION DES CONCOURS.

ART. 21. Tous les concours auront lieu dans une enceinte spéciale, sise à l'intérieur de l'annexe de l'Exposition au Bois de Vincennes. Cette enceinte est contiguë au Sud à la ville de Charenton et est bordée à l'Est par le tramway électrique de la Bastille à Charenton.

ART. 22. Le Comité d'organisation, dont la composition figure en tête du présent règlement, agissant au nom et pour le compte de l'Administration de l'Exposition, sera chargé de toutes les questions concernant l'organisation, l'exécution et la police des concours.

ART. 23. Le Comité d'organisation déléguera en qualité de commissaires pour chacune des séances de concours un certain nombre de ses membres qui présideront à toutes les opérations et assureront l'exécution des décisions du Comité. Ces membres porteront un signe apparent (carte).

Les concurrents devront déférer aux indications des commissaires de service à peine d'exclusion.

ART. 24. Les commissaires statueront sur tous les cas litigieux qui pourront se présenter; leurs décisions seront toujours exécutoires; mais les concurrents pourront en appeler devant le Comité, dont les décisions seront sans appel.

ART. 25. Quand les membres du Comité d'organisation prendront part à l'un quelconque des concours, ils ne pourront remplir les fonctions de commissaire dans celui-ci, ni intervenir dans aucune des questions se rattachant à l'exécution et à la police de ce concours.

CHAPITRE IV. — CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES.

ART. 26. Un jury nommé par le Commissaire général, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, conformément à l'article 12 du règlement spécial des concours internationaux d'exercices physiques et de sports, sera chargé d'établir après chacune des épreuves le classement des concurrents d'après les résultats obtenus et en tenant compte des conditions imposées par le présent règlement.

ART. 27. Chaque concours comporte l'attribution d'un certain nombre de prix comprenant :

Pour tous les prix : 1 diplôme et 1 plaquette de l'Exposition:

Pour certains prix : 1 prime en espèces ou 1 objet d'art de même valeur, au choix du concurrent.

ART. 28. Le détail des prix est donné par le tableau suivant :

TABLEAU DES PRIX.

NOTA. — Les plaquettes sont en OR, en vermeil (V.), en argent (A.), en bronze argenté (B. A.), en bronze (B.).
Les indications en caractères italiques sont relatives aux modifications apportées pendant l'exécution du concours.

NATURE DES CONCOURS	1 ^{er} PRIX		2 ^e PRIX		3 ^e PRIX	
	PLAQUETTE.	PRIME.	PLAQUETTE.	PRIME.	PLAQUETTE.	PRIME.
		francs		francs.		francs
Ballons libres :						
Durée.....	1 ^{re} série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
	2 ^e série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
	3 ^e série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
Altitude.....	1 ^{re} série.....	V. 200	A. 100	100	B. A. "	"
	2 ^e série.....	V. 200	A. 100	100	B. A. "	"
	3 ^e série.....	V. 200	A. 100	100	B. A. "	"
Plus longue distance par-	1 ^{re} série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
courue.....	2 ^e série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
	3 ^e série.....	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
Distance minimum par	1 ^{er} concours...	A. 200	B. A. 100	100	B. "	"
rappor à un point fixé.	2 ^e concours...	A. 200	B. A. 100	100	B. "	"
à l'avance.....	3 ^e concours. { 1.	A. 150	B. A. 100	100	B. 50	50
	{ 2.	A. 200	B. A. 150	150	B. 100	100
	{ 3.	V. 500	A. 200	200	B. A. 100	100
	4 ^e concours...	A. 200	B. A. 100	100	B. "	"
Durée au 2 ^e degré.....		V. 1,000	A. 500	500	B. A. 200	200
Plus longue distance parcourue au 2 ^e degré.		V. 1,000	A. 500	500	B. A. 200	200
Ballons-sondes. (<i>Supprimé.</i>).....		V. 200	A. 100	100	B. A. "	"

TABLEAU DES PRIX. (Suite.)

NATURE DES CONCOURS.	1 ^{er} PRIX.		2 ^e PRIX.		3 ^e PRIX.	
	PLAQUETTE.	PRIX.	PLAQUETTE.	PRIX.	PLAQUETTE.	PRIX.
		francs.		francs		francs
Ballons historiques. (<i>Supprimé</i>).	A.	400	B. A.	200	B.	100
Montgolfières. (<i>Supprimé</i>).	A.	200	B. A.	100	B.	"
Cerfs-volants.	V.	1 ^{er} concours.	A.	100	B. A.	"
		2 ^e concours	A.	100	B. A.	"
Procédés de gonflement	A.	200	B. A.	100	B.	"
Procédés d'éclairage pour ascensions nocturnes. (<i>Supprimé</i>).	B. A.	200	B.	100	"	"
	B. A.	"	B.	"	"	"
Compte rendu { dans un même concours	B. A.	"	B.	"	"	"
Diagrammes. — Concordance entre le diagramme réel et un diagramme indiqué à l'avance par l'aéronaute. (<i>Supprimé</i>).	B. A.	"	B.	"	"	"
Photographies prises en ballon libre. { dans un même concours.	A.	100	B. A.	50	B.	"
Grand prix de l'aéronautique	OR.	1,000	"	"	"	"

ART. 29. Le nombre des prix indiqué dans le tableau ci-dessus pour chaque concours sera toutefois réduit à 1 prix pour toute épreuve où le nombre des concurrents ne serait pas supérieur à 3 et à 2 prix pour toute épreuve où le nombre des concurrents serait supérieur à 3 et inférieur à 7.

Dans le cas où il y aurait lieu de réduire le nombre des prix à distribuer, le Jury décidera, après le concours, quels seront les prix à supprimer (1^{er}, 2^e ou 3^e), suivant les résultats du concours.

ART. 30. Sur l'ensemble de tous les concours de ballons libres montés, il sera en outre attribué :
1 *plaquette en vermeil* à la plus longue durée d'ascension, si elle est obtenue en dehors des concours de durée;

1 *plaquette en vermeil* à la plus longue distance parcourue, si elle est obtenue en dehors des concours de plus longue distance parcourue.

ART. 31. Le *Grand Prix de l'Aéronautique* sera attribué au concurrent qui, dans les principales épreuves d'ascensions libres montées, aura réuni la plus grande somme de récompenses.

Entreront seulement en ligne de compte les récompenses obtenues dans les concours de durée, d'altitude, de plus longue distance parcourue (quel qu'en soit la série ou le degré) et les récompenses fixées par l'article 30⁽¹⁾.

Le classement sera établi comme suit :

Les primes consistant en espèces ou objets d'art figureront pour un nombre de points égal à leur valeur en francs.

Les plaquettes seront comptées en sus pour :

Plaquette en vermeil, 200 points;

Plaquette en argent, 100 points;

Plaquette en bronze argenté, 60 points.

En cas d'égalité des points, le prix sera décerné à celui des concurrents restés en présence qui, dans l'une de ses ascensions, aura parcouru la plus longue distance.

⁽¹⁾ Est entré en compte le concours de distance minima avec escale obligatoire.

ART. 32. Les concurrents ayant pris part à des concours de ballons montés et n'ayant obtenu aucun prix pendant la durée de l'Exposition recevront une plaquette commémorative en bronze, quel que soit d'ailleurs le nombre des ascensions auxquelles ils auront pris part.

ART. 33. Les primes consistant en argent ou objets d'art seront remises aux intéressés *quinze jours francs* après la publication de la décision du Jury. Les plaquettes, diplômes et médailles commémoratives seront distribués à la clôture des concours.

ART. 34. Tout concurrent exclu de l'un quelconque des concours pour fraude ou tentative de fraude, par application de l'article 20, perdra tout droit à l'obtention d'une récompense quelconque et de la médaille commémorative. Cependant, les primes qui lui auront été délivrées avant le prononcé du jugement lui resteront acquises.

Tout concurrent disqualifié à l'un quelconque des concours perdra tout droit à l'obtention de l'une des récompenses ou primes délivrées à l'occasion dudit concours; toutefois le Comité d'organisation pourra décider si la disqualification doit ou non entraîner le refus de la médaille commémorative.

ART. 35. Les décisions du Jury seront sans appel.

TITRE II.

Règlement spécial des concours de ballons libres.

Le titre II donne tous les détails relatifs à l'organisation des concours de ballons libres.

Il est divisé en cinq chapitres :

1° Droits et obligations des concurrents; 2° conditions générales et particulières des concours; 3° conditions imposées aux aéronautes concurrents; 4° conditions exigées du matériel employé pour les concours; 5° police des concours.

CHAPITRE PREMIER. — DROITS ET OBLIGATIONS DES CONCURRENTS.

ARTICLE PREMIER. Les concurrents trouveront au bois de Vincennes un bâtiment spécialement réservé à l'aérostation (capable d'abriter des ballons de 3,500 mètres cubes de volume) et des prises de gaz d'éclairage au nombre de 10, branchées sur une conduite donnant un débit horaire moyen de 2,000 mètres cubes.

Le bâtiment de l'aérostation comprendra, en outre de la nef centrale où les opérations de pesage pourront se faire à l'abri du vent des laboratoires et des magasins de dépôt destinés à recevoir le matériel des concurrents depuis son arrivée dans l'enceinte de l'Exposition jusqu'à l'ascension.

Ces magasins de dépôt seront pourvus de dispositifs tels que : rayons pour les ballons, palans de suspension des ballons et nacelles, nécessaires pour assurer la conservation du matériel.

ART. 2. Les ballons seront gonflés soit au gaz d'éclairage, soit à l'hydrogène.

Le gaz d'éclairage sera fourni gratuitement aux aéronautes au moyen de la conduite mentionnée à l'article 1^{er} (titre II).

Les concurrents qui, au lieu de gaz d'éclairage, voudront employer l'hydrogène pour le gonflement de leurs ballons, devront se le procurer à leurs frais, mais ils recevront une indemnité fixée à 0 fr. 30 par mètre cube de gaz employé.

L'hydrogène devra, d'ailleurs, autant que possible, être produit par les appareils qui prendront part aux concours institués pour les *procédés de gonflement*.

ART. 3. Pour conserver aux courses de ballons libres tout l'intérêt que comporte ce genre de sport et pour éviter que des aéronautes soient incités à abrégier leur voyage aérien par la crainte de frais de retour trop élevés, le Comité d'organisation accordera aux concurrents une indemnité de retour dont le montant comprendra :

1° Le prix du voyage en chemin de fer, en 2^e classe, de l'aéronaute, depuis la gare la plus rapprochée du point d'atterrissage jusqu'à Vincennes;

2° Le prix du transport du matériel en petite vitesse depuis la gare la plus proche du point d'atterrissage jusqu'à Vincennes;

3° Sur pièces justificatives, et jusqu'à concurrence d'une somme de 50 francs, les débours occasionnés : *a.* par le transport du matériel par voie de terre du point de descente du ballon jusqu'à la gare la plus proche; *b.* par les dégâts causés aux cultures pendant l'atterrissage.

ART. 4. Les aéronautes pourront emmener des aides qui auront droit à l'indemnité de retour spécifiée au premier alinéa de l'article 3. Le nombre de ces aides est fixé comme suit :

1° Pour les ballons gonflés au gaz d'éclairage, *un* aide, si le volume du ballon est compris entre 1,500 et 3,000 mètres cubes, et *deux* aides pour les ballons de plus de 3,000 mètres cubes;

2° Pour les ballons gonflés au gaz hydrogène, *un* aide, si le volume du ballon est compris entre 1,000 et 2,600 mètres cubes, et *deux* aides si le ballon a plus de 2,000 mètres cubes.

ART. 5. Les aéronautes pourront emmener des passagers avec lesquels ils resteront libres de débattre à leur gré le prix du voyage, mais ils payeront de ce fait à l'Administration de l'Exposition une redevance de 40 francs par passager.

Ils devront faire connaître, avant la course, aux commissaires de service, les noms des passagers qu'ils emmènent et verser, entre les mains du trésorier du Comité, le montant des redevances correspondantes.

ART. 6. En principe, dans certains concours⁽¹⁾, l'Administration disposera, à bord des ballons prenant part à ces concours, de deux places gratuites au maximum qui seront occupées par des membres de la presse.

La redevance spécifiée à l'article 5 ne sera pas prélevée sur les places gratuites.

La désignation des ballons qui recevront ces passagers sera faite par le Comité d'organisation et par voie de tirage au sort en séance publique, *quatre jours francs* avant la date du concours.

Il sera tenu compte, dans le tirage au sort, du nombre de passagers que peut enlever chaque ballon prenant part au concours⁽²⁾.

Un aéronaute désigné une fois par le sort ne pourra être l'objet d'une nouvelle désignation avant que tous ses concurrents l'aient été eux-mêmes.

Tout aéronaute qui, sans motif légitime, renoncerait à concourir après avoir été désigné par le sort, sera exclu de tout concours ultérieur et de toute récompense.

ART. 7. Si, dans une épreuve quelconque de l'un des concours de ballons libres énumérés à l'article 2 du titre I, un concurrent s'est montré trop notablement insuffisant, le Comité d'organisation pourra prononcer la suppression totale ou partielle des avantages spécifiés aux articles 3 et 4 du titre II.

Pour les concours d'altitude et pour ceux de distance minimum par rapport à un point déterminé à l'avance, le Comité procédera conformément aux articles 8 et 9 ci-après.

ART. 8. Pour les concours d'*altitude*, les commissaires de service calculeront, avant le départ, la hauteur théorique que peut atteindre chaque ballon, étant donnés sa force ascensionnelle totale et le lest disponible, déduction faite d'une réserve pour la descente et l'atterrissage. (Voir barème n° 4.)

L'*indemnité de retour* ne sera acquise qu'aux aéronautes atteignant la hauteur correspondante aux $\frac{3}{4}$ du lest disponible.

ART. 9. Pour les concours de *distance minimum par rapport à un point déterminé*, l'indemnité de retour sera accordée jusqu'à une distance du point de départ égale à celle du point d'atterrissage désigné *majorée d'un quart*, sans que cette majoration puisse dépasser 25 kilomètres. Au delà de ce maximum, les frais supplémentaires seront à la charge du concurrent.

⁽¹⁾ Durée, 1^{re} et 2^e séries; plus longue distance parcourue, 1^{re} et 2^e séries; distance minimum par rapport à un point fixé à l'avance, 1^{re} et 2^e concours.

⁽²⁾ Il sera mis dans l'urne : pour un ballon de

600 à 1,500 mètres cubes, 1 bulletin; pour un ballon au-dessus de 1,500 mètres cubes, 2 bulletins; pour les ballons de moins de 600 mètres cubes, il ne sera mis dans l'urne aucun bulletin.

L'indemnité de retour sera complètement supprimée dans les cas d'atterrissage à une distance du point de départ égale au double de celle du point fixé.

ART. 10. En cas de circonstances atténuantes ou d'excuses légitimes, le Comité d'organisation pourra diminuer les pénalités prévues aux articles 8 et 9 et même les supprimer.

ART. 11. L'exclusion d'un concurrent prononcée par le Comité d'organisation, par application des prescriptions de l'article 20 du titre I, entraînera de droit la suppression des avantages spécifiés aux articles 3 et 4 du titre II.

CHAPITRE II — CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DES CONCOURS DE BALLONS LIBRES.

ART. 12. Les concours de ballons libres sont énumérés aux articles 1 et 2 du titre I.

Les dates de ces concours et les récompenses y afférentes sont fixées par les articles 12, 26, 27 et suivants du même titre.

ART. 13. Dans les concours de 1^{re} et 2^e séries (ballons handicapés), la course devra avoir lieu sans déposer d'aides ni de passagers, sans reprendre de lest et sans escales.

Si, dans ces concours, après un premier atterrissage, l'aéronaute veut continuer son voyage avec un équipage réduit, il le fera à ses risques et périls, et il sera bien entendu que la première partie du voyage entrera seule en ligne de compte pour l'attribution des récompenses et l'allocation des indemnités de retour.

ART. 14. Dans tous les concours de ballons libres, il est interdit de renflouer les ballons au moyen de gaz non emporté au départ.

Si du gaz a été emporté au départ dans des enveloppes auxiliaires, le poids de ces enveloppes sera compté comme lest.

ART. 15. Toute infraction aux articles 13 et 14 entraînera l'exclusion du concurrent.

ART. 16. Dans les épreuves de *durée* et de *plus longue distance parcourue*, si le nombre des concurrents le permet, chaque série pourra comprendre des épreuves à deux degrés.

Les épreuves du 2^e degré réuniront les concurrents les mieux classés dans les épreuves du 1^{er} degré. Leur nombre sera fixé par le Comité d'organisation d'après les résultats des épreuves au 1^{er} degré.

Suivant le nombre des concurrents pour ces épreuves du 2^e degré, le Comité d'organisation pourra réunir dans une même épreuve du 3^e degré les concurrents ayant pris part à des concours de séries différentes.

Il pourra même réunir dans une épreuve unique les concurrents ayant pris part à des concours soit de durée, soit de plus longue distance parcourue.

Il pourra, enfin, suivant les conditions atmosphériques, déterminer la nature, durée ou distance, de ce concours unique du 2^e degré au moment du départ des ballons.

ART. 17. Par mesure de sécurité, dans les concours d'*altitude*, les aéronautes, aides et passagers, devront, avant le départ, présenter aux Commissaires de service un certificat de médecin attestant chez eux l'intégrité des fonctions de la circulation et de la respiration.

Les aéronautes recevront, au moment de leur départ, par les soins du Comité d'organisation, les baromètres enregistreurs ou témoins plombés, qui serviront à la constatation des altitudes atteintes⁽¹⁾.

Ces instruments, à peine de *disqualification*, devront être rapportés en un état tel qu'on puisse juger des résultats du concours.

ART. 18. Pour chacun des concours de ballons libres, le classement sera fait par le jury en se conformant aux prescriptions ci-après :

Concours de durée. — La durée du voyage sera comptée en prenant le temps écoulé depuis l'heure

⁽¹⁾ Les aéronautes sont invités à prendre sous leur responsabilité toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et celle de tous ceux qui les

accompagnent, tant pour les conditions de vie dans les hautes régions atmosphériques que pour les dangers de tout ordre que présentent les descentes trop rapides.

du départ déterminée par les commissaires de service jusqu'à celle de l'atterrissage définitif, le temps des escales étant défalqué, s'il y a lieu.

Les prix seront attribués aux aéronautes qui auront réalisé les plus longues durées de voyage.

Concours d'altitude. — Les prix seront décernés aux aéronautes qui auront atteint, d'après les indications des baromètres témoins ou enregistreurs, les plus hautes altitudes.

Concours de plus longue distance parcourue. — La distance sera mesurée en ligne droite sur la carte, depuis le point de départ jusqu'au point d'atterrissage définitif.

Les prix seront attribués aux aéronautes qui auront couvert la plus longue distance ainsi mesurée.

Concours de distance minimum par rapport à un point fixé à l'avance. — Ce point sera désigné aux concurrents au moment du départ par les Commissaires de service⁽¹⁾.

Les prix seront attribués aux aéronautes qui auront atterri à la distance la plus faible du point désigné.

ART. 19. Les concurrents seront informés, par les soins du Comité d'organisation, des justifications qu'ils auront à produire à leur retour pour établir d'une façon officielle l'heure et le point d'atterrissage définitif et, s'il y a lieu, les heures de début et de fin des escales.

ART. 20. Les concurrents devront emporter et tenir un livre de bord.

Ce livre, qui sera paraphé avant le départ par l'un des commissaires, sera remis au retour au Comité d'organisation qui en délivrera récépissé et le restituera après la clôture des concours.

CHAPITRE III — CONDITIONS IMPOSÉES AUX AÉRONAUTES CONCURRENTS .

ART. 21. Les conditions énumérées aux articles 22 à 30 inclus ne s'appliqueront qu'aux aéronautes eux-mêmes, c'est-à-dire, pour chaque ascension, à la personne qui prendra la responsabilité du voyage et exercera le commandement à son bord.

ART. 22. Pour être admis à prendre part au concours avec la qualité d'aéronaute définie à l'article précédent, il faudra être âgé de 21 ans au moins; toutefois, la limite d'âge sera abaissée à 18 ans pour les aéronautes qui se proposent de voyager seuls sans aides ni passagers. Les aéronautes âgés de moins de 21 ans devront être autorisés par leurs parents ou tuteurs.

ART. 23. La demande d'admission dont l'envoi est prescrit par l'article 14, titre I (voir p. 159), devra être accompagnée de deux pièces au moins : 1° un document authentique permettant de constater l'âge du candidat; 2° un relevé des ascensions libres exécutées par lui⁽²⁾. Les concurrents auront intérêt à faire ce relevé aussi complet que possible et à y mentionner toutes les circonstances de lieu, de dates, de personnes, de conditions météorologiques, etc., qui seraient susceptibles d'éclairer le Comité et de permettre la vérification du relevé.

A ce dossier obligatoire, les candidats pourront joindre toutes les pièces qu'ils jugeront de nature à prouver leur capacité technique.

Les candidats devront envoyer ce dossier *quarante-cinq jours* au minimum avant la date fixée pour le premier concours auquel ils voudront prendre part. La demande d'admission ne devra viser que ce seul concours; si elle se rapportait à plusieurs concours différents, on ne tiendrait compte que du premier en date.

Il est, en outre, rappelé que le montant des droits d'inscription (voir art. 16, titre I, page 160) devra parvenir au Comité en même temps que la demande d'admission.

ART. 24. Nul ne sera admis au concours s'il n'a exécuté antérieurement au moins trois ascensions libres en qualité d'aéronaute chargé de la direction de ces ascensions.

Deux épreuves supplémentaires ont été organisées⁽¹⁾ : dans le premier concours, on a désigné aux concurrents un point d'escale et un point d'atterrissage; dans le second concours, les concurrents ont choisi

eux-mêmes, avant départ, leur point d'atterrissage,

⁽²⁾ Les candidats âgés de moins de 21 ans devront joindre à ces pièces le consentement écrit de leur père ou tuteur.

ART . 25. La condition imposée à l'article 24 est éliminatoire, mais sa réalisation n'entraînera pas forcément l'admission.

Celle-ci pourra être prononcée sur le seul examen du dossier; mais cet examen ne pourra entraîner le rejet que dans le cas où les conditions relatives à l'âge et aux *trois* ascensions ne seraient pas remplies.

Le Comité pourra employer tous les moyens qu'il jugera convenables pour s'assurer de la sincérité des pièces qui lui seront présentées.

ART . 26. Dans le cas où l'examen du dossier ne lui semblerait pas concluant, le Comité convoquera le candidat pour chercher, au moyen d'un interrogatoire, à s'assurer de ses capacités professionnelles.

Le refus par le candidat de se rendre à cette convocation entraînera de droit l'élimination du concours.

ART . 27. Si cet interrogatoire ne semble pas suffisamment probant, le Comité pourra imposer, à titre d'épreuve, au candidat une ou deux ascensions libres faites avec son matériel, mais sans aidés ni passagers.

Ceux qui se refuseront à subir cette épreuve seront éliminés de droit.

Les ascensions d'épreuve seront exécutées aux frais de l'Administration en profitant des concours auxquels peuvent prendre part les petits ballons.

L'admission pourra être prononcée après la première ou la deuxième de ces ascensions; le rejet définitif ne sera prononcé qu'après la deuxième.

ART . 28. Le certificat d'admission confèrera aux candidats le droit de participer à tous les concours ultérieurs sans nouvel examen personnel.

Cependant, dans le cas exceptionnel où il serait démontré, postérieurement à la délivrance d'un certificat d'admission, que le titulaire ne possède pas la capacité requise, le certificat pourra être retiré et l'admission aux concours ultérieurs refusée.

ART . 29. Pour chaque nouveau concours auquel ils désireront participer, les candidats titulaires d'un certificat d'admission ou en instance pour l'obtenir devront envoyer une demande écrite accompagnée du montant du droit d'inscription correspondant au nouveau concours. Ces demandes devront parvenir au Comité d'organisation *trente* jours au maximum et *dix* jours au minimum avant la date du concours.

Les candidats dont les demandes parviendront au Comité en dehors des délais fixés seront informés par écrit qu'elles ont été considérées comme non avenues; les autres recevront l'accusé de réception prévu à l'article 17 du titre I.

ART . 30. Dans le cas où le nombre des candidats munis de certificats d'admission et ayant obtenu l'acceptation de leur matériel dépasserait le nombre des concurrents à admettre à un concours déterminé, les aéronautes seront désignés suivant l'ordre des inscriptions et, en cas d'inscriptions faites le même jour, par voie de tirage au sort. Les candidats éliminés faute de place disponible resteront inscrits en tête de liste pour les concours ultérieurs de même nature ou des concours analogues, s'ils y consentent. S'ils ne désirent plus concourir, ils seront remboursés de la *totalité* du montant de leur droit d'inscription.

ART . 31. Les aéronautes qui se proposent d'emmener des aides dans l'un des concours devront faire connaître au Comité d'organisation les noms de ces aides.

Ces renseignements devront parvenir au président de ce Comité *cinq* jours au minimum avant la date fixée pour le concours.

Le Comité statuera sur l'acceptation ou le refus des aides proposés⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les aéronautes titulaires d'un certificat d'admission qui seraient proposés comme aides par d'autres aéronautes seront admis de plein droit et prendront, pour les ascensions, le titre de *seconds*.

CHAPITRE IV. — CONDITIONS EXIGÉES DU MATÉRIEL EMPLOYÉ POUR LES CONCOURS.

§ 1. *Prescriptions générales.*

ART. 32. Les ballons, filets et agrès de toute nature devant servir aux concours seront préalablement soumis à l'examen du Comité d'organisation en vue de s'assurer qu'ils remplissent les conditions nécessaires à la sécurité des ascensions.

ART. 33. Certaines de ces conditions sont purement géométriques, et leur vérification ne peut donner lieu à aucune contestation. La constatation de leur non-existence entraînera le rejet immédiat des objets défectueux. Le barème n° 1 fait connaître les conditions géométriques imposées.

ART. 34. Indépendamment des conditions géométriques, les ballons et agrès destinés aux concours devront présenter des conditions de solidité dont la constatation se fera de la manière suivante :

D'après les dimensions de l'aérostat et la nature du gaz à employer, on se rendra compte théoriquement de la résistance que doivent présenter les différentes parties du matériel. Les barèmes n° 2 et 3 donneront à ce sujet les indications nécessaires. On cherchera ensuite par un premier examen minutieux et détaillé à s'assurer si les objets présentés possèdent la solidité voulue. Leur acceptation pourra être prononcée sur ce seul examen. Sauf dans le cas d'un défaut complet de solidité, le rejet du matériel ne sera pas prononcé à la suite de ce premier examen, mais on procédera comme il est indiqué aux articles 35 et 36 ci-dessous.

ART. 35. En cas d'examen défavorable, les objets douteux seront soumis à une épreuve de résistance qui consistera à imposer à chaque objet un effort double du maximum de l'effort qu'il doit normalement supporter. L'agrès ainsi éprouvé ne devra présenter aucune avarie apparente. Le résultat de cette épreuve pourra entraîner l'acceptation ou le rejet du matériel éprouvé. Dans les cas douteux, on procédera conformément aux prescriptions de l'article 36. Les objets que l'aéronaute ne consentirait pas à soumettre à l'épreuve ci-dessus seront définitivement rejetés.

ART. 36. Après une épreuve déclarée douteuse, on prélèvera sur les objets des éprouvettes, qui seront soumises à des essais de rupture. En cas d'insuffisance de résistance constatée à ces essais, les agrès seront refusés. L'admission sera prononcée dans le cas contraire. Les charges de rupture minimum exigées des éprouvettes sont calculées de manière à donner un coefficient de sécurité minimum de 8 pour les enveloppes des ballons et de 10 pour les agrès.

Le rejet sera prononcé en cas de refus, par l'aéronaute, de laisser prélever des éprouvettes.

ART. 37. Il est bien entendu que le matériel présenté pour une ascension libre ne sera pas rejeté ou accepté en bloc, mais que le Comité d'organisation prendra une décision spéciale pour chacun des agrès.

ART. 38. Le matériel devant figurer dans un concours devra être rendu à destination, *cinq* jours au moins et *trente* jours au plus avant la date du concours. Le premier de ces délais sera réduit de vingt-quatre heures si le ballon a participé au concours précédent.

Un inventaire détaillé du matériel sera fait et l'aéronaute en recevra un récépissé.

ART. 39. Les objets acceptés pour les concours recevront une marque spéciale. Ceux qui seront refusés seront rendus au concurrent, auquel le motif du refus sera indiqué.

Les objets susceptibles d'être réparés ou modifiés pourront être présentés à nouvel examen; ceux dont la défectuosité serait jugée irrémédiable seront marqués comme définitivement rebutés et ne pourront être représentés. Toute infraction à cette prescription et toute fraude relative aux marques apposées par le Comité entraîneront l'exclusion pour les concours ultérieurs.

ART. 40. Les concurrents recevront une notification écrite de l'admission de leur matériel.

Les objets déjà admis et présentés pour un concours ultérieur seront soumis à un nouvel examen, pour constater qu'il ne leur est pas survenu d'avarie depuis leur dernière présentation.

ART. 41. Le montant du droit d'inscription sera remboursé intégralement aux aéronautes dont le matériel aura été refusé.

S 2. Prescriptions de détail.

A. BALLONS.

ART. 42. L'épreuve de résistance prévue à l'article 35 sera faite en insufflant de l'air au moyen d'un ventilateur à bras, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une pression double de la pression maximum, calculée au niveau du sol. Le barème n° 2 fait connaître ces pressions.

ART. 43. Les conditions de rupture des éprouvettes sont indiquées au barème n° 2.

ART. 44. Indépendamment des conditions de solidité communes à tous les agrès, les ballons devront posséder une imperméabilité suffisante.

Le Comité d'organisation pourra constater cette qualité, soit par un simple examen, soit par un gonflement à l'air, soit très exceptionnellement et en cas de contestation par le prélèvement d'éprouvettes et des essais de laboratoire.

B. SOUPAPES.

ART. 45. Les soupapes doivent, en général, être à double manœuvre : l'une de ces manœuvres, dite *réversible*, permet d'ouvrir et de fermer à volonté pendant l'ascension un orifice pour l'issue du gaz; l'autre manœuvre sert au dégonflement final, pour lequel on ouvre un orifice qui ne peut plus se refermer.

Le barème n° 1 indique les sections minima exigées pour les orifices de manœuvre réversible et pour les orifices de dégonflement.

Ces sections ont été calculées de manière à perdre pendant la première minute d'ouverture $1/30$ du volume total du gaz par le petit orifice et $1/15$ par le grand.

ART. 46. Lorsqu'un ballon sera muni d'une corde de déchirure ou de tout autre dispositif susceptible de donner, en dehors de la soupape, une issue au gaz permettant de vider le ballon en quinze minutes au maximum, il suffira que les soupapes possèdent un orifice de manœuvre réversible, capable de débiter par minute $1/30$ du volume total du gaz.

ART. 47. Lorsque le ballon ne sera pas muni d'une corde de déchirure ni d'un dispositif analogue et lorsque la soupape ne possédera qu'un seul mode de manœuvre, celle-ci devra être réversible, mais l'orifice devra présenter la section exigée à l'article 45 pour le dégonflement, c'est-à-dire pouvoir débiter pendant la première minute $1/15$ du volume total du gaz.

C. APPENDICES.

ART. 48. Les ballons devront être pourvus, à leur partie inférieure, d'un orifice muni d'un dispositif désigné sous le nom d'*appendice*.

Le barème n° 1 fait connaître quelles sont les sections minima exigées pour les orifices d'appendice. Elles ont été calculées de manière à limiter l'excès de pression intérieure résultant d'une ascension rapide, conformément aux indications suivantes :

Si l'on projette une quantité de lest représentant une certaine fraction de la force ascensionnelle totale du gaz, l'excès de pression qui résultera de l'ascension provoquée par la projection du lest sera égal à une fraction de la pression normale, quatre fois plus petite que la précédente⁽¹⁾.

ART. 49. Les orifices béants, librement ouverts à la partie inférieure du ballon, ne seront pas admis; ils devront être munis soit d'une manche d'appendice, soit d'un mécanisme à clapet.

Les manches d'appendice devront être terminées vers le bas par une partie cylindrique d'une longueur égale au minimum à quatre fois son diamètre. Ces longueurs sont indiquées au barème n° 1.

⁽¹⁾ Un exemple numérique fera mieux comprendre cette condition. Considérons un ballon de 2,000 mètres cubes gonflé au gaz d'éclairage; la force ascensionnelle totale est de 1,400 kilogrammes et la pression intérieure maximum de $12^{\text{mm}} 7$ d'eau. Si l'on

projette brusquement 280 kilogrammes de lest représentant $1/5$ de la force ascensionnelle totale, l'excès de pression résultant de l'ascension provoquée ne sera que de $1/20$ de la pression primitive, qui est de $12^{\text{mm}} 7$, c'est-à-dire $0^{\text{mm}} 6$.

ART. 50. Les appendices à clapet devront s'ouvrir automatiquement à une pression déterminée. Les dispositions seront prises pour qu'ils ne puissent rester fermés au delà de cette pression.

ART. 51. Les pressions d'épreuve et les charges de rupture des étoffes indiquées pour les ballons aux articles 42 et 43 ont été calculées en supposant l'aérostat muni d'un appendice à manche ayant les dimensions définies aux articles 48 et 49.

Si la longueur de la manche est supérieure à la dimension exigée ou si l'appendice est muni d'un clapet donnant à la partie supérieure du ballon une pression plus élevée que celle qui résulterait d'une manche d'appendice de longueur réglementaire, il sera tenu compte des augmentations de pression intérieure et de tension qui seront la conséquence de ces dispositifs, dans les conditions prévues au barème n° 2.

D. FILETS.

ART. 52. Les efforts auxquels sont soumis les filets seront calculés à l'aide du barème n° 3. Ces efforts sont égaux à la force ascensionnelle totale diminuée du poids du ballon, de la soupape et de l'appendice.

Les efforts ainsi obtenus sont multipliés par le coefficient 1,414 pour tenir compte de l'obliquité des cordages, supposée égale au maximum à 45 degrés.

E. SUSPENSIONS ET AGRÈS DIVERS.

ART. 53. Pour les divers agrès suspendus directement ou indirectement au filet, les charges d'épreuves et les essais de rupture seront évalués au moyen du barème n° 3, qui donne la force ascensionnelle totale; il conviendra d'en retrancher le poids du ballon et des agrès supérieurs à celui dont on s'occupe.

ART. 54. Les agrès pouvant être placés dans leur situation régulière pour être soumis aux épreuves de résistance prévues à l'article 35, il n'y a pas lieu de majorer les charges pour tenir compte de l'obliquité des cordages.

Il n'en est pas de même dans les essais de rupture, prévus à l'article 36, pour lesquels cette majoration sera appliquée.

ART. 55. Autant que possible, on appliquera les charges d'épreuve simultanément à plusieurs agrès réunis les uns aux autres dans leur position d'ascension. Cette façon de procéder abrégera les opérations et elle présentera en outre l'avantage beaucoup plus précieux d'éprouver non seulement les agrès individuellement, mais de vérifier la solidité de leurs assemblages.

F. NACELLES, GUIDE-ROPES, ANCRÉS, ETC.

ART. 56. Les planchers des nacelles devront être pleins et suffisamment solides pour résister aux chocs; les parois latérales pourront être à claire-voie, avec ou sans tissus pour masquer les intervalles.

ART. 57. Les parois verticales des nacelles devront avoir une hauteur de 80 centimètres au minimum, comptée à partir du dessus du plancher.

ART. 58. Tous les aérostats devront être munis de guide-ropes dont le poids minimum, indiqué au barème n° 3, est fixé à 1/50 de la force ascensionnelle totale.

Ces guide-ropes pourront être simples ou multiples, au gré de l'aéronaute, qui sera libre de les constituer comme il l'entendra, pourvu que leur poids total ne soit pas inférieur au minimum indiqué.

ART. 59. Chaque aérostat devra être muni d'une ancre bien construite et suffisamment solide pour produire en général l'arrêt du ballon.

ART. 60. Les engins d'arrêt ou de manœuvre autres que ceux désignés aux articles précédents pourront être autorisés après examen du Comité d'organisation, qui aura la faculté d'écarter définitivement tout système dont il jugerait l'emploi dangereux.

CHAPITRE V. — POLICE DES CONCOURS

ART. 61. Le Comité d'organisation exercera une surveillance permanente sur toutes les opérations, depuis le commencement des préparatifs de gonflement jusqu'au départ de l'aérostat en ascension libre.

Cette surveillance aura pour but d'assurer l'exécution de toutes les précautions nécessaires pour la sécurité des aéronautes, des passagers et du public, d'éviter les fraudes dans les concours et les dépenses de gaz non justifiées.

Le Comité devra, d'ailleurs, laisser aux aéronautes toute latitude pour l'exécution de leurs manœuvres, dont ils seront responsables; il ne devra intervenir qu'en cas d'absolue nécessité, pour s'opposer à une opération dangereuse ou onéreuse pour l'Exposition.

Les articles suivants indiquent les principaux points sur lesquels portera la surveillance en question, mais cette énumération n'est pas limitative.

ART. 62. Le fonctionnement des soupapes et des appendices et leur mode de fixation au ballon seront l'objet d'une attention toute particulière; il en sera de même des cordes de déchirure.

Ces divers organes seront vérifiés le plus tard possible après le gonflement.

ART. 63. L'introduction du gaz dans un ballon n'aura lieu que sur l'ordre d'un Commissaire de service, qui pourra, en cas de nécessité, arrêter le gonflement et interrompre l'arrivée du gaz.

ART. 64. Pendant le gonflement, la surveillance aura principalement pour objet de constater l'imperméabilité du ballon et la bonne disposition du filet et des organes de manœuvre de la soupape et de la corde de déchirure.

ART. 65. Après le gonflement, on vérifiera le fonctionnement de l'appendice et on surveillera l'arrimage des divers agrès, en s'attachant particulièrement aux points suivants:

1° L'orifice inférieur de l'appendice devra être au minimum à 3 mètres au-dessus du plancher de la nacelle;

2° Les liaisons des divers agrès devront présenter une sécurité complète;

3° Les engins de manœuvre des soupapes, cordes de déchirure, etc., seront disposés de manière à rester en toute circonstance à portée de l'aéronaute et à ne pouvoir en aucun cas fonctionner inopinément. On essayera la manœuvre réversible de la soupape si cette opération ne présente pas d'inconvénient;

4° La manœuvre de l'ancre et des organes d'arrêt devra être facile et sans danger;

5° Les précautions seront prises pour éviter, soit au départ, soit en cours de route, la chute des sacs de lest ou de tout autre objet susceptible de blesser le public.

ART. 66. Les emplacements et les heures de départ seront fixés par les commissaires de service de façon à éviter la rencontre des aérostats participant aux mêmes concours.

ART. 67. La surveillance des concours et le contrôle des engins dévolus au Comité d'organisation n'engagent en aucun cas la responsabilité de ce Comité ni de l'Administration.

En conséquence, les aéronautes seront responsables vis-à-vis de leurs passagers, de leurs aides et des tiers de tous les accidents qui pourraient survenir en cours de route ou à l'atterrissage.

BARÈMES.

B A R È M E S .

BARÈME N° I.

BALLONS GONFLÉS À L'HYDROGÈNE.

BALLONS GONFLÉS AU GAZ D'ÉCLAIRAGE.

VOLUME des BALLONS V.	DIAMÈTRE des BALLONS $D = \sqrt{\frac{6V}{\pi}}$	CIRCON- FÉRENCE des BALLONS $C = \pi D$.	SOUPAPES.				APPENDICES.			LONGUEUR MINIMA de la partie rectiligne de la manche $l_H = 4 d_H$	VOLUME des BALLONS V.	DIAMÈTRE des BALLONS $D = \sqrt{\frac{6V}{\pi}}$	CIRCON- FÉRENCE des BALLONS $C = \pi D$.	SOUPAPES.				APPENDICES.		
			ORIFICE DE MANOEUVRE courante.		ORIFICE DE DÉGONFLEMENT définitif.		SECTION	DIAMÈTRE	LONGUEUR MINIMA de la partie rectiligne de la manche $l_H = 4 d_H$					ORIFICE DE MANOEUVRE courante.		ORIFICE DE DÉGONFLEMENT définitif.		SECTION	DIAMÈTRE	LONGUEUR MINIMA de la partie rectiligne de la manche $l_H = 4 d_H$
			Section minima $0,000089 D^{\frac{5}{2}}$	Diamètre minimum $0,01064 D^{\frac{3}{4}}$ (1)	Section minima $0,000178 D^{\frac{5}{2}}$	Diamètre minimum $0,01504 D^{\frac{3}{4}}$ (1)	minima $0,00049027 D^3$	minimum $0,0079 D^{\frac{3}{2}} d_H$ (1)						Section minima $0,000218 D^{\frac{5}{2}}$	Diamètre minimum $0,01668 D^{\frac{3}{4}}$ (1)	Section minima $0,000436 D^{\frac{5}{2}}$	Diamètre minimum $0,02358 D^{\frac{3}{4}}$ (1)	minima $0,000076977 D^3$	minimum $0,0099 D^{\frac{3}{2}} d_H$ (1)	
mètres cubes.	mètres	mètres.	décim. carrés	mètres.	décim. carrés	mètres.	décim. carrés.	mètres.	mètres.	mètres cubes.	mètres.	mètres.	décim. carrés	mètres	décim. carrés	mètres	décim. carrés.	mètres.	mètres.	
100.....	5,759	18,092	0,71	0,095	1,42	0,134	1,09	0,109	0,436	100.....	5,759	18,092	1,74	0,149	3,47	0,210	1,47	0,137	0,548	
150.....	6,592	20,710	0,99	0,112	1,99	0,159	1,40	0,134	0,536	150.....	6,592	20,710	2,43	0,176	4,86	0,249	2,21	0,168	0,672	
200.....	7,257	22,797	1,26	0,127	2,52	0,179	1,87	0,154	0,616	200.....	7,257	22,797	3,09	0,199	6,18	0,281	2,94	0,193	0,772	
250.....	7,816	24,554	1,52	0,138	3,04	0,197	2,34	0,173	0,692	250.....	7,816	24,554	3,72	0,218	7,45	0,308	3,68	0,216	0,864	
300.....	8,306	26,093	1,77	0,150	3,54	0,212	2,81	0,189	0,756	300.....	8,306	26,093	4,33	0,235	8,67	0,332	4,41	0,237	0,948	
350.....	8,744	27,469	2,01	0,160	4,02	0,226	3,28	0,204	0,816	350.....	8,744	27,469	4,93	0,251	9,86	0,355	5,15	0,256	1,024	
400.....	9,142	28,719	2,25	0,169	4,50	0,239	3,75	0,218	0,872	400.....	9,142	28,719	5,51	0,265	11,02	0,375	5,88	0,274	1,096	
450.....	9,508	29,869	2,48	0,178	4,96	0,252	4,21	0,232	0,928	450.....	9,508	29,869	6,08	0,279	12,15	0,395	6,62	0,290	1,160	
500.....	9,847	30,937	2,71	0,186	5,42	0,262	4,68	0,244	0,976	500.....	9,847	30,937	6,63	0,291	13,27	0,411	7,33	0,306	1,228	
600.....	10,465	32,875	3,15	0,200	6,31	0,283	5,62	0,267	1,068	600.....	10,465	32,875	7,72	0,314	15,44	0,444	8,82	0,335	1,340	
700.....	11,016	34,608	3,58	0,214	7,17	0,302	6,55	0,289	1,156	700.....	11,016	34,608	8,78	0,335	17,56	0,473	10,29	0,362	1,448	
800.....	11,518	36,184	4,01	0,226	8,01	0,319	7,48	0,309	1,236	800.....	11,518	36,184	9,81	0,354	19,63	0,500	11,76	0,387	1,548	
900.....	11,979	37,633	4,42	0,237	8,84	0,335	8,43	0,328	1,312	900.....	11,979	37,633	10,83	0,372	21,65	0,525	13,23	0,410	1,690	
1,000.....	12,407	38,978	4,83	0,248	9,65	0,350	9,36	0,345	1,380	1,000.....	12,407	38,978	11,82	0,388	23,64	0,549	14,70	0,433	1,732	
1,200.....	13,184	41,420	5,62	0,267	11,24	0,378	11,23	0,378	1,512	1,200.....	13,184	41,420	13,76	0,419	27,52	0,592	17,64	0,474	1,896	
1,400.....	13,880	43,604	6,39	0,285	12,78	0,403	13,11	0,409	1,636	1,400.....	13,880	43,604	15,65	0,447	31,29	0,632	20,58	0,512	2,048	
1,600.....	14,511	45,589	7,14	0,301	14,28	0,426	14,98	0,437	1,748	1,600.....	14,511	45,589	17,49	0,472	34,97	0,668	23,52	0,547	2,188	
1,800.....	15,092	47,414	7,88	0,317	15,75	0,447	16,85	0,463	1,852	1,800.....	15,092	47,414	19,29	0,496	38,58	0,701	26,46	0,580	2,320	
2,000.....	15,632	49,109	8,60	0,331	17,20	0,467	18,73	0,488	1,952	2,000.....	15,632	49,109	21,06	0,518	42,12	0,733	29,40	0,612	2,448	
2,500.....	16,839	52,901	10,36	0,363	20,71	0,513	23,41	0,546	2,184	2,500.....	16,839	52,901	25,36	0,569	50,73	0,804	36,75	0,684	2,736	
3,000.....	17,894	56,216	12,06	0,392	24,11	0,554	28,09	0,598	2,392	3,000.....	17,894	56,216	29,53	0,614	59,06	0,866	44,10	0,749	2,996	
3,500.....	18,838	59,180	13,71	0,418	27,41	0,590	32,77	0,646	2,584	3,500.....	18,838	59,180	33,57	0,655	67,15	0,925	51,46	0,809	3,236	
4,000.....	19,695	61,873	15,32	0,441	30,64	0,624	37,45	0,690	2,760	4,000.....	19,695	61,873	37,53	0,692	75,05	0,978	58,81	0,865	3,460	
4,500.....	20,484	64,351	16,90	0,464	33,80	0,655	42,14	0,732	2,928	4,500.....	20,484	64,351	41,40	0,727	82,79	1,028	66,16	0,918	3,672	
5,000.....	21,216	66,651	18,45	0,484	36,90	0,685	46,82	0,772	3,088	5,000.....	21,216	66,651	45,20	0,759	90,39	1,074	73,51	0,967	3,868	

(1) Dans le cas où l'orifice est circulaire.

BARÈME N° 2.

BALLONS GONFLÉS À L'HYDROGÈNE.

VOLUME des BALLONS V.	DIAMÈTRE des BALLONS $D = \sqrt[3]{\frac{6V}{\pi}}$	PRESSION INTÉRIEURE maxima $Q_H = 1,1(D + l_H)$	PRESSION D'ÉPREUVE $P_H = 2 Q_H$	TENSION MAXIMA de l'étoffe par mètre linéaire $T_H = \frac{1,1(D + l_H)D}{4}$	TENSION DE RUPTURE D'UNE ÉTOFFE de 0 m. 05 de largeur.			AUGMENTATION DE LA TENSION DE L'ÉTOFFE		AUGMENTATION DES TENSIONS DE RUPTURE D'UNE ÉTOFFE DE 0 M. 05 DE LARGEUR						
					COEFFICIENTS DE SÉCURITÉ.			pour 1 kilogramme de pression supplémentaire par mètre carré à l'appendice $\Delta T = \frac{D}{4} \times 1^k$	pour 1 mètre de longueur supplémentaire de manche $\Delta T_H = \frac{1,1 D}{4}$	pour 1 kilogramme de pression supplémentaire à l'appendice.			pour 1 mètre supplémentaire de longueur à l'appendice.			
					6	8	10			6	8	10	6	8	10	
					$t_{H_6} = \frac{6}{20} T_H$	$t_{H_8} = \frac{8}{20} T_H$	$t_{H_{10}} = \frac{10}{20} T_H$	$\delta t_6 = \frac{6}{20} \Delta T$	$\delta t_8 = \frac{8}{20} \Delta T$	$\delta t_{10} = \frac{10}{20} \Delta T$	$\delta t_{H_6} = \frac{6}{20} \Delta T_H$	$\delta t_{H_8} = \frac{8}{20} \Delta T_H$	$\delta t_{H_{10}} = \frac{10}{20} \Delta T_H$			
kilogrammes.	mètres.	kilogrammes.	kilogrammes	kilogrammes	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.
100.....	5,759	6,815	14	9,812	3	4	5	1,440	1,584	0,432	0,576	0,720	0,475	0,634	0,792	
150.....	6,592	7,841	16	12,922	4	5	6	1,648	1,813	0,494	0,659	0,824	0,544	0,725	0,907	
200.....	7,257	8,660	17	15,711	5	6	8	1,814	1,995	0,544	0,726	0,907	0,599	0,798	0,998	
250.....	7,816	9,359	19	18,287	5	7	9	1,954	2,149	0,586	0,782	0,977	0,645	0,860	1,075	
300.....	8,306	9,969	20	20,701	6	8	10	2,077	2,284	0,623	0,831	1,038	0,685	0,914	1,142	
350.....	8,744	10,516	21	22,988	7	9	11	2,186	2,405	0,656	0,874	1,093	0,722	0,962	1,203	
400.....	9,142	11,015	22	25,175	8	10	13	2,286	2,514	0,686	0,914	1,143	0,754	1,006	1,257	
450.....	9,508	11,480	23	27,288	8	11	14	2,377	2,615	0,713	0,951	1,180	0,785	1,046	1,308	
500.....	9,847	11,905	24	29,308	9	12	15	2,462	2,708	0,739	0,985	1,221	0,812	1,083	1,354	
600.....	10,465	12,686	25	33,190	10	13	17	2,616	2,878	0,785	1,047	1,308	0,863	1,151	1,439	
700.....	11,016	13,389	27	36,873	11	15	18	2,754	3,029	0,826	1,102	1,377	0,909	1,212	1,515	
800.....	11,518	14,029	28	40,397	12	16	20	2,880	3,167	0,864	1,152	1,440	0,950	1,267	1,584	
900.....	11,979	14,620	29	43,784	13	18	22	2,995	3,294	0,898	1,198	1,497	0,988	1,318	1,647	
1,000.....	12,407	15,166	30	47,040	14	19	24	3,102	3,412	0,931	1,241	1,551	1,024	1,365	1,706	
1,200.....	13,184	16,166	32	53,283	16	21	27	3,296	3,626	0,989	1,318	1,646	1,088	1,450	1,813	
1,400.....	13,880	17,068	34	59,226	18	24	30	3,470	3,817	1,041	1,385	1,735	1,145	1,527	1,909	
1,600.....	14,511	17,885	36	64,883	19	26	32	3,628	3,991	1,088	1,451	1,814	1,197	1,596	1,996	
1,800.....	15,092	18,638	37	70,321	21	28	35	3,773	4,150	1,132	1,509	1,887	1,245	1,660	2,075	
2,000.....	15,632	19,342	39	75,589	23	30	38	3,908	4,299	1,172	1,563	1,954	1,290	1,720	2,150	
2,500.....	16,839	20,925	42	88,090	26	35	44	4,210	4,631	1,263	1,684	2,105	1,389	1,852	2,316	
3,000.....	17,894	22,315	45	99,826	30	40	50	4,474	4,921	1,341	1,789	2,237	1,476	1,968	2,461	
3,500.....	18,838	23,564	47	110,975	33	44	55	4,710	5,180	1,413	1,884	2,355	1,555	2,072	2,590	
4,000.....	19,695	24,701	49	121,623	36	49	61	4,924	5,416	1,477	1,970	2,462	1,625	2,166	2,708	
4,500.....	20,484	25,753	52	131,881	40	53	66	5,121	5,663	1,536	2,048	2,561	1,690	2,253	2,817	
5,000.....	21,216	26,734	53	141,797	43	57	71	5,304	5,834	1,591	2,122	2,652	1,750	2,334	2,917	

BARÈME N° 2. (Suite.)

BALLONS GONFLÉS AU GAZ D'ÉCLAIRAGE.

VOLUME des BALLONS V.	DIAMÈTRE des BALLONS $D = \sqrt{\frac{6V}{\pi}}$	PRESSION INTÉRIEURE maxima $Q_0 = 0,7 (D + l_0)$	PRESSION D'ÉPREUVE $P_0 = 2 Q_0$	TENSION MAXIMA de l'étoffe par mètre linéaire. $T_0 = \frac{0,7(D + l_0)D}{4}$	TENSION DE RUPTURE D'UNE ÉTOFFE de 0 m. 05 de largeur.			AUGMENTATION DE LA TENSION DE L'ÉTOFFE pour 1 kilogramme de pression supplémentaire par mètre carré à l'appendice $\Delta T = \frac{D}{4} \times 1^k$	pour 1 mètre de longueur supplémentaire de manche $\Delta T_0 = \frac{0,7 D}{4}$	AUGMENTATION DES TENSIONS DE RUPTURE D'UNE ÉTOFFE DE 0 M. 05 DE LARGEUR										
					COEFFICIENTS DE SÉCURITÉ.					pour 1 kilogramme de pression supplémentaire à l'appendice.			pour 1 mètre supplémentaire de longueur à l'appendice.							
					$\frac{6}{20} T_0$	$\frac{8}{20} T_0$	$\frac{10}{20} T_0$			COEFFICIENTS DE SÉCURITÉ.			COEFFICIENTS DE SÉCURITÉ.							
					$\frac{6}{20}$	$\frac{8}{20}$	$\frac{10}{20}$			$\frac{6}{20} \Delta T_0$	$\frac{8}{20} \Delta T_0$	$\frac{10}{20} \Delta T_0$	$\frac{6}{20} \Delta T_0$	$\frac{8}{20} \Delta T_0$	$\frac{10}{20} \Delta T_0$					
kilogrammes.	mètres.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.
100.....	5,759	4,415	9	6,356	2	3	3	1,440	1,001	0,432	0,576	0,720	0,300	0,400	0,501					
150.....	6,592	5,085	10	8,380	3	3	4	1,648	1,154	0,494	0,659	0,824	0,346	0,462	0,577					
200.....	7,257	5,620	11	10,196	3	4	5	1,814	1,270	0,544	0,726	0,907	0,380	0,508	0,635					
250.....	7,816	6,076	12	11,873	4	5	6	1,954	1,368	0,586	0,782	0,977	0,410	0,547	0,684					
300.....	8,306	6,478	13	13,452	4	5	7	2,077	1,454	0,623	0,831	1,038	0,436	0,582	0,727					
350.....	8,744	6,838	14	14,948	4	6	7	2,186	1,530	0,656	0,874	1,093	0,459	0,612	0,765					
400.....	9,142	7,167	14	16,380	5	7	8	2,286	1,600	0,686	0,914	1,143	0,480	0,640	0,800					
450.....	9,508	7,468	15	17,751	6	7	9	2,377	1,664	0,713	0,951	1,189	0,499	0,666	0,832					
500.....	9,847	7,753	16	19,086	6	8	10	2,462	1,723	0,739	0,985	1,231	0,517	0,689	0,862					
600.....	10,465	8,264	17	21,621	6	9	11	2,616	1,831	0,785	1,047	1,308	0,549	0,732	0,916					
700.....	11,016	8,725	17	24,029	7	10	12	2,754	1,928	0,826	1,102	1,377	0,578	0,771	0,964					
800.....	11,518	9,146	18	26,336	8	11	13	2,880	2,016	0,864	1,152	1,440	0,605	0,806	1,008					
900.....	11,979	9,533	19	28,549	9	11	14	2,995	2,096	0,898	1,198	1,497	0,629	0,838	1,048					
1,000.....	12,407	9,897	20	30,698	9	12	15	3,102	2,171	0,931	1,241	1,551	0,651	0,868	1,086					
1,200.....	13,184	10,557	21	34,796	10	14	17	3,296	2,307	0,989	1,318	1,646	0,692	0,923	1,154					
1,400.....	13,880	11,150	22	38,691	12	15	19	3,470	2,429	1,041	1,388	1,735	0,729	0,972	1,215					
1,600.....	14,511	11,689	23	42,405	13	17	21	3,628	2,539	1,088	1,451	1,814	0,762	1,016	1,270					
1,800.....	15,092	12,188	24	45,985	14	18	23	3,773	2,642	1,132	1,509	1,887	0,793	1,057	1,321					
2,000.....	15,632	12,656	25	49,460	15	20	25	3,908	2,736	1,172	1,563	1,954	0,821	1,094	1,368					
2,500.....	16,839	13,703	27	57,676	17	23	29	4,209	2,946	1,263	1,684	2,105	0,884	1,178	1,474					
3,000.....	17,894	14,623	29	65,416	20	26	33	4,474	3,131	1,342	1,789	2,237	0,939	1,252	1,566					
3,500.....	18,838	15,452	31	72,771	22	29	36	4,710	3,297	1,413	1,884	2,355	0,989	1,319	1,649					
4,000.....	19,695	16,209	32	79,810	24	32	40	4,924	3,447	1,477	1,970	2,462	1,034	1,379	1,724					
4,500.....	20,484	16,909	34	86,591	26	35	43	5,121	3,585	1,536	2,048	2,561	1,076	1,434	1,793					
5,000.....	21,216	17,559	35	93,133	28	37	47	5,304	3,713	1,591	2,122	2,652	1,114	1,485	1,857					

1^{re} PARTIE.

BARÈME

N° 3.

2^e PARTIE.

VOLUME DES BALLONS V. mètres cubes.	BALLONS GONFLÉS À L'HYDROGÈNE.		BALLONS GONFLÉS AU GAZ D'ÉCLAIRAGE.		CHARGES					
	FORCE ASCENSIONNELLE TOTALE $F_H = 1,1 V.$	POIDS MINIMUM du GUIDE-ROPE $P_H = 0,02 F_H.$	FORCE ASCENSIONNELLE TOTALE $F_G = 0,7 V.$	POIDS MINIMUM du GUIDE-ROPE $P_G = 0,02 F_G.$	NORMALES des FILETS, SUSPENSIONS, nacelle N.	IMPOSÉES AUX FILETS en tenant compte de l'obliquité $P = 1,414 N.$	D'ÉPREUVE DES FILETS 2 P.	DE RUPTURE DES FILETS 10 P.	D'ÉPREUVE DES SUSPENSIONS et autres agrès 2 N.	DE RUPTURE DES SUSPENSIONS et autres agrès 10 N.
	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.
100.....	110	2,200	70	1,400	100	144,400	283	1,414	200	1,000
150.....	165	3,300	105	2,100	150	212,100	424	2,121	300	1,500
200.....	220	4,400	140	2,800	200	282,800	566	2,828	400	2,000
250.....	275	5,500	175	3,500	250	353,500	707	3,535	500	2,500
300.....	330	6,600	210	4,200	300	424,200	848	4,242	600	3,000
350.....	385	7,700	245	4,900	350	494,900	990	4,949	700	3,500
400.....	440	8,800	280	5,600	400	565,600	1,131	5,656	800	4,000
450.....	495	9,900	315	6,300	450	636,300	1,273	6,363	900	4,500
500.....	550	11,000	350	7,000	500	707,000	1,414	7,070	1,000	5,000
600.....	660	13,200	420	8,400	550	777,700	1,555	7,777	1,100	5,500
700.....	770	15,400	490	9,800	600	848,400	1,697	8,484	1,200	6,000
800.....	880	17,600	560	11,200	650	919,100	1,838	9,191	1,300	6,500
900.....	990	19,800	630	12,600	700	989,800	1,980	9,898	1,400	7,000
1,000.....	1,100	22,000	700	14,000	750	1,060,500	2,121	10,605	1,500	7,500
1,200.....	1,320	26,400	840	16,800	800	1,131,200	2,262	11,312	1,600	8,000
1,400.....	1,540	30,800	980	19,600	850	1,201,900	2,404	12,019	1,700	8,500
1,600.....	1,760	35,200	1,120	22,400	900	1,272,600	2,545	12,726	1,800	9,000
1,800.....	1,980	39,600	1,260	25,200	950	1,343,300	2,687	13,433	1,900	9,500
2,000.....	2,200	44,000	1,400	28,000	1,000	1,414,000	2,828	14,140	2,000	10,000
2,500.....	2,750	55,000	1,750	35,000						
3,000.....	3,300	66,000	2,100	42,000						
3,500.....	3,850	77,000	2,450	49,000						
4,000.....	4,400	88,000	2,800	56,000						
4,500.....	4,950	99,000	3,150	63,000						
5,000.....	5,500	110,000	3,500	70,000						

NOTA.

—

La charge normale des filets, suspensions et nacelles s'obtient pour l'un quelconque de ces agrès en retranchant de la force ascensionnelle totale donnée par le barème n° 3, 1^{re} partie, les poids de tous les agrès placés plus haut que l'agrès considéré, une fois le ballon arrimé.

BAREME N° 4. (Suite.)

VOLUMES DES BALLONS.	LEST PROJETÉ ET ALTITUDES ATTEINTES.																
	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	600	700	800	900	1,000	1,100	1,200
	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.
mètres cubes.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
BALLONS DE 500 À 1,600 MÈTRES CUBES, GONFLES A L'HYDROGÈNE.																	
500.....	770	1,590	2,540	3,610	4,880	6,300	8,090										
600.....	630	1,300	2,060	2,890	3,820	4,880	6,050	7,460	9,170								
700.....	530	1,100	1,710	2,400	3,140	3,950	4,880	5,870	7,020	8,400							
800.....	470	960	1,490	2,060	2,690	3,360	4,070	4,880	5,740	6,740	9,170						
900.....	400	860	1,300	1,800	2,320	2,890	3,590	4,120	4,880	5,620	7,460						
1,000.....	370	770	1,170	1,590	2,040	2,540	3,070	3,610	4,200	4,880	6,300	8,090					
1,200.....	300	630	960	1,300	1,680	2,040	2,450	2,900	3,360	3,810	4,880	6,040	7,460	9,170			
1,400.....	260	530	820	1,100	1,400	1,710	2,040	2,400	2,750	3,140	3,950	4,880	5,870	7,020	8,400		
1,600.....	220	470	720	960	1,210	1,480	1,780	2,060	2,350	2,690	3,360	4,070	4,880	5,740	6,740	7,840	9,170
BALLONS DE 500 À 1,600 MÈTRES CUBES, GONFLÉS AU GAZ D'ÉCLAIRAGE.																	
500.....	1,220	2,680	4,490	6,780	10,000												
600.....	1,010	2,170	3,520	5,180	7,240	10,000											
700.....	870	1,820	2,920	4,190	5,690	7,590	10,000										
800.....	770	1,560	2,500	3,520	4,780	6,130	7,890	10,000									
900.....	670	1,380	2,170	3,180	4,050	5,190	6,500	8,040	10,000								
1,000.....	600	1,220	1,910	2,680	3,520	4,490	5,540	6,780	8,720	10,000							
1,200.....	490	1,010	1,560	2,170	2,800	3,520	4,310	5,180	6,130	7,240	10,000						
1,400.....	400	870	1,310	1,820	2,340	2,920	3,520	4,190	4,910	5,690	7,590	10,000					
1,600.....	370	770	1,150	1,560	2,010	2,500	2,890	3,520	4,100	4,760	6,130	7,890	10,005				

BARÈME N° 4. (Suite et fin.)

VOLUMES DES BALLONS.	LEST PROJETE ET ALTITUDES ATTEINTES.																						
	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	600	700	800	900	1,000	1,250	1,500	1,750	2,000	2,500	3,000	3,500	
	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.
mètres cubes.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
BALLONS DE 1,600 À 5,000 MÈTRES CUBES, GONFLÉS À L'HYDROGÈNE.																							
1,600.....	220	470	720	960	1,210	1,490	1,780	2,070	2,350	2,690	3,360	4,070	4,880	5,740	6,740	9,880							
1,800.....	200	400	630	860	1,080	1,300	1,540	1,800	2,070	2,320	2,890	3,590	4,120	4,880	5,620	7,980	11,400						
2,000.....	180	370	570	770	960	1,170	1,380	1,590	1,820	2,070	2,540	3,070	3,610	4,200	4,880	6,710	9,130						
2,500.....	160	290	450	600	770	910	1,040	1,250	1,410	1,590	1,950	2,340	2,740	3,180	3,610	4,880	6,300	8,100	10,390				
3,000.....	130	240	370	500	630	770	900	1,040	1,160	1,300	1,590	1,900	2,200	2,540	2,890	3,800	4,880	6,030	7,460	11,400			
3,500.....	110	200	310	410	540	650	770	880	1,000	1,100	1,340	1,590	1,850	2,120	2,400	3,140	3,940	4,880	5,870	8,400			
4,000.....	200	180	280	370	470	570	660	770	870	960	1,170	1,380	1,590	1,820	2,070	2,660	3,350	4,040	4,880	6,700	9,180		
4,500.....	90	170	240	330	400	500	590	690	770	860	1,040	1,200	1,390	1,590	1,800	2,320	2,890	3,590	4,120	5,620	7,460	9,800	
5,000.....	80	160	210	290	380	450	520	600	700	770	910	1,090	1,250	1,410	1,590	2,070	2,540	3,080	3,610	4,880	6,300	8,100	
BALLONS DE 1,600 À 5,000 MÈTRES CUBES, GONFLÉS AU GAZ D'ÉCLAIRAGE.																							
1,600.....	370	770	1,150	1,560	2,010	2,500	3,000	3,250	4,100	4,760	6,130	7,890	10,000										
1,800.....	330	670	1,010	1,380	1,770	2,170	2,600	3,180	3,520	4,050	5,190	6,500	8,040	10,200									
2,000.....	290	600	910	1,220	1,570	1,910	2,290	2,680	3,100	3,520	4,490	5,540	6,780	8,270	10,000								
2,500.....	230	460	730	970	1,220	1,490	1,780	2,060	2,370	2,680	3,370	4,080	4,900	5,780	6,780	10,000							
3,000.....	190	390	590	800	1,010	1,220	1,450	1,680	1,900	2,170	2,680	3,240	3,830	4,490	5,180	7,240	10,000						
3,500.....	170	330	500	700	870	1,030	1,220	1,400	1,610	1,820	2,240	2,680	3,170	3,660	4,190	5,690	7,590	10,000					
4,000.....	160	290	440	590	760	900	1,070	2,220	1,390	1,560	1,900	2,300	2,680	3,090	3,520	4,750	6,120	7,860	10,000				
4,500.....	130	260	390	510	660	800	940	1,080	1,220	1,380	1,680	2,000	2,420	2,680	3,180	4,030	5,180	6,480	8,040				
5,000.....	120	220	350	460	600	710	850	970	1,110	1,220	1,490	1,780	2,060	2,360	2,690	3,530	4,490	5,550	6,780	10,000			

TITRE III.

Règlement spécial des concours de photographie.

ARTICLE PREMIER. Pour être admis à prendre part aux concours de photographie, il faut être âgé de 18 ans au moins.

ART. 2. La demande d'admission que tout candidat devra envoyer conformément à l'article 14 du titre I^{er} mentionnera auquel des deux concours énumérés à l'article 3 du titre I^{er} le candidat veut prendre part, et (s'il s'agit du second) quel jour il désire monter en ballon pour prendre les clichés photographiques qu'il soumettra au jury.

Cette demande devra parvenir au président du Comité d'organisation *vingt* jours avant la date du premier concours, si le candidat demande à participer à ce concours, ou (s'il s'inscrit pour le second) trente jours avant la date à laquelle il demande à partir en ballon libre.

Elle sera accompagnée des pièces ci-après:

- 1° Un document permettant de constater l'âge du candidat;
- 2° Un album renfermant au moins 12 épreuves de clichés instantanés;
- 3° Une attestation signée par le candidat et par laquelle il certifiera que les photographies présentées à l'examen du Comité d'organisation ont été prises et développées par lui.

A ce dossier les candidats pourront joindre toutes les pièces qu'ils jugeront convenable de produire pour prouver leur capacité technique.

ART. 3. En même temps que leur demande d'admission, les candidats enverront le montant du droit d'inscription spécifié à l'article 16 du titre I^{er}.

ART. 4. Les candidats recevront, suivant le cas, soit un certificat d'admission, soit une notification écrite de leur élimination. Les candidats éliminés seront rayés du registre d'inscription et recevront le remboursement intégral du droit versé par eux. Les candidats admis aux concours débattront directement avec les aéronautes les conditions de leurs passages. Dans le but de leur faciliter cette entente, l'Administration leur fera connaître, aussitôt qu'elle le pourra, les noms des aéronautes inscrits pour les différents concours de ballons libres.

De leur côté, les concurrents photographes devront faire connaître au Comité d'organisation, trois jours avant la date fixée pour l'ascension à laquelle ils désirent participer, le nom de l'aéronaute qui les prendra à son bord.

Dans le cas où ils n'auraient pu s'entendre, ils devront déclarer forfait dans le même délai, et les droits d'inscription leur seront *intégralement* remboursés.

ART. 5. Les concurrents devront rapporter de leur ascension et présenter à l'examen du jury 12 épreuves au moins. Aucune condition particulière d'appareil ni de format d'épreuve ne sera imposée aux concurrents. Pour assurer la sincérité des concours, les plaques ou pellicules employées par les concurrents devront être timbrées par eux au départ et au retour. Cette opération sera faite dans le laboratoire de l'Administration et sous le contrôle des commissaires de service. Au retour, les concurrents devront présenter aux Commissaires à *peine de disqualification* toutes les plaques timbrées avant le départ, quel qu'en soit d'ailleurs l'état actuel.

ART. 6. Les concurrents classés par le jury dans le premier quart de la liste dressée dans l'un et l'autre concours seront remboursés jusqu'à concurrence de 400 kilomètres de leurs frais de retour en chemin de fer (2^e classe), depuis la gare la plus rapprochée du point d'atterrissage jusqu'à Paris, en passant par la voie la plus courte.

ART. 7. Les concurrents disqualifiés ne pourront en aucun cas obtenir le remboursement des frais de retour spécifiés à l'article 6.

CONTRÔLE DES CONCOURS DE BALLONS LIBRES.

RÈGLEMENT.

Le présent Règlement a pour but, en exécution des prescriptions de l'article 19 du Titre II du règlement général des concours d'aérostation, de fixer les mesures du contrôle propres à la sincérité des concours de ballons libres.

I. — PROCÉDÉS DE CONTRÔLE.

§ 1. *Divers procédés de contrôle.* — Les données des ascensions sont fournies, suivant le cas, par:

1° Le livre de bord; 2° les certificats des témoins de la descente ou des escales; 3° les lettres en blanc remises aux témoins de la descente ou des escales; 4° les lettres en blanc jetées en cours de route; 5° les instruments de contrôle; 6° les sacs de lest plombés; 7° le télégramme annonçant l'arrêt; 8° le registre des observations déposé au bâtiment de l'Aérostation, à Vincennes; 9° tels interrogatoires ou enquêtes que le Comité jugerait nécessaires.

§ 2. *Livre de bord.* — Conformément à l'article 20 du Règlement général, tout concurrent doit tenir un livre de bord. (Voir p. 188 et 189.)

Le livre de bord doit mentionner tous les détails de l'ascension: route suivie, heures du départ, des passages aux points intéressants ou remarquables, heures des escales, des arrêts, altitudes atteintes et toutes les circonstances dignes d'attention.

Le livre de bord est remis par le concurrent dans les vingt-quatre heures qui suivent son retour, au gardien du bâtiment de l'Aérostation, à Vincennes. Celui-ci en remet récépissé et le transmet sans délai à qui de droit.

Le livre de bord est signé par le concurrent qui certifie ses déclarations véritables; il est contresigné par tous les aides ou passagers, avec la mention suivante:

„Les aides et passagers, montant le ballon conduit par M. (nom du concurrent), certifient exactes les déclarations consignées ci-dessus en ce qui concerne l'ascension du (date).„
(Suivent les signatures.)

Le livre de bord ne peut être tenu avec un crayon pouvant s'effacer avec une gomme.

Les heures inscrites au livre de bord sont prises par rapport au temps moyen de Paris (heure de l'Observatoire).

Les aéronautes sont tenus de régler leurs montres avant départ, d'après les indications de l'horloge du bâtiment de l'Aérostation.

§ 3. *Certificats des témoins de la descente ou des escales.* — Les certificats d'atterrissage doivent être signés en principe par quatre témoins de la descente; la signature de ces témoins est certifiée par un magistrat municipal (ou agent de l'autorité, ou agent des chemins de fer), lequel appose son cachet sur le certificat.

Si la signature et le cachet d'un magistrat municipal (ou agent de l'autorité, ou agent des chemins de fer) ne peuvent être apposés sur le certificat, spécialement dans le cas d'escales, mention en sera faite sur le document dont il s'agit, avec attestation des témoins de descente.

Les heures portées au certificat sont prises soit par rapport au temps moyen du lieu de la descente, soit par rapport à l'heure des chemins de fer dans la région de la descente.

Des certificats en blanc, rédigés en plusieurs langues, seront remis, s'il y a lieu, aux concurrents avant le départ. (Voir p. 190.)

Ces certificats, utilisés ou non, doivent être remis en même temps que le livre de bord.

§ 4. *Lettres en blanc remises aux témoins de la descente ou des escales.* — Des formules de lettres en blanc, rédigées en plusieurs langues, seront remises, s'il y a lieu, aux concurrents avant départ.

Ils les distribueront aux témoins des descentes ou escales qui leur paraîtraient les plus qualifiés (agents de l'autorité, magistrats municipaux, instituteurs, etc., etc.) avec prière de les renvoyer, sans affranchir, au président du Comité.

Le détail de la remise de ces lettres en blanc sera, si possible, consigné au livre de bord (nombre de lettres distribuées, noms des témoins auxquels elles auront été remises, etc.).

Les formules non utilisées doivent être remises en même temps que le livre de bord.

§ 5. *Lettres en blanc jetées en cours deroute.* — Des formules de lettres en blanc (témoins de route) seront remises, s'il y a lieu, avant départ aux concurrents.

Ces formules sont destinées à être jetées à terre au cours de l'ascension. Elles seront, au préalable, roulées sous forme de comète et légèrement lestées.

Elles devront autant que possible être jetées près des lieux habités, en attirant l'attention des habitants.

Elles sont également employées en cas de brume cachant la terre, ou dans les parcours de nuit, pour déterminer la route suivie.

La projection de chacune des lettres dont il s'agit doit être mentionnée au livre de bord.

Les formules non utilisées doivent être remises en même temps que le livre de bord.

§ 6. *Instruments de contrôle.* — Les concurrents seront tenus de recevoir à leur bord tels instruments de contrôle que les commissaires de service jugeront utiles, et ils devront prendre toutes les mesures possibles pour les rapporter en bon état.

S'ils sont remis scellés, les scels devront être laissés intacts.

S'il est nécessaire, le concurrent sera tenu de remonter les instruments, suivant les indications qui lui seront données avant départ.

§ 7. *Sacs de lest plombés.* — Le lest emporté dans les concours handicapés (voir § 15) est remis aux concurrents en sacs numérotés et plombés. Tous les sacs, vides ou non, sont rapportés au bâtiment de l'Aérostation, à Vincennes. Les sacs non utilisés doivent être rapportés pleins et pourvus de leurs plombs.

§ 8. *Télégramme annonçant la fin de l'ascension.* — Aussitôt que possible après l'atterrissage définitif, les concurrents devront faire parvenir au Comité un télégramme donnant sommairement l'heure de descente, la ville la plus proche et, s'il y a lieu, l'indication sommaire des incidents graves, etc.

Ce télégramme devra être envoyé à l'adresse suivante : *Aérostation-Exposition-Vincennes.*

§ 9. *Registre des observations.* — Il est tenu par les soins des commissaires de service un registre des observations.

Ce registre est déposé au bâtiment de l'Aérostation, à Vincennes.

Il mentionne tous les détails des gonflements et des départs et tous les détails des opérations des concours. Il est signé par les commissaires de service.

§ 10. *Interrogatoires et enquêtes.* — Le Comité peut, en cas de doute ou de contestation, procéder à telles enquêtes qu'il jugera utiles pour la fixation aussi exacte que possible des données des ascensions. Il peut, dans certains cas, envoyer un de ses membres faire une enquête sur place.

II — MESURES APPLICABLES A CHAQUE GENRE DE CONCOURS.

§ 11. *Concours de durée.* — Les trois points à préciser d'une manière absolue sont : *a.* l'heure de départ; *b.* l'heure d'arrêt; *c.* s'il y a lieu, les heures d'arrivée et de départ aux escales.

a. L'heure de départ est fixée par le commissaire de service. Elle est consignée sur le registre des observations déposé au bâtiment de l'Aérostation. (Voir § 8.) Elle est donnée à l'aéronaute à son départ, de manière qu'elle puisse être consignée sur le livre de bord.

b. L'heure d'arrêt est déterminée par le livre de bord (voir § 2), le certificat (voir § 3), les lettres remises aux témoins (voir § 4), les instruments de contrôle (voir § 6).

Si l'arrêt a lieu la nuit, ou hors de la présence de tout habitant, mention en sera faite sur le livre de bord.

L'heure de l'arrêt est celle où cesse la marche du ballon et non pas l'heure à laquelle la nacelle touche terre. — Un ballon captif sur son guide-rope, son ancre, ou tout autrement, est arrêté.

c. Les heures d'arrivée aux escales sont fixées comme il est indiqué plus haut pour l'arrêt définitif. (Voir § 2, 3, 4, 5.)

Les heures de départ sont déterminées par le livre de bord (§ 2); les lettres remises aux témoins (§ 4); les instruments de contrôle (§ 6).

Tout arrêt volontaire du ballon ou tout arrêt involontaire de plus de 10 minutes est une escale et doit être déclaré comme tel⁽¹⁾.

d. Le parcours du ballon est fourni par le livre de bord (§ 2), par les indications portées sur les cartes emportées par l'aéronaute, par les lettres en blanc (§ 5) projetées de la nacelle.

§ 12. *Concours d'altitude.* — L'altitude maxima atteinte est fixée : *a.* par les instruments de contrôle (§ 6); *b.* par le livre de bord (§ 2) sur lequel le concurrent porte toutes les indications fournies par les instruments qu'il a emportés, en dehors des instruments de contrôle. Il devra noter, en même temps que les pressions, les températures correspondantes.

Les instruments dont les indications auront été consignées au livre de bord devront être déposés en même temps que ce livre, pour être soumis, si le Comité le juge utile, à des épreuves de comparaison.

§ 13. *Concours de plus longue distance parcourue.* — Le point à fixer avec précision est le lieu exact de la descente.

Il sera déterminé :

a. Par le livre de bord (§ 2) où sera mentionnée l'heure exacte de la descente par rapport au temps moyen de Paris et les distances du lieu d'atterrissage aux villes ou stations avoisinantes; *b.* par le certificat des témoins de la descente (§ 3); *c.* par les lettres en blanc remises aux témoins (§ 4); *d.* par des lettres en blanc jetées en cours de route (§ 5).

§ 14. *Concours de distance minima par rapport à un point fixé à l'avance.* — Le point à atteindre est fixé par les Commissaires de service qui le notifient par écrit à chaque concurrent et l'inscrivent au registre des observations. Les concurrents font mention du point à atteindre sur leur livre de bord.

La détermination du point d'atterrissage doit être faite avec plus de précision encore que dans le cas précédent.

Il est déterminé : *a.* par le livre de bord (§ 2); *b.* par le certificat des témoins de la descente (§ 3); *c.* par les lettres en blanc remises à ces témoins (§ 4).

L'indication du point exact de la descente est donnée sur tous les documents précités, soit par la distance à deux points remarquables (église, croisée de chemins, etc., etc.), soit par l'indication de l'écart ou lieu-dit.

Les concurrents devront en outre, si possible, marquer le point exact d'atterrissage soit sur une carte au 1/80000, soit sur un calque sommaire du cadastre.

§ 15. *Concours handicapés.* — Les concours handicapés (durée et distances, 1^{re} et 2^e séries) sont soumis aux mêmes mesures de contrôle que les concours libres de même nature. (Voir § 11 et 13.)

En outre, les concours handicapés sont soumis aux conditions spéciales suivantes :

a. Tout le lest emporté par les concurrents leur est remis en sacs numérotés et plombés. (Voir § 7.)

b. Une fraction du lest peut seule être dépensée en route pour les manœuvres. Le nombre de kilo-

⁽¹⁾ Par exemple, l'accrochage du guide-rope dans un arbre causant un arrêt de plus de 10 minutes est une escale.

grammes de lest disponible pour les manœuvres en cours d'ascension est égal à vingt pour cent (20 p. 100) du nombre exprimant le cube du ballon en mètres cubes, si le ballon est gonflé au gaz d'éclairage, et à trente pour cent (30 p. 100) si le ballon est gonflé à l'hydrogène. Dans le lest disponible sont compris les vivres, papiers, banderoles, etc.

c. En outre de ce lest disponible pour les manœuvres en cours d'ascension, les concurrents disposent d'une certaine force ascensionnelle au départ. Cette force ascensionnelle exprimée en kilogrammes est de 1, 2, 3, etc., p. 100 du nombre exprimant le cube du ballon. Les Commissaires de service déterminent pour chaque journée de concours le *quantum* de force ascensionnelle à admettre, suivant les circonstances atmosphériques.

d. Les Commissaires de service déterminent le cube de chaque ballon ; ils font peser le personnel et le matériel emporté dans chaque ballon ; ils font équilibrer à l'abri, sous hangar, les ballons entièrement chargés, prêts à partir ; vérifient la quantité de lest à bord ; enlèvent la quantité de lest correspondant à la force ascensionnelle au départ, et remettent au concurrent une note lui indiquant : la quantité de lest emporté ; le poids des vivres, papiers, banderoles, etc. ; le poids du lest disponible ; la force ascensionnelle disponible au départ. Ces indications sont portées au registre des observations.

A partir de ce moment, l'aéronaute concurrent est libre de sa manœuvre, en tant qu'elle ne compromet ni l'ordre, ni la sécurité des spectateurs et toute dépense de lest est prise sur la quotité disponible.

e. Toute projection hors de la nacelle, accidentelle ou non, de matériaux autres que le lest, les vivres, papiers et banderoles, etc., devra être mentionnée au livre de bord ; le poids de ces matériaux projetés devra venir en déduction du lest disponible. Le concurrent qui n'aura fait aucune projection hors de la nacelle, en dehors du lest, des vivres, papiers, banderoles, etc., le mentionnera expressément sur son livre de bord.

f. Les sacs de lest non employés devront être rapportés pleins, les plombs intacts, au bâtiment de l'Aérostation, à Vincennes ; les sacs vidés devront y être remis en même temps.

g. Si, pour une raison quelconque, un concurrent ne peut enlever la totalité du lest disponible indiquée ci-dessus, il doit néanmoins dans tous les cas partir avec la force ascensionnelle fixée par les Commissaires.

h. Tout refus de départ entraînera la perte du droit d'inscription ; en outre, les concurrents devront laisser leur ballon à la disposition du Comité pour opérer le transvasement du gaz dans un autre ballon, si les Commissaires le jugent utile.

(Page 1.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

AÉROSTATION.

COURSE INTERNATIONALE DE BALLONS DU

LIVRE DE BORD.

(Art. 2 du règlement sur le contrôle des concours.)

Nom de l'aéronaute

Noms des aides et passagers {

Date de l'ascension

Heure du départ

Poids des livres, papiers, etc. } TOTAL kilogrammes. } TOTAL GÉNÉRAL

Force ascensionnelle

Lest disponible

Lest plombé kilogrammes. }

Pression barométrique an départ à terre

Température au départ à terre

(Page 2.)

HEURES .	ALTITUDES.	PRESSIONS.	TEMPÉ- RATURES.	LEST JETÉ.	COUPS de SOUPAPE.	OBSERVATIONS DIVERSES : ÉTAT HYGROMÉTRIQUE, NUAGES, ROUTE SUIVIE, VITESSE, ETC.

(Page 4.)

OBSERVATIONS À L'ATERRISSAGE.

Heure de l'atterrissage définitif

Conditions de l'atterrissage. . . {

Lieu de l'atterrissage

Commune de

Canton de

Pression barométrique à terre

Température à terre

Certifié véritable par le concurrent soussigné :

A le 1900.

Les aides et passagers montant le ballon conduit par M. , certifient exactes les déclarations consignées ci-dessus en ce qui concerne l'ascension du

(Page 3.)

HEURES.	ALTITUDES.	PRESSIONS.	TEMPÉ- RATURES.	LEST JETÉ.	COUPS de SOUPAPE.	OBSERVATIONS DIVERSES : ÉTAT HYGROMÉTRIQUE, NUAGES, ROUTE SUIVIE, VITESSE, ETC.

CERTIFICAT D'ATTERRISSAGE.

LATIN.	FRANÇAIS.	RESPONDE QUÆSO. — RÉPONSES. ANTWORT. — ANSWERS.	ALLEMAND. — DEUTSCH.	ANGLAIS. — ENGLISH.
Ut cum summâ sinceritate globorum certamen agatur, ab administratoribus Expositionis oratur quicumque globum ad terram descendentem viderit ut quæstionibus infra scriptis respondeat et si fieri potest, responsum a magistratu municipali vel quocumque auctoritatis præposito pro certo attestari jubeat. Deinde hæc carta detur globi duci Domino...	Dans le but d'assurer la sincérité de la course, l'Administration de l'Exposition a l'honneur de prier les témoins de l'atterrissage du ballon de bien vouloir établir le présent certificat, de le faire certifier si possible par un magistrat municipal ou agent de l'autorité et de le remettre au commandant du ballon (M.	Um die Aufrichtigkeit des Konkursus zu bewahren, bittet die Werwaltung der Austeilung jene Personen ergehenst, welche von der Landung eines Ballons. Zeuge geworden sind dieses Schein aus zu stellen, durch irgend einen Municipal oder Staats beamten, wo möglich, bescheinigen zu lassen und es dem Refehler des Ballons zurück zu geben.	In order to ascertain the authenticity of the race the Committee of the Exhibition beg the witness of the balloon to please establish the present certificate and if possible, to have, it attested by a civil officer or representative of authority.
Ubinam globus ad terram descendit? { In quo vico? In quâ Provincia? Quæ Civitas proxima est?	Lieu d'atterrissage. { Commune. Département. Ville la plus voisine.	Landungsort... { Gemeinde Stadt. Kreis. Naehere.	Spot of landing. { District. County. Nearest town.
Quando globus terram tetigit? { Quâ feriâ? Quota die? Quotâ horâ certâ?	A quel moment exact le ballon a-t-il touché terre. { Jour de la semaine. Date. Heure.	Wann ist der Ballon zu Boden gekommen? { Tag. Datum. Uhr.	What was the exact moment the balloon landing? { Day of the week. Date. O'clock.
Concordatne hora prædicta cum horâ viæ ferreæ? Annon contra hanc antecedit vel sequitur? Quanta est differentia?	L'heure indiquée est-elle en concordance, en avance ou en retard sur l'heure des chemins de fer de la région, et de combien?	Gibt es ein Unterschied zwischen die obenangegebene Zeit und die Eisenbahn Zeit in dem betreffenden Lande und welch einer?	If the time stated in concordance with, in advance, or later, than the railway time and how much?
Utrum inanis super terra globus factus est, an rursus in altum ascendit?	Le ballon a-t-il été dégonflé ou est-il reparti dans les airs?	Ist der Ballon geleert worden, oder ist er in die Luft wieder fort?	Was the balloon empty or did it use again in the air?
Si rursus ascendit in altum globus, quotâ horâ certâ elevatus est?	Si le ballon est reparti dans les airs, à quelle heure a eu lieu ce départ?	Wann die Ballon in die Luft wieder fort ist, um wie viel Uhr?	If the balloon started again, at what o'clock did this departure take place?
Hic apponatur magistratus aut præpositi nomen et sigillum cum diæi mensis indicatione.	Visa du magistrat municipal ou d'un agent de l'autorité. Date : Cachet :	Visa des Municipal oder Staats beamten. Datum : Stempel :	Certificate of civil officer or representative of authority. Date: Seal:

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE COMMANDANT HIRSCHAUER

AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION.

AVANT-PROPOS.

Dès 1894 il était décidé qu'à côté de la grande expression matérielle d'industrie, d'art, d'éducation, qui devait former la partie principale de l'Exposition universelle de 1900, viendraient se grouper deux autres manifestations de l'activité humaine : les *Congrès* et les *Concours d'exercices physiques et de sports*.

L'adjonction de congrès à une exposition date de 1889 ; l'organisation d'un ensemble de concours sportifs marque, au contraire, un début ; rien de semblable ne s'était fait dans les expositions antérieures.

La *Commission des exercices physiques*, constituée à la fin de l'année 1894 sous la présidence du général baron Baillod, eut pour mission d'établir un programme d'ensemble des concours sportifs.

Le travail fut partagé en un certain nombre de sous-commissions, chacune d'elles s'occupant spécialement d'un genre de sport ; la *Sous-Commission de l'Aérostation* présentait des propositions dès le mois de janvier 1895 et la Commission les transmettait à l'Administration de l'Exposition par un Rapport général en date du 24 mai 1895.

Les arrêtés ministériels des 7 janvier 1895, 9 février 1900 et 12 février 1900 fixèrent les principes de l'organisation des concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

Les concours étaient divisés en un certain nombre de sections, l'Aérostation formant la section X.

Dans chaque section, un *Comité consultatif* spécial était institué, avec mission d'étudier les questions relatives à l'organisation de détail des concours ; le comité spécial de l'aérostation était nommé le 30 avril 1899.

Une *Commission supérieure des exercices physiques et des sports*, comprenant le président et un vice-président de chaque Comité consultatif spécial, eut la mission de coordonner les propositions des Comités de sections.

L'exécution des concours devait être confiée soit au Comité d'une association française ou internationale existante, soit à une Commission d'organisation spécialement constituée par le Commissaire général.

Cette dernière solution fut appliquée à l'Aérostation et le *Comité d'organisation des concours d'aérostation* entra en fonctions le 22 décembre 1895.

Enfin il était institué, pour chaque sport, un *Jury international* choisi en partie parmi les membres du Comité consultatif correspondant; le Jury international des concours d'aérostation fut formé par arrêté du 11 mai 1900.

PREMIÈRE PARTIE.

PREPARATION DES CONCOURS.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT DU SPORT AÉRONAUTIQUE AVANT L'EXPOSITION DE 1900.

La Commission des exercices physiques de 1894 avait, en ce qui concerne l'aérostation, à traiter une question toute nouvelle, car, pour la première fois, les courses de ballons étaient considérées comme un sport.

L'aérostation n'avait donné lieu qu'à des ascensions entreprises soit dans un but militaire, soit dans un but scientifique, soit à titre de simple spectacle, manifestations toujours isolées.

On pouvait sans doute citer, dans une période relativement récente, certaines ascensions remarquables soit par leur durée, soit par la longueur du parcours, mais l'idée de concours était exclue de ces expériences.

Tout au plus trouvait-on un embryon d'organisation dans certaines grandes fêtes aérostatiques organisées soit à Paris, soit à Bruxelles, en 1888, 1889 et 1890. Programme de la fête, règlement de la course, tout était improvisé pour la circonstance, sans laisser de trace durable⁽¹⁾

La Sous-Commission de l'aérostation avait donc à traiter une matière absolument neuve; il fallait, en réalité, poser les règles qui doivent régir un sport nouveau.

Un sport a toujours pour but de mettre aux prises, dans des épreuves rigoureuses et simultanées, un certain nombre de concurrents qui doivent développer le maximum de vigueur, d'adresse, d'endurance, de volonté, d'audace; il tend donc au développement de tout un ensemble de qualités physiques et morales.

Mais l'homme ne fait pas seulement appel à sa force, à son énergie; il met aussi souvent à son service les forces ou naturelles ou créées par l'industrie.

Si, dans la course à pied, par exemple, l'homme ne fait appel qu'à ses seules forces, dans le yachting, il utilisera un bateau, mu par le vent, la rame, la vapeur.

Pour l'aérostation, la Commission de 1894 se trouvait devant le fait suivant :

Les aéronautes ne disposaient, comme matériel, que de ballons libres, comme moteur, que des courants aériens.

⁽¹⁾ En 1888, 5 courses de ballons ayant, toujours pour but d'atteindre au plus près d'un endroit déterminé; 1889, 3 courses de même nature; 1890, 1 course de même nature.

La question des ballons dirigeables en était restée aux mémorables expériences du colonel Renard avec son ballon *la France* en 1884⁽¹⁾.

L'aviation, malgré les savantes recherches de MM. Ader, Lilienthal, Langley, Maxim, etc., ne promettait pas de résultat pratique immédiat.

Les concours qu'il s'agissait d'instituer ne paraissaient donc devoir comprendre, comme matériel, que des ballons libres.

Toutefois, devant les progrès incessants de la mécanique, devant les recherches faites par un grand nombre de savants, la question de la navigation aérienne par le plus lourd ou le plus léger que l'air pouvait recevoir une solution avant 1900; il était donc nécessaire de prévoir la possibilité d'organiser des concours de dirigeabilité.

Le sport aéronautique, réduit à la conduite du ballon libre, n'en offrait pas moins encore un champ très vaste à l'activité des concurrents et pouvait permettre d'organiser toute une série d'épreuves intéressantes.

Il faut observer, en effet, que si l'aéronaute participe au mouvement général de la couche aérienne dans laquelle il se trouve, s'il n'est pas encore maître absolu de sa translation horizontale, il est, par contre, maître de son mouvement vertical; il peut donc chercher à atteindre les couches les plus hautes de l'atmosphère; il peut aussi se maintenir très près du sol; il peut enfin, s'il reconnaît l'existence de courants aériens de directions différentes, chercher à se maintenir à l'altitude qui lui donnera la meilleure direction de marche.

Tous ces mouvements demandent à la fois une parfaite connaissance du matériel, une attention de tous les instants, une manœuvre rigoureuse et précise.

Dans certaines conditions, le voyage aérien nécessite de la part de l'aéronaute une présence d'esprit, une rapidité de décision et d'exécution tout à fait remarquables.

Enfin, lorsque les épreuves sont d'une certaine durée, elles obligent les aéronautes à une dépense considérable d'énergie physique et morale.

Il y avait bien là les éléments d'un sport, et d'un sport passionnant.

Passionnant, il l'est, non seulement pour les aéronautes, mais encore pour le public qui, toujours, suit avec un intérêt soutenu tout ce qui se rattache à l'aérostation.

Rien ne frappe la foule comme le spectacle toujours majestueux du départ d'un ballon; la part d'inconnu que l'on sait exister dans le voyage aérien, l'indécision même qui règne sur le point et les conditions d'arrivée, donnent un attrait spécial au spectacle.

Et si, au lieu d'un aéronaute partant isolément, on assiste au spectacle de plusieurs concurrents partant simultanément, avec un but commun, avec la résolution connue de tous de faire ce qu'il est humainement possible pour atteindre au résultat demandé, combien le spectacle devient plus grandiose et plus impressionnant !

⁽¹⁾ Ces expériences comportaient plusieurs ascensions avec des parcours de 12 à 15 kilomètres, retour au point de départ et vitesse propre du ballon de

6 m. 50 à la seconde. Les premières expériences de M. Santos-Dumont, ainsi que celles du comte Zeppelin, n'eurent lieu qu'à la fin de l'année 1900.

C'est dans la foule des spectateurs que se recrutent les nouveaux adeptes de l'aérostation ; il était donc nécessaire de convier dans une large mesure le public à assister aux épreuves.

CHAPITRE II.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES EXERCICES PHYSIQUES.

(SOUS-COMMISSION DE L'AÉROSTATION)

La Sous-Commission de l'aérostation, chargée par la Commission des exercices physiques de 1894 de préparer le programme des *concours aéronautiques* de 1900, a la composition suivante :

Président : M. le commandant Ch. RENARD. *Rapporteur* : M. le capitaine P. RENARD.

Membres : MM. Wilfrid DE FONVIELLE; Gaston TISSANDIER; capitaine WIART.

Elle tient cinq séances ; la présidence effective est exercée, en l'absence du commandant Ch. Renard, par M. Wilfrid de Fonvielle, doyen d'âge.

Les travaux de la Sous-Commission sont résumés dans un rapport du capitaine Paul Renard qui porte la date du 30 janvier 1895 et qui fut approuvé à l'unanimité par la Sous-Commission dans sa dernière séance (31 janvier 1895)⁽¹⁾.

Ce rapport est transmis par M. W. de Fonvielle, faisant fonction de président, à la Commission des exercices physiques, laquelle l'approuve entièrement.

La Sous-Commission de l'aérostation s'est préoccupée non seulement des concours à organiser, mais encore de leurs conditions d'exécution, tant au point de vue des installations matérielles que des conséquences financières.

Elle pose tout d'abord le principe d'ouvrir largement la porte à tous et à tous les progrès; les concours doivent être internationaux; ils doivent embrasser tout le domaine de l'aéronautique et comprendre tous les appareils de navigation aérienne, qu'ils soient plus lourds ou plus légers que l'air. Mais elle doit reconnaître que seuls les ballons libres sont entrés dans la pratique courante. Pour ceux-ci seulement, on peut tracer les lignes générales d'un programme.

Huit natures de concours sont proposées, savoir :

- | | |
|---|--|
| 1° Durée. | } Entre ballons de cubes sensiblement égaux. |
| 2° Distance. | |
| 3° Altitude. | |
| 4° Durée. | } Entre ballons de volumes différents. |
| 5° Distance. | |
| 6° Altitude. | |
| 7° Distance minima par rapport à un but imposé aux concurrents. | |
| 8° Distance minima par rapport à un but choisi par l'aéronaute. | |

⁽¹⁾ Étaient présents : MM. Wilfrid de Fonvielle, Paul Renard, Gaston Tissandier et capitaine Wiart, membres de la Sous-Commission, et de Tavernier, ingénieur de la ville de Paris.

Certains de ces concours peuvent donner lieu à plusieurs épreuves, auquel cas il y a lieu de réunir les concurrents les mieux classés dans les épreuves de 2^e degré ; la Sous-Commission prévoit donc de 12 à 15 journées de concours de ballons libres.

Quelques journées sont nécessaires pour d'autres concours à prévoir, soit concours supplémentaires de ballons libres, soit concours de montgolfières, ballons-sondes, procédés de gonflement, etc. On arrive ainsi à une prévision maxima de 20 journées de concours.

Telles sont les lignes générales du programme.

Sans prononcer le mot de handicap, la Sous-Commission propose déjà de chercher à égaliser les chances des concurrents employant des ballons de cubes différents. Le but à atteindre, c'est en effet de comparer entre eux les *aéronautes* concurrents en dehors de toute considération de *matériel*. Le moyen à employer, c'est de donner à chaque concurrent une quantité de lest disponible pour la manœuvre proportionnelle au cube du ballon.

Les mesures d'exécution des concours sont sommairement indiquées, savoir :

Les ascensions étant exécutées sous le patronage de l'Exposition, il est indispensable d'exiger des concurrents des garanties tant au point de vue de leur aptitude professionnelle que de la solidité de leur matériel ;

Les concours nécessitent des installations qui doivent comprendre un bâtiment permettant le dépôt, l'exposition, la visite du matériel et des emplacements avec prises de gaz pour les gonflements et les départs ;

Les concours doivent être ouverts à tous, démocratiquement organisés ; les concurrents doivent donc être défrayés de leurs dépenses, gaz et voyages.

La Sous-Commission de 1894 estime que les dépenses totales peuvent comprendre une dépense fixe de 150,000 francs pour les installations et une dépense de 14,000 francs par concours, soit un total d'environ 450,000 francs.

Dans ce dernier chiffre, sont compris la fourniture gratuite du gaz aux concurrents et le remboursement de leurs frais de retour du point d'atterrissage au point de départ.

Telles sont les propositions de la Sous-Commission de l'aérostation ; elles contiennent en germe toute l'organisation future et il ne sera apporté par la suite que peu de changements aux principes généraux posés.

CHAPITRE III.

RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF SPÉCIAL DE LA SECTION X (AÉROSTATION).

La Commission des exercices physiques de 1894-1895 n'avait en somme fixé que le cadre général des concours à organiser.

Il fallait maintenant entrer dans le détail de l'exécution, déterminer exactement la nature et le nombre des épreuves sportives, fixer les récompenses à attribuer aux vainqueurs des épreuves ; il fallait aussi se préoccuper des emplacements nécessaires, des installations à faire. Il fallait enfin établir le budget particulier de chaque sport.

Ce fut, en ce qui concerne l'aérostation, le rôle dévolu par l'Administration de l'Exposition au *Comité consultatif de la Section X*, qui eut en outre dans ses attributions la colombophilie⁽¹⁾.

§ I. Méthode de travail du Comité. — Le Comité consultatif de la Section X, nommé par le Ministre du commerce et de l'industrie dans le courant du mois d'avril 1899, tient sa première séance le 6 mai.

Il arrive à comprendre 51 membres, dont 8 spécialement nommés au titre de la colombophilie et 43 au titre de l'aérostation. (Voir annexe I.)

Parmi ces derniers, 9 ne paraissent à aucune des séances, 8 autres ne prennent séance qu'une fois; en fait, 26 membres seulement prennent une part effective aux travaux de préparation des *concours d'aérostation*.

Dans ce dernier groupe, toutes les spécialités sont représentées⁽²⁾.

Au cours de sa première séance, le 6 mai 1899, le Comité nomme son bureau⁽³⁾; ultérieurement, il constitue, pour les questions relatives à l'aérostation, quatre sous-commissions chargées d'étudier :

- 1^{re} sous-commission : l'organisation des concours;
- 2^e sous-commission : les installations nécessaires;
- 3^e sous-commission : les questions financières;
- 4^e sous-commission : les règlements des concours.

⁽¹⁾ Les membres du Comité se partagèrent d'ailleurs en deux sections bien distinctes, l'une ne s'occupant que d'aérostation, l'autre que de colombophilie; les travaux de ces deux fractions du Comité font l'objet de deux rapports distincts.

⁽²⁾ Les 26 membres qui prirent une part active aux travaux du Comité peuvent se diviser comme suit :

	ONT PRIS PART aux TRAVAUX.	INSCRITS sur LA LISTE GÉNÉRALE.
Savants	2	5
Parlement	1	6
Conseil municipal	0	2
Aéronautes civils	9	9
Officiers (active et réserve, guerre et marine)	7	10
Presse spéciale	5	6
Comité de l' <i>Aéro-Club</i>	2	5

⁽³⁾ Le bureau comprend : *président* : M. CAILLETET, de l'Institut; *vice-président*: le lieutenant-colonel RENARD, directeur de l'Établissement central d'aérostation militaire; *secrétaire* : M. SURCOUF, ingénieur aéronaute. Ultérieurement le Comité nomme un rapporteur, le commandant HIRSCHAUER.

Les membres du bureau du Comité font de droit partie de toutes les sous-commissions ⁽¹⁾.

Les travaux des sous-commissions sont d'ailleurs successifs, les installations dépendant des concours à organiser; les dépenses, des concours et des installations; quant aux règlements définitifs, ils ne peuvent naturellement être élaborés qu'après que tous les principes sont définitivement arrêtés et approuvés.

Il est inutile d'entrer dans l'examen détaillé des travaux de chacune des sous-commissions; il suffit d'indiquer les résultats définitifs des délibérations du Comité consultatif, ces délibérations prenant toujours comme base de discussion les travaux des sous-commissions.

Tous les membres du Comité consultatif de la Section X ont reçu une copie du rapport de la Sous-Commission de 1894; d'autre part, il leur est remis au cours des délibérations et dès que la question des concours à organiser est définitivement arrêtée un mémoire d'ensemble, établi par le Rapporteur du Comité et résumant les travaux des sous-commissions. Ils sont donc en possession de tous les éléments d'appréciation, avant même les discussions en séance; les délibérations gagnent en netteté et en rapidité; en outre on évite ainsi les solutions bâtarde prises au cours d'une discussion hâtive.

§ II. **Organisation des concours.** — Le Comité tient à inscrire en tête de l'avis motivé que l'Administration lui demande les deux principes suivants :

1° Les concours ont lieu sous la direction de l'Administration de l'Exposition; celle-ci a donc une certaine responsabilité, au moins morale, dans leur exécution.

2° Les concours doivent être aussi largement ouverts que possible aux personnes et aux choses; ils doivent embrasser tout le domaine de l'aéronautique.

Le premier principe entraîne tout d'abord la nécessité de garantir la sécurité des spectateurs et, dans une certaine mesure, celle des concurrents et de leur personnel; il faut donc indiquer dans des règlements précis les conditions à remplir par les concurrents et par leur matériel.

Il entraîne aussi la nécessité de ne pas laisser dégénérer les concours en expériences plus ou moins dangereuses ou simplement ridicules; au reste, on veut organiser des

⁽¹⁾ Les sous-commissions sont composées comme-suit :

1^{re} SOUS-COMMISSION : ORGANISATION DES CONCOURS.

Président : M. GOUZY; *secrétaire* : le commandant RENARD (P.); *membres* : MM. AMY, AUBRY, GAILLETET, HERVÉ, MALFROY, le lieutenant-colonel MOREAU, le lieutenant-colonel RENARD (Ch.), SAUNIÈRE, SURCOUF.

2^e SOUS-COMMISSION : INSTALLATIONS.

Président : M. GODARD (L.); *secrétaire* : M. LAURIOL; *membres* : MM. BESANÇON, GAILLETET, DE FONVIELLE, GODARD (E.), DE GRAFFIGNY, LACHAMBRE, MALLET, le lieutenant-colonel RENARD (Ch.), SURCOUF, VERNANCHET.

3^e SOUS-COMMISSION : FINANCES.

Président : M. DE LA VAULX; *secrétaire* : le commandant HIRSCHAUER; *membres* : MM. CAILLETET, ESPITALLIE R (C.), le lieutenant-colonel RENARD (Ch.), SURCOUF.

4^e SOUS-COMMISSION : RÈGLEMENTS.

Président : M. CAILLETET; *secrétaire* : M. SURCOUF; *membres* : MM. AUBRY, GODARD (E.), GODARD (L.), GOUZY, le commandant HIRSCHAUER, LAURIOL, le lieutenant-colonel RENARD (Ch.), le commandant RENARD (P.), DE LA VAULX.

concours sportifs; l'examen des inventions nouvelles, l'appréciation de leur valeur appartiennent aux Jurys des Classes de l'Exposition.

Le deuxième principe sus-énoncé entraîne d'autres conséquences :

L'Exposition est internationale, les concours doivent être internationaux.

En ce qui concerne les engins à admettre, le Comité consultatif ne se trouve plus dans la situation de la Sous-Commission de 1894. Il ne peut plus espérer, malgré les essais en cours, ni voir se réaliser à temps les appareils de navigation aérienne, ni surtout voir construire un nombre d'appareils suffisant pour instituer un concours.

Il n'en tient pas moins à laisser intact le principe de la porte ouverte à tous les progrès, à n'écarter aucune des manifestations aérostatiques possibles. Il propose donc de décider que les concours d'aviateurs, ballons ou parachutes dirigeables seront organisés si des demandes dans ce sens sont adressées à l'Administration; en fait, aucune demande de ce genre n'est parvenue au Comité.

En dehors de ces prévisions, le Comité propose l'organisation de deux grandes catégories de concours :

La première, de beaucoup la plus importante, comprend les courses de ballons libres.

La seconde, les concours se rattachant plus ou moins directement à l'aérostation.

Au cours de ces délibérations du Comité, se soulève aussi la question d'une récompense supérieure, coupe ou grand prix de l'aéronautique, accordée au concurrent réunissant le meilleur ensemble de courses ; la proposition est posée pour la première fois dans le rapport général dont il a été parlé plus haut ; l'auteur de la proposition pensait que l'institution de cette récompense, plus morale que matérielle, devait être un stimulant puissant pour les concurrents, un moyen efficace d'assurer la participation des meilleurs d'entre eux au plus grand nombre possible d'épreuves.

Enfin le Comité fixe, en ce qui concerne les dates des concours, les principes suivants :

Les concours seront échelonnés sur toute la durée de l'Exposition.

Les courses principales auront lieu pendant la durée du Congrès de l'Aéronautique.

Afin d'associer dans une large mesure le public aux épreuves, les concours auront lieu en principe le dimanche après-midi. Certains départs pourront avoir lieu dans la soirée et donner lieu à des fêtes de nuit.

CHAPITRE IV.

PROGRAMME GÉNÉRAL DES CONCOURS.

§ 1^{er}. **Concours de ballons libres.** — Dans les concours de ballons libres, l'habileté des concurrents peut se déterminer par des épreuves de différentes natures.

L'engin dont se sert l'aéronaute est toujours le ballon, avec sa provision de gaz prise au départ et non renouvelable en route.

Aux concurrents disposant de ce moyen d'action limité, on peut demander :

- a. D'aller le plus loin possible ;
- b. De rester en l'air le plus longtemps possible ;
- c. D'aller le plus haut possible ;
- d. D'atteindre au plus près possible d'un point soit désigné à l'avance au concurrent, soit choisi à l'avance par lui.

Dans chaque cas, les épreuves doivent être naturellement simultanées. Ajoutons qu'elles doivent avoir lieu en principe à jour fixe.

Un aéroneute isolé peut choisir son jour de départ, attendre les conditions atmosphériques les plus favorables. Il est impossible d'agir ainsi quand il s'agit d'une collectivité ; il est plus impossible encore de changer une date primitivement choisie lorsque le public est convié à assister à un concours.

On a vu plus haut que la Sous-Commission de 1894 avait proposé l'égalisation dans tous les concours des moyens des concurrents employant des ballons de cubes différents.

Cette proposition, reprise en 1899, est vivement combattue au sein du Comité, qui se rallie à une proposition du commandant Hirschauer, en vertu de laquelle il doit être organisé en dehors des concours handicapés un certain nombre de concours libres.

La question des concours handicapés, ayant fait l'objet de discussions, de controverses, de critiques nombreuses, sera étudiée en détail plus loin.

D'autre part, le Comité décide que dans certains concours il pourra y avoir deux degrés d'épreuves, celles du deuxième degré réunissant les concurrents les mieux classés au premier degré.

En résumé, il résulte des différentes décisions du Comité que, pour chacun des genres de concours énumérés plus haut, il y aura en principe trois séries différentes, savoir :

La première série doit comprendre des ballons de volumes sensiblement égaux et disposant de quantités de lest proportionnelles à leurs cubes ;

La deuxième série, des ballons de volumes quelconques, disposant de quantités de lest proportionnelles à leurs cubes ;

La troisième série, des ballons de volumes quelconques, sans condition de lest⁽¹⁾.

On prévoit ainsi un maximum de quinze concours de premier degré.

En y ajoutant les concours de second degré on arrive à un nombre de vingt épreuves environ⁽²⁾.

Tel doit être le cadre général des courses de ballons libres.

En ce qui concerne l'exécution même des courses, le Comité estime, comme la

Les courses de 1^{re} et de 2^e série, handicapées, doivent être courues sans escales; les courses de 3^e série peuvent être courues avec escales et dépôts de passagers, mais toutes ces courses doivent avoir lieu sans renouveler l'approvisionnement de gaz.

Ce nombre de 20 épreuves prévues sera, pour raisons budgétaires, ramené à 13, par la réduction à

2 du nombre des concours de distance minima, et à 2 du nombre des concours de 2^e degré; on continue à prévoir 3 concours pour chacune des épreuves d'altitude, de durée et de distance. Il sera exécuté en réalité 14 concours, savoir : 3 de durée, 3 de distance, 3 d'altitude, 4 de distance minima, 1 de durée et de distance au 2^e degré.

Sous-Commission de 1894, qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'autant que le gaz d'éclairage nécessaire au gonflement sera fourni gratuitement aux concurrents et que leurs frais de retour, ceux de leurs aides, de leur matériel, leur seront remboursés intégralement.

Ces deux propositions sont essentiellement démocratiques; seules des mesures de cette nature permettent aux concurrents peu fortunés de prendre part, dans des conditions d'égalité, à toutes les épreuves. Les plus petits ballons nécessitent plusieurs centaines de francs de gaz pour être gonflés; c'est une dépense qui peut paraître lourde à beaucoup de concurrents déjà astreints souvent à louer leur matériel.

Si les frais de route ne sont pas payés, un concurrent peut se trouver dans la dure nécessité d'abandonner la lutte, de limiter son ascension, pour n'avoir pas à solder de gros frais de retour.

Le Comité consultatif est, sur ces deux questions, très affirmatif; il fait observer, dans son avis, que l'existence même des concours dépend de leur approbation⁽¹⁾.

Enfin le Comité décide que tout concours de ballons libres donnera lieu à l'attribution de trois prix, chacun des prix comprenant un diplôme, une plaquette et une prime en argent⁽²⁾.

Ainsi donc, les propositions du Comité, en ce qui concerne les courses de ballons libres, peuvent se résumer ainsi :

Les concurrents sont appelés à se mesurer dans des épreuves de quatre natures, celle de durée, de distance maxima, d'altitude et de distance minima;

Dans chaque nature de course, les premières épreuves auront lieu en handicapant les ballons;

Les frais causés par l'ascension (gaz et dépenses de retour) seront payés par l'Administration⁽³⁾;

Dans chaque course, les trois concurrents les mieux qualifiés recevront des récompenses.

§ 2. Concours se rapportant à l'aérostation — Il paraissait intéressant au Comité de compléter les concours de ballons libres par une série d'autres concours se rapportant à l'aérostation.

Il désire que la partie historique de l'aérostation soit représentée, et propose des concours de ballons historiques et de montgolfières.

Le grand développement donné en ces dernières années, tant en France qu'à l'étranger, aux études météorologiques fait prévoir des concours de ballons-sondes et de cerfs-volants.

⁽¹⁾ La sous-commission des finances prévoyant quelques très longs voyages avait craint de voir les fonds des concours disparaître en quelques épreuves; elle avait proposé, à regret d'ailleurs, de limiter les frais de retour à 400 kilomètres. Cette proposition a été repoussée par le Comité.

⁽²⁾ Ce nombre de 3 prix doit être réduit à 2 si le nombre des concurrents est de 4, 5 ou 6, à 1 si le nombre des concurrents est de 1, 2 et 3.

⁽³⁾ Les concurrents sont de plus autorisés à se servir de gaz hydrogène; ils reçoivent dans ce cas une indemnité de 0 fr. 30 par mètre cube.

Le désir d'améliorer les conditions des ascensions fait prévoir des concours de procédés de gonflement, d'éclairage pour ascensions nocturnes.

L'aéronaute est maître de son mouvement dans le sens vertical; on institue un concours de concordance entre un diagramme théorique remis par l'aéronaute avant son départ et le diagramme réel de l'ascension.

On veut enfin récompenser les efforts faits pour rapporter une physionomie exacte des ascensions exécutées et on crée des concours de comptes rendus, de photographie en ballon, se rapportant soit à un concours déterminé, soit à l'ensemble des concours de ballons libres.

CHAPITRE V.

INSTALLATIONS .

§ 1^{er}. **Nécessité des installations.** — Tout exercice physique, tout concours de sport nécessite des installations plus ou moins complètes. Les concours d'aérostation n'échappent pas à cette règle. Mais, si pour la plupart des autres sports on pouvait employer des installations existantes, il n'en était plus de même dans le cas qui nous occupe. Rien n'existait et rien n'avait jamais existé; il ne s'agissait donc plus d'utiliser, de copier, mais bien d'innover.

Pour qu'un concours de ballons soit convenablement organisé, il faut pouvoir :

- 1° Disposer de moyens de gonflement puissants;
- 2° Camper les ballons gonflés en attendant l'heure fixée pour les départs.

Pour que les concours aient lieu dans des conditions absolues de justice, de régularité, de sécurité, il faut pouvoir :

- 1° Examiner à loisir le matériel des concurrents;
- 2° Peser les ballons sous hangar, spécialement pour les concours handicapés.

Pour que les concurrents puissent prendre part aux concours dans des conditions satisfaisantes, il faut mettre à leur disposition :

- 1° Des magasins à matériel;
- 2° Les moyens nécessaires pour entretenir ce matériel.

Enfin, pour que le public prenne de l'intérêt aux concours, il faut qu'il puisse :

- 1° Se rendre compte du matériel employé par les concurrents;
- 2° Assister aux départs.

L'ensemble de ces conditions nécessite pour être rempli des installations extérieures et la construction de bâtiments.

Les installations extérieures doivent comprendre avant tout une pelouse pour les départs, pelouse assez vaste pour pouvoir être partagée en deux enceintes, l'une réservée aux manœuvres des ballons, l'autre à l'usage du public.

L'Administration de l'Exposition avait décidé, dès 1894, que là plupart des sports auraient leur centre au bois de Vincennes; la Sous-Commission de 1894 avait même été appelée à examiner la possibilité d'effectuer les concours dans la partie du bois af-

fectée à l'Exposition. L'emplacement définitivement adopté en 1899 se trouve à l'extrémité S. O. du bois (voir fig. 1).

Il comprend une pelouse longue de 300 mètres, large de 100 mètres à une extrémité, de 30 mètres à l'autre. Le long de cette pelouse s'étendent des bosquets, des plantations qui offrent le double avantage d'abriter les ballons contre le vent pendant les gonflements, et le public contre le soleil.

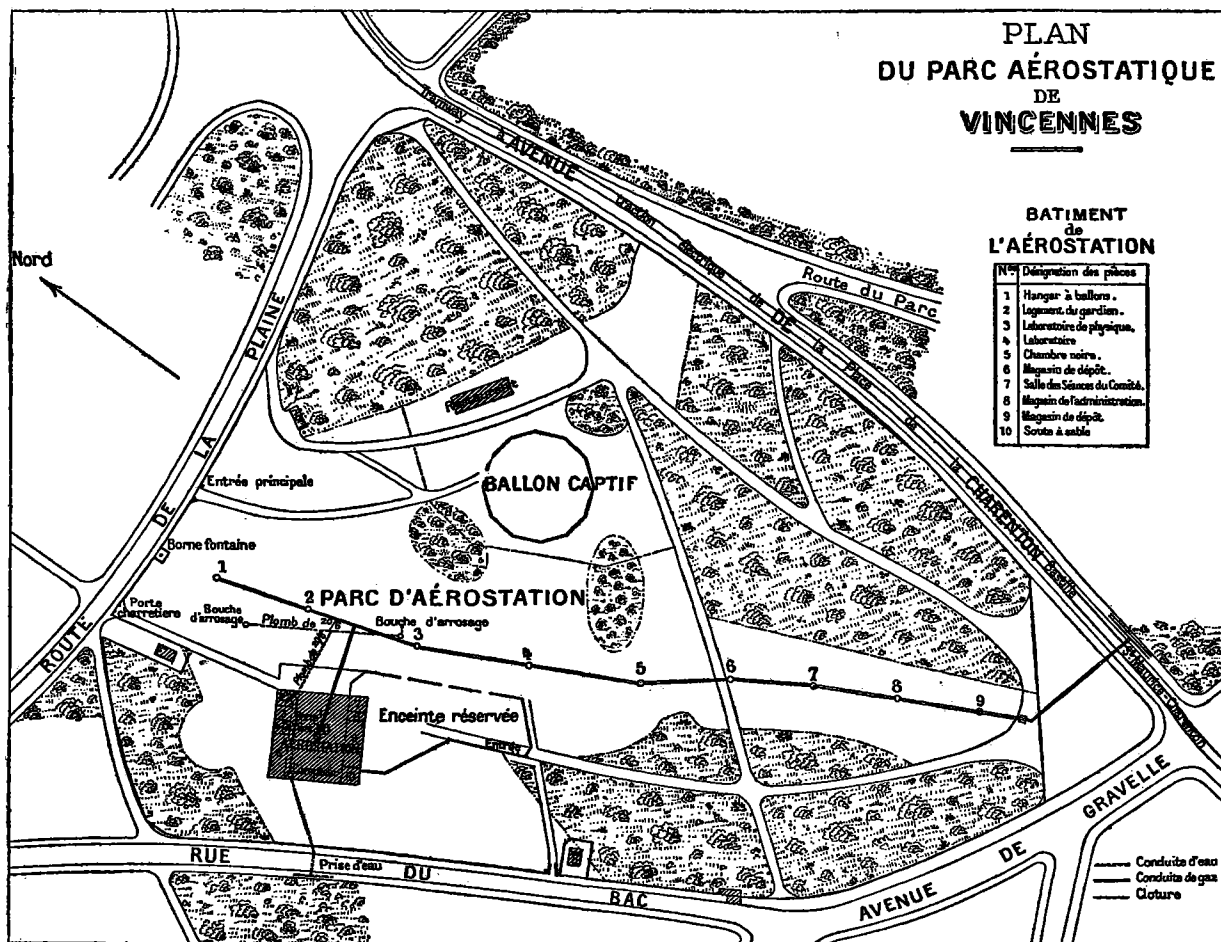


Fig. 1.

La partie de pelouse réservée aux départs doit pouvoir se prêter aux gonflements, afin d'éviter tout transport. Or les gonflements ont lieu, en principe, avec du gaz d'éclairage; une conduite puissante doit donc desservir la pelouse.

Il est difficile de prévoir le nombre des ballons devant prendre part à chacun des concours; le Comité a toutefois admis que ce nombre pourrait être de dix environ avec un cube moyen de 2,000 mètres. La conduite de gaz doit donc pouvoir débiter 20,000 mètres cubes de gaz en cinq à six heures, soit un débit minimum de 4,000 mètres cubes par heure; une conduite de gaz de 0 m. 40 de diamètre peut

suffire, les gonflements devant avoir lieu spécialement le jour, alors que la consommation du gaz pour l'éclairage est fort réduite; il faut au minimum dix prises de gaz sur cette conduite. Le Comité pense aussi qu'il serait utile de disposer d'un certain nombre de plates-formes bien dressées, pourvues de piquets d'amarre pour camper les ballons; cette installation, utile sans doute, doit ensuite être abandonnée faute de fonds.

L'emploi de l'hydrogène au lieu de gaz d'éclairage est permis; il faut donc donner aux concurrents la possibilité de faire fonctionner, à proximité de la pelouse, des appareils producteurs d'hydrogène; d'ailleurs on dispose d'un système d'égouts pour enlever les eaux sulfatées⁽¹⁾.

Les concours de cerf-volants, de ballons-sondes, de montgolfières, ballons historiques, pouvaient tous avoir lieu sur l'emplacement réservé aux gonflements des ballons libres; il n'était nécessaire de rien prévoir pour ces diverses épreuves.

§ 2. **Bâtiment de l'aérostation.** — Le Comité, après une discussion très longue, admet, à une très forte majorité, le nécessité d'un bâtiment de l'aérostation.

Le bâtiment en question répond à des besoins divers; il doit permettre :

- 1° L'examen du matériel des concurrents, ce qui nécessite un hangar d'au moins 25 mètres de côté;
- 2° La pesée exacte des ballons, ce qui exige un hall d'environ 20 à 25 mètres de hauteur, ce hall pouvant d'ailleurs être utilisé pour la visite du matériel;
- 3° Le fonctionnement général des concours, ce qui nécessite :
 - a. Des bureaux (bureau de Comité, caisse, etc.);
 - b. Un logement de gardien;
 - c. Des magasins (dépôt du matériel des concurrents, du matériel de l'Administration, soute à sable, etc.);
 - d. Des laboratoires.

Le Comité estime, d'autre part, qu'il y a intérêt pour le public et pour les constructeurs à permettre l'exposition du matériel employé par les concurrents et qu'il serait désirable de disposer, à cet effet, d'une galerie spéciale.

Dans l'esprit du Comité, le bâtiment doit comprendre, en somme, un grand hall de 600 mètres carrés, de 20 à 25 mètres de hauteur, fermé sur trois faces; les autres locaux devant être accolés au bâtiment principal.

Une surface couverte de 1,000 mètres carrés est nécessaire pour répondre aux propositions du Comité.

En résumé, le Comité se met d'accord pour indiquer à l'Administration de l'Exposition, comme locaux *nécessaires*, un grand hall fermé sur trois faces, pouvant abriter un

⁽¹⁾ En fait on ne fit usage que dans des conditions très limitées du gaz hydrogène; savoir : pour le gonflement d'un ballon-sonde, et pour le gonflement partiel du ballon d'un concurrent (M. de la Vaulx,

le 9 octobre). Cet hydrogène fut fourni par le concessionnaire du ballon captif, qui disposait d'un appareil de grande dimension fort bien installé et provenant des usines de M. Surcouf.

ballon entièrement équipé, flanqué sur les côtés d'un bureau, de deux petits laboratoires, d'une soute à sable, de magasins de dépôt et d'un logement de gardien, etc.

Le Comité estime que, dans ces conditions, le bâtiment sera suffisant; mais là encore il insiste vivement auprès de l'Administration pour que le principe de la construction soit admis.

Dès lors, le Comité espère que son œuvre laissera une trace durable; il pense que les bâtiments survivront à l'organisation passagère des concours, qu'ils formeront à l'Est de la capitale un centre nouveau d'attraction, qu'ils seront le moyen de maintenir l'aérostation à l'état de sport, en assurant la permanence des moyens d'action créés à l'occasion de l'Exposition.

Tels sont les principes posés par le Comité en ce qui concerne les installations.

CHAPITRE VI.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES.

§ 1^{er}. **Résultats des premières études.** — La tâche du Comité consultatif a été jusque-là simple. Il est, en effet, relativement facile de poser des principes, de demander l'exécution de nombreux concours, des conditions avantageuses pour les concurrents, des récompenses élevées, des installations vastes et commodes.

La question devient plus épineuse, quand il faut traduire ces propositions diverses en chiffres et présenter des demandes de fonds.

Sans aucun doute le Comité ne doit émettre que des propositions, mais encore faut-il que celles-ci soient exécutables. Il tient à faire œuvre réalisable et pour cela à ne demander que les fonds strictement indispensables pour assurer le succès. Au reste, l'Administration de l'Exposition, par la voix autorisée de M. Mérillon, le Délégué général des Sports, rappelle au Comité, à plusieurs reprises, que s'il importe de faire bien il n'est pas moins nécessaire de réduire les dépenses au minimum.

La Sous-Commission de 1894 avait, on l'a dit, estimé les dépenses totales à environ 450,000 francs dont 150,000 francs pour les installations et 300,000 francs pour les frais de concours.

Le Comité consultatif serre de très près cette question financière. La Sous-Commission des finances examine d'abord les conséquences des votes du Comité en ce qui concerne les installations et l'organisation des concours.

Les dépenses à engager sont déterminées par deux facteurs : les quantités, les prix élémentaires.

Les quantités découlent des votes du Comité; les prix élémentaires doivent être évalués avec précision.

En ce qui concerne les installations, la Sous-Commission des finances, d'après les renseignements qui lui sont fournis, estime à 20 francs le mètre courant de conduite de gaz, à 60 francs le mètre carré de surface couverte par les bâtiments (prix d'achat).

En tenant compte des diverses dépenses accessoires, elle arrive à estimer à 180,000 francs le prix total des installations extérieures et intérieures (y compris mobilier et instruments).

Un concours de ballons libres entraîne, d'après les décisions du Comité, les dépenses suivantes : fourniture du gaz pour les gonflements; paiement des indemnités de retour; primes et prix; frais divers, réclame, police, surveillance, main-d'œuvre, etc.

En admettant pour chacun des 20 concours de ballons libres prévus une moyenne de 10 départs et un cube moyen de 2,000 mètres⁽¹⁾, on arrive à une consommation de 40,000 mètres cubes de gaz.

Or le gaz se vend 0 fr. 30 le mètre cube aux particuliers, 0 fr. 15 aux administrations. On peut d'abord espérer qu'il sera fourni à ce dernier prix, qui est d'ailleurs celui payé pour l'éclairage de l'Exposition. Mais les premiers pourparlers font sentir sur ce point des difficultés, et on doit compter le gaz à 0 fr. 20⁽²⁾, ce qui entraîne une dépense totale à prévoir, pour le gaz, de 80,000 francs.

Les frais de retour dépendent de la longueur moyenne des ascensions. Les très belles ascensions faites récemment montrent qu'il faut compter sur un certain nombre de parcours très longs, tout au moins pour les grandes épreuves; seuls les concours d'altitude et de distance minima ne paraissent devoir donner que des parcours relativement réduits.

Le Comité admet une distance moyenne de 200 kilomètres comme étant un maximum.

Le transport peut comprendre 2 personnes (1 aéronaute et 1 aide) et 500 kilogrammes de matériel. C'est une dépense kilométrique d'environ 0 fr. 50, soit, pour les dépenses en chemin de fer, une dépense moyenne de 100 francs, chiffre qui paraît devoir être doublé pour tenir compte des autres dépenses (frais d'atterrissage, transports en voiture, dépense de route).

De ce fait on doit donc prévoir une dépense moyenne de 2,000 francs par concours, soit au total 40,000 francs.

Les prix doivent consister en une médaille ou plaquette, un diplôme et une prime en argent.

Les frais de concours restés à la charge des concurrents sont encore très élevés, alors même que le gaz et les frais de retour sont payés. Il faut compter l'amortissement ou la location du matériel, les frais d'aide, etc; il paraît par suite juste d'allouer des primes assez fortes.

On admet donc d'abord que, suivant la nature des épreuves, la valeur totale des prix afférente à chaque concours doit être de 3,000 à 6,000 francs, d'où une nouvelle dépense totale de 80,000 francs. En y ajoutant 10,000 francs pour la valeur du *grand*

⁽¹⁾ Les ballons généralement employés ont un cube moyen de 1,200 à 1,500 mètres. Toutefois le Comité devait prévoir la participation de ballons de plus fort volume — il en existait chez les aéronautes, tant en

France qu'à l'étranger; on pouvait, d'autre part, en construire.

⁽²⁾ Le gaz a été effectivement payé 0 fr. 20 le mètre cube.

prix d'Aéronautique à créer, 10,000 francs de réserve pour les concours à instituer, on arrive à un total de 100,000 francs pour les primes et prix des concours de ballons libres.

Pour les dépenses de police, main-d'œuvre, etc., on prévoit 30,000 francs; pour la réclame, 25,000 francs.

La dépense moyenne d'un concours de ballons revient ainsi à 12,500 francs. Pour les concours se rapportant à l'aérostation on prévoit 20,000 francs.

Le total des dépenses des concours, si on leur donne toute l'amplitude, tout le développement prévu, s'élève donc à 295,000 francs, et le total général des dépenses à 475,000 francs.

On retrouve ainsi, après une étude détaillée, presque exactement le chiffre d'appréciation de 1894.

Le Comité essaie aussi de présenter un ensemble de prévisions de recettes.

Il les divise en 2 catégories : recettes par les entrées du public; recettes diverses.

Les premières dépendent du nombre et de l'intérêt des concours; elles dépendent aussi dans une large mesure des dispositions prises pour la publicité, de la fermeture plus ou moins hermétique des enceintes, etc.

Les recettes diverses peuvent comprendre la location des magasins, les redevances des concessionnaires de cafés, restaurants, celles des passagers des ballons prenant part aux concours, vente de programmes, publicité, vente des démolitions, location d'un emplacement pour l'exploitation d'un ballon captif, etc.

L'ensemble des recettes est évalué à 230,000 francs environ.

Le projet de budget définitif se présente donc avec un passif de 475,000 francs et un actif de 230,000 francs, soit un excédent de 245,000 francs des dépenses sur les recettes; encore faut-il observer que les recettes sont soumises à des incertitudes nombreuses.

Le chiffre est considérable. Il constitue toutefois un maximum, car il s'applique à un grand nombre d'épreuves; les recettes ont été évaluées au minimum, les dépenses au maximum. Néanmoins les résultats de cette première étude budgétaire frappent le Comité qui, avant même d'y être invité par l'Administration, décide de se livrer à de nouvelles études, dans le but de réduire la demande de subvention.

L'aérostation est un sport bien nouveau, et il faut, avant qu'il ait le droit de compter sur les larges subventions dont sont dotés certains sports, ses aînés, qu'il ait conquis le droit de vivre.

C'est le problème bien connu : faire très bien, dépenser très peu. La solution en est difficile; elle n'est pas toujours impossible, comme la suite des concours le prouvera.

§ 2. **Budget définitif de prévision.** — Pour arriver à déterminer le chiffre de la subvention à demander, il faut avant tout diminuer les dépenses à engager. La majoration des évaluations de recettes donne toujours lieu à des incertitudes; il n'y a jamais dans un budget qu'un chiffre dont on soit à peu près maître, c'est celui des dépenses. Quant aux recettes, elles proviennent du public; elles sont ce que les événements, le temps, l'engouement les font.

Le Comité, après une étude détaillée et en abandonnant tout ce qui n'est pas indispensable, arrive à proposer, pour 20 épreuves de ballons, un budget de dépenses de 370,000 francs (installations, 120,000 francs; frais de concours, 250,000 francs).

Bien que réduites, les propositions du Comité de la Section X paraissent encore trop élevées à l'Administration de l'Exposition.

La première réduction indiquée par l'Administration de l'Exposition porte sur la valeur des prix; faisant observer que les frais de concours seront presque entièrement payés aux aéronautes, elle estime que les récompenses devront être honorifiques, ou tout au moins ne consister qu'en primes peu importantes et en médailles et plaquettes.

M. Mérillon, Délégué général aux Sports, estime donc que le nombre des concours de ballons libres restant fixé à 20, la dépense de gaz à 80,000 francs, l'ensemble des récompenses ne doit pas dépasser 40,000 francs. C'est une nouvelle réduction de 80,000 francs sur les propositions du Comité qui se trouvent ramenées à 290,000 francs pour les dépenses totales (installations, 120,000 francs; frais de concours, 170,000 francs).

Enfin, au mois de janvier 1900, après que les propositions du Comité de la Section X ont été examinées par la Commission supérieure des Sports, l'Administration de l'Exposition fait connaître sa décision au Comité.

Une somme totale de 170,000 à 180,000 francs est consacrée à l'aérostation. Les bâtiments, installations de conduites, clôture de l'enceinte, seront établis par les soins de l'Administration de l'Exposition; la dépense de ce chef n'est évaluée qu'à 80,000 francs; on se propose, en effet, de recourir à la location, mais avec clause de rachat.

Toutefois, fait remarquer M. le Délégué général au Comité, dans la séance du 31 janvier 1900, «les bâtiments de Vincennes pourront, après quelques travaux complémentaires, rester le centre aérostatique de la région Est de Paris,,⁽¹⁾.

Pour l'organisation complète des concours, l'Administration alloue une somme totale de 90,000 francs. Avec cette somme il faudra payer le gaz, les frais de retour, les frais généraux, le mobilier, etc.

Enfin, une réserve de 8,000 francs est constituée comme garantie éventuelle de déficit.

En ce qui concerne les recettes, l'Administration se réserve toutes les entrées; profiteront au Comité les seules recettes intérieures, déclarations de forfaits, droits perçus sur les passagers, etc.

En faisant état de ces dernières recettes on voit que les dépenses des concours d'aérostation, en dehors des installations fixes, ne doivent pas s'élever à 100,000 francs.

Même en tenant compte de la réduction des deux tiers apportée par le Délégué général à l'évaluation totale des primes et prix, réduction qui a ramené à 170,000 francs

⁽¹⁾Cette espérance n'a pu être réalisée; les bâtiments de l'aérostation ont dû disparaître du parc de Vincennes.

les dépenses des concours on voit que la somme allouée est moindre que les deux cinquième de la somme demandée.

Or il est un certain nombre de dépenses fixes, matériel, mobilier, gardiennage, instruments, etc., qui ne peuvent être réduites au delà d'une certaine limite, et qui sont d'autre part indépendantes du nombre des concours. En réduisant tout au minimum, n'employant que la location au lieu de l'achat, supprimant l'observatoire météorologique qu'on voulait installer, on arrive à une prévision d'environ 20,000 francs; il reste finalement moins de 80,000 francs pour les dépenses des concours (gaz, frais de retour, prix, etc.).

Même en réduisant à 800 ou 1,000 francs en moyenne le total des récompenses à accorder pour chaque course, il devient impossible de prévoir plus de treize épreuves.

Le budget définitif de prévision est enfin, après devis détaillé pour chaque point particulier, arrêté comme suit⁽¹⁾ :

RECETTES.		
Subvention fixe de l'Exposition.....		90,000 francs.
Droit perçu sur les passagers dans les ballons libres.....		1,500
Déclarations de forfait.....		mémoire.
Vente de programmes.....		mémoire.
Garantie éventuelle de déficit.....		8,000
		<hr/>
TOTAL.....		99,500
		<hr/>
DÉPENSES.		
I. Mobilier.....		5,550
II. Frais de concours :		
Gaz.....	40,000 ^f 00 ^c	} 70,400
Indemnités de retour.....	15,000 00	
Primes et prix.....	15,400 00	
III. Frais généraux :		
Téléphone, eau, éclairage.....	2,300 ^f 00 ^c	} 16,300.
Aménagement de la piste.....	500 00	
Frais de concours.....	6,000 00	
Gardiennage.....	1,200 00	
Frais d'affiches, frais de bureau...	2,000 00	
Appareils enregistreurs.....	2,000 00	
Frais imprévus.....		7,250
		<hr/>
TOTAL.....		99,500
		<hr/>

En résumé donc, le budget primitivement prévu avec un total de dépenses de 475,000 francs (installations, 180,000 francs; frais de concours, 295,000 francs) est réduit par le Comité lui-même à 370,000 francs (installations, 120,000 francs; frais de concours, 250,000 francs); par le Délégué général, à 290,000 francs (installations,

⁽¹⁾ Approuvé le 30 avril 1900 par le Commissaire général.

120,000 francs; frais de concours, 170,000 francs); par le Commissaire général, à 175,000 francs (installations, 77,000 francs; frais de concours, 98,000 francs).

Ces diminutions successives ont les conséquences suivantes : le nombre des concours de ballons libres doit être ramené de 20 à 13 ; les installations fixes ne comprendront plus qu'un simple hangar et des conduites, le tout loué ; les récompenses ne présenteront plus guère qu'un caractère honorifique.

L'organe qui va être chargé de gérer les fonds des concours aura évidemment un rôle difficile.

Mais néanmoins le Comité consultatif est heureux des résultats obtenus; les concours n'auront pas tout le développement qu'il aurait désiré, mais les principes essentiels de ces concours sont et demeurent établis.

Ces principes essentiels sont pour le Comité, il faut le redire : la fourniture gratuite du gaz aux concurrents; le paiement des frais de retour; les installations fixes.

Enfin, si les installations ne sont pas aussi complètes qu'on pourrait le désirer, elles existent et c'est le grand point. On espère encore que la location sera transformée en achat et que le centre aérostatique si longtemps désiré sera enfin créé.

CHAPITRE VII.

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

§ I. **Mesures concernant l'organisation . — Grand Prix de l'Aéronautique . —** Le dernier travail du Comité consultatif doit être de formuler sous forme de règlement tous les avis émis par lui et approuvés par le Commissaire général, toutes les décisions de l'Administration.

Mais auparavant il doit régler certains points spéciaux concernant l'exécution même des concours :

- a. Fixer leur date;
- b. Établir le tableau des récompenses;
- c. Établir des récompenses spéciales pour les meilleures courses de durée, en dehors des concours de durée, de distance en dehors des concours de distance;
- d. Enfin déterminer les conditions d'attribution du Grand prix de l'Aéronautique.

a. Les concours sont répartis sur une durée totale d'environ 4 mois : du 17 juin à la fin de septembre⁽¹⁾.

Les concours ont lieu le dimanche; un dimanche est laissé libre chaque mois, pour le cas où une épreuve devrait être remise, pour le cas aussi où des épreuves supplémentaires seraient créées.

Enfin, les épreuves principales sont réservées pour la période du 16 au 20 septembre, date de la réunion du Congrès d'Aéronautique.

(1) Les derniers concours durent être retardés, et la dernière épreuve eut lieu le 9 octobre.

b. Le tableau des récompenses est fixé d'après les principes suivants :

Le Comité estime que les concours de ballons libres doivent être rangés comme suit, par ordre d'importance croissante :

- 1° Plus courte distance par rapport à un point fixé à l'avance;
- 2° Altitude;
- 3° Durée et plus longue distance parcourue;
- 4° Concours du 2^e degré.

Les récompenses sont graduées en conséquence.

Pour les concours se rapportant à l'Aérostation, on donne une importance spéciale aux ballons-sondes et aux cerfs-volants, ces deux puissants auxiliaires de la météorologie.

Les concours de compte rendus et de diagrammes ne paraissent devoir donner lieu à l'obtention d'aucune prime, mais seulement à des récompenses honorifiques.

c. Les concours devant avoir lieu à des dates fixes, la nature de ces concours étant fixée à l'avance, il peut se faire que les meilleures courses de durée soient effectuées en dehors des concours de durée, les meilleures courses de distance en dehors des concours de distance.

Sans aucun doute ces faits ne vicient en rien les concours. Entre dix concurrents, partant en même temps, dans un concours de distance, à conditions égales, même en l'absence d'un vent notable, celui qui ira le plus loin aura le plus de mérite et méritera toujours la plus haute récompense.

Le Comité se laisse toutefois influencer par l'idée de *recordisme* pour employer un néologisme déjà fort usité; il veut en somme récompenser pour la durée et la distance, qu'il considère comme des épreuves maîtresses, les meilleurs résultats, considérés isolément et en dehors de toute idée de concours, sans d'ailleurs que la même course puisse réunir deux récompenses.

Aussi demeure-t-il entendu que la récompense spéciale à la plus longue durée ne sera accordée que si elle est obtenue en dehors des concours de durée, que la récompense spéciale à la plus longue distance parcourue ne sera accordée que si elle est obtenue en dehors des concours de distance.

Il ne peut être question de récompense de cette nature pour ce qui concerne l'altitude; le Comité consultatif tout d'abord n'éprouve en majorité que peu d'enthousiasme pour ces épreuves qu'il juge dangereuses; en outre, atteindre une très haute altitude, dans tout concours autre qu'un concours d'altitude, n'est le plus souvent qu'une faute de manœuvre.

d. En ce qui concerne le *grand prix de l'aéronautique*, le Comité consultatif propose de l'attribuer au concurrent qui aura réuni le meilleur ensemble d'épreuves; sur la proposition de deux de ses membres⁽¹⁾, le Comité propose en outre de ne faire entrer en ligne de compte que les récompenses obtenues, dans les courses de durée, distance, altitude, quels qu'en soient d'ailleurs la série ou le degré.

⁽¹⁾ MM. Aubry et de la Vaulx; on verra plus loin qu'en présence des résultats obtenus dans les concours de plus courte distance, un de ces concours a compté pour le grand prix.

§ 2. **Mesures concernant le personnel.** — Le Comité doit élaborer de toutes pièces un règlement spécial sur les conditions d'admission des aéronautes et de leur matériel aux courses de ballons libres.

Il importe, on l'a dit plus haut, que les courses de ballons étant entreprises sous le patronage de l'Administration de l'Exposition, elles soient organisées de manière à éviter les dangers et même le ridicule.

Une Sous-Commission spéciale a été particulièrement chargée d'étudier cette dernière réglementation. Son travail forme une partie du règlement général.

Le principe posé en ce qui concerne le personnel est le suivant : «Pour être admis à concourir, un aéronaute doit présenter des garanties de capacité professionnelle.»

De ce principe découlent toutes les dispositions de détail, sur lesquelles il paraît inutile d'insister longuement.

Rappelons seulement que les concurrents sont admis à partir de 18 ans; qu'ils doivent avoir conduit au moins 3 ascensions, condition éliminatoire, mais n'entraînant pas forcément l'admission; le concurrent doit soumettre à l'Administration ou à ses représentants le relevé détaillé de toutes les ascensions exécutées par lui; il peut être au besoin soumis à titre d'épreuve, à 1 ou 2 ascensions d'essai exécutées sans aide ni passager.

L'aéronaute accepté comme concurrent reçoit un certificat d'admission valable pour toute la durée des concours.

Ces dispositions qui ne sont indiquées ici que fort sommairement, mais qu'on peut lire en détail au Règlement général, ont leur intérêt. Elles constituent en somme l'embryon du règlement à intervenir pour la création du *brevet d'aéronaute*, demandé lors de la réunion du dernier Congrès d'Aéronautique.

On est frappé de voir en effet la plupart des exercices physiques entourés de garanties propres à assurer la sécurité publique; le conducteur d'automobile, le yachtman, etc., sont astreints à prouver leurs capacités professionnelles; cette preuve constitue une garantie non seulement pour le grand public, mais aussi pour les passagers.

Sans aucun doute un brevet n'assure pas l'immunité contre les accidents, mais il peut toutefois en diminuer le nombre.

Un grand nombre d'aéronautes désirent la création de cette épreuve de sélection qui éliminera certainement les éléments médiocres. On voit que le Comité consultatif a pris sur cette question une initiative heureuse; le certificat d'admission n'est en somme qu'un brevet d'aéronaute valable pour l'enceinte de l'Exposition.

L'inscription des concurrents est toutefois astreinte à des droits d'inscription, variables suivant la nature des concours.

L'établissement de ce droit n'a nullement un but fiscal. Le droit d'inscription est remboursé intégralement à tous les concurrents qui participent aux concours; il n'en

est retenu qu'une faible part, un cinquième, aux concurrents dont le forfait est déclaré 5 jours avant l'épreuve.

Ce n'est qu'un moyen d'éviter les inscriptions non sincères, ou les forfaits tardifs qui peuvent avoir pour résultat d'empêcher des concurrents sérieux de trouver place dans les concours.

En particulier pour les épreuves de ballons libres, le nombre des concurrents est limité par les emplacements; il peut être aussi limité par nécessité budgétaire. Le concurrent doit d'autre part être prévenu assez à temps pour qu'il puisse amener son matériel, etc.

Des renonciations tardives aux épreuves constituent donc une gêne pour tous; elles doivent être évitées; tel est le but du droit d'inscription.

Les avantages pécuniaires accordés aux concurrents ont pour corollaire l'obligation de fournir une course sérieuse et régulière. Le projet de règlement donne une série de pénalités pour les concurrents qui ne remplissent pas les conditions de la course. Ces pénalités sont morales ou matérielles.

La fraude peut être punie de l'exclusion des concours; le droit d'inscription est alors perdu, les frais de retour ne sont pas payés; le concurrent exclu doit même rembourser le prix du gaz.

En cas d'insuffisance notoire, le concurrent peut encore perdre une partie des avantages accordés par le règlement; le projet de règlement donne même le minimum des conditions à remplir pour les concours d'altitude et de distance minima.

Hâtons-nous de dire que dans toute la durée de l'Exposition il n'a été fait aucun usage des pénalités pour fraudes ou pour insuffisance et un usage excessivement restreint des retenues pour déclarations tardives de forfait.

Si le règlement doit prévoir les mesures propres à assurer la sécurité du public et des passagers, il doit aussi donner aux concurrents eux-mêmes les moyens de manœuvrer leur ballon. Or, au delà d'un certain cube, la manœuvre d'un ballon ne peut plus être faite par l'aéronaute isolé, il doit être aidé.

Le nombre des aides est fixé à un pour les ballons de 1,500 à 3,000 mètres cubes et à deux au dessus de 3,000 mètres cubes pour les ballons gonflés au gaz d'éclairage⁽¹⁾.

D'autre part une des catégories d'épreuves prévues présente des dangers particuliers, il s'agit des concours d'altitude.

Le Comité d'hygiène est consulté; son avis est qu'une visite médicale devra constater une intégrité parfaite des organes de la respiration et de la circulation, chez tous les concurrents, aides ou passagers devant prendre part à un concours d'altitude. Cette visite, toutefois indispensable, ne permet pas encore d'éliminer complètement les chances d'accident. Aussi les concurrents sont-ils invités à prendre sous leur responsa-

⁽¹⁾ Pour les ballons gonflés à l'hydrogène, on prévoit un aide pour les ballons de 1,000 à 2,000 mètres cubes, et deux aides au-dessus de 2,000 mètres cubes.

bilité toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et celle de leurs aides et passagers, tant pour les conditions de vie dans les hautes régions atmosphériques que pour les dangers de tout ordre que présentent les descentes trop rapides; on indiquera aux concurrents la meilleure manière d'employer l'oxygène; on mettra même de l'oxygène comprimé à leur disposition.

Le Comité a donc pris toutes les mesures propres à assurer la sécurité de tous au point de vue du personnel.

§ 3. **Mesures concernant le matériel.** — Il n'est pas suffisant d'assurer la sécurité au point de vue du personnel; il faut encore être certain que le matériel offrira toutes conditions de solidité et de bon fonctionnement.

Quelles sont ces conditions ?

a. Le ballon étant en équilibre, son étoffe doit pouvoir supporter les pressions intérieures; il doit pouvoir supporter sa nacelle chargée. Cette condition implique pour l'étoffe, le filet, la suspension et la nacelle elle-même, des conditions rigoureuses de solidité.

b. Le ballon étant en ascension, même rapide, les pressions intérieures ne doivent pas s'élever au delà d'une limite étroite fixée par la solidité minima requise pour les étoffes. Il doit donc être pourvu d'un organe à fonctionnement *automatique*, appendice (ou soupape inférieure à clapet) de dimensions telles que la sortie du gaz soit parfaitement assurée quand la pression s'élève.

c. Le ballon doit pouvoir manœuvrer; la projection du lest assure la manœuvre ascendante; la manœuvre descendante est assurée par la projection du gaz. Le fonctionnement des soupapes et, par suite, leurs dimensions doivent donc répondre à des conditions bien déterminées.

d. Le ballon doit pouvoir atterrir, être arrêté, dégonflé sans danger. L'organe commun d'atterrissage c'est le guide-rope; l'organe ordinaire d'arrêt, c'est l'ancre; les ballons doivent en être munis.

Le dégonflement doit être assez rapide, surtout quand le ballon arrêté est soumis à l'action du vent; on fixe d'ordinaire ce temps à 15 minutes. Orifices de dégonflement, guide-rope et ancre doivent naturellement avoir des dimensions déterminées par le cube même du ballon.

Les diverses considérations théoriques indiquées plus haut donnent les dimensions et les résistances théoriques des diverses parties du matériel.

Les dimensions pratiques peuvent se rapprocher beaucoup des dimensions théoriques; il n'en est pas de même des résistances; il est impossible en effet de mesurer exactement les résistances de *toutes* les parties d'un matériel; on ne peut examiner que certains points, et juger du tout par la partie examinée. D'un autre côté, l'existence des aéronautes dépend de la valeur de ces résistances. Il est donc absolument nécessaire que la résistance pratique soit notablement plus grande que la résistance théorique; le rapport des deux résistances est le *coefficient de sécurité*. Il est admis par tous les ingé-

nieurs constructeurs que le coefficient de sécurité doit être de 10 pour les filets, suspensions et agrès et qu'il ne peut être réduit au-dessous de 6 ou 8 pour les étoffes des ballons.

On remarquera en passant que ces coefficients de sécurité sont supérieurs à ceux qui sont le plus souvent employés dans la construction des bâtiments, et c'est un fait à constater, si singulier qu'il paraisse, que l'on est plus en sécurité dans la nacelle d'un ballon, en cours de voyage, que sur un balcon d'une maison de Paris.

Tels sont les principes qui guident la Sous-Commission chargée d'élaborer les règlements relatifs aux mesures propres à assurer la sécurité des concours.

Ces principes, elle les résume sous forme d'articles de règlement donnant les conditions à remplir par le matériel, la nature de l'examen à lui faire subir, et en cas de doute les épreuves de résistance auxquelles il doit résister.

Enfin, la Sous-Commission précise toutes les données de la question sous forme de barèmes donnant pour tous les cubes de 100 à 5,000 mètres cubes et séparément, pour les ballons gonflés à l'hydrogène ou au gaz d'éclairage :

Le barème n° 1 : Les dimensions des soupapes, orifices de dégonflement, appendices.

Le barème n° 2 : Les renseignements relatifs aux épreuves des étoffes des ballons.

Le barème n° 3 : Les renseignements relatifs aux épreuves des filets, suspensions et agrès.

Le barème n° 4 : Les altitudes théoriques atteintes suivant les quantités de lest projetées.

Ce travail considérable sera ultérieurement complété par deux abaques donnant les cubes des ballons sphériques et ellipsoïdaux (allongés ou aplatis) en fonction des circonférences équatoriale et méridienne.

L'ensemble de ces travaux relatifs au matériel forme un véritable traité de construction des ballons. Les calculs, barèmes et abaques ont été exécutés avec le plus grand soin à l'Établissement central d'Aérostation militaire, en appliquant les théories professées, depuis de longues années, par M. le lieutenant-colonel Ch. Renard.

§ 4. **Codification des diverses décisions du Comité consultatif.** — Le Comité consultatif a, on l'a vu, élaboré, au cours de ses séances, un certain nombre de règlements particuliers relatifs à l'organisation des concours, aux dates des épreuves, aux primes et prix, aux conditions relatives à la sécurité des ascensions, aux concours de photographie, etc. Comme on pouvait s'y attendre, dans ces divers règlements il y a des redites; il est nécessaire de faire de ces divers règlements un *tout* homogène.

La tâche en est confiée par le Comité consultatif à la Commission d'organisation dont nous allons parler. Il suffit de dire ici que, dans sa forme définitive, le règlement comprend trois titres :

Le titre I^{er} donne le règlement général des concours.

Le titre II, le règlement spécial des ballons libres.

Le titre III, le règlement spécial des concours de photographie

Dans son ensemble, le règlement est approuvé le 14 mars 1900 par le Commissaire général de l'Exposition.

Ultérieurement, au cours même de l'exécution des concours, un certain nombre de règlements complémentaires sont venus s'ajouter au règlement général, ce sont :

Le règlement sur le contrôle des concours de ballons libres ;

Le règlement spécial des concours de cerfs-volants.

Il sera parlé plus loin de ces règlements spéciaux.

L'ensemble du règlement, élaboré sous la direction du Comité consultatif spécial, forme une plaquette in-4° de 51 pages, dont 45 sont consacrées au règlement proprement dit, et les autres donnent simplement les listes des membres des divers Comités.

Si on examine les règlements des autres sports, on voit que le document relatif à l'Aérostation est loin d'être le plus étendu et, encore, doit-on tenir compte de ce fait que la plupart des concours sportifs sont organisés par des sociétés existantes dont les règlements particuliers s'appliquent aux concours.

Dans ces conditions, la simple mention suivante : *Les règlements de telle société seront appliqués aux concours* représente parfois, en fait, des règlements volumineux.

Il est nécessaire d'insister sur cette question. On a en effet reproché, et vivement, au Comité consultatif d'avoir fait un règlement trop long, dont il était difficile de saisir tous les détails, fait pour effrayer les concurrents et les éloigner des concours.

Ces reproches sont-ils mérités?

Si on veut bien remarquer que tout était à faire, qu'il n'existait ni règlement, ni même tradition antérieure, qu'il s'agissait d'une manifestation imposante, qu'il importait dans l'intérêt de l'Aérostation que tout se passât régulièrement et sans accident, on ne pourra pas reprocher au Comité consultatif d'avoir trop précisé.

Un règlement ne doit être ni indécis, ni touffu; avant tout il ne doit pas laisser place à l'interprétation qui est, en somme, la négation des règlements.

Le règlement des concours d'Aérostation de 1900 n'est pas seulement la loi des concurrents, c'est aussi la loi des organisateurs. Il ne fixe pas que les obligations des concurrents, il détermine aussi toute l'étendue de leurs droits.

Il importe au plus haut point qu'aucune discussion ne puisse s'élever, en cours d'exécution des épreuves, à propos des conditions du concours. Toute solution prise sous l'empire des événements et des circonstances est une solution incomplète, bâtarde, sujette à réclamations.

Ce règlement est-il à l'abri de toute critique, parfait en tout point? Non, sans aucun doute; l'expérience serait une chose vaine si elle ne permettait pas de corriger la théorie. On reviendra d'ailleurs sur ce point en étudiant les enseignements que comportent les concours. Mais disons tout de suite que si les organisateurs des épreuves ont constaté des lacunes, s'ils ont même dû demander au Commissaire général une ou deux additions au règlement, ils n'ont pas rencontré d'article inapplicable, ou même gênant.

C'est en appliquant rigoureusement ce règlement qu'on a pu obtenir une excellente moyenne de résultats, des épreuves hors de pair, et une longue série d'ascensions, la plus grande qui ait jamais été faite, *sans le moindre accident*.

Le règlement a donc pour lui la meilleure des consécérations : *le succès*.

CHAPITRE VIII.

DÉSIGNATION DU COMITÉ D'ORGANISATION, RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ CONSULTATIF.

§ 1. **Choix de l'organe d'exécution** — La tâche du Comité consultatif est terminée; il faut passer maintenant du domaine de la préparation à celui de l'exécution. Quel doit être l'organe exécutif?

Deux systèmes s'offrent au Commissaire général :

a. Confier l'exécution du règlement des concours à une société ou fédération existante;

b. Constituer un Comité spécial d'exécution.

Le premier système présente de réels avantages; une société ou une fédération a des moyens d'action anciens et éprouvés; elle peut facilement faire appel aux concurrents; elle a l'expérience, la tradition; aussi est-ce à cette solution qu'on s'est rallié pour la plupart des sports et, en particulier, pour la *colombophilie* qui faisait partie de la section X⁽¹⁾.

Le Comité examine donc tout d'abord si cette solution peut être appliquée à l'Aérostation.

Il doit promptement se convaincre qu'il n'en est rien.

Aucune des sociétés aérostatiques existantes au moment où la décision doit être prise (novembre 1899) n'est ou assez puissante, ou assez ancienne, pour qu'on puisse y faire appel, ou pour qu'elle veuille assumer la lourde tâche d'organiser et de diriger les concours.

L'*Aéro-Club*, société sportive en même temps que société d'encouragement à la locomotion aérienne, qui doit dans ces concours de l'Exposition se tailler une si large part de récompenses, a déjà, en novembre 1899, par le nombre de ses membres, par la multiplicité des ascensions effectuées, par les très remarquables résultats obtenus, conquis la première place, parmi toutes les sociétés aérostatiques.

80 au début, les membres de l'*Aéro-Club* sont 200 à la fin de 1899; ajoutons de suite qu'ils sont 400 à la fin de 1900, et souhaitons, pour l'avenir de l'Aérostation, que la progression suive toujours la même loi.

La société a déjà à son actif, en dehors des courses isolées, de simples promenades

⁽¹⁾ Les concours de *colombophilie* ont été organisés par la *Fédération des Sociétés colombophiles* de la Seine, président, M. DEROUART.

d'entraînement, des ascensions avec but scientifique, des courses de tout premier ordre⁽¹⁾, des épreuves organisées⁽²⁾.

Mais la fondation de la société ne remonte pas encore à un an; c'est à la fin de 1898 qu'un groupe de membres de l'*Automobile-Club* de France, voyant les progrès incessants des moteurs légers, estiment que „l'automobilisme évolue naturellement vers l'aérostation.. et songent „à créer un mouvement en faveur d'une science trop négligée depuis un siècle et qui peut contribuer puissamment à notre défense nationale..

C'est le 9 janvier 1899 seulement que les statuts de la société ont reçu l'approbation de la Préfecture de police.

C'est cette raison de jeunesse qui empêche l'Administration de l'Exposition de faire appel à l'*Aéro-Club*, et l'*Aéro-Club* de se proposer pour l'organisation des concours.

C'est une raison qui disparaît avec le temps qui travaille contre les hommes et pour les institutions, avec l'expérience qui ne s'acquiert pas seulement par l'âge, mais surtout par la volonté, par l'action.

Cette solution éliminée, la seconde s'impose. Il faut constituer un comité d'organisation et d'exécution.

§ 2. **Constitution d'un Comité d'organisation.** — Le Comité consultatif estime que le rôle de la Commission exécutive doit être avant tout d'appliquer les règlements élaborés par lui; il croit donc que c'est dans son sein qu'en principe doivent être choisis les commissaires.

Après discussion, et sur la proposition de M. le Délégué général aux Sports, le Comité fixe à 14 le nombre des membres de la future Commission. Il décide aussi que ces membres seront choisis dans 4 catégories de personnes, savoir: A aéronautes civils, 4 officiers aérostiers, 3 publicistes, 3 membres sans condition de profession.

Il espère pouvoir ainsi réunir toutes les compétences, toutes les activités, toutes les bonnes volontés.

Les scrutins aboutissent aux désignations suivantes: Aéronautes civils: MM. Louis GODARD, LACHAMBRE, MALLET, SURCOUF; officiers aérostiers: MM. le lieutenant de vaisseau LE GOUZ DE SAINT-SEINE (remplacé ultérieurement par M. le capitaine BOUTTIEAUX), le commandant HIRSCHAUER, le capitaine PEZET, le commandant P. RENARD; publicistes: MM. AIMÉ, AMY, AUBRY; membres sans condition de profession: MM. le commandant ESPITALIER, Eugène GODARD, le comte HENRY DE LA VAULX⁽³⁾.

§ 3. **Résumé des travaux du Comité consultatif de la Section X.** — Le Comité consultatif spécial de la Section X a tenu, dans la période de préparation des concours,

⁽¹⁾ Entre autres, la course de Paris à Vestervick (Suède), le 30 septembre 1899, par MM. de Castillon de Saint-Victor et Mallet, 1,330 kilomètres en 23 h. 15; etc.

⁽²⁾ A citer en particulier l'épreuve challenge de la *coupe des Aéronautes*, dont le règlement, datant

d'avril 1899, présente une série de prescriptions intéressantes pour les constatations d'atterrissage.

⁽³⁾ Dans ce Comité, font partie de l'*Aéro-Club*: MM. Aimé, secrétaire général de l'*Aéro-Club*, Aubry, Lachambre, Mallet, comte de la Vaulx, vice-président de l'*Aéro-Club*.

8 séances plénières qui ont été échelonnées entre le 6 mai 1898 et le 31 janvier 1899.

Les Sous-Commissions ont tenu:

La 1 ^{re} Sous-Commission: Organisation des concours	4 séances.
La 2 ^e Sous-Commission: Installations.....	2
La 3 ^e Sous-Commission: Finances.....	3
La 4 ^e Sous-Commission: Règlements	4

C'est donc un total de 21 séances de travail en commun, lesquelles ne représentent d'ailleurs qu'une minime part du travail total.

La plupart des membres du Comité consultatif ont en effet accepté d'étudier en détail certaines parties d'organisation, de rédiger des rapports considérables, d'établir des projets de constructions ou d'aménagements, etc.

Des discussions, souvent vives, toujours intéressantes, du Comité consultatif, sont sortis en résumé:

Des solutions pratiques pour l'organisation toute nouvelle des concours d'aérostation;

Un règlement complet pour ces concours;

La constitution d'un organe d'exécution.

Toutes ses propositions ont été acceptées par le Commissaire général de l'Exposition.

Telle est l'œuvre visible, mais éphémère, du Comité consultatif; il en est une autre, moins facile à saisir mais plus durable, c'est une impulsion très vive au mouvement public en faveur de l'aérostation, mouvement dont profiteront et les aréonautes et les sociétés aréonautiques, et la science et l'armée, mouvement qui arrive bien à l'heure voulue, alors que de tous côtés les graves et difficiles questions de la locomotion aérienne sont l'objet d'études et de recherches passionnées.

DEUXIÈME PARTIE.

ORGANISATION DES CONCOURS.

CHAPITRE PREMIER.

RÔLE DU COMITÉ D'ORGANISATION.

§ 1^{er} **Travaux incombant au Comité d'organisation.** — C'est dans sa séance du 8 décembre 1899 que le Comité consultatif désigne à l'Administration de l'Exposition la liste des membres qui lui paraissent devoir constituer le Comité d'organisation.

Le 22 décembre, sur la demande de M. le Délégué général aux Sports, lequel

annonce verbalement l'approbation de principe du Commissaire général, le Comité d'organisation entre en fonction.

Le Comité d'organisation est avant tout chargé d'exécuter les prescriptions d'un règlement devenu, après approbation du Commissaire général et publication, la loi des parties: *Administration de l'Exposition et concurrents*.

Il ne peut rien changer aux termes de ce règlement qui émane d'une autorité plus haute que lui; il ne peut que l'appliquer.

Mais si la règle à appliquer est ainsi fixée *ne varietur*, des détails très nombreux restent à régler, comme préparation; tout est à faire, comme exécution.

Il est sans aucun doute commode de travailler en partant d'une base ferme et nette, mais au début de son œuvre, le Comité d'organisation se trouve dans la situation suivante:

Il dispose d'un terrain nu, sur lequel devront s'ériger des constructions, se creuser des conduites, etc.

Il dispose d'un crédit de moins de 100,000 francs avec lequel il faudra faire face à toutes les dépenses.

Il devra ou remettre à la fin de l'Exposition le terrain dans son état primitif, ou faire la remise des bâtiments conservés à telle autorité qui sera désignée.

L'ensemble de ces travaux peut se résumer ainsi:

- 1° *Avant les concours*: Travaux d'installation, achats divers, publicité et propagande;
- 2° *Pendant les concours*: Inscription des concurrents, examen de leurs dossiers, réception du matériel, examen de ce matériel, gardiennage, fixation des résultats de chaque concours à transmettre au Jury, publicité, organisation de concours éventuels;
- 3° *Après les concours*: Démolition des installations provisoires, vente des démolitions, remise à qui de droit des installations définitives;
- 4° *En tout temps*: Service financier, perception des subventions de l'Administration de l'Exposition et des recettes de toute nature, justification des dépenses.

On voit d'après ce tableau, incomplet encore, quelle est l'étendue de la mission confiée au Comité d'organisation des concours.

§ 2. **Méthode de travail du Comité d'organisation.** — Le Comité élit son bureau comprenant: *président*: M. le commandant RENARD; *vice-président*: M. Louis GODARD; *rapporteur*: M. le commandant HIRSCHAUER; *trésorier*: M. le comte DE LA VAULX; *secrétaire*: M. le capitaine PEZET.

Ensuite le Comité se partage en Sous-Comités, chacun de ceux-ci étant chargé de préparer une partie du travail; toutes les décisions sont d'ailleurs prises par le Comité lui-même.

Il faut assurer: 1° les installations; 2° la publicité, avant et pendant les concours; 3° les prescriptions du règlement en ce qui concerne le personnel; 4° les prescriptions du règlement en ce qui concerne le matériel; 5° la gestion financière.

A cette division du travail correspondent cinq Sous-Comités, savoir:

1^{er} SOUS-COMITÉ. — BÂTIMENTS.

Président: M. le commandant ESPITALIER; *membres:* MM. L. GODARD, le commandant HIRSCHAUER, le capitaine PEZET.

2^e SOUS-COMITÉ. — PRESSE.

Président: M. AUBRY; *membres:* MM. AIMÉ, AMY.

3^e SOUS-COMITÉ. — POLICE DES CONCOURS.

Président: M. le commandant HIRSCHAUER; *membres:* MM. AUBRY, Eug. GODARD, L. GODARD, MALLET, SURCOUF, le comte DE LA VAULX.

4^e SOUS-COMITÉ. — MATÉRIEL.

Président: M. LACHAMBRE; *membres:* MM. le capitaine BOUTTIEUX, E. GODARD, MALLET, le capitaine PEZET, SURCOUF.

5^e SOUS-COMITÉ. — FINANCES.

Président: M. le commandant P. RENARD, *membres:* MM. L. GODARD, le commandant HIRSCHAUER, le capitaine PEZET, le comte DE LA VAULX.

Durant la période préparatoire, afin que les travaux du Comité suivent une marche bien parallèle et concordante, toutes les semaines les membres du bureau du Comité et un membre délégué par chacun des Sous-Comités se réunissent; ils examinent l'état d'avancement des études et les coordonnent.

Le commandant P. Renard, président du Comité, est naturellement le représentant de l'Administration de l'Exposition pour tout ce qui touche aux concours d'aérostation; comme tel il est l'intermédiaire entre l'Administration et le Comité d'organisation, entre ce Comité et les concurrents. Toute la correspondance lui est adressée au siège social du Comité d'organisation fixé par décision du Comité, au domicile même du président⁽¹⁾.

Ce dernier y reçoit tous les jours; en outre il reçoit toutes les semaines au siège de l'Administration de l'Exposition⁽²⁾ avant et après la réunion hebdomadaire du Comité.

Pendant la période d'exécution des concours, le Comité se réunit le plus souvent dans le local qui lui est réservé au bâtiment de l'aérostation à Vincennes. C'est là en particulier que se réunissent les Sous-Commissions des bâtiments, du matériel, etc. C'est là que les communications sont faites aux concurrents, les mesures d'exécution examinées sur place, etc.

Le Comité ou sa délégation tient enfin naturellement séance tous les jours de concours, et pendant toute la durée des opérations.

⁽¹⁾ A rétablissement central d'aérostation militaire, avenue de Trivaux, 7, Meudon. — ⁽²⁾ Avenue Rapp, 2 bis, Paris.

Après les concours, le Comité se réunit encore pour l'examen des résultats, le contrôle des comptes et leur liquidation. Il tient:

Avant l'ouverture des concours:	
Séances générales.....	10 séances.
Séances hebdomadaires.	24
Pendant les concours:	
Séances générales....	14
Séances de concours..	13
Après les concours... : ,	7
TOTAL..	<u>68</u>

En tenant compte des séances de Sous-Comités, on constate que le Comité d'organisation a eu, au cours de l'année 1900, plus de cent séances de travail, sans compter les travaux particuliers faits par chacun de ses membres.

CHAPITRE II

PERSONNEL, MATERIEL ET BÂTIMENTS.

§ 1. **Personnel secondaire.** — Le président et les membres du Comité se réservent toutes les questions d'organisation, la direction et la surveillance des opérations.

Ils ont besoin pour les seconder dans leur tâche, et pour exécuter leurs décisions, d'un personnel auxiliaire. La besogne à confier à ce personnel comporte:

a. En tout temps: tenue des écritures; copie et classement de la correspondance; établissement des mémoires de payment, etc.; tenue de la comptabilité et de la caisse; surveillance et l'exécution des travaux et aménagements divers; réception du matériel; gardiennage du bâtiment et du matériel.

b. Les jours de concours: mise en état des pelouses; manœuvre des vannes des conduites de gaz; manœuvre des ballons au moment des départs; police de la pelouse des départs; perception des entrées; tenue des registres d'observation, d'inscription, de réclamation.

Les besoins permanentes nécessitent un personnel permanent, les besoins temporaires un personnel temporaire.

Le personnel permanent est réduit à trois agents nommés par le président du Comité:

1° Un agent général, chargé, sous les ordres et la responsabilité du secrétaire, de la correspondance, de la tenue des registres d'engagement, de la surveillance des travaux, de l'établissement des mémoires. Cet agent général a été M. Vinot, chef de l'équipe des travaux de Chalais. Il a assumé cette tâche très lourde avec une bonne volonté et un zèle auxquels on est heureux de rendre un hommage reconnaissant;

2° Un caissier, aux ordres du trésorier, chargé de la comptabilité-finances;

3° Un gardien du parc aérostatique de Vincennes, agent assermenté, chargé du gardiennage du bâtiment, de la conservation du matériel de l'Administration, de la réception et de la délivrance du matériel des concurrents.

Le personnel temporaire payé à la vacation comprend cinq catégories:

1° Les agents d'exécution, nommés par le président du Comité, chargés, les jours de concours, de diverses fonctions, savoir: 1 agent chargé de la tenue des registres d'observations; 1 agent chargé des opérations photographiques (M. Bayard); 1 agent à la disposition des commissaires de service; 1 agent chargé des instruments de contrôle (M. Fortier);

2° Les agents de recette, nommés par le Comité, chargés, les jours de concours, de percevoir les droits d'entrée, au nombre de 4 le matin et 8 l'après-midi;

3° Le personnel de manœuvre, composé de sapeurs aéroliers de bonne volonté; ce personnel transportait les ballons du point de gonflement au point de départ;

4° Le personnel de police composé généralement de vingt gardiens de la paix, sous les ordres d'un officier de paix;

5° Des ouvriers.

§ 2. **Matériel, instruments, mobilier**, — La réduction considérable apportée aux demandes financières du Comité consultatif oblige, on l'a dit, le Comité d'exécution à une gestion extrêmement prudente.

Aussi, ses moyens matériels d'action doivent-ils être aussi réduits que possible.

Il faut tout d'abord renoncer à la création d'un observatoire météorologique. Les principaux instruments, baromètre à mercure, hygromètre, etc., sont prêtés au Comité. On ne pouvait avoir un anémomètre; on se résout à recourir à celui installé près de Chalais pour le service de cet établissement; la liaison du bâtiment de l'aérostation de Vincennes avec le réseau général téléphonique et, par suite, avec l'établissement de Chalais, permet d'assurer ce service.

Le chronomètre, qu'il eût été si nécessaire de posséder pour fixer exactement les heures de départ et le réglage des montres des concurrents, se trouve remplacé par une modeste pendule mise en concordance avec l'heure extérieure des chemins de fer, et vérifiée avec soin, à plusieurs reprises, les jours de concours.

Les instruments de pesée, les instruments de contrôle des ascensions (baromètres et thermomètres enregistreurs) sont loués.

Les instruments de vérification du matériel se réduisent, comme achat, à un moufle fixé à la toiture du hangar à ballons, destiné à suspendre les filets des ballons.

Les autres instruments, ventilateurs, appareils à essayer les cordages, les étoffes, dynamomètre, sont prêtés au Comité.

Il en est de même des instruments topographiques nécessaires les jours d'exécution des concours de distance minima pour déterminer exactement la direction du vent.

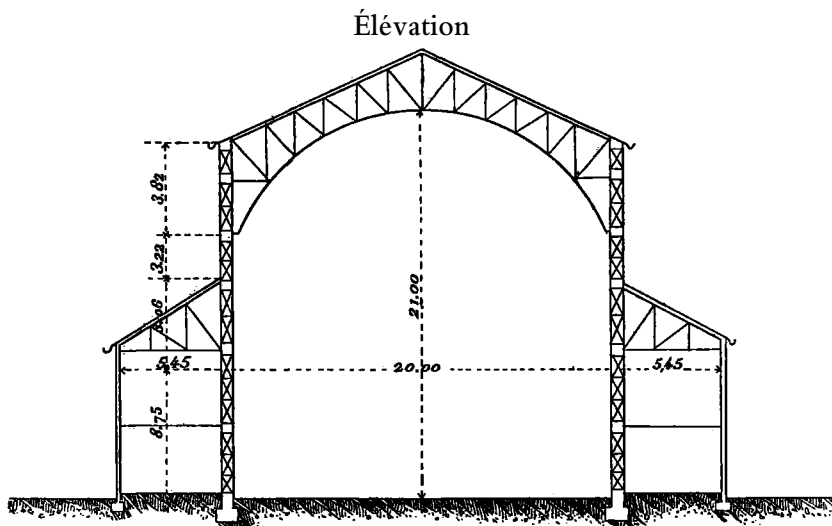
Les cartes sont achetées à condition.

L'outillage de terrassier nécessaire pour l'entretien des pelouses, etc., est, en majeure partie, prêté au Comité.

Le mobilier se réduit à l'installation très sommaire d'une salle de Comité, à quelques armoires, pour placer les instruments et les outils.

§ 3. **Hangar de l'aérostation.**— Le hangar de l'aérostation construit dans l'annexe de l'Exposition universelle, à Vincennes, se composait:

1° D'une nef centrale de 30 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, pouvant abriter des ballons ayant jusqu'à 3,500 mètres cubes de volume;



Plan

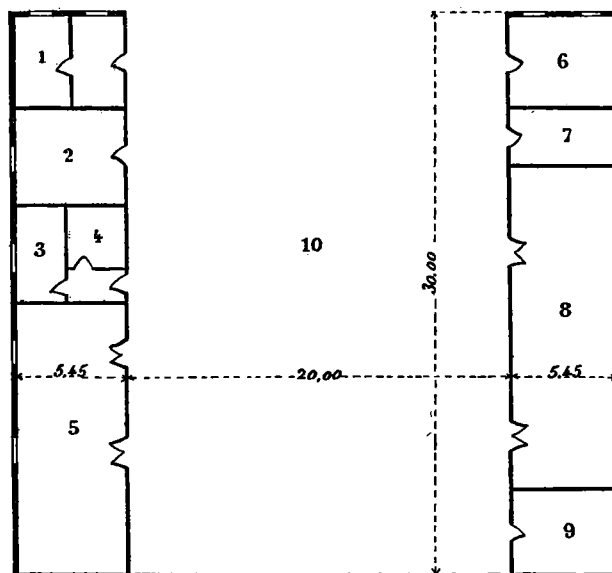


Fig. 2 — LÉGENDE:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Logement du gardien 2. Laboratoire de physique 3. Laboratoire de photographie 4. Chambre noire 5. Magasin de dépôt de matériel | <ul style="list-style-type: none"> 6. Salle des séances du Comité. 7. Magasin de l'Administration 8. Magasin de dépôt de matériel 9. Soute à sable. 10. Hall aux ballons |
|---|---|

2° De deux bas côtés ayant la même longueur que la nef centrale et une largeur de 5 m. 45, dans lesquels étaient aménagés les locaux accessoires comprenant: une salle des

séances du Comité d'organisation des concours d'aérostation; le logement du gardien du parc; un laboratoire de physique; un laboratoire de photographie; deux magasins pour le matériel aérostatique; une soute à sable. La charpente était entièrement métallique et composée de 7 fermes de 20 mètres de portée écartées de 5 mètres d'axe en axe. Le pignon Est, ainsi que les faces latérales, étaient montés en carreaux de plâtre; le pignon Ouest était ouvert sur toute sa hauteur; enfin, sur le pignon Est et les faces latérales régnaient des baies vitrées de 3 mètres de hauteur.



Fig. 3. — Le Parc d'aérostation.

Photographie prise en ballon libre par le commandant HIRSCHAUER.

Ce hangar avait été construit sur les plans fournis par le Comité d'organisation par MM. Dubois et Nicolle, entrepreneurs, et livré en location avec droit d'achat pour le cas où la ville voudrait le conserver après l'Exposition.

Les travaux de construction ont duré du 15 mars au 1^{er} juin.

Pour le gonflement des ballons, on avait aménagé, sur la pelouse située devant le hangar, 9 prises de gaz alimentées par une canalisation de 350 mètres de longueur, branchée sur la conduite maîtresse qui suit la route de Saint-Mandé à Saint-Maurice. Une dixième prise était disposée à l'intérieur du hangar.

Cette conduite avait, sur 230 mètres de longueur, un diamètre de 0 m. 40 et un diamètre de 0 m. 30 seulement sur les 120 derniers mètres. Ce diamètre avait été calculé pour un débit horaire de 2,500 mètres cubes qui a toujours été réalisé et souvent même dépassé.

Enfin une canalisation d'eau de la Marne amenait l'eau nécessaire pour l'arrosage des pelouses et, à l'intérieur du hangar, desservait le logement du gardien et les laboratoires.

CHAPITRE III.

REGLEMENTS SPÉCIAUX.

§ 1. **Règlement sur le contrôle des concours des ballons libres.** — Le Comité consultatif spécial avait laissé au Comité d'organisation non seulement le soin de codifier les dispositions générales adoptées, mais aussi celui de régler toutes les mesures de détail concernant l'exécution même des concours.

Le premier travail qui s'imposait au Comité d'organisation était de préciser les mesures propres à amener la sincérité des concours de ballons libres et à déterminer d'une manière exacte les conditions de chacune des courses.

Les procédés de contrôle sont ceux employés généralement dans les ascensions.

L'application des divers procédés doit naturellement varier suivant la nature des concours.

Le premier procédé est la déclaration même du concurrent, transcrite au cours de l'ascension sur son livre de bord, procédé qui s'applique naturellement à tous les concours.

Pour tous les concours où il y a lieu de déterminer des heures exactes de départ, la constatation est faite sur un registre des observations tenu par les commissaires de service.

Les heures et points d'arrivée sont fixés par les témoins de la descente ou des escales, tant à l'aide de certificats signés par les témoins et rapportés par les concurrents que par des lettres en blanc remises à ces mêmes témoins, et renvoyées par ceux-ci directement au Comité d'organisation.

En outre, les concurrents doivent jeter, en cours de route, des lettres en blanc; ces lettres sont remplies par les habitants qui les ramassent et renvoyées par eux au président du Comité. Elles permettent, en dehors des indications du livre de bord, de déterminer certains points du parcours du ballon. Une proportion assez notable de ces témoins de route revient au Comité.

Les instruments de contrôle, baromètres et thermomètres, permettent de déterminer les diagrammes des ascensions. Ces instruments, remis plombés aux concurrents, donnent des indications précises non seulement sur les altitudes atteintes, mais aussi sur la durée des ascensions et sur la manœuvre des aéronautes.

Le Comité, enfin, se réserve le droit de procéder à telles enquêtes qu'il juge nécessaire.

§ 2. **Règlement des concours de cerfs-volants.** — Le règlement spécial des concours de cerfs-volants a été rédigé sur les indications de M. Teisserenc de Bort, directeur de l'observatoire de Trappes.

Le règlement divise les concours en deux catégories.

La première catégorie se rapporte aux appareils simples, auxquels on ne demande que de se maintenir deux heures en l'air avec 200 mètres de câble.

Le classement se fait en mesurant l'angle de la droite allant du cerf-volant au point d'attache avec l'horizontale, la surface portante, la tension du câble au dynamomètre, et en appréciant la stabilité du cerf-volant⁽¹⁾.

La deuxième catégorie comprend des appareils destinés à atteindre les hautes altitudes et à y porter des instruments enregistreurs. Ces appareils nécessitent un outillage compliqué, un treuil, des câbles spéciaux, etc. La durée de l'épreuve est fixée à une heure; on récompense ici la plus haute altitude atteinte, vérifiée par des instruments enregistreurs.

§ 3. **Règlement spécial des concours de photographie.** — Ce règlement, d'ailleurs annexé au règlement général, a été rédigé d'après les indications fournies par M. Davanne, président de la *Société française de photographie*, et par M. le commandant Houdaille, membre du Comité de cette même société. Il est complété par le Comité d'organisation sur certains points de détail.

Les concurrents doivent soumettre au Jury douze épreuves prises dans le concours auquel ils participent et développées par eux.

Les plaques ou pellicules doivent être timbrées avant départ au laboratoire du bâtiment de Vincennes. Un agent spécial est préposé à ce timbrage, qui consiste dans l'apposition d'une marque minuscule dans l'angle de la plaque. L'agent doit tenir compte du nombre de plaques timbrées.

Comme avantages accordés aux photographes concurrents, le Comité leur assure l'exonération du paiement de droit de passage perçu sur les passagers ordinaires; les frais de retour sont remboursés aux concurrents les mieux classés; enfin, le Comité donne aux photographes concurrents tous les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent s'entendre avec les aéronautes concurrents au sujet de leur passage.

CHAPITRE IV.

CONCOURS HANDICAPÉS.

§ 1. **Fixation du lest disponible.** — Le Comité d'organisation n'a pas à discuter la question de savoir si, oui ou non, il doit y avoir des *concours handicapés*; ils lui sont imposés par le règlement élaboré par le Comité consultatif spécial et approuvé par le Commissaire général de l'Exposition. Le règlement général en question fixe même le procédé de handicap à employer, car il prescrit que, dans les courses de ballons libres de 1^{re} ou 2^e série, les ballons seront handicapés *quant au lest*.

⁽¹⁾ Coefficients:

Projection sur la verticale de l'effort de tension rapporté au mètre carré de surface ...	1	}	4
Sinus de l'angle fait avec l'horizontale par la droite joignant l'orifice du câble à son point d'attaché au cerf-volant.....	1		
Stabilité	2		

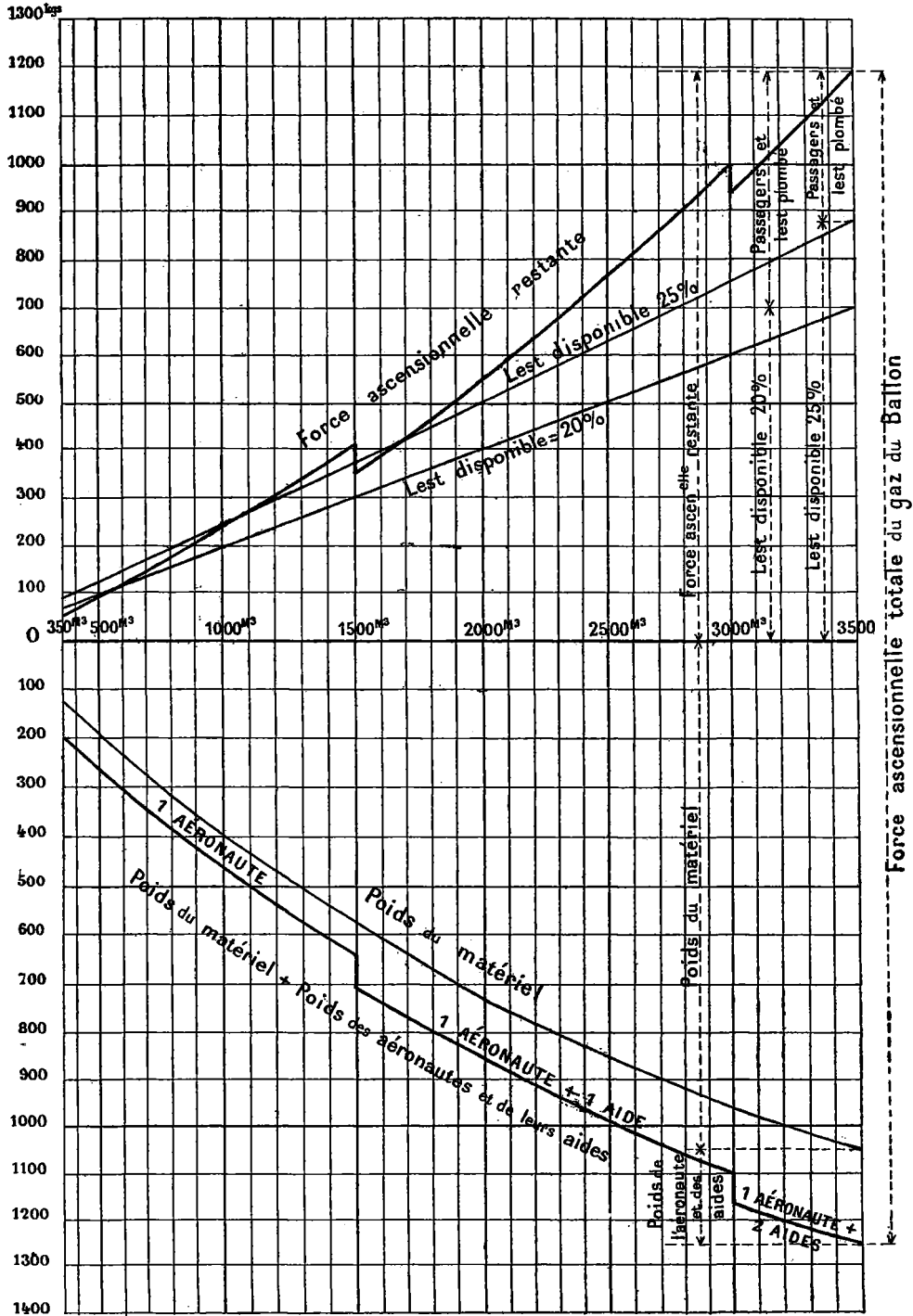


Fig. 4.

Il ne reste donc au Comité d'organisation qu'à régler les mesures de détail concernant l'application du handicap.

Le handicapage par le lest ne peut se comprendre que d'une seule façon, en don-

nant à chaque concurrent un poids de lest disponible pour la manœuvre en relation avec le cube de son ballon.

On admet, en effet, généralement, que la dépense de lest, en cours de route, est proportionnelle, toutes choses égales, d'ailleurs, au cube des ballons⁽¹⁾.

Mais la quantité de lest emporté pour la manœuvre est proportionnellement plus grande pour les ballons de grand volume que pour les ballons de faible volume.

En effet, le poids du lest disponible au départ est égal à la différence entre la force ascensionnelle du gaz et le poids du matériel et des aéronautes.

La force ascensionnelle est proportionnelle au cube. Le poids du matériel dépend, au contraire, de la surface. Quant au poids des aéronautes nécessaires à la manœuvre, il est, dans de certaines limites, constant. Il s'en suit que la force ascensionnelle restante, et, par suite, le poids du lest qui l'équilibre, croît proportionnellement plus vite que le cube des ballons; c'est ce qu'indiquent le graphique de la page précédente.

Un handicapage tout à fait précis, tout à fait rigoureux, devrait donc tenir compte de toutes ces considérations diverses.

Est-il possible, pratiquement, de serrer d'aussi près la théorie? Le Comité d'organisation ne l'a pas pensé. Il ne peut recourir qu'à des opérations simples, rapides et ne donnant lieu à aucune contestation, et il décide que le lest disponible sera proportionnel au cube du ballon.

La justice rigoureuse voudrait aussi que le handicap mette tous les ballons concurrents dans la situation du plus désavantagé; ce qui revient à dire, en pratique, que les ballons devraient être handicapés en prenant pour base le lest disponible du plus petit⁽²⁾.

Le Comité, après avoir examiné cette solution, ne s'y arrête cependant pas, car il l'estime d'une application difficile; elle aurait, en outre, l'inconvénient de faire dépendre le handicap de tous les ballons des conditions plus ou moins mauvaises de construction du matériel du plus petit ballon, ou du poids de l'aéronaute de ce dernier, etc.

Le Comité d'organisation estime donc que tous les ballons devront être handicapés suivant une proportion fixe, déterminée avant les courses.

Reste à déterminer le taux de cette proportion.

Les organisateurs de la fête aérostatique des Tuileries de 1888 avaient fixé le poids en kilogrammes de lest disponible au dixième (10 p. 100) du nombre exprimant en mètres cubes le cube du ballon⁽³⁾.

Cette proportion paraît bien faible au Comité; elle diminue par trop les moyens d'action des concurrents.

⁽¹⁾ En fait, les gros ballons dépendent proportionnellement moins de lest que les petits.

⁽²⁾ Si c , c' , c'' , c''' , sont les cubes croissants des ballons; p le lest disponible du plus petit, la formule donnant le lest disponible d'un ballon serait:

$$p' = p \frac{c'}{c}$$

⁽³⁾ La fête aérostatique du 14 octobre 1888, organisée par M. H. Lachambre, était donnée au profit des incendiés de la Guyane, avec le concours de MM. Camille Dartois, Lachambre, Louis Godard, Corot, Wagner et Caillaux. Le jury était composé de MM. Gabriel Yon, Eugène Godard et Wilfrid de Fonvielle. Le règlement de la course était le suivant:

Sans aucun doute, en 1888, elle s'appliquait à une course de distance minima par rapport à un point fixé à l'avance, et le parcours des ballons devait être très court. Mais, pour des concours de durée, de distance, d'altitude, une pareille proportion est inadmissible.

Le Comité, après examen de la question, décide donc de fixer le poids en kilogrammes de lest disponible au cinquième⁽¹⁾ (20 p. 100) du nombre exprimant le cube du ballon en mètres cubes; pour les concours d'altitude cette proportion est fixée au quart (25 p. 100).

Les premiers concours handicapés ont lieu en employant ces proportions. Les derniers concours handicapés de distance et de durée ont même lieu avec la proportion de 25 p. 100, le matériel des concurrents, alors bien connu, permettant d'employer avec justice cette proportion.

Le concurrent qui demande à concourir dans un concours handicapé s'engage donc à manœuvrer avec cette quantité de lest limitée. Tout moyen factice d'augmenter cette disponibilité (escale, qui permet ou de déposer des passagers ou d'attendre une heure et une température favorables, abandon de matériel, ancre, guide-rope, etc.) constitue évidemment une irrégularité. Le règlement interdit donc et l'abandon de matériel et les escales.

Le Comité peut vérifier au retour l'état du matériel, les instruments enregistreurs indiquent les escales. Mais ces vérifications sont difficiles, et la meilleure preuve réside encore dans la bonne foi même du concurrent.

§ 2. **Force ascensionnelle au départ.** — Un ballon doit, au moment de son départ, avoir une certaine force ascensionnelle. Celle-ci doit permettre au ballon s'élevant dans l'air de se dégager à temps des obstacles qui entourent la pelouse des départs, clôtures, arbres, bâtiments. Elle doit être d'autant plus grande que la vitesse du vent est plus considérable; le Comité admet, pour les mêmes raisons que précédemment, que la force ascensionnelle exprimée en kilogrammes sera 1, 2, 3, 4, 5 p. 100 du nombre exprimant le cube du ballon.

L'obligation d'avoir cette force ascensionnelle au départ est une mesure de sécurité, non seulement pour l'aéronaute, mais aussi pour le public. Il appartient donc au Comité ou à sa délégation, responsable de la bonne exécution de la course, de fixer, au moment du départ, la force ascensionnelle du ballon.

Le Comité d'organisation décide que les jours de concours les commissaires de service fixeront, avant le premier départ, le quantum de force ascensionnelle à exi-

ART. 1^{er}. Tous les ballons seront lestés proportionnellement à leur cube.

ART. 2. Chaque aéronaute aura à dépenser 10 kilogrammes de lest pour 100 mètres cubes. Le lest supplémentaire sera vérifié au moment de la descente.

ART. 3. L'ordre des départs sera tiré au sort une heure avant le gonflement.

ART. 4. Suivant l'état de l'atmosphère, le jury fixera lui-même le moment et l'ordre des départs.

ART. 5. Au moment du départ, et suivant le vent, le jury désignera la ville que les aéronautes devront atteindre. Le premier prix appartiendra à l'aéronaute qui prendra terre le plus près du centre de cette ville.

⁽¹⁾ Pour les ballons gonflés à l'hydrogène, 30 p. 100.

ger, suivant les conditions atmosphériques. La quantité de lest nécessaire pour obtenir cette force ascensionnelle doit être déposée avant le départ; elle est prise, en principe, en dehors du lest disponible donné aux concurrents, de manière que ce lest de manœuvre reste bien entier, au moment du départ, à la disposition du concurrent.

Toutefois, les considérations de sécurité devant primer toutes les autres, il est entendu que si le concurrent ne peut enlever que juste son lest disponible, ou un poids moindre, la force ascensionnelle au départ devra, néanmoins, être maintenue, même par prélèvement sur le lest disponible.

§ 3. **Lest plombé.** — Ce n'est pas tout. Les ballons, surtout ceux d'un fort volume, pourront certainement enlever un poids plus considérable que celui du lest disponible. Il faut donc les équilibrer de manière à ne leur laisser que la force ascensionnelle fixée par les commissaires de service.

Le Comité d'organisation décide que le complément du poids sera obtenu à l'aide de sacs de lest, exactement pesés et plombés. L'ouverture de ces sacs de lest constitue pour le concurrent un cas de disqualification.

Il faut, en outre, que le Comité puisse connaître sur ce point spécial l'exécution intégrale des conditions de la course; il faut qu'il soit certain que les sacs de lest emportés pleins et plombés étaient encore pleins et plombés à la fin de la course.

Il importe que cette question soit réglée de manière à éviter toute discussion, toute réclamation. Le Comité exige donc que ces sacs reviennent pleins et plombés à Vincennes. C'est, sans doute, une gêne pour les concurrents. C'est, sans doute, une dépense pour le Comité. Le Comité estime qu'il doit passer sur ces deux considérations, les questions de justice et de rectitude du contrôle primant toutes les autres.

Au reste, le lest plombé ne peut jamais être qu'une part assez faible du poids total du matériel que les concurrents auront à transporter.

D'un autre côté, les dépenses à prévoir, le Comité s'en rend facilement compte, ne peuvent être bien élevées.

Les concours handicapés sont les premiers en date; ils ont lieu à l'époque de l'année où les vents sont en moyenne les plus faibles; les transports par voie ferrée au demi-tarif des messageries sont, en somme, très bon marché. La question de dépense n'a donc pas d'importance réelle⁽¹⁾.

CHAPITRE V.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME DES CONCOURS.

§ 1. **Organisation de concours supplémentaires.** — Les premiers concours de *distance minima* par rapport à un point fixé à l'avance ont un tel succès que le Comité estime nécessaire de créer de nouvelles épreuves de cette nature.

Le poids total de lest plombé transporté a été de ⁽¹⁾ 1,255 kilogrammes. La distance moyenne de transport a été de 214 kilomètres. Le prix total

déboursé par le Comité pour le transport du lest plombé a été de 86 fr. 26 (quatre-vingt-six francs vingt-six centimes), pour toute la durée des Concours.

D'autre part, les résultats ont été tellement remarquables que le Comité juge que l'un au moins de ces nouveaux concours doit entrer en ligne de compte pour l'attribution du *Grand Prix de l'Aéronautique*.

Il propose donc successivement au Commissaire général, qui approuve les propositions, d'organiser deux concours de *distance minima*, mais en variant les données du problème à résoudre par les concurrents.

Dans les deux concours primitivement prévus, le point à atteindre est fixé par les commissaires de service et communiqué, avant le premier départ, à tous les concurrents.

Pour l'épreuve qui doit compter dans le Grand Prix, le Comité d'organisation complique le problème en exigeant des concurrents une escale obligatoire. On doit donc leur indiquer deux points à atteindre: le premier, où ils devront faire une escale de moins d'une heure; le second, où ils devront atterrir définitivement.

Le résultat de l'atterrissage pour l'escale, celui de l'atterrissage définitif et enfin le résultat d'ensemble sont récompensés séparément.

Une autre épreuve de *distance minima* est organisée pour le jour de la réception des membres du Congrès international d'Aéronautique par le Comité d'organisation des concours de Vincennes; mais ici les concurrents sont libres de choisir le point qu'ils désirent atteindre. D'autre part, le Comité institue, en dehors des récompenses ordinaires pour les trois meilleurs résultats, des récompenses spéciales (primes de 50 francs) pour tous les concurrents qui ont fourni une bonne course et atterri à une distance du point choisi moindre que le cinquième de la distance de ce point au point de départ (Vincennes).

Le règlement général prévoit seulement deux catégories de concours de cerfs-volants. Devant le grand nombre de concurrents qui se présentent, et surtout devant la diversité des modèles d'appareils présentés, le Comité d'organisation, pour ne pas repousser les bonnes volontés, se résout à scinder ce concours en trois épreuves s'appliquant aux petits, moyens et gros appareils.

Les premiers sont surtout des jouets; les concurrents qui les emploient, des enfants. Les récompenses sont réduites, en conséquence, à une simple médaille de bronze et à de petites primes de 20, 10 et 5 francs.

Aux moyens et aux grands appareils, on réserve les récompenses indiquées au programme général des concours.

§ 2. **Modifications de dates.** — Deux concours importants de ballons libres ont été fixés, l'un au 16, l'autre au 20 septembre; cette décision a été prise par le Comité consultatif pour permettre aux membres du Congrès de l'Aéronautique d'assister à deux épreuves.

Mais le Comité d'organisation apprend que les séances du Congrès sont trop chargées pour qu'il soit possible de consacrer deux journées aux concours de ballons libres; d'un autre côté, les concurrents prenant part au concours de durée du 16 septembre

risquent de ne pas être rentrés pour le 20, et surtout de n'avoir pas le temps de faire remettre leur matériel en état; le Comité d'organisation doit, en outre, pouvoir vérifier l'état de ce matériel.

Il propose donc, et le Commissaire général l'approuve, de reporter le concours du 20 septembre au 30 et, par suite, celui du 30 septembre à une date primitivement fixée au 7 octobre. Cette date doit encore être reculée au dernier moment, le vainqueur de la course du 30 ayant été retenu en Russie et ne pouvant revenir pour le 7. La date définitive de la dernière épreuve est donc fixée au 9 octobre.

Les concours de cerfs-volants, dont il est parlé plus haut, doivent aussi, pour cause d'insuffisance de vent, subir plusieurs remises successives. Les nouvelles dates des épreuves sont arrêtées par les Commissaires de service.

§ 3. **Épreuves de deuxième degré.** — Le règlement général prévoit, au point de vue des récompenses, deux épreuves du deuxième degré, l'une de distance, l'autre de durée. Par contre, il ne prévoit qu'une seule date pour ces deux concours.

Or la liste des concurrents récompensés pour les courses de distance ne diffère pas sensiblement de celle des concurrents récompensés pour les courses de durée. Instituer deux épreuves distinctes amènerait à faire concourir deux fois les mêmes concurrents. La date du 9 octobre est d'autre part très tardive, il paraît donc difficile de scinder les deux épreuves.

Plusieurs membres du Comité estiment qu'il y a lieu non seulement de n'exécuter qu'une seule course du deuxième degré, mais encore de ne délivrer qu'une série de prix et de déterminer, au dernier moment, suivant les conditions atmosphériques, la nature de la course, durée ou distance.

Cependant la majorité du Comité s'en tient à la lettre même du règlement; il n'y aura qu'une seule épreuve de deuxième degré, mais deux séries de récompenses seront accordées à cette course unique, les concurrents courant en même temps pour la durée et la distance.

§ 4. **Suppression de concours.** — Un certain nombre de concours sont supprimés faute de concurrents, savoir: concours de ballons historiques, concours de montgolfières.

Le concours de ballons-sondes est supprimé également, bien qu'il y ait eu un départ de cette nature sur la pelouse de l'aérostation le jour de la visite du Congrès de l'Aéronautique; mais M. Teisserenc de Bort qui a bien voulu organiser ce départ est membre du Jury et, comme tel, ne peut concourir.

Il en est de même des appareils d'éclairage pour ascensions nocturnes; un grand nombre de concurrents ont employé et apprécié la lampe électrique du lieutenant-colonel Renard; ce dernier, étant vice-président du Jury, ne peut concourir.

Le concours de diagrammes (concordance entre le diagramme réel et un diagramme indiqué à l'avance par l'aéronaute) est supprimé pour insuffisance de résultats.

§ 5. **Extension des attributions des Commissaires de service.** — Le règlement général ne permet pas aux Commissaires de service de modifier, au dernier moment, la nature d'un concours ; il prévoit seulement la suppression de l'épreuve.

L'opération était trop radicale et pouvait avoir des conséquences budgétaires fâcheuses : amener, par exemple, à dégonfler les ballons.

Le Comité éprouve à ce sujet certaines difficultés dans un *concours de durée*, alors que le vent assez fort pousse à la mer ; le Commissaire général, à la demande du Comité, modifie l'article du règlement et autorise à changer, au dernier moment, la nature du concours, si les circonstances l'exigent.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

§ 1. **Régime financier.** — L'Administration de l'Exposition admet pour les Comités, Fédérations ou Sociétés chargées de la représenter et d'agir en son nom dans les concours officiels de l'Exposition, deux procédés de gestion financière.

Ou le Comité agit comme agent de l'Administration, ou il exécute un forfait.

Le Comité, agissant comme agent de l'Administration, est tenu de se renfermer dans les limites étroites du budget de prévision établi à l'avance et approuvé par le Commissaire général ; il doit borner strictement chacune de ses dépenses aux chiffres détaillés article par article, mentionnés à ce budget. Il doit, enfin, justifier de ses dépenses dans les formes prescrites par la comptabilité des deniers publics. Cette dernière obligation constitue une lourde charge pour les membres du Comité, et ils refusent de s'y soumettre.

Le traité à forfait, au contraire, simplifie beaucoup la question ; le Comité n'est astreint qu'à une comptabilité commerciale dégagée de toutes les formalités et justifications administratives ; son initiative reste entière, sous la seule condition de ne pas dépasser la dépense globale indiquée au budget de prévision. C'est à cette solution que se rallie le Comité, et le président est autorisé à signer, en son nom, le traité à forfait pour l'exécution des concours.

Aux termes de ce traité, l'Administration s'engage à livrer le terrain clôturé, le bâtiment de l'aérostation en état complet d'achèvement, les conduites de gaz avec les prises nécessaires.

Le Comité s'engage à exécuter les concours prévus au programme, à payer le gaz nécessaire aux gonflements, les frais de retour des concurrents et de leur matériel, les primes et prix énumérés dans le règlement des concours, toutes les dépenses accessoires de gardiennage, frais de police, etc. Le tout moyennant une somme forfaitaire de 98,000 francs, dont 90,000 francs payables sur simple demande du Comité.

Les 8,000 francs restants forment un dépôt de garantie payable sur justification de la dépense de la première somme de 90,000 francs.

Cette somme de 98,000 francs est augmentée, devant le succès considérable des concours, et pour solder l'organisation de concours supplémentaires par une nouvelle allocation de 3,700 francs portant le forfait total à 101,700 francs ⁽¹⁾.

Le Comité d'organisation reçoit en outre qualité pour faire des recettes, savoir :

1° Pour le compte de l'Exposition : les recettes produites par les entrées dans l'enceinte spéciale de l'Aérostation les jours de concours.

Le prix des entrées est fixé à 0 fr. 50 pour les séances de jour et 1 franc pour les séances de nuit; en outre, il est créé une enceinte réservée, au centre de la pelouse des départs, enceinte dont le prix d'entrée est fixé à 2 francs ;

2° Pour le compte même du Comité : les droits perçus sur les passagers, les produits de la vente des programmes, etc., les produits de la vente du mobilier (après clôture des concours), etc.

§ 2. **Détails d'organisation financière.** — Les finances du Comité d'organisation sont réglées commercialement, et le Comité tient, en conséquence, les livres habituels (caisse, brouillard, journal, grand-livre, copie de lettres).

Les paiements sont effectués par le trésorier, sur mandats émis par le président du Comité.

Ces mandats sont de trois sortes :

1° Mandats directs établis au profit des créanciers du Comité sur pièces attestant la réalité et la régularité de la dépense ;

2° Mandats de remboursement, établis au profit de toute personne ayant acquitté une dépense incombant au Comité ;

3° Mandats d'avance, destinés à permettre le paiement, de la main à la main, des salaires et des menues dépenses.

La comptabilité est vérifiée par le sous-comité des finances ; elle est approuvée périodiquement par le Comité.

Deux détails financiers ont une certaine importance :

En raison des prescriptions de la loi sur les accidents du travail, le Comité assure le personnel par lui employé. L'assurance porte non seulement sur les accidents que pourrait subir ce personnel, mais encore sur les accidents qu'il pourrait causer à des tiers. Le montant des primes d'assurances s'élève à 250 francs.

Les frais de retour sont remboursés aux concurrents; d'autre part, les Compagnies de chemins de fer accordent le demi-tarif, mais seulement par voie de remboursement au Comité.

Les concurrents sont donc invités à payer le plein tarif pour leur voyage et celui de leurs aides, ainsi que pour le transport de leur matériel en petite vitesse ou en messagerie.

⁽¹⁾ Le traité prévoit les époques suivantes de versement :

1 ^{er} avril	15,000 francs.
1 ^{er} juin.....	20,000

1 ^{er} juillet	20,000 francs
1 ^{er} août.....	10,000
1 ^{er} septembre.....	25,000
Fin des opérations.....	Reliquat

Ils justifient de ces dépenses auprès du président du Comité, qui leur fait rembourser intégralement: 1° le prix du voyage, en deuxième classe, de l'aéronaute et de ses aides, de la gare la plus rapprochée du point d'atterrissage jusqu'à Vincennes; 2° le prix du transport du matériel en messagerie ou petite vitesse, dans les mêmes conditions de distance; 3° enfin, les frais d'atterrissage, jusqu'à concurrence de 50 francs.

Les Compagnies de chemins de fer n'accordant de détaxe que pour les transports en messagerie ou petite vitesse, et ne remboursant rien sur les transports en grande vitesse, le Comité ne rembourse aux concurrents qui ont fait usage de la grande vitesse que 50 p. o/o du prix de transport en messagerie pour les mêmes distances. C'est la somme que le Comité aurait réellement dépensée si les concurrents avaient choisi la voie moins onéreuse de la messagerie.

Pour se faire rembourser par les Compagnies, le Comité centralise par concours les récépissés des frais de transport par chemins de fer, les adresse aux Compagnies intéressées; celles-ci détaxent le Comité de la moitié des frais proprement dits de transport, non compris les droits de timbre, d'enregistrement et frais de camionnage.

CHAPITRE VII.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU JURY.

§ 1. **Nomination du Jury.** — Le rôle du Comité d'organisation dans la nomination du Jury des concours d'aérostation est fixé par une note de l'Administration de l'Exposition, communiquée au Comité au mois de février 1900.

Aux termes de cette note, les jurés sont nommés par le Commissaire général sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Le Jury doit se composer de membres français choisis soit parmi les membres du Comité consultatif de la Section X, soit parmi les personnes compétentes, et de membres étrangers.

Le Comité doit faire connaître au Commissaire général son avis sur les points suivants :

- 1° Nombre des jurés ;
- 2° Proportion qu'il convient d'attribuer aux jurés étrangers ;
- 3° Nations dont la représentation paraît utile ;
- 4° Personnalités françaises ou étrangères qui paraissent devoir figurer dans le Jury.

Le Comité, avant de donner au Commissaire général l'avis qui lui est demandé, examine d'abord la question de savoir si les jurés pourront prendre part aux concours ; après une longue discussion, le Comité s'arrête à la négative.

Le Comité ne détermine pas toutefois si l'abstention doit être complète, c'est-à-dire si les membres du Jury doivent s'abstenir de prendre part à aucune des opérations des concours, ou s'ils doivent seulement ne pas y paraître comme concurrents. Dans l'exécution des concours, c'est cette dernière solution qui prévaut.

Le Comité estime que les jurés français doivent être environ quatre fois plus nombreux que les jurés étrangers. Or les puissances à représenter doivent être l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, les États-Unis, la Russie. En nommant un juré pour chacune de ces nations, soit 5, le nombre des jurés français se trouve porté à 20 au plus.

En ce qui concerne les jurés étrangers, le Comité indique au choix du Commissaire général les noms suivants :

Pour l'Allemagne, M. HERGESEL; pour l'Angleterre, M. HARGRAVE; pour l'Autriche, M. SILBERER; pour les États-Unis, M. LANGLEY; pour la Russie, M. KOWANKO.

Pour les jurés français, le Comité estime que le président et le rapporteur du Comité d'organisation, MM. P. RENARD et HIRSCHAUER, doivent faire partie du Jury, afin de pouvoir rendre compte en connaissance de cause de toutes les opérations des concours.

L'obligation de juger des concours de photographie entraîne la nomination dans le Jury de membres faisant autorité dans cette matière et le Comité d'organisation désigne, au choix du Commissaire général, le président et le secrétaire de la *Société française de photographie*, MM. DAVANNE et le commandant HOUDAILLE.

Il reste une quinzaine de membres à désigner; le Comité propose d'affecter environ la moitié de ces places, soit 7, à des membres du Comité consultatif de la Section X, savoir :

MM. CAILLETET, membre de l'Institut, président du Comité consultatif; le lieutenant-colonel RENARD, vice-président du Comité consultatif; SURCOUF, aéronaute-constructeur, secrétaire du Comité consultatif; GODARD (L.), aéronaute-constructeur, GOUZY, député; HERVÉ, publiciste; MALFROY, professeur, membres du Comité consultatif.

Pour les huit autres noms, le Comité propose au Commissaire général :

MM. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut; DE LA BAUME PLUVINEL, membre du Comité de l'*Aéro-Club*; DARTOIS (Camille), ancien aéronaute du siège de Paris; MARSOULAN, conseiller municipal-, SARRAU, membre de l'Institut, président du Jury de la Classe 34 (Aérostation); TEISSERENC DE BORT, directeur de l'Observatoire de Trappes; TISSANDIER (Albert), aéronaute, membre du Comité de la Classe 34 (Aérostation); VALLOT, directeur de l'Observatoire du Mont-Blanc.

Ces propositions sont acceptées dans leur ensemble par le Commissaire général de l'Exposition, et les jurés nommés par décision du 11 mai 1900.

§ 2. **Méthode de travail du Jury.** — Le Jury, dans sa première séance (5 juin 1900), nomme son bureau, qu'il compose comme suit :

Président : M. CAILLETET; *vice-président français* : M. le lieutenant-colonel Ch. RENAUD; *vice-président étranger* : M. HERGESEL; *rapporteur* : M. le commandant P. RENARD; *secrétaire* : M. le commandant HOUDAILLE.

Le rôle du Jury est d'attribuer les récompenses dans chacun des concours. Il doit, pour cela, s'entourer de tous les renseignements nécessaires.

Pour les concours de ballons libres, il délègue tout d'abord l'un de ses membres comme rapporteur spécial des concours.

D'autre part, le Jury reçoit du Comité d'organisation une série de documents qui lui permettent généralement d'asseoir son opinion ; il se livre enfin aux enquêtes nécessaires.

TROISIÈME PARTIE.

EXÉCUTION DES CONCOURS.

CHAPITRE PREMIER.

MESURES PRÉCÉDANT L'EXÉCUTION D'UN CONCOURS.

§ 1. **Publicité.** — La publicité doit être double. Elle s'adresse aux concurrents et aux spectateurs.

Pour les concurrents, le Comité se procure la liste des aéronautes français, et étrangers et leur envoie une circulaire spéciale. Cette circulaire donne le détail des dates des concours, des récompenses et une formule d'engagement.

Les journaux spéciaux, beaucoup de journaux politiques, reproduisent des notes émanant du Comité et donnant les mêmes indications. Le règlement général est envoyé à toute personne en faisant la demande.

Le Comité met le public au courant de ses décisions par des notes officieuses qui sont communiquées à la presse par les soins de M. Aubry, membre du Comité, spécialement chargé de ce service. Ces notes indiquent les résultats des concours, la date et le but des prochaines épreuves. Le Jury emploie le même procédé pour faire connaître ses décisions. Des affiches sont placardées sur les murs à Paris et aux environs, généralement trois ou quatre jours avant les concours.

Enfin, sur la pelouse même des départs, la publicité s'exerce sous la forme de vente de programmes dont le dessin a été exécuté par M. E. Bayard, chef du service des reproductions à rétablissement central d'aérostation militaire. Le programme reproduit l'état des engagements quarante-huit heures avant le début de la course.

§ 2. **Inscription des concurrents.** — Les engagements sont inscrits au fur et à mesure de leur arrivée sur un registre spécial tenu par le secrétaire du Comité. Les demandes des concurrents sont examinées au point de vue personnel par la Sous-Commission spéciale. Celle-ci doit d'abord constater que les concurrents inscrits pour la première fois ont bien conduit, avant les concours, un minimum de trois ascensions et remplissent toutes les conditions voulues.

L'acceptation est prononcée par le Comité en séance plénière, et le concurrent en reçoit immédiatement avis. Il doit alors présenter son matériel à l'examen de la Sous-Commission spéciale qui en prononce l'acceptation, parfois sous condition de réparation, ou le rejet.

Il est évident que ces opérations donnent au Comité certains soucis au début des concours. Mais le personnel est bien vite connu ; il en est de même du matériel.

En cas d'excès du nombre des concurrents, les premiers inscrits seuls prennent, en principe, part aux concours. En fait, le Comité s'efforce d'admettre tout le monde, et le président a même pouvoir pour accepter les concurrents qui se présentent en retard, sauf ratification par le Comité.

C'est ainsi que le nombre des concurrents pour chaque course, fixé primitivement à 10 (nombre des prises de gaz), a varié de 6 à 22, le nombre moyen des concurrents par course étant encore supérieur à 11 ($\frac{156}{14}$). La seule règle que s'impose le Comité est de ne pas dépasser le chiffre des allocations accordées.

Le cube moyen des ballons était un peu inférieur au cube prévu (1,250 mètres au lieu de 1,500 mètres), le nombre moyen des ballons primitivement prévu à 130 (13 concours à 10 ballons) peut être ainsi porté à 156 (pour 14 concours).

Le concurrent avisé de son admission à un Concours déterminé et de l'acceptation de son matériel est en même temps averti de l'heure à laquelle le gonflement devra être commencé.

On donne aux concurrents une certaine latitude pour ce début des opérations. Généralement, les prises de gaz peuvent être ouvertes dès 7 heures du matin et les gonflements doivent être commencés avant 9 heures.

§ 3. **Entrées.** — L'enceinte générale de l'Aérostation est fermée par une petite clôture installée par l'Administration. Dans cette clôture sont ménagées trois portes, une porte charretière et deux guichets pour le public.

L'enceinte générale contient trois enceintes particulières : l'une est celle du ballon captif; elle a fait l'objet d'une concession spéciale. La seconde est celle de la pelouse des gonflements et départs. Elle comprend tout le terrain libre situé entre les massifs; le bâtiment de l'Aérostation fait partie de cette enceinte. Enfin, une *enceinte réservée* est ouverte à un public muni de cartes spéciales.

Les entrées sont gratuites ou payantes.

Les entrées gratuites sont réservées aux catégories suivantes :

Membres du Comité consultatif	}	Cartes octogones.
Membres du Comité d'organisation		
Membres du Jury		
Agents d'exécution		
Concurrents et leurs agents		Tickets spéciaux
Invités	}	Cartes permanentes.
		Cartes bleues (enceinte réservée).
		Cartes rosés (enceinte générale).

400 cartes d'invitation pour chaque concours sont remises au Commissariat général; chaque membre des Comités ou du Jury en reçoit un certain nombre.

Les entrées payantes sont de deux natures.

Enceinte générale	0 ^f 50 ^c
Enceinte réservée	2 00

Les agents de recette placés aux guichets délivrent au public entrant contre remboursement des tickets numérotés. Un représentant du service des finances de l'Exposition reçoit, avant chaque séance de concours, déclaration des numéros de tickets remis aux agents de recette; après les concours, il constate les numéros non distribués et perçoit la recette.

Il ne faut pas oublier en effet que si la recette elle-même appartient à l'Administration de l'Exposition tous les frais de perception incombent au Comité d'organisation. C'est ainsi qu'une recette de plus de 15,000 francs versée dans les caisses de l'Exposition a coûté environ 1,500 francs de frais de perception au Comité.

L'entrée dans l'enceinte générale de l'Exposition est assurée aux membres du Comité d'organisation par une carte permanente valable pour toute l'Exposition.

En outre, l'Administration de l'Exposition met à la disposition du Comité d'organisation un certain nombre de cartes d'entrée de service valables pour 10 jours. Ces cartes servent non seulement aux agents d'exécution, employés temporaires, mais aussi aux concurrents. Ceux-ci reçoivent, pour amener leur matériel, des autorisations spéciales, permettant d'entrer avec des voitures.

L'insigne spécial du Jury en argent est attribué aux membres des Jurys des Sports.

CHAPITRE II.

MESURES D'EXÉCUTION DURANT CHAQUE JOURNÉE DES CONCOURS.

§ 1. **Commissaires de service.** — Un certain nombre de membres du Comité d'organisation sont délégués par le Comité pour assurer l'exécution de chacun des concours.

En général, les Commissaires de service sont au nombre de 4 ou 5, savoir :

1 Commissaire, président de la course; c'est le plus souvent le président du Comité qui remplit ce rôle;

1 Commissaire préposé à la surveillance des gonflements, présent dès le matin, chargé d'indiquer ou de faire tirer au sort les emplacements de gonflement, de faire ouvrir les prises de gaz, de mesurer le cube des ballons;

1 Commissaire chargé de la surveillance des entrées et de la police de la pelouse. Il donne aux agents de recette et aux forces de police les indications voulues;

1 Commissaire chargé de la tenue du registre des observation, de la distribution des documents et instruments aux concurrents et, s'il y a lieu, du handicap.

1 Commissaire chargé de la tenue du registre des observation, de la distribution par le Commissaire chargé des gonflements dans la matinée.

Chacun des Commissaires est aidé par un certain nombre d'agents d'exécution ou de recette.

§ 2. **Mesures d'ordre concernant le public.** — Les fêtes aérostatiques offrent pour le public certains dangers.

Les ballons sont au plus haut degré inflammables; on doit donc écarter rigoureusement tout danger d'incendie et en particulier éloigner les fumeurs.

Les départs de ballons peuvent aussi offrir certains inconvénients. La nacelle peut raser le sol d'un peu près; les projections de lest peuvent être gênantes, etc.

Le Comité a paré au dernier inconvénient en exigeant que les concurrents aient tous, au moment du départ, une certaine force ascensionnelle; au premier, en faisant le vide autour des ballons partant.

Cet espace vide, nécessaire pour assurer une manœuvre précise et éviter les dangers, est particulièrement difficile à obtenir.

Durant les premiers concours, la piste des départs est limitée par une corde tendue sur des piquets. Des gardiens de la paix doivent empêcher le franchissement de cette enceinte.

Mais le public se prête peu à cette opération; souvent aussi quelques personnes plus ou moins autorisées font pénétrer dans l'enceinte des amis et connaissances. Enfin, le public profite de la moindre inattention des gardiens de la paix pour se précipiter au contact des ballons.

Le Comité d'organisation se résout alors à fermer l'enceinte des départs par une barrière. Le service d'ordre est, malgré la dépense, considérablement renforcé.

§ 3. Mesures d'ordre concernant les concurrents. — Les concurrents doivent pouvoir opérer en sécurité toutes leurs manœuvres de départ. Le Comité leur assure, dans la mesure du possible, la liberté de leurs mouvements en écartant le public de la piste des départs.

Il faut que les équipes des concurrents soient seules à manœuvrer dans l'enceinte. Chaque concurrent reçoit, en conséquence, un nombre de cartes de piste en rapport avec le cube de son ballon. Seuls les équipiers pourvus de cette carte peuvent, en principe, se trouver sur la piste. En fait, il se glisse toujours un certain nombre de curieux.

Les départs doivent avoir lieu aux ordres du Commissaire de service spécialement préposé à cette partie du concours. Le Commissaire ne peut se faire facilement écouter des équipiers des concurrents; aussi met-on à sa disposition une équipe spéciale de manœuvre qui n'obéit qu'à son commandement.

L'équipe peut être, pour tous les concours, formée par des sapeurs aéroliers venus de bonne volonté suivre les concours. Le Comité leur alloue pour leurs services une indemnité de 2 fr. 50.

L'équipe militaire, habituée à manœuvrer au commandement, est d'un puissant secours pour le Comité; c'est surtout grâce à cette précaution que les 156 départs ont pu avoir lieu sans le moindre accident.

Le Commissaire de service au départ, après la remise des documents aux concurrents et, s'il y a lieu, après les opérations de handicap, fait amener le ballon par l'équipe militaire au point fixé pour les départs, s'assure de l'existence d'une force ascensionnelle suffisante, donne l'ordre de départ, en note l'heure et l'indique à haute

voix aux concurrents. Ces indications sont reportées sur un registre des observations, ainsi que toutes celles qui peuvent intéresser le jugement de la course.

§ 4. Documents et instruments remis aux concurrents. — Chaque concurrent reçoit au moment du départ :

1 *livre de bord*, portant son nom, le cube du ballon, les conditions du handicap, s'il y a lieu (voir p. 142 et 143);

2 *certificats d'atterrissage* destinés à être remplis par les témoins de l'atterrissage et rapportés par le concurrent;

6 *demandes de renseignements* remplies par les témoins de l'atterrissage et renvoyées directement par eux (voir p. 144);

6 *témoins de route* destinés à être jetés en cours de route et renvoyés au Comité par les habitants;

S'il y a lieu, les cartes nécessaires (en particulier pour les concours de *distance minima*).

Ces documents sont placés dans un bordereau qui en donne le détail et reproduit sommairement les principales dispositions du règlement.

Les instruments enregistreurs sont remis plombés; ils comprennent généralement un ou deux baromètres et un thermomètre.

Un des baromètres peut servir pour les altitudes inférieures à 5,000 mètres. Le second sert pour les altitudes de 4,000 à 9,000 mètres.

Ces instruments, loués par la maison Richard, donnent de bonnes indications.

§ 5. **Mesurage du cube des ballons.** — L'opération de mesure des ballons a une double utilité. Elle sert d'abord à déterminer le volume du gaz employé; elle sert d'autre part, si le concours est handicapé, à déterminer la quantité de lest disponible.

L'opération doit être faite contradictoirement avec les employés de la Compagnie du gaz, et, si le concours est handicapé, avec le concurrent. Dans tous les cas, elle doit être faite avec précision.

Or généralement les ballons ne sont pas sphériques. Même lorsqu'ils ont été construits de manière à atteindre cette forme, les tensions d'étoffe amènent le plus souvent un changement de forme. Dans ce cas, ils prennent la forme d'ellipsoïdes soit aplatis, soit allongés.

Pour faciliter les opérations de mesure de volume, des abaques, établis à l'Établissement de Chalais, donnent les volumes en fonction de la longueur de l'équateur et de celle du méridien. (Voir fig. 5 et 6.)

Le méridien se mesure avant gonflement; l'équateur se mesure facilement en prenant la largeur moyenne des fuseaux ou des panneaux et leur nombre.

Le même matériel revenant souvent dans les concours, la mesure, une fois faite, est admise comme constante pendant toute la durée des concours.

Dans le cas où les ballons ont été agrandis par l'adjonction d'une partie cylindrique à l'équateur, le cube total est obtenu par la somme des cubes des deux calottes ellipsoïdales et de la portion de cylindre.

ABAQUES DONNANT LES VOLUMES DES BALLONS SPHÉRIQUES ET ELLIPSOÏDAUX
EN FONCTION DES LONGUEURS DE L'EQUATEUR ET DU MÉRIDIEN.

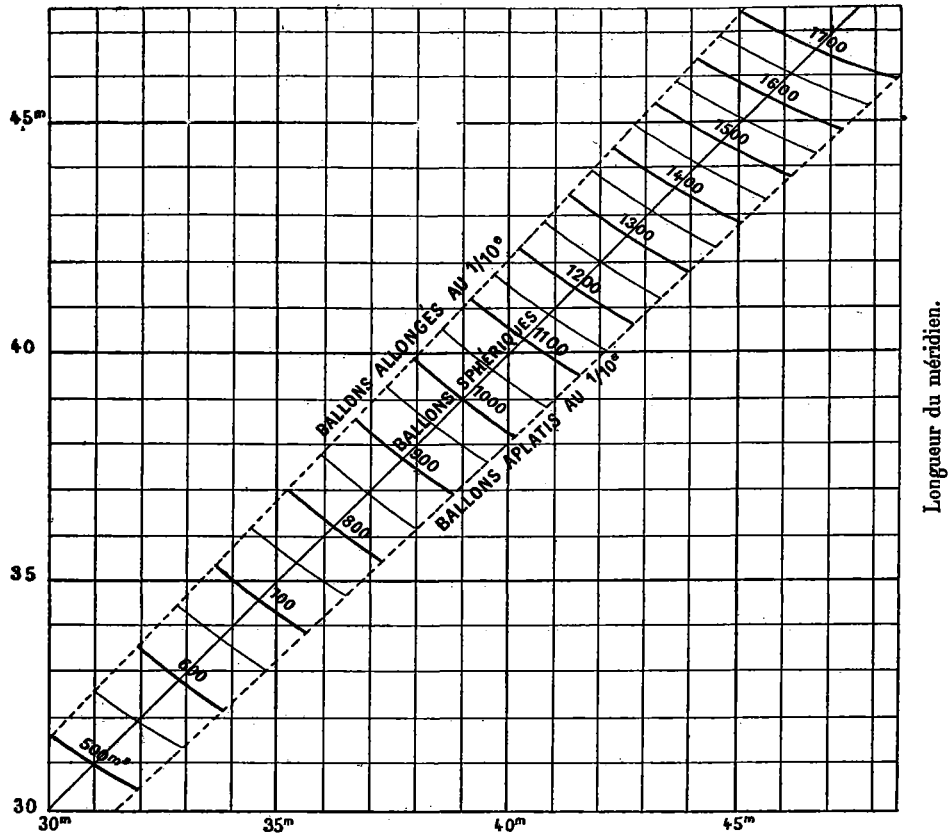


Fig. 5. — Longueur de l'équateur.

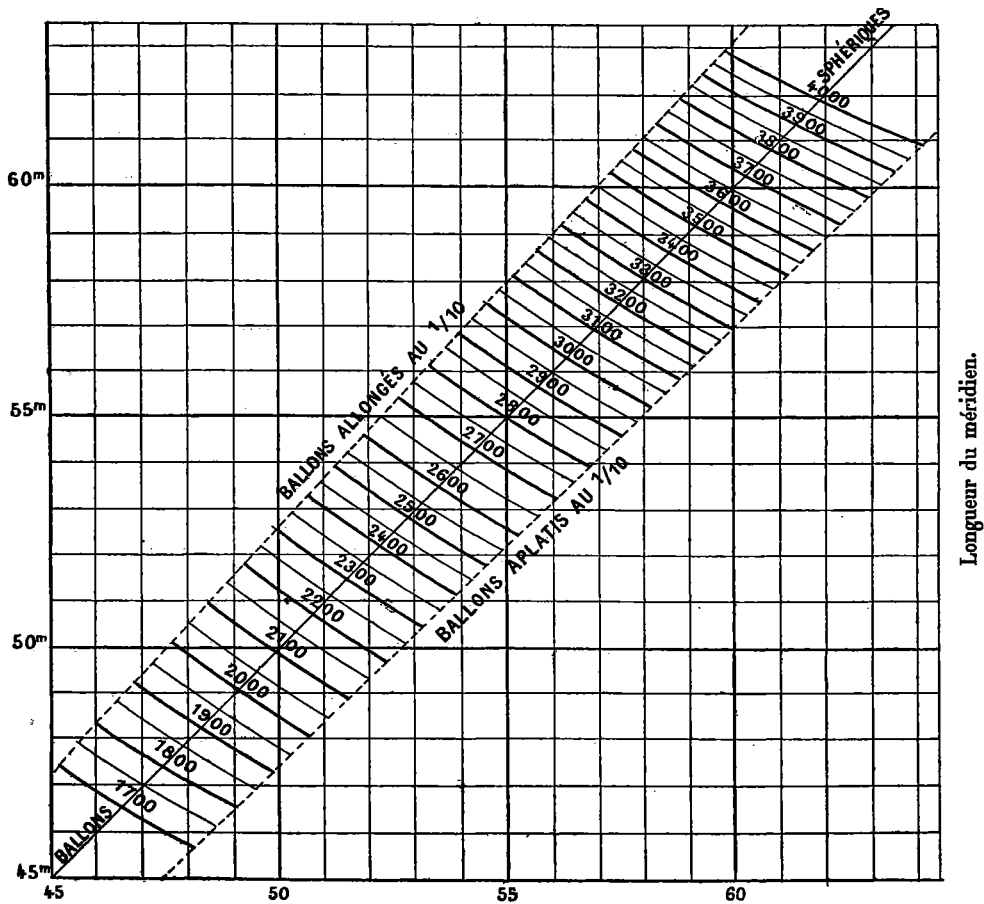


Fig. 6. — Longueur de l'équateur.

§ 6. **Handicap.** — Le Commissaire handicapéur contrôle sommairement le contenu des nacelles et évalue contradictoirement avec les concurrents le poids des objets consommables (vivres, papiers, etc.). Il fait déposer dans la nacelle le lest disponible dont la quantité est indiquée par le cube du ballon. Le complément du lest jusqu'à équilibre complet est donné en sacs plombés. Puis le Commissaire handicapéur enlève le nombre de sacs plombés correspondant à la force ascensionnelle au départ.

Il indique enfin sur le *livre de bord* les quantités de lest plombé à rapporter, remet les documents à l'aéronaute concurrent et avertit le Commissaire chargé des départs de la fin des opérations.

Le handicap est fait à l'air libre, lorsque le temps est très beau, sous hangar dans le cas contraire. L'équilibre s'obtient aisément à 1 kilogramme près. Dans tous les cas l'opération très courte ne précède que de quelques minutes le départ.

§ 7. **Tenue du registre des opérations.** — Le registre est coté et paraphé par un membre du Comité. Toutes les opérations du concours y sont notées. Les inscriptions sont ou d'un caractère général ou d'un caractère particulier à chaque concours.

Les inscriptions d'un caractère général sont notées dans l'ordre où elles se produisent. Elles concernent les détails du gonflement, les observations météorologiques, l'ordre du tirage au sort des départs, etc.

Pour les opérations particulières à chaque concurrent, elles sont notées à raison d'une page par concurrent et comprennent : le nom du concurrent ; celui de ses aides ou passagers ; le cube du ballon ; les conditions de handicap, s'il y a lieu ; les numéros des instruments enregistreurs confiés aux concurrents ; la liste des documents remis ; le numéro de la prise de gaz à laquelle le ballon a été gonflé ; le numéro d'ordre de départ ; l'heure exacte du départ ; les réclamations, s'il y a lieu.

Les inscriptions du registre sont certifiées par le Commissaire chargé de sa tenue.

Ce document constitue, avec les papiers de bord du concurrent, l'élément principal du jugement de la course.

§ 8. **Juré délégué au concours.** — Le Jury, d'autre part, délègue spécialement pour chaque journée de concours l'un de ses membres comme rapporteur spécial. Celui-ci examine toutes les opérations du concours. Il contrôle en particulier la tenue du registre des observations, le plombage des instruments enregistreurs, etc.

En fait, le juré délégué remplit en outre, la plupart du temps, de véritables fonctions de Commissaire, aidant dans leur mission les Commissaires de service, et les déchargeant d'une partie de leur besogne.

Dans les concours de distance minima, des membres du Jury sont transportés au point d'atterrissage désigné aux concurrents et contrôlent l'arrivée des ballons.

Enfin, le plus souvent, un grand nombre de jurés se rendent au concours et assistent en spectateurs aux opérations du Comité. Lors des réunions du Jury, ces membres sont donc déjà au courant d'un grand nombre des données des concours qu'ils ont à juger.

CHAPITRE III.

MESURES CONSÉCUTIVES À L'EXÉCUTION DE CHACUN DES CONCOURS.

§ 1. **Réunion des renseignements.** — Les renseignements relatifs à la course arrivent successivement au président du Comité d'organisation.

Ces renseignements sont :

1° Un télégramme envoyé par le concurrent dès son atterrissage et donnant les renseignements sommaires sur sa course. Ces télégrammes donnent déjà les éléments d'une première communication à la presse ;

2° Les documents rapportés par le concurrent : livre de bord, certificats d'atterrissage, instruments ;

3° S'il y a lieu, le lest plombé renvoyé à Vincennes et vérifié par un Commissaire ;

4° Les documents renvoyés par les témoins de l'atterrissage ou par les habitants des pays traversés ;

5° Les documents fournis par certaines enquêtes faites soit sur place par des membres du Comité ou du Jury, soit par correspondance ;

6° Les vérifications d'instruments.

Les documents sont remis, à mesure qu'ils arrivent, au rapporteur du Comité d'organisation.

§ 2. **Établissement des résultats de chaque concours.** — Le rapporteur du Comité classe les documents dans des dossiers spéciaux à chaque concurrent et établit le tableau des données et des résultats de la course.

Il fixe avec précision, pour chaque course et quelle que soit la nature du concours :

1° L'heure de départ, l'heure d'arrivée, rapportées toutes deux au méridien de Paris, les durées des escales s'il y a lieu, et, par suite, la durée de la course ;

2° La distance parcourue.

Ces indications, en dehors des renseignements statistiques qu'elles procurent, établissent les résultats pour les concours de plus longue distance et pour les concours de durée.

D'autre part, il est nécessaire de les déterminer pour toutes les courses, afin de pouvoir établir le droit à l'attribution des plaquettes spéciales à la plus longue distance parcourue, en dehors des *concours de distance*, à la plus longue durée, en dehors des *concours de durée* ;

3° On détermine aussi l'altitude maxima obtenue. Cette détermination doit naturellement revêtir un caractère de précision aussi grand que possible pour les concours d'altitude ;

4° Pour les concours de distance minima, on établit enfin la distance du point d'atterrissage au point fixé.

On reviendra en détail sur ces différentes déterminations quand on étudiera l'exécution de chacun des concours.

Le rapporteur, s'il le juge utile, demande de nouveaux renseignements aux concurrents, aux témoins des escales ou de l'atterrissage.

§ 3. **Rapport au Comité d'organisation.** — Le rapporteur, quand il estime que les documents en sa possession lui permettent d'établir les données de chacune des courses dans le concours considéré, présente au Comité d'organisation un rapport écrit comprenant :

- 1° Un mémoire relatant les conditions matérielles d'exécution du concours ;
- 2° Un tableau des résultats;
- 3° Une carte des parcours et points d'atterrissage.

Le Comité d'organisation a, d'autre part, sous les yeux les pièces annexées au rapport (registre des observations, dossiers des concurrents).

Le Comité demande parfois un supplément d'enquête, spécialement pour les *concours de durée*.

Quand tous ces renseignements sont réunis, que le Comité se juge suffisamment éclairé, il arrête le tableau des résultats de la course.

Le rapport est transmis au Jury avec l'extrait du registre des délibérations du Comité concernant ce concours.

Les opérations du Comité, en ce qui concerne l'établissement des données de la course, sont donc d'une nature toute spéciale. C'est une enquête minutieuse ayant pour but unique de fournir au Jury des éléments d'appréciation aussi exacts que possible.

§ 4. **Opérations du Jury.** — Le juré, rapporteur spécial des concours, examine les documents transmis par le Comité d'organisation et les soumet avec son avis au Jury. Le Jury entend la lecture du mémoire du rapporteur du Comité d'organisation, du rapport du juré délégué. Il a sous les yeux les cartes, tableaux et pièces annexes.

La plupart du temps, il peut juger sans délai et établir à première vue le classement. Parfois, il demande une enquête sur un point spécial.

Mais il a souvent un rôle plus délicat, c'est d'apprécier la valeur même des renseignements fournis. Il doit parfois estimer si, dans les résultats, tels qu'ils sont déterminés par l'enquête du rapporteur au Comité d'organisation et par ce Comité lui-même, des différences légères sont d'un ordre plus grand que celui des erreurs d'appréciation possibles et si, par suite, elles peuvent amener à un classement rigoureux.

Les éléments d'appréciation du Jury sont assez différents. Pour des résultats de distance et d'altitude, il peut avoir des renseignements précis; même si les différences calculées ou constatées à première vue sont faibles, le Jury peut, par un contrôle plus minutieux, des expériences plus serrées, des calculs plus rigoureux, faire le classement exact.

Pour d'autres épreuves, en particulier pour les concours de durée, il ne peut parfois y arriver; sa jurisprudence est sur ces points constante.

Le classement absolu a lieu toutes les fois que les différences constatées, si légères qu'elles soient, ne peuvent donner lieu à aucune incertitude. Dans le cas contraire, les concurrents ayant obtenu des résultats à peu près égaux sont classés *ex æquo*.

§ 5. **Communication des résultats.** — Les résultats sont notifiés par le secrétaire du Jury :

1° Au président du Comité d'organisation;

2° A chacun des concurrents primés.

Ils sont, d'autre part, communiqués à la presse.

Le président du Comité d'organisation établit, au nom du concurrent primé, un mandat du montant de la valeur du prix décerné et l'envoie à l'intéressé, qui peut se faire délivrer la somme à la trésorerie.

Quant aux diplômes et plaquettes, ils sont remis aux concurrents dans la séance solennelle de distribution des récompenses.

§ 6. **Dernières opérations du Comité d'organisation.** — Après chaque concours, les comptes afférents à la séance sont arrêtés de manière à établir la situation budgétaire exacte du Comité d'organisation. Il importe en effet de connaître exactement la situation financière après chacune des opérations, afin de pouvoir proposer soit la suppression de certaines épreuves, soit l'organisation d'épreuves supplémentaires.

Enfin, le Comité a encore un devoir de politesse à remplir vis-à-vis des nombreuses personnes qui l'ont aidé dans sa mission.

A toute personne qui lui a envoyé un renseignement, signé un certificat, le président du Comité adresse avec ses remerciements une carte postale illustrée représentant des scènes des concours de Vincennes.

Dans certains cas, le Comité d'organisation adresse des remerciements plus spéciaux aux personnes qui ont bien voulu prêter un concours plus actif au Comité. Le plus souvent, ces remerciements s'adressent à des instituteurs qui ont établi, parfois avec un soin et une précision admirables, des cartes d'atterrissage détaillées. Le Comité a décerné à certains de ces collaborateurs occasionnels une médaille commémorative.

QUATRIÈME PARTIE.

RESULTATS DES CONCOURS.

CHAPITRE PREMIER.

CONCOURS DE PLUS LONGUE DISTANCE PARCOURUE.

§ 1^{er}. Concours du 12 août (handicapé). — Le concours du 12 août réunit sept concurrents. Les ballons ont des cubes variant de 3,300 (M. de la Vaulx) à 535 mètres cubes (M. Blanchet).

Le cube total du gaz employé est de 10,618 mètres cubes.



Fig. 7.

Les plus gros ballons sont disposés sur la pelouse dès le 11 août, soir. Les gonflements commencent le 12 août, à 8 h. 15 matin; ils sont terminés à 1 heure du soir; le débit moyen des conduites est de 2,250 mètres cubes à l'heure.

Le handicap réglementaire est fixé à 20 p. 100. (Les commissaires de service y ajoutent 5 p. 100 de force ascensionnelle, dont 2 p. 100 déposé avant départ.)

Un seul concurrent, ayant d'ailleurs un passager à bord, n'a pu emporter tout son lest disponible.

Tant aéronautes concurrents qu'aides ou passagers, vingt-sept personnes prennent part aux ascensions du 12 août.

Les sept départs ont eu lieu entre 3 h. 20 et 3 h. 46 du soir, soit en vingt-six minutes, à moins de quatre minutes d'intervalle.

Les points d'atterrissage sont donnés par la carte ci-dessus (fig. 7).

Le vent, au moment du départ, pousse vers le sud-ouest avec une vitesse de 18 kilomètres à l'heure; durant la nuit, la vitesse augmente notablement, car la vitesse moyenne des ascensions atteint 28 à 30 kilomètres. On peut en conclure qu'au matin du 13 août la vitesse était de 40 kilomètres à l'heure au moins. La carte des points d'atterrissage montre que, pour les trois concurrents qui ont atterri avant la nuit, les points d'impact sont au sud-ouest. Tout au contraire, pour les concurrents qui ont atterri après douze à quinze heures de marche, les points d'atterrissage sont presque tous à l'ouest de Paris.

La direction est intermédiaire pour les deux aéronautes concurrents qui ont atterri au milieu de la nuit. Le parcours de M. J. Faure passe par Angers avant d'atteindre l'embouchure de la Loire. Manifestement, le vent a donc tourné pendant la nuit du 12 au 13 août, et a porté de plus en plus au nord.

Si on compare les deux courses de MM. J. Faure et de Castillon de Saint-Victor, on voit que le second s'est dirigé plus au nord que le premier et a pu ainsi s'enfoncer dans la presqu'île bretonne. L'examen des diagrammes des deux courses montre que M. J. Faure s'est maintenu de minuit à 6 heures du matin au guide-rope, que M. de Castillon de Saint-Victor a, au contraire, marché durant ce temps en équilibre entre 300 et 1,000 mètres. On peut donc en conclure que M. de Castillon de Saint-Victor a trouvé au-dessus du sol une direction de vent portant encore plus au nord que le vent soufflant au ras même du sol.

En somme, les trois concurrents qui ont fourni les meilleures courses ont été arrêtés par la mer.

M. J. Faure effectue son premier atterrissage, le seul qui puisse entrer en ligne de compte pour ce concours handicapé, à Donges, sur les bords de la Loire. Puis, pour l'honneur, il repart seul et atterrit une deuxième fois au rivage, au contact même des flots.

Le tableau ci-après donne les résultats du concours :

CONCOURS DE PLUS LONGUE DISTANCE PARCOURUE, DU 12 AOÛT 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES		DURÉE de L'ASCENSION.	POINT D'ATERRISSAGE.	DISTANCE DE VINCENNES. kilom.	ALTITUDES MAXIMA mètres.	PERSONNEL				PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.
				DÉPART. h. m.	ARRIVÉE. h. m.					AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAUX.	
49	1	MM. JUCHMÉS.....	m. c. 1,843	12. 3 15 S.	13. 1 15 M.	10 00	Bazouges, c ^m de la Flèche (Sarthe).	235	2,200	1	1	2	4	
50	2	LELOUP.....	650	12. 3 20 S.	12. 6 45 S.	3 25	Bissay, c ^{nc} d'Orlu, c ^m d'Alberville (Indre-et-Loire).....	62	1,550	1	„	1	2	
51	3	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.	1,630	12. 3 25 S.	13. 6 30 M.	15 05	Landevant, c ^m de Pluvignier (Mor- bihan).....	432	1,660	1	1	„	2	1 ^{er} prix.
52	4	DE LA VAULX.....	3,300	12. 3 35 S.	13. 5 00 M.	13 25	Coipéan, C ^{nc} de la Turballe, c ^m de Guérande (Loire-Inférieure),.....	405	1,850	1	2	1	4	2 ^e prix.
53	5	J. FAURE.....	1,616	12. 3 38 S.	13. 7 30 M.	15 52	Donges, c ^m de Saint-Nazaire (Loire- Inférieure).....	378	2,960	1	1	„	2	3 ^e prix.
54	6	DE LA VALETTE.....	1,043	12. 3 40 S.	13. 1 30 M.	9 50	Crosnières, c ^m de La Flèche (Sarthe).	230	2,060	1	„	1	2	
55	7	BLANCHET.....	535	12. 3 46 S.	12. 7 30 S.	3 44	Allainville, c ^m de Dourdan (Seine- et-Oise).....	60	1,500	1	„	„	1	
		TOTAUX.....	10,617										17	

EXERCICES PHYSIQUES ET SPORTS. — II.

14
IMPRIMERIE NATIONALE.

CONCOURS D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

Le Jury décerne les trois prix attribués à la course, savoir :

- 1^{er} prix. M. le comte DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, plaquette en vermeil. 500 francs.
- 2^e prix. M. le comte DE LA VAULX, plaquette en argent,..... 200
- 3^e prix. M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté,..... 100

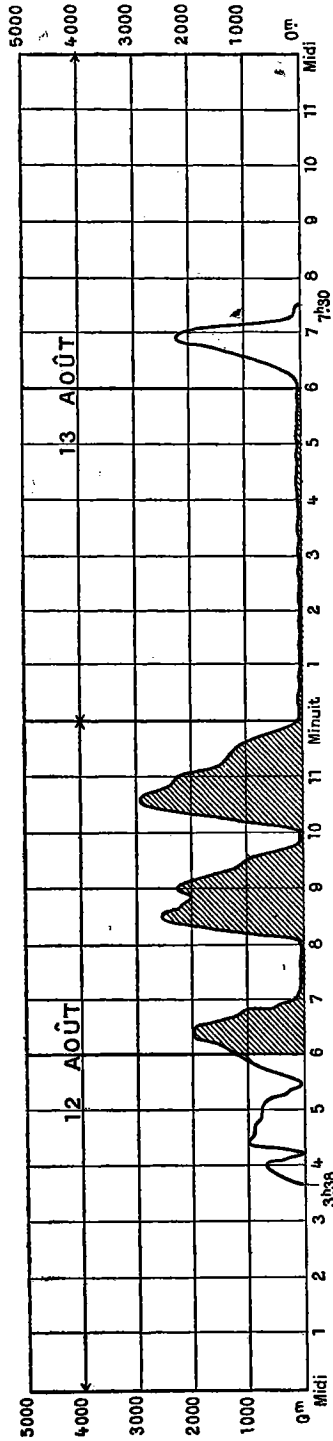


Fig. 8. — Ascension de M. J. Faure, le 12 août 1900.

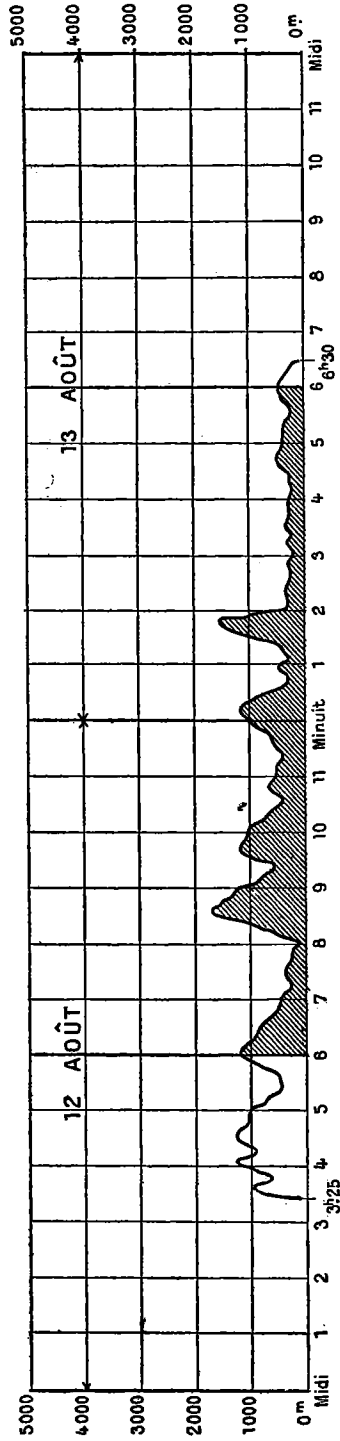


Fig. 9. — Ascension de M. de Castillon de Saint-Victor, le 13 août 1900.

§ 2. Concours du 9 septembre (handicapé). — Le concours du 9 septembre réunit treize concurrents. Les ballons ont des cubes variant de 600 mètres (M. E. Saint-Aubin) à 2,310 mètres (M. Balsan).

Le volume total du gaz employé est de 16,269 mètres cubes.

Les gonflements commencent le 9 septembre entre 7 h. 30 et 10 heures du matin; ils sont tous terminés à 1 h. 30 du soir; le débit moyen des conduites est de 3,400 mètres cubes à l'heure.

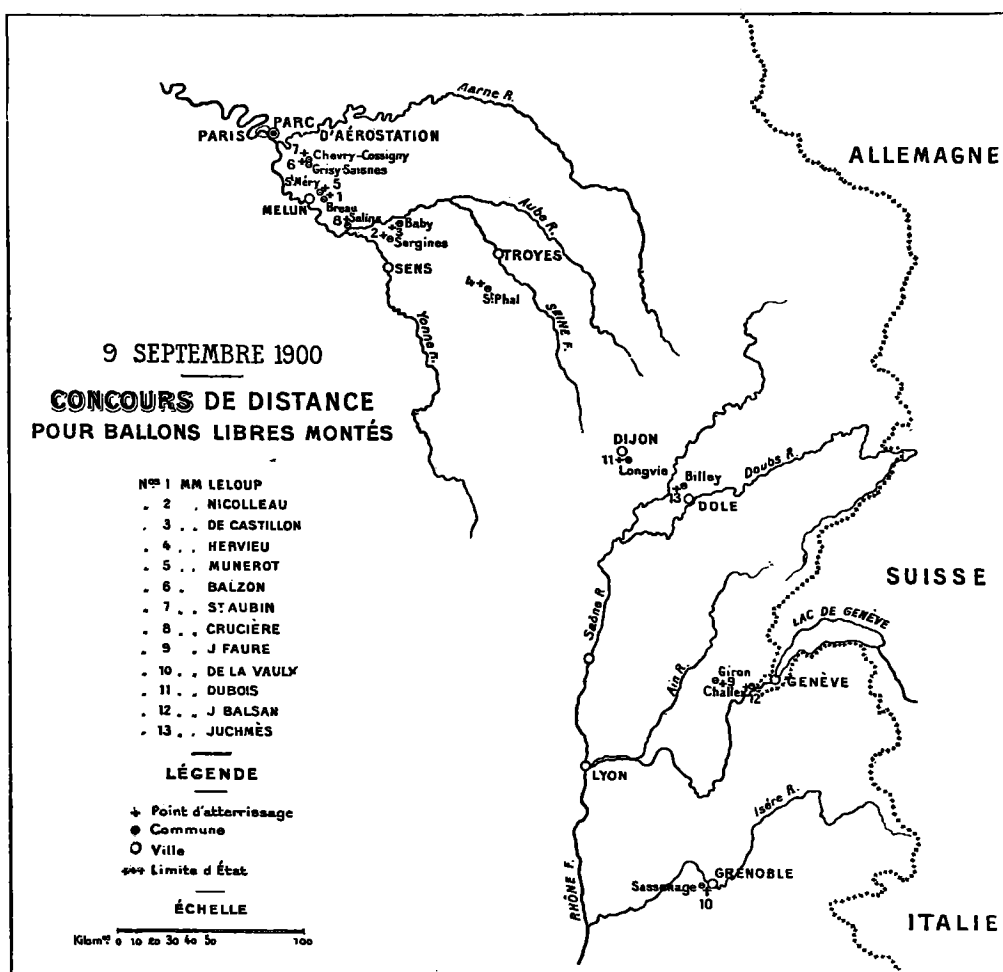


Fig. 10.

Le handicap est fixé par le règlement à 20 p. 100. Les commissaires de service y ajoutent 5 p. 100 de force ascensionnelle; les concurrents, vu le calme relatif de l'atmosphère, sont laissés complètement libres de leur manœuvre au départ.

Un seul concurrent (M. Balsan) emporte du lest plombé.

Tant aéronautes qu'aides et passagers, 30 personnes prennent part aux ascensions du 9 septembre.

L'ordre des départs est fixé par le sort.

Le premier départ a lieu à 2 h. 30, à la minute précise fixée par les affiches; malgré une interruption de vingt-cinq minutes causée par une réclamation de plusieurs concurrents, les départs étaient terminés à 3 h. 50, soit en une heure vingt minutes, avec un intervalle moyen de six minutes. (Les neuf derniers départs ont eu lieu en trente et une minutes, soit trois minutes et demie d'intervalle seulement.)

Les points d'atterrissage sont donnés par la carte ci-dessus (fig. 10).

Dans la matinée du 9 septembre, le vent souffle vers le sud-est avec une vitesse variant de 10 à 15 kilomètres à l'heure.

Si on peut encore constater une déviation des courses à mesure qu'elles se prolongent, la carte montre que tous les ballons qui ont atterri dans le bassin de la Seine et même dans les vallées de la Saône et du Doubs ont suivi une ligne allant à peu près du N. O. au S. E.

MM. Balsan et J. Faure ont atterri un peu au sud de cette ligne, mais, le premier, après avoir traversé le Jura, a d'abord passé au-dessus du pays de Gex, puis, saisi par le courant qui longe le Jura, il a été ramené vers le sud; le courant s'est fait sentir très haut, à plus de 4,000 mètres d'altitude.

M. de la Vault, qui a atteint plus rapidement que M. Balsan la même région, étant parti plus tôt, n'ayant pas marché au guide-rope et ayant obtenu durant la nuit un équilibre remarquable, trouve le matin le courant du Rhône, lequel le mène vers Grenoble en suivant le massif de la Grande-Chartreuse.

7 concurrents ont atterri avant la nuit, 6 concurrents ont passé la nuit en l'air, avec des vitesses moyennes de marche variant de 9 kilomètres à l'heure (M. Hervieu marche au guide-rope) à 19 kilomètres à l'heure.

3 de ces 6 concurrents, les trois vainqueurs de la course, ont atterri vers midi, avec des durées d'ascension variant de 19 h. 41 à 22 h. 29.

Certains faits relatifs aux atterrissages méritent d'être notés :

M. Leloup atterrit à Bréau (La Chapelle), près Mormant, dans un chaume appartenant à M. R...; ce dernier, estimant cette introduction contraire à ses droits de propriétaire, ordonne à son garde de piétiner, avec de gros souliers ferrés, le ballon de M. Leloup. Ceci se passe à 10 lieues de Paris!

M. J. Faure, atterrissant à Giron, dans l'Ain, est pris pour un espion anglais, malgré les papiers à en-tête de l'Exposition que possède l'aéronaute, papiers portant le contreseing de M. Picard; tout certificat est refusé à M. J. Faure, le maire ne connaissant pas le nom du Commissaire général de l'Exposition!

Les résultats de la course sont consignés au tableau ci-après ;

CONCOURS DE PLUS LONGUE DISTANCE PARCOURUE, DU 9 SEPTEMBRE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE de L'ASCENSION.	POINTS D'ATERRISSAGE.	DISTANCE DE VIRGENNES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL			PRIX DÉCERNÉS par I LVY	
				DÉPART.	ARRIVÉE.					AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.		TOTAUX.
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.		kilom.	mètres.					
88	1	LELOUP.....	650	9. 2 30 S.	9. 6 10 S.	3 40	Bréau, c ^m de Mormant (Seine-et-Marne).....	45	2,130	1	''	''	1	
89	2	NICOLLEAU.....	1,730	9. 2 40 S.	9. 7 55 S.	5 15	Sergines (Yonne).....	82	1,290	1	1	1	3	
90	3	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR..	1,616	9. 3 05 S.	9. 8 30 S.	5 25	Baby, c ^m de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).....	83	1,560	1	1	1	3	
91	4	HERVIEU	1,610	9. 3 09 S.	10. 6 45 M.	15 36	Saint-Phal, c ^m d'Ervy (Aube).....	140	450	1	1	1	3	
92	5	MUNEROT.....	720	9. 3 19 S.	9. 7 00 S.	4 41	Saint-Méry, c ^m de Monnant (Seine-et-Marne).....	40	1,170	1	''	1	2	
93	6	BALZON	900	9. 3 21 S.	9. 5 35 S.	2 14	Grisy-Suisnes, c ^m de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).....	24	1,310	1	''	1	2	
94	7	SAINT-AUBIN (E.).....	600	9. 3 23 S.	9. 5 10 S.	1 47	Chevry-Cossigny, c ^m de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).....	21	1,480	1	''	1	2	
95	8	CRUCIÈRE.....	417	9. 2 7 S.	9. 8 15 S.	4 48	Salins, c ^m de Montereau (Seine-et-Marne).....	63	1,140	1	''	''	1	
96	9.	FAURE.....	1,043	9. 3 29 S.	10. 11 20 M.	19 41	Giron, c ^m de Châtillon-de-Michaille (Ain).....	385	3,850	1	''	''	1	3° prix.
97	10	DE LA VAULX.....	1,630	9. 3 31 S.	10. 2 00 S.	22 29	Sassenage (Isère).....	473	4,070	1	1	''	2	1° prix.
98	11	DUBOIS.....	1,200	9. 3 40 S.	10. 5 11 M.	13 31	Longvic, c ^m de Dijon (Côte-d'Or)..	261	1,740	1	''	2	3	
99	12	BALSAN.....	2,310	9. 3 46 S.	10. 12 45 S.	21 00	Chalex, c ^m de Collonges (Ain).....	398	4,880	1	1	2	4	
100	13	JUCHMÈS.....	1,843	9. 3 50 S.	10. 11 00 M.	19 10	Billey, c ^m d'Auxonne (Côte-d'Or)...	293	2,960	1	1	1	3	2° prix.
		TOTAUX.....	16,269										30	

Le Jury attribue les récompenses dans l'ordre suivant :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. le comte DE LA VAULX, plaquette en vermeil.....	500 francs.
2 ^e prix. M. BALSAN, plaquette en argent.....	200
3 ^e prix. M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté.....	100

Les diagrammes des ascensions des trois concurrents primés s'établissent comme suit :

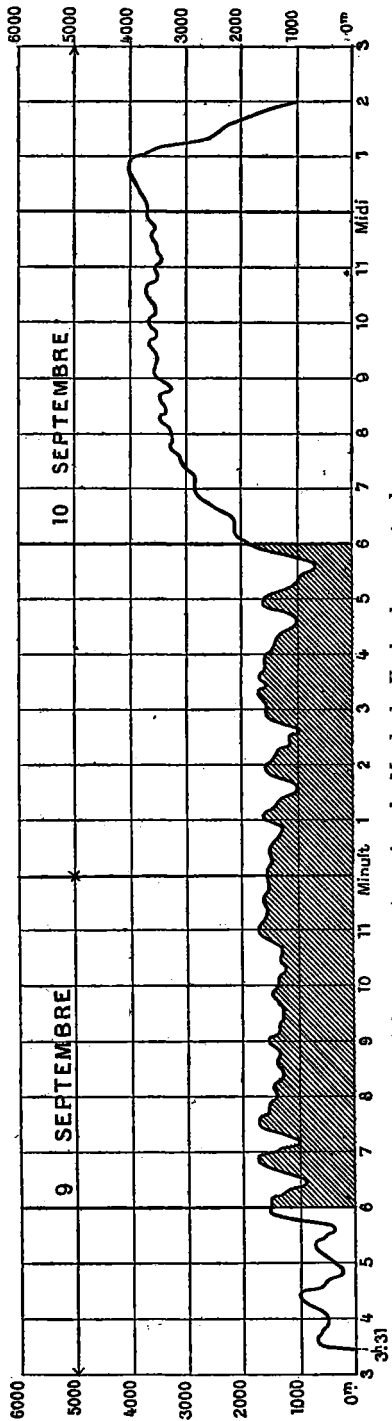


Fig. 11. — Ascension de M. de la Vaulx, le 9 septembre 1900.

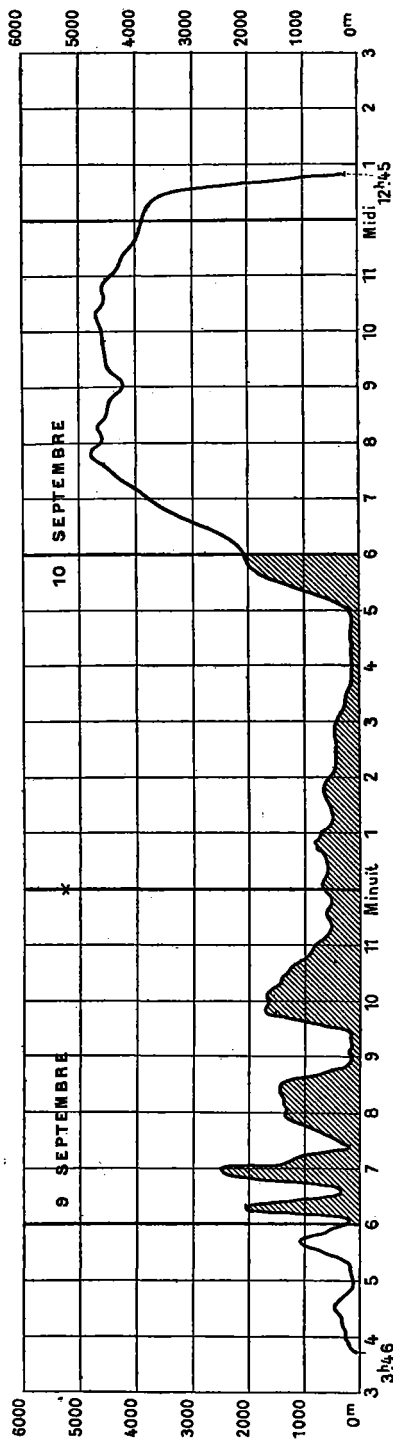


Fig. 12. — Ascension de M. Balsan, le 9 septembre 1900.

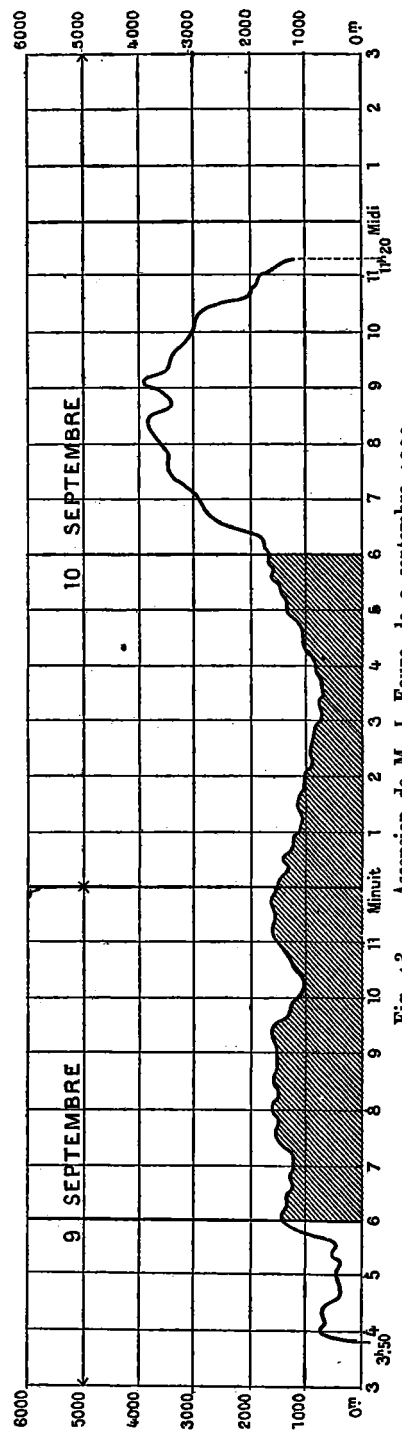


Fig. 13. — Ascension de M. J. Faure, le 9 septembre 1900.

3. Concours du 30 septembre (non handicapé). — Le concours du 30 septembre, l'une des trois grandes épreuves du 1^{er} degré des concours de 1900, réunit douze concurrents.

Les ballons ont des cubes variant de 3,000 mètres (M. Balsan) à 700 mètres (M. Pietri).

Le volume total du gaz employé est de 17,148 mètres cubes.

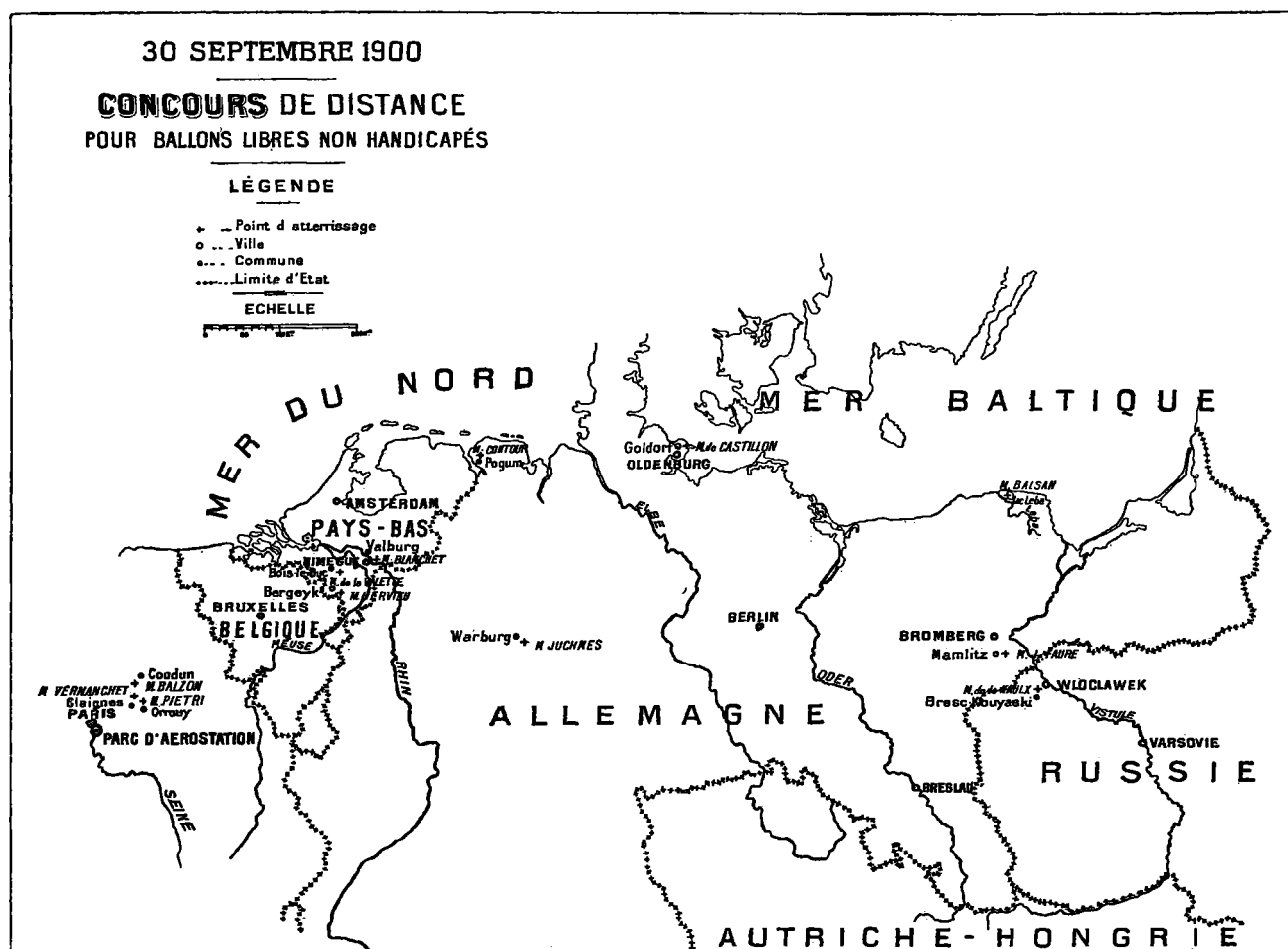


Fig. 14.

L'heure des départs est fixée assez tardive, afin que les aéronautes puissent profiter de la nuit.

Le premier départ a lieu à 4 heures du soir, le dernier à 5 h. 13, soit à un intervalle moyen de six minutes.

Les points d'atterrissage sont donnés par la carte ci-dessus (fig. 14).

Le vent près de terre souffle vers le Nord avec une vitesse de 40 kilomètres à l'heure.

Des ballons-sondes, lancés dans la journée, montrent que dans les hautes couches de l'atmosphère la direction du vent pousse beaucoup plus vers l'Est. On se rend compte également que sa vitesse est beaucoup plus considérable que celle du vent de terre.

En fait, la vitesse moyenne de la course de M. de la Vaulx a été de plus de 57 kilomètres à l'heure, ce qui correspond à une vitesse maxima de plus de 65 kilomètres dans les hautes régions.

Si on compare les trois diagrammes de course de MM. de la Vaulx, J. Faure et Balsan on voit que :

M. DE LA VAULX a passé au-dessus de 1,000 mètres environ.....	20 heures.
M. FAURE	18
M. BALSAN.....	12

Or les points d'atterrissage sont d'autant plus à l'Est que les durées d'ascension au-dessus de 1,000 mètres ont été plus considérables; on peut en conclure que la direction des vents supérieurs était bien O.-E.

Quelques jours après, ces vents soufflaient à terre; c'est poussé par eux que les concurrents de la course de 2^e degré du 9 octobre vont franchement à l'est de Paris.

L'événement le plus considérable de la course du 30 septembre a été le voyage de M. le comte Henri de la Vaulx, atterrissant sur territoire russe à Bresc-Kouyaski, près Wloclavek, province de Varsoyie.

C'est le premier voyage aérien direct de France en Russie qui ait jamais été fait.

Sur la proposition du rapporteur du Comité d'organisation, il est décidé qu'une médaille en or sera offerte, au nom du Comité et du Jury, à M. de la Vaulx en commémoration de ce voyage, qu'elle portera la mention «France-Russie» et la date «9-10 octobre 1900».

Trois concurrents parcourent plus de 1,000 kilomètres. Ce sont : MM. de la Vaulx, Balsan, Faure.

M. de La Vaulx atterrit, comme on l'a dit, en Pologne.

M. Balsan atterrit au bord du lac Leba, près de la Baltique.

M. J. Faure arrive à Mammlitz, au sud de Bromberg.

Ces trois concurrents sont les trois vainqueurs, mais le rapporteur du Comité d'organisation, après avoir placé exactement sur la carte au 1/100000 allemande les points d'atterrissage, doit renoncer à déterminer les distances exactes parcourues par les deux premiers concurrents; ces distances sont évidemment très peu différentes. Il relève donc les coordonnées géographiques des points de descente à la minute près.

M. le général Bassot, membre de l'Institut, directeur du Service géographique de l'armée, a bien voulu autoriser le rapporteur à remettre ces données au commandant Bourgeois, le chef de la Section de géodésie, lequel a calculé les longueurs d'arcs de grands cercles qui séparent le parc aérostatique de Vincennes des points d'atterrissage.

C'est donc avec toutes les garanties possibles que les distances sont, non mesurées, mais calculées.

Il en est de même d'ailleurs de la distance parcourue par M. J. Faure.

Les calculs donnent pour le parcours de M. de la Vaulx 1,237 kilomètres, et 1,222 kilomètres pour celui de M. Balsan, soit une différence de 15 kilomètres seulement; le parcours de M. J. Faure est fixé à 1,183 kilomètres.

Après cette première catégorie de concurrents, on trouve :

Trois concurrents ayant parcouru plus de 500 kilomètres (MM. de Castillon de Saint-Victor, Contour et Juchmès).

M. de Castillon de Saint-Victor qui, depuis le 1^{er} octobre 1899, était le détenteur du record de distance par son voyage en Suède, paraît vouloir renouveler avec son ballon de 1,000 mètres l'exploit précédent; mais, faute de lest, il doit s'arrêter au bord des détroits danois.

M. Contour, après avoir traversé l'Ems, atterrit sur la digue qui borde la rive droite du fleuve, près Emden.

M. Juchmès s'arrête, en pleine nuit, en Westphalie, trompé par de grands feux électriques, qu'il prend pour des phares, et aussi par le bruit du vent dans les arbres, bruit qui peut être confondu avec celui des vagues. Un capitaine au long cours, passager dans sa nacelle, y est également trompé.

Trois concurrents atterrissent en Hollande, avec des parcours de plus de 300 kilomètres (MM. de la Valette, Blanchet, Hervieu).

Trois concurrents ont des parcours de 60, 62 et 76 kilomètres.

Les résultats de la course sont établis par le tableau ci-après.

Après l'enquête à laquelle a procédé le Comité d'organisation, le Jury décide que la différence des courses de MM. de la Vaulx et Balsan est nettement établie, et que si faible qu'elle soit elle n'en constitue pas moins un élément précis de classement. D'autre part, il décide de récompenser les trois concurrents qui ont obtenu des parcours de plus de 500 kilomètres.

En conséquence, il rend le jugement suivant :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. le comte DE LA VAULX , plaquette en vermeil.	500 francs.
2 ^e prix. M. BALSAN (J.), plaquette en argent.	200
3 ^e prix. M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté.	100
Mentions honorables : MM. DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, CONTOUR, JUCHMÈS.	

CONCOURS DE PLUS LONGUE DISTANCE PARCOURUE, DU 30 SEPTEMBRE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES		DURÉE de L'ASCENSION.	POINT D'ATTERRISSAGE.	DISTANCE DE VINCENNES. kilom.	ALTITUDES MAXIMA. mètres.	PERSONNEL.			PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.					AÉRONAUTES.	AIDÉS.	PASSAGERS.		TOTAL.
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.								
136	1	CONTOUR.....	960	30. 4 00 S.	1 ^{re} 3 35 M.	11 35	Pogum (Embouchure de l'Ems, Hanovre).....	610	1,300	1	1	1	2	Ment. h ^{ie} .
137	2	VIRNANCHET.....	1,166	30. 4 9 S.	30. 5 39 S.	1 30	Glaignes, c ^{on} de Crépy-en-Valois (Oise).....	60	1,160	1	1	1	2	
138	3	JUCHMÈS.....	1,843	30. 4 18 S.	1 ^{re} 1 50 M.	9 32	Warburg (Westphalie).....	560	3,160	1	1	1	3	Ment. h ^{ie} .
139	4	BALSAN.....	3,000	30. 4 22 S.	1 ^{re} 3 00 S.	22 38	Embouchure de la Leba, dans le lac Leba (Poméranie).....	1,222	5,600	1	1	1	2	2 ^e prix.
140	5	FAURE (J.).....	1,616	30. 4 28 S.	1 ^{re} 12 45 S.	20 17	Mamlitz (Cercle de Schubin, 25 kilo- mètres au sud de Bromberg)...	1,183	4,250	1	1	1	1	3 ^e prix.
141	6	DE LA VAULX.....	1,630	30. 4 44 S.	1 ^{re} 2 18 S.	21 34	Bresc-Kouyaski au sud de Wloclav- vek (Gouvernement de Varsovie).	1,237	4,500	1	1	1	1	1 ^{re} prix.
142	7	DE LA VALETTE.....	950	30. 4 46 S.	1 ^{re} 2 00 M.	9 14	Bois-le-Duc (Brabant septentrional).	380	2,000	1	1	1	2	
143	8	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.	1,043	30. 4 55 S.	1 ^{re} 7 15 M.	14 20	Goldorf près Oldenbourg (Schleswig- Holstein).....	850	2,070	1	1	1	1	Ment. h ^{ie} .
144	9	BLANCHET.....	1,730	30. 5 2 S.	1 ^{re} 4 30 M.	11 28	Walburg près Nimègue (Hollande).	415	2,650	1	1	1	2	
145	10	HERVIEU.....	1,610	30. 5 8 S.	30. 11 00 S.	5 52	Bergeyk (Brabant septentrional)...	350	2,060	1	1	1	2	
146	11	BALZON.....	900	30. 5 9 S.	30. 7 00 S.	1 51	Coudun, c ^{on} de Ressons-sur-Matz (Oise).....	76	1,200	1	1	1	2	
147	12	PIÉTRI.....	700	30. 5 13 S.	30. 7 00 S.	1 47	Orrouy, c ^{on} de Crépy-en-Valois (Oise).....	62	1,250	1	1	1	2	
TOTAUX.....			17,148										22	

Les diagrammes des ascensions des trois concurrents primés s'établissent comme suit :

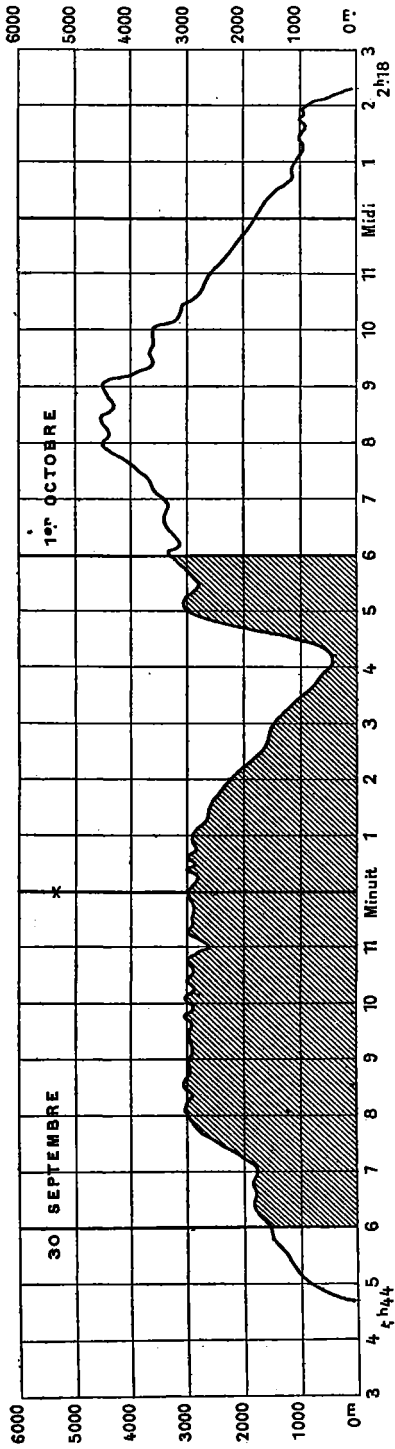


Fig. 15. — Ascension de M. de la Vaux, le 30 septembre 1900.

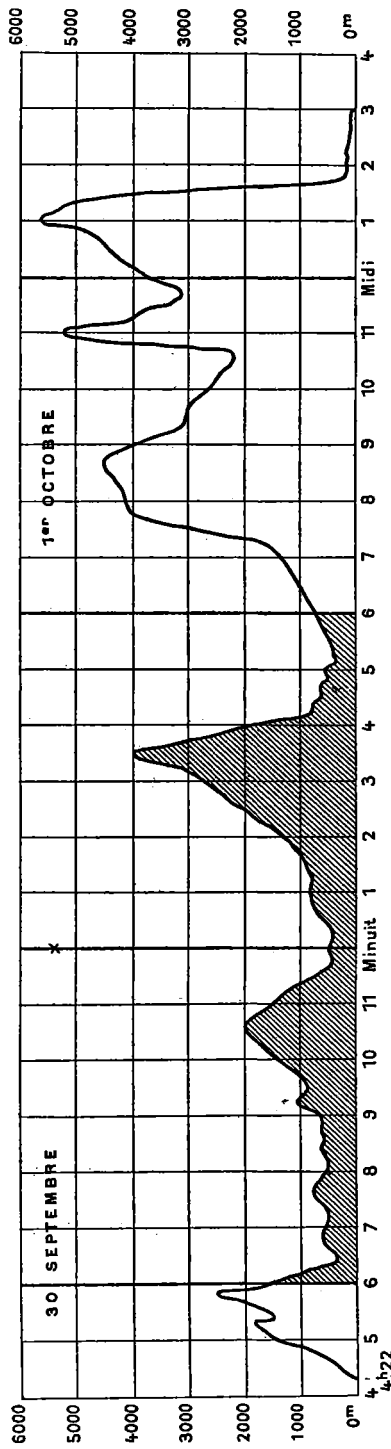


Fig. 16. — Ascension de M. Balsan, le 30 septembre 1900.

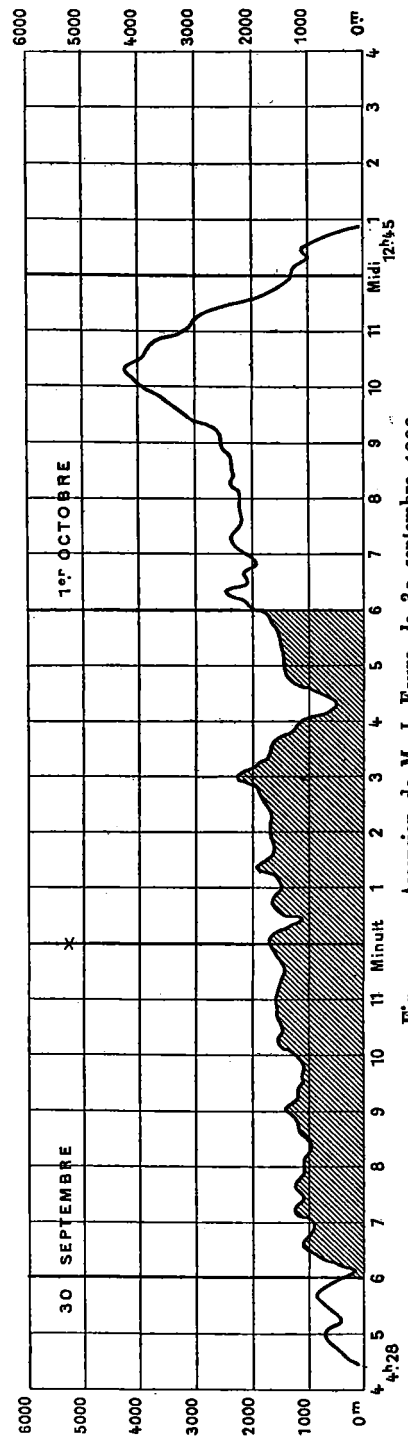


Fig. 17. — Ascension de M. J. Faure, le 30 septembre 1900.

§ à **Résultats généraux des concours de plus longue distance.** — Les trois premiers concours de plus longue distance parcourue donnent les résultats généraux suivants :

Nombre des concurrents.....	32
Distances parcourues cumulées.....	11,115 ^{km}
Durées cumulées.....	342 ^h 26 ^m
Moyenne { des distances parcourues.....	347 ^{km}
{ des durées.....	10 ^h 42 ^m
{ des vitesses à l'heure.....	32 ^{km} 278

En tenant compte des concours au 2^e degré, dont il sera parlé plus loin, on obtient:

Nombre des concurrents.....	38
Distances parcourues cumulées.....	17,120 ^{km}
Durées cumulées.....	476 ^h 16 ^m
Moyenne { des distances parcourues.....	450 ^{km}
{ des durées.....	12 ^h 32 ^m
{ des vitesses à l'heure.....	35 ^{km} 946

Enfin, si on établit les moyennes des parcours par classement, on obtient, pour les moyennes des parcours des concurrents classés avec le n^o 1 dans chaque course, plus de 1,000 kilomètres⁽¹⁾.

Le graphique ci-contre donne les résultats moyens établis par classement (fig. 18).

CHAPITRE II.

CONCOURS DE DUREE.

§ 1^{er}. Concours du 17 juin. — Le concours du 17 juin est la première épreuve des concours de 1900. Il réunit dix concurrents.

Les cubes des ballons employés varient de 2,310 mètres (M. Balsan) à 540 mètres (M. Revertégat).

Le cube total du gaz employé est de 13,099 mètres cubes.

Un certain nombre de ballons sont disposés dès le 16 juin soir, prêts à être gonflés. Le ballon de M. Balsan, placé sous le hangar, a même été gonflé à moitié, le 16, afin de se rendre compte du débit maximum des conduites.

Les gonflements reprennent le 17, à 7 h. 30 du matin, pour tous les ballons. Ils sont terminés en quatre heures.

Les opérations de handicap ont lieu sans incident, sauf deux réclamations au point de vue du cube.

Le volume des ballons est, en effet, dans cette première séance, déterminé d'après la circonférence équatoriale, et en supposant les ballons sphériques. C'est à la suite

⁽¹⁾ On remarquera que cette moyenne générale des numéros 1 est précisément la moyenne obtenue dans l'ensemble du concours au deuxième degré du 9 octobre.

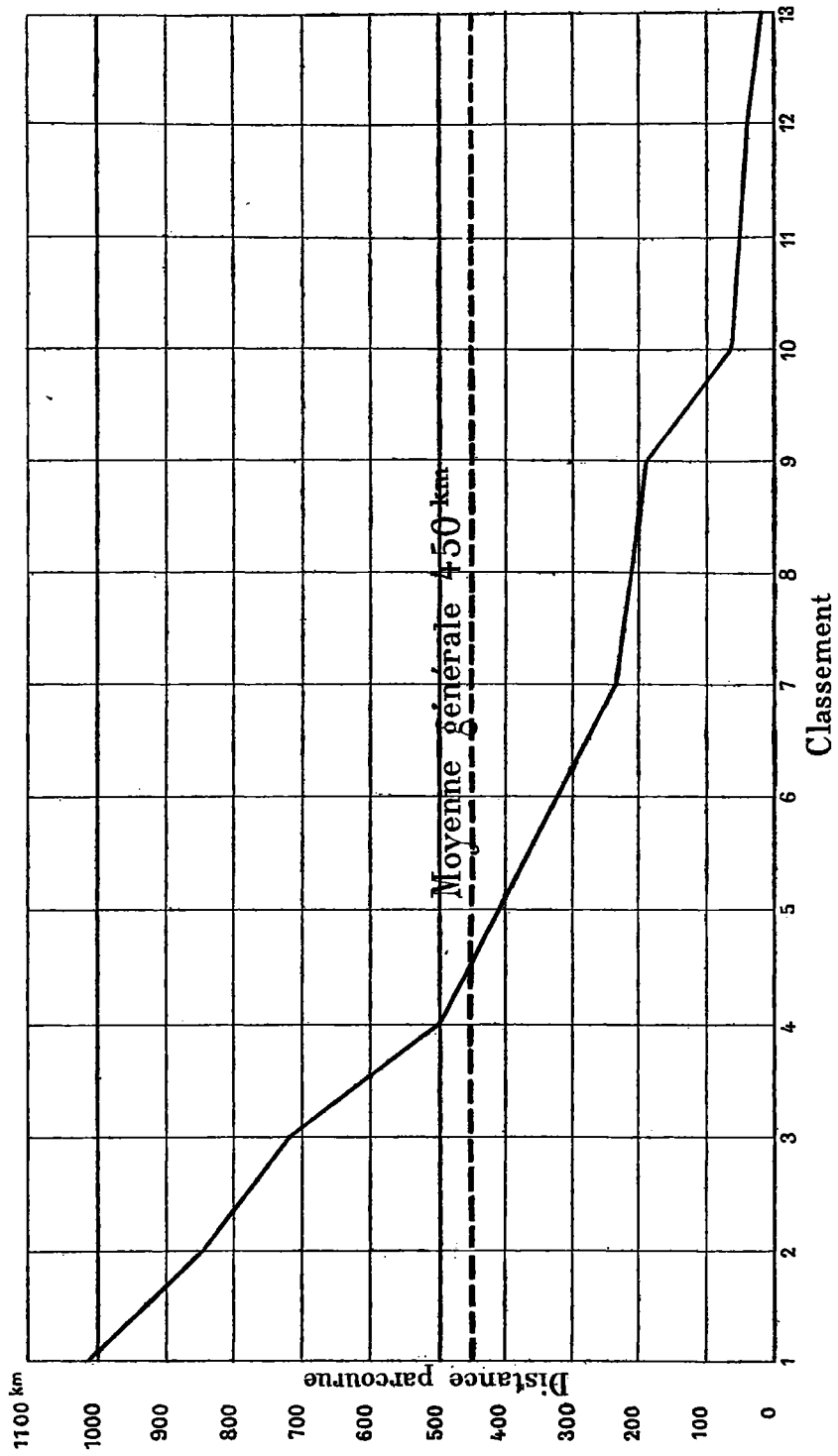


Fig. 18.

de ces réclamations que sont calculés les abaques donnant les cubes des ballons ellipsoïdaux en fonction des circonférences méridienne et équatoriale (fig. 5 et 6).

Le Commissaire handicapé donne, suivant le règlement, à chaque ballon, un nombre de kilogrammes de lest disponible égal au cinquième du nombre exprimant le cube du ballon en mètres cubes.

La force ascensionnelle est fixée, en raison du calme de l'atmosphère, à 1 p. 100.

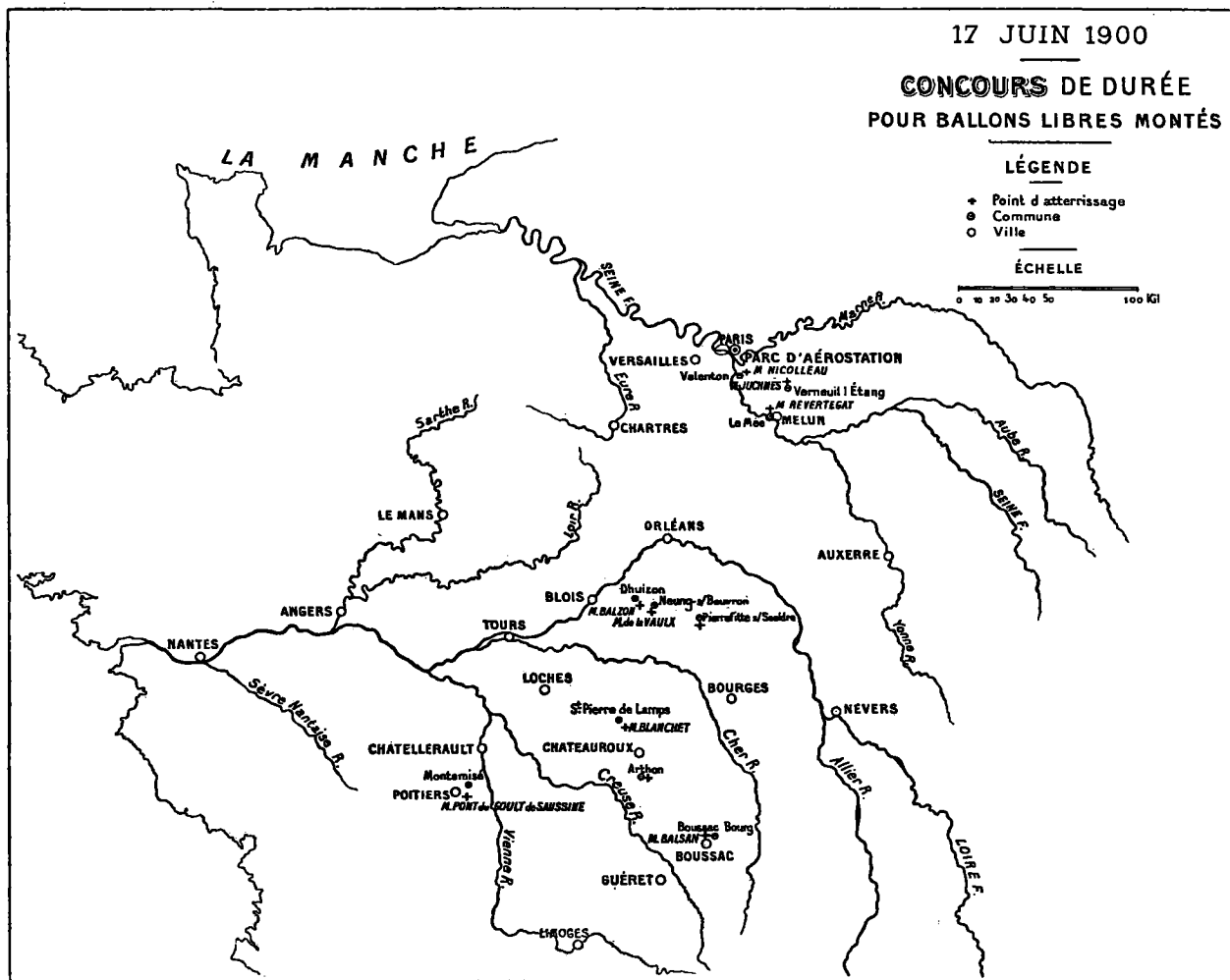


Fig. 19.

Quatre concurrents n'emportent pas de lest plombé; les six autres en emportent ensemble 425 kilogrammes (dont 208 kilogrammes dans le ballon de M. Balsan).

Les départs, gênés par une grande affluence de public, ont lieu entre 4 h. 40 et 6 h. 4. Les points d'atterrissage sont donnés par la carte ci-dessus (fig. 19).

La course du 17 juin a eu lieu au milieu de difficultés considérables, et de véritables dangers causés par un orage très violent. La communication ci-dessous, faite à l'Académie des sciences par M. le lieutenant de Vaisseau Genty, commandant le parc aéro-

statique de Toulon, lequel prend part au concours dans la nacelle du ballon de M. Balsan, donnera une idée exacte des phénomènes électriques auxquels sont soumis les ballons :

Le départ du ballon le *Saint-Louis*, aérostat de 2,310 mètres cubes et gonflé au gaz d'éclairage eut lieu à 4 h. 45, à Vincennes, à l'occasion du premier concours d'aérostation de l'Exposition de 1900.

Les voyageurs emportaient 435 kilogrammes de lest disponible.

Le vent était faible, de 12 à 15 kilomètres à l'heure. La direction oscillait entre N.N.O. et N.N.E.

Au bout de quelques minutes, l'aérostat atteignit 500 mètres. Le temps était légèrement brumeux. Les dépenses de lest pour se maintenir en navigation normale étaient assez fortes, aussi profita-t-on de la première tendance du ballon à descendre pour régler cette descente et naviguer au guide-rope à une centaine de mètres au-dessus du sol.

C'est dans ces conditions qu'on vit arriver la nuit, vers 7 h. 30. On était en ce moment au-dessus de Milly (Seine-et-Marne), marchant avec la vitesse d'environ 18 kilomètres.

A 8 heures du soir, l'horizon commença à se couvrir de nuages. A partir de ce moment, à cause de l'obscurité, on ignora à peu près complètement où l'on se trouvait. On avait abandonné la marche au guide-rope.

A 10 heures, le temps devint menaçant; on jugea alors dangereux de rester à une altitude où les phénomènes électriques se manifestaient d'une façon intense, et l'on revint à la navigation au guide-rope. L'orage éclata bientôt après.

Pendant six heures consécutives, les voyageurs ne cessèrent de s'avancer au milieu d'une tempête dont le ballon semblait être le jouet.

A 1 h. 15 du matin, l'aérostat fut pris dans un tourbillon ascendant qui l'emporta brusquement dans la région des nuages à l'altitude de 1,000 mètres.

La lueur des éclairs permettait heureusement de reconnaître ce mouvement à l'aide du baromètre, alors que les fragments de papier jetés par-dessus bord semblaient, au contraire, indiquer un mouvement descendant du ballon. Trois coups de soupape furent donnés pour venir reprendre contact avec le sol. Le spectacle était des plus impressionnants, mais on comprend aisément qu'il tardait aux voyageurs de voir arriver le jour.

A 3 heures du matin, après une légère accalmie, l'orage reprit plus intense encore et les coups de tonnerre succédant immédiatement à l'éclair, les aéronautes se sentirent oppressés, sans doute par la tension électrique qui existait autour d'eux. L'orage se termina vers 4 heures par trois coups de tonnerre violents, qui leur causèrent une impression physique désagréable, car leurs cheveux et leur barbe semblaient se hérissier douloureusement.

Bientôt l'orage cessa, le soleil parut et ils purent reprendre sans crainte leur navigation normale, jusqu'à complet épuisement du lest. Après être monté jusqu'à 3,900 mètres, ils atterrirent le lundi matin, à 10 h. 45, à Boussac (Creuse).

M. Blanchet retrace ainsi l'effet de l'orage :

A 11 heures, l'orage augmentait et semblait véritablement m'aspirer; les traits de feu se succédaient de cinq en cinq minutes et quelques-uns zébraient l'horizon dans toute sa longueur; cependant, j'ai pu remarquer, grâce aux pulsations du poignet, que le roulement se percevait exactement trente secondes après la fulguration.

A minuit, étant invariablement à 4,500 mètres, le calme a paru un instant revenir, mais, hélas! ce n'était reculer que pour mieux sauter.

A 1 heure du matin les éclairs reprennent de plus belle et les détonations ne sont plus qu'à dix se-

condes d'intervalle. Malgré tout, l'équilibre est parfait; il n'était plus question de lest, bien au contraire, à partir de ce moment, l'aréostat gravitait lentement mais régulièrement vers 600, 700 mètres.

A 1 heure et demie, montre en main, la terre s'est brusquement voilée sous un épais manteau de nuages blancs; ce tour de passe-passe a duré à peine quatre minutes. Cette mer nuageuse était du plus grandiose effet; on eut dit un océan d'or en fusion tellement était grand l'incendie céleste allumé par la foudre qui crépitait à tout instant. Il est exactement 2 h. 10; au-dessus de ma tête le ballon me semble une boule de feu; tout est déchaîné, le bruit du tonnerre n'est plus le même, ce sont des éclats secs, comme des déchirements d'étoffe; le spectacle est si terrible que je n'oserais point dire que je n'ai pas tremblé que mon brave petit aérostat ne prenne feu; j'allais tirer la soupape, quand une pluie diluvienne s'abat sur le dôme avec un bruit de mousqueterie, et m'abat si brutalement que je sens la nacelle fuir sous mes pieds; je n'hésite pas, je précipite dans le vide un sac; quelques secondes après, l'autre; à ce moment la situation est véritablement critique, l'eau me fouette le visage, les toiles bruissent furieusement dans le filet et les éclairs me font voir un bois où je vais m'abattre avec un grand fracas. La sensation la plus terrible est l'arrivée dans les couches inférieures, il me semblerait, si ce n'était la foudre qui éclaire toujours, que je suis précipité dans un four tellement est grande la transition de la clarté laiteuse supérieure à l'obscurité.....

Un des concurrents dut atterrir après trente-cinq minutes de course, par suite d'une fuite à la soupape de son ballon.

Les courses des autres concurrents peuvent se ranger en trois catégories : 1° deux concurrents ayant atterri avant la nuit; 2° quatre concurrents ayant atterri au milieu de la nuit; 3° trois concurrents ayant atterri le 18 au matin, après avoir passé toute la nuit au milieu de l'orage.

Ces trois concurrents sont naturellement les trois vainqueurs de la course. Les diagrammes de leurs ascensions montrent les réelles difficultés d'équilibre qu'ils ont rencontrées durant la nuit.

On fera, d'autre part, remarquer, en examinant la carte des points d'atterrissage, que les ballons sont d'abord partis vers le S.E., puis ramenés vers le S.O. On peut remarquer la divergence très grande des directions finales suivies par les ballons de MM. Balsan et du Pont de Goult-Saussine.

En se reportant aux diagrammes, on constate que les concurrents qui se sont tenus le plus longtemps au-dessus de 2,000 mètres sont reportés le plus à l'Est. On peut donc en conclure que dans la matinée du 18 juin, dans les régions supérieures de l'atmosphère, le vent porte du Nord au Sud, tandis que au-dessous de 1,000 mètres il porte du N. E. au S. O.

Les résultats de la course sont donnés par le tableau ci-contre.

Le Jury se trouve ici devant un cas très simple à juger et il attribue les récompenses comme suit :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. BALSAN, plaquette en vermeil.	<u>500</u> francs.
2 ^e prix. M. FAURE (J.), plaquette en argent.	200
3 ^e prix. M. DU PONT DE GOULT-SAUSSINE, plaquette en bronze argenté. .	100

Il adresse en outre ses félicitations aux concurrents qui ont fait face à l'orage et couru de réels dangers.

CONCOURS DE DURÉE DU 17 JUIN 1900.

EXERCICES PHYSIQUES ET SPORTS. — II.

15
INDIVIDUS NATIONAUX.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES		DURÉE de L'ASCENSION.	POINT D'ATERRISSAGE.	DISTANCE DE VICENNES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL			PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.
				DÉPART.	ARRIVÉE.					AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	
			m. c.	h. m.	h. m.	h. m.		kil.	mètres.				
1	1	MM. NICOLLEAU	1,790	17. 4 40 S.	17. 5 15 S.	0 35	Valenton, c ^m de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise)	11	1,000	1	1	2	4
2	2	BALSAN	2,310	17. 4 45 S.	18. 10 49 M.	18 04	Boussac - Bourg, c ^m de Boussac (Creuse).....	270	4,000	1	1	1	3
3	3	BALZON	869	17. 4 48 S.	18. 2 30 M.	9 42	Dhuizon, c ^m de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher)	155	1,200	1	#	#	1
4	4	JUCHMÉS	1,730	17. 4 50 S.	17. 8 35 S.	3 45	Verneuil, c ^m de Mormant (Seine-et-Marne).....	36	2,000	1	1	1	3
5	5	FAURE (J.).....	1,550	17. 5 13 S.	18. 10 00 M.	16 47	Arthon, c ^m d'Ardentes (Indre).....	240	3,400	1	1	#	2
6	6	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.	1,000	17. 5 36 S.	18. 12 20 M.	5 44	Pierrefitte, c ^m de Salbris (Loir-et-Cher).....	162	1,000	1	#	#	1
7	7	Du PONT DE GOULT-SAUSSINE...	1,129	17. 5 47 S.	18. 8 15 M.	14 28	Montamisé, c ^m de Saint-Georges (Vienne).....	290	2,000	1	#	1	2
8	8	BLANCHET	565	17. 5 56 S.	18. 2 15 M.	8 19	Saint-Pierre-de-Lamps, c ^m de Lavroux (Indre)	218	900	1	#	#	1
9	9	DE LA VAULX.....	1,616	17. 6 00 S.	18. 1 55 M.	7 55	Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher) ..	152	800	1	1	#	2
10	10	REVERTEGAT.....	540	17. 6 04 S.	17. 8 15 S.	2 11	Le Mée, c ^m de Melun (Seine-et-Marne).	37	1,000	1	#	#	1
		TOTAUX.....	13,099										20

CONCOURS D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

Les diagrammes des ascensions des deux premiers concurrents primés s'établissent comme suit :

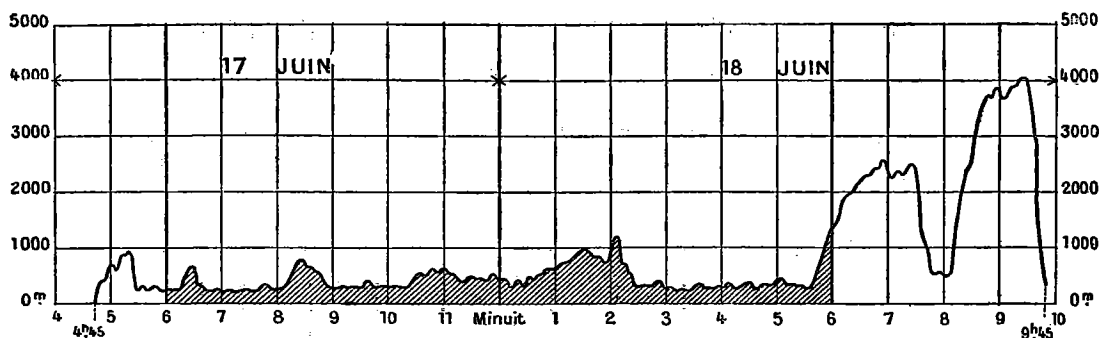


Fig. 20. — Ascension de M. Balsan, le 17 juin 1900.

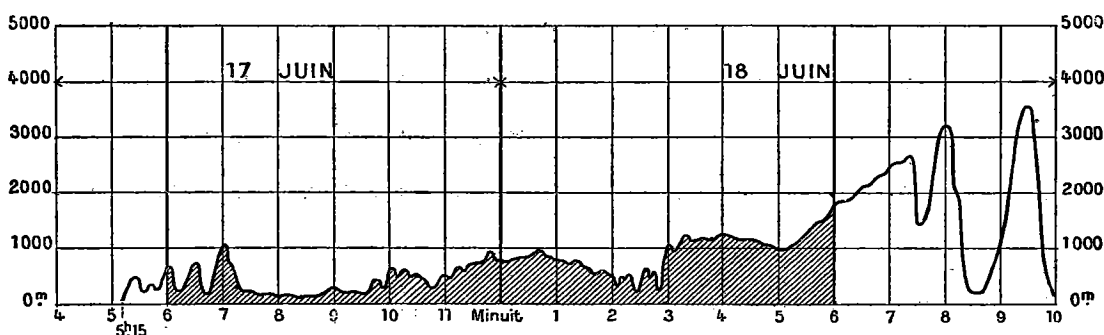


Fig. 21. — Ascension de M. J. Faure, le 17 juin 1900.

§ 2. **Concours du 26 août.** — Le concours du 26 août est le deuxième concours de durée handicapé. 11 concurrents doivent prendre part à la course et les onze ballons sont disposés sur la pelouse ou sous le hangar.

Les volumes des ballons varient de 3,300 mètres cubes (M. de la Vaulx) à 700 mètres cubes (M. Saunière); le volume total de gaz employé est de 16,529 mètres cubes.

A 3 heures de l'après-midi les onze ballons sont prêts à partir.

Le vent d'Est qui souffle avec force rend les opérations de gonflement assez difficiles, et nécessite des précautions spéciales; le filet d'un ballon ayant même subi des avaries, les Commissaires de service s'opposent à son départ, et le ballon est dégonflé sur place.

La vitesse du vent passe de 33 kilomètres, à 7 heures du matin, à 44 à 10 heures, à 58 à midi; à partir de ce moment, elle diminue un peu.

Sur la demande de plusieurs concurrents, les Commissaires examinent la question de savoir si le concours doit être remis, et, par suite, la majeure partie des ballons dégonflés. A l'unanimité, les Commissaires déclarent que le départ est possible, mais que les concurrents doivent être invités à prendre de minutieuses précautions en raison de la direction du vent; d'autre part, ils interdisent les départs des passagers.

Pour éviter tous accidents, les équipes de manœuvre complètes, sous les ordres du Commissaire aux départs, sont employées aux arrimages et aux départs.

Les départs se succèdent de quart d'heure en quart d'heure, le dernier, celui de M. de la Vaulx, a lieu à la nuit tombante.

La carte ci-dessous (fig. 22) donne les parcours des ballons d'après les indications d'ailleurs souvent sommaires des concurrents.

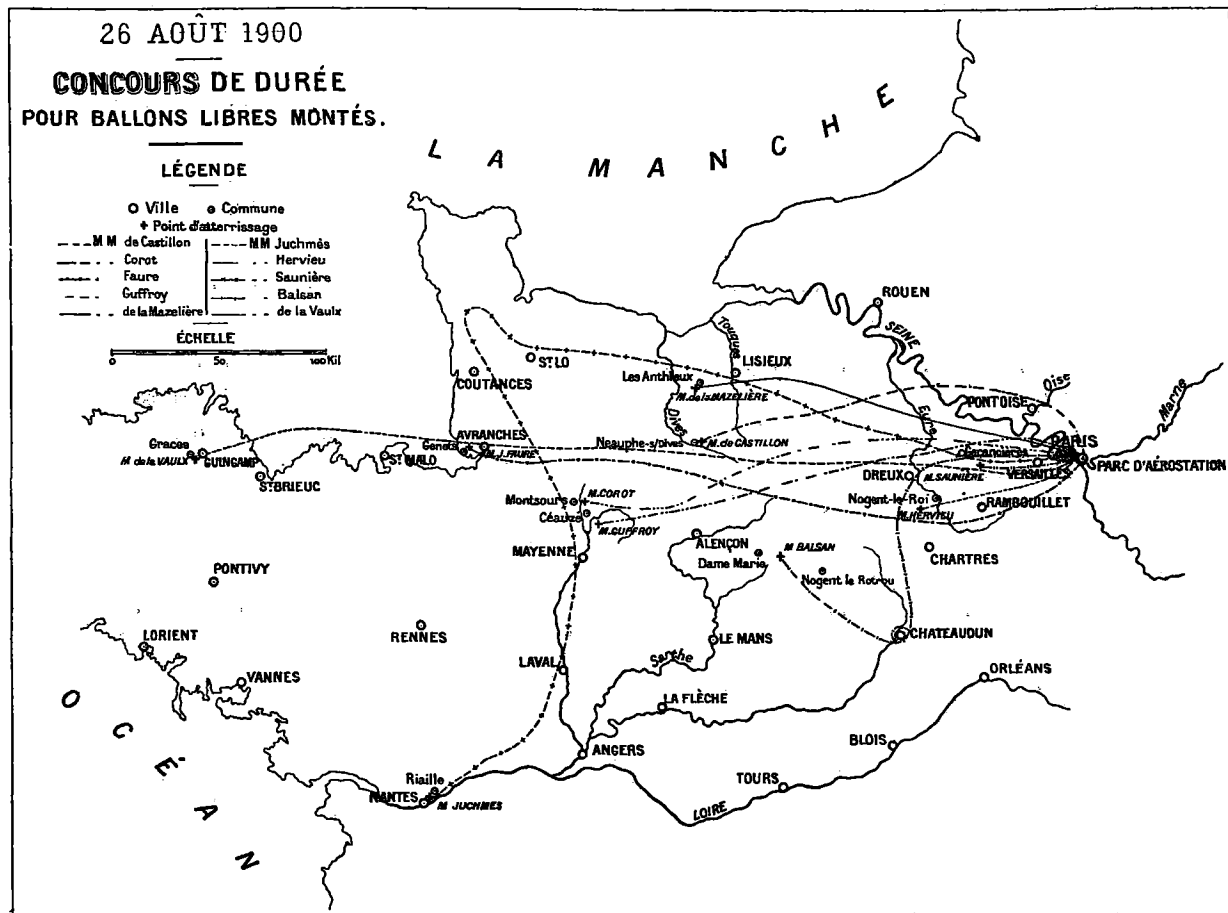


Fig. 22.

L'ascension de M. Juchmès, presque entièrement faite au guide-rope, montre le régime des vents à terre, entre 6 heures du soir et 6 heures du matin; on voit que vers minuit, une saute brusque de vent le ramène vers le Sud; c'est probablement sous la même influence que M. de la Vaulx, dont nous disons plus loin la course, se trouve ramené vers Guingamp. Cette direction de vent persiste toute la nuit, puisqu'elle mène M. Juchmès à 6 heures du matin près de Nantes.

Le tracé général des courses est donc E.-O., puis, pour la seule qui ait atteint l'aube, une fin de parcours N.-S.; toutefois il y a lieu de signaler l'anomalie que présente la course de M. Balsan; à l'heure où M. Juchmès atteignait le Cotentin, M. Balsan, parti presque en même temps, était aux abords de Châteaudun, après une marche N.-S. au guide-rope.

Il y a lieu de reproduire des extraits des livres de bord de MM. Juchmès et de la Vaulx :
M. Juchmès :

.....
Nous longeons le Calvados et guideropons ; Caen, à droite de notre ligne de marche, passons près et à gauche de Saint-Lô, remontons le Cotentin en appuyant sur la côte ouest, à un moment donné nous avons à très peu de distance : 1° devant nous : un feu blanc et rouge; 2° à gauche : un feu fixe; 3° à droite : un feu tournant blanc⁽¹⁾.

Mes compagnons consultes (MM. Herbst et Bréon) me disent "avoir du sport au ventre" et veulent aller jusqu'au bord; leur endurance est récompensée, une violente bourrasque avec pluie diluvienne, venant du large, nous fait faire un demi-tour. Nous reprenons la route du Sud à toute allure, il peut être minuit quand nous passons près de Coutances. Entre 1 heure et 2 heures du matin des paysans nous répondent : "Mayenne."

.....
Le matin brume épaisse au sol.
.....

Induits en erreur par des paysans qui nous disent Guérande proche, nous effectuons l'atterrissage dans d'excellentes conditions, il est 6 h. 30 du matin. Les guides-ropes en coco, longs de 80 mètres, ont été mis dans le plus mauvais état, 30 mètres ont disparu, 20 mètres sont absolument effilés.

M. de la Vaulx :

.....
9 heures. Dreux Argentan. Nous apercevons à notre droite et en avant les phares du Havre⁽²⁾.

10 heures. Les phares du Havre s'éloignent derrière nous, nous marchons donc parallèlement à eux et nous avons des chances de pénétrer dans la presqu'île armoricaine.

10 h. 45. Un phare fixe à notre droite et en avant.

11 heures. Le phare se maintient à notre droite, puis passe derrière nous⁽³⁾. Notre opinion se confirme que nous entrons dans la presqu'île.

11 h. 30. La mer à 500 mètres devant nous, nous sommes à 1,000 mètres de hauteur, avec le vent de tempête qui souffle, il nous est impossible de descendre, nous tomberions dans les eaux; la nuit est noire sans une étoile, impossible de se voir même dans la nacelle.

11 h. 45. Nous rasons la pointe de Cancale et nous sommes entraînés vers la haute mer.

12 h. 15. Nous passons devant le cap Fréhel.

12 h. 30. Nous sommes en pleine baie de Saint-Brieuc, nous n'apercevons aucune lumière, la tempête mugit au-dessous de nous.

1 h. 30. Nous apercevons une ligne sinueuse et blanchâtre, nous pensons que ce sont les vagues qui viennent se briser sur les roches de la côte.

1 h. 40. Nous sommes en légère descente; je jette une bouteille pour reconnaître si nous sommes sur la terre, la bouteille rend un bruit sourd. Sauvés croyons-nous; je prépare la manœuvre d'at-

⁽¹⁾ D'après la carte marine de la Manche, le phare à feu blanc et rouge serait celui de Jersey, le phare à éclat blanc, celui de la Hague, le feu fixe, un des feux de la côte ouest du Cotentin. Ce qui permet de croire que M. Juchmès était à ce moment vers Port-

bail ou la Haye-du-Puit. Il se trouvait certainement dans le rayon de visibilité de ces phares.

⁽²⁾ Les phares du Havre sont à 80 kilom. d'Argentan.

⁽³⁾ Sans doute, un des phares de la côte ouest du Cotentin.

terrissage, le guide-rope touche, je jette l'ancre, elle mord, mais le jas casse, l'ancre lâche. Alors commence une course folle à travers les arbres qui dure une longue minute.

Enfin l'ancre mord et le ballon s'abat complètement dégonflé.....

Nous avons dû retrouver la côte du côté d'Étables et nous avons parcouru la distance de 30 à 35 kilomètres qui sépare Étables du point d'atterrissage en 15 minutes, nous marchions donc à plus de 100 kilomètres à l'heure.

J'estime que nous avons miraculeusement échappé à la mort.....

Certains autres atterrissages ont été également très pénibles :

M. de Castillon signale un violent traînage.

M. Saunière (remplaçant M. Piétri) a traîné 20 minutes, traversant des lignes d'arbres. Il est arrêté par un saule qui s'introduit dans son cercle de suspension.

M. Balsan a dû déchirer son ballon après un fort traînage; son guide-rope s'étant accroché à une énorme branche de pommier a traîné cette branche 500 mètres, brisant un pommier de 0 m. 40 de diamètre, défonçant une haie du Perche de 3 mètres de haut, venant se placer entre deux ormeaux qui arrêtent la branche de pommier, mais alors le guide-rope casse.

M. de la Mazelière accroche son ancre dans une ligne télégraphique.

M. Guffroy a sa nacelle bousculée par les chocs et les accrochages du guide-rope qui finit par se prendre dans des fils télégraphiques.

Tous les atterrissages de nuit se font sous la pluie torrentielle, et les aéronautes, loin de toute habitation ou ayant à faire à des habitants apeurés et qui refusent d'ouvrir, doivent attendre le jour dans leur nacelle.

La course du 26 août se termine heureusement sans aucun accident de personne, mais avec de nombreuses avaries de matériel.

A la suite de cette course, le Comité demande au Commissaire général l'autorisation, pour les Commissaires de service, de changer au dernier moment, en cas de nécessité, la nature d'un concours, en notifiant ce changement par écrit aux concurrents; cette autorisation est accordée.

Le tableau de la page 224 donne le résultat du concours.

Ce tableau montre une course de près de 12 heures par M. Juchmès, une autre de près de 7 heures par M. de la Vault, puis 3 courses presque identiques : M. J. Faure, 5 h. 33; M. Corot, 5 h. 25; M. Balsan, 5 h. 25.

Le Jury estime qu'il est impossible de classer entre eux ces trois derniers concurrents et prend en conséquence la décision suivante :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. JUCHMÈS, plaquette en vermeil.....	500 francs.
2 ^e prix. M. DE LA VAULT, plaquette en argent.....	300
3 ^e prix. M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté.	100
<i>Ex æquo.</i> M. COROT, plaquette en bronze argenté.....	100
<i>Ex æquo.</i> M. BALSAN, plaquette en bronze argenté.....	100

En outre, en raison des dangers courus par tous les aéronautes, aides et passagers, dans la course du 26 août, le Jury décide qu'une médaille commémorative sera remise

CONCOURS DE DURÉE DU 26 AOÛT 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATTERRISSAGE.	DISTANCE DE VINGENNES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL			VITESSES moyennes À L'HEURE.	PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.					h. m.	h. m.	h. m.			kilom.
78	1	MM. DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	m. c. 1,616	26. 5 00 S.	26. 8 45 S.	3 45	Neauphes-sur-Dive, c ^m de Trun (Orne).....	180	2,460	1	1	//	2	40	
79	2	COROT.....	1,843	26. 5 25 S.	26. 10 50 S.	5 25	Montsours (Mayenne).....	235	2,050	1	1	1	3	50	3° prix.
80	3	FAURE (J.).....	1,630	26. 5 30 S.	26. 11 03 S.	5 33	Genets, c ^m de Sartilly (Manche).	290	2,270	1	1	//	2	50	3° prix.
81	4	GUFFROY.....	840	26. 6 00 S.	26. 10 37 S.	4 37	Céaucé, c ^m de Domfront (Orne).	230	1,160	1	//	//	1	50	
82	5	DE LA MAZELIÈRE.....	950	26. 6 30 S.	26. 9 35 S.	3 05	Les Anthieux, près Mézidon (Orne).....	185	2,080	1	//	1	2	60	
83	6	JUCHMÈS.....	1,730	26. 6 35 S.	27. 6 27 M.	11 52	Riaillé (Loire-Inférieure)....	350	1,860	1	1	1	3	46 ⁽¹⁾	1 ^{er} prix.
84	7	HERVIEU.....	1,610	26. 6 45 S.	26. 8 10 S.	1 25	Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir)..	80	1,040	1	1	//	2	56	
85	8	SAUNIÈRE.....	700	26. 6 50 S.	26. 8 30 S.	1 40	Garancières, c ^m de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise)...	50	1,300	1	//	//	1	30	
86	9	BALSAN.....	2,310	26. 7 00 S.	27. 12 25 M.	5 25	Dame-Marie, c ^m de Bellême (Orne).....	150	1,060	1	1	//	2	47	3° prix.
87	10	DE LA VAULX.....	3,300	26. 7 15 S.	27. 2 00 M.	6 45	Grâces, c ^m de Guingamp (Côtes-du-Nord).....	420	1,260	1	2	2	5	62	2° prix.
TOTAUX.....			16,529												

⁽¹⁾ Ascension faite en majeure partie au guide-rope.

à chacun d'eux, et que cette médaille portera la date de l'ascension et le nom du bénéficiaire.

Ces médailles sont attribuées :

Médailles en argent aux aéronautes commandants :

MM. BALSAN (J.), comte DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, COROT, FAURE (J.) , GUFFROY, HERVIEU, JUCHMÈS, comte DE LA MAZELIÈRE, SAUNIÈRE , comte DE LA VAULX .

Médailles en bronze aux aides et passagers :

MM. BÉREAU, BINET, BRÉAN, JASSON, COMBES, HOUDET, baron LEPIC, MAISON, HERBSTER, PERRIER. comte RIAN, ROUSSEL et TURGAN.

Les diagrammes des 5 ascensions primées s'établissent comme suit :

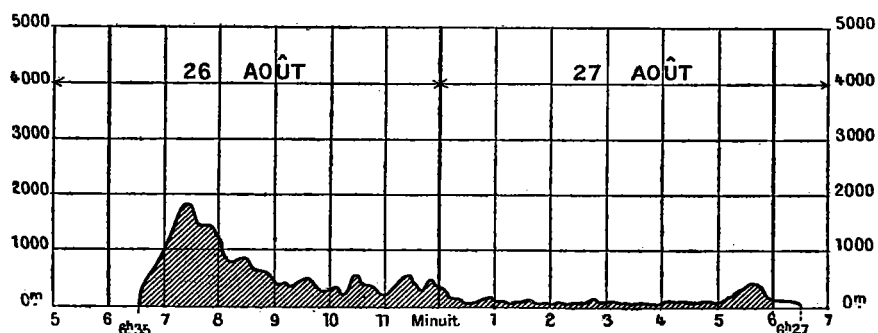


Fig. 23. — Ascension de M. Juchmès, le 26 août 1900.

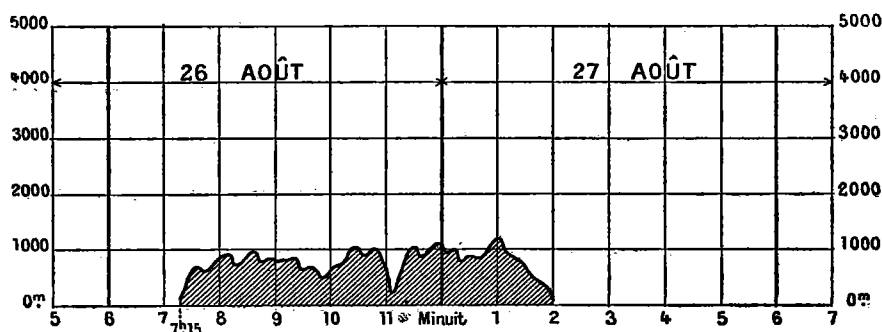


Fig. 24. — Ascension de M. de la Vaulx, le 26 août 1900.

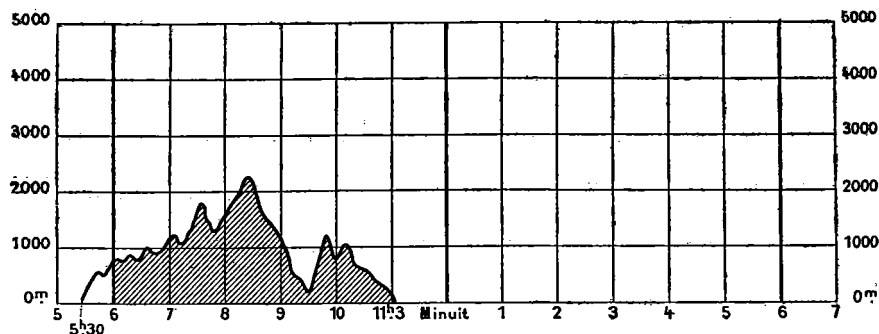


Fig. 25. — Ascension de M. J. Faure, le 26 août 1900.

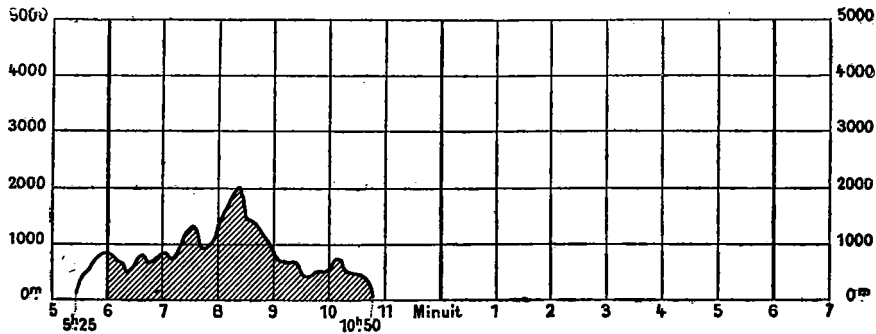


Fig. 26. — Ascension de M. Corot, le 26 août 1900.

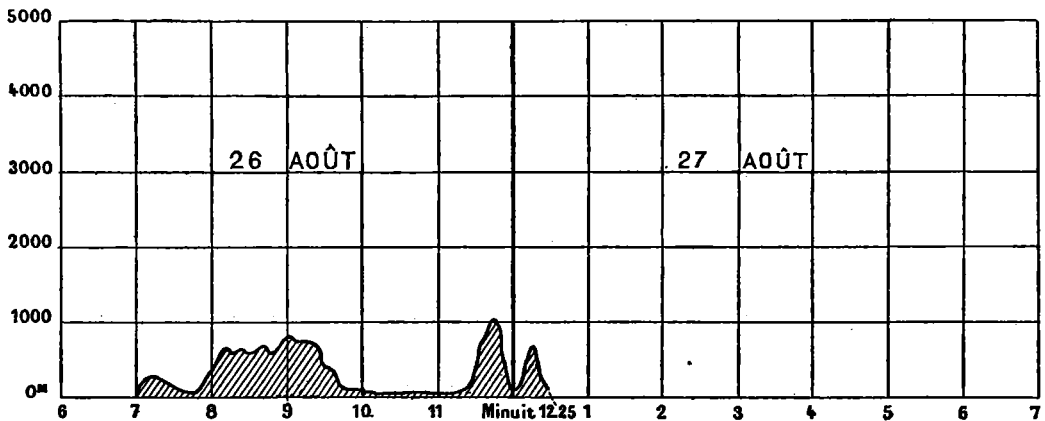


Fig. 27. — Ascension de M. Balsan, le 26 août 1900.

§ 3. — **Concours du 16 septembre** — Ce concours de durée non handicapé doit avoir lieu le 16 septembre, avec départ de nuit; on compte donner à propos de ce départ une fête de nuit et y convier les membres du Congrès de l'Aéronautique; il importe de commencer les départs dès la nuit close, soit vers 7 h. 15. Or les départs pour la course de distance minima qui a lieu le même jour doivent finir vers 5 heures, il faut donc gonfler simultanément les ballons de la course de jour et ceux de la course du soir, d'autant plus que ces derniers sont d'un cube moyen notablement supérieur aux premiers.

Neuf concurrents prennent part à la course du soir; leurs ballons ont des volumes variant de 2,310 mètres cubes (M. Balsan) à 950 mètres cubes (M. de la Mazelière). Le cube total de gaz employé est de plus de 12,168 mètres cubes, soit un cube moyen de plus de 1,500 mètres.

La pelouse des départs est éclairée de la manière suivante : des lampes à arc complètement closes sont échelonnées le long de la piste; sous les massifs, aux portes d'entrée, au kiosque de musique on a organisé un brillant éclairage à l'acétylène; cet éclairage est assez éloigné des ballons pour être sans danger, il peut cependant donner une vive lueur sur la piste⁽¹⁾.

⁽¹⁾ L'éclairage électrique a été installé par M. Laudet, chef du service électrique de rétablissement de Chalais; l'éclairage à l'acétylène par M. Hervieu.

Le hangar est éclairé par des lampes à arc closes et par des lampes à incandescence.

Les 7 premiers départs ont lieu en 37 minutes; M. J. Faure ne peut partir qu'après un intervalle de 15 minutes, car il a pris part à la course de l'après-midi et rentre à peine de cette course, pour repartir une seconde fois.

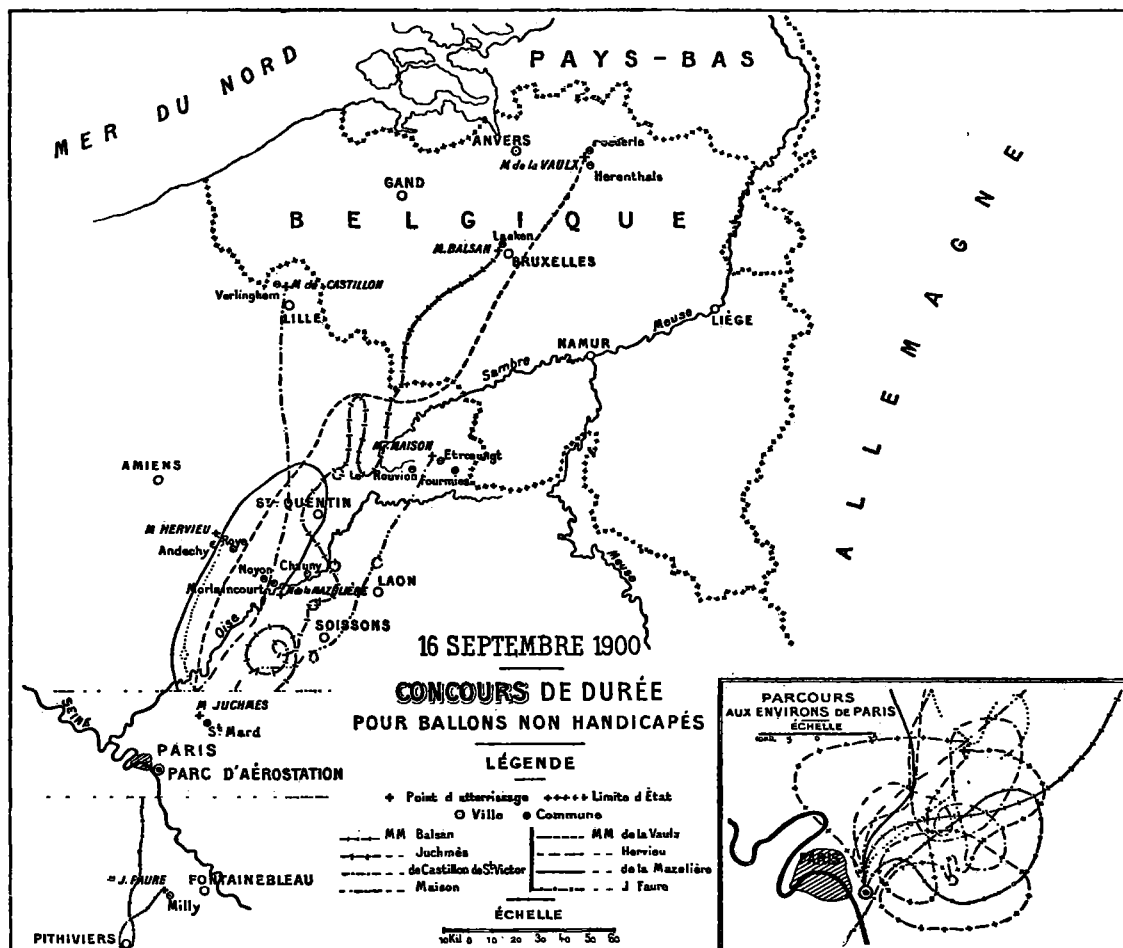


Fig. 28.

Au moment des départs on observe de grandes divergences dans les directions. Ces divergences font prévoir ce que sera la course; le vent est à peine sensible, très incertain dans sa direction, parfois nul; le temps est donc à souhait pour un concours de durée.

Les concurrents ont donné par leurs livres de bord un grand nombre de renseignements sur leur route; les témoins jetés en cours d'ascension en donnent d'autres. On peut donc reconstituer avec exactitude les parcours des ballons.

La carte ci-dessus (fig. 28) montre quels furent ces parcours qui se recoupent à plusieurs reprises.

Le tableau ci-après donne les résultats de la course.

CONCOURS DE DURÉE DU 16 SEPTEMBRE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE		POINT D'ATERRISSAGE.	DISTANCE DE VINGÈRES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL.			PRIX DÉCERNES PAR LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.	DES ESCALERS.	DE L'ASCENSION.				AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.		TOTAL.
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.		kilom.	mètres.					
118	1	BALSAN	2,310	16. 7 20 S.	18. 7 04 M.	0 35	35 09	Laeken, près Bruxelles, . . .	260	3,540	1	1	//	2	1 ^{er} prix.
119	2	JUCHMÉS	1,843	16. 7 30 S.	17. 1 50 S.	2 15	16 05	Saint-Mard, c ^m de Dammartin (Seine-et-Marne).....	30	3,780	1	1	//	2	
120	3	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.	1,630	16. 7 35 S.	17. 1 35 S.	//	18 00	Verlinghem, c ^m de Quesnoy- sur-Deule (Nord).....	210	4,460	1	1	//	2	2 ^e prix.
121	4	MAISON	1,166	16. 7 41 S.	17. 1 55 S.	1 25	17 49	Étrœungt, c ^m d'Avesnes (Nord).	175	2,850	1	//	2	3	2 ^e prix.
122	5	DE LA VAULX,	1,616	16. 7 45 S.	17. 1 35 S.	//	17 50	Pœderlé, près Hérenthals (Bel- gique).....	310	3,570	1	//	//	1.	2 ^e prix.
123	6	HERVIEU	1,610	16. 7 49 S.	17. 3 30 S.	1 50	17 51	Andechy, c ^m de Montdidier (Somme)....	105	3,450	1	1	//	2	2 ^e prix.
124	7	DE LA MAZELIÈRE	950	16. 7 57 S.	17. 1 53 S.	2 00	15 08	Morlincourt, c ^m de Noyon (Oise).....	90	3,070	1	//	//	1	
125	8	FAURE (J.).....	1,043	16. 8 12 S.	17. 12 35 S.	//	16 23	Milly (Seine-et-Oise).....	48	6,060	1	//	//	1	
		TOTAUX.....	12,168												14

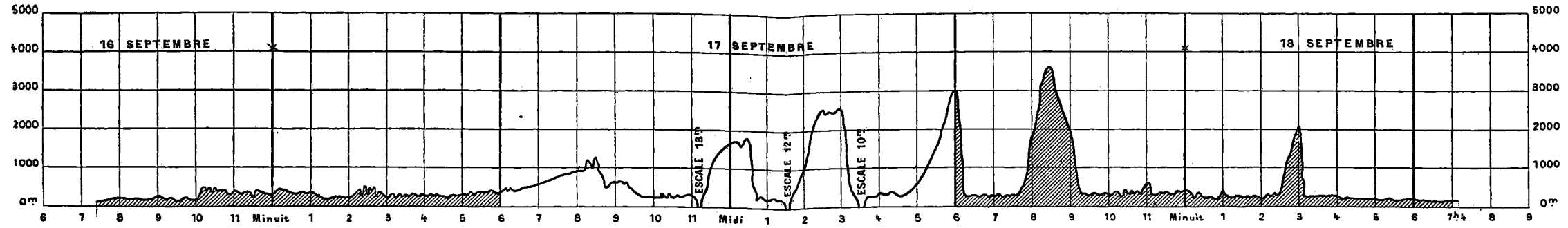


Fig. 29. — Ascension de M. Balsan, le 16 septembre 1900.

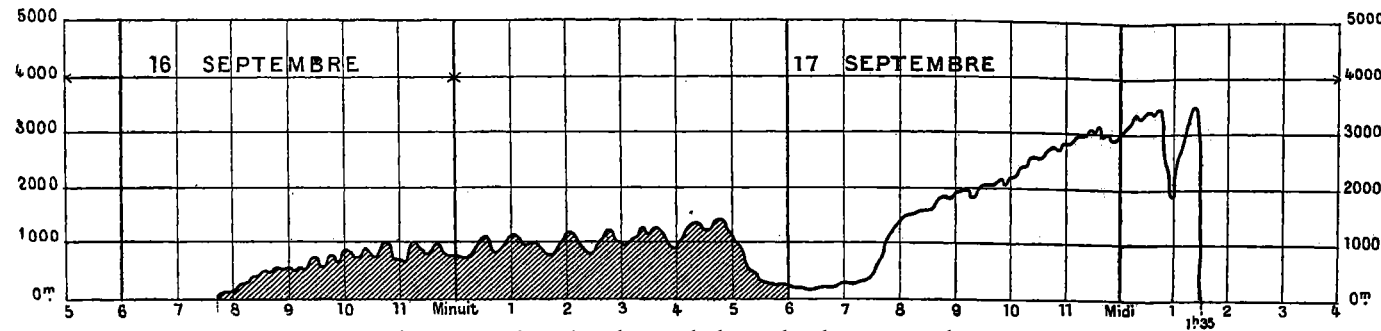


Fig. 30. — Ascension de M. de la Vaulx, le 16 septembre 1900.

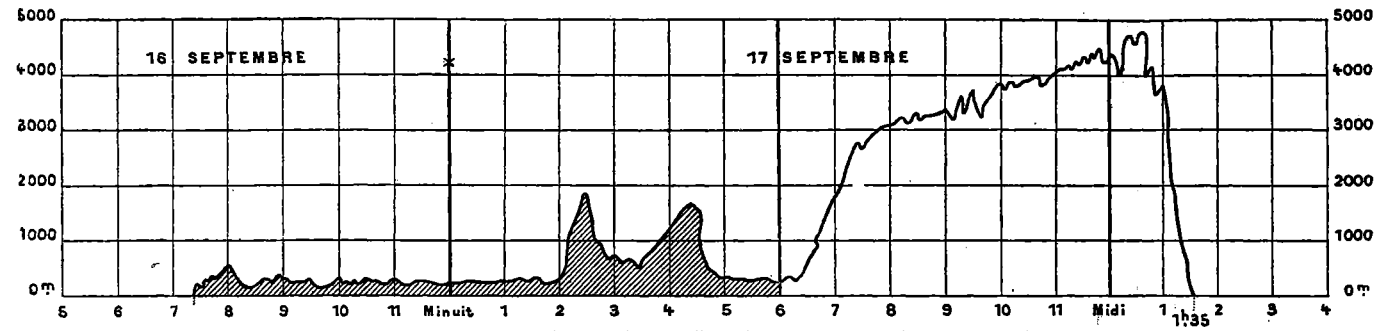


Fig. 31. — Ascension de M. de Castillon de Saint-Victor, le 16 septembre 1900.

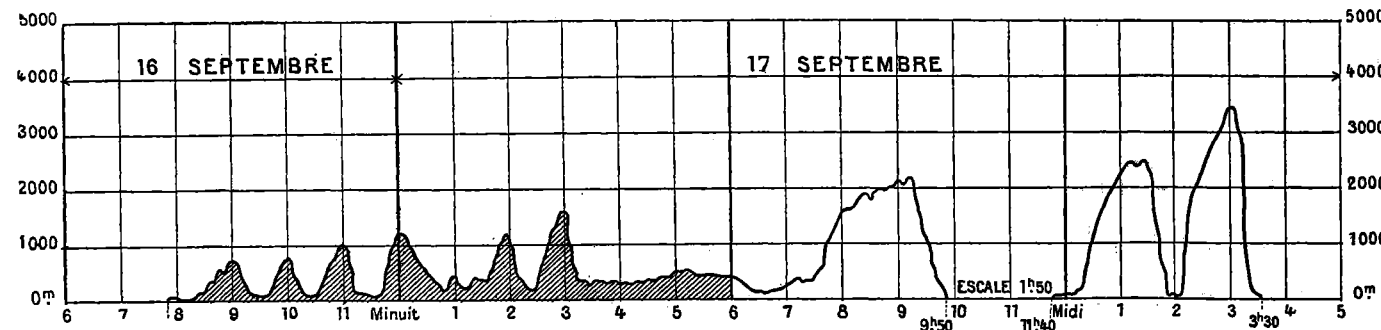


Fig. 32. — Ascension de M. Hervieu, le 16 septembre 1900.

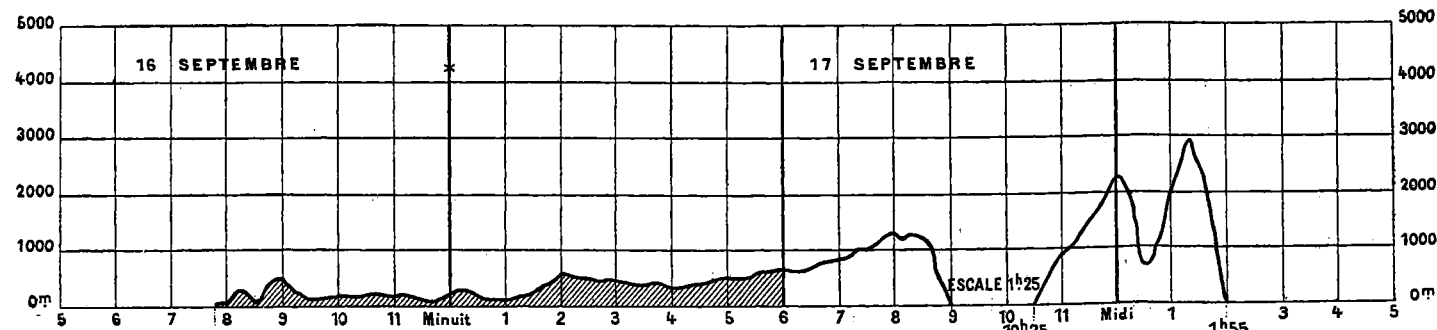


Fig. 33. — Ascension de M. Maison, le 16 septembre 1900.

Ces résultats sont remarquables, puisque la moyenne de durée a été de 19 h. 17. La plus courte ascension a été de 15 h. 8; la plus longue de 35 h. 9, constituant un record de durée avec escale, record d'ailleurs battu peu de temps après par un record de 35 h. 45 sans escale.

Par contre, M. Juchmès détient un autre record; il a mis 16 h. 10 pour arriver à 30 kilomètres de son point de départ; c'est une vitesse de 1 kil. 3 à l'heure. La vitesse moyenne pour tous les ballons atteint d'ailleurs à peine 10 kilomètres à l'heure.

Le classement des concurrents présente une réelle difficulté; en effet, 4 concurrents ont des courses très voisines de 18 heures.

Comme d'autre part les renseignements rapportés par ces concurrents ne concordent pas absolument, les incertitudes sur les heures d'arrivée dépassent sensiblement les écarts possibles entre ces heures.

Le rapporteur du Comité d'organisation propose en conséquence de transmettre au Jury le tableau avec ses incertitudes, estimant qu'alors même que ces incertitudes seraient levées les faibles écarts entre les concurrents amèneraient, suivant la jurisprudence constante du Jury, à un classement *ex æquo*. Le Comité d'organisation demande toutefois une enquête complémentaire. Elle est faite par correspondance, supprime certaines incertitudes et amène aux résultats consignés dans le tableau ci-joint où 4 courses ont des durées respectives de 17 h. 49, 17 h. 51, 17 h. 50, 18 heures, soit un écart total de 11 minutes pour 4 courses.

Le Jury, dans ces conditions, rend le jugement suivant :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. BALSAN, plaquette en vermeil.....	500 francs.
2 ^e prix. M. DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, plaquette en argent	200
<i>Ex æquo</i> . M. HERVIEU, plaquette en argent.....	200
<i>Ex æquo</i> . M. DE LA VAULX, plaquette en argent.....	200
<i>Ex æquo</i> . M. MAISON, plaquette en argent.....	200

Les diagrammes des ascensions des cinq concurrents primés s'établissent comme ci-contre (fig. 29 à 33).

§ 4. Résultats généraux des concours de durée. — Les trois premiers concours de durée donnent les résultats généraux suivants :

Nombre des concurrents.....	28			
Distances parcourues cumulées..	4,969 ^{km}	}	Moyenne	des Distances parcourues. 177 ^{km} 1
Durées cumulées.....	291 ^h 17 ^m			des durées..... 10 ^h 24 ^m
				des vitesses à l'heure... 17 ^{km} 140

En tenant compte du concours du 2^e degré dont il sera parlé plus loin, on obtient :

Nombre de concurrents.....	34			
Distances parcourues cumulées..	10,974 ^{km}	}	Moyenne	des distances parcourues 323 ^{km}
Durées cumulées.....	425 ^h 17 ^m			des durées..... 12 ^h 30 ^m
				des vitesses à l'heure... 25 ^{km} 800

Enfin, si on établit les moyennes des durées par classement, on obtient pour la durée moyenne des ascensions des 4 concurrents classés avec le n^o 1 plus de 25 heures⁽¹⁾.

⁽¹⁾ On remarquera encore ici que ce nombre est très voisin de celui (22 h. 20) qui donne la moyenne des résultats du concours de 2^e degré.

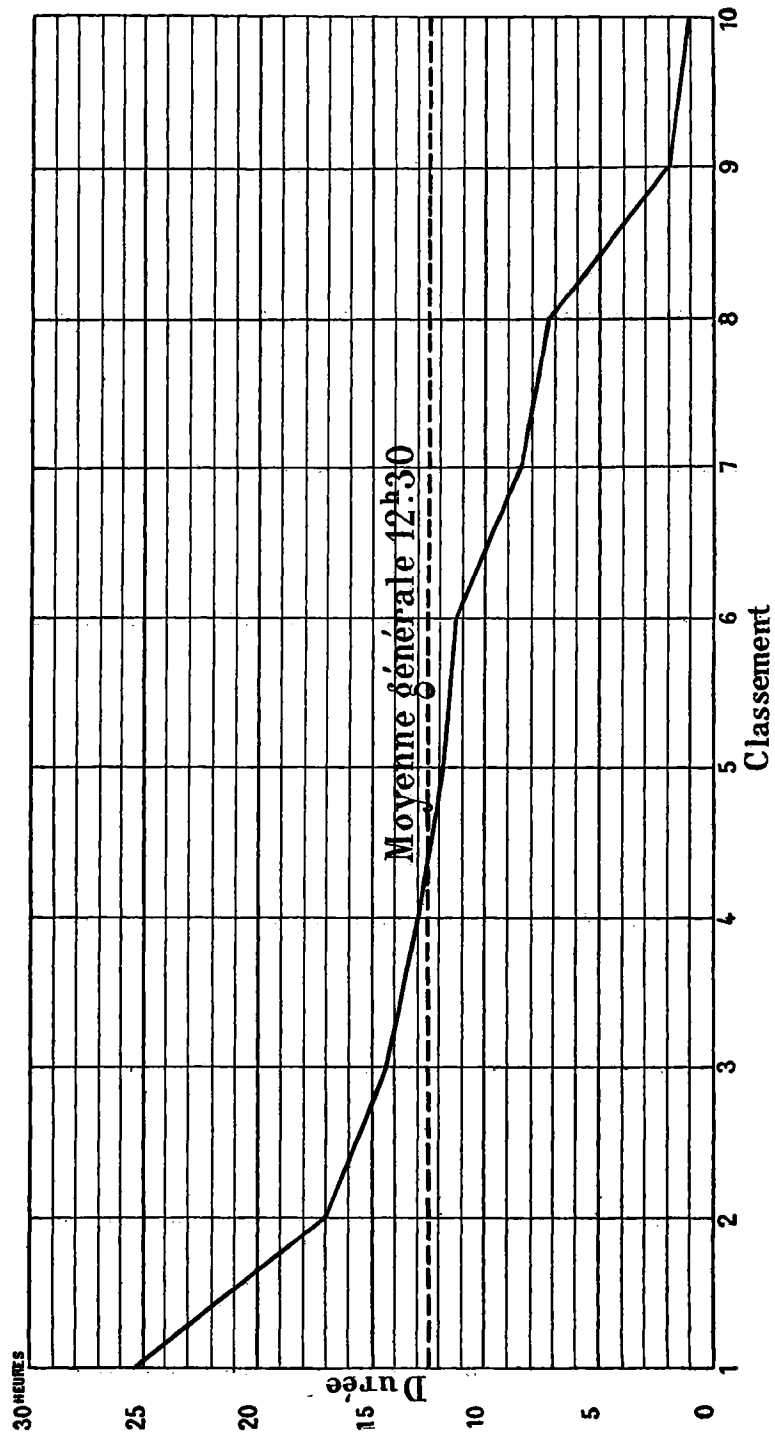


Fig. 34.

Le nombre des concurrents ayant varié de 6 à 10, la moyenne des 4 n^{os} 6 est d'environ 11 h. 30, moins de la moitié de la moyenne des n^{os} 1. Le graphique ci-dessus (fig. 34) montre d'ailleurs que la courbe des résultats est loin de se rapprocher de la ligne droite et que les n^{os} 1 sont très supérieurs à l'ensemble.

CHAPITRE III.

CONCOURS D'ALTITUDE.

§ 1^{er}. **Concours du 24 juin 1900.** — Le Comité d'organisation décide que pour les concours d'altitude le handicapage sera fait à raison de 25 kilogrammes de lest disponible par 100 mètres cubes de capacité.

8 concurrents prennent part à la course.

Les volumes des ballons varient de 2,310 mètres (M. Balsan) à 870 mètres (M. Louet).

Le volume total du gaz employé est de 12,215 mètres (cube moyen : 1,525 mètres cubes).

Les opérations de gonflement ne présentent aucune difficulté et sont menées rapidement.

Un membre du Comité propose de ne remplir les ballons que partiellement, par mesure d'économie.

Ce gonflement partiel n'est pas admis d'abord parce que, pour mettre les concurrents sur un pied d'égalité, il faudrait donner à chaque ballon une proportion exactement déterminée de gaz, ce qui est impossible; ensuite le départ avec ballon flasque implique une montée immédiate et rapide, et, par suite, oblige les concurrents à une manœuvre déterminée; on leur enlève donc un des éléments du concours: la liberté d'action.

On ne saurait trop le répéter, ce qu'on veut obtenir, c'est une comparaison entre des concurrents.

Les Commissaires de service vérifient avec soin avant départ les certificats médicaux de tout le personnel prenant part aux ascensions.

Presque tous les concurrents cherchent à obtenir le plus rapidement possible et avant la nuit leur ascension maxima.

M. de la Vaulx, au contraire, compte passer la nuit en marche et obtenir l'ascension au soleil levant.

Cette manœuvre procure au concurrent l'avantage de courir en même temps l'altitude et la plaquette de distance (en dehors des concours de distance); en fait, M. de la Vaulx exécute une fort belle ascension de 600 kilomètres qui l'amène près de la mer du Nord.

Les baromètres enregistreurs sont remis plombés aux concurrents⁽¹⁾.

Le tableau suivant donne les résultats du concours.

⁽¹⁾ Ces baromètres ont été tarés avant la course au pavillon de Breteuil (Bureau international des poids et mesures).

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATTERRISSAGE.	PRESSIONS MINIMA.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ALTITUDES MAXIMA.	DISTANCE DE VINGENNES.	PERSONNEL.				PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.
				DÉPART.	ARRIVÉE.							AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAL.	
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.		mil.	degrés.	mètres.	kilom.					
11	1	BALSAN.....	2,310	24. 4 30 S.	24. 7 15 S.	2 45	Vassimont, c ^{on} de Fère-Champenoise (Marne).	385	- 10	5,604	126	1	1	"	2	1 ^{er} prix.
12	2	JUCHMÈS.....	1,730	24. 4 36 S.	24. 7 13 S.	2 37	Etoges, c ^{on} de Montmort (Marne).....	492	- 2	3,744	106	1	1	1	3	
13	3	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.....	1,630	24. 4 45 S.	24. 8 00 S.	3 15	Château-Thierry (Aisne).	500	- 2	3,604	73	1	1	"	2	
14	4	NICOLLEAU.....	1,850	24. 4 53 S.	24. 7 30 S.	2 37	Charleville, c ^{on} de Montmirail (Marne).....	448	- 4	4,500	93	1	1	1	3	2 ^e prix.
15	5	FAURE.....	1,043	24. 4 57 S.	24. 7 00 S.	2 03	Saint-Prix, c ^{on} de Montmort (Marne).....	440	- 4	4,637	98	1	"	1	2	2 ^e prix.
16	6	FRIANT.....	1,166	24. 5 07 S.	24. 7 30 S.	2 23	Fèrebrianges, c ^{on} de Montmort (Marne).....	458	- 3	4,317	105	1	"	1	2	
17	7	LOUET.....	870	24. 5 17 S.	24. 7 18 S.	2 01	Bussiares, c ^{on} de Neuilly-Saint-Front (Aisne)...	558	- 3	2,316	70	1	"	"	1	
18	8	DE LA VAULX.....	1,616	24. 5 43 S.	25. 8 45 M.	15 02	Borsum, près Pappenbourg (Hanovre).....	480	- 15	3,848	600	1	1	"	2	
TOTAUX.....			12,215												17	

OBSERVATIONS :

Pression à terre, 764 millimètres.... } à 60 mètres d'altitude
 Température + 18 degrés..... } et à 4 h. 30 du soir.

Les altitudes maxima sont prises par rapport au niveau de la mer.

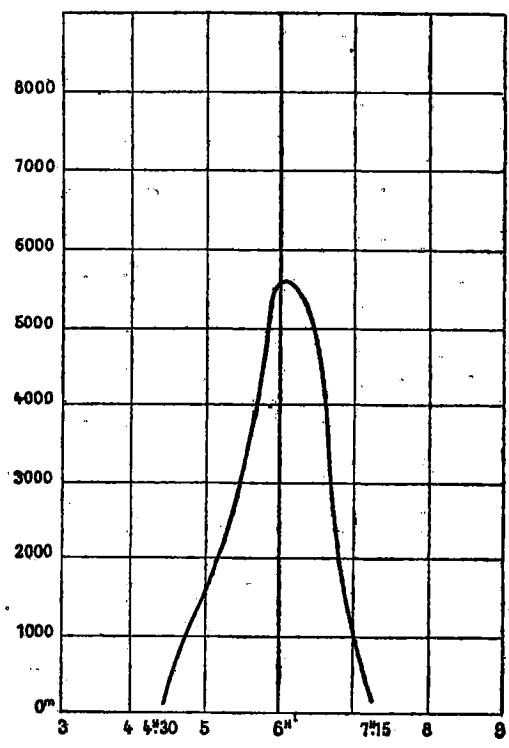


Fig. 35. — Ascension de M. Balsan, le 24 juin 1900.

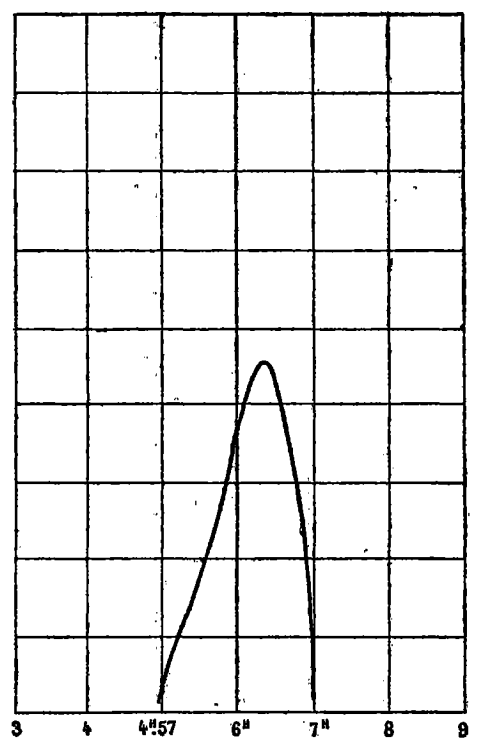


Fig. 36. — Ascension de M. J. Faure, le 24 juin 1900.

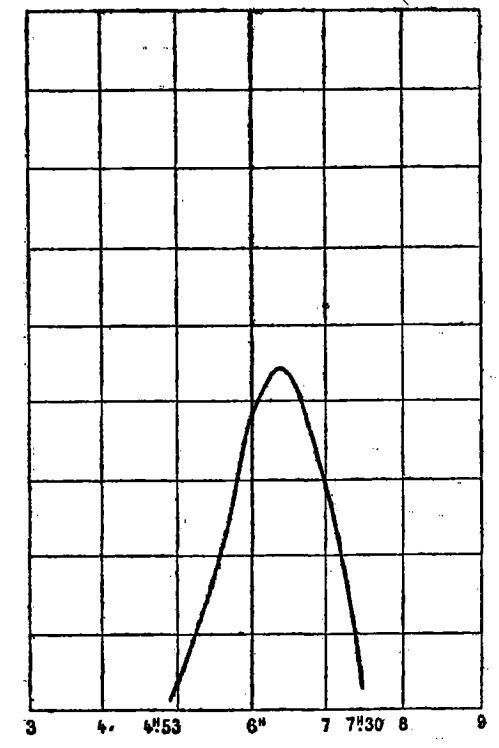


Fig. 37. — Ascension de M. Nicolleau, le 24 juin 1900.

On constate donc des altitudes de 5,604 mètres (M. Balsan), 4,637 mètres (M. J. Faure), 4,500 mètres (M. Nicolleau), etc.

Ces hauteurs sont calculées par la formule de Laplace.

Or la température à terre au départ est de 18 degrés, mais à 1,000 mètres elle atteint 23 degrés, pour revenir à — 10 degrés à 5,000 mètres d'altitude. Cette augmentation de la température dans les couches au-dessus du sol doit introduire une correction additive dans le calcul des hauteurs. D'ailleurs les trois ballons dont il s'agit, partis sensiblement aux mêmes heures, traversant le même pays, ont tous été soumis aux mêmes influences; la correction est donc la même pour tous les trois.

Sur le vu des résultats transmis par le Comité, le Jury prend la décision suivante :

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. BALSAN, plaquette en vermeil.....	200 francs.
2 ^o prix. M. FAURE (J.), plaquette en argent....	100
<i>Ex æquo</i> . M. NICOLLEAU, plaquette en argent	100

Les diagrammes des ascensions des trois concurrents primés s'établissent comme l'indiquent les figures 35, 36 et 37 (p. 233).

§ 2. Concours du 29 juillet 1900. — Comme pour le concours précédent, les ballons sont handicapés à raison de 25 kilogrammes de lest disponible par 100 mètres cubes de capacité.

6 concurrents prennent part à la course.

Les volumes des ballons varient de 2,310 mètres (M. Balsan) à 650 mètres (M. Leloup).

Le cube total de gaz employé est de 8,999 mètres (cube moyen : 1,500 mètres cubes).

La pluie tombant durant toute la matinée, les gonflements ne débutent qu'à midi; les ballons sont disposés 2 sous hangar et 4 sur la pelouse. A 3 heures tous les ballons sont gonflés (débit moyen, 3,000 mètres par heure).

Le premier départ a lieu à 3 h. 20, le dernier à 4 h. 05, soit en 45 minutes. Les durées des courses sont presque toutes voisines de 2 h. 45. Les concurrents se sont élevés en 2 heures ou 2 h. 15 et ont effectué leur descente en 30 minutes.

Le nombre des concurrents étant inférieur à 7, d'après le règlement, le nombre des prix à distribuer est de deux seulement; or l'inspection des diagrammes des enregistreurs montre que 3 concurrents, MM. Juchmès, Balsan et de Castillon de Saint-Victor, ont atteint des altitudes voisines de 5,000 mètres.

Les baromètres enregistreurs ont été tarés avant la course au Bureau international des poids et mesures (pavillon de Breteuil). Tous les instruments placés sous la cloche de la machine pneumatique sont soumis à des baisses de pression successives de 10 millimètres avec arrêt de quelques minutes entre chaque opération; on obtient ainsi un diagramme témoin gradué de 10 millimètres en 10 millimètres.

Les instruments sont tarés une seconde fois, au même établissement, après la course. On place simultanément les baromètres enregistreurs emportés par MM. Juchmès, Balsan et de Castillon de Saint-Victor sous la cloche de la machine pneumatique, et on produit des baisses de pression successives de manière à amener la plume de chaque enregistreur au contact de l'horizontale passant par le point maximum marqué par le diagramme; après chaque opération on arrête quelques minutes; il en résulte que les plumes des enregistreurs marquent sur chaque instrument 3 crans correspondant aux 3 pressions obtenues. L'opération est répétée à la descente.

On prend comme pression réellement obtenue la moyenne des lectures obtenues par les tarages avant et après course.

En tenant compte de la pression au départ et des températures au départ et à l'altitude maxima de chaque ballon, on détermine, par la formule de Laplace, les altitudes théoriques atteintes; le tableau de la page 236 donne ces résultats.

Le Jury, en conséquence, prononce le jugement suivant:

		PRIMES.
1 ^{er} prix.	M. JUCHMÈS , plaquette en vermeil.	200 francs.
2 ^e prix.	M. BALSAN , plaquette en argent.	100

Les diagrammes des deux concurrents primés s'établissent comme suit:

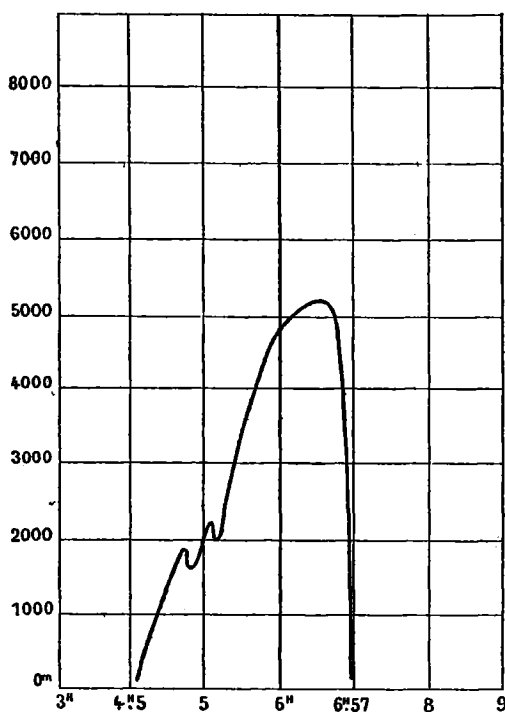


Fig. 38. — Ascension de M. Juchmès, le 29 juillet 1900.

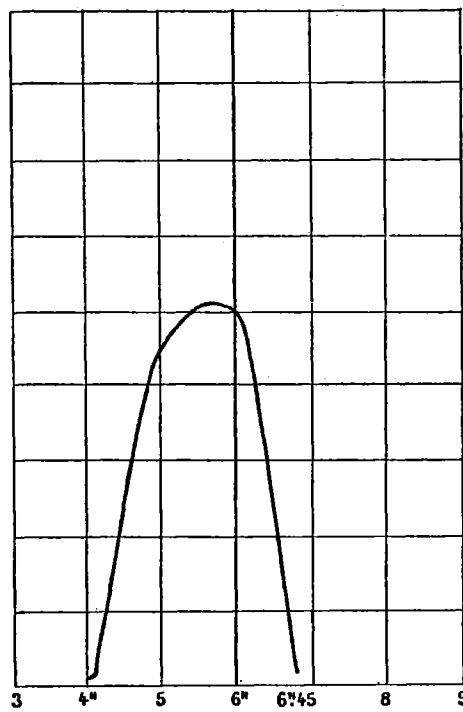


Fig. 39. — Ascension de M. Balsan, le 29 juillet 1900.

NUMERO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATTERRISSAGE.	PRESSIONS MINIMA.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ALTITUDES MAXIMA.	DISTANCE DE VINGENNES.	PERSONNEL.			PRIX DÉCERNÉS PAR LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.							AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.		TOTAL.
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.		mil.	degrés.	mètres.	kilom.					
43	1	DE LA VAUK	1,630	29. 3 20 S.	29. 6 00 S.	2 40	Champigneul, c ^{on} d'Ecury (Marne).....	441	- 2	4,560	128	1	1	0	2	
44	2	J. FAURE	950	29. 3 25 S.	29. 5 25 S.	2 00	Dormans (Marne).....	425	- 2	4,870	93	1	0	1	2	
45	3	J. LELOUP.....	650	29. 3 30 S.	29. 4 50 S.	1 20	Coulommiers (Marne).....	528	+ 13	3,150	50	1	0	0	1	
46	4	DE GASTILLON DE SAINT-VICTOR .	1,616	29. 3 35 S.	29. 6 30 S.	2 35	Aigny, c ^{on} de Châlons-sur-Marne (Marne).....	419	- 5	4,960	133	1	1	1	3	
47	5	BALSAN	2,310	29. 4 00 S.	29. 6 45 S.	2 45	Prunay, c ^{on} de Beine (Marne) .	411	- 11	5,060	134	1	1	1	3	2 ^e prix.
48	6	JUCHMÈS	1,843	29. 4 5 S.	29. 6 57 S.	2 52	Les Grandes-Loges, c ^{on} de Châlons-sur-Marne (Marne).	404	- 9	5,220	138	1	1	0	2	1 ^{er} prix.
		TOTAUX	8,999												13	

OBSERVATIONS:

Pression à terre 758 millim. 7... } à 60 mètres d'altitude
 Température + 23 degrés... } et à 3 h. 15 du soir.

Les altitudes maxima sont prises par rapport au niveau de la mer.

§ 3. **Concours du 23 septembre.** — Le concours du 23 septembre est libre; toutefois le Comité d'organisation a constaté que dans le concours du 29 juillet les descentes s'étaient effectuées dans des conditions dangereuses de rapidité; il décide donc que le 23 septembre, sous peine de disqualification, la descente devra s'effectuer à une vitesse au plus égale à 200 mètres à la minute. Cette vitesse est déjà considérable; mais le 29 juillet elle avait été de beaucoup dépassée par certains concurrents.

Le Comité d'organisation conseille à tous les concurrents l'emploi de l'oxygène; il met à leur disposition des tubes d'oxygène comprimé, avec les ballons en caoutchouc et tous les instruments nécessaires aux inhalations. Enfin il se montre particulièrement rigoureux au point de vue des certificats médicaux.

9 concurrents prennent part à l'épreuve; les volumes des ballons employés varient de 3,300 mètres cubes (M. de la Vaulx) à 650 mètres cubes (M. Leloup). Le volume total du gaz employé est de 16,785 mètres cubes (cube moyen: 1,865 mètres cubes).

Les gonflements ont lieu dans la matinée entre 8 heures et midi.

Le premier départ a lieu à 1 h. 20 du soir; les concurrents sont laissés libres de leur manœuvre de départ, sauf la nécessité de les échelonner au moins à quelques minutes d'intervalle.

Le 22 septembre après-midi, tous les baromètres enregistreurs ont été tarés au Bureau international des poids et mesures en présence de M. Guillaume, directeur du bureau.

Après la course, le 28 septembre matin, dès que le dernier baromètre est remis au Comité, l'expérience est renouvelée; on emploie les procédés indiqués ci-dessus, savoir: avant la course le tarage est fait par des baisses successives de 100 millimètres, la pression minima étant obtenue par interpolation; après la course, on fait baisser la pression de manière à marquer sur tous les baromètres les pressions minima de chacun d'eux. On prend pour pression la moyenne des résultats avant et après course.

Les résultats sont donnés aux jours des épreuves par comparaison avec un baromètre à mercure. Il va de soi que les résultats sont corrigés de la différence entre la pression à terre au moment des épreuves des enregistreurs, correction rapportée à un niveau unique.

Les livres de bord de MM. Balsan, Juchmès, de la Vaulx offrent un intérêt particulier.

M. Balsan:

.....

4 h. 10. Godard se trouve mal pendant deux ou trois minutes; je double sa ration d'oxygène; il se remet. Notre moustache est remplie de glace.

4 h. 20. Je me suis trouvé mal durant deux ou trois minutes, j'ai compté mes pulsations, 86 à la minute, ma faiblesse peut se traduire ainsi: *un dégomme*, je n'ai plus la force de porter mon tube d'oxygène à mes lèvres, et celui que j'avais précédemment aux lèvres est vidé.

Je crois que si j'avais pu respirer sans interruption de l'oxygène ma faiblesse n'eut pas été aussi accentuée. Je reprends ma faiblesse, *dégommage* général, sans souffrance, mais avec un vide complet au cerveau et un quasi-silence du cœur, en somme un engourdissement général auquel le grand froid et le gaz que nous respirions n'étaient peut-être pas étrangers.

.....

M. Juchmès:

.....

3,000 mètres. Herbster nous bouche les oreilles avec des tampons d'amadou imbibés de collodion; excellente mesure.

5,200 mètres. Depuis 3,800 mètres, j'ai conservé à la bouche la sucette d'oxygène, mais le ballon-réservoir rend trop peu, nous nous branchons directement aux compresseurs, qui, une fois réglés au débit suffisant, fonctionnent très bien.....

6,000 mètres. Jusqu'à présent nous sommes en parfait état; M. Herbster, qui a abandonné sa sucette pour se consacrer entièrement au jet lent du lest, se sent légèrement incommodé. Il reprend de l'oxygène en rendant le débit assez vif, et se trouve de suite d'attaque pour la lutte avec le *Saint-Louis*, qui arrive à notre hauteur..... Je suis obligé d'abandonner ma sucette pour réchauffer de mon souffle le verre qui recouvre le baromètre anéroïde, lequel se couvrait de brouillard; pendant cette opération Herbster m'imbibe les tempes d'alcool, jusqu'à ce que je puisse reprendre ma sucette et j'évite ainsi tout malaise.

.....

M. de la Vaulx:

.....

4 h. 10, 4,000 mètres. Je commence à respirer de l'oxygène bien que je n'en aie encore aucun besoin.

4 h. 20, 4,500 mètres. Maison va très bien et ne veut pas encore respirer d'oxygène.

4 h. 40, 5,000 mètres. Maison ne veut pas encore commencer à s'en servir. Il n'éprouve aucun malaise, moi non plus d'ailleurs, mais je trouve plus raisonnable l'emploi préventif de ce gaz vivifiant.

4 h. 50, 5,700 mètres. Maison ayant une légère faiblesse dans les jambes se décide à respirer un peu d'oxygène, il est de suite rétabli et continue la manœuvre des sacs de lest. Au-dessous de nous roulent quelques gros cumulus, à l'horizon une bande circulaire de brume blanchâtre.

4 h. 55, 6,000 mètres. Je ne sens aucun malaise et je jouis d'un panorama merveilleux; je donne l'ordre à Maison de jeter un sac de lest, les forces lui manquent, il lâche le sac par-dessus bord et retombe sans connaissance au fond de la nacelle? Je lui enfonce immédiatement la tétine du tube d'oxygène au fond de la bouche, il était temps! Quelques secondes après il ouvre les yeux; bientôt il est complètement regaillard, mais il se garde bien de lâcher son tube d'oxygène; il a raison.

5 h. 16, 6,800 mètres. Nous sommes tous deux très dispos.

.....

Les calculs d'altitude sont faits, pour le jugement, par la formule de Laplace. Ils donnent les résultats indiqués au tableau suivant:

CONCOURS D'ALTITUDE DU 23 SEPTEMBRE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATTERRISSAGE.	PRESSIONS MINIMA.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ALTITUDES MAXIMA.	DISTANCES DE VINGENNES.	PERSONNEL.				PRIX DÉCERNÉS PAR LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.							AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAL.		
126	1	MM. FAURE.....	m. c. 1,616	h. m. 23. 1 20 S.	h. m. 23. 7 30 S.	h. m. 6 10	Saint-Crépin-aux-Bois, c ^m d'At-tichy (Oise).....	580,6	+ 15	2,433	78	1	1	2	4	1 ^{er} prix.	
127	2	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR..	1,630	23. 1 39 S.	23. 4 45 S.	3 06	La Croix, c ^m de Neuilly-Saint-Front (Aisne).....	406,3	- 5	5,281	77	1	1	#	2		
128	3	BALSAN.....	3,000	23. 1 50 S.	23. 5 15 S.	3 25	Passy-Grigny, c ^m de Châtillon-sur-Marne (Marne).....	268,4	- 21	8,417	98	1	1	#	2		
129	4	JUCHMÈS.....	1,843	23. 2 00 S.	23. 4 58 S.	2 58	Brasles, c ^m de Château-Thierry (Aisne).....	330,8	- 12	6,867	78	1	1	#	2		2 ^e prix.
130	5	LACHAMBRE.....	1,166	23. 2 05 S.	23. 5 30 S.	3 25	Nanteuil-Notre-Dame, c ^m de Fère-en-Tardenois (Aisne).	400,0	- 6	5,400	83	1	#	1	2		
131	6	COROT.....	1,730	23. 2 07 S.	23. 5 15 S.	3 08	Neuilly-Saint-Front (Aisne)..	528,0	+ 15	3,252	72	1	1	2	4		
132	7	DE LA VALETTE.....	950	23. 2 10 S.	23. 5 30 S.	3 20	Cugny, c ^m d'Oulchy (Aisne)..	600,0	+ 16	2,860	81	1	#	1	2		
133	8	DE LA VAULX.....	3,300	23. 2 31 S.	23. 6 15 S.	3 44	Romigny, c ^m de Ville-en-Tar-denois (Marne).....	333,2	- 12	6,820	107	1	1	#	2		3 ^e prix.
134	9	BALZON.....	900	23. 2 45 S.	23. 6 50 S.	4 05	Compiègne (Oise).....	606,7	+ 17	2,010	71	1	#	#	1		
135	10	LELOUP.....	650	23. 2 40 S.	23. 6 20 S.	3 40	Chevrières, c ^m d'Estrées-Saint-Denis (Oise).....	585,0	+ 14	2,860	62	1	#	#	1		
		TOTAUX.....	16,785														

OBSERVATIONS:

Pressions à terre 767 millimètres..... }
 Température + 21 degrés... .. } à l'altitude de 60 mètres et à 2 heures du soir.

à l'altitude de 60 mètres et à 2 heures du soir.

Les altitudes maxima sont prises par rapport au niveau de la mer; elles ont été calculées d'après la formule de Laplace. (Voir p. 97 le calcul complet de l'ascension de M. Balsan.)

Le Jury prononce en conséquence le jugement suivant:

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. BALSAN , plaquette en vermeil.....	200 francs.
2 ^e prix. M. JUCHMÈS , plaquette en argent.....	100
3 ^e prix. M. DE LA VAULX , plaquette en bronze argenté.....	#

Les diagrammes des ascensions des trois concurrents primés s'établissent comme suit :

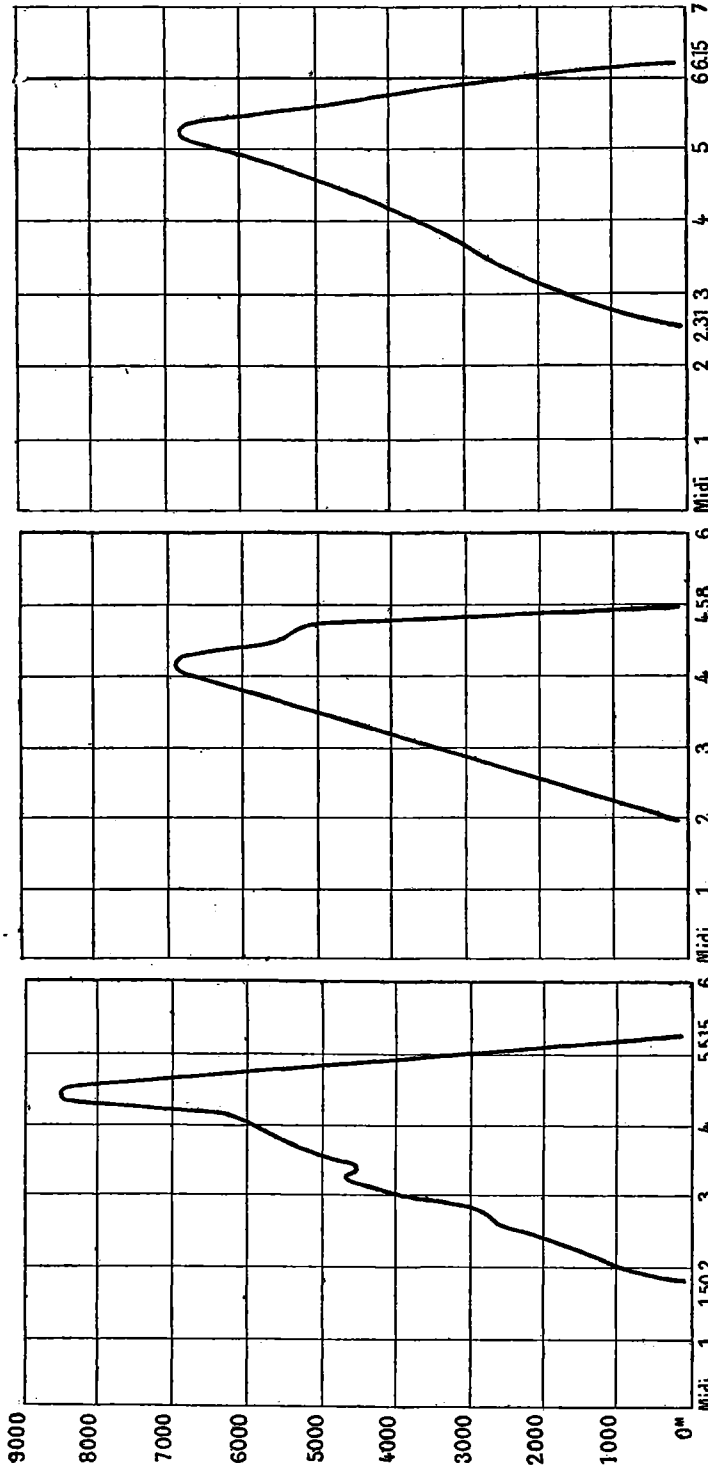


Fig. 42. — Ascension de M. de la Vaulx, le 23 septembre 1900.

Fig. 41. — Ascension de M. Juchmès, le 23 septembre 1900.

Fig. 40. — Ascension de M. Balsan, le 23 septembre 1900.

Les résultats atteints dans ce concours méritent qu'on s'y arrête longuement.

Après la clôture des concours, les calculs ont été repris avec les méthodes plus précises; la formule de Laplace ne tient compte, en effet, que des températures et pressions au point de départ et à l'altitude maxima.

On remarquera tout d'abord que ces mesures plus précises sont inutiles pour classer des concurrents qui opèrent le même jour, aux mêmes heures et au même lieu, puisque toutes les causes de correction agissent de la même façon sur les résultats.

Par contre, il est nécessaire, pour comparer ce résultat avec d'autres résultats obtenus à des époques, en des lieux différents, de soumettre tous les résultats aux mêmes méthodes de calcul. Les données de ce calcul, en ce qui concerne l'ascension de M. Balsan, sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

HEURE.		PRESSION H ou h	TEMPÉ- RATURE t ou t'.	t + t'.	Log. H ou h.	VALEUR de $a = \log H - \log h.$	$2(t + t').$	$a \times \frac{2(t + t')}{1,000}.$	$a + \frac{a \times 2(t + t')}{1,000}$	ALTITUDE au-dessus DU NIVEAU de la mer.
h	m	millim	degrés	degrés			degrés			mètres.
1	50	767	+ 21	+ 21	8,467.5	"	"	"	"	60
1	55	700	+ 25	+ 46	7,739.6	727.9	+ 92	+ 67.0	794.9	854 9
2	20	647	+ 21	+ 46	7,112.6	627.0	+ 92	+ 57.7	684.7	1,539 6
2	27	605	+ 17	+ 37	6,578.2	385.3	+ 74	+ 28.5	413.8	2,122 7
2	32	573	+ 15	+ 32	6,145.4	432.8	+ 64	+ 27.7	460.5	2,583 2
2	45	523	+ 15	+ 30	5,418.3	727.1	+ 60	+ 43.6	770.7	3,353 9
3	00	490	+ 12 5	+ 27 5	4,899.3	519.0	+ 55	+ 28.5	547.5	3 901 4
3	07	472	+ 10	+ 22 5	4,601.3	298.0	+ 45	+ 9.4	307.4	4,208 8
3	12	448	+ 5	+ 15	4,185.7	415.6	+ 30	+ 12.5	428.1	4,636 9
3	17	425	0	+ 5	3,766.0	419.7	+ 10	+ 4.2	423.9	5,060 8
3	30	403	- 5	- 5	3,342.7	423.3	- 10	- 4.2	419.1	5,479 9
3	45	360	- 5	- 10	2,444.2	898.5	- 20	- 18.0	880.5	6,360 4
4	00	328	- 13	- 18	1,702.9	741.3	- 36	- 26.7	714.6	7,075 0
4	15	293	- 19	- 32	804.3	898.6	- 64	- 57.5	841.1	7,916 1
4	30	268 4	- 21	- 40	106.0	698.3	- 80	- 55.9	642.4	8,558 5
4	40	328	- 13	- 34	1,702.9	1,596.9	- 68	- 108.6	- 1,488.3	7,070 2
4	47	403	- 5	- 18	3,342.7	1,639.8	- 36	- 59.9	- 1,580.8	5,489 4
5	00	537	+ 15	+ 10	5,628.7	2,286.0	- 20	+ 45.7	- 2,331.7	3,157 7
5	15	759	+ 19	+ 34	8,384.0	2,755.3		+ 187.4	- 2,942.7	215

Les altitudes ont été calculées par tranches successives en tenant compte des variations de la pression et de la température à terre sur le parcours du ballon, de la variation de la température dans le cours de l'ascension; les corrections relatives à la latitude ont été négligées; en l'absence de mesures hygrométriques précises, il en a été de même pour celles concernant l'humidité de l'air.

La courbe ci-dessous (fig. 43) donnant la variation de la température montre qu'elle est très irrégulière et loin d'être représentée par une droite, comme le suppose la formule de Laplace.

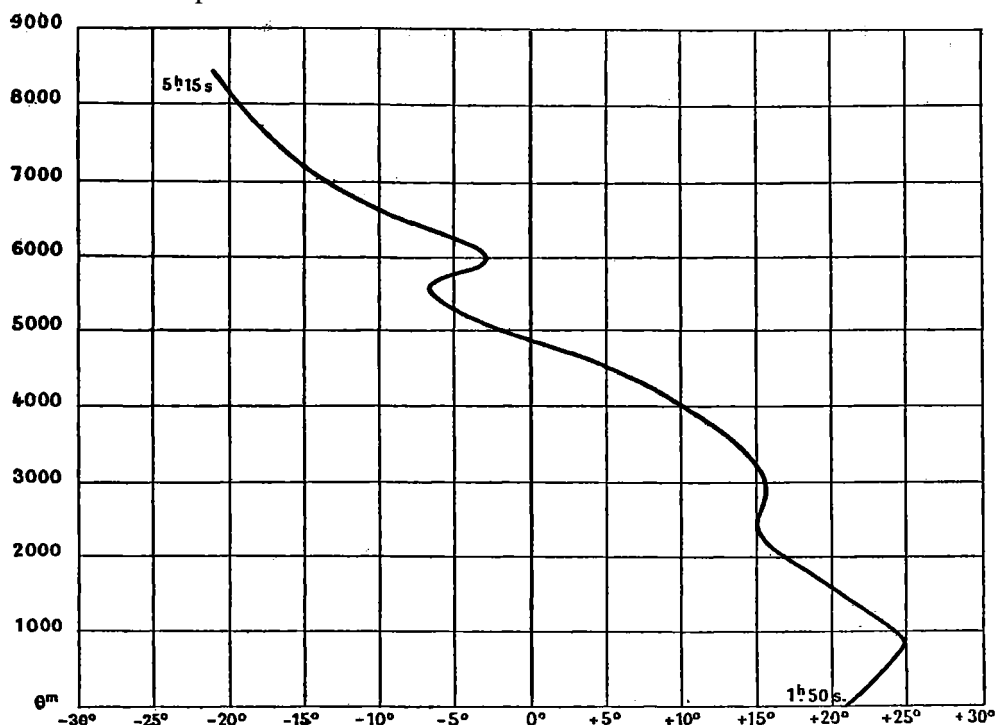


Fig. 43.

Les renseignements sur les pressions et températures à terre ont été donnés par M. Teisserenc de Bort, directeur de l'observatoire de météorologie dynamique de Trappes. L'altitude maxima ainsi calculée est de 8,558 mètres.

Cette ascension se classe parmi les plus remarquables du siècle. Elle vient immédiatement après celles de:

M. BERSON, en 1894 (altitude mesurée).....	9,155 mètres.
M. GLAISHER, en 1862 (dernière observation).....	8,838
M. TISSANDIER, en 1876 (altitude mesurée).....	8,600

Le Comité d'organisation et le Jury voulant récompenser d'une façon toute spéciale ce résultat décernent à M. Balsan une médaille commémorative en or; la même récompense est accordée à M. L. Godard, second de M. Balsan.

§ 4. **Résultats généraux des concours d'altitude.** — Les trois concours d'altitude donnent les résultats généraux suivants:

Nombre des concurrents	24
Hauteurs atteintes cumulées.....	106 ^{km} 590
Moyenne de l'altitude.....	4 ^{km} 441

Si on établit les moyennes des altitudes par classement on obtient, pour la moyenne des altitudes obtenues par les concurrents classés avec le n° 1, près de 6,500 mètres.

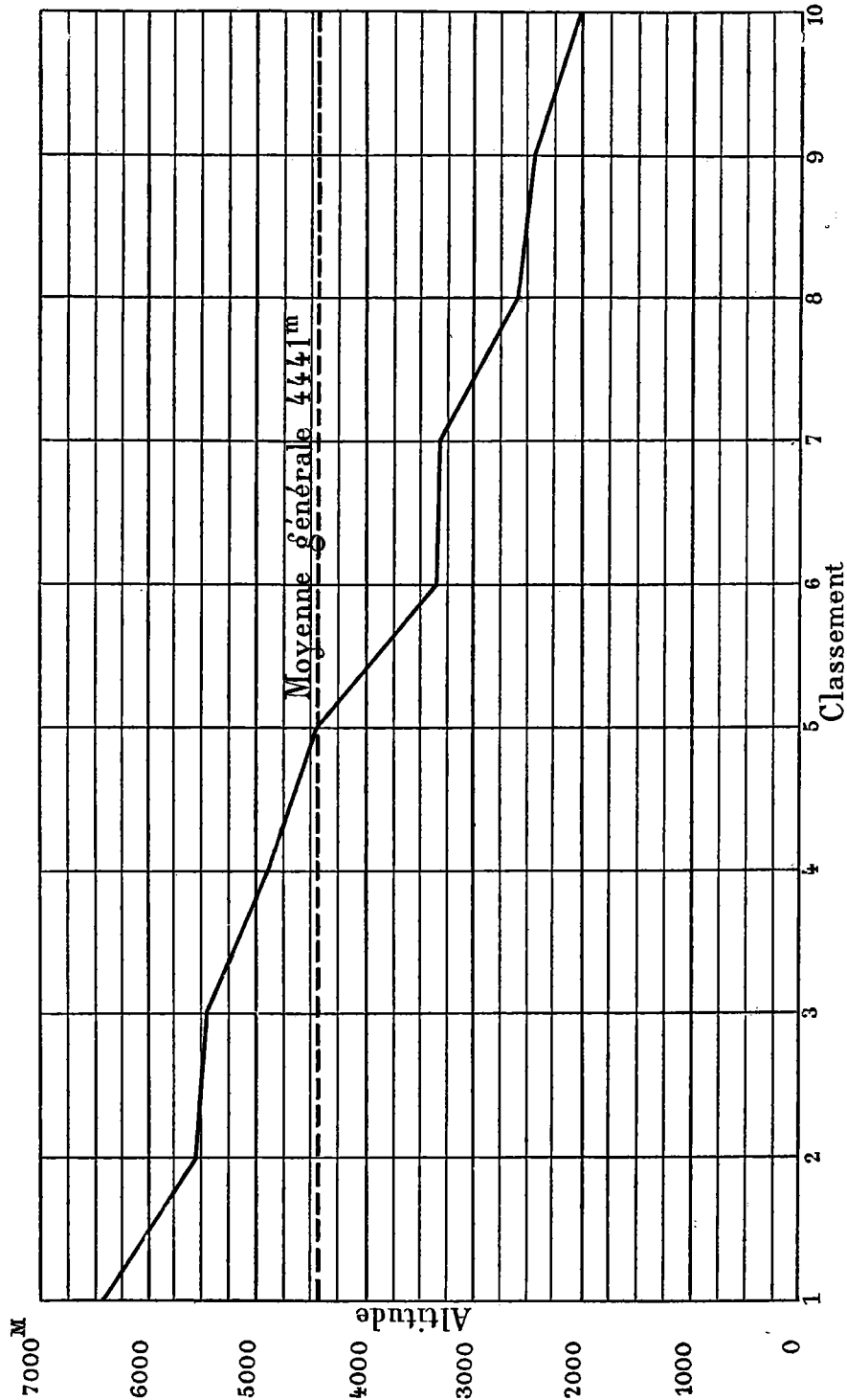


Fig. 44.

Le nombre des concurrents ayant été respectivement, pour les trois concours, de 8, 6 et 10, la moyenne des classements des trois concurrents classés avec le n° 6 est supérieure encore à 3,200 mètres, résultat à peu près moitié moindre que les résultats des n° 1. Ces concours d'altitude donnent donc des résultats très satisfaisants. (Voir fig. 44.)

CHAPITRE IV.

CONCOURS DE DISTANCE MINIMA PAR RAPPORT À UN POINT FIXÉ A L'AVANCE.

§ 1^{er}. **Concours du 15 juillet 1900.** — Le programme du concours est le suivant:

Atterrir au plus près d'un point fixé par les Commissaires de service en tenant compte de la vitesse et de la direction du vent.

C'est le genre de concours connu depuis longtemps sous le nom de *course au clocher*, à peu près le seul qui ait été organisé avant 1900⁽¹⁾.

Des observations faites d'heure en heure durant toute la matinée du 15 juillet, on constate que le vent vient de la direction générale de l'Est, mais avec une tendance constante à passer du Nord-Est au Sud-Est. La vitesse moyenne est de 15 kilomètres.

En tenant compte de ces indications, les Commissaires de service fixent comme point à atteindre la gare d'Auvers-sur-Oise, à 32 kilomètres de Vincennes. La décision prise à 2 h. 30 est immédiatement communiquée verbalement et par écrit aux concurrents. Ceux-ci reçoivent une carte du terrain à parcourir. En même temps, des membres du Comité et du Jury se transportent en automobile au point indiqué.

12 concurrents prennent part à la course.

Les ballons ont des cubes variant de 2,310 mètres (M. Balsan) à 320 mètres cubes (M. Hervieu). Ce dernier ballon, est le plus petit qui ait paru aux concours de Vincennes.

Le cube total du gaz employé est de 11,316 mètres.

Les gonflements sont terminés en quatre heures (débit moyen: 2,800 mètres à l'heure). Les opérations de handicap sont très rapidement terminées et les douze départs ont lieu en 32 minutes, à moins de 3 minutes d'intervalle.

Les conditions d'exécution de la course ont été très intéressantes.

La carte ci-contre donne les points d'atterrissage.

2 directions de vent peuvent être reconnues; l'une allant presque au Nord, l'autre portant à l'Ouest.

2 concurrents, MM. Guffroy et de la Vaulx, profitant habilement de ces directions du vent, arrivent, l'un à 400 mètres, l'autre à 850 mètres du point indiqué.

Un autre, M. de Castillon de Saint-Victor, s'en approche à 7 kilomètres.

Les neuf autres concurrents atterrissent à des distances du point désigné variant de 13 à 22 kilomètres.

Les points d'atterrissage de MM. Guffroy et de la Vaulx sont relevés sur le terrain même, au moment de l'arrivée du ballon, par MM. Hervé et Marsoulan, membres du Jury, transportés à Auvers en automobile.

⁽¹⁾ On a vu précédemment qu'en 1888 on avait organisé des concours de cette nature *handicapés* sur le pied de 10 p. 100. Le handicap en 1900 est fait sur la base de 20 p. 100.

D'autre part, M. Cazier, instituteur à Auvers, fait parvenir au Comité un plan très exact de la commune à l'échelle de 1/10000 avec indication des points d'atterrissage.

Les distances ont donc pu être indiquées à quelques mètres près.

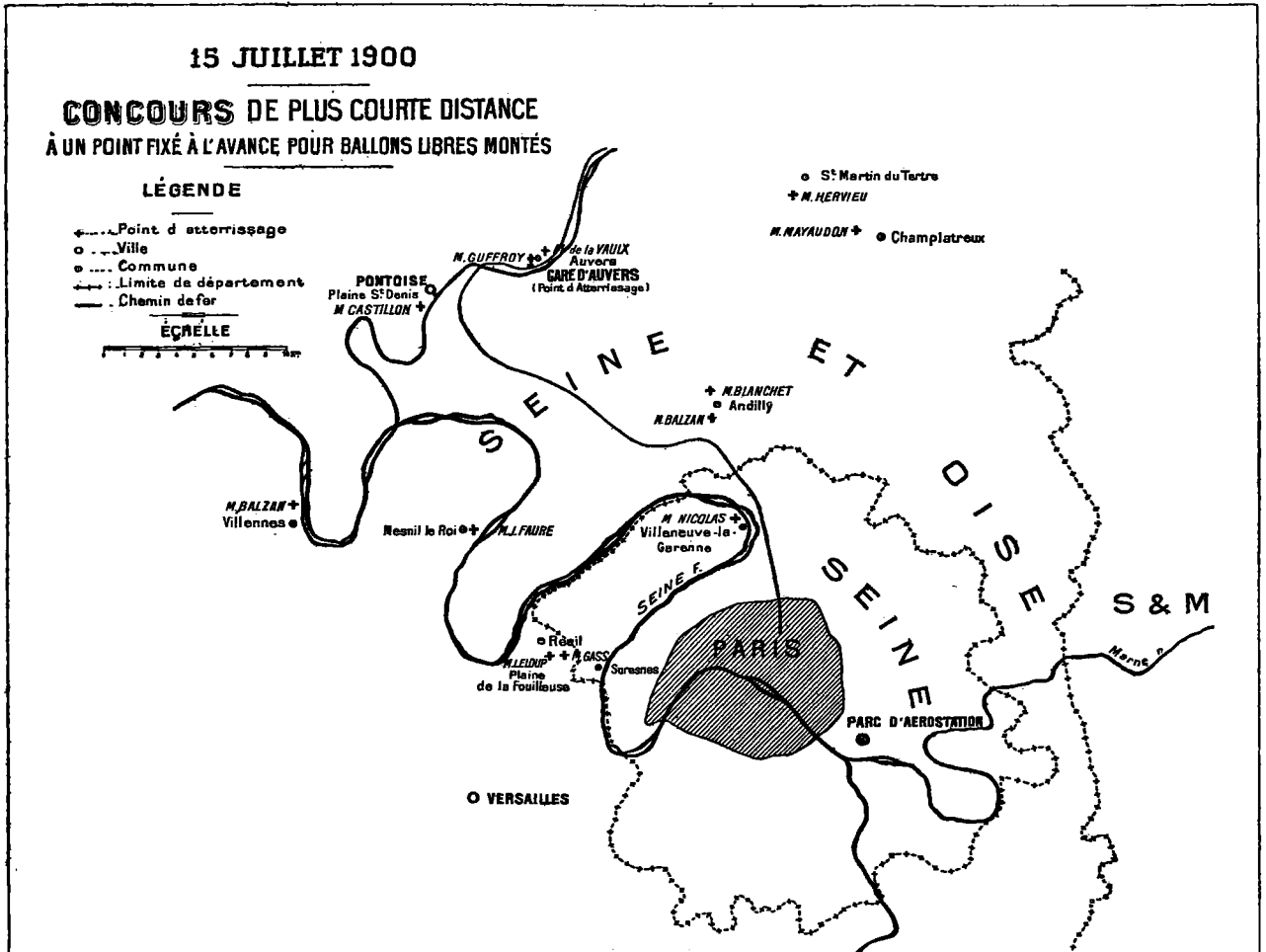


Fig. 45.

Le Comité d'organisation remercie M. Cazier et lui décerne une médaille commémorative.

Le tableau ci-après (p. 246) donne les résultats du concours.

Le Jury prononce les décisions suivantes:

	PRIMES
1 ^{er} prix. M. GUFFROY , plaquette argent	200 francs
2 ^e prix. M. DE LA VAULX , plaquette en bronze argenté	100
3 ^e prix. M. DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR , plaquette en bronze	#

§ 2. **Concours du 22 juillet.** — Le programme général du concours du 22 juillet est le même que celui du concours du 15 juillet; le point à atteindre est toujours indiqué aux concurrents par les Commissaires de service.

Les observations faites dans la matinée du 22 juillet montrent une direction de vent venant du Nord-Ouest, avec une vitesse de 25 kilomètres à l'heure; ce vent paraissant avoir une certaine fixité de direction.

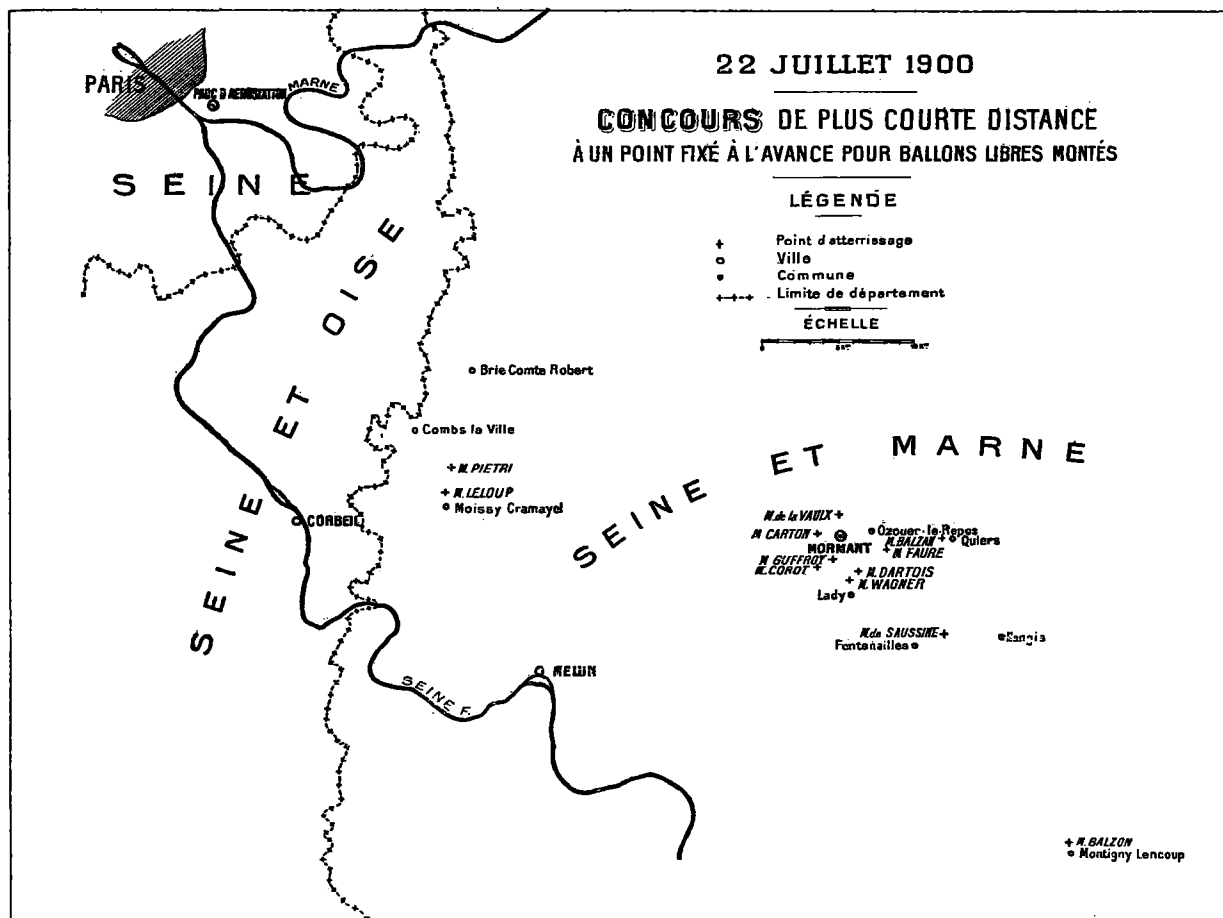


Fig. 46.

Les Commissaires de service désignent, en conséquence, comme point à atteindre, le clocher de Mormant (Seine-et-Oise), à 41 kilomètres de Vincennes, décision qui est portée à 3 heures à la connaissance de chacun des concurrents, verbalement d'abord, et ensuite par inscription sur le livre de bord qui lui est remis.

Les concurrents reçoivent les cartes de route nécessaires (1/80000).

MM. Malfroy, Hervé, Surcouf, Archdeacon, membres du Jury et des Comités, se transportent en automobile à Mormant.

12 concurrents prennent part à la course.

Les volumes des ballons varient de 2,310 mètres (M. Balsan) à 450 mètres (M. Piétri).

Le cube total de gaz employé est de 12,967 mètres.

Les gonflements commencés à 8 h. 45 du matin sont achevés en cinq heures, soit avec un débit moyen de 2,600 mètres.

Grâce aux précautions prises pour le handicapage, les départs commencés à l'heure précise annoncée pour la course (3 h. 30) sont terminés à 3 h. 52; les départs ont lieu en 22 minutes, soit à un intervalle moyen moindre que deux minutes.

Les membres du Jury et des Comités, transportés à Mormant en automobile, y arrivent vers 5 heures; ils se présentent au maire et lui demandent l'autorisation de pénétrer dans le clocher, pour voir arriver les ballons qui, partis de Vincennes, doivent sous peu atterrir dans la commune.

Le maire prend tout d'abord les membres du Jury pour de mauvais plaisants; cependant, sur l'exhibition de leurs cartes d'identité, il se rend à leur demande, et incrédule encore les accompagne dans le clocher.

A 5 h. 45 les ballons apparaissent à l'horizon; à 6 heures, 10 ballons sur les 12 qui ont pris part à la course ont atterri en vue de Mormant; 6 sont sur le territoire même de la commune.

La carte ci-dessus (p. 247) donne les points d'atterrissage.

Les points d'atterrissage des ballons les plus rapprochés du but sont relevés sur le terrain même par les commissaires et jurés, et reportés sur le plan cadastral au 1/10000.

Les distances sont fixées avec précision et à 10 mètres près.

Le tableau suivant (p. 249) donne les résultats du concours.

Le rapporteur du Comité d'organisation termine ainsi le rapport relatif à cette course:

On émet le regret, devant les résultats obtenus, que ces courses si intéressantes, qui témoignent de la part des concurrents d'une si parfaite connaissance de la manœuvre du ballon, ne puissent entrer en ligne de compte pour le *Grand Prix de l'aéronautique*.

Le Jury, devant les excellents résultats, prend la décision de récompenser les concurrents ayant atterri à moins de 4 kilomètres de Mormant (1/10 de la distance de Vincennes-Mormant).

En conséquence il rend le jugement suivant:

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. DE LA VAULX, plaquette en argent.....	200 francs.
2 ^e prix. M. CARTON, plaquette en bronze argenté.....	100
3 ^e prix. M. GUFFROY, plaquette en bronze.....	#
Mentions honorables: MM. WAGNER, DARTOIS fils, FAURE (J.), COROT.	

CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 22 JUILLET 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	JOURS ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATERRISSAGE.	DISTANCES AU POINT FIXÉ.	DISTANCES DE VINCENNES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL.				PRIX. DÉCERNÉS PAR LE JURY.
				DÉPART.	ARRIVÉE.						AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAL.	
			m. c.	h. m.	h. m.	h. m.		kil. m.	kil. m.	mètres.					
POINT FIXÉ POUR L'ATERRISSAGE: LE CLOCHER DE MORMANT (SEINE-ET-MARNE), À 41 KILOMÈTRES DE VINCENNES.															
31	1	MM. COROT.....	1,843	22. 3 30 S.	22. 5 40 S.	2 20	Mormant.....	2 000	42 000	2,260	1	1	3	5	Ment. h ^{le} .
32	2	BALSAN.....	2,310	22. 3 31 S.	22. 6 10 S.	2 39	Quiers, c ^m de Mormant.....	5 600	47 000	2,050	1	1	2	4	
33	3	DE LA VAULX.....	1,630	22. 3 34 S.	22. 5 50 S.	2 16	Mormant, lieu dit <i>Ormercy</i> ...	1 100	41 300	2,310	1	1	2	4	1 ^{er} prix.
34	4	FAURE (J.).....	1,043	22. 3 37 S.	22. 6 30 S.	2 53	Ozouer-le-Repos, c ^m de Mormant.....	2 700	44 700	2,170	1	#	2	3	Ment. h ^{le} .
35	5	DARTOIS.....	775	22. 3 38 S.	22. 6 00 S.	2 22	Mormant.....	2 200	44 000	2,060	1	#	#	1	Ment. h ^{le} .
36	6	Du PONT DE GOULT-SAUSSINE..	1,166	22. 3 39 S.	22. 6 15 S.	2 36	Fontenailles, c ^m de Mormant.	8 000	50 000	2,280	1	#	1	2	
37	7	WAGNER.....	570	22. 3 41 S.	22. 5 50 S.	2 09	Mormant (Lady, ancien moulin de Triboulet).....	2 400	44 000	1,540	1	#	#	1	Ment. h ^{le} .
38	8	BALZON.....	900	22. 3 45 S.	22. 7 00 S.	4 15	Montigny-Lencoup, c ^m de Donnemarie (Seine-et-Marne)..	21 000	63 000	2,060	1	#	1	2	
39	9	CARTON.....	790	22. 3 48 S.	22. 6 05 S.	2 17	Mormant (N. E. de la Grande-Remise, bouquet de bois)..	1 140	41 000	2,270	1	#	#	1	2 ^e prix.
40	10	PIÉTRI.....	450	22. 3 49 S.	22. 5 45 S.	1 46	Combs-la-Ville, c ^m de Briecomte-Robert (S.-et-O.)...	22 000	24 000	1,950	1	#	#	1	
41	11	GUFFROY.....	840	22. 3 50 S.	22. 6 00 S.	2 10	Mormant (à 600 mètres de la ferme Malassy).....	1 205	42 400	2,340	1	#	2	3	3 ^e prix.
42	12	LELOUP.....	650	22. 3 52 S.	22. 5 15 S.	1 23	Moissy-Cramayel, c ^m de Briecomte-Robert (S.-et-O.)...	22 000	25 000	1,680	1	#	1	2	
		TOTAL.....	12,967				(Tons les points d'atterrissage sont dans le département de Seine-et-Marne.)								
															29

§ 3. **Concours du 19 août.** — 2 concours de distance minima seulement étaient prévus au programme général des concours. Ils ont eu lieu les 15 et 22 juillet.

Devant le succès de ces épreuves, le Comité, constatant qu'il a d'autre part réalisé certaines économies sur les premières séances des concours, estime qu'il peut créer un concours supplémentaire. Se rangeant à l'avis de son rapporteur, il propose que cette épreuve entre en ligne de compte pour le Grand Prix de l'aéronautique.

Toutefois le Comité croit nécessaire de compliquer un peu le programme; il décide donc que le concours ne sera pas handicapé; qu'il sera indiqué aux concurrents deux points d'atterrissage; chaque concurrent devra s'arrêter une première fois au plus près du premier point indiqué, puis repartir et s'arrêter définitivement auprès du deuxième point indiqué.

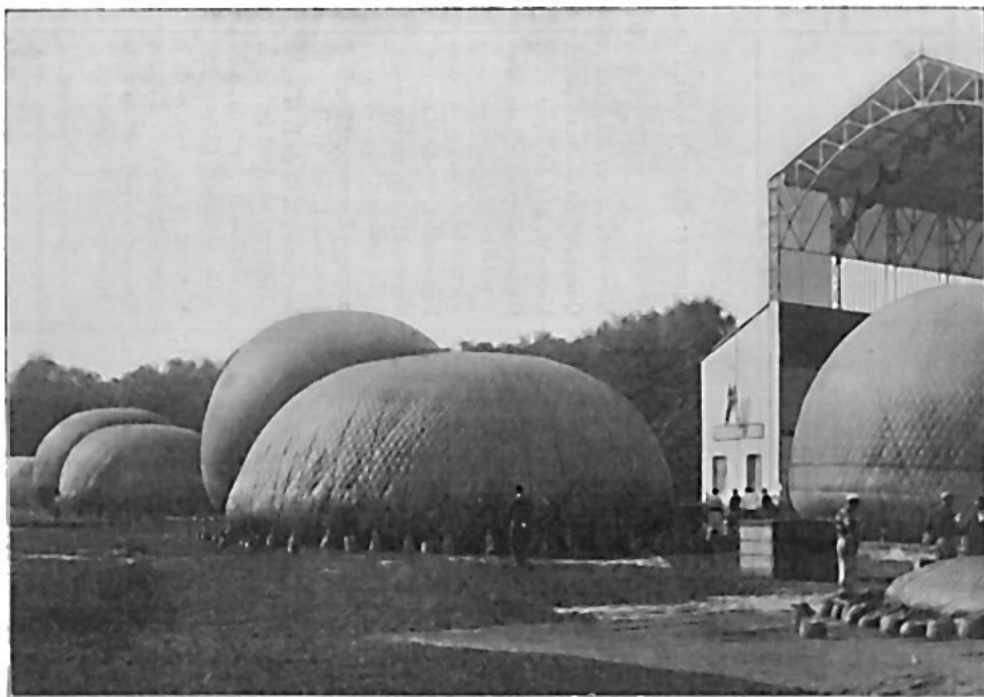


Fig. 47. — Pelouse, le 19 août, matin.

Les résultats du premier et du deuxième atterrissage sont récompensés séparément; d'autre part, l'ensemble des résultats est également récompensé; ce dernier classement est obtenu en faisant la somme des deux distances des points d'atterrissage aux points désignés.

La proposition du Comité d'organisation est approuvée par le Commissaire général le 1^{er} août 1900, et devient exécutoire.

Le programme de la course paraît sans aucun doute très séduisant, car 22 concurrents se font inscrire. Tous sont admis, malgré les grandes difficultés que présentent le gonflement de 22 ballons à 10 prises de gaz. Ces 22 ballons ont d'ailleurs un cube

moyen relativement faible, ce qui permet de les gonfler tous sans dépenses trop grandes. En effet, le cube total du gaz employé est de 20,467 mètres cubes; le cube moyen est donc de 925 mètres.

Les gonflements commencent pour les 6 plus gros ballons le 18 au soir; les autres sont gonflés entre 7 heures du matin et midi.

Les départs commencent à 2 h. 35; ils sont terminés à 3 h. 30, soit en 55 minutes, avec 2 minutes et demie d'intervalle moyen.

Le spectacle même de la pelouse des départs avec son bataillon de ballons et son public très dense présente un aspect des plus remarquables et dont les photographies ci-jointes (fig. 47, 48 et 49) peuvent donner une idée.

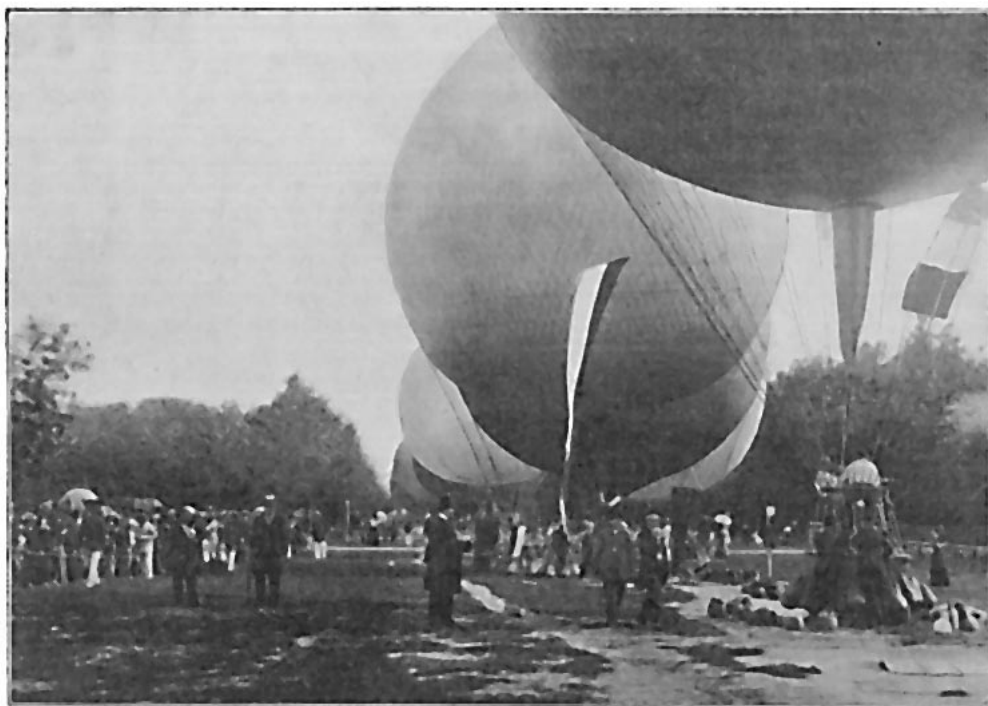


Fig. 48. — Pelouse, le 19 août, à 1 heure du soir.

M. Hergesell, vice-président étranger du Jury, assiste à tout le concours et exprime au Comité son admiration. Il remarque en particulier la rapidité et le bon ordre avec lesquels se sont effectués les 22 départs, l'opération de ce genre la plus complète qui ait jamais été faite.

Les renseignements météorologiques indiquent, durant la matinée du 19 août, une direction de vent venant du Sud, avec une vitesse moyenne de 10 kilomètres à l'heure. A midi un ballon-pilote parti de Vincennes donne, au ras du sol, un vent faible venant du S.-E. Dans les régions plus élevées le vent vient du Sud, puis, en dessus encore, du S.-O. Les ballons-pilotes lancés jusqu'à 3 heures semblent indiquer une tendance générale du vent à tourner vers l'Ouest. Les Commissaires de service, après avoir

discuté la question de prendre comme direction de course la ville de Senlis, fixent comme direction d'épreuve celle de Vincennes à Nanteuil-le-Haudoin.

La gare de cette localité est indiquée comme point d'atterrissage définitif, la gare de Dammartin est fixée comme point d'escale.

La décision est prise vers 2 heures et communiquée aux concurrents qui reçoivent les cartes du parcours. Mais le temps tourne à l'orage; la direction du vent ne se maintient pas vers le S. O., mais retourne un peu vers le Sud; il en résulte que tous les atterrissages sont à l'Ouest de la ligne Vincennes-Dammartin-Nanteuil-le-Haudoin; certains concurrents atterrissent à 20 et 25 kilomètres de cette ligne générale. Cependant quelques-uns arrivent à se maintenir à 3 ou 4 kilomètres de la ligne indiquée.

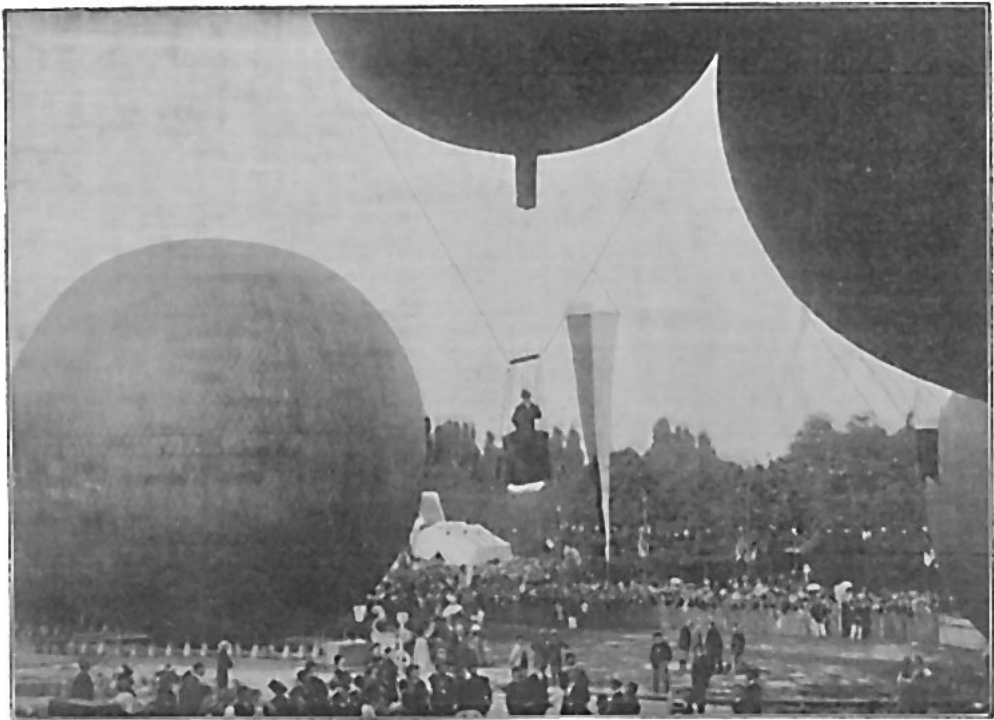


Fig. 49. — Pelouse, le 19 août, à 3 heures 45 du soir.

L'approche de l'orage donne même des sautes de vent assez brusques; ainsi, l'un des concurrents, M. Friant, après avoir fait escale, repart, et *revient au Sud*, parcourant en sens inverse le chemin qu'il vient de faire⁽¹⁾. M. Maurice Guffroy, après son escale, fait plusieurs crochets successifs N.-S. près de terre (marche au guide-rope), S.-E., N.-O. à 500 mètres d'altitude; M. Mayaudon subit les mêmes influences. C'est à partir de 5 h. 15 qu'on constate ce mouvement de l'air vers le Sud dans les régions inférieures à 500 mètres.

⁽¹⁾ A noter parmi les témoins de l'atterrissage de M. Friant M^{lle} Louise ABBEMA, dont la signature figure sur le certificat d'atterrissage de ce dernier.

L'orage qui menace éclate vers 7 heures du soir et gêne beaucoup l'atterrissage. La plupart des manœuvres de repliage du matériel ont lieu sous une pluie battante.

La carte ci-dessous (fig. 50) et le tableau suivant (p. 254-255) donnent les résultats des courses.

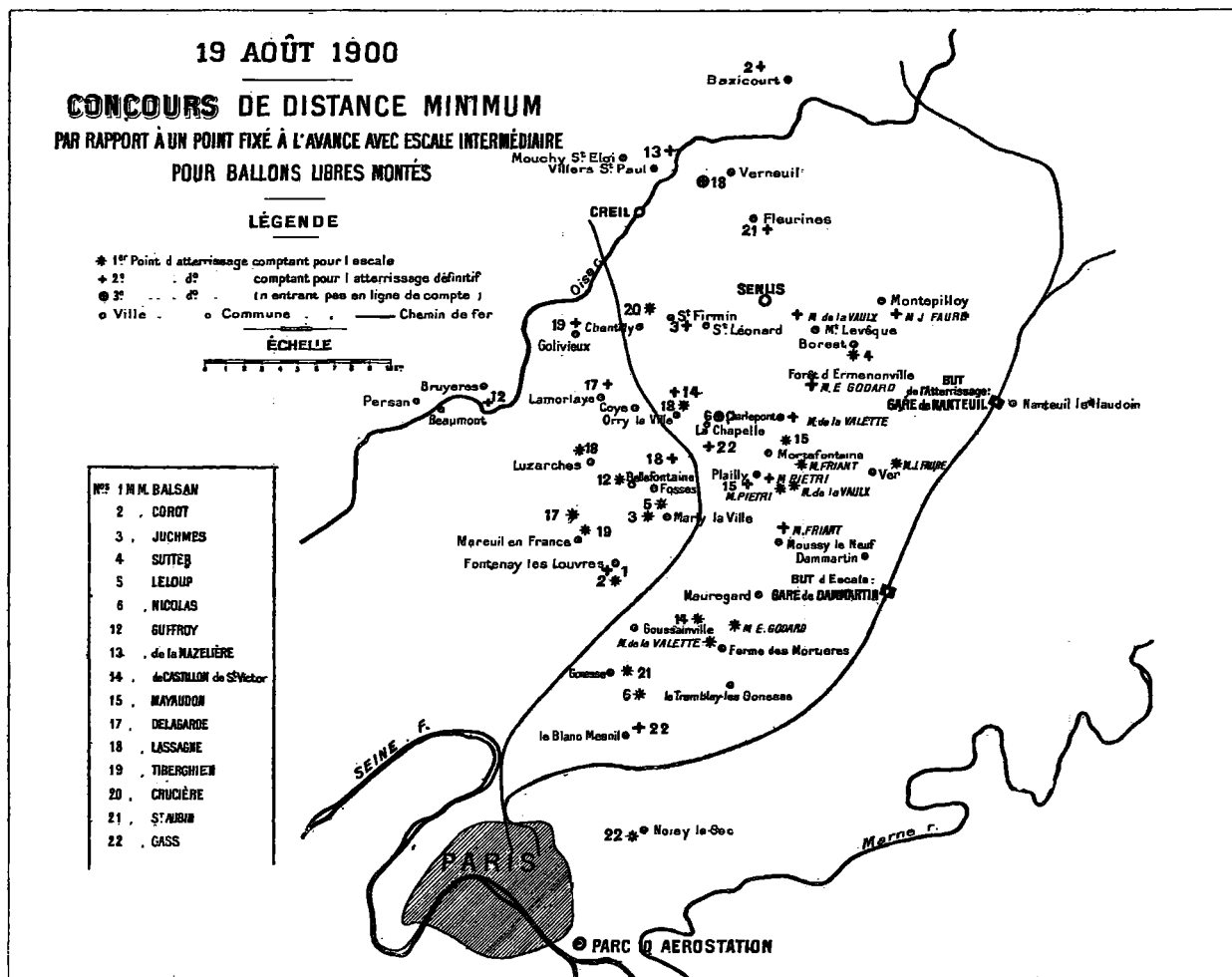


Fig. 50.

Les points exacts de descente peuvent être fixés avec précision, grâce aux renseignements très exacts fournis par les concurrents intéressés.

Ils sont reportés sur une carte au 1/80000 et les distances mesurées sur cette carte.

Aucune enquête n'est nécessaire, les distances sont très nettement différentes.

CONCOURS DE DISTANCE MINIMÀ, AVEC ESCALE

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE DES BALLONS. m. c.	DATE ET HEURES DES DÉPARTS. h. m.	ESCALE.			DISTANCE au POINT FIXÉ. kil. m.
					DATE ET HEURES D'ARRIVÉE h. m.	DATE ET HEURES DE DÉPART. h. m.	LIED DE L'ESCALE.	
POINT FIXÉ POUR L'ESCALE: LA GARE DE DAMMARTIN (S.-et-O.). —								
56	1	BALSAN.....	2,310	19. 2 35 S.	19. 5 00 S.	"	Fontenay - les - Louvres ⁽¹⁾	18 700
57	2	COROT.....	1,050	19. 2 38 S.	19. 5 30 S.	19. 5 35 S.	Fontenay - les - Louvres.....	18 000
58	3	JUCHMÉS.....	1,843	19. 2 40 S.	19. 4 50 S.	19. 5 00 S.	Marly-la-Ville.....	16 600
59	4	SUTTER.....	600	19. 2 42 S.	19. 5 00 S.	"	Borest ⁽²⁾	16 500
60	5	LELOUP.....	650	19. 2 45 S.	19. 4 40 S.	19. 4 45 S.	Marly-la-Ville.....	16 000
61	6	NICOLAS.....	600	19. 2 48 S.	19. 4 20 S.	19. 4 30 S.	Gonesse.....	17 800
62	7	GODARD (E.).....	570	19. 2 50 S.	19. 4 25 S.	19. 5 15 S.	Mauregard.....	10 000
63	8	DE LA VAULX.....	1,630	19. 2 51 S.	19. 4 45 S.	19. 5 15 S.	Mortefontaine.....	9 500
64	9	FAURE (J.).....	1,043	19. 2 53 S.	19. 5 00 S.	19. 5 10 S.	Ver.....	7 600
65	10	FRIANT.....	1,200	19. 2 55 S.	19. 4 50 S.	19. 5 30 S.	Mortefontaine.....	10 200
66	11	DE LA VALETTE.....	1,616	19. 2 58 S.	19. 4 35 S.	19. 5 10 S.	Ferme des Mortières.....	12 100
67	12	GUFFROY.....	840	19. 3 00 S.	19. 4 57 S.	19. 5 10 S.	Bellefontaine.....	19 000
68	13	DE LA MAZELIÈRE.....	950	19. 3 03 S.	19. 5 45 S.	19. 6 00 S.	Luzarches.....	22 400
69	14	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.....	450	19. 3 05 S.	19. 5 20 S.	19. 5 30 S.	Goussainville.....	12 400
70	15	MAYAUDON.....	950	19. 3 08 S.	19. 5 10 S.	19. 6 08 S.	Mortefontaine.....	12 300
71	16	PIÉTRI.....	700	19. 3 10 S.	19. 5 20 S.	19. 5 40 S.	Plailly.....	9 700
72	17	DELAGARDE.....	720	19. 3 12 S.	19. 5 20 S.	19. 5 30 S.	Mareuil en France.....	21 300
73	18	LASSAGNE.....	458	19. 3 15 S.	19. 5 24 S.	19. 5 30 S.	Coye près Orry-la-Ville.....	17 900
74	19	TIBERGHEN.....	900	19. 3 18 S.	19. 5 15 S.	19. 5 45 S.	Mareuil en France.....	20 600
75	20	CRUZIÈRE.....	417	19. 3 20 S.	19. 7 00 S.	"	Saint-Firmin ⁽³⁾	24 000
76	21	SAINTE-AUBIN (A.).....	520	19. 3 25 S.	19. 5 00 S.	19. 5 10 S.	Entre Tremblay et Gonesse.....	18 200
77	22	GASS.....	450	19. 3 30 S.	19. 4 50 S.	19. 4 58 S.	Noisy-le-Sec.....	24 000
		TOTAL.....	20,467					

(1) 3^e atterrissage à Verneuil à 24 kilomètres de Nanteuil. — (2) 3^e atterrissage à la Chapelle en-Serval à 19 kilom. 500 de Nanteuil — (3) Un seul

OBLIGATOIRE, DU 19 AOÛT 1900.

ATTERRISSAGE.			SOMME des deux DISTANCES des POINTS D'ESCALE et d'atterrissage aux points fixés. kil. m.	DISTANCE du DERNIER ATTERRISSAGE à VERNEUIL. kilom.	ALTITUDES MAXIMA. mètres.	DURÉE DE L'ASCENSION. h. m.	PERSONNEL.				PRIX DÉCERNÉS PAR LE JURY.
DATE ET HEURES D'ATTERRISSAGE h. m.	LIEU DE L'ATTERRISSAGE.	DISTANCE au POINT FIXÉ. kil. m.					AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAL.	
"	"	"	"	25	760	2 25	1	1	2	4	
19. 7 15 S.	Bazicourt.....	27 000	35 000	60	1,570	4 32	1	"	2	3	
19. 5 50 S.	Saint-Léonard, près Senlis.....	21 400	38 000	42	3,050	3 00	1	1	2	4	
"	"	"	"	44	3,360	2 18	1	"	"	1	
19. 5 15 S.	Fosses.....	21 500	37 500	30	2,040	2 25	1	"	"	1	
19. 5 30 S.	La Chapelle-en-Serval.....	19 300	37 100	35	3,080	2 30	1	"	1	2	
19. 6 30 S.	Forêt d'Ermenonville.....	11 200	21 200	41	3,060	2 50	1	"	"	1	2 ^e prix, atterrissage, 2 ^e prix, ensemble.
19. 6 07 S.	Entre Senlis et Mont-l'Évêque.....	14 500	24 000	44	3,250	2 47	1	1	1	3	2 ^e prix, escale. 3 ^e prix, ensemble.
19. 5 45 S.	Montépilloy.....	8 800	16 400	47	3,870	2 42	1	"	2	3	1 ^{er} prix, escale. 1 ^{er} prix, atterrissage. 1 ^{er} prix, ensemble.
19. 7 00 S.	Moussy-le-Neuf... ..	16 300	26 500	31	3,560	3 25	1	"	1	2	Mention honorable.
19. 6 00 S.	Charlepont.....	13 600	25 700	38	4,240	2 27	1	1	2	4	3 ^e prix, atterrissage.
19. 8 00 S.	Persan-Beaumont..	34 000	53 000	37	3,040	4 47	1	"	2	3	
19. 7 10 S.	Villers-Saint-Paul..	27 000	49 400	53	3,280	3 52	1	"	1	2	
19. 6 00 S.	Orry-la-Ville.....	20 800	33 200	36	2,670	2 45	1	"	"	1	
19. 7 00 S.	Plailly.....	17 200	29 500	36	3,170	2 54	1	"	2	3	
19. 6 10 S.	Plailly.....	16 200	25 900	34	3,510	2 40	1	"	"	1	3 ^e prix, escale.
19. 6 30 S.	Lamorlaye.....	26 000	47 300	35	2,410	3 08	1	"	"	1	
19. 6 50 S.	Orry-la-Ville ⁽¹⁾	21 000	38 900	51	2,430	3 29	1	"	"	1	
19. 6 45 S.	Bois des Aigles, près Chantilly.....	28 500	49 300	39	2,490	2 57	1	"	1	2	
"	"	"	"	42	1,380	3 40	1	"	"	1	
19. 7 00 S.	Fleurines.....	19 200	37 400	49	2,640	3 25	1	"	"	1	
19. 6 00 S.	LeBlanc-Mesnil ⁽²⁾ ..	32 000	56 000	34	2,860	2 22	1	"	"	1	
										45	

atterrissage.

Le Jury rend en conséquence sur cette course le jugement suivant:

	PRIMES.
Escale:	
1 ^{er} prix. M. FAURE (J.), plaquette en argent.....	150 francs.
2 ^e prix. M. DE LA VAULX, plaquette en bronze argenté.....	100
3 ^e prix. M. PIÉTRI (E.), plaquette en bronze.....	50
Atterrissage:	
1 ^{er} prix. M. FAURE (J.), plaquette en argent.....	200
2 ^e prix. M. GODARD (E.), plaquette en bronze argenté.....	100
3 ^e prix. M. DE LA VALETTE, plaquette en bronze.....	100
Ensemble:	
1 ^{er} prix. M. FAURE (J.), plaquette en vermeil	500
2 ^e prix. M. GODARD (E.), plaquette en argent.....	200
3 ^e prix. M. DE LA VAULX, plaquette en bronze argenté.....	100
Mention honorable: M. FRIANT.	

§ 4 **Concours du 16 septembre.** — La journée du 16 septembre ne doit primitivement comporter qu'un concours de durée, l'une des grandes épreuves qui terminent les concours de 1900; or seuls les ballons ayant un certain cube peuvent efficacement prendre part à cette course; d'autre part il importe que les heures de départ soient fixées de manière à donner le résultat maximum et, par suite, le départ doit donc avoir lieu de nuit.

Mais le Comité d'organisation a décidé de recevoir à Vincennes, le 16 septembre, après midi, les membres du Congrès d'Aéronautique, et de donner à cette réception le plus d'ampleur possible; il faut donc montrer aux congressistes un départ de concours.

Le Comité comprend par suite, dans le programme de la réception, un nouveau concours de jour à organiser.

Il importe aussi de ne pas détourner de la course du soir les concurrents possédant un matériel qui leur permette d'aborder avec chance de succès l'épreuve de durée. Il est donc décidé que seuls les ballons de moins de 1,000 mètres cubes pourront prendre part à la course; c'est d'ailleurs aussi une précaution économique.

L'épreuve est un concours de distance minima non handicapé; mais le point d'atterrissage doit être fixé par l'aéronaute lui-même. Le Comité revient à une forme des concours qui faisait partie du premier programme général, et qui avait dû être abandonnée pour cause d'économies à réaliser.

Les récompenses à décerner doivent être de deux espèces:

Des prix (plaquettes et primes aux trois meilleurs résultats);

Un diplôme et une prime à tout concurrent ayant réalisé une course convenable (atterrissage à une distance du point choisi moindre que le cinquième de la distance de Vincennes à ce point).

Le Commissaire général approuve ces propositions le 5 septembre 1900, le programme du concours supplémentaire est immédiatement publié, 17 concurrents se font inscrire; ils possèdent des ballons de 320 à 900 mètres cubes.

Les gonflements présentent de véritables difficultés, car, en dehors des 17 ballons devant partir de jour, on sait que 8 ballons de plus de 1,000 mètres cubes doivent partir de nuit. Les 25 gonflements doivent être exécutés avec 9 prises de gaz, celle du hangar étant indisponible; le bâtiment est en effet converti en salle de fête; il faut en outre laisser libres les espaces nécessaires aux manœuvres et aux départs.

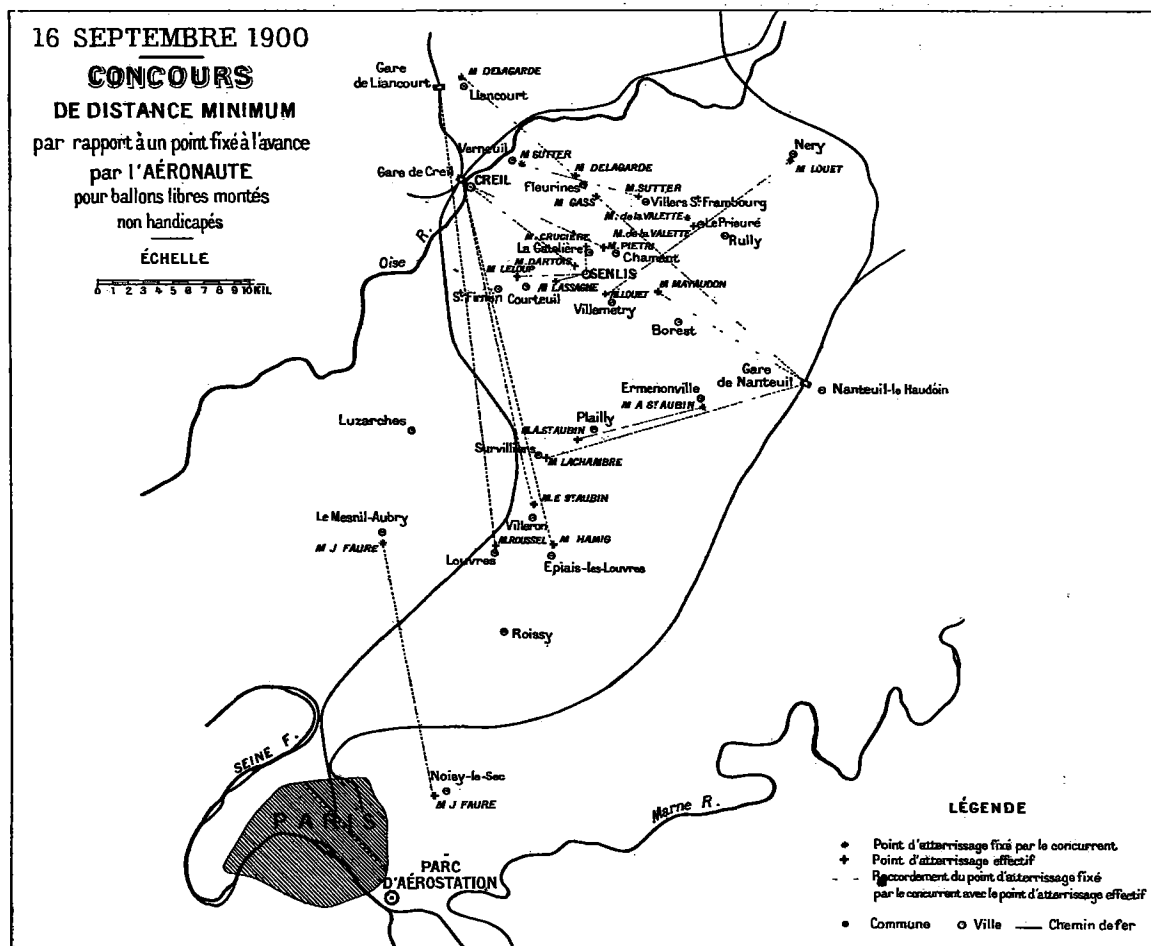


Fig. 51.

Les Commissaires de service mettent à la disposition des concurrents, pour déterminer la direction du vent :

- 1° Les renseignements anémométriques téléphonés d'heure en heure de l'établissement de Chalais (vitesse et direction du vent près de terre);
- 2° Des cartes au 1/80000 et au 1/200000;
- 3° Des ballons-pilotes lancés de quart d'heure en quart d'heure entré 2 et 3 heures du soir;
- 4° Des instruments topographiques (planchette à alidade sur carte orientée tachéomètre).

Les renseignements anémométriques indiquent des vitesses de vent près de terre variant de 20 à 30 kilomètres; Les Commissaires de service décident en conséquence que les points d'atterrissage à choisir doivent être situés entre 30 et 70 kilomètres de Vincennes; 2 cercles concentriques à Vincennes, et ayant respectivement 30 et 70 kilomètres de rayon, sont tracés sur les cartes mises à la disposition des concurrents.

Les renseignements anémométriques, les ballons-pilotes donnent une direction de vent, près de terre, portant vers le Nord, mais les ballons-pilotes qui s'élèvent à une certaine hauteur indiquent une direction légèrement différente et portant au N.-N.-E.

Chacun des concurrents choisit un point d'atterrissage et l'indique sur une fiche qu'il remet sous enveloppe fermée aux Commissaires de service.

Le premier départ a lieu à 3 heures, le dernier à 3 h. 45 avec un intervalle moyen de 2 m. 1/2.

La flotte aérienne reste longtemps en vue du public, que ce spectacle frappe vivement.

Dès que le dernier ballon est parti, les enveloppes cachetées sont ouvertes et les Commissaires de service dressent l'état des points choisis et le communiquent au public.

La carte ci-dessus (fig. 51) et le tableau suivant (p. 259) donnent les résultats de la course.

Il est intéressant d'examiner de près la course de l'un des concurrents, M. le comte de la Valette; la lecture de son livre de bord donne l'idée exacte de sa manœuvre; M. de la Valette a choisi comme point d'atterrissage le point situé à égale distance de Rully et de Villiers-Saint-Frambourg (au N. E. de Senlis).

Observations faites à terre: rafales irrégulières poussant vers le Nord.

Entre 100 et 800 mètres: direction N. $\frac{1}{4}$ N. O. et N. $\frac{1}{4}$ N. E.

Au delà de 1,000 mètres: direction N. N. E.

Observations en ballon, à 1,200 mètres: N. N. E.; à 1,700, N.E. $\frac{1}{4}$ N.

Je m'élève de suite à 1,300 mètres, hauteur à partir de laquelle j'oscille constamment jusqu'à 1,800 et 2,000 mètres afin de me tenir au N. E. de ma trajectoire théorique, sachant pouvoir la rejoindre dans les régions basses où la direction était plus nettement Nord, je reste à hauteur jusqu'à Brest, où j'ouvre ma soupape.....

M. de la Valette arrive ainsi à la marche au guide-rope, se dirigeant droit sur le point choisi. Malheureusement des paysans se saisissent de la corde et amènent le ballon à terre, malgré les ordres de l'aéronaute commandant. M. de la Valette atterrit ainsi à 800 mètres du point qu'il a choisi, point situé à 50,400 mètres de Vincennes, soit à $\frac{1}{63}$ de cette distance (distance angulaire $0^{\circ}54'20''$).

8 concurrents, soit la moitié du nombre total, ont rempli les conditions voulues pour obtenir le diplôme avec prime d'atterrissage.

Les trois qui se classent en tête par leurs résultats sont MM. de la Valette, Crucière et Lassagne. Ces deux derniers ont choisi comme point d'atterrissage, l'un la mairie, l'autre la gare de Senlis. Les renseignements fournis par les concurrents ne permettent pas de fixer le point exact, et par suite le classement. Un membre du Jury (M. Malfroy)

CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 16 SEPTEMBRE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT L'ATERRISSAGE FIXÉ PAR LE CONCURRENT.	DISTANCE DE VINGENNES.	POINT D'ATERRISSAGE EFFECTIF.	DISTANCE ENTRE LES POINTS.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL.				DISTANCE du point d'ATERRISSAGE RÉEL A VINGENNES.	PRIX DÉCERNÉS par LE JURY.
				DÉPART.	ARRIVÉE.							h. m.	k. m.	k. m.	mètres.		
101	1	MM. HAMIG.	890	16. 3 00 S.	16. 4 45 S.	1 45	Oeil (gare).....	49 000	Épiais - les - Louvres (Seine-et-Oise).	25 800	1,200	1	//	1	2	26 000	
102	2	PIÉTRI	700	16. 3 03 S.	16. 5 00 S.	1 57	Oeil (église).....	48 500	Chaînant (Oise)....	10 000	2,850	1	//	//	1	47 800	Prime.
103	3	DARTOIS fils	775	16. 3 05 S.	16. 5 00 S.	1 55	Oeil (gare).....	49 000	Senlis (Oise).....	10 100	1,800	1	//	1	2	45 500	Prime.
104	4	LASSAGNE	458	16. 3 08 S.	16. 6 00 S.	2 52	Senlis (mairie)....	44 000	Courteuil (Oise) ...	2 100	1,900	1	//	//	1	44 600	2° prix et prime.
105	5	SUTTER	600	16. 3 10 S.	16. 6 07 S.	2 57	Verneuil (clocher)..	50 500	Villiers-Saint-Frambourg (Oise).	8 400	1,650	1	//	//	1	51 300	Prime.
106	6	DELGARDE	720	16. 3 13 S.	16. 6 30 S.	3 17	Liancourt (clocher).	55 000	Fleurines (Oise) ...	10 400	2,350	1	//	1	2	52 300	Prime.
107	7	MAYAUDON.	750	16. 3 15 S.	16. 5 50 S.	2 35	Nanteuil (gare)....	44 500	Borest (Oise).....	12 000	1,900	1	//	1	2	47 600	
108	8	LACHAMBRE.	790	16. 3 17 S.	16. 5 30 S.	2 13	Nanteuil (gare)....	44 500	Survilliers (S.-et-O)	18 400	1,700	1	//	1	2	33 200	
109	9	FAURE (J.).....	450	16. 3 20 S.	16. 4 25 S.	1 05	Mesnil-Aubry.....	24 000	Noisy-le-Sec (S.-et-O)	17 600	800	1	//	//	1	8 400	
110	10	LOUET	900	16. 3 23 S.	16. 6 15 S.	2 52	Néry (église)	57 000	Villémetrie près Senlis (Oise).	15 600	1,250	1	//	1	2	44 800	
111	11	LELOUP (J.).....	650	16. 3 25 S.	16. 6 45 S.	3 20	Senlis (clocher)....	44 000	Senlis (St-Firmin)...	4 500	750	1	//	1	2	45 500	Prime.
112	12	DE LA VALETTE...	840	16. 3 27 S.	16. 6 30 S.	3 03	Mi-distance de Rully et Villers-S'-Frambourg près Senlis.	50 000	Le Prieuré entre Rully et Villiere (Oise).	0 800	1,800	1	//	1	2	50 400	1° prix et prime.
113	13	ROUSSEL	320	16. 3 28 S.	16. 5 10 S.	1 42	Liancourt (gare)....	55 000	Louvres (S.-et-O)..	31 700	450	1	//	//	1	25 200	
114	14	SAINTE-AUBIN (E.)	600	16. 3 30 S.	16. 5 10 S.	1 46	Oeil (gare).....	49 000	Villeron (S.-et-O)..	22 600	550	1	//	//	1	28 300	
115	15	GASS	450	16. 3 35 S.	16. 6 35 S.	3 00	Nanteuil (gare)....	44 500	Fleurines (Oise)...	19 000	950	1	//	//	1	50 900	
116	16	CRUCIÈRE	417	16. 3 40 S.	16. 6 00 S.	2 20	Senlis (gare).....	44 000	Senlis (la Gatelière).	2 000	1,100	1	//	//	1	44 700	2° prix et prime.
117	17	SAINTE-AUBIN (A.)	520	16. 3 45 S.	16. 5 50 S.	2 00	Ermenonville.....	38 000	Plailly (Oise).....	8 800	1,600	1	//	1	2	34 000	
TOTAUX.....			10,830												26 680	500	

CONCOURS D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

se rend donc à Senlis, les concurrents convoqués l'accompagnent, ainsi que M. Vinot qui doit faire fonction d'arpenteur.

Les points d'atterrissage sont reportés contradictoirement sur le cadastre, ainsi que les positions exactes de la mairie et de la gare.

La différence de 100 mètres constatée dans les résultats est inférieure à la dimension même des bâtiments indiqués, et le classement entre les résultats des deux concurrents paraît impossible dans ces conditions.

L'infériorité de certains autres résultats peut être attribuée à deux causes:

Des erreurs d'appréciation de direction du vent;

Des distances choisies trop grandes pour le cube des ballons.

Le vent diminue en effet souvent de vitesse après 4 heures du soir; on sait que le 16 septembre, après 8 heures du soir, au moment des départs pour le concours de durée, la direction est même incertaine.

Le Jury, éclairé par l'euquête dont il vient d'être parlé, prononce le jugement suivant:

	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. DE LA VALETTE, plaquette en argent	200 francs.
2 ^e prix. M. CRUCIÈRE (L.), plaquette en bronze argenté.	100
3 ^e prix. M. LASSAGNE (E.), plaquette en bronze argenté	100
Diplôme d'atterrissage et prime de 50 francs: MM. DE LA VALETTE, CRUCIÈRE, LASSAGNE, LELOUP, SUTTER, PIÉTRI, DARTOIS fils, DELAGARDE.	

§ 5. **Résultats généraux des concours de distance minima.** — Un concours de distance minima est en somme un concours de précision de manoeuvre.

Pour les quatre concours, la distance moyenne du but au point de départ est de 51 kil. 350.

Pour 63 concurrents, la distance moyenne du point d'atterrissage au but a été de 12 kil. 750.

Si on représente la précision de manoeuvre par le rapport de la distance qui sépare le but du point de départ à la distance du but au point d'atterrissage, la précision moyenne est donc égale à $\frac{12,750}{51,350} = \frac{1}{4}$ environ.

En établissant ces mêmes moyennes par classement, on voit que, pour les concurrents classés avec le n^o 1, la moyenne de distance du point d'atterrissage au but est de 2,470 mètres, ce qui donne une précision moyenne de $\frac{51,350}{2,470} = \frac{1}{21}$ environ.

Le nombre des concurrents a varié de 12 à 22. En prenant la moyenne des 4 numéros 12, on arrive à une distance moyenne du but d'environ 18 kilomètres, ce qui donne une précision de 1/3 environ.

L'examen du graphique suivant (fig. 52) montre que si les résultats obtenus par les concurrents classés avec les n^{os} 1 à 4 sont bons, les autres résultats sont plus médiocres et qu'il y a, au delà du n^o 4, une baisse réelle de valeur.

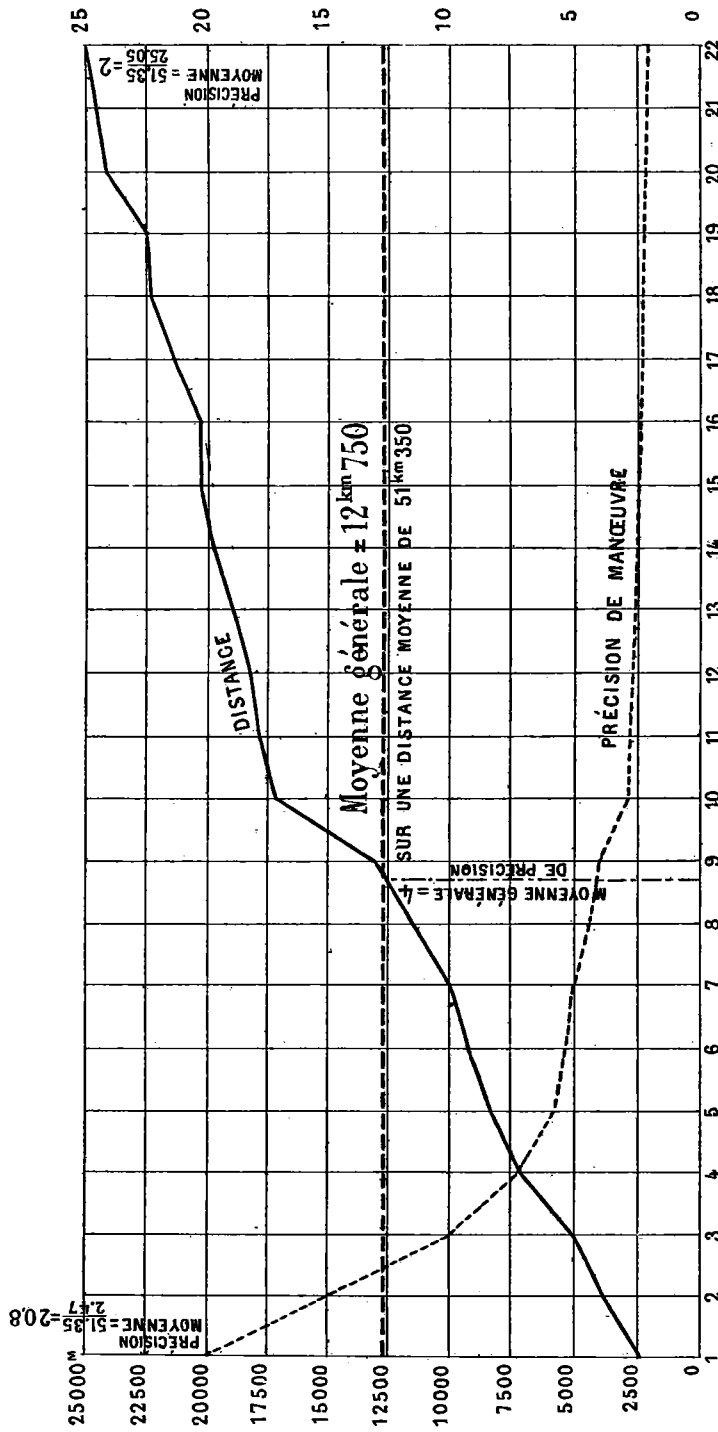


Fig. 52.

CHAPITRE V.

CONCOURS DE DEUXIÈME DEGRÉ.

§ 1^{er}. **Organisation du concours du 9 octobre.** — Le règlement général des concours d'aérostation prévoyait la réunion, dans un concours de 2^e degré, des concurrents les mieux qualifiés dans les courses de distance et de durée. Le même règlement admettait toutefois la possibilité, dans le cas où le nombre des concurrents dans chacune des deux natures de concours serait insuffisant, de réunir ces deux concours de 2^e degré en une seule et même épreuve.

Ces deux épreuves devaient avoir lieu le 7 octobre.

Le Comité d'organisation, après une longue discussion, ne voulant priver les concurrents d'aucune des récompenses prévues par le règlement, interprète, ainsi qu'on l'a dit, dans leur sens le plus large les prescriptions du règlement et prend les décisions suivantes:

1^o Tous les concurrents ayant remporté une récompense dans une course de distance ou de durée sont admis à concourir au 2^e degré;

2^o Les concours de distance et de durée au 2^e degré sont réunis dans une même épreuve, les concurrents courant en même temps la durée et la distance.

En outre, le Comité recule la date primitivement fixée pour le concours; elle est remise au mardi 9 octobre pour permettre à tous les concurrents qui avaient pris part à la course du 30 septembre et dont certains avaient fait des parcours de 1,000 kilomètres et plus de revenir (ce qui offrait déjà des difficultés pour le concurrent arrivé en Russie) et de rentrer en possession de leur matériel.

Cette date n'est pas reculée davantage afin de pouvoir profiter de la pleine lune.

Enfin il est décidé que les départs auront lieu vers 5 heures du soir, et à intervalles aussi rapprochés que possible.

Les concurrents qualifiés pour courir au 2^e degré sont:

MM. DE LA VAULX, DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, BALSAN, FAURE (J.), MAISON, JUCHMÈS, COROT, HERVIEU, DU PONT DE GOULT-SAUSSINE.

Sur ce nombre, MM. Corot et du Pont de Goult-Saussine font savoir qu'ils ne prendront pas part à l'épreuve; M. de Castillon de Saint-Victor fait connaître qu'il ne concourra pas comme aéronaute commandant, mais qu'il sera le second de M. de la Vault; finalement l'épreuve réunit 6 concurrents: MM. J. Faure, Balsan, Hervieu, de la Vault, Maison et Juchmès.

D'autre part le Comité décide qu'un certain nombre de ballons-pilotes montés seront lancés dans la journée de manière à bien déterminer la direction du vent aux altitudes inférieures et supérieures à 1,000 mètres, indication précieuse pour les concurrents.

MM. Lachambre, Corot et E. Godard s'offrent pour conduire ces ballons; ils emmènent à leur bord un certain nombre de membres de la presse. Le départ des ballons-pilotes est fixé à 3 heures.

Le gonflement des ballons n'a offert qu'une seule particularité. M. de la Vaulx, profitant de la latitude qui lui est laissée par le règlement général (titre II, art. 2), fait gonfler son ballon avec de l'hydrogène. Pour accélérer l'opération et empêcher tout retard, le gonflement est terminé au gaz d'éclairage; le gonflement final comprend environ 1,400 mètres cubes d'hydrogène et 230 mètres cubes de gaz d'éclairage.

La force ascensionnelle totale qui, au gaz d'éclairage, eut été de 1,100 kilogrammes environ, se trouve ainsi portée à plus de 1,500 kilogrammes et M. de la Vaulx double la quantité de lest qu'il peut enlever.

L'ordre des départs est tiré au sort, et les départs commencés alors que tous les concurrents sont prêts.

Le premier départ a lieu à 5 h. 11 du soir; le dernier, 14 minutes après, à 5 h. 25.

Les anémomètres donnent, dans la matinée du 9, pour direction du vent à terre S.-N., pour vitesse, 10 à 20 kilomètres.

La direction se modifie dans la journée, portant de plus en plus vers l'Est.

Les ballons-pilotes partis dans l'après-midi montrent qu'à 3 heures la direction du vent au-dessous de 1,000 mètres va du S. O. vers le N. E.; au-dessus de 1,000 mètres la direction est franchement O.-E.

Les concurrents ont donc un champ immense devant eux. Ils en profitent.

§ 2. **Résultats de la course.** — Les résultats de la course sont indiqués dans le tableau de la page 264 et la carte ci-après (fig. 53).

5 concurrents sur 6 ont exécuté la course sans escale.

La lutte finale s'engage entre MM. de la Vaulx et Balsan, qui ne se perdent pas de vue de toute la journée du 10 octobre, traversant ensemble l'Allemagne.

M. Balsan franchit la frontière russe le 10 à 6 heures du soir à la nuit tombante; il est à ce moment assez près de terre pour demander des renseignements; on lui répond par des coups de fusil, les aéronautes entendent siffler les balles; à 8 h. 20 du soir, il atterrit à Opoczno, dans le gouvernement de Radoum, ayant franchi 1,345 kilomètres en 27 h. 5.

M. de la Vaulx continue son voyage pendant la nuit du 10 au 11 octobre; il arrive, à 5 heures du matin, à 3 kilomètres à l'est de Korostychev, dans le gouvernement de Kiew, ayant parcouru 1,925 kilomètres en 35 h. 45 sans escale.

La course de M. de la Vaulx mérite à tous points de vue d'être étudiée en détail.

Le parcours a pu être reconstitué en entier, grâce aux indications du livre de bord, grâce aussi aux nombreux témoins de route qui sont revenus au Comité d'organisation.

M. de la Vaulx a comme second M. de Castillon de Saint-Victor, l'un des concurrents des précédents concours, qualifié pour prendre part au concours de deuxième degré.

M. de Castillon de Saint-Victor détient jusqu'au 9 octobre 1900 le record de la dis-

CONCOURS DE DURÉE ET DISTANCE (2° DEGRÉ) DU 9 OCTOBRE 1900.

264

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	ORDRE DES DÉPARTS.	NOMS DES CONCURRENTS.	CUBE des BALLONS.	DATES ET HEURES.		DURÉE DES ESCALES.	DURÉE DE L'ASCENSION.	POINT D'ATERRISSAGE.	DISTANCE DE VINGENNES.	ALTITUDES MAXIMA.	PERSONNEL.			PRIX DÉCERNÉS PAR LE JURY.	
				DÉPART.	ARRIVÉE.						kilom.	mètres.	AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.
		MM.	m. c.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.								
148	1 ⁽¹⁾	LACHAMBRE.....	950	9. 3 00 S.	9. 4 15 S.	"	1 15	Villeroy, près Meaux (S.-et-M.)... .	30	1,260	1	"	1	2	
149	2 ⁽¹⁾	COROT.....	1,050	9. 3 02 S.	9. 5 50 S.	"	2 48	Betz (Oise).....	48	870	1	"	2	3	
150	3 ⁽¹⁾	GODARD (E.)....	950	9. 3 05 S.	9. 9 10 S.	3 43	2 22	Mont-Levéque (Oise).....	42	860	1	"	2	3	
151	4	FAURE (J.)....	1,616	9. 5 11 S.	10. 12 35 S.	"	19 24	Schildo, cercle de Guben [Brandebourg].....	950	4,560	1	"	"	1	3° prix.
152	5	BALSAN.....	3,000	9. 5 15 S.	10. 8 20 S.	"	27 05	Opczno, gouvernement de Radom [Russie].....	1,345	6,650	1	1	"	2	2° prix.
153	6	HERVIEU.....	1,610	9. 5 17 S.	10. 1 20 S.	1 30	18 33	Beverungen, cercle de Hœxter [Westphalie].....	585	4,200	1	1	"	2	
154	7 ⁽²⁾	DE LA VAULX....	1,620	9. 5 20 S.	10. 5 05 M.	"	35 45	Korostychew, gouvernement de Kiew [Russie].....	1,925	5,780	1	1	"	2	1 ^{er} prix.
155	8	MAISON.....	1,166	9. 5 22 S.	10. 10 09 M.	"	16 38	Keulrod, cercle de Schleusingen [Thuringe].....	650	2,770	1	"	"	2	
156	9	JUCHMÉS.....	1,843	9. 5 25 S.	10. 10 00 M.	"	16 35	Weiter-Schildeck, Basse Franconie [Bavière].....	550	4,000	1	1	1	2	
		TOTAL.....	13,805												

(1) Ballons-pilotes. — (2) Ballon gonflé aux trois quarts à l'hydrogène.

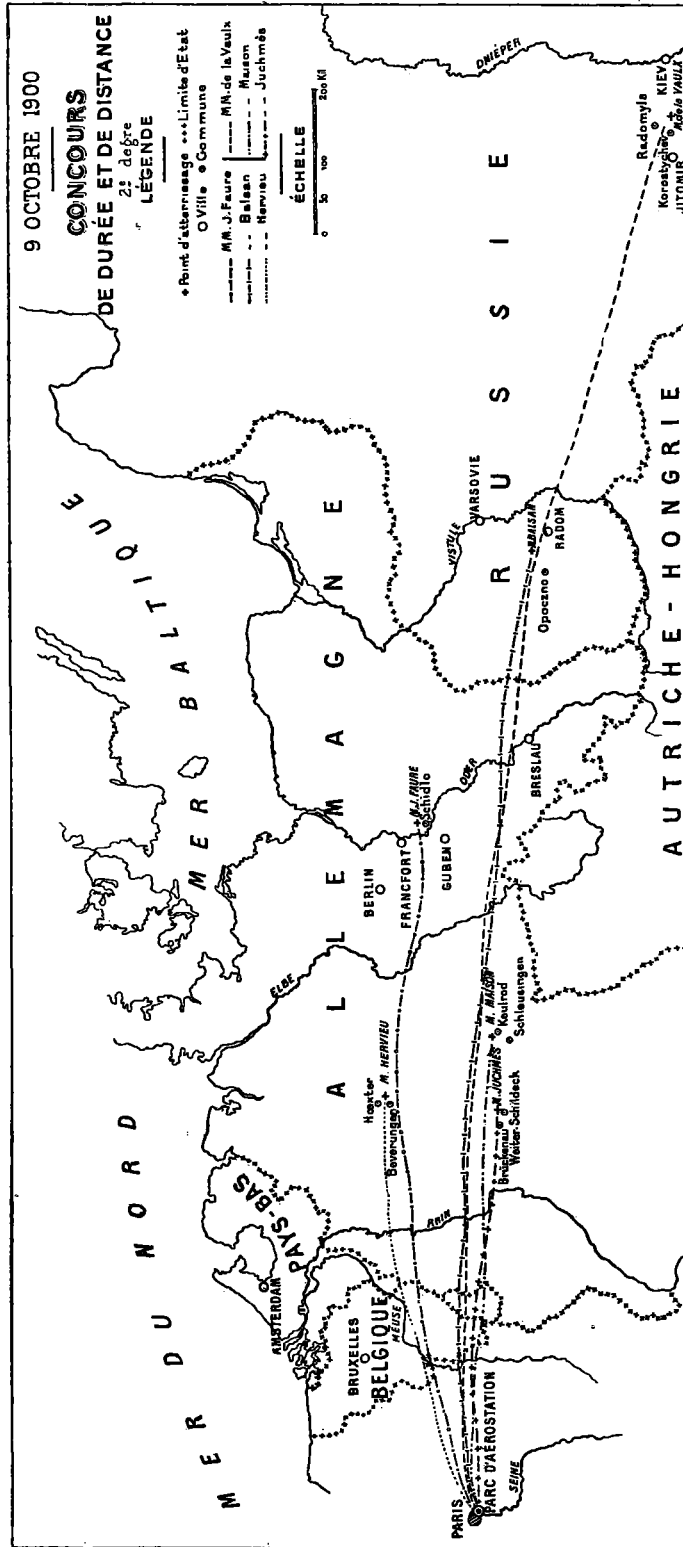


Fig. 53.

tance; il est, depuis le 1^{er} octobre 1900, titulaire définitif de la coupe des aéronautes créée par l'*Aéro-Club*.

Le ballon part avec 775 kilogrammes de lest; de plus, M. de la Vaulx emporte de l'oxygène, qui lui est fort utile pour supporter sans fatigue les altitudes supérieures à 5,000 mètres atteintes en fin de parcours.

L'examen du parcours (fig. 54 *bis*), des heures de passage et du diagramme d'ascension (fig. 54) permet de tirer les conclusions suivantes:

Direction du vent:

Au-dessous de 1,500 mètres, le vent porte vers	le N.B.
De 1,500 à 4,000 mètres, le vent porte vers	l'Est.
Au-dessus de 4,000 mètres, le vent porte vers,	E. $\frac{1}{2}$ S.

Vitesse du vent:

Au-dessous de 1,500 mètres, vitesse moyenne à l'heure	35 kilomètres
De 1,500 à 4,000 mètres, vitesse à l'heure supérieure à	70
Au-dessus de 4,000 mètres, vitesse à l'heure supérieure à	80

Le voyage de M. de la Vaulx constitue un double record: record de distance, record de durée.

Il importe que des records soient arrêtés avec toute la précision possible, aussi la distance parcourue par M. de la Vaulx a-t-elle été calculée au Service géographique de l'armée d'après les coordonnées géographiques des points de départ et d'arrivée.

Les heures de départ et d'arrivée étant toutes deux rapportées au méridien de Paris donnent des résultats exacts pour la durée.

Toutes les autres courses sont également très remarquables.

L'ascension de M. Balsan donne des résultats en distance supérieurs à ceux du record précédemment détenu par M. de Castillon de Saint-Victor.

M. J. Faure, parti seul dans un ballon de 1,616 mètres, dépasse l'Oder.

Les diagrammes des ascensions de MM. Balsan et J. Faure s'établissent comme suit (fig. 55 et 56, p. 267).

Les 3 autres concurrents sont tous partis avec un aide⁽¹⁾; ils atterrissent entre le Rhin et l'Elbe, en Westphalie, Franconie et Thuringe.

La moyenne des parcours s'élève à plus de 1,000 kilomètres; la moyenne des durées dépasse 22 heures.

La course est donc remarquable, non seulement par les résultats hors pair obtenus par le vainqueur de la course, mais aussi par l'ensemble même des résultats.

Bien que le nombre des partants soit inférieur à 7, le Comité d'organisation est d'avis que le nombre des prix doit être de 3, car le nombre des concurrents appelés au

⁽¹⁾ M. Maison, qui monte le plus petit ballon de la course (1,166 mètres), a comme aide M^{me} Maison.

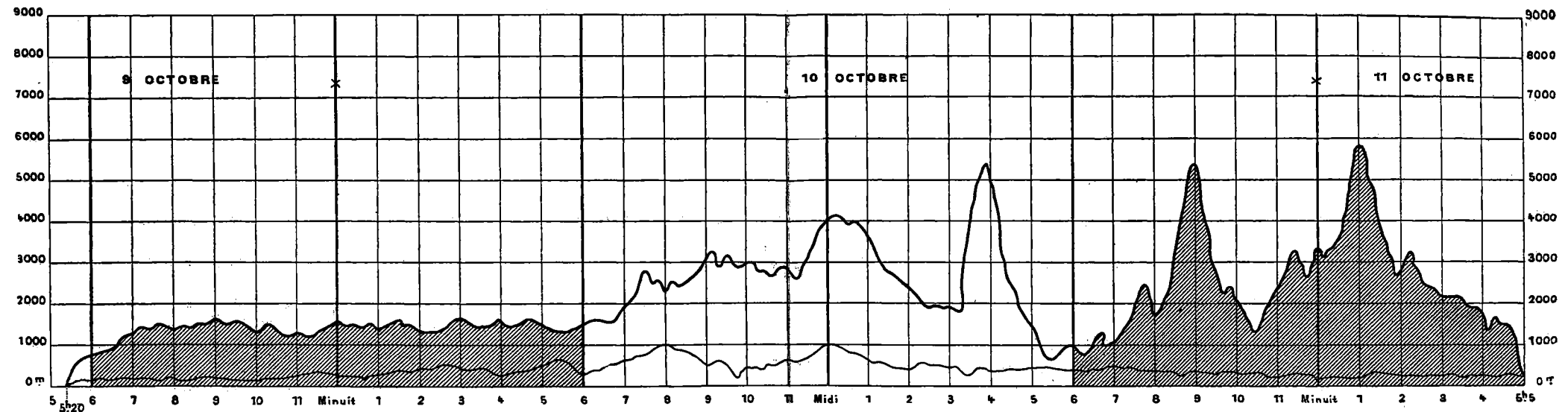


Fig. 54. — Diagramme de l'ascension de M. de la Vaulx, le 9 octobre 1900.

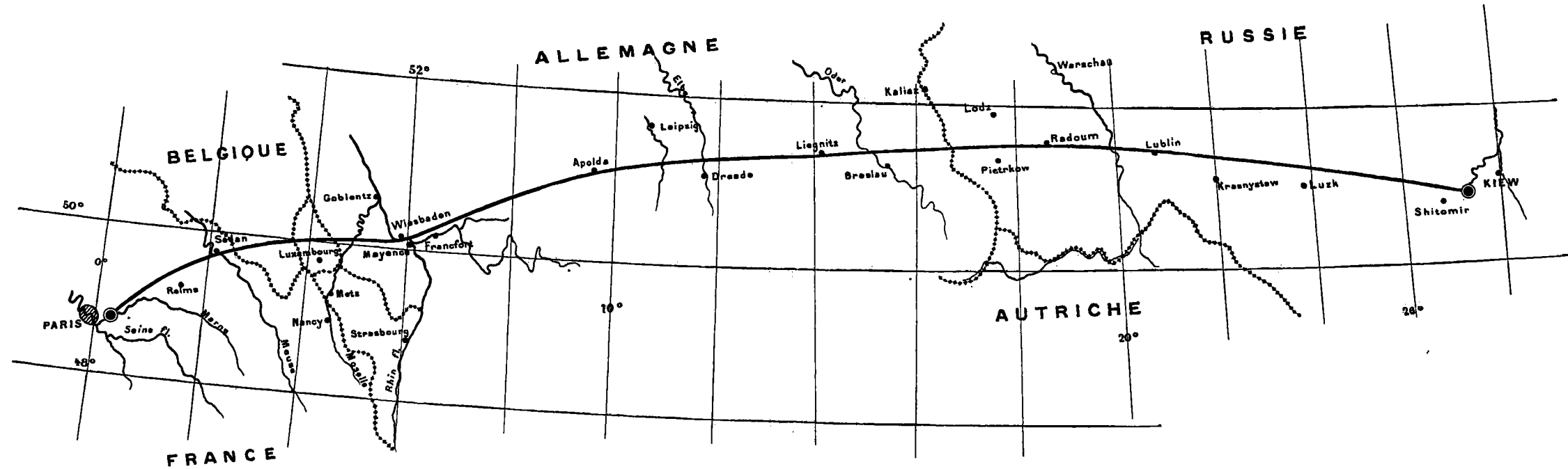


Fig. 54 bis. — Tracé du parcours de l'ascension de M. de la Vaulx, le 9 octobre 1900.

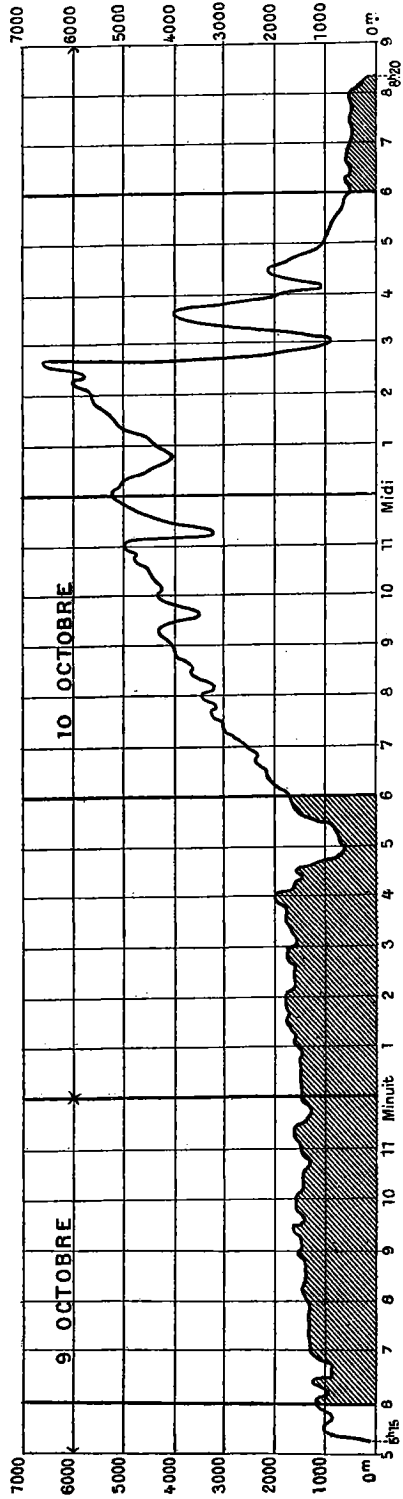


Fig. 55. — Ascension de M. Balsan, le 9 octobre 1900.

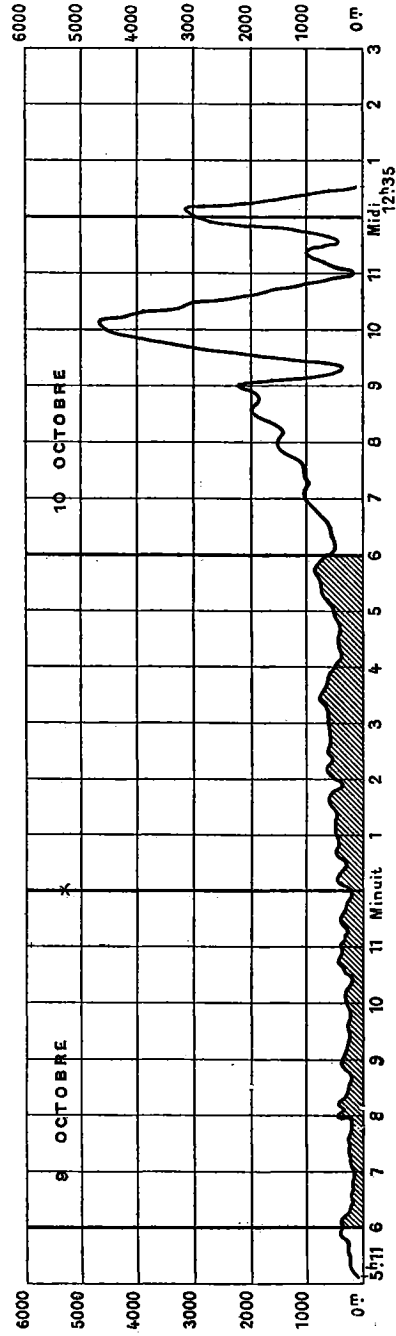


Fig. 56. — Ascension de M. J. Faure, le 9 octobre 1900.

concours est de 9, et que les partants ne peuvent être rendus responsables des abstentions.

Le Jury rend en conséquence les jugements suivants :

CONCOURS DE DURÉE.		PRIMES.
1 ^{er} prix.	M. DE LA VAULX, plaquette en vermeil	1,000 francs.
2 ^e prix.	M. BALSAN (J.), plaquette en argent.	500
3 ^e prix.	M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté.	200

CONCOURS DE PLUS LONGUE DISTANCE PARCOURUE.		PRIMES.
1 ^{er} prix.	M. DE LA VAULX, plaquette en vermeil	1,000 francs.
2 ^e prix.	M. BALSAN (J.), plaquette en argent.	500
3 ^e prix.	M. FAURE (J.), plaquette en bronze argenté.	200

D'autre part le Jury décide que M. le comte de la Vaulx détient les records de durée et de distance sans escale⁽¹⁾; il décide, en outre, que la médaille d'or, remise à M. le comte de la Vaulx pour la commémoration du premier voyage en ballon de France en Russie portera aussi la mention de la course du 9 octobre et des records de durée et de distance.

Une médaille d'argent est décernée à son aide M. de Castillon de Saint-Victor pour cette même course.

Enfin M. Balsan reçoit une médaille en vermeil, et M. Louis Godard, son aide, une médaille de bronze argenté. Ces médailles portent l'inscription *France-Russie, 9-10 octobre 1900.*

CHAPITRE VI.

GRAND PRIX DE L'AÉRONAUTIQUE — RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES CONCOURS

§ 1^{er}. Règles pour l'attribution du Grand Prix de l'aéronautique. — L'article 31 du titre 1^{er} du règlement général des concours d'aérostation fixe les règles pour l'attribution du Grand Prix de l'aéronautique.

On a vu précédemment que ce Grand Prix est donné au concurrent qui réunit la plus grande somme de récompenses dans les concours de durée, d'altitude et de plus longue distance parcourue, de toutes séries ou degrés. D'autre part, par décision spéciale, le concours de distance minima du 19 août entre en ligne de compte pour l'attribution de la haute récompense.

On rappelle que le classement est établi comme suit :

Les primes donnent un nombre de points égal à leur valeur en francs.

Les plaquettes sont comptées en sus, savoir: celles en vermeil pour 200 points: celles en argent pour 100 points; celles en bronze argenté pour 50 points.

⁽¹⁾ Dans cette même séance le Jury décide : distance avec escale et sans escale; 2° qu'un record 1° qu'il y a lieu de considérer : a. les records de avec escale disparaît devant un record égal ou supérieur sans escale durée avec escale et sans escale; b. les records de

Il en résulte que l'importance des divers concours dans l'attribution du Grand Prix peut s'évaluer comme suit :

MAXIMUM DE POINTS.	
3 concours de durée.....	2,100 points.
3 concours d'altitude.....	1,200
3 concours de plus longue distance.....	2,100
1 concours de plus courte distance (escale, atterrissage, ensemble) ..	1,200
1 concours de 2° degré ..	{
Durée.....	1,200 points
Distance.....	1,200 points
	} 2,400
TOTAL.....	9,000

On remarquera que le concours du 19 août a autant d'importance que les 3 concours d'altitude.

On remarquera aussi que le seul concours du 9 octobre, par le groupement des récompenses de durée et de distance, donne une somme de points plus considérable que les 3 concours de durée, mais on observera qu'il s'agit ici d'une lutte entre concurrents déjà primés.

§ 2. Attribution du Grand Prix de l'aéronautique. — L'attribution du Grand Prix de l'aéronautique résulte d'une simple addition.

Les concurrents des concours de Vincennes à la date du 11 octobre, jour de la clôture des concours, réunissent les nombres de points suivants :

MM. DE LA VAULX.....	points.	5,080		MM. JUCHMÉS.....	points.	1,300
BALSAN.....	4,360			DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	1,000	
FAURE (J.).....	2,910			Etc.		

En conséquence, le Jury décide que le *Grand Prix de l'aéronautique* des concours d'aérostation de 1900 (plaquette en or, prime de 1,000 francs) est attribué à M. le comte Henry de la Vaulx.

§ 3. Médailles commémoratives. — L'article 32 du titre 1^{er} du règlement général décide qu'une médaille commémorative des concours de 1900 est accordée aux aéronautes ayant pris part à ces concours, et n'ayant d'autre part emporté aucun prix pendant la durée de l'Exposition. Cette médaille peut être refusée aux concurrents disqualifiés ou exclus. Le Comité d'organisation n'ayant eu heureusement à prononcer aucune pénalité de cette nature, la médaille commémorative de bronze est décernée à :

MM. BALZON (Justin), BLANCHET (G.), DARTOIS (P.), DELAGARDE (H.), DUBOIS (G.), FRIANT (E.), GASS (G.), HAMIG, LACHAMBRE (H.), LACHAMBRE (V.), LELOUP, LOUET (V.), MAYAUDON, comte DE LA MAZELIÈRE, MUNEROT (G.), NICOLAS (E.), REVERTÉGAT, ROUSSEL, SAINT-AUBIN (A.), SAINT-AUBIN (E.), SUTTER, TIBERGHEN, VERNANCHET, WAGNER (E.).

DATE DES CONCOURS.	NATURE DES CONCOURS.	NOMBRE DE CONCURENTE AYANT PRIS PART à cha que concours.	DURÉES		DISTANCES DE VINCENNES.		ALTITUDES		VITESSE À L'HEURE		PERSONNEL.				OBSERVATIONS.		
			CUMULÉES des ASCENSIONS.	MOYENNE.	CUMULÉES.	MOYENNE.	CUMULÉES.	MOYENNE.	MOYENNE POUR CHAQUE CONCOURS	MOYENNE POUR L'ENSEMBLE des concours	AÉRONAUTES.	AIDES.	PASSAGERS.	TOTAL.			
																h. m.	h. m.
	CONCOURS DE 1000.																
17 juin....	Durée (handicapé).....	10	87 30			1,571 000		17 300		17 960			10	4	6	20	<p>Sur l'ensemble des concours de durée et distance, les moyennes sont.</p> <p>Durée... 1^h 3^m</p> <p>Distance... 335^{km}000</p> <p>Vitesse... 26^{km}800</p> <p>Les moyennes deviennent, en considérant seulement les concurrents classés dans la première moitié de la liste, dans les concours de premier degré et tous les concours de deuxième degré</p> <p>Durée... 1^h 3^m</p> <p>Distance... 686^{km}400</p> <p>Altitude 5^{km}590</p>
24 juin....	Altitude (handicapé).....	8	33 37			1,271 000		32 570		40 780			8	5	4	17	
15 juillet..	Plus courte distance par rapport à un point fixé à l'avance (handicapé).....																
22 juillet..	Idem.....	12	34 09			307 700		20 390		9 000			12	3	10	25	
29 juillet..	Altitude (handicapé).....	12	29 06			508 400		24 970		17 470			12	3	14	29	
12 août....	Plus longue distance (handicapé).....	6	12 32			676 000		27 820		53 930			6	4	3	13	
19 août....	Plus courte distance par rapport à un point fixé à l'avance (avec escale obligatoire).....	7	71 21			1,802 000		13 780		25 200			7	5	5	17	
26 août....	Durée (handicapé).....	22	67 22	6 36		883 000	175 970	61 720	2 607	13 100	26 700		22	4	19	45	
9 septemb..	Plus longue distance (handicapé).....	10	49 32			2,170 000		16 540		43 800			10	8	5	23	
16 septemb.	Plus courte distance par rapport à un point choisi à l'avance par l'aéronaute.....	13	139 17			2,308 000		28 030		16 570			13	6	11	30	
16 septemb.	Durée.....	17	40 38			790 500		24 600		19 450			17	"	9	26	
23 septemb.	Altitude.....	8	154 15			1,228 000		30 780		7 960			8	4	3	15	
30 septemb.	Plus longue distance.....	10	37 01			807 000		46 200		21 750			10	6	6	22	
9 octobre..	Ballons-pilotes.....	12	131 38			7,005 000		31 200		53 215			12	4	6	22	
	Durée et distance.....	3	6 25			120 000		2 990		18 700			3	"	5	8	
	TOTAUX.....	6	134 00			6,005 000		27 930		44 800			6	4	1	11	
	Par nature de concours	156	1,028 23			27,452 600		406 820					156	60	107	323	
	Ensemble des concours de durée.					kilomètres.	kilomètres.										
	Ensemble des concours de plus longue distance.....	34	425 17	12 30		10,974	323	"	"	"	25 800	"	"	"	"	"	
	Ensemble des concours d'altitude.	38	476 16	12 32		17,120	450	"	"	"	35 946	"	"	"	"	"	
	ASCENSIONS DU SIÈGE DE PARIS.	24	"	"		"	"	106 590	4 441	"	"	"	"	"	"	"	
	Ascensions du siège de Paris...	Nombre de ballons.															
		64	373 35	"		14,645	"	"	"	"	39 200	64	"	100	164		

§ 4. Résultats généraux des concours. — Le tableau ci-contre (page 270) donne les résultats généraux des concours de 1900.

156 ballons ont emmené 323 personnes.

43 aéronautes concurrents ont pris part aux différentes épreuves; M. J. Faure a pris part à tous les concours sans exception (14 épreuves); il a, on le sait, pris part aux deux épreuves de la journée du 16 septembre.

M. de la Vaulx a pris part à toutes les journées de concours (13); après lui viennent: M. Balsan avec 12 concours, MM. de Castillon de Saint-Victor et Juchmès avec 11 concours, encore M. de Castillon de Saint-Victor a-t-il pris part comme second à la course du 9 octobre.

Sur ces 43 concurrents, 19 ont reçu des prix.

Le plus gros ballon employé est *l'Horizon*, à M. de la Vaulx (3,300 mètres cubes), le plus petit *l'Alcor*, à M. Hervé (320 mètres cubes), juste dix fois moindre.

Le volume moyen des ballons est de 1,215 mètres cubes.

Les parcours horizontaux des 156 ascensions ajoutés bout à bout donnent 27,452 kilomètres, soit les deux tiers de la circonférence de la terre; les durées cumulées donnent 1,028 heures, soit 6 semaines; les altitudes cumulées donnent 406 kilomètres.

Les moyennes générales sont, sur l'ensemble des ascensions⁽¹⁾ :

Durée.....	6 ^h 36 ^m	Altitude.....	2 ^{km} 600
Distance.....	174 ^{km} 6	Vitesse à l'heure.....	26 ^{km} 700

Les 156 ascensions ont lieu sans aucun accident d'aucune nature.

Ce résultat est dû en grande partie aux dispositions prises par le Comité consultatif dans son élaboration du règlement des concours. C'est sans aucun doute grâce à l'institution du certificat d'admission qui écarte nettement les aéronautes fantaisistes que les résultats ont été aussi remarquables. Le Comité d'organisation prend d'autre part, au point de vue du matériel, les plus minutieuses précautions. Là encore le règlement, par sa précision, écarte les concurrents qui n'auraient pu présenter qu'un matériel défectueux.

Enfin, dans toutes les ascensions d'altitude, des précautions sont prises par le Comité d'organisation pour n'admettre à ces concours qu'un personnel capable de supporter les effets de l'altitude, et pour lui donner les moyens de les supporter.

Il n'y a eu aucun accident dans le public nombreux qui a assisté aux concours, grâce aux bonnes dispositions de police prises par le Comité.

Dans toutes les natures d'épreuves, on obtient des performances de premier ordre; l'altitude maxima atteinte est une des plus élevées qu'on ait obtenues; la distance maxima a dépassé de moitié le meilleur résultat obtenu jusque-là.

⁽¹⁾ A titre de renseignement, on donne aux annexes les résultats des ascensions du siège de Paris; le but étant tout différent de celui des concours, la comparaison n'offre d'intérêt qu'au point de vue des vitesses des vents.

CHAPITRE VII

CONCOURS SE RAPPORTANT A L'AÉROSTATION.

§ 1^{er}. Méthodes de gonflement. — Le règlement prévoit pour le 23 septembre un concours de procédés de gonflement; ce concours est remis au 30 septembre et d'autre part on change son titre pour préciser davantage la nature de l'épreuve.

Le 30 septembre les jurés de l'épreuve examinent les méthodes de gonflement employées par les concurrents qui se sont fait inscrire pour le concours.

Cet examen porte, avant gonflement, sur la régularité de la disposition du ballon, pendant le gonflement, sur la manœuvre des sacs de lest, après le gonflement, sur l'aspect du ballon. Chacun de ces ordres d'idées donne lieu à une note et par suite à un certain nombre de points. La totalisation des points donne les résultats suivants :

MM. MALLET (maximum 6)	points . 6	MM. JUCHMÈS	points . 4
COROT	5.5	VERNANCHET	4
CONTOUR	5.5	Etc.	

En conséquence le Jury rend le jugement suivant :

	PRIMES .
1 ^{er} prix. M. MALLET, plaquette en argent	200 francs.
2 ^e prix. M. COROT, plaquette bronze argenté	100
<i>Ex æquo</i> . M. CONTOUR, plaquette bronze argenté	100
Mention honorable : MM. JUCHMÈS, VERNANCHET.	

§ 2. Comptes rendus d'ascension. — Les concours de comptes rendus d'ascension portent soit sur les comptes rendus des ascensions du 23 septembre, soit sur l'ensemble des comptes rendus pour tous les concours.

M. le commandant Renard est chargé par le Jury d'examiner les dossiers d'ascension.

Pour le concours du 23 septembre, il cote successivement chaque dossier d'ascension aux points de vue suivants :

- 1^o Renseignements fournis par le concurrent sur sa course ;
- 2^o Indications du livre de bord ;
- 3^o Diagrammes et cartes ;
- 4^o Compte rendu, forme et fonds.

Le rapport de M. le commandant Renard est homologué par le Jury qui rend, en conséquence, le jugement suivant :

- 1^{er} prix. M. JUCHMÈS, plaquette en bronze argenté.
 - 2^e prix. M. HIRSCHAUER (Louis) fils, plaquette en bronze.
- Mentions honorables. MM. BALZON (J.), DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR.

Pour les comptes rendus sur l'ensemble des concours, le Jury peut récompenser soit la meilleure moyenne des comptes rendus, soit le meilleur ensemble, soit, enfin, le meilleur compte rendu.

Dans le premier cas, chaque compte rendu est coté et on prend la moyenne des cotes, puis on classe ces moyennes.

Dans le deuxième cas, on additionne les cotes, et on classe ces sommes.

Dans le dernier cas, on classe les meilleures cotes.

Le Jury, sur la proposition du commandant Renard qui rapporte ces concours, s'arrête à une méthode intermédiaire et se résout à tenir compte de trois éléments : nombre, valeur moyenne, valeur maxima.

Comme le nombre des concurrents est de 43, que, d'autre part, il se présente un grand nombre d'*ex æquo*, le Jury décide d'augmenter notablement le nombre des prix; il prononce, en conséquence, le jugement suivant :

- 1^{er} prix. MM. JUCHMÈS, VINOT, plaquette en argent.
 2^e prix. MM. DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, DE LA VALETTE, plaquette en bronze argenté.
 3^e prix. MM. FAURE (J.), DE LA VAULX, plaquette en bronze.
 Mentions honorables. MM. BALSAN (J.), GODARD (E.), LELOUP, MAYAUDON.

§ 3. **Photographies prises en ballons libres.** — Comme pour les concours de comptes rendus, le concours s'applique soit aux photographies prises dans une même séance de concours (9 septembre), soit dans l'ensemble des concours.

Les concurrents inscrits pour les concours de photographie sont exonérés du droit de passage de 40 francs dans les ballons. Les frais de retour sont, en outre, remboursés à ceux qui sont classés dans le premier quart de la liste dressée dans l'un et l'autre concours.

Les plaques ou pellicules sont munies avant départ d'un cachet microscopique appliqué par un agent d'exécution du Comité, au laboratoire de photographie du bâtiment de l'Aérostation.

Deux membres du Jury, M. Davanne, président de la *Société française de photographie*, et le commandant Houdaille, secrétaire de cette même société, sont spécialement désignés pour juger cette épreuve.

Sur leur proposition, le Jury rend la décision suivante :

PHOTOGRAPHIES PRISES DANS LE CONCOURS DU 9 SEPTEMBRE .		PRIMES .
1 ^{er} prix. M. LOUET, plaquette en argent		100 francs.
2 ^e prix. M. SIMON, plaquette en bronze argenté		50
PHOTOGRAPHIES PRISES DANS L'ENSEMBLE DES CONCOURS .		PRIMES .
1 ^{er} prix. M. BATARD (E.), plaquette en argent		100 francs.
2 ^e prix. M. VALLOT (M.), plaquette en bronze argenté		50



Fig. 57. — Montreuil-sous-Bois. — Vue prise en ballon libre par M. BAYARD.

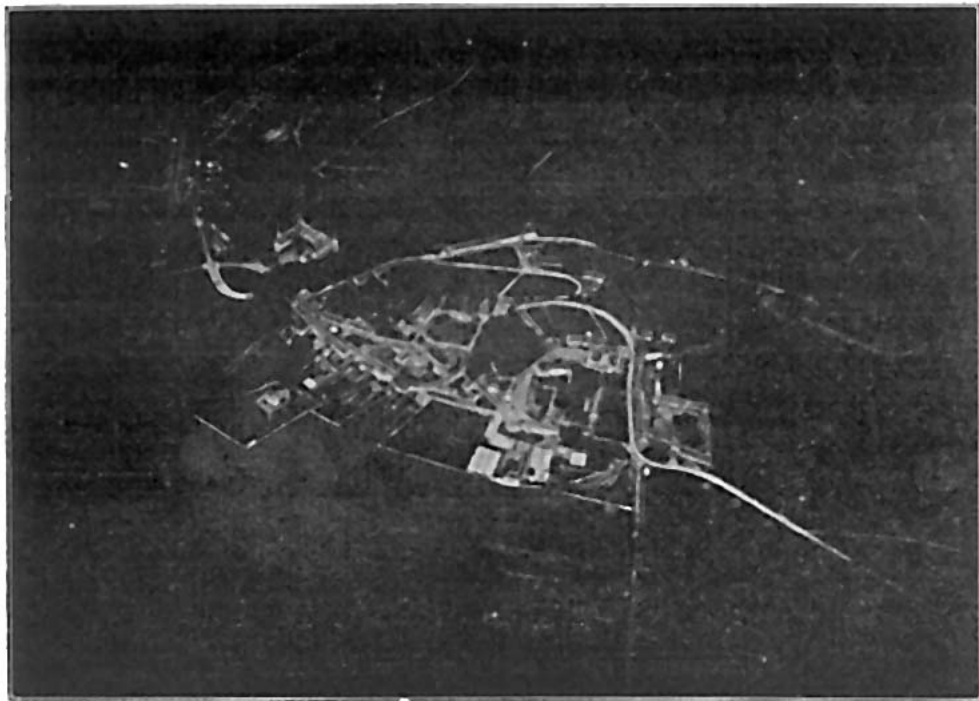


Fig. 58. — Montagny-Sainte-Félicité. — Vue prise en ballon libre par M. BAYARD.



Fig. 59. — Confluent de la Seine et de la Marne. — Vue prise en ballon libre par M. BAYARD.



Fig. 60. — La pelouse, le 24 juin 1900, à 8 heures du matin.

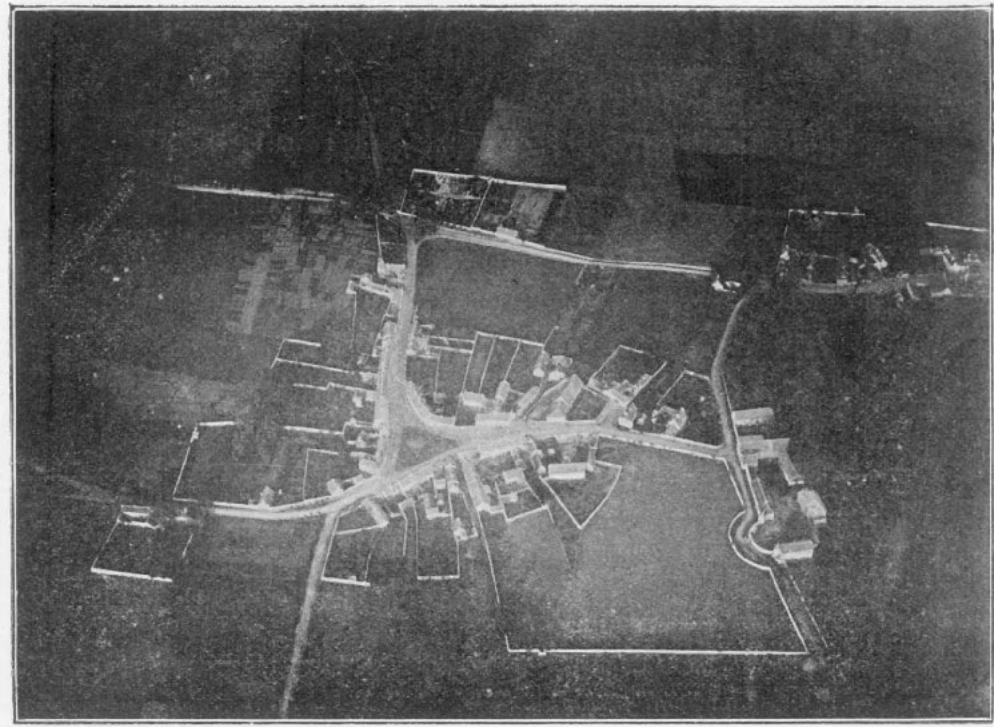


Fig. 61. — Le Petit-Tremblay. — Vue prise en ballon libre par M. BATARD.

§ 4. Concours de cerfs-volants. — Le règlement général des concours prévoit deux concours de cerfs-volants pour le 19 août et le 16 septembre. On a vu plus haut les dispositions générales du règlement spécial à ces concours.

Le 19 août, le vent est insuffisant et il faut renoncer à enlever les grands appareils; mais on constate qu'en dehors des appareils de grande dimension il se présente un grand nombre de personnes munies d'appareils parfois ingénieux mais tenant plus du jouet que de l'instrument.

On constitue sur place une Commission spéciale comprenant des membres du Jury, du Comité d'organisation, sous la présidence de M. Rotch, le savant directeur de l'observatoire de Blue-Hill (près Boston, États-Unis). Cette commission décide de scinder le concours de cerfs-volants en trois épreuves distinctes.

1° Grands appareils; c'est le concours prévu au règlement spécial; il n'aura lieu que quand les conditions atmosphériques le permettront;

2° Une épreuve intermédiaire pour appareils moyens, qui aura lieu ultérieurement;

3° Une épreuve pour petits appareils qui aura lieu immédiatement.

Ces deux dernières épreuves ne doivent comporter que des récompenses minimales, sans diplôme ni plaquette.

L'épreuve pour petits appareils a lieu de 4 à 6 heures du soir et donne des résultats déjà satisfaisants.

Le 27 septembre a lieu le concours pour appareils moyens.

Le 30 septembre, enfin, a lieu le concours des grands appareils.

Le Jury rend les décisions suivantes ;

19 AOÛT (PETITS APPAREILS).	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. FLÉCHIEUX, médaille en bronze argenté.....	20 francs.
2 ^e prix. M. DE LA DUNARD, médaille en bronze.....	15
3 ^e prix. M. HEURTEAU, médaille en bronze.....	10
Mention honorable : M. BONFILS .	

27 SEPTEMBRE (APPAREILS MOYENS).	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. ROUILLÉARD, médaille en argent.....	25 francs.
2 ^e prix. M. STOENESCO, médaille en bronze argenté.....	20
3 ^e prix. M ^{lle} DE LA DUNARD, médaille en bronze.....	20

30 SEPTEMBRE (GRANDS APPAREILS) .	PRIMES.
1 ^{er} prix. M. LECORNU, plaquette en vermeil.....	200 francs.
2 ^e prix. M. BAILLOT, plaquette en argent.....	100

§ 5. **Ballons-sondes.**—**Éclairage pour ascensions nocturnes.** — Le concours de ballons-sondes est prévu pour le 23 septembre. Le concours de procédés d'éclairage pour ascensions nocturnes pour le 20 septembre.

Aucun concurrent ne se présente pour ces deux concours.

Toutefois, M. Teisserenc de Bort, directeur de l'observatoire de Trappes, exécute un lancer de ballon-sonde, au parc aérostatique de Vincennes, devant les membres du Congrès d'aéronautique ; le ballon-sonde est porteur des instruments enregistreurs employés habituellement par M. Teisserenc de Bort. Le lancer donne un intérêt de plus à la réunion du Congrès.

M. Teisserenc de Bort, membre du Jury, ne peut recevoir aucun prix. Le Jury, toutefois, désirant le remercier de l'intéressante expérience dont il s'agit, lui décerne une plaquette en vermeil.

M. le colonel Renard met à la disposition des concurrents pour les courses de nuit (16 et 30 septembre, 9 octobre) des lampes actionnées par des piles de son invention à l'acide chromique, lampes employées depuis plus de dix ans dans les parcs aérostatiques militaires.

Cet instrument offre, sous un faible volume et sous un poids très réduit (3 kil. 500), un appareil d'éclairage complet pouvant donner, durant quinze à seize heures (soit deux nuits), une lumière de deux bougies. Les concurrents qui se sont servis de cette lampe en font le plus vif éloge.

M. le colonel Renard, vice-président du Jury, ne peut recevoir aucune récompense. Mais, le Jury, voulant le remercier du prêt généreux fait aux concurrents et de la divulgation de son invention, lui décerne une plaquette de vermeil.

CHAPITRE VIII.

RÉCOMPENSES.

§ 1. **Établissement du tableau général des récompenses.** — L'ensemble des récompenses, prix et primes, diplômes et médailles commémoratives attribués par le Jury est résumé en une plaquette spéciale formant le palmarès des concours. Le Jury a accordé un ensemble considérable de prix, savoir :

Premiers prix.	27	Troisièmes prix	17
Seconds prix	32	Mentions honorables.	25

comprenant :

Plaquette en or	1	Médaille en argent	1
Plaquettes en vermeil	15	Médailles en bronze argenté	2
Plaquettes en argent.	27	Médailles en bronze.	3
Plaquettes en bronze argenté	25	Diplômes,	98
Plaquettes en bronze	6		

Comme médailles commémoratives, il accorde :

Médailles en or	3	Médaille en bronze argenté.	1
Médaille en vermeil	1	Médailles en bronze.	38
Médailles en argent.	11		

§ 2. **Distribution solennelle des récompenses.** — Les récompenses sont distribuées aux concurrents, en séance solennelle, au grand amphithéâtre du Conservatoire national des arts et métiers. M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, qui devait présider, empêché au dernier moment, a chargé M. Mérillon, délégué général des Sports, de le remplacer et d'apporter en son nom, aux membres du Comité d'organisation et aux concurrents, toutes les félicitations du Gouvernement de la République.

La séance débute par un discours de bienvenue de M. Cailletet, membre du Jury.

Le Rapporteur du Comité d'organisation donne connaissance des résultats généraux des concours. Des cartes et des graphiques placés sur les murs, reproduction des documents de même nature intercalés dans le présent rapport, mettent le public au courant de ces résultats.

Puis, le rapporteur du Jury donne connaissance des travaux du Jury et lit le tableau général des récompenses qui sont remises séance tenante aux intéressés.

Enfin, M. Mérillon clôt la cérémonie par une brillante allocution dans laquelle il fait voir et les progrès réalisés et les progrès à accomplir.

Nous donnons ci-après le modèle du diplôme spécialement institué par le Comité d'organisation, dessiné et exécuté par M. Bayard, chef du service des reproductions à rétablissement central d'aérostation militaire de Chalais.



Fig. 62.

CINQUIÈME PARTIE .

ENSEIGNEMENTS ET CRITIQUES .

CHAPITRE I.

CONCOURS ET RECORDS .

§ I. Records. — L'idée du Comité consultatif en organisant la manifestation aérostatique de 1900 a été avant tout d'instituer des concours sportifs, de récompenser le meilleur, le plus hardi conducteur de ballon et non le meilleur ou le plus gros ballon.

Cette idée a conduit à l'égalisation des chances indépendamment des conditions de matériel ; et les opérations de handicap ont été décrites précédemment.

Les principes posés sur ce point par le Comité consultatif spécial, les mesures d'application prises par le Comité d'organisation, ont été l'objet de critiques nombreuses et vives. C'est, d'ailleurs, le sort de toute œuvre humaine de ne pas satisfaire tout le monde.

Le grand reproche qui a été fait au handicap c'est d'empêcher les performances. Le but principal des concours paraît à beaucoup de battre les records antérieurement établis.

La puissance des mots est grande, encore faut-il voir ce que représentent ces mots, l'idée ou le fait qu'ils expriment.

On parle beaucoup de records, en cette époque de sport à outrance. Qu'est-ce donc qu'un record ?

Le savant M. Hervé en dit ceci :

La définition autorisée par l'étymologie semble pouvoir être «Enregistrement officiel d'un résultat maximum mesurable». Voilà pour le *sens* même et le plus large du mot.

Quel en est l'*esprit*? Par son origine sportive, le record est avant tout rétablissement d'une supériorité individuelle, et principalement de celles qui sont basées sur les qualités physiques.

Il y a donc, dans le mot *record*, deux idées : l'idée de lutte entre deux énergies, l'idée de constatation du résultat de cette lutte.

Dans le domaine de l'aéronautique on peut créer maints records : record d'altitude, record de durée, avec ou sans escale; record de distance, avec ou sans escale.

L'établissement d'un record dépend, dans tous les cas, avec les ballons simples actuellement employés, de la quantité de lest dont on dispose, de l'habileté du concurrent et, pour les records de distance, surtout de la vitesse du vent.

Ainsi donc, dans cet établissement d'un record, qui devrait être la seule constatation d'une aptitude physique, s'introduisent deux considérations nouvelles: conditions de matériel, conditions atmosphériques.

§ 2. **Record d'altitude** — Le record d'altitude a un intérêt puissant, au point de vue scientifique, quand l'ascension est utilisée pour recueillir, dans la haute atmosphère, des observations impossibles à exécuter autrement et, à ce point de vue, on ne saurait trop admirer les belles ascensions de Biot et Arago, Glaisher, Berson, etc.

Au point de vue sportif, l'intérêt est moindre. Certes, les magnifiques résultats obtenus dans les concours de 1900 par MM. Balsan et L. Godard sont à admirer comme une preuve de leur énergie, de leur endurance, de leur habileté, et c'est à juste titre que le Jury, en dehors du prix du concours, leur a décerné une médaille d'or.

Dans un concours d'altitude, les concurrents savent qu'ils courent à des dangers très sérieux, dangers que leur courage et leur sang-froid ne leur permettent pas toujours d'éviter.

L'amour-propre, le plus puissant mobile des actions de l'homme, a dit Voltaire, pousse à les affronter.

Le danger est double : l'asphyxie peut saisir les aéronautes dans les hautes régions, les laissant conscients de la proximité de la mort, mais dans l'incapacité de faire un mouvement pour l'éviter.

La descente peut s'effectuer trop rapidement, dégénérer en chute vertigineuse, si le concurrent n'a pas eu la sagesse de conserver une part de son lest pour enrayer cette descente, et si l'amour-propre l'a poussé à dépenser jusqu'au dernier grain de lest pour monter, monter plus haut.

Le Comité d'organisation a, dans la mesure du possible, paré à ces dangers, en fournissant aux concurrents de l'oxygène, en limitant la rapidité de leur descente, sous peine de disqualification. Il est arrivé à éviter tout accident.

Mais, sont-ce là des exercices à encourager ? L'auteur du présent rapport n'hésite pas à dire, après expérience, qu'il se refuserait, à l'avenir, de prendre aucune responsabilité dans la préparation de concours libres d'altitude.

Le concours d'altitude handicapé, fort tourné en ridicule, reste, à ce point de vue, la seule épreuve de *concours raisonnable*; il prouve l'habileté des concurrents à obtenir, à égalité de moyens, des résultats plus ou moins brillants, mais comparables entre eux.

On pourra peut-être admettre, d'ailleurs, que, au point de vue sportif, le concours d'altitude est le moins attrayant, le moins utile des concours.

Il restera toujours du plus haut intérêt de renouveler, dans un but scientifique, les ascensions remarquables dont on a parlé; mais ces ascensions, utiles par leurs résultats, doivent être préparées à loisir, exécutées à leur heure, avec toutes les précautions nécessaires, en dehors de *toute question d'amour-propre*.

§ 3. Records de durée et de distance. — Examinons maintenant la question des records de durée et de distance.

La durée de l'ascension dépend de l'habileté de l'aéronaute et du matériel dont il dispose.

La distance parcourue dépend de la durée de la course et de la vitesse du vent, et souvent de sa direction. Dans le record de distance, un des éléments du succès dépend donc bien toujours en grande partie de l'aéronaute; le second n'en dépend que s'il est libre de choisir lui-même son jour, son heure de départ; cette dernière condition peut être incompatible avec l'idée de concours, et surtout de concours public, dont le jour et l'heure doivent être fixés longtemps à l'avance.

Les deux conditions peuvent se trouver réunies, comme le cas s'en est présenté dans les concours de 1900; cette réunion n'est pas obligatoire pour que les concours présentent de l'intérêt et de la difficulté.

§ 4. Établissement des records. — «L'enregistrement du résultat maximum», suivant la définition précise du mot *record* donnée par M. Hervé, nécessite des précautions toutes spéciales. Il doit être évidemment entouré de toutes les garanties d'impartialité, hors de conteste pour tous, pouvant faire loi dans le monde entier.

Il est donc absolument nécessaire que ses éléments en soient précisés, rendus publics, que la méthode d'établissement de record soit connue de tous.

On sait les précautions prises par le Comité d'organisation et le Jury des concours pour la constatation des divers résultats maxima des concours. On croit, cependant, devoir appeler encore une fois l'attention sur ces points.

Les concours d'altitude n'ont pas donné lieu à record ; l'altitude maxima est toujours celle atteinte par M. Berson dans sa célèbre ascension du 4 décembre 1894.

Dans l'établissement des altitudes maxima des concours, le Comité d'organisation s'est basé sur les constatations des baromètres enregistreurs tarés avant et après les courses, et à des intervalles de temps aussi rapprochés que possible de cette course. Il a tenu compte, en outre, des corrections de température.

Ces données sont insuffisantes pour établir un record, et seules les méthodes de calcul indiquées dans l'ouvrage de MM. Asmann et Berson relatif à leurs ascensions scientifiques peuvent donner des résultats certains.

Rappelons que les hauteurs d'ascension sont calculées par tranches successives, de manière à tenir compte, dans des limites étroites, des variations de la température, de l'humidité, etc.; que les pressions et la température au sol doivent être connues, non seulement au départ et à l'arrivée, mais encore suivant tout le parcours de l'ascension; que toutes ces données doivent être rapportées au niveau de la mer ; qu'il y a lieu d'introduire les corrections relatives à la latitude du lieu, etc.

C'est seulement en appliquant ces méthodes rigoureuses que les ascensions exécutées en divers points du globe pourront être comparées. Elles nécessitent pour les aéronautes un outillage tout spécial et une grande habitude des observations.

Dans un concours, les ballons partent presque simultanément, parcourent les mêmes couches d'air, sensiblement aux mêmes heures. On peut donc simplifier les calculs, négliger certaines corrections qui affecteraient d'une même manière tous les résultats; les nombres trouvés restent comparables entre eux et le jugement peut être équitable⁽¹⁾. Ces méthodes simplifiées sont insuffisantes pour un record qui demande la détermination d'un résultat absolu et non d'un résultat relatif.

Les records de distance peuvent s'établir avec précision. Il est évident que la simple mesure d'une distance sur une carte ne constitue pas un élément de certitude. Les déformations systématiques des cartes, les causes d'erreur qui tiennent soit à la petitesse de l'échelle employée, soit à la multiplicité des cartes ajoutées les unes aux autres, soit aux conditions hygrométriques du papier, sont autant de causes d'erreur; d'autre part, le plus court chemin d'un point à un autre sur la sphère est un arc du grand cercle qui n'est pas représenté par une ligne droite. Il faut donc, pour être précis, renoncer aux méthodes graphiques et recourir aux calculs géodésiques.

⁽¹⁾ Il faut remarquer cependant que dans le concours d'altitude du 24 juin 1900, M. Henry de la Vaulx a atteint son altitude maxima douze heures après les autres concurrents et à 500 kilo-

mètres de distance. Si la hauteur atteinte avait été plus voisine de l'altitude des autres concurrents primés, il eût fallu tenir compte des conditions d'exécution de la course.

Ces calculs nécessitent la connaissance très exacte des points de départ et d'atterrissage, et de leurs coordonnées géographiques; une série de calculs, d'ailleurs assez longs et compliqués, fournit la distance en fonction de ces données.

Pour fixer les meilleurs résultats des derniers concours de distance, les coordonnées des points d'atterrissage ont été déterminées après enquête minutieuse sur une carte à grande échelle. Les coordonnées géographiques en ont été déduites à la minute près. Ces renseignements ont été communiqués à M. le général Bassot, directeur du Service géographique de l'armée, qui a bien voulu faire calculer les distances à la Section de géodésie. Le record de distance (1,925 kilomètres, par M. de la Vaulx, les 9 et 11 octobre 1900) a donc été fixé avec une précision absolue.

La fixation des records de durée offre, au contraire, des difficultés très grandes. Deux éléments entrent en ligne de compte : l'heure de départ, l'heure d'arrivée; pour que ces deux éléments soient comparables il faut qu'ils soient rapportés à l'heure d'un même méridien, dans l'espèce, l'heure de Paris.

L'heure de départ peut être fixée avec un certain degré d'exactitude. C'est l'heure à laquelle le ballon s'élève de terre. Si le vent est faible, si le ballon a peu de force ascensionnelle, il est difficile d'aller, comme précision, plus loin que la minute.

L'heure d'arrivée est déterminée par l'aéronaute lui-même, par rapport à sa montre, réglée sur l'heure de Paris, par les habitants du lieu de descente qui s'en rapportent à leurs montres, plus ou moins réglées sur leur heure nationale.

L'aéronaute a, au moment de l'atterrissage, des préoccupations bien diverses : manœuvrer lest, ancre, soupape, appeler les habitants, faire tenir le ballon, préparer le dégonflement ; il peut omettre de regarder sa montre au moment précis de la fin de la course. Et, d'ailleurs, qu'est-ce exactement que la fin de la course ? Il faut la définir.

Le Comité avait admis que le ballon est arrêté au moment où il est finalement captif, que là nacelle touche ou non la terre.

Les instruments enregistreurs indiquent bien l'atterrissage, mais dans ceux même qui ont un mouvement rapide, 1 millimètre représente de 3 à 5 minutes. L'épaisseur du trait produit par les secousses du ballon représente à lui seul parfois 10 minutes. En outre, ces instruments ne sont pas des chronomètres. Rien ne ressemble plus, sur le diagramme tracé par un baromètre enregistreur, à une marche au guide-rope qu'un arrêt captif par vent faible. Aucun des trois moyens : montre du bord, déclaration des habitants, enregistreurs, n'offre un degré suffisant de précision. Il faut les utiliser tous les trois, s'entourer de tous les renseignements possibles.

C'est surtout dans les concours de durée que le rapporteur du Comité d'organisation a dû apporter le plus d'attention dans le dépouillement des documents. Il suffit de rappeler que pour une même ascension dans un concours de durée, les renseignements fournis permettaient d'assigner quatre durées différentes; ces durées pouvaient, suivant le cas, faire passer le concurrent intéressé du 2^e rang au 5^e. Le Comité d'organisation a prescrit plusieurs fois des enquêtes pour arriver à déterminer aussi exactement les heures d'arrivée.

Quant au Jury, sa jurisprudence dans les concours de durée a été constante, il a classé *ex æquo* les concurrents dont les courses différaient de moins de 15 minutes.

Cette décision du Jury indique donc qu'il considère les évaluations de durée comme exactes à un quart d'heure près.

Il semble difficile de dépasser ce degré de précision, même dans la déclaration des records de durée.

La difficulté d'une course est souvent d'autant plus grande qu'elle est faite sans escale : le concurrent doit alors faire preuve de conditions toutes spéciales d'endurance et de Volonté. Aussi le Jury des concours d'aérostation a-t-il pensé que la course sans escale devait toujours primer la course avec escale.

Il a donc décidé qu'il y avait, en dehors du record d'altitude, quatre autres records :

- 1° Record de durée avec escale;
- 2° Record de distance avec escale;
- 3° Record de durée sans escale;
- 4° Record de distance sans escale.

Un record *sans escale* ne disparaît pas quand on obtient un résultat plus élevé avec escale.

Par contre, le record *avec escale* disparaît devant un résultat égal ou supérieur sans escale.

CHAPITRE II.

MOYENS D'ÉGALISATION DES CHANCES.

Idée générale. — Record et concours sont deux choses distinctes qui doivent être recherchées séparément.

Le record, c'est la recherche du résultat absolu ; le concours, c'est la recherche du résultat relatif.

Ils peuvent se trouver atteints en même temps ; en principe, ils doivent être recherchés séparément.

L'idée de concours étant débarrassée de l'idée de record amène la question d'égalisation des chances.

Pour les derniers concours de durée, distance, altitude, la moyenne du classement des concurrents était, suivant les cubes des ballons employés :

Pour les ballons de moins de 1,250 mètres cubes.....	7
Pour les ballons de 1,250 à 2,000 mètres cubes.....	4.75
Pour les ballons de plus de 2,000 mètres cubes.....	2

Sans aucun doute, le mérite des concurrents qui montaient les ballons de fort volume était pour beaucoup dans ce résultat ; le cube y était bien aussi pour quelque chose.

Le Comité consultatif, prévoyant ce résultat, a donc eu la pensée d'égaliser les

chances. Il n'a toutefois pas voulu être absolu dans sa manière de voir ; il a organisé, on le sait, et des concours handicapés et des concours libres. La solution était sage, car l'expérience de concours antérieurs manquait.

Les résultats des concours n'ont pas modifié la manière de voir de la majorité des membres du Comité d'organisation. Ils estiment encore que, dans une *longue série* de concours, les premières épreuves, tout au moins de durée, de distance⁽¹⁾, seront avantageusement handicapées.

Procédés de handicap. — L'égalisation des chances peut, en aérostation, être obtenue de trois méthodes générales :

- 1° En employant des matériels sensiblement égaux;
- 2° En modifiant les moyens d'action dans le cas de matériels inégaux ;
- 3° En interprétant les résultats dans le cas de matériels inégaux.

De ces trois méthodes, la première est la meilleure ; elle ne donne prise à aucune incertitude. C'est sans doute la méthode de l'avenir, quand l'aérostation sera assez développée pour qu'on puisse compter sur l'engagement, en un même jour, de 8 à 10 ballons sensiblement égaux. Et encore faudra-t-il que les concurrents se placent dans les mêmes conditions au point de vue du nombre d'aides ou du nombre de passagers. A ce dernier point de vue, on ne peut, on l'a dit, admettre qu'un concurrent se présente de propos délibéré dans des conditions d'infériorité si l'organisation de la course lui assure des avantages pécuniaires.

Dans tous les cas, ce ne pouvait être la méthode de 1900.

Dans les journées des 19 août (22 concurrents) et 16 septembre (25 concurrents en 2 concours) on a compté :

	19 AOÛT.	16 SEPTEMBRE.
Ballons de moins de 500 mètres cubes.....	4	5
Ballons de 500 à 750 mètres cubes.....	7	6
Ballons de 750 à 1,000 mètres cubes.....	4	7
Ballons de 1,000 à 1,500 mètres cubes.....	3	2
Ballons de 1,500 à 3,000 mètres cubes.....	3	4
Ballons au-dessus de 2,000 mètres cubes.....	1	1

On peut être certain que dans ces deux concours le plus grand nombre des ballons disponibles ont été employés et on voit qu'en faisant des catégories relativement larges on ne trouve nulle part de quoi organiser un concours.

Si donc on veut handicaper, il faut recourir soit à l'égalisation des moyens, soit à l'interprétation des résultats.

L'égalisation des moyens peut être obtenue en proportionnant la quantité de lest disponible pour la manœuvre au cube du ballon. C'est la méthode employée dans les derniers concours. On en a longuement parlé : inutile d'y revenir.

⁽¹⁾ Et d'altitude si on renouvelle ces derniers concours.

On peut aussi augmenter la force ascensionnelle des petits ballons de manière à leur donner les mêmes moyens d'action que les gros ballons ; un seul moyen existe : c'est de gonfler plus ou moins partiellement les petits ballons avec de l'hydrogène.

Si on se reporte au graphique donné page 181, on voit que pour donner à un ballon de 1,000 mètres cubes la même proportion de force ascensionnelle restante qu'au ballon de 2,500 mètres cubes, il est nécessaire d'augmenter la force ascensionnelle du premier d'environ 60 kilogrammes, soit de le gonfler avec 820 mètres cubes de gaz d'éclairage et 180 mètres cubes d'hydrogène. La différence de prix de l'hydrogène et du gaz d'éclairage étant d'environ 0 fr. 60, c'est une dépense supplémentaire de 100 francs environ.

Les dépenses de handicap d'une série de ballons arrivent à des prix exagérés. Si, par exemple, on avait voulu, le 12 août, handicaper à l'hydrogène en donnant à tous les ballons une même proportion de force ascensionnelle restante, la dépense de gonflement aurait passé de 2,100 francs environ à 3,400 francs⁽¹⁾ !

Avec des finances limitées, et elles sont toujours limitées, c'était une réduction considérable du nombre des concours. C'était inapplicable comme procédé pratique de handicap.

Reste le handicap par les résultats. On peut évidemment demander aux aéronautes utilisant de gros ballons d'obtenir des résultats meilleurs que ceux utilisant des ballons plus petits.

Les récompenses ne seraient pas données alors aux concurrents ayant obtenu les meilleurs résultats absolus, mais à ceux qui seraient les premiers après correction, après majoration des résultats obtenus avec les petits ballons.

La règle de majoration, en ce qui concerne les courses de distance et de durée, est difficile à établir.

On pourra, par exemple, admettre que les résultats doivent être proportionnels aux nombres exprimant les rapports des volumes des ballons aux quantités de lest emportées par chacun d'eux; si un ballon de 2,000 mètres cubes (avec 550 kilogrammes de lest) concourt avec un ballon de 4,000 mètres cubes (avec 1,500 kilogrammes de lest), les résultats du premier devront être majorés dans la proportion de $\frac{15}{11}$, pour être comparés aux résultats du second⁽²⁾.

Le public, qui est simpliste, comprendra toutefois difficilement que le concurrent qui aurait parcouru 1,000 kilomètres avec un ballon de 4,000 mètres cubes soit classé après celui qui en aura parcouru 700 avec un ballon moitié moindre.

D'autre part, la mesure est encore onéreuse, car elle implique une forte majoration de frais de retour, et par suite la diminution du nombre des concours.

⁽¹⁾ Et encore, dans une course comprenant des ballons dont les cubes variaient de 535 mètres cubes à 3,000 mètres cubes, ne peut-on arriver à donner aux petits ballons la même proportion de force ascen-

sionnelle disponible qu'aux gros, même en gonflant les premiers d'hydrogène pur.

⁽²⁾ $\frac{2,000}{550} : \frac{4,000}{1,500} = \frac{40}{11} \times \frac{15}{40} = \frac{15}{11}$.

Il semble cependant qu'il pourrait y avoir dans cet ordre d'idées matière à organisation rationnelle pour un *concours unique*.

On pourrait, comme dans d'autres sports, récompenser en même temps le résultat absolu et le résultat relatif et éviter ainsi la difficulté indiquée plus haut de ne pas récompenser la meilleure course.

Mais il faut récompenser avant tout le résultat relatif; c'est une condition de justice.

Or, dans les concours de Vincennes, les petits ballons ont presque entièrement disparu des courses de durée, de distance, d'altitude, non handicapés. On peut, en effet, constater que le cube moyen des ballons pour les concours handicapés ou de distance minima a été de 1,145 mètres et pour les autres concours de 1,585 mètres.

Il ne faut donc pas écarter les concurrents ne possédant que de petits ballons; c'est une condition démocratique.

Il faut enfin qu'un comité qui ne dispose que de ressources limitées ménage ces ressources de manière à assurer la répétition des courses, seul moyen d'intéresser le public. C'est une condition économique.

Il suffit de remarquer qu'un concours handicapé de 10 ballons est revenu en moyenne à 5,000 francs, un concours libre à 7,000 francs.

Si les premiers concours de 1900 n'avaient pas été handicapés, les ressources du Comité se seraient trouvées épuisées prématurément, la course du 9 octobre qui a donné les records n'aurait pas eu lieu et on eût obtenu ce singulier résultat : pour vouloir trop de records, de ne pas en avoir du tout.

Le handicap paraît toutefois pouvoir être supprimé sans inconvénient dans les concours de plus courte distance par rapport à un point fixé à l'avance par l'aéronaute. La limitation de la distance à parcourir constitue en somme une véritable opération de handicap, si on se règle pour fixer le point, ou pour limiter à l'aéronaute la zone d'atterrissage, sur la puissance de rendement des ballons les moins gros.

Les registres d'observations et les procès-verbaux du Comité d'organisation permettent d'ailleurs de constater que les concurrents partis dans les concours de distance minima avec la proportion de lest disponible fixée par le règlement n'ont pas usé tout ce lest. Ils n'ont donc pas été gênés par le handicap.

On admettra aussi que les concours handicapés ont eu un résultat certain : c'est d'obliger les concurrents à une économie stricte de leur lest, à faire beaucoup avec peu. C'est avec les concours handicapés qu'on a vu projeter le lest non plus à pleins sacs, mais à la cuiller.

Le handicap a eu une autre utilité, bien inattendue, celle-là : c'est de fournir aux concurrents malheureux une explication.

Combien de fois le Comité n'a-t-il pas entendu ou lu les critiques les plus vives, les plaintes les plus acerbes sur ce maudit lest plombé, auteur de tout le mal.

Le Comité, bien renseigné, ayant en mains les données de la course, laissait dire, mais constatait simplement que le lest plombé incriminé s'élevait parfois à quelques kilogrammes, cinq, dix.....

Enfin, une dernière conséquence du handicap a été la possibilité pour les concurrents d'emmener des passagers en grand nombre et sans diminuer la valeur de leur course. Le Comité y trouvait l'avantage considérable d'augmenter le nombre des adeptes de l'aérostation : le nombre moyen des passagers par ballon dans les concours handicapés et de distance minima a été presque double du nombre moyen de passagers dans les concours libres, et cependant dans ces derniers concours le volume moyen des ballons était, on l'a vu, plus élevé que dans les autres épreuves.

En résumé, l'auteur du présent rapport estime que toutes les fois qu'on organisera des séries de concours de ballons libres, et qu'il ne sera pas possible de créer des catégories de ballons sensiblement égaux, il faudra handicaper tout au moins les concours de distance et de durée, par justice, par esprit démocratique, par économie.

Si l'épreuve se réduit à un seul concours, de durée ou de distance, il faudra employer la méthode indiquée de handicap par les résultats, tout en récompensant en même temps les résultats absolus.

L'esprit de *recordisme* sera satisfait, et la justice sera respectée.

CHAPITRE III.

QUESTIONS D'ORGANISATION

§ 1^{er}. Causes régulières de dépenses — Les questions financières dominent souvent toutes les autres dans les organisations. En ce qui concerne les concours d'aérostation, elles sont plus importantes que partout ailleurs, car ce sport est particulièrement coûteux.

L'Administration de l'Exposition a fort heureusement admis le principe de l'allocation gratuite du gaz aux aéronautes et du paiement de leurs frais de retour.

Ce sont là d'excellents principes à conserver pour les concours futurs. La question est de trouver l'autorité bienveillante qui consentira à ces allocations diverses.

Tout d'abord, il y a lieu d'espérer que les Compagnies de chemins de fer français, qui se sont montrées fort généreuses pour les concours de 1900, voudront bien continuer dans l'avenir les faveurs faites cette année aux organisateurs des futurs concours.

La question du prix du gaz est plus grave encore.

Le gaz a été cette année payé à raison de 0 fr. 20 le mètre cube. Il était en somme fourni à l'Administration de l'Exposition qui, d'autre part, pour les besoins de l'éclairage, le payait à raison de 0 fr. 15 le mètre cube.

Cette différence de prix ne s'explique pas, elle se constate seulement.

Le gonflement d'un ballon moyen coûte donc environ 250 francs.

§ 2. Les récompenses — Dans les premiers projets du Comité consultatif, les prix devaient comprendre une somme en espèces assez élevée. Un prix d'une course de plus longue distance devait s'élever à 3,000 ou 4,000 francs. Le Grand Prix de l'aéronautique devait s'élever à 10,000 francs. Il fallait, on le sait, abandonner ces beaux

projets et ne composer les prix que d'une récompense honorifique, plaquette et diplôme, avec une faible somme d'argent.

Dans ces conditions, les prix ne pouvaient constituer pour les concurrents aucun avantage pécuniaire sérieux et ne suffisaient pas à payer les dépenses moyennes du matériel, etc.

Il a été créé pour le concours de distance minima du 19 août une récompense spéciale indépendante du classement, c'est une prime de 50 francs (avec diplôme) pour tout concurrent ayant fourni un résultat minimum déterminé. Cette nature de récompense est absolument juste et elle est de nature à beaucoup encourager les concurrents ; peut-être pourra-t-elle, dans l'avenir, être étendue aux autres genres de concours.

Pour les concours de distance, on donnerait une prime à tout ballon qui aurait parcouru au moins une distance déterminée, variable avec le cube de chacun des ballons. Il en serait de même pour les concours de durée.

On pourrait même transformer les récompenses en une prime qui varierait alors suivant les résultats obtenus ou tout au moins, laissant le classement pour les prix honorifiques, partager les primes en espèces au prorata des résultats relatifs, obtenus par exemple par la première moitié des concurrents⁽¹⁾.

La récompense suprême des concours, le Grand Prix de l'aéronautique, a été décernée, on le sait, au concurrent qui a obtenu la plus grande somme de récompenses.

Il paraîtrait plus juste de le décerner au concurrent qui aurait obtenu le meilleur ensemble de résultats. Par exemple, on pourrait décider que⁽²⁾ :

	points
Pour les courses de distance, chaque kilomètre vaut	+ 1,0
Pour les courses de durée, chaque minute vaut	+ 0,5
Pour les courses d'altitude, chaque mètre vaut.....	+ 0,1
Pour les courses de plus courte distance, chaque mètre (de distance) vaut.....	- 0,1

⁽¹⁾ Exemple : Primes à distribuer, total 9,000 francs.

CONCOURS DE DURÉE RÉUNISSANT 7 BALLONS.

DÉSIGNATION.	BALLONS.							
	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f</i>	<i>g</i>	<i>h</i>
Volumes (mètres cubes)	500	1,000	1,500	2,000	2,500	3,000	3,500	4,000
Résultats (heures)	7	14	9	11	4	6	15	5
Classement absolu.....	5 ^o	2 ^o	4 ^o	3 ^o	8 ^o	6 ^o	1 ^{er}	7 ^o
Prix	"	2 ^o	"	3 ^o	"	"	1 ^{er}	"
Lest..... (kilogrammes)	100	250	400	550	750	950	1,100	1,300
Rapports du volume au lest	5	4	3.75	3.6	3.3	3.1	3.1	3.1
Produit des résultats par les rapports ci-dessus	35	56	33.7	39.6	13.2	18.6	46.5	15.5
Classement relatif.....	4 ^o	1 ^{er}	5 ^o	3 ^o	8 ^o	6 ^o	2 ^o	7 ^o
Répartition de la prime totale de 9,000 francs entre les 4 premiers	395	630	"	450	"	"	525	"

⁽²⁾ On observera d'ailleurs que cette méthode appliquée aux concours de 1900 n'apporterait aucune modification dans le classement pour le *Grand Prix de l'aéronautique*. On obtiendrait pour tous les con-

cours : MM. de la Vaulx, 6,230 points; Balsan, 5,170 points; Faure, 4,892 points. C'est d'ailleurs ce qui permet de proposer ici cette modification dans la manière de décerner une récompense suprême.

§ 3. Les passagers. — Le Comité consultatif avait admis, et l'Administration avait approuvé sa manière de voir, que les concurrents pourraient enlever des passagers. Ce droit avait même été sanctionné par la perception d'une redevance. Il en est résulté que certains concurrents, prenant plusieurs passagers, n'ont emporté que des quantités de lest trop faibles pour permettre le concours sérieux. Dans les concours handicapés, ils n'ont parfois pas emporté tout le lest dont ils pouvaient disposer; dans les concours libres, ils n'ont pas profité des dispositions du règlement permettant l'escale, avec dépôt de passagers et reprise de lest.

Que dans un concours où les concurrents payent tous les frais ils agissent à leur guise, emportent beaucoup ou peu de lest, fassent ou non des escales, rien de plus juste, rien de plus naturel. Mais dans un concours où la majeure partie des frais est payée par l'Administration il n'en est plus de même.

Il y a entre le concurrent qui profite de ces avantages et l'organe, quel qu'il soit, chargé d'organiser les courses (dans l'espèce le Comité d'organisation, mandataire de l'Administration de l'Exposition) un véritable contrat; le concurrent s'engage à concourir sérieusement; le Comité s'engage à supporter la plus grande partie des frais de concours.

Il semble donc qu'il serait juste, équitable, d'exiger des concurrents de concourir réellement, et tout d'abord de faire en sorte de disposer de réels moyens d'action.

Certes il ne faut pas interdire l'enlèvement des passagers; il est bien à désirer au contraire, au point de vue de l'intérêt général de l'aérostation, que le plus grand nombre possible de personnes prennent part à des ascensions.

Mais il ne faut pas que l'idée de concours soit supprimée et pour cela il faut que le concurrent soit tenu d'emporter un minimum de lest, variable naturellement suivant le cube du ballon, suivant la nature des concours. Il semble que ce minimum peut être en principe la quantité de lest qui avait été fixée en 1900 pour les concours handicapés (20 à 25 p. 100 du cube); peut-être pourrait-on descendre au-dessous (10 à 15 p. 100) pour les concours de distance minima.

L'enlèvement de passagers est un avantage accordé aux concurrents; ce ne peut être une cause d'infériorité, car ce qu'on veut encourager c'est moins le sport en lui-même, considéré comme un agrément, que la lutte sportive.

§ 4. Prix moyen d'une course de ballons libres. — En tenant compte des frais de retour et de tous les frais accessoires, des récompenses, le prix moyen de revient de la course d'un ballon dans un concours varie comme suit :

Concours de distance minima.....	300 francs.
Concours de durée, distance, handicapé.....	500
Concours de durée, distance, non handicapé.....	700
Concours final (2 ^e degré).....	1,200

D'autre part, si on admet des passagers, et c'est tout indiqué, dans les concours de distance minima ou dans les concours handicapés, les droits de passage à prélever,

sorte de part contributive du passager sur les frais de la course, réduiraient ces moyennes d'environ 50 francs par course.

Ces chiffres supposent bien entendu qu'on dispose d'une installation complète; qu'il n'y a de ce fait aucune dépense à solder.

Il est évident que si le handicapage avait lieu sur les résultats, le prix du concours devrait être calculé sur la moyenne de 700 francs par ballon; il faudrait même majorer encore ce chiffre si on récompensait, ainsi qu'on l'a proposé plus haut, en même temps les résultats absolus et les résultats relatifs.

§ 5. Recettes — Les recettes de 1900 ont été faites partie au compte du Comité d'organisation, partie au profit de l'Administration de l'Exposition. Au total, ces recettes, on l'a vu, se sont montées à environ 20,000 francs, dont 15,000 francs pour les entrées; il y a eu par journée de concours environ 2,000 entrées à 0 fr. 50.

Les entrées n'ont produit pour différentes causes qu'une recette relativement très faible :

Le nombre des attractions à Paris en 1900 était immense. L'attention générale était de toutes parts sollicitée; à Vincennes même elle était partagée entre plusieurs sports de natures diverses.

L'enceinte générale se composait simplement d'une petite clôture très basse permettant de voir ce qui se passait dans l'enceinte générale sans y entrer; la clôture pouvait même être franchie très facilement.

Le nombre des invitations était très grand.

Très certainement le nombre des entrées aurait été augmenté dans des proportions très considérables si on avait modifié ces conditions, et même dans une enceinte éloignée du centre de Paris, comme Vincennes, elles auraient, en temps normal et avec des précautions spéciales, été portées avec la plus grande facilité à 5,000 ou 6,000 entrées, donnant 2,500 ou 3,000 francs de recette.

§ 6. Nombre de concours — La série des quatorze concours de 1900 a constitué un ensemble qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici. Sera-t-il reproduit dans l'avenir? C'est sans aucun doute à désirer. Toutefois, on peut remarquer qu'à la fin des concours ceux des concurrents qui avaient pris part à un grand nombre d'épreuves se trouvaient dans un réel état de fatigue physique.

Si on examine en effet les résultats obtenus dans les derniers concours, 23 septembre, 30 septembre, 9 octobre, on voit qu'après un concours d'altitude fort dur se sont succédé deux concours de plus longue distance; pour ces deux dernières épreuves, sur douze jours, certains concurrents sont restés jusqu'à deux et trois jours en ballon, et quatre ou cinq jours en chemin de fer pour le retour.

L'Exposition se terminait, le temps devenait moins beau, il était nécessaire de terminer les concours, car on arrivait au surmenage.

Mais il y a là bien certainement une leçon dont il faut tirer profit pour l'avenir. Il

semble que le chiffre de deux concours par mois constitue un maximum. En étalant les concours sur cinq mois, de mai à octobre inclus, on arriverait à un total de 9 à 10 épreuves.

Si on supprime les épreuves d'altitude, on retrouve à peu près le nombre des concours de 1900.

En ce qui concerne l'époque des concours, il semble, d'après l'expérience acquise, que les épreuves de plus longue distance doivent être, en principe, placées vers le mois d'octobre. Toutefois, il sera toujours nécessaire de laisser aux organisateurs *la plus grande liberté pour fixer au dernier moment la nature du concours*, durée ou distance, suivant les conditions atmosphériques.

Il paraît impossible de prendre, dans la semaine, un autre jour que le dimanche pour organiser les concours. Il faut, en effet, que le public le plus nombreux possible soit convié à assister aux départs; c'est une question d'intérêt aérostatique et aussi de recettes.

§ 7. **Prix de revient d'une série de concours** — Dans ces conditions, si on voulait renouveler des épreuves générales analogues à celles de 1900, les concours reviendraient, par exemple, aux prix suivants, d'après leur nombre et leur nature (10 ballons par concours) :

3 concours :

Concours de distance handicapé par les résultats.....	7,500 ^f	} 18,000 francs.
Concours de durée handicapé par les résultats.....	7,500	
Concours de distance minima.....	3,000	
RECETTES pour 3 concours.....		6,000
DÉPENSES.....		<u>12,000</u>

5 concours :

Concours de distance handicapé par le lest.....	5,000 ^f	} 27,000
Concours de distance non handicapé.....	7,000	
Concours de durée handicapé par le lest.....	5,000	
Concours de durée non handicapé.....	7,000	
Concours de distance minima.....	3,000	
RECETTES sur 5 concours.....		10,000
DÉPENSES.....		<u>17,000</u>

9 concours:

2 concours de distance handicapés.....	10,000 ^f	} 47,000
1 concours de distance non handicapé.....	7,000	
2 concours de durée handicapés.....	10,000	
1 concours de durée non handicapé.....	7,000	
2 concours de distance minima.....	6,000	
1 concours de 2 ^e degré (6 concurrents).....	7,000	
RECETTES sur 9 concours.....		18,000
DÉPENSES.....		<u>29,000</u>

§ 8. **Diminution des dépenses subventions** — Les frais de concours peuvent paraître encore élevés. On remarquera d'abord que, dans cette évaluation, les recettes ont été comptées par prudence à un taux très bas, et qui pourrait sans doute être relevé.

Il n'en est pas moins vrai qu'il faudra toujours disposer d'une somme de 3,000 à 4,000 francs par concours.

Diminuer les dépenses paraît difficile. Les frais de retour en chemin de fer ne peuvent guère être évalués à un prix moindre que la moitié du tarif ordinaire.

Les frais de gaz ne pourraient être diminués qu'en trouvant des compagnies donnant le gaz à moins de 0 fr. 20 le mètre cube : le traité entre la ville de Paris et la Compagnie du gaz est sur le point d'arriver au terme de sa durée ; il semble difficile que la nouvelle organisation n'aboutisse pas à une diminution du prix.

Certaines villes de province offrent du gaz à un prix très inférieur à celui de la ville de Paris. Tout en admettant que le centre aérostatique doit rester Paris, on pourrait cependant, dans la série des concours, faire certains départs hors de Paris, dans des villes de banlieue : Versailles, Saint-Germain, Fontainebleau, etc. Ces villes donneraient probablement des subventions à la société organisatrice des concours, car elles tireraient grand profit d'un aussi beau spectacle.

La seule réduction à 0 fr. 10 du prix du mètre cube de gaz réduirait les frais moyens d'un concours de plus de 1,200 francs.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENTS.

§ 1^{er}. **Essor donné au mouvement aéronautique** — Les concours d'aérostation de l'Exposition ont produit un certain nombre de résultats; le premier de tous, c'est, à coup sûr, le développement intensif donné au mouvement aéronautique.

Les concours sont arrivés à une heure favorable ; depuis quelques années déjà l'attention publique avait été appelée sur les efforts faits de tous côtés au point de vue de la conquête de l'air : ce sont, d'une part, les recherches nombreuses sur l'aviation; ce sont les expériences remarquables, dont quelques-unes encore en cours d'exécution, sur les ballons dirigeables; c'est l'utilisation, en particulier en Allemagne, du ballon libre monté pour les études de l'atmosphère, études qui ont abouti à la rédaction de l'important ouvrage publié sous la direction de MM. Assmann et Berson, véritable monument scientifique élevé à l'aéronautique; c'est l'organisation du sondage périodique de l'atmosphère par ballons sondes, aujourd'hui pratiqué dans toute l'Europe ; c'est l'étude permanente de l'atmosphère par les cerfs-volants organisée dans les observatoires de M. Teisserenc de Bort, à Trappes, et de M. Rotch à Blue-Hill; c'est l'emploi de ballons pour l'étude de certains phénomènes astronomiques; c'est encore le développement de

l'aérostation considérée comme sport par maints amateurs, aujourd'hui passés maîtres; c'est, enfin, l'emploi des ballons dans les guerres les plus récentes.

De tous côtés, les savants, les chercheurs, ont l'esprit tourné vers cette étude si passionnante de l'atmosphère; la Presse scientifique, la Presse sportive, la Presse politique s'occupent de ces questions, et le public, bien renseigné, prend un légitime intérêt à toutes les choses de l'aérostation.

L'affluence du public aux concours de Vincennes a dépassé toutes les prévisions, et ce mouvement du public avait lieu en un moment où les richesses scientifiques, industrielles, artistiques, groupées loin, bien loin des pelouses de Vincennes, devaient offrir tant d'attractions si hautes et si puissantes.

Le succès engendre le succès.

Le mouvement commencé s'accroît; il faut qu'il se continue, il faut que ces concours de Vincennes si brillants aient un lendemain.

Il est donc utile d'examiner sommairement quels enseignements comportent la série des concours de 1900, quels sont les perfectionnements à apporter à l'organisation de ces concours.

§ 2. Enseignements militaires—Les ballons sont un outil de guerre. Faut-il rappeler le rôle des ballons captifs des campagnes de la Révolution, le rôle des ballons libres du siège de Paris ?

Les ballons n'ont pas fait, depuis 1870, de grands progrès comme matériel; mais les concours de 1900 prouvent que des progrès considérables ont été faits pour tout ce qui touche à l'art de la manœuvre du ballon.

Quand on revoit cette histoire de l'aérostation pendant le siège de Paris, on est pénétré d'admiration devant les résultats obtenus par des aéronautes dont un certain nombre étaient improvisés, et exécutaient, après une instruction sommaire et toute théorique, leur première ascension.

Il est certain que l'instruction technique des aéronautes ne peut qu'augmenter les chances de succès; ce serait nier la loi du progrès, que de le contester. Le développement du sport aéronautique offre donc des avantages militaires considérables puisqu'il assure la disposition en temps de guerre d'un personnel nombreux, exercé et éprouvé.

Il est évidemment impossible de comparer les résultats obtenus en 1870-1871 et ceux obtenus en 1900. Les programmes imposés aux concurrents de 1900 sont très divers; le plus souvent on leur demande d'aller très loin; ceux de 1870-1871 sont toujours les mêmes : atteindre une zone de terrain non occupée par l'ennemi. Il suffit, cependant, de jeter un coup-d'œil sur la carte des ascensions du siège pour se rendre compte que bien souvent cette limite a été de beaucoup dépassée.

En outre, en 1870-1871, on a bien pensé à rentrer dans Paris en ballon, mais rien n'a abouti. Or la carte des ascensions du siège montre qu'on a eu, à certains moments, des vents favorables. (Voir page 299.)

Si on se reporte aux résultats des concours de distance minima, on se rendra compte que la question peut être résolue, avec des aéronautes habiles, quand on est maître, dans une certaine mesure, de la zone et du jour de départ.

Il y aurait là, d'ailleurs, matière à organisation d'un concours d'un nouveau genre : laisser la liberté du point de départ, dans une zone déterminée, de l'heure, dans une certaine limite, et donner le lieu d'arrivée.

§ 3. Renseignements sportifs — Les 156 ascensions exécutées dans une durée totale de quatre mois auraient apporté à la science une contribution intéressante si des observations nombreuses et rigoureuses avaient pu être faites par les concurrents et leurs passagers et si tous ces renseignements avaient pu être centralisés.

Il faut malheureusement constater que bien souvent ces renseignements manquent, soit que les observations n'aient pas été faites, soit qu'elles n'aient pas été communiquées.

D'un autre côté, au seul point de vue de l'exécution des concours, il est nécessaire que les données de la course soient rigoureusement vérifiées. Un jugement qui comporte une sanction morale, qui intéresse l'amour-propre des concurrents, ne peut être basé que sur des documents certains, n'offrant aucune prise au doute, aucune possibilité de réclamation.

Le Comité d'organisation avait cherché à recueillir la plus grande somme possible de renseignements ; il avait édicté un certain nombre de règles de contrôle. Elles étaient simples :

- 1° Le concurrent devait déclarer ce qu'il avait fait (livre de bord);
- 2° Il devait faire constater par des témoins ce qui était constatable (certificat d'atterrissage);
- 3° Les instruments enregistreurs donnaient également une intéressante série d'indications.

Or, dans bien des cas, et surtout dans les premiers concours, les renseignements rapportés ont été bien insuffisants ; et il a fallu l'insistance du Comité pour arriver à les compléter.

Le livre de bord a souvent manqué ; d'autres fois ses indications ont été presque nulles.

Certes, les précautions avaient été bien prises; le concurrent recevait un livre de bord en blanc, les certificats en blanc ; il suffisait de noter quelques chiffres en cours de route, d'écrire quelques lignes à l'atterrissage; c'était un minimum mais un minimum indispensable et le Comité était vraiment en droit de l'exiger.

Peut-être dans l'avenir pourra-t-on simplifier un peu l'organisation du contrôle et réduire les pièces à fournir aux suivantes :

- 1° Livre de bord, dont la dernière page serait consacrée au certificat d'atterrissage à faire signer par les autorités du point d'atterrissage ;
- 2° Certificats de route, dont un certain nombre seraient projetés en cours de route

et d'autres remis aux témoins de la descente. Ces certificats devraient tous être renvoyés directement à l'autorité organisatrice des concours.

Mais il semble aussi qu'on doive encourager d'une façon toute spéciale les concurrents qui rapporteront de leur ascension plus que ces renseignements sommaires et qui, en dehors du concours, travailleront pour la science. Le moyen est simple; il consiste à instituer pour chaque concours des récompenses spéciales pour ces observations, récompenses dont on ne saurait trop relever le caractère honorifique et l'importance.

§ 4. Enseignements météorologiques— Quoi qu'il en soit, les concours de 1900 ont néanmoins apporté des renseignements intéressants au point de vue météorologique.

Le premier de ces enseignements vient corroborer une observation souvent faite en suivant la direction de marche des nuages, à savoir que, la plupart du temps, les vents qui régissent dans les régions supérieures de l'atmosphère se manifestent à terre peu après. Pour se servir d'une expression courante, les vents descendent à terre.

Le deuxième enseignement touche la vitesse moyenne de translation obtenue pendant la période des concours (17 juin-9 octobre).

Cette vitesse moyenne est de 26 kilom. 7. Il faut observer que cette vitesse est donnée non par des parcours journaliers, mais par des groupes de ballons partis dans treize journées échelonnées sur la durée des concours.

Si on se borne à prendre dans chacune des courses le concurrent qui a été le plus loin, on obtient une vitesse moyenne de 36 kilom. 3.

Il est intéressant de comparer cette vitesse moyenne avec celle obtenue pendant le siège de Paris (23 septembre 1870-28 janvier 1871).

L'auteur du présent rapport a relevé à l'Exposition universelle (Classe 34), dans l'exposition si émouvante des aéronautes du siège de Paris, les données des 64 ascensions dont on a les résultats⁽¹⁾. En appliquant à ces 64 ascensions les méthodes de calcul des distances et de durée employées pour les concours de Vincennes, on trouve une vitesse moyenne de translation de 39 kilom. 200 à l'heure (distance moyenne, 229 kilomètres, durée moyenne, 5 h. 50).

Ce nombre ne diffère donc pas notablement de celui qui vient d'être donné plus haut, malgré la différence de saison. Or il est manifeste que les vents à terre, pendant la période d'hiver 1870-1871, ont été beaucoup plus violents que ceux de l'été 1900.

La différence signalée entre la moyenne générale des parcours de 1900 (26 kilom. 7) et la moyenne des plus longs parcours (36 kilom. 3) tient essentiellement à ce fait que, dans le dernier chiffre, entrent un très grand nombre de parcours faits à des altitudes

⁽¹⁾ Voir Annexe I.

assez élevées, où les aéronautes ont trouvé des vitesses de vent beaucoup plus considérables que près de terre.

La même raison explique certainement la trop faible différence constatée entre les moyennes de 1870-1871 et celles de 1900. Les parcours de 1870-1871, parcours faits dans un but déterminé, de nuit, le plus souvent, n'ont pas amené les aéronautes à s'élever à de très grandes altitudes. La comparaison doit donc, à ce point de vue, s'établir entre la moyenne générale de 1900 (26 kilom. 700) et la moyenne de 1870-1871 (39 kilom. 200).

CONCLUSION.

Au cours du présent rapport, les questions de préparation et d'organisation des concours d'aérostation ont été examinées en détail. On s'est attaché à faire ressortir les mobiles qui ont guidé les organisateurs, quel était le but poursuivi, à quelles nécessités ils ont été parfois obligés de céder.

L'étude des résultats a montré que leur œuvre a été couronnée d'un plein succès.

Ce succès est dû au Comité consultatif qui a établi le règlement, au Comité d'organisation qui a mené à bien l'exécution du programme posé, au Jury qui a dû fixer une jurisprudence nouvelle appelée dans l'avenir à faire loi dans la matière.

Les organisateurs ont d'ailleurs trouvé dans l'Administration de l'Exposition, plus particulièrement à la Direction générale, dont dépendait le service des sports, plus spécialement encore auprès de M. Mérillon, le Délégué général, qui a soutenu avec un vif intérêt les efforts des Comités, un précieux concours, une grande bienveillance et les plus favorables dispositions envers l'aérostation; ils ont enfin trouvé dans leur Président, le commandant P. Renard, l'âme de ces concours, le guide le plus sûr; une notable part du succès doit lui être attribuée.

Des concurrents nombreux sont venus prendre part à ces concours; ils ont obtenu des résultats qui ont augmenté encore le bon renom aérostatique de la France, résultats qui ont dépassé les espérances des organisateurs.

Pour les membres des Comités et du Jury, unis dans la même pensée, dans la même volonté, ce succès général constitue la meilleure des récompenses.

L'œuvre a été critiquée, elle devait l'être; nul ne peut prétendre arriver du premier coup à la perfection; la pratique, d'ailleurs, amène l'expérience. Le Comité d'organisation a donc profité et des critiques sages, et des leçons de la pratique. Il a, pendant la période d'exécution des concours, amélioré leur fonctionnement, créé des concours nouveaux.

L'examen des résultats a amené également le Comité à signaler des imperfections, à indiquer dans quel sens il semble que les concours de l'avenir pourraient être organisés, en profitant de l'expérience de 1900.

Vers la conquête de l'air tendent les efforts de beaucoup d'hommes éminents; les concours d'aérostation de 1900 ont donné une impulsion nouvelle à ce mouvement

général ; ils ont familiarisé la foule avec ces questions passionnantes ; ils ont contribué dans une large mesure à la connaissance du milieu qu'il faut maintenant conquérir définitivement.

Nous touchons à une époque où l'aérostat, aujourd'hui bouée, mais bouée déjà obéissante, deviendra vaisseau; ce jour-là, l'aérostat bouleversera les mœurs, inversera les conditions de l'existence actuelle. On peut prévoir certaines conséquences de la conquête de l'air, on ne peut les entrevoir toutes ; mais à coup sûr elle constituera une étape considérable dans la marche générale de l'humanité.

(Rapport approuvé par le Comité d'organisation, le 15 décembre 1900.)

ANNEXE I.

TABLEAU DES ASCENSIONS DU SIÈGE DE PARIS.

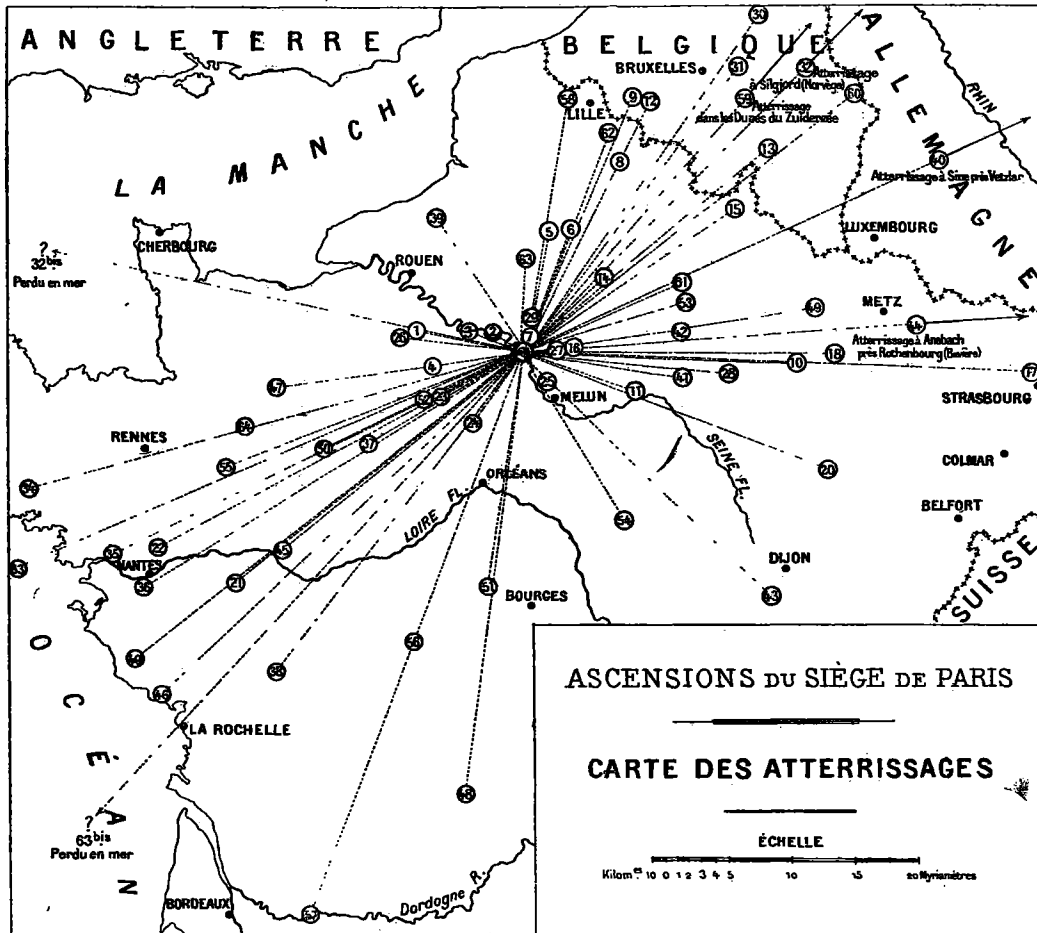


Fig. 63.

TABLEAU DES ASCENSIONS

DU SIÈGE DE PARIS.

ORDRE.	DÉPARTS.			NOMS DES BALLONS	CUBES	PROPRIÉTÉ	NOMS DES AÉRONAUTES.
	LIEUX.	DATES.	HEURES.				
			h. m.		mètres.		MM.
1	Place S ^t -Pierre.	23 sept. 1870	7 45 M.	LE NEPTUNE.	1,200	Administration des postes.	DURUOF (Jules).
2	Boul. d'Italie.	25 sept. 1870.	11 00 M.	LA VILLE-DE-FLORENCE.	1,400	Ministère des trav. publ.	MANGIN (Gabriel).
3	Usine à gaz de la Villette.	29 sept. 1870.	10 30 M.	LES ÉTATS-UNIS.	1,540	Administration des postes.	GODARD (Louis).
4	Usine à gaz de Vaugirard.	30 sept. 1870.	9 30 M.	LE CÉLESTE.	700	M. Giffard, offert aux postes.	TISSANDIER (G.).
5	Place S ^t -Pierre.	7 oct. 1870.	11 00 M.	L'ARMAND-BARBÈS.	1,200	Administration des télégraphes.	TRICHET.
6	Idem.	Idem	11 05 M.	LE GEORGE-SAND.	1,200	Passagers américains.	RÉVILLIOD.
7	Usine à gaz de la Villette.	9 oct. 1870.	2 45 S.	(Non dénommé.)	1,200	M. Piper.	RACINE.
8	Gare d'Orléans.	12 oct. 1870.	8 30 M.	LE WASHINGTON.	2,045	Administration des postes.	BERTEAUX (Albert).
9	Place S ^t -Pierre.	Idem.	9 00 M.	LE LOUIS-BLANC.	1,200	Administration des télégraphes.	FARCOT.
10	Gare d'Orléans.	14 oct. 1870.	9 45 M.	LE GODEFROY-CAVAIGNAC.	2,045	Administration des postes.	GODARD père.
11	Idem.	Idem.	1 15 S.	LE CHRISTOPHE-COLOMB.	2,045	Idem.	TISSANDIER (A.).
12	Idem.	16 oct. 1870.	7 20 M.	LE JULES-FAVRE N° 1.	2,045	Idem.	MUTIN (L.) dit petit GODARD (L.).
13	Idem.	Idem.	9 50 M.	LE JEAN-BART.	2,045	Idem.	LABADIE.
14	Jardin des Tuileries.	18 oct. 1870.	11 45 M.	LE VICTOR-HUGO.	2,000	Idem.	NADAL.
15	Gare d'Orléans.	19 oct. 1870.	9 10 M.	LE LAFAYETTE.	2,045	Idem.	JOSSEC.
16	Jardin des Tuileries.	22 oct. 1870.	11 30 M.	LE GARIBALDI.	2,000	Idem.	IGLÉSIA.
17	Gare d'Orléans.	25 oct. 1870.	8 30 M.	LE MONTGOLFIER.	2,045	Idem.	HERVÉ.
18	Idem.	27 oct. 1870.	9 00 M.	LE VAUBAN.	2,045	Idem.	GUILLAUME.
19	Usine à gaz de la Villette.	Idem.	12 00	LA NORMANDIE.	2,000	Entreprise particulière.	CUZON (René).
20	Gare du Nord.	29 oct. 1870.	12 00	LE COLONEL-CHARRAS.	2,000	Administration des postes.	GILLES.
21	Gare d'Orléans.	2 nov. 1870.	8 45 M.	LE FULTON.	2,045	Idem.	LE GLOENNEC.
22	Gare du Nord.	4 nov. 1870.	9 00 M.	LE FERDINAND-FLOCON.	2,000	Administration des télégraphes.	LOISSET.

POIDS DES DÉPÊCHES.	NOMS DES PASSAGERS.	NOMBRE DE PIÈCES.	NOMS DES COLOMBOPHILES.	ATTERRISSAGE.		DISTANCE PARCOURUE.	DURÉE DE L'ASCENSION.
				LIEUX.	HEURES.		
kilogr.	MM.		MM.		h. m.	kilom.	h. m.
125	Château de Cracouilles, à 6 kilomètres d'Evreux.	11 00 M.	85	3 15
304	Lutz.	3	Van Roosebeke.	Bois de Vernouillet, près Triel (Seine-et-Oise).	2 30 S.	30	3 30
58	Courtin.	6	Cassiers 3, Tractlet 3.	Près Mantes (Seine-et-Oise).	1 30 S.	45	3 00
80	3	Van Roosebeke.	Près Dreux (Eure-et-Loir).	11 50 M.	70	2 20
100	Gambetta (L.), Spuller (E.).	16	(Cassiers 4, Tractlet 12.	Près Montdidier (Somme).	3 30 S.	93	4 30
....	Raynolds, May, Cuzon aîné.	18	Derouard 12, Cassiers 3, Tractlet 3.	Roye, à 18 kilomètres de Montdidier.	4 00 S.	100	4 55
70	Piper, Friedmann.	Entre Pierrefitte et Stains (Seine).	3 05 S.	10	0 20
300	Lefavre, Van Rosebeke.	25	Van Roosebeke 12, Cassiers 3.	Carnières, à 9 kilomètres de Cambrai.	11 30 M.	178	3 00
125	Tractlet.	8	Tractlet 6, Janody 2.	Béclers, province de Hainaut [Belgique].	12 30	228	3 30
400	Kératry, Estancelin, Cochut.	4	(Cassiers 2, Derouard 2.	Brion, à 9 kilomètres de Bar-le-Duc.	2 45 S.	215	5 00
400	Ranc, Ferrand.	10	Derouard.	Montpothier, à 11 kil. de Nogent-sur-Seine.	5 00 S.	90	3 45
195	Malapert, Bureau (Ch.), Ribot.	6	Idem.	Chapelle, province de Hainaut [Belgique].	12 20	225	5 00
270	Daru, Barthélémy.	4	Cassiers.	Dinant, province de Namur [Belgique].	2 45 S.	250	4 55
440	6	Cassiers 3, Derouard 3.	Vic-sur-Aisne (Aisne).	5 30 S.	85	5 45
350	Dulost, de Prunières (G.).	6	Idem.	Lonny, entre Mézières et Rocroi.	11 20 M.	200	2 10
450	De Jouvencel.	6	Van Roosebeke 2, Cassiers 2, Derouard 2.	Quincy-Ségy, à 7 kilomètres de Meaux.	1 30 S.	40	2 00
390	Lapierre, Le Bouedec.	2	Derouard.	Heligenberg, près Strasbourg.	11 40 M.	405	3 10
270	Reitlinger, Cassiers.	23	Baluy 14, Cassiers 3, Taillet 4, Derouard 2.	Près Commercy (Meuse).	1 00 S.	245	4 00
....	Wœrth, Manceau, Oudin.	7	Manceau.	Près Verdun (Meuse).	3 05 S.	232	3 50
460	6	Derouard 2, Van Roosebeke 4.	Montigny-le-Roi, à 22 kilomètres de Langres.	5 00 S.	260	5 00
250	Cézanne.	Tétard.	Cossé, près Chemillé et Cholet.	2 30 S.	295	5 45
130	Lemercier de Jauvelle.	Pichon,	Nort, près Châteaubriant (Loire-Inférieure).	3 45 S.	330	6 45

ORDRE.	DÉPARTS.			NOMS DES BALLONS.	CUBES.	PROPRIÉTÉ.	NOMS DES AÉRONAUTES.
	LIEUX.	DATES.	HEURES.				
			h. m.		mètres.		MM.
23	Gare d'Orléans.	4 nov. 1870.	2 15 S.	LE GALILÉE.	2,045	Administration des postes.	BUSSON.
24	Gare du Nord.	6 nov. 1870.	9 45 M.	LA VILLE-DE CHÂTEAUDUN.	2,000	Idem.	Bosc.
25	Usine à gaz de la Villette.	7 nov. 1870.	10 00 M.	(Non dénommé.)	1,200	M. Piper.	PIPER.
26	Gare d'Orléans.	8 nov. 1870.	8 30 M.	LA GIRONDE.	2,045	Administration des télégraphes.	GALLEY.
27	Idem.	12 nov. 1870.	9 15 M.	LE DAGUERRE.	2,000	Administration des postes.	JUBERT.
28	Idem.	Idem.	9 20 M.	LE NIEPCE.	2,045	Idem.	PAGANO.
29	Gare du Nord.	18 nov. 1870.	11 15 S.	LE GÉNÉRAL-ULRICH.	2,000	Idem.	LEMOINE père.
30	Gare d'Orléans.	21 nov. 1870.	1 00 M.	L'ARCHIMÈDE.	2,045	Idem.	BUFFET.
31	Usine à gaz de Vaugirard.	23 nov. 1870.	11 00 M.	L'ÉGALITÉ.	3,000	Entreprise particulière.	DE FONVIELLE (W.).
32	Gare du Nord.	24 nov. 1870.	11 45 S.	LA VILLE-D'ORLÉANS.	2,000	Administration des postes.	ROLLIER (Paul).
32 ^{bis}	Gare d'Orléans.	28 nov. 1870.	11 15 S.	LE JACQUART.	2,045	Idem.	PRINCE.
33	Gare du Nord.	30 nov. 1870.	11 30 S.	LE JULES-FAVRE N° 2.	2,000	Idem.	MARTIN.
34	Idem.	1 ^{er} déc. 1870.	5 15 M.	LA BATAILLE-DE-PARIS.	2,000	Administration des télégraphes.	POIRRIER.
35	Gare d'Orléans.	2 déc. 1870.	6 00 M.	LE VOLTÁ.	2,045	Ministère de l'inst. publ.	CHAPELAIN.
36	Idem.	5 déc. 1870.	1 00 M.	LE FRANKLIN.	2,045	Administration des postes.	MARCIA.
37	Idem.	7 déc. 1870.	1 00 M.	LE DENIS-PAPIN.	2,045	Idem.	DOMALIN.
38	Gare du Nord.	Idem.	6 00 M.	L'ARMÉE-DE-BRETAGNE.	2,000	Administration des télégraphes.	SUREL DEMONCHAMPS.
39	Idem.	11 déc. 1870.	2 15 M.	LE GÉNÉRAL-RENAULT.	2,000	Administration des postes.	JOGNIEREY.
40	Idem.	15 déc. 1870.	4 55 M.	LA VILLE-DE-PARIS.	2,000	Idem.	DELAMARNE.
41	Gare d'Orléans.	17 déc. 1870.	1 20 M.	LE PARMENTIER.	2,045	Idem.	PAUL (Louis).

POIDS DES DÉPÊCHES.	NOMS DES PASSAGERS.	NOMBRE DE PIGEONS.	NOMS DES COLOMBOPHILES.	ATTERRISSAGE.		DISTANCE PARCOURUE.	DURÉE DE L'ASCENSION.
				LIEUX.	HEURES.		
kilogr.	MM.		MM.		h. m.	kilom.	h. m.
420	Antonin.	Garnier-Pagès.	Fresnay-le-Gilmert, près Chartres.	6 00 S.	80	4 15
455	Van Roosebeke 3, Derouard 3.	Réclainville, près Châteaudun.	5 00 S.	70	7 15
....	Friedmann, Juteau.	Entre Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville.	2 00 S.	27	4 30
60	Herbault, Barry, Gambès.	Gaudreville-la-Rivière, près Evreux.	3 40 S.	98	6 10
260	Nobécourt, Pieron et son chien.	30	Nobécourt 17, Laurent 13.	Ferme de Jossigny, près Lagny.	2 00 S.	25	4 45
....	Dagron, Fernique, Poisot, Gnochi.	Coole, près Vitry-le-François.	3 30 S.	160	6 10
80	Bienbar (J.), Chaponille (T.).	34	Bègue 10, Laurent 4, Vauris 8, Cassiers 7, Caillât 2, Derouard 3.	Luzarches, près Pontoise.	8 00 M.	25	8 45
220	Saint-Valry, Joudas (A.).	21	S ^t -Valry 16, Deshayes 5.	Casterlé, province d'Anvers [Belgique].	6 45 M.	325	6 45
....	Villantrais, Dubreuil, Bunel, Rouzé.	12	Derouard.	Louvain [Belgique].	2 15 S.	290	3 15
250	Béziers.	6	Deshayes 3, Vauris 3.	Silgjord [Norvège].	1 00 S.	1,200	14 40
250	Perdu en mer au large de Plymouth(?).
50	Ducauroy.	10	Bègue 7, Peters 3.	Locmaria (Île de Belle-Ile).	8 00 M.	438	8 30
....	Lissajoux, Hioux.	Grandchamps, près Vannes.	12 00	408	6 45
....	Janssen (J.).	Savenay, près Saint-Nazaire.	11 30 M.	360	5 30
100	D'Andrecourt.	6	Goyet.	Saint-Aignan, à 13 kilomètres de Nantes.	8 00 M.	355	7 00
55	Montgailhard, Debort, Robert.	3	Derouard.	La Ferté-Bernard (Sarthe).	6 30 M.	145	5 30
400	Alavoine.	6	Goyet.	Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).	11 00 M.	320	5 00
100	Wolf, Larmajat.	12	Cassiers 6, Caillât 2, Vauris 2, Bocheron 2.	Baillolet, près Neufchatel-en-Bray (S.-I.).	5 30 M.	120	3 15
65	Billebault, Morel (L.).	12	Pichon 4, Seanbare 4, Tétard 4.	Sine, près Vetzlar, duché de Nassau [Prusse].	11 00 M.	485	6 15
150	Lepère, Desdouet.	4	Van Roosebeke 2, Deshayes 2.	Gourgançon, près Épernay.	9 00 M.	125	7 40

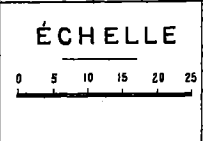
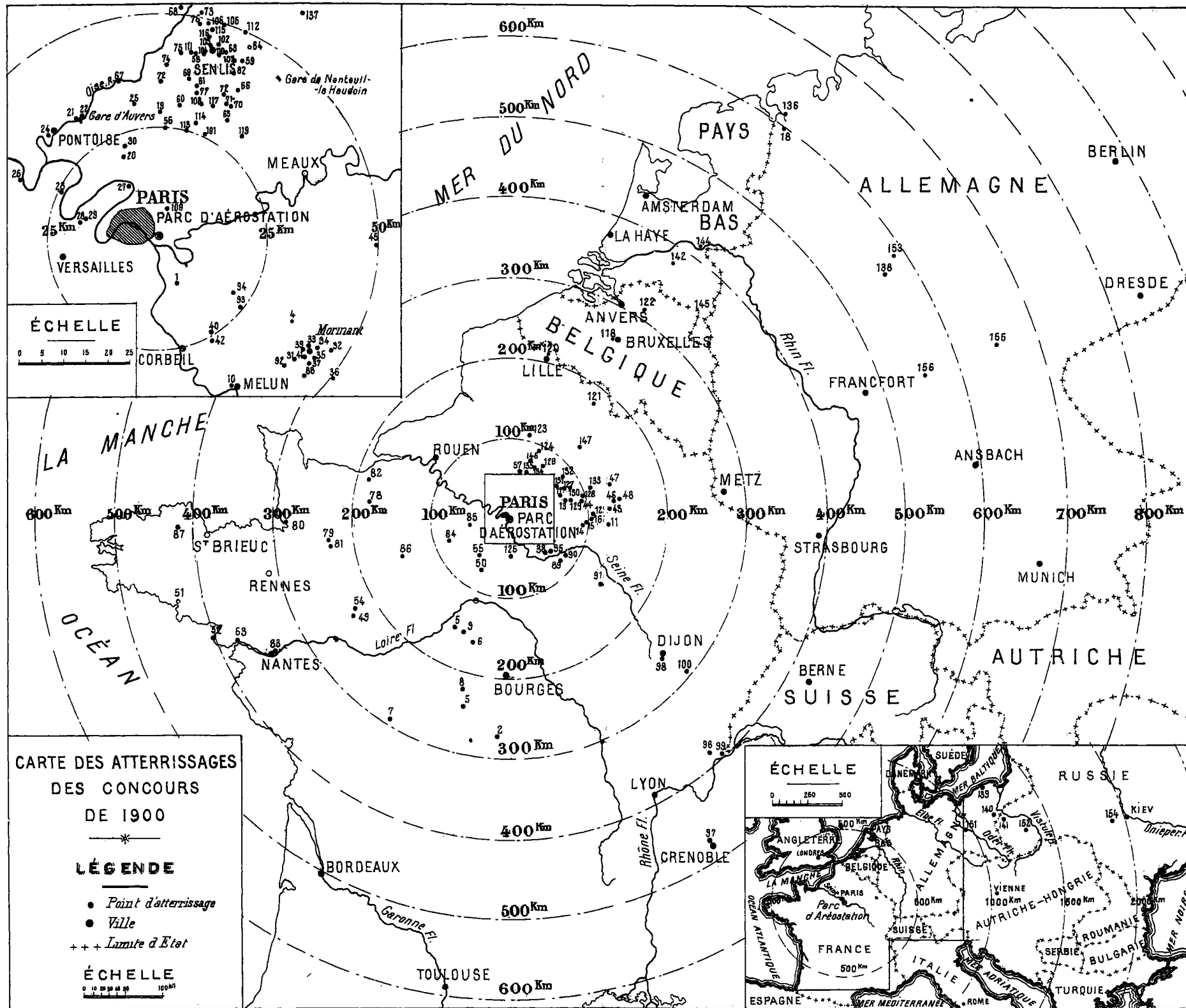
ORDRE.	DÉPARTS.			NOMS DES BALLONS.	CUBES.	PROPRIÉTÉ.	NOMS DES AÉRONAUTES.
	LIEUX.	DATES.	HEURES.				
42	Gare d'Orléans.	17 déc. 1870.	1 25 M.	LE GUTTEMBERG.	2,045	Administration des postes.	MM. PERRUCHON.
43	Idem.	18 déc. 1870.	5 00 M.	LE DAVY.	2,045	Idem.	CHAUMONT.
44	Gare du Nord.	20 déc. 1870.	2 30 M.	LE GÉNÉRAL-CHANZY.	2,000	Idem.	VERRECHE (L.).
45	Gare d'Orléans.	22 déc. 1870.	2 00 M.	LE LAVOISIER.	2,045	Idem.	SAUVEUR-LEDRET.
46	Gare du Nord.	23 déc. 1870.	4 45 M.	LA DÉLIVRANCE.	2,000	Idem.	GAUCHET (E.).
47	Gare d'Orléans.	24 déc. 1870.	3 00 M.	LE ROUGET-DE-LISLE.	2,045	Administration des télégraphes.	YAHN.
48	Idem.	27 déc. 1870.	3 45 M.	LE TOURVILLE.	2,045	Administration des postes.	MOUTET.
49	Idem.	29 déc. 1870.	4 00 M.	LE BATARD.	2,045	Idem.	RÉGINENCL.
50]	Gare du Nord.	31 déc. 1870.	5 00 M.	L'ARMÉE-DE-LA-LOIRE.	2,000	Idem.	LEMOINE fils.
51	Idem.	3 janv. 1871.	6 45 M.	LE MERLIN-DE-DOUAL.	2,000	M. Edm. Tarbé.	TARBÉ (E.).
52	Gare d'Orléans.	4 janv. 1871.	4 00 M.	LE NEWTON.	2,045	Administration des postes.	OURS (Aimé).
53	Idem.	9 janv. 1871.	3 50 M.	LE DUQUESNE.	2,045	Idem.	RICHARD.
54	Gare du Nord.	10 janv. 1871.	3 30 M.	LE GAMBETTA.	2,000	Idem.	DUVIVIER (Ch.).
55	Gare d'Orléans.	11 janv. 1871.	3 30 M.	LE KLÉBER.	2,045	Idem.	Roux.
56	Idem.	13 janv. 1871.	12 30	LE MONGE.	2,045	M. Guigneur.	RAOUL.
57	Gare du Nord.	Idem.	3 30 M.	LE GÉNÉRAL-FAIDHERRE.	2,000	Administration des postes.	VAN SEYMOUTIER.
58	Gare d'Orléans.	15 janv. 1871.	3 00 M.	LE VAUCANSON.	2,045	Idem.	CLARIOT (André).
59	Gare du Nord.	16 janv. 1871.	7 00 M.	LE STEENACKERS.	2,000	Idem.	VIBERT.
60	Idem.	18 janv. 1871.	3 30 M.	LA POSTE-DE-PARIS.	2,000	Idem.	TURBIAUX.
61	Idem.	20 janv. 1871.	5 15 M.	LE GÉNÉRAL-BOURBAKI.	2,000	Idem.	MANGN(Th.).
62	Gare de l'Est.	22 janv. 1871.	3 15 M.	LE GÉNÉRAL-DAUMESNIL.	2,045	Idem.	ROBIN.
63	Idem.	24 janv. 1871.	3 16 M.	LE TORICELLI.	2,000	Idem.	BELY.
63 ^{bis}	Gare du Nord.	27 janv. 1871.	3 30 M.	LE RICHARD-WALLACE.	2,000	Idem.	LACAZE (Emile).
64	Gare de l'Est.	28 janv. 1871.	5 45 M.	LE GÉNÉRAL-CAMBRONNE.	2,045	Idem.	TRISTAN.

POIDS DES DÉPÊCHES.	NOMS DES PASSAGERS.	NOMBRE DE PIÈCES.	NOMS DES COLOMBOPHILES.	ATTERRISSAGE.		DISTANCE PARCOURUE.	DURÉE DE L'ASCENSION.
				LIEUX.	HEURES.		
....	MM. d'Almeida, Lévy, Louisy.	6	Vauris 5, Deshayes 1.	Ferme de Montpreux, près Épernay.	9 00 M.	120	7 35
25	Deschamps.	Fussey, près Nuits-St-Georges.	10 45 M.	270	5 45
25	De l'Épinay, Jullac, Jouffroy.	4	Vendenheuvel.	Aosbach, près Rothenbourg [Bavière].	10 00 M.	600	7 30
175	De Boisdeffre (Raoul).	6	Laurent 3, Nobécourt 3.	Beaufort (Maine-et-Loire).	9 00 M.	250	7 00
110	Reboul.	4	Derouard.	L'Angle, près La Roche-sur-Yon (Vendée).	10 45 M.	395	6 00
....	Glachant, Garnier.	Loisivrière, près Laferté-Macé (Orne).	9 00 M.	200	6 00
160	Miège, Saint-Delaleux.	4	Bègue.	Eymoutiers, près Limoges.	1 00 S.	350	9 15
110	Ducoux.	4	Pergeaux,	La Mothe-Achard (Vendée).	10 00 M.	390	6 00
232	Montbizot, près Le Mans.	1 00 S.	175	8 00
....	Griseaux.	Massay, près Vierzon (Cher).	3 30 S.	190	8 45
310	Amable, Brousseau.	4	Nobécourt.	Champlier, près Digny et Dreux.	11 15 M.	88	7 15
150	Aymand, Chemin, Lallemand.	4	Pichon,	Ludes, près Reims (Marne).	11 00 M.	130	7 10
240	Lefebure de Fourcy.	3	Derouard.	Ouagne, près Avallon (Yonne).	2 30 S.	155	11 00
160	Dupuy.	3	Pergeaux.	Montigné-le-Brillant, près Laval.	9 15 M.	253	5 15
....	Guignier, Carnaud (J.).	2	Têtard.	Arpheilles, près Châteauroux.	8 00 M.	230	7 30
60	Hurel et 5 chiens : Maréchal 3, Nicolas 1, Petit-Claire 1.	2	Hurel.	Saint-Avit-de-Soulège, près Libourne.	2 00 S.	478	10 30
75	Valade, Delente.	3	Nobécourt.	Erquinghem-sur-Lys, près Armentières.	11 00 M.	205	8 00
....	Gobron.	IDunes de Zuiderzée [Hollande].	10 00 M.	460	3 00
70	Clairay, Cavailhon.	3	Goyet.	Limbourg [Belgique].	10 00 M.	330	6 30
125	Boisenfray.	4	Balny.	Auménancourt-le-Grand, près Reims.	2 15 S.	132	9 00
280	3	Goyet.	Marchiennes-au-Pont, près Charleroi.	8 00 M.	180	4 45
230	3	Caillât.	Fumechon, près Clermont.	11 00 M.	72	8 00
220	2	Derouard.	Perdu en mer au large de La Rochelle (?)
20	Mayenne (Mayenne).	1 00 S.	225	7 15

ANNEXE II.

TABLEAU GÉNÉRAL DES ASCENSIONS DES CONCOURS D'AÉROSTATION DE 1900.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	CUBE des BALLONS.	NOMS DES AÉRONAUTES.	ALTITUDES MAXIMA.		DURÉE DE L'ASCENSION.	DISTANCE PARCOURUE.	LIEUX D'ATTERRISSAGE.	PERSONNEL.
			mètres.	MM.				
CONCOURS DE DURÉE DU 17 JUIN 1900.								
1	1,790	NICOLLEAU	1,000	0 35	11	Valenton (Seine-et-Oise).....	4	
2	2,310	BALSAN	4,000	18 04	270	Boussag-Bourg (Creuse).....	3	
3	869	BALZON	1,200	9 42	155	Dhuizon (Loir-et-Cher).....	1	
4	1,730	JUCHMÉS	2,000	3 45	36	Verneuil-l'Étang(Seine-et-Marne)..	3	
5	1,550	J. FAURE	3,400	16 47	240	Arthon (Indre).....	2	
6	1,000	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	1,000	5 44	162	Pierrefitte-sur-Sauldre (L.-et-C.)..	1	
7	1,129	DU PONT DE GOULT-SAUSSINE.	2,000	14 28	290	Montamisé (Vienne).....	2	
8	565	BLANCHET	900	8 19	218	Saint-Pierre-des-Lamps (Indre)..	1	
9	1,616	DE LA VAULX	800	7 55	152	Neung-sur-Beuvron (Indre)	2	
10	540	REVERTEGAT	1,000	2 11	37	Le Mée (Seine-et-Marne).....	1	
CONCOURS D'ALTITUDE DU 24 JUIN 1900.								
11	2,310	BALSAN	5,604	2 45	126	Vassimont (Marne).....	2	
12	1,730	JUCHMÉS	3,744	2 37	106	Etoges (Marne),	3	
13	1,630	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	3,604	3 15	73	Château-Thierry (Aisne).....	2	
14	1,850	NICOLLEAU	4,500	2 37	93	Charleville (Marne).....	3	
15	1,043	FAURE	4,637	2 03	98	Saint-Prix (Marne).....	2	
16	1,166	FRIANT	4,317	2 23	105	Férebriauges (Marne).....	2	
17	870	LOUET	2,316	2 01	70	Bussiares (Aisne).....	1	
18	1,616	DE LA VAULX	3,848	15 02	600	Borsum (Hanovre).....	1	
CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 15 JUILLET 1900.								
19	950	MAYAUDON	1,950	3 20	28,5	Champlatreux (Seine-et-Oise)...	3	
20	2,310	BALSAN	1,960	2 22	20	Andilly (Seine-et-Oise).....	3	
21	840	GUFFROY	2,170	3 54	32	Auvers (Seine-et-Oise).....	1	
22	1,630	DE LA VAULX	1,860	2 02	32,5	Auvers (Seine-et-Oise).....	3	
23	450	J. FAURE	1,580	3 15	24,5	Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise)...	1	
24	1,616	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	1,840	3 28	34	Plaine Saint-Martin (Seine-et-Oise)	5	
25	320	HERVIEU	1,060	4 10	31	Saint-Martin-du-Tertre (S.-et-O.)..	1	
26	900	BALZON	1,550	3 08	34	Villennes (Seine-et-Oise).....	2	
27	600	NICOLAS	1,630	1 26	14	Villeneuve-la-Garenne (Seine)...	2	
28	650	LELOUP,	1,670	1 51	18	Plaine de la Fouilleuse (S.-et-O.)..	2	
29	450	GASS,	1,540	2 10	17	Rueil (Seine-et-Oise).....	1	
30	600	BLANCHET	1,580	2 03	21	Andilly (Seine-et-Oise).....	1	



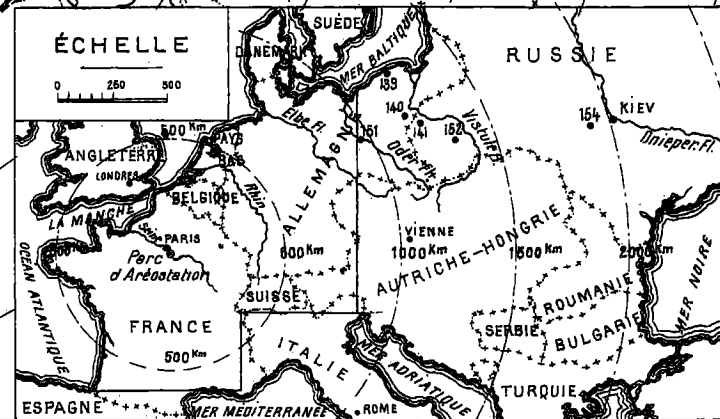
**CARTE DES ATERRISSAGES
DES CONCOURS
DE 1900**

LÉGENDE

- Point d'atterrissage
- Ville
- ++ Limite d'État

ÉCHELLE

0 10 20 30 40 100 Km



NUMÉRO DE L'ASCENSION.	CUBE des BALLONS.	NOMS DES AÉRONAUTES.	ALTITUDES	DURÉE	DISTANCE	LIEUX D'ATTERRISSAGE.	PERSONNEL.
			MAXIMA.	DE L'ASCENSION.	PARCOURUE.		
	mètres.	MM.	mètres	h. m.	kilom.		
CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 22 JUILLET 1900.							
31	1,843	COROT	2,260	2 20	42	Mormant (Seine-et-Marne)....	5
32	2,310	BALSAN	2,050	2 39	47	Quiers (Seine-et-Marne).....	4
33	1,630	DE LA VAULX	2,310	2 16	41	Mormant (Seine-et-Marne)....	4
34	1,043	J. FAURE	2,170	2 53	45	Ozouer-le-Repos (Seine-et-Marne)	3
35	775	DARTOIS	2,060	2 22	44	Mormant (Seine-et-Marne)....	1
36	1,166	DU PONT DE GOULT-SAUSSINE.	2,280	2 36	50	Fontenailles (Seine-et-Marne)..	2
37	570	WAGNER	1,540	2 09	44	Mannuse (Seine-et-Marne)....	1
38	900	BALZON	2,060	4 15	63	Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne)	2
39	790	CARTON	2,270	2 17	41	Mormant (Seine-et-Marne).....	1
40	450	PIÉTRI	1,950	1 46	24	Combs-la-Ville (Seine-et-Oise)..	1
41	840	GUFFROY.....	2,340	2 10	42	Mormant (Seine-et-Marne)....	3
42	650	LELOUP	1,680	1 23	25	Moissy-Cramayel (Seine-et-Oise).	2
CONCOURS D'ALTITUDE DU 29 JUILLET 1900.							
43	1,630	DE LA VAULX	4,560	2 40	128	Champigneul (Marne).....	2
44	950	J. FAURE.....	4,870	2 00	93	Dormans (Marne).....	2
45	650	LELOUP	3,150	1 20	50	Coulommiers (Marne).....	1
46	1,616	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	4,960	2 35	133	Aigny (Marne).....	3
47	2,310	BALSAN	5,060	2 45	134	Prunay (Marne).....	3
48	1,843	JUCHMÉS	5,220	2 52	138	Les Grandes-Loges (Marne)....	2
CONCOURS DE DISTANCE DU 12 AOÛT 1900.							
49	1,843	JUCHMÉS	2,200	10 00	235	Bazouges (Sarthe).....	4
50	650	LELOUP	1,550	3 25	62	Orlu (Indre-et-Loire).....	2
51	1,630	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	1,660	15 05	432	Landevant (Morbihan).....	1
52	3,300	DE LA VAULX	1,850	13 25	405	Cocheau, c ^e de la Turballe (L.-I.).	4
53	1,616	J. FAURE	2,960	15 52	378	Donges (Loire-Inférieure).....	2
54	1,043	DE LA VALETTE	2,060	9 50	230	Crosnières (Sarthe).....	2
55	535	BLANCHET	1,500	3 44	60	Allainville (Seine-et-Oise).....	1
CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 19 AOÛT 1900. (Avec escale intermédiaire.)							
56	2,310	BALSAN	760	2 25	25	Fontenay-lès-Louvres (S.-et-O.)..	4
57	1,050	COROT	1,570	4 32	60	Bazécourt (Oise).....	3
58	1,843	JUCHMÉS	3,050	3 00	42	Saint-Léonard-près-Senlis (Oise),	4
59	600	SUTTER	3,360	2 18	44	Borest (Oise).....	1
60	650	LELOUP	2,040	2 25	30	Fosses (Seine-et-Oise).....	1
61	600	NICOLAS	3,080	2 30	35	La Chapelle-en-Serval (Oise)...	2
62	570	E. GODARD	3,060	2 50	41	Forêt d'Ermenonville (Oise)....	1
63	1,630	DE LA VAULX	3,250	2 47	44	Senlis (Oise).....	3

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	CUBE des BALLONS.	NOMS DES AÉRONAUTES.	ALTITUDES	DURÉE	DISTANCE	LIEUX D'ATTERRISSAGE.	PERSONNEL.
			MAXIMA.	DE L'ASCENSION.	PARGOURE.		
	mètres.	MM.	mètres.	h. m.	kilom.		
CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 19 AOÛT 1900. (Avec escale intermédiaire.) [Suite.]							
64	1,043	J. FAURE	3,870	2 42	47	Montépilloy (Oise).....	3
65	1,200	FRIANT	3,560	3 25	31	Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne) ..	2
66	1,616	DE LA VALETTE	4,240	2 27	38	Charlepont (Oise)	4
67	840	GUFFROY	3,040	4 47	37	Persan-Beaumont (Seine-et-Oise) ..	3
68	950	DE LA MAZELIÈRE	3,280	3 52	53	Villers-Saint-Paul (Oise).....	2
69	450	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR ..	2,670	2 45	36	Orry-la-Ville (Oise)	1
70	950	MAYAUDON	3,170	2 54	36	Plailly (Oise).....	3
71	700	PIÉTRI	3,510	2 40	34	Plailly (Oise).....	1
72	720	DELAGARDE	2,410	3 08	35	Lamorlaye (Oise).....	1
73	458	LASSAGNE	2,430	3 29	51	Orry-la-Ville (Oise).....	1
74	900	TIBERGHEN	2,490	2 57	39	Chantilly (Oise).....	2
75	417	CRUCIÈRE	1,380	3 40	42	Saint-Firmin (Oise).....	1
76	520	A. SAINT-AUBIN	2,640	3 25	49	Fleurines (Oise).....	1
77	450	GASS	2,860	2 22	34	Le-Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise) ..	1
CONCOURS DE DURÉE DU 26 AOÛT 1900.							
78	1,616	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR ..	2,460	3 45	180	Neauphle-sur-Dives (Orne)....	1
79	1,843	COROT	2,050	5 25	235	Montsours (Mayenne).....	3
80	1,630	J. FAURE	2,270	5 33	290	Genets (Manche).....	2
81	840	GUFFROY	1,160	4 37	230	Céaucé (Orne).....	1
82	950	DE LA MAZELIÈRE	2,080	3 05	185	Les Anthieux (Orne).....	2
83	1,730	JUCHMÉS	1,860	11 52	350	Riaille (Loire-Inférieure).....	3
84	1,610	SAUNIÈRE	1,040	1 25	80	Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).....	2
85	700	SAUNIÈRE	1,300	1 40	50	Garancières (Seine-et-Oise) ..	1
86	2,310	BALSAN	1,060	5 25	150	Dame-Marie (Orne).....	2
87	3,300	DE LA VAUX	1,260	6 45	420	Graces (Côtes-du-Nord)	5
CONCOURS DE DISTANCE DU 9 SEPTEMBRE 1900.							
88	650	LELOUP	2,130	3 40	45	Bréau (Seine-et-Marne).....	1
89	1,730	NICOLLEAU	1,290	5 15	82	Sergines (Yonne).....	3
90	1,616	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR ..	1,560	5 25	83	Baby (Seine-et-Marne) .. .	3
91	1,610	HERVIEU	450	15 36	148	Saint-Phal (Aube) .. .	3
92	720	MUNEROT	1,170	4 41	40	Saint-Méry (Seine-et-Marne)...	2
93	900	BALZON	1,310	2 14	24	Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) ..	2
94	600	E. SAINT-AUBIN	1,480	1 47	21	Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne) ..	2
95	417	CRUCIÈRE	1,140	4 48	63	Salins (Seine-et-Marne).....	1
96	1,043	FAURE	3,850	19 41	385	Giron (Ain)	1
97	1,630	DE LA VAUX	4,070	22 29	473	Sassenage (Isère).....	2
98	1,200	DUBOIS	1,740	13 31	261	Longvic (Côte-d'Or).....	3
99	2,310	BALSAN	4,880	21 00	398	Challex (Ain).....	4
100	1,843	JUCHMÉS	2,960	19 10	293	Billey (Côte-d'Or).....	3

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	CUBE des BALLONS.	NOMS DES AÉRONAUTES.	ALTITUDES MAXIMA.	DURÉE DE L'ASCENSION.	DISTANCE PARCOURUE.	LIEUX D'ATTERRISSAGE.	PERSONNEL.
CONCOURS DE DISTANCE MINIMA DU 16 SEPTEMBRE 1900.							
(Point fixé par l'aéronaute.)							
101	890	HAMUG.	1,200	1 45	49	Épiais-les-Louvres (Seine-et-Oise)	2
102	700	PIÉTRI.	2,850	1 57	48,5	Chamant (Oise).....	1
103	775	DARTOIS FILS	1,800	1 55	49	Sentis (Oise)	2
104	458	LASSAGNE	1,900	2 52	44	Courteuil (Oise).....	1
105	600	SUTTER	1,650	2 57	50,5	Villers-Saint-Frambourg (Oise).	3
106	720	DELGARDE	2,350	3 17	55	Fleurines(Oise).....	2
107	750	MAYAUDON	1,900	2 35	44,5	Borest(Oise).....	2
108	790	LACHAMBRE	1,700	2 13	44,5	Survilliers (Seine-et-Oise).....	2
109	450	J. FAURE	800	1 05	24	Noisy-le-Sec (Seine-et-Oise)...	1
110	900	LOUET.....	1,250	2 62	57	Sentis (Oise).....	2
111	650	J. LELOUP	730	3 20	44	Sentis (Oise).....	2
112	840	DE LA VALETTE	1,800	3 03	50	Rully (Oise).....	2
113	320	ROUSSEL	450	1 42	55	Louvres (Seine-et-Oise).....	1
114	600	E. SAINT-AUBIN	550	1 40	49	Villeron (Seine-et-Oise).....	1
115	450	GASS	950	3 00	44,5	Fleurines (Oise).....	1
116	417	CRUCIÈRE.....	1,100	2 20	44	Sentis (Oise).....	1
117	520	A. SAINT-AUBIN	1,600	2 05	38	Plailly (Oise).....	1
CONCOURS DE DURÉE DU 16 SEPTEMBRE 1900.							
118	2,310	BALSAN	3,540	35 09	260	Laeken (Belgique).....	2
119	1,843	JUCHMÉS	3,780	16 05	30	Saint-Mard (Seine-et-Oise)....	2
120	1,630	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	4,460	18 00	210	Verlinghem (Nord),	2
121	1,166	MAISON	2,850	17 49	175	Etrœungt (Nord).....	3
122	1,616	DE LA VAULX	3,570	17 50	310	Pœaerlé (Belgique)	1
123	1,610	HERVIEU	3,450	17 51	105	Andechy (Somme).....	2
124	950	DE LA MAZELIÈRE	3,070	15 08	90	Morlincourt (Oise),	1
125	1,043	J. FAURE.....	6,060	16 23	48	Milly (Seine-et-Oise).....	1
CONCOURS D'ALTITUDE DU 23 SEPTEMBRE 1900.							
126	1,616	J. FAURE	2,433	6 10	78	Saint-Crépin-aux-Bois (Oise)...	4
127	1,630	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	5,281	3 06	77	La Croix (Aisne).....	2
128	3,000	BALSAN	⁽¹⁾ 8,417	3 25	98	Passy-Grigny (Marne).....	2
129	1,843	JUCHMÉS	6,867	2 58	78	Bresles (Aisne).....	2
130	1,166	LACHAMBRE	5,400	3 25	83	Nanteuil N. D. (Aisne).....	2
131	1,730	COROT	3,252	3 08	72	Neully-Saint-Front (Aisne)....	4
132	950	DE LA VALETTE	2,860	3 20	81	Cugny(Aisne).....	2
133	3,300	DE LA VAULX	6,820	3 44	107	Romigny (Marne).....	2
134	900	BALZON	2,010	4 05	71	Compiègne (Oise).....	1
135	650	LELOUP	2,860	3 40	62	Chevrières (Oise).....	1

⁽¹⁾ En tenant compte pour cette ascension de toutes les corrections, l'altitude calculée est de 8,558 mètres.

NUMÉRO DE L'ASCENSION.	CUBE des BALLONS.	NOMS DES AÉRONAUTES.	ALTITUDES MAXIMA.	DURÉE DE L'ASCENSION.		DISTANCE PARCOURUE.	LIEUX D'ATTERRISSAGE.	PERSONNEL.
				mètres.	h. m.			
CONCOURS DE DISTANCE DU 30 SEPTEMBRE 1900.								
136	960	CONTOUR	1,300	11	35	610	Pogum (Hanovre).....	2
137	1,166	VERNAUCHET	1,160	1	30	60	Glaignes (Oise)....	2
138	1,843	JUCHMÈS	3,160	9	32	560	Warburg (Westphalie).....	3
139	3,000	BALSAN	5,600	22	38	1,222	Embouch. de la Léba (Poméranie)	2
140	1,616	J. FAURE	4,250	20	17	1,183	Mamlitz cercle de Schubin (Prusse)	1
141	1,630	DE LA VAULX.....	4,500	21	34	1,237	Bresc Nouyaski, Varsovie (Russie),	1
142	950	DE LA VALETTE	2,000	9	14	380	Bois-le-Duc (Belgique).....	2
143	1,043	DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR	2,070	14	20	850	Goldort (Schleswig).....	1
144	1,730	BLANCHET	2,650	11	28	415	Walburg (Hollande),.....	2
145	1,610	HERVIEU	2,060	5	52	350	Bergeyk (Belgique)	2
146	900	BALZON	1,200	1	51	76	Coudun (Oise).....	2
147	700	HERVIEU	1,250	1	47	62	Orrouy (Oise)	2
CONCOURS DE DISTANCE ET DE DURÉE DU 9 OCTOBRE 1900.								
148	950	LACHAMBRE ⁽¹⁾	1,260	1	15	30	Villeroiy (Seine-et-Marne).....	2
149	1,050	COROT ⁽¹⁾	1,870	2	48	48	Betz (Oise).....	3
150	950	E. GODARD ⁽¹⁾	860	2	22	42	Mont-Lévêque (Oise)	3
151	1,616	J. FAURE	4,560	19	24	950	Schildo (Brandebourg).....	1
152	3,000	BALSAN	6,650	27	05	1,345	Opæzno (Russie)	2
153	1,610	HERVIEU	4,200	18	33	585	Beverungen (Westphalie).....	2
154	1,620	DE LA VAULX.....	5,750	35	45	1,925	Rorostychew (Russie)	2
155	1,166	MAISON	2,770	16	38	650	Keubrod (Thuringe)	2
156	1,843	JUCHMÈS,	4,000	16	30	550	Weiter-Schildeg (Bavière).....	2

⁽¹⁾ Ballons-pilotes

II — CONCOURS DE COLOMBOPHILIE.

Comité d'organisation.

Président. M. DEROUARD (Prosper), président de la Fédération colombophile de la Seine.

Vice-Président. M. SAURET (Guillaume), président de la Société *l'Hirondelle*.

Rapporteur. M. le D^r CONIL (Paul), ancien président de la Fédération colombophile de la Seine.

Secrétaire. M. MONNERET (Maurice), secrétaire de la Société *l'Hirondelle du Temple*.

Trésorier. M. CLAVEAU (Eugène), président d'honneur de la Société *le Roitelet*.

MM. LECARON (Maurice), vice-président de la Fédération colombophile de la Seine; VANROOSEBECKE (Louis), président de la Société *l'Éclair*; PETIT (Jules); ROUGEOREILLE (Théophile); DARTOIS (Alfred); DUBOIS (Léon), président de la Société *l'Hirondelle du Temple*; DELONGUE (Louis-Michel), trésorier de la Société *la Française*; BAYSSAT (Pierre); BAËTE (Charles); HENRICH (Joseph); GRANVAUX (Pierre); SALÉRIAUD (Martial); ÉLIE (Auguste); LAPORTE (Antoine); MARTIN

(Paul), vice-président de la Société *l'Aigle*; COTÉ (Henri); vice-président de la Société *les Rapides de Montreuil*; MAURICE (Alphonse), président de la Société *les Rapides de Montreuil*; GOYWAERTS (Eugène); COLLET (Louis); LECLERC (Charles), président de la Société *la Flèche*; CARON (Eugène); GEORGET (Louis); PLAIVOËT; Louis (Eugène), président de la Société *le Roitelet*; GOYET (Jean), président de la Société *la Colombe de Paris*.

Emplacement des lâchers. — Enceinte du parc d'aérostation de Vincennes.

Date. — Lâchers-spectacles : les 24 juin, 29 juillet et 23 septembre 1900.

Lâchers-concours : les 24 juin, 8 et 29 juillet, 26 août, 9 et 16 septembre 1900.

I. — LÂCHERS-SPECTACLES.

PROGRAMME ET RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Les lâchers-spectacles, au nombre de 3, auront lieu les 24 juin, 29 juillet, 23 septembre, à 3 heures de l'après-midi.

ART. 2. Toutes les sociétés établies dans un rayon de 80 kilomètres de Paris pourront y prendre part.

ART. 3. Il est alloué à chacun de ces lâchers une somme de 900 francs. Cette somme, diminuée des frais, sera répartie entre les sociétés participantes au prorata du nombre de pigeons envoyés par chacune.

ART. 4. Toute société désirant prendre part à ces lâchers devra en faire la demande par écrit avant le 30 avril 1900. Cette demande sera adressée à M. DEROUARD, président de la Fédération colombophile de la Seine, rue Rambuteau, 18, à Paris, et devra énoncer le nombre approximatif de pigeons que chaque société compte envoyer à chaque lâcher.

ART. 5. A titre de garantie d'engagement, chaque demande devra être accompagnée, à peine de nullité, d'un mandat-poste de 25 francs par chaque inscription à l'un des lâchers. Cette somme sera remboursée si la société se conforme à l'engagement pris.

ART. 6. Aucune société ne pourra être admise si elle ne s'engage à fournir un effectif de 100 pigeons au moins par lâcher.

ART. 7. Les pigeons destinés à prendre part à ces lâchers devront être arrivés à Vincennes le samedi, veille du lâcher. Les sociétés qui se seront fait inscrire seront avisées en temps utile du mode d'expédition et de la gare d'arrivée.

ART. 8. L'Exposition n'encourra aucune responsabilité pour mortalité de pigeons ou accident quelconque.

ART. 9. Le Comité d'organisation assurera le camionnage de la gare de réception au lieu du lâcher, la nourriture, le gardiennage et le retour des paniers vides, etc. Les dépenses de ces diverses opérations constitueront les seuls frais des lâchers-spectacles et seront prélevées sur la somme de 900 francs distribuée en récompenses pour chacun des lâchers.

ART. 10. Les sociétés participantes devront revêtir leurs paniers d'inscriptions très apparentes indiquant leur adresse, afin d'éviter toute erreur dans le retour des paniers vides.

II — LÂCHERS-PIGEONS.

PROGRAMME ET RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. Les lâchers-concours, au nombre de 6, auront lieu les 24 juin, 8 et 29 juillet, 26 août, 9 et 16 septembre.

ART. 2. Ces lâchers-concours sont ouverts à toutes les sociétés françaises établies à plus de 80 kilomètres de Paris. Chaque société ne pourra prendre part qu'à un seul concours.

ART. 3. La somme totale de 7,000 francs, allouée pour ces six concours, sera répartie entre eux d'après l'importance des inscriptions. Les prix consisteront en espèces, plaquettes ou diplômes. La répartition des prix ne sera faite qu'à la fin de tous les concours.

ART. 4. Toute société désirant prendre part aux concours devra en faire la demande par écrit avant le 30 avril 1900. Cette demande sera adressée à M. DEROUARD, président de la Fédération colombophile de la Seine, rue Rambuteau, 18, à Paris. Elle devra énoncer le nombre approximatif de pigeons que chaque société a l'intention d'envoyer et la date du concours choisi par elle. Les demandes seront classées, et les sociétés d'une même région seront groupées pour le même jour. Aucune société ne sera admise si elle ne s'engage à envoyer au moins 100 pigeons.

ART. 5. A titre de garantie d'engagement, chaque demande devra être accompagnée, à titre de nullité, d'un mandat-poste de 25 francs par chaque inscription à l'un des concours. Cette somme sera remboursée si la société se conforme aux engagements pris.

ART. 6. Les pigeons destinés aux concours devront être arrivés à Vincennes le samedi veille du concours. Les sociétés seront avisées en temps utile du mode d'expédition et de la gare d'arrivée.

ART. 7. Le Comité d'organisation assurera le camionnage de la gare de réception au lieu du lâcher, la nourriture, le gardiennage et le retour des paniers vides. Les dépenses de ces opérations constitueront les seuls frais à prélever sur la somme allouée à chacun des concours.

ART. 8. Le lâcher aura lieu autant que possible vers 10 heures du matin. Si les pigeons sont convoyés, le convoyeur sera toujours consulté sur l'heure opportune pour le lâcher, en conciliant les règles colombophiles avec la nécessité d'assurer au public un spectacle attrayant. Mais, en cas de désaccord entre le convoyeur et la Commission exécutive, l'autorité de la Commission restera entière et sa décision sera exécutée.

ART. 9. Pour les pigeons non convoyés, le Comité d'organisation présidera au lâcher, au mieux des intérêts des sociétés.

ART. 10. En cas de mauvais temps, brouillard ou pluie, le lâcher sera remis au lendemain.

ART. 11. A la suite de chaque lâcher, les sociétés participantes devront faire établir le résultat du concours et faire parvenir d'urgence ce résultat au président du Comité d'organisation.

ART. 12. L'Exposition n'encourra aucune responsabilité pour mortalité de pigeons ou accident quelconque.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE DOCTEUR CONIL,

RAPPORTEUR, AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Lorsqu'à été constitué le Comité d'aérostation, il ne comprenait presque exclusivement que des membres dont la compétence spéciale concernait l'aéronautique, et la colombophilie, représentée par trois membres seulement, paraissait avoir été délaissée. Ce n'est que plus tard que cette lacune a été comblée et (qu'un sous-comité spécial fut formé par la nomination de membres nouveaux pris dans la *Fédération colombophile de la Seine* et la rédaction des journaux de sport.

Ce sous-comité, bien que réuni un peu tardivement, fit diligence pour établir un programme qui reçut l'approbation du Comité et de l'Administration. Dans l'élaboration de ce programme, le sous-comité s'était préoccupé de concilier les exigences techniques du sport colombophile avec la nécessité de procurer au public de l'Exposition un spectacle attrayant. Ce n'était pas facile, car les concours de pigeons-voyageurs, pour réussir, exigent des lâchers opérés à une heure matinale, tandis que, au contraire, c'est dans l'après-midi que le public afflue et qu'il faut satisfaire sa curiosité.

Ces exigences contradictoires ont amené le sous-comité de colombophilie à établir deux sortes d'épreuves : des lâchers monstres, destinés uniquement au plaisir des yeux et comprenant plusieurs milliers de pigeons lâchés en même temps, l'après-midi, devant un public nombreux; ces *lâchers-spectacles*, opérés à une heure tardive, ne pouvaient être composés que de pigeons tôt rendus chez eux, et n'ayant que quelques minutes de vol entre la pelouse de Vincennes et leur colombier. Ils ont donc été fournis par les sociétés de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

Les *lâchers-concours*, au contraire, réunirent des engagements provenant de tous les points du territoire français. A peu d'exceptions près, toutes les sociétés ont tenu à avoir leur concours de l'Exposition, qui leur donnait l'occasion de faire œuvre de patriotisme en coopérant au succès de la grande manifestation nationale, en même temps que leur caisse bénéficiait d'avantages appréciables.

A l'inverse des lâchers-spectacles, qui ont, chaque fois, attiré une foule considérable, ces lâchers-concours ont été suivis par un public spécial, peu nombreux, mais compétent. Les lâchers avaient lieu le matin, à des heures variables, suivant la distance à parcourir et la direction du vent. Il va de soi qu'on ne pouvait lâcher en même temps des pigeons allant dans des directions opposées. Il y avait donc presque autant de petits lâchers que de sociétés différentes, et ces lâchers restreints ne pouvaient avoir d'intérêt que pour les personnes initiées à notre sport. Ils ont, tous sans exception, été favorisés par le temps et nous n'avons pas eu une seule fois à retarder le départ pour cause de pluie ou de brouillard.

Nous avons consigné, en leurs moindres détails, dans un tableau annexé au présent rapport, toutes les opérations de chaque concours, noms des sociétés, nombre de pigeons engagés par chaque société, heure d'arrivée du premier pigeon de chaque société.

On pourra ainsi se rendre compte des résultats, qui sont tout à l'honneur du patriotisme et de l'endurance des Sociétés colombophiles françaises, appelées, le cas échéant, à devenir les utiles auxiliaires de la défense nationale. Sans entrer dans les détails, qu'on trouvera sur ce tableau, voici quelles ont été les opérations effectuées.

Les lâchers-spectacles, au nombre de trois, plus un supplémentaire organisé à l'improviste, ont réuni le chiffre imposant de 11,787 pigeons appartenant, nous l'avons dit, aux pigeonniers de la région de Paris, Ils ont eu lieu le 24 juin (3,720 pigeons), 29 juillet (2,455 pigeons) et 23 septembre (4,587 pigeons). Le 15 septembre, dans la soirée, M. le commandant Renard téléphonait à M. Derouard, président de la Fédération de la Seine, qu'il serait heureux d'avoir un lâcher supplémentaire le lendemain 16 septembre.

En quelques heures, n'ayant pas le temps matériel de prévenir les sociétés, M. Derouard réunit cependant 1,025 pigeons et ce résultat, par la rapidité, n'est pas le moins intéressant que nous ayons à enregistrer.

Les lâchers-concours ont été au nombre de six. Le 24 juin, 16 sociétés ou fédérations ont envoyé 2,327 pigeons; le 8 juillet, 9 sociétés, 1,250 pigeons; le 29 juillet, 11 sociétés, 1,747 pigeons; le 26 août, 9 sociétés, 1,084 pigeons; le 9 septembre, une seule société⁽¹⁾ avec 126 pigeons, et enfin, le 16 septembre, 2 sociétés avec 1,187 pigeons. Au total, pour les six lâchers-concours, 48 sociétés ou fédérations avec 7,721 pigeons.

Toutes ces épreuves sont instructives.

Les lâchers-spectacles ont montré la possibilité de réunir à Paris, en quelques heures à peine, un nombre énorme de messagers pouvant être répartis immédiatement dans toutes les directions.

Les lâchers-concours ont fourni la preuve que toutes les régions du territoire français sont pourvues de sociétés possédant des sujets aguerris, capables d'effectuer les plus longs parcours.

Les sommes allouées par l'administration étaient de 2,700 francs pour les lâchers-spectacles et de 7,300 francs pour les lâchers-concours. Défalcation faite des frais, il a été distribué aux premiers 2,310 fr. 25, ce qui fait 0 fr. 196 par pigeon. Les pigeons de concours ont eu à se partager 6,254 francs, soit 0 fr. 81 par tête. En plus de ces sommes, il a été distribué une plaquette de vermeil, une en argent et une en bronze, accordées, à chacun des six lâchers-concours, aux sociétés ayant envoyé le plus grand nombre de pigeons.

Le mode de répartition, suivant l'importance de chaque envoi, était le plus juste et permettait à chaque société, même la plus modeste, de participer suivant ses forces aux récompenses de l'Exposition. Chaque société a été laissée libre de recevoir ses récompenses en espèces ou en médailles, et la répartition des fonds n'a donné lieu à aucune réclamation.

⁽¹⁾Deux sociétés, dont une importante fédération, qui étaient engagées à ce lâcher-concours, se sont désistées par crainte de la chasse.

A quelques pas de la pelouse où se faisaient les lâchers, la *Fédération de la Seine* avait installé, avec l'appui du Ministère de la guerre, un pigeonnier modèle peuplé de 50 pigeons et pourvu de tout le matériel nécessaire. Les gracieuses évolutions des messagers attiraient volontiers l'attention du public. Chaque jour, un gardien emportait à Paris un panier plein de pigeons, qui étaient chargés de dépêches photographiques, et lâchés dans l'enceinte principale de l'Exposition, devant le Palais, des armées de terre et de mer. Ces pigeons rentraient à Vincennes, où, toujours devant le public, les dépêches étaient retirées, reproduites et agrandies par la photographie et rendues lisibles. Le public a pu se mettre ainsi au courant de tout ce qui concerne la colombophilie, tant au point de vue sportif que dans ses applications pratiques. Ce pigeonnier modèle a valu à la *Fédération de la Seine* une médaille d'or.

Tel est le résumé des opérations colombophiles de l'annexe de Vincennes au cours de l'Exposition de 1900. Elles ont montré que la colombophilie française est solidement organisée d'un bout à l'autre du territoire. Elles ont montré aussi, ce que nous savons tous, que ce sport si utile n'est pas suffisamment encouragé. Il n'a pour lui ni spectacle public et payant, ni pari mutuel, et il ne donne pas lieu ici, comme en Belgique, à des paris importants. Ce n'est pas, comme l'aéronautique, un sport de millionnaires ; ceux qui s'y livrent le font uniquement par patriotisme ; il est en général pratiqué par des citoyens modestes et peu fortunés ; il entraîne des dépenses relativement considérables et n'est que bien faiblement subventionné par les pouvoirs publics ; de plus, il est soumis à une réglementation étroite et on est obligé de rendre hommage aux amateurs assez persévérants pour y consacrer leur temps et leurs ressources.

Le grand succès des épreuves de Vincennes, leur bonne organisation, leurs résultats, tant au point de vue sportif que pour l'instruction du public sont à retenir. La colombophilie a tenu plus que convenablement sa place à côté des magnifiques, concours de ballons qui ont fait l'admiration du monde scientifique, et nous avons constaté avec fierté que des épreuves continuées pendant plus de trois mois se sont déroulées conformément au programme, de la façon la plus régulière, sans aucun accroc ni incident. La *Fédération de la Seine*, chargée par l'administration de l'organisation des épreuves et de la répartition des fonds, est heureuse d'avoir pu répondre aussi complètement à la confiance qui lui était témoignée. Nous remercions en son nom tous ceux dont le concours nous a été si précieux, les sociétés adhérentes, et surtout M. le commandant Renard, qui n'a pas cessé d'être sur la brèche et dont l'amabilité n'a eu d'égal que son dévouement à la réussite de l'œuvre commune.

RÉSULTATS DES LÂCHERS-CONCOURS.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	ADRESSES.	NOMBRE DE PIGEONS ENGAGÉS.	HEURES	
			DU LÂCHER.	DE LA RENTRÉE.
			h. m.	h. m.
LÂCHERS DU 24 JUIN. (VENT OUEST FORT.)				
<i>Fédération</i>	Agen.....	100	8 00	6 23
<i>Idem</i>	Bordeaux.....	103	8 03	5 29
<i>Pigeons messagers</i>	Rive-de-Gier.....	125	8 05	3 00
<i>La Courageuse</i>	Grand' Croix.....	135		4 03
<i>Cercle colombophile</i>	Saint-Étienne.....	245	9 00	3 53
<i>La Colombe</i>	La Talandière.....	100		3 32
<i>Messageur rochefortais</i>	Rochefort-sur-Mer.....	125		5 19
<i>La Rochefortaise</i>	<i>Idem</i>	100	9 03	5 20
<i>Messageur de la patrie</i>	Niort.....	100		3 58
<i>Colombe vannetaise</i>	Vannes.....	138	9 05	6 58
<i>Espérance des courriers limousins</i>	Limoges.....	222	9 07	3 27
<i>Abeille</i>	Rennes.....	250	10 00	4 02
<i>Messageur angevin</i>	Angers.....	208	10 02	4 23
<i>Messageur coutançais</i>	Coutances.....	116		3 31
<i>La Domfrontaise</i>	Domfront.....	142	10 04	2 35
<i>L'Avenir</i>	Rosendaël.....	118	10 06	1 30
LÂCHERS DU 8 JUILLET. (VENT NORD-OUEST.)				
<i>Le Rapide</i>	Saint-Chamond.....	120	8 03	12 39
<i>Estafette lyonnaise</i>	Lyon.....	101		1 29
<i>Hirondelle</i>	<i>Idem</i>	140	9 00	1 29
<i>Messageur</i>	Calais.....	183		2 58
<i>Colombophile</i>	Saint-Venant.....	120	10 00	2 00
<i>Orléanaise</i>	Orléans.....	100	10 05	11 25
<i>Espérance de Landelle</i>	Charleval.....	100	10 10	12 20
<i>Fédération</i>	Anzin.....	386	10 15	1 46
LÂCHERS DU 29 JUILLET. (VENT OUEST FORT.)				
<i>Éclair</i>	Talmonet.....	125		6 21
<i>Messageur de l'Océan</i>	Sables-d'Olonne.....	112	9 45	7 46
<i>Union colombophile</i>	Roche-sur-Yon.....	152		6 17
<i>Idem</i>	Roanne.....	103		4 55
<i>Messageur roannais</i>	<i>Idem</i>	125	10 00	7 01
<i>Union</i>	Loudun.....	100	1 20	6 20
<i>Voltigeurs de l'Aâ</i>	Saint-Omer.....	100	1 25	6 46
<i>Colombophile</i>	Le Mans.....	130	1 35	5 05
<i>Courriers nogentais</i>	Nogent-le-Rotrou.....	135	1 35	3 42
<i>Fédération</i>	Reims.....	515	1 50	4 51
<i>Colombe ébroïcienne</i>	Évreux.....	150	1 55	3 42
LÂCHERS DU 26 AOÛT. (TEMPS CLAIR, VENT SUD-OUEST.)				
<i>Ramier dauphinois</i>	Rives.....	100	7 30	5 15
<i>Messageur niortais</i>	Niort.....	100	9 00	2 30
<i>Éclaireurs</i>	Nancy.....	100	9 50	3 10
<i>Expresse</i>	Calais.....	54		2 44
<i>Fraternelle</i>	Boulogne-sur-Mer.....	166	10 00	1 45
<i>Colombe patriote</i>	Havre.....	100	10 05	12 31
<i>Ramier</i>	Amiens.....	174	10 10	12 29
<i>Pigeon messageur</i>	Épernay.....	170		12 40
<i>Vedette</i>	Mourmelon.....	120	10 20	1 37
LÂCHER DU 9 SEPTEMBRE. (VENT NUL.)				
<i>La Messageur</i>	Mouzon.....	126	10 00	1 43
LÂCHERS DU 16 SEPTEMBRE. (VENT EST LÉGER.)				
<i>Union</i>	Roubaix.....	252	10	12 44
<i>Fédération</i>	Rouen.....	935	10 10	11 39

COMpte RENDU FINANCIER.

DÉPENSES.

LÂCHERS-CONCOURS:

Payement aux sociétés ayant pris part aux lâchers (7,721 pigeons à 0 fr. 81)	6,254 ^f 00 ^c
Achat des plaquettes offertes par le Comité.....	177 50
Frais de camionnage, gardiennage et nourriture.....	868 50
TOTAL.....	<u>7,300 00</u>

LÂCHERS-SPECTACLES:

Payement aux sociétés ayant fourni des pigeons (11,787 pigeons à 0 fr. 196).....	2,310 ^f 25 ^c
Frais de camionnage et gardiennage	389 75
TOTAL	<u>2,700 00</u>

RECETTES.

LÂCHERS-CONCOURS: Allocation.....	7,300 francs.
LÂCHERS-SPECTACLES: Allocation.....	2,700

SECTION XI.
EXERCICES MILITAIRES PRÉPARATOIRES.

FÊTE ET CONCOURS
D'EXERCICES MILITAIRES PRÉPARATOIRES.

Comité d'organisation.

Président. M. le général GOSSART.

Vice-Président. M. Auguste BARRAL, président de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

DIRECTION DES CONCOURS.

MM. FLAMERY, vice-président de l'Union, *Directeur*; le lieutenant GIRAUD, secrétaire général de l'Union, *Secrétaire général*; ADELAINÉ, secrétaire de l'Union; BERNIER, vice-président de l'Union; PASQUIER, vice-président de l'Union; le lieutenant DUSSEAU, vice-président de l'Union; KAMINSKI, PASSY, JODRDHEUIL, secrétaires de l'Union, *Secrétaires du concours*; PALETTE, trésorier de l'Union, *Trésorier*; le lieutenant PINSON, trésorier adjoint de l'Union, *Trésorier adjoint*.

DIRECTION TECHNIQUE.

MM. le commandant DU RUEL; le commandant MATIFAS; le capitaine SOMMIER, directeur de la Commission technique à l'Union; le capitaine DELALANDE, directeur adjoint de la Commission technique à l'Union; le sous-lieutenant CHÉRON, directeur adjoint de la Commission technique à l'Union.

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur HELLOT, membre du Comité de l'Union.

ARCHITECTURE.

M. LATAPY, architecte, membre du Comité de l'Union.

Date et emplacement. — Ce concours durera deux journées et aura lieu le dimanche 24 juin, au Jardin des Tuileries, et le lundi 25 juin, à Vincennes.

RÈGLEMENT.

Les règlements appliqués seront ceux de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

PROGRAMME.

Ces concours sont divisés en trois parties:

I. La première partie, comprenant tous les exercices contenus dans la théorie, et dénommée *Instruction militaire préparatoire*.

Elle se divise en huit concours.

- | | |
|--|--|
| 1° Assouplissements sans armes; | 5° Boxe; |
| 2° Assouplissements avec armes et escrime à la baïonnette; | 6° Bâton; |
| 3° École du soldat; | 7° Gymnastique aux appareils; |
| 4° Course avec armes; | 8° Tir des sociétés et tir individuel. |

II. La deuxième partie est dénommée *Instruction militaire complémentaire*. Elle se divise en cinq concours:

- | | |
|------------------------|--|
| 1° École de section; | 4° Travaux de campagne; |
| 2° École de compagnie; | 5° Concours supérieur théorique et pratique individuel et par société. |
| 3° Topographie; | |

III. La troisième partie, dénommée concours de *Productions libres*, est réservée aux sociétés faisant de l'instruction militaire et aux sociétés qui, n'ayant encore fait que de la gymnastique, se préparent à compléter leur instruction en pratiquant les exercices indispensables pour faire de bons soldats.

Elle se divise en dix-sept concours.

- | | |
|--|--|
| 1° Marche sous bois et traversée d'une rivière; | 9° Assouplissements avec engins, adultes et pupilles. |
| 2° Traversée d'une rivière sur passerelles et sur radeaux; | 10° Boxe, adultes et pupilles; |
| 3° Assaut du mur avec armes et bagages; | 11° Bâton, adultes et pupilles; |
| 4° Saut des obstacles sur piste avec armes et bagages; | 12° Escrime à l'épée, adultes et pupilles; |
| 5° Natation; | 13° Pyramides; |
| 6° Tambours et clairons; | 14° Cyclistes élèves-soldats; |
| 7° Gymnastique aux appareils, adultes et pupilles; | 15° Poursuite du ballon par les élèves-soldats; |
| 8° Assouplissements, mains libres; | 16° Prix individuels (cyclistes et ballon); |
| | 17° Révue défilé et attitude pendant les deux jours de fête. |

DETAIL DES PRIX.

NUMÉRO DES CONCOURS.	DÉSIGNATION DES CONCOURS.	GROUPES.	EPREUVES.	NOMBRE DE PRIX.	MÉDAILLES				VALEUR TOTALE DES MÉDAILLES.	PRIX EN ESPÈCES.	DÉPENSE TOTALE PAR GROUPES.	DÉPENSE TOTALE PAR CONCOURS.
					ARGENT, GRAND MODULE. (25 FRANCS.)	ARGENT, MOYEN MODULE. (15 FRANCS.)	ARGENT, PETIT MODULE. (6 FRANCS.)	BRONZE. (5 FRANCS.)				
PREMIÈRE PARTIE: INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE.												
1	Assouplissements sans armes . .	A	15	1	3	5	6	130	120	250	606	
		B	15	1	2	6	7	101	100	201		
		C	10	1	1	3	7	53	50	203		
		D	6	1	1	2	4	32	20	52		
2	Assouplissements avec armes et escrime à la baïonnette	A	15	2	4	4	5	159	140	299	799	
		B	15	1	3	5	6	130	120	250		
		C	10	1	1	3	6	63	85	148		
		D	6	1	1	2	3	42	60	102		
3	École du soldat	A	15	1	2	5	7	120	140	260	1,022	
		B	15	2	5	5	3	170	305	475		
		C	15	1	4	7	3	140	145	287		
		D	10	1	3	7	10	137	140	277		
		B	20	1	4	7	8	167	255	422	991	
		C	20	1	3	7	10	137	155	292		
		D	15	1	2	5	7	120	155	275		
		C	15	1	2	5	7	120	155	275		
4	Course avec armes	A	10	1	4	5	64	85	149	410		
		B	15	1	3	11	88	60	148			
		C	10	1	2	8	52	25	77			
		D	5	1	1	4	26	10	36			

NUMERO DES CONCOURS.	DÉSIGNATION DES CONCOURS.	GROUPE.	ÉPREUVES.	NOMBRE DE PRIX.	MÉDAILLES				VALEUR TOTALE DES MÉDAILLES.	PRIX EN ESPÈCES.	DÉPENSE TOTALE PAR GROUPE.	DÉPENSE TOTALE PAR CONCOURS.
					ARGENT, GRAND MODULE. (25 FRANCS.)	ARGENT, MOYEN MODULE. (15 FRANCS.)	ARGENT, PETIT MODULE. (6 FRANCS.)	BRONZE. (5 FRANCS.)				
PREMIÈRE PARTIE: INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE. (Suite.)												
5	Boxe.....	A	15	2	5	8	100	50	150	502		
		B	15	1	4	10	89	60	149			
		C	10		2	8	52	50	102			
		D	10		1	9	51	50	101			
6	Bâton.....	A	10	1	2	7	62	65	127	336		
		B	8	1	2	5	52	75	127			
		C	4		1	3	21	25	46			
		D	3		1	2	16	20	36			
7	Gymnastique aux appareils...	A	15	2	3	10	98	80	178	516		
		B	15	2	3	10	98	80	178			
		C	10	1	3	6	63	40	103			
		D	5		2	3	37	20	57			
8	Tir de sociétés.....	Unique.	30	10	8	7	5	437	480	917	1,422	
	Tir individuel.....	Unique.	30	5	5	10	10	310	195	505		
	Prix de classement entre les sociétés de province ayant le plus développé l'instruction militaire préparatoire.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,020	
	<i>Prix d'honneur.</i>											
	Première partie.....	A	1								200	
		B	1								150	
		C	1								50	
		D	1								50	
	TOTAL de la 1 ^{re} partie...										12,041	
DEUXIÈME PARTIE: CONCOURS D'INSTRUCTION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.												
1	École de section.....	A	10	3	3	4	144	300	444	992		
		B	15	2	3	5	150	200	350			
		C	10	1	2	3	93	105	198			
2	École de compagnie.....	Unique.	10	5	5		200	1,110		1,300		
3	Topographie.....	5	10	1	2	5	92	105	197	197		
4	Travaux de campagne.....	6	10		2	3	5	73	75	148	148	
5	Concours supé- rieur théori- que et pra- tique.....	Sociétés....	5	25	5	5	10	280				
		Individuel...	5	100		10	10	80	610	1,510		2,400
	Prix de classement entre les sociétés de province ayant le plus développé l'instruction militaire complémentaire..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000	
	<i>Grands prix de l'Union.</i>											
	Instruction militaire.....	"	"	1	"	"	"	"	"	"	300	
	TOTAL de la 2 ^e partie...										9,337	

NUMÉRO DES CONCOURS.	DÉSIGNATION DES CONCOURS.	GROUPES.	ÉPREUVES.	NOMBRE DE PRIX.	MÉDAILLES				VALEUR TOTALE DES MÉDAILLES.	PRIX EN ESPÈCES.	DÉPENSE TOTALE PAR GROUPES.	DÉPENSE TOTALE PAR CONCOURS.	
					ARGENT, GRAND MODULE. (25 FRANCS.)	ARGENT, MOYEN MODULE. (15 FRANCS.)	ARGENT, PETIT MODULE. (6 FRANCS.)	BRONZE. (5 FRANCS.)					
									francs.	francs.	francs.		
TROISIÈME PARTIE: CONCOURS DE PRODUCTIONS LIBRES. (Suite.)													
	Report.....											2,222	
12	Escrime à l'épée.	Adultes.....	A	#	4	1	1	1	1	51	#	51	
			B	#	6	1	1	1	3	61	#	61	
			C	#	5	1	1	1	2	56	#	56	
		Pupilles.....	A	#	4	#	1	1	2	31	#	31	108
			B	#	6	#	1	1	4	41	#	41	
			C	#	5	#	1	1	3	36	#	36	
13	Pyramides.....	Unique.	#	15	1	1	1	12	106	50	156	156	
14	Cyclistes élèves-soldats.....	A	#	4	1	1	1	1	51	#	51	213	
		B	#	6	1	1	1	3	61	30	91		
		C	#	5	1	1	1	2	56	15	71		
15	Poursuite du ballon par les élèves-soldats.....	Unique.	#	10	1	1	1	7	81	75	156	156	
<i>Prix individuels.</i>													
16	Gymnastique.....	#	#	15	1	1	1	12	106	#	106	106	
	Cycles et ballons.....	#	#	15	1	1	1	12	106	#	106	106	
	Prix de classement. (Sociétés de province ayant le plus déve- loppé les productions libres.)	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	2,000	
17	Dimanche.	Revue-défilé.....	#	#	5	#	1	1	3	45	#	#	
			Défilé. (Hôt-de-Ville)	#	#	10	1	1	1	7	112	#	#
				Fête. (Tuileries)...	#	#	10	#	1	2	7	83	#
Lundi....	Revue. (Vincennes).	#	#	10	1	1	2	6	100	#	#		
TOTAL de la 3 ^e partie...												7,129	

RÉCAPITULATION PAR PARTIES DES PRIX EN ESPÈCES ATTRIBUÉS AUX CONCOURS.

1 ^{re} PARTIE. — Concours d'instruction militaire préparatoire	12,041 francs.
2 ^e PARTIE. — Concours d'instruction militaire complémentaire	9,337
3 ^e PARTIE. — Concours de productions libres.....	7,129
TOTAL.....	<u>28,507</u>

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. BARRAL,

PRÉSIDENT DE L'UNION DES SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION MILITAIRE DE FRANCE.

En établissant le service personnel obligatoire, la loi du 15 juillet 1889 a posé en fait le principe de l'instruction et de l'éducation militaires préparatoires de la jeunesse. L'article 85 de ladite loi a explicitement reconnu à ce point de vue la nécessité d'une organisation spéciale. Ces mesures législatives n'ont pas produit l'effet qu'on en pouvait attendre; elles ne comportaient aucune sanction; elles ne prévoyaient en rien les éléments nécessaires à leur mise en application; elles n'avaient qu'une valeur purement théorique.

Jusqu'à présent, la loi n'a pas reçu d'application et les sociétés d'instruction militaire faisant partie de l'*Union* ont seules rempli le désir formulé par le législateur.

On comprendra alors facilement l'importance morale et l'intérêt pratique qui se dégagent d'un concours qui a dépassé en résultats tous les précédents organisés jusqu'à ce jour, et cela grâce à la généreuse et large subvention que la Direction générale de l'Exposition universelle de 1900, s'inspirant de considérations d'intérêt national et démocratique, a bien voulu accorder à notre œuvre.

La Commission spéciale des exercices physiques a parfaitement compris le rôle de notre groupement d'éducation et de préparation de la jeunesse au service militaire dans l'œuvre de relèvement national. Son grand honneur est d'avoir, dans un même sentiment de sollicitude, associé la jeunesse française et l'armée, à qui revient la mission de préparer à notre pays des destinées meilleures.

Les sacrifices faits sont largement compensés si, pour le plus grand bien de tous, nous faisons des jeunes gens de France des citoyens dévoués à la patrie et des soldats mûrs pour l'action. C'est vers ce but et pour contribuer au vœu exprimé par l'article 85 de la loi militaire que nous poursuivons notre œuvre.

4,500 jeunes gens instruits et commandés par des officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont pu se présenter devant un Jury exclusivement militaire, composé d'officiers de l'armée de Paris, désignés par M. le Général gouverneur, et ont justifié devant eux d'une instruction militaire préparatoire leur faisant obtenir 75 p. 100 des points exigés dans les exercices comprenant l'application stricte et rigoureuse des règlements d'infanterie actuellement en vigueur dans l'armée.

Notre 13^e concours de l'année 1900 a sur les précédents les grands avantages ci-après: 1^o développement plus large de l'instruction individuelle; 2^o divisions plus grandes des concours collectifs; 3^o tirs individuels à 200 mètres avec l'arme en service dans les corps de troupes.

Quant aux conditions générales de l'organisation, elles ont été facilitées par les concours précédents qui ont lieu chaque année au Jardin des Tuileries.

Notre concours, divisé en trois parties, comprenait:

1^o L'instruction militaire préparatoire dans laquelle étaient les huit épreuves suivantes:

Assouplissement sans armes. — Assouplissement avec armes et escrime à la baïonnette. — École du soldat — Courses avec armes. — Boxe. — Bâton. — Gymnastique aux appareils. — Tirs de sociétés et tirs individuels;

2^o La deuxième partie, dénommée *concours d'instruction militaire complémentaire*, comprenait:

École de section. — École de compagnie. — Topographie. — Travaux de campagne. — Concours supérieur, théorique et pratique (réservé à l'élite de nos jeunes gens assez instruits pour pouvoir être préparés à faire promptement de bons sous-officiers);

3^o Enfin, la troisième partie, dénommée *concours de productions libres*, créée spécialement pour les sociétés ne donnant qu'une instruction militaire préparatoire incom-

plète, comprenait une variété de 17 concours qui, à part 2 ou 3 réservés aux sociétés militaires, devaient intéresser tous les groupements sportifs; c'était:

Marche sous bois et traversée avec armes d'une rivière sur arbres non ébranchés. — Traversée d'une rivière: 1° sur passerelle; 2° sur radeaux. — Assaut du mur précédé d'une course de 100 mètres avec armes. — Saut des obstacles sur piste réglementaire avec armes. — Natation. — Tambours et clairons. — Gymnastique aux appareils. — Assouplissements mains libres. — Assouplissements avec engins. — Boxe. — Bâton. — Escrime à l'épée. — Pyramides. — Cyclistes élèves-soldats.

A ces dernières épreuves, contenant toutes des récompenses pour les sociétés classées les premières, venaient s'ajouter pour chacune des parties trois grands prix d'honneur destinés à encourager les trois sociétés les plus méritantes et, enfin, un grand prix de l'Union réservé à la société la plus récompensée dans tous les concours de toutes les parties. Ce travail considérable a été obtenu, grâce au dévouement du Conseil de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, dont tous les membres, et particulièrement le secrétaire général, M. le lieutenant Giraud, et le directeur du concours, M. le vice-président Flamery, sont au-dessus de tout éloge.

Les résultats techniques et le classement ont démontré que Paris n'était pas la seule ville de France où la préoccupation de la défense des frontières était en honneur. Plusieurs sociétés des départements ont été classées premières et ont reçu des félicitations du Jury d'officiers qui les examinaient.

Si Paris peut citer avec un juste orgueil les sociétés telles que: *les Défenseurs, les Touristes, Garde à vous, l'Avant-Garde du XVII^e, la Revanche, la Renaissance, la Française*, de Clichy, etc., les départements peuvent rivaliser avec: *la Citoyenne de Nouzon, les Touristes lyonnais, En avant de Fourmies, Revanche de Monthermé-Laval-Dieu, Préparation de Braux, Givetoise, Avenir glageonnais*, etc.

Toutes ces sociétés, au nombre de 80, étaient représentées aux Tuileries par des effectifs qui variaient de 60 à 400 membres. Voici les principaux classements obtenus:

PRIX D'HONNEUR.

GRAND PRIX D'HONNEUR DE L'UNION.

Vase de Sèvres offert par M. le Président de la République: *LA CITOYENNE DE NOUZON*.

PRIX D'HONNEUR DES CONCOURS DE LA 1^{re} PARTIE.

Groupe A. *LES DÉFENSEURS DE PARIS*. — Groupe B. *LA CITOYENNE DE NOUZON*.

Groupe G. *LA REVANCHE DE PARIS*. — Groupe D. *LES VOLONTAIRES DU IV^e*.

PRIX D'HONNEUR DES CONCOURS DE LA 2^e PARTIE.

LES DÉFENSEURS DE PARIS.

GYMNASTIQUE.

Groupe A. 1^{er} prix. *EN AVANT DE PARIS*. — Groupe B. 1^{er} prix. *LA RÉGÉNÉRATRICE D'ASNIÈRES*.

Groupe C. *ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉPARATION MILITAIRE*.

ÉCOLES.

Prix spécial hors concours. ÉCOLE D'ALEMBERT. — Prix d'honneur. ÉCOLE DE SANNOIS.

PREMIERE PARTIE.

CONCOURS D'INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE.

CONCOURS N° 1.

(Exercices d'assouplissement sans armes.)

Groupe A. — 1^{er} prix. *EN AVANT DE FOURMIES*;
2^e prix. *TOURISTES DE PARIS*.

Groupe B. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*;
2^e prix. *PRÉPARATION DE BRAUX*.

Groupe C. — 1^{er} prix. *AVENIR D'AUBERVILLIERS*;
2^e prix. *Ex-æquo. VAILLANTE DE LIMOGES*;
REVANCHE DE PARIS.

Groupe D. — 1^{er} prix. *Ex-æquo. TOURISTES DE TARARE*;
BELLEVILLOISE.

CONCOURS N° 2.

(Exercices d'assouplissement avec armes
et escrime à la baïonnette.)

Groupe A. — 1^{er} prix. *AVENIR GLAGEONNAIS*;
2^e prix. *EN AVANT DE FOURMIES*.

Groupe B. — 1^{er} prix. *AVANT-GARDE DU XVII^e*;
2^e prix. *CITOYENNE DE NOUZON*.

Groupe C. — 1^{er} prix. *REVANCHE DE PARIS*;
2^e prix. *VAILLANTE DE LIMOGES*.

Groupe D. — 1^{er} prix. *VOLONTAIRES DU IV^e*;
2^e prix. *Ex-æquo. TOURISTES LYONNAIS SAINT-CLAIR*;
UNION DES VOLONTAIRES DU V^e.

CONCOURS N° 3.

(École du soldat.)

GROUPE A.

1^{re} épreuve. — 1^{er} prix. *Ex-æquo. TOURISTES DE PARIS*;
DÉFENSEURS DE PARIS.

2^e épreuve. — 1^{er} prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*;
2^e prix. *TOURISTES DE PARIS*.

3^e épreuve. — 1^{er} prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*;
2^e prix. *TOURISTES DE PARIS*.

GROUPE B.

1^{re} épreuve. — 1^{er} prix. *AVANT-GARDE DU XVII^e*;
2^e prix. *CITOYENNE DE NOUZON*.

2^e épreuve. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*;
2^e prix. *AVANT-GARDE DU XVII^e*.

3^e épreuve. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*;
2^e prix. *AVANT-GARDE DU XVII^e*.

GROUPE C.

1^{re} épreuve. — 1^{er} prix. *REVANCHE DE MONTHERMÉ*;
2^e prix. *GIVETOISE*.

2^e épreuve. — 1^{er} prix. *REVANCHE DE MONTHERMÉ*;
2^e prix. *REVANCHE DE PARIS*.

3^e épreuve. — 1^{er} prix. *Ex-æquo. RENAISSANCE DU XI^e*;
REVANCHE DE MONTHERMÉ.

GROUPE D.

1^{re} épreuve. — 1^{er} prix. *VOLONTAIRES DU IV^e*;
2^e prix. *UNION DES VOLONTAIRES DU V^e*.

2^e épreuve. — 1^{er} prix. *ENFANTS DE PARIS*;
2^e prix. *VOLONTAIRES DU IV^e*.

CONCOURS N° 4.

(Courses avec armes.)

Groupe A. — 1^{er} prix. *AVENIR GLAGEONNAIS*;
2^e prix. *EN AVANT DE FOURMIES*.

Groupe B. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*;
2^e prix. *AVANT-GARDE DU XVII^e*.

Groupe C. — 1^{er} prix. *ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉPARATION MILITAIRE*;
2^e prix. *GIVETOISE*.

Groupe D. — 1^{er} prix. *LUDUS PRO PATRIA*;
2^e prix. *VOLONTAIRES DU IV^e*.

CONCOURS N° 5.

(Boxe.)

Groupe A. — 1^{er} prix. *AVENIR DU XIX^e*;
2^e prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*.

Groupe B. — 1^{er} prix. *PATRONAGE BARBANÈGRE*;
2^e prix. *PRÉPARATION DE BRAUX*.

Groupe C. — 1^{er} prix. *ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉPARATION MILITAIRE*;
2^e prix. *AVANT-GARDE DE CALAIS*.

Groupe D. — 1^{er} prix. *BELLEVILLOISE*;
2^e prix. *VOLONTAIRES DU IV^e*.

CONCOURS N° 6.

(Bâton.)

Groupe A. — 1^{er} prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*;
2^e prix. *TOURISTES DE PARIS*.

Groupe B. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*;
2^e prix. *PRÉPARATION DE BRAUX*.

Groupe C. — 1^{er} prix. *AVANT-GARDE DE CALAIS*;
2^e prix. *VAILLANTE DE LIMOGES*.

Groupe D. — 1^{er} prix. *BELLEVILLOISE*;
2^e prix. *ENFANTS D'IVRY*.

PREMIÈRE PARTIE. (Suite.)

CONCOURS N° 7.

(Gymnastique aux appareils.)

- Groupe A. — 1^{er} prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*; 2^e prix. *TOURISTES LYONNAIS*.
 Groupe B. — 1^{er} prix. *RÉGÉNÉRATRICE D'ASNIÈRES*; 2^e prix. *LA CITOYENNE DE NOUZON*.
 Groupe C. — 1^{er} prix. *LA VAILLANTE DE LIMOGES*; 2^e prix. *REVANCHE DU XX^e*.
 Groupe D. — 1^{er} prix. *LA BELLEVILLOISE*; 2^e prix. *SAUVEGARDE DE BOIS-COLOMBES*.

CONCOURS N° 8.

(Concours de tir.)

- Sociétés*. — 1^{er} prix. *EN AVANT DU XIV*; 2^e prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*; 3^e prix. *TOURISTES DE PARIS*; 4^e prix. *ESPÉRANCE DU XIX*; 5^e prix. *PATRONAGE LAÏQUE MAISON-BLANCHE*.
Individuels. — 1^{er} prix. M. SORLOT, *Avenir Glaçonnois*; 2^e prix. M. VAUTHERS, *En Avant de Paris*; 3^e prix. M. GROLLIER, *Touristes de Lyon*; 4^e prix. M. RATEAU, *Avant-Garde du XVII*; 5^e prix. M. BERGERON, *Touristes de Paris*.

DEUXIÈME PARTIE.

CONCOURS N° 9.

(École de section.)

- Groupe A. — 1^{er} prix. *TOURISTES DE PARIS*; 2^e prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*.
 Groupe B. — 1^{er} prix. *CITOYENNE DE NOUZON*; 2^e prix. *L'AVANT-GARDE DU XVII*.
 Groupe C. — 1^{er} prix. *ARME-BLANCHE DE CHARLEVILLE*; 2^e prix. *RENAISSANCE DU XI*.

CONCOURS N° 10.

(École de compagnie.)

- 1^{er} prix. *LES DÉFENSEURS DE PARIS*; 2^e prix. *LES TOURISTES DE PARIS*.

CONCOURS N° 11.

(Topographie.)

- 1^{er} prix. *TOURISTES DE PARIS*; 2^e prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*.

CONCOURS N° 12.

(Travaux de campagne.)

- 1^{er} prix. *EN AVANT DE FOURNIES*; 2^e prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*.

CONCOURS N° 13.

(Cours supérieur théorique et pratique.)

- Sociétés*. — 1^{er} prix. *LES DÉFENSEURS DE PARIS*; 2^e prix. *LES TOURISTES DE PARIS*.

- Individuels*. — 1^{er} prix. M. MANSION, *Garde à Vous*; 2^e prix. M. CHOPIN, *Garde à Vous*; 3^e prix. M. RAGAIGNE, *Défenseurs de Paris*; 4^e prix. M. MITOUT, *Citoyenne de Nouzon*; 5^e prix. M. STARDI, *Volontaires du IV*.

CONCOURS N° 14.

(Marche sous bois et traversée d'une rivière sur arbres.)

- 1^{er} prix. *VAILLANTE DE LIMOGES*; 2^e prix. *REVANCHE DE MONTHERMÉ*.

CONCOURS N° 15.

(Traversée d'une rivière avec armes, 1^o sur une passerelle; 2^o sur radeaux.)

- 1^{er} prix. *Ex-æquo*. *RENAISSANCE DU XI*; *ARME-BLANCHE DE CHARLEVILLE*.

CONCOURS N° 18.

(Natation.)

- 1^{er} prix. *VAILLANTE DE LIMOGES*; 2^e prix. *DÉFENSEURS DE PARIS*.

CONCOURS N° 19.

(Tambours et clairons.)

- 1^{er} prix. *TOURISTES DE PARIS*; 2^e prix. *TOURISTES DE LYON*.

GYMNASTIQUE.

CONCOURS N° 20.

ADULTES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *EN AVANT DE PARIS*;
2^e prix. *TOURISTES DE LYON*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *LA RÉGÉNÉRATRICE*;
2^e prix. *LA SENTINELLE*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *LA REVANCHE DE PARIS*;
2^e prix. *L'UNION DYONISIENNE*.

PUPILLES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *EN AVANT DE PARIS*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *LA RÉGÉNÉRATRICE*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *LA REVANCHE DE PARIS*;
2^e prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*.

CONCOURS N° 21.

(Assouplissements mains libres.)

ADULTES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *LA SENTINELLE DE PARIS*;
2^e prix. *RÉPUBLICAINE DE MOUY*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *REVANCHE DE MONTHERMÉ*;
2^e prix. *LA PATRIOTE D'ASNIÈRES*.

PUPILLES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *PATRONAGE BARBANÈGRE*;
2^e prix. *PUPILLES RUE BLOMET*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *EN AVANT DE PARIS*;
2^e prix. *RÉGÉNÉRATRICE D'ASNIÈRES*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *AMICALE BALAGNY*;
2^e prix. *L'HONNEUR DE DOUAL*.

CONCOURS N° 22.

(Assouplissements avec engins.)

ADULTES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. — *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*; 2^e prix. *AVENIR DU XIX^e*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *RÉPUBLICAINE DE MOUY*;
2^e prix. *SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE MILITAIRE DE CHAMPIGNY*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *LA SENTINELLE DE PARIS*;
2^e prix. *LES TOURISTES DE SAINT-CLAIR*.

PUPILLES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *PUPILLES RUE BLOMET*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *PATRONAGE BARBANÈGRE*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *AMICALE BALAGNY*;
2^e prix. *RÉGÉNÉRATRICE D'ASNIÈRES*.

CONCOURS N° 23.

(Boxe.)

ADULTES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*; 2^e prix. *AVENIR DU XIX^e*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *LA BELLEVILLOISE*; 2^e prix. *REVANCHE DU XX^e*.

PUPILLES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *PUPILLES BLOMET*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *PATRONAGE BARBANÈGRE*.
Groupe C. — *ASSOCIATION NATIONALE PRÉPARATOIRE MILITAIRE*; 2^e prix. *LA BELLEVILLOISE*.

CONCOURS N° 24.

(Bâton.)

ADULTES.

- Groupe C. — 1^{er} prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*; 2^e prix. *LA BELLEVILLOISE*.

PUPILLES.

- Groupe C. — 1^{er} prix. *LE PATRIOTE DE CHERBOURG*; 2^e prix. *L'HONNEUR DE DOUAL*.

CONCOURS N° 25.

(Escrime à l'épée.)

ADULTES.

- Groupe A. — 1^{er} prix. *EN AVANT DE PARIS*,
2^e prix. *TOURISTES LYONNAIS*.
Groupe B. — 1^{er} prix. *PRÉPARATION DE BRAUX*.
Groupe C. — 1^{er} prix. *UNION DYONISIENNE*;
2^e prix. *TOURISTES DE PUTEAUX*.

CONCOURS N° 26.

(Pyramides.)

- 1^{er} prix. *EN AVANT*; 2^e prix. *UNION ET AVENIR DE VINCENNES*.

CONCOURS N° 27.

(Cyclistes élèves-soldats.)

- Individuel*. — 1^{er} prix. M. LEVALTIER, *Défenseurs de Paris*; 2^e prix. M. MAGURANT, *Défenseurs de Paris*.

- Concours des groupes*. — 1^{er} prix. *LES DÉFENSEURS DE PARIS*.

CONCOURS N° 32.

(Bévue et défilé à Vincennes.)

- 1^{er} prix. — *AVENIR DU XIX^e*; 2^e prix. *TOURISTES SAINT-CLAIR*.

CONCOURS SCOLAIRE.

- N° 1. — 1^{er} prix. INSTITUTION GRAILLOT; 2^e prix. ÉCOLE de Sannois.
 N° 2. — 1^{er} prix. INSTITUTION GRAILLOT; 2^e prix. ÉCOLE de Sannois.
 N° 3. — 1^{er} prix. INSTITUTION GRAILLOT; 2^e prix. ÉCOLE de Sannois.
 N° 4. — 1^{er} prix. ÉCOLE de Sannois; 2^e prix. ÉCOLE rue Bolivar, 119.
 N° 5. — 1^{er} prix. ÉCOLE rue Bolivar; 2^e prix. ÉCOLE de Sannois; 3^e prix. ÉCOLE des Moulineaux.

- N° 6. — 1^{er} prix. ÉCOLE de Sannois.
 N° 7. — 1^{er} prix. ÉCOLE rue Saint-Denis; 2^e prix. ÉCOLE de Sannois.
 N° 21. — 1^{er} prix. ÉCOLE d'Issy-Centre; 2^e prix. ÉCOLE d'Issy-Moulineaux.
 N° 22. — 1^{er} prix. ÉCOLE de Sannois; 2^e prix. ÉCOLE de Saint-Denis; 3^e prix. ÉCOLE d'Issy-les-Moulineaux.
Prix d'honneur. — ÉCOLE de Sannois.
Prix spécial (hors concours). — ÉCOLE d'Alembert.

GYMNASTIQUE.

PRIX INDIVIDUELS.

ADULTES, 4^e DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 240 points.
 Prix simples..... 75 225

Prix couronnés:

- MM. SCHERB, *En avant*..... 292.5
 FAHT, *Régénératrice*..... 282.5
 DAHONVILLE, *Sentinelle*..... 282.5
 BALOSSIER, *En avant*..... 282.5
 BLANC, *Touristes lyonnais*..... 275

ADULTES, 3^e DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 193 points.
 Prix simples..... 85 180

Prix couronnés:

- MM. MALUIVAUD, *Vaillante Limoges*.... 238
 FAULIN, *Vaillante Limoges*..... 230
 SAMSON, *En avant*..... 228
 GAY, *Union et Avenir*..... 226
 CHAPUIS, *Sportive Paris*..... 226

PUPILLES, 4^e DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 240 points.
 Prix simples..... 75 225

Prix couronnés:

- MM. TILLIER, *Union et Avenir*..... 270
 PUSCH, *En avant de Paris*..... 265
 GACHET, *Bellevilloise*..... 257.5
 ODY, *Union et Avenir*..... 257.5
 DANCONNE, *Honneur Douai*..... 257.5

PUPILLES, 3^e DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 192 points.
 Prix simples..... 75 180

Prix couronnés:

- MM. LAGARDE, *Union et Avenir*..... 206
 DEVILLER, *Union et Avenir*..... 202
 CUDERREC, *Saint-Denis*..... 202
 DANIN, *Union et Avenir*..... 202
 DUFFOURG, *Honneur Douai*..... 200

ADULTES, 2^e DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 144 points.
 Prix simples..... 75 108

Prix couronnés:

- MM. MONZI, *Touristes de Tarare*... 159
 LEVROT, *En avant*..... 153
 VERRIER, *En avant*..... 150
 LECANU, *Union dyonisienne*..... 150
 PATESSIN, *Touristes de Tarare*.... 147

ADULTES, 1^{er} DEGRÉ.

Prix couronnés... 80 p. 100 = 96 points.
 Prix simples..... 75 90

Prix couronnés:

- MM. LAMY, *Union dyonisienne*..... 107
 MEIGNAN, *En avant*..... 105
 TRUN, *Union et Avenir*..... 106
 CHAZAL (Ernest), *Bellevilloise*.... 105
 BOULESTEIX, *Vaillante Limoges*.... 105

PRIX INDIVIDUELS. (Suite.)

PUPILLES, 2 ^e DEGRÉ.		PUPILLES, 1 ^{er} DEGRÉ.	
Prix couronnés . . .	96 p. 100 = 144 points.	Prix couronnés . . .	80 p. 100 = 96 points.
Prix simples	75 108	Prix simples	75 90
Prix couronnés:		Prix couronnés:	
MM. PITOIS, <i>La Revanche</i>	165	MM. DEVERVER, <i>Honneur Douai</i>	107
CARPENTIER, <i>Honneur</i>	163.5	COQ, <i>Sauvegarde</i>	105
DUTORT, <i>Honneur</i>	158	VINCENT, <i>Honneur Douai</i>	
HOUBLANI, <i>Sauvegarde Bois-Co-</i>		CATHERINE, <i>Enfants de Cherbourg</i> ..	99
<i>lombes</i>	156	CHAMPIOUX, <i>Union et Avenir</i>	98
GRAILLOT, <i>Patronage Barbanègre</i> ..	154.5		

De ces résultats intéressants et de l'ensemble des observations relevées dans ce rapport, il ressort qu'il y aurait un intérêt supérieur, au double point de vue d'assurer un bon recrutement pour l'armée et d'assurer la défense nationale, à voir les pouvoirs publics s'intéresser plus largement à l'œuvre de préparation militaire de la jeunesse française en subventionnant très largement un grand concours national.

Alors, chaque année, les sociétés qui ont vraiment travaillé viendraient recevoir la récompense de leurs efforts et trouveraient dans les prix en espèces qui leur seraient attribués les moyens d'assurer leur existence et de poursuivre leur œuvre.

Malheureusement, jusqu'ici, l'*Union des sociétés d'instruction militaire de France* n'a pu compter que sur elle-même et le Conseil municipal de Paris. Cette année, par exception, et grâce à la subvention de l'Exposition, elle a pu distribuer aux sociétés venues aux concours des 24 et 25 juin 1900, 28,000 francs en espèces et 2,000 francs en médailles et objets d'art sur les 33,000 francs qui lui ont été alloués. Les frais d'organisation réduits à leur plus simple expression, grâce au concours désintéressé de tous les membres de l'*Union*, ayant été pris sur les entrées du concours et la subvention du Conseil municipal.

Nous espérons, après le grand succès de la fête de 1900, qu'une plus large part sera faite, dans les libéralités de l'État, à une œuvre de défense nationale édictée par la loi et dont nous pouvons hautement revendiquer l'application intégrale.

SECTION XII.

CONCOURS SCOLAIRES.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES À TOUS LES CONCOURS SCOLAIRES.

1° Ces concours seront ouverts à tous les élèves des établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement primaire supérieur prévus aux programmes.

2° Des épreuves éliminatoires seront organisées à Paris et en province. *Les concours définitifs auront lieu à Paris pendant les congés de la Pentecôte.*

3° Le voyage en 2^e classe, aller et retour, sera assuré gratuitement aux champions des épreuves éliminatoires admis à prendre part aux concours définitifs à Paris; suivant décision de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 5 février 1900, ils seront logés d'office dans un lycée de Paris, sauf demande contraire des familles⁽¹⁾. Ils devront remettre dès leur arrivée au chef de l'établissement qui les recevra un billet délivré par le proviseur ou le principal de leur lycée ou de leur collège. Ce billet indiquera le jour et l'heure du départ, le jour et l'heure de l'arrivée à Paris.

4° Des suppléants pourront être envoyés en vue du concours définitif, mais le voyage sera à leurs frais.

5° *En ce qui concerne les épreuves éliminatoires*, les frais de voyage des concurrents seront laissés à la charge des établissements, des municipalités, des associations ou des familles.

I. — JEUX ATHLÉTIQUES SCOLAIRES.

Comité d'organisation.

Président. M. FRINGNET, inspecteur d'académie, vice-président de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

Vice-Présidents, MM. CHAMP (Paul), vice-président du Racing-Club de France; MANAUD (Léon), président de la Commission de courses à pied de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

Secrétaire. M. DEZAUX, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

Membres.

MM. BOUDARD, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; CALLOT, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; DEDET, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; FABENS, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; JUNCKER, membre de la Commis-

sion [des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; PICAULT, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; PONTIÉ, membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques; RAYMOND (Gaston), secrétaire général du Racing-Club de France; ROY (Pierre), membre de la Commission des associations scolaires de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques,

⁽¹⁾ Le logement dans un lycée de Paris ne sera de droit que pour les élèves des établissements publics.

PROGRAMME.

I. CONCOURS RÉGIONAUX.

Les épreuves régionales seront disputées dans les villes ci-après; les régions rattachées à chacune d'elles sont fixées conformément aux délimitations admises par l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

RÉGIONS.	VILLES.	RÉGIONS.	VILLES.
Région du Sud-Ouest	Bordeaux.	Région de l'Est	Nancy.
Région du Sud	Toulouse.	Région du Centre-Ouest	Orléans.
Région du Littoral	Marseille.	Région du Nord-Ouest	Caen.
Région du Sud-Est	Lyon.	Région du Nord	Roubaix.
Région des Alpes	Grenoble.	Région de Paris	Paris.

Programme des réunions régionales. — Les courses et concours sont divisés en deux catégories : 1° épreuves de juniors; 2° épreuves de seniors.

Concurrents scolaires. Ne sont admis que les concurrents scolaires.

Sont considérés comme «scolaires» tous les jeunes gens âgés de moins de 21 ans au 1^{er} juillet qui précède le concours et ne recevant pas l'enseignement supérieur.

Juniors. Sont juniors les concurrents âgés de moins de 16 ans au moment de l'engagement,

Seniors. Sont seniors les concurrents âgés de plus de 16 ans et répondant à la désignation du scolaire ci-dessus indiquée.

PROGRAMME DES RÉUNIONS QUI SERONT ORGANISÉES QUINZE JOURS AVANT LE CONCOURS GÉNÉRAL
DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS.

<i>Courses plates scratch.</i>		<i>Concours scratch.</i>	
I. 100 mètres plat.....	Seniors.	I. } Lutte à la corde.....	{ Juniors.
II. 90 mètres plat.....	Juniors.	II. }	{ Seniors.
III. 400 mètres plat.....	Seniors.	III. } Saut en hauteur.....	{ Juniors.
IV. 400 mètres plat.....	Juniors.	IV. }	{ Seniors.
V. 1,000 mètres plat.....	Juniors.	V. } Saut en longueur.....	{ Juniors.
VI. 1,500 mètres plat.....	Seniors.	VI. }	{ Seniors.
		VII. } Saut à la perche.....	{ Juniors.
		VIII. }	{ Seniors.
		IX. } Lancement du poids.....	{ Juniors.
		X. }	{ Seniors.
		XI. } Lancement du disque.....	{ Juniors.
		XII. }	{ Seniors.

Frais de déplacement. — Aurent droit aux frais de déplacement les concurrents classés premiers dans chaque région à l'exception des équipes gagnantes de la lutte à la corde.

II. CONCOURS GÉNÉRAL À PARIS.

Emplacement des concours. — Terrains du Racing-Club de France, au Bois de Boulogne.

Date. — Les 5 et 6 juin 1900.

Première journée.

Pour les épreuves en ligne, même programme que pour les réunions régionales.

PRIX ATTRIBUÉS AUX ÉPREUVES.

<i>Courses seniors.</i>		<i>Courses juniors.</i>	
	francs.		francs
Au premier.....	150	Au premier.....	100
Au deuxième.....	70	Au deuxième.....	50
Au troisième.....	30	Au troisième.....	20
Au quatrième.....	20	Au quatrième.....	10
TOTAL.....	<u>270</u>	TOTAL.....	<u>180</u>

PRIX ATTRIBUÉS AUX ÉPREUVES. (Suite.)

<i>Concours juniors.</i>		francs	<i>Concours seniors.</i>		francs.
Au premier.....		100	Au premier.....		150
Au deuxième.....		40	Au deuxième.....		50
TOTAL.....		140	TOTAL.....		200

DÉTAIL DES PRIX.

5 courses seniors à 970 francs.....	1,350 francs.
3 courses juniors à 180 francs.....	720
5 concours juniors à 140 francs.....	700
1 concours seniors (lutte à la corde) à 100 francs.....	100
1 concours juniors (lutte à la corde) à 100 francs.....	100
5 concours seniors à 200 francs.....	1,000
TOTAL.....	3,970

Deuxième journée.

REUNION DES HANDICAPS.

100 mètres plat handicap	<table border="0"> <tr> <td>au 1^{er} prix (objet d'art).....</td> <td>150^f</td> <td rowspan="3">} 240 francs.</td> </tr> <tr> <td>au 2^e prix.....</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>au 3^e prix.....</td> <td>20</td> </tr> </table>	au 1 ^{er} prix (objet d'art).....	150^f	} 240 francs.	au 2 ^e prix.....	70	au 3 ^e prix.....	20
au 1 ^{er} prix (objet d'art).....	150^f	} 240 francs.						
au 2 ^e prix.....	70							
au 3 ^e prix.....	20							
400 mètres plat handicap (3 prix).....	240							
400 mètres haies (scr.) [3 prix].....	240							
1,000 mètres plat handicap (3 prix).....	240							
110 mètres haies handicap (3 prix).....	240							
Salut à la perche, handicap	<table border="0"> <tr> <td>au 1^{er} prix (objet d'art).....</td> <td>150^f</td> <td rowspan="2">} 200</td> </tr> <tr> <td>au 2^e prix.....</td> <td>50</td> </tr> </table>	au 1 ^{er} prix (objet d'art).....	150^f	} 200	au 2 ^e prix.....	50		
au 1 ^{er} prix (objet d'art).....	150^f	} 200						
au 2 ^e prix.....	50							
Saut en hauteur, handicap (2 prix).....	200							
TOTAL.....	1,600							

Valeur totale des prix pour le concours général : 5,570 francs.

Tous les prix consisteront en objets d'art ou en médailles de la valeur indiquée ci-dessus.

Règlements. Les règlements appliqués seront ceux de l'U. S. F. S. A.

CONCOURS DE LAWN-TENNIS.

Emplacement du concours. — Terrains du Racing-Club de France, au Bois de Boulogne.

Date. — Les 5 et 6 juin 1900.

PROGRAMME.

Le concours comprendra un grand tournoi de tennis simple et double à Paris⁽¹⁾.

Il sera accordé dans le concours simple :

Au gagnant de la finale (objets d'art).....	130^f	} 300 francs.
Au battu (objet d'art).....	70	
Aux battus des demi-finales (deux objets d'art à 50 francs).....	100	

Tournois doubles.

Aux gagnants de la finale (deux objets d'arts à 130 francs).....	260^f	} 600
Aux battus de la finale (deux objets d'art à 70 francs).....	140	
Aux battus des demi-finales (quatre objets d'art à 50 francs).....	200	
TOTAL.....	900	

Règlements. — Les règlements appliqués seront ceux de l'U. S. F. S. A.

⁽¹⁾ Les élèves des établissements scolaires de l'Académie de Paris pourront, seuls, prendre part à ce tournoi.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. FRINGNET,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Organisation. — Le programme général des concours de la Section XII, qui renfermait le programme des concours scolaires de jeux athlétiques, fut, dès la fin de février 1900, envoyé par le Commissariat général aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs des principaux établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire supérieur.

Les concours étaient ouverts à tous les élèves des établissements publics et libres d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire supérieur de France.

Le Comité d'organisation, par une circulaire particulière datée du 25 février 1900, adressa un appel aux futurs concurrents. Ce document, tiré à 1,500 exemplaires, fut, par les soins de la Direction de l'Enseignement secondaire, transmis en nombre suffisant à chacun des recteurs de France, chargés de le faire parvenir aux proviseurs, principaux, directeurs d'écoles primaires supérieures et chefs d'institution de leur académie.

La circulaire du Comité d'organisation faisait connaître les programmes des divers concours, les conditions d'admission des concurrents, la division en concours éliminatoires, qui devaient avoir lieu dans 10 centres régionaux, et concours général, qui devait mettre aux prises à Paris les champions classés premiers dans les concours éliminatoires, le nombre des prix et leur nature, les dates auxquelles les engagements seraient clos, les noms des personnes chargées d'organiser, en province, les concours éliminatoires.

Conformément à l'avis donné par le Comité de la section d'hygiène et physiologie de l'Exposition, les concurrents étaient tenus de produire deux certificats, l'un de leur professeur de gymnastique attestant l'entraînement nécessaire, l'autre du médecin de l'établissement scolaire certifiant l'absence de toute tare physiologique. Le Comité d'organisation pensait ainsi écarter tout danger d'accident dans les courses et concours. Cependant, au moment de prendre vis-à-vis des familles une responsabilité directe en invitant les élèves des établissements de l'État à participer aux épreuves, M. le Ministre de l'instruction publique, cédant aux avis d'un comité de médecins qui déclaraient dangereuses les courses de plus de 110 mètres, interdit aux élèves des établissements relevant de son ministère les courses de 400 mètres plat, de 1,000 mètres plat, de 1,500 mètres plat et de 2,500 mètres steeple-chase. Il leur laissait ouvertes les courses de 100 mètres plat, de 90 mètres plat, de 110 mètres haies, ainsi que les épreuves de la lutte à la corde, du saut en hauteur, du saut en longueur, du saut à la perche, du lancement du poids et du lancement du disque.

Le Comité d'organisation, tout en regrettant la décision de M. le Ministre de l'instruction publique qui enlevait à plusieurs des épreuves la meilleure et la plus nombreuse partie des concurrents, estima que ces courses, qu'il avait mission d'organiser,

devaient rester ouvertes aux élèves des institutions libres et des établissements ne relevant pas du Ministère de l'instruction publique. Et, en effet, le nombre des concurrents se trouva suffisant pour (que toutes ou presque toutes pussent être disputées dans les concours régionaux éliminatoires et au concours général de Paris.

Le Comité d'organisation eût voulu pouvoir, pour les concours éliminatoires, établir des centres de réunion dans les principales villes de France. Mais, le temps lui manquant, il dut s'en tenir à la seule organisation régionale existante, aux centres régionaux créés antérieurement par l'*U. S. F. S. A.* et fixa comme sièges des concours régionaux les dix villes de Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Grenoble, Nancy, Orléans, Caen, Roubaix et Paris, régions dans lesquelles existaient déjà des sociétés scolaires de sports athlétiques reconnues par l'*U. S. F. S. A.* Il chargea immédiatement les représentants qu'avait l'*U. S. F. S. A.* dans chacune de ces régions d'organiser les concours éliminatoires et de s'entendre à ce sujet avec les chefs d'établissements scolaires. Là où il le pensa nécessaire, il envoya quelques-uns de ses membres pour donner sur place à ses délégués des départements un concours efficace.

Les concours éliminatoires, qui n'exigeaient pas plus d'une journée, eurent lieu les dimanches 13 et 20 mai 1900 dans tous les centres régionaux fixés, sauf à Nancy, où il ne se trouva aucun concurrent, les élèves de cette région, qui ne compte encore que très peu d'associations scolaires de jeux, s'étant bornés à prendre part aux concours d'escrime, de tir et de gymnastique. Les réunions, en général, eurent du succès, notamment à Bordeaux, à Grenoble, à Lyon, à Marseille : les concurrents furent assez nombreux et de bonne valeur. Les recteurs, inspecteurs d'académie, proviseurs, maires, préfets assistèrent aux épreuves. A Bordeaux, où la Ligue girondine de l'éducation physique a imprimé un mouvement très sérieux aux jeux de plein air, ça été une véritable fête scolaire, qui a attiré de nombreux spectateurs.

Pendant la journée consacrée aux concours, les élèves des établissements de l'État venus des villes de la région ont été hospitalisés au lycée de la ville chef-lieu du concours. Les proviseurs, principaux et directeurs s'étaient entendus à l'avance avec leur collègue: la chose n'avait pas présenté de difficulté, parce qu'il n'y avait pas de nuit à passer. Chaque établissement avait fait accompagner ses élèves par un surveillant. Plusieurs proviseurs et censeurs s'étaient joints à eux. La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre tous, élèves et maîtres. Les frais de voyage, comme les frais d'hospitalisation, sont restés à la charge des établissements.

Les concours éliminatoires terminés, les résultats furent envoyés à Paris, au Comité d'organisation. Celui-ci, après les avoir contrôlés, arrêta la liste des champions de chaque course ou concours, auxquels le voyage à Paris devait être payé en 2^e classe en vue des épreuves du concours général. Le président du Comité envoya aussitôt aux chefs des établissements qui avaient eu des élèves classés premiers une lettre où il les informait officiellement que tel ou tel de leurs élèves avait été classé premier dans telle ou telle épreuve et leur demandait de lui dire si ces élèves se proposaient de prendre part au concours général de Paris et la gare par laquelle ils devaient partir. A cette lettre

était jointe pour chaque champion une feuille d'identité que le chef de l'établissement était invité à remplir et à signer. Cette feuille contenait quelques indications pratiques.

Dans la première quinzaine de mars, le président du Comité d'organisation avait demandé aux directeurs des sept grandes compagnies de chemins de fer, pour les champions appelés au concours général de Paris, la faveur de voyager à demi-tarif en 2^e classe. Les compagnies avaient, à titre exceptionnel, accordé cette remise et établi des billets à demi-tarif pour tous les élèves portés sur les listes nominatives soumises par le président du Comité d'organisation. Ces billets furent envoyés par le Comité d'organisation aux chefs d'établissements avec des mandats-poste pour payer le voyage des élèves.

Le président du Comité d'organisation s'était entendu à l'avance avec l'Administration du lycée Janson-de-Sailly, le lycée le plus proche du Bois de Boulogne, où devaient, les 5 et 6 juin 1900, se disputer les épreuves du concours général, pour que les champions des départements, élèves des établissements de l'État, fassent hospitalisés les 4, 5, 6 et 7 juin, pendant le congé de la Pentecôte. Deux dortoirs avaient été préparés pour ces hôtes. Liberté avait été laissée aux élèves, si leurs parents en faisaient la demande au président, d'habiter en ville, chez des parents ou des amis. Plusieurs usèrent de cette liberté. Uns soixantaine seulement acceptèrent l'hospitalité du lycée Janson-de-Sailly. Les lycées qui avaient un certain nombre de champions (Bordeaux, Lyon, Grenoble, Caen, Tourcoing, Toulouse) furent invités à faire accompagner leurs élèves par un répétiteur. Les répétiteurs furent hospitalisés avec leurs élèves et ne les quittèrent pas. Pour surveiller et accompagner les champions isolés appartenant à divers lycées et collèges, le président s'était assuré le concours de deux répétiteurs du lycée Janson-de-Sailly, à chacun desquels il alloua une indemnité de 50 francs. Tout se passa avec beaucoup d'ordre : les champions montrèrent bon esprit et leur tenue fut excellente : il ne se produisit aucun incident disciplinaire.

Le voyage des répétiteurs fut payé par les établissements. Les Compagnies du Nord et de l'Ouest voulurent bien établir pour eux des billets à demi-tarif. Mais les autres compagnies n'accordèrent pas la même faveur. Les champions appartenant aux établissements libres se logèrent à leur gré. Plusieurs chefs d'institution accompagnèrent leurs élèves.

Les mardi 5 et mercredi 6 juin, eurent lieu à Paris, au Bois de Boulogne, sur le terrain du *Racing-Club de France*, les épreuves du concours général, sous le contrôle d'un Jury officiel nommé par M. le Commissaire général et composé comme suit :

MM. CHAMP, DEZAUX (Maurice), JUNCKER, MANAUD, PICAULT, PONTIÉ, ROT (Pierre), RAYMOND.

Chaque jour, il y eut deux séances, le matin de 9 heures à 11 h. 30, l'après-midi, de 2 h. 30 à 5 h. 30. En outre des quatre équipes de la lutte à la corde, 103 concurrents prirent part effectivement aux divers courses et concours, participèrent à plusieurs épreuves. Les courses interdites aux élèves des établissements relevant du Ministère de l'instruction publique ne réunirent que 4 ou 5 concurrents. Mais les autres épreuves

furent disputées par 8 ou 9 champions ; les handicaps réunirent de 7 à 25 concurrents. Tout se passa avec beaucoup d'ordre : on n'eut à regretter aucun accident. Les diverses épreuves furent bonnes, quelques-unes brillantes. Le 110 mètres haies fut enlevé avec une rapidité et une sûreté remarquables ; dans le saut en longueur, un champion de Bordeaux franchit 6 m. 39.

Le Comité avait adressé des invitations aux membres du Conseil municipal de Paris, au personnel de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police, aux inspecteurs généraux de l'instruction publique, aux inspecteurs de l'Académie de Paris, aux proviseurs et censeurs des lycées de la Seine et de Seine-et-Oise, aux directeurs des collèges Rollin et Chaptal, aux directeurs des écoles primaires supérieures de Paris et aux principaux chefs d'institution de la Seine. Un certain nombre de cartes d'invitation avaient été remises au service des sports de l'Exposition.

Le président du Comité d'organisation, par lettres personnelles, avait invité M. le Ministre de l'instruction publique, M. le Directeur de l'enseignement secondaire, M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, M. le Commissaire général de l'Exposition; MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs de l'Exposition; M. Mérillon, délégué général aux concours d'exercices physiques et de sports.

Les proviseurs et censeurs de Paris, pour la plupart, deux ou trois conseillers municipaux, dont M. Escudier, vice-président du Conseil municipal, M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, M. Mérillon et son collaborateur, M. Giraud-Jordan, plusieurs proviseurs ou censeurs des départements, le R. P. Feuillette, directeur de l'Ecole Albert-le-Grand, à Arcueil, et quelques autres notabilités assistèrent à une ou plusieurs séances. Mais l'assistance ne fut pas aussi nombreuse qu'on eût pu la souhaiter ou l'espérer.

L'Exposition, avec ses merveilles, était, pour les provinciaux qui avaient accompagné les champions et aussi pour bon nombre de Parisiens, un attrait plus puissant qu'un concours de jeux athlétiques. Le Comité, cependant, avait essayé de donner à la fête un certain éclat et le temps fut merveilleux pendant les deux journées des concours.

Le mercredi 6 juin, pendant la séance de l'après-midi, qui fut suivie de la distribution des prix, une musique militaire, venue de Courbevoie, jeta un gai intermède entre les divers exercices. Aussitôt après la clôture des concours, les champions furent réunis devant le chalet du *Racing-Club de France*, où les prix étaient exposés.

M. Fringnet, président du Comité d'organisation, dans une courte allocution, fit remarquer que le terrain du *Racing-Club de France*, fréquenté depuis une douzaine d'années par les jeunes athlètes des établissements scolaires de Paris, réunissait pour la première fois des concurrents de la France entière, et que ce concours scolaire, vraiment national, était dû à l'initiative intelligente et aux généreux subsides de l'Administration de l'Exposition. Il en exprima toute sa gratitude, d'abord à M. le Ministre du commerce et à ses collaborateurs, dont la libéralité avait rendu la fête possible, puis aux personnes éminentes qui ont un souci particulier de l'éducation physique de la jeunesse, à M. le Ministre de l'instruction publique, à M. Gréard, vice-recteur de

l'Académie de Paris, qui, n'ayant pu venir, avait envoyé un mot aimable; à M. Rabier, et à M. Méryllon, qui avaient tenu, malgré leurs occupations multiples, à assister aux épreuves et à féliciter les vainqueurs. M. Rabier ajouta quelques mots et, au nom du Ministre de l'instruction publique, pour témoigner l'estime qu'on fait en haut lieu des exercices physiques, il remit à deux des membres les plus actifs et les plus dévoués de l'U. S. F. S. A., à MM. Dezaux et Pierre Roy, les palmes d'officier d'académie.

Puis M. Fringnet nomma les vainqueurs, qui vinrent recevoir leurs prix. On vida enfin quelques coupes de Champagne et l'on souhaita que cette première réunion des meilleurs concurrents des établissements scolaires de France ne fut pas la dernière.

En même temps que les courses et concours, un tournoi de lawn-tennis, simple et double, entre les élèves des établissements scolaires de l'Académie de Paris, a eu lieu sur le terrain du *Racing-Club de France*. Le concours de tennis simple a réuni 26 concurrents, celui de tennis double 24.

Résultats techniques. — Le classement du concours général à Paris a donné les résultats suivants :

COURSES PLATES SCRATCH.

<p>I. 100 MÈTRES PLAT (SENIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. HAMOND, du lycée Janson-de-Sailly, à Paris.</p> <p>2^e prix. M. MAGNANOU, du lycée de Périgueux.</p> <p>3^e prix. M. BONGRAD, du lycée de Montauban.</p> <p>4^e prix. M. FABRE (E.), de l'école N.-D.-de-Chartres.</p>	<p>IV. 400 MÈTRES PLAT (JUNIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. CAMOIN, de l'école J.-B.-de-la-Salle, à Marseille.</p> <p>2^e prix. M. DEBOUX, de l'école La Martinière, à Lyon.</p>
<p>II. 90 MÈTRES PLAT (JUNIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. DUCRET, du lycée de Lyon.</p> <p>2^e prix. M. MASSAREL, du lycée de Grenoble.</p> <p>3^e prix. M. FONTANEL, du lycée de Montpellier.</p>	<p>V. 1,000 MÈTRES PLAT (JUNIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. BOURGEOIS, de l'école Descartes, à Paris.</p> <p>2^e prix. M. CAMOIN, de l'école J.-B.-de-la-Salle, à Marseille.</p> <p>3^e prix. M. ROBLET (A), de l'école La Martinière, à Lyon.</p>
<p>III. 400 MÈTRES PLAT (SENIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. GOUDARD, de l'école Descartes, à Paris.</p> <p>2^e prix. M. FABRE (E.), de l'école N.-D.-de-Chartres.</p> <p>3^e prix. M. COTE, élève libre, à Grenoble.</p> <p>4^e prix. M. ROBLET (H.), de l'école libre La Martinière, à Lyon.</p>	<p>VI. 1,500 MÈTRES PLAT (SENIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. RODRIGUES, de l'école Descartes, à Paris.</p> <p>2^e prix. M. HALBERT, de l'Ecole commerciale et industrielle de Grenoble.</p> <p>3^e prix. M. COLLIÈS, de l'école La Martinière à Paris.</p> <p>4^e prix. M. FOIRET, de l'école N.-D.-de-Chartres.</p>

COURSES D'OBSTACLES SCRATCH.

<p>I. 110 MÈTRES HAIES (SENIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. COULOM, du lycée de Bordeaux.</p> <p>2^e prix. M. ASPORD, du lycée de Grenoble.</p> <p>3^e prix. M. STUGOCKI (P), du lycée de Lyon.</p>	<p>III. 2,500 MÈTRES STEEPLE-GHASE (SENIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. FILIATRE, de l'école Bernard-Palissy, à Paris,</p> <p>2^e prix. M. HALBERT, de l'École commerciale et industrielle de Grenoble.</p> <p>3^e prix. M. COLLIÈS, de l'école La Martinière, à Lyon.</p> <p>4^e prix. M. CHALIGNE, de l'école Notre-Dame-de-Chartres.</p>
<p>II. 110 MÈTRES HAIES (JUNIORS).</p> <p>1^{er} prix. M. BOUTEILIE, du lycée de Lyon.</p> <p>2^e prix. M. MÉGRET, du lycée Condorcet, à Paris.</p> <p>3^e prix. M. GOUDY, du lycée d'Agen.</p>	

CONCOURS SCRATCH.

I. LUTTE A LA CORDE (ÉQUIPE DE 6)
[JUNIORS]

ÉQUIPE DU LYCÉE JANSON-DE-SAILLY, à Paris.

II. LUTTE À LA CORDE (SENIORS).

ÉQUIPE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
à Paris.

III. SAUT EN HAUTEUR (JUNIORS).

1^{er} prix. M. BERGEROT, du lycée Janson-de-Sailly,
à Paris.2^e prix. M. RINGARD, du lycée de Lyon.

IV. SAUT EN HAUTEUR (SENIORS).

1^{er} prix. M. SALLENAVE, du lycée de Pau.2^e prix. M. THOREL, du lycée de Rouen.

V. SAUT EN LONGUEUR (JUNIORS).

1^{er} prix. M. LEMOINE, du lycée Carnot, à Paris.2^e prix. M. GRELLET, du lycée de Bordeaux.

VI. SAUT EN LONGUEUR (SENIORS).

1^{er} prix. M. BAGET, du lycée de Bordeaux.2^e prix. M. DUBUS, du collège Rollin, à Paris.

VII. SAUT À LA PERCHE (JUNIORS).

1^{er} prix. M. PODEVIN, de l'école Albert-le-Grand,
à Arcueil.2^e prix. M. STUGOCKI, du lycée de Lyon.

VIII. SAUT A LA PERCHE (SENIORS).

1^{er} prix. M. TAUZIN, du lycée Saint-Louis, à Paris.2^e prix. M. BAGET, du lycée de Bordeaux.

IX. LANCEMENT DU POIDS (JUNIORS).

1^{er} prix. M. MAUTIN, de l'école Vaucanson, à
Grenoble.2^e prix. M. BIGARD, du lycée de Lyon.

X. LANCEMENT DU POIDS (SENIORS).

1^{er} prix. M. PÉCHIN, du collège de Melun.2^e prix. M. RAIMBAULT, du lycée d'Orléans.

XI. LANCEMENT DU DISQUE (JUNIORS).

1^{er} prix. M. CIRETTE, du lycée d'Évreux.2^e prix. M. GIRON, du lycée Camot, à Paris.

XII. LANCEMENT DU DISQUE (SENIORS).

1^{er} prix. M. LEBLANC, de l'école Albert-Le-Grand
à Arcueil.2^e prix. VALLET, du lycée de Grenoble.

HANDICAPS.

I. 100 MÈTRES PLAT.

1^{er} prix. M. MARMONNIER, du lycée de Grenoble.2^e prix. M. DE VIGNAL, de l'école Albert-le-
Grand, à Arcueil.3^e prix. M. HENRIQUEZ, de l'école Albert-le-Grand,
à Arcueil.

II. 110 MÈTRES DE HAIES.

1^{er} prix. M. MARMONNIER, du lycée de Grenoble.2^e prix. M. HENRIQUEZ, de l'école Albert-le-Grand,
à Arcueil.3^e prix. M. ASPORD, du lycée de Grenoble.

III. SAUT A LA PERCHE.

1^{er} prix. M. PODEVIN, de l'école Albert-le-Grand,
à Arcueil.2^e prix. M. PAULIN, du lycée de Roanne.

IV. SAUT EN HAUTEUR.

1^{er} prix. M. FABRE, de l'école Notre-Dame-de-
Chartres.2^e prix. M. SANDRE, du collège Chaptal, à Paris.

CONCOURS DE LAWN-TENNIS.

(Entre les élèves des établissements scolaires de l'Académie de Paris.)

I. CONCOURS DE TENNIS SIMPLE.

Gagnant la finale. — M. VACHEROT, de l'Institut
commercial de Paris.*Battu de la finale.* — M. DECUGIS, du lycée Janson-
de-Sailly, à Paris.*Battus de la demi-finale.* — M. GILLOU, de l'Insti-
tut commercial de Paris; M. GERMOT, du lycée
Janson-de-Sailly.

II. CONCOURS DE TENNIS DOUBLE.

Gagnants de la finale. — MM. DECUGIS et GERMOT,
du lycée Janson-de-Sailly.*Battus de la finale.* — MM. VACHEROT et GILLOU,
de l'Institut commercial de Paris.*Battus de la demi-finale.* — MM. SIRY et FINGER,
du lycée Janson-de-Sailly; MM. FLACH et
DIOLÉ, de l'Institut commercial de Paris.

Le tableau suivant donne les résultats des finales du concours général de Paris et des concours régionaux éliminatoires.

NATURE DES ÉPREUVES.	RECORDS FRANÇAIS en JUIN 1900	CONCOURS GÉNÉRAL.	CONCOURS RÉGIONAL								
			de PARIS.	de BORDEAUX.	de TOULOUSE.	de MARSEILLE.	de LYON.	de GRENOBLE.	D'ORLÉANS.	de CAEN.	de ROUBAIX.
100 mètres plat (seniors).....	secondes. 10 9/10	secondes. 11 4/5	secondes. 11 3/5	secondes. 11 1/5	secondes. 11 2/5	secondes. 11 2/5	secondes. 12	secondes. 12	secondes. 11 2/5	secondes. 13	secondes. 12 2/5
90 mètres plat (juniors).....	Néant.	11	11	11 1/5	11 2/5	"	11 2/5	11	11 1/5	11 1/5	11 3/5
110 mètres haies.... { Juniors	17	19 1/5	18 1/5	19 1/5	21	"	18 2/5	20 2/5	21 2/5	20 1/5	20 3/5
		Seniors	21 2/5	24 1/5	22	22 4/5	"	19 3/5	21 3/5	25 2/5	22 4/5
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
Saut en hauteur, { Juniors	1 75	1 ^{er} 1 52	1 44	1 35	1 28	1 40	1 45	1 30	1 20	1 25	1 15
		2 ^e 1 50									
Seniors.....	1 75	1 ^{er} 1 55	1 60	1 58	1 48	1 55	1 45	1 37	1 46	1 58	1 46
		2 ^e 1 53									
Saut en longueur.... { Juniors	6 46	1 ^{er} 5 72	5 29	5 07	4 53	4 09	4 48	4 75	4 84	4 65	4 60
		2 ^e 5 31									
Seniors.....	6 46	1 ^{er} 6 39	6 02	6 46	5 45	5 25	4 82	5 28	5 18	5 33	5 47
		2 ^e 6 09									
Saut à la perche. { Juniors	3 15	1 ^{er} 2 60	2 30	2 20	2 10	"	2 40	1 60	1 80	2 43	1 70
		2 ^e 2 50									
Seniors.....	3 15	1 ^{er} 2 80	2 60	3 00	2 20	2 10	2 55	2 37	2 20	2 62	2 30
		2 ^e 2 75									
Lancement du poids. . { Juniors.....	11 69	1 ^{er} 8 335	7 09	6 57	6 40	6 05	6 42	7 85	6 90	7 00	6 42
		2 ^e 7 31									
Seniors.....	11 69	1 ^{er} 10 485	10 51	9 10	8 17	8 90	9 03	8 29	8 76	8 33	8 21
		2 ^e 9 35									
Lancement du disque. { Juniors.....	32 64	1 ^{er} 24 18	21 80	17 05	19 32	19 80	17 12	24 90	17 00	"	18 04
		2 ^e 21 48									
Seniors.....	32 64	1 ^{er} 27 05	27 10	22 84	20 12	21 85	20 17	24 10	22 85	20 45	21 02
		2 ^e 26 34									

La colonne où sont notés les records français à la date du concours général de Paris (5 et 6 juin 1900) permet de faire une comparaison. Il y a lieu toutefois d'observer que les records français sont non pas des records uniquement scolaires, mais des records établis par les membres des clubs athlétiques et des associations scolaires.

On ne s'étonnera donc pas si les scolaires qui, n'ayant pas atteint tout leur développement physique, n'ont pu encore donner toute leur mesure, sont restés généralement au-dessous.

Un seul concurrent, Baget, du lycée de Bordeaux, dans le concours éliminatoire de saut en longueur, a battu le record français, qui était alors de 6 m. 39, et l'a porté à 6 m. 46, distance qui n'a pas été tout à fait franchie dans l'épreuve du concours général.

Pour le saut en hauteur, Widmer, du lycée Louis-le-Grand, détenteur du record français (1 m. 75), n'a pu prendre part qu'au concours éliminatoire de la région de Paris ; il s'y est classé 1^{er} en franchissant 1 m. 60.

A part ces deux cas, que l'on peut considérer comme brillants, les divers concours, s'ils ont donné une moyenne satisfaisante, n'ont rien révélé d'extraordinaire. Nous sommes restés assez loin des résultats obtenus en Angleterre et en Amérique par les élèves des Universités.

Néanmoins, si l'on considère les concours scolaires antérieurement organisés par l'U. S. F. S. A., les concours de l'Exposition ne leur ont pas été inférieurs; mais ils ne leur ont pas été non plus supérieurs, sauf pour une ou deux épreuves. Cela tient en partie à ce que les concours de l'Exposition ayant été annoncés un peu tardivement, les élèves de nos établissements d'instruction ne s'y sont pas préparés par un assez long entraînement.

D'ailleurs, les jeux de plein air, dans les lycées et collèges, ne sont qu'une des formes de l'éducation physique : on ne vise pas à former des athlètes brillants ; on s'efforce seulement, par des exercices modérés, de donner aux corps de la santé, de la vigueur, de la souplesse. Une bonne moyenne est réputée un résultat satisfaisant. Du reste, dans l'organisation actuelle des études secondaires, les programmes, si étendus et si variés, laissent aux élèves trop peu de loisirs pour les jeux. Les progrès ne s'accroîtront que le jour où, par un allègement des programmes, il sera possible de réserver toutes les semaines, en dehors du jeudi et du dimanche, une ou deux après-midi pour des séances de sport au grand air.

Cette solution est vivement souhaitée par les éducateurs qui estiment à bon droit que les exercices physiques doivent avoir leur place dans les établissements secondaires, une place non plus restreinte et effacée, mais large et honorée. Elle a été recommandée récemment à M. le Ministre de l'instruction publique par la Commission ministérielle de l'éducation physique.

La plupart des concurrents qui se sont distingués dans les diverses épreuves font partie de clubs de l'U. S. F. S. A. et ne se limitent pas aux exercices qu'ils peuvent pratiquer au lycée. Dans bon nombre de lycées et collèges, on manque encore d'in-

structeurs capables de diriger les jeux avec méthode et d'enseigner les règles physiologiques qui permettent de produire, avec le moindre effort, le meilleur résultat. Les élèves s'exercent un peu au hasard et se font à eux-mêmes, par la pratique, une règle expérimentale. Ceux qui sont nés plus agiles et plus vigoureux arrivent par leurs propres ressources ; ils donneraient sûrement davantage, s'ils étaient éclairés par un enseignement raisonné et savaient mieux utiliser leurs forces.

Dans les clubs, au contraire, l'expérience acquise par les anciens profite aux scolaires qui trouvent autour d'eux non seulement des exemples à suivre, mais encore des conseils et une sorte d'enseignement à la fois théorique et pratique. Ils apprennent ainsi à courir, à sauter, à lancer la balle ou le disque, méthodiquement, en utilisant suivant une règle la somme de leurs forces, sans se fatiguer par des efforts stériles qu'ils peuvent éviter.

Au concours général de Paris, nous avons plus d'une fois, dans la course et dans les sauts, constaté que certains élèves, et particulièrement des élèves de province, manquaient de méthode et ne savaient pas, au début, ménager leurs forces.

Des jeunes gens bien découplés, lestes et solides, capables d'efforts prolongés, se sont vite fatigués et n'ont pas donné ce que leur apparence avantageuse pouvait faire attendre.

La cause de l'éducation physique, dans les établissements d'instruction, n'est pas encore gagnée aujourd'hui, bien que, depuis une dizaine d'années, elle ait recruté des adhérents nombreux.

Les jeux de plein air, qui constituent une nouvelle forme de gymnastique hygiénique et attrayante, ne sont pas encore organisés partout. On se passionne facilement, en France, pour les nouveautés; mais les préjugés aussi y sont tenaces. Beaucoup de parents, par insouciance, par scepticisme, par crainte d'accidents, hésitent encore à suivre le mouvement; la conquête d'un baccalauréat ou l'admission à une école du Gouvernement, c'est tout ce qu'ils ambitionnent; et ils estiment, à tort, que le temps enlevé à l'étude par les jeux de plein air est du temps perdu. Un certain nombre de professeurs pensent encore à peu près de cette manière. La région de l'Est est presque totalement dépourvue d'associations scolaires de jeux, et l'absence de concurrents ne nous a pas permis d'ouvrir à Nancy le concours éliminatoire projeté.

Assez récemment, sous l'impulsion de la Commission ministérielle de l'éducation physique, les administrateurs ont fait de louables efforts pour encourager les jeux de plein air et faciliter leur développement. De nouvelles associations scolaires de sport se sont formées de divers côtés. Il est hors de doute que ces associations d'élèves, créées avec l'appui des chefs d'établissements, exercent une influence heureuse sur les exercices physiques.

La région de Paris nous en offre une preuve manifeste. Presque tous les lycées, collèges et institutions libres importantes de la Seine ont, depuis une dizaine d'années, des associations de jeux. Chaque année, l'*U. S. F. S. A.* organise en leur faveur des concours et des championnats interscolaires, qui se disputent au Bois de Boulogne sur

le terrain du Racing-Club de France. Les membres de ces associations pratiquent les sports les plus variés, et bon nombre d'entre eux s'exercent en outre dans les clubs parisiens dont ils font aussi partie. Il s'est établi des traditions ; il y a une direction technique. De fréquentes rencontres entre élèves de différents établissements entretiennent une émulation féconde. Aussi, dans les épreuves du concours général, la région de Paris s'est-elle placée au premier rang. Ses champions, dans les 21 concours scratch, ont enlevé 13 premiers prix et 2 deuxièmes prix. Viennent ensuite : la région de Bordeaux (3 premiers et 3 deuxièmes prix), la région de Lyon (2 premiers et 4 deuxièmes prix) et la région de Grenoble (1 premier prix et 5 deuxièmes prix). Ces résultats répondent à une réalité et ne sont pas une surprise. C'est dans ces régions que les associations scolaires de jeux sont les plus nombreuses et les plus actives. A Bordeaux notamment, la Ligue girondine de l'éducation physique a mis en honneur les concours entre élèves des divers lycées et collèges ; elle s'est concilié l'appui des autorités universitaires, et son action, qui s'exerce depuis plusieurs années déjà, est manifestement efficace.

Rien qu'on ne puisse établir de corrélation entre la force des études et la pratique des sports athlétiques, il est à noter cependant que les lycées qui se distinguent par la valeur et le succès de leur enseignement ont eu, dans les concours de jeux athlétiques, bon nombre de vainqueurs (lycées Janson, Louis-le-Grand, Condorcet, Carnot, lycées de Lyon, de Bordeaux, de Grenoble, de Montpellier). Constatons donc que la pratique des jeux de plein air ne nuit pas aux études. Sans doute, tous les champions des exercices athlétiques ne sont pas les premiers de leur classe ; la nature ne répartit pas également les dons de l'intelligence. Mais il y a plusieurs élèves qui réunissent les deux supériorités : pour eux du moins, il est permis de conclure que l'équilibre établi par l'exercice physique entre le corps et l'esprit a pu profiter à l'intelligence en même temps qu'aux organes.

Le tournoi de tennis a été excellent. Les concurrents étaient tous des scolaires parisiens, entraînés par une pratique continue et déjà longue. Les vainqueurs sont tous d'habiles joueurs, plusieurs sont d'anciens champions de l'*U. S. F. S. A.* ; on a remarqué leur adresse, la sûreté de leur coup d'oeil, leur précision, leur belle tenue. Ce sont aussi des élèves intelligents qui font de bonnes études.

Budget — Pour assurer l'exécution du programme des concours régionaux et du concours général de Paris, l'Administration de l'Exposition avait fixé un maximum de dépenses de 24,180 francs.

Le Comité d'organisation dressa aussi exactement que possible un devis des dépenses probables, et ce devis fut accepté et réglé le 17 mars 1900 par l'Administration de l'Exposition aux chiffres suivants :

DÉPENSES.

Prix pour les épreuves régionales ;		
190 plaquettes d'argent à 20 francs	3,800 ^f	} 5,380 francs.
190 plaquettes de bronze argenté à 5 francs,	950	
210 plaquettes de bronze à 3 francs	630	
Gravure de médailles	250	
Prix pour les épreuves du concours général de Paris	5,570	
Prix pour le tournoi de lawn-tennis	900	
Achat de 6 douzaines de balles de tennis à 18 francs la douzaine	108	
Frais du concours général de Paris	630	
Frais des concours régionaux	2,700	
Frais de voyage à Paris des champions des épreuves régionales	6,351	
Frais de location du terrain du <i>Racing-Club</i> de France pour le concours général	1,500	
Achat ou location de matériel de jeux pour les épreuves régionales	100	
Frais de déplacement des membres du Comité, pour préparer l'organisation des concours régionaux	1,200	
TOTAL des dépenses		<u>24,689</u>

RECETTES.

Vente de programmes, droit d'entrée des spectateurs, etc. (pas de recettes provenant des engagements qui sont gratuits)		
Prix des entrées sur le terrain de jeux du concours général de Paris :		
1 franc par personne pour les séances du matin	} 550	
1 franc par personne pour les séances de l'après-midi		
1 fr. 50 par personne pour les deux séances de la journée		
DÉFICIT		<u>24,139</u>

Un traité à forfait avait été passé le 2 mars 1900 entre M. Picard, commissaire général de l'Exposition, et M. Fringnet, président du Comité d'organisation, agissant au nom de son Comité, qui l'avait spécialement autorisé par décision du 24 février 1900. Le forfait était de 21,000 francs.

Ce forfait n'a pas été dépassé. Cependant les recettes prévues au chiffre de 550 francs ont atteint seulement 120 francs environ. Le Comité a fait imprimer un palmarès, dont la dépense n'avait pas été prévue. La Monnaie, n'ayant pu fournir qu'en octobre 1900 les plaquettes attribuées comme prix, ces plaquettes n'ont pu être remises aux lauréats le jour même des épreuves et ont dû être expédiées par la poste aux frais du Comité. Par contre, les épreuves du concours général de Nancy, quoique annoncées et ouvertes, n'ont pas eu lieu, faute de concurrents; grâce à une entente amicale entre le Comité d'organisation et le *Racing-Club* de France, la dépense de location et d'aménagement du terrain du concours général a été très inférieure aux 1,500 francs prévus; enfin, la Monnaie a livré les plaquettes pour un prix inférieur à la valeur de convention qui avait servi de base aux évaluations.

Importance morale et intérêt pratique des concours. Vœux à émettre. — L'éducation physique fait partie de l'éducation générale. Pour avoir pleine possession de sa personne, le jeune homme doit cultiver son corps en même temps que son intelligence. La volonté réfléchie devient d'autant plus ferme et plus puissante qu'elle est servie par des membres sains et vigoureux. Dans la lutte pour la vie, la force physique et l'endurance aux travaux donnent à l'esprit plus d'assurance et de décision et doublent la puissance de l'individu.

On parle beaucoup de la nécessité de l'expansion de la France au dehors. La vie coloniale, qui pourrait attirer les Français hors de France et leur permettre d'étendre au loin l'action de la patrie, exige des hommes entreprenants et solides, d'une santé robuste, entraînés au travail, confiants en leurs forces et capables de lutter contre les difficultés matérielles, sans se laisser abattre et sans céder au découragement,

Les éducateurs qui veulent former non pas seulement des lettrés et des hommes polis et distingués, mais des hommes énergiques, doués de volonté et capables de supporter les épreuves de la vie, ont le devoir de ne pas négliger l'éducation du corps, qui a été trop dédaignée.

Depuis une dizaine d'années, l'État prêche cette doctrine. Il a rencontré dans l'indifférence ou les préjugés des familles et aussi, il faut bien le reconnaître, dans ses administrateurs ou ses professeurs, préoccupés avant tout des succès de l'intelligence des élèves, une sorte d'incrédulité et des résistances plus ou moins franchement manifestées.

De réels progrès ont été accomplis cependant : un certain nombre sont gagnés à la cause de l'éducation physique; d'autres, plus tièdes, cèdent néanmoins au courant, mais il reste encore beaucoup de parents et de professeurs à convaincre.

Les concours organisés par l'Exposition ont été une démonstration éclatante de l'importance que l'Etat attache à l'éducation physique. A côté des travaux de l'intelligence exposés au Champ de Mars, les exercices physiques ont eu en quelque sorte leur exposition. La plupart des établissements scolaires de France ont été conviés aux concours. Un bon nombre ont répondu à l'appel. Les élèves de province, qui ont remporté les prix des concours régionaux et une bonne part des prix du concours général, ont eu une légitime satisfaction. Leur exemple ne peut pas être perdu. On peut espérer que les concours de l'Exposition créeront un mouvement en faveur des exercices physiques dans les lycées et collèges.

Le rapprochement des élèves des départements et des élèves de la région parisienne peut être considéré comme heureux. L'accueil hospitalier fait aux provinciaux, d'abord au lycée Janson qui les a hébergés, puis sur le terrain du *Racing-Club* où ils ont été applaudis, ne peut que leur laisser un bon souvenir. Dans les luttes courtoises où chacun s'est efforcé de se distinguer, provinciaux et Parisiens ont appris à s'estimer ; des camaraderies se sont nouées.

Le voyage à Paris a appris aux provinciaux à user avec sagesse d'une liberté assez grande et à se sentir responsables de leur conduite. On a constaté que tous les élèves hospitalisés au lycée Janson-de-Sailly ont eu un excellent esprit et une très bonne

tenue. La plus grande cordialité a régné entre eux et dans leurs rapports avec le répétiteur. Il n'y a pas eu le moindre incident disciplinaire.

Il est bon que les élèves, dans les établissements scolaires, occupent leurs récréations à des jeux hygiéniques. Une saine émulation étant excitée, les corps se détendant par les jeux de l'attention qu'imposent aux esprits les leçons des professeurs et le travail personnel de l'intelligence, l'esprit trouve encore un aliment récréatif qui l'intéresse en le reposant et qui l'occupe ; par suite, la discipline devient plus facile, parce que l'élève ne sent plus la contrainte de la règle scolaire.

Est-il besoin d'ajouter que les jeux, qui exigent une règle, partant une discipline, habituent les jeunes gens, par l'obéissance particulière à une règle volontairement acceptée, à l'obéissance générale?

Le concours général de Paris a été un encouragement efficace à la fois pour les provinciaux et les Parisiens. Les premiers ont vu comment s'organisent à Paris les jeux athlétiques et quel intérêt y attachent les représentants de l'État et les hommes de bonne volonté qui veulent une jeunesse forte et saine en même temps qu'instruite et cultivée. Les seconds ont trouvé parmi les provinciaux des émules très sérieux, avec lesquels ils n'ont pas eu toujours l'avantage. Il ne peut résulter de cette comparaison faite par les uns et les autres qu'une émulation salubre.

Il serait à souhaiter que tous les ans il y eût, dans diverses régions de la France, des concours d'exercices physiques entre élèves d'un assez grand nombre d'établissements, que ces fêtes scolaires fussent préparées d'avance avec tout le soin nécessaire et eussent un certain éclat, et que tous les deux ou tous les trois ans, il y eût à Paris, comme cette année, un concours général sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Les concours étant annoncés d'avance, on s'y préparerait dans les lycées et collèges, et les jeux s'y organiseraient d'une façon permanente. Le grand obstacle à la réalisation de ce vœu est la question financière. Mais si le Parlement consentait à donner les fonds, ce ne serait pas de l'argent perdu.

La Commission ministérielle de l'éducation de la jeunesse, que j'ai présidée l'an dernier, a émis un certain nombre de vœux en vue du développement des exercices physiques et des jeux de plein air dans les lycées et collèges. Je crois ne pouvoir faire mieux que de les reproduire ci-dessous. Ils sont l'expression non seulement de mon sentiment personnel, mais encore le résultat de l'expérience de collaborateurs éclairés et expérimentés. Ces vœux sont :

1° Gréer des postes de moniteurs régionaux de jeux scolaires, un par Académie (pour intéresser les élèves aux jeux, il est nécessaire, tout en laissant une grande part à leur initiative, de leur montrer les règles des jeux et de les aider à s'organiser) ;

2° Augmenter le crédit des jeux scolaires en faveur de tous les établissements universitaires (lycées, collèges, Ecoles normales, etc.), et en réserver une part pour indemniser les professeurs et moniteurs de gymnastique, qui seront chargés de diriger les jeux;

3° Gréer des prix d'exercices physiques et de jeux, dont la mention serait faite au palmarès ;

4° Encourager, sous une forme quelconque, les professeurs et les répétiteurs qui s'intéressent d'une façon active aux exercices physiques ;

5° Faire commencer la classe du mardi soir à 1 heure et en diminuer la longueur, de façon qu'externes et internes aient tout le temps nécessaire pour pratiquer sérieusement les exercices physiques ;

6° Mettre à l'étude la proposition d'un proviseur tendant à ce que le recrutement des professeurs d'exercices physiques s'opère principalement dans le personnel des instituteurs sortant des Ecoles normales, et décider que les professeurs de gymnastique, pour obtenir leur diplôme, soient tenus à l'avenir de prouver par un examen qu'ils connaissent les règles et la pratique des principaux jeux de plein air.

J'ajouterai qu'il est bon que des sociétés de jeux s'organisent entre élèves partout où c'est possible ; que les administrations collégiales favorisent la formation de ces sociétés, les surveillent discrètement, les guident au besoin et leur témoignent un bienveillant intérêt ; que les professeurs et répétiteurs les encouragent et assistent de temps en temps aux exercices, prouvant ainsi aux jeunes gens qu'ils estiment cette partie de l'éducation générale ; que les associations d'anciens élèves, soit par des prix, soit par des subventions, soit tout autrement, aident les sociétés scolaires de jeux et interviennent dans l'organisation de séances de jeux un peu solennelles ; enfin que, de temps en temps, comme cela se pratique déjà dans quelques régions, il y ait des rencontres entre élèves d'établissements voisins.

II. — CONCOURS DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE.

Comité d'organisation.

MM. SANSBOEUF, président d'honneur des sociétés de gymnastique de la Seine; STREHLY, professeur au lycée Montaigne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

Date. — Jeudi 7 juin 1900.

Emplacement du concours. — Enceinte du nouveau vélodrome de 500 mètres, à Vincennes.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

I. Admissions.

ARTICLE PREMIER. Peuvent prendre part au concours les équipes des lycées, collèges et écoles primaires supérieures de Paris, ainsi que les équipes des établissements scolaires de province qui, à la date du 5 mai, auront envoyé leur adhésion écrite au Comité d'organisation du concours. Cette adhésion devra mentionner l'âge des élèves et la déclaration des parents les autorisant à prendre part au concours.

ART. 2. Les élèves sont partagés en deux divisions : celle des juniors comprenant les élèves âgés de 15 à 17 ans, et celle des seniors comprenant les élèves âgés de 17 à 21 ans.

ART. 3. Par dérogation aux dispositions générales adoptées par le Comité des concours scolaires, les frais de voyage des équipes de province resteront à la charge des établissements auxquels elles appartiennent. Toutefois, ces équipes pourront être logées dans un des établissements scolaires de Paris, sur demande faite par le proviseur ou le principal de leur lycée ou collège.

II. Concours.

ART. 4. Le concours comprend cinq parties distinctes :

A. Le concours obligatoire (en section) aux appareils.

B. Le concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble (sans engins) : mouvements libres.

G. Le concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble (avec engins) : barres à sphères, massues, haltères, barres de fer, etc.

D. Le concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble de canne, de bâton et de boxe.

E. Le concours individuel (assauts de canne, de bâton et de boxe (française ou anglaise).

Le matériel de gymnastique est fourni par le Comité d'organisation.

CONCOURS A.

ART. 5. Pour le concours en section (aux appareils), le professeur doit présenter huit élèves de la même école.

ART. 6. Chaque école peut fournir une section de huit élèves pour chacune des deux divisions, juniors et seniors.

ART. 7. Tous les élèves de chaque section doivent exécuter l'exercice obligatoire à chaque appareil.

ART. 8. Au concours en section (aux appareils), le travail des élèves sera noté individuellement. Le pointage servira pour le classement de la section et pour le classement individuel. Ce dernier concours comportera des prix spéciaux et individuels et, en outre, des prix de section.

ART. 9. L'exercice que chaque élève devra exécuter aux quatre appareils désignés sera communiqué à l'avance aux professeurs par la Commission d'organisation. Pour ce qui est du saut, la distance en longueur sera prise du bord supérieur de la planche d'appel. Les hauteur et longueur seront déterminées à l'avance.

CONCOURS B.

ART . 10. Pour prendre part à ce concours, les sections doivent être composées de huit élèves au moins, mais elles peuvent être plus nombreuses; ces derniers peuvent être choisis indifféremment parmi les élèves de l'une ou de l'autre des deux divisions, augmentées au besoin par d'autres élèves de la même école.

ART . 11. Les exercices de ce concours sont entièrement laissés au choix des professeurs.

ART . 12. Le concours B ne comportera que des prix de section.

CONCOURS C ET D.

ART . 13. Comme à l'article 10.

ART . 14. Comme pour le concours B, les exercices de ce concours sont laissés à l'initiative du professeur.

ART . 15. Leur durée ne devra pas dépasser 5 minutes (déplacements de la section compris).

ART . 16. Les sections ne peuvent prendre part qu'à un seul des concours C ou D à leur choix.

CONCOURS E.

ART . 17. Pour prendre part à ce concours, les élèves doivent avoir pris part à l'un ou l'autre des concours précédents et s'être fait inscrire spécialement trois jours au moins avant la date du concours.

ART . 18. Les élèves ne peuvent prendre part qu'à un seul assaut, à leur choix.

ART . 19. Le concours E ne comporte que des prix individuels.

III. Jury .

ART . 20. Le jury sera composé de militaires dûment autorisés par le Ministre de la guerre, de gymnastes et de professeurs de gymnastique attachés à des établissements dont les élèves ne prennent pas part au concours.

ART . 21. Trois jurés jugeront à chaque appareil. Un jury spécial appréciera les exercices d'ensemble.

ART . 22. Les jurés donneront chacun une note individuelle. La moyenne prise entre leurs notes établira la note définitive.

ART . 23. Les membres du jury devront être rendus au gymnase à 1 heure précise. Ils recevront à ce moment la description par écrit de l'exercice imposé à chacun des appareils, les feuilles de pointage et les dernières instructions relatives aux opérations du concours.

ART . 24. Chaque juré sera tenu de signer sa feuille de pointage.

ART . 25. Les décisions du jury seront sans appel.

IV. Pointage des exercices .

ART . 26. Chaque exercice sera pointé de 0 à 20. Il sera ajouté une note de tenue et de discipline (maximum 20 points) pour l'ensemble de la section.

ART . 27. Pour le concours en section aux appareils, le chiffre maximum des points pouvant être atteint par chaque section sera de 1,980. Ce concours comprend en effet 4 appareils avec 8 exercices à chaque appareil : soit 32 exercices à pointer par chaque juré, de 0 à 20 (maximum), plus la note générale de tenue.

Le maximum des points s'établit donc ainsi : 32 (notes) x 20 (maximum des points) x 3 (jurés) = 1980.

ART . 28. Aucun exercice ne pourra être recommencé.

ART . 29. Les réclamations qui pourraient se produire devront être adressées par écrit à la Commission d'organisation à l'issue et le jour même du concours.

V. Récompenses .

ART . 30. Les récompenses sont réparties de la manière suivante :

Prix de section et prix individuels, pour le concours A; *prix de section*, pour les concours B C et D; *prix individuels*, pour le concours E.

ART . 31. Les récompenses consisteront en objets d'art, médailles et diplômes.

ART . 32. Leur nombre sera proportionnel à la nature et à l'importance des concours.

ART . 33. La distribution des récompenses aura lieu quinze jours après le concours.

ART . 34. Pour être récompensés, les sections et les élèves concourant individuellement doivent avoir obtenu au moins les trois quarts du maximum des points indiqués à l'article 27.

VI. Dispositions générales .

ART . 35. Chaque section sera dirigée et commandée par le professeur de l'école à laquelle appartient la section.

ART . 36. Chaque professeur est responsable du bon ordre et de la tenue de la section qu'il dirige.

ART . 37. Aucun élève ne devra quitter sa section sans l'autorisation de son professeur, sous peine de voir la section rayée du concours.

ART . 38. Tout élève qui, pour cause d'insubordination ou d'indiscipline, contrarierait le fonctionnement du concours, sera signalé au directeur de son école et pourra être exclu des concours suivants.

NOTA . — Le rapport sur le concours de gymnastique scolaire n'ayant pas été remis par le Comité d'organisation, il n'a pu être rendu compte de ce concours.

III. — FÊTE DES ÉCOLES COMMUNALES DE LA VILLE DE PARIS.

Commissaires organisateurs

MM. DÉRUE (le colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris; STREHLY, professeur au lycée Montaigne, membre de la Commission supérieure de l'éducation physique de la jeunesse.

PROGRAMME.

ARTICLE PREMIER. La Fête des écoles communales aura lieu le 1^{er} dimanche de juillet, dans l'enceinte du vélodrome de 500 mètres, à Vincennes.

ART. 2. Les écoles de garçons enverront une classe par école primaire élémentaire. Cette classe sera choisie dans le cours supérieur ou dans le cours complémentaire, là où il existe. Le nombre des enfants ne devra pas dépasser 25 par école, ce qui, à raison de 186 écoles de garçons, donne un total de 4,650.

ART. 3. Les écoles de jeunes filles, au nombre de 60, seront désignées par l'Inspecteur de la gymnastique, l'état encore défectueux de renseignement de la gymnastique aux filles ne permettant pas de les faire participer toutes à la fête. Elles enverront également 25 enfants par école, ce qui donne un total de 1,500, soit en tout (filles et garçons), 6,150 enfants.

ART. 4. Le Comité d'organisation prend à sa charge les frais de transport et de goûter des enfants.

ART. 5. Les indemnités allouées aux instituteurs (2000) et aux institutrices (100) qui accompagneront les enfants, à raison de 5 francs par tête, se monteront à 1,500 francs (300 x 5).

ART. 6. L'indemnité pour l'Inspection de la gymnastique qui organise la fête sera de 200 francs.

ART. 7. Les frais de déplacement pour les maîtres (60) et les maîtresses (20) de gymnastique qui feront manœuvrer les enfants se monteront, à raison de 5 francs par tête, à 400 francs (80 x 5).

ART. 8. Les récompenses, consistant en diplômes, médailles, etc., représenteront une valeur de 5,000 francs.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE COLONEL DÉRUE,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le compte rendu de la solennité du dimanche, 1^{er} juillet, à l'exposition de Vincennes est forcément succinct, car il n'y a pas eu de concours ni de jury, et ce fut une simple manifestation pédagogique et patriotique.

Il fallait montrer à la population parisienne et aux visiteurs de la province et de l'étranger tout ce que fait la municipalité pour l'éducation physique des enfants de la capitale.

M. Loubet, président de la République, avait accepté la présidence d'honneur, et un grand nombre de notabilités avaient promis d'assister à cette fête; mais l'éclat en fut malheureusement affaibli par la pluie persistante de la matinée, qui éloigna bien des spectateurs.

Le président du Conseil municipal de Paris présidait la séance, assisté de M. Bayet, directeur de l'Enseignement primaire au Ministère, représentant M. le Ministre de l'instruction publique, et de M. Bédorez, directeur de l'enseignement primaire de la

Seine. Beaucoup d'inspecteurs, de délégués cantonaux et de directeurs d'écoles, ainsi que des professionnels de la gymnastique, se pressaient dans la tribune d'honneur.

Cette fête, si mal servie par le temps, fut cependant un vrai succès. Plus de 6,000 enfants, appartenant à 240 écoles de Paris, défilèrent avec un ordre et un ensemble parfaits, sous les ordres de leurs professeurs spéciaux et sous la direction de trois sous-inspecteurs et de trois sous-inspectrices dont le dévouement et la compétence sont connus de tous.

Cette précision dans les mouvements, cette obéissance absolue aux commandements, et aussi ces visages rayonnants de gaieté, montraient à tous les spectateurs la salutaire influence des exercices du corps bien dirigés, même au point de vue moral.

Les exercices qui ont suivi le défilé ont été fort bien exécutés et très applaudis. Les mouvements avec chant, le jeu des balles, les gracieuses danses des jeunes filles ont soulevé d'unanimes acclamations, dont l'excellente fanfare des chasseurs à pied de Vincennes a dû prendre sa part pour la façon brillante dont elle a accompagné les jeunes gymnastes.

On a pu se rendre compte des efforts faits sans cesse pour faire de nos jeunes Parisiens des jeunes gens forts, agiles, élégants, adroits, et en même temps heureux et dociles.

IV. — CONCOURS DE FLEURET INTERSCOLAIRE.

Comité d'organisation.

Président. M. HERVEGH , membre du Comité de la Société d'encouragement de l'escrime, président honoraire de la Société d'escrime à l'épée.

Secrétaire. M. HANONNET DE LA GRANGE , membre du Comité de la Société d'encouragement de l'escrime, vice-président de la Société d'escrime à l'épée.

Membres.

MM. BREITMAYER (Georges), membre du Comité de la Société d'encouragement de l'escrime; HOTTELET , ancien adjudant premier maître à l'École normale militaire de Joinville-le-Pont, professeur d'escrime; LEGRAND (Gaston), membre	du Comité de la Société d'encouragement de l'escrime; ROULLEAU, ancien adjudant premier maître à l'École normale de Joinville-le-Pont, professeur d'escrime; RUE , professeur d'escrime.
---	--

PROGRAMME.

Les épreuves éliminatoires auront lieu dans chacune des seize académies. Le nombre des concurrents admis à prendre part au concours général de Paris est fixé à 40. Chacune des seize académies aura le droit d'envoyer un concurrent. Les 24 autres concurrents devront être pris dans chaque académie proportionnellement au nombre d'élèves étudiant l'escrime dans chacune d'elles. En conséquence, MM. les recteurs voudront bien faire connaître au Comité d'organisation le nombre des élèves escrimeurs dans chaque académie, et le Comité les informera ensuite de la répartition qui aura été faite par académie.

Tous les concurrents devront être inscrits sur la liste des élèves d'un lycée, collège ou école compris dans le ressort d'une académie.

RÈGLEMENT.

Épreuves éliminatoires.

ARTICLE PREMIER. Pour la première épreuve qui se fera dans les académies, les jurés seront désignés par les recteurs de ces académies.

ART . 2. Ils seront choisis parmi les professeurs civils ou militaires dûment autorisés par le Ministre de la guerre, n'ayant pas d'élèves parmi les concurrents ou parmi les amateurs reconnus compétents.

ART . 3. A Paris, cette épreuve éliminatoire pourra, sur la demande du vice-recteur, être dirigée par la Société d'encouragement de l'escrime.

ART . 4. Le tirage au sort désignera les adversaires. On devra éviter, autant que possible, de faire tirer ensemble deux élèves du même professeur. Le Jury pourra faire tirer ensemble une deuxième fois les élèves qu'il lui paraîtrait intéressant d'examiner à nouveau.

ART . 5. Les tireurs seront soumis au règlement de la Société d'encouragement à l'escrime.

ART . 6. *Points.* Le nombre maximum des points par chaque candidat, dans l'établissement de la note de classement, est de 20.

ART . 7. Les assauts auront lieu en trois coups de bouton, qui compteront chacun pour 4 points; 8 autres points pourront au maximum être accordés comme appréciation de la tenue et des diverses qualités du tireur.

ART . 8. Les tireurs qui auront obtenu le même nombre de points tireront à nouveau jusqu'à parfait classement.

Épreuves définitives.

ART. 9. Le Concours général à Paris comprendra deux épreuves.

ART. 10. La *première épreuve* éliminera vingt-quatre tireurs, qui cependant seront classés. Elle aura lieu dans la grande salle des Fêtes de l'Exposition, le 3 juin 1900, et le lendemain si besoin est. Les conditions de l'assaut seront les mêmes que pour les épreuves éliminatoires.

ART. 11. La *deuxième épreuve* définitive aura lieu le mardi de la Pentecôte, 5 juin 1900, entre les 16 concurrents restants.

Les membres de l'Université et des grandes sociétés d'escrime, ainsi que les parents des élèves seront invités à assister à cette épreuve.

Pour la dernière épreuve qui aura lieu entre les 16 élèves définitivement classés, il sera fait un tirage au sort en présence des tireurs pour désigner les adversaires. Dans les huit premiers assauts, le Jury aura tout pouvoir pour modifier les jeux, afin d'éviter de faire tirer ensemble deux élèves de la même académie ou du même professeur. Pour les assauts qui suivront entre les huit vainqueurs, le sort seul désignera les adversaires.

Les assauts se feront en trois coups de bouton, sans aucune majoration de points.

ART. 12. *Prix.* Aux quarante tireurs vainqueurs de la première élimination dans les académies, il sera accordé une médaille commémorative et un diplôme.

Aux vingt-quatre tireurs éliminés dans la première épreuve définitive, il sera attribué une plaquette en argent et un diplôme indiquant leur rang de classement.

Aux seize tireurs de l'assaut final seront accordés les prix suivants : Au premier, un objet d'art et une médaille; au deuxième, un objet d'art et une médaille.

Les quatorze autres concurrents recevront comme prix : des armes, objets d'art et médailles, représentant en totalité une valeur de 2,000 francs, non compris les prix offerts annuellement à ce concours par divers donateurs.

ASSAUT-CONCOURS DES ÉCOLES MILITAIRES.

L'Exposition universelle de 1900 distribuera 500 francs de prix aux lauréats du concours d'escrime qui aura lieu entre les élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr.

Cette somme sera employée en achat d'objets d'art ou armes qui seront distribués : 1° Au premier; 2° au second; 3° à l'exclusion des deux premiers, au premier de l'École polytechnique; 4° à l'exclusion des deux premiers, au premier de l'École de Saint-Cyr.

La Société d'encouragement de l'escrime offrira, en outre, des médailles aux vainqueurs de ces concours.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. H. HERVEGH,

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Dans le but d'encourager l'enseignement de l'escrime dans les lycées et collèges, un concours interscolaire d'escrime au fleuret a été organisé, par les soins de l'Exposition universelle internationale de 1900, entre les élèves des seize académies.

Dans le même but, l'Exposition universelle a attribué des prix aux lauréats de l'assaut-concours des écoles militaires.

Concours interscolaire d'escrime au fleuret entre les élèves des lycées et collèges. (Du 3 au 5 juin 1900.) — Le nombre des élèves-escrimeurs dans les lycées et collèges a été de 2,456 pour l'année 1900 et la répartition entre les seize académies des quarante candidats (chiffre fixé par le programme officiel) devant prendre part à la première épreuve à Paris sont indiqués par le tableau ci-après :

ACADÉMIE.	NOMBRE des ÉLÈVES- ESCRIMEURS.	RÉPARTITION entre les diverses ACADÉMIES des CANDIDATS (chiffre fixé par le programme officiel).	NOMBRE des CANDIDATS qui ont mis PART au concours.	OBSERVATIONS.
Aix.....	141	2	2	Ne présente pas de candidat, aucun élève n'ayant exprimé le désir de prendre part au championnat.
Besançon.....	91	2	2	
Bordeaux.....	133	2	2	
Caen.....	102	2	2	Pas de candidats, les seuls élèves en état de concourir appartenant aux cours de Saint-Cyr de Clermont et de Moulins et les examens écrits pour l'admission à l'École spéciale militaire commençant le 6 juin.
Chambéry.....	18	1	1	
Clermont.....	61	2	2	
Dijon.....	73	2	2	Pas de candidat. Malgré circulaires et télégrammes, n'a fait connaître le nom d'un seul candidat (VILLIET Victor) que par lettre du 2 juin, reçue le 3 juin, donc trop tard.
Grenoble.....	36	1	1	Le quatrième candidat, DELOFFRE Gaston (classé premier), n'est pas venu par suite de la maladie de son père.
Lille.....	287	4	3	
Lyon.....	55	2	1	Le deuxième candidat, SAVIGNY Paul (classé premier), empêché de venir pour raisons de famille
Montpellier.....	133	2	2	A la suite des défections, de la dernière heure, de trois candidats (un de Lille, un de Lyon et un de Dijon), le nombre des candidats de Paris a été porté de 7 à 10.
Nancy.....	217	3	3	
Paris.....	590	7	10	
Poitiers.....	199	3	3	Le troisième candidat (classé deuxième), fait défaut, étant candidat à Saint-Cyr.
Rennes.....	172	3	2	
Toulouse.....	148	2	2	
TOTAUX.....	2,456	40	34	
Alger (Collège de Blidah).....			1	Admis par autorisation ministérielle.
ENSEMBLE.....			35	

Ce même tableau indique les diverses raisons pour lesquelles le chiffre réel des candidats qui ont pris part à cette épreuve n'a été que de 34 pour les 16 académies, auxquels est venu s'ajouter, par une autorisation ministérielle, 1 candidat pour l'Académie d'Alger.

Le chiffre total des concurrents qui ont pris part à la première épreuve à Paris a donc été de 35, dont 10 pour l'Académie de Paris et 25 pour la province et l'Algérie.

Comme l'indique ce même tableau, 3 académies (Besançon, Clermont et Dijon) n'ont pas envoyé de candidats. Je ferai remarquer, à ce propos, que la date du Cham-

pionnat interscolaire (du 3 au 5 juin) a empêché les candidats de Saint-Cyr (dont les examens écrits commençaient le 6 juin) de prendre part au concours d'escrime.

Les frais de voyage en 2^e classe, aller et retour, ont été payés aux candidats de province (au demi-tarif accordé par les différentes compagnies de chemins de fer).

Les candidats de province ont été hospitalisés à Paris au lycée Louis-le-Grand, sauf ceux dûment autorisés à descendre chez des parents ou des amis de leurs familles.

Le classement à la suite de la première épreuve, qui a eu lieu le 3 juin, a été le suivant :

MM.	LYCÉES.	MM.	LYCÉES.
1 ^{er} ROUSSET.....	Poitiers.	9 ^o BERGER.....	Poitiers.
2 ^o DOUAULT (Jacques).....	Nantes.	10 ^o PAINVIN (Louis)..	Nantes.
3 ^o DUSSAUX (Henri)..... [Collège]	Blidah.	11 ^o STAUB (André).....	Lakanal.
4 ^o GUIRAUT (Jean).....	Bordeaux.	12 ^o LOISÈLE (Adalbert).	Marseille.
5 ^o LAURENS.....	Toulouse.	13 ^o MARÉCHAL (Henri).....	Condorcet.
6 ^o FLEURY (Lucien).....	Rouen.	14 ^o DAUTRY.....	Poitiers.
7 ^o DUTASTA (Jean).....	Toulon.	15 ^o SCHMITT (Marcel).....	Nancy.
8 ^o BASTIEN (Abel-René).. [Collège]	Rollin.	16 ^o LARTIGUE (Laurent-Émile)....	Pau.

Ces 16 concurrents devant prendre part à la seconde épreuve, le 5 juin; venaient ensuite :

MM.	LYCÉES.	MM.	LYCÉES.
17 ^o SOUCHIER (Jean).....	Grenoble.	27 ^o PORÉE (Gaston). ... [Collège]	Rollin.
18 ^o HUMILIER (René).....	Nancy.	28 ^o MALO (Roger-Gustave).....	Saint-Louis.
19 ^o PERBAL (Georges).....	Nancy.	29 ^o ANQUETIN (Emile).....	Condorcet.
20 ^o QUARRÉ (Marcel).....	Douai.	30 ^o BRÛLÉ (Alexandre).....	Lille.
21 ^o DE TAILLANDIER (Benjamin)	Louis-le-Grand.	31 ^o DU MANOIR (Léon).....	Caen.
22 ^o MENU (Charles).....	Douai.	32 ^o KEUNE (Guillaume).....	Montpellier.
23 ^o GOMMÈS (Jacques).....	Janson-de-Sailly	33 ^o FONT (Antoine).....	Louis-le-Grand.
24 ^o BARTALÉ (Santiago Pablo).	Louis-le-Grand	34 ^o TUDESQ (Jacques).....	Alais.
25 ^o D'HIVER.....	Toulouse.	35 ^o TELL (Christian).....	Annecy.
26 ^o DUFOUR (Emile).....	Maçon.		

Le classement définitif à la suite de la deuxième épreuve du 6 juin s'établit comme suit :

MM.	LYCÉES.	MM.	LYCÉES.
1 ^{er} LAURENS.....	Toulouse.	9 ^o LOISÈLE (Adalbert).....	Marseille.
2 ^o PAINVIN (Louis).....	Nantes.	10 ^o LARTIGUE (Laurent-Emile)....	Pau.
3 ^o ROUSSET.....	Poitiers.	11 ^o DUSSAUX (Henri)..... [Collège]	Blidah.
4 ^o MARÉCHAL (Henri).....	Condorcet.	12 ^o GUIRAUT (Jean).....	Bordeaux.
5 ^o DUTASTA (Jean).....	Toulouse.	13 ^o DOUAULT (Jacques).....	Nantes.
6 ^o BASTIEN (Abel-René).. [Collège]	Rollin.	14 ^o FLEURY (Lucien).....	Rouen.
7 ^o DAUTRY.....	Poitiers.	15 ^o STAUB (André).....	Lakanal.
8 ^o BERGER.....	Poitiers.	16 ^o SCHMITT (Marcel).....	Nancy.

Les prix qui ont été décernés aux 35 concurrents ont eu une valeur réelle, en dehors des prix offerts par le Président de la République et le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de :

Payés par.....	}	le Comité d'organisation.....	1,964 francs.
		la Société d'Encouragement de l'escrime.....	273

Les résultats du Championnat interscolaire ont été, en partie du moins, assez satisfaisants ; ils l'eussent été davantage sans l'absence des candidats de Polytechnique et de Saint-Cyr (en raison de la date du concours qui était trop rapprochée des examens écrits à ces écoles) qui comptent généralement parmi les plus exercés en escrime.

Quoi qu'il en soit, ce Championnat interscolaire a démontré que l'enseignement de l'escrime dans les lycées et collèges a bien besoin d'être encouragé, et des concours comme celui qui vient d'avoir lieu sont un stimulant des plus efficaces.

Assaut-concours des écoles militaires. (Du 26 mai 1900.) — L'Assaut-concours des écoles militaires a eu lieu le 26 mai (dans l'après-midi) à la salle d'armes de la caserne de la rue de Bellechasse.

Le concours des élèves de Polytechnique et celui des élèves de Saint-Cyr ont eu lieu séparément.

Le premier classé de Polytechnique et le premier classé de Saint-Cyr ont ensuite fait un assaut ensemble ; l'élève de Polytechnique en est sorti vainqueur.

Le classement a été le suivant :

POLYTECHNIQUE.		SAINT-CYR.
MM.		MM.
1 ^{er} MARLIO (Jean-Louis).		1 ^{er} WATRIN (Jules-Henri).
2 ^e LEGRAND (Jacques).		2 ^e VARAIGNE (Henri-Auguste).
3 ^e BECQ (Louis-Albert).		3 ^e NICOLLE (François-Charles-Raoul).
4 ^e ALLAIN-LAUNAY (Jules-Hippolyte).		4 ^e CORBABON (Bénigne-Vivant-Marie-Jacques).

Les résultats de ces divers concours avaient été constatés par un Jury officiel, nommé par le Commissaire général, et composé comme suit :

MM. BERRETROT, adjudant; BREITTMAYER (Georges); ESPELETA (baron D'); HOTTELET; LEGRAND (Gaston); PHELIPPON ROULEAU.

Frais du concours. — Le budget approximatif de prévision (du 9 mars 1900) était le suivant :

RECETTES.	
Vente des programmes ⁽¹⁾	Mémoire.
Subvention fixe de l'Exposition.....	5,500 francs.
Garantie.....	<u>1,000</u>
ENSEMBLE	<u><u>6,500</u></u>

⁽¹⁾ Il n'y a pas eu de vente de programmes.

DÉPENSES.

Voyages des candidats de province à Paris (demi-tarif, 2 ^e classe aller et retour).....	1,600 francs.
Buffet ⁽¹⁾ , installation, personnel, y compris le service d'ordre ou autre, cartes d'invitation, programmes ⁽²⁾ , imprimés et divers.....	1,200
Prix (y compris les 500 francs pour l'assaut-concours des écoles militaires).....	2,500
Frais généraux et imprévus.....	1,200
ENSEMBLE.....	<u>6,500</u>

Le total des dépenses effectuées se trouve compris entre 3,900 francs et 4,000 francs.

En conséquence, non seulement le Comité d'organisation n'a pas eu à faire appel à la garantie supplémentaire prévue dans la convention du 12 mars, mais il lui est resté un reliquat (de la subvention reçue, fixée à forfait à 5,500 francs) de 1,500 à 1,600 francs, qui, versé à la *Société d'encouragement de l'escrime*, est (conformément à l'avis de M. le Délégué général aux concours d'exercices physiques et de sports) affecté à l'acquisition de prix Challenge, en souvenir de l'Exposition universelle de 1900, pour les futurs concours d'escrime interscolaire annuels de Paris.

Le Comité de la *Société d'encouragement de l'escrime* a décidé de procéder comme suit : un prix de 500 francs sera mis en challenge et sera acquis définitivement à la salle d'armes du lycée qui aura remporté la victoire deux années de suite.

De nouveaux challenges continueront dans les mêmes conditions jusqu'à épuisement de la réserve. Le challenge sera décerné dès l'année 1901 sous le nom de «Challenge de l'Exposition de 1900».

Il faut espérer que ces prix Challenge contribueront à stimuler le zèle des professeurs d'escrime des lycées et collèges et celui de leurs élèves.

⁽¹⁾ Le buffet a été supprimé comme présentant plusieurs inconvénients et occasionnant des dépenses exagérées.

⁽²⁾ Il n'y a pas eu de programmes.

V. — CONCOURS D'AVIRON SCOLAIRE.

Comité d'organisation.

MM. DUFRAINE (E.), président de la Fédération nautique du Nord; FLEURET (A.), membre de la Commission supérieure des sports; FLEUTIAUX, président de la Commission d'aviron de l'U.S.F.S.A.; LAGOUE, trésorier du Comité des régates internationales de Paris; MARÉCHAL (P.), président de la Fédération française des sociétés d'aviron; MONNET (Jules), membre du Comité de la Société nautique de la Marne; SÉVIN (E.), ancien secrétaire du Comité des régates internationales de Paris; VIEIRA, président du Comité des régates internationales de Paris

Emplacement du concours. — Lac Daumesnil, à Vincennes.

Date. — 10 juin 1900.

Prix. — 300 francs en médailles et objets d'art.

Règlements. — Les règlements appliqués seront ceux de la Fédération française des sociétés d'aviron.

NOTA. Ce concours spécial ne sera pas précédé d'épreuves éliminatoires, et les concurrents n'auront droit à aucuns frais de voyage.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. SÉVIN,

COMMISSAIRE-ORGANISATEUR.

Ainsi qu'il a été exposé dans le rapport général sur les régates à l'aviron de l'Exposition universelle de 1900, c'est à la demande de la section XII (concours scolaires) que le Comité organisateur des régates à l'aviron de la section VIII a été chargé des régates scolaires.

Le Comité, désireux de se conformer, dans la mesure du possible, au désir exprimé par le Commissariat général, avait décidé d'utiliser le lac Daumesnil.

Sans être un fait nouveau, l'organisation de courses à l'aviron sur le lac Daumesnil était un événement rare auquel la génération actuelle n'avait pas encore assisté.

Comme toute chose nouvelle, ces régates ont nécessité un travail d'étude et de préparation assez considérable. Ce travail a été facilité par l'Administration et particulièrement par M. le Conservateur du bois de Vincennes qui nous a fourni tous les renseignements utiles à l'accomplissement de notre tâche. Chaque fois que nous avons eu recours à son obligeance nous avons trouvé auprès de lui et de ses subordonnés l'accueil le plus empressé.

Au point de vue budgétaire, le décompte des dépenses s'établit de la manière suivante :

Achat des prix.....	686 ^f 00 ^c	Champagne.....	76 ^f 55 ^c
Frais de bureau.....	122 10	Gens de service.....	143 00
Installation des tribunes, etc. (Facture Tournant et pourboire).....	525 00	Pourboire au buffet.....	5 00
Bombes (facture Ruggieri et pourboire).....	31 75	Affiches (facture Lacombe)...	78 00
Transport des bateaux et pourboires).....	280 00	Cartes d'invitation.....	18 00
Réparation d'une avarie au bateau de la Basse-Seine.....	35 00	Timbres caoutchouc.....	1 00
		TOTAL.....	<u>2,001 40</u>

Pour satisfaire au désir exprimé par le service des sports, aucun droit d'entrée n'avait été fixé pour les enceintes et tribunes et l'on n'y avait accès que sur invitations spéciales.

Les dépenses ont été couvertes par :

Subvention de l'Administration de l'Exposition	1,500 francs.
Subvention du Comité des régates	500
	<hr/>
TOTAL	<u>2,000</u>

En ce qui concerne le côté sportif, nous reconnaissons qu'il a pleinement réussi. Nos espérances à cet égard ont même été dépassées. Il est regrettable, toutefois, qu'une partie des jeunes concurrents ne se soient pas assez bien préparés à la lutte, car les courses en bateau exigent un long travail d'initiation et de préparation.

Les engagements ont été nombreux.

C'est avec un réel plaisir que nous avons constaté la participation de la province à ces régates interscolaires.

Le succès n'a pas été moindre du côté public et l'enceinte réservée aux invités était comble.

Ce résultat était en partie dû à la presse spéciale qui a publié toujours exactement les notes, circulaires et programmes que nous lui avons communiqués, en tenant compte des recommandations qui nous avaient été adressées à cet égard par le Service des sports.

Le Jury, nommé par M. le Commissaire général sur la proposition du Comité, était ainsi composé :

MM. ALBET, BARRELET, BODAN, CAILLAT, FRINGNET, DE GALEMBERT, KOCK, LEGROS, LÉVI, D' LEVRAUD .
MANCHON, RÉJOUX, ROZENZWEIG, SOULIÉ, D' TISSIÉ.

Et les différentes fonctions de la journée ont été remplies par :

MM. MARÉCHAL, *juge-arbitre*; KOCH, *starter*; LÉVI, *juge à l'arrivée*; TALLANDIER, *commissaire aux embarcations*.

Résultats.

COURSES À UN RAMEUR.

1^{re} épreuve. 1^{er} LYCÉE CHARLEMAGNE; 2^e LYCÉE CARNOT; 3^e COLLÈGE ROLLIN.

2^e épreuve. 1^{er} COLLÈGE DE PONTOISE; 2^e LYCÉE CARNOT; 3^e ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-CHARTRES

3^e épreuve. 1^{er} ÉCOLE DUVIGNEAU-DE-LANNEAU; 2^e COLLÈGE DE MEAUX; 3^e ÉCOLE BOULE.

Finale. 1^{er} LYCÉE CHARLEMAGNE; 2^e COLLÈGE DE MEAUX; 3^e COLLÈGE DE PONTOISE

COURSES À QUATRE RAMEURS.

1^{re} épreuve. 1^{er} COLLÈGE DE MEAUX; 2^e LYCÉE CHARLEMAGNE.

2^e épreuve. 1^{er} ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES; 2^e LYCÉE CARNOT; 3^e LYCÉE JANSON-DE-SAILLY

Finale. 1^{er} LYCÉE CARNOT; 2^e ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES; 3^e LYCÉE JANSON-DE-SAILLY

L'organisation matérielle, si complexe, n'a donné lieu à aucun mécompte. Les bateaux nécessaires ont été prêtés par les sociétés parisiennes suivantes : *Cercle nautique de France, Société (d'encouragement du sport nautique, Rowing Club de Paris, Société nautique de la Basse-Seine.*

Le service de sauvetage, confié à M. Paysant, président de la *Société parisienne de sauvetage*, a fonctionné pendant toute la durée des régates.

L'Administration avait mis à la disposition du Comité des bons de service qui ont permis aux rameurs engagés d'entrer dans l'enceinte de l'Exposition sans ticket.

A l'issue de la dernière course, les prix ont été distribués par les membres du Jury, et la fête s'est terminée sur une allocution très applaudie de M. Dubonnet, délégué adjoint.

V. — CHAMPIONNAT DE TIR

- I. DES ÉCOLES SUPÉRIEURES. — 2. DES LYCÉES ET COLLÈGES.
3. DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Conseil d'administration de l'Union des Sociétés de tir de France

CHARGÉE D'ORGANISER LES CONCOURS DE TIR SCOLAIRES DE L'EXPOSITION.

Président. M. MÉRILLON, ancien président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, président d'honneur de la Société de gymnastique et de tir de Bordeaux.

Vice-présidents. MM. BODCHER-CADART, président de la Fédération des sociétés de tir du Nord; HARENT, président de la Société de tir de Lyon; DESCURES, ancien député; DE MASSIAC, président de la Société de tir de Dijon.

Secrétaire général. M. LERMUSIAUX, président de la Société de tir de Maisons-Laffite.

Secrétaires. MM. LEFÈVRE (Paul), président de la Société de tir *l'Avenir* de Paris; STEPHAN, délégué de la Société de tir de Laon; LALOUE, délégué de la Société de tir de Mostaganem.

Trésorier. M. DECOURCELLE, délégué de la Société du VIII^e arrondissement *Souviens-toi* de Paris.

Trésorier adjoint. M. LECOEUVRE, président de la Société du tir régional de Saint-Denis.

Membres.

MM. BAR, président de la Société de tir de Béthune; BROSSÉ, président honoraire de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris; CAZIER, président de la Société de tir de Creil; CHAPRON, directeur de la Société de tir des gymnastes de la Seine; CLARY (le comte), président de la Société de tir *le Pistolet* de Paris; DÉCÈS (le D^r), président de la Société de tir de Reims; FAURE, président de la Société de tir de Versailles;

GUÉRIN, directeur de l'Union des sociétés de tir de la région de Paris; LABBÉ, d'Évreux; MARCILLET, délégué de la Société de tir de Raucourt; ROGNIN, président d'honneur de la Société *la Renaissance* de Saint-Denis; SAINT-AUBIN, président de la Société de tir du XVIII^e arrondissement de Paris; SOMMIER, président de la Société de tir de Saint-Martin-Vesubie.

Conseils juridiques. MM. Raymond POINCARÉ et Michel PELLETIER, avocats.

I. CHAMPIONNAT DES ÉCOLES SUPÉRIEURES,

(DIXIÈME CHAMPIONNAT ORGANISÉ PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE FRANCE.)

Emplacement du concours. — Stand de Maisons-Laffite.

Date. — Le mardi 5 juin 1900.

PROGRAMME.

ARTICLE PREMIER. Le Championnat de tir des écoles supérieures comprendra, en 1900, l'épreuve annuelle ordinaire pour les établissements et une deuxième épreuve exceptionnelle à Paris, pour les élèves.

ART. 2. L'épreuve ordinaire est tirée, comme chaque année, entre les établissements d'enseignement ci-après :

Dépendant du Ministère de l'instruction publique. Les Facultés des lettres; les Facultés des sciences; les Facultés de droit; les Facultés de médecine; les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie; les Ecoles supérieures de pharmacie; l'École des beaux-arts; l'École des arts décoratifs; le Conservatoire de musique; l'École normale; l'École des chartes; l'École des langues orientales vivantes; les Ecoles normales d'instituteurs; les grands séminaires; la Faculté de théologie protestante; l'École des sciences politiques; l'École de physique et de chimie; l'École dentaire de Paris.

Dépendant du Ministère des travaux publics. L'École des ponts et chaussées; l'École supérieure des mines; l'École des mineurs de Saint-Étienne; l'École des maîtres ouvriers mineurs d'Alais; l'École des maîtres ouvriers mineurs de Douai.

Dépendant du Ministère de la marine. L'École d'administration de la marine; l'École du génie maritime; l'École de médecine de la marine; l'École des élèves commissaires de la marine.

Dépendant du Ministère de l'agriculture. L'École forestière; l'Institut national agronomique; l'École des haras du Pin; l'École nationale d'agriculture de Grand-Jouan; l'École nationale d'agriculture de Grignon; l'École nationale d'agriculture de Montpellier; l'École vétérinaire d'Alfort; l'École vétérinaire de Lyon; l'École vétérinaire de Toulouse.

Dépendant du Ministère du commerce. L'École centrale des arts et manufactures; l'École nationale des arts et métiers d'Angers; l'École nationale des arts et métiers d'Aix; l'École nationale des arts et métiers de Châlons; l'École des hautes études commerciales; l'École supérieure de commerce de Paris; l'École supérieure de commerce de Lyon; l'École supérieure de commerce de Bordeaux; l'École supérieure de commerce de Marseille; l'École supérieure de commerce du Havre; l'Institut commercial de Paris.

ART. 3. Chaque établissement désigne pour le représenter dix tireurs parmi ses élèves actuels.

Cette désignation se fait au choix ou à l'élection, dans les conditions arrêtées par le chef d'établissement.

ART. 4. Le tir a lieu à la distance de 200 mètres, au fusil Gras réglementaire, Kropatscheck, Châtellerauld ou Lebel, appartenant aux tireurs, à l'établissement ou à l'État, et supportant à la détente un poids minimum de 2 kilogrammes.

Chaque tireur tire une série de 10 balles.

La position des tireurs est facultative, mais doit être normale : debout, à genou ou couché.

Les 10 balles sont tirées consécutivement, sans arrêt anormal, sur le même carton-cible.

Les cartouches sont rigoureusement réglementaires, sauf pour le Lebel, pour lequel les cartouches de stand de l'Union sont admises.

ART. 5. Les 10 cartons-cibles spécialement estampillés pour le Championnat sont expédiés à l'établissement adhérent quelques jours avant la période fixée pour le concours.

Il est joint à l'envoi 4 cartons non estampillés pour les tirs d'essai, qui sont facultatifs.

ART. 6. Le tir a lieu dans l'un des stands civils ou champs de tir militaires à proximité de l'établissement et, à son choix, aux jours et heures qui lui conviennent, pendant la période fixée, toutes les Sociétés de l'Union étant invitées à se mettre à la disposition des chefs d'établissement et à répondre au premier appel pour s'entendre avec eux.

ART. 7. Chaque tir d'élève ne peut être exécuté qu'en présence du délégué chargé par le chef d'établissement de la surveillance du concours et de l'exécution stricte du règlement. Le carton rapporté de la cible, immédiatement après le tir, doit être signé sans délai par le tireur et visé par le délégué, puis conservé sans être touché, jusqu'à ce que le tir de l'établissement soit terminé, les 10 cartons devant être retournés franco au siège de l'Union dès le tir terminé et au plus tard le lendemain du dernier jour de la période fixée pour le concours.

Les cartons-cibles qui ne seront pas parvenus à l'Union dans le délai de dix jours francs après la clôture du championnat ne seront pas compris dans le classement.

L'établissement adresse franco à l'Union, en même temps que les cartons, la liste des noms et adresses de ses dix tireurs.

ART. 8. Les cibles de championnat ont 0 m. 80 de diamètre avec visuel noir de 0 m. 40 et sont divisées en dix zones comptant chacune de 1 à 10 points.

Le classement se fait par le nombre de balles en cible et par le nombre de points ensuite, en cas d'égalité au moindre écart de la balle la plus éloignée du centre.

ART. 9. L'établissement qui, par l'ensemble de ses dix tireurs, est classé premier, reçoit pour un

an le bronze *Gloria Victis*, de Mercié, éditée par Barbedienne, et à titre définitif la plaquette argent de l'Exposition universelle de 1900; les dix élèves reçoivent chacun la plaquette bronze argenté de l'Exposition universelle de 1900.

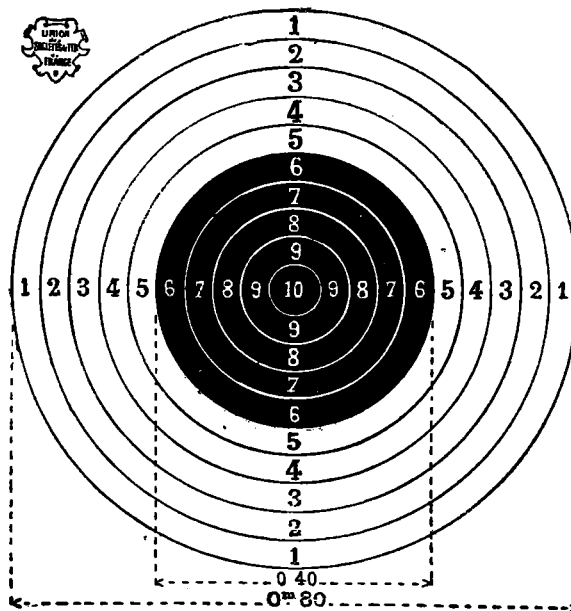
ART. 10. Chaque établissement ayant pris part au championnat reçoit le diplôme de l'Exposition universelle de 1900 avec son classement.

ART. 11. Il est fait, en outre, sans distinction d'établissement, un classement individuel de tous les tireurs ayant pris part au championnat.

Il est attribué à ce classement 200 prix en nature.

Tous les tireurs classés recevront le diplôme de classement de l'Union.

Valeur totale des prix dans les deux catégories, environ 5,270 francs.



Modèle des cartons-cibles pour les championnats des écoles supérieures.

ART. 12. *Deuxième épreuve.* Les dix premiers du classement individuel ne seront pas classés entre eux à la première épreuve; ils viendront prendre part à Paris à une deuxième épreuve qui fixera entre eux le classement définitif. Ces dix tireurs recevront, outre le prix affecté à leur classement, la plaquette argent et le diplôme de l'Exposition.

ART. 13. Cette seconde épreuve sera tirée dans les conditions fixées à l'article 4.

Le voyage en 2^e classe, aller et retour, sera assuré gratuitement aux dix élèves admis à y prendre part.

ART. 14. Les cartons des tireurs seront jugés, et le classement du championnat sera effectué par une Commission de contrôle nommée par le Commissaire général de l'Exposition.

Cette Commission statuera sur tous les cas et aura le droit absolu de ne pas admettre au classement le tir qu'elle jugera douteux, sans discussion ni appel.

ART. 15. Le championnat est absolument gratuit, sans aucun droit de tir ni d'entrée pour l'établissement et pour les élèves.

Le dixième championnat des écoles supérieures sera ouvert du 1^{er} mars au 1^{er} mai 1900 pour l'épreuve ordinaire. La deuxième épreuve de Paris aura lieu le mardi 5 juin au stand de Maisons-Laffitte.

II. CHAMPIONNAT DES LYCÉES ET COLLÈGES,

AUTORISÉ PAR DÉCISION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN DATE DU 15 FÉVRIER 1892.
(NEUVIÈME CHAMPIONNAT ORGANISÉ PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE FRANCE.)

Emplacement. — Stand de Maisons-Laffite.

Date. — Le mardi, 5 juin 1900.

PROGRAMME.

ARTICLE PREMIER. Le Championnat de tir des lycées et collèges comprend, en 1900, l'épreuve annuelle ordinaire pour les établissements et une deuxième épreuve exceptionnelle, à Paris, pour les élèves.

ART. 2. Chaque établissement désigne pour le représenter dix tireurs parmi ses élèves actuels.

Cette désignation se fait au choix ou à l'élection, dans les conditions arrêtées par le chef d'établissement.

ART. 3. Le tir a lieu à la distance de 200 mètres, au fusil Gras réglementaire, Châtellerault, Kropatscheck ou Lebel appartenant aux tireurs, à l'établissement ou à l'État, et supportant à la détente un poids minimum de 2 kilogrammes.

Chaque tireur tire une série de dix balles.

La position des tireurs est facultative, mais réglementaire : debout, à genou ou couché.

Les dix balles sont tirées consécutivement sans arrêt anormal, sur le même carton-cible.

Les cartouches sont rigoureusement, réglementaires, sauf pour le Lebel pour lequel les cartouches de stand de l'Union sont admises.

ART. A. Les dix cartons-cibles, spécialement estampillés par le championnat, sont expédiés à l'établissement adhérent, quelques jours avant la période fixée pour le concours.

Il est adjoint à l'envoi quatre cartons non estampillés pour les tirs d'essai, qui sont facultatifs.

ART. 5. Le tir a lieu dans un des stands civils ou champs de tir militaires à proximité de l'établissement et, à son choix, aux jours et heures qui lui conviennent pendant la période fixée, toutes les sociétés de l'Union étant invitées à se mettre à la disposition des chefs d'établissement et à répondre au premier appel pour s'entendre avec eux.

ART. 6. Chaque tir d'élève ne peut être exécuté qu'en présence du délégué chargé par le chef d'établissement de la surveillance du concours et de l'exécution stricte du règlement. Le carton rapporté de la cible immédiatement après le tir doit être signé sans délai par le tireur et visé par le délégué, puis conservé sans être touché, jusqu'à ce que le tir du lycée soit terminé, les dix cartons devant être retournés franco au siège de l'Union dès le tir terminé et, au plus tard, le lendemain du dernier jour de la période fixée pour le concours. Les cartons-cibles qui ne seront pas parvenus à l'Union, dans le délai de dix jours francs après la clôture du championnat, ne seront pas admis dans le classement.

L'établissement adresse franco à l'Union, en même temps que les cartons, la liste des noms et adresses de ses dix tireurs.

ART. 7. Les cibles de championnat ont 0 m. 80 de diamètre avec visuel noir de 0 m. 40 et sont divisées en dix zones comptant chacune de 1 à 10 points.

Le classement se fait par le nombre de balles en cible et par le nombre de points ensuite; en cas d'égalité, au moindre écart de la balle la plus éloignée du centre.

ART. 8. L'établissement qui, par l'ensemble de ses dix tireurs, est classé premier, reçoit pour un an le bronze *Gloria Victis*, de Mercié, édité par Barbedienne, et à titre définitif, la plaquette argent de l'Exposition universelle de 1900.

Ces dix élèves reçoivent chacun la plaquette bronze argenté de l'Exposition.

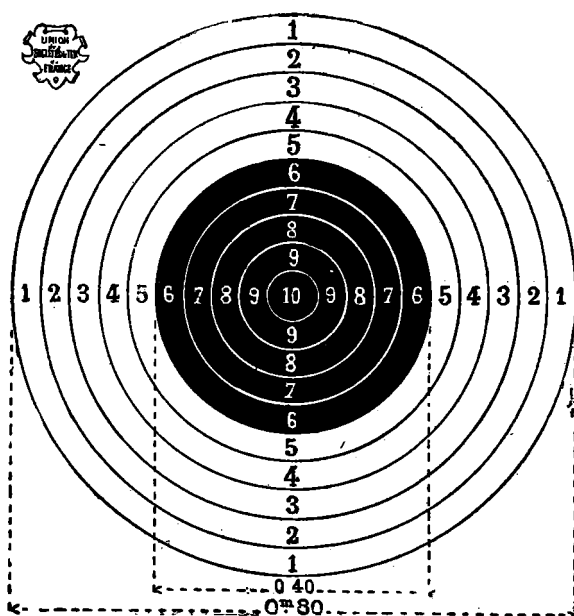
ART. 9. Chaque établissement ayant pris part au championnat reçoit le diplôme de l'Exposition universelle de 1900 avec son classement.

ART. 10. Il est fait, en outre, sans distinction d'établissement, un classement individuel de tous les tireurs ayant pris part au championnat.

Il est attribué à ce classement deux cents prix en nature. Tous les tireurs classés reçoivent le diplôme de classement de l'Union.

Valeur totale des prix dans les deux catégories : environ 4,470 francs.

ART. 11. *Deuxième épreuve.* Les dix premiers du classement individuel ne seront pas classés entre eux à la première épreuve; ils viendront prendre part, à Paris, à une deuxième épreuve qui fixera entre eux le classement définitif. Ces dix tireurs recevront, en outre du prix affecté à leur classement, la plaquette argent et le diplôme de l'Exposition.



Modèle des cartons-cibles pour les championnats des lycées et collèges.

ART. 12. Cette seconde épreuve sera tirée dans les conditions fixées à l'article 3. Le voyage en 2^e classe, aller et retour, sera assuré gratuitement aux dix élèves admis à y prendre part. Ils seront logés dans un lycée de Paris.

ART. 13. Les cartons des tireurs dans les deux catégories seront jugés, et le classement du championnat sera effectué par une commission de contrôle nommée par le Commissaire général de l'Exposition.

Cette commission statuera sur tous les cas et aura le droit absolu de ne pas admettre au classement les tirs qu'elle jugera douteux, sans discussion ni appel.

ART. 14. Le championnat est absolument gratuit, sans aucun droit de tir ni d'entrée pour l'établissement et pour les élèves.

Le neuvième championnat des lycées et collèges sera ouvert du 1^{er} mars ou 1^{er} mai 1900 pour l'épreuve ordinaire.

La deuxième épreuve, à Paris, aura lieu le mardi 5 juin au stand de Maisons-Laffite.

III. CHAMPIONNAT DES ÉCOLES PRIMAIRES,

APPROUVÉ PAR DÉCISION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN DATE DU 23 NOVEMBRE 1895.

(CINQUIÈME CHAMPIONNAT ORGANISÉ PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE FRANCE.)

Emplacement du concours. — Stand municipal de la rue d'Allemagne⁽¹⁾.*Date.* — Mardi 5 juin 1900.

PROGRAMME.

ARTICLE PREMIER. — Le championnat de tir entre toutes les écoles primaires dépendant du Ministère de l'instruction publique comprend en 1900 les deux épreuves annuelles ordinaires pour les établissements et une deuxième épreuve exceptionnelle, à Paris, pour les élèves.

ART. 2. Toutes les écoles primaires qui désirent prendre part au championnat se font inscrire par lettre adressée au siège de l'Union des Sociétés de tir de France, passage des Petits-Pères, 2, à Paris.

ART. 3. Chaque école inscrite désigne pour la représenter cinq tireurs parmi ses élèves actuels, âgés de 14 ans au plus. Cette désignation se fait au choix ou à l'élection dans les conditions arrêtées par le chef d'établissement.

ART. 4. Le tir a lieu à la distance de 10 mètres à la carabine de tir scolaire dans la position debout.

Chaque tireur tire une série de 5 balles.

Les 5 balles sont tirées consécutivement, sans arrêt anormal, sur le même carton-cible.

ART. 5. Les 5 cartons-cibles spécialement estampillés pour le championnat sont expédiés à l'école inscrite, quelques jours avant l'époque fixée pour le concours.

Il est adjoint à l'envoi cinq cartons non estampillés pour les tirs d'essai qui sont facultatifs.

ART. 6. Le tir a lieu à l'établissement ordinaire de l'école aux jours et heures qui lui conviennent pendant la période fixée; mais le chef d'établissement est tenu, sous peine d'annulation, de faire connaître à l'Union, au moins quinze jours d'avance, le jour et l'heure qu'il a choisis pour l'exécution du tir. Le maire de la commune sera avisé par l'Union de cette fixation.

D'autre part, les délégués de l'Union devront être admis à assister au tir dans les écoles, où ils se rendront inopinément, sur la désignation du président de l'Union.

ART. 7. Chaque tir d'élève ne peut être exécuté qu'en présence du délégué chargé par le chef d'école de la surveillance du concours et de l'exécution stricte du règlement. Le carton rapporté de la cible, immédiatement après le tir, doit être signé sans délai par le tireur et visé par le délégué, puis conservé sans être touché jusqu'à ce que le tir de l'école soit terminé, les cinq cartons devant être adressés franco au siège de l'Union dès le tir terminé, et au plus tard le lendemain du dernier jour de la période fixée pour le concours.

Les cartons-cibles qui ne seront pas parvenus à l'Union dans le délai de dix jours francs après la clôture du championnat ne seront pas comptés dans le classement.

L'école adresse franco à l'Union, en même temps que les cartons, la liste des noms et adresses de ses tireurs.

ART. 8. Les cibles du championnat sont les cartons du modèle de l'Union des Sociétés de tir de France, de 15 centimètres, divisés en 10 zones comptant chacune de 1 à 10 points.

Le classement se fait par le nombre de balles en cible et par le nombre de points ensuite; en cas d'égalité, au moindre écart de la balle la plus éloignée du centre.

ART. 9. Les dix écoles arrivées en tête ne sont pas immédiatement classées et doivent, pour le classement définitif entre elles, recommencer leur tir dans les mêmes conditions, en présence d'un délégué spécial de l'Union. La date de cette seconde épreuve leur sera indiquée individuellement.

ART. 10. L'école qui, par l'ensemble de ses cinq tireurs, est définitivement classée première, reçoit pour un an le tableau de bronze encadré, sur lequel est inscrit chaque année l'école victorieuse, et, à

⁽¹⁾ Suivant autorisation en date du 8 février 1900.

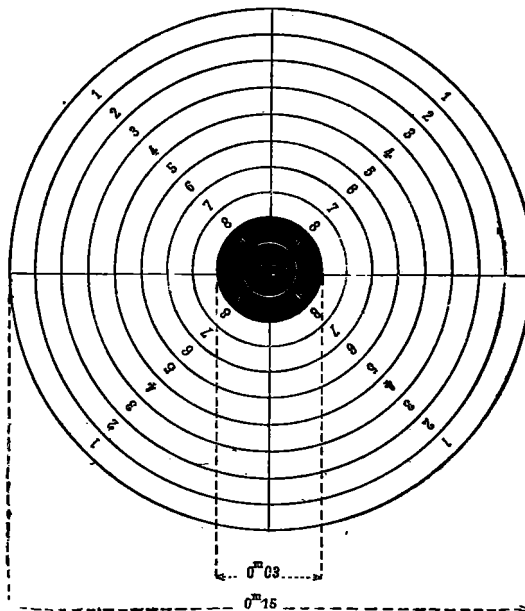
litre définitif, une carabine d'honneur *la Française*, modèle de l'Union des Sociétés de tir de France. Ces cinq élèves reçoivent la plaquette bronze argenté de l'Exposition universelle de 1900. Le chef de l'établissement reçoit, à titre d'hommage, la plaquette argent de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 11. Les écoles sont classées jusqu'au n° 300, et chaque école classée reçoit un diplôme de classement contresigné, suivant décision du Ministre de l'instruction publique, par l'inspecteur d'académie du département.

Les 100 premières reçoivent, en outre, le diplôme de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 12. Il est fait, en outre, sur la première épreuve générale des écoles un classement individuel de tous les tireurs ayant pris part au championnat.

Il sera appliqué à ce classement 600 prix en nature. Chaque élève classé reçoit en outre un diplôme de classement, contresigné, suivant décision du Ministre de l'instruction publique, par l'inspecteur d'académie du département. Valeur totale des prix dans les deux catégories : 5,540 francs.



Modèle des cibles pour les tirs à la carabine scolaire.

ART. 13. *Deuxième épreuve individuelle.* Les vingt premiers du classement individuel ne seront pas classés entre eux à la première épreuve ; ils viendront prendre part à Paris à une deuxième épreuve qui fixera entre eux le classement définitif. Ces vingt tireurs recevront, en outre du prix affecté à leur classement, la plaquette argent et le diplôme de l'Exposition.

ART. 14. Cette seconde épreuve sera tirée dans les conditions fixées à l'article 4. Le voyage en 2^e classe, aller et retour, sera assuré gratuitement aux vingt élèves admis à y prendre part. Ils seront logés dans un établissement public d'instruction de Paris, à moins d'autorisation formelle des parents de loger ailleurs.

ART. 15. Les cartons des tireurs dans les deux catégories seront jngés, et le classement du championnat sera effectué par une commission de contrôle nommée par le Commissaire général de l'Exposition. Cette commission statuera sur tous les cas, et aura le droit absolu de ne pas admettre au classement les tirs qu'elle jugera douteux, sans discussion ni recours.

ART. 16. Le cinquième championnat des écoles primaires sera ouvert du 1^{er} mars au 1^{er} mai 1900, pour l'épreuve générale ordinaire. La deuxième épreuve individuelle à Paris aura lieu le mardi 5 juin au Stand municipal de la rue d'Allemagne.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. GRASSET,

MEMBRE DU COMITÉ D'ORGANISATION, RAPPORTEUR.

Afin de pouvoir juger de l'importance qu'il est nécessaire d'attribuer aujourd'hui aux *championnats scolaires*, et des progrès réalisés depuis leur institution, notamment pendant les concours de l'Exposition de 1900, le présent rapport rappellera sommairement l'origine et les débuts de ces championnats, appelés à rendre de si éminents services à notre armée nationale, au moyen de la diffusion de l'instruction du tir parmi les jeunes générations de nos écoles primaires, secondaires et supérieures.

Suivant un vœu formulé par l'*Association des Alsaciens-Lorrains*, de Londres, de voir organiser entre les écoles gouvernementales françaises un concours annuel de tir, analogue à ceux existant en Angleterre, l'assemblée générale de l'*Union des sociétés de tir de France*, du 7 juin 1890, chargeait son Conseil d'administration de faire connaître aux directeurs desdites écoles, au moyen d'une circulaire, le projet d'organisation de cette institution.

Ce concours, dénommé *Championnat annuel des écoles supérieures de France*, devait être tiré par les écoles visées par la loi de recrutement, favorisées d'une dispense de temps de service, dépendant des Ministères de l'instruction publique, des travaux publics, de la marine, de l'agriculture, du commerce, de la justice et des cultes.

Les conditions du concours, déterminées dans la circulaire de l'*Union*, fixaient à dix le nombre des délégués de chacune des écoles concurrentes, il était prévu comme prix :

1° Pour l'école victorieuse, le bronze *Gloria victis*, de Mercié, d'une valeur de 2,000 francs, avec inscription, à conserver comme challenge pendant la durée de l'année scolaire;

2° Une médaille d'argent pour les dix champions de l'école victorieuse;

3° Enfin dix prix pour les dix meilleurs tirs individuels sur l'ensemble du concours; ces dix derniers prix, en nature, offerts par les pouvoirs publics.

Les Ministres compétents, sollicités par le Conseil d'administration de l'*Union*, avaient donné l'autorisation nécessaire à la tenue du concours projeté, ainsi que leur approbation.

Les conditions du tir étaient ainsi fixées : série de dix balles pour chaque tireur, positions réglementaires facultatives; cibles de 0 m. 80 à visuel de 0 m. 50, divisées en dix zones numérotées de 1 à 10; distance de tir, 200 mètres, aux fusils Gras et dérivés : Kropatscheck ou Châtellerault; classement par le nombre de balles en cible, puis par les points et enfin par la balle la plus éloignée du centre.

Un appel fut fait par le Conseil d'administration de l'*Union* aux sociétés de tir, en vue de leur demander de faciliter aux directeurs des écoles concurrentes l'exécution matérielle de leur concours.

1891. — A l'assemblée générale de l'*Union nationale des sociétés de tir de France*, du 6 juin 1891, il fut voté une subvention de 2,000 francs pour le premier championnat des écoles supérieures.

Ce premier concours réunit seulement vingt écoles.

L'École supérieure du commerce du Havre fut classée première avec un résultat de 80 balles, 454 points; elle recevait pour un an le *Gloria victis* de Mercié; le champion était M. Valentin, de l'École du commerce du Havre, avec 10 balles, 73 points.

1892. — A la date du 5 mars 1892, il était créé par l'*Union des sociétés de tir de France*, en plus du deuxième championnat des écoles supérieures, un premier championnat des lycées et collèges, avec un règlement commun (celui déjà indiqué) pour les deux championnats.

Pour le 2^e championnat des écoles supérieures, qui réunissait 34 écoles, l'école victorieuse fut la Faculté de droit de Lyon, avec 87 balles, 423 points.

Pour le 1^{er} championnat des lycées et collèges, tiré par 75 lycées, la première place était adjugée au lycée de Rayonne, avec 89 balles, 524 points.

Le champion des écoles supérieures était M. Weber, de la Faculté de droit de Paris, avec 10 balles, 87 points; celui des lycées et collèges était M. Olivier, du lycée d'Alger, avec 10 balles, 76 points.

Dans sa séance du 18 juin 1892, l'assemblée générale de l'*Union* votait, comme l'année précédente, un budget de 2,000 francs pour les championnats des écoles supérieures et des lycées et collèges.

1893. — Le 29 décembre 1892, le conseil d'administration de l'*Union* décidait la tenue du 3^e championnat des écoles supérieures et du 2^e championnat des lycées et collèges, suivant les conditions précédemment établies. Ces nouveaux concours furent portés à la connaissance des directeurs des écoles supérieures et des lycées et collèges par une circulaire en date du 18 mars 1893.

L'assemblée générale de l'*Union* pour 1898, réunie le 10 juin, allouait un budget de 1,400 francs pour lesdits concours.

Le 2^e championnat des lycées et collèges fut tiré par 40 lycées ou collèges; la première place était adjugée au lycée de Lons-le-Saunier, avec 85 balles, 470 points.

Le championnat individuel était conquis par M. Le Gros, du lycée d'Oran, avec 10 balles, 80 points; à noter en passant ce fait, que ce jeune tireur était surtout un tireur de Flobert, et que l'adresse montrée par lui dans ce concours lui avait été acquise par une fervente pratique du tir réduit.

Le 3^e championnat des écoles supérieures fut tiré par 29 écoles; arrivait en première ligne l'école normale d'instituteurs de Dax, avec 91 balles, 477 points.

Le champion des écoles supérieures était M. Duvernoy-Hubert, de la Faculté de droit de Dijon, avec 10 balles, 69 points; M. Duvernoy-Hubert devait également son adresse à la pratique assidue de la carabine Flobert.

Déjà, comme on le voit par les résultats sus-indiqués, la valeur du tir des championnats augmentait d'année en année.

1894. — A la date du 17 février 1894, le *Tir national*, bulletin officiel de l' *Union*, annonçait le 3^e championnat des lycées et collèges et le 4^e championnat des écoles supérieures, avec les mêmes règlements que pour les précédents concours, sauf que la cible de 0 m. 80 avait un visuel de 0 m. 40 (le visuel actuel de l'*Union*), au lieu de 0 m. 50, et que le barrage devait se faire par la multiplication des points obtenus par le nombre de balles en cible, ce résultat devant être divisé par le nombre de balles tirées (barrage de Lyon), puis au moindre écart de la balle la plus éloignée du centre. Ces concours devaient être tirés du 1^{er} avril au 31 mai 1894.

Le 4^e championnat des écoles supérieures réunissait cette fois 35 écoles; la première place était gagnée par l'école normale d'instituteurs de Charleville, avec 93 balles, 513 points, et le championnat individuel, par M. Appleton, de la Faculté de droit de Lyon, avec 10 balles, 71 points; en dehors des 10 champions de Charleville, 51 tireurs furent primés pour leur tir individuel.

Le 3^e championnat des lycées et collèges fut tiré par 51 lycées ou collèges; arrivait en première place le lycée de Brest, avec 97 balles, 567 points; et, comme champion individuel, M. Benoît, du lycée de Lons-le-Saunier, avec 10 balles, 84 points; 75 tireurs furent primés pour leur tir individuel.

1895. — Le 4^e championnat des lycées et collèges fut tiré par 40 écoles; la première place échut au lycée de Maçon, avec 95 balles, 590 points; le champion des tirs individuels était M. Michel, du lycée de Tournon, avec 10 balles, 83 points; 77 tireurs furent primés en plus des champions du lycée de Mâcon.

Le 5^e championnat des écoles supérieures fut disputé par 26 écoles; en première place se classait l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, avec 97 balles, 664 points; le champion des tirs individuels était M. Balme, de l'Ecole centrale, à Paris, avec 10 balles, 82 points; comme pour deux des champions des concours précédents, il y a lieu de signaler que M. Balme devait la merveilleuse adresse déployée dans ce concours à la pratique assidue du tir réduit au Flobert.

En plus des champions de l'Ecole centrale, il y eût 50 tireurs primés pour leur tir individuel.

C'est dans cette période que s'organisait le tir dans les écoles primaires, suivant l'exemple donné par le canton d'Hesdin (Pas-de-Calais).

Une commission d'études avait été formée, sur la demande de l'*Union des sociétés de tir de France*, par M. Spuller, ministre de l'instruction publique, par arrêté en date du 11 mars 1894. Cette commission était chargée d'étudier l'application de l'arrêté du 27 juillet 1893 inscrivant le tir de la carabine Flobert dans les matières facultatives de l'instruction primaire.

Cette commission basait ses travaux sur un projet très complet, préparé par l'*Union*, qu'elle adoptait presque intégralement, et le 6 août 1894, le Ministre approuvait son rapport, qui comprenait, avec un règlement tout préparé et des instructions complètes, l'admission en première ligne de la carabine la *Française*, réduction au tir Flobert du fusil de guerre 1886, petit modèle adopté par l'*Union des sociétés de tir de France*.

Enfin, par une circulaire, en date du 16 août 1895, le Ministre de l'instruction publique notifiait aux préfets un arrêté organisant dans les écoles primaires, pour les élèves âgés de plus de 10 ans, l'exercice du tir à 10 mètres, à la carabine Flobert, et leur adressait en même temps une instruction détaillée pour les moyens matériels à employer dans ce but.

En date du 3 novembre 1895, M. Mérillon, président de l'*Union*, adressait au Ministre de l'instruction publique un programme-règlement pour le championnat des écoles primaires (programme détaillé dans le tir national du 7 décembre 1895), en lui demandant l'autorisation d'organiser ce championnat pour l'année 1896.

1896. — Le Ministre accorda aussitôt son autorisation, et la date d'exécution du premier championnat des écoles primaires fut fixée du 1^{er} avril au 30 mai 1896.

Le programme-règlement, sous forme de brochure, fut tiré à 50,000 exemplaires et envoyé à tous les instituteurs, aux sociétés de tir, ainsi qu'aux délégués et membres associés de l'*Union*, avec un appel au dévouement de ces derniers, pour les inviter à procurer aux instituteurs les moyens de mener à bien ce premier concours des écoles primaires.

Dans l'assemblée générale de l'*Union* du 9 mai 1896, il était voté les sommes suivantes pour les divers concours scolaires :

1,000 francs pour le 6^e championnat des écoles supérieures;

1,000 francs pour le 5^e championnat des lycées et collèges;

2,000 francs pour le 1^{er} championnat des écoles primaires;

100 francs pour un tableau d'honneur du championnat des écoles primaires.

Le 5^e championnat des lycées et collèges réunissait 38 lycées ou collèges; la première place fut adjugée au lycée de Brest, avec 96 balles, 642 points; le champion des tirs individuels était M. Saubinet, du collège de Verdun, avec 10 balles, 79 points; il y eut 75 tireurs primés.

Le 6^e championnat des écoles supérieures fut tiré par 30 écoles; la première place échut à la Faculté de médecine de Nancy, avec 100 balles, 651 points; le champion des tirs individuels était M. Niepce, de la Faculté des sciences de Lyon, avec 10 balles, 82 points; 50 tireurs primés.

Le 1^{er} championnat des écoles primaires réunissait 360 écoles; l'école primaire de Saint-Étienne-de-Boulogne (Ardèche) s'adjugeait le championnat avec 25 balles, 244 points; le champion des tirs individuels était M. Prizac, de l'école de Saint-Pierre-Quilbignon, avec le maximum de 50 points; 300 tireurs furent primés dans leur tir individuel.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que pour l'année 1896 les tirs des divers championnats accusent une nouvelle amélioration sur les concours précédents; pour la première fois, l'école victorieuse du championnat des écoles supérieures met en cible toutes ses balles.

Quant au 1^{er} championnat des écoles primaires, il accusait également de remarquables résultats; l'école victorieuse, avec ses 25 balles en cible, donnait le splendide

résultat de 244 points (6 points de moins que le maximum); pour les tirs individuels, il y avait 5 tireurs ayant réussi le maximum, et une grande quantité de leurs camarades les suivaient de près avec les points de 49, 48...

1897. — En date du 13 février 1897, le *Tir national*, en publiant le programme du 6^e championnat des lycées et collèges et le 7^e championnat des écoles supérieures, y faisait figurer pour la première fois le fusil modèle 1886 (Lebel); en même temps, il publiait le programme du 2^e championnat des écoles primaires, avec le même règlement que pour l'année précédente.

Par son *Bulletin administratif* de même date (13 février 1897), le Ministre de l'instruction publique informait les doyens des Facultés, les directeurs d'écoles normales d'instituteurs, les proviseurs et principaux des lycées et collèges, ainsi que les instituteurs primaires, que les concours scolaires sus-indiqués seraient tirés du 1^{er} avril au 31 mai 1897, les priant de s'adresser pour tous renseignements à l'*Union des sociétés de tir de France*.

A partir de ce moment, les trois championnats scolaires officiellement patronnés par le Ministre furent régulièrement organisés chaque année. Le tableau général que nous publions plus loin permettra d'en apprécier les résultats et les progrès.

Aussi lorsqu'en 1899 la Section XII des Comités d'exercices physiques de l'Exposition chargée des concours scolaires eut à s'occuper du tir, elle n'eut qu'à accepter une organisation toute faite en lui assurant en 1900, à l'occasion de l'Exposition, plus d'éclat et d'importance.

Dans la séance du Conseil d'administration de l'*Union* du 16 décembre 1899, M. le président Mérillon informait le Conseil que le Comité des concours scolaires de l'Exposition demandait à l'*Union* de vouloir bien se charger des concours scolaires de tir pendant l'Exposition, moyennant une subvention de 8,000 francs, ce qui fut accepté par le Conseil.

En date du 13 janvier, le *Tir national* donnait les programmes des trois championnats scolaires pour 1900.

Le 10^e championnat des écoles supérieures devait comprendre l'épreuve annuelle ordinaire pour les établissements et une deuxième épreuve à Paris, pour les élèves. Ce programme était d'ailleurs le même que précédemment, pour l'épreuve ordinaire.

Il était prévu comme prix : pour l'école victorieuse, le bronze *Gloria victis* de Mercier pour une année, et une plaquette argent de l'Exposition à titre définitif; aux 10 champions de l'école victorieuse était allouée la plaquette bronze argenté de l'Exposition. Pour le classement individuel, il était attribué 200 prix en nature offerts par les pouvoirs publics et par l'Exposition.

La valeur totale de ces prix était d'environ 5,270 francs.

Les 10 premiers de la première épreuve (tir individuel) devaient être classés sur une deuxième épreuve tirée à Paris; ils devaient recevoir, outre leur prix individuel, la plaquette argent et le diplôme de l'Exposition. Pour cette deuxième épreuve, les élèves recevaient le montant de leur voyage à Paris en 2^e classe, aller et retour.

L'épreuve ordinaire était fixée du 1^{er} mars au 30 avril, et la deuxième épreuve au 5 juin, au stand de Maisons-Laffite.

Le 9^e championnat des lycées et collèges comprenait également l'épreuve annuelle ordinaire pour les établissements et une deuxième épreuve à Paris pour les élèves. Il était prévu pour ce concours une série de prix analogue à celle déjà indiquée pour les écoles supérieures, d'une valeur totale d'environ 4,470 francs.

Pour les deux épreuves étaient prises les mêmes dispositions que pour les écoles supérieures et aux mêmes dates : première épreuve du 1^{er} mars au 30 avril, deuxième épreuve le 5 juin au stand de Maisons-Laffite ; les élèves des lycées et collèges devaient être également défrayés des dépenses du voyage, aller et retour, en 2^e classe.

Pour ces deux championnats, le classement devait se faire : 1^o par le nombre de balles en cible ; 2^o par le nombre de points ; 3^o enfin par le moindre écart de la balle la plus éloignée du centre.

Pour le 5^e championnat des écoles primaires, il était fixé, outre les deux épreuves ordinaires pour les écoles, une deuxième épreuve *exceptionnelle* à Paris pour les élèves.

La deuxième épreuve ordinaire pour les écoles devait être tirée en présence d'un délégué spécial de l'*Union*.

Il était alloué pour ce 5^e concours : pour l'école classée au premier rang, pour une année, le tableau de bronze encadré des championnats primaires, et à titre définitif, une carabine *la Française*; plus, pour chacun des 5 élèves de l'école victorieuse, la plaquette bronze argenté de l'Exposition, le maître devant recevoir la plaquette argent.

Les écoles devaient être classées jusqu'à 300 avec diplôme, les 100 premières recevant le diplôme de l'Exposition. Enfin il était alloué 600 prix en nature offerts par les pouvoirs publics et par l'Exposition; valeur totale des prix, environ 5,540 francs.

La deuxième épreuve, pour les 20 premiers du classement individuel, devait être tirée à Paris; ces 20 tireurs devaient recevoir en plus de leur prix, la plaquette argent et le diplôme de l'Exposition. Le voyage aller et retour, à Paris, en 2^e classe, leur était payé d'avance par l'*Union*.

Les épreuves générales ordinaires étaient fixées du 1^{er} au 30 avril et la deuxième épreuve individuelle au 5 juin, au stand municipal de la rue d'Allemagne.

Classement : par le nombre de balles en cibles, puis par les points, enfin par le moindre écart de la balle la plus éloignée du centre.

En date du 6 janvier, la Commission supérieure des exercices physiques pour 1900, réunie sous la présidence d'honneur de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, assisté de M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition, et de M. Méryllon, délégué général des sports, approuvait les programmes des concours scolaires de tir, présentés par l'*Union des sociétés de tir de France*.

Puis M. le Commissaire général de l'Exposition nommait le Jury officiel du concours scolaire de tir composé de :

MM. LECOEVRE, LALOUÉ, GÉRARD et FLAMERY.

et tout se trouvait ainsi prêt pour l'exécution.

Exécution des concours. —Le 10^e championnat des écoles supérieures fut tiré par 44 écoles. Était classée en premier rang (pour la 5^e fois), l'École centrale des arts et manufactures de Paris, avec 99 balles, 692 points.

A la suite de la deuxième épreuve, était désigné comme champion : M. FAUWART-BASTOUL, de la Faculté de droit de Dijon, avec 10 balles, 81 points.

200 élèves furent primés en plus des 10 champions de l'École centrale.

Le 9^e championnat des lycées et collèges réunissait 46 écoles. En première ligne était classé le collège d'Épinal, avec 96 balles, 569 points ; le champion de la deuxième épreuve individuelle était M. FOURNIER, du lycée de Dijon, avec 10 balles, 83 points ; 200 élèves primés.

Le 5^e championnat des écoles primaires fut tiré par 769 écoles ; était classée première l'école de Pierrefort (Cantal), avec 25 balles, 241 points ; les 300 écoles classées ayant mis leurs 25 balles en cible. Après la deuxième épreuve individuelle était proclamé champion : M. LUGAN, de l'école de Saint-Thibéry, avec 5 balles, 49 points ; 600 tireurs furent primés suivant les conditions du programme et le résultat fut si remarquable que le 23^e avait encore 49 points et le 218^e 44 points.

La deuxième épreuve individuelle ne fut pas tirée à Paris ; après entente avec le Ministre de l'instruction publique, qui redoutait avec raison le danger et les complications du voyage à Paris d'enfants de l'âge des concurrents, cette épreuve fut tirée sur place dans leurs écoles par les 20 premiers de la première épreuve sous la surveillance spéciale de délégués envoyés par l'*Union*.

Par le tableau d'ensemble ci-après, il sera facile de se rendre compte des résultats obtenus depuis 1891 et de l'effort développé par l'*Union*, dans le but de propager le goût du tir parmi les élèves de toutes les écoles de France.

NUMÉROS DES CHAMPIONNATS.	ANNÉES.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ayant pris part aux concours.	ÉTABLISSEMENTS VICTORIEUX.	BALLEES.	POINTS.	CHAMPIONS DES TIRS INDIVIDUELS.		BALLEES.	POINTS.	SOMMES DÉBOURSÉES PAR L'UNION pour ces concours.		OBSERVATIONS.
										fr.	c.	
1° ÉCOLES SUPÉRIEURES.												
MM.												
1	1891	20	École supérieure de commerce du Havre.	80	454	VALENTIN, de l'École de commerce du Havre....	10	73	1,013	10	Fusil Gras et dérivés, visuel 50 centimètres.	
2	1892	34	Faculté de droit de Lyon.....	87	423	WEBER, de la Faculté de droit de Paris.....	10	87	716	40		
3	1893	29	École normale d'instituteurs de Dax.....	91	477	DUVENOT-HUBERT, de la Faculté de droit de Dijon	10	69	405	90	Fusil Gras et dérivés, visuel 40 centimètres.	
4	1894	35	École normale d'instituteurs de Charleville....	93	513	APPLETON, de la Faculté de droit de Lyon...	10	71	585	55		
5	1895	26	École centrale des arts et manufactures de Paris.	97	664	BALME, de l'École centrale.....	10	82	582	30		
6	1896	30	Faculté de médecine de Nancy.....	100	651	NIRPOZ, de la Faculté des sciences de Lyon....	10	82	507	75		
7	1897	35	École centrale de Paris (2° fois).....	99	650	NIRPOZ, de la Faculté des sciences de Lyon (2° fois).	10	82	636	80		
8	1898	36	École centrale de Paris (3° fois).....	96	618	DR BELVAL, de la Faculté de droit de Paris.....	10	83	809	80		
9	1899	38	École centrale de Paris (4° fois).....	96	637	BALME, de la Faculté de droit de Paris (2° fois)	10	82	685	30		
10	1900	44	École centrale de Paris (5° fois).....	99	692	FAUVART-BASTOUL, de la Faculté de droit de Dijon.	10	81	2,737	35		
TOTAL.....										8,750	45	
2° LYCÉES ET COLLÈGES.												
1	1892	75	Lycée de Bayonne.....	89	524	OLIVIER, du Lycée d'Alger.....	10	76	2,687	30	Fusil Gras et dérivés, visuel 50 centimètres.	
2	1893	40	Lycée de Lons-le-Saunier.....	85	470	LEGRAS, du Lycée d'Oran.....	10	60	628	55		
3	1894	51	Lycée de Brest.....	97	567	BENOIT, du Lycée de Lons-le-Saunier.....	10	84	558	40	Fusil Gras et dérivés, visuel 40 centimètres.	
4	1895	40	Lycée de Mâcon.....	94	590	MICHEL, du Lycée de Tournon.....	10	83	635	30		
5	1896	38	Lycée de Brest (2° fois).....	96	622	SAUBINET, du collège de Verdun.....	10	79	653	40		
6	1897	33	Lycée de Tournon.....	99	726	FLAVIER, du lycée de Tournon.....	10	90	715	35		
7	1898	44	Lycée de Constantine.....	99	659	BRADJARD, du collège d'Autun.....	10	83	889	45		
8	1899	47	Lycée de Niort.....	97	599	FOULON, du lycée de Coutances.....	10	78	844	90		
9	1900	46	Collège d'Épinal.....	96	569	FOURNIER, du lycée de Dijon.....	10	83	3,155	55		
TOTAL.....										10,768		20
3° ÉCOLES PRIMAIRES.												
1	1896	360	École de Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche).....	25	244	PRIZAG, de l'école de St-Pierre-Quilbignon (Finistère).	5	50	1,485	40	Une seule épreuve.	
2	1897	368	École des Quatre-Moulins de Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère).	25	245	BORON, de Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche)...	5	50	925	00		
3	1898	361	École des Quatre-Moulins de Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère) [2° fois].	25	246	LASTENET (E.), de St-Pierre-Quilbignon (Finistère)..	5	50	1,334	10	Deux épreuves.	
4	1899	446	École de Paris, 46, rue Boulard.....	25	228	LARS, de Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère).....	5	50	1,441	60		
5	1900	769	École de Pierrefort (Cantal).....	25	241	LUCAN, de l'école de Saint-Thibery (Hérault).....	5	49	7,052	20		
TOTAL.....										12,228	30	

Ces tableaux indiquent, au point de vue budgétaire, les lourds sacrifices consentis par l'*Union*. En 1900, notamment, les dépenses en argent se sont élevées à 2,737 fr. 35 pour les coles supérieures, 3,155 fr. 55 pour les lycées et collèges, et 7,052 fr. 20 pour les écoles primaires, soit en tout : 12,945 fr. 10.

Ce chiffre étant supérieur d'environ 5,000 francs à la subvention de l'Exposition, l'*Union* a supporté le déficit occasionné, surtout, par l'accroissement considérable du nombre des écoles primaires prenant part au championnat.

Ce nombre devant augmenter encore dans des proportions très larges, il sera nécessaire d'aviser, et le Gouvernement devra intervenir s'il veut perpétuer cette institution dont les résultats sont inappréciables.

Au point de vue technique, les tableaux ci-dessus montrent que les résultats, bien que modestes encore, si on compare le nombre des écoles et des établissements d'instruction ayant pris part aux championnats scolaires au nombre des écoles de tous degrés existant en France, sont cependant très satisfaisants, quand on réfléchit qu'ils sont dus à la seule initiative de l'*Union*, sans autre appui des pouvoirs publics que le don d'un certain nombre de prix en nature, décernés aux lauréats des concours individuels.

Mais il faut dire aussi qu'il n'y avait jusqu'à présent aucune sanction, pour le travail que s'imposaient les élèves des écoles, afin d'arriver à s'entraîner au tir.

Depuis peu, après les derniers championnats de 1900, un commencement de satisfaction a été offert aux jeunes tireurs, par M. le général André, ministre de la guerre, en décidant qu'un certain nombre d'engagements de trois ans seraient réservés aux conscrits titulaires d'un brevet d'exercices physiques, comportant comme épreuves principales : le tir et la gymnastique.

De plus, il y a en ce moment au Parlement certaines tendances à faire encore mieux dans ce sens, et peut-être verrons-nous d'ici peu le brevet d'exercices physiques procurer des avantages très sérieux à nos jeunes gens, habiles au tir comme à la gymnastique.

Sans qu'il nous appartienne ici de discuter quels pourraient être ces avantages, il est certain qu'il faut trouver des moyens capables de vaincre l'apathie et l'indifférence de la masse de nos jeunes hommes pour le tir et pour les exercices physiques.

Alors on ne se plaindrait plus du manque de tireurs dans les stands, mais du manque de stands pour les tireurs!

Lorsque sonnera cette heure, l'*Union des sociétés de tir de France* se réjouira de voir enfin récolter la riche moisson pour laquelle elle a si longtemps semé et travaillé, et, tout en se félicitant d'y avoir largement contribué, elle n'oubliera pas l'essor prodigieux donné à son œuvre patriotique par l'appui moral et le concours financier de l'Exposition universelle de 1900.

SECTION XIII.

COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE PHYSIOLOGIE.



MÉTHODES DE TRAVAIL

ET SOUS-COMMISSIONS INSTITUÉES PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE PHYSIOLOGIE

Sous-Commission I. — Anthropométrie. — D^{re} MANOUVRIER, Paul RICHER, *secrétaire*.

La Sous-Commission d'anthropométrie notera le poids, la taille, et toutes les mesures des différents segments du corps des sujets qui voudront bien se soumettre à son examen.

Elle prendra, en outre, les photographies de ces différents sujets au repos et dans une attitude toujours semblable, celle du soldat sans armes, sous trois faces à la fois.

Sous-Commission II. — Chimie biologique. — D^{re} CHAUVEAU, GLEY, LAPICQUE, Charles RICHER, LANGLOIS, *secrétaire*.

Sous-Commission III. — Actes de la locomotion. — D^{re} BONNAFY, CHAUVEAU, MANOUVRIER, MAREY, MILLION, PAGÉS, PIETTRE, Max POSTH, RAYMOND-MARTIN, REVERCHON, VERDIER, VUILLEMIN, Paul RIGHER, *secrétaire*.

La Sous-Commission des actes de la locomotion se réserve de chromophotographier les sujets soit sur le terrain du concours au milieu des épreuves mêmes, soit à la station physiologique du Parc des Princes au milieu d'exercices répétés à cet effet.

Sous-Commission IV. — Effets physiologiques. — D^{rs} CHAUVEAU, GLEY, GOUJON, HÉRICOURT, MANOUVRIER, PAGÉS, Max POSTH, RAYMOND-MARTIN, Ch. RICHER, LANGLOIS, *secrétaire*.

La Sous-Commission des effets physiologiques se livrera, sur les sujets qui voudront bien s'y prêter, à des examens variés soit pendant les concours, soit en dehors des épreuves, dans le but de déterminer l'état des différents organes : cœur, vaisseaux, poumons, muscles, centres nerveux, etc. Ces expériences comporteront : la détermination de la capacité pulmonaire; des examens spirométriques et phonendoscopiques; la mesure des temps de réaction; les inscriptions graphiques des mouvements pulmonaires, des pulsations cardiaques, etc.

Sous-Commission V. — Méthodes comparées. — D^{rs} GOUJON, HEISER, MAREY, NASS, VERDIER, HÉRICOURT, *secrétaire*.

Sous-Commission VI. — Hygiène. — D^{rs} AMAUDRU, BASSET, BESNIER, BROUARDEL, GRALL, LEMAIRE, LE ROY DES BARRES, NASS, NOCARD, PERREAU, PIETTRE, PROUST, REVERCHON, VERDIER, VUILLEMIN, A.-J. MARTIN, *secrétaire*.

Sous-Commission VII. — Effets pathologiques. — D^{rs} BROUARDEL, CAZIN, GRALL, LABADIE-LAGRAVE, LEMAIRE, POURTEYRON, PROUST, REVERCHON, ROCHARD, VUILLEMIN-LAMY, *secrétaire*.

QUESTIONNAIRE.

Le Comité d'hygiène et de physiologie, afin de réunir sur le plus grand nombre possible de sujets les renseignements qui l'intéressent et qui constituent une des bases de ses travaux, particulièrement en ce qui concerne l'hygiène, la pathologie et les méthodes d'entraînement, a rédigé le questionnaire ci-dessous qui doit être remis aux concurrents pour qu'ils le remplissent eux-mêmes. Les médecins ajouteront à ces premiers renseignements tous ceux plus spéciaux qu'ils auront pu obtenir des sujets qui seront directement soumis à leur examen.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

COMMISSION D'HYGIÈNE ET DE PHYSIOLOGIE.

Les concurrents sont instamment priés, dans l'intérêt supérieur des Exercices physiques et des Sports, de remplir avec soin le présent questionnaire, afin d'aider la Commission d'Hygiène et de Physiologie à remplir la mission qui lui a été confiée.

- Noms et prénoms ou initiales :
Date de la naissance :
Lieu de la naissance :
Domicile actuel :
Profession :
Nature du Sport :

Les Présidents des Concours sont instamment priés de distribuer ce questionnaire aux concurrents.

QUESTIONNAIRE.

REPOSES.

Antécédents héréditaires.

Antécédents personnels.

Table with 2 columns: Questionnaire and Responses. Rows include: Age et lieu d'origine (du père, du grand-père), Santé générale et force physique (du père, du grand-père), Y a-t-il dans la famille des parents remarquables au point de vue de la force physique?, Si oui, donner quelques détails., Nombre des enfants dans la famille., Quel rang occupez-vous?., Allaitement naturel ou artificiel., Rapidité de la croissance., Taille et force (à 15 ans, à 20 ans), Maladies.

QUESTIONNAIRE.		RÉPONSES.		
État du sujet.	Couleur des cheveux et de la barbe,.....		
	Développement du système pileire		
	Couleur des yeux.....		
	Peau brune ou blanche.....		
	Teint pâle ou coloré.		
	État de la vision.....		
	Taille.		
	Poids.....		
	Résistance.....	}	aux grandes chaleurs
			aux grands froids.....
			aux brusques changements de température
			à la douleur (blessures, accidents).....
	Nourriture habituelle (nature et quantité)....		
	Boissons habituelles (nature et quantité)....		
	Digérez-vous facilement ?.....		
Sommeil.....	}	Durée habituelle.....	
		Est-il calme ou agité?..	
Entraînement.	Date du début de l'entraînement.		
	Temps nécessaire pour acquérir dans le sport ()	}	une force moyenne.....
			une force maxima.....
	Régime pendant l'entraînement		
	Effets de l'entraînement au point de vue	}	du poids.....
			de la taille.....
			de la force musculaire
			de la digestion et des différentes fonctions
			de la disposition au travail intellectuel.
			du sommeil.....
de la transpiration.....			
de la sensation de fatigue. de la santé générale.....			
Y a-t-il eu des accidents, des malaises, des maladies ?.....			
Prenez-vous des précautions spéciales ?.....			
En quoi ont consisté les exercices d'entraînement.			
Époque des exercices.....			
Heures des exercices.....			
Fréquence des exercices			
Vous êtes-vous livré avec succès à d'autres sports que votre spécialité ?.....			

Prrière de rapporter ce Questionnaire rempli, le jour du Concours, et de le remettre au Président du Concours, qui groupera les questionnaires pour les transmettre au service des Sports, — ou de le renvoyer directement à M. le Commissaire général de l'Exposition (Sports), avenue Rapp, 2 (franchise postale).

RAPPORTS

SUR LES

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HYGIÈNE ET DE PHYSIOLOGIE.

I. — RAPPORT DE M. MAREY,

LU ET ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La Commission d'hygiène et de physiologie instituée pour suivre les concours internationaux d'exercices physiques et de sports en 1900 a constitué son Bureau et s'est divisée en Sous-commissions, dont chacune s'appliquerait à résoudre certaine question particulière.

De sorte que, tandis que les juges des divers concours apprécieraient avec leur compétence spéciale la valeur relative des concurrents, notre Commission, se plaçant à un point de vue tout autre, chercherait par des méthodes précises les effets des différents sports sur l'organisme et en comparerait la valeur au point de vue de l'hygiène.

Elle devrait, d'une part, déterminer les relations qui peuvent exister entre la conformation des divers individus et leurs aptitudes à certains sports et, d'autre part, à titre de corollaire, rechercher s'il se produit un développement spécial de certaines parties du corps par la pratique exclusive, ou tout au moins prédominante, de certains exercices.

Elle aurait encore pour mission de mesurer d'une manière exacte ce que l'observation la plus attentive ne saurait faire apprécier : les changements de la forme et de la fréquence des mouvements du cœur et de la respiration, les échanges gazeux dans le poumon, l'évaporation cutanée et pulmonaire, les déplacements et les changements de volume des organes splanchniques sous l'influence des mouvements des membres. Enfin elle devrait analyser ces mouvements eux-mêmes dans leur mécanisme intime, mesurer le travail qu'ils dépensent et l'effet utile qu'ils produisent.

Or les physiologistes possèdent aujourd'hui l'outillage approprié à toutes ces études; pour mesurer exactement la taille d'un sujet et les proportions de son corps, ils ont les appareils anthropométriques et les photographies prises à une même échelle sous trois aspects différents : de face, de dos et de côté.

Les spiromètres donnent la mesure exacte de la capacité respiratoire, tandis que l'analyse des gaz fait connaître la proportion de l'oxygène absorbé et de l'acide carbonique exhalé. Avec les instruments enregistreurs on détermine la forme des mouve-

ments de la respiration, celle des pulsations du cœur ou des artères; tous ces mouvements se traduisent par des courbes de formes diverses. La pesée des sujets, faite comparativement avant et après les exercices corporels, fait connaître, d'après la perte de poids observée, la valeur de l'évaporation d'eau qui s'est faite, tant par la peau que par le poumon. La phonendoscopie traduit la forme, la position et le volume des organes avant et après les exercices. Enfin, la chronophotographie, décomposant les mouvements en leurs phases successives, saisit ce qui échappe à l'observation directe et exprime, par une série d'images instantanées, le mécanisme des actes les plus rapides et les plus compliqués.

La Commission s'est procuré ces divers instruments de mesure; elle en a créé quelques autres pour des buts particuliers et, dès les premiers concours, a délégué les membres des sous-commissions spéciales pour étudier sur place chacun des divers sports.

On pouvait assurément prévoir que dans l'application de ces moyens d'étude il se présenterait certaines difficultés; que, pour suivre les concurrents, tantôt sur un champ de course, tantôt dans une salle d'armes, aux bords d'un lac ou sur un vélodrome, il serait presque impossible de transporter chaque jour, à de grandes distances, un matériel encombrant et des instruments fragiles. On savait que l'Exposition elle-même, imposant à plusieurs d'entre nous des obligations nombreuses, ne permettrait pas toujours de réunir les membres des sous-commissions sur le lieu des différents sports.

L'expérience nous a montré des difficultés d'un autre genre : avant une épreuve, les concurrents, préoccupés de la lutte à soutenir, ne se prêtent pas à des explorations minutieuses et fatigantes pour eux; après le concours, l'intérêt de ces explorations disparaît entièrement, toutes les fois qu'il s'agissait de constater les changements survenus dans l'état physiologique du sujet sous l'influence d'un exercice athlétique.

De ces difficultés quelques-unes ont été levées grâce à l'obligeance du directeur du *Racing-club*, où un grand nombre de concours ont eu lieu et où nous avons pu établir à notre aise des tentes pour la pesée et la mensuration des sujets, des vestiaires, un enclos pour les photographies anthropométriques, enfin des toiles de fond pour analyser par la chronophotographie les mouvements de la course, les sauts, les lancements de disques ou de poids, etc. Un certain nombre de concours ont pu être suivis au *Racing-club* dans des conditions assez favorables.

Toutefois, pour l'analyse chronophotographique des mouvements, il faut une installation tellement spéciale, que la Commission a résolu de compléter et de perfectionner celle qui existait déjà à la Station physiologique dont je suis le directeur, et d'engager les concurrents à venir répéter leurs exercices dans cet établissement. Des salles y furent aménagées pour pratiquer les mensurations et pour l'application des divers instruments de physiologie; un champ obscur pour la chronophotographie y fut construit dans des conditions qui ne laissaient rien à désirer; enfin, les vastes espaces qui entourent la Station physiologique se prêtaient parfaitement à presque tous les genres de sports.

Il ne restait plus qu'à décider les champions des divers concours à venir dans un établissement situé hors Paris (près de la porte d'Auteuil). On y réussit, pour beaucoup d'entre eux, en leur montrant l'intérêt des résultats obtenus sur quelques-uns de leurs collègues et surtout en mettant sous leurs yeux des épreuves chronophotographiques où ils pouvaient suivre aisément les phases des divers mouvements athlétiques.

Nous eûmes de la sorte à la Station physiologique un assez grand nombre de champions parmi les plus remarquables ; parfois même leur affluence fut si grande, qu'on ne put profiter de leur zèle et les soumettre tous à des expériences généralement assez longues. En somme, les travaux de la Commission, sans remplir entièrement le programme qu'elle s'était tracé, ont eu d'importants résultats; ils ont fait voir que ces études, poursuivies patiemment en dehors des conditions un peu fébriles d'un concours international, donneront tout ce qu'on avait le droit d'en attendre et même des résultats que l'on n'eût pu prévoir.

Le succès de nos recherches ayant été fort inégal, on glissera rapidement sur celles qui ont été le moins fructueuses.

ÉTAT PHYSIQUE DES CONCURRENTS.

Afin de rechercher les causes pour lesquelles certains sujets présentent des aptitudes spéciales aux exercices du corps et pour savoir quelle part revient à l'hérédité, à l'âge, au genre de vie antérieur, à l'alimentation, etc., dans la production d'un athlète remarquable, nous avons dressé un questionnaire très étendu.

Distribué à un grand nombre d'exemplaires parmi les concurrents, ce questionnaire n'a pas toujours été rempli ou ne l'a été que partiellement; parfois les réponses correspondaient mal aux questions posées; en somme, nous n'avons réuni qu'une cinquantaine de feuilles correctement rédigées. Comme en pareille matière il faut opérer sur de très grands nombres pour obtenir des résultats valables, nous ajournons le dépouillement de ces documents et les réservons, comme premiers éléments d'une statistique plus importante qu'il sera très utile de continuer. On en peut dire autant des documents trop peu nombreux que nous avons recueillis sur la capacité pulmonaire et sur l'analyse des gaz dans la respiration.

Toutefois, les mesures que nous avons prises ont confirmé un fait déjà révélé par l'inscription des mouvements respiratoires, à savoir que la *course de fond* est de tous les exercices physiques celui qui développe le plus la capacité pulmonaire et qu'elle semble aussi faire acquérir aux vaisseaux du poumon une perméabilité qui permet à la petite circulation de s'accélérer parallèlement à la circulation générale; cela empêche l'encombrement du cœur droit par le sang veineux, ainsi que les palpitations et l'essoufflement qui s'ensuivent.

Nos coureurs français se sont montrés particulièrement aptes par leur entraînement spécial à cette résistance à l'essoufflement; ils ont vaincu des concurrents étrangers qui leur semblaient bien supérieurs par la musculature et la force athlétique.

Les mensurations et les photographies anthropométriques nous ont également fourni les éléments d'une statistique qui prendra toute sa valeur quand ces documents seront en plus grand nombre. Il résulte déjà d'un examen sommaire que l'aptitude au saut se traduit surtout par la grande longueur des rayons des membres inférieurs et particulièrement par celle du pied,

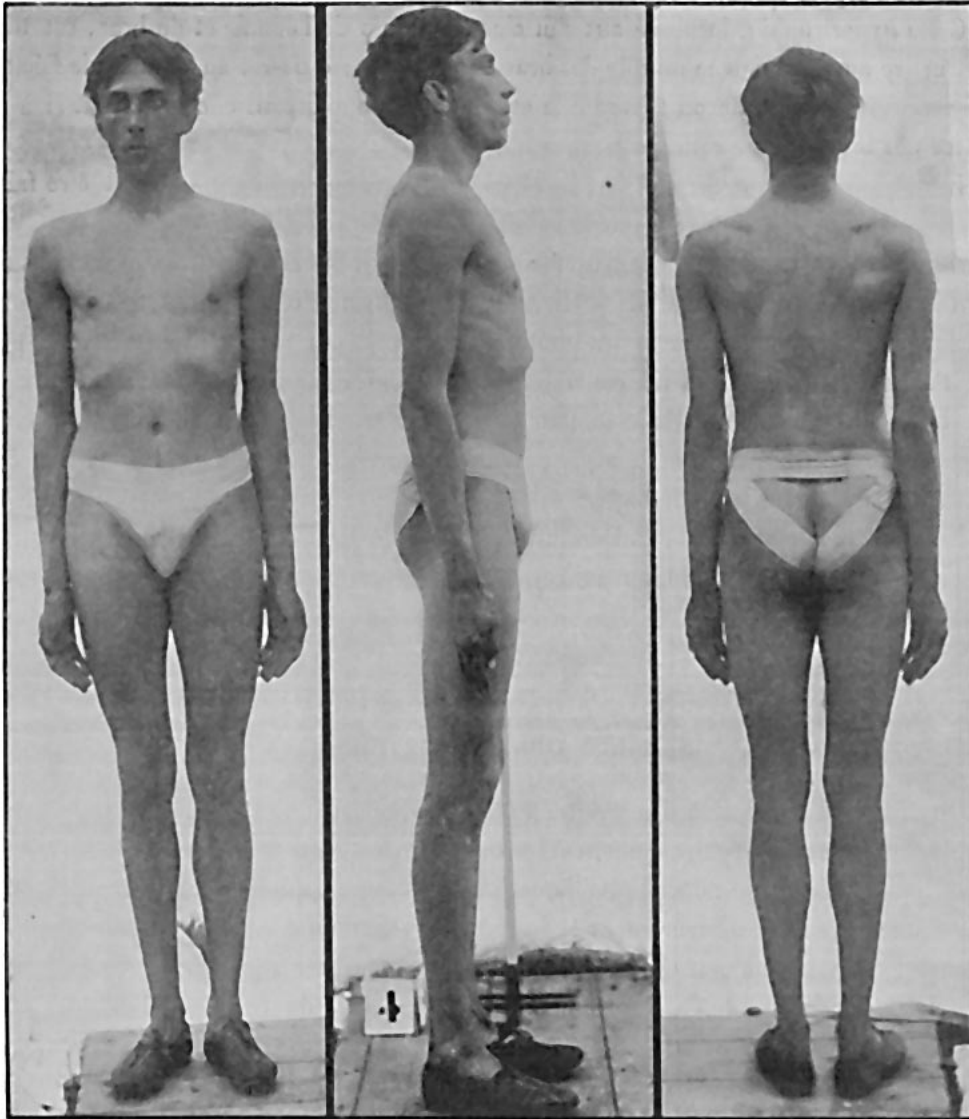


Fig. 1. — Le sauteur américain Baxter photographié sous trois aspects différents.

Or, cette observation est en rapport avec les données de l'anatomie comparée. Celle-ci montre que, chez tous les animaux sauteurs, les rayons du membre postérieur et les pieds surtout sont extrêmement longs; elle concorde également avec une pratique employée par certains professionnels pour le saut en longueur, et qui consiste à

adapter à leurs chaussures des semelles rigides en bois qui prolongent d'un tiers environ la longueur du pied.

Nous avons aussi remarqué le développement considérable des muscles trapèzes et sus-épineux chez les sauteurs et particulièrement chez les athlètes qui pratiquent le saut avec haltères; chez eux ces muscles sont tellement développés qu'ils donnent aux épaules un aspect insolite et qui semble difforme.

Cette hypertrophie, localisée aux muscles élévateurs de l'épaule et du bras, est très instructive au point de vue du rôle des bras dans le saut; ceux-ci, au moment de l'élan, doivent s'élever d'une façon très rapide et qui exige un puissant effort, surtout si à la masse des bras s'ajoute celle de poids additionnels.

L'analyse mécanique du saut aux haltères par la chronophotographie doit être faite à la Station physiologique dès que la saison le permettra.

Afin de bien définir la conformation des athlètes et la différence qu'elle présente suivant le genre de sport auquel ils se livrent, des mensurations anthropométriques ont été faites par M. Manouvrier et des photographies, prises sous trois aspects divers, par M. Paul Richer. Plus de trois cents images ont été ainsi rassemblées; la figure 1 en donne un spécimen, c'est le sauteur américain Baxter, gagnant du saut en hauteur avec élan (1 m. 90); cet athlète a gagné aussi le saut à la perche (3 m. 30), il a été classé deuxième dans les autres genres de saut.

Les tableaux de M. Richer formeront un ensemble de documents permanents très précieux pour établir les relations entre la conformation physique et les aptitudes spéciales des sujets.

ACTION DES EXERCICES PHYSIQUES SUR LES ORGANES INTERNES.

On sait que l'inscription des mouvements de la respiration et du cœur renseigne sur les modifications que l'entraînement à la course produit dans la respiration et la circulation pulmonaire. Une nouvelle méthode imaginée depuis quelques années par le docteur Bianchi traduit extérieurement la forme et le volume des viscères contenus dans le thorax et dans l'abdomen. Cette méthode permet de tracer rapidement sur la peau, avec de la glycérine colorée, les contours des poumons, du cœur, de l'estomac, du foie, de la rate et du gros intestin.

Si, avec de la couleur bleue, on a tracé ces contours sur le corps d'un athlète avant ses exercices et si, immédiatement après qu'ils sont terminés, on trace en rouge les nouveaux contours des organes, on y constate de curieux déplacements et des changements de volume extrêmement intéressants.

M. Bianchi a dessiné de cette manière un très grand nombre de figures comparatives, dont nous avons reproduit quelques-unes après les avoir réduites par la photographie.

Nous avons rassemblé six de ces figures groupées deux à deux.

Chaque groupe de deux figures présente : A, l'état des organes avant l'exercice; et B, leur état après l'exercice.

Dans toutes les images on peut apprécier les déplacements des organes d'après certains points de repères extérieurs : les deux mamelons et le nombril. D'autre part, on a marqué en lignes ponctuées d'autres repères pris sur le squelette : en haut, la courbe formée par l'extrémité supérieure du sternum et les deux clavicules; en bas, l'appendice xyphoïde du sternum et le bord des fausses côtes.

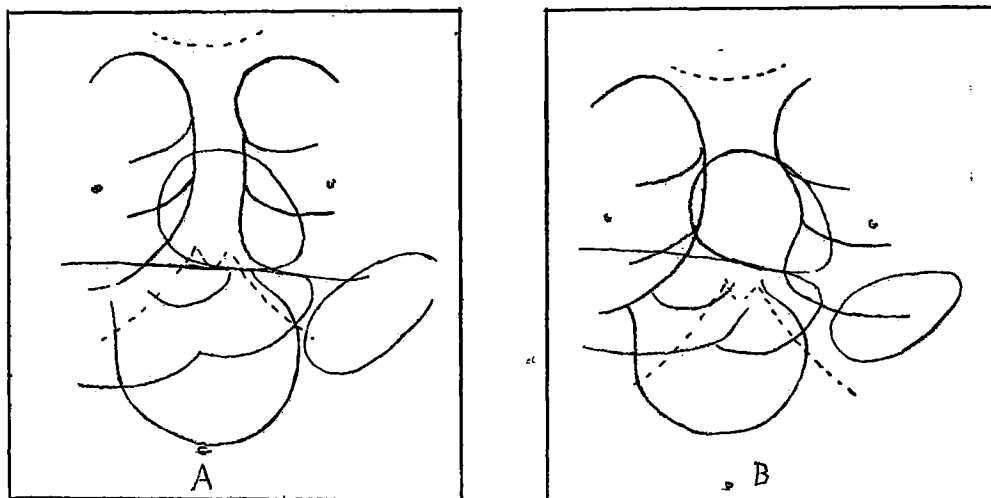


Fig. 2. — Changements constatés dans les viscères après une course à bicyclette.

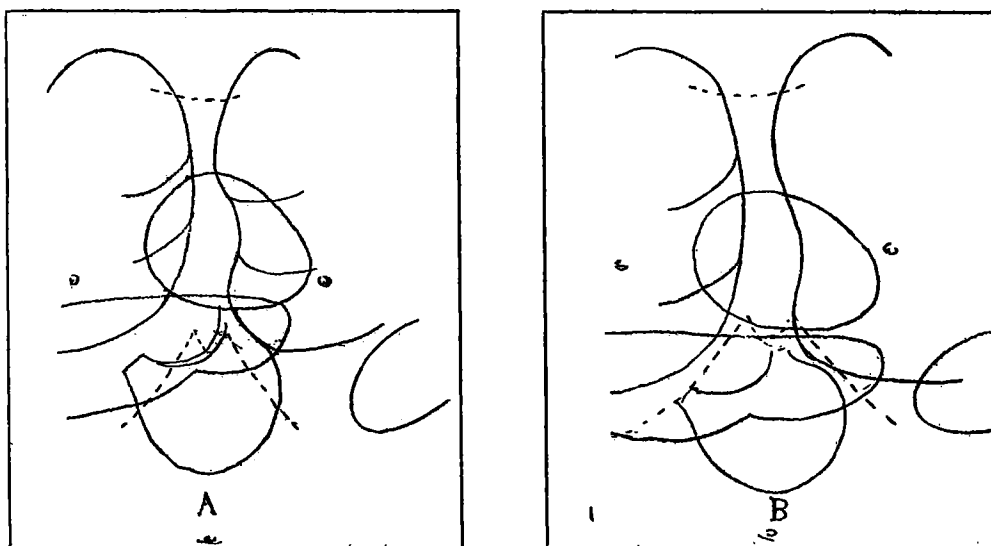


Fig. 3. — Changements après la course à pied Conflans-Paris.

Les organes délimités sur les figures sont facilement reconnaissables par leurs formes et leur position.

Figure 2 (course à bicyclette), l'estomac a diminué pendant la course, les organes abdominaux sont refoulés vers le diaphragme (le gros intestin n'est pas représenté). Le cœur est un peu augmenté, les poumons ont diminué de volume, ainsi que la rate.

Figure 3 (course à pied de Conflans à Paris, reproduisant les conditions de la course de Marathon). En *A*, état des organes avant la course; le cœur et les poumons sont petits, ce qui est le caractère habituel chez les bons coureurs. En *B*, après la course, le cœur et les poumons ont subi une dilatation sensible; le foie et le gros intestin sont un peu remontés.

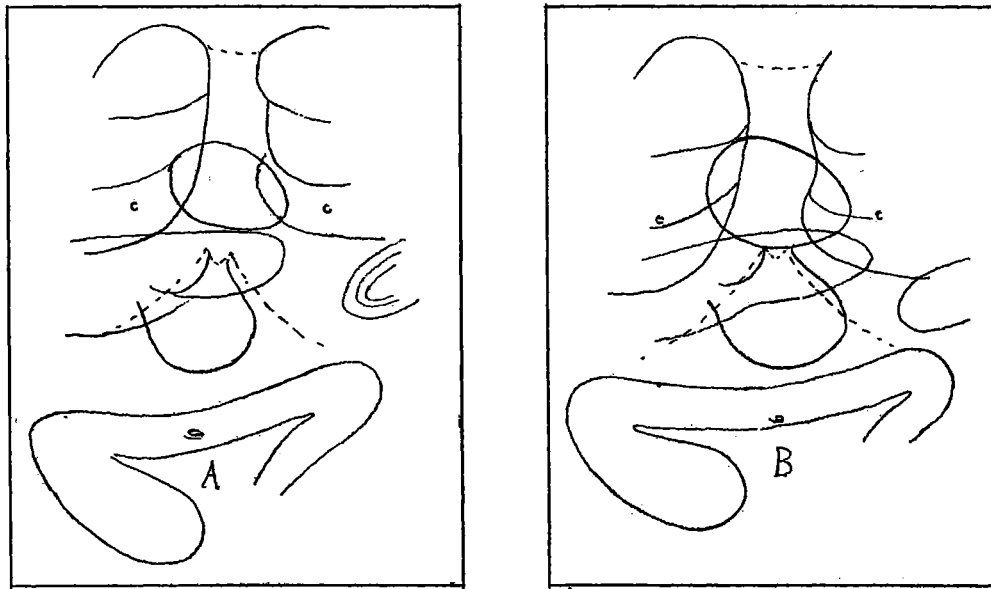


Fig. 4. — Changements après une course en motocycle.

Figure 4 (course en motocycle), les poumons et le cœur ont augmenté de volume; le foie, l'estomac et la rate sont descendus, ce qui peut s'expliquer par le gonflement des organes thoraciques.

M. Bianchi pense que cet effet tient également à l'immobilité des membres inférieurs, tandis que leur action dans les deux cas précédents tendrait à refouler en haut les organes contenus dans l'abdomen.

Sans aborder encore l'interprétation des changements de volume et de situation des organes, nous constaterons seulement que la phonendoscopie révèle une influence marquée des exercices du corps sur la position et le volume des organes internes. C'est un précieux élément qui servira certainement à mieux comprendre les effets physiologiques des divers sports.

ANALYSE DES ACTES MUSCULAIRES PAR LA CHRONOPHOTOGRAPHIE.

Cette méthode traduit, par une série d'images instantanées successives, tous les mouvements des athlètes; elle en mesure exactement l'étendue d'après une échelle métrique

ou d'après les dimensions d'un objet de longueur connue représenté sur les images. Elle indique le temps qui s'écoule entre deux attitudes successives de l'athlète d'après le déplacement d'une aiguille qui fait un tour par seconde sur le cadran du chronographe. On connaît donc ainsi la forme, l'étendue et la vitesse de tous les mouvements. Est-il nécessaire d'ajouter que l'œil le plus exercé ne saurait atteindre à une précision pareille.

Mais pour donner l'analyse parfaite d'un mouvement, la chronophotographie doit être appliquée dans des conditions favorables; j'ai dit comment l'installation sommaire du Racing-Club s'était montrée insuffisante.

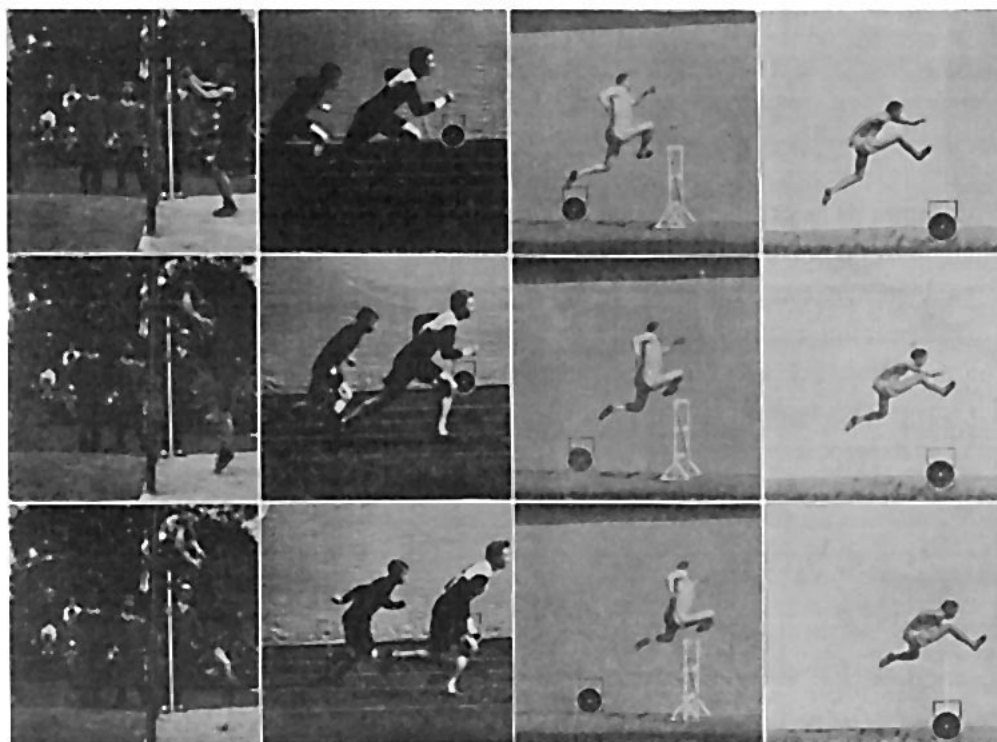


Fig. 5. — Application de la chronophotographie dans des conditions inégalement favorables.

La figure 5 représente, sur la première colonne à gauche, trois phases successives d'un saut en hauteur avec élan, par l'américain Schönfield. Examinées à la loupe avec un fort éclairage, ces images permettent à peine de saisir les mouvements du sauteur au milieu du groupe des assistants et sur un fond obscur de végétation.

La seconde colonne montre le départ d'une course de vitesse par deux membres du Racing-Club. Une toile de fond rend bien visibles les attitudes du corps et des bras, mais l'ombre portée par les arbres fait que ce fond est inégalement éclairé; en outre, les couleurs diversement photogéniques du sol gazonné et des costumes multicolores des athlètes font que certaines parties du corps se détachent mal. C'est pour cela que la

Commission a résolu de se transporter à la Station physiologique où une installation plus parfaite a permis d'obtenir des épreuves satisfaisantes.

C'est là qu'ont été obtenues, devant un champ de teinte bien uniforme, les deux dernières colonnes du tableau; elles représentent toutes deux la course de haies dans laquelle un coureur doit franchir, sans s'arrêter, une série de barrières de 1 m. 10 de hauteur et espacées par des distances égales.

La colonne 3 représenté M. Pontié, du Racing-Club; la colonne 4, M. Kraenzlein, américain, le champion du monde pour ce genre de sport.

L'espace limité n'a permis de représenter sur chacune de ces colonnes qu'une faible partie du mouvement, celle où l'obstacle est franchi; les bandes pelliculaires du chronophotographe donnent des renseignements complets.

COURSE DE HAIES.

Ce genre de sport, dont on vient de voir quelques attitudes seulement, demanderait, avons-nous dit, pour être complètement étudié, une longue série d'images chronophotographiques; encore, la comparaison des attitudes successives serait-elle assez difficile. J'ai cru la faciliter en construisant une véritable *épure* du mouvement. On obtient cette *épure* en projetant successivement sur une feuille de papier et en y décalquant la série des images; on se repère, pour les mettre chacune en position, sur des objets immobiles que l'on superpose exactement entre eux.

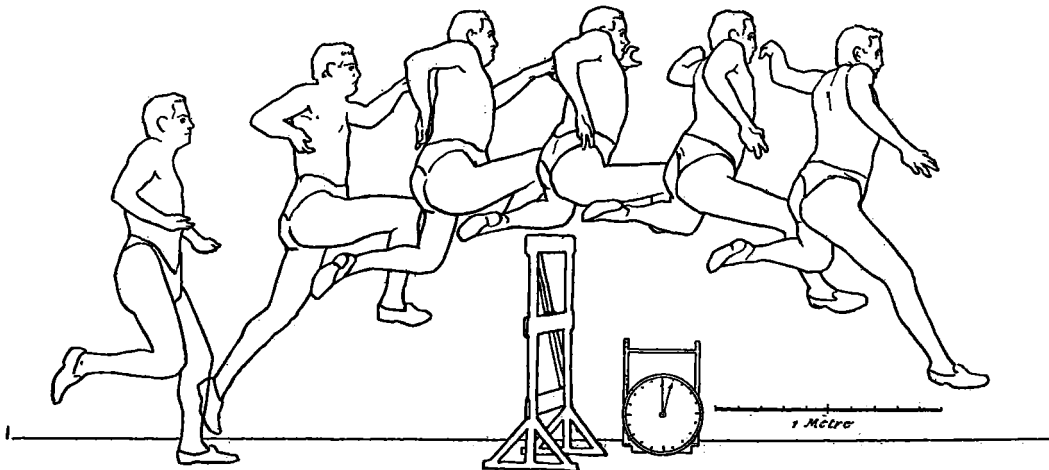


Fig. 6. — Épure du saut du Français Pontié franchissant la haie.

La figure 6, (*épure*), représente M. Pontié franchissant la haie, la figure 7 représente, dans le même acte, M. Kraenzlein [Américain].

Malgré l'identité des conditions de la course, les deux athlètes ont pris des attitudes très différentes: le Français tient le buste presque absolument vertical, l'Américain le penche fortement en avant, surtout au moment de franchir la haie. Cette différence

suffit pour créer des conditions très favorables au champion américain, chez qui le centre de gravité, étant bien moins élevé, exige un moindre effort pour franchir l'obstacle.

Sur ces deux épures on peut apprécier la durée de chaque phase du saut d'après le déplacement de l'aiguille sur le cadran du chronographe dans l'intervalle de deux images, et l'étendue de ces déplacements, en prenant pour échelle, soit la hauteur connue de l'obstacle qui est de 1 m. 10, soit le diamètre du cadran chronographique, 40 centimètres, soit enfin une règle métrique photographiée avec le sauteur.

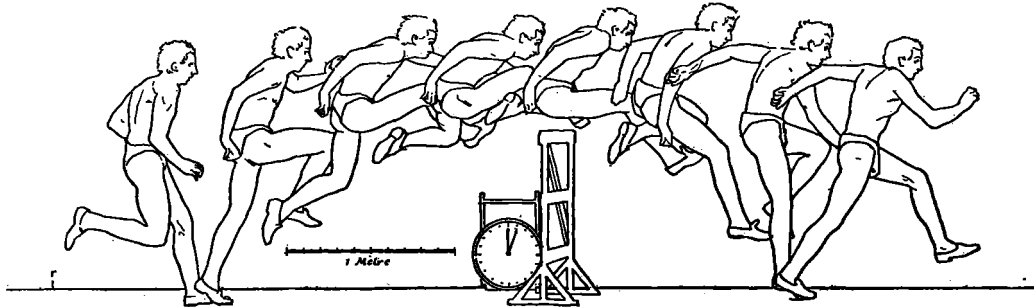


Fig. 7. — Epure de l'Américain Kraenzlein franchissant la haie.

Ces images livrent le secret de la supériorité de l'un des deux champions; elles sont un guide très précieux pour ceux qui désirent obtenir un succès semblable.

COURSE DE VÉLOCITÉ ET COURSE DE FOND.

La figure 8 représente un même coureur dans ces deux sortes de courses.

Dans la colonne de gauche sont échelonnées, de haut en bas, les phases de la course de vélocité; dans celle de droite on voit le même athlète dans une course de fond.

Or, dans la course de fond, l'athlète s'élève plus haut pendant les phases de suspension; ces phases elles-mêmes ont plus de durée, il semble que le coureur dépense une grande partie de son effort en des réactions verticales. D'autre part, dans la course de fond, le corps est moins penché en avant: il fait, au moment de l'impulsion finale du pied, un angle de 30° avec la verticale; cet angle est de 37° dans la course de vélocité.

Sur des séries d'images plus complètes, on a pu mesurer comparativement les longueurs des pas de course et leur durée et l'on a vu que dans la course de vitesse les pas sont à la fois plus longs et plus fréquents; cette double condition explique la différence de vitesse des deux sortes de course.

Enfin, on sait que la course de vélocité exige un effort très intense qui ne peut être soutenu longtemps; c'est pourquoi la distance à parcourir est réduite à 100 mètres.

La comparaison des deux séries d'images explique bien cette inégalité de fatigue dans les deux cas. En effet, le coureur de fond, en allongeant les phases de suspension, se crée des temps de repos pendant lesquels les jambes n'ont qu'à se mouvoir elles-

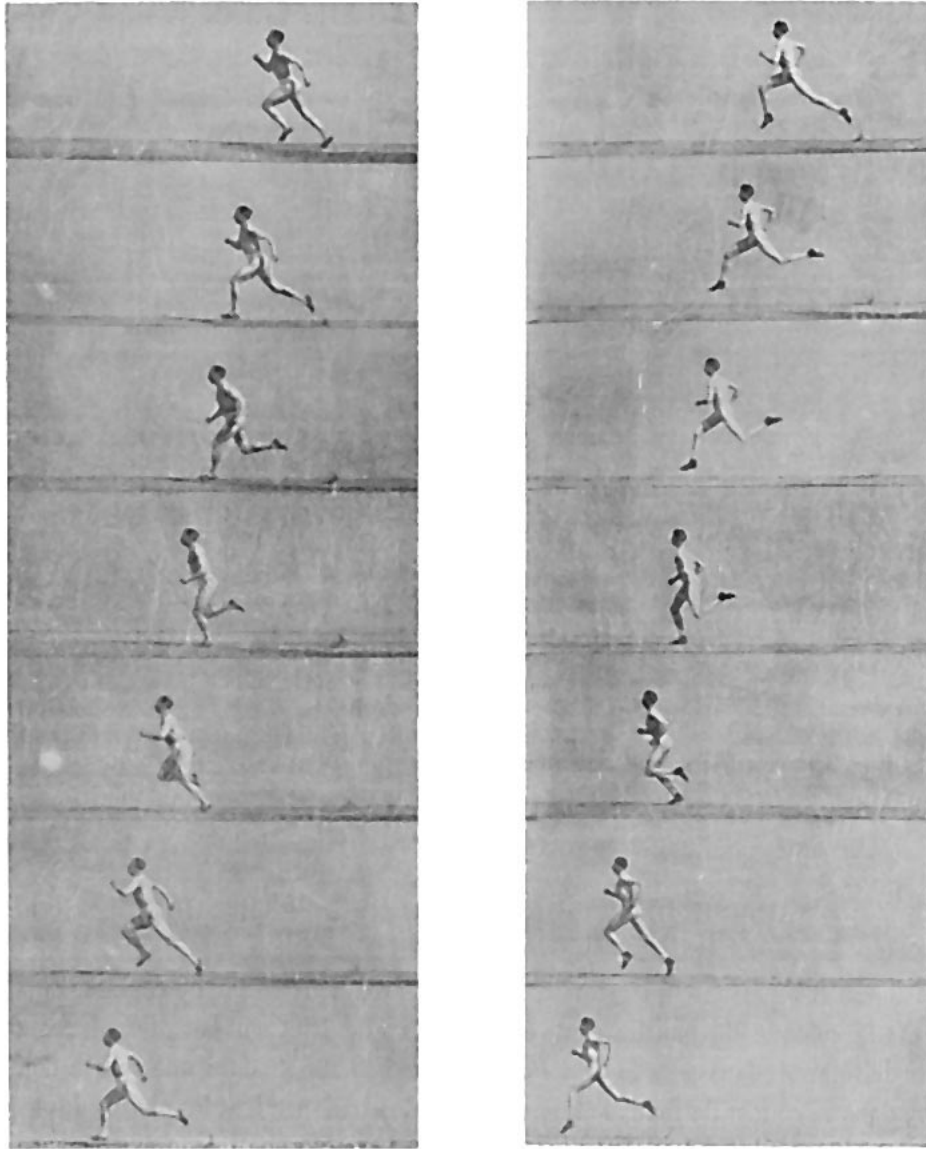


Fig. 8. — Colonne de gauche, course de fond; colonne de droite, course de vitesse.

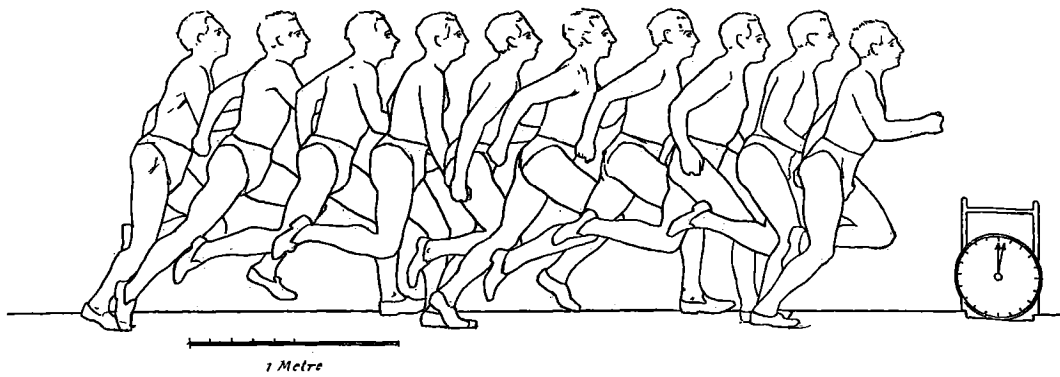


Fig. 9. — Épure d'une course de vitesse.

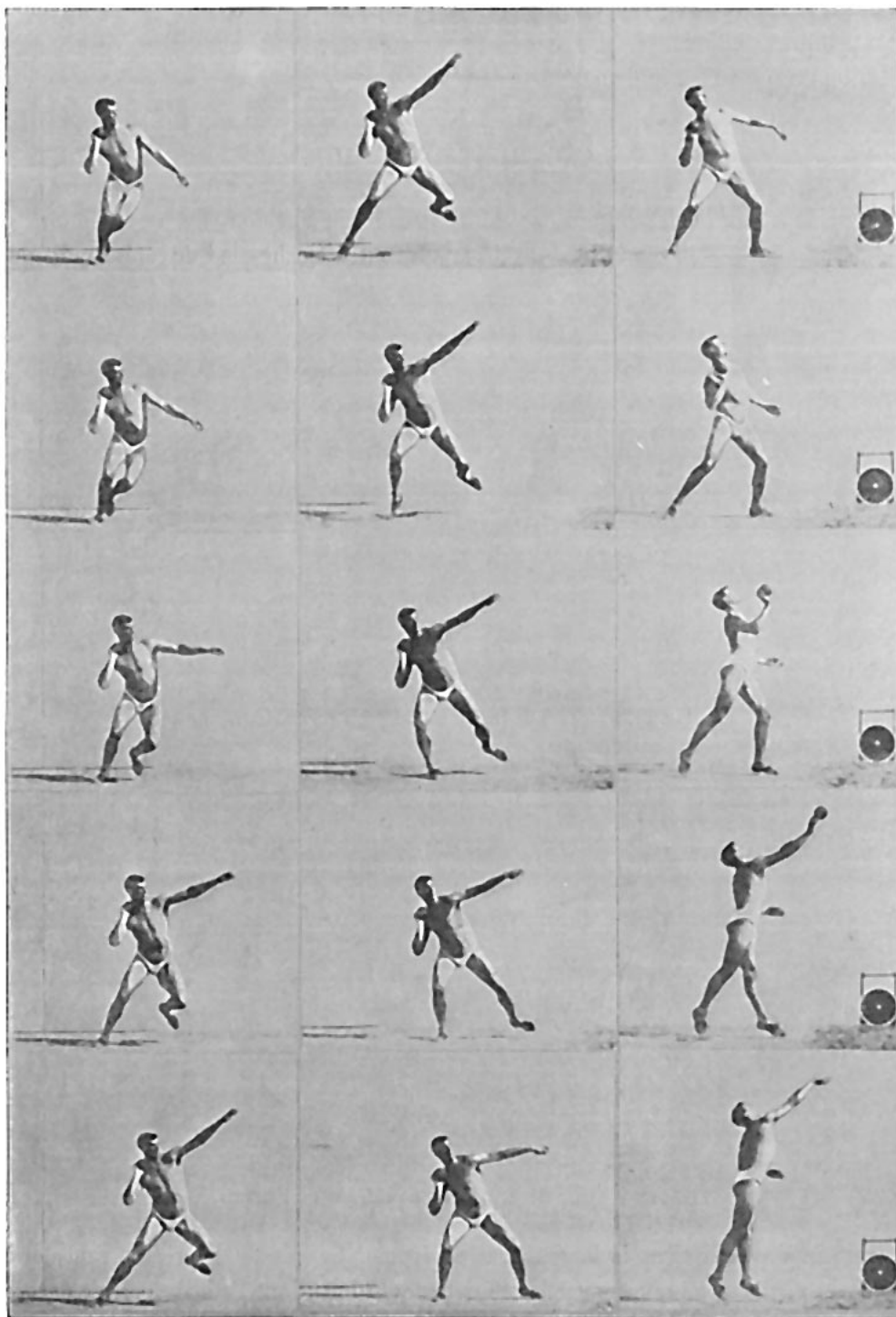


Fig. 10. — Le lancement du poids par M. Sheldon.
 (La succession se lit en commençant par l'angle supérieur gauche.)

mêmes, tandis que le corps progresse par la vitesse acquise. Dans la course de vélocité, au contraire, où le temps de suspension est presque nul, l'effort impulsif des jambes est à peu près continu.

La figure 9 est l'épure d'une course de vélocité.

LANCEMENT DU POIDS.

Ce poids est un boulet de 7 kilogr. 250; l'américain Sheldon, fig. 10, colonnes 1, a et 3, prend son élan sur le pied droit par un saut à cloche-pied de côté, tandis que

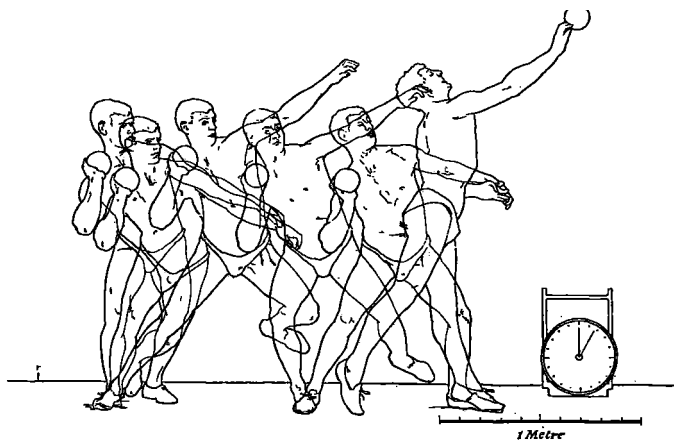


Fig. 11. — Épure du lancement du poids par Sheldon.

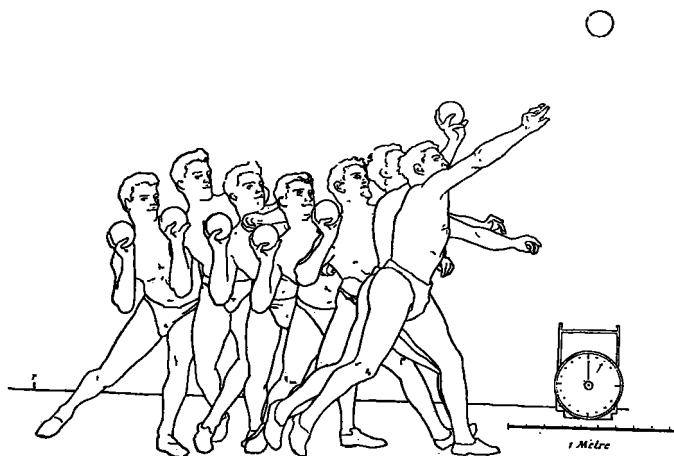


Fig. 12. — Épure du lancement du poids par un Français.

de sa main droite il tient le boulet contre l'épaule. Ce n'est qu'après ce saut, et à l'appui du pied gauche que commence la détente du bras dont l'athlète accroît encore l'effet en se projetant lui-même par un saut en hauteur.

La chronophotographie nous a permis en traçant des épures de comparer, dans le lancement du poids, les athlètes français et américains.

La figure 11 est l'épure de Sheldon. On n'a pris qu'un petit nombre d'images afin d'éviter la confusion.

La figure 12 est l'épure du lancement du poids par un Français.

Le Français, dans son élan initial, saute moins énergiquement que l'Américain; la détente de son bras est plus verticale; elle ne s'accompagne pas du saut en hauteur qui ajoute à l'effet de l'effort final.

Un autre Américain, Mac Cracken, imitait de tous points les actes de son compatriote Sheldon; il y a donc dans la manière de lancer le poids des traditions nationales, on pourrait dire deux écoles; la française donne des résultats sensiblement inférieurs.

LE LANCEMENT DU DISQUE.

Cet acte est exécuté de façons très différentes par les athlètes américains et par ceux des autres nationalités.

Nous regrettons de ne pouvoir représenter ici la longue série de mouvements de ces athlètes; elle occupe 32 images. Voici les faits principaux qui ressortent de l'examen des figures :

Le Français prend autant d'élan que le comporte la plate-forme de 2 mètres dont on ne doit pas sortir, mais n'emprunte guère qu'à la force de son bras l'effort qui lance le disque.

L'Américain, au contraire, par une puissante action des jambes, tournoie sur lui-même avec rapidité, tandis que son bras aux muscles lâches, fait l'office de la corde d'une fronde: tout à coup le disque s'échappe de sa main, sans direction très précise, fend l'air par sa tranche et va tomber très loin, au delà de 36m. 80.

Les Danois opèrent à peu près comme les Français; les Grecs ne meuvent non plus que le bras; ils semblent chercher à reproduire les attitudes traditionnelles des athlètes antiques dont le discobole de Myron a laissé un modèle.

LE SAUT EN LONGUEUR.

La figure 13 représente un saut en longueur avec élan exécuté par l'Américain Sweeney. Dix-huit images correspondent au saut complet; elles se lisent de haut en bas en commençant par la colonne de droite. L'aiguille du chronographe donne pour la durée du saut trois quarts de seconde.

Le sauteur part du pied gauche, à la dernière foulée d'un pas de course, et se reçoit sur les deux talons. Ses bras, qui s'élèvent d'abord au moment de l'élan, se portent ensuite en avant, puis en bas et enfin fortement en arrière; ils se relèvent encore et accomplissent deux fois ce mouvement tournant pendant la durée du saut. Ces images constituent un document précieux pour l'étude du rôle des bras dans le saut, question encore incomplètement connue en dehors du saut avec haltères.

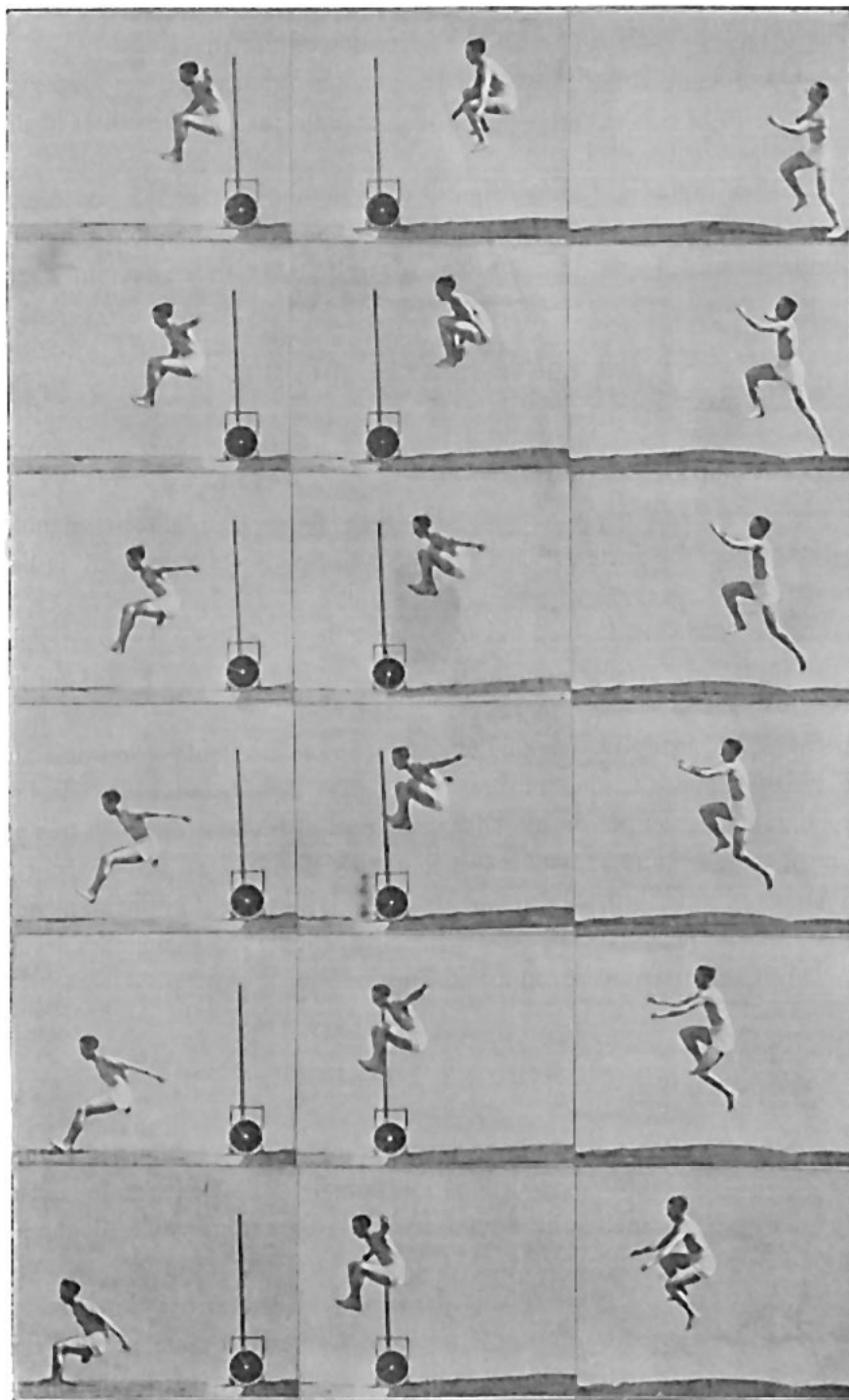


Fig. 13. — Saut en longueur avec élan par l'Américain Sweeney.
(La succession des images se lit cri commençant par le haut et à droite.)

Comme il n'y avait pas d'obstacle à franchir, le sauteur laissa pendre ses jambes à peu près verticalement; il les eût fortement relevées sous lui s'il se fût agi d'un saut en hauteur.

Un saut du même genre est représenté en épure fig. 14.

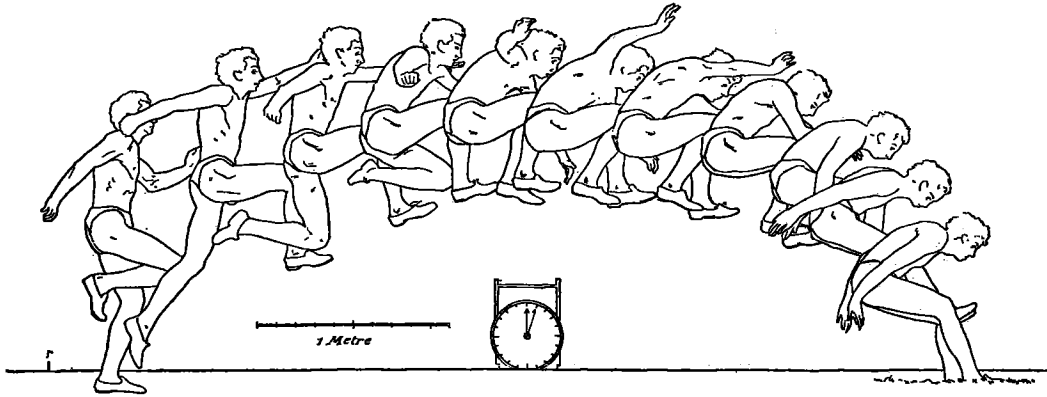


Fig. 14 — Épure d'un saut en longueur.

SAUT EN HAUTEUR DE PIED FERME

Le sujet qui a exécuté ce saut est l'Américain Ewry.

Comme ses autres compatriotes, M. Ewry emploie une méthode spéciale; il présente le flanc à l'obstacle, se projette en haut et un peu de côté, puis, dès que les ischions sont arrivés un peu au-dessus de la corde tendue, il élève une jambe et lui fait franchir l'obstacle en la tenant fortement fléchie, le genou contre la poitrine. Dès que cette jambe a franchi l'obstacle, il élève l'autre, qui le franchit à son tour de la même façon, pendant que la première s'abaisse et reçoit le poids du corps sur le sol.

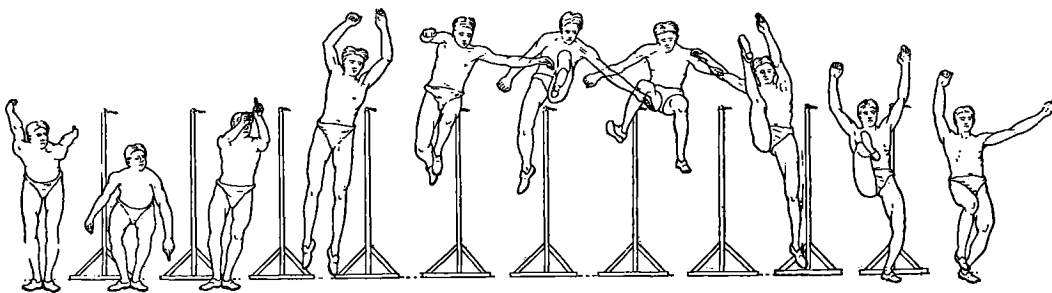


Fig. 15. — Épure d'un saut en hauteur, de pied ferme, par l'Américain Ewry.
(Se lit de gauche à droite. On a éliminé deux images sur trois sur la pellicule chronophotographique, afin de faire tenir dans la figure les principales phases du saut complet.)

La série des mouvements se lit très facilement dans l'épure de ce saut (fig. 15). Pour éviter la confusion, les images au lieu d'être superposées ont été légèrement déplacées d'une quantité constante.

SAUT EN HAUTEUR AVEC ÉLAN.

C'est sensiblement la même méthode que les Américains emploient dans le saut en hauteur avec élan. La figure 16 représente ce genre de sport par Sweeney, qui détient le record du monde avec 1 m. 97 de hauteur franchie.

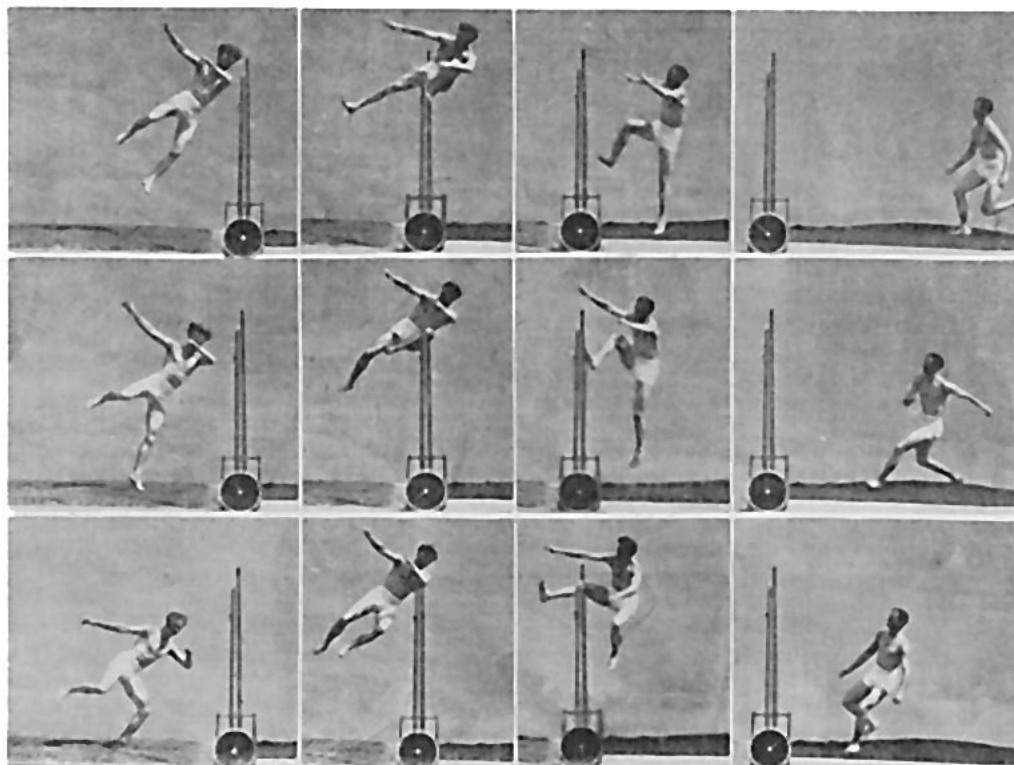


Fig. 16. — Saut en hauteur, avec élan, par l'Américain Sweeney.
(La succession des images se dit en commençant en haut et à droite.)

Dans ce tableau, les douze figures se lisent de droite à gauche; la durée du saut est de trois quarts de seconde.

Le sauteur arrive, encourageant, de face sur l'obstacle; c'est au début de la détente de la jambe gauche qu'il commence seulement à se tourner de côté; il passe successivement les deux jambes par dessus l'obstacle et son corps continue à tourner sur son axe vertical de telle sorte qu'au moment de retomber sur le sol il a exécuté un demi-tour sur lui-même.

En pareil cas, un Français eût franchi l'obstacle des deux pieds à la fois; il eût dû, par conséquent, élever son corps beaucoup plus haut, pour laisser au-dessous de ses ischions l'espace nécessaire au passage de ses pieds rassemblés sous lui.

Dans la plupart des exercices qui viennent d'être étudiés, la chronophotographie⁽¹⁾ montre que les Américains ont eu un réel avantage sur leurs concurrents, grâce à l'emploi d'ingénieux artifices que le règlement n'interdit pas, qu'il semble même n'avoir pas prévus, mais qui rendent impossible la comparaison des divers concurrents au point de vue de la force déployée dans un même sport athlétique.

SPORT NAUTIQUE, AVIRON.

Lorsque dans une régates on a classé les concurrents d'après leur ordre d'arrivée, on voudrait connaître la cause de la supériorité de tel rameur ou de telle équipe. Des observateurs exercés et pratiquant depuis longtemps ce genre de sport arrivent sans doute à apprécier certaines qualités du coup d'aviron; nous avons demandé à des méthodes précises, non seulement l'indication de tous les mouvements du rameur, mais aussi celle des variations que subit, à chaque instant, la vitesse du bateau.

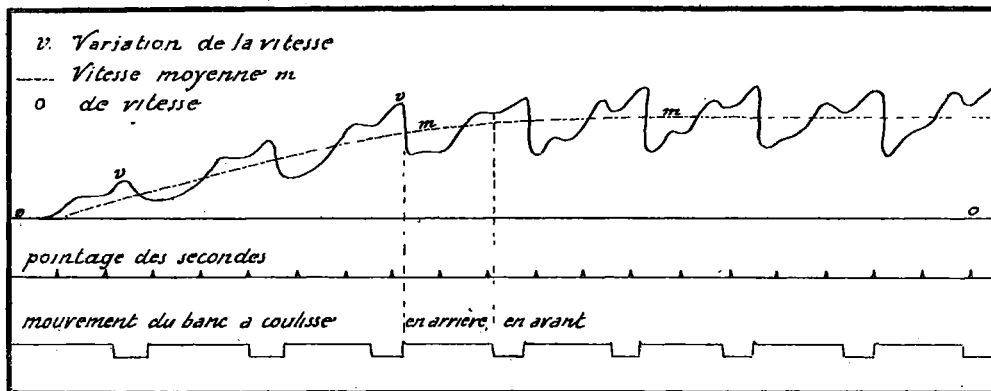


Fig. 17. — Inscription des phases de la vitesse d'un canot en rapport avec celles des coups d'aviron.

La chronophotographie qui, en d'autres circonstances, a fort bien défini les actions des rameurs, n'a pu, malheureusement, être appliquée pendant les concours internationaux de 1900. Mais nous avons pu étudier l'action du coup d'aviron avec un instrument spécial, sorte de *loch* enregistreur, qui traduit fidèlement toutes les phases de la vitesse du bateau. Ces expériences ont été fort habilement conduites par M. le D^r Lefevre aidé par le D^r Paillotte membre de la Commission.

Sans entrer dans les détails de la construction de l'instrument, disons seulement qu'il porte trois styles; l'un trace les courbes des changements de niveau d'un tube de Pitot ouvert dans le sens de la marche du bateau, c'est l'indicateur des vitesses. Le second style pointe les secondes; le troisième indique les mouvements en avant et en arrière du banc à coulisse.

⁽¹⁾ La chronophotographie sur plaque fixée et sûr champ obscur, qui donne des détails encore plus précis sur les phases des divers mouvements, n'a pas pu être installée à temps pour servir pendant la durée des Concours.

Les figures 17 et suivantes renferment une série de ces triples tracés que nous analyserons d'une façon sommaire :

La figure 17 représente les effets des coups d'aviron depuis le départ jusqu'à la pleine vitesse. La courbe supérieure V montre que la vitesse, en partant de zéro, arrive, par accroissements successifs, jusqu'à un maximum.

Dans cet accroissement progressif, la vitesse passe par des augmentations et des diminutions alternatives; une ligne ponctuée m qui partage ces oscillations par le milieu, représente la vitesse moyenne du bateau.

La valeur de cette vitesse moyenne, de même que celle qu'exprime chaque point de la courbe tracée, devra être évaluée par une expérience : celle-ci consistera à chercher, sur un bateau remorqué par une chaloupe à vapeur et, d'après des bases prises sur le rivage, la vitesse à laquelle correspond chacune des ordonnées de la courbe.

Chacune des grandes oscillations de la courbe des vitesses correspond à un coup d'aviron complet.

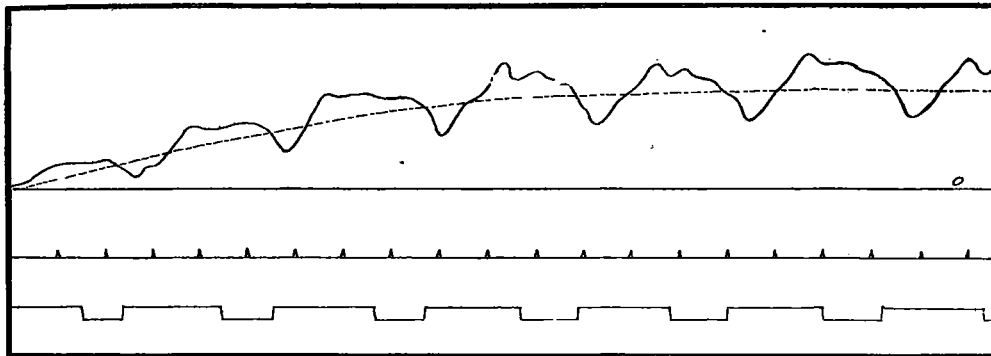


Fig. 18. — Autre genre de coup d'aviron.

Si l'on estime, d'après le pointage des secondes, la durée des coups d'aviron, on voit que pour la figure 18 elle est sensiblement de 3 secondes et presque parfaitement régulière.

L'effort de l'aviron sur l'eau correspond à la phase où le banc à coulisse se porte vers l'arrière du bateau (l'avant du rameur). Cette phase est trois fois plus longue que celle où le banc se porte vers l'avant du bateau (arrière du rameur); cette dernière phase correspond au moment où le corps se penche et où les bras s'allongent pour préparer le coup d'aviron suivant.

Cette prédominance de la durée de la première phase sur la seconde, c'est-à-dire du coup de l'aviron plongé sur le retour à la position initiale, n'est pas toujours aussi prononcée. Dans la figure 18, la première phase n'excède la seconde que d'un tiers.

Or, dans ces deux façons de ramer, les phases de la vitesse sont assez différentes. Le retour brusque du corps et des bras s'accompagne d'un surcroît d'impulsion qui ne s'observe point avec le retour lent. La comparaison des figures 18 et 19 montre ce fait d'une manière très nette.

Si, d'autre part, on reste immobile dès que l'aviron sort de l'eau, le surcroît d'impulsion qui vient d'être indiqué manque complètement et la vitesse du bateau décroît d'une façon régulière (fig. 19).

Sans entrer dans l'analyse plus détaillée de ces courbes, les exemples que nous avons donnés montrent suffisamment que le loch inscripteur traduit fidèlement les effets du coup d'aviron sur la marche d'un bateau. Et comme la chronophotographie exprime d'autre part toutes les phases des actes musculaires du rameur, l'emploi simultané des deux méthodes devra donner tous les éléments d'une étude vraiment scientifique de ce genre de sport.

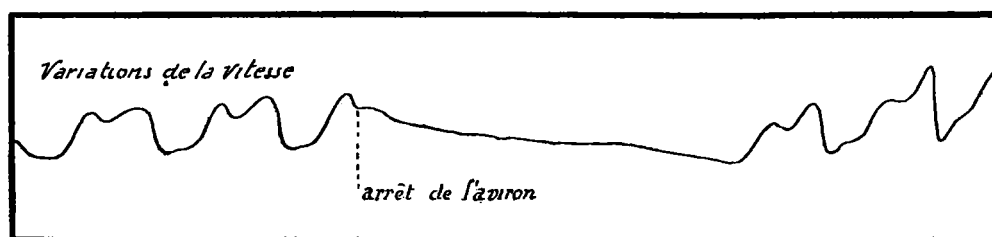


Fig. 19 — Suppression de l'impulsion secondaire du coup d'aviron.

CONCLUSIONS.

Les travaux de notre Commission de physiologie des Sports, effectués dans des conditions très défavorables à certains égards, ont donné cependant des résultats d'un haut intérêt.

Certaines études qui ont été difficiles et parfois impossibles pendant la durée des Concours, par suite de l'affluence même des concurrents et des légitimes préoccupations de chacun d'eux, seraient faciles et fructueuses si on les reprenait à loisir sur les nombreux athlètes qui résident à Paris ou y seront de passage. Ainsi les pesées, les mensurations, les analyses des gaz respirés; enfin, des réponses précises au questionnaire, fourniraient de précieux documents sur l'hygiène et la physiologie des athlètes.

L'emploi de la chronophotographie a fait connaître dans leurs détails les actions musculaires et les mouvements qu'elles produisent, a permis d'en mesurer la vitesse, d'en comprendre le mécanisme et, dans la comparaison des divers sujets, de surprendre le secret de la supériorité de certains d'entre eux.

Il en sera de même pour l'escrime, la boxe, la lutte et les divers sports analogues, dont plusieurs ont été utilement étudiés par cette méthode.

L'équitation ne rentrait pas dans le programme de notre Commission, sans quoi nous pourrions citer les intéressants résultats obtenus par MM. Guérin-Catelain et de Saint-Phall sur le mécanisme du saut et celui des changements de pied au galop.

En ce qui concerne les sports nautiques, rien ne sera plus facile que de saisir par la chronophotographie le détail des manœuvres à la voile et les actions musculaires dans le coup d'aviron. En outre, l'emploi du loch inscripteur, dont nous avons présenté quel-

ques tracés, ouvre des aperçus tous nouveaux. En effet, il permet d'apprécier l'effet utile des actes du rameur et de définir les conditions de leur meilleur emploi. Cet instrument ne sera pas moins efficace pour déterminer les avantages et les inconvénients des divers types de bateaux au point de vue de leurs qualités nautiques.

Pour mener à bonne fin toutes ces recherches, il faudrait que notre Commission eût une durée indéfinie. Or, à la suite d'un grand nombre des Congrès de 1900, des Commissions permanentes se sont constituées, et plusieurs d'entre elles sont internationales.

Il semble que nous pourrions très utilement procéder de même et adjoindre aux membres de notre Commission qui voudraient continuer les études commencées, un certain nombre d'étrangers que la nature de leurs travaux désigne comme capables d'éclairer les importantes questions de l'hygiène et de la physiologie des Sports.

II. — RAPPORT DE M. LE DOCTEUR A. BIANCHI.

RELATION SUR LA PHONENDOSCOPIE DES MODIFICATIONS DES ORGANES INTERNES
DANS LES EXERCICES PHYSIQUES ET LES SPORTS.

C'est la première fois que la phonendoscopie a été appelée officiellement pour l'examen des organes internes dans le cas de concours internationaux de l'importance de ceux qui ont eu lieu à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900.

Dans l'histoire de la méthode phonendoscopique, l'initiative ainsi prise par le Ministre du commerce de la République française, sur la proposition du Commissaire général et du président de la Commission d'hygiène et physiologie démontrera encore une fois que la France est toujours à l'avant-garde du progrès humain dans toutes ses manifestations.

La relation actuelle ainsi posée doit prouver que la confiance dans la phonendoscopie n'a pas été inutile et que le travail accompli avec son aide a donné des résultats positifs et réels.

Les recherches pratiquées chez les sujets qui ont pris part aux concours internationaux d'exercices physiques et de sports pendant l'Exposition universelle de 1900 ont été accomplies au point de vue de la phonendoscopie des organes internes.

Le but poursuivi a été, non seulement l'étude des modifications transitoires des organes internes par le travail nécessaire pour les divers sports et exercices physiques, mais encore l'étude des modifications permanentes produites dans les organes par la même cause et leurs modalités particulières pour avoir l'excellence dans les sports, ainsi que l'utilité hygiénique et physiologique dans les exercices physiques.

Trois espèces de recherches ont été faites :

1° Étude des modifications des organes dans les positions élémentaires de la gymnastique et des sports;

2° Études des déplacements et changements des organes par les divers genres de sports et d'exercices physiques ;

3° Etude de la conformation des organes dans les champions des exercices physiques et de sports.

Nous nous bornerons à donner une simple notice au sujet de chaque série de ces études.

Toutes ces recherches ont été accomplies à l'aide de la phonendoscopie, presque toujours, chez les mêmes sujets, étudiés par la photographie, la cinématographie et l'anthropologie. La rapidité d'examen due à ce moyen d'étude nous a permis de pouvoir surprendre des modifications d'organes tout à fait transitoires et de répéter les recherches sans fatiguer les sujets d'examen.

Le caractère pratique de la phonendoscopie a eu une nouvelle confirmation dans cette application. Nous étions forcés de travailler sur le champ même des sports au

milieu du bruit de la foule, souvent pendant la conversation échangée entre les sujets et leurs amis.

La reproduction instantanée du tracé des organes selon la méthode cromographique nous a permis encore d'obtenir une série de dessins tout à fait exacts et très utiles pour la comparaison et l'étude définitive des changements des organes selon les divers sports et exercices physiques.

La position des sujets a été toujours la verticale : on a tenu compte de la température de l'air, de l'âge du sujet, de ses conditions physiologiques. On a pris toujours un premier dessin des organes dans la position debout et avec le bras étendu le long du tronc avant le travail : les autres tracés ont été pris dans les conditions nécessaires pour vérifier les changements et les déplacements des organes par l'exercice. C'est en comparant ces derniers tracés avec le premier qu'on peut se rendre compte des modifications produites dans les organes par le travail.

Le point relativement fixe du tracé auquel on a reporté le centre de comparaison des dessins a été l'extrémité inférieure du sternum à l'insertion de l'appendice xyphoïde. Ce point, qui n'est pas fixe, comme sont les autres points du corps humain, est le moins déplacé dans les mouvements des membres et du tronc. Les expériences accomplies à ce sujet en présence de M. Marey ont attribué à ce point la fixité relative nécessaire pour en faire un point de comparaison assez exact des divers tracés phonendoscopiques.

1° ÉTUDES DES MODIFICATIONS DES ORGANES DANS LES POSITIONS ÉLÉMENTAIRES
DE LA GYMNASTIQUE ET DES SPORTS.

Il était nécessaire de connaître, avec le maximum de précision, les déplacements des organes dans chaque mouvement élémentaire d'un exercice physique. C'est seulement après une analyse de ce genre qu'on peut avoir une idée exacte du changement des organes internes donnés par un exercice de gymnastique rationnelle et vraiment hygiénique. En prenant en examen seulement les déplacements des organes donnés dans les huit positions suivantes, on peut se former une idée de ces changements de place des organes :

- 1° Position debout avec les bras longeant le tronc ;
- 2° La même avec les bras croisés sur la poitrine ;
- 3° Là même avec les bras croisés sur le dos ;
- 4° La même avec les bras élevés sur la tête ;
- 5° La même avec le bras droit élevé sur la tête et le bras gauche posé sur le dos ;
- 6° La même avec le bras droit posé sur le dos et le bras gauche élevé sur la tête ;
- 7° Position assise ;
- 8° Position couchée sur le dos.

On peut comprendre quel doit être le déplacement dans les nombreuses et variées positions du corps pendant les exercices physiques et les sports. Les études cinématographiques du professeur Marey nous sont d'une utilité extraordinaire à ce sujet, car

c'est grâce à ces études qu'on peut avoir une analyse minutieuse des déplacements du corps et, en conséquence, des organes internes correspondant à chaque mouvement élémentaire. On peut ainsi trouver avec une approximation presque mathématique le résultat qu'un genre déterminé d'exercice physique et de sports aura sur un sujet et voir aussi quelles modifications éloignées produira sur un ou sur plusieurs organes internes le travail répété dans les mêmes conditions.

On a ainsi une part d'indications non seulement pédagogiques et hygiéniques, mais encore thérapeutiques, qu'on peut déduire de la simple inspection des modifications des organes dans ces mouvements élémentaires.

C'est là une nouvelle application de la découverte importante du professeur Marey.

Il faut observer que ces examens et toutes les déductions qu'on peut en tirer sont soumises aux conditions physiologiques du sujet.

Les conditions pathologiques des organes, soit relativement à leur nutrition, soit relativement à leur déplacement ou à leur conformation, modifient sensiblement ces résultats et on peut alors avoir dans un exercice physique soit un puissant auxiliaire thérapeutique, soit un redoutable moyen d'aggravation de la condition pathologique. D'où la nécessité d'un examen médical préalable chez tous les sujets jeunes ou adultes qui s'adonnent aux exercices physiques. Pour nous, le meilleur et le plus sûr moyen de cet examen médical est la phonendoscopie des organes et le tracé relatif qui nous permet de voir le résultat de l'exercice sur le sujet en étude.

Cette conviction, que nous a donnée la première partie d'observations élémentaires faites au sujet, est complètement basée sur l'utilité qu'un examen rapide, sûr et facile, tel que la phonendoscopie peut donner, pour bien s'assurer des conditions organiques d'un sujet et pour y baser les indications ou les contre-indications d'un exercice physique ou d'un genre quelconque de sport.

D'ailleurs, il n'y avait pas que la phonendoscopie qui pouvait nous permettre, comme on l'a déjà observé, de dessiner les organes, soit dans le laboratoire, soit sur le champ de course, au milieu des bruits de la foule et de le dessiner avec une telle rapidité que les résultats de l'effort n'étaient pas disparus, et avec une telle innocuité pour le sujet que celui-ci n'était nullement incommodé par l'examen. Toutes ces conditions, qui se sont réalisées par les autres moyens d'investigation physique des organes (percussion, radiographie, etc.), nous ont permis d'obtenir des résultats tout à fait nouveaux et d'en pouvoir déduire les conclusions de notre travail.

2° ÉTUDE DES DÉPLACEMENTS ET DES CHANGEMENTS DES ORGANES PAR LES DIFFÉRENTS GENRES
DE SPORTS ET D'EXERCICES PHYSIQUES.

Nous avons pu étudier tous les principaux genres de sports présentés aux concours internationaux de l'Exposition universelle de 1900. Toujours les recherches ont été accomplies sur plusieurs sujets à la fois, avant et après l'exercice. Il est nécessaire de dire quelques mots, en général seulement, car, dans une relation, on ne peut pas étu-

dier les résultats individuels de chaque sport, qui feront le sujet de communications ou de publications ultérieures.

On a étudié les résultats des modifications des organes par les sports au point de vue des déplacements de ces organes et de leurs changements de volume.

La loi générale qui domine la situation est la suivante :

Les organes sont déplacés dans la direction de la force qui agit sur eux. Ainsi, dans la course, les mouvements des membres inférieurs repoussent en haut les organes abdominaux et, à la fin de la course, ces organes seront élevés dans l'intérieur du corps; mais, dans le même temps, les poumons se dilatent, font une pression en bas contraire à l'autre et la résultante de ces deux forces agissant en direction contraire nous indiquera le déplacement des organes internes à la fin de la course.

De même pour tous les autres genres de sport et d'exercices : d'où la facilité, ayant une complète connaissance des mouvements élémentaires de chaque sport, de prévoir le résultat définitif des déplacements des organes internes. Voilà encore une fois prouvée l'utilité des recherches cinématographiques du professeur Marey pour l'étude rationnelle générale de chaque sport. Mais il est nécessaire de bien connaître aussi la résistance individuelle des organes et, à ce sujet, l'examen phonendoscopique peut nous donner le moyen d'étude et peut compléter la notion nécessaire pour le résultat définitif.

Dans le sport bicycliste, où il y a prédominance des mouvements des membres inférieurs sur les supérieurs, les organes se déplacent de bas en haut.

Dans le sport en motocycle, où les membres inférieurs sont inertes, et où il y a mouvement seulement des membres supérieurs, les organes se déplacent de haut en bas. Ainsi on pourra continuer pour tous les exercices physiques et pour tous les sports. Mais la communication de ces résultats nous demanderait trop de place.

Le résultat final de chaque exercice sur la modification de certains des organes est encore bien important.

La loi fondamentale à ce sujet est la suivante : chaque sujet a modifié ses organes par l'exercice physique en rapport direct avec la durée et l'intensité de l'exercice et en rapport inverse avec la résistance organique de chaque organe. Ce dernier élément relatif à la valeur de la résistance organique a une grande importance, car des sujets en apparence avec les mêmes dispositions sportives donnent des résultats tout à fait différents seulement à cause de la résistance organique différente.

Nous avons eu, à ce sujet, un cas bien intéressant : C'est au *Racing-Club* de France, où, grâce à l'amabilité du secrétaire, M. Raymond, nous avons fait cette importante constatation. Deux frères jumeaux, tellement pareils dans le physique, qu'on se serait facilement trompé de l'un à l'autre, étaient, l'un un bon coureur de fond l'autre un bon coureur de vitesse. L'examen des organes a montré la raison de cette diversité d'aptitude chez ces jeunes gens. Le coureur de vitesse avait le poumon et le cœur bien moins résistants que le coureur de fond et, sous l'effort de la course, on amenait très rapidement dans le coureur de vitesse la dilatation cardiaque et pulmonaire, qui rendaient le sujet incapable de continuer sans difficulté et sans danger son travail.

Voilà encore une preuve de la nécessité d'un examen préalable pour ceux qui veulent s'adonner à un exercice physique, comme la course, car on peut par cet examen juger de l'aptitude du sujet et lui donner les conseils les plus rationnels à l'égard du sport ou de l'exercice qu'il lui convient de suivre.

Une ignorance dans la condition de ses organes et une ténacité à poursuivre un but impossible à obtenir dans une condition déterminée des organes, peut amener une série de déceptions sportives et aggraver ou faire apparaître une lésion organique préexistante à un degré très peu marqué.

Un mot sur l'utilité de l'hydrothérapie dans les sports.

Nous avons constaté encore une fois l'action contractile de l'eau froide sur les organes internes. Une douche froide donnée après une course ou un autre exercice physique fera diminuer largement la dilatation des poumons et du cœur, effets de tout exercice physique, et réduira rapidement l'organisme à sa condition normale. Dans la course de Marathon-Revanche, depuis Conflans jusqu'à Paris, le gagnant, M. Touquet, après les 40 kilomètres faits en 2 h. 45, avait une dilatation insignifiante du cœur et des poumons; après une douche froide, ces organes ont repris leurs dimensions normales et le sujet a pu se présenter à la séance du Congrès d'éducation physique en parfait état de santé et pas fatigué de sa course.

3° ÉTUDE SUR LA COMPARAISON DES ORGANES

DANS LES CHAMPIONS DES EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS.

Cette troisième partie de nos études est la corollaire des deux précédentes séries de recherches. On a phonendoscopé les organes des champions des sports en comparaison avec les organes d'autres sujets. Il faut une résistance particulière des organes pour s'adonner aux sports. Chez tous les sujets, nous avons vérifié cette condition : toujours on a vu une élasticité très marquée des organes caves à parois minces (poumons, intestins, estomac), une grande tonicité des organes caves à parois épaisses (cœur) ; une grande contractilité des capsules des autres organes (foie, vessie, rein). Chez les coureurs de fond, ces conditions sont au maximum et sont unies à un petit volume des organes vraiment extraordinaire. Cette petitesse des organes est particulièrement marquée pour le foie, l'estomac et la rate et on comprendra facilement comme les tractions peu marquées produites ainsi par ces organes sur le diaphragme sont un élément des plus importants de la possibilité d'une longue course.

Pour obtenir ce résultat, il faut une éducation prolongée, rationnelle et graduelle des organes, éducation qu'il faut commencer dans l'âge infantile et poursuivre continuellement. On peut ainsi reproduire dans les fibres musculaires des organes internes le degré d'hypertrophie nécessaire pour empêcher leur dilatation excessive sous l'effort de l'exercice ; mais si on prétend commencer cette éducation des organes à l'âge adulte, on peut avoir un résultat tout à fait transitoire et fâcheux. Il se produira alors, spécialement sur le cœur, au lieu d'une hypertrophie concentrique, rationnelle et utile, une

hypertrophie excentrique avec tous les résultats prochains et éloignés que produit cette condition pathologique.

Lorsque toutes les conditions de cette éducation physique des organes sont bien remplies, nous avons les organes typiques.

Nous avons constaté à ce sujet un fait duquel il faut dire un mot dans ce rapport. Chez les nègres, où l'éducation physique des organes se fait inconsciemment depuis la naissance, les organes internes ont les meilleures conditions et se rapprochent de ceux de nos meilleurs coureurs. D'ailleurs c'est à cette condition physiologique du nègre qu'on doit sa résistance opiniâtre à la course qui le rend capable de suivre un cavalier pendant une journée entière sans se fatiguer de façon extraordinaire.

En conclusion, les résultats de l'étude des sujets des concours internationaux des sports de l'Exposition de 1900, faite avec la phonendoscopie, nous ont largement démontré qu'il faut régler tous les sports et les exercices physiques selon les lois de la physiologie et selon l'extension graduelle des organes : qu'il faut par conséquent un examen médical préalable dans tous les sujets qui veulent s'adonner à un exercice physique et que l'examen phonendoscopique est actuellement le mode le plus indiqué pour une rapide et sûre notion de leurs dispositions physiologiques.

Je ne peux pas terminer cette relation sans adresser les plus vifs remerciements soit à la Direction générale des sports pour la parfaite organisation de ces exercices, soit au président de la Commission, M. le professeur Marey, et au secrétaire, M. le docteur Paul Richer, pour l'aide morale et matérielle apportée à nos travaux, soit à tous les membres de la Commission qui ont voulu faciliter notre tâche dans une entreprise longue et pas toujours facile.

NOTA. Le rapport du docteur Bianchi était accompagné de figures intéressantes. Les clichés ayant fait défaut au dernier moment, il n'a pas été possible de retarder l'impression du Rapport général.

QUATRIÈME PARTIE.

EXPOSÉ ADMINISTRATIF DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE EMPLOYÉ.

QUATRIÈME PARTIE.

EXPOSÉ ADMINISTRATIF DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE EMPLOYÉ.

Des budgets dans leur ensemble, des dépenses et des recettes de chaque nature de concours et du résultat financier final. — Une des principales préoccupations du Service des Sports a dû être nécessairement la question financière ; nous avons dit plus haut que dans l'intérêt budgétaire, comme dans l'intérêt technique, il fallait trouver des organisations restant placées sous la surveillance et l'autorité de l'Administration, mais agissant au point de vue de l'exécution et des comptes de recettes et dépenses comme des groupements distincts et autonomes. En effet, les différents programmes élaborés par les Comités consultatifs, si l'on se bornait à créditer les Comités d'organisation des sommes nécessaires aux dépenses sans tenir compte des recettes, exigeaient un crédit considérable.

Le tableau suivant en indique l'importance :

SECTION I. Jeux athlétiques	532,614 francs.
SECTION II. Gymnastique	511,000
SECTION III. Escrime	59,600
SECTION IV. Tir	725,000
SECTION V. Sport hippique	540,640
SECTION VI. Velocipédie	154,180
SECTION VII. Automobile.....	231,500
SECTION VIII. Sport nautique	348,645
SECTION IX. Sauvetage	76,140
SECTION X. Aérostation	375,000
SECTION XI. Exercices militaires préparatoires.....	103,327
SECTION XII. Concours scolaires.....	56,281

L'ensemble de ces propositions s'élevait ainsi à plus de 3,700,000 francs, chiffre très rapproché de celui auquel étaient également arrivées les premières études de la Commission préparatoire de 1894. Il s'agissait donc de réduire ce gros chiffre tout d'abord en serrant le plus possible sans rien compromettre les dépenses estimées largement et ensuite en laissant aux divers comités la responsabilité financière de l'exécution des concours dans une juste limite discutée et établie avec chacun d'eux.

A cet effet, quatre systèmes ont été suivis et ont donné lieu à quatre espèces de traités avec les divers comités.

6 comités : le *golf*, la *pelote basque*, la *pêche à la ligne*, la *colombophilie*, l'*aviron scolaire*, le *tir scolaire*, ont accepté de se charger de l'exécution de leurs programmes respectifs moyennant un forfait fixe et en conservant toutes les recettes.

3 comités : le *fusil de chasse*, le *tir aux pigeons*, la *velocipédie* ont accepté un forfait fixe en laissant à l'Exposition les recettes du public.

11 comités : *fleuret*, *épée*, *sabre*, *championnat international de gymnastique*, *natation*,

sauvetage eau, sauvetage terre, ballons, fête des écoles, gymnastique scolaire, escrime scolaire, ont accepté un chiffre de forfait fixe et un chiffre de garantie éventuelle en laissant à l'Exposition les recettes du public.

Les 15 autres : *jeux athlétiques, fête fédérale de gymnastique, gymnastique (Seine), tir à la cible, canon, arc, concours hippique, polo, automobile, aviron, voile, bateaux moteurs, pompiers, exercices militaires, jeux scolaires*, ont accepté un forfait fixe avec un supplément de garantie éventuelle en se chargeant pour leur compte de toutes les recettes et dépenses. Il sera sans doute intéressant de reproduire ici l'un des traités de cette dernière catégorie, étant bien entendu que ceux des autres étaient établis suivant la même formule avec les seules modifications résultant des conditions différentes indiquées plus haut. Voici là formule d'un de ces traités :

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900.

Entre les soussignés :

M. Alfred PICARD, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, stipulant au nom de l'État, d'une part,

Et l'*Union des sociétés de tir de France*, représentée par M. MÉRILLON, *président*, à ce autorisé par décision spéciale de l'Association, en date du 8 décembre 1899, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION.

ARTICLE PREMIER. Conformément aux propositions du Comité de la Section IV (Tir) des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, le Commissaire général de l'Exposition de 1900 confie à l'*Union des sociétés de tir de France* l'organisation du Concours international de tir (VII^e Concours national), qui se tiendra au cours de l'Exposition de 1900, suivant le programme arrêté par le Commissaire général, après avis de la Commission supérieure des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, et dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

L'exécution de ce programme sera soumise au contrôle permanent du Service des Sports, auquel il sera donné communication, avant exécution, de toutes les décisions, dispositions et mesures quelconques relatives à cette exécution.

PERSONNEL ET MATÉRIEL.

ART. 2. L'*Union des sociétés de tir de France* s'engage à mettre à la disposition de l'Administration de l'Exposition tous les moyens d'action nécessaires, en personnel et matériel, pour la réalisation du programme de concours ci-annexé.

La composition des Comités d'exécution et le personnel employé pour l'organisation des concours devront être présentés à l'agrément de l'Administration de l'Exposition.

INSTALLATIONS, CONSTRUCTIONS ET FRAIS GÉNÉRAUX.

ART. 3. Les installations, constructions et frais généraux de toute nature, nécessaires à l'organisation du Concours, seront à la charge des organisateurs.

SUBVENTION.

ART. 4. L'Administration de l'Exposition accorde pour l'organisation du Concours de tir ci-dessus indiqué une subvention fixée à forfait à 75,000 francs.

Cette subvention sera versée entre les mains de M. DECOURCELLE, trésorier de l'Union, passage des Petits-Pères, n° 2. Le paiement de cette somme aura lieu, savoir : 5,000 francs le 15 février, 10,000 francs le 1^{er} avril, 20,000 francs le 1^{er} juillet, 40,000 francs le 10 juillet.

TAXES À PERCEVOIR.

ART. 5. L'Union des sociétés de tir de France est autorisée à percevoir les taxes prévues au programme annexé et à effectuer les recettes habituelles aux concours de même nature, après approbation par l'Administration de l'Exposition de la nature et du tarif de chaque recette.

Les sommes provenant de ces perceptions seront affectées, concurremment avec la subvention à forfait stipulée à l'article 4, et les autres subventions qui pourront être obtenues d'autres administrations ou de particuliers, à compenser les dépenses relatives à l'organisation du concours.

DÉPENSES.

ART. 6. Au moyen des ressources définies aux articles 4 et 5, l'Union pourvoira à la délivrance des prix énumérés au programme ci-annexé et, en général, à toutes les dépenses d'organisation du concours.

GARANTIE.

ART. 7. L'Union des sociétés de tir de France ne pourra prétendre à aucun remboursement ou à aucune allocation supplémentaire si elle ne justifie pas :

1° Que le montant des ressources susindiquées a été entièrement employé à l'organisation du concours, objet du présent traité;

2° Qu'il est insuffisant pour couvrir les dépenses approuvées par l'Administration.

Cette double justification dûment effectuée, le déficit ainsi constaté sera remboursé à l'Union des sociétés de tir de France par l'Administration de l'Exposition, jusqu'à concurrence d'une somme fixée à forfait à 20,000 francs.

Cette somme sera payable, s'il y a lieu, un mois après la remise des comptes et jusqu'à concurrence des justifications susindiquées, sans pouvoir jamais dépasser le forfait supplémentaire ci-dessus.

ART. 8. Ne seront admises dans les justifications de dépenses indiquées à l'article 7 que les dépenses comprises soit au programme annexé, soit dans un budget de prévision soumis à l'approbation de l'Administration, avant toute exécution.

ART. 9. Le règlement général de l'Exposition, les règlements spéciaux et les conditions générales ou particulières qui sont ou qui pourront être imposées aux exposants, entrepreneurs ou concessionnaires de l'Exposition sont applicables à l'organisation des concours qui font l'objet de la présente convention et à toutes les opérations qui en découlent.

LU ET APPROUVÉ :
Le Commissaire général,
Signé : A. PICARD.

LU ET APPROUVÉ :
Paris, le 8 février 1900.
Le Président de l'Union des sociétés de tir de France,
Signé : MÉRILLON.

APPROUVÉ :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
Signé : A. MILLERAND .

On voit avec quel soin les obligations des différents Comités étaient déterminées au point de vue du contrôle de la gestion et de l'exécution des engagements.

Tous ces chiffres de forfait fixe et de garanties éventuelles n'ont d'ailleurs été arrêtés et admis pour chaque Comité qu'après l'établissement d'un budget primitif détaillé comprenant toutes les dépenses et toutes les recettes à prévoir, toutes les taxes à perce-

voir. Ce budget était visé à l'article 7 des traités et les programmes à exécuter y étaient annexés.

Le tableau ci-dessous donne le chiffre par Comité d'organisation des subventions fixes, des subventions éventuelles à titre de garantie, des sommes qu'il a fallu prélever sur la garantie, du bénéfice ainsi réalisé sur la garantie et de quelques déficits sur les prévisions.

DÉSIGNATION	SUBVENTION	GARANTIE	APPEL	BÉNÉFICE	DÉFICIT
	FIXE.	ÉVENTUELLE.	sur LA GARANTIE.	sur LA GARANTIE.	NON PRÉVU.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1. Golf	6,000	"	"	"	"
2. Pelote basque	6,000	"	"	"	5,000
3. Pêche à la ligne	14,000	"	"	"	"
4. Colombophilie	10,000	"	"	"	9
5. Aviron scolaire	1,500	"	"	"	"
6. Tir scolaire	8,000	"	"	"	"
7. Fusil de chasse	5,000	"	"	"	"
8. Tir aux pigeons	30,000	"	"	"	"
9. Vélocipédie	100,000	"	"	"	"
10. Natation	8,000	2,000	2,000	"	1,500
11. Sauvetage sur eau	32,000	2,940	"	2,940	"
12. Sauvetage sur terre	15,000	4,700	2,700	2,000	"
13. Ballons	90,000	8,000	8,000	"	3,700
14. Gymnastique scolaire	4,000	2,000	"	2,000	"
15. Fête des écoles	12,000	2,100	300	1,800	"
16. Championnat de gymnastique ..	30,000	10,000	6,300	3,700	"
17. Fleuret	18,000	6,200	3,400	2,800	"
18. Épée	15,000	6,000	4,300	1,700	"
19. Sabre	9,000	1,000	900	100	"
20. Jeux athlétiques	62,300	20,000	"	20,000	"
21. Gymnastique (Seine)	5,000	7,000	5,900	1,100	"
22. Tir à la cible	75,000	20,000	"	20,000	"
23. Canon	10,000	2,000	"	2,000	"
24. Arc	25,000	10,000	5,000	5,000	"
25. Concours hippique	50,000	30,000	2,400	27,600	"
26. Polo	20,000	10,000	8,600	1,400	"
27. Automobile	70,000	30,000	"	30,000	"
28. Aviron	20,000	10,000	10,000	"	"
29. Voile	35,000	5,000	5,000	"	"
30. Bateaux moteurs	30,000	10,000	"	10,000	"
31. Pompiers	10,000	10,000	"	10,000	"
32. Exercices militaires	30,000	10,000	3,000	7,000	"
33. Jeux scolaires	21,000	3,180	"	3,180	"
34. Escrime scolaire	5,500	1,000	"	1,000	"
35. Fête fédérale de gymnastique ..	75,000	25,000	"	25,000	"
36. Hygiène	10,000	"	"	"	"
TOTAUX	967,300	248,120	67,800	180,320	10,200

Comme on le voit, l'ensemble des subventions forfaitaires ainsi accordées s'élevait à 967,300 francs et les subventions éventuelles à titre de garantie à 248,120 francs, soit au total 1,215,420 francs. C'était le chiffre qui devait entrer dans les prévisions budgétaires de l'Administration en ce qui concerne le fonctionnement des Comités dans l'exécution de leurs engagements.

Cette exécution s'est poursuivie sous la surveillance constante du Service des Sports qui, dès l'origine, avait, par deux circulaires précises, adressées aux deux principales natures de comités, ceux ayant traité à forfait fixe et ceux ayant traité à forfait fixe avec garantie, indiqué aux organisateurs tout ce qu'ils avaient à faire pour gérer les fonds qui leur étaient confiés conformément aux règles générales de l'Exposition et sous son autorité.

Nous avons déjà vu les instructions données par ces circulaires en ce qui concerne l'exécution matérielle ; voici celles qu'elles contenaient en ce qui concerne la gestion financière.

Le *Service des Sports* fait connaître aux comités d'organisation que l'approbation définitive des programmes et des traités permet d'entrer immédiatement dans la voie de l'exécution; il leur rappelle que les arrangements conclus, en ce qui concerne le côté financier de l'organisation, ne changent nullement le caractère officiel des concours, qui sont exécutés au nom de l'Exposition, et sous l'autorité du Commissaire général.

Le *Service des Sports* poursuivant le même but élevé, et ayant le même intérêt au succès des concours que les Comités d'organisation, a pleine confiance dans l'action de ces Comités, qui comprendront de leur côté qu'il est indispensable que le contrôle de l'Administration supérieure puisse être utilement exercé.

BUDGET.

Les Comités avec forfait fixe et garantie supplémentaire doivent présenter après le concours un compte d'administration détaillé, de toutes leurs recettes et dépenses, dans le cas où ils ont à faire appel à la garantie. L'article 8 du traité porte qu'il ne peut être admis dans les justifications de dépenses de ce compte général que les dépenses comprises, soit au programme, soit dans un budget de prévision, soumis à l'approbation de l'Administration, avant toute exécution. Les Comités d'organisation sont invités par suite, à présenter dès maintenant un budget de prévision de dépenses nécessairement approximatif, en ce qui concerne les chiffres, mais qui devra comprendre d'une façon très nette et très complète toutes les natures ou éléments de dépenses jugés utiles à l'exécution du programme.

En ce qui concerne les installations et constructions, le Comité établira ses prévisions de dépenses après s'être assuré du coût maximum de ces installations.

En ce qui concerne les frais généraux courants, le Comité en fera l'évaluation détaillée, en comprenant bien tous les éléments de ces frais.

Le Comité établira enfin un état complet des frais de personnel nécessaire à l'exécution même du concours, y compris tous les services (service d'ordre ou autre).

L'autorisation d'effectuer ces dépenses sera notifiée aux Comités par le Directeur général de l'Exploitation. Les dépenses autorisées pourront seules entrer plus tard dans le compte général fourni après l'exécution du concours.

Les Comités d'organisation avec forfait fixe n'ayant pas à rendre de comptes justificatifs des dépenses, mais n'ayant qu'à exécuter les engagements compris à leur traité la

partie ci-dessus intitulée *budget* ne figurait pas dans leurs instructions. Venait alors dans les circulaires la partie commune à tous les Comités que nous avons déjà rapportée à la troisième partie de ce rapport et relative à l'exécution matérielle.

Puis enfin, toujours au point de vue de la gestion financière, les instructions suivantes également communes à tous et concernant la perception des taxes et recettes. *

II. TAXES ET RECETTES.

Les Comités sont invités à présenter à l'approbation de l'Administration un état complet et détaillé des différentes natures de recettes qu'ils comptent effectuer, et des taxes qu'ils se proposent de percevoir en dehors de celles déjà fixées dans le programme, sans se préoccuper de ce qu'elles produiront, mais en indiquant bien nettement leur caractère en ce qui concerne les taxes.

Les Comités dont les concours doivent se tenir dans l'enceinte de l'Exposition sont avisés que le public se rendant à leurs concours, aura déjà nécessairement remis à l'une des portes de l'Exposition le ticket d'entrée obligatoire. Ils apprécieront le compte qu'ils doivent tenir de ce fait, dans la fixation du prix des places.

Toutes ces instructions ont été suivies avec le plus grand soin par les Comités d'organisation qui se sont soumis au contrôle du service et ont exécuté toutes ses prescriptions avec une bonne volonté extrême. De son côté, le service s'est attaché à rendre cette surveillance la plus courtoise et la plus confiante possible de façon à faciliter à ses collaborateurs l'exécution de leur tâche.

En ce qui concerne plus particulièrement les comptes d'administration des divers comités, le service des finances, après s'être rendu compte des conditions de loyauté et de désintéressement dans lesquelles s'était poursuivie la gestion financière des organisateurs s'est montré le premier disposé à faciliter leur règlement. La conséquence heureuse de cet accord a été d'abord une solution rapide de tous les règlements de comptes : deux mois à peine après la clôture de l'Exposition les 35 Comités d'organisation avaient complètement terminé leurs opérations, tous leurs comptes avaient été vérifiés et examinés et le règlement général de leur gestion administrative était complètement arrêté et soldé.

D'autre part, et ainsi qu'on a pu le voir par le tableau établi ci-dessus le résultat financier d'ensemble a été de nature à donner les plus vives satisfactions.

Trois comités seulement : la *natation*, la *pelote basque* et les *ballons*, pour des raisons très légitimes, ont eu à faire appel sur les prévisions à des suppléments s'élevant ensemble à 10,200 francs, mais les Comités qui pouvaient faire appel à la garantie supplémentaire pour 248,220 francs n'y ont recouru que pour une somme de 67,800 francs, de sorte qu'en résumé, dans la gestion des Comités d'organisation, il a été réalisé une économie totale de 120,120 francs, ce qui dénote certainement de la part de l'ensemble des Comités une sérieuse attention dans l'établissement de leur budget primitif et une gestion administrative loyale et sérieuse.

On voit par ces chiffres que la dépense effectuée par l'Exposition de ce chef s'élève à 1,045,300 francs; ce chiffre aurait dû être très diminué par les recettes réservées à l'Exposition.

A cet égard, les résultats ont été très inférieurs aux prévisions ; il est intéressant d'en relever le détail pour chacun des concours dans lesquels les recettes du public étaient réservées à l'Exposition :

Fusil de chasse.....	270 ^f 00 ^s	Fête des écoles.....	934 ^f 50 ^s
Tir aux pigeons.....	2,431 00	Championnat de gymnastique.	593 00
Vélocipédie.....	30,597 70	Fleuret.....	3,064 00
Natation.....	1,098 50	Epée.....	1,614 55
Sauvetage eau.....	1,177 50	Sabre.....	936 35
Sauvetage terre.....	509 00		
Ballons.....	15,642 50	TOTAL.....	<u>59,059 60</u>
Gymnastique scolaire.....	191 00		

Cette insuffisance très sensible sur les recettes, qui sont ainsi inférieures à 60,000 francs, a certainement été une déception; mais elle n'a rien de surprenant, car elle a été la règle commune de presque toutes les annexes payantes de l'Exposition, dans laquelle le public trouvait une telle quantité d'attractions de toute nature gratuites que le temps matériel lui manquait pour les autres. Il n'en faudrait pas conclure que les fêtes sportives n'aient pas été suivies avec intérêt par de nombreux spectateurs, seulement il a été souvent nécessaire d'ouvrir très largement les portes, et les Comités d'organisation ont dû, conformément d'ailleurs aux usages de leurs concours, accorder à leurs sociétaires et à leur clientèle habituelle un grand nombre de places gratuites.

Quoi qu'il en soit, il est juste de compter cette recette au crédit de l'organisation générale et le Service des Sports a le droit de dire que la gestion de ses Comités n'a pas coûté tout à fait 1 million.

D'autre part, en dehors de ces dépenses, l'Exposition a fait face à d'autres dépenses qu'elle a payées directement; dans cette seconde catégorie, il faut comprendre la participation à la construction du Vélodrome municipal de Vincennes, 150,000 francs; la construction du parc d'aérostation, environ 80,000 francs; la plaquette Vernon, 15,000 francs; la construction des tribunes volantes du Vélodrome, pour la part de l'Exposition, 8,500 francs; la tribune fixe, environ 17,000 francs; l'installation de l'escrime dans la salle des Fêtes, environ 10,000 francs; soit, au total, environ 250,000 francs, ce qui porte en chiffres ronds à 1,280,000 francs la dépense de l'Exposition pour les sports.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce chiffre de ceux relevés à la troisième partie de ce rapport dans le tableau d'ensemble des résultats des concours (t. I, p. 56).

On y voit que les dépenses totales des Comités d'organisation se sont élevées à 1,780,620 francs, non comprises les dépenses directes ci-dessus visées de 280,500 francs, plus la participation de la Ville de Paris au Vélodrome pour 150,000 francs, de telle sorte que la dépense totale des sports s'élevant à 2,200,000 francs en chiffres ronds n'a grevé le budget de l'Exposition que de 1,280,000 francs, grâce au système d'organisation. Cette situation apparaît encore plus favorable si l'on considère que le budget ainsi limité a permis néanmoins de distribuer 953,448 francs de prix pour 58,731 participants, dont 1,587 étrangers.

CONCLUSION.

Nous venons de parcourir le cycle complet de l'organisation des Sports à l'Exposition internationale universelle de 1900; nous en avons vu les origines, l'organisation générale, l'exécution technique et l'administration financière; les comptes rendus de chacun des concours fournis en détail par leurs organisateurs nous ont permis d'apprécier l'importance et les résultats.

Une conclusion générale en peut être tirée ; elle sera nécessairement rapide. Il suffit à cet égard de se demander si le lourd travail accompli, les efforts mis en commun et la dépense élevée de 1,270,000 francs environ que nous avons constatée précédemment ont été justifiés par les résultats obtenus. Il serait injuste tout d'abord de considérer cette dépense comme une dépense absolue; il n'est pas douteux, en effet, que, par le mouvement qu'elles ont créé, par le monde qu'elles ont attiré, les manifestations sportives de l'Exposition ont certainement leur petite part dans les produits matériels de l'Exposition ; mais, sans s'arrêter même à cette considération, il est certain qu'elles ont joué dans l'organisation générale de l'Exposition un rôle moral dont l'importance n'est pas à dédaigner ; elles y ont apporté un élément de vie et d'animation qui n'a pas trompé les espérances qu'elles avaient fait concevoir, et elles ont mérité la place importante que le Ministre du commerce leur a consacrée dans son discours officiel à la distribution solennelle des récompenses.

Célébrant en effet devant les représentants du monde entier les résultats moraux de l'Exposition et son influence sur la marche du progrès et de l'humanité, le Ministre s'est souvenu du rôle important qu'y avaient joué les exercices physiques et les sports, et il a prononcé les paroles suivantes qui, dans leur précision, constituent la meilleure conclusion de ce travail :

«Tous les exercices physiques ont été encouragés et honorés par des épreuves où se sont mesurés des rivaux venus de tous les points du globe. Il n'y a pas très longtemps que cette partie si nécessaire de l'éducation rencontre près de l'opinion française la faveur qu'elle mérite. En vain un pédagogue suggestif avait fait graver en lettres d'or, au mur de la grande salle du lycée de mon enfance, l'inscription fameuse : *Mens sana in corpore sano*. Nous lisions, mais nous n'étions pas convaincus, et les prix de gymnastique restaient dédaignés. Aujourd'hui, nos jeunes gens n'ont plus besoin de citation latine pour comprendre et goûter l'utilité et le charme de l'éducation physique. Les encouragements leur viennent de tous côtés, l'émulation féconde s'est établie entre tous les établissements, et nous pouvons nous promettre beaucoup, pour l'avenir de la race, d'une si heureuse rénovation.»

TABLE DES MATIÈRES.

TOME I^{ER}.

SERVICES DES SPORTS.	Pages. 3
------------------------------	--------------------

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE ET PREMIÈRES ÉTUDES; BUT POURSUIVI.

COMMISSION D'ÉTUDES (1894)	7
RAPPORT PRIMITIF DE M. MÉRILLON (1895)	9
BUT POURSUIVI	12

DEUXIÈME PARTIE,

ORGANISATION GÉNÉRALE; TRAVAUX PRÉPARATOIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS ET DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS D'ORGANISATION	15
SECTION I. <i>Jeux athlétiques.</i> — Composition du Comité consultatif	19
Travaux du Comité	21
SECTION II. <i>Gymnastique.</i> — Composition du Comité consultatif	22
Travaux du Comité	23
SECTION III. <i>Escrime.</i> — Composition du Comité consultatif	24
Travaux du Comité,	24
SECTION IV. <i>Tir.</i> — Composition du Comité consultatif	25
Travaux du Comité	26
SECTION V. <i>Sport hippique.</i> — Composition du Comité consultatif	27
Travaux du Comité.	28
SECTION VI. <i>Vélocipédie.</i> — Composition du Comité consultatif	28
Travaux du Comité	29
SECTION VII. <i>Automobilisme.</i> — Composition du Comité consultatif	30
Travaux du Comité	31
SECTION VIII. <i>Sport nautique.</i> — Composition du Comité consultatif	31
Travaux du Comité	32
SECTION IX. <i>Sauvetage.</i> — Composition du Comité consultatif	33
Travaux du Comité	34
SECTION X. <i>Aérostation.</i> — Composition du Comité consultatif	34
Travaux du Comité	35
SECTION XI. <i>Exercices militaires préparatoires.</i> — Composition du Comité consultatif	35
Travaux du Comité	36

SECTION XII. <i>Concours scolaires.</i> — Composition du Comité consultatif	36
Travaux du Comité	37
HYGIÈNE ET PHYSIOLOGIE. — Composition de la Commission	38
Division des travaux	39
COMMISSION SUPÉRIEURE. — Composition de la Commission	40
LISTE DES CONCOURS	41
CALENDRIER DES CONCOURS	42
RÉSUMÉ DE L'ORGANISATION	47

TROISIÈME PARTIE.

EXÉCUTION.

RÈGLES GÉNÉRALES	51
PLAQUETTE DES SPORTS	55
TABLEAU RÉSUMÉ DES RAPPORTS SPÉCIAUX	56
RAPPORTS SPÉCIAUX SUR CHAQUE CONCOURS	57
SECTION I. <i>Jeux athlétiques.</i>	
Comité d'organisation	57
Rapport de M. Fabens	57
Observations générales	57
1. Courses à pied et concours athlétiques	60
2. Foot-ball rugby	64
3. Foot-ball association	68
4. Cricket	69
5. Lawn-tennis	70
6. Croquet	72
7. Jeu de boules	73
8. Longue-paume	73
9. Courte-paume	74
Résultats financiers	75
Conclusion	76
Concours de Jeu de golf. — Comité d'organisation	77
Règlement et programme	77
Rapport de M. Fournier-Sarlovèze	77
Concours de Pelote basque. — Comité d'organisation	81
Règlement et programme	81
Rapport de M. Ch. Béguin	82
SECTION II. <i>Gymnastique.</i>	
1° XXVI ^e fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France. — Comité d'organisation	85
Règlements et programmes	85
Rapport de M. Loutil	99

TABLE DES MATIÈRES.

425

2°	Championnat international de gymnastique. — Comité d'organisation.....	109
	Règlement et programme.....	109
	Rapport de M. Lachaud.....	113
3°	Concours-Fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine. — Comité d'organisation.....	135
	Règlement et programme.....	135
	Rapport de M. Roucoux.....	135
SECTION III. <i>Escrime.</i>		
1°	Concours de fleuret. — Comité d'organisation.....	143
	Règlement et programme.....	143
	Rapport de M. de la Frémoire.....	145
2°	Concours d'épée. — Comité d'organisation.....	149
	Règlement et programme.....	149
	Rapport de M. de la Croix.....	153
3°	Concours de sabre. — Comité d'organisation.....	161
	Règlement et programme.....	161
	Rapport de M. Lécuyer.....	163
SECTION IV. <i>Tir.</i>		
1°	Concours de tir à la cible. (VII ^e concours national.) — Comité d'organisation.....	169
	Règlements et programmes.....	169
	Rapport de M. Grasset.....	200
2°	Concours de tir au fusil de chasse. — Comité d'organisation.....	229
	Règlement et programme.....	229
	Rapport de M. G. Legrand.....	231
3°	Concours de tir aux pigeons. — Comité d'organisation.....	235
	Règlement et programme.....	235
	Compte rendu.....	235
4°	Concours de tir à l'arc et à l'arbalète. — Comité d'organisation.....	237
	Règlement et programme.....	238
	Rapport de M. Jay.....	240
5°	Concours de tir au canon. — Comité d'organisation.....	257
	Règlement et programme.....	257
	Rapport de M. Gautreau.....	265
SECTION V. <i>Sport hippique.</i>		
1°	Concours hippique. — Comité d'organisation.....	283
	Règlement et programme.....	283
	Rapport de M. G. Collière.....	285
2°	Concours de polo hippique. — Comité d'organisation.....	297
	Règlement et programme.....	297
	Rapport de M. Fournier-Sarlovèze.....	298
SECTION VI. <i>Vélocipédie.</i>		
	Courses vélocipédiques. — Comité d'organisation.....	301
	Règlement et programme.....	301
	Rapport de M. Riguelle.....	303
SECTION VII. <i>Automobilisme.</i>		
	Concours de voitures automobiles. — Comité d'organisation.....	307
	Règlements et programmes.....	308
	Rapport de M. Forestier.....	311

TOME II.

SECTION VIII. *Sport nautique.*

1° Régates à l'aviron. — Comité d'organisation	5
Règlement et programme.	5
Rapport de M. Sévin.	6
2° Concours de yachting à la voile. — Comité d'organisation	15
Règlement et programme.	15
Rapport de M. D'Estournelles de Constant	17
3° Concours de bateaux à moteur mécanique. — Comité d'organisation	47
Règlement et programme.	47
Rapport de M. Paillard.	48
4° Concours de natation. — Comité d'organisation.	53
Règlement et programme.	53
Rapport de M. Paulus.	57
5° Concours de pêche à la ligne. — Comité d'organisation	71
Règlement et programme.	72
Rapport de M. Ehret.	73

SECTION IX. *Sauvetage.*

1° Concours de manœuvres de pompes à incendie. — Comité d'organisation	79
Règlement et programme.	80
Rapport de M. Guesnet.	80
2° Concours de sauvetage sur l'eau. — Comité d'organisation	95
Règlement et programme.	95
Rapport de M. Tijou.	97
3° Concours de premiers secours aux blessés civils et militaires. (Sauvetage sur terre.) .	
— Comité d'organisation	103
Règlement et programme.	103
Rapport de M. Tijou.	104

SECTION X. *Aérostation.*

1° Concours de ballons. — Comité d'organisation	109
Règlements et programmes.	110
Rapport du commandant Hirschauer	145
a. Préparation des concours.	146
b. Organisation.	172
c. Exécution.	191
d. Résultat	201
e. Enseignements et critiques.	279
f. Ascensions du siège de Paris.	299
g. Tableau général des ascensions de 1900.	306
2° Concours de colombophilie. — Comité d'organisation	311
Règlement et programme.	311
Rapport de M. Conil.	313

TABLE DES MATIERES.

427

SECTION XI. <i>Exercices militaires préparatoires.</i>	
Concours et fête d'exercices militaires préparatoires. — Comité d'organisation	319
Règlement et programme.	319
Rapport de M. Barral.	323
SECTION XII. <i>Concours scolaires.</i>	
Dispositions générales	331
1° Concours de jeux athlétiques. — Comité d'organisation	331
Règlement et programme.	332
Rapport de M. Fringnet.	334
2° Concours de gymnastique. — Comité d'organisation	349
Règlement et programme.	349
3° Fête des écoles communales de Paris. — Comité d'organisation	353
Règlement et programme.	353
Rapport de M. Dénié.	353
4° Concours de fleuret. — Comité d'organisation.	355
Règlement et programme.	355
Rapport de M. H. Hervegh.	356
5° Concours d'aviron. — Comité d'organisation	361
Règlement et programme.	361
Rapport de M. Sévin	361
6° Concours de tir. — Comité d'organisation.	365
Règlements et programmes.	365
Rapport de M. Grasset.	372
SECTION XIII. <i>Hygiène et physiologie.</i>	
Organisation du travail,	381
1° Rapport de M. Marey	384
2° Rapport de M. Bianchi.	405

QUATRIÈME PARTIE.

EXPOSÉ ADMINISTRATIF DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE EMPLOYÉ.

SYSTÈME BUDGÉTAIRE.	415
TRAITÉS AVEC LES COMITÉS	416
TABLEAU D'ENSEMBLE.	418
INSTRUCTIONS DU SERVICE.	419
CONCLUSION	423